L'offre contenue dans ce prospectus est exclusivement destinée et limitée au territoire belge

CRELANCO S.C.

Boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, Belgique
TVA BE 0403.263.840 - RPM Bruxelles

PROSPECTUS
relatif à l'offre publique
d'ACTIONS COOPÉRATIVES

Prix d'émission : 12,40 EUR par action
Durée de l'offre : 1 an à partir de la date de ce prospectus
(09/09/2020)

Le présent prospectus est valable douze mois à partir de sa date d'approbation et expire en date du 08/09/2021.
L'obligation de publier un supplément au prospectus en cas de faits nouveaux significatifs ou d'erreurs ou inexactitudes substantielles ne s'applique pas lorsqu'un prospectus n'est plus valide.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES RISQUES

Investir dans des actions comme les actions coopératives de CrelanCo, comporte des risques. L'investisseur court le risque de perdre une partie ou la totalité du montant investi.

Avant de souscrire aux actions coopératives, les investisseurs potentiels doivent lire attentivement le prospectus complet qui contient une description de l'offre et des facteurs de risques, avec une attention particulière pour les facteurs de risques (voir Partie 1 (Résumé), pages 14 et 16, et Partie 2 (Facteurs de risques), pages 18 à 35).

Le candidat investisseur doit en particulier prêter attention aux risques suivants :
- investir dans les actions coopératives de CrelanCo, est un investissement dans le capital d'une banque coopérative par lequel l'investisseur risque de perdre une partie, voire la totalité, de son investissement (voir section 2.1.1.);
- eu égard au fait que CrelanCo, avec la SA Crelan, fait partie de la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" (voir section 2.2.6.), le détenteur d'actions coopératives investit indirectement dans les activités de cette Fédération et supporte donc les risques associés à ces activités;
- si CrelanCo est en défaut, les actions peuvent être dépréciées (application du principe du "bail-in" ou renflouement interne) et les coopérateurs ne bénéficient pas du système de garantie des dépôts;
- les actions ne sont pas librement négociables;
- en cas de démission, le coopérateur n'a droit au maximum qu'au prix statutaire d'émission de ses actions (les actionnaires supporteront une éventuelle moins-value tandis que les actions ne donnent aucun droit à des réserves éventuelles ou à une plus-value).
- les risques liés à la reprise d'AXA Bank Belgium : cette reprise représente approximativement un doublement de la taille du groupe Crelan; accroît la pression sur la solvabilité (nécessité de maintenir un ratio de solvabilité suffisant pour répondre aux exigences légales et nécessité de lever des capitaux coopératifs supplémentaires) et comporte des risques en termes de rentabilité et de possibilité de verser des dividendes en adéquation avec les attentes des coopérateurs, compte tenu des coûts d'intégration importants et des engagements de Crelan; la réussite du trajet d'intégration et de migration impliqué par la reprise d'Axa Bank Belgium est aussi importante dans la réussite stratégique et financière de la transaction pour le groupe Crelan;
- les risques liés au COVID-19.

Le présent prospectus a été rédigé conformément aux Annexes 1, 11 et 20 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la forme, le contenu, l'examen et l'approbation du prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières.

Il a été approuvé dans sa version française par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) le 09/09/2020 en sa qualité d'autorité compétente en application de l'article 20 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable, ni sur l'émetteur ni sur la qualité des actions qui font l'objet du prospectus.

TABLE DES MATIÈRES

1 RÉSUMÉ 11

1.1 INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS 11

1.1.1 Identification des valeurs mobilières 11

1.1.2 Identité de l'émetteur 11

1.1.3 Autorité compétente qui approuve le prospectus 11

1.1.4 Date d'approbation du prospectus et durée de validité 11

1.1.5 Avertissements 11

1.2 INFORMATIONS CLÉS SUR L'ÉMETTEUR 11

1.2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ? 11

1.2.1.1 Identité de l'émetteur 11

1.2.1.2 Principales activités 11

1.2.1.3 Principaux actionnaires 12

1.2.1.4 Identité de ses principaux dirigeants 12

1.2.1.5 Contrôleurs légaux des comptes 13

1.2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ? 13

1.2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ? 14

1.3 INFORMATIONS CLÉS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES 14

1.3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ? 14

1.3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières 14

1.3.1.2 Monnaie, dénomination, valeur nominale, nombre de valeurs mobilières émises et échéance 15

1.3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières 15

1.3.1.4 Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur 15

1.3.1.5 Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières 15

1.3.1.6 Politique de dividende ou de distribution 16

1.3.2 Où les valeurs mobilières seront-elles négociées? 16

1.3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières? 16

1.4 INFORMATIONS CLÉS SUR L'OFFRE AU PUBLIC DE VALEURS MOBILIÈRES 17

1.4.1 Quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière? 17

1.4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi? 17

2 FACTEURS DE RISQUES 18

2.1 FACTEURS DE RISQUES LIÉS AUX ACTIONS COOPÉRATIVES 18

2.1.1 Risques liés à l'investissement dans le capital d'une banque coopérative 18

2.1.2 Bail-in - Absence de mécanisme de garantie 18

2.1.3 Négociabilité 19

2.1.3.1 Démission 19

2.1.3.2 Cession 20

2.2 FACTEURS DE RISQUES LIÉS À L'ÉMETTEUR 20

2.2.1 Risque de crédit 20

2.2.2 Risque de marché 23

2.2.3 Risque opérationnel 24

2.2.4 Risque régulatoire et prudentiel 27

2.2.5 Risque de liquidité 28

2.2.6 Risques liés à l'existence d'une fédération d'établissements de crédit 29

2.3 RISQUES LIÉS À LA REPRISE D'AXA BANK BELGIUM 29

2.3.1 Risques liés à la solvabilité 29

2.3.2 Risques liés à la rentabilité 31

2.3.3 Risques liés à l'intégration 32

2.3.4 Risques liés à la réalisation de la transaction 33

2.3.5 Risques liés à la liquidité ... 33
2.4 RISQUES LIÉS AU COVID-19 ... 34

3 PERSONNES RESPONSABLES ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE ... 35

3.1 PERSONNES RESPONSABLES ... 35
3.2 RAPPORTS D'EXPERTS ... 35
3.3 APPROBATION DE LA FSMA ... 36

4 DONNÉES CONCERNANT LES ACTIONS COOPÉRATIVES ... 36

4.1 INFORMATIONS ESSENTIELLES ... 36
4.1.1 Déclaration sur le fonds de roulement net ... 36
4.1.2 Capitaux propres et endettement ... 36
4.1.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre ... 39
4.1.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit ... 39
4.2 INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIÈRES DESTINÉES À ÊTRE OFFERTES ... 40
4.2.1 Nature et la catégorie des actions coopératives ... 40
4.2.2 Législation applicable ... 40
4.2.3 Forme des titres ... 40
4.2.4 Monnaie d'émission ... 40
4.2.5 Droits attachés aux actions coopératives ... 40
4.2.5.1 Dividende ... 40
4.2.5.1.1 Naissance du droit à un dividende ... 41
4.2.5.1.2 Prescription ... 41
4.2.5.1.3 Restrictions ... 41
4.2.5.1.4 Taux et périodicité ... 42
4.2.5.2 Droits de vote ... 42
4.2.5.3 Droits préférentiels ... 43
4.2.5.4 Droit de participation au bénéfice de l'émetteur; ... 43
4.2.5.5 Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation; ... 43
4.2.5.6 Clauses de rachat ... 44
4.2.5.7 Clauses de conversion ... 44
4.2.5.8 Programme d'avantages ... 44
4.2.6 Déclaration concernant les résolutions, autorisations et approbations ... 44
4.2.7 Date prévue de l'émission ... 44
4.2.8 Restrictions imposées à la négociabilité des actions coopératives ... 45
4.2.8.1 Démission ... 45
4.2.8.2 Cession – Cession en cas de décès ... 46
4.2.8.3 Minorité ... 46
4.2.9 Législation nationale en matière d'acquisitions, applicable à l'émetteur, qui pourrait empêcher une acquisition. ... 47
4.2.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur ... 47
4.2.11 Régime fiscal ... 47
4.2.12 Incidence potentielle sur l'investissement d'une résolution au titre de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil ... 47
4.2.13 Identité et coordonnées de l'offreur des valeurs mobilières ... 47
4.3 MODALITÉS ET CONDITIONS DE L'OFFRE DE VALEURS MOBILIÈRES AU PUBLIC ... 48
4.3.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription ... 48
4.3.1.1 Conditions de l'offre ... 48
4.3.1.2 Montant de l'émission ... 48
4.3.1.3 Délai et procédure de souscription ... 48
4.3.1.4 Révocation et suspension de l'offre ... 48
4.3.1.5 Possibilité de réduire la souscription ... 48
4.3.1.6 Montant minimal et/ou maximal d'une souscription ... 49
4.3.1.7 Délai durant lequel une demande de souscription peut être retirée ... 49
4.3.1.8 Méthode et dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières ... 49

4.3.1.9 Modalités de publication des résultats de l'offre 49
4.3.1.10 Procédure d'exercice de droit préférentiel et négociabilité des droits de souscription 50
4.3.2 Plan de distribution et d'allocation des valeurs mobilières 50
4.3.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les valeurs mobilières sont offertes 50
4.3.2.2 Souscription par les principaux actionnaires ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance – Souscription à plus de 5% de l'offre 50
4.3.2.3 Information préallocation 51
4.3.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué 51
4.3.3 Établissement des prix 51
4.3.3.1 Prix auquel les valeurs mobilières seront offertes – Charges et taxes 51
4.3.3.2 Procédure de publication du prix de l'offre 51
4.3.3.3 Actionnaires de l'émetteur jouissant d'un droit préférentiel de souscription 51
4.3.3.4 Disparité importante entre le prix de l'offre au public et le coût réellement supporté en espèces par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou des membres de la direction générale, ou des apparentés 51
4.3.4 Placement et prise ferme 52
4.3.4.1 Coordinateur de l'offre 52
4.3.4.2 Intermédiaires chargés du service financier 52
4.4 ADMISSION À LA NÉGOCIATION ET MODALITÉS DE NÉGOCIATION 52
4.5 DÉTENTEURS DE VALEURS MOBILIÈRES SOUHAITANT LES VENDRE 52
4.6 DÉPENSES LIÉES À L'ÉMISSION/À L'OFFRE 52
4.7 DILUTION 52
4.8 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES 53

5 DONNÉES RELATIVES À L'ÉMETTEUR (CRELANCO) 53

5.1 CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES 53
5.2 INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 53
5.2.1 Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur 53
5.2.2 Enregistrement de l'émetteur 53
5.2.3 Constitution 54
5.2.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur 54
5.3 APERÇU DES ACTIVITÉS 54
5.3.1 Principales activités 54
5.3.2 Principaux marchés 55
5.3.3 Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur 56
5.3.4 Stratégie et objectifs 57
5.3.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication 57
5.3.6 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle 58
5.3.7 Investissements 58
5.3.7.1 Investissements importants 58
5.3.7.2 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative 59
5.3.7.3 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles 60
5.4 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 60
5.5 ENVIRONNEMENT RÉGLEMENTAIRE 61
5.6 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES 62
5.7 PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE 63
5.8 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE 64
5.8.1 Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion de CrelanCo 64
5.8.2 Conseil d'administration de la S.C. CrelanCo 64
5.8.3 Liens familiaux 65
5.8.4 Expertise et expérience pertinente des membres du Comité de Direction et des administrateurs . 65

5.8.5 Déclarations concernant les membre du Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion de CrelanCo, et les membres du Conseil d'administration de CrelanCo ... 67
5.8.6 Conflit d'intérêts ... 68
5.9 RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ... 68
5.10 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION ... 68
5.10.1 Mandats des administrateurs ... 68
5.10.1.1 Mandat des membres du Comité de Direction de la SA Crelan ... 68
5.10.1.2 Mandat des administrateurs de CrelanCo ... 69
5.10.2 Contrats de services ... 69
5.10.3 Comités ... 69
5.10.4 Gouvernance d'entreprise ... 72
5.11 SALARIÉS ... 72
5.12 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES ... 73
5.13 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES ... 73
5.14 POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES ... 73
5.14.1 Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes ... 73
5.14.1.1 Restrictions légales et réglementaires ... 73
5.14.1.2 Solvabilité, rentabilité et situation du marché ... 74
5.14.2 Montant du dividende ... 75
5.15 PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE ... 76
5.16 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ÉMETTEUR ... 76
5.17 INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ... 76
5.17.1 Capital social ... 76
5.17.2 Acte constitutif et statuts ... 77
5.17.2.1 Objet social ... 77
5.17.2.2 Disposition pouvant retarder ou empêcher un changement de contrôle ... 78
5.18 CONTRATS IMPORTANTS ... 78
5.19 DOCUMENTS DISPONIBLES ... 83
5.20 INFORMATIONS FINANCIÈRES ... 84
5.20.1 Comptes annuels ... 84
5.20.1.1 Bilan consolidé ... 84
5.20.1.1.1 Bilan 2017 ... 85
5.20.1.1.2 Bilan 2018 ... 86
5.20.1.1.3 Bilan 2019 ... 87
5.20.1.2 Etats des résultats réalisés et non réalisés ... 88
5.20.1.2.1 Résultats 2017 ... 88
5.20.1.2.2 Résultats 2018 ... 89
5.20.1.2.3 Résultats 2019 ... 90
5.20.1.3 Tableaux consolidés des flux de trésorerie ... 91
5.20.1.3.1 Flux de trésorerie 2016 - 2017 ... 91
5.20.1.3.2 Flux de trésorerie 2017 - 2018 ... 92
5.20.1.3.3 Flux de trésorerie 2018 - 2019 ... 93
5.20.1.4 Tableaux consolidés des variations des fonds propres ... 94
5.20.1.4.1 2017 ... 94
5.20.1.4.2 2018 ... 94
5.20.1.4.3 2019 ... 95
5.20.1.5 Observation générales sur l'évolution du bilan et compte de résultat ... 95
5.20.1.5.1 Passage à IFRS 9 ... 95
5.20.1.5.2 Observations générales sur l'évolution du bilan ... 98
5.20.1.5.3 Observations générales sur l'évolution du compte de résultat ... 99
5.20.1.5.4 Projet d'acquisition d'AXA Banque Belgique par le Groupe Crelan ... 100
5.20.1.6 Méthode comptable et bases d'évaluation ... 101
5.20.1.6.1 Déclaration de conformité IAS/IFRS ... 101
5.20.1.6.2 Sommaires des principales bases d'évaluation pour le reporting financier ... 101
5.20.1.6.2.1 Généralités ... 101
5.20.1.6.2.2 La consolidation ... 101
5.20.1.6.2.3 Enregistrement dans le bilan ... 102

5.20.1.6.2.3.1 Enregistrer / ne pas enregistrer dans le bilan ... 102
5.20.1.6.2.3.2 Date de transaction et date de règlement ... 102
5.20.1.6.2.4 Actifs financiers ... 102
5.20.1.6.2.4.1 Business model ... 102
5.20.1.6.2.4.2 Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier ... 102
5.20.1.6.2.4.3 Règles spécifiques ... 102
5.20.1.6.2.4.4 Classifications ... 103
5.20.1.6.2.4.5 Réductions de valeur ... 104
5.20.1.6.2.5 Passifs financiers ... 105
5.20.1.6.2.5.1 Passifs financiers détenus à des fins de transaction ... 106
5.20.1.6.2.5.2 Autres passifs financiers ... 106
5.20.1.6.2.5.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers ... 106
5.20.1.6.2.5.4 Cessions-rétrocessions de titres ... 106
5.20.1.6.2.5.5 Compensation d'un actif et d'un passif financiers ... 107
5.20.1.6.2.6 Dérivés et transactions de couverture ... 107
5.20.1.6.2.6.1 Comptabilisation et évaluation ... 107
5.20.1.6.2.6.2 Couverture ... 107
5.20.1.6.2.7 Immobilisations corporelles ... 108
5.20.1.6.2.8 Autres immobilisations incorporelles ... 109
5.20.1.6.2.9 Regroupements d'entreprises (IFRS 3) ... 109
5.20.1.6.2.10 Dépréciation d'actifs non financiers ... 110
5.20.1.6.2.11 Provisions et passifs éventuels ... 110
5.20.1.6.2.12 Produits et charges d'intérêt ... 111
5.20.1.6.2.13 Produits et charges de provisions et de commissions ... 111
5.20.1.6.2.14 Dividendes ... 111
5.20.1.6.2.15 Gains et pertes réalisés et non réalisés ... 111
5.20.1.6.2.16 Impôts sur le résultat ... 112
5.20.1.6.2.17 Contrats de location ... 112
5.20.1.6.2.18 Avantages du personnel ... 113
5.20.1.6.2.19 Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie ... 114
5.20.1.6.2.20 Effets des variations de taux de change ... 114
5.20.1.6.2.21 Fonds propres ... 115
5.20.1.6.2.22 Provisions techniques ... 115
5.20.1.6.2.23 Contrats d'assurance IFRS 4 ... 115
5.20.1.6.2.24 Principales sources d'incertitude de l'estimation ... 116
5.20.1.7 Notes relatives au bilan ... 116
5.20.1.7.1 Comptes annuels 2017 ... 116
5.20.1.7.1.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales ... 116
5.20.1.7.1.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ... 116
5.20.1.7.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente ... 117
5.20.1.7.1.4 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance ... 119
5.20.1.7.1.5 Prêts et créances ... 119
5.20.1.7.1.5.1 Prêts et créances sur établissements de crédit ... 119
5.20.1.7.1.5.2 Prêts et créances sur la clientèle ... 120
5.20.1.7.1.5.3 Forbearance ... 121
5.20.1.7.1.6 Immobilisations corporelles ... 122
5.20.1.7.1.7 Goodwill et autres immobilisations incorporelles ... 123
5.20.1.7.1.8 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés ... 125
5.20.1.7.1.9 Autres actifs et passifs ... 127
5.20.1.7.1.10 Actifs ou groupes d'actifs fixes destinés à être vendus, classés comme destinés à la vente 128
5.20.1.7.1.11 Passifs financiers évalués au coût amorti ... 128
5.20.1.7.1.11.1 Dépôts ... 128
5.20.1.7.1.11.2 Titres de dette, y compris les obligations ... 129
5.20.1.7.1.11.3 Passifs subordonnés ... 129
5.20.1.7.1.11.4 Autres passifs financiers ... 130
5.20.1.7.1.12 Provisions ... 130
5.20.1.7.1.13 Avantages du personnel ... 131
5.20.1.7.1.13.1 Les régimes de pension à prestations définies ... 131
5.20.1.7.1.14 Dérivés ... 136
5.20.1.7.1.15 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers ... 138

5.20.1.7.1.15.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti 138
5.20.1.7.1.15.2 Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur 139
5.20.1.7.1.16 Compensation des actifs et passifs financiers 142
5.20.1.7.1.17 Fonds propres 143
5.20.1.7.1.18 Contrats d'assurance 144
5.20.1.7.1.19 Actifs grevés 146
5.20.1.7.1.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie 147
5.20.1.7.2 Comptes annuels 2018 148
5.20.1.7.2.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales 148
5.20.1.7.2.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction 148
5.20.1.7.2.3 Portefeuille d'investissement 148
5.20.1.7.2.4 Prêts et créances 150
5.20.1.7.2.4.1 Prêts et créances 150
5.20.1.7.2.4.2 Forbearance 151
5.20.1.7.2.5 Immobilisations corporelles 152
5.20.1.7.2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles 153
5.20.1.7.2.7 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés 155
5.20.1.7.2.8 Autres actifs et passifs 157
5.20.1.7.2.9 Passifs financiers évalués au coût amorti 158
5.20.1.7.2.9.1 9.1. Dépôts 158
5.20.1.7.2.9.2 Titres de dette, y compris les obligations 159
5.20.1.7.2.9.3 Passifs subordonnés 159
5.20.1.7.2.9.4 Autres passifs financiers 160
5.20.1.7.2.10 Provisions 160
5.20.1.7.2.11 Avantages du personnel 161
5.20.1.7.2.11.1 Engagements de retraite 161
5.20.1.7.2.12 Dérivés et traitement comptable 167
5.20.1.7.2.13 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers 170
5.20.1.7.2.13.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti 170
5.20.1.7.2.13.2 Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur 172
5.20.1.7.2.14 Compensation des actifs et passifs financiers 175
5.20.1.7.2.15 Fonds propres 176
5.20.1.7.2.16 Contrats d'assurance 177
5.20.1.7.2.17 Actifs grevés 178
5.20.1.7.3 Compte annuels 2019 180
5.20.1.7.3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales 180
5.20.1.7.3.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction 180
5.20.1.7.3.3 Portefeuille d'investissement 181
5.20.1.7.3.4 Prêts et créances 183
5.20.1.7.3.4.1 Prêts et créances 183
5.20.1.7.3.4.2 Forbearance 186
5.20.1.7.3.4.3 Expositions performantes et non-performantes 187
5.20.1.7.3.5 Immobilisations corporelles 190
5.20.1.7.3.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles 191
5.20.1.7.3.7 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés 193
5.20.1.7.3.8 Autres actifs et passifs 195
5.20.1.7.3.9 IFRS 16 196
5.20.1.7.3.10 Bilan de Crelan Insurance SA 198
5.20.1.7.3.11 Passifs financiers évalués au coût amorti 199
5.20.1.7.3.11.1 Dépôts 199
5.20.1.7.3.11.2 Dettes représentées par un titre, y compris les obligations 200
5.20.1.7.3.11.3 Passifs subordonnés 200
5.20.1.7.3.11.4 Autres passifs financiers 201
5.20.1.7.3.12 Provisions 201
5.20.1.7.3.13 Avantages du personnel 202
5.20.1.7.3.13.1 Engagements de retraite 202
5.20.1.7.3.14 Dérivés et traitement comptable 208
5.20.1.7.3.15 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers 211
5.20.1.7.3.15.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti 211
5.20.1.7.3.15.2 Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur 213

5.20.1.7.3.16 Compensation des actifs et passifs financiers ... 216
5.20.1.7.3.17 Fonds propres ... 217
5.20.1.7.3.18 Contrats d'assurance ... 219
5.20.1.7.3.19 Actifs grevés ... 220
5.20.1.8 Notes relatives au compte de résultat ... 222
5.20.1.8.1 Comptes annuels 2017 ... 222
5.20.1.8.1.1 Produits et charges d'intérêt ... 222
5.20.1.8.1.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions ... 223
5.20.1.8.1.3 Dividendes ... 223
5.20.1.8.1.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ... 224
5.20.1.8.1.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ... 224
5.20.1.8.1.6 Gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat ... 224
5.20.1.8.1.7 Gains et pertes résultant du traitement comptable des opérations de couverture ... 225
5.20.1.8.1.8 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente ... 225
5.20.1.8.1.9 Autres produits et charges d'exploitation ... 225
5.20.1.8.1.10 Charges administratives ... 225
5.20.1.8.1.10.1 Charges de personnel ... 225
5.20.1.8.1.10.2 Dépenses générales et administratives ... 226
5.20.1.8.1.11 Dépréciations ... 227
5.20.1.8.1.12 Impôts sur le résultat ... 227
5.20.1.8.1.13 Honoraires des commissaires ... 228
5.20.1.8.1.14 Informations relatives aux parties liées ... 228
5.20.1.8.2 Comptes annuels 2018 ... 229
5.20.1.8.2.1 Produits et charges d'intérêt ... 229
5.20.1.8.2.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions ... 229
5.20.1.8.2.3 Dividendes ... 230
5.20.1.8.2.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ... 231
5.20.1.8.2.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ... 231
5.20.1.8.2.6 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat ... 232
5.20.1.8.2.7 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente ... 232
5.20.1.8.2.8 Autres produits et charges d'exploitation ... 232
5.20.1.8.2.9 Charges administratives ... 233
5.20.1.8.2.9.1 Charges de personnel ... 233
5.20.1.8.2.9.2 Dépenses générales et administratives ... 233
5.20.1.8.2.10 Dépréciations ... 233
5.20.1.8.2.11 Impôts sur le résultat ... 234
5.20.1.8.2.12 Honoraires des commissaires ... 235
5.20.1.8.2.13 Informations relatives aux parties liées ... 235
5.20.1.8.3 Comptes annuels 2019 ... 236
5.20.1.8.3.1 Produits et charges d'intérêt ... 236
5.20.1.8.3.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions ... 237
5.20.1.8.3.3 Dividendes ... 238
5.20.1.8.3.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ... 238
5.20.1.8.3.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ... 239
5.20.1.8.3.6 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat ... 239
5.20.1.8.3.7 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente ... 239
5.20.1.8.3.8 Autres produits et charges d'exploitation ... 240
5.20.1.8.3.9 Charges administratives ... 240
5.20.1.8.3.9.1 Charges de personnel ... 240
5.20.1.8.3.9.2 Dépenses générales et administratives ... 241
5.20.1.8.3.10 Dépréciations ... 241
5.20.1.8.3.11 Impôts sur le résultat ... 242
5.20.1.8.3.12 Honoraires des commissaires ... 243
5.20.1.8.3.13 Informations relatives aux parties liées ... 244

5.20.1.9 Notes relatives aux transactions hors bilan 244
5.20.1.9.1 Comptes annuels 2017 244
5.20.1.9.2 Comptes annuels 2018 245
5.20.1.9.3 Comptes annuels 2019 246
5.20.2 Rapports de gestion consolidés 246
5.20.2.1 Exercice 2017 246
5.20.2.2 Exercice 2018 280
5.20.2.3 Exercice 2019 328
5.20.3 Contrôle des comptes et rapports 379
5.20.3.1 Année comptable 2017 380
5.20.3.2 Année comptable 2018 386
5.20.3.3 Année comptable 2019 393
5.20.4 Informations financières consolidées pro forma non auditées 400
5.20.4.1 Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2019 400
5.20.4.2 Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2019 - Tableaux 407
5.20.4.3 Rapport du commissaire sur la compilation de l'Information Financière Pro Forma au 31 décembre 2019 409
5.20.5 Annexe – Comptes annuels consolidés Axa Bank Belgium pour les exercices 2017, 2018 et 2019 412

1 RÉSUMÉ

1.1 Introduction et avertissements

1.1.1 Identification des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières émises sont des actions coopératives.
Les actions coopératives de CrelanCo ne possèdent pas de code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou de code équivalent.

1.1.2 Identité de l'émetteur

L'émetteur est la SC CrelanCo, société coopérative (SC) de droit belge, ayant son siège social boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, numéro d'entreprise TVA BE 0403.263.840 - RPM Bruxelles (Tél.: 02/558.71.11).

Remarque : CrelanCo ne possède pas de LEI (Legal Entity Identifier). La SA Crelan, l'organisme central de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan', possède le LEI 549300DYPOFMXOR7XM56.

1.1.3 Autorité compétente qui approuve le prospectus

L'autorité compétente qui approuve le prospectus est l'Autorité des Services et Marchés Financiers, en abrégé FSMA. La version approuvée est la version française du prospectus (en ce compris le résumé). La FSMA est établie Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles (tél. 0032(0)2 220 52 11).

1.1.4 Date d'approbation du prospectus et durée de validité

Le prospectus a été approuvé le 09/09/2020.
Il est valable 12 mois à partir de cette date et expire à la date du 08/09/2021.

1.1.5 Avertissements

a) Le résumé doit être lu comme une introduction au prospectus;
b) toute décision d'investir dans les actions CrelanCo doit être fondée sur un examen de l'intégralité du prospectus par l'investisseur;
c) l'investisseur peut perdre tout ou partie du capital investi;
d) si une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon le droit national, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire;
e) une responsabilité civile n'incombe qu'aux personnes qui ont présenté le résumé, y compris sa traduction, que pour autant que le contenu du résumé soit trompeur, inexact ou incohérent, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, ou qu'il ne fournisse pas, lu en combinaison avec les autres parties du prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.

1.2 Informations clés sur l'émetteur

1.2.1 Qui est l'émetteur des valeurs mobilières ?

1.2.1.1 Identité de l'émetteur

L'émetteur est la SC CrelanCo, société coopérative (SC) de droit belge, ayant son siège social boulevard Sylvain Dupuis 251, 1070 Bruxelles, Belgique, numéro d'entreprise TVA BE 0403.263.840 - RPM Bruxelles (Tél.: 02/558.71.11).

Remarque : CrelanCo ne possède pas de LEI (Legal Entity Identifier). La SA Crelan, l'organisme central de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan', possède le LEI 549300DYPOFMXOR7XM56.

1.2.1.2 Principales activités

Les activités de CrelanCo sont liées à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan". Cette Fédération est une entité opérationnelle qui est actuellement composée des deux banques : la SC CrelanCo et la SA Crelan.
Elles offrent un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises.

Ce service bancaire comprend l'octroi de crédits (crédits aux milieux agricole et horticole, crédits d'investissement, crédits hypothécaires, crédits à la consommation), l'ouverture de comptes (comptes à vue, comptes de dépôts, comptes-titres), la mise à disposition de moyens de paiement, traditionnels ou électroniques, comme les cartes, l'offre d'instruments de placement (bons de caisse, euro-obligations, euro medium term notes, fonds de placement, …) et l'offre de services de gestion de patrimoine.
La Fédération d'établissements de crédit 'Crelan' est essentiellement active sur le marché belge.
La SA Crelan a par ailleurs deux filiales : la SA Europabank et la SA Crelan Insurance.
La SA Europabank est une banque de niche spécialisée dans l'octroi de crédit à des clients ayant un autre profil de risque que celui de la clientèle de Crelan. L'octroi de crédit se fait par l'intermédiaire d'un réseau d'agences propre et par l'intermédiaire de courtiers indépendants. Du côté des dépôts, l'accent est mis sur les produits d'épargne traditionnels. Europabank possède en outre une licence Visa et Mastercard internationale, ainsi qu'une offre de leasing.
Crelan Insurance commercialise des assurances de type assurance de solde restant dû en vue d'offrir une couverture pour le remboursement d'un crédit (crédit hypothécaire, prêt à tempérament) en cas de décès.
Quelques données chiffrées sur les activités du groupe Crelan :

Chiffres comptables consolidés du Groupe Crelan (*en million EUR*)	**31/12/2017**	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Dépôts de la clientèle	16.407,59	17.166,68	18.209,27
Crédits à la clientèle (IFRS)	16.346,89	16.593,86	17.560,86
Activité hors bilan	5.407,75	5.276,77	6.225,84
Prêts et créances	16.469,10	16.680,87	17.674,78
Portefeuille financier	1.615,87	1.666,66	1.210,84
Fonds propres	1.177,22	1.167,04	1.263,01
Total de l'actif	19.973,10	20.445,85	21.595,54
Résultat net	49,95	65,79	70,30

Le Groupe AXA et le Groupe Crelan ont par ailleurs conclu en date du 24 octobre 2019 un accord sur la vente d'AXA Bank Belgium au Groupe Crelan. Les décisions des autorités de contrôle (Banque Centrale Européenne, Banque de France, Banque Nationale de Belgique et Autorité belge de la Concurrence) quant à l'approbation ou non de la transaction sont attendues pour fin 2020, ainsi que le closing (= exécution effective de l'accord de reprise) dès le fiat reçu des autorités. Suivrait ensuite le trajet de séparation et d'intégration jusque fin 2022, avec à ce moment la fusion juridique entre Crelan SA en AXA Bank Belgium SA. Avec la reprise d'AXA Bank Belgium, le Groupe Crelan doublera sa taille.

Le tableau qui suit contient quelques chiffres clés des deux entités :

	31/12/2019	
Millions d'euros	**Crelan**	**Axa Bank Belgium**
Total bilan	21.596	28.790
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.870	24.177
Dépôts de la clientèle	18.209	19.572
Fonds propres	1.263	1.166
Résultat	70	50

NB. ces données sont issues des comptes annuels des deux entités qui ont été audités.

1.2.1.3 Principaux actionnaires

Il n'y a pas d'actionnaire principal ou majoritaire de CrelanCo. Personne ne détient ou ne contrôle dès lors CrelanCo, ni directement, ni indirectement.
Le capital social est réparti entre 274.871 actionnaires au 30 juin 2020.

1.2.1.4 Identité de ses principaux dirigeants

L'article 19 des statuts de CrelanCo énonce qu'aussi longtemps que la société est affiliée à la SA Crelan, au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan. Ce Comité de Direction est actuellement composé comme suit :

- Philippe Voisin : Chief Executive Officer (CEO).
- Jean-Paul Grégoire : Chief Operating Officer (COO).
- Joris Cnockaert : Chief Risk Officer (CRO).
- Anne Fiévez : Chief Information Officer (CIO).
- Paul Malfeyt : Chief Financial Officer (CFO).

Le Président du Conseil d'administration est Monsieur Jean-Pierre DUBOIS et le Vice-Président Monsieur Luc VERSELE.

1.2.1.5 Contrôleurs légaux des comptes

EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin, a été nommée en tant que commissaire aux comptes pour les années comptables 2017, 2018 et 2019. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale de CrelanCo du 25/06/2020 pour une période de trois ans venant à terme à l'issue de l'Assemblée Générale de 2026.

1.2.2 Quelles sont les informations financières clés concernant l'émetteur ?

Compte de résultat

En EUR	**Pro forma (Crelan + Axa Bank Belgium)**	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Produits d'intérêts net (ou équivalent)	633.942.678	274.636.813	265.496.791	264.664.972
Produits d'honoraires et de commissions nets	8.415.428	-597.007	7.072.926	875.413
Dépréciation d'actifs financier, nette	-8.119.161	1.225.109	-5.659.572	-5.005.158
Revenu net des portefeuilles de transaction (net trading income)	-107.572.377	-1.461.377	-246.949	-414.471
Bénéfice brut d'exploitation (avant provision, dépréciation et impôts)	177.313.481	81.485.456	91.656.348	84.068.778
Résultat net	611.957.825	70.297.576	65.794.729	49.947.569
Résultat par action	/	1.00 EUR	1.00 EUR	0.75 EUR

Bilan

En EUR	**Pro Forma (Crelan + Axa Bank Belgium)**	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS 9**	**31/12/2017 IAS 39**
Total de l'actif	49.818.860.508	21.595.541.264	20.445.851.317	19.930.890.820	19.973.103.733
Dettes de premier rang	5.623.700.610	906.798.610	967.945.453	1.175.306.785	1.175.306.785
Dettes subordonnées	398.304.399	177.956.787	242.011.474	276.524.700	276.524.700
Prêts et créances à recevoir de clients (nets)	41.784.229.167	17.560.864.241	16.593.860.795	16.354.127.394	16.346.888.644
Dépôts de clients	37.781.134.411	18.209.271.411	17.166.678.025	16.407.590.409	16.407.590.409
Total des capitaux propres	1.781.495.861	1.263.009.183	1.167.037.480	1.136.160.811	1.177.216.662
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	428.676.113	202.160.401	235.131.191	266.146.591	266.146.591

Ratios

	Pro Forma (Crelan + Axa Bank Belgium)	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Ratio Tier1	13,79%	21,03%	17,76%	18,11%
Ratio CAD	15,92%	21,85%	19,19%	20,42%
Ratio de levier calculé en divisant le capital Tier 1 par le Leverage exposure	3,19%	5,07%	4,88%	5,04%
Cost income ratio	75,54%	75,57%	71,79%	73,77%
Loan loss ratio	0,025%	-0,007%	0,03%	0,03%
ROE	6,53%	5,57%	5,59%	4,26%

N.B. les différents ratios pro forma et la donnée « prêts non performants » ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma.
NB. Le ROE pro forma a été corrigé de manière à ne pas tenir compte de l'impact de la vente de Crelan Insurance et du badwill.

1.2.3 Quels sont les risques spécifiques à l'émetteur ?

Les principaux facteurs de risques liés à l'émetteur sont les suivants :

- le risque de crédit, qui est le risque que l'émetteur ne soit pas remboursé par ses propres débiteurs, tenant compte des dimensions de concentration du portefeuille crédit, en particulier en ce qui concerne le crédit hypothécaire;
- le risque de marché, qui est le risque que l'émetteur subisse des pertes suite à une évolution défavorable des marchés, en particulier dans le cadre d'un scénario avec une augmentation du niveau des taux;
- le risque opérationnel qui est le risque lié au bon fonctionnement interne de l'émetteur et à sa capacité à faire face à des événements externes;
- le risque régulatoire et prudentiel, c'est-à-dire les risques liés aux changements de la législation et de la réglementation qui est d'application à l'émetteur ou au secteur bancaire, ainsi que le risque que certaines réglementations ne soient pas respectées;
- le risque de liquidité, qui est le risque que l'émetteur évalue mal ses besoins de liquidité pour pouvoir répondre à ses obligations ou qu'il soit confronté à des difficultés à trouver des liquidités sur les marchés en raison d'une crise ou d'une situation exceptionnelle; vu l'importance du volume de dépôts d'épargne au bilan de Crelan, une source importante de risque de liquidité est le risque qu'un partie importante de la clientèle demande à un moment donné le remboursement de ses dépôts;
- les risques liés à l'existence d'une fédération d'établissements de crédit basée sur une solidarité par laquelle l'exécution des obligations de chacune des entités de la fédération est garantie par les autres entités en cas de défaillance de l'une ou plusieurs d'entre elles.
- les risques liés à la reprise d'AXA Bank Belgium : cette reprise représente approximativement un doublement de la taille du groupe Crelan, accroît la pression sur la solvabilité (nécessité de maintenir un ratio de solvabilité suffisant pour répondre aux exigences légales et nécessité de lever des capitaux coopératifs supplémentaires) et comporte des risques en termes de rentabilité et de possibilité de verser des dividendes en adéquation avec les attentes des coopérateurs, compte tenu des coûts d'intégration importants et des engagements de Crelan; la réussite du trajet d'intégration et de migration impliqué par la reprise d'Axa Bank Belgium est aussi importante dans la réussite stratégique et financière de la transaction pour le groupe Crelan;
- l'impact du COVID-19.

1.3 Informations clés sur les valeurs mobilières

1.3.1 Quelles sont les principales caractéristiques des valeurs mobilières ?

1.3.1.1 Nature et catégorie des valeurs mobilières

Les actions coopératives sont des instruments financiers de type "action" qui représentent un droit de propriété sur une fraction du capital de l'entreprise. Cela signifie qu'en achetant une action coopérative, le souscripteur devient actionnaire ou coopérateur de la société coopérative CrelanCo.
Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions coopératives de CrelanCo.

Les actions coopératives ne possèdent pas de code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou de code équivalent.

1.3.1.2 Monnaie, dénomination, valeur nominale, nombre de valeurs mobilières émises et échéance

La monnaie d'émission est l'euro.
Les valeurs mobilières offertes sont des actions CrelanCo.
Le prix d'émission statutaire de l'action coopérative est de 12,40 EUR.
Le 30 juin 2020 il y avait 71.175.017 actions coopératives émises par CrelanCo.
Les actions coopératives n'ont pas d'échéance, sauf liquidation de la société.

1.3.1.3 Droits attachés aux valeurs mobilières

Les actions coopératives donnent droit au paiement annuel d'un dividende sur les bénéfices éventuellement réalisés, moyennant décision en ce sens de l'Assemblée Générale de CrelanCo, sur proposition du Conseil d'Administration.
Ce dividende ne pourra dépasser 6% du prix d'émission statutaire des actions coopératives après retenue du précompte mobilier. Ceci est le taux maximal actuellement autorisé par l'arrêté royal du 8/01/1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives.
Les actions coopératives donnent également le droit de participer à l'Assemblée générale des actionnaires de la société et d'y exercer un droit de vote.
Chaque actionnaire dispose d'une voix. Il a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante actions souscrites. Toutefois, chaque actionnaire ne peut disposer de plus de cinq voix. Nul ne peut prendre part au vote, pour lui-même et comme mandataire, pour un nombre de voix excédant le dixième des voix attachées aux actions présentes et représentées.
Sans préjudice des dispositions particulières prévues par le Code des sociétés et des associations, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes et représentées.
Il convient de noter qu'il découle de l'article 30 des statuts de CrelanCo qu'en cas de dissolution volontaire de la société, après paiement du passif, les fonds propres seront remboursés aux actionnaires à concurrence de la partie du prix d'émission statutaire de leurs actions qu'ils ont réellement versée ou, en cas d'insuffisance du solde disponible, d'une partie proportionnelle de ce cette partie.
Les actionnaires ne pourront en aucun cas obtenir plus que leur investissement nominal.
Les actionnaires qui détiennent le nombre minimum d'actions fixé par le Conseil d'administration et qui sont en ordre de cotisation annuelle, peuvent également bénéficier des avantages qui leur sont octroyés dans le cadre d'un programme d'avantages pour coopérateurs.

1.3.1.4 Rang relatif des valeurs mobilières dans la structure du capital de l'émetteur

Les actions coopératives sont émises en représentation du capital de CrelanCo. Les sommes investies par l'acquisition d'actions coopératives forment les fonds propres de catégorie Tier 1.
Ce capital constitue la partie la plus risquée dans l'hypothèse où CrelanCo deviendrait insolvable.
Les actions coopératives ne pourraient être remboursées qu'après paiement de tous les autres créanciers, qu'ils soient privilégiés ou chirographaires et dans la mesure où il resterait un disponible.
Dans le cadre des mécanismes réglementaires de redressement et de résolution des établissements de crédit, l'autorité de résolution a la compétence de faire en sorte que les actionnaires tels que les coopérateurs supportent une partie adéquate des pertes en cas de faillite ou de probabilité de faillite. Dans une telle situation, les actions peuvent être dépréciées.

1.3.1.5 Restrictions au libre transfert des valeurs mobilières

Les actions coopératives ne font et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent. Elles ne peuvent donc pas être revendues sur un tel marché.
Par ailleurs, la négociabilité des actions coopératives est soumise aux restrictions suivantes.
La personne qui souhaite récupérer la somme investie en actions coopératives doit, soit remettre sa démission, soit procéder à une cession, sachant que les actions coopératives ne peuvent être cédées qu'à des actionnaires ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 9 des statuts de CrelanCo.

En ce qui concerne la démission, les actionnaires ne peuvent la présenter que pendant les six premiers mois de l'exercice et les remboursements entraînés par la démission ne pourront intervenir qu'après approbation par l'Assemblée Générale du bilan de l'exercice au cours de laquelle la démission a été demandée.
Le Conseil d'administration peut refuser la démission ou la réduction du nombre d'actions de manière inconditionnelle.

1.3.1.6 Politique de dividende ou de distribution

Selon la politique de dividende de CrelanCo, l'octroi et l'ordre de grandeur du dividende dépendent d'un certain nombre de restrictions :

a) Restrictions légales et réglementaires

- Aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution, ou encore si la société ne pourrait continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois.
- Le dividende est limité à maximum 6% du prix statutaire d'émission.
- la distribution de dividendes doit se faire dans le respect des règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" et de fonctionnement de la fédération Crelan, ainsi que des règles statutaires relatives à la répartition bénéficiaire.

b) Restrictions liées à la solvabilité, la rentabilité attendues de Crelan et les conditions du marché (économie, taux d'intérêt, concurrence, etc.)

- La distribution des dividendes est principalement basée sur les ratios de solvabilité prévus dans le plan budgétaire pluriannuel. Si la solvabilité dans le plan pluriannuel montrait une tendance significative à la baisse, ceci devra être pris en compte pour l'ordre de grandeur du dividende (sur la base du principe de prudence).
- En ce qui concerne l'aspect rentabilité, le montant total du dividende en € sera au maximum de 55% du résultat d'exploitation, ce dernier étant basé sur la moyenne des 2 années précédentes. Si le rendement des capitaux propres (ROE) est inférieur à 2 % trois années de suite, aucun dividende ne sera versé à partir de cette troisième année.
- L'objectif est aussi d'offrir un dividende conforme à ce qui est octroyé sur le marché par des structures équivalentes.

1.3.2 Où les valeurs mobilières seront-elles négociées?

Les actions coopératives ne font et ne feront l'objet d'aucune demande d'admission à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent.

1.3.3 Quels sont les principaux risques spécifiques aux valeurs mobilières?

Les facteurs de risques essentiels liés aux actions coopératives en tant que telles, sont les suivants :

- leur nature d'action qui signifie que l'investisseur fait un apport en capital dans les fonds propres de d'une banque coopérative et indirectement dans Crelan SA dont CrelanCo est actionnaire à 99%; en cas de dissolution ou de liquidation, les actions coopératives ne peuvent être remboursées qu'après apurement du passif et dans la mesure du disponible; en outre, les actions coopératives ne sont pas cotées en bourse et leur valeur ne peut monter par suite de l'évolution des marché financiers; elles n'offrent pas de protection contre l'inflation ou l'érosion monétaire;
- les coopérateurs sont soumis au principe du "bail-in" ou principe du renflouement interne qui signifie que les difficultés financières de la banque devront être prises en charge par ses actionnaires et ses créanciers, sans intervention de l'Etat belge. Dans une telle situation, les actions peuvent être dépréciées. Ces actions ne bénéficient pas non plus du système de garantie des dépôts;
- les actions coopératives ne sont pas librement négociables. L'actionnaire qui souhaite récupérer son investissement doit
  - se retirer de la société et présenter sa démission, tenant compte du fait que la démission est soumise à certaines conditions et peut dans certains cas être refusée; en cas de démission, le coopérateur n'a droit au maximum qu'au prix d'émission statutaire de ses actions (les actionnaires devront supporter une moins-value des actions tandis que celles-ci ne donnent pas droit à d'éventuelles réserves ou plus-value),
  - ou céder ses actions à un candidat repreneur qu'il doit trouver lui-même dans la mesure où ces actions ne sont pas négociées sur une bourse ou une plateforme de négociation.

1.4 Informations clés sur l'offre au public de valeurs mobilières

1.4.1 Quelles conditions et selon quel calendrier puis-je investir dans cette valeur mobilière?

Une action coopérative a un prix d'émission statutaire de 12,40 EUR.
L'investissement minimum est d'une action pour devenir coopérateur mais il faut avoir au moins 10 actions pour bénéficier du programme d'avantage offert aux coopérateurs.
Un investisseur peut souscrire et posséder au maximum 404 actions de CrelanCo, c'est-à-dire un montant maximum de 5.009,60 EUR.
Les investisseurs qui sont déjà coopérateurs pour un montant inférieur à 5.009,60 EUR peuvent encore souscrire au maximum pour un montant qui correspond à la différence entre le montant de actions qu'ils ont déjà et 5.009,60 EUR.
Le montant maximum de 5.009,60 EUR ne s'applique qu'à l'offre tombant sous l'application de ce prospectus. Il est sans préjudice des droits acquis par le passé par des coopérateurs qui, historiquement auraient pu dépasser cette limite, notamment suite à la fusion des caisses régionales du Crédit Agricole en 2015. Par ailleurs, les droits acquis jusque 5.009,60 EUR le resteront aussi en cas de baisse éventuelle dans l'avenir de cette limite.

L'émission effectuée dans le cadre du présent prospectus débute à la date de ce prospectus tel qu'approuvé par la FSMA. L'offre est en principe continue, mais le présent prospectus ayant une validité d'un an à partir du 09/09/2020, l'émission ne pourra se poursuivre au-delà d'un an que moyennant l'établissement d'un nouveau prospectus approuvé par la FSMA.
L'offre porte sur un montant maximum de 300 millions d'euros. L'allocation se fait en fonction de la date de souscription jusqu'à atteindre le montant maximum. Les demandes de souscription qui mèneraient à dépasser ce montant seront refusées.

Les actions coopératives ne sont pas admises ou négociées sur une bourse ou une autre plateforme de négociation où elles pourraient être vendues.

CrelanCo estime que la dilution des actions lors de l'émission de nouvelles actions est inexistante ou à tout le moins très limitée en raison des éléments suivants :
- chaque action est émise à un prix statutaire d'émission fixe de 12,40 EUR, peu importe le nombre d'actions émises;
- tous les investisseurs, y compris les actionnaires existants, peuvent souscrire aux actions de manière égale jusqu'à 5.009,60 EUR (404 actions);
- le droit de vote est limité : chaque actionnaire bénéficie d'une voix; il a droit à une voix supplémentaire par série de 50 actions souscrites, avec un maximum de 5 voix.

Il n'y a aucun frais d'émission mis à charge de l'investisseur.
La SC CrelanCo doit payer environ 22.000,00 EUR à la FSMA pour le contrôle et l'approbation du présent prospectus.

1.4.2 Pourquoi ce prospectus est-il établi?

CrelanCo offre au public la possibilité d'acquérir des actions coopératives afin de renforcer ses fonds propres et sa solidité financière en conformité avec la réglementation des fonds propres des établissements de crédit.
De manière plus spécifique, CrelanCo souhaite lever du capital afin de maintenir sa solvabilité à un bon niveau, y compris après la reprise d'AXA Bank Belgium par le Groupe Crelan.
Dans ce contexte, Crelan a l'intention d'augmenter son capital coopératif de 40 millions d'euros à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing (exécution effective de l'acquisition d'AXA Bank Belgium).
Par ailleurs, la SA Crelan a l'intention d'augmenter son capital réglementaire de catégorie Tier 2 avant le closing par l'émission d'emprunts subordonnés pour un montant total de 200 millions d'euros souscrit par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA. Crelan pourrait substituer à AXA un ou plusieurs investisseurs institutionnels pour un montant pouvant aller jusqu'à 110 millions d'euros.
L'émission d'actions coopératives est aussi importante pour CrelanCo afin de stabiliser l'actionnariat et de compenser le retrait de coopérateurs par l'adhésion de nouveaux coopérateurs.

2 FACTEURS DE RISQUES

2.1 Facteurs de risques liés aux actions coopératives

2.1.1 Risques liés à l'investissement dans le capital d'une banque coopérative

L'instrument offert au public dans le cadre du présent prospectus est un instrument de type "action".
La personne qui acquiert des actions coopératives injecte le montant qu'il investit dans le capital de l'entreprise coopérative. Il devient ainsi actionnaire (ou coopérateur) de CrelanCo et son investissement s'ajoute aux fonds propres de l'entreprise.

En cas de dissolution ou de liquidation de la société, les fonds propres seront d'abord affectés à l'apurement du passif. Après paiement du passif, le capital sera remboursé aux actionnaires à concurrence du montant qu'ils ont réellement versé ou d'une partie proportionnelle de ce montant en cas d'insuffisance du solde disponible. Si la dissolution ou liquidation intervient par suite d'une faillite ou d'un événement équivalent, il se peut que le titulaire d'actions coopératives ne récupère le capital investi que partiellement ou pas du tout.

En outre, CrelanCo possède 99,99% des actions de la SA Crelan. Cela implique que les détenteurs de parts coopératives sont ensemble devenus indirectement actionnaires à 99,99% de la SA Crelan et sont donc aussi soumis aux risques propres de la SA Crelan et de ses sociétés filiales. Sur le plan individuel, ce risque est limité individuellement au montant investi dans CrelanCo. Toutefois, si par suite d'évènements inattendus ou de stress sur le marché du capital additionnel était nécessaire, ceci devrait être réalisé par la mise en réserve de plus de bénéfices pour renforcer la base de capital, par la récolte de capital coopératif additionnel, ou encore par l'intervention d'un nouveau partenaire pour participer au capital de la SA Crelan. En d'autres termes, cela signifie que si du capital additionnel était nécessaire, cela viendrait directement ou indirectement à la charge des actionnaires actuels.

Par ailleurs, les actions coopératives de CrelanCo ne sont pas cotées en bourse et ne sont pas non plus liées à un index de référence. Leur prix d'émission statutaire n'est par conséquent pas susceptible d'augmenter ou de diminuer en raison d'une valorisation boursière ou de l'évolution d'un index de référence. L'investisseur ne pourrait donc spéculer sur une hausse future de la valeur de l'action pour évaluer le rendement de son investissement. Le retour sur investissement se fait par le biais du versement d'un dividende et des avantages octroyés aux coopérateurs.
Ceci implique aussi que les actions coopératives n'offrent pas de protection contre l'inflation ou l'érosion monétaire. En outre, en cas de démission, le coopérateur n'aura droit au maximum qu'au prix d'émission statutaire de ses actions (les actionnaires devront supporter une moins-value des parts tandis que les actions ne donnent pas droit à d'éventuelles réserves ou plus-value).

Les risques liés à l'investissement dans le capital de l'entreprise coopérative, dont le risque de perte partielle ou totale, sont jugés moyens.

2.1.2 Bail-in - Absence de mécanisme de garantie

Par suite de la crise financière de 2008, différents Etats sont intervenus pour sauver certaines banques en difficultés financières et, de cette manière, éviter un effondrement du secteur financier.

Des règles ont alors été prises au niveau européen pour éviter de telles interventions dans l'avenir. On parle de règles relatives au redressement et à la résolution des établissements de crédit.
Le principe est que les banques en difficultés doivent être sauvées par leurs actionnaires et créanciers, et non par l'Etat.

Il y a entre autres des règles selon lesquelles les banques doivent avoir des plans, sous contrôle de l'autorité (la Banque Nationale de Belgique pour ce qui concerne Crelan), dans lesquels elles doivent fixer les mesures à prendre pour maintenir la banque en vie en cas de problèmes financiers.

Par ailleurs, l'autorité de résolution (pour Crelan il s'agit du Collège de résolution institué au sein de la Banque Nationale de Belgique) peut décider de déprécier des instruments de fonds propres ou de les convertir en actions ou autres titres de propriété de l'établissement de crédit en résolution. C'est ce qu'on appelle l'instrument de "renflouement interne" ou de "bail-in".

En d'autres termes, en cas de faillite ou de probabilité de faillite, l'autorité de résolution a la compétence de faire en sorte que les actionnaires tels que les coopérateurs de CrelanCo et certaines catégories de créanciers spécifiques supportent une partie adéquate des pertes. Dans une telle situation, les actions peuvent être dépréciées.

Les autorités doivent toutefois appliquer l'instrument de renflouement interne d'une manière qui respecte l'égalité de traitement des créanciers et la hiérarchie des créances conformément au droit applicable en matière d'insolvabilité. Par conséquent, les pertes devraient d'abord être supportées par les instruments de fonds propres réglementaires et être récupérées envers les actionnaires, soit par l'annulation ou le transfert d'actions, soit par une forte dilution.

Les actions coopératives ne bénéficient en outre pas du mécanisme de garantie des dépôts mis en place en Belgique. Un investissement en actions coopératives n'est en effet pas un dépôt auprès de la banque et les actionnaires ne pourront donc faire appel à une garantie en cas d'insolvabilité de CrelanCo.

Le mécanisme de bail-in et l'absence de garantie par le mécanisme de protection des dépôts mis en place en Belgique, constituent des risques jugés moyens.

2.1.3 Négociabilité

Les actions coopératives ne sont pas librement négociables. Elles ne sont pas négociées sur une bourse ou une autre plateforme de négociation où elles pourraient être vendues. Il faut en outre tenir compte des dispositions du Code des sociétés relatives à la société coopérative.

La personne qui souhaite récupérer son investissement doit soit se retirer de la société en présentant sa démission, soit transférer ses actions à un candidat repreneur, en tenant compte du fait que la démission est soumise à certaines conditions et peut être refusée dans certains cas.

2.1.3.1 Démission

L'actionnaire peut demander le remboursement de ses actions par l'intermédiaire de son agence Crelan. Cela veut dire qu'il souhaite se retirer de la société et qu'il présente sa démission.

Selon l'article 11 des statuts, les actionnaires ne peuvent présenter leur démission ou demander la réduction du nombre de leurs actions qu'au cours des six premiers mois de l'exercice. Les remboursements consécutifs aux démissions ou aux réductions du nombre d'actions ne pourront intervenir qu'après approbation par l'assemblée générale du bilan de l'exercice au cours duquel la démission ou la réduction du nombre d'actions a été demandée.

Cela implique qu'une démission introduite dans la seconde moitié de l'année ne pourra être prise en compte qu'à partir de l'année suivante. Dans une telle situation, le remboursement des actions ne pourra intervenir qu'après l'Assemblée Générale (généralement fin du mois d'avril) de la seconde année suivant l'introduction de la demande de démission.
Ceci signifie concrètement que le temps d'attente minimal pour être remboursé sera d'environ 10 mois (= hypothèse d'une démission introduite fin juin de l'année) et le temps d'attente maximal 22 mois (= hypothèse d'une démission introduite début juillet de l'année). Le délai pendant lequel l'actionnaire démissionnaire ne pourra bénéficier du montant de son apport, par exemple pour faire d'autres investissements, peut donc être assez long.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration peut inconditionnellement refuser la démission et la réduction du nombre de parts (voir section 4.2.8.1).

En vertu de l'article 13 des statuts de CrelanCo, les actionnaires auront droit à recevoir une action de retrait telle qu'elle résultera du bilan de l'exercice social pendant lequel ils ont cessé d'être actionnaires de la société ; en aucun cas ils ne pourront recevoir plus que le prix d'émission statutaire de leur action. Cela signifie qu'en cas de démission, le coopérateur n'a droit au maximum qu'au prix d'émission statutaire de ses actions (les actionnaires devront supporter une moins-value des actions tandis que celles-ci ne donnent pas droit à d'éventuelles réserves ou plus-value).

Il faut en outre également tenir compte du nouveau Code des sociétés et des associations (voir loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, Moniteur belge du 4/04/2019) qui a introduit des limitations à la possibilité de procéder à des distributions (comme l'octroi d'un dividende ou le remboursement de parts) dans une société coopérative (voir section 4.2.8.1).

Il existe donc une possibilité que les coopérateurs ne puissent pas récupérer leur apport en cas de difficultés financières de CrelanCo ou en cas de retrait massif des coopérateurs.

Ce risque est un risque jugé moyen.

2.1.3.2 Cession

L'actionnaire peut trouver lui-même un repreneur pour le rachat de ses actions. Pour cela, il doit tenir compte des règles qui suivent.

Selon l'article 8 des statuts de CrelanCo, les actions ne peuvent être transférées qu'à des actionnaires ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 9 des statuts pour devenir actionnaires et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui est tenu de justifier un refus éventuel (voir section 4.2.8.2).

Toute cession qui se ferait en dehors de ces règles resterait inopposable à CrelanCo.

Le risque encouru par l'investisseur est le risque de ne pas trouver rapidement, ou de ne pas trouver du tout de candidat repreneur de ses actions.

Ce risque est un risque jugé moyen.

2.2 Facteurs de risques liés à l'émetteur

Ce chapitre décrit les différents types de risques auxquels le Groupe Crelan est exposé.
Dans la mesure où CrelanCo fait partie d'une ensemble plus grand, à savoir la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" qui est basée sur un principe de solidarité en vertu duquel chaque membre garantit la bonne fin des engagements des autres membres, et considérant que la gestion des risques est organisée au niveau du Groupe Crelan, les risques auxquels sont exposés la Fédération et le Groupe Crelan sont les risques pertinents auxquels est exposée CrelanCo.

2.2.1 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie, dans le cadre d'une transaction, ne paye pas à temps ce qu'il doit à la banque.
Le risque de crédit est le risque principal auquel le Groupe Crelan est exposé.

Ce risque est essentiellement généré par l'activité crédit classique de la banque (risque que les emprunteurs deviennent insolvables et ne remboursent plus leurs crédits tels que les crédits hypothécaires) et, dans une moindre mesure, par les activités de la salle des marchés centralisée auprès de la SA Crelan (risque qu'une institution financière ne puisse plus payer ce qu'elle doit à la banque).

L’évolution du chômage en Belgique à une incidence sur le risque de crédit. Au plus le nombre de gens perdant leur emploi augmente, comme on le constatera dans la crise du coronavirus, au plus le risque de non remboursement chez Crelan sera en hausse.

Dans le cadre de l'exercice ICAAP, quatre risques de concentration importants sont décrits :
- Concentration dans les crédits hypothécaires (10,5 milliards euros - +/- 60% du total du bilan)
- Concentration envers l'Etat belge (473 millions euros)
- Concentration op LCH Clearnet (737 millions euros)
- Concentration sur le secteur agricole (2,4 milliards d'euros - +/- 11% du total du bilan)

Le portefeuille de crédits hypothécaires contient +/- 160.000 contrats individuels répartis entre diverses catégories socio-professionnelles et sur toute la Belgique. Selon une évaluation interne et sur base de critères propres, 85% des dossiers représentent un profil de risque bas. Ceci est le résultat de l'utilisation de modèles internes solides et de l'application dans la durée d'une politique d'acceptation stricte. Cela mène également à un coût du risque particulièrement bas qui, par solde, a même été positif lors des trois dernières années comptables (+1,4 mios EUR en 2017, +3,9 mios EUR en 2018 et + 1,2 mios EUR en 2019).

Crelan partage néanmoins les inquiétudes de la BNB concernant le marché du crédit au logement en Belgique, tel que cela est entre autre formulé dans son Financial Stability Report, qui a conduit en 2018 à une norme macroprudentielle de la BNB imposant aux banques des coussins de solvabilité additionnels. En effet, la BNB fait référence aux risques liés aux crédits hypothécaires, surtout en ce qui concerne une possible surévaluation des biens immobiliers et une augmentation de l’endettement des ménages qui peuvent entraîner des poches de risques dans les portefeuilles de crédit. Dans ce cas, nous pourrions être confrontés à une dégradation du risque de contrepartie, une augmentation des défauts de paiement et un niveau de récupération moindre des garanties sous-jacentes. Cette situation engendrerait une augmentation du coût du risque, avec un effet sur la rentabilité de la banque, et une augmentation des besoins en fonds propres. C'est pourquoi une attention particulière est apportée, dans la mesure du possible, sur une limitation des durées et quotités des crédits hypothécaires, et sur une augmentation des marges.
L'impact de la nouvelle norme macroprudentielle de la BNB signifie pour Crelan(Co) une augmentation du volume de risque d'environ 250 millions d'euros (application d'un facteur 1,33). Concrètement, cela signifie que sans cette mesure le ratio Tier 1 serait de 0,79% plus élevé et le ratio de capital total de 0,86 % plus élevé.

En 2019, cela a conduit à renforcer les conditions d’acceptation des crédits portant sur le montant minimum de fonds propres dont doit disposer l’emprunteur par rapport au montant emprunté. Les crédits dont le ratio prêt/valeur ("loan to value") est élevé devront rester sous un certain pourcentage du nombre total des crédits et il sera davantage tenu compte de l'endettement et de la charge de remboursement mensuel des ménages pour ces crédits.
De cette manière, Crelan satisfait aux conclusions du Financial Stability Report 2020 de la BNB.

Compte tenu de l’implémentation du réseau d’agences de Crelan, l’activité crédit se concentre sur le marché belge et aucun développement n’est envisagé à l’extérieur de des frontières car elle n’y a pas de présence active.

La banque est un acteur important pour le marché agricole et contribue fortement à son financement. Ce secteur est régulièrement confronté à des variations fortes de conjoncture compte tenu des aléas du climat, mais aussi de la libéralisation des prix agricoles et de l’abandon des quotas de production ces dernières années. Jusqu’à ce jour, ceux-ci n’ont eu que des effets mineurs sur les résultats de la banque grâce à une bonne expertise interne d’appréciation des risques et à une dispersion des risques au sein des différents sous-secteurs du monde agricole. Pour autant, dans le cadre d’une approche prudentielle et en prévision de crises potentielles futures, la banque a constitué une provision totale de 8,7 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu sur les trois dernières années comptables de l'exposition au défaut (EAD) en augmentation, et du volume pondéré des risques (RWA) en diminution.

En million d'euros	2017	2018	2019
EAD total	21.033	21.539	22.939
RWA total	4.551	4.356	3.801
RW moyen en %	21,6%	20,2%	16,6%

La qualité du portefeuille crédit sous l'approche IRB s'est améliorée ces trois dernières années :

	2017	2018	2019
Investment grade	76,8%	78,5%	81,3%
Speculative grade	21,3%	19,8%	17,5%
Default	1,9%	1,7%	1,3%
Total IRB	100%	100%	100%

La crise covid-19 va inévitablement avoir des effets sur le portefeuille crédit de Crelan. Des salariés vont perdre leur emploi ou vont voir leurs revenus baisser suite au chômage temporaire, des entreprises vont faire faillite suite à la baisse de l'activité liée au mesures de confinement, ce qui entrainera pour Crelan une hausse des coûts liés aux défauts de paiement. Toutefois, les simulations de stress réalisées sur le secteur Horeca, les agences de voyage, les clients du top 20, la clientèle corporate, les prêts à tempérament et sur l'ensemble du portefeuille, démontrent une très bonne capacité de résistance. Même dans les scenarii les plus sévères de dégradation du risque, copiés de la crise financière de 2008, les fonds propres de la banque se montrent suffisants pour respecter les exigences des autorités de contrôle.

Il convient de noter que les systèmes de notation interne de Crelan sont très réactifs aux événements de risque. C'est ainsi que toute demande de rééchelonnement, crédits de restructuration, fichages négatifs, … entraînent des dégradations de ratings individuels.
Rappelons également que ces notations internes impactent également les besoins en fonds propres et la constitution de provisions.

Au moment de rédiger les présents commentaires, la provision IFRS 9 s'élevait à plus de 10 mios €, soit environ 2 mios € de plus qu'avant la crise.
Par ailleurs, on a également constaté au 7/06/2020 que les demandes de rééchelonnements s'élèvent à :

- 3.538 contrats CHP rééchelonnés pour un encours de 305 mios €, soit 2,0% du portefeuille total de Crelan;
- 2.157 contrats professionnels rééchelonnés pour un encours de 217 mios €, soit 1,4% du portefeuille total de Crelan.

On constate également un très important ralentissement des demandes de rééchelonnements depuis déjà la mi-mai 2020, ce qui permet à Crelan de considérer avoir atteint le pic des demandes. Il faudra à terme réévaluer la situation en fonction de la décision du gouvernement d'allonger la période de franchise en matière de crédit hypothécaire de fin octobre à fin décembre 2020 (voir arrêté royal n° 38 du 24 juin 2020, publié au Moniteur belge du 2 juillet 2020).

En conclusion, Crelan court un risque en octroyant du crédit, celui que l'emprunteur ne rembourse pas son emprunt, par exemple s'il tombe en faillite. La Banque couvre ce risque notamment en évaluant la solvabilité et la capacité de remboursement du candidat emprunteur, en limitant les montants qu'elle prête à chaque client et en prenant des garanties qui lui permettent de récupérer les sommes dues en vendant les biens de son débiteur ou d'un tiers. Si ceux-ci ne sont pas suffisants, la banque enregistre une réduction de valeur qui vient en diminution de ses revenus. En situation exceptionnelle, il se pourrait que les revenus de la banque ne soient pas suffisants pour couvrir l'ensemble des pertes, l'obligeant à prélever une partie sur ses fonds propres, ce qui affecterait sa solvabilité et lui empêcherait de verser un dividende à ses coopérateurs.
Au final, compte tenu d'une possibilité de crise économique grave et prolongée, le risque de crédit est jugé moyen.

2.2.2 Risque de marché

Par risque de marché, il faut entendre la possibilité que l'émetteur subisse une perte sur la valeur des avoirs qu'il a dans son portefeuille financier et son portefeuille crédit, suite à des évolutions de marché défavorables. Cela concerne les risques de variation des taux d'intérêts et les prix des actions, obligations et autres instruments de placement.

Les variations de taux d'intérêts peuvent affecter la marge d'intérêts entre les coûts des prêts et des emprunts. L'évolution des marchés d'actions et obligations peut aussi influencer la valeur du portefeuille de placement ou commercial de la banque (1 milliard EUR).

Le risque de marché se situe à 2 niveaux au sein du Groupe :

1. La position structurelle du bilan, gérée au sein de l'Asset & Liability Management (risque de taux ALM).
2. Les autres risques de prix et risque de spread dans le portefeuille financier de la banque.

Au premier niveau, on distingue les 2 risques suivants. Le premier et le plus important risque concerne le total du bilan et plus précisément sa composition. C'est le risque classique d'une banque de détail qui convertit l'épargne (18 milliards d'euros) en crédits (16 milliards d'euros - surtout des crédits hypothécaires). Le deuxième risque concerne le portefeuille de crédits au logement (11 milliards d'euros) dans lequel la banque est confrontée à des remboursements anticipés de clients, des périodes d'offres, des plafonds et des seuils, impliquant l'application de dispositions légales.

En raison de la situation relativement basse des taux en 2018, la banque a privilégié de mobiliser ses liquidités excédentaires dans le portefeuille crédit plutôt que dans le portefeuille obligataire. Les durées moyennes de la production de crédit sont sensiblement plus élevées que les durées du passif commercial avec le risque d'affecter la marge d'intérêt en cas de mouvements de taux substantiels.
La marge d'intérêt peut aussi être influencée par la limitation du taux client dans les crédits hypothécaires à taux variables périodiques. Sur le plan réglementaire, le taux client ne peut en effet jamais faire plus que doubler ou ne peut augmenter plus qu'un pourcentage fixé en interne. Une attention particulière a donc été portée en 2018 à l'acquisition de couvertures de ce risque optionnel.

Le tableau ci-dessous montre la sensibilité du bénéfice et des fonds propres du Groupe (sans Crelan Insurance SA) pour un glissement dans la courbe des taux de +/- 100bps.

En million EUR	2017		2018		2019	
	+100bp	-100bp	+100bp	-100bp	+100bp	-100bp
Impact sur le résultat	-38,3	4,0	-40,2	-2,0	-36,1	-1,5
Impact sur les fonds propres	-26,8	14,5	-	-	-	-

N.B. Jusqu'en 2017, la baisse potentielle totale des fonds propres réglementaires en cas de baisse de 1% des taux d'intérêt était la somme de l'impact négatif des réévaluations IFRS et de l'impact sur le résultat pour autant que la baisse de résultat ne conduise pas à une réduction du dividende versé.

N.B. Etant donné que Crelan Insurance est totalement immatérielle, il n'y a pas de calculs disponibles pour elle.

N.B. En raison des nouvelles règles de valorisation IFRS 9, il n'y a plus de mouvement de fonds propres.

Le deuxième niveau se situe dans le portefeuille financier et prend en compte le risque de spread et le risque de prix concernant des produits tels que les fonds, des private equity, des certificats immobiliers, … Les investissements dans le portefeuille financier représentent +/- 5,6 % du total du bilan.

- Le risque de spread est le risque dû aux variations du niveau ou de la volatilité des spread de crédit. La valeur du portefeuille diminue lorsque les écarts de crédit augmentent, et vice versa. La valeur de marché totale des obligations souveraines et non souveraines dans le portefeuille du groupe s'élève à 1.235 million d'euros au 31 décembre 2019. Le groupe utilise une approche value-at-risk pour estimer l'impact négatif possible sur la valeur de marché de son portefeuille en raison de

l'augmentation des spreads de crédit. Le groupe utilise une value-at-risk paramétrique basée sur un niveau de confiance de 99,5% et avec un horizon de 3 mois.

- Le risque de prix est le risque dû aux variations au niveau de prix concernant des produits tels que les fonds, des private equity, des certificats immobiliers. Au 31 décembre 2019, la valeur du marché de ce compartiment s'élevait à 27 millions d'euros.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'impact sur les fonds propres de la banque à la date du 31/12/2019 d'un scénario de stress sur le portefeuille financier selon la méthodologie utilisée au sein du groupe Crelan.

	Valeur de marché (en mios EUR)	**Stress appliqué**	**Impact (en mios EUR)**
Risque de spread	1.235	méthode value-at-risk à l'aide d'une VaR paramétrique avec un intervalle de confiance de 99,5% et pour un horizon temporel de 3 mois.	-24,2
Risque spécifique de marché	27	- fonds avec garantie de capital - 20% - fonds sans garantie de capital -30% - private equity -50% - private debt -30% - certificats immobiliers -10%	-7,6

Dans le cadre du plan de redressement de Crelan, un scenario avec une brusque et forte augmentation des taux est simulé. Ce scénario prend en considération le décalage qu'il existerait entre la remontée des taux de crédit, au fur et à mesure de la nouvelle production, et la remontée immédiate des intérêts payés sur les dépôts classiques. Ceci a pour effet une dégradation de la marge brute d'intérêts. Dans une situation extrême, nous pourrions envisager une répercussion plus tardive de la remontée des taux sur les dépôts de manière à réduire l'effet négatif sur la marge brute. Toutefois, nous pourrions alors être confrontés à une défiance de la clientèle (réputation dégradée de la banque) et subir un risque de liquidité (voir section 2.2.5.).

Outre les effets sur la liquidité, les calculs montrent que la rentabilité et la solvabilité sont influencées de manière négative; mais Crelan considère, selon ses propres calculs et estimations, que tous les ratios restent à un niveau acceptable en raison de la politique de couverture actuelle. Ces calculs et estimations ne portent que sur le périmètre du Groupe Crelan pré-acquisition et leurs conclusions ne portent donc que sur le périmètre pré-acquisition.

Conclusion : le risque de marché est un risque important pour Crelan en raison de l'inadéquation des échéances entre les actifs et les passifs, mais une politique de couverture prudente limite ce risque.
Ce risque est un risque jugé moyen.

2.2.3 Risque opérationnel

Comme toute entreprise, Crelan s'expose à des risques opérationnels qui sont liés à son fonctionnement et à sa capacité de traiter un grand nombre d'opérations. Les défaillances opérationnelles peuvent entraîner de lourdes conséquences pour la banque, sous forme de coûts financiers, de pertes de données ou encore de dommages à son image.
Afin de pallier ces risques et de minimiser les pertes en cas de survenance d'incidents opérationnels, la banque a mis en place différents dispositifs de prévention et de gestion, répartis entre différentes Directions. Les facteurs de risques spécifiques chez Crelan sont détaillés ci-après par ordre de criticité, avec les principales mesures d'atténuation en place ainsi qu'une évaluation du risque résiduel ou risque net, c'est-à-dire après prise en compte de l'impact positif de ces mesures. Nonobstant les efforts considérables mis en œuvre par exemple pour former adéquatement le personnel ou déployer des outils performants de prévention et de gestion des risques, il n'est pas possible d'implémenter des procédures qui excluent totalement tout risque opérationnel.

En ce qui concerne la sécurité de l'information, dans un monde de plus en plus interconnecté et digitalisé, la banque fait face à de nombreux risques majoritairement liés à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données et des systèmes TIC (Technologie de l'Information et de la Communication) : les attaques 'cyber', la non-conformité aux exigences légales et réglementaires, les menaces internes, les menaces technologiques et les risques liés aux fournisseurs de services. En particulier, les cyber-attaques, les menaces de déni de service distribué (DDos), les attaques ciblées et les rançongiciels (ransomwares) s'intensifient, ainsi que les tentatives d'accès non autorisés. Ces événements peuvent potentiellement entraîner des pertes financières et nuire à la réputation de la banque, entraver son efficacité opérationnelle, entraîner des coûts d'indemnisation ou des sanctions par l'autorité de contrôle prudentiel (BNB), tel que par exemple des amendes. Ils pourraient aussi avoir un effet négatif important sur ses activités, ses revenus, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. Afin d'atténuer ces risques, la banque et en particulier le Département Information Security Office (ISO) prend toutes les précautions nécessaires et dispose de politiques et de processus couvrant notamment : le contrôle de l'accès, la sécurité du développement applicatif, l'authentification, la sécurité des centres de données et des réseaux de communications, le chiffrement et la sécurité mobile. Cependant, le secteur bancaire est et restera une cible importante de la criminalité cyber et les techniques utilisées pour ces attaques sont de plus en plus sophistiquées.
Le risque résiduel lié à la sécurité de l'information est donc considéré comme élevé.

Crelan est aussi exposé aux risques liés à son réseau d'agents indépendants. Ces risques importants sont de deux natures et s'accompagnent de réponses spécifiques: d'une part les risques de fraudes, fautes ou non-respect des dispositions légales et internes et d'autre part les risques de litiges et/ou de ruptures des contrats avec les agents. La matérialisation de ces risques peut s'accompagner de préjudices potentiels financiers ou au niveau de la réputation de la Banque, voire de difficultés dans la continuité des services en cas de cessation d'activité d'une agence. Par rapport à ces facteurs de risques, la Banque a d'une part instauré un système de contrôle basé sur le principe des 3 lignes de défense avec des procédures et des pouvoirs formels et d'autre part elle a conclu une convention d'agence commerciale avec chaque agence, convention qui régit, notamment, les clauses de non-concurrence et les indemnités de résiliation. Les différents Départements opérationnels assurent le contrôle de première ligne, en deuxième ligne l'Inspection du Réseau (INSP) effectue divers contrôles périodiques au siège ainsi que dans les agences avec une approche risk based et l'Audit interne assure la troisième ligne de contrôle.
Le risque résiduel lié au réseau d'agents est donc considéré comme moyen.

Le fonctionnement de la Banque s'accompagne de plus en plus de l'externalisation (outsourcing) d'un certain nombre de prestations ou d'activités essentielles auprès de fournisseurs ou de tiers spécialisés (outsourcers) offrant des services de haute qualité. Ce modèle moderne de gestion d'entreprise implique toutefois pour la banque divers types de risques importants par rapport à chaque partenaire. Les principaux facteurs de risques spécifiques pour CrelanCo sont la détérioration de la réputation du fournisseur ou de sa santé financière, le non-respect des règles de protection des données privées ou des normes de conformité (compliance) chez les partenaires, des brèches de sécurité interne dans leurs propres dispositifs pouvant conduire à des pertes de données, un niveau insuffisant de prestations ou de performances pouvant générer des interruptions de services voire une perte de maîtrise. Ces facteurs de risques peuvent également mener à une rupture du contrat (exit).
Tout ceci peut empêcher la banque de fonctionner correctement et de fournir les services de la manière attendue par les clients. Cela peut aussi empêcher la banque de respecter correctement la réglementation applicable. Cela peut avoir pour conséquence un mécontentement de la clientèle, des risques de procédures judiciaires, et des risques de sanctions de la part des autorités de contrôle si la réglementation n'est pas respectée. Tout ceci se traduit aussi en pertes de temps et en coûts.
Pour encadrer ce dispositif, tous les dossiers d'externalisation sont suivis par un nouveau Comité Outsourcing qui est compétent principalement pour la politique, la stratégie, les procédures, la validation et le suivi de ce domaine. Le dispositif de Crelan est en ligne avec les normes de l'EBA et de la NBB. L'outsourcing officer, responsable du Département Procurement, assure la centralisation interne des activités liées au suivi de l'outsourcing dont les mesures d'atténuation du risque qui consistent essentiellement dans l'établissement préalable, par les Directions désirant faire appel à des partenaires, d'évaluations et/ou de questionnaires relatifs notamment au respect des dispositions réglementaires et

aux risques de sécurité, un screening annuel bilantaire avec une attention particulière aux éventuels événements importants via une société externe spécialisée et un suivi du service fourni grâce à des indicateurs de performance.
Le risque résiduel lié à l'externalisation de prestations essentielles est donc considéré comme moyen.

La banque est également sujette à des facteurs de risque concrets, liés intrinsèquement à son fonctionnement et caractéristiques de toute entreprise commerciale ou financière. Chez CrelanCo il s'agit plus particulièrement de risques potentiels en cas de dysfonctionnement des outils utilisés, de fautes comptables ou d'oublis de reporting, d'erreurs lors du traitement des opérations ou d'interruptions dans leur traitement. Il peut s'agir par exemple d'un virement exécuté deux fois, d'un lot de virement exécuté en retard, d'une mauvaise affectation de montants rentrants, d'un achat de titres passé comme une vente, … Cela peut avoir pour conséquence un mécontentement de la clientèle, un mécontentement du partenaire commercial concerné, avec éventuellement un risque de procédure judiciaire de leur part. Tout ceci peut avoir un impact financier, soit en lien avec les pertes de temps induites par les activités de correction (le personnel impliqué ne pourrait par exemple plus se consacrer à des activités plus productives), soit en coûts financiers directs (par exemple en raison de l'indemnisation d'un client, de la facturation d'un expert externe auquel il est fait appel, …).
La maîtrise de ces facteurs de risque est assurée par les métiers concernés (les Directions opérationnelles qui constituent la première ligne de défense) et le dispositif fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi global de deuxième ligne par le Département Operational Risk Management (ORM) qui fait partie de la Direction des Risques. Ce suivi est axé principalement sur la tenue d'une cartographie périodique des risques et des mesures de maîtrise, un suivi des activités opérationnelles par des indicateurs de risques et une analyse et un reporting des incidents enregistrés.
Le risque résiduel lié au fonctionnement opérationnel est donc considéré comme moyen.

Au niveau de la continuité de ses opérations, la Banque peut aussi potentiellement souffrir de chaque interruption sérieuse et non planifiée des activités. Il s'agit notamment des risques importants de pannes informatiques, d'accidents, de perturbations sociales importantes, d'alertes à la bombe, de sabotages, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles, de pandémie. Pour être prêt par rapport à ce type d'événements, Crelan dispose d'un Plan de Continuité (Business Continuity Plan (BCP)) qui regroupe les mesures (plans) de réponse, relance et urgence. Le BCP prévoit également un site de secours et le télétravail offre également différentes possibilités de relance. Des tests réguliers sont organisés avec succès et les dispositions fortes qui ont dû être prises durant la crise sanitaire du Covid-19 ont montré l'efficacité du dispositif. Le Plan de Continuité est complété par le Disaster Recovery Plan (DRP) qui couvre spécifiquement les mesures de reprise des activités informatiques en cas de catastrophe. Le DRP se base sur deux sites de productions (data centers) des services informatiques, avec reprise des activités mutuelles en cas de catastrophe impactant un des deux sites. Les sites sont géographiquement éloignés pour minimiser le risque d'une catastrophe impactant les deux sites en même temps. Les services informatiques des deux sites sont gérés à distance. Le DRP est testé deux fois par ans, en simulant l'arrêt d'un des deux sites pendant toute une semaine. Le risque résiduel de non-continuité des activités est donc considéré comme faible.

Par rapport à l'ensemble de ces facteurs de risques, les fonds propres réservés pour les risques opérationnels s'élèvent en 2020 à 36.068.212,83 EUR pour la fédération Crelan (SA Crelan + CrelanCo) et 44.095.341,18 EUR au niveau du Groupe. La banque a défini une tolérance très prudente au coût annuel des incidents opérationnels attendus, fixée depuis plusieurs années ainsi que pour 2020 à 1.500.000 EUR, soit 4% des fonds propres réservés. Le coût effectif des incidents remontés par les correspondants pour l'ensemble de la banque est suivi en permanence par la Direction des Risques et est rapporté trimestriellement au Comité OpRisk. En 2019, le coût financier net des incidents opérationnels est resté inférieur à cette tolérance, à 1.104.699 EUR, ce qui représente 0,38% du produit net bancaire et est limité en comparaison aux données sectorielles. Pour l'exercice 2020 en cours, ces coûts seront probablement en augmentation étant donné la prise en compte des frais engagés dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19. Au 30/06/2020, ces frais s'élèvent à 667.099 EUR selon une première estimation provisoire et comprennent essentiellement les dépenses engagées en matière de matériel, dispositions et services sanitaires ou informatiques qui n'auraient pas été encourus sans la survenance de la pandémie (masques, gels, autres dispositifs et mesures de désinfections, parois transparentes pour les agences, digipass et fournitures diverses pour le télétravail, ...) ainsi que

quelques postes liés à l'annulation d'activités. C'est également ORM qui assure d'une part la centralisation des incidents opérationnels détectés par toutes les entités chargées de suivre les facteurs de risques cités supra et d'autre part leur reporting semestriel à la Banque Nationale

En conclusion, le risque opérationnel considéré sous l'angle des différents facteurs de risques détaillés ci-avant, représente globalement et après prise en compte des mesures d'atténuation décrites, un risque résiduel moyen.

2.2.4 Risque régulatoire et prudentiel

Par risque régulatoire on vise les risques liés aux changements dans la réglementation qui s'applique à l'émetteur et au secteur bancaire.

Outre des changements de lois et de règles généralement applicables aux entreprises, il existe un certain nombre de règlementations qui peuvent avoir des impacts significatifs spécifiques à Crelan :
- règles prudentielles concernant les exigences de fonds propres et de liquidité;
- règles concernant le paiement des taxes bancaires;
- règles relatives aux services et produits bancaires (par exemple MiFID).

Toutes ces modifications peuvent faire augmenter les frais de la banque pour se mettre en ordre avec le nouveau cadre législatif.
Il peut s'agir de frais directs lorsque par exemple les taxes sur les banques sont augmentées.
Il peut aussi s'agir de frais indirects si les changements impliquent des adaptations informatiques lourdes, ou lorsque les documents de la banque, tels que les contrats de crédit et les documents d'information destinés à la clientèle, doivent être adaptés. La banque doit parfois aussi avoir recours à des experts externes. Tous ces frais peuvent peser lourdement sur la rentabilité de la banque.

À l'heure actuelle, l'introduction du MREL ("minimum requirement for own funds and eligible liabilities " ou exigence minimale de fonds propres et de passifs éligibles) est l'un des changements réglementaires les plus importants auxquels Crelan devra s'adapter. Fin 2019, la BNB a décidé que Crelan devait atteindre un ratio MREL de 8% TLOF (Total des passifs et fonds propres) d'ici fin 2023. Fin 2019, ce ratio était de 5,75 %. Afin de respecter la norme, des emprunts subordonnés seront émis au cours des prochaines années en plus de l'émission d'actions coopératives.

Ces seuils doivent renforcer la base de capital des banques et diversifier les sources de financement de manière à ce que la résolution des banques en cas de faillites soit plus facile. Ces nouvelles règles peuvent avoir pour effet que moins de résultats soient distribués par les institutions financières et que le dividende soit influencé dans un sens négatif.

Outre le ratio MREL, la norme SREP imposée par la BNB est une norme importante qui doit être respectée.

A partir de 2020, le target SREP minimum est de 15,15% pour le CAD en de 13,15% pour le ratio Tier1.

Le 31 décembre 2019, le Total Capital Ratio était de 21,85%, par rapport à un CAD de 19,19% au 31 décembre 2018.

Le ratio TIER I représente le capital TIER I du Groupe Crelan comme pourcentage de l'actif total pondéré en fonction des risques. Le contrôleur prudentiel a déterminé que ce pourcentage doit au moins être de 12,65 % pour 2019 pour le Groupe Crelan. Le ratio TIER I était de 21,03% au 31 décembre 2019 contre 17,76% au 31 décembre 2018.

Il convient de noter que la norme SREP imposée par la Banque Nationale de Belgique est communiquée à la banque une fois par an. Toutefois, le suivi des ratios de solvabilité et du MREL sont réalisés tous les 3 mois après chaque clôture comptable trimestrielle.

Cette fréquence et ce périmètre (consolidé) seront maintenus après l'acquisition d'Axa Bank Belgium. Toutefois, la norme SREP dont question ci-avant ne sera alors plus déterminée par la Banque Nationale de Belgique mais par la Banque Centrale Européenne.

Il est renvoyé à la section 2.3.1. pour ce qui concerne l'analyse des risques de solvabilité liés à la reprise d'Axa Bank Belgium.

Si les paramètres imposés ne sont pas respectés, le plan de redressement entre en application et des mesures devront être prises telles que par exemple la vente du portefeuille crédit, la vente d'une filiale, ou l'attrait d'un actionnaire externe.
De telles mesures peuvent ne pas avoir ou avoir un impact direct pour les actions coopératives. En cas de sérieux problèmes de liquidité ou de solvabilité, il peut y avoir un impact négatif. En cas de tels problèmes, CrelanCo peut décider d'arrêter le remboursement des actions coopératives, éventuellement de manière temporaire, et l'action devient non liquide. Ceci peut aussi mener à une moins-value de l'action. Dans le pire des cas, il existe la possibilité réglementaire d'un renflouement interne ('Bail-in') par lequel les actionnaires devraient assumer toutes les pertes et les actions pourraient devenir totalement sans valeur.

Outre l'approche réglementaire telle que décrite ci-dessus, la gestion du capital prend aussi en compte d'autres risques auxquels la banque est confrontée, tel que le risque de taux, le risque stratégique, le risque de concentration, … Des scénarios de stress sont aussi simulés. Ces exercices d'évaluation annuelles (ICAAP ou Internal capital adequacy assessment process) montrent que, même dans ces circonstances, le Groupe, dans un périmètre de pré-acquisition, continue à disposer de suffisamment de capital pour faire face aux risques.

Le risque que certaines réglementations ne soient pas respectées est surtout prise en charge par l'Audit interne, qui tient toujours compte de ce risque là où cela est pertinent.

Toutefois, si Crelan ne devait pas être en capacité de respecter certaines réglementations, elle serait très pénalisée par la BNB. Dans ce cas, plusieurs mesures pourraient être imposées par l'autorité de contrôle, telles que des amendes, des coussins de conservation supplémentaires pour le calcul des besoins en fonds propres, l'obligation de revoir certains aspects de gouvernance, … en fonction de la réglementation concernée. De telles mesures pourraient avoir pour effet que Crelan ne soit plus en état de distribuer des dividendes.
Dans un scénario extrême, la licence bancaire de Crelan pourrait être retirée.

Au final, ce risque est jugé moyen.

2.2.5 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque lié à la capacité de l'émetteur d'anticiper correctement ses besoins en liquidités, compte tenu des sources de financement disponibles, pour pouvoir répondre à ses obligations financières.

Ce risque peut être lié à un manque de liquidités disponibles sur les marchés, dont notamment le marché interbancaire, en raison d'une crise ou d'une situation économique exceptionnelle.

Comme toute autre banque, le groupe Crelan accorde une attention particulière à la surveillance et à la gestion du risque de liquidité.

Vu le volume important de dépôts d'épargne au bilan de Crelan, une source importante de risque de liquidités est le risque qu'une partie importante de la clientèle demande à un moment donné le remboursement de ses dépôts.
Dans le cadre du plan de redressement de Crelan, un scénario consiste en la simulation d'une diminution de plus de 10% des dépôts. Dans un tel scénario il est possible que le ratio de liquidité (LCR) descende fortement en dessous du minimum imposé de 100%. Mais comme Crelan dispose d'un portefeuille crédit qui, selon elle, est de qualité, il y a toujours la possibilité d'en vendre une partie pour

restaurer suffisamment la liquidité. Si les marchés financiers n'étaient pas assez liquides pour cela, il serait procédé à la vente des filiales ou l'appel à un actionnaire externe.
Conséquence pour l'actionnaire de CrelanCo de l'entrée d'un actionnaire externe dans la SA Crelan : le pouvoir de décision changerait selon ce qui est convenu dans la convention d'actionnaires. En fonction du résultat et de la répartition du résultat, le dividende annuel à octroyer pour les actions coopératives pourrait être influencé par cette situation. Ce n'est qu'en cas de très lourdes difficultés que CrelanCo pourrait décider d'arrêter le remboursement des actions coopératives, éventuellement de manière temporaire, et que l'action devienne non liquide. Ceci peut aussi mener à une moins-value de l'action, voir à une perte totale de sa valeur dans une situation extrême.

Le tableau qui suit donne l'évolution du ratio de liquidité LCR sur les trois dernières années comptables:

	2017	**2018**	**2019**
Liquidity buffer (en million EUR)	2.489,5	2.757	2.799
Total Net Cash Outflows (en million EUR)	1.243,4	1.508	1.670
Liquidity coverage ratio (%)	200,2%	183%	168%

En raison du volume important des dépôts d'épargne, le risque de liquidité est un risque important pour Crelan. C'est pourquoi il est strictement contrôlé que les ratios de liquidité restent bien au-dessus des minimums réglementaires de manière à limiter ce risque.

Au final, le risque de liquidité est un risque jugé faible.

2.2.6 Risques liés à l'existence d'une fédération d'établissements de crédit

La SC CrelanCo forme avec la S.A. Crelan une fédération d'établissements de crédit telle que visée par les articles 239 et 240 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissement de crédit.

Une règle importante du fonctionnement de la Fédération est celle de la solidarité entre ses membres. En vertu de la loi du 25 avril 2014 précitée, les engagements des établissements affiliés et de l'organisme central constituent des engagements solidaires. Ce principe est repris dans l'article 3 des statuts de CrelanCo qui stipule entre autres que : "La société n'est pas uniquement tenue à ses engagements propres. Elle garantit également la bonne fin des engagements de Crelan S.A, ainsi que les engagements des caisses de crédit agréées par Crelan S.A. Cette disposition crée une solidarité telle que l'exécution des obligations de chacune des entités de cet ensemble est garantie en cas de défaillance de |'une ou plusieurs d'entre elles."

Cette solidarité peut donc aussi avoir un impact sur la possibilité de CrelanCo de distribuer un dividende ou de rembourser les parts lors de la démission d'un associé.
Compte tenu toutefois que cette solidarité est réciproque (Crelan SA doit aussi garantir CrelanCo) et que les deux entités forment une unité opérationnelle soumise aux mêmes risques, le risque spécifique lié à l'existence d'une fédération d'établissements de crédit est considéré comme faible.

2.3 Risques liés à la reprise d'AXA Bank Belgium

2.3.1 Risques liés à la solvabilité

Le ratio de solvabilité de Crelan s'élève à 21,01% (CET1) et 21,51% (Total Capital) au 30/06/2020. Au 31/12/2019, ces ratios étaient de 21,03% (CET1) et de 21,85% (Total capital). Le ratio CET1 post-acquisition sur base pro forma calculé au 31/12/2019 s'élèverait à 13,79% et le ratio de capital total à 15,92%. Cette baisse est la conséquence d'une augmentation significative de la voilure de la banque (de 21 milliards d'euros à 49 milliards d'euros après l'acquisition de AXA Banque).

En effet, les actifs de la banque après reprise rapportés au risque doubleront, tandis que les fonds propres au moment de la fusion seront ceux de Crelan seule, corrigés par quelques écritures comptables d'acquisition prenant en compte l'acquisition des actions et de l'AT1 d'Axa Bank Belgium.

N.B. les différents ratios pro forma ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma.

Les conseils d'administration de Crelan et de CrelanCo ont fixé des objectifs de ratio de solvabilité autour de 15% pour le ratio CET1 et autour de 17% pour le ratio Total Capital.
Sur la base des informations actuellement à la disposition du groupe Crelan, ces objectifs se situeraient au-dessus des ratios in fine imposés par les autorités de contrôle prudentiel (à savoir autour des 16% pour le ratio Total Capital).

La section 2.4. ci-dessous, contient une analyse d'impact du Covid-19 sur la solvabilité qui conclut que le ratio CET1 pour le groupe Crelan pourrait s'élever à 16.87%, c'est-à-dire une diminution de 4,16 points de pourcentage en dessous du ratio CET 1 au 31 décembre 2019, suite à l'impact du Covid-19. Toutefois, cette analyse porte sur la situation du groupe Crelan stand alone (pré-acquisition). Au stade actuel, il n'est en effet pas possible de procéder à ce même type d'analyse sur la situation post-acquisition.

Par ailleurs, les autorités de contrôle ont communiqué fin 2019 à Crelan un objectif de ratio MREL (Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities) de 8% TLOF (Total des passifs et fonds propres) d'ici fin 2023.

Les objectifs de ratio de solvabilité seraient atteints au closing de la transaction grâce d'une part à l'émission de parts coopératives pour un montant de 40 millions d'euros (à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing) et d'autre part l'émission de 200 millions d'euros d'emprunts subordonnés Tier 2 d'ici le closing.
L'objectif MREL serait atteint d'ici fin 2023 grâce entre autre à l'émission de dette senior non préférée.
Dans le même temps, Crelan SA souhaite aussi relancer l'émission de certificats subordonnés suspendue en 2014 à l'attention de sa clientèle de détail.

Dans ce contexte, Crelan a l'intention d'augmenter son capital coopératif de 40 millions d'euros à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing.
Une ou plusieurs augmentations de capital de la SA Crelan (souscrites par CrelanCo SC) sont prévues suite à l'augmentation de capital de CrelanCo.
Par ailleurs, la SA Crelan a l'intention d'augmenter son capital réglementaire de catégorie Tier 2 avant le closing (exécution effective de l'acquisition d'AXA Bank Belgium) par l'émission d'emprunts subordonnés pour un montant total de 200 millions d'euros souscrit par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA (Crelan pourrait substituer à AXA un ou plusieurs investisseurs institutionnels pour un montant pouvant aller jusqu'à 110 millions d'euros) (voir aussi section 5.18).

La Banque centrale européenne (BCE) devra se prononcer sur l'adéquation des fonds propres de Crelan en fonction de ses propres critères d'évaluation. Le risque existe donc que la BCE pourrait avoir certaines exigences au niveau des différentes catégories de fonds propres bancaires CET1 et Total Capital. Dans le cas où les exigences seraient supérieures au niveau de solvabilité envisagé par les Conseils d'administration, Crelan devra revoir les paramètres de la transaction, potentiellement faire appel à des capitaux supplémentaires ou potentiellement ne pas réaliser l'opération envisagée. Dans la situation où Crelan ferait appel à des capitaux supplémentaires, le risque existe pour les coopérateurs de recevoir un dividende moindre si les résultats nets distribuables n'évoluent pas en conséquence et si les résultats réalisés devaient dès lors être partagés entre un nombre plus important de coopérateurs. Il existe également un risque pour les coopérateurs que le Conseil d'Administration de CrelanCo refuse le remboursement d'actions coopératives sur une période plus ou moins longue pour permettre le renforcement des fonds propres de CrelanCo.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'objectif de ratio MREL (Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities) de 8% TLOF (Total des passifs et fonds propres) d'ici fin 2023, Crelan devra faire

appel à des capitaux supplémentaires, notamment par l'émission d'emprunts senior non préférés. Ce processus peut prendre un certain temps et les autorités de contrôle poseront un œil vigilant sur les plans d'actions devant éventuellement être mis en œuvre.
Dans le même temps, Crelan SA souhaite aussi relancer l'émission de certificats subordonnés suspendue en 2014 à l'attention de sa clientèle de détail.
La rémunération de telles émissions aura un impact sur les résultats disponibles pour la distribution de dividendes.

La BCE devra également se prononcer sur la contribution de l'investissement de 200 millions d'euros réalisé par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA en emprunts subordonnés qualifiant en tant que fonds propres réglementaires de catégorie Tier 2 de Crelan, qui devrait représenter autour de 1,75% du ratio pro forma Total Capital de Crelan. Les caractéristiques de cet instrument Tier 2 sont essentiellement identiques aux titres Tier 2 émis par d'autres banques mais, il existe cependant un risque que l'investissement planifié par AXA ne soit pas éligible à une classification règlementaire permettant son inclusion dans le calcul du ratio de Total Capital de Crelan. Dans ce cas, Crelan pourrait devoir procéder à certaines adaptations de la convention de souscription à conclure avec AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA ou pourrait devoir faire appel à des capitaux alternatifs.

Dans le cas où le Groupe Crelan ne parviendrait pas à lever les fonds nécessaires auprès des investisseurs identifiés, dont notamment les coopérateurs de CrelanCo, Crelan envisagerait de s'adresser à d'autres investisseurs, éventuellement institutionnels. Dans une telle situation, le résultat pourrait être moindre ou devoir être réparti entre plus d'actionnaires en fonction de la nature des fonds levés.
Si le Groupe Crelan ne parvenait pas à récolter les fonds nécessaires auprès des coopérateurs, voire auprès d'investisseurs institutionnels, le Groupe Crelan devrait alors envisager d'autres mesures pour maintenir ses ratios de solvabilité au niveau soit visé par elle, soit imposé par la BNB. Crelan pourrait par exemple réduire ses activités (ex. produire moins de crédits), arrêter les activités qui seraient non rentables, vendre un portefeuille de crédits, ou encore vendre une filiale. Diminuer l'activité aurait un impact positif sur le ratio de solvabilité, mais pourrait aussi avoir comme conséquence une réduction du bénéfice produit et donc des moyens disponibles pour octroyer un dividende aux coopérateurs.

Les coûts potentiels liés à l'émission d'emprunts subordonnés précités ont été estimés dans le business plan de l'opération d'acquisition et les résultats consolidés pro forma, tous les deux approuvés par le Conseil d'administration de Crelan, présentent un retour sur fonds propres entre 5 et 8%, ce qui s'avère suffisant pour le paiement d'un dividende coopératif équivalent aux années antérieures, c'est-à-dire de 2,5 à 3%. Ceci repose naturellement sur l'hypothèse que l'objectif de ratio de solvabilité de 15% pour le CET1 et de 17% pour le Total Capital fixés par le conseil d'administration de Crelan restent supérieurs aux ratios in fine imposés par les autorités de contrôle, ce qui n'est pas encore validé à ce stade.

Il convient ici de souligner également que le business plan prévoit une augmentation substantielle de la rentabilité, de sorte que les fonds propres pourront se consolider par le biais de remontées successives des bénéfices via les réserves.

Cependant, si les résultats projetés ne se réalisaient pas, les impacts potentiels pour la banque seraient une plus faible mise en réserve et un moindre renforcement des fonds propres, et pour les coopérateurs le versement d'un dividende moindre ou l'impossibilité de verser un dividende certaines années ainsi que l'impossibilité de procéder au remboursement d'actions coopératives.

Conclusion : les risque liés à la solvabilité sont jugés moyens.

2.3.2 Risques liés à la rentabilité

La réalisation d'une rentabilité suffisante est essentielle pour assurer une consolidation récurrente et croissante des fonds propres par la mise en réserve d'une partie (pertinente) de ces résultats.

L'acquisition d'AXA Bank Belgium comporte des risques en termes de rentabilité et de possibilité de distribuer des dividendes conformément aux attentes des coopérateurs, compte tenu, entre autres, des

coûts d'intégration élevés et de la rémunération d'emprunts subordonnés à émettre avant la clôture de l'acquisition d'AXA Bank Belgium (voir également section 5.18).

Ces risques sont jugés moyens.

2.3.3 Risques liés à l'intégration

Un planning d'intégration détaillé et la réalisation des travaux indispensables au démarrage de l'entité consolidée au jour du closing (jour de l'exécution effective de l'accord avec AXA) devront être particulièrement bien préparés car il s'agit d'un facteur de succès majeur pour une intégration réussie. Face à ce risque d'intégration et de migration, Crelan est en train de préparer des plans détaillés tenant compte de tous les tenants et aboutissants d'une telle opération, à savoir les documents qui doivent être harmonisés, les processus qui doivent être alignés, la mise en cohérence des politiques internes des deux entités. Pour cela, Crelan se fait assister par des bureaux spécialisés.
Le budget d'intégration a été évalué à 175 millions d'euros, y compris 50 millions d'euro pour la modernisation des systèmes IT. Ce budget fait partie du business plan lié au projet d'acquisition. Ce sera important pour Crelan de tenir ce budget sous contrôle.

Au cours de la période entre le closing et la fusion juridique des deux banques, AXA Bank Belgium pourra encore faire appel aux services de soutien dont elle bénéficie actuellement de la part du Groupe AXA. A cette fin, des accords (Transitional Services Agreements ou "TSA's") ont été conclus entre Crelan et le Groupe AXA. De cette manière, l'intégration des banques peut être préparée pendant que la continuité de l'activité quotidienne d'AXA Bank Belgium est garantie par ces accords.

Le processus d'intégration pourrait être influencé si la coopération avec AXA dans le cadre du TSA ou des autres accords à conclure au closing s'avérait difficile.
La réussite du projet est aussi conditionnée à l'exécution rigoureuse des étapes marquantes. Un 'Comité d'intégration' est d'ores-et-déjà en place, doté d'un leadership et d'équipes entièrement dévoués, relevant directement du CEO de Crelan.

Un ensemble d'initiatives spécifiques (communication et commerciales) seront mises en place afin d'informer les clients et d'expliquer les différentes étapes.
Il est très important pour Crelan de réaliser avec succès l'intégration informatique d'AXA Bank Belgium dans Crelan. Pour ce faire, Crelan fera appel à de la consultance spécialisée en la matière et donnera la priorité aux travaux informatiques d'intégration.

L'inquiétude potentielle des collaborateurs suite à cette réorganisation et le risque éventuel de perdre des personnes clés sera mitigé par la mise en œuvre d'un programme de communication et de gestion du changement, y compris l'identification des personnes clés.

Si les risques mentionnés ci-avant, à savoir un plan d'intégration inadéquat et/ou sa réalisation tardive et incomplète, des TSA's (Transitional Service Agreements) imparfaits, une communication insuffisante, un appel à des consultants inexpérimentés, une perte de collaborateurs clés ou la perte de contrôle du budget, devaient être avérés car les mesures de mitigation n'auraient pas eu les effets escomptés, la réalisation du business plan pourrait être compromise. Dans un tel cas de figure, et selon l'envergure des écarts, la possibilité existe que les résultats budgétés ne se réalisent pas, avec un impact négatif dès lors probable sur le renforcement attendu des fonds propres et/ou sur la capacité de payer un dividende aux coopérateurs. D'une part, ceci pourrait entraîner des mesures conservatoires de la part des autorités de contrôle (exigences complémentaires en fonds propres, mise en œuvre d'un plan de redressement, exigences de mise en place de mesures correctives tels que par exemple une réduction draconienne des coûts, etc.) et cela d'autant plus si le non-paiement d'un dividende (ou un paiement insuffisant aux yeux des coopérateurs) entraînait des demandes de remboursement, plus ou moins importantes.

Les risques liés à l'intégration sont jugés moyens.

2.3.4 Risques liés à la réalisation de la transaction

Le contrat d'acquisition des actions d'AXA Bank Belgium par Crelan prévoit la réalisation ou non-réalisation de certaines conditions suspensives pour permettre l'exécution effective de la transaction. Parmi ces conditions figurent notamment la cession effective de Crelan Insurance, l'obtention de l'approbation des autorités de contrôle et la non-survenance d'évènements ayant un impact matériel sur la situation financière, opérationnelle ou la réputation d'AXA Bank Belgium avant le closing.

L'exécution effective de l'acquisition d'AXA Bank Belgium par Crelan est par conséquent sujette à l'approbation des autorités de contrôle, dont la Banque centrale européenne, la Banque nationale de Belgique, la Banque de France et l'Autorité belge de la Concurrence. Un certain nombre de paramètres importants dans l'équilibre de la transaction doivent encore être revus et approuvés par les autorités de contrôle prudentiel. De même, l'exécution effective de la cession de Crelan Insurance à AXA Belgium est sujette à l'approbation des autorités de contrôle.

La réalisation de la transaction est également encore sujette à la négociation et signature de la convention de souscription des emprunts subordonnés.

Il existe un risque que les exigences de solvabilité demandées par les autorités de contrôle sont trop élevées. Dans ce cas, Crelan pourrait décider de ne pas réaliser la transaction.

En cas de non-réalisation de la transaction Crelan se trouverait dans une situation similaire à la situation présente avant opération. La conséquence pour Crelan serait une perte d'opportunités, en particulier concernant la mutualisation d'investissements nécessaires pour le futur qui auraient été facilitée par la transaction. Il y aura aussi une perte d'accroissement de la base de clients et une perte d'accroissement de la base de revenus.
En ce qui concerne les frais de transaction, si celle-ci n'est pas réalisée, une partie significative de ces frais restera due (environ 11,7 millions d'euros). Il existe toutefois d'autres opportunités commerciales pour Crelan et ses agents de telle sorte que la non-réalisation de la transaction n'aura pas d'impact matériel.

Les risques liés à la réalisation de la transaction sont jugés moyens.

2.3.5 Risques liés à la liquidité

Alors que Crelan fonctionne de manière autonome vis-à-vis des marchés de capitaux, avec en permanence suffisamment de passif commercial et suffisamment d'actifs hautement liquides pour faire face à d'éventuels déséquilibres du bilan, AXA Bank Belgium a choisi de financer une partie de ses actifs par l'émission d'un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN), un programme de covered bonds, une programme de Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) et par des Targeted Long Term Refinancing Operations (TLTRO's ou emprunts à long terme auprès de la Banque centrale européenne).

Ceci offre l'avantage de la diversification du passif entre instruments commerciaux et financiers, avec chacun leur propre coût de liquidité. Le coût sur les marchés de capitaux est en partie déterminé par le rating de l'institution émettrice.

Alors qu'AXA Bank Belgium dispose actuellement d'un rating A2 chez Moody's et A- chez Standard & Poors, ceci également grâce au soutien du Groupe AXA, le risque existe que la future entreprise issue de la fusion se voit attribuer un rating inférieur avec comme conséquence un coût de financement potentiellement plus élevé.

Les simulations pro forma du ratio LCR (Liquidity Coverage Requirement) font état d'un ratio post acquisition de plus de 150% (après paiement cash de l'acquisition), ce qui est largement supérieur à la norme réglementaire imposée de 100%.

Si des évolutions potentiellement négatives devaient se poursuivre (baisse accentuée des taux, maintien d'une production crédit élevée, …), la possibilité de financer la production par le biais d'émission de 'covered bonds' ou de programmes similaires, permettront à l'entité consolidée de disposer de liquidités nécessaires pour respecter les triggers internes et les exigences réglementaires.

Conclusion : ces risques sont jugés faibles.

2.4 Risques liés au COVID-19

La crise sanitaire mondiale engendrée par le coronavirus de type COVID-19, et la crise économique qui l'accompagne, auront un impact négatif sur la rentabilité du secteur bancaire, dont Crelan et aussi Axa Bank Belgium qui doit être reprise par CrelanCo.

Cet impact a plusieurs sources.

Il y a tout d'abord la crise sanitaire en elle-même. La transmission de la maladie peut engendrer une incapacité de travailler pour les personnes touchées et donc de maintenir un niveau de revenus équivalent à la période précédant la crise. Indirectement, la monopolisation des hôpitaux autour du traitement des personnes atteintes du COVID-19 peut aussi avoir comme effet de réduire l'offre de soins pour d'autres maladies et donc de créer d'autres types d'incapacité de travail.

Il y a ensuite les mesures de confinement prises par les autorités belges qui impliquent dans un grand nombre de cas une réduction, voir l'arrêt total, d'activités économiques (référence est ici faite à l'arrêté ministériel du 23 mars 2020 portant des mesures d'urgence pour limiter la propagation du coronavirus COVID-19). Ces mesures auront un impact négatif général sur l'économie belge, et notamment sur l'activité des entreprises et des particuliers qui peuvent être des clients de Crelan et d'Axa Bank Belgium. Cela peut se traduire à son tour par une réduction de l'activité et des revenus de Crelan et d'Axa Bank Belgium.

Enfin, il y a les mesures de report du remboursement de certains crédits (crédits hypothécaire, crédits professionnels, crédits à la consommation) pour les personnes dont les capacités de remboursement ont été impactées par le coronavirus et les mesures des autorités belges. Un tel report impactera la rentabilité à court terme de Crelan et d'Axa Bank Belgium.

Les influences plus particulières suivantes auront également un impact sur les revenus de la banque et donc sur ses perspectives de bénéfices pour 2020 et au-delà, ceci tant avant la reprise d'Axa Bank Belgium qu'après cette reprise :

- Une diminution probable des volumes vendus pour les crédits et les produits hors bilan, ce qui aura un impact sur les revenus de commissions de la banque.
- Une diminution des activités dans le domaine des opérations de paiement et du traitement des cartes de crédit, d'une part en raison de la fermeture temporaire de magasins non essentiels, cafés et restaurants, mais aussi en raison de la tendance des gens à rester chez eux, même si les mesures sont assouplies, par crainte d'être infectés.
- La fermeture temporaire d'entreprises et l'introduction du chômage partiel parmi les employés pendant le confinement peuvent finalement entraîner des problèmes de paiement pour les entreprises et les particuliers, ce qui peut se traduire par une perte potentiellement plus élevée sur les prêts en cours. Le remboursement tardif ou (temporaire) des prêts peut avoir un impact négatif sur la position de liquidité de la banque.
- Les mesures prises par le secteur bancaire en concertation avec le gouvernement – pour apporter un soutien aux entreprises et aux particuliers qui ont rencontré des problèmes de paiement à la suite de la crise du coronavirus – pèseront également sur la rentabilité et la position de liquidité de la banque en 2020.

La liste non exhaustive ci-dessus peut nécessiter des ajustements importants de l'évaluation de certains postes du bilan en 2020.

Il est actuellement impossible de faire une évaluation fiable au niveau de la rentabilité de la banque des conséquences à moyen et long terme de la pandémie de COVID-19. La reprise de l'économie sera largement influencée par une éventuelle seconde vague d'infections COVID-19 et les mesures prises par le gouvernement dans ce cas. Beaucoup dépendra également de la commercialisation éventuelle d'un vaccin efficace et du moment où elle aura lieu. Il est évident que cette situation sera suivie de près.

Il peut ici aussi être renvoyé à la section 5.6. concernant les tendances.

Pour ce qui concerne la solvabilité de la banque, il a été procédé à différentes simulations d'impacts. Si nous appliquons les stress les plus importants sur les actifs pondérés aux risques (prise en compte des effets de la crise 2007-2008 qui sont reproduits sur la situation au 31/12/2019 et la dégradation de 2 notches des ratings du portefeuille financier) et sur les fonds propres (tous les clients de ratings C-D-E demandent le remboursement total de leurs actions coopératives, considérées aux maximum autorisés), le ratio CET1 pour le groupe Crelan s'élèverait à 16.87%, c'est-à-dire une diminution de 4,16 points de pourcentage en dessous du ratio CET 1 au 31 décembre 2019, ce qui est toujours largement supérieur aux exigences minimales de 13.15%. Toutefois, Crelan est convaincue qu'il s'agit d'un worst scenario et que le ratio post-crise sera bien supérieur à ce %. Ces différentes simulations portent sur la situation du groupe Crelan stand alone (pré-acquisition). Au stade actuel, il n'est pas possible de procéder à ce même type d'analyse sur la situation post-acquisition.

Dans le cadre des projections, nous avons estimé que le report des échéances pouvait potentiellement générer une diminution des cash-in de liquidités jusqu'à 220 mios € et conduire le ratio de liquidité à 164% (pour rappel, le min réglementaire est de 100%). A ce jour, le ratio LCR s'élève à 185%, grâce à un impact moindre que simulé et par un renforcement d'importants dépôts. Dans les circonstances actuelles et compte tenu des éléments en possession de Crelan, nous ne prévoyons pas de dégradation majeure de la situation de liquidités, laquelle ne devrait pas atteindre les seuils d'alerte internes fixés à 120%, 110% et 105%, bien au-delà du minima réglementaire.

Au final, considérant que les ratios de solvabilité et de liquidité actuels sont solides et sont en mesure d'absorber les impacts actuellement identifiés, les risques liés au Covid-19 sont jugés moyens.

3 Personnes responsables et approbation de l'autorité compétente

3.1 Personnes responsables

La SC CrelanCo est membre de la Fédération d'établissements de crédit "Crelan". L'article 19 de ses statuts énonce qu'aussi longtemps que la société est affiliée à la SA Crelan, au sein d'une fédération d'établissements de crédit, la gestion de la société (CrelanCo) est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

La SC CrelanCo, dont le siège social est établi Boulevard Sylvain Dupuis 251, à 1070 Bruxelles, représentée par Monsieur Philippe VOISIN, Président du Comité de Direction de la SA Crelan, et Monsieur Jean-Paul GRÉGOIRE, Membre du Comité de Direction de la SA Crelan, est responsable du présent prospectus.

La SC CrelanCo atteste que les informations contenues dans ce prospectus sont, à sa connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

3.2 Rapports d'experts

Les comptes annuels des années comptables 2017, 2018 et 2019 ont été contrôlés et approuvés par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin.

Le rapport sur la compilation d'informations financières pro forma consolidées a été établi par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin.

Les rapports de cette société de réviseurs d'entreprises ont été fournis aux Groupe Crelan dans le cadre de sa mission de contrôle habituel pour ce qui concerne les comptes annuels et dans le cadre d'une mission spécifique pour ce qui concerne le rapport sur l'information financière pro forma.
Ils ont été repris dans ce prospectus avec son accord et par la technique du copié/collé de leur contenu. CrelanCo n'a omis aucun élément ou fait qui ferait que l'information fournie serait inexacte ou trompeuse.

Les rapports sur les comptes annuels des années comptables 2017, 2018 et 2019 contiennent une Opinion sans réserve.

3.3 Approbation de la FSMA

a) Ce prospectus a été approuvé par la FSMA, en tant qu'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129;

b) la FSMA n'approuve ce prospectus qu'en tant que respectant les normes en matière d'exhaustivité, de compréhensibilité et de cohérence imposées par le règlement (UE) 2017/1129;

c) cette approbation ne doit pas être considérée comme un avis favorable, ni sur l'émetteur ni sur la qualité des actions qui font l'objet du prospectus;

d) les investisseurs sont invités à procéder à leur propre évaluation de l'opportunité d'investir dans les valeurs mobilières concernées.

4 DONNÉES CONCERNANT LES ACTIONS COOPÉRATIVES

4.1 Informations essentielles

4.1.1 Déclaration sur le fonds de roulement net

L'émetteur atteste que, de son point de vue, il dispose de moyens suffisants pour une période d'au moins 12 mois au regard de ses besoins actuels.

4.1.2 Capitaux propres et endettement

Les chiffres suivants sont basés sur le Finrep consolidé, le reporting financier périodique selon les règles IFRS au 30/06/2020.

Les fonds propres comptables au 30/06/2020 sont de 1,252 milliards EUR pour un total des passifs et des fonds propres de 22,080 milliards EUR.

Les fonds propres comptables sont composés de 3 éléments :
- le capital souscrit de 882 millions EUR;
- les autres composantes des fonds propres de -680.398 EUR;
- les réserves et produits de l'année en cours pour un montant de 370 millions EUR.

Sur le plan du capital, l'évolution est déterminée par les fluctuations nettes du capital coopératif: dans le courant de l'année des actions sont vendues par le réseau d'agents indépendants de Crelan. A l'inverse, à l'occasion de l'assemblée générale, des actions sont remboursées aux coopérateurs qui ont demandé un remboursement dans l'année.

Les réserves sont composées des résultats de l'entreprise qui n'ont pas été distribuées aux actionnaires. L'Assemblée Générale du 25/06/2020 a approuvé la proposition du Conseil d'Administration de distribuer un dividende de 24,5 millions d'euros aux actionnaires en 2020.
Chaque année, les réserves augmentent avec la partie du résultat qui n'a pas été attribuée aux actionnaires.

Indépendamment des fonds propres, Crelan a aussi émis des certificats subordonnés (Tier 2) par le passé. Le solde comptable de ces certificats se montait à 167 millions d'euros au 30/06/2020.

Liquidités

Le graphique suivant donne un aperçu du Liquidity Coverage Ratio (LCR) et du Net Stable Funding Ratio (NSFR) du groupe Crelan. Ces ratios constituent une unité de mesure pour les positions de liquidité du Groupe respective sur le court et moyen terme.

Liquidité	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Liquidity Coverage Ratio (avec Europabank)	196,52%	167,60%	182,87%	200,20%	224,20%
Net Stabel Funding Ratio (avec Europabank)	153,11%	137,05%	137,00%	117,60%	125,70%
Liquidity Coverage Ratio (sans Europabank)	186,70%	153,04%	170,02%	179,10%	203,20%
Net Stable Funding Ratio (sans Europabank)	151,05%	134,97%	134,90%	120,90%	123,40%

Sur base de ces ratios, Crelan satisfait aux exigences réglementaires minimales de liquidité de 100%.

Ratios de solvabilité

Le graphique qui suit donne un aperçu des ratios de solvabilité du groupe.

	30/06/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
CAD (%) - fully loaded definition	21,51%	21,85%	19,19%	20,46%	19,27%
Tier 1 (ratio %) - fully loaded definition	21,01%	21,03%	17,76%	18,15%	16,15%

Sur base de ces ratios, Crelan satisfait aux exigences réglementaires concernant la solvabilité sachant qu'à partir de 2020, l'objectif SREP minimum (Supervisory Review and Evaluation Process) est de 15,15% pour le CAD en de 13,15% pour le ratio Tier 1.

Tableau de capitalisation au 30/06/2020

	30/06/2020
Total de la dette courante (y compris la partie courante de la dette non courante)	19.510.117.915,16
Garanti	
Cautionné	5.951.000,00
Non garanti/non cautionné	19.504.166.915,16
Total de la dette non courante (à l'exclusion de la partie courante de la dette non courante)	1.318.425.348,66
Garanti	
Cautionné	
Non garanti/non cautionné	1.318.425.348,66
Capitaux propres	1.252.349.483,27
Capital social	882.570.210,80
Réserves légales	56.382.951,60
Autres réserves	313.396.320,87
Total	22.080.892.747,09

Tableau d'endettement au 30/06/2020

A	Argent liquide	50.621.857,79
B	Équivalents de trésorerie	2.722.405.824,99
C	Autres actifs financiers courants	91.589,20
D	Liquidité (A + B + C)	2.773.119.271,98
E	Dette financière courante (y compris les instruments de dette, mais à l'exclusion de la partie courante de la dette financière non courante)	19.343.547.232,22
F	Part à court terme de la dette financière non courante	93.566.970,31
G	Endettement financier courant (E + F)	19.437.114.202,53
H	Endettement courant et financier net (G - D)	16.663.994.930,55
I	Dette financière non courante (à l'exclusion de la partie courante et des instruments de dette)	668.473.623,03
J	Instruments de la dette	649.951.727,00
K	Dettes commerciales et autres dettes à long terme	0,00
L	Dette financière à long terme (I + J + K)	1.318.425.350,03
M	Endettement financier total (H + L)	17.982.420.280,58

En cas de reprise d'Axa Bank Belgium par CrelanCo (voir également la section 5.18), Crelan procéderait à l'émission de 200 millions d'euros de dette subordonnée auprès d'Axa. Cette émission permettrait d'atteindre les objectifs de ratios de fonds propres réglementaires fixés par les conseils d'administration de CrelanCo et Crelan. Il existe un accord entre le groupe Axa et Crelan par lequel Axa s'engage à souscrire à cette émission. En tenant compte du rachat de l'émission AT1 de 90 millions d'euros d'Axa Bank Belgium qui sera acquise par Crelan au closing (exécution effective de la transaction), la position de la dette augmenterait de 110 millions d'euros (voir également le bilan pro forma en section 5.20.4.2.). En termes de liquidité, la position nette de liquidité diminuerait de 430 millions d'euros (540 - 110 millions d'euros) en prenant en compte l'acquisition d'AXA Bank Belgium, la vente de Crelan Insurance, l'acquisition de l'émission AT1 et l'émission d'emprunts subordonnés.

Le ratio de solvabilité de Crelan s'élève à 21,01% (CET1) et 21,51% (Total Capital) au 30/06/2020. Au 31/12/2019, ces ratios étaient de 21,03% (CET1) et de 21,85% (Total capital). Le ratio CET1 post-acquisition sur base pro forma calculé au 31/12/2019 s'élèverait à 13,79% et le ratio de capital total à 15,92%.
Les conseils d'administration de Crelan et CrelanCo ont fixé des objectifs de 15% pour le ratio CET1 et de 17% pour le ratio total capital, et le ratio LCR visé est de 140%.
La récolte de 40 millions d'euros d'actions coopératives et l'apport de 200 millions d'euros par voie d'emprunts subordonnés permettraient d'atteindre au closing des ratios de solvabilité et de liquidité en ligne avec ces objectifs.

4.1.3 Intérêt des personnes physiques et morales participant à l'émission/l'offre

Il n'y a, à la connaissance de l'émetteur, aucun intérêt, y compris un intérêt conflictuel, pouvant influer sensiblement sur l'offre dans le chef des personnes physiques ou morales participant à l'offre.

4.1.4 Raisons de l'offre et utilisation du produit

CrelanCo offre au public la possibilité d'acquérir des actions coopératives afin de renforcer ses fonds propres et sa solidité financière en conformité avec la réglementation des fonds propres des établissements de crédit.

De manière plus spécifique, CrelanCo souhaite lever du capital afin de maintenir sa solvabilité à un bon niveau, y compris après la reprise d'AXA Bank Belgium par le Groupe Crelan.

Le ratio de solvabilité de Crelan s'élève à 21,01% (CET1) et 21,51% (Total Capital) au 30/06/2020. Au 31/12/2019, ces ratios étaient de 21,03% (CET1) et de 21,85% (Total capital). Le ratio CET1 post-acquisition sur base pro forma calculé au 31/12/2019 s'élèverait à 13,79% et le ratio de capital total à 15,92%. Cette baisse est la conséquence d'une augmentation significative de la voilure de la banque (de 21 milliards d'euros à 49 milliards d'euros après l'acquisition de AXA Banque).
En effet, les actifs de la banque après reprise rapportés au risque doubleront, tandis que les fonds propres au moment de la fusion seront ceux de Crelan seule, corrigés par quelques écritures comptables d'acquisition prenant en compte l'acquisition des actions et de l'AT1 d'Axa Bank Belgium.

N.B. les différents ratios pro forma ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma.

Les conseils d'administration de Crelan et de CrelanCo ont fixé des objectifs de ratio de solvabilité autour de 15% pour le ratio CET1 et autour de 17% pour le ratio Total Capital.
Sur la base des informations actuellement à la disposition du groupe Crelan, ces objectifs se situeraient au-dessus des ratios in fine imposés par les autorités de contrôle prudentiel.

Dans ce contexte, Crelan a l'intention d'augmenter son capital coopératif de 40 millions d'euros à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing (exécution effective de l'acquisition d'AXA Bank Belgium).

Par ailleurs, la SA Crelan a l'intention d'augmenter son capital réglementaire de catégorie Tier 2 avant le closing par l'émission d'emprunts subordonnés pour un montant total de 200 millions d'euros souscrit par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA.

L'émission de EUR 40 millions d'euros aurait un impact positif d'environ 35 points de base sur les ratios de solvabilité consolidés post acquisition.
Cette émission serait complétée par l'émission de 200 millions d'euros d'emprunts subordonnés Tier 2 qui aurait un impact positif d'environ 175 points de base sur le ratio Total Capital consolidé post acquisition.

Plus d'informations sur cette opération et son impact sur le groupe Crelan, notamment en termes de solvabilité, sont fournies en section 5.18.

L'émission d'actions coopératives est aussi importante pour CrelanCo afin de stabiliser l'actionnariat et de compenser le retrait de coopérateurs par l'adhésion de nouveaux coopérateurs.

4.2 Informations sur les valeurs mobilières destinées à être offertes

4.2.1 Nature et la catégorie des actions coopératives

Les actions coopératives sont des instruments financiers de type "action" qui représentent un droit de propriété sur une fraction du capital de l'entreprise. Cela signifie qu'en achetant une action coopérative, le souscripteur devient actionnaire ou coopérateur de la société coopérative CrelanCo.

Les actions coopératives ne possèdent pas de code ISIN (numéro international d'identification des valeurs mobilières) ou de code équivalent.

4.2.2 Législation applicable

Les actions coopératives visées par le présent prospectus sont émises sous l'application du droit belge. Seuls les tribunaux belges seront compétents en cas de litige.

4.2.3 Forme des titres

Les actions coopératives sont émises sous forme nominative par inscription au registre des actions.
A chaque inscription dans ce registre est attribué un numéro (sous forme de numéro de compte).
Les actionnaires reçoivent des extraits de compte constatant les souscriptions et remboursements. Ces extraits de compte valent comme certificat d'inscription. Toutefois, en cas de contestation, seules les inscriptions dans le registre des actions font foi.
Une copie des mentions les concernant, figurant au registre des actions, peut être délivrée aux actionnaires qui en font la demande par lettre adressée au siège de la société.

4.2.4 Monnaie d'émission

L'émission a lieu en euros.

4.2.5 Droits attachés aux actions coopératives

4.2.5.1 Dividende

Les actions coopératives donnent droit au paiement annuel d'un dividende sur les bénéfices éventuellement réalisés, moyennant décision en ce sens de l'Assemblée Générale de CrelanCo, sur proposition du Conseil d'Administration.

4.2.5.1.1 Naissance du droit à un dividende

L'investisseur a droit à un dividende à partir de l'inscription de ses actions sur son compte de coopérateur. Lorsque qu'il n'a été actionnaire que pendant une partie de l'année (acquisition ou cession des actions en cours d'année), le dividende n'est dû que pro rata temporis. Ceci signifie que la personne qui, par exemple, devient actionnaire le 1er juillet, aura droit à 6 mois de dividendes. En cas de cession des actions, le cédant aura droit aux dividendes jusqu'au jour de la cession et le cessionnaire à partir de la reprise.

En cas de démission conforme aux statuts (voir section 4.2.8.1.), le droit au dividende court jusqu'au 31 décembre de l'année précédant la tenue de l'Assemblée Générale chargée de se prononcer sur le bilan de l'exercice écoulé qui se tient fin du mois d'avril.
En d'autres termes, le droit aux dividendes en cas de démission court jusqu'au 31 décembre de l'année précédant l'année au cours de laquelle l'actionnaire est remboursé de ses actions (normalement au cours du mois de mai).

En cas d'exclusion, de décès, de faillite, de déconfiture, de déclaration d'incapacité ou de dissolution d'un coopérateur, ce dernier perd sa qualité d'actionnaire avec effet immédiat. Dans une telle situation, son droit social est transformé en un droit de créance. L'ancien actionnaire ou ses ayants droit n'auront droit qu'au prix d'émission statutaire de l'action et n'obtiennent pas de dividende pour l'année au cours de laquelle l'évènement est intervenu.

4.2.5.1.2 Prescription

Les dividendes (ainsi que les remboursements d'actions) sont versés sur le compte bancaire ouvert auprès de CrelanCo ou de la SA Crelan et désigné par l'actionnaire comme le "compte mandaté" pour les opérations sur ses actions.

A défaut d'avoir désigné un compte bancaire, en conformité avec l'article 14 des statuts, le montant est versé sur un compte d'attente de Crelan dans l'attente d'une demande écrite de versement de l'actionnaire ou de ses ayants-droit. Les montants ainsi versés en compte d'attente sont conservés par la banque pendant deux ans. Passé ce délai de deux ans, la créance vis-à-vis de CrelanCo est éteinte.

4.2.5.1.3 Restrictions

Selon la politique de dividende de CrelanCo, l'octroi et l'ordre de grandeur du dividende dépendent d'un certain nombre de restrictions :
- restrictions légales et réglementaires;
- la solvabilité et la rentabilité attendues de Crelan;
- les conditions du marché (économie, taux d'intérêt, concurrence, etc.).

Les restrictions légales et réglementaires sont les suivantes :

- restrictions découlant du Code des sociétés et des associations (voir loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, Moniteur belge du 4/04/2019) ;
  - aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution (voir article 6:115 CSA);
  - l'organe d'administration doit aussi constater qu'à la suite de la distribution, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution (voir article 6:116 CSA).

- le dividende est limité par le taux maximum fixé par l'arrêté royal du 8/01/1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives. Ce maximum est de 6% de la valeur nominale des actions après retenue du précompte mobilier.

- la distribution de dividendes doit se faire dans le respect des règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" et de fonctionnement de la fédération Crelan, ainsi que des règles statutaires relatives à la répartition bénéficiaire (voir section 5.14.1. concernant la Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes).

Par ailleurs, pour ce qui concerne le dividende dû pour l'année 2019, l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 a approuvé la distribution d'un dividende de 3%.
Suite à la situation spécifique de Covid-19 le Conseil d'Administration a obtenu de l'Assemblée Générale un mandat pour pouvoir déterminer lui-même la date et les modalités de paiement de de dividende 2019 en tenant compte de la communication BNB_2020_011 "Attentes concernant la politique de distribution de dividendes dans le cadre de la gestion du coronavirus (COVID-19)". Ceci signifie que le dividende ne sera payé qu'en octobre 2020 au plus tôt et sous réserve d'un test de liquidité et de l'actif net positif à ce moment et d'un nihil obstat par les régulateurs (Banque Centrale Européenne et Banque Nationale de Belgique).

4.2.5.1.4 Taux et périodicité

Le dividende est en principe annuel. Il est proposé par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale en tenant compte des restrictions mentionnées ci-dessus.

Pour les trois dernières années comptables, les dividendes suivants ont été distribués (selon les pourcentages appliqués sur le prix d'émission statutaire des actions) : 2017 : 3% - 2018 : 3% - 2019 : 3%.

Les dividendes octroyés par le passé ne constituent en rien une garantie en ce qui concerne les dividendes qui pourraient être octroyés dans l'avenir. D'une manière générale, les dividendes qui seront attribués aux coopérateurs, actuels et nouveaux, dépendent des résultat du Groupe Crelan.

4.2.5.2 Droits de vote

Les actions coopératives donnent également le droit de participer à l'Assemblée générale des actionnaires et d'exercer un droit de vote.

Selon l'article 6 des statuts, le Conseil d'administration peut limiter le nombre maximum d'actions pouvant être détenu par une seule personne.

Seules les personnes ayant la qualité d'actionnaires peuvent participer à l'Assemblée générale. En cas de démission, d'exclusion, de décès, de faillite, de déconfiture, de déclaration d'incapacité ou de liquidation de l'actionnaire, le droit de participer à l'Assemblée générale cesse immédiatement et n'est pas transmis aux éventuels ayants-droit tels que les héritiers ou créanciers de l'actionnaire.

Les convocations aux assemblées générales se font par une annonce au site web de la société et dans un journal néerlandophone et francophone de diffusion nationale, dix jours bancaires ouvrables au moins avant l'assemblée générale. L'annonce peut en surplus être publiée dans un ou plusieurs magazines de la presse agricole. L'annonce indique de qui émane la convocation et contient l'ordre du jour.
Pour être admis à l'assemblée générale, les actionnaires sont tenus de communiquer leur intention par courrier, fax ou e-mail au secrétariat général du siège de la société dont les coordonnées sont reprises dans les convocations.
Pour être valable, cette communication doit être transmise au moins quatre jours ouvrables avant la date de l'assemblée générale, reprenant mention des nom, adresse et nombre d'actions que l'actionnaire possède.

Selon l'article 24 des statuts, chaque actionnaire dispose d'une voix. Il a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante actions souscrites, sauf qu'aucun actionnaire ne peut disposer de plus de cinq voix.

Nul ne peut prendre part au vote, pour lui-même et comme mandataire, pour un nombre de voix excédant le dixième des voix attachées aux actions présentes et représentées.
Sans préjudice des dispositions particulières prévues par le code des sociétés et associations, les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes et représentées.

Par ailleurs, par application de l'article 27 des statuts, sous réserve de dispositions légales plus sévères, les décisions de l'assemblée générale relatives aux modifications aux statuts, en ce compris la résolution concernant la dissolution de la société, doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix présentes et représentées.
L'assemblée générale ne pourra valablement modifier les statuts que si l'objet des modifications proposées est mentionné à l'ordre du jour et si les actionnaires présents et représentés représentent au moins la moitié des actions émises.
Si cette dernière condition n'est pas remplie, une nouvelle assemblée générale sera convoquée et celle-ci délibérera valablement quel que soit le nombre d'actions qui représentent les actionnaires présents ou représentés.

4.2.5.3 Droits préférentiels

Il n'existe pas de droits préférentiels dans le cadre d'offres de souscription de valeurs mobilières de même catégorie.

4.2.5.4 Droit de participation au bénéfice de l'émetteur;

Selon l'article 29 des statuts de CrelanCo, le bénéfice net sera utilisé comme suit :

1. un dividende peut être attribué aux actionnaires, calculé sur la partie libérée du prix d'émission statutaire et, le cas échéant, pro rata temporis de la libération, à un taux d'intérêt qui ne peut dépasser celui qui est autorisé par les dispositions prises en vertu de l'arrêté royal du huit janvier mille neuf cent soixante-deux concernant l'agréation par le conseil national de la coopération ;
2. le solde éventuel sera versé à une réserve disponible ou à tout autre fonds de prévision que l'assemblée générale jugera bon de constituer en vue de préserver les intérêts de la société.

Au cas où les intérêts de la SA Crelan seraient en péril, le conseil d'administration peut suspendre ou interdire la distribution de dividendes.

4.2.5.5 Droit de participation à tout excédent en cas de liquidation;

Les actionnaires ne bénéficient pas d'un droit de participation à un excédent en cas de liquidation.

L'article 30 des statuts dispose que :

En cas de dissolution volontaire pour quelle cause que ce soit, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs ainsi que le mode de liquidation.
Aussi longtemps que les liquidateurs n'auront pas été désignés, les administrateurs seront de plein droit chargés de la liquidation.
Après paiement du passif, les fonds propres seront remboursés aux actionnaires à concurrence de la partie du prix d'émission statutaires de leurs actions qu'ils ont réellement versée ou, en cas d'insuffisance du solde disponible, d'une partie proportionnelle de ce cette partie.
L'excédent éventuel sera déposé en compte à vue à la SA Crelan ; si, dans les cinq années du dépôt, l'activité de la société dissoute est reprise par une autre caisse agréée par la SA Crelan, les sommes inscrites sur le compte seront versées à la réserve de cette caisse.
Si dans le même délai, le territoire de la société dissoute est partagé entre plusieurs caisses agréées par la SA Crelan, les sommes inscrites sur le compte seront versées aux réserves des différentes caisses.
Les sommes restant éventuellement inscrites sur le compte après l'écoulement des cinq ans seront acquises à la SA Crelan.

4.2.5.6 Clauses de rachat

Il n'existe pas de clauses de rachat en dehors du droit des actionnaires de présenter leur démission ou de demander la réduction du nombre de leurs actions conformément à l'article 11 des statuts.

4.2.5.7 Clauses de conversion

Il n'existe pas de clauses de conversion.

4.2.5.8 Programme d'avantages

En vertu de l'article 6 des statuts de CrelanCo, le conseil d'administration peut décider d'accorder des avantages aux actionnaires répondant à certains critères objectifs et fixer le nombre minimum d'actions devant être détenu pour pouvoir bénéficier de ces avantages. Au jour du présent prospectus il faut avoir au moins 10 actions pour bénéficier de ces avantages.

Le conseil d'administration peut décider de demander aux actionnaires le paiement d'une cotisation forfaitaire, en couverture des frais de gestion des avantages accordés aux actionnaires; toute cotisation payée est définitivement acquise à la société. Le conseil d'administration détermine le montant, la périodicité et les modalités de prélèvement de cette cotisation.

En application de ces règles, CrelanCo a développé un programme d'avantages pour les coopérateurs. Ces avantages peuvent consister en avantages auprès de la banque elle-même et en avantages auprès de partenaires extérieurs.
Les actionnaires qui possèdent le minimum d'actions fixé (10 actions au jour du présent prospectus), qui sont en ordre avec la cotisation obligatoire (actuellement 36 euros) et qui respectent les éventuelles conditions particulières d'octroi, peuvent bénéficier de ces avantages.

Pour plus d'information concernant les avantages et les conditions d'octroi, on peut s'adresser à toute agence Crelan ou consulter le site www.crelan.be (dans la partie consacrée aux coopérateurs).

Les coopérateurs bénéficient des avantages jusqu'au moment où ils transfèrent leurs actions à un tiers ou, en cas de démission, jusqu'au 31 décembre de l'année précédant l'année au cours de laquelle les actions leur sont remboursées (ce remboursement intervient normalement au cours du mois de mai).

En cas de décès, de faillite, de déconfiture, de déclaration d'incapacité ou de liquidation de l'actionnaire, le droit aux avantages cesse immédiatement et n'est pas transmis aux éventuels ayants-droit tels que les héritiers ou les créanciers de l'actionnaire.

En cas de décision d'exclusion d'un coopérateur par le Conseil d'administration de CrelanCo en conformité avec l'article 10 des statuts, il peut également être décidé de supprimer immédiatement les avantages précités.

4.2.6 Déclaration concernant les résolutions, autorisations et approbations

Selon ses statuts, CrelanCo est une société coopérative dont le nombre d'actions est illimité.
Sous le contrôle du Conseil d'administration, son capital est ouvert de manière permanente aux investisseurs potentiels qui remplissent les conditions prévues par ses statuts.

4.2.7 Date prévue de l'émission

L'émission effectuée dans le cadre du présent prospectus débute à la date de ce prospectus tel qu'approuvé par la FSMA et a une durée indéterminée. Elle pourra toutefois être suspendue ou arrêtée à tout moment sur décision des organes de direction et d'administration de l'émetteur.

Le présent prospectus ayant une validité d'un an à partir du 09/09/2020, l'émission ne pourra toutefois se poursuivre au-delà d'un an que moyennant l'établissement d'un nouveau prospectus approuvé par la FSMA ou si les conditions légales permettant une émission sans obligation de prospectus sont remplies.

4.2.8 Restrictions imposées à la négociabilité des actions coopératives

Les actions coopératives ne sont pas librement négociables.

Tout d'abord elles ne sont pas négociées sur une bourse ou une autre plateforme de négociation où elles pourraient être vendues.

Il faut en outre tenir compte des dispositions du Code des sociétés relatives aux sociétés coopératives.

La personne qui souhaite récupérer son investissement doit soit se retirer de la société en présentant sa démission, soit transférer ses actions à un candidat repreneur.

4.2.8.1 Démission

L'actionnaire peut demander le remboursement de ses actions par l'intermédiaire de son agence Crelan. Cela veut dire qu'il souhaite se retirer de la société et qu'il présente sa démission.

Selon l'article 11 des statuts, les actionnaires ne peuvent présenter leur démission ou demander la réduction du nombre de leurs actions qu'au cours des les six premiers mois de l'exercice. Les remboursements consécutifs aux démissions ou aux réductions du nombre d'actions ne pourront intervenir qu'après approbation par l'Assemblée Générale du bilan de l'exercice au cours duquel la démission ou la réduction du nombre d'actions a été demandée.

Cela implique qu'une démission introduite dans la seconde moitié de l'année ne pourra être prise en compte qu'à partir de l'année suivante. Dans une telle situation, le remboursement des actions ne pourra intervenir qu'après l'Assemblée Générale (généralement fin du mois d'avril) de la seconde année suivant l'introduction de la demande de démission.
Ceci signifie concrètement que le temps d'attente minimal pour être remboursé sera d'environ 10 mois (= hypothèse d'une démission introduite fin juin de l'année) et le temps d'attente maximal 22 mois (= hypothèse d'une démission introduite début juillet de l'année).

En outre, le Conseil d'Administration peut inconditionnellement refuser la démission et la réduction du nombre d'actions. Ainsi, le Conseil d'Administration refusera la démission et la réduction du nombre d'actions, entre autres,

1) aux actionnaires qui ont des obligations vis-à-vis de la société ou qui sont liés envers elle par certaines conventions;
2) si par le fait de la démission ou de la réduction du nombre d'actions, il était porté atteinte aux fonds propres statutairement pas disponibles visés à l'article 6 des statuts;
3) si par ce fait, le nombre d'actionnaires existant ou le nombre d'actions émises à la fin de l'exercice précédent ou, était réduit de plus d'une dixième;
4) d'une manière générale, si ce fait devait porter atteinte à la situation financière de la société, si le montant requis pour le remboursement d'actions n'est pas susceptible de distribution conformément aux prescriptions légales applicables ou si suite au remboursement d'actions, Crelan, sur base de sa situation globalisée, ne respectait plus les normes réglementaires et obligations s'appliquant à elle en exécution de la loi du vingt-cinq avril deux mille quatorze.

En vertu de l'article 13 des statuts de CrelanCo, les actionnaires démissionnaires auront droit à recevoir une action de retrait telle qu'elle résultera du bilan de l'exercice social pendant lequel ils ont cessé d'être actionnaires de la société ; en aucun cas ils ne pourront recevoir plus que le prix d'émission statutaire de leur action. Cette action leur sera payée un mois après l'approbation du bilan par l'assemblée générale.

Cela signifie qu'en cas de démission, le coopérateur n'a droit au maximum qu'au prix d'émission statutaire de ses actions (les actionnaires devront supporter une moins-value des actions tandis que celles-ci ne donnent pas droit à d'éventuelles réserves ou plus-value).

Il faut par ailleurs tenir compte du nouveau Code des sociétés et des associations (voir loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, Moniteur belge du 4/04/2019).
Ce code introduit aussi des limitations à la possibilité de procéder à des distributions (comme l'octroi d'un dividende ou le remboursement d'actions) dans une société coopérative :
- aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution (voir article 6:115 CSA);
- l'organe d'administration doit aussi constater qu'à la suite de la distribution, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution (voir article 6:116 CSA).

4.2.8.2 Cession – Cession en cas de décès

L'actionnaire peut trouver lui-même un repreneur pour le rachat de ses actions. Pour cela, il doit tenir compte des règles qui suivent.

Les actions coopératives ne peuvent être cédées qu'à des actionnaires ou à des tiers remplissant les conditions prévues par l'article 9 des statut pour être actionnaire, et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui est tenu de justifier un refus éventuel.

L'article 9 des statuts énonce que :

"Pourront être admis comme actionnaires :
1. les agriculteurs, horticulteurs, pisciculteurs et, en général, toutes personnes physiques qui ont leurs occupations principales dans l'agriculture prise dans son sens le plus large;
2. toutes autres personnes physiques qui exercent des activités liées à l'agriculture ou qui s'intéressent au développement de celle-ci et au bien-être de la population rurale;
3. et d'une manière générale toute personne physique qui s'intéresse à l'objet de la société ou à sa philosophie coopérative.Les personnes morales ne peuvent en aucun cas être actionnaires.

Par exception aux alinéas précédents, pourront néanmoins être actionnaires les ASBL, les organisations professionnelles agricoles agréées par le conseil d'administration, quelle que soit leur forme juridique, les caisses agréées par Crelan S.A. et les sociétés constituées par elles."

Toute cession qui se ferait en dehors de ces règles resterait inopposable à CrelanCo.

Enfin, il convient aussi de noter qu'en cas de décès, la qualité de membre ne passe pas aux héritiers. Les héritiers n'héritent d'aucun droit lié à la qualité d'actionnaire. Ils n'ont droit qu'au paiement du prix statutaire d'émission des actions.

4.2.8.3 Minorité

Une attention particulière doit également être accordée à la situation des actionnaires qui sont des personnes physiques mineures. Compte tenu des règles du Code civil relative à l'autorité parentale et à la tutelle, la cession d'une action ou la démission peut être considérée comme un acte d'aliénation d'un bien qui nécessite l'autorisation du juge de paix qui examinera si l'opération est dans l'intérêt du mineur.

4.2.9 Législation nationale en matière d'acquisitions, applicable à l'émetteur, qui pourrait empêcher une acquisition.

En Belgique, les offres publiques d'acquisition sont soumises à la loi du 1er avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, à l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques d'acquisition et à l'arrêté royal du 27 avril 2007 relatif aux offres publiques de reprise.

4.2.10 Offres publiques d'achat lancées par des tiers sur le capital de l'émetteur

L'émetteur déclare qu'il n'a fait l'objet d'aucune offre publique d'achat durant le dernier exercice comptable et celui en cours.

Il convient en tout état de cause de noter que les actions coopératives ne sont pas des titres admis à la négociation sur un marché réglementé ou un marché équivalent et qu'il y a des restrictions en ce qui concerne le nombre de voix par actionnaire (voir section 4.2.5.2), en ce qui concerne la négociabilité (voir section 4.2.8), en ce qui concerne le nombre maximum d'actions pouvant être détenu par une seule personne (voir section 4.3.1.6) ou encore en ce qui concerne les personnes qui peuvent souscrire (voir section 4.3.2.1). Cette situation constitue un obstacle aux offres publiques d'acquisition.

4.2.11 Régime fiscal

Le droit fiscal de l'État membre de l'investisseur et celui du pays où l'émetteur a été constitué sont susceptibles d'avoir une incidence sur les revenus tirés des valeurs mobilières.

En Belgique, un précompte mobilier est retenu sur les dividendes versés par CrelanCo.
Ce précompte est de 30% pour les revenus de l'année 2019.

Par suite de l'article 21, alinéa 1er, 14° du Code des impôts sur les revenus, une exonération fiscale est introduite pour les dividendes d'actions. Pour l'année de revenus 2020 (exercice d'imposition 2021), cette exonération porte sur un montant de dividendes jusque 812 euros (par contribuable et par année). Les dividendes d'actions de sociétés coopératives comme CrelanCo peuvent être inclus dans cette tranche de 812 euros exonéré de précompte mobilier.

Cette exonération n'est pas appliquée à la source. Le contribuable devra lui-même demander la restitution du précompte mobilier sur la 1ère tranche de dividendes exonérés d'impôt par le biais de sa déclaration fiscale.

L'attention est attirée sur le fait que lorsque des enfants mineurs reçoivent des dividendes, ceux-ci doivent être ajouter aux dividendes reçus par les parents, chacun pour la moitié.

L'information qui précède tient compte de la législation belge telle qu'elle est d'application à la date du présent prospectus et est fournie sans aucune garantie pour l'avenir. Il est recommandé aux investisseurs de s'informer régulièrement sur le traitement fiscal des actions coopératives.
Toute personne dépendant éventuellement du régime fiscal d'une autre législation doit évaluer personnellement sa propre situation.

4.2.12 Incidence potentielle sur l'investissement d'une résolution au titre de la directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil

Les actions coopératives de CrelanCo sont susceptibles de faire l'objet du mécanisme de renflouement interne (Bail-in) décrit à la section 2.1.2. ci-dessus.

4.2.13 Identité et coordonnées de l'offreur des valeurs mobilières

L'offreur des valeurs mobilières est la même personne que l'émetteur, à savoir la SC CrelanCo.

4.3 Modalités et conditions de l'offre de valeurs mobilières au public

4.3.1 Conditions, statistiques de l'offre, calendrier prévisionnel et modalités d'une demande de souscription

4.3.1.1 Conditions de l'offre

Sous réserve de ce qui est expliqué en section 4.3.2.1, l'offre ne s'adresse qu'aux personnes physiques ayant atteint l'âge de 12 ans.

Les actions coopératives sont nominatives et sont libérées dès la souscription et le versement de la somme correspondant aux actions acquises.

4.3.1.2 Montant de l'émission

Le montant maximal de l'offre est de 300 millions d'euros. Cela a comme conséquence que toutes les demandes de souscription qui aboutiraient à un dépassement de ce montant devront être refusées.

L'allocation se fera en fonction de la date de souscription, voire de l'heure d'enregistrement de la souscription en cas de souscriptions le même jour, jusqu'à atteindre les 300 millions d'euros.

4.3.1.3 Délai et procédure de souscription

Lors de la première souscription un compte actions coopératives est ouvert. C'est à partir du moment de l'inscription sur ce compte que l'on devient coopérateur.
L'ensemble des comptes d'actions coopératives ouverts auprès de CrelanCo forme le registre électronique des actionnaires.

Les inscriptions au registre des actions se font après paiement et sur base des bordereaux de souscription signés et datés, ou sur base de pièces justificatives équivalentes.
Les actionnaires reçoivent un extrait de compte qui constate les inscriptions et les remboursements. Cet extrait de compte vaut comme certificat de l'inscription.

Lors de la première souscription, un compte à vue doit aussi être ouvert auprès de Crelan. Ce compte doit être mandaté pour toutes les opérations en lien avec les actions coopératives (retrait du montant des actions souscrites, versement des dividendes, remboursement des actions).
Ce compte à vue doit être conservé tant que l'on a des actions coopératives et jusqu'au remboursement de celles-ci.

4.3.1.4 Révocation et suspension de l'offre

L'émission peut être suspendue ou arrêtée à tout moment par décision des organes de direction et d'administration de l'émetteur. Une telle décision n'aurait toutefois d'effet que pour l'avenir et ne porterait aucun préjudice aux droits des actionnaires déjà titulaires d'actions coopératives.

Une décision de suspension ou d'arrêt serait rendue publique par le biais d'un Supplément au présent prospectus, sauf si le montant maximum est atteint auquel cas la société publiera un communiqué de presse.

4.3.1.5 Possibilité de réduire la souscription

Il n'est pas tel possible de réduire sa souscription dans le cadre de la procédure générale de souscription. Il est par contre possible de réduire le nombre d'actions dont on est titulaire en respectant la procédure prévue pour la démission (voir section 4.2.8.1).

Si une souscription est intervenue avec pour effet de dépasser le montant maximum de l'émission de 300 millions d'euros, lequel entraîne un refus de souscription, la personne concernée sera immédiatement remboursée sur son compte du montant correspondant au nombre d'actions nécessaire pour retourner à 300 millions d'émission ou au montant inférieur le plus proche. En aucun cas il n'y aura de remboursement partiel d'une action.
La même procédure sera suivie en cas d'autre situation de refus de souscription par CrelanCo.

4.3.1.6 Montant minimal et/ou maximal d'une souscription

Une action coopérative a un prix statutaire d'émission de 12,40 EUR.

L'investissement minimum est d'une action pour devenir coopérateur mais il faut avoir au moins 10 actions pour bénéficier du programme d'avantage offert aux coopérateurs.

Un investisseur peut souscrire et posséder au maximum 404 actions de CrelanCo, c'est-à-dire un montant maximum de 5.009,60 EUR.
Les investisseurs qui sont déjà coopérateurs pour un montant inférieur à 5.009,60 EUR peuvent encore souscrire au maximum pour un montant qui correspond à la différence entre le montant d'actions qu'ils ont déjà et 5.009,60 EUR.
Le montant maximum de 5.009,60 EUR ne s'applique qu'à l'offre tombant sous l'application de ce prospectus. Il est sans préjudice des droits acquis par le passé par des coopérateurs qui, historiquement auraient pu dépasser cette limite, notamment suite à la fusion des caisses régionales du Crédit Agricole en 2015.
Par ailleurs, les droits acquis jusque 5.009,60 EUR le resteront aussi en cas de baisse éventuelle dans l'avenir de cette limite.

4.3.1.7 Délai durant lequel une demande de souscription peut être retirée

Toute souscription d'actions coopératives est définitive et ne peut être révoquée par les parties, sauf en cas de publication d'un supplément dans les conditions de l'article 23 du Règlement prospectus.

Il découle de cet article que, lorsque le prospectus se rapporte à une offre au public de valeurs mobilières, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter des valeurs mobilières ou d'y souscrire avant que le supplément ne soit publié ont le droit de retirer leur acceptation pendant deux jours ouvrables après la publication du supplément, à condition que le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle ayant donné lieu au supplément soit survenu ou ait été constaté avant la clôture de l'offre ou la livraison des valeurs mobilières (voir section 4.3.1.8. concernant la livraison des actions coopératives), si cet événement intervient plus tôt.

Le Conseil d'Administration de CrelanCo a par ailleurs la compétence de refuser ou d'exclure à tout moment une personne qui ne respecterait pas les conditions liées à la qualité d'actionnaire.

4.3.1.8 Méthode et dates limites de libération et de livraison des valeurs mobilières

Les actions coopératives sont libérées dès la souscription et le versement de la somme correspondant aux actions acquises.

Lors de la première souscription un compte d'actions coopératives est ouvert. C'est à partir du moment de l'inscription sur ce compte que l'on devient coopérateur.

4.3.1.9 Modalités de publication des résultats de l'offre

Les résultats de l'émission sont publiés chaque année au cours du mois de janvier sur le site internet de Crelan, dans la rubrique "Banque coopérative"
(https://www.crelan.be/fr/cooperateurs/article/devenir-cooperateur).

4.3.1.10 Procédure d'exercice de droit préférentiel et négociabilité des droits de souscription

Il n'y a pas de procédure d'exercice de droit préférentiel et les droits de souscription ne sont pas négociables.

4.3.2 Plan de distribution et d'allocation des valeurs mobilières

4.3.2.1 Catégories d'investisseurs potentiels auxquels les valeurs mobilières sont offertes

L'offre contenue dans ce prospectus est exclusivement destinée et limitée au territoire belge.

Les actions coopératives ne sont en particulier pas enregistrées en application de la moindre disposition légale ou réglementaire des Etats-Unis d'Amérique et ne peuvent pas être offertes ou vendues aux Etats-Unis.
Les personnes qui ont la nationalité américaine ou qui sont contribuables américains, ne peuvent pas souscrire aux actions coopératives.

Sans préjudice de ce qui précède, peuvent être admis comme actionnaires les personnes physiques qui ont au minimum 12 ans accomplis et qui relèvent de l'une des catégories suivantes :
1. les agriculteurs, horticulteurs, pisciculteurs et, en général, toutes personnes physiques qui ont leurs occupations principales dans l'agriculture prise dans son sens le plus large;
2. toutes autres personnes physiques qui exercent des activités liées à l'agriculture ou qui s'intéressent au développement de celle-ci et au bien-être de la population rurale;
3. et d'une manière générale toute personne physique qui s'intéresse à l'objet de la société et à sa philosophie coopérative.

Les personnes morales ne peuvent en aucun cas être actionnaires.
Pourront néanmoins être actionnaires les ASBL, les organisations professionnelles agricoles agréées par le Conseil d'Administration, quelle que soit leur forme juridique, les caisses agréées par Crelan S.A. et les sociétés constituées par elles.

Par ailleurs, l'article 10 des statuts de CrelanCo énonce que le conseil d'administration statue souverainement au sujet de l'admission et de l'exclusion des actionnaires de la société ; l'exclusion peut être prononcée pour non-respect de ses obligations par un actionnaire.
La société peut refuser l'admission des actionnaires ou les exclure lorsqu'ils ne satisfont pas ou plus aux conditions de leur admission ou posent des actes contraires aux intérêts de la société, ou pour tout autre juste motif. L'admission ne peut être refusée ni l'exclusion prononcée pour des considérations spéculatives.
L'exclusion est prononcée par le conseil d'administration.
L' actionnaire dont l'exclusion est demandée doit être invité à faire connaître ses observations par écrit devant le conseil d'administration, dans le mois de l'envoi d'un pli recommandé contenant la proposition motivée d'exclusion. S'il le demande dans l'écrit contenant ses observations, l' actionnaire doit être entendu. Toute décision d'exclusion est motivée.

4.3.2.2 Souscription par les principaux actionnaires ou des membres de ses organes d'administration, de direction ou de surveillance – Souscription à plus de 5% de l'offre

Il n'y a pas d'actionnaire principal ou majoritaire de CrelanCo. Le capital social est réparti entre 274.871 coopérateurs au 30 juin 2020.

En vertu des statuts de CrelanCo, chaque actionnaire dispose d'une voix et a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante actions souscrites. Toutefois, chaque actionnaire ne peut disposer de plus de cinq voix.

4.3.2.3 Information préallocation

Le montant maximal de l'offre est de 300 millions d'euros. Cela a comme conséquence que toutes les demandes de souscription qui aboutiraient à un dépassement de ce montant devront être refusées.

L'allocation se fera en fonction de la date de souscription, voire de l'heure d'enregistrement de la souscription en cas de souscriptions le même jour, jusqu'à atteindre les 300 millions d'euros.

4.3.2.4 Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été alloué

Les souscripteurs sont immédiatement informés du montant qui leur a été alloué au moyen du document de souscription qu'ils complètent pour acquérir les actions coopératives. Un extrait de compte indiquant le nombre d'actions inscrites sur leur compte d'actionnaire leur envoyé. Cet extrait vaut comme certificat d'inscription.

4.3.3 Établissement des prix

4.3.3.1 Prix auquel les valeurs mobilières seront offertes – Charges et taxes

Le prix d'une action coopérative est statutairement fixé à 12,40 EUR.

Il n'y a pas de droits d'entrée liés à la souscription, ni de frais de sortie.

Une cotisation annuelle de 36,00 EUR est due par chaque actionnaire pour les frais de gestion des avantages octroyés aux actionnaires dans le cadre du programme d'avantages pour les coopérateurs. CrelanCo peut prévoir que les coopérateurs qui remplissent certaines conditions (par exemple en cas d'utilisation de certains services de paiement de la banque) sont dispensés de cette cotisation.

La première année, cette cotisation n'est due que partiellement à partir du mois qui suit la souscription. En ce que qui concerne les jeunes, la cotisation n'est due qu'à partir du moment où ils atteignent 24 ans.

La cotisation précitée est due jusqu'au moment où les actions sont transférées ou, en cas de démission, pour la période pour laquelle le coopérateur a droit à un dividende.

4.3.3.2 Procédure de publication du prix de l'offre

Le prix d'émission de douze euros quarante cents (12,40 EUR) par action est mentionné dans les statuts de CrelanCo et fait l'objet de publication dans les listes de tarif de Crelan et sur son site web.

4.3.3.3 Actionnaires de l'émetteur jouissant d'un droit préférentiel de souscription

Il n'y a pas d'actionnaires de l'émetteur jouissant d'un droit préférentiel de souscription.

4.3.3.4 Disparité importante entre le prix de l'offre au public et le coût réellement supporté en espèces par des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, ou des membres de la direction générale, ou des apparentés

Les actions ont un prix d'émission statutaire unique de 12,40 EUR par action, peu importe la qualité de l'acquéreur.

4.3.4 Placement et prise ferme

4.3.4.1 Coordinateur de l'offre

L'offre est coordonnée par l'émetteur lui-même.

4.3.4.2 Intermédiaires chargés du service financier

Les actions coopératives sont souscrites dans les agences Crelan au moyen d'un bordereau de souscription, ou auprès du siège central de la banque (Boulevard Sylvain Dupuis, 251, 1070 Bruxelles) selon les formes convenues.

L'émetteur peut aussi offrir au public la possibilité de souscrire des actions par myCrelan, le système de banque par internet de la banque Crelan, sans toutefois garantir la permanence de ce service.

La cession des actions et la démission des actionnaires doit se faire par les agences.

Les actions coopératives pourront également être souscrites par l'intermédiaire d'AXA Bank Belgium lorsque celle-ci fera partie du Groupe Crelan, c'est-à-dire après le closing (exécution effective de la convention de reprise d'AXA Bank Belgium).

4.4 Admission à la négociation et modalités de négociation

Les actions ne sont pas admises ou négociées sur une bourse ou une autre plateforme de négociation où elles pourraient être vendues.

4.5 Détenteurs de valeurs mobilières souhaitant les vendre

Les détenteurs d'actions qui souhaitent les vendre, peuvent procéder à une cession selon les conditions mentionnés à la section 4.2.8.2.

4.6 Dépenses liées à l'émission/à l'offre

Il n'y a aucun frais d'émission mis à charge de l'investisseur.

La SC CrelanCo doit payer environ 22.000,00 EUR à la FSMA pour le contrôle et l'approbation du présent prospectus.

4.7 Dilution

La notion de dilution signifie que par suite de l'émission de nouvelles actions, le pourcentage d'actions détenues par les anciens actionnaires diminue automatiquement par rapport à l'ensemble des actions. Cela signifie aussi que la capacité d'influence sur la société que peut avoir l'ancien actionnaire par le biais de son droit de vote lors de l'assemblée générale diminue.

CrelanCo estime que la dilution des actions lors de l'émission de nouvelles actions est inexistante ou à tout le moins très limitée en raison des éléments suivants :
- chaque action est émise à un prix statutaire d'émission fixe de 12,40 EUR, peu importe le nombre d'actions émises;
- tous les investisseurs, y compris les actionnaires existants, peuvent souscrire aux actions de manière égale jusqu'à 5.009,60 EUR (404 actions);
- le droit de vote est limité : chaque actionnaire bénéficie d'une voix; il a droit à une voix supplémentaire par série de 50 actions souscrites, avec un maximum de 5 voix.

De cette manière aucun actionnaire ne peut construire une majorité de contrôle et on ne peut parler de dilution lors de l'émission d'actions.
Ceci est une spécificité d'une société coopérative comme CrelanCo.

4.8 Informations supplémentaires

Les comptes annuels du Groupe Crelan sont contrôlés par des réviseurs d'entreprises. Les rapports de ces réviseurs portant sur les trois dernières années comptables sont insérés dans le présent prospectus avec les informations financières (voir section 5.20.3)

Il n'y a pas d'autres conseillers ayant un lien avec l'émission.

5 DONNÉES RELATIVES À L'ÉMETTEUR (CrelanCo)

5.1 Contrôleurs légaux des comptes

Les comptes annuels des années comptables 2017, 2018 et 2019 ont été contrôlés et approuvés par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin.

EY Réviseurs d'Entreprises SRL est membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (numéro B0160). Monsieur Jean-François Hubin est également membre de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (numéro A01649).

Le rapport sur la compilation d'informations financières pro forma consolidées a été établi par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin.

Les rapports de cette société de réviseurs d'entreprises ont été fournis aux Groupe Crelan dans le cadre de sa mission de contrôle habituel pour ce qui concerne les comptes annuels et dans le cadre d'une mission spécifique pour ce qui concerne le rapport sur l'information financière pro forma.
Ils ont été repris dans ce prospectus avec son accord et par la technique du copié/collé de leur contenu. CrelanCo n'a omis aucun élément ou fait qui ferait que l'information fournie serait inexacte ou trompeuse.

Les rapports sur les comptes annuels des années comptables 2017, 2018 et 2019 contiennent une Opinion sans réserve.

Aucun contrôleur légal n'a démissionné, n'a été démis de ses fonction ou n'a pas été reconduit dans ses fonctions durant la période couverte par les informations financières historiques.

5.2 Informations concernant l'émetteur

5.2.1 Raison sociale et le nom commercial de l'émetteur

La dénomination de la société est "CrelanCo".

5.2.2 Enregistrement de l'émetteur

CrelanCo est enregistrée en Belgique à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro TVA BE 0403.263.840 - RPM Bruxelles.

Remarque : CrelanCo ne possède pas de LEI (Legal Entity Identifier). La SA Crelan, l'organisme central de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan', possède le LEI 549300DYPOFMXOR7XM56.

CrelanCo est aussi depuis sa création une société coopérative agréée membre du Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole (CNC). Ce Conseil est un organe consultatif institué par la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole, dont la mission consiste à diffuser les principes de la coopération et à préserver l'idéal coopératif.
Il découle de l'arrêté royal du 4 mai 2016 modifiant l'arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (MB 17.05.2016) que les sociétés coopératives déjà agrées sont considérées comme agréées pour une durée indéterminée tant qu'elles continuent à satisfaire aux conditions d'agrément.

5.2.3 Constitution

CrelanCo a été constituée le 20 décembre 1966 sous la dénomination "Coöperatieve Deposito- en Kredietkas voor de Landbouw, en abrégé "Lanbokas".

CrelanCo a été constituée pour une durée illimitée.

5.2.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur

CrelanCo est une société de droit belge dont le siège social est établi Boulevard Sylvain Dupuis, 251, à 1070 Bruxelles (Belgique).
Elle est constituée sous forme de société coopérative (SC).
Le numéro de téléphone général est le 0032 2 558.71.11.
Le site Web est https://www.crelan.be
Avertissement : les informations figurant sur ce site web ne font pas partie du prospectus.

5.3 Aperçu des activités

5.3.1 Principales activités

Les activités de CrelanCo sont liées à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan". Cette Fédération est une entité opérationnelle actuellement composée de deux banques : la SC CrelanCo et la SA Crelan. Elles offrent un service bancaire complet aux particuliers, aux indépendants et aux entreprises.

Ce service bancaire comprend l'octroi de crédits (crédits aux milieux agricole et horticole, crédits d'investissement, crédits hypothécaires, crédits à la consommation), l'ouverture de comptes (comptes à vue, comptes de dépôts, comptes-titres), la mise à disposition de moyens de paiement, traditionnels ou électroniques, comme les cartes, l'offre d'instruments de placement (bons de caisse, euro-obligations, euro medium term notes, fonds de placement, …) et l'offre de services de gestion de patrimoine.

Sur le plan de la répartition des tâches, les comptes à vue et les comptes d'épargne sont habituellement logés auprès de CrelanCo, tandis les produits d'investissement (comptes à terme, bons de caisse, certificats subordonnées) et les opérations interbancaires sont logés dans la S.A. Crelan. En matière de crédit, depuis quelques années les crédits hypothécaires et les crédits au secteur agricole sont normalement octroyés par la S.A. Crelan, tandis que les prêts à tempérament et les crédit professionnels non agricoles sont octroyés par CrelanCo.

Il convient aussi de noter que c'est par le biais de CrelanCo, en tant que société coopérative dont le capital est ouvert au public qui peut souscrire les actions coopératives visées dans le présent prospectus, que se font les apports en fonds propres du groupe Crelan.

La SA Crelan a par ailleurs deux filiales : la SA Europabank et la SA Crelan Insurance.

La SA Europabank est une banque de niche spécialisée dans l'octroi de crédit à des clients ayant un autre profil de risque que celui de la clientèle de Crelan. L'octroi de crédit par l'intermédiaire d'un réseau d'agences propre et par l'intermédiaire de courtiers indépendants. Du côté des dépôts, l'accent est mis sur les produits d'épargne traditionnels. Europabank possède en outre une licence Visa et Mastercard internationale, ainsi qu'une offre de leasing.

Crelan Insurance commercialise des assurances de type assurance de solde restant dû en vue d'offrir une couverture pour le remboursement d'un crédit (crédit hypothécaire, prêt à tempérament) en cas de décès.

5.3.2 Principaux marchés

Le Groupe Crelan est essentiellement actif sur le marché belge.

Quelques données chiffrées sur les activités du groupe Crelan :

Chiffres comptables consolidés du Groupe Crelan (*en million EUR*)	**31/12/2017**	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Dépôts de la clientèle	16.407,59	17.166,68	18.209,27
Crédits à la clientèle (IFRS)	16.346,89	16.593,86	17.560,86
Activité hors bilan	5.407,75	5.276,77	6.225,84
Prêts et créances	16.469,10	16.680,87	17.674,78
Portefeuille financier	1.615,87	1.666,66	1.210,84
Fonds propres	1.177,22	1.167,04	1.263,01
Total de l'actif	19.973,10	20.445,85	21.595,54
Résultat net	49,95	65,79	70,30

Répartition de l'encours des dépôts de la clientèle	**31/12/2017**	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Dépôts à vue	17,54%	18,32%	19,99%
Dépôts à terme	4,73%	4,54%	4,46%
Dépôts d'épargne	76,97%	76,40%	74,83%
Autres dépôts	0,76%	0,74%	0,72%

Répartition de l'encours crédits	**31/12/2017**	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Agriculture et horticulture	13,39%	13,11%	12,48%
Entreprises	13,56%	13,52%	13,89%
Particuliers	73,05%	73,37%	73,63%

Répartition de l'activité hors bilan	**31/12/2017**	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Fonds permanents	46,49%	49,01%	51,54%
Notes & fonds structurés	25,52%	22,97%	21,96%
Fonds d'épargne pension	6,88%	6,67%	6,91%
Autres titres (euro-obligations, actions, bons d'Etat)	11,76%	10,14%	8,48%
Assurances d'investissement	9,34%	11,22%	11,11%

	31/12/2017	**31/12/2018**	**31/12/2019**
Nombre de coopérateurs	282.873	275.675	275.054
Nombre de clients	919.389	919.887	915.492
Nombre d'agences	671	633	583
Nombre de collaborateurs	2.984	2.859	2.772

5.3.3 Evénements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Le Groupe AXA et le Groupe Crelan ont conclu en date du 24 octobre 2019 un accord sur la vente d'AXA Bank Belgium au Groupe Crelan.

L'exécution effective de cette transaction est sujette à l'approbation des autorités de contrôle, dont la Banque centrale européenne, la Banque nationale de Belgique, la Banque de France et l'Autorité belge de la Concurrence, et est attendue pour la fin 2020.

Avant l'exécution effective de la transaction, les deux entités (Crelan et Axa Bank Belgium) poursuivront leur activité chacune de leur côté.

Pendant cette période, les TSA's (Transitional Service Agreements) ainsi que le plan industriel, financier et d'intégration établis entre les parties, seront affinés et achevés. Le plan de migration et d'intégration effective (migration et transformation IT, intégration HR, optimalisation du réseau, gamme des produits, …) sera entamé après le closing (= exécution effective de l'accord avec AXA) et pourrait être terminé en 24 mois environ suivant ce dernier.

Le calendrier de reprise envisagé est le suivant :
- fin 2020 : décisions attendues des autorités de contrôle (Banque Centrale Européenne, Banque de France, Banque Nationale de Belgique et Autorité belge de la Concurrence) quant à l'approbation ou non de la transaction;
- fin 2020 : closing (= exécution effective de l'accord de reprise) dès le fiat reçu des autorités;
- fin 2020 – fin 2022 : trajet de séparation et d'intégration (optimalisation intégration IT, intégration HR, optimalisation du réseau, exécution des TSA's);
- fin 2022 : fusion juridique entre Crelan SA en AXA Bank Belgium SA.

Sur un marché belge concurrentiel et consolidé, le Conseil d'administration de CrelanCo estime que la reprise projetée, accompagnée d'un plan industriel d'accroissement des revenus provenant de la collaboration avec une entreprise d'assurance grâce à un accord de distribution de longue durée avec un acteur connu mondialement (AXA), et d'optimisation des coûts, est un moyen stratégique réaliste pour Crelan d'atteindre rapidement une position plus forte par laquelle des économies d'échelle offriront un soutien important à l'amélioration de la rentabilité et des services aux clients.

Avec la reprise d'AXA Bank Belgium, le Groupe Crelan doublera sa taille.
Le tableau qui suit contient quelques chiffres clés des deux entités :

	31/12/2019	
Millions d'euros	**Crelan**	**Axa Bank Belgium**
Total bilan	21.596	28.790
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.870	24.177
Dépôts de la clientèle	18.209	19.572
Fonds propres	1.263	1.166
Résultat	70	50

N.B. : ces chiffres sont issus des comptes annuels des deux entités et ont été audités.

Des informations financières pro forma sont reprises ci-dessous en section 5.20.4. afin de donner une image de l'impact de la reprise sur la situation financière du Groupe Crelan.

Cet accord est décrit dans la section 5.18. ci-dessous.

5.3.4 Stratégie et objectifs

A travers les entités du Groupe, le grand objectif de Crelan est d'offrir au public une alternative aux grandes banques belges en proposant une gamme complète de produits et services financiers bancaires et d'assurance.

De manière plus particulière en tant que banque coopérative, Crelan vise à soutenir les individus et les familles dans leurs projets et les entrepreneurs dans leurs plans de croissance.
A cette fin, elle offre des solutions transparentes en matière de banque et d'assurance, en combinaison avec une offre de services numériques où le client est toujours au premier plan. Les solutions sont inspirées par les valeurs de la banque: respect, engagement, responsabilité et relation à long terme.

Un vaste réseau d'agences d'agents indépendants, ancré dans la communauté locale, fournit en outre un point de contact unique pour des conseils personnalisés.

Crelan avait aussi l'ambition de croître de manière externe. Cela apparaissait nécessaire pour lui permettre d'augmenter sa capacité d'offre et d'affronter de manière durable les défis futurs tels que la digitalisation et l'évolution toujours plus rapide des systèmes informatiques, une réglementation toujours plus sévère, la persistance de taux bas et la mise sous pression des marges d'intérêt des banques.

C'est dans ce cadre, qu'en date du 24 octobre 2019, Crelan et le Groupe AXA ont conclu un partenariat ambitieux. Crelan acquerra AXA Bank Belgium, la branche bancaire belge de ce groupe international. Crelan transférera également sa filiale Crelan Insurance à AXA Belgium, la branche assurance belge du Groupe AXA et leader du marché de l'assurance non-vie. Les deux parties ont également convenu que les agences bancaires de Crelan proposeront à l'avenir des assurances non-vie d'AXA.

Cette opération est soumise à l'approbation des autorités de contrôle (Banque Centrale Européenne, Banque de France, Banque Nationale de Belgique, Autorité belge de la Concurrence).

Sur un marché belge concurrentiel et consolidé, le management de Crelan estime que cette opération constitue un moyen stratégique réaliste pour Crelan d'atteindre rapidement une position plus forte par laquelle des économies d'échelle offriraient un soutien important à l'amélioration de la rentabilité et des services aux clients.

Cette opération implique aussi des défis dont notamment le défi de transfert de l'ensemble des procédures de traitement des opérations bancaire d'Axa Bank Belgium vers l'infrastructure informatique de Crelan, le défi de réorganisation et d'intégration des services des deux banques et le défi d'intégration des ressources humaines des deux banques.

5.3.5 Dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication

Un contrat commercial important est le contrat de sous-traitance des services d'infrastructure informatique de Crelan. cela signifie que les services d'infrastructure informatique sont fournis à partir de centres de données et de services d'un partenaire externe.
Ce partenariat permet une réduction structurelle des coûts de la banque et permet à Crelan de concentrer ses ressources informatiques sur des projets stratégiques et différenciateurs.

Si le partenaire externe venait à être défaillant, cela pourrait mettre Crelan en difficultés pendant le temps nécessaire pour retrouver un autre partenaire ou pour reprendre les services externalisés en gestion interne.

5.3.6 Eléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle

Dans le rapport de gestion annuel 2019 du Groupe Crelan, repris en section 5.20.2.3 de ce prospectus, un chapitre consacré à la Vision de l'avenir de la banque mentionne qu'avec la fusion d'AXA Banque et de Crelan, celle-ci doublera de taille et sera la cinquième plus grande banque de Belgique.

La mention de cette 5ème place est basée sur l'étude d'une banque d'affaire qui accompagne Crelan pour la réalisation de l'opération de reprise d'Axa Bank Belgium et est rémunérée à cette fin. Dans ce cadre, elle a établi le tableau suivant :

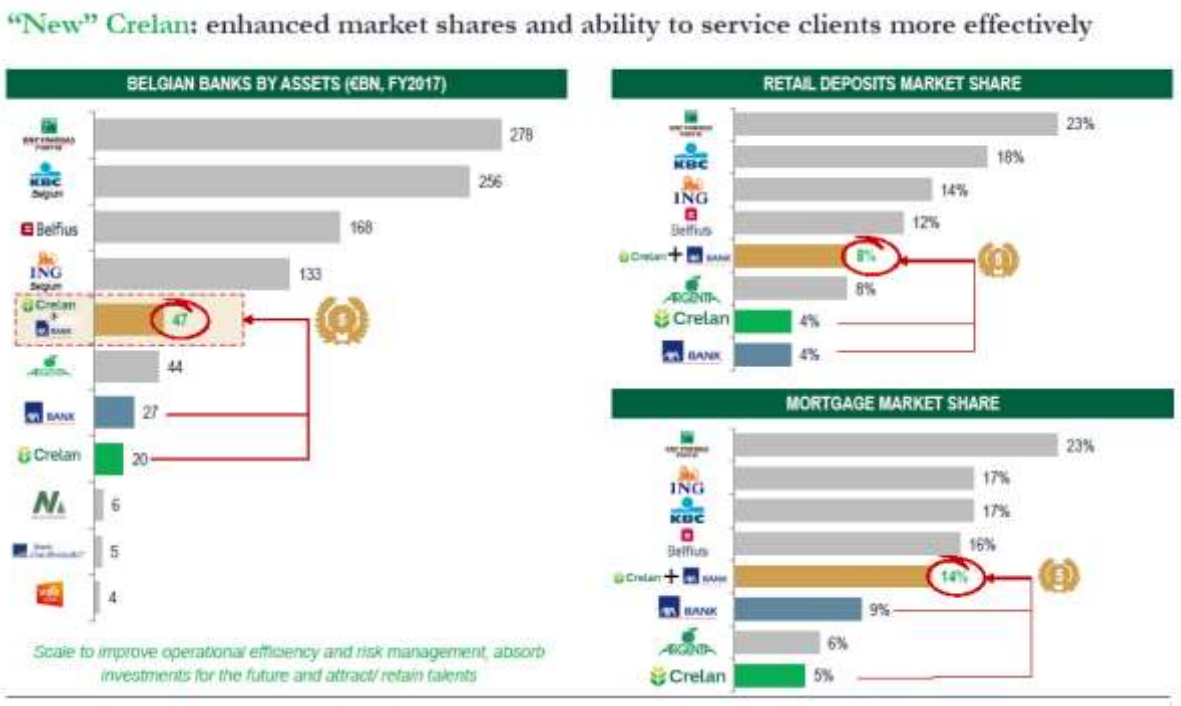

5.3.7 Investissements

5.3.7.1 Investissements importants

Le tableau ci-dessous présente les investissements réalisés dans les principales catégories d'actifs :

	2019	2018	2017
Autres actifs incorporels / Software	3.026.817	1.527.721	5.386.534
Terrains et bâtiments	401.286	71.492	153.759
Installations, machines et équipement	1.995.648	4.165.323	4.582.960
Mobilier et matériel roulant	585.156	1.536.168	1.350.222

Les principaux investissements concernent les logiciels (actifs incorporels) et le matériel (installations, machines et équipements) pour les applications informatiques de la banque.

Par ailleurs, le Groupe AXA et le Groupe Crelan ont conclu en date du 24 octobre 2019 un accord sur la vente d'AXA Bank Belgium au Groupe Crelan pour un montant de 620 millions d'euros.

La transaction se déroulera de la manière suivante.

CrelanCo paye 620 millions d'euros à AXA SA (maison mère en France) pour 100% des actions d'AXA Bank Belgium.
CrelanCo et Crelan SA vendent à leur tour 100% les actions qu'elles détiennent dans Crelan Insurance SA (la compagnie d'assurances du Groupe Crelan qui vend surtout des assurances de solde restant dû liées à des crédits) à AXA Belgium (entreprise d'assurances belge) pour un montant de 80 millions d'euros.
De cette manière, seul un montant de 540 millions d'euros en cash sera transféré au moyen des liquidités disponibles.

Cette opération implique aussi un budget d'intégration d'Axa Bank Belgium au sein du groupe Crelan de 175 millions EUR financés par les ressources propres de la banque.

Plus d'information sur cette transaction est fournie ci-dessous dans la section 5.18.

5.3.7.2 Informations concernant les coentreprises et les entreprises dans lesquelles l'émetteur détient une part de capital susceptible d'avoir une incidence significative

L'émetteur, la SC CrelanCo, constitue une caisse de crédit agréée par la SA Crelan. Cette dernière est l'Organisme central de la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" telle que consacrée par l'article 240 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

La Fédération d'établissements de crédit "Crelan" est régie par les articles 239 à 241 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et par des Règles d'affiliation à la Fédération d'établissement de crédit de Crelan et de fonctionnement de la Fédération Crelan.

Cette Fédération est actuellement composée de deux banques : la SA Crelan et la SC CrelanCo.

Une règle importante du fonctionnement de la Fédération est celle de la solidarité entre ses membres. En vertu de la loi du 25 avril 2014 précitée, les engagements des établissements affiliés et de l'organisme central constituent des engagements solidaires. Ce principe est repris dans l'article 3 des statuts de CrelanCo qui stipule entre autres que : "*La société n'est pas uniquement tenue à ces engagements propres. Elle garantit également la bonne fin des engagements de Crelan S.A., ainsi que les engagements des Caisses de crédit agréées par Crelan S.A. Cette disposition crée une solidarité telle que l'exécution des obligations de chacune des entités de cet ensemble est garantie en cas de défaillance de l'une ou plusieurs d'entre elles*."

Une autre règle importante prévue par la loi est que l'Organisme central de la Fédération, à savoir la SA Crelan, doit exercer un contrôle direct sur les établissements affiliés et avoir le pouvoir de donner à ceux-ci des instructions relatives à leur gestion, à leurs opérations et à leur organisation.
C'est ainsi que la gestion journalière des caisses agréées est confiée au Comité de Direction de la SA Crelan ou encore que certaines décisions importantes (modification des statuts, dissolution, fusion avec d'autres sociétés) ne peuvent être prises que moyennant l'autorisation préalable du Conseil d'Administration de la SA Crelan.

Sur le plan comptable, il résulte d'une décision du 29 mars 1994 de la Commission Bancaire et Financière (dont les compétences sont actuellement exercées par la Banque Nationale de Belgique), que les comptes de la Fédération sont globalisés.

Dans ce contexte, la mission et devoirs des commissaires-réviseurs de la SA Crelan s'étendent à l'ensemble de la Fédération.

Le capital de CrelanCo est détenu par les coopérateurs mais il fait partie des fonds propres du Groupe Crelan. Un droit inconditionnel pour le Conseil d'administration lui permettant de refuser les demandes de remboursement des actions coopératives introduites par les coopérateurs a été ajouté dans les statuts, ce qui permet de reclasser le capital coopératif dans le bilan consolidé du Groupe en fonds propres (Equity) et non plus en passif remboursable (Liability). Cette méthode est aussi bien utilisée pour le reporting comptable que prudentiel.

L'existence de la Fédération d'établissement de crédit de Crelan et son organisation selon les conditions fixées par la loi et les règles d'affiliation, ont pour conséquences que les entités qui la constituent forment une véritable unité opérationnelle et économique évoluant sous l'enseigne "Crelan". L'article 3 des statuts de CrelanCo précise d'ailleurs à cet égard que "*la société forme avec Crelan S.A. et ses Caisses agréées une collectivité qui se présente comme un tout au monde extérieur sous la dénomination Crelan*."

Enfin, il convient également de noter que, suite à l'acquisition de la banque Europabank et la constitution de la compagnie d'assurances S.A. Crelan Insurance, le bilan du Groupe Crelan a été élargi et consolidé avec ces sociétés.

Notons encore que Les filiales Europabank et Crelan Insurance ne font pas partie de la Fédération d'établissements de Crelan. Elles ne bénéficient donc pas du principe de solidarité existant entre les membres de la Fédération et n'y sont pas non plus tenues.

L'organigramme actuel du groupe est repris ci-dessous en section 5.4.

Dans ce contexte, l'investisseur qui acquiert des actions coopératives doit avoir conscience qu'en devenant actionnaire de la SC CrelanCo, son véritable partenaire est plus large que le seul émetteur, notamment en termes de risques.
Les données d'information véritablement pertinentes pour lui sont donc les données qui touchent le Groupe Crelan tel que visé par les comptes annuels consolidés et non la simple comptabilité d'une entité individuelle. C'est la raison pour laquelle le présent chapitre consacré aux "Données concernant CrelanCo" dépassent largement la seule SC CrelanCo et porte sur l'ensemble du groupe.

5.3.7.3 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles

Il n'y a pas de question environnementale pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles.

5.4 Structure organisationnelle

CrelanCo fait partie de la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" et, plus largement, du Groupe Crelan qui comprend également les filiales à 100 % de la S.A. Crelan, Europabank et Crelan Insurance.

Les schémas ci-dessous présentent la structure actuelle du Groupe Crelan et la structure après le closing de l'opération de reprise d'AXA Bank Belgium.

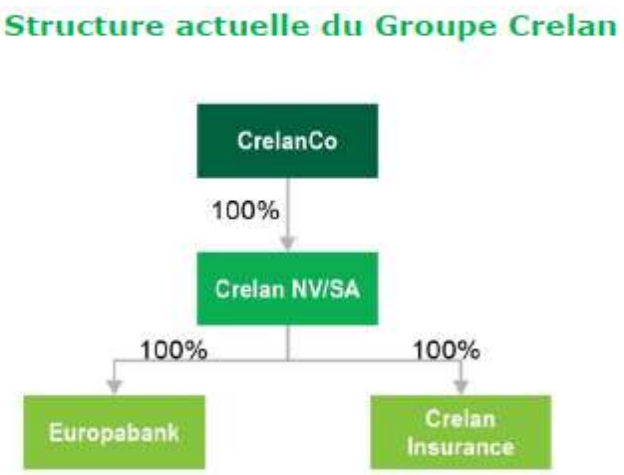

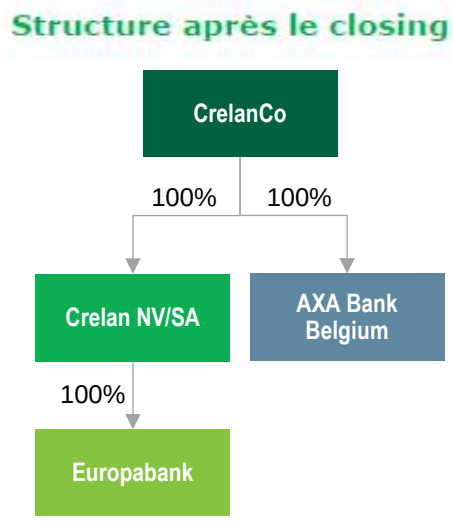

5.5 Environnement réglementaire

CrelanCo est tout d'abord une société ayant la forme de société coopérative. A ce titre, son fonctionnement est régi par le Code des sociétés et des associations, dont en particulier le livre 6 qui contient les règles spécifiques à la société coopérative.
Elle est aussi une société coopérative agréée dans le cadre de la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole.

CrelanCo est par ailleurs un établissement de crédit (banque) et est à ce titre soumise à la législation et réglementation qui s'appliquent aux établissements de crédit. Il peut s'agir aussi bien de législation belge que de réglementation européenne directement applicable en Belgique.

La loi de base dans ce domaine, est la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse, aussi appelée loi bancaire. C'est elle qui fixe les conditions d'accès et d'exercice de l'activité d'établissement de crédit. Cela concerne par exemple les conditions en matière de capital, les conditions pour pouvoir être dirigeant de banque, la gestion des risques, les mesures de redressement lorsqu'une banque est en difficulté ou encore le contrôle.
Dans certains cas, cette loi prévoit l'obligation d'obtenir l'autorisation préalable de l'autorité de contrôle. C'est le cas en matières décisions stratégiques, de décisions d'investissement ou encore de fusions et cessions entre établissements de crédit. C'est dans ce cadre que la reprise d'Axa Bank Belgium par CrelanCo nécessite l'approbation de la Banque Centrale Européenne, de la Banque de France, de la Banque Nationale de Belgique de l'Autorité belge de la Concurrence.

En application de cette loi bancaire, les établissements de crédit tombent sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique. Celle-ci émet aussi de nombreuses règles par voie de circulaires ou de communications pour encadrer l'activité des banques. Citons par exemple la Circulaire NBB_2018_28 relative aux Orientations de l'ABE du 26 septembre 2017 sur la gouvernance interne, la Circulaire NBB_2018_25 relative à l'Aptitude des administrateurs, membres du comité de direction, responsables de fonctions de contrôle indépendantes et dirigeants effectifs d'établissements financiers, ou la Circulaire NBB_2015_29 relative à l'Instauration d'un manuel de gouvernance pour le secteur bancaire.

A côté de cette loi bancaire qui régit plutôt ce que l'on pourrait appeler l'aspect institutionnel des banques, d'autres législations encadrent certaines activités particulières exercées par les banques. On peut penser à la distribution d'instruments financiers qui est régie par la règlementation européenne MiFID et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers, aux services de paiement et au crédit aux particuliers qui sont régis par le livre VII du Code de droit économique.

Une autre loi importante est la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces. C'est notamment en application de cette loi que les banques ont des obligations strictes en matière d'identification de leurs clients et de contrôle des transactions.

5.6 Informations sur les tendances

L'année 2020 sera principalement caractérisée comme l'année du coronavirus. L'épidémie de coronavirus a commencé au début de l'année comme un problème chinois isolé, mais s'est rapidement transformée en une pandémie avec pour conséquence une crise économique mondiale. Cette pandémie a un impact sans précédent sur l'économie et les marchés financiers, mais n'affecte pas les résultats publiés pour l'exercice 2019.

Cependant, il est clair que l'épidémie de coronavirus et les mesures prises pour contrôler sa propagation affecteront les résultats de 2020. Les influences plus particulières suivantes peuvent avoir un impact sur les revenus de la banque et donc sur ses perspectives de bénéfices pour 2020 :

- Une diminution des volumes vendus pour les crédits et les produits hors bilan ce qui aura un impact sur les revenus de commissions de la banque.
- Une diminution des activités dans le domaine des opérations de paiement et du traitement des cartes de crédit, d'une part en raison de la fermeture temporaire de magasins non essentiels, cafés et restaurants, mais aussi en raison de la tendance des gens à rester chez eux même si les mesures sont assouplies par crainte d'être infectés.
- La fermeture temporaire d'entreprises et l'introduction du chômage partiel parmi les employés pendant le confinement peuvent finalement entraîner des problèmes de paiement pour les entreprises et les particuliers, ce qui peut se traduire par une perte potentiellement plus élevée sur les prêts en cours. Le remboursement tardif ou (temporaire) des prêts peut avoir un impact négatif sur la position de liquidité de la banque.
- Les mesures prises par le secteur bancaire en concertation avec le gouvernement – pour apporter un soutien aux entreprises et aux particuliers qui ont rencontré des problèmes de paiement à la suite de la crise du coronavirus – pèseront également sur la rentabilité et la position de liquidité de la banque en 2020.

Une attention particulière peut être accordée à la matière du crédit hypothécaire dans le cadre de la crise du coronavirus qui exerce une pression importante sur la situation financière de nombreuses personnes. Beaucoup d'entre elles risquent en effet de perdre leur emploi ou de n'avoir, pendant un temps, que des rentrées réduites, voire pas de rentrées du tout. Le remboursement d'un crédit hypothécaire pèse alors souvent durement sur le budget du ménage.

Le ministre des Finances Alexander De Croo, la Banque nationale de Belgique et Febelfin ont annoncé qu'ils apporteraient un soutien financier aux personnes et entreprises exposées à des problèmes

résultant de la crise du coronavirus. Le report de paiement du crédit hypothécaire peut ainsi être demandé pour un maximum de six mois jusque fin décembre 2020. Une loi publiée fin mai 2020 permet aussi le report de paiement jusque maximum 3 mois, renouvelable une fois en matière de crédit à la consommation, pour la période située entre le 1er mai et le 31 juillet 2020.

Chez Crelan, les demandes de rééchelonnements (au 23/06/2020) s'élevaient à
- 3.655 contrats de crédits hypothécaires rééchelonnés pour un encours de 314 mios €;
- 2.188 contrats de crédits professionnels rééchelonnés pour un encours de 220 mios €;
- 12 contrats de prêts à tempérament rééchelonnés pour un encours de 0,2 mios €.

Dans le cadre de ces mêmes mesures gouvernementales, l'ensemble des nouveaux crédits et lignes de crédit d'une durée maximale de 12 mois octroyés aux entreprises, PME, indépendants et ASBL (viable) seront garantis par l'Etat Belge.
Au 23/06/2020, ces crédits représentent un montant total de 22,7 mios €.

Sur un plan prudentiel, on peut noter qu'avant la crise les exigences minimales en fonds propres fixées par la BNB étaient les suivantes :

	2020		
s/base SREP CRELAN	CET1	T1	T1+T2
minimum réglementaire	4,50%	6,00%	8,00%
exigences spécifiques (P2R)	4,15%	4,15%	4,15%
buffer de conservation	2,50%	2,50%	2,50%
exigences propres (buffer contracyclique)	0,50%	0,50%	0,50%
sous total SREP	**11,65%**	**13,15%**	**15,15%**
recommandation P2 (P2G)	0,00%	0,00%	0,00%
total SREP	**11,65%**	**13,15%**	**15,15%**

Au début de la crise, la BNB a annoncé que le buffer contra-cyclique de 0.50% ne serait plus pris en considération dans les exigences minimales.
En d'autres termes, cette décision conduit à réduire les exigences à :
- 11.15% pour le CET1
- 12.65% pour le T1
- 14.65% pour le CAD (T1+T2)

Ceci ne génère pas en soi une amélioration du ratio de solvabilité mais élargit favorablement l'écart entre les ratios de Crelan et les exigences minimales.

Les estimations d'impact du Covid-19 sur les ratios du groupe Crelan sont détaillés dans la section 2.4. relative aux risques liés au Covid-19.

5.7 Prévisions ou estimations du bénéfice

L'émetteur n'a publié aucune prévision ou estimation du bénéfice.

5.8 Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

5.8.1 Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion de CrelanCo

Nom et adresse	Fonction	Activités principales significatives en dehors de l'émetteur
Philippe VOISIN SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Chief Executive Officer (CEO)	- Administrateur de la SA Crelan - Président du CA de la SA Europabank - Président du CA de la SA Crelan Insurance
Jean-Paul GRÉGOIRE SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Chief Operating Officer (COO)	- Administrateur de la SA Crelan - Administrateur et Président du Comité de direction de la SA Crelan Insurance
Joris CNOCKAERT SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Chief Risk Officer (CRO)	- Administrateur de la SA Crelan - Administrateur de la SA Europabank - Administrateur et membre du Comité de direction de la SA Crelan Insurance
Anne FIÉVEZ SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Chief Information Officer (CIO)	
Paul MALFEYT SA Crelan Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Chief Financial Officer (CFO)	

5.8.2 Conseil d'administration de la S.C. CrelanCo

Nom et adresse	Fonction	Activités principales significatives en dehors de l'émetteur
Jean-Pierre DUBOIS SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Président	Vice-président du Conseil d'administration de Crelan SA
Luc VERSELE SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Vice-Président	Président du Conseil d'administration de Crelan SA
Robert JOLY SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA

Xavier GELLYNCK SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA
Ann DIELEMAN SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA
Clair YSEBAERT SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA
Hendrik VANDAMME SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA
Marianne STREEL SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA
René BERNAERDT SC CrelanCo Boulevard Sylvain Dupuis 251 1070 BRUXELLES	Membre	Administrateur de Crelan SA

5.8.3 Liens familiaux

Il n'y a, à la connaissance de l'émetteur, pas de lien familial entre les personnes citées ci-dessus.

5.8.4 Expertise et expérience pertinente des membres du Comité de Direction et des administrateurs

Monsieur **Philippe VOISIN** dispose notamment d'un diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) de Droit Public et d'un diplôme d'études approfondies (DEA) de Droit International Privé.
Il est le CEO de Crelan depuis fin avril 2017, après avoir été Chief Risk Officer depuis 2012.
Avant cela, monsieur Voisin a exercé différentes fonctions de direction au sein du Groupe Crédit Agricole de France depuis les années 1990, entre autres dans le domaine des crédits et des risques.

Monsieur **Jean-Paul GRÉGOIRE** est Licencié en Sciences Economiques appliquées. Il a fait toute sa carrière au sein de Crelan, notamment comme Directeur administration du réseau d'agence, Directeur marketing, Directeur commercial réseau sud, et comme Administrateur-directeur de la SA Crelan, depuis juillet 2014.

Monsieur **Joris CNOCKAERT** est licencié en droit. Il est entré chez Crelan en 2009 et a exercé les fonctions de Directeur Private Banking et Secrétaire général. Il est Administrateur-Directeur de la SA Crelan depuis 2017.
Avant cela il a travaillé pour la banque Nagelmackers 1747 – Delta Lloyd Bank, notamment comme responsable du département Private Banking et du département juridique.

Madame **Anne FIÉVEZ** est active chez Crelan depuis le début de l'année 2020 en tant que conseillère du Comité de Direction sur tous les sujets liés à l'informatique et a été nommée au Comité de Direction

à partir du 11 mai 2020. Elle a acquis une vaste expérience en tant que responsable ICT et membre de la direction de diverses institutions financières, dont Beobank, Banque Degroof, Puilaetco et Banque Nagelmackers.

Monsieur **Paul MALFEYT** a été nommé au Comité de Direction à partir du 11 mai 2020. Il peut se prévaloir d'une carrière internationale de plus de 30 ans dans le secteur de la finance et du commerce de détail en Belgique, au Luxembourg, aux Pays-Bas et en Suisse. Chaque fois, il était responsable des activités financières et des risques. Il était dernièrement coresponsable des CFO Advisory Services au sein de KPMG.

Monsieur **Jean-Pierre DUBOIS** est Ingénieur chimiste et des industries agricoles, ainsi que Docteur en Sciences Agronomiques. Il a une longue expérience dans le domaine agro-alimentaire en ayant entre autre exercé les fonctions de Directeur du groupe Raffinerie Tirlemontoise S.A., Directeur Général de la Société Européenne de Semences S.A., et Administrateur-délégué – Directeur Général d'ICI seeds SES S.A./N.V. Il a aussi été Vice-président du Comité de Direction et du C.A. de la SOGEPA S.A. (Société de Gestion et de Participations). Il exerce des fonctions d'administrateur au sein du Groupe Crelan depuis 1998.

Monsieur **Luc VERSELE** est licencié en Sciences Economique de l'Université de Gand. Il a derrière lui une longue carrière au sein de Crelan, depuis la fin des années 1980. Il a exercé différente fonctions de direction, depuis la fonction de Directeur Général Adjoint de ce qui était alors l'Institut National de Crédit Agricole, jusqu'à la fonction de Président du Comité de Direction du Groupe Crédit Agricole, devenu Crelan, d'avril 2004 à avril 2017. Il est depuis Président du Conseil d'administration de la SA Crelan.

Monsieur **Robert JOLY** est Avocat au Barreau de Namur. Il a notamment été Président du Bureau Economique de la Province de Namur de 2006 à 2012. Il exerce des fonctions d'administrateur au sein du Groupe Crelan depuis plusieurs années.

Monsieur **Xavier GELLYNCK** est licencié en sciences économiques appliquées et dispose aussi d'un Master of Business Administration, ainsi que d'un doctorat de l'université de Gand. Il a une longue expérience dans le domaine agro-alimentaire. Il est professeur à l'université de Gand, Department of Agricultural Economics. Il a aussi été General Manager de Agro-Business-Consultancy NV et expert pour la Commission européenne en ce qui concerne 'Food Quality Assurance and Certification Schemes managed within the integrated supply chain'.

Madame **Ann DIELEMAN** dispose notamment d'un diplôme de Bachelor bedrijfsbeheer optie Accountancy-Fiscaliteit, Arteveldehogeschool, à Gand. Elle est Ontvanger-Griffier au Moerbeke-Polder. Elle aussi travaillé plusieurs années pour une agence Crelan.

Monsieur **Clair YSEBAERT** est licencié en sciences diplomatiques. Il a exercé de nombreux mandats d'administrateur, notamment au sein du Conseil d'administration de la SNCB ou de la Sabena. Il a aussi été Président-administrateur de PMV (Participatie Maatschappij Vlaanderen de 2001 à 2015). Il est administrateur au sein du Groupe Crelan depuis 2007.

Monsieur **Hendrik VANDAMME** a une formation dans le secteur agricole et est agriculteur depuis 1989. Son engagement dans le domaine syndical et social l'on mené à différentes fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles, dont la fonction de Président national de l'Algemeen Boerensyndicaat.

Madame **Marianne STREEL** dispose d'un Graduat en sciences juridiques et travaille à titre principal comme agricultrice. Elle exerce depuis de nombreuses années des fonctions d'administration au sein d'organisations agricoles de Wallonie et est Présidente de la Fédération Wallonne de l'Agriculture depuis janvier 2019.

Monsieur **René BERNAERDT** est ingénieur agronome de la Faculté des Sciences Agronomiques de Gembloux. Il a été enseignant et a exercé différentes fonctions de direction dans le domaine des

services agricole de différentes administration, notamment Directeur général des Services agricoles à Waremme et Directeur général au secteur "Santé et Social" de la Province de Liège.

5.8.5 Déclarations concernant les membre du Comité de Direction de la S.A. Crelan, en charge de la gestion de CrelanCo, et les membres du Conseil d'administration de CrelanCo

Sociétés et sociétés en commandite au sein desquelles une telle personne a été membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou associé commandité			
	Société	**Fonction**	**Statut**
Philippe VOISIN	-	-	-
Jean-Paul GRÉGOIRE	-	-	-
Joris CNOCKAERT	-	-	-
Anne FIÉVEZ	Newanda consulting SCS	Administrateur gérant	En cours
Paul MALFEYT	PFG Consult SRL	Administrateur	En cours
Jean-Pierre DUBOIS	-	-	-
Luc VERSELE	CCP – INCOFIN CVBA	Administrateur	En cours
Robert JOLY	-	-	-
Xavier GELLYNCK	- THALIX BVBA - BRAVURA GLOBAL KFT	Gérant Gérant	En cours En cours
Ann DIELEMAN	-	-	-
Clair YSEBAERT	-	-	-
Hendrik VAN DAMME	- IMMO CONSCIENCE CVBA - SOPABE CVBA - SOPABE-RT CVBA	Administrateur Administrateur Administrateur	En cours En cours En cours
Marianne STREEL	- SOCIETE AGRICOLE MONJOIE-STREEL LV - LA FERME DU MANOIR NV	Gérant	En cours En cours

	- RHISNAGRI NV	Administrateur délégué Administrateur	En cours
M. René BERNAERDT	-	-	-

A l'exception de Messieurs Versele, Dubois et Vandamme qui étaient administrateurs de la SCRL Fédération des caisses du Crédit Agricole au moment de sa liquidation volontaire fin mars 2019, aucun membre du Comité de Direction ou du Conseil d'administration, au cours des 5 dernières années,

- n'a été condamné pour fraude,
- n'a été impliqué dans une procédure de faillite, de mise sous séquestre, de liquidation ou de placement d'entreprises sous administration judiciaire,
- et n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle, ni d'une interdiction judiciaire d'exercer une fonction d'administration.

Ceci a été confirmé individuellement à l'émetteur par chaque intéressé.

5.8.6 Conflit d'intérêts

Il n'y a aucun conflit d'intérêts potentiel entre les devoirs des personnes composant les organes d'administration ou de gestion de la banque à l'égard de celle-ci en tant qu'émetteur, et leurs intérêts privés ou d'autres devoirs qui leurs incomberaient.

5.9 Rémunérations et avantages

Pour 2019, le Groupe Crelan a versé une rémunération de 4,6 Mios EUR aux membres des Comités de Direction et des Conseils d'administration.
Une somme de 314.649 EUR a été versée en 2019 dans une assurance-groupe pour les engagements de retraite à l'égard des administrateurs membres du Comité de Direction de Crelan.

5.10 Fonctionnement des organes d'administration et de direction

5.10.1 Mandats des administrateurs

Le mandat des administrateurs, tant de CrelanCo que de Crelan SA, est de 6 ans renouvelables.
S'ils n'ont pas été réélus ou remplacés à temps, les membres du conseil d'administration continuent à exercer valablement leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été réélus ou remplacés.

5.10.1.1 Mandat des membres du Comité de Direction de la SA Crelan

Nom	Début du mandat en cours
Philippe VOISIN	27/04/2017
Jean-Paul GRÉGOIRE	10/06/2014
Joris CNOCKAERT	01/07/2017
Anne FIÉVEZ	11/05/2020
Paul MALFEYT	11/05/2020

5.10.1.2 Mandat des administrateurs de CrelanCo

Nom	Début du mandat en cours
Jean-Pierre DUBOIS	25/06/2020
Luc VERSELE	27/04/2017
Robert JOLY	25/06/2020
Xavier GELLYNCK	26/04/2018
Ann DIELEMAN	05/11/2015
Clair YSEBAERT	25/06/2020
Hendrik VANDAMME	28/04/2016
Marianne STREEL	05/11/2015
René BERNAERDT	05/11/2015

5.10.2 Contrats de services

Les membres du Comité de Direction de la SA Crelan, lesquels sont en charge de la gestion de CrelanCo, exercent leur mandat sous statut social d'indépendant et sur base d'une convention de membre du Comité de Direction qui contient leur statut pécuniaire.
Les administrateurs non-exécutifs exercent leur mandat sous le statut social qui est le leur dans le cadre de leurs activités externes (il peut s'agir d'indépendants, de pensionnés ou de salariés d'une autre organisation).

Tant les administrateurs exécutifs que les administrateurs non exécutifs reçoivent une rémunération.
Pour 2019, le Groupe Crelan a versé une rémunération de 4,6 Mios EUR aux membres des Comités de Direction et des Conseils d'administration.

En fin de mandat, les administrateurs exécutifs ont droit à une indemnité de départ. Ces indemnités sont calculées sur la base de la rémunération de base, à l'exclusion de la partie variable, et sont limitées à un maximum de 18 mois. Toutefois, en cas de rachat ou de fusion, le maximum est fixé à 24 mois d'indemnisation. Si l'indemnité est supérieure à 12 mois ou, sur avis motivé du comité des rémunérations, supérieure à 18 mois, l'assemblée générale des actionnaires doit donner son accord préalable.
Les administrateurs non-exécutifs n'ont pas droit à une indemnité de fin de mandat.
Actuellement, au sein de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan', ce sont les membres du Comité de Direction de la SA Crelan qui sont les administrateurs exécutifs et bénéficient de l'indemnité de fin de mandat.

Il n'y a pas d'autres contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance à l'émetteur.

5.10.3 Comités

Conformément à l'article 27 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, un Comité des Rémunérations, un Comité des Risques, un Comité d'Audit et un Comité de Nomination assistent le Conseil d'Administration dans ses missions. Par ailleurs, le Bureau prépare l'agenda et les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

Ces comités sont chargés de conseiller le Conseil d'administration sur les questions spécifiques qui relèvent de leur compétence, de manière à renforcer la fonction de contrôle incombant à l'organe légal d'administration.

Ils sont composés exclusivement d'administrateurs non exécutifs dont au moins un des membres est indépendant au sens de l'article 7:87, §1 du Code des sociétés et des associations, sauf disposition contraire expresse.
A l'exception du Comité de nomination, ils sont présidés par un administrateur indépendant.
Ces comités ont un rôle purement consultatif dans certains domaines spécifiques et ne peuvent en aucun cas être dotés de pouvoirs de décision, car seul le Conseil d'Administration dispose de ces pouvoirs. Les présidents et les membres des comités sont nommés par le Conseil d'Administration et peuvent être révoqués par celui-ci à tout moment.
Un administrateur peut siéger au maximum dans deux comités.
Le mandat d'un membre d'un comité ne peut excéder la durée de son mandat au sein du Conseil d'Administration. La composition des comités est revue à l'expiration du mandat d'un administrateur.

La banque veille à assurer une composition équilibrée et une bonne représentation de l'actionnaire coopératif au sein de ses Conseils d'Administration par le biais d'administrateurs ayant des profils d'expertise différents. L'ancrage agricole de la banque s'exprime par une présence importante de représentants de ce secteur dans les Conseils. En outre, quatre administrateurs indépendants - Jan Annaert, Alain Diéval, Catherine Houssa et Agnes Van den Berge - siègent au Conseil d'Administration de Crelan SA et dans les Comités pour assurer une prise de décision objective. Ils surveillent également, entre autres, le respect des règles en matière de gestion des risques, de compliance, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de Crelan.

Les comités sont communs à la SA Crelan et la SC Crelanco qui forment ensemble une fédération d'établissements de crédit, laquelle constitue une unité opérationnelle. Eu égard au caractère commun de ces comités, certains membres peuvent ne pas être administrateurs de CrelanCo. En particulier les administrateurs indépendants ne se retrouvent qu'au niveau du Conseil d'Administration de Crelan SA.

Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de

Agnes Van den Berge	Président – Administrateur indépendant de Crelan SA
Jean-Pierre Dubois	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Catherine Houssa	Administrateur indépendant de Crelan SA

La mission du comité d'audit est d'assister le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance et de contrôle, notamment en ce qui concerne les points suivants :
- le suivi du processus d'information financière;
- le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la Banque;
- le suivi de l'audit interne et des activités connexes;
- le suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés, y compris les questions et recommandations du commissaire-réviseur;
- évaluer et contrôler l'indépendance du commissaire-réviseur, en accordant une attention particulière à la fourniture de services supplémentaires à la Banque ou aux personnes avec lesquelles il a des liens étroits.

Comité de Rémunération

Le Comité de Rémunérations est composé de :

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant de Crelan SA

Jan Annaert	Administrateur indépendant de Crelan SA
Robert Joly	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Clair Ysebaert	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo

La mission du Comité de rémunérations est d'assister le Conseil d'Administration dans sa fonction de surveillance et de contrôle en ce qui concerne la politique et les pratiques de rémunération, et plus précisément :
- faire des recommandations sur la définition, l'application et les éventuels ajustements de la politique de rémunération et du statut financier des administrateurs exécutifs et non exécutifs de la banque;
- préparer les décisions du Conseil d'Administration relatives à la rémunération générale, notamment lorsqu'elles sont susceptibles d'avoir une incidence sur les risques et la gestion des risques de la Banque, en tenant compte des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque, d'une part, et de l'intérêt général, d'autre part;
- préparer les décisions du Conseil d'Administration sur la rémunération des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et contrôler directement cette rémunération;
- conseiller, le cas échéant, sur une proposition de nomination d'un administrateur exécutif ou non exécutif, uniquement dans le cas où la rémunération du candidat administrateur ne s'inscrit pas dans le cadre de rémunération fixe et applicable aux administrateurs exécutifs et non exécutifs.

Comité des Risques

Le Comité des Risques est composé de :

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant de Crelan SA
Jan Annaert	Administrateur indépendant de Crelan SA
Xavier Gellynck	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Robert Joly	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo

La mission du Comité des Risques est d'assister le Conseil d'Administration dans sa tâche d'identification, de mesure et de gestion des risques, en particulier ceux liés à l'entreprise :

- définir le niveau de tolérance des risques actuels et futurs et veiller à ce que les autorités de contrôle en soient tenues informées;
- vérifier la mise en œuvre de la stratégie de gestion des risques;
- veiller à ce que l'évaluation des actifs, des passifs et des produits hors bilan soit proportionnelle au risque pour la Banque, compte tenu de sa stratégie de risque et notamment de son risque de réputation;
- contrôler si les stimuli internes, en particulier ceux prévus dans la politique de rémunération, restent gérables en termes de risques, d'exigences de fonds propres et de position de liquidité de la banque;
- le suivi des activités et des projets de la gestion des risques;
- veiller à ce que la gestion des risques puisse être effectuée indépendamment des fonctions opérationnelles et dispose d'une politique, d'un statut et de ressources adéquates propres;
- analyser (à l'aide des tableaux de bord) les risques de crédit, financiers, de liquidité, opérationnels, informatiques et de réputation de la Banque.

Comité de Nomination

Le Comité de Nomination est composé de :

Luc Versele	Président – Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Jean-Pierre Dubois	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Marianne Streel*	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Hendrik Vandamme	Administrateur de Crelan SA et de CrelanCo
Agnes Van den Berge	Administrateur indépendant de Crelan SA

La mission du comité de nomination est de conseiller le conseil d'administration sur la composition et le fonctionnement des organes de gestion et de décision :
- nommer et recommander, pour approbation par l'Assemblée Générale des actionnaires ou, le cas échéant, par le Conseil d'Administration, des candidats pour pourvoir les postes vacants au sein du Conseil d'Administration. Dans le cas où la rémunération des candidats ne s'inscrit pas dans le cadre de rémunération fixe et applicable aux membres du Comité de Direction et du Conseil d'Administration, cette candidature avec la rémunération proposée doit également être soumise au Comité des rémunérations pour avis;
- la préparation de l'analyse d'aptitude (analyse 'fit and proper') des candidats à une nomination;
- examiner la manière dont les connaissances, les compétences, la diversité et l'expérience au sein du conseil d'administration sont réparties;
- établir une description des tâches et des compétences requises pour une nomination particulière;
- évaluer le temps qu'il convient de consacrer au travail;
- examiner la structure, la taille, la composition et les performances du conseil d'administration au moins une fois par an et formuler des recommandations concernant d'éventuels changements;
- évaluer au moins une fois par an les connaissances, les compétences, l'expérience, le degré d'implication, en particulier la présence régulière, des différents membres du Conseil d'Administration ainsi que du Conseil d'Administration dans son ensemble et en rendre compte au Conseil d'Administration;
- examiner périodiquement la politique du conseil d'administration en matière de sélection et de nomination de ses membres exécutifs et formuler des recommandations en vue d'éventuelles modifications;
- veiller à ce qu'une personne ou un petit groupe de personnes ne domine pas le processus décisionnel du conseil d'administration d'une manière préjudiciable aux intérêts de la Banque;
- fixer un objectif de représentation du sexe sous-représenté au sein du conseil d'administration et définir une politique pour atteindre cet objectif;
- vérifier en permanence quels sont les mandats qui arrivent à échéance et, le cas échéant, qui doivent être renouvelés.

5.10.4 Gouvernance d'entreprise

CrelanCo déclare qu'au sein du Groupe Crelan a été établi un Mémorandum de Bonne Gouvernance répondant aux conditions la circulaire BNB_2015_29 destinée à l'instauration d'un manuel de gouvernance pour le secteur bancaire, ainsi qu'à la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et des sociétés de bourse.

Selon la Circulaire BNB_2018_28 / Orientations de l'ABE du 26 septembre 2017 sur la gouvernance (EBA/GL/2017), le Mémorandum de Bonne Gouvernance doit être évalué annuellement pour sa conformité et doit être adapté en cas de changements significatifs affectant la structure politique et l'organisation de l'institution financière.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 a approuvé la version modifiée du Mémorandum de Bonne Gouvernance, qui a ensuite été transmis à la Banque Nationale de Belgique.

5.11 Salariés

Fin décembre 2019, le Groupe Crelan occupait 2.772 collaborateurs, dont 1.120 employés et 1.652 agents indépendants et employés d'agences, contre 2.873 collaborateurs fin 2018 (respectivement 1.145 employés et 1.728 agents indépendants et employés d'agences). Cela signifie une diminution du nombre de collaborateurs de -3,52%. Sur les 2.772 collaborateurs, il y a 1.396 hommes et 1.376 femmes..

Il n'y a pas de politique de stock options. Les collaborateurs de la banque peuvent acquérir des actions coopératives de CrelanCo dans les même conditions que n'importe qui.

5.12 Principaux actionnaires

Il n'y a pas d'actionnaire principal ou majoritaire de CrelanCo. Le capital social est réparti entre 274.871 coopérateurs au 30 juin 2020.

En vertu des statuts de CrelanCo, chaque actionnaire dispose d'une voix et a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante actions souscrites. Toutefois, chaque actionnaire ne peut disposer de plus de cinq voix.

5.13 Transactions avec des parties liées

Les parties liées au Groupe désignent les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les sociétés liées au Groupe. Il n'y a actuellement pas de sociétés liées au Groupe.

Fin 2019, l'encours des prêts et créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de Crelan SA était de 2,9 millions d'EUR garantis à hauteur de 1,2 millions d'EUR d'emprunts, de garanties financières et d'autres engagements pris. Toutes les transactions avec des parties liées ont eu lieu aux conditions du marché.

Les rémunérations suivantes ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2019 et 2018

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Avantages à court terme	3.683.683	3.557.874
Indemnité de sortie	886.474	983.636
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Total	**4.570.157**	**4.541.510**

5.14 Politique en matière de dividendes

5.14.1 Politique de l'émetteur en matière de distribution de dividendes

Selon la politique de dividende de CrelanCo, l'octroi et l'ordre de grandeur du dividende dépendent d'un certain nombre de restrictions :
- restrictions légales et réglementaires;
- la solvabilité et la rentabilité attendues de Crelan;
- les conditions du marché (économie, taux d'intérêt, concurrence, etc.).

5.14.1.1 Restrictions légales et réglementaires

Les restrictions légales et réglementaires sont les suivantes :

- restrictions découlant du Code des sociétés et des associations (voir loi du 23 mars 2019 introduisant le Code des sociétés et des associations et portant des dispositions diverses, Moniteur belge du 4/04/2019);
  - aucune distribution ne peut être faite si l'actif net de la société est négatif ou le deviendrait à la suite d'une telle distribution (voir article 6:115 CSA);
  - l'organe d'administration doit aussi constater qu'à la suite de la distribution, la société pourra, en fonction des développements auxquels on peut raisonnablement s'attendre, continuer à s'acquitter de ses dettes au fur et à mesure de leur échéance pendant une période d'au moins douze mois à compter de la date de la distribution (voir article 6:116 CSA).

- le dividende est limité par le taux maximum fixé par l'arrêté royal du 8/01/1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives. Ce maximum est de 6% du prix statutaire d'émission des actions après retenue du précompte mobilier.

- la distribution de dividendes doit se faire dans le respect des règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" et de fonctionnement de la fédération Crelan, ainsi que des règles statutaires relatives à la répartition bénéficiaire.

  Les règles d'affiliation à la Fédération d'établissements de crédit "Crelan" et de fonctionnement de la fédération Crelan (article 16 et 17) prévoient que l'objectif économique poursuivi par les établissements affiliés est de comptabiliser en tout temps un résultat positif et d'atteindre un résultat qui, sans le dépasser, constitue le montant nécessaire pour couvrir leurs coûts de fonctionnement, la constitution de la réserve légale et la distribution aux coopérateurs d'un dividende limité au montant maximal déterminé par l'Arrêté royal du 8 janvier 1962 fixant les conditions d'agrément des groupements de sociétés coopératives et des sociétés coopératives (ce montant maximal est actuellement fixé à 6% après retenue du précompte mobilier).

  L'octroi de ce dividende ne peut cependant avoir pour conséquence que le résultat de la SA Crelan deviendrait négatif. Le dividende que les établissements affiliés reçoivent en leur qualité d'actionnaires de la SA Crelan et les plus-values ou moins-values réalisées à l'occasion de la cession d'actions de la SA Crelan n'entrent pas en ligne de compte pour le calcul du résultat visé au premier paragraphe, compte tenu des conséquences fiscales.

  Sans préjudice des dispositions précédentes, le résultat de la fédération Crelan sera autant que possible réalisé au sein de l'établissement central, à savoir la SA Crelan.

  La SA Crelan et les établissements affiliés peuvent conclure entre elles des conventions spécifiques afin de réaliser les objectifs du présent article.

  L'article 29 des statuts de CrelanCo précise que le bénéfice net sera utilisé comme suit :

  1) un dividende peut être attribué aux actionnaires, calculé sur la partie libérée du prix d'émission statutaire et, le cas échéant, pro rata temporis de la libération, à un taux d'intérêt qui ne peut dépasser celui qui est autorisé par les dispositions prises en vertu de l'arrêté royal du huit janvier mille neuf cent soixante-deux concernant l'agréation par le conseil national de la coopération;

  2) le solde éventuel sera versé à une réserve disponible ou à tout autre fonds de prévision que l'assemblée générale jugera bon de constituer en vue de préserver les intérêts de la société.

  Au cas où les intérêts de la SA Crelan seraient en péril, le conseil d'administration peut suspendre ou interdire la distribution de dividendes.

5.14.1.2 Solvabilité, rentabilité et situation du marché

La distribution des dividendes est principalement basée sur les ratios de solvabilité prévus dans le plan budgétaire pluriannuel. Si la solvabilité dans le plan pluriannuel montrait une tendance significative à la baisse, ceci devra être pris en compte pour l'ordre de grandeur du dividende (sur la base du principe de prudence).
Si le ratio de solvabilité (Tier 1 du groupe) est inférieur au premier seuil de déclenchement du plan de redressement (actuellement 12,15 %), aucun dividende ne sera distribué.

En ce qui concerne l'aspect rentabilité, le montant total du dividende en € sera au maximum de 55% du résultat d'exploitation, ce dernier étant basé sur la moyenne des 2 années précédentes.
Si le rendement des capitaux propres (ROE) est inférieur à 2 % trois années de suite, aucun dividende ne sera versé à partir de cette troisième année.

Par ailleurs, l'objectif est aussi d'offrir un dividende conforme à ce qui est octroyé sur le marché par des structures équivalentes.

Seul le conseil d'administration peut proposer de s'écarter des déclencheurs mentionnés ci-dessus ou accorder une exception à un ou plusieurs de ces déclencheurs, à condition qu'une argumentation suffisante soit constituée pour ce faire.

Le tableau suivant montre les ratios de solvabilité et le ratio de retour sur fonds propres (ROE sur les trois dernières années du groupe Crelan.

	30/06/2020	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Fonds propres Tier 1	21,01%	21,03 %	17,76 %	18,11 %
CAD	21,51%	21,85 %	19,19 %	20,42 %
ROE*	3,22%	5,57%	5,59 %	4,26 %

** Le ROE au 30/06/2020 a été calculé en tenant compte d'un résultat annualisé au 30/06 dans lequel les taxes bancaires sont reprises de manière étalée.*

Naturellement, la capacité de distribuer un dividende est également liée aux exigences prudentielles en matière de capital et de solvabilité. Les autorités prudentielles (BNB/ECB) imposent actuellement à Crelan un ratio TIER 1 de 13,15 % et un ratio CAD de 15,15 %.

Le ratio CET1 après reprise d'Axa Bank Belgium sur base pro forma calculé au 31/12/2019 s'élèverait à 13,79% et le ratio de capital total à 15,92% (*N.B. ces ratios pro ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma*).

Les conseils d'administration de Crelan et de CrelanCo ont fixé des objectifs de ratio de solvabilité autour de 15% pour le ratio CET1 et autour de 17% pour le ratio Total Capital.
Sur la base des informations actuellement à la disposition du groupe Crelan, ces objectifs se situeraient au-dessus des ratios in fine imposés par les autorités de contrôle prudentiel.
Les objectifs de ratio de solvabilité seraient atteints au closing de la transaction grâce d'une part à l'émission de parts coopératives pour un montant de 40 millions d'euros (à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing) et d'autre part l'émission de 200 millions d'euros d'emprunts subordonnés Tier 2 d'ici le closing.

La société n'a pas encore pris de position, face à une baisse de la solvabilité découlant de la reprise d'Axa Bank Belgium, par rapport au principe selon lequel une baisse significative de la solvabilité dans le plan pluriannuel devra être pris en compte pour l'ordre de grandeur du dividende.

Par ailleurs, pour ce qui concerne le dividende dû pour l'année 2019, l'Assemblée Générale du 25 juin 2020 a approuvé le versement d'un dividende de 3%.
Suite à la situation spécifique de Covid-19 le Conseil d'Administration a obtenu de l'Assemblée Générale un mandat pour pouvoir déterminer lui-même la date et les modalités de paiement de de dividende 2019 en tenant compte de la communication BNB_2020_011 "Attentes concernant la politique de distribution de dividendes dans le cadre de la gestion du coronavirus (COVID-19)". Ceci signifie que le dividende ne sera payé qu'en octobre 2020 au plus tôt et sous réserve d'un test de liquidité et de l'actif net positif à ce moment et d'un nihil obstat par les régulateurs (Banque Centrale Européenne et Banque Nationale de Belgique).

5.14.2 Montant du dividende

Pour les trois dernières années comptables, les dividendes suivants ont été distribués (selon pourcentages appliqués sur le prix statutaire d'émission) : 2017 : 3% - 2018 : 3% - 2019 : 3%.

Les dividendes qui ont été payés par le passé ne sont pas une garantie pour les dividendes qui seront versés dans l'avenir.

Les dividendes qui seront payés aux coopérateurs actuels et aux nouveaux coopérateurs, sont et restent liés au résultat du Groupe Crelan.

5.15 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au cours des douze mois écoulés, ni CrelanCo ni la Fédération d'établissements de Crédit "Crelan" n'ont été impliquées dans aucune procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont l'émetteur a connaissance) qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou du groupe.

5.16 Changement significatif de la situation financière de l'émetteur

On peut retenir les événements significatifs suivant susceptibles d'avoir un impact sur la situation financière de l'émetteur :

- le projet d'acquisition d'Axa Bank Belgium (voir la section 5.18. relative aux contrats importants et la section 5.20.4 contenant des informations financières pro forma en rapport avec cette acquisition);

- la crise du Coronavirus (voir section 5.6.).

5.17 Informations supplémentaires

5.17.1 Capital social

CrelanCo est une société coopérative et son capital social est composé d'une part constituant les fonds propres non disponibles qui ne sont pas susceptibles d'être distribués aux actionnaires et d'une part susceptible de varier en fonction de l'entrée ou de la sortie de coopérateurs.

Les fonds propres non disponibles s'élèvent à 2.628.800,00 EUR.

Le capital social total sur les trois dernières années a été le suivant :

31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019
829.133.638 EUR	818.709.492 EUR	871.767.914 EUR

L'évolution du capital est déterminée par la fluctuation nette du capital coopératif. Des parts sont vendues au cours de l'année par l'intermédiaire du réseau d'agents indépendants de Crelan. A l'inverse, des actions sont remboursées, essentiellement aux coopérateurs qui ont introduit leur démission, ainsi qu'aux héritiers des coopérateurs décédés.
En 2018, il y a eu une diminution de 1,26% par rapport à 2017.
Dans le courant du mois de juillet 2019, le plafond du montant de souscription possible pour les actions coopératives a été relevé. Celui-ci s'élève dorénavant à 5.009,6 EUR pour un nombre maximum de 404 actions (contre respectivement 4.005,2 EUR et 323 actions auparavant). Cette augmentation s'est traduite par une forte production de capital coopératif au cours du second semestre de l'année. Les catégories de coopérateurs ayant le plus contribué à la hausse de l'encours étant les coopérateurs existants ayant relevé le nombre d'actions détenues de 323 à 404 et les nouveaux coopérateurs ayant directement souscrit au maximum d'actions pouvant être détenues (coopérateurs ne détenant jusque-là aucune action coopérative mais ayant souscrit pour le plafond). L'augmentation constatée en 2019 par rapport à 2018 est de 6,48%.

Le capital au 31/12/2019 correspondait à 70.303.864 actions d'un prix statutaire d'émission de 12,40 EUR chacune. Elles sont toutes entièrement libérées.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital et du nombre d'actions de janvier 2018 à juin 2020:

	Nombre d'actions	Capital
31/12/2017	66.865.616	829.133.638,40 EUR
Nouvelles actions émises	1.478.911	18.338.496,40 EUR
Remboursement actions	-2.319.568	-28.762.643,20 EUR
31/12/2018	66.024.959	818.709.491,60 EUR
Nouvelles actions émises	6.834.472	84.747.452,80 EUR
Remboursement actions	-2.555.567	-31.689.030,80 EUR
31/12/2019	70.303.864	871.767.913,60 EUR
Nouvelles actions émises	2.445.834	30.328.341,60 EUR
Remboursement actions	-1.574.681	-19.526.044,40 EUR
30/06/2020	71.175.017	882.570.210,80 EUR

Le nombre d'actions de 1.574.681 remboursées en 2020 comprend les remboursements consécutifs aux démissions introduites jusqu'au 30 juin 2019 (soit un capital de 14.090.826,80 EUR) et aux décès intervenus jusqu'au 30 juin 2020 (soit un capital de 5.435.217,60 EUR).

Jusqu'au 30 juin 2020, 4.192 actionnaires ont introduit leur démission pour un montant de 12.166.545,20 EUR, ce qui correspond à 981.173 actions, qui devrait être remboursé après l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2021.

Le capital de Crelanco ne fait l'objet d'aucune option ou d'aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option. Par contre, dans le cadre de la transaction conclue entre le groupe Crelan et le Groupe Axa en date du 24 octobre 2019, l'ensemble des actions représentatives du capital de Crelan Insurance feront l'objet d'une cession totale au groupe Axa, lors de la réalisation du closing de la transaction. Il est renvoyé à la section 5.18 pour plus de détail sur les conditions de la transaction ainsi que vers la section 5.20.4.2. relative au bilan pro forma pour l'impact de la vente de Crelan Insurance sur le capital du groupe Crelan.

5.17.2 Acte constitutif et statuts

5.17.2.1 Objet social

En vertu de l'article 3 de ses statuts, CrelanCo a pour objet :

1) d'exercer toute activité compatible avec le statut d'établissement de crédit : elle peut notamment recevoir tous dépôts ou autres fonds remboursables et consentir des crédits de tous types. Ces opérations peuvent être garanties par des sûretés personnelles ou réelles de toute nature, et notamment des hypothèques et des gages sur fonds de commerce ;
2) de garantir, envers Crelan S.A, et ses caisses agréées, la bonne fin d'opérations de crédit ;
3) d'exercer des activités d'intermédiation en assurance en qualité de courtier, d'agent, lié ou non, ou de sous-agent ;
4) de participer au capital de Crelan S.A. ou de toute autre société ayant l'objet, directement ou indirectement, de favoriser et de développer les activités des caisses agréées;
5) d'aider toutes caisses et sociétés qui seraient affiliées à la fédération Crelan, notamment en leur assurant des conditions de placement adéquates et en leur accordant, sous quelque forme que ce soit, les aides financières dont elles auraient besoin ;
6) de déterminer la politique de la fédération Crelan et d'étudier les moyens d'exécution de cette politique, en étroite collaboration avec Crelan S.A. et ses caisses agréées;
7) de coordonner le fonctionnement des caisses agréées de la fédération Crelan, de défendre leurs intérêts communs, d'harmoniser leurs structures et méthodes de gestion et de les représenter auprès de Crelan S.A, et d'autres institutions nationales et internationales de droit public ou privé ;

8) d'assister toutes les entités de la fédération Crelan et leurs filiales en mettant à leur disposition des services communs et en leur prêtant toute l'aide dont elles auraient besoin, sous quelque forme que ce soit.

La société n'est pas uniquement tenue à ses engagements propres. Elle garantit également la bonne fin des engagements de Crelan S.A, ainsi que les engagements des caisses de crédit agréées par Crelan S.A. Cette disposition crée une solidarité telle que l'exécution des obligations de chacune des entités de cet ensemble est garantie en cas de défaillance de |'une ou plusieurs d'entre elles.
La société forme avec Crelan S.A. et ses caisses agréées (*ndlr. actuellement uniquement CrelanCo*) une collectivité qui se présente comme un tout au monde extérieur sous la dénomination Crelan.
La société peut accomplir tous actes, tant mobilier qu'immobilier, se rapportant directement ou indirectement à la réalisation de son objet ou qui sont de nature à en favoriser la réalisation.

CrelanCo est par ailleurs depuis sa création une société coopérative agréée membre du Conseil National de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole (CNC). Ce Conseil est un organe consultatif institué par la loi du 20 juillet 1955 portant institution d'un Conseil national de la Coopération, de l'Entrepreunariat social et de l'entreprise Agricole, dont la mission consiste à diffuser les principes de la coopération et à préserver l'idéal coopératif.

La coopérative agréée se caractérise par une manière d'entreprendre autrement. Les éléments essentiels sont entre autres l'adhésion volontaire et ouverte, l'égalité ou la limitation du droit de vote lors de l'assemblée générale et un taux d'intérêt modéré (le dividende est par exemple limité à maximum 6% de la valeur nominale d'une action après retenue du précompte mobilier).

Grâce à cet agrément, CrelanCo peut également participer aux travaux du CNC qui a deux missions principales :
- étudier et promouvoir toutes les mesures propres à diffuser les principes et l'idéal coopératif tels que définis notamment par l'Alliance coopérative internationale;
- adresser tout avis ou proposition concernant des questions relatives à l'activité coopérative au ministre et, dans les matières de son ressort, au Conseil central de l'Economie, soit à leur demande, soit d'initiative et sous forme de rapports exprimant les différents points de vue exposés en son sein.

5.17.2.2 Disposition pouvant retarder ou empêcher un changement de contrôle

Les dispositions suivantes des statuts sont susceptibles de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle.

L'article 8 des statuts de CrelanCo prévoit que les actions ne peuvent être transférées qu'à des actionnaires ou à des tiers remplissant les conditions prévues à l'article 9 des statuts pour devenir actionnaire et ce moyennant l'accord du Conseil d'Administration qui est tenu de justifier un refus éventuel.

L'article 24 énonce que chaque actionnaire dispose d'une voix. Il a droit à une voix supplémentaire par série de cinquante actions souscrites, sauf qu'aucun actionnaire ne peut disposer de plus de cinq voix. Nul ne peut prendre part au vote, pour lui-même et comme mandataire, pour un nombre de voix excédant le dixième des voix attachées aux actions présentes et représentées.
Sans préjudice des dispositions particulières prévues par le code des sociétés et associations, les décisions de assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix présentes et représentées.

5.18 Contrats importants

Le Groupe AXA et le Groupe Crelan ont conclu en date du 24 octobre 2019 un accord sur la vente d'AXA Bank Belgium au Groupe Crelan.

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 160 000 collaborateurs au service de 108 millions de clients dans 57 pays. En 2019, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 103,5 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 6,5 milliards d'euros. Au 31 décembre 2019, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 969 milliards d'euros.

AXA Belgium est une entreprise d'assurances belge qui englobe quelques 3.200 courtiers et 3.200 collaborateurs qui mettent leur expertise au service de 2,9 millions de clients pour leur offrir des produits d'assurance flexibles et adaptés à leurs besoins réels. De par son métier d'assureur, AXA Belgium est également un acteur clé en prévention. La protection est inscrite dans ses gènes et se traduit au quotidien par des investissements conséquents dans la recherche et dans l'éducation aux risques. En 2019, AXA Belgium a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros et un résultat opérationnel de 380 millions EUR.

AXA Bank Belgium est la 6ème banque belge en termes d'actifs (30 milliards EUR, dont 22 milliards EUR de prêts à la clientèle). Elle offre une gamme de produits bancaires aux particuliers et d'investissement à près de 860.000 clients, principalement sous forme de prêts, de solutions d'investissement, d'opérations bancaires courantes et de comptes de dépôts. Au 1er janvier 2020, la société comptait 850 employés et distribuait ses produits à travers un réseau d'environ 500 agences bancaires à travers la Belgique.

L'exécution effective de cette transaction est sujette à l'approbation des autorités de contrôle, dont la Banque centrale européenne, la Banque nationale de Belgique, la Banque de France et l'Autorité belge de la Concurrence, et est attendue pour la fin 2020.

Pendant cette période, les TSA's (Transitional Service Agreements) ainsi que le plan industriel, financier et d'intégration établis entre les parties, seront affinés et achevés. Le plan de migration et d'intégration effective (migration et transformation IT, intégration HR, optimalisation du réseau, gamme des produits, …) sera entamé après le closing (= exécution effective de l'accord avec AXA) et pourrait être terminé en 24 mois environ suivant ce dernier.

Crelan a également conclu un accord de distribution de longue durée pour la vente d'assurances non-vie et d'assurances solde restant dû d'AXA.

Calendrier de reprise d'AXA Bank Belgium

Après concertation avec les régulateurs, il a été décidé de revoir le calendrier de reprise et de différer la date du closing prévu au départ pour fin juin 2020. Ceci ne remet pas en cause la finalité de l'opération, mais permet de mieux se préparer compte tenu de la complexité du dossier et compte tenu du climat d'incertitude suite à la pandémie du COVID-19.
L'objectif reste toutefois de réaliser l'intégration et la fusion dans les deux ans suivant la date du closing qui lui est reporté à fin 2020.

Le calendrier de reprise envisagé actuellement est le suivant, en partant de l'accord de départ entre le Groupe AXA et le Groupe Crelan du 24 octobre 2019 sur la vente d'AXA Bank Belgium au Groupe Crelan :
- fin 2020 : décisions attendues des autorités de contrôle (Banque centrale européenne, Banque nationale de Belgique, Banque de France et Autorité belge de la Concurrence) quant à l'approbation ou non de la transaction;
- fin 2020 : closing (= exécution effective de l'accord de reprise) dès le fiat reçu des autorités;
- fin 2020 – 2022 : trajet de séparation et d'intégration (optimalisation intégration IT, intégration HR, optimalisation du réseau, exécution des TSA's);
- fin 2022 : fusion juridique entre Crelan SA en AXA Bank Belgium SA.

Financement de la reprise d'AXA Bank Belgium

La reprise se déroulera de la manière suivante.

CrelanCo paye 620 millions d'euros à AXA SA (maison mère en France) pour 100% des actions d'AXA Bank Belgium.

CrelanCo en Crelan SA vendent à leur tour 100% des actions qu'elles détiennent dans Crelan Insurance SA à AXA Belgium pour un montant de 80 millions d'euros.
De cette manière, seul un montant de 540 millions de cash sera payé. Ce montant provient de la trésorerie disponible au bilan du Groupe Crelan.
Le paiement de ce montant ne génère aucun coût de financement pour Crelan. Le montant de 540 millions d'EUR provient des excédents de liquidités qui peuvent actuellement être placés auprès de la BNB à un taux de 0%.

Maintien des ratios prudentiels

Le ratio de solvabilité de Crelan s'élève à 21,01% (CET1) et 21,51% (Total Capital) au 30/06/2020. Au 31/12/2019, ces ratios étaient de 21,03% (CET1) et de 21,85% (Total capital). Le ratio CET1 post-acquisition sur base pro forma calculé au 31/12/2019 s'élèverait à 13,79% et le ratio de capital total à 15,92%. Cette baisse est la conséquence d'une augmentation significative de la voilure de la banque (de 21 milliards d'euros à 49 milliards d'euros après l'acquisition de AXA Banque).
En effet, les actifs de la banque après reprise rapportés au risque doubleront, tandis que les fonds propres au moment de la fusion seront ceux de Crelan seule, corrigés par quelques écritures comptables d'acquisition prenant en compte l'acquisition des actions et de l'AT1 d'Axa Bank Belgium.

N.B. les différents ratios pro forma ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma.

Les conseils d'administration de Crelan et de CrelanCo ont fixé des objectifs de ratio de solvabilité autour de 15% pour le ratio CET1 et autour de 17% pour le ratio Total Capital. Par ailleurs, les autorités de contrôle ont communiqué fin 2019 à Crelan un objectif de ratio MREL (Minimum Requirement for Own Funds and Eligible Liabilities) de 8% TLOF (Total des passifs et fonds propres) d'ici fin 2023.
Les objectifs de ratio de solvabilité seraient atteints au closing de la transaction grâce d'une part à l'émission de parts coopératives pour un montant de 40 millions d'euros (à partir de la date du prospectus jusqu'au closing) et d'autre part l'émission de 200 millions d'euros d'emprunts subordonnés Tier 2 d'ici le closing.
L'objectif MREL serait atteint d'ici fin 2023 grâce entres autres à l'émission de dette senior non préférée et (éventuellement) à l'émission de certificats subordonnés (à l'attention de la clientèle de détail de Crelan SA).

Dans ce contexte, Crelan a l'intention d'augmenter son capital coopératif de 40 millions d'euros à partir de la date de ce prospectus jusqu'au closing.
Une ou plusieurs augmentations de capital de la SA Crelan (souscrites par CrelanCo SC) sont prévues suite à l'augmentation de capital de CrelanCo.
Par ailleurs, la SA Crelan a l'intention d'augmenter son capital réglementaire de catégorie Tier 2 avant le closing (exécution effective de l'acquisition d'AXA Bank Belgium) par l'émission d'emprunts subordonnés pour un montant total de 200 millions d'euros souscrit par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA (Crelan pourrait substituer à AXA un ou plusieurs investisseurs institutionnels pour un montant pouvant aller jusqu'à 110 millions d'euros).

Dans le cadre de la convention à conclure entre Crelan et AXA, AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA, souscriraient des emprunts subordonnés émis par Crelan SA pour une durée de 10 ans et qui qualifieraient en tant que fonds propres réglementaires de catégorie Tier 2. Les emprunts seraient souscrits par AXA SA et/ou les affiliés du groupe AXA pour un montant de 90 millions d'euros et seraient remboursés à l'échéance pour un montant de 100 millions d'euros. Crelan SA a l'option à partir de la cinquième année suivant la date d'émission de rembourser par anticipation les emprunts subordonnés pour un montant total de 100 millions d'euros.
La convention à conclure prévoirait également un engagement de la part d'AXA SA et/ou des affiliés du groupe AXA de souscrire à des emprunts subordonnés additionnels pour un montant total maximum de 110 millions d'euros. Ces emprunts subordonnés additionnels seraient émis aussi pour une durée de 10 ans et remboursés au pair à l'échéance. Crelan SA aurait l'option à partir de la cinquième année suivant la date d'émission de rembourser par anticipation au pair les emprunts subordonnés

additionnels. Crelan aurait aussi la possibilité de substituer à AXA un ou plusieurs investisseurs institutionnels pour tout ou partie de la seconde tranche de 110 millions.

L'estimation de la charge d'intérêt des deux tranches d'emprunts subordonnés est fournie dans le compte de résultat consolidé pro forma, dans la rubrique « effet d'émission ». Les conditions de détermination de la rémunération de ces emprunts seront « market conform », c'est-à-dire établies par rapport à la rémunération offerte à des investisseurs institutionnels sur des titres de caractéristiques et maturité comparables.

Impact de la reprise d'AXA Bank Belgium sur les chiffres

Avec la reprise d'AXA Bank Belgium, le Groupe Crelan doublera sa taille.

Les tableaux qui suivent contiennent quelques chiffres clés des deux entités :

Compte de résultat

En EUR	**Pro forma (Crelan + Axa Bank Belgium)**	**Crelan 31/12/2019**	**Axa Bank Belgium 31/12/2019**
Produits d'intérêts net (ou équivalent)	633.942.678	274.636.813	366.853.000
Produits d'honoraires et de commissions nets	8.415.428	-597.007	-22.000
Dépréciation d'actifs financier, nette	-8.119.161	1.225.109	-9.346.000
Revenu net des portefeuilles de transaction (net trading income)	-107.572.377	-1.461.377	-106.111.000
Bénéfice brut d'exploitation (avant provision, dépréciation et impôts)	177.313.481	81.485.456	72.534.000
Résultat net	611.957.825	70.297.576	49.625.000
Résultat par action	/	1,00	0,11

Bilan

En EUR	**Pro Forma (Crelan + Axa Bank Belgium)**	**Crelan 31/12/2019**	**Axa Bank Belgium 31/12/2019**
Total de l'actif	49.818.860.508	21.595.541.264	28.789.849.000
Dettes de premier rang	5.623.700.610	906.798.610	4.716.902.000
Dettes subordonnées	398.304.399	177.956.787	18.431.000
Prêts et créances à recevoir de clients (nets)	41.784.229.167	17.560.864.241	23.312.754.000
Dépôts de clients	37.781.134.411	18.209.271.411	19.571.863.000
Total des capitaux propres	1.781.495.861	1.263.009.183	1.165.999.000
Prêts non performants (sur la base de la valeur comptable nette)/Prêts et créances)	428.676.113	202.160.401	226.515.712

Ratios

	Pro Forma (Crelan + Axa Bank Belgium)	**Crelan 31/12/2019**	**Axa Bank Belgium 31/12/2019**
Ratio Tier1	13,79%	21,03%	16,39%
Ratio CAD	15,92%	21,85%	17,89%

Ratio de levier calculé en divisant le capital Tier 1 par le Leverage exposure	3,19%	5,07%	3,98%
Cost income ratio	75,54%	75,57%	76,30
Loan loss ratio	0,025%	-0,007%	0,039%
ROE	6,53%	5,57%	4,26%

N.B. les différents ratios pro forma et la donnée « prêts non performants » ne sont pas couverts par le rapport du réviseur d'entreprise EY portant sur les informations financières pro forma.
NB. Le ROE pro forma a été corrigé de manière à ne pas tenir compte de l'impact de la vente de Crelan Insurance et du badwill.

Des informations financières pro forma sont reprises ci-dessous en section 4.20.4. afin de donner une image de l'impact de la reprise sur la situation financière du Groupe Crelan.

Crelan prévoit que le ratio CET 1 pour le groupe Crelan sera d'environ 15 % au moment du closing et aura un ratio LCR (Liquidity Coverage Requirement) de plus de 150%.

Impact de la reprise d'AXA Bank Belgium sur la structure du Groupe Crelan

Les schémas ci-dessous présentent la structure actuelle du Groupe Crelan et la structure après le closing.

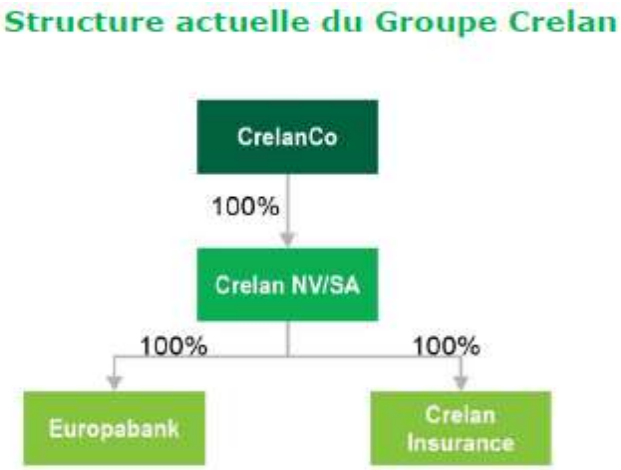

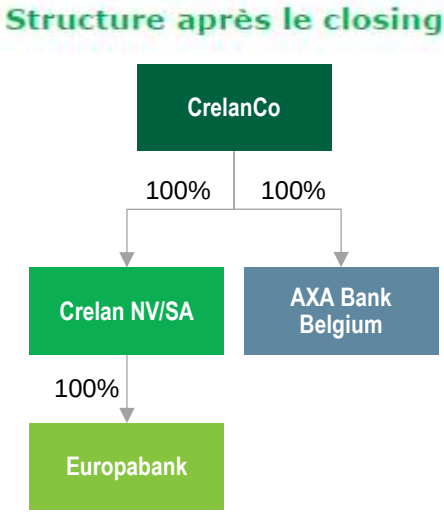

Il convient de noter que tant qu'elle n'est pas fusionnée avec Crelan SA, AXA Bank Belgium ne fera pas partie de la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan' qui est composée de CrelanCo et de Crelan SA (voir description de cette fédération à la section 5.3.7.2. du prospectus).

Impact de la reprise d'AXA Bank Belgium sur la gouvernance du Groupe Crelan

L'accord de reprise entre Crelan et AXA (France) a pour conséquence que CrelanCo acquerra le contrôle d'AXA Bank Belgium au 'closing' et pourra alors nommer de nouveaux membres du Conseil d'administration (à condition que ces personnes soient jugées aptes par les autorités de contrôle, Banque Nationale de Belgique et Banque Centrale Européenne). CrelanCo a l'intention que le Conseil d'administration et le Comité de Direction d'AXA Bank Belgium soient composés des mêmes personnes que dans Crelan SA jusqu'à la fusion d'AXA Bank Belgium avec Crelan SA. Ainsi, la composition du Conseil d'administration et du Comité de Direction de Crelan SA sera potentiellement modifiée.

Impact de la reprise d'AXA Bank Belgium sur les coopérateurs

L'octroi de dividendes par le Groupe Crelan reste soumis aux règles particulières décrites à la section 5.14. de ce Prospectus concernant la politique de distribution des dividendes et reste dépendant du résultat et de la solvabilité du Groupe Crelan.

Motivation de la reprise

Sur un marché belge concurrentiel et consolidé, le Conseil d'administration de CrelanCo estime que la reprise projetée, accompagnée d'un plan industriel d'accroissement des revenus provenant de la collaboration avec une entreprise d'assurance grâce à un accord de distribution de longue durée avec un acteur connu mondialement (AXA), et d'optimisation des coûts, est un moyen stratégique réaliste pour Crelan d'atteindre rapidement une position plus forte par laquelle des économies d'échelle offriront un soutien important à l'amélioration de la rentabilité et des services aux clients.

A bien des égards, AXA Bank Belgium est une copie fidèle de Crelan : nombre d'agences, réseau d'agents indépendants exclusifs, forte prédominance des agences et clients flamands, priorité accordée au marché de détail, gamme de produits comparable).

Ceci signifie que le modèle économique qui sous-tend l'acquisition projetée est axé sur la réduction des redondances à tous les niveaux, l'augmentation de l'efficacité et les économies d'échelle. Un tel exercice pourra également s'accompagner d'un plan social pertinent.

Une certaine complémentarité existe bien grâce aux compétences spécifiques de Crelan dans le domaine des PME et de l'agriculture. Grâce au potentiel commercial d'AXA Bank Belgium, le transfert de l'approche Crelan vers AXA permettra de réduire progressivement l'accent mis sur les crédits aux particuliers et hypothécaires.

5.19 Documents disponibles

Pendant la durée de validité du présent prospectus, les documents suivants peuvent être consultés et téléchargé sur le site www.crelan.be :

a) la dernière version à jour des statuts de CrelanCo (https://www.crelan.be/fr/cooperateurs);

b) le rapport annuel du Groupe Crelan (https://www.crelan.be/fr/corporate/article/rapports-annuels).

Les informations figurant sur ces pages web ne font pas partie du prospectus.

5.20 Informations financières

Les informations financières qui suivent portent sur les trois derniers exercices comptables et concernent le Groupe Crelan sur base consolidée.

Ce groupe est constitué des sociétés suivantes :

- la SA Crelan,
- la SC CrelanCo,
- la SA Crelan Insurance,
- la SA Europabank NV,

5.20.1 Comptes annuels

Ci-dessous sont repris des tableaux avec :
- le bilan consolidé,
- les états des résultats réalisés et non réalisés,
- les variations des fonds propres sur base consolidée,
- les flux de trésorerie,

concernant les 3 dernières années comptables.

Remarque
Il convient de ne pas tenir compte de la colonne "Note" dans les tableaux contenant le bilan et les résultats. Les différentes rubriques de ces tableaux sont commentées dans les sections 5.20.1.7. (Notes relatives au bilan) et section 5.20.1.8. (Notes relatives au compte de résultat).

5.20.1.1 Bilan consolidé

5.20.1.1.1 Bilan 2017

Actifs	**Note**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
(en EUR)			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	1.290.781.526	977.321.144
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	22.502.871	24.751.699
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	4.3.	1.555.468.167	2.098.093.043
Actifs financers détenus jusqu'à leur échéance	4.4.	37.895.896	18.669.182
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	4.5.	16.469.099.501	16.506.054.721
Dérivés, comptabilité de couverture	4.15.	23.694.540	29.178.564
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	472.975.773	588.034.034
Immobilisations corporelles	4.6.	19.858.987	19.859.723
Goodwill	4.7.	23.642.632	23.642.632
Immobilisations incorporelles	4.7.	13.531.759	19.527.906
Actifs d'impôts	4.8.	31.719.726	40.717.235
Actifs d'impôts exigibles		826.562	*1.901.009*
Actifs d'impôts différés		30.893.164	*38.816.226*
Autres actifs	4.9.	11.932.355	18.138.545
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	4.10.	0	0
Total Actifs		**19.973.103.733**	**20.363.988.428**

Passifs	**Note**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
(en EUR)			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	21.816.745	23.526.203
Passifs financiers évalués au coût amorti		18.005.797.477	18.252.092.558
Dépôts	4.11.1.	16.432.578.728	*15.803.475.267*
d'établissements de crédit		24.988.319	*32.879.109*
d'établissements autres que de crédit		16.407.590.409	*15.770.596.158*
Titres de créance, y compris les obligations	4.11.2.	1.175.306.785	*2.033.711.949*
Passifs subordonnés	4.11.3.	276.524.700	*320.118.147*
Autres passifs financiers	4.11.4.	121.387.264	*94.787.195*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.15.	602.013.078	735.723.259
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	2.781.291	6.432.085
Provisions	4.12.	78.715.954	86.678.795
Passifs d'impôts	4.8.	8.933.860	14.633.334
Passifs d'impôts exigibles		330.165	*1.306.755*
Passifs d'impôts différés		8.603.695	*13.326.579*
Autres passifs	4.9.	75.828.665	72.943.298
Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées	4.10.	0	0
Total Passifs		**18.795.887.069**	**19.192.029.532**

Fonds Propres	**Note**	**31/12/2017**	**31/12/2016**
(en EUR)			
Capital émis	4.17.	829.133.638	838.774.651
Capital libéré		*829.133.638*	*838.774.651*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*
Autres fonds propres	4.17.	49.933.825	62.186.683
Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente		50.787.710	63.096.316
Réserve de réévaluation: actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		0	0
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions		-853.886	-909.634
Réserves (y compris les résultats non distribués)	4.17.	248.201.631	215.804.179
Résultat de l'exercice		49.947.569	55.193.383
Intérêts minoritaires		0	0
Total des Capitaux Propres et des Intérêts Minoritaires		**1.177.216.664**	**1.171.958.895**
Total des Passifs et des Fonds Propres		**19.973.103.733**	**20.363.988.428**

5.20.1.1.2 Bilan 2018

Actifs (en EUR)	**Note**	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**31/12/2017 IAS 39**
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	1.465.049.160	1.290.781.526	1.290.781.526
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	20.583.404	22.502.871	22.502.871
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	6.569.002	6.336.709	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	4.3.	12.373.300	14.405.296	0
Actifs financiers disponibles à la vente		0	0	1.555.468.167
Actifs financiers évalués au coût amorti	0	18.328.590.084	17.974.577.533	16.506.995.397
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	*4.4.*	*87.009.319*	*122.194.707*	*122.210.857*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*4.4.*	*16.593.860.795*	*16.354.127.394*	*16.346.888.644*
Titres de dette	*4.3.*	*1.647.719.970*	*1.498.255.432*	*37.895.896*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.12.	37.189.365	23.694.540	23.694.540
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.12.	456.291.644	479.850.148	472.975.773
Immobilisations corporelles	4.5.	20.263.812	19.858.987	19.858.987
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	33.783.994	37.174.391	37.174.391
Actifs d'impôts	4.7.	51.623.007	49.776.464	31.719.726
Autres actifs	4.8.	13.534.545	11.932.355	11.932.355
Total actifs		20.445.851.317	19.930.890.820	19.973.103.733

Passifs (en EUR)	**Note**	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**31/12/2017 IAS 39**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	20.146.379	21.816.745	21.816.745
Passifs financiers évalués au coût amorti		18.524.875.085	18.005.797.475	18.005.797.475
Dépôts		*17.210.138.934*	*16.432.578.727*	*16.432.578.727*
d'établissements de crédit	*4.9.1.*	*43.460.909*	*24.988.318*	*24.988.318*
d'établissements autres que de crédit	*4.9.1.*	*17.166.678.025*	*16.407.590.409*	*16.407.590.409*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.9.2.*	*967.945.453*	*1.175.306.785*	*1.175.306.785*
Dettes subordonnées	*4.9.3.*	*242.011.474*	*276.524.700*	*276.524.700*
Autres dettes financières	*4.9.4.*	*104.779.224*	*121.387.263*	*121.387.263*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.12.	555.456.248	602.013.078	602.013.078
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.12.	5.490.076	2.781.291	2.781.291
Provisions	4.10.	*82.030.811*	79.497.331	78.715.954
Passifs d'impôts	4.7.	14.337.068	6.995.421	8.933.860
Autres passifs	4.8.	76.478.170	75.828.668	75.828.668
Total passifs		19.278.813.837	18.794.730.009	18.795.887.071

Fonds Propres (en EUR)	**Note**	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**31/12/2017 IAS 39**
Capital émis		818.709.492	829.133.638	829.133.638
Capital libéré	*4.15.*	*818.709.492*	*829.133.638*	*829.133.638*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*	*0*
Agio		0	0	0
Autres fonds propres		3.074.721	2.803.091	49.933.824
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*4.15.*	*3.603.753*	*3.656.977*	*50.787.710*
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*4.15.*	*-529.032*	*-853.886*	*-853.886*
Réserves (y compris les résultats non distribués)	4.15.	279.458.538	254.276.513	248.201.631
Résultat de l'exercice	4.15.	65.794.729	49.947.569	49.947.569
Intérêts minoritaires		0	0	0
Total des capitaux propres		1.167.037.480	1.136.160.811	1.177.216.662
Total des passifs et des fonds propres		20.445.851.317	19.930.890.820	19.973.103.733

5.20.1.1.3 Bilan 2019

Actifs (en EUR)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	1.876.717.846	1.465.049.160
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	22.882.716	20.583.404
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	6.953.077	6.569.002
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	4.3.	8.705.691	12.373.300
Actifs financiers évalués au coût amorti		18.869.961.526	18.328.590.084
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	*4.4.*	*113.917.039*	*87.009.319*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*4.4.*	*17.560.864.241*	*16.593.860.795*
Titres de dette	*4.3.*	*1.195.180.246*	*1.647.719.970*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.14.	28.577.911	37.189.365
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15.	598.799.289	456.291.644
Immobilisations corporelles	4.5.	34.827.565	20.263.812
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	32.825.049	33.783.994
Actifs d'impôts	4.7.	43.711.950	51.623.007
Autres actifs	4.8.	12.571.559	13.534.545
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	4.10.	59.007.085	
Total actifs		**21.595.541.264**	**20.445.851.317**

Passifs (en EUR)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	23.908.344	20.146.379
Passifs financiers évalués au coût amorti		19.451.833.322	18.524.875.085
Dépôts		*18.233.847.899*	*17.210.138.934*
d'établissements de crédit	*4.11.1.*	*24.576.488*	*43.460.909*
d'établissements autres que de crédit	*4.11.1.*	*18.209.271.411*	*17.166.678.025*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.11.2.*	*906.798.610*	*967.945.453*
Dettes subordonnées	*4.11.3.*	*177.956.787*	*242.011.474*
Autres dettes financières	*4.11.4.*	*133.230.027*	*104.779.224*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.14.	682.810.463	555.456.248
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.15	8.884.620	5.490.076
Provisions	4.12.	21.201.429	*82.030.811*
Passifs d'impôts	4.7.	7.036.535	14.337.068
Autres passifs	4.8.	101.393.590	*76.478.170*
Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	4.10.	35.463.778	
Total passifs		**20.332.532.081**	**19.278.813.837**

Fonds Propres (en EUR)	Note	31/12/2019	31/12/2018
Capital émis		871.767.914	818.709.492
Capital libéré	*4.17.*	*871.767.914*	*818.709.492*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*
Agio		0	0
Autres fonds propres		-51.730	3.074.721
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*4.17.*	*2.123.414*	*3.603.753*
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*4.17.*	*-2.175.144*	*-529.032*
Réserves (y compris les résultats non distribués)	4.17.	320.995.423	279.458.538
Résultat de l'exercice	4.17.	70.297.576	65.794.729
Intérêts minoritaires		0	0
Total des capitaux propres		**1.263.009.183**	**1.167.037.480**
Total des passifs et des fonds propres		**21.595.541.264**	**20.445.851.317**

* Suite à la décision de vendre Crelan Insurance en 2020, les actifs et passifs de Crelan Insurance sont reclassés au 31/12/2019 sur une ligne séparée comme groupe d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente (voir paragraphe 4.10.)

5.20.1.2 Etats des résultats réalisés et non réalisés

5.20.1.2.1 Résultats 2017

Etat des résultats réalisés et non-réalisés	Note	31/12/2017	31/12/2016
(en EUR)			
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		323.822.486	306.790.554
Produits d'intérêt	5.1.	461.710.203	533.996.606
Charges d'intérêt	5.1.	-197.045.231	-267.331.152
Dividendes	5.3.	13.020	1.678.637
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	95.357.960	88.563.844
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-94.482.547	-87.961.409
Profits et pertes réalisé sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	5.4.	5.703.787	2.956.592
Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	5.5.	-414.471	292.930
Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	5.6.	0	0
Profits et pertes en comptabilité de couverture	5.7.	2.859.080	-2.757.841
Ecarts de change (net)		1.488.790	1.882.084
Profits et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	5.8.	59.254	18.084
Autres produits opérationnels	5.9.	48.572.641	50.747.537
Autres produits opérationnels nets	5.9.	0	-15.295.358
Charges administratives		-222.302.933	-245.588.154
Dépenses de personnel	5.10.1.	-94.373.272	-102.412.677
Dépenses générales et administratives	5.10.2.	-127.929.661	-143.175.477
Amortissements		-17.450.776	-18.071.325
Immobilisations corporelles	4.6.	-5.868.792	-9.692.183
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.7.	-11.581.984	-8.379.142
Provisions	4.12.	-1.678.266	-47.714.255
Dépréciations	5.11.	-5.005.158	-34.895.689
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat		-5.005.158	-34.895.689
Actifs financiers évalués au coût		0	0
Actifs financiers disponibles à la vente		255.000	-255.000
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)		-5.260.158	-34.640.689
Dépréciations sur immobilisations corporelles		0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat		0	0
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	4.10.	0	109.101.315
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS		77.385.354	69.622.447
Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires	5.12.	-27.437.785	-14.429.064
Impôts exigibles		-13.090.931	-13.042.946
Impôts différés		-14.346.854	-1.386.118
PROFIT OU PERTE (NET)		**49.947.569**	**55.193.383**
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non-réalisés qui peuvent être reclassé dans les résultats réalisés			
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		-12.308.606	230.091
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente classés comme détenus en vue de la vente		0	-39.774.036
Résultats non-réalisés qui ne pourront jamais être reclassé dans les résultats réalisés			
(Gains)/Pertes actuarielles des régimes à prestations définies		55.748	-2.910.828
Total des résultats non-réalisés (net)		-12.252.858	-42.454.773
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		**37.694.711**	**12.738.610**

5.20.1.2.2 Résultats 2018

Etat des résultats réalisés et non-réalisés	Note	31/12/2018	31/12/2017
(en EUR)			
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		324.879.952	323.822.487
Produits d'intérêt	5.1.	445.951.130	461.710.203
Charges d'intérêt	5.1.	-180.454.339	-197.045.231
Dividendes	5.3.	441.346	13.020
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	100.993.996	95.357.960
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-93.921.070	-94.482.547
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	5.4.	2.886.870	5.703.787
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	5.5.	-246.949	-414.471
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	5.6.	325.122	0
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture		692.931	2.859.080
Ecarts de change (net)		880.169	1.488.790
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	5.7.	-25.328	59.254
Autres produits opérationnels	5.8.	47.356.074	48.572.642
Autres produits opérationnels nets		0	0
Charges administratives		-223.146.082	-222.302.933
Dépenses de personnel	5.9.1.	-90.642.254	-94.373.272
Dépenses générales et administratives	5.9.2.	-132.503.828	-127.929.661
Amortissements		-10.077.522	-17.450.776
Immobilisations corporelles	4.5.	-5.159.413	-5.868.792
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.6.	-4.918.109	-11.581.984
Provisions	4.10.	-1.137.438	-1.678.266
Dépréciations	5.10.	-5.659.572	-5.005.158
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-5.659.572	-5.005.158
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)		*0*	*255.000*
Actifs financiers évalués au coût amorti		*-5.659.572*	*-5.260.158*
Dépréciations sur immobilisations corporelles		0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat		0	0
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		0	0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS		84.859.338	77.385.354
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	5.11.	-19.064.609	-27.437.785
Impôts exigibles		*-13.950.105*	*-13.090.931*
Impôts différés		*-5.114.504*	*-14.346.854*
PROFIT OU PERTE (NET)		**65.794.729**	**49.947.569**
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés			
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)		*-53.224*	*-12.308.606*
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus			
Gains/(Pertes) actuariels sur régimes à prestations définies		*324.854*	*55.748*
Total des résultats non-réalisés (net)		271.630	-12.252.858
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		**66.066.359**	**37.694.711**

5.20.1.2.3 Résultats 2019

Etat des résultats réalisés et non-réalisés	Note	31/12/2019	31/12/2018
(en EUR)			
Activités ordinaires			
Produits et charges financiers et opérationnels		**333.585.967**	**324.879.952**
Produits d'intérêt	5.1.	430.806.923	445.951.130
Charges d'intérêt	5.1.	-156.170.110	-180.454.339
Dividendes	5.3.	1.207.908	441.346
Produits d'honoraires et de commissions	5.2.	99.319.133	100.993.996
Charges d'honoraires et de commissions	5.2.	-99.916.140	-93.921.070
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	5.4.	4.796.646	2.886.870
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	5.5.	-1.461.377	-246.949
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	5.6.	506.192	325.122
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture		-859.493	692.931
Réévaluation des différences de taux de change		988.656	880.169
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	5.7.	-12.671	-25.328
Autres produits opérationnels	5.8.	54.537.836	47.356.074
Autres charges opérationnelles		-157.536	0
Charges administratives		**-240.116.996**	**-223.146.082**
Dépenses de personnel	5.9.1.	-93.266.361	-90.642.254
Dépenses générales et administratives	5.9.2.	-146.850.635	-132.503.828
Amortissements		**-11.983.515**	**-10.077.522**
Immobilisations corporelles	4.5.	-8.033.322	-5.159.413
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	4.6.	-3.950.193	-4.918.109
Provisions	4.12.	**3.426.139**	**-1.137.438**
Dépréciations	5.10.	**1.225.109**	**-5.659.572**
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		1.225.109	-5.659.572
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)		*0*	*0*
Actifs financiers évalués au coût amorti		*1.225.109*	*-5.659.572*
Dépréciations sur immobilisations corporelles		0	0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat		**0**	**0**
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente		**0**	**0**
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS		86.136.704	84.859.338
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	5.11.	-15.839.128	-19.064.609
Impôts exigibles		*-13.705.565*	*-13.950.105*
Impôts différés		*-2.133.563*	*-5.114.504*
PROFIT OU PERTE (NET)		**70.297.576**	**65.794.729**
Etat des résultats non-réalisés			
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés			
Réévaluation des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)		*-1.480.339*	*-53.224*
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus			
Gains/(Pertes) actuariels sur régimes à prestations définies		*-1.646.112*	*324.854*
Total des résultats non-réalisés (net)		**-3.126.451**	**271.630**
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année		**67.171.125**	**66.066.359**

5.20.1.3 Tableaux consolidés des flux de trésorerie

5.20.1.3.1 Flux de trésorerie 2016 - 2017

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net	49.947.569	55.193.383
Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	37.771.083	110.576.069
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat	27.437.785	14.429.063
Gains ou pertes de change latents	-1.488.790	-1.882.084
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT	0	0
Amortissements	17.450.776	18.071.325
Dépréciations	5.005.158	34.895.689
Provisions (net)	1.678.266	47.714.255
Résultat net des cessions de placements : actifs détenus jusqu'à leur échéance, entreprises associées, filiales, actifs corporels, …	-59.254	-18.084
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Profits nets latents d'investissements disponibles à la vente	-12.308.606	230.091
Autres ajustements	55.748	-2.864.186
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	**87.718.652**	**165.769.452**
(Augmentation) diminution des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)	-708.274.882	597.213.537
Augmentation (diminution) des comptes à vue auprès des banques centrales	0	0
Augmentation (diminution) des prêts et créances	-147.939.596	792.116.565
Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente	-546.323.519	-47.931.845
Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-2.248.828	1.283.208
Augmentation (diminution) des actifs financiers désignés à leur justevaleur par le biais du compte de résultat	0	0
Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	-5.484.024	-11.076.072
Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers	0	0
(Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente	0	-134.270.500
Augmentation (diminution) des autres actifs	-6.278.915	-2.907.819
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie)	-348.600.533	571.545.116
Augmentation (diminution) des avances de banques centrales	0	0
Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit	-7.890.790	-2.084.776
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit)	633.343.456	1.037.454.272
Augmentation (diminution) des titres de créance (y compris les emprunts obligataires)	-858.405.164	-490.933.530
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction	-1.709.457	-1.732.519
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	-133.710.181	-2.602.283
(Diminution) augmentation des charges sur instruments financiers	0	0
Augmentation (diminution) des autres passifs	19.771.603	31.443.952
(Diminution) augmentation du capital d'exploitation net	**359.674.349**	**-25.668.421**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**447.393.001**	**140.101.031**
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-24.139.749	-19.431.245
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**423.253.252**	**120.669.786**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	6.087.655	5.163.177
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	59.254	234.967
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels détenus en vue de la vente	0	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	5.386.534	13.711.665
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels	0	0
Entrées de trésorerie provenant de la vente des entreprises associées, filiales, nettes de trésorerie et les équivalents de trésorerie cédées	0	33.569.223
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition des actifs détenus jusqu'à leur échéance)	19.226.714	18.598.010
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement	20.296	0
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-30.621.353**	**-3.668.663**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
(Dividendes versés)	22.795.672	26.802.458
Entrées de trésorerie provenant de l'émission de passifs subordonnés	0	0
(Sorties de trésorerie pour rembourser des passifs subordonnés)	43.593.447	3.973.708
Entrées de trésorerie provenant de l'émission ou de remboursement d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	-9.641.012	3.802.447
Autres entrées de trésorerie liées à des activités de financement	0	0
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités de financement)	258	0
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**-76.030.390**	**-26.973.719**
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	-1.954.853	571.382
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**316.601.509**	**90.027.403**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**1.010.593.899**	**919.995.115**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**1.325.240.555**	**1.010.593.900**
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse	56.015.619	54.068.577
Avoirs auprès des banques centrales	1.234.765.907	923.252.568
Prêts et créances	34.459.029	33.272.755
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice*	**1.325.240.555**	**1.010.593.899**
Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe	166.994.277	150.375.868
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:		
Produits d'intérêts reçus	475.631.121	531.443.685
Dividendes reçus	13.020	593.009
Charges financières payées	231.182.842	290.784.815
Informations supplémentaires concernant les acquisitions/cessions de filiales		
Prix total d'achat ou de cession	0	303.819.000
Portion du prix d'achat ou de cession payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	0	303.819.000
Portion du prix d'achat ou de cession payée en trésorerie et en équivalents de trésorerie	0	262.777.320
Montant des actifs et passifs, autres que la trésorerie et les équivalents de trésorerie, des filiales acquises ou cédées	0	-145.102.663

5.20.1.3.2 Flux de trésorerie 2017 - 2018

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net	65.794.729	49.947.569
Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	35.355.928	37.771.083
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat	19.064.609	27.437.785
Gains ou pertes de change latents	-880.169	-1.488.790
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Amortissements	10.077.522	17.450.776
Dépréciations	5.659.572	5.005.158
Provisions nettes (reprises)	1.137.438	1.678.266
Résultat net sur vente d'immobilisations corporelles	25.328	-59.254
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Profits nets latents sur les investissements disponibles à la vente	0	-12.308.606
Autres ajustements	271.628	55.748
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	**101.150.657**	**87.718.652**
Augmentation (diminution) des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	351.032.405	-708.274.882
Augmentation (diminution) des prêts et créances	0	-147.939.596
Augmentation (diminution) des actifs financiers au coût amorti	339.654.563	0
Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente	0	-546.323.519
Augmentation (diminution) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés	-2.031.997	0
Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction	-1.919.467	-2.248.828
Augmentation (diminution) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	232.292	0
Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	13.494.825	-5.484.024
Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers	0	0
(Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente	0	0
Augmentation (diminution) des autres actifs	1.602.189	-6.278.915
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	508.028.123	-348.600.533
Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit	18.472.590	-7.890.790
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit)	761.796.401	633.343.456
Augmentation (diminution) des titres de dette	-207.361.332	-858.405.164
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction	-1.670.366	-1.709.457
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	-46.556.830	-133.710.181
Augmentation (diminution) des autres passifs (définition du bilan)	-16.652.340	19.771.603
(Diminution) augmentation du capital d'exploitation net	**156.995.718**	**359.674.349**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**258.146.375**	**447.393.001**
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-13.569.506	-24.139.749
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**244.576.869**	**423.253.252**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	5.798.312	6.087.655
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	0	59.254
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	1.527.713	5.386.534
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels	0	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition des actifs détenus jusqu'à leur échéance)	0	19.226.714
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement	208.747	20.296
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-7.117.278**	**-30.621.353**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
(Dividendes versés)	24.726.180	22.795.672
(Sorties de trésorerie pour rembourser des dettes subordonnées)	34.513.226	43.593.447
Entrées de trésorerie provenant de l'émission ou de remboursement d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	-10.424.146	-9.641.012
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement)	39.365	258
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**-69.702.917**	**-76.030.390**
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	292.501	-1.954.853
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**168.049.175**	**316.601.509**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**1.325.240.555**	**1.010.593.899**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**1.493.289.730**	**1.325.240.555**
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse	54.412.661	56.015.619
Avoirs auprès des banques centrales	1.410.636.497	1.234.765.907
Prêts et créances	28.240.572	34.459.029
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice	**1.493.289.730**	**1.325.240.555**
Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe	168.793.733	166.994.277
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:		
Produits d'intérêts reçus	447.128.372	475.631.121
Dividendes reçus	441.346	13.020
Charges financières payées	190.200.792	231.182.842

5.20.1.3.3 Flux de trésorerie 2018 - 2019

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Résultat net	70.297.576	65.794.729
Rapprochement entre le résultat net et les flux de trésorerie nets relatifs aux activités opérationnelles	19.510.171	35.355.928
Charges d'impôts exigibles et différés, comptabilisés en résultat	15.839.128	19.064.609
Gains ou pertes de change latents	-988.656	-880.169
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT		
Amortissements	11.983.515	10.077.522
Dépréciations	-1.225.109	5.659.572
Provisions nettes (reprises)	-2.984.927	1.137.438
Résultat net sur vente d'immobilisations corporelles	12.671	25.328
ACTIVITES OPERATIONNELLES		
Profits nets latents sur les investissements disponibles à la vente	-1.480.339	0
Autres ajustements	-1.646.112	271.628
Flux de trésorerie résultant de résultats opérationnels avant variations des actifs et passifs opérationnels	**89.807.747**	**101.150.657**
Augmentation (diminution) des actifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	733.989.505	351.032.405
Augmentation (diminution) des prêts et créances	0	0
Augmentation (diminution) des actifs financiers au coût amorti	741.280.292	339.654.563
Augmentation (diminution) des actifs disponibles à la vente	0	0
Augmentation (diminution) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés	-3.667.609	-2.031.997
Augmentation (diminution) des actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.299.312	-1.919.467
Augmentation (diminution) des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.432.694	232.292
Augmentation (diminution) des dérivés d'actifs, comptabilité de couverture	-8.611.454	13.494.825
Augmentation (diminution) des produits d'actifs financiers	0	0
(Augmentation) diminution des actifs non courants et des groupes destinés à être cédés, détenus en vue de la vente	0	0
Augmentation (diminution) des autres actifs	1.256.270	1.602.189
Augmentation (diminution) des passifs opérationnels (à l'exclusion de la trésorerie et des équivalents de trésorerie):	1.129.046.282	508.028.123
Augmentation (diminution) des dépôts d'établissements de crédit	-18.884.421	18.472.590
Augmentation (diminution) des dépôts (autres que d'établissements de crédit)	1.021.808.308	761.796.401
Augmentation (diminution) des titres de dette	-61.146.843	-207.361.332
Augmentation (diminution) des passifs financiers détenus à des fins de transaction	3.761.965	-1.670.366
Augmentation (diminution) des dérivés de passifs, comptabilité de couverture	127.354.215	-46.556.830
Augmentation (diminution) des autres passifs (définition du bilan)	56.153.058	-16.652.340
(Diminution) augmentation du capital d'exploitation net	**395.056.777**	**156.995.718**
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	**484.864.524**	**258.146.375**
Impôts sur le résultat (payés) remboursés	-15.702.881	-13.569.506
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	**469.161.643**	**244.576.869**
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'actifs corporels)	22.600.999	5.798.312
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs corporels	0	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition d'immobilisations incorporelles)	3.026.817	1.527.713
Entrées de trésorerie provenant de la vente d'actifs incorporels	0	0
(Sorties de trésorerie effectuées pour l'acquisition des actifs détenus jusqu'à leur échéance)	0	0
Autres entrées de trésorerie liées à des activités d'investissement	19.823	208.747
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	**-25.607.993**	**-7.117.278**
ACTIVITES DE FINANCEMENT		
(Dividendes versés)	24.257.034	24.726.180
(Sorties de trésorerie pour rembourser des dettes subordonnées)	64.054.687	34.513.226
Entrées de trésorerie provenant de l'émission ou de remboursement d'actions ou d'autres instruments de capitaux propres	53.058.378	-10.424.146
(Autres sorties de trésorerie liées à des activités d'investissement)	0	39.365
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement	**-35.253.343**	**-69.702.917**
Effet des variations des cours de change sur la trésorerie ou les équivalents de trésorerie	312.122	292.501
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	**408.612.430**	**168.049.175**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN DÉBUT D'EXERCICE	**1.493.289.730**	**1.325.240.555**
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE	**1.901.902.160**	**1.493.289.730**
Composantes de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :		
Fonds en caisse	51.451.730	54.412.661
Avoirs auprès des banques centrales	1.825.266.116	1.410.636.497
Prêts et créances	25.184.314	28.240.572
Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en fin d'exercice	**1.901.902.160**	**1.493.289.730**
Dont : montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie détenus par l'entreprise, mais non disponibles pour le groupe	164.044.510	168.793.733
Informations supplémentaires concernant les flux de trésorerie opérationnels:		
Produits d'intérêts reçus	442.074.926	447.128.372
Dividendes reçus	1.207.908	441.346
Charges financières payées	363.515.818	190.200.792

5.20.1.4 Tableaux consolidés des variations des fonds propres

5.20.1.4.1 2017

(en EUR)	Capital	Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente	Réserves de réévaluation: classés comme détenus en vue de la vente	Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	Réserves (y compris les résultats non distribués)	Résultat de l'exercice
Solde d'ouverture au 1 janvier 2017	**838.774.651**	**63.096.317**	**0**	**-909.634**	**215.804.179**	**55.193.383**
Augmentation du capital	0	0	0	0	0	0
Diminution du capital	0	0	0	0	0	0
Entrées/sorties de coöpérateurs	-9.641.013	0	0	0	0	0
Dividendes payés	0	0	0	0	-22.795.672	0
Tantièmes payés	0	0	0	0	0	0
Transactions actionnaires	-9.641.013	0	0	0	-22.795.672	0
Transfert des bénéfices non répartis	0	0	0	0	55.193.384	-55.193.383
Réévaluation des actifs (brut)	0	-17.582.573	0	0	0	0
Titres vendus et échus	0	-12.657.516	0	0	0	0
Couverture de juste valeur macro-hedge	0	6.787.846	0	0	0	0
Gains/pertes dus aux plans de pensions	0	0	0	52.843	0	0
Impôts différés	0	11.143.636	0	2.906	0	0
Autres	0	0	0	0	-260	0
Résultat de la vente de Keytrade	0	0	0	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	0	49.947.569
Transactions non-actionnaires	0	-12.308.607	0	55.749	55.193.124	-5.245.814
Solde de clôture au 31 décembre 2017	**829.133.638**	**50.787.710**	**0**	**-853.885**	**248.201.631**	**49.947.569**

5.20.1.4.2 2018

(en EUR)	Capital	Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	Réserve de réévaluation: gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	Revenu de l'exercice
Solde de clôture au 31 décembre 2017	829.133.638	50.787.710	-853.886	248.201.631	49.947.569
Passage à IFRS 9	0	-47.130.733	0	6.074.882	0
Solde d'ouverture au 1er janvier 2018	829.133.638	3.656.977	-853.886	254.276.513	49.947.569
Augmentation du capital	0	0	0	0	0
Réduction du capital	0	0	0	0	0
Entrées/sorties de coopérateurs	-10.424.146	0	0	0	0
Dividendes payés	0	0	0	-24.726.180	0
Tantièmes payés	0	0	0	0	0
Transactions actionnaires	-10.424.146	0	0	-24.726.180	0
Transfert aux bénéfices non distribués	0	0	0	49.947.569	-49.947.569
Réévaluation des actifs	0	-55.910	0	0	0
Titres vendus et échus	0	-34.434	0	0	0
Couverture de juste valeur macro-hedge	0	0	0	0	0
Gains / pertes liés aux régimes de retraite	0	0	131.826	0	0
Impôts différés	0	37.120	193.028	0	0
Autres	0	0	0	-39.364	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	65.794.729
Transactions non-actionnaires	0	-53.224	324.854	49.908.205	15.847.160
Solde de clôture au 31 décembre 2018	818.709.492	3.603.753	-529.032	279.458.538	65.794.729

5.20.1.4.3 2019

(en EUR)	Capital	Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	Réserve de réévaluation: gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	Réserves (y compris les bénéfices non distribués)	Revenu de l'exercice
Solde d'ouverture au 1er janvier 2019	818.709.492	3.603.753	-529.032	279.458.538	65.794.729
Augmentation du capital	0	0	0	0	0
Réduction du capital	0	0	0	0	0
Entrées/sorties de coopérateurs	53.058.422	0	0	0	0
Dividendes payés	0	0	0	-24.257.034	0
Tantièmes payés	0	0	0	0	0
Transactions actionnaires	53.058.422	0	0	-24.257.034	0
Transfert aux bénéfices non distribués	0	0	0	65.794.729	-65.794.729
Réévaluation des actifs	0	-1.963.613	0	0	0
Titres vendus et échus	0	-307.919	0	0	0
Couverture de juste valeur macro-hedge	0	0	0	0	0
Gains / pertes liés aux régimes de retraite	0	0	-1.706.836	0	0
Impôts différés	0	791.194	60.723	0	0
Autres	0	0	0	-810	0
Résultat de l'exercice	0	0	0	0	70.297.576
Transactions non-actionnaires	0	-1.480.338	-1.646.113	65.793.919	4.502.847
Solde de clôture au 31 décembre 2019	**871.767.914**	**2.123.415**	**-2.175.145**	**320.995.423**	**70.297.576**

5.20.1.5 Observation générales sur l'évolution du bilan et compte de résultat

5.20.1.5.1 Passage à IFRS 9

La norme IFRS 9 "Instruments financiers" a été mise en œuvre en 2018. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des révisions apportées à la suite de l'application de la norme IFRS 9 :

Actifs (en EUR)	Note	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	4.1.	1.290.781.526	0	0	0	0	0	1.290.781.526
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	22.502.871	0	0	0	0	0	22.502.871
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	4.3.	6.336.709	6.880.002	0	0	0	-543.293	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	4.3.	14.405.296	-1.474.223.469	0	0	0	-66.839.402	1.555.468.167
Actifs financiers évalués au coût amorti		17.974.577.533	1.467.343.467	-6.514.431	-3.585.870	-3.131.308	13.470.278	16.506.995.397
Prêts et créances (y compris location financement) aux banques	*4.4.*	*122.194.707*	*0*	*-16.150*	*0*	*0*	*0*	*122.210.857*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*4.4.*	*16.354.127.394*	*0*	*-6.397.926*	*-3.585.870*	*-3.131.308*	*20.353.854*	*16.346.888.644*
Titres de dette	*4.3.*	*1.498.255.432*	*1.467.343.467*	*-100.355*	*0*	*0*	*-6.883.576*	*37.895.896*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.12.	23.694.540	0	0	0	0	0	23.694.540
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.12.	479.850.148	0	0	0	0	6.874.375	472.975.773
Immobilisations corporelles	4.5.	19.858.987	0	0	0	0	0	19.858.987
Goodwill et immobilisations incorporelles	4.6.	37.174.391	0	0	0	0	0	37.174.391
Actifs d'impôts	4.7.	49.776.464	0	0	0	0	18.056.738	31.719.726
Autres actifs	4.8.	11.932.355	0	0	0	0	0	11.932.355
Total actifs		19.930.890.820	0	-6.514.431	-3.585.870	-3.131.308	-28.981.304	19.973.103.733

Passifs (en EUR)	Note	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.2.	21.816.745	0	0	0	0	0	21.816.745
Passifs financiers évalués au coût amorti		18.005.797.475	0	0	0	0	0	18.005.797.475
Dépôts		*16.432.578.727*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16.432.578.727*
d'établissements de crédit	*4.9.1.*	*24.988.318*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*24.988.318*
d'établissements autres que de crédit	*4.9.1.*	*16.407.590.409*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16.407.590.409*
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	*4.9.2.*	*1.175.306.785*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1.175.306.785*
Dettes subordonnées	*4.9.3.*	*276.524.700*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*276.524.700*
Autres dettes financières	*4.9.4.*	*121.387.263*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*121.387.263*
Dérivés, comptabilité de couverture	4.12.	602.013.078	0	0	0	0	0	602.013.078
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	4.12.	2.781.291	0	0	0	0	0	2.781.291
Provisions	4.10.	79.497.331	0	465.030	316.347	0	0	78.715.954
Passifs d'impôts	4.7.	6.995.421	0	0	0	0	-1.938.439	8.933.860
Autres passifs	4.8.	75.828.668	0	0	0	0	0	75.828.668
Total passifs		18.794.730.009	0	465.030	316.347	0	-1.938.439	18.795.887.071

Fonds Propres (en EUR)	Note	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Capital émis		829.133.638	0	0	0	0	0	829.133.638
Capital libéré	*4.15.*	*829.133.638*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*829.133.638*
Capital appelé non libéré		*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Agio		0	0	0	0	0	0	0
Autres fonds propres		2.803.091	0	0	0	0	-47.130.733	49.933.824
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*4.15.*	*3.656.977*	*0*	*0*	*0*	*0*	*-47.130.733*	*50.787.710*
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*4.15.*	*-853.886*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*-853.886*
Réserves (y compris les résultats non distribués)	4.15.	254.276.513	0	0	0	0	6.074.882	248.201.631
Résultat de l'exercice	4.15.	49.947.569	0	0	0	0	0	49.947.569
Intérêts minoritaires		0	0	0	0	0	0	0
Total des capitaux propres		1.136.160.811	0	0	0	0	-41.055.851	1.177.216.662
Total des passifs et des fonds propres		19.930.890.820	0	465.030	316.347	0	-42.994.290	19.973.103.733

IFRS 9 a une incidence sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et sur le calcul des pertes de valeur liées aux actifs financiers.

Classification & Measurement :

Les portefeuilles du Groupe ont été analysés sur la base des directives pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le modèle économique et le critère des paiements de principal et d'intérêts (critère SPPI, c'est-à-dire "Solely Payments of Principal and Interest"). Sur la base du modèle économique documenté dans la stratégie financière du groupe, le portefeuille est alloué dans sa totalité à la catégorie HTC ("Hold To Collect"). Le modèle économique de Crelan consiste en effet à investir dans des actifs à faible risque et à les conserver jusqu'à leur échéance. Les ventes dans le portefeuille d'investissement ne peuvent être réalisées que dans des cas exceptionnels (par exemple, risque de crédit accru, échéance au cours de la même année civile, ...) ou pour des volumes limités.

En vertu de l'IAS 39, la quasi-totalité du portefeuille d'investissement de Crelan était évaluée à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres (FVOCI). Selon IFRS 9, le portefeuille est classé dans la catégorie HTC et donc au coût amorti. Seul un nombre limité de titres (instruments de capital constitués de valeurs TIER I provenant d'institutions financières et de participations en private equity) d'une valeur de marché / valeur comptable de 14,41 millions d'EUR sont conservés dans la catégorie FVOCI sur la base de l'option de choix prévue dans IFRS 9 § 4.1.4.

Selon IAS 39, aucun actif financier n'a été classé dans la catégorie évaluée à la juste valeur avec comptabilisation des fluctuations de valeur au compte de résultat. Etant donné qu'un investissement limité dans un fonds et dans certains certificats immobiliers ne répondait pas aux critères SPPI, cette participation est classée selon IFRS 9 dans la catégorie évaluée à la juste valeur avec comptabilisation des fluctuations de valeur dans le compte de résultat. Ainsi, les titres d'une valeur d'acquisition de 6,88 millions d'EUR ont été reclassés dans cette catégorie. La valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2017 s'élevait à 6,34 millions d'EUR.

Le portefeuille d'investissement restant, d'une valeur comptable de 1.467 millions d'EUR, a été reclassé dans la catégorie évaluée au coût amorti - titres de dette. La valorisation de marché latente positive de 66,8 millions d'EUR traitée dans les réserves de réévaluation directement en fonds propres conformément à IAS 39 a donc été radiée (le passif d'impôt différé lié à cette valeur a également été radié).

Pour la catégorie prêts et créances, il n'y avait pas d'impact sur la classification; ce portefeuille a été évalué au coût amorti autant selon IAS 39 qu'IFRS 9.

Impairment :

Le modèle de calcul de la dépréciation selon IFRS 9 est basé sur les modèles IRB existants utilisés au sein de la banque pour l'évaluation du risque de crédit.
La méthodologie suivante a été utilisée :

- Segmentation :
  Le portefeuille de crédits a été divisé en segments homogènes de probabilité de défaut (PD) et de pertes en cas de défaut (LGD : Loss Given Default). Pour les facteurs de conversion de crédit (CCF : Credit Conversion Factors) et les remboursements anticipés, la segmentation a été effectuée par type de produit.

- Probabilité de modélisation par défaut (PD : Probability of Default) :
  La probabilité de défaut en fonction de la maturité du crédit a été calculée sur la base de matrices de migration alimentées par les historiques de défaut de la banque. Au moyen d'une régression linéaire entre les taux de défaut et les indicateurs macroéconomiques (taux de chômage et PIB), la PD "Through The Cycle" (TTC) est transformé en une PD "Point In Time" (PIT).

- Perte par défaut (LGD) :
  Les valeurs de LGD utilisées pour IFRS 9 sont, sous réserve de certains ajustements spécifiques à IFRS 9, identiques à celles utilisées pour les modèles IRB pour la période 2006-2017. Pour les prêts hypothécaires, la LGD est segmentée sur la base du "Loan To Value" (LTV). Plus le LTV est bon (plus bas), plus la LGD est faible.

- Exposition par défaut (EAD : Exposure at Default) :
  Le portefeuille est réparti entre différents types de produits. Pour chaque type, un "facteur de conversion de crédit" (CCF) a été calculé, qui détermine quelle partie du hors bilan est ajoutée au solde du bilan.

- Remboursements anticipés :
  Les flux de trésorerie futurs du crédit tiennent compte des éventuels remboursements anticipés. La probabilité d'un remboursement anticipé est déterminée par produit par le département ALM, conformément aux modèles utilisés dans le cadre du suivi de la liquidité.

- Stageing :
  Afin de déterminer si une exposition est soumise à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres indiquant une augmentation du risque de crédit a été effectuée. La présence d'un ou de plusieurs de ces paramètres provoque alors le transfert de stage dans le cadre d'IFRS 9. Il s'agit à la fois de facteurs quantitatifs et qualitatifs :
  - la notation interne,
  - le score interne dans le suivi du crédit,
  - que ce soit ou non forbearance,
  - le résultat des procédures de contrôle qualitatif dans le cadre du suivi du crédit,
  - rapport au centre de crédit de la BNB.
  Trente jours d'arriérés de paiement sont utilisés comme garantie conformément à la norme.

- Scénarios économiques :
  Le modèle comprend divers paramètres pour lesquels le Groupe établit une estimation de la situation future de ces paramètres (revenus, prix de l'immobilier, prix des produits agricoles, etc.). En fonction des attentes économiques du Groupe, ces paramètres sont ajustés et le résultat change au niveau des réductions de valeur. Le montant de la perte de valeur est ensuite déterminé en fonction de 3 scénarios différents (base, à la hausse et à la baisse).

Du côté des impairments, une provision IBNR (Incurred But Not Reported (Encourue mais non comptabilisée)) a déjà été comptabilisée pour le portefeuille de crédit. Sous IFRS 9, ceci est remplacé par les réductions de valeur calculées dans les dossiers en Stages 1 et 2. Au total, un IBNR de 20,35 millions d'EUR a été amorti et pour les Stages 1, 2 et 3, 13,12 millions d'EUR comptabilisés. En ce qui concerne les dépréciations du portefeuille de crédit, il y a donc eu une reprise nette (effet avant impôt) de 7,24 millions d'EUR.

Un Stage a également été mis en place pour le portefeuille d'investissement et une provision a été constituée. Au 1er janvier 2018, tous les titres de ce portefeuille étaient en Stage 1. La provision à ce titre s'élevait à 0,1 millions d'EUR.

L'impact est donc double en termes de capitaux propres : d'une part, une diminution (après effet fiscal) de l'OCI suite au reclassement du portefeuille d'investissement au coût amorti pour 47,1 millions d'EUR et, d'autre part, une augmentation des réserves d'un montant de 6,1 millions d'EUR en raison de provisions moins élevées pour le portefeuille de crédits selon IFRS 9 que selon IAS 39.

Hedging :

Le groupe Crelan applique la macro-couverture en premier lieu. Compte tenu du nouveau règlement IFRS 9 sur la macro-couverture toujours en construction, les règles actuelles de la norme IAS 39 restent applicables.

5.20.1.5.2 Observations générales sur l'évolution du bilan

L'actif total du Groupe a progressé de 5,6% au cours du dernier exercice. Les actifs financiers évalués au coût amorti restent toujours la composante principale, s'élevant à 87,4% de l'actif total pour une croissance de +2,95% en 2019. Cette croissance s'explique par la très bonne production de crédits dans le segment clé des retails au cours de l'année. Grâce à une bonne performance commerciale et à l'influence de la fin du "Woonbonus" en Flandre, le Groupe a réussi à faire croître son encours de crédits de manière significative.

Le deuxième élément le plus important concerne la trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales – représentant 8,7% du bilan (2018 : 7,17%). Celles-ci ont fortement progressé (+28,1%) du fait, d'une part, de l'augmentation des fonds provenant du passif et d'autre part, de la réduction du portefeuille de titres.

Le passif se compose pour 90,1% des passifs évalués au coût amorti. La majorité d'entre eux (84,4% du total du bilan) concerne les dépôts des clients. Tout comme l'augmentation des crédits aux particuliers, la progression par rapport à 2018 (+6,1%) est due aux bons résultats commerciaux engrangés tout au long de l'année dans notre segment clé des particuliers. Nous pouvons cependant constater la tendance toujours baissière concernant les "dettes représentées par un titre" ainsi que les "dettes subordonnées" (respectivement -6,3% et -26,5%), ce qui se traduit par un transfert de ces fonds vers les dépôts. En raison des faibles taux d'intérêt, les clients ne choisissent plus d'investir leurs fonds à long terme.

La forte baisse des provisions est principalement due à la déconsolidation de Crelan Insurance SA. Si l'on exclut le reclassement des provisions techniques de Crelan Insurance, le mouvement s'élève à 4,7 millions d'EUR.

Les fonds propres ont connu une belle progression cette année. Celle-ci est due à une excellente production de parts coopératives (+53 millions d'EUR) ainsi que d'une augmentation de +41,5 millions d'EUR des réserves (résultat 2018 après déduction du dividende versé en 2018). Le dividende versé aux coopérateurs s'est quant à lui élevé à 24,3 millions d'EUR.

Le ratio CAD à la fin de 2019 est de 21,85% contre 19,19% à la fin de 2018. Le ratio TIER I est de 21,03% contre 17,76% à la fin de 2018.

L'entrée en vigueur de la nouvelle norme IFRS 16 a eu un léger impact sur la structure du bilan et du compte de résultat. Cette nouvelle norme IFRS exige que les entreprises présentent leurs obligations de location sous une rubrique à l'actif (le droit d'usage – "Right of Use" – c'est-à-dire la situation des actifs loués) et une rubrique au passif (l'obligation de location – "Lease Liabilities" – qui reflète la situation des engagements de l'entreprise envers ses bailleurs). La réduction de ces deux comptes du bilan impacte le compte de résultat au travers des amortissements (pour le droit d'usage) et des frais et des charges intérêts (pour l'obligation de location).

Dans la mesure ou les affaires du Groupe ne sont pas axées autour de telles activités de location, l'impact de l'arrivée de cette nouvelle norme sur les différents éléments comptables ne fut que très limité (l'impact sur le compte de résultat provenant de la différence de timing entre la réduction de l'actif et du passif ne s'est élevé qu'à -26.485 EUR).

5.20.1.5.3 Observations générales sur l'évolution du compte de résultat

La progression du revenu net d'intérêt (+9,1 millions d'EUR) est principalement due à une baisse supérieure des charges d'intérêt (-24 millions d'EUR) par rapport à la baisse de revenu à laquelle le Groupe a dû faire face (-15,1 millions d'EUR). Malgré les belles performances commerciales réalisées par le Groupe, la faiblesse des taux d'intérêt continue d'affaiblir la rentabilité en réduisant la marge d'intermédiation des banques.
Le principal facteur ayant conduit à la baisse des charges est la forte réduction des frais liés aux opérations de couverture (-11,8 millions d'EUR). Cette baisse provenant d'une part de la faiblesse des taux du marché et d'autre part, du fait que le Groupe ait compressé moins de swaps (-4,4 millions d'EUR par rapport à 2018).

La ligne des gains et pertes réalisés sur les actifs et les passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur dans le compte de résultat concerne principalement la vente de titres arrivant à échéance au cours de l'exercice afin de générer ainsi un rendement additionnel limité ainsi qu'une plus-value enregistrée sur la participation du Groupe dans un fond de capital-investissement ("private equity").

Les recettes des activités de commissions sont restées relativement stables par rapport à 2018 (-1 million d'EUR). Les commissions versées aux agents ont augmenté de 6 millions d'EUR, d'une part en raison de l'augmentation de l'activité hors bilan et d'autre part en raison d'une augmentation de la circulation des dépôts.

Enfin, les autres produits d'exploitation ont connu une belle progression (+7,1 millions d'EUR) grâce principalement à la hausse des primes nettes sur les contrats d'assurance (+3 millions d'EUR) d'une part et du recouvrement exceptionnel suite à la fraude au CEO de 2016 (+2,14 millions d'EUR) d'autre part.

Charges administratives et amortissements

Les charges administratives ont augmenté de manière significative en 2019 (+14,3 millions d'EUR). Il y a eu une augmentation limitée des rémunérations (+2,3 millions d'EUR), mais surtout une augmentation significative des coûts liés aux développements informatiques (+7,3 millions d'EUR).

Les coûts liés à l'éventuelle acquisition d'AXA Banque Belgique ont également contribué de manière significative à l'augmentation des frais administratifs et s'élèvent à 6,7 millions d'EUR.

L'augmentation de la charge d'amortissement est principalement liée à l'introduction de l'IFRS 16.

Le coefficient d'exploitation ou Cost-Income Ratio (CIR) s'élève à 73,59% en 2019 contre 71,79% à la fin de 2018.

Provisions et dépréciations

Le Groupe a procédé à une reprise de 1,2 millions d'EUR de ses dépréciations. Cette reprise de dépréciations provient de l'approbation prudente des crédits des années passées. Le Groupe a également procédé à des reprises de provisions pour environ 3,4 millions d'EUR. La principale raison de cette reprise est la réévaluation des provisions pour réorganisation constituées en 2016, qui a entraîné une reprise nette (sans utilisation) de 5,9 millions EUR (voir note 4.12.).

Résultat global

L'augmentation des coûts informatiques et des frais exceptionnels liés à l'éventuelle acquisition d'AXA Banque Belgique ont eu un impact important. Les reprises de provisions et de dépréciations ont toutefois entraîné une augmentation du résultat avant impôts.

Le rendement des fonds propres à la fin de 2019 était de 6,02% contre 5,59% un an plus tôt.

5.20.1.5.4 Projet d'acquisition d'AXA Banque Belgique par le Groupe Crelan

En date du 24 octobre 2019, le Groupe Crelan et le Groupe AXA ont conclu un accord sur l'acquisition d'AXA Banque Belgique par le Groupe Crelan dans le cadre d'un partenariat stratégique à long terme à travers lequel les produits d'assurances dommages et d'assurances de solde restant dû seront commercialisés dans les réseaux Crelan et AXA Banque Belgique. Le partenariat stratégique est accompagné d'un investissement stratégique de 90 millions d'EUR par le Groupe AXA dans le Groupe Crelan, pouvant aller jusque 200 millions d'EUR.

Il est renvoyé à la section 5.18 ci-dessus pour les détails de cette opération.

Avec la reprise d'AXA Banque Belgique, le Groupe Crelan doublera de taille.

Suite à cette transaction, il a été décidé de présenter les actifs et passifs liés à Crelan Insurance SA sur deux lignes distinctes (Actifs : "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées"; Passifs : "Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées"). En conséquence, la comparaison de l'évolution des différents postes du bilan entre l'exercice 2019 et l'exercice 2018 est légèrement "faussée".

Les résultats de CRI pour 2019 font partie intégrante des résultats du Groupe Crelan, par conséquent aucun ajustement n'a été apporté au compte de résultat

5.20.1.6 Méthode comptable et bases d'évaluation

5.20.1.6.1 Déclaration de conformité IAS/IFRS

Les comptes annuels consolidés des sociétés cotées en bourse au sein de l'Union Européenne doivent être rédigés, depuis le 1er janvier 2005 avec bilan d'ouverture le 1er janvier 2004, conformément aux normes de l'International Financial Reporting Standards ("IFRS") adoptées par l'Union Européenne. Dans plusieurs pays, dont la Belgique, les régulateurs nationaux ont déterminé que toutes les institutions financières établissant des comptes annuels consolidés devaient également les rédiger selon les normes IFRS, indépendamment du fait qu'elles soient cotées en bourse ou non. Par conséquent, le Groupe Crelan présente également les états financiers consolidés (rapports périodiques) établis conformément aux normes IAS et IFRS applicables à la date de clôture, telles qu'adoptées par l'Union européenne.

5.20.1.6.2 Sommaires des principales bases d'évaluation pour le reporting financier

5.20.1.6.2.1 Généralités

Les règles d'évaluation suivantes s'appliquent au Groupe Crelan (ci-après "Crelan" ou "le Groupe" ou "le Groupe Crelan"). Ces règles d'évaluation sont basées sur les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'elles ont été adoptées par l'Union européenne.

5.20.1.6.2.2 La consolidation

Un investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Dans la préparation des états financiers consolidés, le Groupe Crelan intègre les états financiers individuels de toutes les entités à consolider, poste par poste, en additionnant des éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.

Afin d'obtenir que les états financiers consolidés du Groupe fournissent des informations comme s'il s'agissait des états financiers d'une entité économique distincte, les étapes suivantes sont suivies :

- La valeur comptable de la participation dans chaque filiale et la quote-part dans les capitaux propres de chaque filiale sont intégralement éliminées;
- Les positions de bilan et les gains et pertes résultant de transactions intra-groupes (y compris produits, charges et dividendes) sont entièrement éliminés;
- Les différences temporaires résultant de l'élimination des gains et des pertes sur les transactions intra-groupes sont soumises à IAS 12, Impôts sur le résultat.

5.20.1.6.2.3 Enregistrement dans le bilan

5.20.1.6.2.3.1 Enregistrer / ne pas enregistrer dans le bilan

Les actifs ou passifs financiers sont comptabilisés au bilan dès que le Groupe est concerné par les dispositions contractuelles de l'instrument.
Les actifs financiers ne sont plus repris dans le bilan dès que les droits contractuels sur les flux de trésorerie de l'actif financier arrivent à échéance ou que le Groupe transfère les droits contractuels sur les flux de trésorerie, de sorte que tous les risques et avantages liés au bien sont transférés.

5.20.1.6.2.3.2 Date de transaction et date de règlement

Tous les passifs financiers du Groupe Crelan sont toujours comptabilisés au bilan à la date de règlement.

Tous les achats et ventes d'actifs financiers, qui doivent être réglés dans les délais impartis par la réglementation ou une convention de marché, sont comptabilisés au bilan à la date de règlement, la date à laquelle un actif est livré au ou par le Groupe Crelan.

5.20.1.6.2.4 Actifs financiers

Le Groupe Crelan évalue les actifs financiers sur la base des règles définies dans la norme IFRS 9.
La classification dépend des éléments suivants :

- Le business model
- Les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier
- Des règles spécifiques

5.20.1.6.2.4.1 Business model

La première étape du processus de classification consiste à déterminer le Business Model dans lequel l'actif est acheté. Les modèles commerciaux suivants sont distingués :

- Hold To Collect : le modèle économique vise à recevoir des flux de trésorerie contractuels
- Hold To Collect and Sell : l'objectif du modèle d'entreprise est de recevoir à la fois des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers
- Autres modèles commerciaux (y compris le Trading)

5.20.1.6.2.4.2 Flux de trésorerie contractuels de l'actif financier

En ce qui concerne les flux de trésorerie contractuels, il est évalué si les flux de trésorerie concernent uniquement des remboursements et des paiements d'intérêts sur le principal restant dû : le terme "Solely Payment of Principal and Interest" (SPPI) est utilisé.

5.20.1.6.2.4.3 Règles spécifiques

- Le Groupe peut choisir de traiter initialement, via les OCI (réserves de réévaluation directement en fonds propres), les fluctuations de valeur qui sont normalement traitées via le résultat lors de l'acquisition des instruments de capitaux propres. Ce choix est irrévocable.

- Lors de la comptabilisation initiale et de manière irrévocable, le Groupe peut choisir d'évaluer un actif à la juste valeur avec des fluctuations de valeur en résultat si un tel choix élimine une asymétrie comptable ou la réduit considérablement ("Option de Juste Valeur").

5.20.1.6.2.4.4 Classifications

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des différentes classifications pouvant s'appliquer :

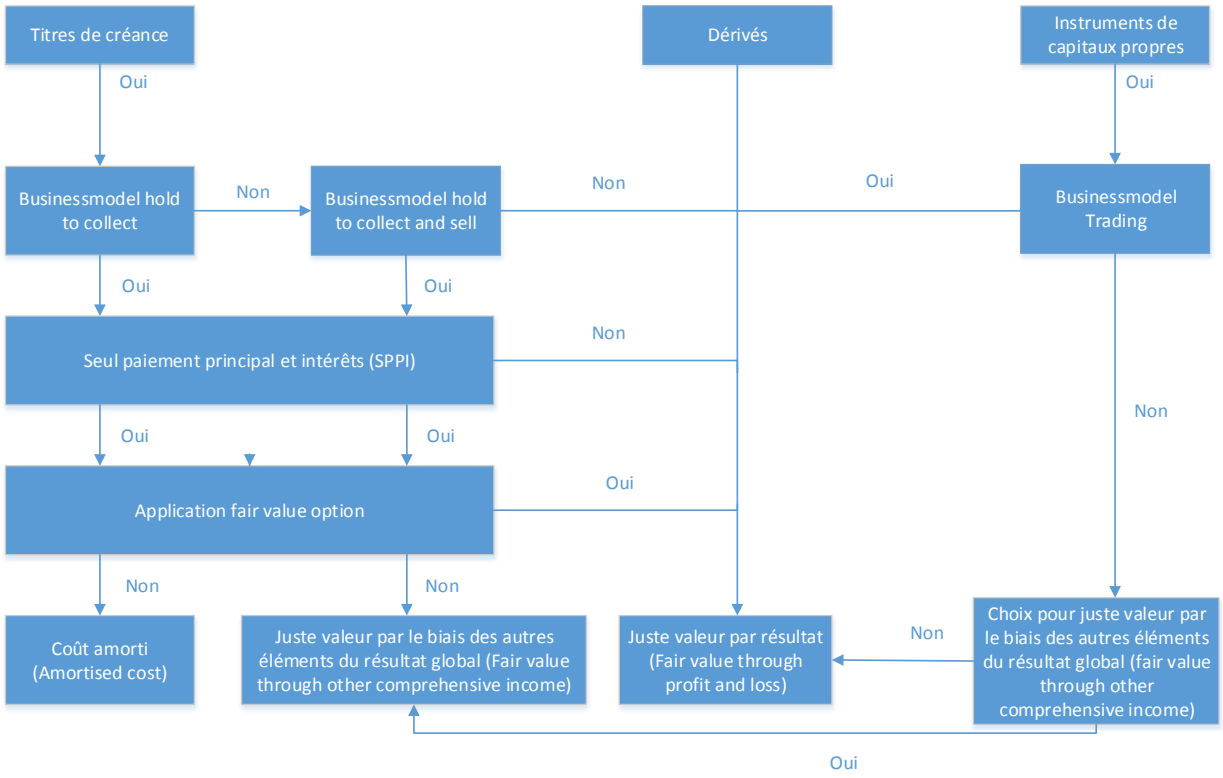

Sur la base de la classification ci-dessus, on distingue les rubriques suivantes dans le bilan :

5.20.1.6.2.4.4.1. Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Cette catégorie est évaluée à la juste valeur ("Fair Value") avec fluctuations de valeur via le compte de résultat. A priori, Crelan n'effectue pas d'opérations de Trading. Les dérivés pour lesquels aucune relation de couverture efficace ne peut être définie selon les règles IFRS sont inclus dans cette catégorie.

5.20.1.6.2.4.4.2. Actifs financiers non détenus à des fins de transaction obligatoirement à la juste valeur par le biais du résultat net

Cette catégorie est valorisée à la juste valeur avec fluctuations de valeur via le compte de résultat. Les titres de dette n'ayant pas passé le test SPPI sont classés dans cette catégorie.

5.20.1.6.2.4.4.3. Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie est valorisée à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via le compte de résultat. Cela inclut les titres pour lesquels Crelan opterait pour une valorisation de ceux-ci à la FV avec des fluctuations de valeur via le compte de résultat.

5.20.1.6.2.4.4.4. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres (Other Comprehensive Income)

Cette catégorie est valorisée à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via OCI. Dans cette catégorie, les instruments de capitaux propres sont classés pour lesquels Crelan a choisi de les évaluer par le biais de la Fair Value avec des fluctuations de valeur par le biais des autres éléments de l'OCI car il s'agit de participations durables à long terme.

5.20.1.6.2.4.4.5. Actifs financiers désignés au coût amorti

Les titres de dette selon le modèle de gestion Hold To Collect qui ont réussi le test SPPI sont inclus dans cette catégorie.

5.20.1.6.2.4.5 Réductions de valeur

Les dépréciations sont déterminées sur la base d'un modèle interne qui calcule la perte attendue. Les actifs financiers sont subdivisés en 3 stages conformément à IFRS 9 :

- Stage 1 : Cette catégorie comprend les actifs qui n'ont pas connu d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation de l'actif au bilan. Une perte de valeur est calculée pour ces actifs sur la base de la perte attendue sur un horizon de temps de 1 an.
- Stage 2 : Cette catégorie comprend les actifs qui ont connu une augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation de l'actif au bilan. Pour ces actifs, une perte de valeur est calculée sur la base de la perte attendue sur un horizon temporel de la totalité de la durée de l'actif.
- Stage 3 : Cette catégorie concerne les actifs étant en défaut / non performants.

Les paramètres Macro-économiques utilisés pour le provisionnement IFRS 9 (Stage 1 + 2) sont les suivants:

- La croissance du PIB en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- Taux de chômage en Belgique (prévision sur 3 ans) ;
- L'évolution du prix de l'immobilier en Belgique (prévision sur 30 ans).

Pour chaque paramètre, 3 scénarios sont repris :

- Un scénario de Base ;
- Un scénario Positif ;
- Un scénario Négatif.

5.20.1.6.2.4.5.1. Estimation du risque de crédit

Afin de déterminer si un actif est soumis à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres (ceux-ci pouvant varier selon l'actif) indique un risque de crédit accru. La présence d'au moins un de ces paramètres entraîne alors le transfert de stage dans le cadre d'IFRS 9. Il s'agit à la fois de facteurs quantitatifs et qualitatifs qui peuvent changer avec le temps. Un arriéré de 30 jours est utilisé comme point de repère, ce qui implique qu'une augmentation significative du risque de crédit est supposée à ce moment-là.

5.20.1.6.2.4.5.2. Détermination de la perte de valeur

La dépréciation elle-même est déterminée comme la perte future attendue sur les flux de trésorerie des actifs. En pratique, cela est calculé pour les actifs des Stages 1 et 2 en tant que produit du PD ("Probability of Default"), de la LGD ("Loss Given Default") et du EAD ("Exposure At Default") :
PD : la probabilité de défaut dans un certain horizon temporel.
EAD : l'exposition attendue au moment du défaut.
LGD : différence entre les flux de trésorerie attendus sans défaillance et les flux de trésorerie attendus en cas de défaillance.

Pour les actifs du Stage 1, une PD est calculée sur un horizon de 12 mois, pour le Stage 2 sur toute la durée.
Pour les actifs du Stage 3, la dépréciation correspond à la différence entre les flux de trésorerie prévus contractuellement et les flux de trésorerie futurs attendus (compte tenu de la valeur temporelle).

Les PD, les LGD et les EAD utilisées pour déterminer la dépréciation sont basées sur les PD, les LGD et les EAD utilisées pour le reporting prudentiel du risque de crédit (Bâle). Des ajustements sont apportés pour mettre ces paramètres en conformité avec la réglementation IFRS. Le principal ajustement concerne le passage d'une moyenne pondérée sur une plus longue période ("Through The Cycle") à une provision à un moment spécifique ("Point In Time"). En outre, les dispositions conservatrices demandées par les régulateurs sont éliminées et des éléments futurs sont ajoutés.

5.20.1.6.2.4.5.3. Défaut

Un défaut peut être traité en fonction de critères quantitatifs ou qualitatifs. Les mêmes critères que ceux utilisés pour la gestion du modèle de risque de crédit interne sont utilisés. Un arriéré important de plus de 90 jours est utilisé comme point de repère.

5.20.1.6.2.4.5.4. Dépréciation collective

Une dépréciation "survenue mais non encore déclarée" ("Incurred But Not Reported" - IBNR) des prêts et créances est enregistrée lorsque des éléments objectifs indiquent que des pertes sont survenues sans qu'aucune perte de valeur particulière ne soit constatée pour ces prêts et créances.

La dépréciation IBNR est estimée sur base de divers facteurs : l'historique des pertes en risques de crédit comparables, d'éventuelles difficultés de paiement avec des risques de crédit similaires, la conjoncture économique actuelle et divers paramètres macroéconomiques.

Le Groupe distingue quatre grands portefeuilles : les crédits agricoles, les prêts aux entreprises, les prêts au logement et les crédits à la consommation. Sur la base de l'expérience historique des pertes de crédit, du niveau des arriérés de paiement et du contexte économique dans certains secteurs, le Groupe Crelan détermine si une dépréciation collective est nécessaire.

5.20.1.6.2.5 <u>Passifs financiers</u>

On entend par passifs financiers les passifs financiers détenus à des fins de transaction, les dettes envers les établissements de crédit, les dettes vis-à-vis de la clientèle, les certificats d'endettement, les dettes subordonnées et autres financements.

L'évaluation et la répartition des résultats dépendent de la catégorie IFRS des passifs financiers, à savoir (1) les passifs financiers détenus à des fins de transaction et (2) les autres passifs financiers.

5.20.1.6.2.5.1 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le Groupe considère un passif financier comme étant détenu à des fins de transaction si :

- il a été acquis ou encouru principalement en vue d'être vendu ou racheté à court terme;
- il fait partie des instruments financiers identifiés, gérés conjointement et pour lesquels il existe des preuves d'un schéma récent et réel de prises de bénéfices à court terme;
- il s'agit d'un dérivé pour lequel aucune couverture formelle ne peut être documentée en vertu des règles IFRS.

Les passifs détenus à des fins de transaction sont évalués à l'origine à leur juste valeur et les fluctuations de juste valeur sont ensuite comptabilisées dans le compte de résultat.

5.20.1.6.2.5.2 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent des dettes envers des établissements de crédit, des dettes envers la clientèle, des certificats d'endettement, des dettes subordonnées et des autres passifs financiers.

Cela concerne en particulier les soldes en cours sur les comptes à vue et comptes à terme d'autres établissements de crédit auprès du Groupe Crelan, les dépôts à vue, les dépôts à terme et les comptes d'épargne des clients, ainsi que les certificats de dépôt (subordonnés).

Les passifs financiers sont évalués à l'origine à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode des intérêts effectifs. L'amortissement périodique est comptabilisé dans le compte de résultat comme charge d'intérêts.

5.20.1.6.2.5.3 Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des actifs et passifs financiers est leur prix coté ou le prix coté d'actifs et passifs similaires sur un marché actif (Niveau 1). Si pour un instrument financier aucun marché actif n'existe, la juste valeur est déterminée sur la base d'un calcul de la valeur au comptant basé sur des données de marché observables (Niveau 2). Si la juste valeur ne peut être déterminée uniquement à l'aide de données de marché observables, la juste valeur est déterminée à l'aide de données non observables (Niveau 3).

5.20.1.6.2.5.4 Cessions-rétrocessions de titres

Les titres liés à une convention de cession de titres (Repo) restent inscrits à l'actif du bilan. La dette résultant de l'obligation de rachat des actifs est reprise au passif du bilan sous forme de dette envers des établissements de crédits ou en dette auprès d'établissements autres que de crédit, en fonction de la contrepartie.

Les titres liés à une convention de rétrocession de titres (Reverse Repo) ne sont pas inscrits au bilan. Les fonds prêtés sont cependant repris à l'actif du bilan sous forme de créances sur établissements de crédits ou créances sur autres établissements que de crédit, en fonction de la contrepartie.

La différence entre le prix de vente et le prix de rachat des titres est traitée comme un résultat d'intérêt, réparti sur la durée du contrat.

5.20.1.6.2.5.5 Compensation d'un actif et d'un passif financiers

Un actif financier et un passif financier sont compensés et le solde net est comptabilisé au bilan uniquement si le Groupe dispose d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le passif sur une base nette ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

5.20.1.6.2.6 Dérivés et transactions de couverture

Crelan continue de suivre les règles de la norme IAS 39 en ce qui concerne les transactions de couverture, étant donné que les règles de la norme IFRS 9 ne sont pas encore finalisées.

5.20.1.6.2.6.1 Comptabilisation et évaluation

Les dérivés sont des instruments financiers dont la valeur varie en raison de variations de la valeur sous-jacente (taux d'intérêt, taux de change, indice, action), qui nécessitent peu ou pas d'investissement initial net et qui sont réglés à une date ultérieure. Les dérivés sont des instruments financiers tels que des swaps, des contrats à terme, des futures et des options (émis et achetés).

La comptabilisation initiale de tous les dérivés a lieu à leur juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées dans le compte de résultat. Les intérêts courus sont traités prorata temporis dans le compte de résultat.

Le Groupe classifie les dérivés comme suit :

- Les dérivés qui ne sont pas des dérivés de couverture sont détenus en tant qu'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction
- Les dérivés de couverture.

5.20.1.6.2.6.2 Couverture

À la conclusion du dérivé, le contrat est comptabilisé en tant que couverture de juste valeur, couvrant ainsi le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé. Le Groupe peut faire la distinction entre la couverture à la juste valeur d'un actif individuel ou d'un passif individuel ("micro couverture") et la couverture à la juste valeur d'une couverture des risques de taux d'intérêt d'un portefeuille ("macro couverture"). Dans ce dernier cas, le Groupe définit un groupe d'instruments de couverture pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'un groupe d'actifs et / ou de passifs financiers.

Documentation

Les dérivés de couverture répondent aux conditions et critères applicables aux instruments de couverture imposés par IAS 39. Les actifs et / ou passifs couverts répondent aux conditions et critères de positions couvertes imposés par IAS 39. Lors de la conclusion de la transaction de couverture, la relation de couverture est officiellement désignée et documentée, ainsi que l'objectif du Groupe en matière de gestion des risques et de stratégie lors de la mise en place de la relation de couverture. La documentation contient une indication de l'(du groupe d') instrument(s) de couverture, de la ou des positions couvertes, de la nature du risque à couvrir et de la manière dont le Groupe déterminera si l'(le groupe d') instrument(s) de couverture permet de compenser efficacement le risque de variation de la juste valeur de l'actif ou des actifs couvert(s).

Tests d'efficacité

Le Groupe ne va conclure que des opérations de couverture qui seront très efficaces au début et également comme prévu dans les périodes ultérieures en termes de compensation des variations de la juste valeur imputables au risque couvert. L'efficacité réelle des opérations de couverture est déterminée sur une base mensuelle. Le résultat du rapport entre la fluctuation de la juste valeur de l' (du groupe des) instrument (s) de couverture et de la ou des positions couvertes doit se situer dans une fourchette de 80 à 125%. Lorsque ceci n'est pas le cas, il est mis fin à la relation de couverture.

Evaluation

Le profit ou la perte résultant des fluctuations de la juste valeur de l'instrument de couverture (du portefeuille des instruments de couverture) est immédiatement comptabilisé (e) dans le compte de résultat. Le profit ou la perte de la ou des positions couvertes attribuable au risque couvert entraîne, d'une part, un ajustement de la valeur comptable de l'élément couvert et, d'autre part, est comptabilisé dans le compte de résultat. De cette manière, les variations de la juste valeur dans le compte de résultat résultant de l'instrument de couverture (ou du portefeuille d'instruments de couverture), d'une part, et de la ou des positions couvertes, d'autre part, sont intégralement ou partiellement compensées et toute inefficacité de la relation de couverture est comptabilisée en résultat.

Si une relation de couverture ne répond plus aux critères des transactions de couverture tels que définis par IAS 39, la relation de couverture est interrompue de manière prospective. Les dérivés de couverture sont reclassés en "Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction". La valeur comptable de la ou des positions couvertes est ensuite traitée comme elle serait traitée selon les IFRS sans relation de couverture. Les variations de juste valeur du passé présentées au bilan sont comptabilisées dans le compte de résultat sur la durée restante du ou des éléments couverts.

Les produits et les charges d'intérêt résultant des instruments de couverture d'une part et des positions couvertes d'autre part sont comptabilisés en résultat d'intérêt.

5.20.1.6.2.7 Immobilisations corporelles

Le Groupe traite les immobilisations corporelles suivant le modèle de coût. Cela signifie que les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan à leur coût (y compris les coûts d'acquisition directement imputables), diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût correspond au montant payé pour acquérir l'actif, majoré de tous les coûts directement imputables engagés pour le transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et/ou à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue.

Le montant amortissable d'un actif correspond à son prix d'achat diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir. Les amortissements sont alloués sur la durée d'utilisation prévue de l'actif. La durée d'utilisation estimée d'un actif est révisée à chaque date de clôture. Les terrains et les œuvres d'art ne sont pas amortis mais font l'objet de dépréciations. La dotation aux amortissements de chaque période est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le Groupe utilise les durées d'amortissement suivantes :

Bâtiments	
Gros œuvre bâtiments non commerciaux	33 ans
Aménagements bâtiments non commerciaux	10 ans
Gros œuvre bâtiments commerciaux	30 – 40 ans
Aménagements bâtiments commerciaux	9 – 10 ans
Hardware	5 ans

Installations	10 ans
Coffres	10 – 20 ans
Publicité lumineuse	3 – 5 ans
Machines et matériels	3 – 5 ans
Meubles	10 ans
Matériel roulant	4 – 5 ans

Les dépenses d'entretien et de réparation sont comptabilisées en charges dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle ces dépenses ont lieu. Le coût des pièces de rechange est capitalisé puis amorti si ces dépenses génèrent des avantages économiques futurs pour le Groupe. La valeur comptable éventuelle des pièces remplacées n'est plus incluse dans le bilan.

Le profit ou la perte résultant du retrait d'un actif du bilan en raison d'une désaffectation ou d'une suppression est comptabilisé en résultat. Si un actif est détruit, le montant restant à amortir est immédiatement porté au compte de résultat.

Si une immobilisation corporelle est détenue en vue de la vente, elle est classée comme détenue en vue de la vente, les amortissements sont arrêtés et l'actif est évalué au plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur diminuée des coûts de la vente.

5.20.1.6.2.8 Autres immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans forme physique qui n'est comptabilisé au bilan que s'il est probable que les avantages économiques futurs attendus pouvant être attribués à l'actif iront à l'entité et que son coût peut être déterminé de manière fiable.

Les autres immobilisations incorporelles concernent des logiciels achetés ou générés en interne à usage interne et des fichiers clients achetés. Pour les logiciels générés en interne, seuls les coûts de développement directement attribuables aux logiciels terminés et utilisés efficacement dans le but de générer des avantages économiques sont activés.

Une immobilisation incorporelle est évaluée au prix coûtant lors de la comptabilisation initiale. Ensuite, le modèle de coût est appliqué. Le logiciel est repris au bilan au coût, diminué des amortissements cumulés et des éventuelles pertes de valeur accumulées. Les logiciels et les fichiers clients sont amortis de façon linéaire. Le montant amortissable d'une immobilisation incorporelle correspond à son coût diminué de sa valeur résiduelle. Dans la pratique, la valeur résiduelle est généralement insignifiante. Si tel est le cas, le Groupe a décidé de ne pas prendre en compte la valeur résiduelle lors de la détermination du montant à amortir.

Pour les immobilisations incorporelles les durées d'amortissement suivantes sont appliquées :

Logiciels développés en interne	3-5 ans
Logiciels acquis	5 ans
Fichiers clientèle	10 ans

5.20.1.6.2.9 Regroupements d'entreprises (IFRS 3)

Les acquisitions d'entreprises sont traitées selon la méthode de l'acquisition. Le Groupe achète les actifs nets et comptabilise les actifs acquis et les passifs repris (y compris les passifs conditionnels). Les actifs identifiables acquis et les passifs repris sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Un passif éventuel acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé lorsqu'il s'agit d'un passif existant résultant d'événements passés et dont la juste valeur peut être déterminée de manière fiable.

Le goodwill payé lors de l'acquisition de sociétés du périmètre de consolidation (une filiale) est comptabilisé au bilan en tant qu'immobilisation incorporelle et est initialement évalué à son coût d'acquisition, soit la différence positive entre le prix de revient du regroupement d'entreprises et la participation du Groupe Crelan dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Le goodwill négatif est immédiatement comptabilisé dans le compte de résultat.

Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises n'est pas amorti. Le Groupe Crelan soumet l'évaluation de l'écart d'acquisition (goodwill) à un test de dépréciation annuellement, ou plus fréquemment si certains événements indiquent que la valeur comptable pourrait être supérieure à la valeur de réalisation. Les pertes de valeur précédemment enregistrées liées aux écarts d'acquisition ne sont pas reprises.

Le test d'évaluation annuel du goodwill est fondé sur le modèle des flux de trésorerie actualisés (discounted cash flow model). Si la valeur actuelle nette des prévisions de bénéfices, basée sur le plan stratégique de la filiale concernée, est inférieure au goodwill comptabilisé, la différence entre les deux montants est immédiatement comptabilisée dans le compte de résultat. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt sans risque majoré d'une prime de risque en fonction du profil de risque de la filiale concernée.

5.20.1.6.2.10 Dépréciation d'actifs non financiers

Le Groupe évalue à chaque date de clôture s'il existe une indication montrant une possible perte de valeur d'un actif non financier. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. Cette valeur de réalisation est la valeur la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de vente ou de la valeur intrinsèque.

La valeur comptable des actifs non financiers ayant subi une dépréciation est réduite à leur valeur recouvrable estimée et le montant de la dépréciation est comptabilisé dans le compte de résultat de la période de reporting en cours.

Si le montant de la perte de valeur d'actifs non financiers (à l'exclusion du goodwill) diminue au cours d'une période ultérieure et que la diminution peut être objectivement liée à un événement survenu après la dépréciation, la perte de valeur précédemment comptabilisée est reprise.

5.20.1.6.2.11 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont des passifs comportant des incertitudes quant à la taille des dépenses futures et quant au moment où ces dépenses doivent être engagées. Le Groupe comptabilise une provision dans le bilan si - à la date de clôture - il existe un passif résultant d'événements passés, s'il est probable que le passif nécessite un flux de trésorerie sortant et si le passif peut être estimé de manière fiable.

Au sein du Groupe Crelan, les provisions impliquent principalement des affaires juridiques, des sinistres, des passifs fiscaux et des obligations en matière de pension.

- Pour les affaires juridiques et les sinistres, les provisions sont calculées individuellement (par dossier juridique ou par sinistre) sur base des montants redevables aux bénéficiaires. Le montant et la répartition des flux de trésorerie futurs sont incertains et dépendent du moment du règlement des affaires juridiques ou des sinistres.
- Pour les provisions pour engagements de retraite, nous renvoyons au chapitre relatif aux avantages du personnel..
- Tous les passifs individualisables comportant des incertitudes quant à l'ampleur des dépenses futures et quant au moment où ces dépenses doivent être effectuées et qui ne peuvent pas être repris dans les catégories ci-dessus, sont enregistrés dans les autres provisions.

Un passif éventuel est indiqué si le Groupe a une obligation potentielle résultant d'événements passés, mais dont il est peu probable qu'une sortie de fonds soit nécessaire ; ou dont le montant du passif ne puisse être évalué de manière fiable.

5.20.1.6.2.12 Produits et charges d'intérêt

Les produits et charges d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments portant intérêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette méthode est utilisée pour calculer l'amortissement d'un actif financier ou d'un passif financier et pour allouer les produits et charges d'intérêts à la période concernée. Le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt qui actualise exactement le flux attendu des paiements ou des encaisses de trésorerie futurs pendant la durée de vie attendue de l'instrument financier par rapport à la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Lors du calcul du taux d'intérêt effectif, le Groupe procède à une estimation des flux de trésorerie. Ce calcul inclut toutes les commissions et tous les frais payés ou perçus par les contractants qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif, de même que les coûts de transaction. Les coûts de transaction désignent les coûts supplémentaires directement imputables à l'acquisition ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Ceux-ci comprennent les commissions versées aux agents, consultants, courtiers et opérateurs boursiers, ainsi que les prélèvements effectués par des instances de réglementation, les bourses et divers types d'impôts.

Les intérêts courus sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de résultat.

5.20.1.6.2.13 Produits et charges de provisions et de commissions

Le Groupe distingue différentes sortes de commissions :

- Dans le cas de commissions reçues en contrepartie de services spécifiques, la comptabilisation dans le compte de résultat a lieu au moment où les services sont rendus. C'est le cas des commissions reçues pour la gestion de fortune et les activités d'assurance.
- Les commissions de production payées sur la production de crédits et de bons de caisse sont étalées sur la durée des crédits et bons de caisse concernés et comptabilisées dans le compte de résultat sur la base du taux d'intérêt effectif.
- Les autres commissions relatives aux crédits et aux bons de caisse sont réglées annuellement et comptabilisées en résultat.

5.20.1.6.2.14 Dividendes

Les dividendes reçus sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le droit définitif de les encaisser est établi.

5.20.1.6.2.15 Gains et pertes réalisés et non réalisés

Les gains et pertes réalisés sur les ventes et les cessions d'instruments financiers classés comme disponibles à la vente représentent la différence entre les produits reçus et la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif vendu, après déduction de toute perte de valeur éventuelle qui aurait pu être comptabilisée dans le compte de résultat et après prise en compte de l'impact de tout ajustement dû à une couverture.
La différence entre la juste valeur d'actifs et de passifs financiers détenus à des fins de transaction à la fin de la période actuelle et à la fin de la période précédente est reprise dans la rubrique "Gains et pertes sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction". Pour les dérivés, la fluctuation de la juste valeur durant la période (à l'exclusion des intérêts courus) est également comptabilisée dans

cette rubrique. Les intérêts courus étant quant à eux comptabilisés dans les produits et charges d'intérêts.
Les gains ou pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente qui sont inclus dans les fonds propres, sont comptabilisés dans le compte de résultat lors de la cession des instruments financiers concernés ou lors de la comptabilisation d'une perte de valeur.

5.20.1.6.2.16 Impôts sur le résultat

Ce poste contient les impôts courants et différés de l'exercice.
Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leur valeur fiscale.

Pour les passifs d'impôts de l'exercice, des provisions sont comptabilisées sur la base du montant d'impôt attendu en fonction des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture.

Des actifs d'impôts différés sont reconnus lorsqu'une différence temporelles déductibles apparait entre la valeur comptable et la valeur fiscale d'un actif ou passif. La comptabilisation est uniquement possible dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur soit disponible et pour lequel des différences temporaires peuvent être imputées.

Les impôts différés sont calculés sur base du taux d'imposition dont l'application est attendue au cours de l'année de la réalisation de l'actif ou du règlement du passif.

5.20.1.6.2.17 Contrats de location

Le Groupe en tant que bailleur

Le Groupe Crelan exerce une activité de bailleur ("lessor") et accorde uniquement à ses clients des contrats de location-financement, en vertu desquels la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif (sauf la propriété juridique) sont transférés au preneur ("lessee"). En outre, il est possible que le transfert de propriété puisse intervenir à la fin du contrat.

Les contrats de location-financement sont initialement comptabilisés au bilan comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. L'investissement net dans un contrat de location-financement correspond à l'investissement brut dans ledit contrat, actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location. Le montant de la créance implique également les coûts initiaux directement imputables ainsi que la valeur résiduelle du contrat de location, à savoir la valeur déterminée à laquelle le preneur peut acquérir l'actif loué au terme du contrat.

Le taux d'intérêt effectif est calculé à partir des flux de trésorerie futurs. Sur base de ce taux d'intérêt effectif, les flux de trésorerie futurs seront repris à la date du bilan pour arriver à une valeur actuelle nette, qui correspond à la juste valeur de l'actif loué (les coûts initiaux directement imputables inclus).

Les produits financiers non acquis correspondent à la différence entre l'investissement brut et l'investissement net dans le contrat de location et sont repris dans le compte de résultat sur base du taux d'intérêt effectif dont il est question ci-dessus, réparti sur la durée de la créance.

Les créances leasing sont reprises dans le bilan à leur valeur nette, c'est-à-dire après soustraction des réductions de valeur particulières qui s'y rapportent.

Le Groupe en tant que preneur

Suite aux amendements apportés à la norme IFRS 16 – Contrats de location, les entreprises doivent à partir du 1 janvier 2019 présenter les engagements locatifs auxquels elles sont exposées. Ces engagements sont représentés par un droit d'usage ("Right-of-Use") à l'actif et par une obligation

locative ("Lease Liabilities") au passif. La méthode d'évaluation choisie par Crelan est la méthode rétrospective modifiée ("Modified Retrospective Method"). Selon cette méthode, le droit d'usage et l'obligation de location sont recalculés à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 16 et au taux d'intérêt marginal au 1er janvier 2019.
Les contrats impactés par la nouvelle norme concernent principalement des immeubles loués, des voitures de société et des terminaux de paiement. Les taux d'intérêt implicites n'étant pas disponibles, Crelan actualise les montants périodiques avec le taux alternatif adéquat pour chaque produit.
En date du 1er janvier 2019 furent inscrits au bilan un actif et un passif d'un montant de 17,3 millions d'EUR. Sur base de l'analyse effectuée, nous considérons l'impact sur le résultat comme non significatif.

5.20.1.6.2.18 Avantages du personnel

Avantages à court terme

Les avantages du personnel à court terme comme les rémunérations, les salaires et les cotisations de sécurité sociale, sont imputés à la période durant laquelle les prestations furent rendues. Des provisions non actualisées sont constituées dans le cadre des avantages devant être versés l'année suivant la date de clôture de l'exercice en cours (e.g. pécules de vacances, primes, etc.).

Les indemnités de fin de contrat ne sont toutefois comptabilisées que lorsqu'un lien de causalité peut être démontré.

Engagements de retraite

Le Groupe dispose de divers régimes de retraite à cotisations définies et de divers régimes de retraite à prestations définies. Les engagements de retraite sont tous financés par le versement de cotisations à des compagnies d'assurance.

Concernant les régimes à cotisations définies, l'employeur et l'employé versent périodiquement un montant fixe pour la constitution du capital de pension. Cette cotisation fixe est comptabilisée comme un passif d'une part et comme une charge d'autre part dans la période au cours de laquelle l'employé a fourni les prestations.

Pour les régimes de retraite à prestations définies, les charges périodiques sont déterminées à partir de calculs actuariels effectués au moins une fois par an. La méthode des "Projected Unit Credit" est utilisée d'une part pour le calcul de la valeur actuelle du passif brut à inclure au bilan et, d'autre part, pour le calcul des coûts de pension imputés à l'année de service - étant quant à eux pris en charge au compte de résultat.

Les coûts de pension des services fournis sont immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat, à moins que les indemnités ne soient pas immédiatement et inconditionnellement promises. Dans ce cas, les coûts de pension des services fournis sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la période moyenne écoulée jusqu'à ce que les prestations aient été engagées sans condition.

Jusqu'au 31 décembre 2010 inclus, les gains et pertes actuariels cumulés nets qui dépassaient le corridor (le montant le plus élevé correspondant à 10% de la valeur actualisée du passif brut et à 10% de la juste valeur des actifs du régime) étaient imputés au compte de résultat, étalés sur les années de service restantes des employés participant au régime.

Depuis le 1 janvier 2011, les gains et pertes actuariels sont intégralement inclus dans les résultats non réalisés de la période au cours de laquelle ils surviennent. À cette fin, conformément à la norme IAS 8 concernant les modifications des principes comptables, les états financiers des exercices clos les 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 furent modifiés.

Les placements en fonds du Groupe comprennent des contrats d'assurance éligibles au sens de la norme IAS 19. Les contrats d'assurance sont établis par des assureurs non liés et le produit de ces contrats ne peut être utilisé que pour financer les avantages du personnel au titre de régimes à prestations définies.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme versés après l'année suivant la date de clôture de l'exercice en cours (e.g. primes à long terme, les prépensions, l'assurance hospitalisation, etc.), un calcul de la valeur actuelle du passif brut s'applique également. Les écarts actuariels dus à la révision périodique des hypothèses et estimations sont cependant immédiatement comptabilisés dans le compte de résultat.

5.20.1.6.2.19 Trésorerie, équivalents de trésorerie et flux de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent le cash, les soldes auprès des banques centrales et les autres actifs financiers avec une échéance maximale de trois mois à compter de la date d'acquisition.

Crelan établit ses flux de trésorerie opérationnels suivant la méthode indirecte. Selon cette méthode, le résultat net de la période est ajusté pour tenir compte des opérations non monétaires, des impôts différés, des provisions, des variations de dettes ou créances commerciales ainsi que des produits et charges liés aux flux d'investissement ou de financement.

5.20.1.6.2.20 Effets des variations de taux de change

Les éléments monétaires et non monétaires en devises étrangères sont convertis en EUR lors de leur comptabilisation initiale en appliquant le cours du jour à la date de la transaction.

Par la suite, un processus d'évaluation monétaire est effectué quotidiennement pour les composants monétaires. Tous les soldes monétaires restant en devises étant convertis au cours de clôture du mois. Tous les écarts positifs et négatifs sont comptabilisées dans le compte de résultat, quelle que soit la catégorie de notation.

Les éléments non monétaires du Groupe Crelan consistent exclusivement en des instruments de capitaux propres libellés en devises. Ceux-ci sont initialement évalués à la juste valeur. Ensuite, la catégorie de valorisation est examinée. Dans le cas de la catégorie des actifs financiers détenus à des fins de transaction, les résultats de change résultant de la conversion au cours de clôture sont également comptabilisés dans le compte de résultat en tant que variation de la juste valeur de l'instrument sous-jacent. Dans le cas de la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente, ce résultat de change est différé en capitaux propres.

Les éléments monétaires et non monétaires en devises étrangères sont convertis en EUR lorsqu'ils sont retirés du bilan au cours du jour à la date de la transaction.

Dans le cas d'éléments non monétaires en devises appartenant à la catégorie disponible à la vente (actifs financiers disponibles à la vente), la totalité de l'écart de change entre la comptabilisation initiale et la sortie du bilan est comptabilisée en tant que plus-value ou moins-value réalisée dans le compte de résultat.

5.20.1.6.2.21 Fonds propres

Les fonds propres comprennent le capital émis au travers des actions ordinaires et des actions coopératives, la réserve provenant de la réévaluation de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur avec des fluctuations de valeur via OCI ainsi que les réserves provenant de résultats non distribués.

5.20.1.6.2.22 Provisions techniques

Provision des assurances

Cette provision est calculée selon les principes actuariels en vigueur (technique "Universal Life") et est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.

Chaque accord individuel contient un compte d'assurance. Les dépôts en espèces ("cash-in-flows") et les retraits d'espèces ("cash-out-flows") y sont comptabilisés. Les cash-in-flows sont, par exemple, les versements de primes par le preneur d'assurance. Les cash-out flows sont, par exemple, des calculs de coûts de gestion et les risques assurés.

Les avoirs du compte d'assurance (également appelés réserves du compte d'assurance) sont investis dans un ou plusieurs types de placement, générant ainsi un rendement en faveur du preneur d'assurance.

Les réserves sont calculées de manière générique pour tous les risques souscrits (décès toutes causes, décès accidentel, décès successif, incapacité de travail) de manière à créer structurellement, outre les réserves pouvant être demandées par le preneur d'assurance, des réserves de vieillissement (incapacité de travail) et des réserves de risque.

Provision pour sinistres

Les provisions pour sinistres sont déterminées individuellement par le gestionnaire des sinistres en fonction des caractéristiques du sinistre. Lorsqu'un dédommagement concerne l'allocation d'un paiement périodique, la provision est calculée comme étant la valeur actuelle des allocations futures attendues.

5.20.1.6.2.23 Contrats d'assurance IFRS 4

Test de suffisance

Le Groupe Crelan détermine à la fin de chaque période de reporting si les passifs d'assurance comptabilisés sont suffisants. Si les passifs d'assurance comptabilisés sont insuffisants, le déficit est intégralement comptabilisé dans le compte de résultat.

Réassurance

Les avoirs des réassureurs sont repris à l'actif du bilan. S'il existe des indications objectives laissant penser que tous les montants provenant du contrat de réassurance ne seront pas perçus, la valeur comptable de l'actif de réassurance sera réduite en conséquence et la dépréciation comptabilisée dans le compte de résultat.

5.20.1.6.2.24 Principales sources d'incertitude de l'estimation

L'établissement des comptes annuels conformément aux normes IFRS nécessite un certain nombre d'estimations et d'hypothèses. Bien que toutes les informations disponibles soient utilisées pour rendre ces estimations et hypothèses aussi fiables que possible, les résultats réels peuvent différer de celles-ci.

Les estimations et hypothèses sont principalement réalisées dans les domaines suivants :
- estimation de la valeur de réalisation en cas de pertes de valeur ;
- détermination de la juste valeur des instruments financiers non cotés;
- détermination de la durée d'utilisation attendue des immobilisations corporelles et incorporelles;
- estimation des passifs existants résultant d'événements passés dans la comptabilisation de provisions;
- hypothèses actuarielles dans l'évaluation des engagements de retraite;
- hypothèses actuarielles dans l'évaluation des réserves techniques.

5.20.1.7 Notes relatives au bilan

5.20.1.7.1 Comptes annuels 2017

5.20.1.7.1.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Espèces	56.015.620	54.068.577
Dépôts auprès des banques centrales	1.067.771.629	772.876.700
Réserve monétaire	166.994.277	150.375.867
Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.290.781.526	977.321.144
dont repris en trésorerie et equivalents de trésorerie	1.290.781.526	977.321.144

Cette rubrique comporte exclusivement des comptes à vue, des dépôts auprès des banques centrales et des dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Les dépôts auprès des banques centrales ont augmenté de EUR 294,9 Mio et représentent encore la plus grande catégorie de cette rubrique. L'augmentation est principalement due à la diminution des prêts aux banques de EUR 252 Mio, qui diminuent en raison de l'échéance finale d'un placement chez Crédit Agricole France.

5.20.1.7.1.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée des actifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	22.502.871	24.751.699
Titres de créance	0	0
Total actifs détenus à des fins de transaction	22.502.871	24.751.699
Passifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	21.816.745	23.526.203
Titres de créance	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	21.816.745	23.526.203

En 2017 comme en 2016, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que sûreté octroyée en vertu d'obligations, le cas échéant conditionnelles.

Le Groupe ne détient que des dérivés dans le cadre d'opérations de couverture. Le Groupe Crelan n'exerce pas d'activités de trading. Lors de l'acquisition de Centea, Crelan a été confrontée à des dérivés qui, sur base des règles IFRS, ne peuvent être documentés comme couverture. Ces dérivés devaient donc être placés dans le portefeuille à des fins de transaction.

L'encours du portefeuille diminue en fonction des dates d'échéance.

5.20.1.7.1.3 Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ci-dessous donne la composition détaillée du portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Obligations d'Etat		
- cotés	1.188.574.707	1.712.835.744
- non côtés	24.067.377	34.237.939
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- cotés	306.934.833	311.566.472
- non côtés	16.162.115	25.192.396
Actions et autres titres à revenu variable		
- cotés	0	0
- non côtés	10.322.330	6.348.740
Titres immobilisés		
- cotés	0	0
- non côtés	9.406.805	7.911.752
Total actifs financiers disponibles à la vente	1.555.468.167	2.098.093.043
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	194.853.501	547.575.189
à long terme	1.360.614.666	1.550.517.854

Fin 2017, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente octroyés à titre de garantie de passifs dans différents contrats de rachat s'élevait à EUR 8,2 Mio (en 2016: EUR 11,2 Mio).
Au cours de l'année 2017 des obligations d'État non cotées sont arrivées à échéance pour un montant total de EUR 10 Mio, il n'y a pas eu de nouveaux achats. Nous signalons également des ventes dans le portefeuille financier pour un montant de EUR 265 Mio. Il s'agit d'obligations d'État à court terme arrivées à échéance au cours du même exercice et dont les rendements du marché ont été fortement négatifs.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de l'évolution du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente au cours des exercices 2017 et 2016.

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Solde d'ouverture	2.098.093.043	2.145.081.542
Acquisitions	81.753.501	206.705.434
Réalisations et venues à échéance	-523.756.664	-207.134.655
Lissage actuarielle	-64.662.801	-43.438.048
Fluctuations de juste valeur par fonds propres	-36.213.912	-2.866.230
Dotations des dépréciations	0	-255.000
Utilisations et reprises des dépréciations	255.000	0
Ecarts de change	0	0
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0
Solde de clôture	1.555.468.167	2.098.093.043

Au cours de 2017, nous avons investi EUR 82 Mio dans le portefeuille financier. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les échéances s'élevant à EUR 524 Mio n'ont été que partiellement réinvesties. Les investissements ont été diversifiés entre les classes d'actifs obligations d'Etat (EUR 5 Mio), les institutions supranationales (EUR 6 Mio) et les obligations émises par des sociétés (EUR 69 Mio).

Au cours de 2016, une moins-value a été appliquée sur un titre à concurrence de EUR 255.000. Avec la vente de cet effet en 2017, il y a eu une reprise de cette réduction de valeur en 2017.

31/12/2017	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres immobilisés	Total
Solde d'ouverture	0	0	255.000	255.000
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	0	-255.000	-255.000
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Solde de clôture	0	0	0	0

31/12/2016	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres immobilisés	Total
Solde d'ouverture	0	0	0	0
Dotations	0	0	255.000	255.000
Reprises	0	0	0	0
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0
Solde de clôture	0	0	255.000	255.000

Une partie du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente se voit appliquer une macro-couverture. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations possédant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de contrats de swaps de taux d'intérêt. Les variations de juste valeur du portefeuille d'obligations attribuables à un risque couvert donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficacités de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Ajustements de la juste valeur dans la comptabilisation des opérations de couverture ».

5.20.1.7.1.4 Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Obligations d'Etat		
- cotés	37.895.896	18.669.182
- non côtés	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe		
- cotés	0	0
- non côtés	0	0
Actions et autres titres à revenu variable		
- cotés	0	0
- non côtés	0	0
Titres immobilisés		
- cotés	0	0
- non côtés	0	0
Total actifs financiers disponibles à la vente	37.895.896	18.669.182
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	0	164.128
à long terme	37.895.896	18.505.054

Europabank SA a décidé de renseigner de nouveaux investissements dans le portefeuille financier en « actifs détenus jusqu'à leur échéance », ceci dans le courant du dernier trimestre de 2016.

Le Groupe a l'intention et les moyens de conserver ces investissements jusqu'à leur échéance.

5.20.1.7.1.5 Prêts et créances

5.20.1.7.1.5.1 Prêts et créances sur établissements de crédit

Les prêts et créances sur établissements de crédit se présentent de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Placements auprès d'autres banques	122.210.857	374.160.852
repris en équivalents de caisse	*34.459.029*	*33.272.755*
Prêts et avances aux autres banques	0	0
Dépréciations	0	0
Total prêts et créances sur établissements de crédits	122.210.857	374.160.852
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	112.207.860	160.149.430
à long terme	10.002.997	214.011.422

Parmi les prêts et créances sur les banques, EUR 41,5 Mio (2016: EUR 50,4 Mio) concernent des garanties de trésorerie libérées dans le cadre de la « Credit Support Annex » (CSA) de la documentation ISDA (International Swaps and Derivatives Association) sur les produits dérivés.

La diminution du montant total des prêts et avances aux banques en 2017 est principalement due à des placements échus dans le groupe Crédit Agricole France. Par exemple, des placements s'élevant à EUR 200 Mio sont arrivés à échéance fin mai 2017.

À la fin de 2017 et 2016, aucune perte de valeur sur les prêts et créances sur les banques n'a été comptabilisée.

5.20.1.7.1.5.2 Prêts et créances sur la clientèle

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Encours	*16.546.131.857*	*16.361.815.847*
Crédits à la consommation	785.405.871	731.041.940
Prêts hypothécaires	10.883.924.270	10.630.145.594
Crédits agricoles	1.337.637.898	1.534.823.756
Crédits professionnels (non-agricoles)	1.272.732.207	1.374.583.817
Prêts à court terme	259.130.955	251.103.467
Contrats de Locations	133.760.520	127.523.372
Autres prêts et avances	1.873.540.136	1.712.593.901
Dépréciations	*-199.243.212*	*-229.921.978*
Crédits à la consommation	-21.589.446	-23.556.697
Prêts hypothécaires	-49.555.011	-56.860.463
Crédits agricoles	-40.990.731	-44.628.745
Crédits professionnels (non-agricoles)	-40.671.158	-49.121.565
Prêts à court terme	-11.871.137	-14.724.462
Contrats de Locations	-8.740.810	-10.528.160
Autres prêts et avances	-25.824.919	-30.501.886
Total prêts et créances à la clientèle	16.346.888.645	16.131.893.869
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	2.770.959.715	2.860.673.151
à long terme	13.411.034.641	13.068.289.837
indéterminé	164.894.289	202.930.881

Crelan applique la couverture de juste valeur par le biais de la couverture du risque de taux d'intérêt sur un portefeuille de crédit. Le portefeuille de crédits couverts comporte :

- portefeuille d'actifs comportant des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement
- portefeuille d'investissement
- portefeuille de passifs composé de bons de caisse et de comptes à terme

Les instruments de couverture se composent de swaps de taux d'intérêt et depuis 2011, également de caps et de swaptions. Les variations de la valeur du portefeuille de crédit, attribuables au risque couvert, donnent lieu à une adaptation de la valeur comptable via la rubrique « Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille » en regard du compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement en sens inverse dans le compte de résultat. D'éventuelles inefficacités de la relation de couverture sont reprises en compte de résultat sous la rubrique « Profits et pertes en comptabilité de couverture ».

Des autres prêts et avances, EUR 667,5 Mio (2016: EUR 794,9 Mio) sont liés à des garanties versées à une contrepartie centrale dans le cadre de la « Credit Support Annex » (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les dérivés. Depuis la fin de 2013 Crelan s'est jointe à une contrepartie centrale pour la compensation des produits dérivés.

Les tableaux ci-dessous illustrent en détail l'évolution des dépréciations sur les prêts et créances au cours des exercices 2017 et 2016 :

31/12/2017	Prêts à la consommation	Prêts hypothécaires	Crédits agricoles	Crédits professionnels (non-agricoles)	Prêts à court terme	Contrats de Locations	Autres prêts et créances	Total
Solde d'ouverture	23.556.697	56.860.463	44.628.745	49.121.565	14.724.462	10.528.160	30.501.886	229.921.978
Additions	8.737.276	8.987.883	7.571.498	6.565.122	3.131.464	3.139.225	5.829.146	43.961.614
Reprises								
récupérées	3.402.901	6.805.918	10.594.287	7.522.492	5.575.549	1.448.370	3.351.939	38.701.456
amorties	7.301.626	9.487.417	615.225	7.493.037	409.239	3.478.204	7.154.174	35.938.924
Autres mouvements	0							0
Solde de clôture	21.589.446	49.555.011	40.990.731	40.671.158	11.871.138	8.740.811	25.824.919	199.243.212

31/12/2016	Prêts à la consommation	Prêts hypothécaires	Crédits agricoles	Crédits professionnels (non-agricoles)	Prêts à court terme	Contrats de Locations	Autres prêts et créances	Total
Solde d'ouverture	22.407.305	57.494.238	31.029.227	50.126.357	16.302.106	9.651.467	27.375.859	214.386.560
Additions	7.182.294	10.831.250	18.439.354	11.241.869	5.975.895	2.773.477	9.754.576	66.198.715
Reprises								
récupérées	3.036.158	7.427.458	4.715.211	8.620.372	4.347.979	1.105.060	2.305.788	31.558.025
amorties	2.996.744	4.037.568	124.625	3.626.289	3.205.560	791.724	4.347.452	19.129.962
Autres mouvements	0	0	0	0	0	0	24.691	24.690
Solde de clôture	23.556.697	56.860.462	44.628.745	49.121.565	14.724.462	10.528.160	30.501.886	229.921.978

Les montants élevés des additions autant que des reprises peuvent s'expliquer par le fait qu'aucune compensation n'est appliquée par contrat. En conséquence, les réductions de valeur constituées et reprises durant une même année sont affichées deux fois.

L'encours total a augmenté en 2017 de EUR 184 Mio, ce qui est en grande partie dû aux crédits hypothécaires.

La composition détaillée des créances de location-financement au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Investissement brut		
- 1 an max.	23.437.301	21.828.619
- >= 1an et < 5ans	125.940.584	121.125.163
- >= 5 ans	2.341.691	1.877.471
Produits financiers non acquis	17.959.056	17.307.882
Investissement net		
- 1 an max.	21.816.516	20.577.454
- >= 1an et < 5 jaar	110.049.740	105.430.763
- >= 5 ans	1.894.264	1.515.155

Fin 2017, le total des dépréciations de créances de location-financement s'élevait à EUR 7,3 Mio (en 2016: EUR 10,5 Mio).

5.20.1.7.1.5.3 Forbearance

Les créances faisant l'objet de mesures de renégociation (forbearance) sont définies par l'EBA (European Banking Authority) comme étant les contrats pour lesquels le débiteur a été considéré comme incapable d'honorer, au présent ou à l'avenir, ses engagements en raison de ses difficultés financières de sorte que l'établissement a été contraint de :

- Modifier les termes et conditions du contrat afin de permettre au débiteur de rembourser sa dette
- Ou de refinancer totalement ou partiellement le contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme grevés :

	31/12/2017		
(in EUR)	**Modifications des termes et conditions**	**Refinancement**	**Total forbearance**
Encours sain	66.095.543	65.322.884	131.418.427
Encours déprécié	75.375.900	8.433.629	83.809.529
Dépréciations	-17.928.069	-2.190.520	-20.118.589
Total des prêts et créances en forbearance	123.543.374	71.565.993	195.109.367

	31/12/2016		
(in EUR)	**Modifications des termes et conditions**	**Refinancement**	**Total forbearance**
Encours sain	39.154.279	12.311.823	51.466.101
Encours déprécié	69.458.201	13.247.334	82.705.536
Dépréciations	-18.812.031	-3.144.450	-21.956.481
Total des prêts et créances en forbearance	89.800.449	22.414.707	112.215.156

À la suite de la révision du concept de Forbearance dans le courant du dernier trimestre de 2017, le nombre de dossiers rentrant en ligne de compte a fortement augmenté, ce qui se reflète dans la hausse de EUR 83 Mio de l'encours.

Les clients qui font l'objet d'une seconde mesure de renégociation endéans les 24 mois sont systématiquement placés en défaut qualitatif pour une période minimale de 24 mois pendant laquelle les règles comptables en matière de défaut s'appliquent. Une réduction de valeur est alors comptabilisée.
Au 31 décembre 2017 cela concerne un encours de EUR 27,8 Mio et une réduction de valeur de EUR 4,0 Mio.

Les réductions de valeur sur les crédits restructurés sont reprises si les conditions suivantes sont remplies:

- Le contrat n'a aucun jour d'arriérés et il n'existe plus aucun indice de problème avec le remboursement.
- Il y a au moins un an qui s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Lorsque les deux conditions ont été remplies et que la réduction de valeur a été reprise, le contrat reste sous haute surveillance durant 2 ans. Cela signifie que lorsque le contrat a plus de 30 jours d'arriérés une nouvelle réduction de valeur est déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme faisant partie des mesures de renégociation (forbearance) lorsque les conditions suivantes sont remplies:

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée durant les 2 dernières années sur des créances impayées du débiteur.
- Le débiteur n'a aucune créance en cours avec un arriéré de plus de 30 jours.

5.20.1.7.1.6 Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2017					
Prix d'acquisition	36.946.390	36.352.213	18.161.252	22.963.022	114.422.877
Amortissements cumulés	26.126.554	34.297.743	16.252.068	17.886.787	94.563.152
Valeur comptable nette	10.819.836	2.054.470	1.909.184	5.076.235	19.859.725
Variations 2017					
Entrées	154.473	2.753.011	1.171.440	2.008.731	6.087.655
Sorties	0	4.078.262	9.245	754.692	4.842.199
Autres	-1.855.110	-85.723	-4.964.967	5.011.641	-1.894.159
Amortissements	1.016.585	2.129.417	760.852	1.961.939	5.868.793
Dépréciations	0	4.077.879	0	716.664	4.794.543
Autres	1.853.243	1.468	4.971.945	-5.104.441	1.722.215
Solde de clôture 31 décembre 2017	9.955.857	2.593.426	2.317.505	4.992.199	19.858.987

(en EUR)	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2016					
Prix d'acquisition	36.890.518	33.851.341	17.588.534	21.536.863	109.867.256
Amortissements cumulés	25.041.297	29.123.792	15.658.195	15.881.013	85.704.297
Valeur comptable nette	11.849.221	4.727.549	1.930.339	5.655.850	24.162.959
Variations 2016					
Entrées	55.873	2.772.996	643.988	1.690.321	5.163.178
Sorties	0	12.079	481	204.323	216.883
Amortissements	1.085.258	5.645.902	680.645	2.280.378	9.692.183
Dépréciations	0	0	0	0	0
Autres	0	211.906	15.983	214.764	442.653
Solde de clôture 31 décembre 2016	10.819.836	2.054.470	1.909.184	5.076.234	19.859.724

Le Groupe n'a pas constitué d'immobilisations corporelles en sûretés d'obligations.

5.20.1.7.1.7 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2017					
Prix d'acquisition	23.642.632	21.067.361	37.583.622	1.143.486	83.437.101
Amortissements cumulés	0	8.876.210	30.542.268	848.086	40.266.564
Valeur comptable nette	23.642.632	12.191.151	7.041.354	295.400	43.170.537
Variations 2017					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	2.981.933	2.404.601	0	5.386.534
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	3.913.194	3.806.648	0	7.719.842
Amortissements	0	7.136.386	4.331.249	114.349	11.581.984
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	3.913.194	3.812.237	0	7.725.431
Autres	0	0	193.715	0	193.715
Solde de clôture 31 décembre 2017	23.642.632	8.036.698	5.314.010	181.051	37.174.391
Solde d'ouverture 1 janvier 2016					
Prix d'acquisition	23.642.632	15.405.850	34.925.645	1.143.487	75.117.614
Amortissements cumulés	0	5.387.686	26.260.379	733.738	32.381.803
Valeur comptable nette	23.642.632	10.018.164	8.665.266	409.749	42.735.811
Variations 2016					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	8.458.546	5.253.119	0	13.711.665
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	2.797.036	2.566.007	0	5.363.043
Amortissements	0	3.660.509	4.583.146	135.487	8.379.142
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	0	0	0
Autres	0	171.986	272.122	21.138	465.246
Solde de clôture 31 décembre 2016	23.642.632	12.191.151	7.041.354	295.400	43.170.537

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Pour le Goodwill ceci n'est pourtant pas le cas. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le Goodwill ne fait pas l'objet d'amortissements, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation (impairment test) résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée excède l'estimation de la valeur de réalisation faite par cette entité, une dépréciation exceptionnelle (impairment) est actée en résultat.

La norme IAS 36.134 exige des commentaires par entité générant un flux de trésorerie, dont la valeur comptable du goodwill et/ou des immobilisations incorporelles fixes à durée illimitée est significative par rapport au total.

Il n'y a plus que le goodwill d'Europabank SA, de EUR 23,6 Mio, qui est repris dans cette rubrique au 31 décembre 2017.

Le montant recouvrable est estimé à partir de la « juste valeur diminuée des coûts de vente ». Il est déterminé sur base du « Discounted Cash-Flow Model ». Dans cette méthode le montant recouvrable d'un investissement est calculé comme étant la valeur nette actualisée de tous les flux futurs de l'entité qui rapporte.
La méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash-Flow method) est basée sur un certain nombre d'hypothèses:
Une prévision de croissance reflète la croissance moyenne attendue à long terme d'Europabank SA. Pour 2018 et 2019, l'inversion des mesures de relance de la BCE sera prise en compte. La politique monétaire moins accommodante affectera principalement les prêts à long terme. La zone euro est toujours aux prises avec une inflation trop faible. La banque centrale veut donc maintenir la pression sur les taux d'intérêt à court terme. On s'attend à ce que le taux d'épargne reste le même en 2018. La hausse des taux d'intérêt à long terme avec un taux d'intérêt à court terme quasiment stable entraîne normalement une augmentation des revenus des taux d'intérêt pour les banques. Pour Europabank SA, cependant, le calcul des flux de trésorerie futurs à partir d'un certain conservatisme prend en compte une légère diminution de 1,1% du bénéfice au cours des deux prochaines années. Ce n'est qu'après 2019 qu'une croissance d'environ 2% est prévue (voir ci-dessous).

Après cinq années, une croissance annuelle conservatrice de 1,5% est prévue (idem qu'en 2017) et ce à l'infini.

Le taux d'actualisation

La valeur nette actualisée des flux de trésorerie attendus d'Europabank SA est calculée à l'aide d'un taux d'actualisation applicable. Ce taux reflète l'exigence de rendement des fonds propres. Il est basé sur la théorie dite CAPM (Capital Asset Pricing Model) et est composé d'un taux d'intérêt de marché sans risque et d'une prime de risque de marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Le taux de marché sans risque est basé sur le taux IRS à 10 ans. Celui-ci s'élevait au 31 décembre 2017 à 0,89% (en 2016: 0,54%). Le bêta est le risque systématique d'un investissement, face au marché comme ensemble. Le bêta de chaque entité faisant rapport a été fixé en fonction de son profil de risque spécifique. Il en résulte un taux d'actualisation de 8,4% pour Europabank SA (2016: 8,0%).

Hypothèses de flux de trésorerie Europabank SA

Au niveau financier, les faibles taux d'intérêt se sont poursuivis en 2017, ce qui a eu comme conséquence une pression à la baisse sur les marges d'intérêt. Pour 2018 et 2019, une certaine amélioration est attendue, car les mesures incitatives de la BCE sont réduites en 2018. Toutefois, il est supposé que le taux d'intérêt restera relativement bas pendant un certain temps, de sorte que les investissements rentables de l'excédent de liquidités restent un problème. Par conséquent, la direction part donc de l'hypothèse que pour 2018 et 2019 il n'y aura pas de croissance du produit net bancaire. On s'attend à une croissance annuelle de 2% du produit net bancaire d'Europabank SA après 2019. La

détermination des coûts opérationnels futurs se fait sur base du rapport charges opérationnelles/produit bancaire net de 2017 et on estime que ce ratio restera inchangé dans les années à venir.

Une prévision détaillée des activités est faite pour les cinq prochaines années. Après la période de prédiction explicite de 5 ans, il est tenu compte de la valeur finale de l'entreprise à l'aide d'une extrapolation des flux de trésorerie jusqu'à l'infini. Pour cela, on part d'un taux de croissance final après 5 ans de 1,5% sur base annuelle. Ce taux de croissance final est fixé par le management sur base de la croissance moyenne attendue à long terme du marché pour chaque activité.

La sensibilité de la valeur nette actuelle ou valeur de réalisation de l'entité est également calculée. On simule ainsi respectivement l'impact d'une diminution progressive et d'une augmentation du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité sur la valeur actuelle nette de l'entité. De même, l'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est simulé à l'infini. Enfin, un stress-test sera réalisé par l'application d'un taux de croissance annuel négatif de -0,25% aux flux de trésorerie futurs jusqu'à l'infini et l'actualisation de la valeur nette de flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation stressé de 12,5%. Tant les tests de sensibilité que le test de résistance montrent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures à la valeur comptable d'Europabank SA.

5.20.1.7.1.8 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Suite à la modification du taux d'imposition sur les sociétés, les impôts différés inclus dans le bilan IFRS (timing difference) ont été réévalués en tenant compte de leur date de règlement. Pour la période allant de janvier 2018 à décembre 2019 ils ont été évalués à 29,58% et à partir de 2020 à 25%. Cette réévaluation a engendré un coût supplémentaire via le compte de résultat de EUR 3,54 Mio et a eu un impact positif sur la réserve de réévaluation de EUR 3,19 Mio.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre 2017. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés par entité juridique du Groupe.

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Impôts exigibles		
Actifs	826.562	1.901.010
Passifs	330.165	1.306.755
Total impôts exigibles	496.397	594.255
Impôts différés		
Actifs	30.893.164	38.816.225
Passifs	8.603.695	13.326.579
Total impôts différés	22.289.469	25.489.646

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au bilan au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Repris dans le compte de résultat	**43.601.489**	**57.949.951**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-17.968.360*	*-22.811.052*
Provisions sur crédits	*10.063.098*	*13.374.557*
Actifs financiers disponibles à la vente	*1.839.690*	*2.809.397*
Dérivés et couvertures	*16.063.635*	*26.820.829*
Avantages du personnel	*2.470.084*	*3.693.247*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*207.482*	*307.637*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*1.674.311*	*1.503.667*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*37.680.384*	*45.778.502*
Goodwill	*0*	*0*
Impact aquisition Centea	*-8.428.835*	*-13.527.837*
Autres	*0*	*1.004*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-21.312.020**	**-32.460.304**
Actifs financiers disponibles à la vente	*-21.253.991*	*-32.397.627*
Avantages du personnel	*-58.029*	*-62.677*
Total impôts différés	22.289.469	25.489.646

Le stock des impôts différés qui dépendent des profits et des pertes futurs (impact RDT) devrait, selon les budgets actuels et extrapolés, être totalement récupéré dans une période de 5 à 7 ans. Ce stock a également été réévalué en raison de l'évolution du taux d'imposition des sociétés, qui s'est traduite par un surcoût de EUR 4,13 Mio.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2017 et 2016 se présente de la manière suivante :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Repris dans le compte de résultat	**43.601.489**	**57.949.951**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-17.968.360*	*-22.811.052*
Provisions sur crédits	*10.063.098*	*13.374.557*
Actifs financiers disponibles à la vente	*1.839.690*	*2.809.397*
Dérivés et couvertures	*16.063.635*	*26.820.829*
Avantages du personnel	*2.470.084*	*3.693.247*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*207.482*	*307.637*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*1.674.311*	*1.503.667*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*37.680.384*	*45.778.502*
Goodwill	*0*	*0*
Impact aquisition Centea	*-8.428.835*	*-13.527.837*
Autres	*0*	*1.004*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-21.312.020**	**-32.460.304**
Actifs financiers disponibles à la vente	*-21.253.991*	*-32.397.627*
Avantages du personnel	*-58.029*	*-62.677*
Total impôts différés	22.289.469	25.489.646

La légère baisse de la position nette au bilan est principalement attribuable à l'effet de la diminution du taux nominal d'impôt des sociétés sur les impôts différés sur les dérivés, les revenus définitivement taxés et autres, principalement compensée par la fluctuation des impôts sur les actifs financiers disponibles à la vente et les provisions.

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est vraisemblable que l'actif d'impôts différés sera compensé par les bénéfices escomptés futurs.

Au 31 décembre 2017, les actifs d'impôts différés suivants n'ont pas été comptabilisés en raison d'incertitudes sur le bénéfice imposable futur :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2017
Provisions sur crédits	15.971.863	989.206
Autres provisions	0	0
Pertes fiscales	17.859.283	14.085.627
Impact des revenus définitivement taxés (RDT) non repris	3.948.738	7.915.394
Intérêts notionnels	4.542.122	7.743.147
Total actifs d'impôts différés non comptabilisés au bilan	42.322.006	30.733.374

Les pertes fiscales sont la conséquence de la constitution de provisions.

5.20.1.7.1.9 Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Charges payées d'avance	1.439.513	2.356.564
Produits à recevoir	7.622.564	5.243.496
Métaux précieux, biens et marchandises	116.221	126.687
Autres avances	2.113.857	2.272.202
Impôts à récupérer	0	7.018.987
Autres	640.200	1.120.609
Total autres actifs	11.932.355	18.138.545
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	11.772.174	17.410.237
à long terme	160.181	728.308

À la fin de 2016, nous avions un solde d'impôts à récupérer sur les taxes bancaires à la suite du changement de législation, ce qui a conduit à un trop grand nombre d'impôts imputés et payés au cours de l'année 2016 et remboursés par l'administration en 2017.

La composition des autres passifs au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Régimes de pension à prestations définies	9.949.529	11.098.417
Autres avantages du personnel	6.817.243	2.675.889
Charges sociales	13.314.234	14.447.717
Charges à payer	17.750.703	16.542.126
Produits à reporter	1.527	0
Dettes fiscales	3.912.271	3.055.785
Autres passifs	24.083.158	25.123.364
Total autres passifs	75.828.665	72.943.298
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	53.903.897	54.923.750
à long terme	21.924.768	18.019.548

La répartition des autres passifs de 2016 a été revue afin d'améliorer la lisibilité.

Les autres passifs comprennent principalement des factures à recevoir ou à payer.

5.20.1.7.1.10 Actifs ou groupes d'actifs fixes destinés à être vendus, classés comme destinés à la vente

Le 27 janvier 2016, la banque coopérative belge Crelan et la banque française Crédit Mutuel Arkéa SA ont annoncé qu'elles avaient conclu un accord concernant la vente de Keytrade Bank SA. La vente de Keytrade Bank SA à Crédit Mutuel Arkéa SA a été finalisée ce 6 juin 2016.

Keytrade Bank SA appartenait déjà depuis 2005 au Groupe Crelan (à l'époque Groupe Crédit Agricole). Au sein du Groupe Crelan, Keytrade Bank SA est devenue une référence importante dans le domaine de la banque et du placement en ligne. Keytrade Bank SA a été vendue parce que le modèle d'affaires et de risques de la banque en ligne était moins compatible avec la philosophie d'un groupe belge à ancrage coopératif.

La vente de Keytrade Bank SA a généré une plus-value de EUR 109,1 Mio dans le résultat de 2016. Cette plus-value représente la différence entre le prix de vente, diminué du montant des actifs nets de Keytrade Bank SA à la date de la vente (y compris le goodwill et les réserves de réévaluation). Sont également déduits les coûts nécessaires pour finaliser la transaction.

5.20.1.7.1.11 Passifs financiers évalués au coût amorti

5.20.1.7.1.11.1 Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Dépôts d'établissements de crédit	24.988.319	32.879.109
- dépôts des banques centrales	2.274.814	1.505.467
- dépôts à vue	1.821.121	4.165.654
- dépôts à terme	12.783.887	16.054.327
- passifs financiers liés aux actifs transférés (repo's)	8.108.497	11.153.661
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	16.407.590.409	15.770.596.158
- dépôts à vue	2.877.338.347	2.610.824.616
- dépôts à terme	776.467.976	831.095.708
- dépôts d'épargne	12.629.414.635	12.198.776.583
- autres dépôts	124.369.451	129.899.251
Total dépôts	16.432.578.727	15.803.475.267
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	15.761.075.303	15.032.803.839
à long terme	671.503.424	770.671.428

Des dépôts auprès des banques, EUR 2,8 Mio (2016: EUR 3,8 Mio) se réfèrent aux garanties versées dans le cadre de la « Credit Support Annex » (CSA) de la documentation ISDA sur les dérivés.

Les dépôts à vue autres que ceux auprès d'établissements de crédit ont augmenté par rapport à 2016. Nous remarquons aussi une augmentation de nos dépôts d'épargne. La cause de cette augmentation est due aux bons de caisse arrivés à échéance et qui ne sont pas renouvelés vu les faibles taux d'intérêt. Les autres dépôts à la clientèle concernent principalement des comptes de notaires et des comptes de tiers d'avocats.

Le Groupe avait souscrit au 31 décembre 2017 plusieurs contrats de rachat d'une durée maximum de 3 mois. Ces passifs s'élèvent à EUR 8,1 Mio (2016: EUR 11,2 Mio). Concernant ces accords, des actifs financiers disponibles à la vente ayant une valeur comptable totale de EUR 8,2 Mio (2016: EUR 11,2 Mio) ont été vendus et livrés. Les actifs financiers concernés continuent à figurer au bilan et le Groupe reste exposé aux risques de taux d'intérêt et de crédit sur ces titres. Comme le Groupe vend les droits contractuels sur les flux de trésorerie de ces titres, il ne peut pas utiliser ces titres durant la durée de la convention de rachat. La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique

par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur contrairement aux passifs financiers qui sont évalués au coût amorti.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe :

31/12/2017 (En EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Actifs financiers disponibles à la vente*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	8.229.067	0
Valeur comptable des passifs liés aux actifs transférés	0	8.108.497	0

31/12/2016 (En EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Actifs financiers disponibles à la vente*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	11.240.072	0
Valeur comptable des passifs liés aux actifs transférés	0	11.153.661	0

A la fin de l'année comptable il n'y avait pas de transactions de bond-lending ou securities-lending.

5.20.1.7.1.11.2 Titres de dette, y compris les obligations

Les titres de dettes sont exclusivement représentés par des bons de caisse dont la composition au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Bons de caisse	1.175.306.785	2.033.711.949
Obligations	0	0
Total titres de créance	1.175.306.785	2.033.711.949
Décomposition du total:		
à court terme (échéance < 1 an)	385.756.946	1.071.029.087
à long terme	789.549.839	962.682.862

La diminution de EUR -858,4 Mio (2016 : EUR -490,9 Mio) s'explique par le non-réinvestissement des bons de caisse échus.
Ce sont des bons de caisse enregistrés il y a 5 à 6 ans au moment où les taux d'intérêt étaient plus élevés. Ces bons de caisse arrivent à échéance et aucun nouvel investissement n'est effectué dans de nouveaux bons de caisse compte tenu des faibles taux d'intérêt.

Crelan applique la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt de son portefeuille bons de caisse. Les instruments de couverture consistent uniquement en contrats de swaps de taux d'intérêt. Des variations de la juste valeur du portefeuille bons de caisse, imputables au risque couvert, entraînent un ajustement de la valeur comptable via la rubrique « Variations de la juste valeur des positions couvertes en cas de couverture à la juste valeur du risque de taux d'un portefeuille ». D'éventuelles inefficiences de la relation de couverture sont comptabilisées en résultat via la rubrique « Ajustements de la juste valeur dans la comptabilisation des opérations de couverture ».

5.20.1.7.1.11.3 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La composition détaillée de leur durée résiduelle au 31 décembre 2017 se présente de la manière suivante :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Echéance		
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	35.148.185	44.297.628
Exercice en cours +2	64.348.298	35.060.311
Exercice en cours +3	100.454.217	64.179.444
Exercice en cours +4	49.875.646	100.196.687
Au delà de l'exercice en cours +4	26.698.354	76.384.077
Total dettes subordonnées	276.524.700	320.118.147

5.20.1.7.1.11.4 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers sont à court terme et principalement liés à des montants à verser aux agents et aux clients, comme des chèques bancaires encore à encaisser et des bons de caisse exigibles.

5.20.1.7.1.12 Provisions

Les provisions peuvent se détailler comme suit pour les années 2017 et 2016 :

31/12/2017 . (en EUR)	**Réorganisation**	**Litiges en suspens**	**Provisions techniques Crelan Insurance**	**Autres provisions**	**Total**
Solde d'ouverture	38.762.000,00	6.605.801,93	40.841.279,24	469.714,39	86.678.795,56
Entrées	250.000,00	790.629,34	23.488.885,00	0,00	24.529.514,34
Montants utilisés	-2.006.649,31	-634.816,22	-18.096.302,00	-296.763,69	-21.034.531,22
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,00	-1.764.873,36	0,00	0,00	-1.764.873,36
Reclassement comme détenus en vue de la vente					0,00
Autres variations	-9.520.000,17	0,00	0,00	-172.950,70	-9.692.950,87
Solde de clôture	27.485.350,52	4.996.741,69	46.233.862,24	0,00	78.715.954,45

31/12/2016 (en EUR)	**Réorganisation**	**Litiges en suspens**	**Provisions techniques Crelan Insurance**	**Autres provisions**	**Total**
Solde d'ouverture	0,00	4.071.905,62	34.550.293,24	285.998,56	38.908.197,42
Entrées	38.762.000,00	3.252.351,37	21.729.604,00	296.763,69	64.040.719,06
Montants utilisés	0,00	-752.752,39	-15.438.618,00	-113.047,86	-16.304.418,25
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0,00	-4.959,30	0,00	0,00	-4.959,30
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres variations	0,00	39.256,63	0,00	0,00	39.256,63
Solde de clôture	38.762.000,00	6.605.801,93	40.841.279,24	469.714,39	86.678.795,56

La rubrique de provisions est composée des provisions juridiques, provisions techniques de Crelan Insurance SA et provisions dans le cadre du projet « Fit for the Future ».

En octobre 2016, le conseil d'administration de Crelan a approuvé le plan stratégique « Fit for the Future » qui portait sur la réorganisation des services centraux et du réseau d'agences. Les provisions constituées dans le cadre de ce projet s'élevaient à EUR 38 Mio et concernaient la diminution progressive du nombre d'emplois à temps plein sur une période de 4 ans et la restructuration du réseau d'agences. Durant l'année 2017, une utilisation de ces provisions a été comptabilisée pour un montant de EUR 2,0 Mio ainsi qu'une dotation de EUR 0,3 Mio suite à une nouvelle estimation des besoins futurs. Enfin une reclassification entre provisions et autres passifs a été effectuée pour un montant de EUR 9,5 Mio s'agissant de pensions.

Les litiges en cours se rapportent à différents sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé individuellement au cas par cas par le service juridique ou par le service du personnel s'il

s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur. L'ajout de EUR 0,8 Mio concerne de nouveaux dossiers ou des augmentations de dossiers existants. Cela concerne principalement des litiges avec des ex-agents.

Les autres provisions portent principalement sur des dossiers spécifiques qui ne sont pas liés à des litiges juridiques et dont les montants sont connus et certains. En 2017, ces dernières ont été utilisées pour un montant de EUR 0,3 Mio dans le cadre du projet pour lequel elles avaient été constituées et le solde de EUR 0,2 Mio a été reclassé vers les autres passifs s'agissant des provisions pour invalidité.

5.20.1.7.1.13 Avantages du personnel

5.20.1.7.1.13.1 Les régimes de pension à prestations définies

Les passifs découlant de régimes de pension à prestations définies sont constatés sous la rubrique des « Autres obligations ». Les actifs découlant de régimes de pension à prestations définies sont comptabilisés sous la rubrique des « Autres actifs ». Crelan a 2 régimes de pension à « prestations définies » couvrant le personnel de ex-Crédit Agricole et de ex-Centea. Les autres entités du Groupe ont en place des régimes de pension belges à cotisations définies.

Depuis 2012, aucune affiliation aux régimes de pension à prestations définies n'est possible. Ceux-ci sont financés par des contrats d'assurances de groupe souscrites auprès d'assureurs belges. La méthode de financement choisie par l'employeur prévoit une dotation annuelle payée aux fonds de financement qui tient compte d'hypothèses d'augmentations salariales, de l'inflation, d'un taux d'actualisation, d'un âge de la retraite et de la rotation du personnel, tout en respectant le financement minimum légal.

À l'âge normal de la retraite, les employés ont droit à un capital calculé en fonction de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes de pension à prestations définies comportent un risque actuariel, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque d'inflation.

Le Groupe a trois régimes de pension à « cotisations définies »: un pour les employés d'ex-Crédit Agricole entrés en service après le 1er janvier 2008 et deux pour les employés d'ex-Centea entrés en service avant 1999. Par ailleurs, les employés d'ex-Crédit Agricole affiliés au régime de pension à prestations définies sont transférés vers le régime de pension à cotisations définies s'ils restent actifs après l'âge de retraite. La filiale Europabank SA a son régime de pension à cotisations définies pour l'ensemble de ses employés. Tous ces régimes sont financés par des contrats d'assurances de groupe prévoyant que l'assureur garantisse un taux d'intérêt contractuel.

Jusqu'il y a peu, les régimes de pension belges à cotisations définies étaient soumis par la loi à un rendement minimum de 3,25 % sur les cotisations patronales et de 3,75 % sur les cotisations des personnelles, à garantir par l'employeur. Ce rendement garanti pouvait être modifié par Arrêté Royal. Dans ce cas, il était prévu que les nouveaux rendements seraient applicables aux cotisations cumulées du passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de pension étaient en substance considérés comme des régimes de pension à cotisations définies, et comptabilisés comme tels sous IAS 19.

Au 1er janvier 2016, la législation belge a été modifiée : le rendement minimum à garantir par l'employeur variera en fonction du rendement de l'OLO 10 ans avec un minimum de 1,75 % et un maximum de 3,75 %.
Pour les cotisations versées en 2016, 2017 et 2018, le rendement minimum garanti est de 1,75 %.
Pour les régimes de pension financés par des contrats d'assurance de groupe prévoyant que l'assureur garantisse un taux d'intérêt contractuel, les pourcentages de 3,25 % ou 3,75 % restent cependant d'application sur les cotisations accumulées au 31 décembre 2015, et ce jusqu'à la date de sortie de

l'employé actif. De facto, ces régimes de pension belges à cotisations définies sont, depuis, considérés comme des régimes de pension à prestations définies sous IAS 19.

A partir de 2016, le Groupe a procédé au calcul intégral conformément aux règles d'IAS 19 révisées pour ces régimes de pension belges à cotisations définies. L'obligation brute et les charges ont été estimées en utilisant la méthode Protected Unit Credit « PUC », les actifs – en appliquant le paragraphe 115 d'IAS 19. Ces calculs plus précis ont conduit en 2016 à une modification des soldes d'ouverture du passif brut ainsi que des actifs de ces plans à cotisations définies dont l'impact net a été comptabilisé en réserves de réévaluation.

NB. La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actuelle, le passif brut lié au régime de pension à prestations définies et le coût des services rendus. Selon cette méthode, une « prestation accumulée projetée » est
calculée en fonction du service à la date d'évaluation, mais lorsque la formule de calcul des prestations est fondée sur les niveaux de salaire et de sécurité sociale futurs, en utilisant des hypothèses sur la croissance de ces montants projetés à l 'âge auquel l'employé est supposé quitter le service actif. Normalement, la « prestation accumulée projetée » est fondée sur la formule du régime. Toutefois, si les services dans les années futures causent des prestations matériellement plus élevées que dans les années précédentes, les « prestations accumulées projetées » sont calculées en affectant les prestations de façon linéaire sur la période considérée.

Pour l'exercice 2017, la méthodologie de détermination de la juste valeur des actifs a été légèrement modifiée. Cette nouvelle méthodologie conduit à une juste valeur légèrement inférieure des fonds de placement, entraînant une légère perte d'actifs en 2017.

Les actifs ont été évalués à présent selon la méthode de la juste valeur des actifs (IFRS 13), selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, en tenant compte du risque standard. Le risque standard est évalué comme suit:

- Pour la juste valeur des actifs au niveau des réserves mathématiques, le risque standard est considéré comme identique au risque de défaut des obligations AA des entreprises. C'est pourquoi le taux d'actualisation pour déterminer la valeur actuelle est égal au taux d'actualisation utilisé pour calculer le DBO (Defined Benefit Obligation).
- Pour la juste valeur des actifs excédant les réserves mathématiques, un risque de défaut supplémentaire est incorporé dans le taux d'actualisation comme suit :
  La prime de risque ajoutée est égale aux rendements des obligations d'entreprises AA moins les rendements des institutions financières avec la notation des compagnies d'assurance concernées.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne remplisse pas ses obligations, c'est-à-dire ne puisse pas atteindre son rendement garanti convenu contractuellement.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la valeur actuelle de l'engagement brut lié aux régimes de pension à prestations définies et aux régimes de pension belges à cotisations définies

(en EUR)	31/12/2017		31/12/2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Solde d'ouverture	63.928.147	73.899.904	59.500.190	44.823.944
Coût des services rendus au cours de la période	2.845.304	2.430.680	2.539.048	2.364.475
Coût financier	866.991	1.182.681	919.639	1.125.046
Cotisations des participants au régime	191.088	820.362	194.896	778.205
Impôts	-462.521	-289.126	-353.042	0
Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience	-287.804	0	-749.576	25.105.390
Ecarts actuariels - hypothèses démographiques	0	0	4.048.491	0
Ecarts actuariels - hypothèses financières	503.412	-1.411.296	1.594.821	0
Prestations payées	-2.718.193	-2.878.550	-3.398.993	-297.156
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	-407.500	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	40.173	0
Reclassements des régimes à cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	64.866.424	73.754.655	63.928.147	73.899.904

L'obligation brute liée aux régimes de pension à prestations définies et aux régimes de pension belges à cotisations définies peut être ventilé comme suit :

(en EUR)	31/12/2017		31/12/2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Actifs	57.048.272	59.582.735	58.222.411	53.635.920
Dormants	6.603.767	14.112.918	4.406.498	20.157.841
Bénéficiaires	177.921	0	198.852	0
Impôts	1.036.464	59.002	1.100.386	106.143
Solde	64.866.424	73.754.655	63.928.147	73.899.904

Des actifs sont détenus face à tous les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2017		31/12/2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Solde d'ouverture	54.153.470	72.993.290	52.726.511	44.823.944
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	741.424	1.142.054	827.427	1.087.042
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) aux taux d'actualisation	-14.270	-1.128.575	1.261.879	24.327.569
Cotisations de l'employeur (taxe comprise)	3.831.170	2.591.236	2.894.792	2.273.687
Cotisations des participants au régime	191.088	820.362	194.896	778.204
Prestations payées	-2.718.193	-2.878.550	-3.398.993	-297.156
Impôts	-462.522	-289.126	-353.042	0
Reclassements des régimes à cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	55.722.167	73.250.691	54.153.470	72.993.290

Le rendement observé des actifs des régimes de pension à prestations définies s'est élevé à EUR 727.154 (2016: EUR 2,1 Mio) au cours de l'année 2017. Le rendement élevé en 2016 était principalement attribuable à la baisse des taux d'actualisation sur la juste valeur des actifs des contrats d'assurance.
Ces actifs ne comprennent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni de placements immobiliers, ni d'actifs utilisés par le Groupe. La totalité des actifs est investie dans des contrats d'assurance de groupe prévoyant un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats en Branche 21).

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle de l'obligation brute et la juste valeur des actifs liés aux régimes de pension à prestations définies et aux régimes de pension belges à cotisations définies, ainsi que les actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2017		31/12/2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Obligations au titre des régimes à prestations définies	64.866.424	73.754.655	63.928.147	73.899.903
Juste valeur des actifs du régime définis	-55.722.167	-73.250.691	-54.153.470	-72.993.290
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	9.144.257	503.964	9.774.677	906.613
Montants comptabilisés au bilan				
Passifs pour régimes à prestations définies	9.144.257	503.964	9.774.677	906.613
Actifs pour régimes à prestations définies	0	0	0	0
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	9.144.257	503.964	9.774.677	906.613

Le tableau ci-dessous donne le détail de la totalité des charges comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2017		31/12/2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Coût des services rendus au cours de la période	2.845.304	2.430.680	2.539.048	2.364.475
Coût financier	866.991	1.182.681	919.639	1.125.046
Coût des services rendus au cours de la période précédente	0	0	-407.500	0
Coût des avantages de la cessation d'emploi	0	0	40.173	0
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-741.424	-1.142.053	-827.426	-1.087.042
Charge totale comptabilisée en résultat	2.970.871	2.471.308	2.263.934	2.402.479
Effets de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	229.879	-282.721	3.631.856	777.821
Coût total comptabilisé dans le résultat global	3.200.750	2.188.587	5.895.790	3.180.300

Les principales hypothèses actuarielles pour les régimes de pension à prestations définies et pour les régimes de pension belges à cotisations définies sont présentées dans le tableau suivant:

	2017		2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Taux d'actualisation	1,27%-1,74%	1,29%-1,83%	1,36%-1,75%	1,38%-1,77%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Les principales hypothèses actuarielles, utilisées pour déterminer la totalité des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'exercice, figurent dans le tableau ci-dessous:

	2017		2016	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Taux d'actualisation	1,36%-1,75%	1,38%-1,77%	1,50%-2,20%	1,38%-1,77%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Le taux d'actualisation appliqué pour déterminer la valeur des obligations concernant les régimes de pension est différent pour ex-Centea, Crelan et pour les régimes de pension belges à prestations et cotisations définies. Dans le plan de régime de pension à prestations définies de Crelan se trouvent des collaborateurs (relativement) plus âgés. Le Defined Benefit Plan d'ex-Centea n'a été introduit qu'à partir de 2009 et s'applique à tous ceux qui sont entrés en service après 1998. La période moyenne à financer étant plus longue pour ex-Centea que pour Crelan, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul des obligation liées aux régimes de pension à prestations définies est plus élevé pour ex-Centea que pour Crelan. La même explication est valable pour les régimes de pension belges à cotisations définies.

Les flux de trésorerie attendus en 2018 relatifs aux régimes de pension à prestations définies et aux régimes de pension belges à cotisations définies du Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous:

(en EUR)	31/12/2018	
	Régimes de pensions à prestations définies	**Ex-régimes de pensions à cotisations définies**
Cotisations de l'employeur aux actifs du régime	3.938.442	2.466.870
Cotisations des participants au régime	196.439	787.670
Prestations payées	5.160.596	408.607

La durée moyenne des obligations liées au régime de pension à prestations définies de Crelan s'élève à 10 ans et d'ex-Centea à 17 ans.

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +-50bps sur la valeur d'obligation brute de la fin de période pour les régimes de pension à prestations définies est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en EUR)	31/12/2017
	Régimes des pensions à prestations définies
1 Obligation brute de la fin de période basée sur les hypothèses de l'année passée	
a. Obligation brute - Montant Nominal	64.363.012
2 Sensibilité aux taux d'actualisation	
a. Hypothèse Centrale	1,27%-1,74%
b. Obligation brute	64.866.424
a. Hypothèse - Variation 1	1,77%-2,24%
b. Obligation brute - Montant Nominal	61.310.491
a. Hypothèse - Variation 2	0,77%-1,24%
b. Obligation brute - Montant Nominal	68.726.060
3 Sensibilité aux taux attendus d'augmentation des salaires	
a. Hypothèse Centrale	2,80%
b. Obligation brute	64.866.424
a. Hypothèse - Variation 1	3,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	70.252.955
a. Hypothèse - Variation 2	2,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	60.063.599
4 Sensibilité aux taux de mortalité	
a. Hypothèse Centrale	MR-3 / FR-3
b. Obligation brute	64.866.424
a. Hypothèse - Variation 1	MR/FR
b. Obligation brute - Montant Nominal	64.654.021
5 Sensibilité aux taux attendus d'inflation	
a. Hypothèse Centrale	1,80%
b. Obligation brute	64.866.424
a. Hypothèse - Variation 1	2,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	67.535.942
a. Hypothèse - Variation 2	1,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	62.369.793

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +-50bps sur la valeur d'obligation brute et d'actifs des régimes de pension belges à cotisations définies de la fin de période est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2017
	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation +50bp	
L'obligation brute	69.403.601
Les actifs du régime	68.950.547
Taux d'actualisation -50bp	
L'obligation brute	78.525.728
Les actifs du régime	77.965.622
Taux d'actualisation +25bp	
L'obligation brute	71.529.581
Les actifs du régime	71.051.687
Taux d'actualisation -25bp	
L'obligation brute	76.084.634
Les actifs du régime	75.553.293

5.20.1.7.1.14 Dérivés

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur varie en fonction des variations que subit une valeur sous-jacente déterminée (taux d'intérêt, cours d'une devise, cours d'une action, indice, etc.) pour laquelle un investissement initial faible ou nul est requis et dont le dénouement a lieu dans le futur.

Le Groupe ne détient de produits dérivés qu'à des fins de couverture. Avec l'acquisition de Centea, Crelan a été confrontée à des produits dérivés pour lesquels il n'est pas possible de les documenter en tant que couverture en vertu des règles IFRS. Ces dérivés devaient ensuite être placés dans le portefeuille de négociation. Cela concerne des contrats de swap de taux d'intérêt, des caps, des swaptions.

Un swap de taux d'intérêt implique l'accord de deux parties en vue d'échanger régulièrement des paiements d'intérêt. Dans le cas le plus courant, une partie accepte de verser des intérêts fixes à des dates convenues pour toute la durée du contrat, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer des paiements d'intérêt à taux flottant en fonction d'un taux d'intérêt de référence donné. D'une manière générale, les deux parties n'échangent que des intérêts et pas de capital.

Un cap est une option d'intérêt par laquelle l'intérêt maximum pour l'acheteur du cap est limité à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

Un swaption est une option sur un swap où le propriétaire du swaption a le droit, mais pas l'obligation, de conclure un swap à des conditions prédéterminées à un certain laps de temps ou dans celui-ci. L'exercice du swaption peut également entraîner le paiement de la valeur de marché du swap sous-jacent.

Dans le cas de transactions de change à terme, l'acheteur du contrat s'engage à acheter ou vendre une certaine quantité de devises à un moment déterminé dans le futur et à un prix convenu d'avance.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2017. Pour le montant notionnel, une scission est faite entre « à recevoir » (receiver) et « à payer » (payer).

(en EUR)	31/12/2017			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (accord de swaps de taux d'intérêt)	68.000.000	55.000.000	22.103.155	21.476.668
- Caps	553.435.721	1.010.000.000	399.109	339.405
- Swaptions	39.300.000	39.000.000	607	672
Total dérivés détenus à des fins de transaction	660.735.721	1.104.000.000	22.502.871	21.816.745

	31/12/2016			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (accord de swaps de taux d'intérêt)	70.315.789	57.315.789	24.081.204	22.933.107
- Caps	539.741.959	565.000.000	667.084	589.187
- Swaptions	49.800.000	54.000.000	3.411	3.909
Total dérivés détenus à des fins de transaction	659.857.748	676.315.789	24.751.699	23.526.203

Les changements dans les dérivés sont le résultat de l'élimination progressive du notionnel, des fluctuations du marché des taux d'intérêt et de l'amortissement des swaptions et des caps.

Le Groupe applique uniquement la couverture de juste valeur, le risque de fluctuations de la juste valeur d'un actif ou d'un passif étant en l'occurrence couvert. Les portefeuilles d'actifs ou de passifs (macro-couverture) font l'objet de relations de couverture.
Pour ce qui est de la couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués chez Crelan qui sont couverts chacun séparément par des swaps de taux d'intérêt :

- Portefeuille d'actifs comportant des crédits à la consommation, des crédits hypothécaires et des crédits d'investissement
- Portefeuille d'investissement
- Portefeuille de passifs composé de bons de caisse et de comptes à terme

Depuis 2011, la couverture de juste valeur avec caps et swaptions a également été appliquée au sein du Groupe.
À cette fin, Crelan a implicitement lié les portefeuilles synthétiques de caps aux prêts hypothécaires avec un taux d'intérêt révisable, construit comme un élément couvert auquel la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de clôture.

Le tableau ci-dessous donne le détail de la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre 2017 :

	31/12/2017			
	Notionnel		Valeur comptable	
(en EUR)	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	3.185.658.313	5.343.360.322	23.694.540	602.013.078
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	3.185.658.313	5.343.360.322	23.694.540	602.013.078

	31/12/2016			
	Notionnel		Valeur comptable	
(en EUR)	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	3.249.773.459	5.208.277.100	29.178.564	735.723.259
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	3.249.773.459	5.208.277.100	29.178.564	735.723.259

L'impact total du résultat au 31 décembre 2017 s'élève à EUR 2,86 Mio (2016: EUR -2,76 Mio).

	31/12/2017		31/12/2016	
(en EUR)	**Profits**	**Pertes**	**Profits**	**Pertes**
Couverture du risque de taux d'intérêt d'un actif ou passif individuel				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	85.224	0
- variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés	0	0	0	-86.883
Couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	-123.528.991	11.948.999	0
- variations de la juste valeur des instruments de couverture dérivés	126.055.562	0	0	-11.985.535
- les amortissements et autres ajustements de valeur	332.509	0	0	-2.719.646
Total profits et pertes	126.388.071	-123.528.991	12.034.223	-14.792.064
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	2.859.080		-2.757.841	

5.20.1.7.1.15 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des inputs utilisés, la juste valeur est divisée en trois catégories :

Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

Niveau 2: utilisation de paramètres autres que les prix cotés observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3: utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un intrant observable nécessite un ajustement à l'aide d'un intrant non observable et que cet ajustement entraîne une variation importante de la juste valeur.

5.20.1.7.1.15.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reflète la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs figurant au bilan à leur coût amorti.

(en EUR)			31/12/2017		
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs					
Prêts et créances	16.469.099.501	16.918.660.537	0	0	16.918.660.537
Sur établissements de crédits	*122.210.857*	*122.287.303*	*0*	*0*	*122.287.303*
Crédits à la consommation	*763.816.425*	*768.289.763*	*0*	*0*	*768.289.763*
Prêts hypothécaires	*10.834.369.259*	*11.118.961.310*	*0*	*0*	*11.118.961.310*
Crédits agricoles	*1.296.647.167*	*1.386.208.899*	*0*	*0*	*1.386.208.899*
Crédits professionnels (non-agricoles)	*1.232.061.049*	*1.302.120.652*	*0*	*0*	*1.302.120.652*
Prêts à court terme	*247.259.818*	*247.177.169*	*0*	*0*	*247.177.169*
Autres prêts et avances	*1.972.734.926*	*1.973.615.441*	*0*	*0*	*1.973.615.441*
Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM)	*37.895.896*	*37.337.330*	*37.337.330*	*0*	*0*
Passifs					
Dépôts	16.432.578.727	16.460.720.858	0	14.853.172.475	1.607.548.383
Titres de créance	1.175.306.785	1.191.956.084	0	0	1.191.956.084
Passifs subordonnés	276.524.700	289.242.725	0	0	289.242.725

(en EUR)	31/12/2016				
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs					
Prêts et créances	16.506.054.721	17.056.806.158	0	0	17.056.806.158
Sur établissements de crédits	*374.160.851*	*374.529.366*	*0*	*0*	*374.529.366*
Crédits à la consommation	*707.485.243*	*706.501.880*	*0*	*0*	*706.501.880*
Prêts hypothécaires	*10.573.285.130*	*10.922.418.221*	*0*	*0*	*10.922.418.221*
Crédits agricoles	*1.490.195.011*	*1.615.796.658*	*0*	*0*	*1.615.796.658*
Crédits professionnels (non-agricoles)	*1.325.462.252*	*1.408.585.347*	*0*	*0*	*1.408.585.347*
Prêts à court terme	*236.379.005*	*232.021.092*	*0*	*0*	*232.021.092*
Autres prêts et avances	*1.799.087.229*	*1.796.953.594*	*0*	*0*	*1.796.953.594*
Titres détenus jusqu'à leur échéance (HTM)	*18.669.182*	*18.261.380*	*18.261.380*	*0*	*0*
Passifs					
Dépôts	15.803.475.267	15.836.060.926	0	14.176.388.789	1.659.672.137
Titres de créance	2.033.711.949	2.072.799.020	0	0	2.072.799.020
Passifs subordonnés	320.118.147	339.137.125	0	0	339.137.125

Pour les dépôts d'une durée maximale d'un an, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, une juste valeur est déterminée sur la base de :

- L'évolution du taux d'intérêt sans risque: il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux d'intérêt actuel. En tant que taux d'intérêt sans risque, le taux d'intérêt IRS est prélevé sur une structure de flux de trésorerie similaire.
- L'évolution des marges sur les actifs et passifs: on examinera la différence entre les marges historiques et actuelles sur les différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux d'intérêt sans risque. C'est la moyenne pondérée des marges sur la production des 12 derniers mois des différents produits qui est prise comme marge actuelle.
  Afin d'obtenir l'impact sur la juste valeur, l'évolution de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du crédit / passif et ne tient donc pas compte des changements de taux.

Tant en 2017 qu'en 2016, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents niveaux.

5.20.1.7.1.15.2 Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la classification de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

Juste valeur des actifs financiers 2017

Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	0	0	0	0
Dérivés	22.502.871	0	22.502.871	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	22.502.871	0	22.502.871	0
Actifs financiers disponibles à la vente	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	1.539.668.912	1.509.929.634	22.074.941	7.664.337
Fonds	6.392.449	6.392.449	0	0
Autres	9.406.806	0	0	9.406.806
TOTAL	1.555.468.167	1.516.322.083	22.074.941	17.071.143
Dérivés de couverture	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Interest Rate Swaps	21.701.757	0	21.701.757	0
Swaptions	1.011.991	0	1.011.991	0
Caps	980.792	0	980.792	0
TOTAL	23.694.540	0	23.694.540	0

Actifs classés comme détenus en vue de la vente	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Juste valeur des passifs financiers 2017

Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	0	0	0	0
Dérivés	21.816.745	0	21.816.745	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	21.816.745	0	21.816.745	0
Dérivés de couverture	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Interest Rate Swaps	602.013.078	0	602.013.078	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	602.013.078	0	602.013.078	0

Juste valeur des actifs financiers 2016

Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	0	0	0	0
Dérivés	24.751.699	0	24.552.477	199.222
Autres	0	0	0	0
TOTAL	24.751.699	0	24.552.477	199.222
Actifs financiers disponibles à la vente	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	2.088.803.522	2.054.633.466	24.237.939	9.932.117
Fonds	1.377.771	1.377.771	0	0
Autres	7.911.752	0	0	7.911.752
TOTAL	2.098.093.045	2.056.011.237	24.237.939	17.843.869
Dérivés de couverture	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Interest Rate Swaps	26.149.510	0	26.149.510	0
Swaptions	1.549.125	0	1.549.125	0
Caps	1.479.929	0	1.479.929	0
TOTAL	29.178.564	0	29.178.564	0
Actifs classés comme détenus en vue de la vente	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Juste valeur des passifs financiers 2016

Passifs financiers détenus à des fins de transaction	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Titres de créances	0	0	0	0
Dérivés	23.526.203	0	23.526.203	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	23.526.203	0	23.526.203	0
Dérivés de couverture	**Total**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Interest Rate Swaps	735.723.259	0	735.723.259	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	735.723.259	0	735.723.259	0

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur la base des estimations de marché de contreparties financières externes réputées. Ces valorisations de marché sont systématiquement contrôlées par le département des marchés financiers et par le back office. En raison de l'absence de prix du marché, 2 obligations sont évaluées sur la base d'un prix de modèle. Pour ces obligations, les flux de trésorerie des obligations sont évalués sur la base du spread des obligations liquides du même émetteur.

En ce qui concerne les dérivés, la valeur de marché est déterminée comme suit: pour les swaps de taux d'intérêt, la valorisation est basée sur la courbe EONIA depuis 2013. Les volatilités du marché de diverses contreparties sont utilisées pour les caps et les swaptions. Ensuite, l'évaluation de marché de l'option est basée sur les caractéristiques du dérivé sous-jacent.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global est réalisée mensuellement. Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sont tous deux mesurés et testés par rapport aux limites imposées par les Conseils d'Administration. Le risque de taux d'intérêt est mesuré via un taux d'intérêt nominal cumulé. Le risque de spread est calculé sur la base d'un Spread-Value-at-Risk (Spread VaR) avec un intervalle de confiance de 99,5%, une période de risque de 3 mois et des spreads de crédit historiquement

mesurés par classe d'obligations sur plusieurs années. Au 31 décembre 2017, nous mesurons une spread VaR de EUR 31,6 Mio sur le portefeuille global.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread pour les obligations inférieures au niveau 3 sont limités, principalement en raison du montant investi de EUR 10 Mio et ensuite parce que la plupart des obligations paient un coupon à taux variable. Sur la base d'un choc de taux d'intérêt de 200bps, nous calculons un impact limité de moins de EUR 0,1 Mio. La spread VaR est négligeable.

En ce qui concerne les hypothèses utilisées pour les calculs de niveau 3, en plus des ajustements de la valeur de marché normale, aucun ajustement important n'a été effectué en 2017.

En 2017 et 2016, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents niveaux.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2016 jusqu'à fin 2017 :

31/12/2017	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**		**Actifs financiers disponibles à la vente**	
	Titres de créances	**Dérivés**	**Titres de créances**	**Autres**
Solde d'ouverture	0	0	9.932.117	7.911.752
Résultats	0	0	0	0
- via résultats réalisés	0	0	99.125	0
- via résultats non réalisés	0	0	52.982	1.651.310
Achats	0	0	0	407.744
Ventes	0	0	0	-14.000
Arrivés à échéance	0	0	-2.419.887	-550.000
Transferts in/out Level 3	0	0	0	0
Solde de clôture	0	0	7.664.337	9.406.806

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de fin 2015 jusqu'à fin 2016 :

31/12/2016	**Actifs financiers détenus à des fins de transaction**		**Actifs financiers disponibles à la vente**	
	Titres de créances	**Dérivés**	**Titres de créances**	**Autres**
Solde d'ouverture	0	639.417	11.622.955	9.973.944
Résultats	0	0	0	0
- via résultats réalisés	0	-440.195	-5.546	0
- via résultats non réalisés	0	0	164.436	-1.259.425
Achats	0	0	0	1.001.623
Ventes	0	0	0	-1.804.390
Arrivés à échéance	0	0	-1.849.728	0
Transferts in/out Level 3	0	0	0	0
Solde de clôture	0	199.222	9.932.117	7.911.752

Un montant de EUR 99.125 provenant du compte de profits et pertes se rapporte aux actifs financiers de niveau 3 qui sont encore en portefeuille au 31 décembre 2017. Ce montant concerne uniquement le résultat d'intérêt.

5.20.1.7.1.16 Compensation des actifs et passifs financiers

Afin de limiter le risque lors de la conclusion d'instruments dérivés, un accord-cadre ISDA, une CSA (Credit Support Annex) et un GMRA (Global Master Repurchase Agreement) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats prévoient en effet qu'en cas de faillite, une compensation de tous les droits et obligations découlant des opérations sur produits dérivés avec cette contrepartie peut avoir

lieu. Le risque est en outre limité davantage par l'obligation contractuelle de placer des dépôts de garantie en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille des instruments dérivés. Une valeur de marché nette positive entraînera donc la réception de garanties en trésorerie (cash collateral).

Un risque résiduel subsiste à tout moment puisqu'en cas de faillite d'une contrepartie avec laquelle des dérivés ont été conclus, une nouvelle contrepartie doit être trouvée pouvant entraîner un coût de remplacement supérieur à la garantie en trésorerie (cash collateral).

Pour limiter davantage le risque sur la négociation de produits dérivés, de nouvelles transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale au moyen d'une adhésion avec un Clearing Member. C'est principalement le risque de contrepartie qui est ainsi fortement réduit.

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers auxquels s'applique un accord-cadre de compensation exécutoire de l'ISDA (International Swaps and Derivatives Association). Cela s'applique aux transactions sur produits dérivés et aux contrats de vente ou de rachat. La convention ISDA ne répond pas aux critères de compensation des actifs et passifs financiers au bilan, mais elle permet de fixer tous les droits et obligations envers une contrepartie en cas de défaillance de cette contrepartie.

31/12/2017				**Autres montants compensables sous conditions**		
(en EUR)	**Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation**	**Montants bruts effectivement compensés comptablement**	**Montants net présentés dans les états de synthèse**	**Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation**	**Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
Actifs financiers						
Dérivés	46.197.411	0	46.197.411	44.144.987	2.052.424	0
Contrats de vente et de rachat	0	0	0	0	0	0
Total actif	46.197.411	0	46.197.411	44.144.987	2.052.424	0
Passif financiers						
Dérivés	623.915.832	0	623.915.832	44.144.987	579.770.845	0
Contrats de vente et de rachat	8.108.497	0	8.108.497	0	8.229.067	0
Total passif	632.024.329	0	632.024.329	44.144.987	587.999.912	0

31/12/2016				**Autres montants compensables sous conditions**		
(en EUR)	**Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation**	**Montants bruts effectivement compensés comptablement**	**Montants net présentés dans les états de synthèse**	**Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation**	**Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
Actifs financiers						
Dérivés	54.038.746	0	54.038.746	50.754.740	3.046.747	237.259
Contrats de vente et de rachat	0	0	0	0	0	0
Total actif	54.038.746	0	54.038.746	50.754.740	3.046.747	237.259
Passif financiers						
Dérivés	759.249.462	0	759.249.462	50.754.740	707.125.176	1.369.545
Contrats de vente et de rachat	11.153.661	0	11.153.661	0	11.153.661	0
Total passif	770.403.123	0	770.403.123	50.754.740	718.278.837	1.369.545

Les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en trésorerie (cash collateral). Le montant de la garantie est réglementé et donc juridiquement exécutoire sur la base d'un accord de « Credit Support Annex » (CSA) ajouté à la convention de l'ISDA.

5.20.1.7.1.17 Fonds propres

La composition des fonds propres au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Capital	829.133.639	838.774.651
Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente	50.787.710	63.096.316
Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente, classés comme détenus en vue de la vente	0	0
Ecarts actuariels sur les retraites	-853.886	-909.634
Réserves	248.201.632	215.804.179
Bénéfice net de l'année	49.947.569	55.193.383
Total fonds propres	1.177.216.664	1.171.958.895

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital-actions en 2017 et en 2016 :

	2017		2016	
(en EUR)	nombre d'actions	capital	nombre d'actions	capital
Solde d'ouverture	67.643.117	838.774.651	67.336.468	834.972.203
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	67.643.117	838.774.651	67.336.468	834.972.203
Variations	-777.501	-9.641.013	306.649	3.802.448
- entrées/sorties de coöperateurs	-777.501	-9.641.013	306.649	3.802.448
- rachat de participation Crédit Agricole France	0	0	0	0
- autres	0	0	0	0
Solde de clôture	66.865.616	829.133.638	67.643.117	838.774.651
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	66.865.616	829.133.638	67.643.117	838.774.651

Les actions coopératives ont une valeur nominale de EUR 12,40 par action. Toutes les actions sont payées.

Le capital de Crelan se compose uniquement d'actions de coopération.

Les réserves de réévaluation se rapportent à des profits et pertes non réalisés sur des actifs financiers disponibles à la vente et sur des profits et pertes actuariels sur les régimes de retraite. Les autres réserves se rapportent à des réserves statutaires et des bénéfices non distribués. L'évolution des gains et pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans le tableau ci-dessous:

(en EUR)	Brut	Impôts différés	Total
Solde d'ouverture 01/01/2017	95.493.944	-32.397.627	63.096.317
Réévaluation des actifs	-17.582.573	9.148.536	-8.434.037
Titres vendus et échus	-12.657.516	4.302.289	-8.355.227
Dépréciations			0
Sortie des actifs de Keytrade			0
Couverture de juste valeur macro-hedge	6.787.846	-2.307.189	4.480.657
Autres			0
Solde de clôture 31/12/2017	72.041.701	-21.253.991	50.787.710

5.20.1.7.1.18 Contrats d'assurance

Crelan Insurance SA commercialise depuis septembre 2007 uniquement des assurances de risque de type « assurance solde restant dû », « assurance temporaire de décès » et « assurance solde de financement ».

Le groupe cible d'une assurance solde restant dû est l'ensemble des personnes ou des sociétés qui ont contracté un emprunt et qui désirent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une société).

L'assurance solde restant dû prévoit lors du décès de l'assuré, ou du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un montant fixe qui, lors de la souscription, est aligné sur (un pourcentage de) l'évolution prévue du solde ouvert d'un emprunt . En plus de cela, il est possible pour le preneur d'assurance de souscrire à une ou plusieurs assurances complémentaires. Ces possibles assurances complémentaires couvrent les risques « décès par accident », « décès successifs » et « invalidité ». L'assurance invalidité supplémentaire n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2010.

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement est l'ensemble des personnes ou des sociétés qui contractent un crédit (prêts à tempérament) et qui veulent assurer le remboursement total ou partiel de l'emprunt en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où l'emprunt est contracté par une société).

L'assurance de solde de financement prévoit, lors du décès de l'assuré ou lors du premier décès de deux assurés, l'allocation d'un montant fixe qui est déterminé lors de la souscription et aligné sur la somme des mensualités dues de l'emprunt. Le capital assuré diminue mensuellement d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs au titre des cessions en réassurance, des produits et des charges qui découlent des contrats d'assurance :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Provisions techniques brut		
Provision d'assurance vie	45.911.137	40.711.991
Provision pour sinistres	2.087.269	1.668.856
Parts des réassureurs		
Provision d'assurance vie	0	0
Provision pour sinistres	1.764.545	1.539.568
Primes		
Primes brutes	26.711.324	24.778.569
Primes cédées aux réassureurs	4.990.967	4.179.609
Indemnités		
Brut	5.157.536	3.847.802
Parts des réassureurs	4.101.791	2.570.006

Les provisions techniques brutes, ainsi que la part du réassureur, sont reprises dans le bilan sous la rubrique « Provisions ».

Le tableau ci-dessous détaille les mutations dans les provisions techniques dans le courant de 2017 et de 2016 :

	2017		2016	
(en EUR)	Brut	Réassureurs	Brut	Réassureurs
Solde d'ouverture	42.380.847	1.539.568	34.968.843	418.550
Primes brutes	26.711.324	0	24.778.569	0
Décomptes sur primes	-4.331.990	0	-4.072.853	0
Primes de risque prélevées	-16.431.522	0	-13.522.659	0
Frais prélevés	-951.098	0	-797.439	0
Produits d'intérêts assignés	1.109.550	0	1.023.888	0
Indemnités (mouvements de réserves)	-501.257	224.977	-6.693	1.121.018
Autres	12.551	0	9.191	0
Solde de clôture	47.998.406	1.764.545	42.380.847	1.539.568

La provision technique a été estimée suffisante fin 2017. Pour l'assurance solde restant dû, les Conditions Générales déterminent que les tarifs (parmi lesquels ceux pour les primes de risque, les divers frais de tarif et les taux d'intérêt techniques) peuvent être ada

ptés par l'assureur dans le cadre d'une révision générale de tarif pour la catégorie d'assurances à laquelle l'accord appartient ou si les obligations légales ou réglementaires imposent ceci.

Cette révision est possible :

- si l'assureur estime que l'équilibre du portefeuille assuré soit mis en danger par une hausse du degré de risque de(s) l'événement(s) assuré(s) concerné(s) parmi le peuple, la population du marché belge de l'assurance ou dans son propre portefeuille
- si des circonstances se présentent qui permettent à l'assureur, légalement, de passer à une adaptation de tarif
- s'il peut démontrer que le coût de la gestion d'un contrat a augmenté depuis la date de signature de l'accord
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus conforme au marché

Ceci signifie que lors d'une insuffisance éventuelle de provisions pour couvrir les cash-flows contractuels futurs, la société a la possibilité d'exécuter une révision de tarif.

5.20.1.7.1.19 Actifs grevés

Le tableau ci-dessous résume les biens grevés et non grevés en 2017 et 2016:

31/12/2017 (en EUR)	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	156.090.565	1.134.690.961
Actifs financiers disponibles à la vente	37.551.784	1.517.916.382
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	37.895.896
Prêts et créances	709.738.448	15.759.361.054
Autres actifs	0	619.858.643
Total actifs	**903.380.797**	**19.069.722.936**

31/12/2016 (en EUR)	Valeur comptable des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	145.780.104	831.541.040
Actifs financiers disponibles à la vente	39.710.566	2.058.382.477
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	18.669.182
Prêts et créances	845.663.887	15.660.390.834
Autres actifs	0	763.850.338
Total actifs	**1.031.154.557**	**19.332.833.871**

Fin 2017, 4,52% de l'actif total a été considéré comme grevé (2016: 5,06%). Ces actifs ne peuvent donc pas être immédiatement utilisés par le Groupe pour soutenir un financement futur. Les principaux biens grevés au sein du Groupe concernent en 2017:

- La réserve monétaire placée à la Banque Nationale de Belgique (EUR 156,1 Mio)
- Des titres qui servent de garantie dans des conventions de rachat (EUR 8,2 Mio)
- Des titres placés en garantie auprès de la Banque Nationale de Belgique, dans le cadre d'opérations de paiement (EUR 29,3 Mio)
- Des garanties en espèces versées dans le cadre de la « Credit Support Annex » (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les produits dérivés (EUR 709,7 Mio)

Au sein du Groupe il n'y a pas de garanties reçues qui soient grevées ou capables de l'être.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes:

31/12/2017 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	623.829.824	709.738.448
Dépôts	0	0
Titres de créance, y compris les obligations	0	0
Autres passifs financiers	0	0
Passifs financiers liés aux actifs transférés	8.108.497	8.229.067
Autres passifs éventuels	175.728.995	185.413.282
Totaal	**807.667.316**	**903.380.797**

31/12/2016 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	759.249.462	845.257.603
Dépôts	0	0
Titres de créance, y compris les obligations	0	0
Autres passifs financiers	0	0
Passifs financiers liés aux actifs transférés	11.153.661	11.240.072
Autres passifs éventuels	165.114.698	174.656.881
Totaal	**935.517.821**	**1.031.154.557**

Les autres passifs sont tous conditionnels et ne sont donc pas inclus dans le bilan. Cela concerne entre autres les passifs éventuels liés aux réserves monétaires et titres en garantie à la Banque Nationale de Belgique.

5.20.1.7.1.20 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie figurant au tableau des flux de trésorerie est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Espèces	56.015.620	54.068.577
Avoirs auprès des banques centrales	1.234.765.906	923.252.567
Dont réserve monetaire	*166.994.277*	*150.375.868*
Comptes à vue auprès des autres banques	34.459.029	33.272.755
Prêts au jour le jour auprès des autres banques	0	0
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	1.325.240.555	1.010.593.899

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptants, les avoirs auprès des banques centrales, y compris la réserve monétaire, des dépôts directement exigibles et des placements très liquides dont le montant est connu et qui ne sont pas soumis à un risque important de changement de valeur. Aucun instrument dont l'échéance résiduelle est supérieure à 3 mois à la date d'acquisition n’est inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.
En outre, ces produits peuvent être facilement convertis en espèces. Cela permet de répondre rapidement et efficacement aux conditions changeantes.

5.20.1.7.2 Comptes annuels 2018

5.20.1.7.2.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Espèces	54.412.660	56.015.619
Dépôts auprès des banques centrales	1.241.842.767	1.067.771.631
Dépôts de réserves monétaires à la Banque Nationale de Belgique	168.793.733	166.994.276
Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.465.049.160	1.290.781.526
dont repris en trésorerie et equivalents de trésorerie	1.465.049.160	1.290.781.526

Les espèces correspondent aux encaisses présentes dans les agences.
A côté de cela, cette rubrique comprend les dépôts auprès de banques centrales et les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Les dépôts auprès des banques centrales ont augmenté de 174,1 millions d'EUR et constituent toujours la catégorie la plus importante de cette rubrique. L'augmentation est le résultat de l'afflux de dépôts de clients au passif qui n'ont pas été entièrement convertis en crédits ou en portefeuille d'investissement. Le surplus est donc placé à la BCE.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les comptes courants auprès des banques centrales (voir tableau ci-dessus) et les comptes courants auprès d'autres banques, qui s'élevaient à 28,2 millions d'EUR à la fin de 2018 (2017 : 34,5 millions d'EUR). Les comptes courants avec d'autres banques font partie des crédits interbancaires dans les prêts et créances.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent d'espèces, des soldes auprès des banques centrales, y compris la réserve monétaire, des investissements immédiatement dus et très liquides dont le montant est connu et dont la durée maximale est de 3 mois. Ces produits ne comportent pas de risque important de changement de valeur.
Ces produits peuvent également être facilement convertis en espèces. Cela permet de réagir rapidement et efficacement aux changements de circonstances.

5.20.1.7.2.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le groupe Crelan n'exerce donc aucune activité de Trading. Cependant, lors du rachat de Centea, Crelan SA a été confrontée à des dérivés pour lesquels il n'est pas possible de les documenter en tant que couverture en vertu des règles IFRS. Ces dérivés devaient donc être placés dans le portefeuille de négociation. L'encours du portefeuille diminue en fonction des échéances.

5.20.1.7.2.3 Portefeuille d'investissement

Au début de l'année 2018, le classement du portefeuille financier au sein du groupe Crelan a été modifié sur base des critères de l'IFRS 9. Pour plus d'explications concernant ces modifications, nous renvoyons à "Classification & Measurement" dans le tableau "Transition IFRS 9".

(en EUR)	2018				
	Au coût amorti	**À la juste valeur via OCI**	**À la juste valeur via le compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Détenus jusqu'à leur échéance**
Obligations d'Etat					
- cotées	1.180.334.908	0	0	-	-
- non côtées	24.008.583	0	0	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe					
- cotés	427.721.081	3.519.229	0	-	-
- non côtés	15.655.398	0	0	-	-
Actions et autres titres à revenu variable					
- cotés	0	0	0	-	-
- non côtés	0	0	6.569.002	-	-
Immobilisations financières					
- cotées	0	0	0	-	-
- non côtées	0	8.854.071	0	-	-
Total	**1.647.719.970**	**12.373.300**	**6.569.002**	**-**	**-**

(en EUR)	2017				
	Au coût amorti	**À la juste valeur via OCI**	**À la juste valeur via le compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Détenus jusqu'à leur échéance**
Obligations d'Etat					
- cotées	-	-	-	1.188.574.707	37.895.896
- non côtées	-	-	-	24.067.377	0
Obligations et autres titres à revenu fixe					
- cotés	-	-	-	306.934.833	0
- non côtés	-	-	-	16.162.115	0
Actions et autres titres à revenu variable					
- cotés	-	-	-	0	0
- non côtés	-	-	-	10.322.330	0
Immobilisations financières					
- cotées	-	-	-	0	0
- non côtées	-	-	-	9.406.805	0
Total	**-**	**-**	**-**	**1.555.468.167**	**37.895.896**

La catégorie de classification du portefeuille d'investissement de Crelan est basée sur le business model et le test des paiements de principal et d'intérêts (test SPPI, "Solely Payments of Principal and Interest" (= "paiements uniques de principal et d'intérêts")). Sur la base du business model documenté dans la stratégie financière du groupe, le portefeuille est globalement attribué à la catégorie HTC ("Hold To Collect") et évalué au coût amorti. Le business model de Crelan SA pour la gestion du portefeuille d'investissement consiste à investir dans des actifs à faible risque, puis de les conserver jusqu'à leur échéance. Cela implique que les éléments sont conservés dans l'intention de collecter les flux de trésorerie contractuels, plutôt que de générer des flux de trésorerie via la réalisation de plus-values. Les ventes dans le portefeuille d'investissement ne se produisent que dans des cas exceptionnels (par exemple, risque de crédit accru, échéance au cours de la même année civile, etc.). L'analyse des ventes d'obligations sera effectuée sur une base annuelle, les ventes représentant moins de 5% du portefeuille global étant considérées comme acceptables (à l'exclusion des obligations comportant un risque de crédit fortement accru ou expirant dans l'année).

Un prêt TIER I subordonné est catalogué en tant qu'instrument de capital dans la catégorie FVOCI ("Juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres"). Les investissements dans le portefeuille de private equity (capital-investissement) et un certain nombre de participations limitées ont également été classés dans cette catégorie. Enfin, les certificats immobiliers et un investissement dans un fonds d'obligations et d'actions ont dû être catalogués comme "FVPL" ("Fair Value through Profit and Loss" (= "juste valeur par le biais du résultat net")), car ils ne répondaient pas aux critères SPPI.

À la fin de 2018, la valeur comptable des conventions de cession de titres (Repo) s'élevait à 5,6 millions d'EUR. Depuis l'introduction de la norme IFRS 9, celles-ci ont été comptabilisées à l'actif au coût amorti. L'année dernière, les conventions de cession de titres (Repo) étaient classées dans la catégorie "Actifs

financiers disponibles à la vente" et évalués à la valeur de marché de 8,2 millions d'EUR. Le passif sous-jacent est toutefois comptabilisé à la valeur de marché.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier au cours des exercices 2018 et 2017:

(en EUR)	2018				
	Au coût amorti	**À la juste valeur via OCI**	**À la juste valeur via le compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Détenus jusqu'à leur échéance**
Solde d'ouverture	0	0	0	1.555.468.167	37.895.896
Reclassement IFRS 9	1.498.255.432	14.405.296	6.336.709	-1.555.468.167	-37.895.896
Solde d'ouverture 01/01/2018	1.498.255.432	14.405.296	6.336.709	0	0
Acquisitions	365.672.090	0	0	0	0
Ventes et arrivés à échéance	-191.101.806	-1.004.685	0	0	0
Fluctuations de la juste valeur					
- via résultat	0	-38.797	232.293	0	0
- via fonds propres	-6.285.890	-988.514	0	0	0
Ajout de réductions de valeur	-35.874	0	0	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur	0	0	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0	0	0
Autres mouvements	-18.783.982	0	0	0	0
Solde de clôture	1.647.719.970	12.373.300	6.569.002	0	0

(en EUR)	2017				
	Au coût amorti	**À la juste valeur via OCI**	**À la juste valeur via le compte de résultat**	**Disponibles à la vente**	**Détenus jusqu'à leur échéance**
Solde d'ouverture	-	-	-	2.098.093.043	18.669.182
Acquisitions	-	-	-	81.753.501	19.657.540
Ventes et arrivés à échéance	-	-	-	-523.756.664	0
Fluctuations de la juste valeur					
- via résultat	-	-	-	-64.662.801	-430.826
- via fonds propres	-	-	-	-36.213.912	0
Ajout de réductions de valeur	-	-	-	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur	-	-	-	255.000	0
Fluctuations du taux de change	-	-	-	0	0
Autres mouvements	-	-	-	0	0
Solde de clôture	-	-	-	1.555.468.167	37.895.896

En 2018, 365,7 millions d'EUR ont été investis dans le portefeuille financier. Les investissements ont été diversifiés entre des catégories d'actifs comprenant principalement des obligations d'État (245 millions d'EUR), des institutions supranationales (9,3 millions d'EUR), des covered bonds (51 millions d'EUR) et des obligations d'entreprises (45 millions d'EUR).

Les investissements dépassent les échéances en 2018 de 191,1 millions d'EUR. En raison des taux d'intérêt très négatifs sur certaines obligations d'État, un certain nombre de celles-ci venant à échéance en 2018 ont été vendues prématurément en janvier.

IFRS 9 contient les exigences relatives à un nouveau modèle de provisionnement permettant de comptabiliser les pertes de crédit plus tôt. Par rapport à la norme IAS 39, nous passons d'un modèle de pertes réalisées ("Incurred Loss model") à un modèle de pertes prévues ("Expected Loss model"). La perte estimée doit être calculée sur tous les instruments de dette classés en coût amorti ou à la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres. Nous obtenons ainsi une addition de réductions de valeur pour 2018 de 0,03 millions d'EUR à la suite de l'application de ce modèle. Au total, nous arrivons à une réduction de valeur de 0,1 millions d'EUR.

La macro couverture est appliquée à une partie du portefeuille financier.

5.20.1.7.2.4 <u>Prêts et créances</u>

5.20.1.7.2.4.1 Prêts et créances

En raison de l'entrée en vigueur de l'IFRS 9 au début de 2018, nous avons appliqué une ventilation différente pour les prêts et créances afin d'améliorer la lisibilité. Les prêts et créances sont ventilés comme suit :

(en EUR)	31/12/2018				31/12/2017
	Stage 1	**Stage 2**	**Stage 3**	**Total**	**Total**
Encours total	15.652.521.831	825.593.221	364.504.879	16.842.619.931	16.668.342.713
Prêts interbancaires	87.017.561	0	0	87.017.561	122.210.857
Crédits agricoles Long et court terme	1.214.516.614	70.047.353	86.037.113	1.370.601.080	1.421.837.574
Autres crédits à long terme	2.105.821.637	178.386.847	77.723.022	2.361.931.506	2.291.002.308
Autres crédits à court terme	139.402.564	12.749.930	14.842.023	166.994.517	158.641.585
Prêts au logement	10.421.447.572	516.317.119	128.033.859	11.065.798.550	10.883.924.268
Prêts à tempérament	786.817.135	24.017.124	28.175.448	839.009.707	785.405.871
Crédits Confort et de caisse	59.623.528	15.616.838	12.826.825	88.067.191	88.013.831
Crédits de cautionnement	56.399	0	764.954	821.353	1.049.970
Contrats de leasing	125.328.438	6.995.718	8.655.520	140.979.676	133.760.520
Autres prêts et avances	712.490.383	1.462.292	7.446.115	721.398.790	782.495.929
Pertes de valeur	-21.057.226	-7.289.247	-133.403.344	-161.749.817	-199.243.212
Prêts interbancaires	-8.242	0	0	-8.242	0
Crédits agricoles Long et court terme	-9.247.250	-444.235	-30.781.600	-40.473.085	-35.205.879
Autres crédits à long terme	-1.921.209	-2.288.454	-28.694.449	-32.904.112	-35.317.791
Autres crédits à court terme	-37.667	-14.832	-6.315.130	-6.367.629	-7.166.459
Prêts au logement	-1.742.295	-1.957.899	-34.012.849	-37.713.043	-43.739.887
Prêts à tempérament	-3.149.198	-647.575	-13.564.866	-17.361.639	-21.064.670
Crédits Confort et de caisse	-722.627	-1.380.862	-7.668.554	-9.772.043	-6.867.876
Crédits de cautionnement	0	0	-597.373	-597.373	-616.347
Contrats de leasing	-1.200.634	-412.768	-4.591.758	-6.205.160	-8.740.811
Autres prêts et avances	-3.028.104	-142.622	-7.176.765	-10.347.491	-40.523.492
Total des prêts et créances	15.631.464.605	818.303.974	231.101.535	16.680.870.114	16.469.099.501

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille de crédit.

Les autres prêts et avances comprennent des garanties en espèces déposées (auprès d'une contrepartie centrale) pour un montant de 594,5 millions d'EUR (2017 : 667,5 millions d'EUR), tandis que les prêts interbancaires en contiennent 40,7 millions d'EUR (2017 : 41,5 millions d'EUR).

L'encours total des prêts et créances sur la clientèle augmente de 174 millions d'EUR en 2018, ce qui s'explique principalement par la hausse des prêts au logement et des prêts à tempérament. Les pertes de valeur ont diminué de 34,5 millions d'EUR ou 1,9%. Le total net des prêts et créances augmente donc en 2018 de 211 millions d'EUR.

5.20.1.7.2.4.2 Forbearance

Les créances faisant l'objet de mesures de renégociation (forbearance) sont définies par l'EBA (European Banking Authority) comme des contrats par lesquels le client ne peut plus ou ne sera plus en mesure de faire face à ses obligations en raison de difficultés financières, ce qui implique que l'institution prend l'une des mesures suivantes :

- Ajuster la durée ou les conditions du contrat afin que le client puisse rembourser sa dette
- Un refinancement total ou partiel du contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme grevés :

(en EUR)	31/12/2018		
	Modifications des termes et	**Refinancement**	**Total forbearance**
Encours sain	50.209.122	27.032.622	77.241.744
Encours déprécié	79.280.581	6.711.428	85.992.009
Dépréciations	-23.524.162	-1.625.766	-25.149.928
Total des prêts et créances en forbearance	105.965.541	32.118.284	138.083.825

(en EUR)	31/12/2017		
	Modifications des termes et	**Refinancement**	**Total forbearance**
Encours sain	66.095.543	65.322.884	131.418.427
Encours déprécié	75.375.901	8.433.629	83.809.530
Dépréciations	-17.928.070	-2.190.520	-20.118.590
Total des prêts et créances en forbearance	123.543.374	71.565.993	195.109.367

En 2018, 683 dossiers, représentant un capital total de 52 millions d'EUR, ont été inclus dans l'encours grevé. À côté de cela , il y avait 1.093 dossiers pour un encours total de 85 millions d'EUR qui sont revenus dans l'encours normal. Par ailleurs, l'encours grevé a également diminué en raison des remboursements normaux sur ces dossiers.

Les clients qui font l'objet d'une seconde mesure de renégociation endéans les 24 mois sont systématiquement placés en défaut qualitatif pour une durée minimale de 24 mois pendant laquelle les règles comptables en matière de défaut s'appliquent. Une réduction de valeur est alors comptabilisée. Au 31 décembre 2018 cela concerne un encours de 26,9 millions d'EUR et une réduction de valeur de 1,9 millions d'EUR.

Les réductions de valeur sur les crédits restructurés/grevés ne sont reprises que lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat n'a aucun jour d'arriérés et il n'existe plus aucun indice de problème avec le remboursement.
- Au moins 1 an s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Si les deux conditions sont remplies et que la perte de valeur est reprise, le contrat reste sous surveillance accrue pendant 2 ans. Cela signifie que si le contrat a plus de 30 jours d'arriérés, une perte de valeur est à nouveau déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme faisant l'objet de mesures de renégociation (forbearance) lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée durant les 2 dernières années sur des créances impayées du débiteur.
- Le débiteur n'a aucune créance en suspens avec un arriéré de plus de 30 jours.

5.20.1.7.2.5 Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	2018				
	Terrains et constructions	**Infrastructure informatique**	**Matériel de bureau**	**Autre matériel**	**Total**
Solde d'ouverture 1 janvier 2018					
Prix d'acquisition	35.245.753	34.940.346	13.874.252	28.955.969	113.016.320
Amortissements cumulés	25.289.895	32.346.920	11.556.747	23.963.771	93.157.333
Valeur comptable nette	9.955.857	2.593.426	2.317.506	4.992.198	19.858.987
Variations 2018					
Entrées	71.492	2.339.645	1.428.312	1.933.535	5.772.984
Sorties	170.424	0	0	22.983	193.407
Autres	0	0	0	0	0
Amortissements	885.770	1.927.771	730.078	1.615.797	5.159.416
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	-1.775	-13.563	-15.338
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2018	8.971.155	3.005.300	3.013.967	5.273.390	20.263.812
Solde de clôture 31 décembre 2018					
Prix d'acquisition	35.033.177	37.279.991	15.145.145	30.631.115	118.089.428
Amortissements cumulés	26.062.022	34.274.691	12.131.178	25.357.725	97.825.616
Valeur comptable nette	8.971.155	3.005.300	3.013.967	5.273.390	20.263.812

(en EUR)	2017				
	Terrains et constructions	**Infrastructure informatique**	**Matériel de bureau**	**Autre matériel**	**Total**
Solde d'ouverture 1 janvier 2017					
Prix d'acquisition	36.946.390	36.352.213	18.161.252	22.963.021	114.422.876
Amortissements cumulés	26.126.554	34.297.744	16.252.068	17.886.787	94.563.153
Valeur comptable nette	10.819.836	2.054.470	1.909.184	5.076.234	19.859.724
Variations 2018					
Entrées	154.473	2.753.011	1.171.441	2.008.731	6.087.656
Sorties	0	4.078.262	9.245	754.692	4.842.199
Autres	-1.855.110	-85.723	-4.964.967	5.011.641	-1.894.159
Amortissements	1.030.483	2.147.611	787.634	2.042.842	6.008.570
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	4.077.879	0	716.664	4.794.543
Autres	-1.867.141	-19.661	-4.998.727	5.023.537	-1.861.992
Solde de clôture 31 décembre 2017	9.955.857	2.593.426	2.317.506	4.992.198	19.858.987
Solde de clôture 31 décembre 2017					
Prix d'acquisition	35.245.753	34.940.346	13.874.252	28.955.969	113.016.320
Amortissements cumulés	25.289.895	32.346.920	11.556.747	23.963.771	93.157.333
Valeur comptable nette	9.955.857	2.593.426	2.317.506	4.992.198	19.858.987

Le Groupe n'a pas constitué d'immobilisations corporelles en sûretés d'obligations.

5.20.1.7.2.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2018					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	36.173.796	1.143.486	81.096.014
Amortissements cumulés	0	12.099.403	30.859.786	962.435	43.921.624
Valeur comptable nette	23.642.632	8.036.698	5.314.010	181.051	37.174.391
Variations 2018					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	0	1.527.712	1	1.527.713
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	2.630.798	2.172.962	114.349	4.918.109
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2018	23.642.632	5.405.900	4.668.759	66.703	33.783.994
Solde de clôture 31 décembre 2018					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	37.701.507	1.143.487	82.623.726
Amortissements cumulés	0	14.730.201	33.032.748	1.076.784	48.839.733
Valeur comptable nette	23.642.632	5.405.900	4.668.759	66.703	33.783.994
Solde d'ouverture 1 janvier 2017					
Prix d'acquisition	23.642.632	21.067.361	37.583.622	1.143.486	83.437.101
Amortissements cumulés	0	8.876.210	30.542.268	848.086	40.266.563
Valeur comptable nette	23.642.632	12.191.151	7.041.355	295.400	43.170.537
Variations 2017					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	2.981.933	2.404.601	0	5.386.534
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	3.913.194	3.806.648	0	7.719.842
Amortissements	0	7.136.387	4.331.249	114.349	11.581.984
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	3.913.194	3.812.237	0	7.725.430
Autres	0	0	193.715	0	193.715
Solde de clôture 31 décembre 2017	23.642.632	8.036.698	5.314.010	181.051	37.174.391
Solde de clôture 31 décembre 2017					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	36.375.289	1.143.486	81.297.508
Amortissements cumulés	0	12.099.403	31.061.279	962.435	44.123.117
Valeur comptable nette	23.642.632	8.036.698	5.314.010	181.051	37.174.391

Toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Pour le Goodwill ceci n'est pourtant pas le cas. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le Goodwill ne fait pas l'objet d'amortissements, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation (impairment test) résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée excède l'estimation de la valeur de réalisation faite par cette entité, une perte de valeur (impairment) est comptabilisée dans le résultat.

La norme IAS 36 paragraphe 134 exige des informations à fournir par unité génératrice de trésorerie pour laquelle la valeur comptable du goodwill et/ou des actifs incorporels ayant une durée de vie illimitée est significative par rapport au total.

Il n'y a plus que le goodwill d'Europabank SA, de 23,6 millions d'EUR, qui est repris dans cette rubrique au 31 décembre 2018.

Le montant recouvrable est estimé à partir de la "Fair Value less costs to sell". Il est déterminé selon le "Discounted Cash Flow model". Avec la méthode des flux de trésorerie actualisés, le montant

recouvrable d'un investissement est calculé comme étant la valeur actuelle nette de tous les flux de trésorerie futurs de l'unité d'exploitation concernée.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow method) repose sur un certain nombre d'hypothèses :

Hypothèses de flux de trésorerie Europabank SA

Sur le plan financier, le faible taux d'intérêt s'est maintenu en 2018, ce qui a entraîné une pression à la baisse sur les marges d'intérêt.

La direction suppose que, pour 2019, 2020 et 2021, le produit bancaire net progressera respectivement de 1,8 %, 1,5 % et 1,2 %. Après 2021, on s'attend à une croissance annuelle de 0,5% du produit bancaire net d'Europabank SA.
Les charges d'exploitation pour les années 2019 à 2021 sont basées sur l'évolution attendue des coûts. Pour les années suivantes, on suppose que les coûts d'exploitation évolueront sur la base du ratio coûts d'exploitation / produit net bancaire de 2018.

Une prévision détaillée est faite des activités pour les 5 prochaines années. Après la période de prévision explicite de 5 ans, la valeur terminale de la société est prise en compte au moyen d'une extrapolation des flux de trésorerie à l'infini. Ceci est basé sur un taux de croissance final après 5 ans de 1,5 % sur une base annuelle. Ce taux de croissance final est déterminé par la direction en fonction de la croissance moyenne attendue à long terme du marché pour chaque activité.

Le taux d'actualisation

La valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus d'Europabank SA est calculée sur la base du taux d'actualisation applicable. Le taux d'actualisation reflète l'exigence de rendement pour les capitaux propres. Ce taux d'actualisation est basé sur la théorie du modèle de valorisation du capital CAPM (Capital Asset Pricing Model) et se compose d'un taux d'intérêt du marché sans risque et d'une prime de risque du marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Le taux d'intérêt du marché sans risque est basé sur le taux de l'IRS à 10 ans. Il s'élevait à 0,77% au 31 décembre 2018 (en 2017 : 0,89%). La prime de risque du marché s'est élevée à 5% en 2018 (5% en 2017). Bêta est le risque systématique d'un investissement par rapport au marché dans son ensemble. Le bêta de chaque unité déclarante a été déterminé en fonction de son profil de risque spécifique. En 2018, le bêta était de 1,5 (1,5 en 2017). Cela se traduit par un taux d'actualisation de 8,3% pour Europabank SA (2017 : 8,4%).

Sensibilité

La sensibilité de la valeur actuelle nette ou de la valeur recouvrable de l'entité est également calculée. Dans ce cas, l'impact sur la valeur actuelle nette de l'entité du fait d'une diminution et d'une augmentation respectives du bêta du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité est simulé. L'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est également simulé à l'infini. Enfin, un test de résistance est réalisé en appliquant un taux de croissance annuel négatif de 0,25 % aux flux de trésorerie futurs à l'infini et en actualisant la valeur nette des flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation sous contrainte de 12,5 %. Les tests de sensibilité et le test de résistance indiquent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures aux valeurs comptables pour Europabank SA.

5.20.1.7.2.7 *Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés*

Après la modification du taux d'impôt sur les sociétés, les impôts différés inclus dans le bilan IFRS (différence de temps) ont été réévalués en tenant compte de leur date de règlement. Pour la période allant de janvier 2018 à décembre 2019, ils ont été évalués à 29,58% et à partir de 2020 à 25%.

Cette réévaluation a généré un coût supplémentaire de 1,53 millions d'EUR dans le compte de résultat et a eu un impact positif sur la réserve de réévaluation (OCI) de 0,26 millions d'EUR.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au 31 décembre 2018. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés par entité juridique du Groupe.

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Impôts exigibles		
Actifs	700.697	826.561
Passifs	745.695	330.164
Total impôts exigibles	-44.998	496.397
Impôts différés		
Actifs	50.922.310	30.893.165
Passifs	13.591.373	8.603.696
Total impôts différés	37.330.937	22.289.469

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des actifs et passifs d'impôts exigibles et différés au bilan au 31 décembre 2018 :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Repris dans le compte de résultat	**38.803.035**	**43.640.598**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-13.736.226*	*-17.968.359*
Provisions sur crédits	*4.283.723*	*10.063.098*
Ajustement portefeuille d'investissement	*1.536.808*	*1.839.689*
Dérivés et transactions de couverture	*14.625.148*	*16.063.635*
Avantages du personnel	*2.477.487*	*2.509.194*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*173.855*	*207.481*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*1.396.938*	*1.674.312*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*34.653.429*	*37.680.383*
Goodwill	*0*	*0*
Impact aquisition Centea	*-6.608.127*	*-8.428.835*
Autres	*0*	*0*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-1.472.098**	**-21.351.129**
Ajustement portefeuille d'investissement	*-1.244.876*	*-21.253.990*
Avantages du personnel	*-227.222*	*-97.139*
Total impôts différés	37.330.937	22.289.469

Le stock d'impôts différés qui dépend des profits et pertes futurs (impact RDT) doit, conformément aux budgets actuels et extrapolés, être intégralement recouvré dans un délai de 7 ans. Ce stock a déjà considérablement diminué en 2017 du fait de son utilisation partielle et de sa réévaluation suite à la réduction du taux d'imposition des sociétés. L'utilisation se poursuit en 2018 et entraîne une diminution de 3,03 millions d'EUR.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2018 et 2017 se présente de la manière suivante :

(en EUR)	2018	2017
Solde d'ouverture	22.289.469	25.489.648
Transition IFRS 9	19.995.177	0
Solde d'ouverture après ajustements suite à l'introduction de l'IFRS 9	42.284.646	25.489.648
Inclus dans le résultat de l'exercice	**-5.114.504**	**-14.346.854**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-250.250*	*4.842.692*
Provisions sur crédits	*-1.658.468*	*-3.311.458*
Ajustement portefeuille d'investissement	*-516.799*	*-969.708*
Dérivés et transactions de couverture	*-1.374.251*	*-10.757.197*
Avantages du personnel	*-106.842*	*-1.221.421*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*-33.626*	*-100.153*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*-277.374*	*170.644*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*-3.026.955*	*-8.098.118*
Goodwill	*0*	*0*
Suivi de l'acquisition de Centea	*2.124.274*	*5.099.001*
Autres	*5.787*	*-1.136*
Repris dans les réserves de réévaluation	**160.795**	**11.146.675**
Ajustement portefeuille d'investissement	*211.797*	*11.143.635*
Avantages du personnel	*-54.950*	*2.907*
Autres	*3.948*	*133*
Solde de clôture	37.330.937	22.289.469

L'augmentation notable de la position nette au bilan résulte principalement d'une augmentation des réserves de réévaluation dans l'ajustement du portefeuille d'investissement. Depuis l'entrée en vigueur de l'IFRS 9, la part valorisée dans les résultats non réalisés a fortement diminué. Par le passé, la différence entre la valeur de marché et la valeur comptable d'un tel actif était comptabilisée dans les résultats non réalisés et imputée d'impôts différés. Comme cela ne se produit que dans une mesure limitée en vertu des nouvelles règles, l'impôt différé à payer sur cet actif a fortement diminué.

Des actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que s'il est probable que les actifs d'impôts différés seront compensés par les bénéfices futurs attendus.

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôts différés suivants n'étaient pas comptabilisés au bilan en raison d'incertitudes quant au bénéfice imposable futur :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Réductions de valeur sur crédits	12.799.870	15.971.863
Provisions	0	0
Pertes fiscales	15.542.147	17.859.283
Impact non reconnu du revenu définitivement imposé (IDE)	5.936.903	3.948.738
Intérêts notionnels	0	4.542.122
Total des actifs d'impôts différés non inclus dans le bilan	34.278.920	42.322.006

Les pertes fiscales sont la conséquence de la constitution de provisions.

5.20.1.7.2.8 Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Charges payées d'avance	823.107	1.439.513
Produits à recevoir	8.113.869	7.622.563
Métaux précieux, biens et marchandises	124.735	116.221
Autres avances	3.825.231	2.113.858
Impôts à récupérer	0	0
Autres	647.603	640.200
Total autres actifs	13.534.545	11.932.355

La composition des autres passifs au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Régimes de pension à prestations définies	9.210.968	9.949.530
Autres avantages du personnel	5.428.630	6.817.243
Charges sociales	12.235.812	13.314.235
Charges à payer	23.492.402	17.750.704
Produits à reporter	1.553	1.527
Dettes fiscales	3.888.293	3.912.270
Autres passifs	22.220.511	24.083.159
Total autres passifs	76.478.170	75.828.668

Les autres passifs consistent principalement en factures à recevoir ou à payer.

Les autres passifs ont légèrement augmenté en 2018 (+ 649.502 EUR). Cela est dû à une forte augmentation des coûts imputables (+ 32%). Tous les autres passifs connaissent une diminution en 2018.

5.20.1.7.2.9 Passifs financiers évalués au coût amorti

5.20.1.7.2.9.1 9.1. Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2017 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Dépôts d'établissements de crédit	43.460.909	24.988.318
- dépôts des banques centrales	1.279.614	2.274.814
- dépôts à vue	5.478.615	1.821.121
- dépôts à terme	30.265.771	12.783.887
- passifs financiers liés aux actifs transférés (r	6.436.909	8.108.496
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	17.166.678.025	16.407.590.409
- dépôts à vue	3.145.305.176	2.877.338.347
- dépôts à terme	779.200.740	776.467.975
- dépôts d'épargne	13.115.678.864	12.629.414.636
- autres dépôts	126.493.245	124.369.451
Total dépôts	17.210.138.934	16.432.578.727

Des dépôts auprès d'établissements de crédit, 20,3 millions d'EUR (2017 : 2,8 millions d'EUR) concernent des garanties déposées dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés.

Les dépôts à vue dans des établissements autres que de crédit ont augmenté par rapport à 2018. Nous constatons également une augmentation de nos dépôts d'épargne. D'une part, cette augmentation est liée à de solides résultats commerciaux qui ont attiré des fonds du marché et, d'autre part, il y a eu un transfert du portefeuille des bons de caisse.
Les autres dépôts auprès des clients concernent principalement des comptes de notaires et des comptes de tiers d'avocats.

Le Groupe a conclu diverses conventions de cession de titres (transactions Repo) à compter du 31 décembre 2018 d'une durée maximale de 3 mois. Ces passifs s'élèvent à 6,4 millions d'EUR (2017 : 8,1 millions d'EUR). En vertu de ces contrats, des actifs évalués au coût amorti ont été vendus et livrés pour une valeur comptable totale de 5,6 millions d'EUR (2017 : 8,2 millions d'EUR). Les actifs financiers concernés restent au bilan et le Groupe reste soumis au risque d'intérêt et de crédit sur ces titres. Étant donné que le Groupe vend les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à ces titres, il ne peut pas utiliser ces titres pendant la durée de la convention de cession de titres (Repo). La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, mais que la valeur de marché est utilisée pour déterminer le montant des dépôts.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe :

31/12/2018 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Titres de dette au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	6.507.257	0
Valeur comptable du passif correspondant	0	6.436.910	0

31/12/2017 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Titres de dette au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	8.229.067	0
Valeur comptable du passif correspondant	0	8.108.497	0

5.20.1.7.2.9.2 Titres de dette, y compris les obligations

Les dettes représentées par un titre sont composées exclusivement de bons de caisse au 31 décembre 2018 comme suit :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Bons de caisse	967.945.453	1.175.306.785
Obligations	0	0
Total titres de dette	967.945.453	1.175.306.785

La diminution de l'encours de -207,4 millions d'EUR (2017 : -858,4 millions d'EUR) est moins prononcée que lors de l'exercice précédent. Il y avait moins d'échéances en 2018 qu'en 2017.

La macro couverture est appliquée à une partie du portefeuille des bons de caisse.

5.20.1.7.2.9.3 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La durée restante au 31 décembre 2018 peut être détaillée comme suit :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Echéance	0	0
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	64.511.146	35.148.185
Exercice en cours +2	100.725.109	64.348.298
Exercice en cours +3	50.010.758	100.454.217
Exercice en cours +4	17.324.882	49.875.646
Au delà de l'exercice en cours +4	9.439.579	26.698.354
Total dettes subordonnées	242.011.474	276.524.700

Aucun certificat subordonné n'a été vendu en 2018. La baisse de l'encours pour un montant de 34,5 millions d'EUR est due à l'échéance des certificats

5.20.1.7.2.9.4 Autres passifs financiers

Les montants figurant dans les "autres passifs financiers" représentent un instantané à la date de clôture.
Cela concerne principalement les "comptes en attente" en ce qui concerne les transactions avec les clients et les agents.

	31/12/2018	31/12/2017
Autres dettes financières	104.779.224	121.387.263

5.20.1.7.2.10 Provisions

Les provisions peuvent se détailler comme suit pour les années 2018 et 2017 :

31/12/2018 (en EUR)	**Réorganisation**	**Litiges en cours**	**Provision technique Crelan Insurance**	**Autres provisions**	**Total**
Solde d'ouverture	27.485.351	4.996.741	46.233.862	0	78.715.954
Reclassement IFRS 9	0	0	0	781.378	781.378
Solde d'ouverture 01/01/2018	27.485.351	4.996.741	46.233.862	781.378	79.497.332
Ajouts	0	1.818.505	26.063.168	47.256	27.928.929
Montants utilisés	-4.120.188	-568.786	-20.408.840	0	-25.097.814
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0	-297.636	0	0	-297.636
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Solde de clôture	23.365.163	5.948.824	51.888.190	828.634	82.030.811

31/12/2017 (en EUR)	**Réorganisation**	**Litiges en cours**	**Provision technique Crelan Insurance**	**Autres provisions**	**Total**
Solde d'ouverture	38.762.000	6.605.802	40.841.279	469.714	86.678.795
Ajouts	250.000	790.629	23.488.885	0	24.529.514
Montants utilisés	-2.006.649	-634.817	-18.096.302	-296.763	-21.034.531
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0	-1.764.873	0	0	-1.764.873
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres mouvements	-9.520.000	0	0	-172.951	-9.692.951
Solde de clôture	27.485.351	4.996.741	46.233.862	0	78.715.954

Remarque : le solde de la provision technique au 31/12/2017 tient compte de la réassurance pour un montant de 1,765 million d'EUR. La provision technique brute au 31/12/2017 est de 47.998.406 EUR. (46.233.862 EUR net).
Pour les données 2018, ce sont des chiffres bruts qui sont rapportés.

En octobre 2016, le Conseil d'Administration de Crelan SA a approuvé le plan stratégique "Fit for the Future" pour la réorganisation des services centraux et du réseau d'agents. Les provisions pour ce projet s'élevaient à 38 millions d'EUR et étaient liées à la diminution progressive du nombre d'emplois à temps plein sur une période de 4 ans et à la restructuration du réseau d'agents. Après les différents transferts, utilisations et affectations au cours de 2017, ces provisions s'élevaient à 27,5 millions d'EUR à la fin de la même année. En 2018, l'utilisation de ces provisions a été comptabilisée pour un montant de 4,1 millions d'EUR.

Les litiges en cours concernent diverses affaires juridiques et sinistres. Le montant de la provision est calculé individuellement par dossier par le service juridique ou le service du personnel s'il s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur. L'ajout de 1,8 millions d'EUR concerne à la fois les nouveaux dossiers et les dossiers existants. La majorité de ces dossiers concerne principalement des litiges juridiques avec des agents.

Les autres provisions concernent les passifs et garanties donnés sur les lignes de crédit et les comptes courants du Stage 1. Celles-ci ont été récemment établies conformément à la norme IFRS 9.

5.20.1.7.2.11 Avantages du personnel

5.20.1.7.2.11.1 Engagements de retraite

Les passifs au titre des régimes de pension à prestations définies sont inclus dans la rubrique "Autres passifs". Crelan SA a deux "régimes de pension à prestations définies" qui couvrent les employés de l'ancien Crédit Agricole et de l'ancien Centea. Les autres entités du groupe ont mis en place des régimes belges à cotisations définies.

Depuis 2012, aucune affiliation aux régimes de pension à prestations définies n'est possible. Ceux-ci sont financés par des contrats d'assurances de groupe souscrites auprès d'assureurs belges. La méthode de financement choisie par l'employeur prévoit une dotation annuelle payée aux fonds de financement qui tient compte d'hypothèses d'augmentations salariales, de l'inflation, d'un taux d'actualisation, d'un âge de la retraite et de la rotation du personnel, tout en respectant le financement minimum légal.

À l'âge normal de la retraite, les employés ont droit à un capital calculé en fonction de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes de pension à prestations définies comportent un risque actuariel, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque d'inflation.

Le Groupe compte quatre "régimes à cotisations définies", un pour les anciens employés de Crédit Agricole entrés en service depuis 2008, deux pour les anciens employés de Centea, entrés en service avant 1999 et un pour Europabank. En outre, les employés de l'ancien Crédit Agricole affiliés aux régimes de pension à prestations définies sont transférés vers les régimes à cotisations définies s'ils restent actifs après l'âge de la retraite. La filiale Europabank SA dispose également de son propre régime à cotisations définies pour tous ses employés. Tous ces régimes de retraite sont financés par des assurances de groupe, l'assureur garantissant un rendement minimum.

Les régimes belges à cotisations définies étaient jusqu'à récemment soumis à un taux de rendement minimum légal de 3,25% sur les contributions de l'employeur et de 3,75% sur les contributions personnelles à garantir par l'employeur. Ce rendement garanti pouvait être modifié par un arrêté royal. Dans ce cas, il était prévu que les nouveaux rendements seraient appliqués aux cotisations cumulées

du passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de retraite ont été considérés comme des régimes à cotisations définies et comptabilisés comme tels en vertu de la norme IAS 19.

La loi belge a été modifiée le 1er janvier 2016 : le rendement minimum à garantir par l'employeur varie en fonction du rendement de l'OLO sur 10 ans, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Pour les cotisations versées à partir de 2016, le rendement minimum garanti est de 1,75%.
Toutefois, pour les régimes de retraite financés par des contrats d'assurance de groupe selon lesquels l'assureur garantit un taux d'intérêt contractuel, le pourcentage de 3,25% ou 3,75% reste applicable aux cotisations cumulées au 31 décembre 2015, jusqu'à la date de départ à la retraite de l'employé actif. De facto, à partir de 2016, ces régimes belges à cotisations définies peuvent être classés en tant que régimes de pension à prestations définies selon IAS 19.

À partir de 2016, le Groupe effectue le calcul complet des passifs au titre des régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les passifs bruts au titre des droits de pension à prestations définies sont évalués selon la méthode "PUC ".
La "méthode PUC" (Projected Unit Credit) est une technique actuarielle dans laquelle les passifs bruts résultant des droits à prestations définies sont évalués via une prévision des futures prestations actualisées. La valeur actuelle du passif brut au titre des prestations définies est ensuite comparée à la juste valeur des placements. Une provision est créée pour tout découvert. En tenant compte des coûts de pension imputables à l'année de service, la variation du passif est comptabilisée via les réserves de réévaluation. L'évaluation des actifs au titre de régimes à cotisations définies est fondée sur l'application du paragraphe 115 de la norme IAS 19, en tenant compte du risque standard des institutions d'assurance. Les régimes de pension à prestations définies sont évalués selon la méthode de la juste valeur des actifs (IFRS 13), selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur au comptant des flux de trésorerie futurs, compte tenu du risque de défaut.

NB. La méthode des unités de crédit projetées est utilisée pour déterminer la valeur actuelle, le passif brut lié au régime de pension à prestations définies et le coût des services rendus. Selon cette méthode, une « prestation accumulée projetée » est
calculée en fonction du service à la date d'évaluation, mais lorsque la formule de calcul des prestations est fondée sur les niveaux de salaire et de sécurité sociale futurs, en utilisant des hypothèses sur la croissance de ces montants projetés à l 'âge auquel l'employé est supposé quitter le service actif. Normalement, la « prestation accumulée projetée » est fondée sur la formule du régime. Toutefois, si les services dans les années futures causent des prestations matériellement plus élevées que dans les années précédentes, les « prestations accumulées projetées » sont calculées en affectant les prestations de façon linéaire sur la période considérée.

Pour déterminer la juste valeur des actifs, une estimation du risque de défaut est effectuée :

- Pour la juste valeur des actifs dans la limite des réserves mathématiques, le risque de défaut est considéré comme identique au risque de défaut des obligations AA d'entreprises. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est identique au taux d'actualisation utilisé pour calculer le DBO (Defined Benefit Obligation (= obligation de prestation définie)).
- Pour la juste valeur des actifs excédant les réserves mathématiques, un risque de défaut supplémentaire est pris en compte, qui est inclus dans le taux d'actualisation de la manière suivante: la prime de risque ajoutée est égale aux rendements des obligations AA d'entreprises moins les rendements des institutions financières avec la notation des compagnies d'assurance concernées.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne respecte pas ses obligations, c'est-à-dire qu'elle ne puisse pas atteindre son rendement garanti convenu contractuellement.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur actuelle de engagement brut des régimes à prestations définies et des régimes de pension belges à cotisations définies :

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Solde d'ouverture	64.866.424	73.754.654	63.928.147	73.899.903
Coût des services rendus au cours de la période	2.694.029	2.638.892	2.845.304	2.430.680
Coût financier	835.707	1.158.850	866.991	1.182.681
Cotisations des participants au régime	180.400	798.882	191.088	820.362
Impôts	-392.889	-348.631	-462.522	-289.126
Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience	-314.452		-287.804	
Ecarts actuariels - hypothèses démographiques	0		0	
Ecarts actuariels - hypothèses financières	-457.848	1.266.585	503.412	-1.411.296
Prestations payées	-1.503.650	-4.538.646	-2.718.193	-2.878.550
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	65.907.721	74.730.585	64.866.424	73.754.655

La répartition de l'engagement brut des régimes de pension à prestations définies et des régimes à cotisations définies belges peut être composée comme suit :

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Actifs	57.163.970	62.492.244	57.048.272	59.582.735
Dormants	7.853.783	12.029.908	6.603.767	14.112.918
Retraités	67.774		177.921	
Impôts	822.195	208.433	1.036.464	59.002
Solde	65.907.722	74.730.585	64.866.424	73.754.655

Les actifs sont détenus en contrepartie de régimes de pension à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous donne le détail de l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Solde d'ouverture	55.722.167	73.250.690	54.153.470	72.993.289
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	732.944	1.127.140	741.424	1.142.053
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) aux taux d'actualisation	708.064	-51.913	-14.270	-1.128.575
Cotisations de l'employeur (taxe comprise)	3.239.948	2.712.741	3.831.170	2.591.236
Cotisations des participants au régime	180.400	798.882	191.088	820.362
Prestations payées	-1.503.650	-4.538.646	-2.718.193	-2.878.550
Impôts	-392.889	-348.631	-462.522	-289.126
Reclassements de régime des cotisations définies				
Solde de clôture	58.686.984	72.950.261	55.722.167	73.250.690

Le rendement observé des actifs des régimes de pension à prestations définies au cours de 2018 s'est élevé à 1,4 millions d'EUR (2017 : 0,7 millions d'EUR). Les actifs ne comprennent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni d'investissements immobiliers ou d'actifs utilisés par le Groupe. Tous les actifs sont investis dans des contrats d'assurance de groupe qui prévoient un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats dans la Branche 21).

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur de l'actif lié aux régimes de pension à prestations définies et des régimes à cotisations définies belges, ainsi que des actifs et passifs figurant au bilan : :

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Obligations au titre des régimes à prestations définies	65.907.721	74.730.585	64.866.424	73.754.655
Juste valeur des actifs du régime définis	-58.686.984	-72.950.262	-55.722.167	-73.250.691
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	**7.220.737**	**1.780.323**	**9.144.257**	**503.964**
Montants comptabilisés au bilan				
Passifs pour régimes à prestations définies	7.220.737	1.780.323	9.144.257	503.964
Actifs pour régimes à prestations définies				
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	**7.220.737**	**1.780.323**	**9.144.257**	**503.964**

Le tableau ci-dessous donne le détail de la totalité des charges comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Coût des services rendus au cours de la période	2.694.029	2.638.892	2.845.304,29	2.430.680,27
Coût financier	835.707	1.158.850	866.990,94	1.182.681,27
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0,00	0,00
Coût des avantages de la cessation d'emploi	0	0	0,00	0,00
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-732.944	-1.127.140	-741.424,33	-1.142.053,45
Charge totale comptabilisée en résultat	**2.796.792**	**2.670.602**	**2.970.870,90**	**2.471.308,09**
Effets de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	-1.480.364	1.318.497	229.878,63	-282.720,75
Coût total comptabilisé dans le résultat global	**1.316.428**	**3.989.099**	**3.200.749,53**	**2.188.587,34**

Les principales hypothèses actuarielles pour les régimes de pension à prestations définies et pour les régimes de pension belges à cotisations définies sont présentées dans le tableau suivant:

	2018		2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Taux d'actualisation	1,37%-1,72%	1,40%-1,79%	1,27%-1,74%	1,29%-1,83%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Les principales hypothèses actuarielles, utilisées pour déterminer la totalité des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'exercice, figurent dans le tableau ci-dessous:

	2018		2017	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**	**Régimes des pensions à prestations définies**	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Taux d'actualisation	1,27%-1,74%	1,40%-1,79%	1,36%-1,75%	1,29%-1,83%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur des passifs concernant les régimes de retraite est différent pour ex-Centea, Crelan SA et pour les régimes belges de pension à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies. Dans le plan de retraite à prestations définies de Crelan SA se trouvent des employés (relativement) plus âgés. Le "Defined Benefit Plan" (régime à prestations définies) d'ex-Centea n'a été mis en place qu'en 2009 et s'applique à tous ceux qui sont rentrés en service après 1998. Étant donné que la durée moyenne de financement est plus longue pour ex-Centea que pour Crelan SA, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de "l'obligation à prestations définies" est plus élevé pour ex-Centea que pour Crelan SA. Le même constat s'applique aux régimes belges à cotisations définies.

Les flux de trésorerie attendus en 2019 pour les régimes de pension à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies du Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2019	
	Régimes des pensions à prestations définies	**Ex-régimes des pensions à cotisations définies**
Cotisations de l'employeur aux actifs du régime (taxes comprises)	2.926.775	2.443.122
Cotisations des participants au régime	185.451	785.808
Prestations payées	6.031.254	2.502.507
Prestations payées par employeur	32.867	0
Impôts	403.890	0

La durée moyenne des obligations relatives aux régimes à prestations définies est de 9 ans pour Crelan SA et de 16 ans pour ex-Centea. La durée moyenne des engagements vis-à-vis des différents régimes à cotisations définies est comprise entre 9 et 15 ans.

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +-50bps sur la valeur d'obligation brute de la fin de période pour les régimes de pension à prestations définies est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en EUR)	31/12/2018
	Régimes des pensions à prestations définies
1 Obligation brute de la fin de période basée sur les hypothèses de l'année passée	
a. Obligation brute - Montant Nominal	66.365.570,00
2 Sensibilité aux taux d'actualisation	
a. Hypothèse Centrale	1,37%-1,72%
b. Obligation brute	65.907.722,00
a. Hypothèse - Variation 1	1,87%-2,22%
b. Obligation brute - Montant Nominal	62.501.519,00
a. Hypothèse - Variation 2	0,87%-1,22%
b. Obligation brute - Montant Nominal	69.592.566,00
3 Sensibilité aux taux attendus d'augmentation des salaires	
a. Hypothèse Centrale	2,80%
b. Obligation brute	65.907.722,00
a. Hypothèse - Variation 1	3,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	70.915.634,00
a. Hypothèse - Variation 2	2,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	61.427.962,00
4 Sensibilité aux taux de mortalité	
a. Hypothèse Centrale	MR-3 / FR-3
b. Obligation brute	65.907.722,00
a. Hypothèse - Variation 1	MR/FR
b. Obligation brute - Montant Nominal	65.742.001,00
5 Sensibilité aux taux attendus d'inflation	
a. Hypothèse Centrale	1,80%
b. Obligation brute	65.907.722,00
a. Hypothèse - Variation 1	2,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	68.372.501,00
a. Hypothèse - Variation 2	1,30%
b. Obligation brute - Montant Nominal	63.602.382,00

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +-50bps sur la valeur d'obligation brute et d'actifs des régimes de pension belges à cotisations définies de la fin de période est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2018
	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation +50bp	
L'obligation brute	70.383.574
Les actifs du régime	68.741.706
Taux d'actualisation -50bp	
L'obligation brute	79.548.414
Les actifs du régime	77.143.962
Taux d'actualisation +25bp	
L'obligation brute	72.508.013
Les actifs du régime	70.798.695
Taux d'actualisation -25bp	
L'obligation brute	77.056.995
Les actifs du régime	75.201.872

5.20.1.7.2.12 Dérivés et traitement comptable

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur change en raison de la variation d'une certaine valeur sous-jacente (taux d'intérêt, taux de change, cours de l'action, indice, etc.), pour lequel un investissement initial faible ou nul est requis et qui est réglé à une date ultérieure.

Le Groupe ne détient des dérivés que dans le cadre d'opérations de couverture. Les types de dérivés suivants sont utilisés dans le groupe :

- Un swap de taux d'intérêt est un accord par lequel deux parties conviennent d'échanger périodiquement des paiements d'intérêts. Dans le cas le plus courant, une partie accepte d'effectuer des paiements d'intérêts fixes aux dates convenues pour toute la durée du contrat, tandis que l'autre partie s'engage à effectuer des paiements d'intérêts à taux flottant par rapport à un certain taux d'intérêt de référence. En règle générale, les deux parties n'échangent que des intérêts et non des capitaux.

- Un cap est une option d'intérêt qui limite l'intérêt maximal pour l'acheteur du cap à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

- Un swaption est une option sur un swap de taux d'intérêt par lequel le propriétaire du swaption a le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap à des conditions prédéterminées à un moment donné ou dans un délai déterminé. L'exercice du swaption peut également entraîner le paiement de la valeur de marché du swap sous-jacent.

- Pour les opérations de change à terme, l'acheteur du contrat s'engage à acheter ou à vendre une certaine quantité de monnaie à un moment déterminé dans le futur à un prix préalablement convenu.

Le Groupe applique uniquement une couverture de juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif.

En ce qui concerne la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués par Crelan SA, chacun d'eux étant couvert séparément par un portefeuille de swaps de taux d'intérêt :

- Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits d'investissement
- Portefeuille d'investissement
- Portefeuille de passifs composé de bons de caisse et de comptes à terme

Les portefeuilles d'actifs ou de passifs font l'objet de relations de couverture via macro-couverture. La macro-couverture implique que le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille présentant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille sous-jacent, imputables au risque couvert, donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable du portefeuille sous-jacent par rapport au compte de résultat.
Les variations au niveau du bilan sont comptabilisées dans la rubrique "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" à l'actif ou au passif du bilan (selon que le portefeuille couvert soit du côté actif ou passif).

Les variations du compte de résultat sont comptabilisées dans la rubrique "Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture".
Toute inefficacité de la relation de couverture demeure dans le résultat sous la rubrique "Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture".

Depuis 2011, la couverture de juste valeur avec des caps et des swaptions est également appliquée au sein du Groupe. Pour cela, Crelan SA a implicitement placé des portefeuilles synthétiques de caps liés aux emprunts hypothécaires à taux révisable comme position couverte à laquelle la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de clôture.

Le tableau ci-dessous détaille la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre 2018:

	31/12/2018			
	Notionnel		**Valeur comptable**	
(en EUR)	**A recevoir**	**A payer**	**Actif**	**Passif**
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	3.807.598.784	5.066.092.389	37.189.365	555.456.248
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	3.807.598.784	5.066.092.389	37.189.365	555.456.248
	31/12/2017			
	Notionnel		**Valeur comptable**	
(en EUR)	**A recevoir**	**A payer**	**Actif**	**Passif**
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	3.185.658.313	5.343.360.322	23.694.540	602.013.078
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	3.185.658.313	5.343.360.322	23.694.540	602.013.078

En 2018, les options sur les prêts au logement révisables à 3 ans ont été couvertes avec des swaptions pour un montant notionnel total de 987 millions d'EUR. Les prêts au logement révisables d'un an ont été couverts par des caps pour un montant de 80 millions d'EUR. Une prime de 20,9 millions d'EUR a été payée à cet effet.

Le tableau suivant donne un aperçu du résultat net dû à l'inefficacité du traitement des transactions de couverture:

	31/12/2018		31/12/2017	
(en EUR)	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0	0
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	-29.773.432	0	-123.528.991
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	29.919.683	0	126.055.562	0
- amortissements et autres ajustements de valeur	546.680	0	332.509	0
Total des pertes et profits	30.466.363	-29.773.432	126.388.071	-123.528.991
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	692.931		2.859.080	

L'impact total sur le résultat au 31 décembre 2018 s'élève à +0,69 millions d'EUR (2017 : + 2,86 millions d'EUR).

Lors de l'acquisition de Centea, Crelan SA a été confrontée à des dérivés pour lesquels il n'était pas possible de les documenter en tant que couverture sur la base des règles IFRS (bien qu'ils soient économiquement liés à une couverture). Ces dérivés devaient donc être placés dans le portefeuille de négociation ("Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction"). Cela concerne des contrats de swap de taux d'intérêt, des caps et des swaptions.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2018 et consiste donc entièrement en dérivés pour lesquels aucune couverture n'a pu être documentée conformément aux règles IFRS :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Actifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	20.583.404	22.502.871
Titres de dette	0	0
Total actifs détenus à des fins de transaction	20.583.404	22.502.871
Passifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	20.146.379	21.816.745
Titres de dette	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	20.146.379	21.816.745

En 2018 comme en 2017, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que garantie pour des passifs ou des passifs conditionnels.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2018. Pour le montant notionnel, une scission est effectuée entre "à recevoir" (receiver) et "à payer" (payer).

(en EUR)	31/12/2018			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	60.000.000	47.000.000	20.190.859	19.799.976
- Caps	455.596.859	745.000.000	392.414	346.137
- Swaptions	7.300.000	8.000.000	131	266
Total dérivés détenus à des fins de transaction	522.896.859	800.000.000	20.583.404	20.146.379
	31/12/2017			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	68.000.000	55.000.000	22.103.155	21.476.668
- Caps	553.435.721	1.010.000.000	399.109	339.405
- Swaptions	39.300.000	39.000.000	607	672
Total dérivés détenus à des fins de transaction	660.735.721	1.104.000.000	22.502.871	21.816.745

La baisse des montants notionnels dans chacune des catégories d'instruments de taux d'intérêt est le résultat d'instruments dérivés arrivés à échéance.

Des garanties en espèces sont reçues/payées de/à la contrepartie en tant que garantie du risque de crédit liée à la valeur de marché positive/négative des dérivés. Ces garanties s'élevaient à 635,1 millions d'EUR au 31 décembre 2018 (2017 : 667,5 millions d'EUR). Celles-ci sont comptabilisées sous la rubrique Prêts et créances / Prêts interbancaires & Autres prêts et avances.

5.20.1.7.2.13 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des inputs utilisés, la juste valeur est divisée en trois catégories :

Niveau 1: prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques;

Niveau 2: utilisation de paramètres autres que les prix cotés observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;

Niveau 3: utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un input observable nécessite un ajustement utilisant un input non observable et que cet ajustement entraîne une variation significative de la juste valeur.

5.20.1.7.2.13.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous reflète la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs figurant au bilan à leur coût amorti.

(en EUR)	31/12/2018				
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs					
Prêts et créances	16.680.870.115	17.245.937.420	0	0	17.245.937.420
Crédits interbancaires	*87.009.320*	*87.110.065*	*0*	*0*	*87.110.065*
Crédits agricoles long et court terme	*1.330.127.995*	*1.421.206.745*	*0*	*0*	*1.421.206.745*
Autres crédits à long terme	*2.092.120.493*	*2.159.225.690*	*0*	*0*	*2.159.225.690*
Autres crédits à court terme	*160.626.888*	*160.453.241*	*0*	*0*	*160.453.241*
Crédits logement	*10.656.905.061*	*11.061.349.088*	*0*	*0*	*11.061.349.088*
Prêts à tempérament	*821.648.069*	*823.866.555*	*0*	*0*	*823.866.555*
Crédits confort et de caisse	*70.014.306*	*70.014.306*	*0*	*0*	*70.014.306*
Crédits de garantie	*616.592.170*	*617.038.505*	*0*	*0*	*617.038.505*
Contrats de location	*134.774.515*	*134.621.927*	*0*	*0*	*134.621.927*
Autres prêts et avances	*711.051.298*	*711.051.298*	*0*	*0*	*711.051.298*
Titres					
Au coût amorti	*1.647.719.970*	*1.697.564.461*	*1.676.741.815*	*19.155.753*	*1.666.893*
Passifs					
Dépôts	17.210.138.934	17.230.921.947	0	15.618.552.265	1.612.369.682
Dettes constituées en titres de dette	967.945.453	983.592.402	0	0	983.592.402
Passifs subordonnés	242.011.474	250.243.353	0	0	250.243.353

(en EUR)	31/12/2017				
	Valeur comptable	**Juste valeur**	**Niveau 1**	**Niveau 2**	**Niveau 3**
Actifs					
Prêts et créances	16.469.099.501	16.918.660.536	0	0	16.918.660.536
Crédits interbancaires	*122.210.857*	*122.287.303*	*0*	*0*	*122.287.303*
Crédits agricoles long et court terme	*1.386.631.695*	*1.476.291.112*	*0*	*0*	*1.476.291.112*
Autres crédits à long terme	*2.047.290.839*	*2.108.842.201*	*0*	*0*	*2.108.842.201*
Autres crédits à court terme	*818.910.167*	*818.729.833*	*0*	*0*	*818.729.833*
Crédits logement	*10.458.589.492*	*10.727.639.264*	*0*	*0*	*10.727.639.264*
Prêts à tempérament	*764.341.201*	*768.814.538*	*0*	*0*	*768.814.538*
Crédits confort et de caisse	*81.145.955*	*81.145.955*	*0*	*0*	*81.145.955*
Crédits de garantie	*590.422.190*	*614.472.709*	*0*	*0*	*614.472.709*
Contrats de location	*125.019.709*	*125.900.224*	*0*	*0*	*125.900.224*
Autres prêts et avances	*74.537.396*	*74.537.396*	*0*	*0*	*74.537.396*
Titres					
Disponibles à la vente	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Jusqu'à la fin du terme	*37.895.896*	*37.337.330*	*37.337.330*	*0*	*0*
Passifs					
Dépôts	16.432.578.727	16.460.720.858	0	14.853.172.475	1.607.548.383
Dettes constituées en titres de dette	1.175.306.785	1.191.956.084	0	0	1.191.956.084
Passifs subordonnés	276.524.700	289.242.725	0	0	289.242.725

Pour les dépôts d'une durée maximale d'un an, la juste valeur est présumée égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, une juste valeur est déterminée sur la base de :

- L'évolution du taux d'intérêt sans risque: il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux d'intérêt actuel. En tant que taux d'intérêt sans risque, le taux d'intérêt IRS est prélevé sur une structure de flux de trésorerie similaire.
- L'évolution des marges sur les actifs et passifs: on examinera la différence entre les marges historiques et actuelles sur les différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt payé par le client, moins le taux d'intérêt sans risque. C'est la moyenne pondérée des marges sur la production des 12 derniers mois des différents produits qui est prise comme marge actuelle.

Afin d'obtenir l'impact sur la juste valeur, l'évolution de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du crédit / passif et ne tient donc pas compte des changements de taux.

Tant en 2018 qu'en 2017, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents niveaux.

5.20.1.7.2.13.2 Evaluation des actifs et passifs financiers repris à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la classification de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

Juste valeur des actifs financiers 2018

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	20.583.404	0	20.583.404	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	20.583.404	0	20.583.404	0
À la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres (OCI)				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	3.519.229	3.519.229	0	0
Autres	8.854.071	0	0	8.854.071
TOTAL	12.373.300	3.519.229	0	8.854.071
À la juste valeur par le résultat				
Titres de dette	5.219.047	0	0	5.219.047
Fonds	1.349.954	1.349.954	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	6.569.001	1.349.954	0	5.219.047
Au coût amorti				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	0	0	0	0
Swaptions	37.189.365	0	37.189.365	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	37.189.365	0	37.189.365	0
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Juste valeur des passifs financiers 2018

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	20.146.379	0	20.146.379	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	20.146.379	0	20.146.379	0
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	555.456.248	0	555.456.248	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	555.456.248	0	555.456.248	0

Juste valeur des actifs financiers 2017

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	22.502.871	0	22.502.871	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	22.502.871	0	22.502.871	0
Détenus pour la vente				
Titres de dette	1.539.668.912	1.509.929.634	22.074.941	7.664.337
Fonds	6.392.449	6.392.450	0	0
Autres	9.406.806	0	0	9.406.806
TOTAL	1.555.468.167	1.516.322.084	22.074.941	17.071.143
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	21.701.757	0	21.701.757	0
Swaptions	1.011.991	0	1.011.991	0
Caps	980.792	0	980.792	0
TOTAL	23.694.540	0	23.694.540	0
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	0	0	0	0

Juste valeur des passifs financiers 2017

	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	21.816.745	0	21.816.745	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	21.816.745	0	21.816.745	0
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	602.013.078	0	602.013.078	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	602.013.078	0	602.013.078	0

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur base des évaluations de marché de contreparties financières externes réputées. Ces évaluations de marché sont systématiquement vérifiées par le département des marchés financiers et par le Back-office. En raison de l'absence de prix du marché, 2 obligations sont évaluées sur base d'un prix modèle. Pour ces obligations, les flux de trésorerie des obligations sont évalués sur base de l'écart des obligations liquides du même émetteur.

En ce qui concerne les dérivés, la valeur de marché est déterminée comme suit : depuis 2013, la valorisation des swaps de taux d'intérêt est basée sur la courbe EONIA. Pour les caps et les swaptions, on utilise les volatilités de marché de différentes contreparties. Par la suite, la valeur de marché de l'option est basée sur les caractéristiques du dérivé sous-jacent.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global est effectuée sur une base mensuelle. Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sont mesurés et testés par rapport aux limites imposées par les Conseils d'Administration. Le risque de taux d'intérêt est mesuré au moyen d'un écart d'intérêt nominal cumulatif. Le risque de spread est calculé sur base d'un spread de valeur à risque (Spread VaR) avec un intervalle de confiance de 99,5%, une période de risque de 3 mois et sur base des spreads de crédit historiquement mesurés par classe d'obligations sur plusieurs années. Au 31 décembre 2018, nous avons mesuré une VaR de 26,3 millions d'EUR sur la globalité du portefeuille.

Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sur les obligations sous le Niveau 3 sont limités, tout d'abord en raison du montant investi de 5,2 millions d'EUR, puis du fait que la plupart des obligations versent un coupon à taux variable. Sur base d'un choc de taux d'intérêt de 200 pb, nous calculons un impact limité à moins de 0,1 millions d'EUR. Le spread VaR est négligeable.

Enfin, il existe des investissements dans le portefeuille de capital-investissement et catalogués à la juste valeur par le biais de l'OCI pour un montant de 8,8 millions d'EUR (Niveau 3) et des investissements en fonds pour un montant de 1,4 millions d'EUR (Niveau 1).

En ce qui concerne les hypothèses utilisées pour les calculs de Niveau 3, aucun ajustement significatif n'a été effectué en 2018, en plus des ajustements à la valeur marchande normale.

En 2018 et 2017, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents niveaux.

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de 2018 :

31/12/2018	**Actifs financiers disponibles à la vente**		**À la juste valeur via OCI**		**A la juste valeur par le compte de résultat**	
	Titres de dette	**Autres**	**Autres**	**Fonds**	**Titres de dette**	**Fonds**
Solde d'ouverture	7.664.337	9.406.806	0	0	0	0
Rédultats	0	0	0	0	0	0
via des résultats obtenus	0	0	515.000	0	369.125	0
via des résultats non réalisés	0	0	-169.570	0	-92.830	0
Achats	0	0	938.511	0	0	0
Ventes	0	0	-1.836.676	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	-7.664.337	-9.406.806	9.406.806	0	4.942.752	0
Solde de clôture	0	0	8.854.071	0	5.219.047	0

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du Niveau 3 de 2017 :

31/12/2017	**Actifs financiers disponibles à la vente**	
	Titres de dette	**Autres**
Solde d'ouverture	9.932.117	7.911.752
Rédultats		
via des résultats obtenus	99.125	0
via des résultats non réalisés	52.982	1.651.310
Achats	0	407.744
Ventes	0	-14.000
Arrivés à échéance finale	-2.419.887	-550.000
Transferts in/out Niveau 3	0	0
Solde de clôture	7.664.337	9.406.806

Un montant de 0,37 millions d'EUR du compte de résultat concerne les actifs financiers du Niveau 3 qui étaient toujours en portefeuille au 31 décembre 2018. Ce montant ne concerne que les intérêts produits par les certificats immobiliers.

Dans le portefeuille de capital-investissement, les investissements arrivés à échéance ont atteint 1,8 millions d'EUR, pour un résultat de 0,52 millions d'EUR. Des tirages pour un montant de 0,9 millions d'EUR ont été effectués sur les nouveaux dossiers approuvés.

5.20.1.7.2.14 Compensation des actifs et passifs financiers

Pour limiter les risques lors de la conclusion de dérivés, un contrat-cadre ISDA, une CSA (Credit Support Annex) et un GMRA (Global Master Repurchase Agreement) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Après tout, ces contrats stipulent qu'en cas de défaillance, une compensation peut avoir lieu de tous les droits et obligations découlant des produits dérivés négociés avec cette contrepartie. Le risque est en outre limité par l'obligation contractuelle de constituer une garantie en espèces en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille de dérivés. Si la valeur nette du marché est positive cela entraînera la réception de garanties en trésorerie.

Un risque résiduel subsiste à tout moment puisque, en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des dérivés ont été conclus, il faut trouver une nouvelle contrepartie permettant au coût de remplacement de dépasser la garantie en trésorerie.

Pour limiter davantage le risque lié à la négociation de produits dérivés, les nouvelles transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale via une adhésion à un membre compensateur (Clearing Member). C'est principalement le risque de contrepartie qui est ainsi fortement réduit.

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers auxquels s'applique un accord-cadre de compensation ISDA (International Swaps and Derivatives Association) exécutoire. Ceci s'applique aux transactions sur produits dérivés et aux conventions de cession-rétrocession de titres. La convention ISDA ne répond pas aux critères de compensation des actifs et des passifs financiers au bilan, mais elle permet de régler tous les droits et obligations envers une contrepartie en cas de défaillance de celle-ci.

31/12/2018				**Autres montants compensables sous conditions**		
(en EUR)	**Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation**	**Montants bruts effectivement compensés comptablement**	**Montants net présentés dans les états de synthèse**	**Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation**	**Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
Actifs financiers						
Dérivés	57.772.769	0	57.772.769	37.128.629	20.258.062	386.076
Repo's & reverse repo's	0	0	0	0	0	0
Total actif	57.772.769	0	57.772.769	37.128.629	20.258.062	386.076
Passifs financiers						
Dérivés	575.803.604	0	575.803.604	37.128.629	538.555.338	119.637
Repo's & reverse repo's	6.436.910	0	6.436.910	0	6.507.257	0
Total passif	582.240.514	0	582.240.514	37.128.629	545.062.595	49.290

31/12/2017				**Autres montants compensables sous conditions**		
(en EUR)	**Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation**	**Montants bruts effectivement compensés comptablement**	**Montants net présentés dans les états de synthèse**	**Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation**	**Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie**	**Montant net après l'ensemble des effets de compensation**
Actifs financiers						
Dérivés	46.197.411	0	46.197.411	44.144.987	2.052.424	0
Repo's & reverse repo's	0	0	0	0	0	0
Total actif	46.197.411	0	46.197.411	44.144.987	2.052.424	0
Passifs financiers						
Dérivés	623.915.832	0	623.915.832	44.144.987	579.770.845	0
Repo's & reverse repo's	8.108.497	0	8.108.497	0	8.229.067	0
Total passif	632.024.329	0	632.024.329	44.144.987	587.999.912	0

Les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en trésorerie. Le montant de la garantie est réglementé et est donc juridiquement exécutoire sur base d'un accord "Credit Support Annex" (CSA) qui est ajouté à l'accord ISDA.

5.20.1.7.2.15 *Fonds propres*

La composition des fonds propres au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Capital	818.709.492	829.133.638
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	3.603.753	50.787.710
Gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	-529.032	-853.886
Réserves	279.458.538	248.201.631
Bénéfice net de l'année	65.794.729	49.947.569
Intérêts minoritaires	0	0
Total fonds propres	1.167.037.480	1.177.216.662

Le tableau ci-dessous reflète l'évolution du capital-actions en 2018 et en 2017 :

	2018		**2017**	
(en EUR)	**nombre d'actions**	**capital**	**nombre d'actions**	**capital**
Solde d'ouverture	66.865.616	829.133.638	67.643.117	838.774.650
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	66.865.616	829.133.638	67.643.117	838.774.650
Variations	-840.657	-10.424.146	-777.501	-9.641.012
- entrées/sorties de coöperateurs	-840.657	-10.424.146	-777.501	-9.641.012
- autres	0	0	0	0
Solde de clôture	66.024.959	818.709.492	66.865.616	829.133.638
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	66.024.959	818.709.492	66.865.616	829.133.638

Les parts coopératives ont une valeur nominale de 12,40 EUR par part. Toutes les actions sont entièrement libérées.

Le capital de Crelan est constitué uniquement de parts coopératives.

Les réserves de réévaluation se rapportent à des profits et pertes non réalisés sur des actifs financiers Les réserves de réévaluation se rapportent aux variations de la juste valeur des titres de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés et aux écarts actuariels sur les régimes de retraite. Les autres réserves concernent les réserves statutaires et les bénéfices non distribués. L'évolution des variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	**Brut**	**Impôts différés**	**Total**
Solde d'ouverture 01/01/2018	5.193.100	-1.536.123	3.656.977
Réévaluation des actifs	-55.915	26.934	-28.981
Titres vendus et échus	-34.435	10.192	-24.243
Dépréciations	0	0	0
Couverture de juste valeur micro-hedge	0	0	0
Couverture de juste valeur macro-hedge	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde de clôture 31/12/2018	5.102.750	-1.498.997	3.603.753

5.20.1.7.2.16 *Contrats d'assurance*

Depuis septembre 2007, Crelan Insurance SA ne commercialise que des assurances de risque du type "assurance solde restant dû", "assurance décès temporaire" et "assurance solde de financement ".

Le groupe cible d'une assurance solde restant dû est l'ensemble des personnes ou des entreprises qui contractent un emprunt et souhaitent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une entreprise).

En cas de décès de l'assuré ou du premier décès de deux assurés, l'assurance solde restant dû prévoit le versement d'un montant fixe qui correspondra à (un pourcentage de) l'évolution attendue du solde restant dû d'un prêt . En outre, le preneur d'assurance peut également souscrire une ou plusieurs polices d'assurances complémentaires. Ces assurances complémentaires éventuelles couvrent les risques de "décès accidentel", "décès successif" et "incapacité de travail". L'assurance invalidité professionnelle supplémentaire n'est plus commercialisée depuis le 1er janvier 2010.

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement est l'ensemble des personnes ou entreprises qui contractent un emprunt (prêt à tempérament) et qui veulent assurer le remboursement intégral de l'emprunt à tempérament en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des dirigeants d'entreprises (dans le cas où l'emprunt est contracté par une entreprise). En cas de décès de l'assuré ou du premier décès de deux assurés, l'assurance de solde de financement prévoit le versement d'un montant fixe qui sera aligné sur la somme des remboursements du prêt à tempérament. Le capital assuré diminue chaque mois d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs de réassurance, des produits et des charges résultant des contrats d'assurance :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Provisions techniques brutes		
Provision contrats d'assurance	50.354.756	45.911.137
Provision pour sinistres	1.533.432	2.087.269
Parts des réassureurs		
Provision contrats d'assurance	0	0
Provision pour sinistres	1.314.256	1.764.545
Primes		
Primes brutes	28.110.768	26.711.324
Primes cédées aux réassureurs	5.816.044	4.990.967
Indemnités		
Brut	6.448.939	5.157.536
Parts des réassureurs	5.060.124	4.101.791

Les provisions techniques brutes, ainsi que la part du réassureur, sont reprises dans le bilan sous la rubrique "Provisions".

Le tableau ci-dessous détaille les modifications apportées aux provisions techniques au cours des exercices 2018 et 2017 :

(en EUR)	2018		2017	
	Brut	Réassureurs	Brut	Réassureurs
Solde d'ouverture	47.998.406	1.764.545	42.380.847	1.539.568
Primes brutes	28.110.768	0	26.711.324	0
Décomptes sur primes	-4.538.727	0	-4.331.990	0
Primes de risque prélevées	-18.480.579	0	-16.431.522	0
Frais prélevés	-1.053.557	0	-951.098	0
Produits d'intérêts assignés	1.176.872	0	1.109.550	0
Indemnités (mouvements de réserves)	-1.441.004	-450.289	-501.257	224.977
Autres	116.010	0	12.551	0
Solde de clôture	51.888.189	1.314.256	47.998.406	1.764.545

La provision technique a été jugée suffisante à la fin de 2018. Pour l'assurance solde restant dû, les Conditions Générales prévoient que les tarifs (y compris ceux des primes de risque, des différents coûts tarifaires et des taux d'intérêt techniques) peuvent être ajustés par l'assureur dans le cadre d'une révision générale de tarif pour la catégorie d'assurance à laquelle le contrat appartient ou si les obligations légales ou réglementaires l'imposent..

Cette révision est possible :

- si l'assureur estime que le solde du portefeuille assuré est compromis par une augmentation du degré de risque du ou des événements assurés concernés dans la population, la population du marché belge de l'assurance ou son propre portefeuille;
- si des circonstances permettent à l'assureur, conformément à la loi, de procéder à un ajustement de taux;
- s'il peut démontrer que le coût de gestion d'un contrat a augmenté depuis la date de souscription du contrat;
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus en ligne avec le marché.

Cela signifie qu'en cas d'inadéquation des provisions pour couvrir les flux de trésorerie contractuels futurs, la société a la possibilité légale de procéder à une révision tarifaire.

5.20.1.7.2.17 Actifs grevés

Le tableau ci-dessous résume les biens grevés et non grevés en 2018 et 2017:

31/12/2018 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	162.873.940	1.289.628.495
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	674.536.202	17.574.911.769
Autres actifs	0	688.242.996
Total actif	**837.410.142**	**19.552.783.260**

31/12/2017 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	156.090.565	1.134.690.961
Actifs financiers disponibles à la vente	37.551.784	1.517.916.383
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	0	37.895.896
Prêts et créances	709.738.447	15.759.361.054
Autres actifs	0	619.858.642
Total actif	**903.380.796**	**19.069.722.936**

À la fin de 2018, 4,11% du total des actifs étaient considérés comme grevés (2017 : 4,52%). Ces actifs ne peuvent pas être utilisés immédiatement par le Groupe pour soutenir des financements futurs. Les principaux actifs grevés au sein du Groupe en 2018 concernent :

- La réserve monétaire placée à la Banque Nationale de Belgique (162,9 millions d'EUR)
- Des valeurs mobilières constituant des sûretés dans des conventions de cession de titres (Repo) reprises à la valeur de marché (6,4 millions d'EUR)
- Des titres donnés en garantie auprès de la Banque Nationale de Belgique dans le cadre d'opérations de paiement (32,6 millions d'EUR)
- Des garanties en espèces versées dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés (635,1 millions d'EUR)

Aucune garantie reçue au sein du Groupe n'est grevée ou disponible pour grèvement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes:

31/12/2018 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	575.602.626	636.349.062
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	0	0
Autres dettes financières	0	0
Repo's	6.436.910	5.601.390
Autres passifs (éventuels)	181.719.129	195.459.690
Total	**763.758.665**	**837.410.142**

31/12/2017 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	623.829.824	709.738.447
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	0	0
Autres dettes financières	0	0
Repo's	8.108.497	8.229.067
Autres passifs (éventuels)	175.728.995	185.413.282
Total	**807.667.316**	**903.380.797**

Les autres passifs sont tous conditionnels et ne sont donc pas inclus dans le bilan. Ceux-ci incluent les passifs éventuels liés aux réserves monétaires et aux titres en garantie avec la Banque Nationale de Belgique.

5.20.1.7.3 Compte annuels 2019

5.20.1.7.3.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales au 31 décembre 2019 se présentent comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Espèces	51.451.730	54.412.660
Dépôts auprès des banques centrales	1.661.221.606	1.241.842.767
Dépôts de réserves monétaires à la Banque Nationale de Belgique	164.044.510	168.793.733
Total trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	**1.876.717.846**	**1.465.049.160**
dont repris en trésorerie et equivalents de trésorerie	1.876.717.846	1.465.049.160

Les espèces correspondent aux encaisses présentes dans les agences.
A côté de cela, cette rubrique comprend les dépôts auprès de banques centrales ainsi que les dépôts de réserve monétaire auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Les dépôts auprès des banques centrales ont augmenté de 419,38 millions d'EUR et constituent toujours la catégorie la plus importante de cette rubrique. L'augmentation est le résultat de l'afflux de dépôts de clients au passif qui n'ont pas été entièrement convertis en crédits ou en portefeuille d'investissement. Le surplus est donc placé à la BCE. Pour plus d'informations sur la gestion de la liquidité de la banque, nous renvoyons à la note 7.4 (Risque de liquidité).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie comprennent la trésorerie et les comptes courants auprès des banques centrales (voir tableau ci-dessus) et les comptes courants auprès d'autres banques, qui s'élevaient à 25,2 millions d'EUR à la fin de 2019 (2018 : 28,2 millions d'EUR). Les comptes courants avec d'autres banques font partie des crédits interbancaires dans les prêts et créances.

5.20.1.7.3.2 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le Groupe Crelan n'exerce aucune activité de trading. Cependant, au moment du rachat de Centea SA, Crelan SA fut confrontée à des dérivés ne pouvant être identifiés comme instruments de couverture en vertu des règles IFRS. Ces dérivés durent donc être placés dans le portefeuille d'actifs/passifs détenus à des fins de transaction ; l'encours de ces dérivés diminuant donc au fur et à mesure des échéances.

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	22.882.716	20.583.404
Titres de dette	0	0
Total actifs détenus à des fins de transaction	**22.882.716**	**20.583.404**
Passifs		
Derivés détenus à des fins de transaction	23.908.344	20.146.379
Titres de dette	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	**23.908.344**	**20.146.379**

5.20.1.7.3.3 Portefeuille d'investissement

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition du portefeuille titres au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

(en EUR)	2019		
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	À la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat			
- cotées	835.167.635	0	0
- non côtées	20.006.832	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe			
- cotés	340.005.779	0	0
- non côtés	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable			
- cotés	0	0	0
- non côtés	0	0	6.863.077
Immobilisations financières			
- cotées	0	0	0
- non côtées	0	8.705.691	90.000
Total	**1.195.180.246**	**8.705.691**	**6.953.077**

(en EUR)	2018		
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	À la juste valeur via le compte de résultat
Obligations d'Etat			
- cotées	1.180.334.908	0	0
- non côtées	24.008.583	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe			
- cotés	427.721.081	3.519.229	0
- non côtés	15.655.398	0	0
Actions et autres titres à revenu variable			
- cotés	0	0	0
- non côtés	0	0	6.569.002
Immobilisations financières			
- cotées	0	0	0
- non côtées	0	8.854.071	0
Total	**1.647.719.970**	**12.373.300**	**6.569.002**

Les portefeuilles du Groupe sont classés sur la base des directives IFRS 9 pour le classement et l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le business model et le test des paiements du principal et des intérêts (test SPPI, i.e. "Solely Payments of Principal and Interest"). Sur la base du business model documenté dans la stratégie financière du Groupe, le portefeuille est alloué dans sa quasi-totalité à la catégorie HTC ("Hold-to-Collect"), ceci au coût amorti. Le business model de Crelan consiste à investir dans des actifs à faible risque, pour ensuite les conserver jusqu'à l'échéance. Les ventes dans le portefeuille de placements n'ont lieu que dans des cas exceptionnels (e.g. risque de crédit accru, date d'échéance au cours de la même année civile, etc.). L'analyse des ventes d'obligations sera effectuée sur une base annuelle où les ventes inférieures à 5% du portefeuille global sont considérées comme acceptables (mais à l'exclusion des obligations qui comportent un risque de crédit fortement accru ou expirent dans l'année).

Un prêt subordonné TIER I a été catalogué comme instrument de capital dans la catégorie FVOCI ("Fair Value through Other Comprehensive Income"). Les investissements dans le portefeuille de private equity et un certain nombre de participations limitées ont également été placés dans cette catégorie. Enfin, les certificats immobiliers et un investissement dans un fonds d'obligations et d'actions ont dû être catalogués comme FVPL ("Fair Value through Profit and Loss"), car non conformes aux critères du SPPI. Cette dernière comprend également la joint-venture Jofico, créée pour la gestion des terminaux ATM et classée en actifs financiers non cotés.

À la fin de 2019, la valeur comptable des actifs financiers disponibles à la vente donnés en garantie dans le cadre de divers accords de rachat (repo) s'élevait à 40,6 millions d'EUR (2018 : 42,5 millions d'EUR).

Le tableau ci-dessous détaille les titres grevés de sûretés :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Titres grevés de garanties :		
- mis en gage	36.421.767	36.934.167
- repo	4.204.773	5.537.545
Durée maximale des transactions repo	3 mois	3 mois

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du portefeuille financier au cours des exercices 2018 et 2019:

(en EUR)	2019		
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	À la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	1.647.719.970	12.373.300	6.569.002
Vente de l'entité Crelan Insurance	-58.905.754	0	0
Nouvelle solde d'ouverture	1.588.814.216	12.373.300	6.569.002
Acquisitions	7.164.481	1.372.677	90.000
Ventes et arrivés à échéance	-379.835.142	-3.152.000	0
Fluctuations de la juste valeur	0	0	0
- via résultat	-3.865.797	0	-12.029
- via fonds propres	0	-1.788.978	0
Mutations des provisions (stage 1)	7.610	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur (stage 3)	0	0	369.125
Fluctuations du taux de change	0	0	0
Autres mouvements	-17.105.122	-99.308	-63.021
Solde de clôture	**1.195.180.246**	**8.705.691**	**6.953.077**

(en EUR)	2018		
	Au coût amorti	À la juste valeur via OCI	À la juste valeur via le compte de résultat
Solde d'ouverture	1.498.255.432	14.405.296	6.336.709
Acquisitions	365.672.090	0	0
Ventes et arrivés à échéance	-191.101.806	-1.004.685	0
Fluctuations de la juste valeur	0	0	0
- via résultat	0	-38.797	232.293
- via fonds propres	-6.285.890	-988.514	0
Ajout de réductions de valeur	-35.874	0	0
Utilisation et reprise des réductions de valeur	0	0	0
Fluctuations du taux de change	0	0	0
Autres mouvements	-18.783.982	0	0
Solde de clôture	**1.647.719.970**	**12.373.300**	**6.569.002**

Au cours de l'année 2019, seul un montant total de 8,6 millions d'EUR a été investi en raison du faible niveau des taux d'intérêt. La plus grande partie de cette somme est constituée d'investissements en dollars dans des obligations d'entreprise. Un montant limité de 1,4 million d'EUR a été investi dans le portefeuille de private equity.

En raison des taux d'intérêt fortement négatifs sur certaines obligations d'État, certaines de ces dernières arrivant à échéance en 2019 ont été vendues début janvier.

Outre les lignes directrices susmentionnées, la norme IFRS 9 contient également des exigences relatives à un nouveau modèle de provisionnement dans lequel les pertes de crédit potentielles sont comptabilisées sur la base d'un modèle de perte attendue (expected loss model). La perte estimée est calculée sur tous les titres de créance classés en coût amorti ou à la juste valeur via OCI. L'application de ce modèle a permis d'obtenir une réduction de valeur supplémentaire de 7.610 EUR.

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille financier. Le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'obligations ayant des caractéristiques similaires est couvert en utilisant un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'obligations attribuables au risque couvert donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable de ces obligations par rapport au compte de résultat. Les variations de la juste valeur du portefeuille d'instruments de couverture donnent lieu à un mouvement inverse dans le compte de résultat. Toute inefficacité dans la relation de couverture reste dans le compte de résultat sous la rubrique "Ajustements à la juste valeur dans la comptabilité de couverture".

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille financier.

5.20.1.7.3.4 Prêts et créances

5.20.1.7.3.4.1 Prêts et créances

Les catégories pour la ventilation des prêts et créances sont modifiées afin de les aligner sur les segments jugés comme commercialement importants au sein de la banque. En conséquence, la catégorie "Autres prêts et avances" est considérablement réduite par rapport aux comptes annuels de l'année dernière.

La nouvelle ventilation des prêts et créances est exprimée comme suit :

(en EUR)	31/12/2019			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours total	**16.666.901.494**	**838.853.703**	**313.563.319**	**17.819.318.516**
Crédits interbancaires	113.922.367	0	0	113.922.367
Crédits logement	10.628.847.004	513.487.650	76.512.703	11.218.847.357
Crédits particuliers court terme	49.846.031	3.156.020	1.226.710	54.228.761
Crédits particuliers long terme	647.505.856	68.398.360	56.089.598	771.993.814
Crédits agricoles court terme	87.273.325	5.941.508	5.652.147	98.866.980
Crédits agricoles long terme	1.805.130.295	74.800.286	73.497.790	1.953.428.371
Crédits entreprises court terme	109.831.497	6.991.965	8.624.424	125.447.886
Crédits entreprises long terme	1.539.915.496	129.243.841	61.115.776	1.730.275.113
Prêts à tempérament	617.352.980	12.461.338	3.556.838	633.371.156
Crédits confort et de caisse	56.039.634	12.114.060	10.496.105	78.649.799
Crédits de garantie	53.896	0	769.063	822.959
Contrats de location	140.693.906	11.271.953	9.760.757	161.726.616
Garanties en espèces déposées	736.956.001	0	0	736.956.001
Autres prêts et avances	133.533.206	986.722	6.261.408	140.781.336
Pertes de valeur	**-19.000.913**	**-8.712.317**	**-116.824.006**	**-144.537.236**
Crédits interbancaires	-5.328	0	0	-5.328
Crédits logement	-964.104	-3.234.282	-22.672.605	-26.870.991
Crédits particuliers court terme	-4.861	-2.814	-544.872	-552.547
Crédits particuliers long terme	-3.828.477	-2.117.964	-19.178.261	-25.124.702
Crédits agricoles court terme	-17.721	-6.485	-1.995.342	-2.019.548
Crédits agricoles long terme	-9.486.862	-516.299	-26.995.976	-36.999.137
Crédits entreprises court terme	-63.098	-11.256	-3.121.051	-3.195.405
Crédits entreprises long terme	-2.730.745	-1.658.411	-22.505.061	-26.894.217
Prêts à tempérament	-457.159	-78.379	-1.364.379	-1.899.917
Crédits confort et de caisse	-564.969	-417.521	-6.976.219	-7.958.709
Crédits de garantie	0	0	-636.373	-636.373
Contrats de location	-850.527	-577.874	-4.759.778	-6.188.179
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0
Autres prêts et avances	-27.062	-91.032	-6.074.089	-6.192.183
Total des prêts et créances	**16.647.900.581**	**830.141.386**	**196.739.313**	**17.674.781.280**

(en EUR)	31/12/2018			
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Encours total	**15.652.521.831**	**825.593.221**	**364.504.879**	**16.842.619.931**
Crédits interbancaires	87.017.561	0	0	87.017.561
Crédits logement	10.109.443.785	480.966.512	93.574.975	10.683.985.272
Particuliers à court terme	47.599.813	2.722.896	1.270.553	51.593.262
Particuliers à long terme	592.690.823	51.985.634	56.747.230	701.423.687
Crédits agricoles court terme	85.650.943	5.578.713	7.678.280	98.907.936
Crédits agricoles long terme	1.784.349.838	84.240.605	86.841.697	1.955.432.140
Entreprises à court terme	96.442.156	10.817.867	14.335.560	121.595.583
Entreprises à long terme	1.400.623.220	152.239.516	71.049.892	1.623.912.628
Prêts à tempérament	550.536.948	13.720.346	4.006.683	568.263.977
Crédits confort et de caisse	55.862.528	14.863.124	12.133.419	82.859.071
Crédits de garantie	56.399	0	764.954	821.353
Contrats de location	125.328.438	6.995.718	8.655.520	140.979.676
Garanties en espèces déposées	594.454.232	0	0	594.454.232
Autres prêts et avances	122.465.147	1.462.290	7.446.116	131.373.553
Pertes de valeur	**-21.057.226**	**-7.289.247**	**-133.403.344**	**-161.749.817**
Crédits interbancaires	-8.242	0	0	-8.242
Crédits logement	-465.912	-816.561	-25.797.738	-27.080.211
Particuliers à court terme	-4.068	-1.199	-799.503	-804.770
Particuliers à long terme	-3.198.645	-1.961.868	-18.306.535	-23.467.048
Crédits agricoles court terme	-22.114	-6.519	-2.637.806	-2.666.439
Crédits agricoles long terme	-9.497.273	-560.898	-30.243.778	-40.301.949
Entreprises à court terme	-64.633	-39.433	-5.560.266	-5.664.332
Entreprises à long terme	-2.433.238	-1.920.580	-28.405.442	-32.759.260
Prêts à tempérament	-421.458	-69.733	-1.624.360	-2.115.551
Crédits confort et de caisse	-712.905	-1.357.066	-7.662.020	-9.731.991
Crédits de garantie	0	0	-597.373	-597.373
Contrats de location	-1.200.634	-412.768	-4.591.758	-6.205.160
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0
Autres prêts et avances	-3.028.104	-142.622	-7.176.765	-10.347.491
Total des prêts et créances	**15.631.464.605**	**818.303.974**	**231.101.535**	**16.680.870.114**

La macro-couverture est appliquée à une partie du portefeuille de crédit.

Nous avons réalisé une excellente production de crédits à la clientèle en 2019, avec une forte croissance des crédits de détail (prêts à tempérament et prêts au logement) et des crédits professionnels aux PME et aux indépendants et une légère croissance pour le segment agricole. Tout cela signifie qu'en 2019, notre encours de crédits a augmenté de 4,9%.

Notre politique d'acceptation prudente et notre faible appétit pour le risque portent leurs fruits, et les amortissements et commissions continuent de baisser, et ce pour la troisième année consécutive.

Les garanties en espèces déposées auprès d'une contrepartie centrale – auparavant incorporées dans les autres prêts et avances – s'élèvent à 737 millions d'EUR (2018 : 594,5 millions d'EUR). Les prêts interbancaires comptent quant à eux pour 46,9 millions d'EUR de garanties (2018 : 40,7 millions d'EUR). Ces montants correspondent au collatéral payé par le Groupe dans le cadre de ses transactions liées aux dérivés.

La catégorie "Autres prêts et créances" comprend 74,5 millions d'EUR relatifs au financement des cartes de crédit. Le solde provient de comptes transitoires et autres.

5.20.1.7.3.4.2 Forbearance

Les créances faisant l'objet de mesures de renégociation (i.e. "forbearance") sont définies par l'EBA ("European Banking Authority") comme des contrats par lesquels le client ne peut plus ou ne sera plus en mesure de faire face à ses obligations en raison de difficultés financières, ce qui implique que l'institution prend l'une des mesures suivantes :

- Un ajustement de la durée ou des conditions du contrat afin que le client puisse rembourser sa dette
- Un refinancement total ou partiel du contrat

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des prêts et créances considérés au sein du Groupe comme "restructurés" (forborne):

(en EUR)	31/12/2019					
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	Performantes renégociées	Non performantes renégociées
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	30.431.004	12.307.848	-96.052	-2.125.275	16.533.338	12.394.050
Crédits particuliers court terme	695.820	396.801	-573	-337.989	0	0
Crédits particuliers long terme	7.839.558	3.035.873	-103.836	-332.984	7.448.585	2.424.839
Crédits agricoles court terme	100.158	285.927	0	-58.249	0	1.603.044
Crédits agricoles long terme	13.682.445	42.368.221	-80.516	-14.266.880	8.911.965	9.260.257
Crédits entreprises court terme	585.053	1.493.457	-585	-1.487.497	581.043	0
Crédits entreprises long terme	10.993.786	20.284.983	-147.677	-4.969.862	7.840.930	6.509.732
Prêts à tempérament	97.992	0	-458	0	0	1.386.258
Crédits confort et de caisse	1.471.266	506.160	-68.586	-244.620	1.224.225	3.041.680
Crédits de garantie	0	0	0	0	0	296.286
Contrats de location	478.252	222.362	-6.120	-32.634	242.924	83.609
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	0	0	0	0	749.271
Total forborne des prêts et créances	**66.375.334**	**80.901.632**	**-504.403**	**-23.855.990**	**42.783.010**	**37.749.026**

(en EUR)	31/12/2018					
	Valeur comptable brute/montant nominal des expositions faisant l'objet de mesures de renégociation		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés reçues et garanties financières reçues sur les expositions renégociées	
	Performantes renégociées	Non performantes renégociées	Sur les expositions performantes renégociées	Sur les expositions non performantes renégociées	Performantes renégociées	Non performantes renégociées
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0	0
Crédits logement	36.556.448	15.223.868	-26.038	-2.135.968	16.899.392	8.897.047
Crédits particuliers court terme	109.751	683.467	-19	-392.599	80.225	0
Crédits particuliers long terme	9.045.389	2.540.541	-148.884	-485.149	8.364.739	1.885.197
Crédits agricoles court terme	194.906	587.720	-127	-136.839	50.959	0
Crédits agricoles long terme	14.801.512	43.688.851	-76.322	-14.111.150	9.722.629	15.630.394
Crédits entreprises court terme	877.095	1.559.585	-9.443	-1.495.858	865.083	0
Crédits entreprises long terme	13.353.889	21.151.891	-194.261	-6.087.235	9.349.852	10.737.109
Prêts à tempérament	65.379	52.348	-288	-7.868	0	0
Crédits confort et de caisse	2.130.604	503.736	-144.559	-297.264	1.645.781	70.250
Crédits de garantie	0	0	0	0	0	0
Contrats de location	106.770	0	-1.156	0	53.467	0
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	0	0	0	0	0
Total forborne des prêts et créances	**77.241.743**	**85.992.007**	**-601.097**	**-25.149.930**	**47.032.127**	**37.219.997**

L'exposition de crédits concernés par les mesures de renégociation est en diminution en 2019 par rapport à 2018, et ce tant dans les classes de performing que dans les classes de non performing.

Avec la diminution de l'exposition, la valeur des provisions est également en diminution ainsi que la valeur des garanties reçues.

Dans le courant de l'année 2019, 379 contrats pour un montant de 33 millions d'EUR sont entrés dans le statut forbearance, tandis que 576 contrats pour un montant de 36 millions d'EUR en sont sortis.

Les réductions de valeur sur les crédits restructurés/forborne ne sont reprises que lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le contrat n'a aucun jour d'arriérés et il n'existe plus aucun indice de problème avec le remboursement.
- Au moins 1 an s'est écoulé depuis la prise de mesures de renégociation (forbearance).

Si les deux conditions sont remplies et que la perte de valeur est reprise, le contrat reste sous surveillance accrue pendant 2 ans. Cela signifie que si le contrat a plus de 30 jours d'arriérés, une perte de valeur est à nouveau déterminée.

Les prêts et créances ne sont plus considérés comme faisant l'objet de mesures de renégociation lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée durant les 2 dernières années sur des créances impayées du débiteur.
- Le débiteur n'a aucune créance en suspens avec un arriéré de plus de 30 jours.

5.20.1.7.3.4.3 Expositions performantes et non-performantes

5.20.1.7.3.4.3.1. Par performance

La composition des expositions performantes et non-performantes au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires	113.922.367	0	0	0	0
Crédits logement	11.114.951.975	27.382.679	50.019.669	15.988.155	10.504.879
Crédits particuliers court terme	52.742.707	259.344	668.723	131.411	426.576
Crédits particuliers long terme	685.500.774	35.902.046	42.488.084	7.070.990	1.031.920
Crédits agricoles court terme	93.214.799	34	5.098.219	304.369	249.559
Crédits agricoles long terme	1.879.014.021	916.560	55.906.818	11.215.167	6.375.805
Crédits entreprises court terme	116.435.513	239.228	5.101.509	2.535.788	1.135.848
Crédits entreprises long terme	1.648.131.954	11.711.740	38.990.012	13.903.244	17.538.163
Prêts à tempérament	628.153.705	1.011.039	2.446.555	600.810	1.159.047
Crédits confort et de caisse	67.484.522	465.201	6.658.332	2.667.816	1.373.928
Crédits de garantie	53.896	0	37.775	502.985	228.303
Contrats de location	147.303.700	4.155.512	9.470.343	706.395	90.666
Garanties en espèces déposées	736.956.001	0	0	0	0
Autres prêts et avances	134.519.742	186	6.261.408	0	0
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	**17.418.385.676**	**82.043.569**	**223.147.447**	**55.627.130**	**40.114.694**

(en EUR)	31/12/2018				
	Valeur comptable brute / montant nominal				
	Expositions performantes		Expositions non-performantes		
	Non en souffrance ou en souffrance ≤ 30 jours	En souffrance > 30 jours ≤ 90 jours	Paiement improbable, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 1 an	En souffrance > 1 an mais ≤ 5 ans	En souffrance > 5 ans
Crédits interbancaires	87.017.561	0	0	0	0
Crédits logement	10.560.997.690	29.412.607	63.766.257	18.525.978	11.282.740
Crédits particuliers court terme	49.444.834	877.875	385.807	690.371	194.375
Crédits particuliers long terme	613.094.034	35.128.911	42.040.199	9.943.461	1.217.082
Crédits agricoles court terme	91.229.656	0	7.056.605	456.241	165.434
Crédits agricoles long terme	1.868.356.848	233.595	66.183.312	12.572.336	8.086.049
Crédits entreprises court terme	106.433.419	26.400	8.668.209	3.141.118	3.326.437
Crédits entreprises long terme	1.534.719.318	11.097.491	38.226.721	16.810.985	23.058.113
Prêts à tempérament	562.597.543	1.065.123	2.336.182	426.360	1.838.769
Crédits confort et de caisse	70.707.361	593.410	7.575.735	2.279.404	1.703.161
Crédits de garantie	56.399	0	54.585	629.158	81.211
Contrats de location	127.952.340	3.919.155	8.255.076	619.262	233.843
Garanties en espèces déposées	594.454.232	0	0	0	0
Autres prêts et avances	123.927.597	0	7.446.116	0	0
Total des expositions performances et non-performantes en fonction des arriérés	**16.390.988.832**	**82.354.567**	**251.994.804**	**66.094.674**	**51.187.214**

L'évolution des expositions entre 2018 et 2019 nous permet de constater l'excellente qualité du portefeuille de crédit du Groupe. En effet, les expositions classées comme non-performantes (i.e. de "Paiement improbable" à "En souffrance > 5 ans") se sont réduites de -50,7 millions d'EUR entre 2018 et 2019. La catégorie rencontrant la plus forte baisse concerne les "paiements improbables, mais non en souffrance ou en souffrance ≤ 1 an".

Cette constatation est également vérifiée par la baisse de -17 millions d'EUR des "pertes de valeur" (Prêts et créances par rapport à l'exercice précédent).

5.20.1.7.3.4.3.2. Par stage

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par stage en 2019 :

(en EUR)	31/12/2019				
PERFORMANTES	Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	dont Stage 1	dont Stage 2	
Crédits interbancaires	113.922.367	0	-5.328	0	0
Crédits logement	10.628.847.004	513.487.650	-964.104	-3.234.282	6.980.432.581
Crédits particuliers court terme	49.846.031	3.156.020	-4.861	-2.814	14.293.545
Crédits particuliers long terme	655.331.633	65.720.240	-3.698.956	-2.007.503	512.790.438
Crédits agricoles court terme	87.273.325	5.941.508	-17.721	-6.485	405.638
Crédits agricoles long terme	1.805.130.295	74.800.286	-9.486.862	-516.299	474.731.484
Crédits entreprises court terme	109.643.244	7.031.497	-65.843	-11.277	7.657.565
Crédits entreprises long terme	1.532.711.967	127.131.727	-2.730.165	-1.594.062	636.794.117
Prêts à tempérament	616.703.406	12.461.338	-457.159	-78.379	73.100
Crédits confort et de caisse	56.193.559	11.756.164	-613.415	-381.771	9.234.365
Crédits de garantie	53.896	0	0	0	0
Contrats de location	140.755.560	10.703.652	-929.437	-532.602	68.257.260
Garanties en espèces déposées	736.956.001	0	0	0	0
Autres prêts et avances	133.533.206	986.722	-27.062	-91.032	0
Total des expositions performantes par stages	**16.666.901.494**	**833.176.804**	**-19.000.913**	**-8.456.506**	**8.704.670.093**

(en EUR)	31/12/2019				
NON-PERFORMANTES	Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	dont Stage 2	dont Stage 3	
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0
Crédits logement	0	76.512.703	0	-22.672.605	26.821.338
Crédits particuliers court terme	0	1.226.710	0	-544.872	84.051
Crédits particuliers long terme	2.665.958	48.275.983	-110.680	-19.307.563	29.417.038
Crédits agricoles court terme	0	5.652.147	0	-1.995.342	1.630.857
Crédits agricoles long terme	0	73.497.790	0	-26.995.976	22.904.627
Crédits entreprises court terme	521	8.772.624	-19	-3.118.266	1.304.330
Crédits entreprises long terme	2.108.586	68.322.833	-63.966	-22.506.024	22.269.857
Prêts à tempérament	0	4.206.412	0	-1.364.379	8.212.017
Crédits confort et de caisse	319.232	10.380.844	-35.712	-6.927.811	10.104.759
Crédits de garantie	0	769.063	0	-636.373	1.090.423
Contrats de location	582.602	9.684.802	-45.434	-4.680.706	1.732.027
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	6.261.408	0	-6.074.089	1.995.351
Total des expositions non-performantes par stages	**5.676.899**	**313.563.319**	**-255.811**	**-116.824.006**	**127.566.675**

Ci-dessous, la présentation des expositions performantes et non-performantes par stage en 2018 :

(en EUR)	31/12/2018				
PERFORMANTES	Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 1	dont Stage 2	dont Stage 1	dont Stage 2	
Crédits interbancaires	87.017.561	0	-8.242	0	0
Crédits logement	10.109.443.785	480.966.512	-465.912	-816.561	6.815.889.157
Crédits particuliers court terme	47.599.813	2.722.896	-4.068	-1.199	3.755.207
Crédits particuliers long terme	598.996.532	49.811.041	-2.895.243	-1.868.467	467.989.143
Crédits agricoles court terme	85.650.943	5.578.713	-22.114	-6.519	242.990
Crédits agricoles long terme	1.784.349.838	84.240.605	-9.497.273	-560.898	487.414.611
Crédits entreprises court terme	95.505.345	10.954.474	-67.009	-39.421	2.668.997
Crédits entreprises long terme	1.394.934.118	150.882.690	-3.061.141	-1.860.024	606.968.809
Prêts à tempérament	549.953.660	13.709.006	-421.458	-69.721	167.579
Crédits confort et de caisse	56.744.740	14.520.600	-599.205	-1.340.961	9.417.445
Crédits de garantie	56.399	0	0	0	0
Contrats de location	125.349.718	6.521.776	-987.457	-389.892	60.811.668
Garanties en espèces déposées	594.454.232	0	0	0	0
Autres prêts et avances	122.465.305	1.462.292	-3.028.264	-142.622	0
Total des expositions performantes	**15.652.521.989**	**821.370.605**	**-21.057.386**	**-7.096.285**	**8.455.325.606**

(en EUR)	31/12/2018				
NON-PERFORMANTES	Valeur comptable brute/montant nominal		Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions		Sûretés et garanties financières reçues
Encours total	dont Stage 2	dont Stage 3	dont Stage 2	dont Stage 3	
Crédits interbancaires	0	0	0	0	0
Crédits logement	0	93.574.975	0	-25.797.738	51.548.285
Crédits particuliers court terme	0	1.270.553	0	-799.503	11.441
Crédits particuliers long terme	2.104.416	50.511.698	-90.339	-18.612.999	30.698.549
Crédits agricoles court terme	0	7.678.280	0	-2.637.806	0
Crédits agricoles long terme	0	86.841.697	0	-30.243.778	32.596.297
Crédits entreprises court terme	3.476	15.132.288	-152	-5.557.750	1.326.096
Crédits entreprises long terme	1.347.883	76.747.937	-60.691	-27.777.404	30.017.727
Prêts à tempérament	11.340	4.589.971	-11	-1.624.361	3.851
Crédits confort et de caisse	205.463	11.388.268	-15.986	-7.775.839	2.107.771
Crédits de garantie	0	764.954	0	-597.373	0
Contrats de location	550.040	8.558.142	-25.783	-4.802.028	1.309.229
Garanties en espèces déposées	0	0	0	0	0
Autres prêts et avances	0	7.446.116	0	-7.176.765	-6.217.942
Total des expositions non-performantes	**4.222.618**	**364.504.879**	**-192.962**	**-133.403.344**	**143.401.304**

Nous notons une hausse +11,8 millions d'EUR de l'encours des expositions performantes classées en Stage 2 entre 2018 et 2019. Dans le même temps, le Groupe a enregistré un renforcement de +249,3 millions d'EUR des sûretés et garanties financières reçues – le principal contributeur étant les crédits logement (+164,5 millions d'EUR).

Concernant les expositions non-performantes, les crédits classés en Stage 3 se sont réduits de -50,9 millions d'EUR (de 364,5 millions d'EUR fin 2018 vers 313,5 millions d'EUR fin 2019), avec pour corollaire une baisse des garanties.

5.20.1.7.3.5 Immobilisations corporelles

La composition des immobilisations corporelles au 31 décembre 2019 eu au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	2019					
	Terrains et constructions	**Infrastructure informatique**	**Matériel de bureau**	**Autre matériel**	**IFRS 16**	**Total**
Solde d'ouverture 1 janvier 2019						
Prix d'acquisition	35.033.177	37.279.991	15.145.145	30.631.115	0	118.089.428
Amortissements cumulés	26.062.022	34.274.690	12.131.178	25.357.726	0	97.825.616
Valeur comptable nette	8.971.155	3.005.301	3.013.967	5.273.389	0	20.263.812
Variations 2019						
Entrées	401.286	567.435	529.578	1.483.792	19.606.237	22.588.328
Sorties	721.441	2.491	107.568	2.272.351	0	3.103.851
Amortissements	18.457	1.211.938	-566.216	569.312	3.556.890	1.616.017
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	721.440	2.491	107.453	2.266.564	-8.327	3.089.621
Autres	0	0	-3.674	3.674	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2019	**8.980.259**	**2.065.896**	**2.743.612**	**4.996.778**	**16.041.020**	**34.827.565**
Solde de clôture 31 décembre 2019						
Prix d'acquisition	34.713.022	37.499.530	15.516.395	29.703.065	19.594.561	137.026.573
Amortissements cumulés	25.732.763	35.433.634	12.772.783	24.706.287	3.553.541	102.199.008
Valeur comptable nette	8.980.259	2.065.896	2.743.612	4.996.778	16.041.020	34.827.565

(en EUR)	2018					
	Terrains et constructions	Infrastructure informatique	Matériel de bureau	Autre matériel	IFRS 16	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2018						
Prix d'acquisition	35.245.753	34.940.346	13.874.252	28.955.969	-	113.016.320
Amortissements cumulés	25.289.895	32.346.920	11.556.747	23.963.771	-	93.157.333
Valeur comptable nette	9.955.858	2.593.426	2.317.505	4.992.198	-	19.858.987
Variations 2018					-	
Entrées	71.492	2.339.645	1.428.312	1.933.537	-	5.772.986
Sorties	170.424	0	0	22.983	-	193.407
Autres	0	0	0	0	-	0
Amortissements	885.770	1.927.771	730.078	1.615.797	-	5.159.416
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	-1.775	-13.563	-	-15.338
Autres	0	0	0	0	-	0
Solde de clôture 31 décembre 2018	**8.971.156**	**3.005.300**	**3.013.964**	**5.273.392**	**-**	**20.263.812**
Solde de clôture 31 décembre 2018						
Prix d'acquisition	35.033.177	37.279.991	15.145.145	30.631.115	-	118.089.428
Amortissements cumulés	26.062.022	34.274.691	12.131.178	25.357.725	-	97.825.616
Valeur comptable nette	8.971.155	3.005.300	3.013.967	5.273.390	-	20.263.812

Les droits d'usage reconnus en IFRS 16 furent classifiés dans les immobilisations corporelles. Par souci de clarté, nous avons séparé les mouvements liés au leasing pour les regrouper dans une même colonne (sans tenir compte de leur nature).

Etant donné l'entrée en vigueur de la norme au 1er janvier 2019, nous avons comptabilisé les droits existant dans les entrées et non dans le prix d'acquisition.

Le Groupe n'a fourni aucune immobilisation corporelle en garantie de ses passifs.

5.20.1.7.3.6 Goodwill et autres immobilisations incorporelles

La composition du goodwill et des immobilisations incorporelles au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 est la suivante :

(en EUR)	Goodwill	Logiciels développés en interne	Logiciels acquis	Autres immobilisations incorporelles	Total
Solde d'ouverture 1 janvier 2019					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	37.701.507	1.143.487	82.623.726
Amortissements cumulés	0	14.730.201	33.032.748	1.076.784	48.839.733
Valeur comptable nette	23.642.632	5.405.899	4.668.759	66.703	33.783.993
Variations 2019					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	1.299.933	1.726.884	0	3.026.817
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	44.716	0	44.716
Amortissements	0	1.963.545	1.919.945	66.703	3.950.193
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	9.145	0	9.145
Autres	3	0	0	0	3
Solde de clôture 31 décembre 2019	**23.642.635**	**4.742.287**	**4.440.127**	**0**	**32.825.049**
Solde de clôture 31 décembre 2019					
Prix d'acquisition	23.642.632	21.436.033	39.265.173	1.143.487	85.487.325
Amortissements cumulés	0	16.693.746	34.825.046	1.143.487	52.662.279
Valeur comptable nette	23.642.632	4.742.287	4.440.127	0	32.825.046

Solde d'ouverture 1 janvier 2018					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	36.173.796	1.143.486	81.096.014
Amortissements cumulés	0	12.099.403	30.859.786	962.435	43.921.624
Valeur comptable nette	23.642.632	8.036.697	5.314.010	181.051	37.174.390
Variations 2018					
Entrées					
- acquises séparément/générées en interne	0	0	1.527.712	1	1.527.713
- résultant de regroupements d'entreprises	0	0	0	0	0
Sorties	0	0	0	0	0
Amortissements	0	2.630.798	2.172.962	114.349	4.918.109
Annulées à la suite de cessions et désaffectations	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0
Solde de clôture 31 décembre 2018	**23.642.632**	**5.405.900**	**4.668.759**	**66.703**	**33.783.994**

Solde de clôture 31 décembre 2018					
Prix d'acquisition	23.642.632	20.136.100	37.701.507	1.143.487	82.623.726
Amortissements cumulés	0	14.730.201	33.032.748	1.076.784	48.839.733
Valeur comptable nette	23.642.632	5.405.900	4.668.759	66.703	33.783.994

Hormis le Goodwill, toutes les immobilisations incorporelles ont une durée de vie économique limitée. Contrairement aux immobilisations incorporelles, le Goodwill ne fait pas l'objet d'amortissements, mais est soumis chaque année à un test de dépréciation (i.e. "impairment test") résultant de l'application de la norme IAS 36. Si la valeur comptable de l'entité concernée excède l'estimation de la valeur de réalisation faite par cette entité, une perte de valeur (i.e. "impairment") est comptabilisée dans le résultat.

La norme IAS 36 paragraphe 134 exige des informations à fournir par unité génératrice de trésorerie pour laquelle la valeur comptable du goodwill et/ou des actifs incorporels ayant une durée de vie illimitée est significative par rapport au total.

Actuellement, seul le goodwill de 23,6 millions d'EUR résultant de l'achat d'Europabank SA, est repris dans cette rubrique en date 31 décembre 2019.

Le montant recouvrable est estimé à partir de la juste valeur moins les coûts liés à la vente (i.e. "Fair Value less costs to sell"). Ce montant est déterminé selon la méthode des flux de trésorerie actualisés (i.e. "Discounted Cash Flow Model"). Selon cette méthode, le montant recouvrable est calculé comme étant la valeur actuelle nette de tous les flux de trésorerie futurs de l'unité d'exploitation concernée.

La méthode repose sur un certain nombre d'hypothèses :

Hypothèses de flux de trésorerie Europabank SA

Sur le plan financier, le faible taux d'intérêt s'est maintenu en 2019, ce qui a entraîné une pression à la baisse sur les marges d'intérêt.

La Direction suppose que, pour 2020, 2021 et 2022, le produit bancaire net progressera respectivement de 3,8%, 3,2% et 3,8%. Entre 2023 et 2025, on s'attend à une croissance annuelle de 0,5% du produit bancaire net d'Europabank SA.
Les charges d'exploitation pour les années 2020 à 2022 sont basées sur l'évolution attendue des coûts. Pour les années suivantes, on suppose que les coûts d'exploitation évolueront sur la base du ratio coûts d'exploitation / produit net bancaire de 2019.

Une prévision détaillée est faite des activités pour les 5 prochaines années. Après la période de prévision explicite de 5 ans, la valeur terminale de la société est prise en compte au moyen d'une extrapolation des flux de trésorerie à l'infini. Ceci est basé sur un taux de croissance final après 5 ans de 1,5 % sur une base annuelle. Ce taux de croissance final est déterminé par la direction en fonction de la croissance moyenne attendue à long terme du marché pour chaque activité.

Le taux d'actualisation

La valeur actuelle nette des flux de trésorerie attendus d'Europabank SA est calculée sur la base du taux d'actualisation applicable. Le taux d'actualisation reflète l'exigence de rendement pour les capitaux propres. Ce taux d'actualisation est basé sur la théorie du modèle de valorisation du capital CAPM (Capital Asset Pricing Model) et se compose d'un taux d'intérêt du marché sans risque et d'une prime de risque du marché multipliée par un bêta dépendant de l'activité. Le taux d'intérêt du marché sans risque est basé sur le taux de l'IRS à 10 ans. Il s'élevait à 0,15% au 31 décembre 2019 (en 2018 : 0,77%). La prime de risque du marché s'est élevée à 5% en 2019 (5% en 2018). Bêta est le risque systématique d'un investissement par rapport au marché dans son ensemble. Le bêta de chaque unité déclarante a été déterminé en fonction de son profil de risque spécifique. En 2019, le bêta était de 1,5 (1,5 en 2018). Cela se traduit par un taux d'actualisation de 7,6% pour Europabank SA (2018 : 8,3%).

Sensibilité

La sensibilité de la valeur actuelle nette ou de la valeur recouvrable de l'entité est également calculée. Dans ce cas, l'impact sur la valeur actuelle nette de l'entité du fait d'une diminution et d'une augmentation respectives du bêta du taux d'intérêt sans risque et du bêta dépendant de l'activité est simulé. L'impact d'une baisse de la prévision de croissance des flux de trésorerie est également simulé à l'infini. Enfin, un test de résistance est réalisé en appliquant un taux de croissance annuel négatif de 0,25 % aux flux de trésorerie futurs à l'infini et en actualisant la valeur nette des flux de trésorerie futurs avec un taux d'actualisation sous contrainte de 11,8 %. Les tests de sensibilité et le test de résistance indiquent que les valeurs de réalisation ainsi obtenues sont supérieures aux valeurs comptables pour Europabank SA.

5.20.1.7.3.7 Actifs et passifs d'impôts exigibles et différés

Après la modification du taux d'impôt sur les sociétés, les impôts différés inclus dans le bilan IFRS (différence de temps) ont été réévalués en tenant compte de leur date de règlement. Pour la période allant de janvier 2018 à décembre 2019, ils ont été évalués à 29,58% et à partir de 2020 à 25%.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs et passifs d'impôts courants et différés au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs d'impôt différé sont répartis par entité juridique du Groupe.

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles		
Actifs	1.104.136	700.698
Passifs	506.001	745.696
Total impôts exigibles	**598.135**	**-44.998**
Impôts différés		
Actifs	42.607.814	50.922.310
Passifs	6.530.534	13.591.374
Total impôts différés	**36.077.280**	**37.330.937**

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs d'impôts différés au bilan au 31 décembre 2019 :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Repris dans le compte de résultat	**36.170.228**	**38.803.036**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-14.130.778*	*-13.736.227*
Provisions sur crédits	*3.423.469*	*4.283.723*
Ajustement portefeuille d'investissement	*1.099.867*	*1.536.808*
Dérivés et transactions de couverture	*13.858.319*	*14.625.148*
Avantages du personnel	*2.063.250*	*2.477.488*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*9.317*	*173.855*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*1.505.132*	*1.396.939*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*33.801.464*	*34.653.429*
Goodwill	*0*	*0*
Impact aquisition Centea	*-5.466.408*	*-6.608.127*
Autres	*6.596*	*0*
Repris dans les réserves de réévaluation	**-92.948**	**-1.472.099**
Ajustement portefeuille d'investissement	*-707.804*	*-1.244.877*
Avantages du personnel	*614.856*	*-227.222*
Total impôts différés	**36.077.280**	**37.330.937**

Les impôts différés ont peu varié par rapport à l'année passée. Tout comme 2018, les revenus définitivement taxés (RDT) constituent le principal poste pour un montant de 33,8 millions d'EUR. Cela comprend les actifs d'impôts différés sur les pertes reportées.

Au cours de l'année 2018, les conditions d'utilisation des revenus définitivement taxés et des pertes transférables ont été renforcées. Désormais, seuls 70 % de ces crédits d'impôt peuvent être appliqués à des résultats supérieurs à 1 million d'EUR. Cela peut conduire à l'avenir à une réévaluation du stock. Les impôts différés ne sont comptabilisés que s'ils peuvent être compensés par des bénéfices futurs.

L'évolution des actifs et passifs d'impôts différés en 2019 et 2018 peut être représentée comme suit :

(en EUR)	2019	2018
Solde d'ouverture	37.330.937	42.284.646
Inclus dans le résultat de l'exercice	**-2.133.564**	**-5.114.504**
Lissage des commissions d'après le taux d'intérêt effectif	*-394.554*	*-250.252*
Provisions sur crédits	*-851.250*	*-1.658.468*
Ajustement portefeuille d'investissement	*-436.941*	*-516.799*
Dérivés et transactions de couverture	*-766.828*	*-1.374.251*
Avantages du personnel	*119.754*	*-106.841*
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	*-164.538*	*-33.626*
Réductions de valeur sur immobilisations corporelles	*0*	*0*
Provisions	*64.472*	*-277.373*
Impact revenus définitivement taxés (RDT)	*-851.965*	*-3.026.955*
Goodwill	*0*	*0*
Suivi de l'acquisition de Centea	*1.141.719*	*2.124.274*
Autres	*6.800*	*5.787*
Repris dans les réserves de réévaluation	**879.674**	**160.795**
Ajustement portefeuille d'investissement	*571.587*	*211.797*
Avantages du personnel	*308.086*	*-54.950*
Autres	*1*	*3.948*
Solde de clôture	**36.077.047**	**37.330.937**
Vente CRI	233	0
Solde de clôture	**36.077.280**	**37.330.937**

Au niveau global, le Groupe a rencontré une légère baisse de ses impôts différés. L'évolution des impôts différés sur le résultat de l'année montre une baisse d'environ 3 millions d'EUR entre les deux exercices. Cela est presque entièrement à mettre sur le compte d'une plus faible utilisation en 2019 ; ayant un impact sur les revenus définitivement imposés de seulement 0,9 millions d'EUR. En 2018, l'utilisation du stock était de 3 millions d'EUR.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'actif d'impôt différé sera compensé par des bénéfices imposables futurs.

Au 31 décembre 2019, les actifs d'impôts différés suivants n'étaient pas comptabilisés au bilan en raison d'incertitudes quant au bénéfice imposable futur :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Réductions de valeur sur crédits	7.838.313	12.799.870
Provisions	0	0
Pertes fiscales	13.135.689	15.542.147
Impact non reconnu du revenu définitivement imposé (IDE)	6.192.429	5.936.903
Intérêts notionnels	0	0
Total des actifs d'impôts différés non inclus dans le bilan	**27.166.431**	**34.278.920**

5.20.1.7.3.8 Autres actifs et passifs

La composition des autres actifs au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Charges payées d'avance	1.371.786	823.107
Produits à recevoir	7.873.524	8.113.869
Métaux précieux, biens et marchandises	145.387	124.735
Autres avances	2.173.218	3.825.231
Impôts à récupérer	0	0
Autres	1.007.644	647.603
Total autres actifs	**12.571.559**	**13.534.545**

La composition des autres passifs au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Régimes de pension à prestations définies	11.986.275	9.210.968
Autres avantages du personnel	5.013.395	5.428.630
Charges sociales	12.519.521	12.235.812
Charges à payer	30.376.353	23.492.402
Produits à reporter	1.561	1.553
Dettes fiscales	4.669.132	3.888.293
Autres passifs	20.752.850	22.220.512
Passifs de Leasing (IFRS 16 - Leasing)	16.074.503	0
Total autres passifs	**101.393.590**	**76.478.170**

Les autres actifs se sont réduits de 962.986 EUR dans le courant de 2019. Cette baisse est attribuable à une baisse des autres avances toutefois légèrement compensée par une hausse des charges payées d'avance.

Les autres passifs consistent principalement en factures à recevoir ou à payer.

Le total des autres passifs a augmenté de 24,9 millions d'EUR en 2019. La principale raison de cette augmentation est l'application de la nouvelle norme IFRS 16, qui oblige les entreprises à inclure dorénavant au bilan les obligations relatives à leurs leasing opérationnels. Cela a conduit Crelan à reconnaître 16 millions d'EUR comme engagements de leasing ("Lease Liabilities") à la date de transition.

5.20.1.7.3.9 IFRS 16

Cette norme est introduite pour améliorer l'information financière sur les contrats de location. La norme IFRS 16 est entrée en vigueur le 1er janvier 2019 et a modifié le traitement actuel des contrats de location (i.e. "leasing") dans l'environnement des entreprises.
Les preneurs de contrats de location devront dorénavant comptabiliser ces contrats au bilan au moyen d'un droit d'utilisation (actifs – ventilés dans les "Immobilisations Corporelles") et d'une obligation de location (passifs – "Autres Obligations"). Il y a cependant deux exceptions. D'une part, les baux à court terme sont exclus (moins de 12 mois) ; d'autre part, les contrats de location de faible valeur sont également exclus (moins de 5.000 USD).

Pour les contrats de location qui relèvent de la réglementation de l'IFRS 16, nous déterminons ensuite la durée du contrat de location. Les contrats de location ont une certaine durée mais contiennent souvent la possibilité de prolonger le contrat. L'entité décide de prolonger ou non le contrat sur la base de toutes les informations disponibles. Si le contrat est susceptible d'être prolongé, cela entraînera une augmentation de la durée ; le cas inverse étant bien entendu également envisageable.

La méthode d'évaluation choisie par Crelan est la méthode rétrospective modifiée ("Modified Retrospective Method"). Selon cette méthode, le droit d'usage et l'obligation de location sont recalculés à la date d'entrée en vigueur d'IFRS 16 et au taux d'intérêt marginal au 1er janvier 2019.

Impact sur le bilan

En vertu d'IFRS 16, nous reconnaissons le droit d'utilisation et l'obligation de location dans le bilan. L'actif et le passif financier augmenteront dès lors tous les deux. De plus, la valeur comptable du droit d'utilisation diminue normalement plus rapidement que la valeur comptable de l'obligation de location ; résultant en une diminution des capitaux propres par rapport à la norme précédente IAS 17.

Le Groupe a identifié trois grandes classes d'actifs étant sujettes à des contrats de location :

- Les bâtiments ;
- Les voitures de société ;
- Les distributeurs d'argent (i.e. "ATM").

Pour chacun de ces actifs, Crelan a également du identifier le taux d'intérêt implicite devant être appliqué pour le financement de ces contrats :

- Bâtiments : taux d'intérêt d'un crédit hypothécaire d'une maturité de 10 ans (+/- 1,9%) ;
- Voitures de société : taux d'intérêt sur un prêt auto de 5 ans (+/- 3%) ;
- Les distributeurs d'argent : taux d'intérêt sur crédits professionnels avec une maturité de 7 ans (+/- 3,3%).

Ci-dessous, le détail de l'évolution des droits d'utilisation en date du 31 décembre 2019 :

	2019				
(en EUR)	Solde d'ouverture	Entrées	Dépréciations	Impairment	Solde de clôture
Crelan	9.139.557	1.044.296	-1.969.708	0	8.214.145
Bâtiments	*4.196.749*	*0*	*-585.593*	*0*	*3.611.156*
Voitures	*2.005.119*	*1.044.296*	*-727.807*	*0*	*2.321.608*
ATM	*2.937.689*	*0*	*-656.308*	*0*	*2.281.381*
Europabank	8.734.737	687.647	-1.587.182	-8.327	7.826.875
Bâtiments	*7.852.823*	*511.915*	*-1.270.328*	*0*	*7.094.410*
Voitures	*881.914*	*175.732*	*-316.854*	*-8.327*	*732.465*
ATM	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
CRI	39.897	0	-32.898	0	6.999
Voitures	39.897	0	-32.898	0	6.999
Résultat	**17.914.190**	**1.731.943**	**-3.589.788**	**-8.327**	**16.048.018**

Ci-dessous, le détail de l'évolution des obligations de location en date du 31 décembre 2019 :

	2019			
(en EUR)	Crelan	Europabank	CRI	Total
Solde d'ouverture	9.139.557	8.734.737	39.897	17.914.190
Ajouts	1.044.296	687.647	0	1.731.943
Retraits	0	-8.327	0	-8.327
Paiement du leasing	-2.099.900	-1.675.815	-33.345	-3.809.060
Intérêt	225.405	19.802	549	245.757
Solde de clôture	**8.309.358**	**7.758.044**	**7.101**	**16.074.503**

Impact sur le résultat

L'intérêt relatif à l'obligation de location sera comptabilisé comme une charge d'intérêt augmentant donc la charge financière. Sur la base de la norme IAS 17, la totalité du coût associé au bail a été liée aux coûts d'exploitation.

Ci-dessous, le détail de l'impact sur le compte de résultat en date du 31 décembre 2019 :

(en EUR)	2019	2018
Amortissements sur le droit d'utilisation	-3.589.788	0
Intérêts sur les obligations de location	-245.757	0
Paiement leasing	3.809.060	0
Total	**-26.485**	**0**

Ci-dessous, le détail de l'impact sur les flux de trésorerie en date du 31 décembre 2019 :

(en EUR)	2019	2018
Total des flux de trésorerie sortants liés au leasing	-3.809.060	2.018

Comme décrit ci-dessus, l'impact de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme est très limité pour le Groupe. La différence entre les droits d'usage et les obligations de location a entraîné un impact sur le compte de résultat de -26.485 EUR.

5.20.1.7.3.10 Bilan de Crelan Insurance SA

La composition du bilan sur une base "Stand Alone" de Crelan Insurance SA au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019		
Actifs	**Crelan Insurance**	**Eliminations**	**Total**
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.048.619	0	1.048.619
Actifs financiers évalués au coût amorti	81.491.060	-26.233.126	55.257.934
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	24.179.622	-25.114.782	-935.160
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	87.953	-1.118.344	-1.030.391
Titres de dette	57.223.485	0	57.223.485
Immobilisations corporelles	6.999	0	6.999
Goodwill et immobilisations incorporelles	0	0	0
Actifs d'impôts	474.277	0	474.277
Autres actifs	2.332.256	-113.000	2.219.256
Total actifs	85.353.211	-26.346.126	59.007.085
Passifs			
Passifs financiers évalués au coût amorti	47.829	-24.179.623	-24.131.794
Depôts	0	-24.179.623	-24.179.623
Autres dettes financières	47.829	0	47.829
Provisions	56.084.339	0	56.084.339
Passifs d'impôts	0	0	0
Autres passifs	5.677.736	-2.166.503	3.511.233
Total passifs	61.809.904	-26.346.126	35.463.778
Valeur comptable nette	**23.543.307**	**0**	**23.543.307**

La vente de la branche assurance de Crelan (Crelan Insurance SA) fait partie des négociations relatives à la transaction entre Crelan et AXA.

La colonne "Eliminations" comprend l'ensemble des transactions intergroupes ayant eu lieu entre Crelan Insurance SA et les autres entités. La colonne "Total" représente quant à elle les montants devant être ajoutés au "Bilan Consolidé" afin d'inclure les activités d'assurance dans le périmètre du Groupe.

La première colonne "Crelan Insurance" représente la situation comptable de la filiale sur une base indépendante.

5.20.1.7.3.11 Passifs financiers évalués au coût amorti

5.20.1.7.3.11.1 Dépôts

La composition des dépôts au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts d'établissements de crédit	24.576.488	43.460.909
- dépôts des banques centrales	101.931	1.279.614
- dépôts à vue	3.791.121	5.478.615
- dépôts à terme	15.720.871	30.265.771
- passifs financiers liés aux actifs transférés (repo's)	4.962.565	6.436.909
Dépôts (autres que d'établissements de crédit)	18.209.271.411	17.166.678.025
- dépôts à vue	3.639.213.180	3.145.305.176
- dépôts à terme	811.855.673	779.200.740
- dépôts d'épargne	13.626.800.297	13.115.678.864
- autres dépôts	131.402.261	126.493.245
Total dépôts	**18.233.847.899**	**17.210.138.934**

Tout comme l'année passée, les dépôts ont fortement augmenté au cours de 2019 (+1,02 milliards d'EUR). Une fois de plus, l'augmentation est principalement à mettre sur le compte de la hausse des dépôts propres à la clientèle – comptes à vue : +494 millions d'EUR ; comptes d'épargne : +511 millions d'EUR – provenant d'une excellente production commerciale. Pour les comptes d'épargne, l'augmentation est toutefois à nuancer. Comme nous le verrons aux points suivants (4.11.2. et 4.11.3.), les bons de caisse et les obligations subordonnées ont respectivement diminué de -61,1 millions d'EUR et -64,1 millions d'EUR – venant en partie alimenter les comptes d'épargne.

Le Groupe a conclu diverses conventions de cession de titres (Repo) à compter du 31 décembre 2019 d'une durée maximale de 3 mois. Ces passifs s'élèvent à 4,9 millions d'EUR (2018 : 6,4 millions d'EUR). En vertu de ces contrats, des actifs évalués au coût amorti ont été vendus et livrés pour une valeur comptable totale de 5 millions d'EUR (2018 : 6,5 millions d'EUR). Les actifs financiers concernés restent au bilan et le Groupe reste soumis au risque d'intérêt et de crédit sur ces titres. Étant donné que le Groupe vend les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à ces titres, il ne peut pas utiliser ces titres pendant la durée de la convention de cession de titres (Repo). La différence entre la valeur comptable des passifs et actifs financiers s'explique par le fait que les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, mais que la valeur de marché est utilisée pour déterminer le montant des dépôts.

Enfin, le Groupe a reçu 5,7 millions d'EUR de collatéral en espèces en lien avec ces transactions de dérivés.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de la valeur des actifs financiers transférés du Groupe :

31/12/2019 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Titres de dette au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	5.021.463	0
Valeur comptable du passif correspondant	0	4.962.565	0

31/12/2018 (en EUR)	*Actifs financiers détenus à des fins de transaction*	*Titres de dette au coût amorti*	*Prêts et créances*
Valeur comptable des actifs transférés	0	6.507.257	0
Valeur comptable du passif correspondant	0	6.436.910	0

5.20.1.7.3.11.2 Dettes représentées par un titre, y compris les obligations

Les dettes représentées par un titre sont composées exclusivement de bons de caisse au 31 décembre 2019 comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Bons de caisse	906.798.610	967.945.453
Obligations	0	0
Total titres de dette	**906.798.610**	**967.945.453**

La diminution de l'encours de -61,1 millions d'EUR (2018 : -207,4 millions d'EUR) est moins prononcée que lors de l'exercice précédent. Cette prolongation de la tendance baissière du volume s'explique par la perte d'intérêt de ce type de produit auprès de la clientèle. En effet, celle-ci voit son capital immobilisé pour une période déterminée contre un taux plus avantageux. Ce taux préférentiel s'est toutefois fortement amenuisé au cours de ces dernières années suite à la baisse continue des taux du marché ; détournant par conséquent le client de ces produits d'épargne.

La macro couverture est appliquée à une partie du portefeuille des bons de caisse.

5.20.1.7.3.11.3 Passifs subordonnés

Les passifs subordonnés se composent exclusivement de certificats subordonnés. La durée restante au 31 décembre 2019 peut être détaillée comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Echéance	0	0
Exercice en cours	0	0
Exercice en cours +1	100.980.627	64.511.146
Exercice en cours +2	50.144.924	100.725.109
Exercice en cours +3	17.370.591	50.010.758
Exercice en cours +4	3.842.932	17.324.882
Au delà de l'exercice en cours +4	5.617.713	9.439.579
Total dettes subordonnées	**177.956.787**	**242.011.474**

Le passif subordonné a continué à connaître une baisse en 2019 (-64 millions d'EUR). La baisse de l'encours est due à l'échéance des certificats et au non-renouvellement de ceux-ci. La raison est similaire à celle exposée au point précédent. La baisse des taux du marché réduit la rémunération de ce type de produit et par conséquent l'intérêt de la clientèle.

5.20.1.7.3.11.4 Autres passifs financiers

Les montants figurant dans les "autres passifs financiers" nous donnent un cliché à la date de clôture. Cela concerne principalement les "comptes en attente" en rapport avec les transactions liées aux clients et agents.

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Comptes d'attente	133.230.027	104.779.224
Total autres passifs financiers	**133.230.027**	**104.779.224**

5.20.1.7.3.12 *Provisions*

Les provisions peuvent être détaillées par type pour les années 2019 et 2018 comme suit :

31/12/2019 (en EUR)	Réorganisation	Litiges en cours	Provision technique Crelan Insurance	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	23.365.163	5.948.823	51.888.190	828.634	82.030.810
Vente de l'entité Crelan Insurance	0	0	-51.888.190	0	-51.888.190
Nouveau solde d'ouverture	23.365.163	5.948.823	0	828.634	30.142.620
Ajouts	0	2.140.280	0	158.787	2.299.067
Montants utilisés	-4.555.784	-814.628	0	0	-5.370.412
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	-5.766.846	-83.161	0	-19.839	-5.869.846
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Solde de clôture	**13.042.533**	**7.191.314**	**0**	**967.582**	**21.201.429**

31/12/2018 (en EUR)	Réorganisation	Litiges en cours	Provision technique Crelan Insurance	Autres provisions	Total
Solde d'ouverture	27.485.351	4.996.741	46.233.862	781.378	79.497.332
Ajouts	0	1.818.505	26.063.168	47.257	27.928.930
Montants utilisés	-4.120.188	-568.786	-20.408.840	0	-25.097.814
Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	0	-297.637	0	0	-297.637
Reclassement comme détenus en vue de la vente	0	0	0	0	0
Autres mouvements	0	0	0	0	0
Solde de clôture	**23.365.163**	**5.948.823**	**51.888.190**	**828.635**	**82.030.811**

En octobre 2016, le Conseil d'Administration de Crelan SA a approuvé le plan stratégique "Fit for the Future" pour la réorganisation des services centraux et du réseau d'agents. Les provisions pour ce projet s'élevaient à 38 millions d'EUR et étaient liées à la diminution progressive du nombre d'emplois à temps plein sur une période de 4 ans et à la restructuration du réseau d'agents. Après les différents transferts, utilisations et affectations au cours des années précédentes, ces provisions s'élevaient à 23,4 millions d'EUR fin 2018. En 2019, l'utilisation de ces provisions a été comptabilisée pour un montant de 4,6 millions d'EUR et la revalorisation des besoins en provisionnement a conduit à reprendre 5,8 millions d'EUR.

Les litiges en cours concernent divers sinistres et affaires juridiques. Le montant de la provision est calculé individuellement par dossier par le service juridique ou le service du personnel s'il s'agit d'un sinistre impliquant un collaborateur. La variation de 1,3 millions d'EUR concerne à la fois les nouveaux dossiers et les dossiers existants. La majorité de ces dossiers concerne principalement des litiges juridiques avec des agents.

Les autres provisions concernent les passifs et garanties donnés sur les lignes de crédit et les comptes courants du Stage 1. Celles-ci ont été établies depuis 2018 conformément à la norme IFRS 9.

Enfin la provision technique de l'activité d'assurance n'apparaît plus dans les comptes de manière séparée mais à la ligne "Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées" puisque l'intention est de vendre la compagnie d'assurance en 2020.

Suite à la déconsolidation des actifs et passifs de la filiale Crelan Insurance SA, les mouvements liés aux provisions techniques de celle-ci ne sont plus mentionnés dans le tableau. On peut toutefois retrouver le solde de fin d'année au point 4.10. Les provisions de Crelan Insurance SA s'élèvent à 56 millions d'EUR, ce qui représente une variation d'approximativement +4,2 millions d'EUR par rapport à 2018.

5.20.1.7.3.13 Avantages du personnel

5.20.1.7.3.13.1 Engagements de retraite

Les passifs au titre des régimes de pension à prestations définies sont inclus dans la rubrique "Autres passifs". Crelan SA a deux "régimes de pension à prestations définies" qui couvrent les employés de l'ancien Crédit Agricole SA et de l'ancien Centea SA. Les autres entités du Groupe ont mis en place des régimes belges à cotisations définies.

Depuis 2012, il n'est plus intéressant d'adhérer aux régimes de pension à prestations définies. Ceux-ci sont financés par des contrats d'assurance de groupe ou des engagements de pension individuels conclus avec des assureurs belges. La méthode de financement choisie par l'employeur prévoit une dotation annuelle au fonds de financement qui prend en compte les hypothèses d'augmentations salariales, d'inflation, de taux d'actualisation, d'âge de départ à la retraite et de rotation du personnel, dans le respect du financement minimum légal.

À l'âge de la retraite, les employés reçoivent un certain capital, calculé sur la base de la rémunération annuelle et de l'ancienneté.

Les régimes de pension à prestations définies couvrent le risque actuariel, principalement le risque de taux d'intérêt, le risque de marché et le risque d'inflation.

Le Groupe compte quatre "régimes à cotisations définies", un pour les anciens employés de Crédit Agricole entrés en service depuis 2008, deux pour les anciens employés de Centea SA, entrés en service avant 1999 et un pour Europabank SA. En outre, les employés de l'ancien Crédit Agricole affiliés aux régimes de pension à prestations définies sont transférés vers les régimes à cotisations définies s'ils restent actifs après l'âge de la retraite. La filiale Europabank SA dispose également de son propre régime à cotisations définies pour tous ses employés. Tous ces régimes de retraite sont financés par des assurances de groupe, l'assureur garantissant un rendement minimum.

Les régimes belges à cotisations définies étaient jusqu'à récemment soumis à un taux de rendement minimum légal de 3,25% sur les contributions de l'employeur et de 3,75% sur les contributions personnelles à garantir par l'employeur. Ce rendement garanti pouvait être modifié par un arrêté royal. Dans ce cas, il était prévu que les nouveaux rendements seraient appliqués aux cotisations cumulées du passé et aux cotisations futures. Compte tenu du risque limité, ces régimes de retraite ont été considérés comme des régimes à cotisations définies et comptabilisés comme tels en vertu de la norme IAS 19.

La loi belge a été modifiée le 1er janvier 2016 : le rendement minimum à garantir par l'employeur varie en fonction du rendement de l'OLO sur 10 ans, avec un minimum de 1,75% et un maximum de 3,75%. Pour les cotisations versées à partir de 2016, le rendement minimum garanti est de 1,75%.
Toutefois, pour les régimes de retraite financés par des contrats d'assurance de groupe selon lesquels l'assureur garantit un taux d'intérêt contractuel, le pourcentage de 3,25% ou 3,75% reste applicable aux cotisations cumulées au 31 décembre 2015, jusqu'à la date de départ à la retraite de l'employé actif. De facto, à partir de 2016, ces régimes belges à cotisations définies peuvent être classés en tant que régimes de pension à prestations définies selon IAS 19.

À partir de 2016, le Groupe effectue le calcul complet des passifs au titre des régimes à cotisations définies conformément à la norme IAS 19. Les passifs bruts au titre des droits de pension à prestations définies sont évalués selon la "méthode PUC " (i.e. "Projected Unit Credit method").
La "méthode PUC" est une technique actuarielle dans laquelle les passifs bruts résultant des droits à prestations définies sont évalués via une prévision des futures prestations actualisées. La valeur actuelle du passif brut au titre des prestations définies est ensuite comparée à la juste valeur des placements. Une provision est créée pour tout découvert. En tenant compte des coûts de pension imputables à l'année de service, la variation du passif est comptabilisée via les réserves de réévaluation.
L'évaluation des actifs au titre de régimes à cotisations définies est fondée sur l'application du paragraphe 115 de la norme IAS 19, en tenant compte du risque standard des institutions d'assurance.
Les régimes de pension à prestations définies sont évalués selon la méthode de la juste valeur des actifs (IFRS 13), selon laquelle les actifs sont égaux à la valeur au comptant des flux de trésorerie futurs, compte tenu du risque de défaut.

Pour déterminer la juste valeur des actifs, une estimation du risque de défaut est effectuée :

- Pour la juste valeur des actifs dans la limite des réserves mathématiques, le risque de défaut est considéré comme identique au risque de défaut des obligations d'entreprises notées AA. Par conséquent, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle est identique au taux d'actualisation utilisé pour calculer le DBO (i.e. "Defined Benefit Obligation" - obligation de prestation définie).
- Pour la juste valeur des actifs excédant les réserves mathématiques, un risque de défaut supplémentaire est pris en compte, qui est inclus dans le taux d'actualisation de la manière suivante : la prime de risque ajoutée est égale aux rendements des obligations d'entreprises notées AA moins les rendements des institutions financières avec la notation des compagnies d'assurance concernées.

Cette méthode prend donc en compte le risque que la compagnie d'assurance ne respecte pas ses obligations, c'est-à-dire qu'elle ne puisse pas atteindre son rendement garanti convenu contractuellement.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la valeur actuelle de l'engagement brut des régimes à prestations définies et des régimes de pension belges à cotisations définies :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Solde d'ouverture	65.907.721	74.730.585	64.866.424	73.754.654
Coût des services rendus au cours de la période	2.563.353	2.813.918	2.694.029	2.638.892
Coût financier	900.921	1.072.961	835.707	1.158.850
Cotisations des participants au régime	176.966	836.997	180.400	798.882
Impôts	-340.444	-347.473	-392.889	-348.631
Ecarts actuariels - ajustements liés à l'expérience	-504.542	0	-314.452	0
Ecarts actuariels - hypothèses démographiques	0	0	0	0
Ecarts actuariels - hypothèses financières	5.425.228	7.894.836	-457.848	1.266.585
Prestations payées	-2.860.125	-4.312.648	-1.503.650	-4.538.646
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	**71.269.078**	**82.689.176**	**65.907.721**	**74.730.585**

L'importante hausse des écarts actuariels liés aux hypothèses financières est entièrement due à la baisse des taux d'actualisation.

L'augmentation des prestations payées provient quant à elle en grande partie du plan de départ en pension anticipée proposé par le Groupe à ses employés de plus de 58 ans.

La répartition de l'engagement brut des régimes de pension à prestations définies et des régimes à cotisations définies belges peut être composée comme suit :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Actifs	61.350.273	69.364.509	57.163.970	62.492.244
Dormants	8.845.112	13.114.146	7.853.783	12.029.908
Retraités	64.545	0	67.774	0
Impôts	1.009.149	210.522	822.195	208.433
Solde	**71.269.079**	**82.689.177**	**65.907.722**	**74.730.585**

Les actifs sont détenus en contrepartie de régimes de pension à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution de la juste valeur des actifs concernés :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Solde d'ouverture	58.686.984	72.950.261	55.722.167	73.250.690
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	815.598	1.069.818	732.944	1.127.140
Rendement des actifs du régime supérieur/(inférieur) aux taux d'actualisation	3.075.402	8.003.854	708.064	-51.913
Cotisations de l'employeur (taxe comprise)	2.800.438	2.690.198	3.239.948	2.712.741
Cotisations des participants au régime	176.966	836.997	180.400	798.882
Prestations payées	-2.860.125	-4.312.648	-1.503.650	-4.538.646
Impôts	-340.443	-347.473	-392.889	-348.631
Reclassements de régime des cotisations définies	0	0	0	0
Solde de clôture	**62.354.820**	**80.891.007**	**58.686.984**	**72.950.261**

Le rendement observé des actifs des régimes de pension à prestations définies au cours de 2019 s'est élevé à 3,9 millions d'EUR (2018 : 1,4 millions d'EUR). La forte hausse est principalement à mettre sur le compte des rendements excédentaires des intérêts (+2,4 millions d'EUR) – ceux-ci pouvant eux-mêmes être expliqués par la forte progression des marchés financiers durant l'exercice 2019.
Les actifs ne comprennent pas d'instruments financiers émis par le Groupe, ni d'investissements immobiliers ou d'actifs utilisés par le Groupe. Tous les actifs sont investis dans des contrats d'assurance de groupe qui prévoient un taux d'intérêt contractuel garanti par l'assureur (contrats dans la Branche 21).

Le tableau ci-dessous donne le détail du rapprochement entre la valeur actuelle du passif brut et la juste valeur de l'actif lié aux régimes de pension à prestations définies et des régimes à cotisations définies belges, ainsi que des actifs et passifs figurant au bilan :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Obligations au titre des régimes à prestations définies	71.269.078	82.689.176	65.907.721	74.730.585
Juste valeur des actifs du régime définis	-62.354.820	-80.891.007	-58.686.984	-72.950.262
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	**8.914.258**	**1.798.169**	**7.220.737**	**1.780.323**
Montants comptabilisés au bilan				
Passifs pour régimes à prestations définies	8.914.258	1.798.169	7.220.737	1.780.323
Actifs pour régimes à prestations définies	-2	-1	0	0
Obligation nette au titre des régimes à prestations/cotisations définies	**8.914.256**	**1.798.168**	**7.220.737**	**1.780.323**

Le tableau ci-dessous détaille les charges totales comptabilisées dans le résultat global au cours de l'exercice :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Coût des services rendus au cours de la période	2.563.353	2.813.918	2.694.029	2.638.892
Coût financier	900.921	1.072.962	835.707	1.158.850
Coût des services rendus au cours de la période précédente - réductions	0	0	0	0
Coût des avantages de la cessation d'emploi	0	0	0	0
Revenus d'intérêts sur des actifs du régime	-815.599	-1.069.817	-732.944	-1.127.140
Charge totale comptabilisée en résultat	**2.648.675**	**2.817.063**	**2.796.792**	**2.670.602**
Effets de réévaluation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	1.845.284	-109.019	-1.480.364	1.318.497
Coût total comptabilisé dans le résultat global	**4.493.959**	**2.708.044**	**1.316.428**	**3.989.099**

Les principales hypothèses actuarielles relatives aux régimes de pension à prestations définies et aux régimes belges à cotisations définies sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2019		2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation	0,59%-0,96%	0,59%-1,11%	1,37%-1,72%	1,40%-1,79%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Les principales hypothèses actuarielles permettant de déterminer le total des charges comptabilisées dans le compte de résultat au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous :

	2019		2018	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation	1,37%-1,72%	0,59%-1,11%	1,27%-1,74%	1,40%-1,79%
Taux attendus d'augmentation des salaires	2,80%	2,80%	2,80%	2,80%
Taux attendus d'inflation	1,80%	1,80%	1,80%	1,80%

Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur des passifs concernant les régimes de retraite est différent pour ex-Centea SA, Crelan SA et pour les régimes belges de pension à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies. Dans le plan de retraite à prestations définies de Crelan SA se trouvent des employés (relativement) plus âgés. Le "Defined Benefit Plan" (régime à prestations

définies) d'ex-Centea SA n'a été mis en place qu'en 2009 et s'applique à tous ceux qui sont rentrés en service après 1998. La période de financement moyenne étant plus longue pour ex-Centea SA que pour Crelan SA, le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies est plus élevé pour ex-Centea SA que pour Crelan SA. La même affirmation s'applique aux régimes belges à cotisations définies.

Les flux de trésorerie attendus en 2020 pour les régimes de pension à prestations définies et les régimes belges à cotisations définies du Groupe sont présentés dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2020	
	Régimes des pensions à prestations définies	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Cotisations de l'employeur aux actifs du régime (taxes comprises)	2.990.578	2.668.079
Cotisations des participants au régime	181.921	830.121
Prestations payées	7.262.402	2.023.876
Prestations payées par employeur	18.161	0
Impôts	349.976	0

La durée moyenne des obligations relatives aux régimes à prestations définies est de 9 ans pour Crelan SA et de 16 ans pour ex-Centea SA. La durée moyenne des engagements vis-à-vis des différents régimes à cotisations définies est comprise entre 9 et 15 ans.

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +/-50pb sur l'obligation brute des régimes de pension à prestations définies à la fin de la période est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2019
	Régimes des pensions à prestations définies
1 Obligation brute de la fin de période basée sur les hypothèses de l'année passée	
a. Obligation brute - Montant Nominal	65.843.850
2 Sensibilité aux taux d'actualisation	
a. Hypothèse Centrale	0
b. Obligation brute	71.269.079
a. Hypothèse - Variation 1	2,55%
b. Obligation brute - Montant Nominal	67.669.637
a. Hypothèse - Variation 2	0,55%
b. Obligation brute - Montant Nominal	75.164.761
3 Sensibilité aux taux attendus d'augmentation des salaires	
a. Hypothèse Centrale	5,60%
b. Obligation brute	71.269.079
a. Hypothèse - Variation 1	6,60%
b. Obligation brute - Montant Nominal	76.484.975
a. Hypothèse - Variation 2	4,60%
b. Obligation brute - Montant Nominal	66.653.842
4 Sensibilité aux taux de mortalité	
a. Hypothèse Centrale	MR/FR -3
b. Obligation brute	71.269.079
a. Hypothèse - Variation 1	MR/FR
b. Obligation brute - Montant Nominal	71.030.155
5 Sensibilité aux taux attendus d'inflation	
a. Hypothèse Centrale	3,60%
b. Obligation brute	71.269.079
a. Hypothèse - Variation 1	4,60%
b. Obligation brute - Montant Nominal	73.872.877
a. Hypothèse - Variation 2	2,60%
b. Obligation brute - Montant Nominal	68.837.635

L'analyse de sensibilité des hypothèses actuarielles de +/-50pb sur la valeur du passif brut et de l'actif des régimes de pension belges à cotisations définies à la fin de la période est présentée dans le tableau ci-dessous:

(en EUR)	31/12/2019
	Ex-régimes des pensions à cotisations définies
Taux d'actualisation +50bp	
L'obligation brute	77.683.557
Les actifs du régime	76.028.340
Taux d'actualisation -50bp	
L'obligation brute	88.186.062
Les actifs du régime	86.228.327
Taux d'actualisation +25bp	
L'obligation brute	80.128.461
Les actifs du régime	78.403.705
Taux d'actualisation -25bp	
L'obligation brute	85.372.590
Les actifs du régime	83.496.859

5.20.1.7.3.14 *Dérivés et traitement comptable*

Un dérivé est un instrument financier dont la valeur dépend de la valeur d'un actif sous-jacent (e.g. taux d'intérêt, taux de change, cours d'une action, indice, etc.), requérant un investissement initial limité et dont le règlement se fait à une date ultérieure.

Le Groupe ne détient des dérivés que dans le cadre d'opérations de couverture. Les types de dérivés suivants sont utilisés dans le Groupe :

- Un swap de taux d'intérêt est un accord par lequel deux parties conviennent d'échanger périodiquement des paiements d'intérêts.

- Un cap est une option d'intérêt qui limite l'intérêt maximal pour l'acheteur du cap à un niveau prédéterminé pour différentes périodes.

- Un swaption est une option sur un swap de taux d'intérêt par lequel le propriétaire du swaption a le droit, mais non l'obligation, de conclure un swap.

Le Groupe applique uniquement une couverture de juste valeur, qui couvre le risque de variation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif.

En ce qui concerne la couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, trois portefeuilles ont été constitués par Crelan SA, chacun d'eux étant couvert séparément par un portefeuille de swaps de taux d'intérêt :

(1). Portefeuille d'actifs composé de crédits à la consommation, de crédits hypothécaires et de crédits d'investissement
(2). Portefeuille d'investissement
(3). Portefeuille de passifs composé de bons de caisse et de comptes à terme

Les portefeuilles d'actifs (1) ou de passifs (3) font l'objet de relations de couverture via macro-couverture. La macro-couverture implique que le risque de taux d'intérêt d'un portefeuille présentant des caractéristiques analogues est couvert à l'aide d'un portefeuille de swaps de taux d'intérêt. Les variations de la juste valeur du portefeuille sous-jacent, imputables au risque couvert, donnent lieu à un ajustement de la valeur comptable du portefeuille sous-jacent par rapport au compte de résultat.

Les variations au niveau du bilan sont comptabilisées dans la rubrique "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" à l'actif ou au passif du bilan (selon que le portefeuille couvert soit du côté actif ou passif).

Les variations du compte de résultat ainsi que toute inefficacité de la relation de couverture sont comptabilisées dans la rubrique "Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture".

Depuis 2011, le Groupe applique également une couverture de juste valeur avec des caps et des swaptions. Pour cela, Crelan SA a implicitement placé des portefeuilles synthétiques de caps liés aux emprunts hypothécaires à taux révisable comme position couverte à laquelle la couverture de juste valeur est appliquée.

Pour toutes les couvertures de juste valeur, les tests d'efficacité requis sont effectués à chaque date de clôture.

Le tableau ci-dessous détaille la juste valeur des instruments de couverture détenus au 31 décembre 2019:

	31/12/2019			
	Notionnel		Valeur comptable	
(en EUR)	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	2.849.641.324	4.954.723.259	28.577.911	682.810.463
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**2.849.641.324**	**4.954.723.259**	**28.577.911**	**682.810.463**
	31/12/2018			
	Notionnel		Valeur comptable	
(en EUR)	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Couverture de juste valeur (macro-hedging)	3.807.598.784	5.066.092.389	37.189.365	555.456.248
Couverture de juste valeur (micro-hedging)	0	0	0	0
Total dérivés utilisés à des fins de couverture	**3.807.598.784**	**5.066.092.389**	**37.189.365**	**555.456.248**

Le tableau suivant nous donne un aperçu de la valeur comptable des éléments couverts pour 2019 et 2018 :

	31/12/2019		
	Valeur Comptable		Basis
(en EUR)	Actif	Passif	Adjustment
Valeur comptable de l'élément couvert	0	0	0
dont prêts clients au coût amorti	-609.186.904	0	-4.211.352
dont titres de dette au coût amorti ACTIF	-18.498.402	0	-91.992
dont titres de dette au coût amorti PASSIF	0	10.387.630	13.600
Total	**-627.685.306**	**10.387.630**	**-4.289.744**
	31/12/2018		
	Valeur Comptable		Basis
(en EUR)	Actif	Passif	Adjustment
Valeur comptable de l'élément couvert	0	0	0
dont prêts clients au coût amorti	-482.866.433	0	-2.514.951
dont titres de dette au coût amorti ACTIF	-21.003.003	0	-82.672
dont titres de dette au coût amorti PASSIF	0	9.847.315	5.219
Total	**-503.869.436**	**9.847.315**	**-2.592.405**

Comme expliqué précédemment, le Groupe couvre ses positions uniquement via une couverture de juste valeur. Pour ce faire, des actifs partageant les mêmes caractéristiques (e.g. date de maturité/révision et le taux du contrat) sont regroupés dans des portefeuilles synthétiques. Chacun de ces portefeuilles est pleinement couvert par leurs dérivés respectifs ; la différence de valeur résultant

principalement de la différence de benchmarks employés entre l'instrument de couverture et l'élément couvert.

Le tableau suivant donne un aperçu du résultat net dû à l'inefficacité du traitement des transactions de couverture :

	31/12/2019		31/12/2018	
(en EUR)	Gains	Pertes	Gains	Pertes
Couverture à la juste valeur d'un actif ou d'un passif individuel				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	0	0	0	0
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	0	0	0
Couverture à la juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille				
- variations de la juste valeur de l'élément couvert	138.134.938	0	0	-29.773.432
- variations de la juste valeur des dérivés de couverture	0	-139.868.886	29.919.683	0
- amortissements et autres ajustements de valeur	874.455	0	546.680	0
Total des pertes et profits	**139.009.393**	**-139.868.886**	**30.466.363**	**-29.773.432**
Résultat net du traitement administratif des transactions de couverture	**-859.493**		**692.931**	

L'impact total sur le résultat au 31 décembre 2019 s'élève à -0,86 millions d'EUR (2018 : + 0,69 millions d'EUR).

Lors de l'acquisition de Centea SA, Crelan SA a été confrontée à des dérivés qu'il n'était pas possible de documenter comme couverture sur base des règles IFRS (bien qu'ils soient économiquement liés à une couverture). Ces dérivés durent donc être placés dans le portefeuille de négociation ("Actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction"). Cela concerne des contrats de swaps de taux d'intérêt, des caps et des swaptions.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2019 et consiste donc entièrement en dérivés pour lesquels aucune couverture n'a pu être documentée conformément aux règles IFRS :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs		
Dérivés détenus à des fins de transaction	22.882.716	20.583.404
Titres de dette	0	0
Total actifs détenus à des fins de transaction	**22.882.716**	**20.583.404**
Passifs		
Dérivés détenus à des fins de transaction	23.908.344	20.146.379
Titres de dette	0	0
Total passifs détenus à des fins de transaction	**23.908.344**	**20.146.379**

En 2019 comme en 2018, aucun actif financier n'a été détenu à des fins de transaction en tant que garantie pour des passifs ou des passifs conditionnels.

Le tableau ci-dessous détaille la composition des dérivés détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2019. Pour le montant notionnel, une scission est effectuée entre "à recevoir" (receiver) et "à payer" (payer).

(en EUR)	31/12/2019			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	60.000.000	47.000.000	22.852.862	23.884.253
- Caps	371.600.539	522.500.000	29.855	24.091
- Swaptions	7.300.000	8.000.000	0	0
Total dérivés détenus à des fins de transaction	**438.900.539**	**577.500.000**	**22.882.717**	**23.908.344**
	31/12/2018			
	Notionnel		Valeur comptable	
	A recevoir	A payer	Actif	Passif
Taux d'intérêt				
- IRS (contrat de swaps de taux d'intérêt)	60.000.000	47.000.000	20.190.859	19.799.976
- Caps	455.596.859	745.000.000	392.414	346.137
- Swaptions	7.300.000	8.000.000	131	266
Total dérivés détenus à des fins de transaction	**522.896.859**	**800.000.000**	**20.583.404**	**20.146.379**

Les baisses des montants notionnels résultent de l'arrivée à maturité des instruments de couverture.

Des garanties en espèces sont reçues de/payées à la contrepartie en tant que garantie du risque de crédit liée à la valeur de marché positive/négative des dérivés. Ces garanties s'élevaient à 783,9 millions d'EUR au 31 décembre 2019 (2018 : 635,1 millions d'EUR). Celles-ci sont comptabilisées sous la rubrique "Prêts et créances / Prêts interbancaires & Garanties déposées en espèces".

5.20.1.7.3.15 Juste valeur des actifs financiers et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou qui serait payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction régulière entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

Sur base de l'observabilité des paramètres, la juste valeur est divisée en 3 catégories :

Niveau 1 : prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques ;

Niveau 2 : utilisation de paramètres autres que les prix cotés, observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement ;

Niveau 3 : utilisation de paramètres non observables, ou lorsqu'un input observable nécessite un ajustement utilisant un input non observable et que cet ajustement entraîne une variation significative de la juste valeur.

5.20.1.7.3.15.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers évalués au coût amorti

Le tableau ci-dessous indique la valeur comptable et la juste valeur des actifs et des passifs inclus dans le bilan au coût amorti :

(en EUR)	31/12/2019				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	17.674.781.280	18.175.801.790	0	0	18.175.801.790
Crédits interbancaires	*113.917.039*	*113.952.216*	*0*	*0*	*113.952.216*
Crédits logement	*11.191.976.366*	*11.524.663.237*	*0*	*0*	*11.524.663.237*
Crédits particuliers court terme	*53.676.214*	*53.623.131*	*0*	*0*	*53.623.131*
Crédits particuliers long terme	*746.869.112*	*747.684.535*	*0*	*0*	*747.684.535*
Crédits agricoles court terme	*96.847.432*	*96.860.546*	*0*	*0*	*96.860.546*
Crédits agricoles long terme	*1.916.429.234*	*2.013.604.175*	*0*	*0*	*2.013.604.175*
Crédits entreprises court terme	*122.252.481*	*122.433.584*	*0*	*0*	*122.433.584*
Crédits entreprises long terme	*1.703.380.896*	*1.772.924.578*	*0*	*0*	*1.772.924.578*
Prêts à tempérament	*631.471.239*	*633.038.463*	*0*	*0*	*633.038.463*
Crédits confort et de caisse	*70.691.090*	*70.691.090*	*0*	*0*	*70.691.090*
Crédits de garantie	*186.586*	*186.587*	*0*	*0*	*186.587*
Contrats de location	*155.538.437*	*154.594.494*	*0*	*0*	*154.594.494*
Garanties en espèces déposées	*736.956.001*	*736.956.001*	*0*	*0*	*736.956.001*
Autres prêts et avances	*134.589.153*	*134.589.153*	*0*	*0*	*134.589.153*
Titres	1.195.180.246	1.248.807.248	1.229.417.163	19.390.084	0
Au coût amorti	*1.195.180.246*	*1.248.807.248*	*1.229.417.163*	*19.390.084*	*0*
Passifs					
Dépôts	18.233.847.899	18.246.562.820	0	16.632.958.711	1.613.604.109
Dettes constituées en titres de dette	906.798.610	918.148.086	0	0	918.148.086
Passifs subordonnés	177.956.787	182.488.519	0	0	182.488.519

(en EUR)	31/12/2018				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs					
Prêts et créances	16.680.870.114	17.245.937.420	0	0	17.245.937.420
Crédits interbancaires	*87.009.319*	*87.110.064*	*0*	*0*	*87.110.064*
Crédits logement	*10.656.905.061*	*11.061.349.088*	*0*	*0*	*11.061.349.088*
Crédits particuliers court terme	*50.788.493*	*50.743.667*	*0*	*0*	*50.743.667*
Crédits particuliers long terme	*677.956.639*	*675.940.585*	*0*	*0*	*675.940.585*
Crédits agricoles court terme	*96.241.497*	*96.218.067*	*0*	*0*	*96.218.067*
Crédits agricoles long terme	*1.915.130.191*	*2.006.131.816*	*0*	*0*	*2.006.131.816*
Crédits entreprises court terme	*115.931.251*	*115.948.203*	*0*	*0*	*115.948.203*
Crédits entreprises long terme	*1.591.153.368*	*1.661.182.496*	*0*	*0*	*1.661.182.496*
Prêts à tempérament	*566.148.426*	*567.860.152*	*0*	*0*	*567.860.152*
Crédits confort et de caisse	*73.127.080*	*73.127.080*	*0*	*0*	*73.127.080*
Crédits de garantie	*223.980*	*223.980*	*0*	*0*	*223.980*
Contrats de location	*134.774.516*	*134.621.928*	*0*	*0*	*134.621.928*
Garanties en espèces déposées	*594.454.232*	*594.454.232*	*0*	*0*	*594.454.232*
Autres prêts et avances	*121.026.060*	*121.026.061*	*0*	*0*	*121.026.061*
Titres	1.647.719.970	1.697.564.461	1.676.741.815	19.155.753	1.666.893
Au coût amorti	*1.647.719.970*	*1.697.564.461*	*1.676.741.815*	*19.155.753*	*1.666.893*
Passifs					
Dépôts	17.210.138.934	17.230.921.947	0	15.618.552.265	1.612.369.682
Dettes constituées en titres de dette	967.945.453	983.592.402	0	0	983.592.402
Passifs subordonnés	242.011.474	250.243.353	0	0	250.243.353

Pour les dépôts à un an au plus, la juste valeur est supposée égale à la valeur comptable. Pour les autres actifs et passifs, une juste valeur est déterminée sur base de :

- L'évolution du taux d'intérêt sans risque : il s'agit d'examiner la différence entre le taux d'intérêt historique et le taux d'intérêt actuel. En tant que taux d'intérêt sans risque, le taux d'intérêt IRS est prélevé sur une structure de flux de trésorerie similaire.
- L'évolution des marges sur les actifs et passifs : nous examinons ici la différence entre les marges historiques et actuelles sur les différents produits. La marge est calculée comme le taux d'intérêt que

le client paie, moins le taux d'intérêt sans risque. C'est la moyenne pondérée des marges sur la production des différents produits au cours des 12 derniers mois qui est prise comme marge actuelle.

Afin d'obtenir l'impact sur la juste valeur, l'évolution de la marge est multipliée par l'encours restant et actualisée avec le taux d'intérêt sans risque. La même marge est utilisée pour la durée restante du crédit / passif et ne tient donc pas compte des variations de taux d'intérêt.

En 2019 comme en 2018, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents Niveaux.

5.20.1.7.3.15.2 Évaluation des actifs et passifs financiers comptabilisés à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous donnent le classement de la juste valeur des actifs et passifs financiers aux Niveaux 1, 2 et 3 en fonction de l'observabilité des paramètres utilisés :

Juste valeur des actifs financiers 2019				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	22.882.716	0	22.882.716	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**22.882.716**	**0**	**22.882.716**	**0**
À la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres (OCI)				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	8.705.691	0	0	8.705.691
TOTAL	**8.705.691**	**0**	**0**	**8.705.691**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de dette	5.429.792	0	0	5.429.792
Fonds	1.433.285	1.433.285	0	0
Autres	90.000	0	0	90.000
TOTAL	**6.953.077**	**1.433.285**	**0**	**5.519.792**
Au coût amorti				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	22.839.430	0	22.839.430	0
Swaptions	4.031.237	0	4.031.237	0
Caps	1.707.244	0	1.707.244	0
TOTAL	**28.577.911**	**0**	**28.577.911**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

Juste valeur des passifs financiers 2019				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	23.908.344	0	23.908.344	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**23.908.344**	**0**	**23.908.344**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	682.810.463	0	682.810.463	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**682.810.463**	**0**	**682.810.463**	**0**

Juste valeur des actifs financiers 2018				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
À la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur dans le compte de résultat				
Crédits	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	20.583.404	0	20.583.404	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**20.583.404**	**0**	**20.583.404**	**0**
À la juste valeur par le biais des réserves de réévaluation directement en fonds propres (OCI)				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	3.519.229	3.519.229	0	0
Autres	8.854.071	0	0	8.854.071
TOTAL	**12.373.300**	**3.519.229**	**0**	**8.854.071**
À la juste valeur par le résultat				
Titres de dette	5.219.047	0	0	5.219.047
Fonds	1.349.954	1.349.954	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**6.569.001**	**1.349.954**	**0**	**5.219.047**
Au coût amorti				
Titres de dette	0	0	0	0
Fonds	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	0	0	0	0
Swaptions	37.189.365	0	37.189.365	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**37.189.365**	**0**	**37.189.365**	**0**
Détenus pour la vente				
Terrains et constructions	0	0	0	0
TOTAL	**0**	**0**	**0**	**0**

Juste valeur des passifs financiers 2018				
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Détenus à des fins de transaction				
Titres de dette	0	0	0	0
Dérivés	20.146.379	0	20.146.379	0
Autres	0	0	0	0
TOTAL	**20.146.379**	**0**	**20.146.379**	**0**
Dérivés de couverture				
Interest Rate Swaps	555.456.248	0	555.456.248	0
Swaptions	0	0	0	0
Caps	0	0	0	0
TOTAL	**555.456.248**	**0**	**555.456.248**	**0**

Les actifs et passifs financiers pour lesquels aucun prix coté n'est disponible sont évalués sur base des évaluations de marché de contreparties financières externes réputées. Ces évaluations de marché sont systématiquement vérifiées par le département des marchés financiers et par le Back-office. En raison de l'absence de prix du marché, deux obligations sont évaluées sur base d'un prix modèle. Pour ces obligations, les flux de trésorerie des obligations sont évalués sur base de l'écart des obligations liquides du même émetteur.

En ce qui concerne les dérivés, la valeur de marché est déterminée comme suit : depuis 2013, la valorisation des swaps de taux d'intérêt est basée sur la courbe EONIA. Pour les caps et les swaptions, on utilise les volatilités de marché de différentes contreparties. Par la suite, la valeur de marché de l'option est basée sur les caractéristiques du dérivé sous-jacent.

Une analyse de sensibilité du portefeuille global est effectuée sur une base mensuelle. Le risque de taux d'intérêt et le risque de spread sont mesurés et testés par rapport aux limites imposées par les Conseils d'Administration. Le risque de taux d'intérêt est mesuré au moyen d'un écart d'intérêt nominal cumulatif. Le risque de spread est calculé sur base d'un spread de valeur à risque (Spread VaR) avec un intervalle de confiance de 99,5%, une période de risque de 3 mois et sur base des spreads de crédit historiquement mesurés par classe d'obligations sur plusieurs années. Au 31 décembre 2019, nous avons mesuré une VaR de 20,4 millions d'EUR sur la globalité du portefeuille.

En raison de la nature de l'investissement, les obligations inférieures au Niveau 3 ne sont pas soumises au risque de taux d'intérêt et au risque de spread.

Enfin, il existe des investissements dans le portefeuille de capital-investissement et catalogués à la juste valeur par le biais de l'OCI pour un montant de 8,7 millions d'EUR (Niveau 3) et des investissements en fonds pour un montant de 1,4 millions d'EUR (Niveau 1).

En ce qui concerne les hypothèses utilisées pour les calculs de Niveau 3, aucun ajustement significatif n'a été effectué en 2019, en plus des ajustements normaux de la valeur de marché.

En 2019 et 2018, il n'y a pas eu de transfert significatif d'actifs ou de passifs financiers entre les différents Niveaux.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2019 :

31/12/2019	Actifs financiers détenus à des fins		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte	
	Titres de dette	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de dette	Fonds
Solde d'ouverture	0	0	8.854.071	0	5.219.047	0
Rédultats						
via des résultats obtenus	0	0	0	0	0	0
via des résultats non réalisés	0	0	-148.380	0	0	0
Achats	0	0	0	0	300.745	0
Ventes	0	0	0	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	0	0	0	0
Solde de clôture	**0**	**0**	**8.705.691**	**0**	**5.519.792**	**0**

Le tableau ci-dessous montre l'évolution du Niveau 3 en 2018 :

31/12/2018	Actifs financiers détenus à des fins		À la juste valeur via OCI		A la juste valeur par le compte	
	Titres de dette	Dérivés	Autres	Fonds	Titres de dette	Fonds
Solde d'ouverture	0	0	0	0	0	0
Rédultats						
via des résultats obtenus	0	0	515.000	0	369.125	0
via des résultats non réalisés	0	0	-169.570	0	-92.830	0
Achats	0	0	938.511	0	0	0
Ventes	0	0	-1.836.676	0	0	0
Arrivés à échéance finale	0	0	0	0	0	0
Transferts in/out Niveau 3	0	0	9.406.806	0	4.942.752	0
Solde de clôture	**0**	**0**	**8.854.071**	**0**	**5.219.047**	**0**

5.20.1.7.3.16 Compensation des actifs et passifs financiers

Pour limiter les risques lors de la conclusion de dérivés, un contrat-cadre ISDA, une Credit Support Annex (CSA) et un Global Master Repurchase Agreement (GMRA) sont conclus avec chaque contrepartie financière. Ces contrats stipulent qu'en cas de défaillance, une compensation peut avoir lieu sur tous les droits et obligations découlant des produits dérivés négociés avec cette contrepartie. Le risque est en outre limité par l'obligation contractuelle de constituer une garantie en espèces en cas de valeur de marché nette négative du portefeuille de dérivés. Si la valeur nette de marché est positive, cela entraînera la réception de garanties en trésorerie.

Un risque résiduel subsiste à tout moment puisque, en cas de défaillance d'une contrepartie avec laquelle des dérivés ont été conclus, il faut trouver une nouvelle contrepartie permettant éventuellement au coût de remplacement de dépasser la garantie en trésorerie.

Pour limiter davantage le risque lié à la négociation de produits dérivés, les nouvelles transactions sont réglées par l'intermédiaire d'une contrepartie centrale (Clearing Member). C'est principalement le risque de contrepartie qui s'en retrouve ainsi fortement réduit.

Le tableau suivant donne un aperçu des actifs et passifs financiers auxquels s'applique un contrat-cadre de compensation ISDA exécutoire. Ceci s'applique aux transactions sur produits dérivés et aux conventions de cession-rétrocession de titres. La convention ISDA ne répond pas aux critères de compensation des actifs et des passifs financiers au bilan, mais elle permet de régler tous les droits et obligations envers une contrepartie en cas de défaillance de celle-ci.

31/12/2019 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions: Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Autres montants compensables sous conditions: Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Actifs financiers						
Dérivés	51.460.627	0	51.460.627	45.716.382	5.543.297	200.948
Repo's & reverse repo's	0	0	0	0	0	0
Total actif	**51.460.627**	**0**	**51.460.627**	**45.716.382**	**5.543.297**	**200.948**
Passifs financiers						
Dérivés	706.881.917	0	706.881.917	45.716.383	661.165.534	0
Repo's & reverse repo's	4.962.565	0	4.962.565	0	4.962.565	0
Total passif	**711.844.482**	**0**	**711.844.482**	**45.716.383**	**666.128.099**	**0**

31/12/2018 (en EUR)	Montants bruts comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts effectivement compensés comptablement	Montants net présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions: Montants bruts des actifs/passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Autres montants compensables sous conditions: Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Actifs financiers						
Dérivés	57.772.769	0	57.772.769	37.128.629	20.258.062	386.076
Repo's & reverse repo's	0	0	0	0	0	0
Total actif	**57.772.769**	**0**	**57.772.769**	**37.128.629**	**20.258.062**	**386.076**
Passifs financiers						
Dérivés	575.803.604	0	575.803.604	37.128.629	538.555.338	119.637
Repo's & reverse repo's	6.436.910	0	6.436.910	0	6.507.257	0
Total passif	**582.240.514**	**0**	**582.240.514**	**37.128.629**	**545.062.595**	**49.290**

Les garanties obtenues et données consistent entièrement en des garanties en trésorerie. Le montant de la garantie est réglementé et est donc juridiquement exécutoire sur base d'un accord CSA qui est ajouté à l'accord ISDA.

5.20.1.7.3.17 Fonds propres

La composition des fonds propres au 31 décembre 2019 est la suivante :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Capital	871.767.914	818.709.492
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	2.123.414	3.603.753
Gains / pertes actuariels sur les régimes de retraite	-2.175.144	-529.032
Réserves	320.995.423	279.458.538
Bénéfice net de l'année	70.297.576	65.794.729
Intérêts minoritaires	0	0
Total fonds propres	**1.263.009.183**	**1.167.037.480**

Les fonds propres ont connu une solide progression en 2019 suite à l'effet combiné d'un bénéfice net en hausse de +4,5 millions d'EUR et d'une forte augmentation de l'encours de parts coopératives.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital en 2019 et 2018 :

	2019		2018	
(en EUR)	nombre d'actions	capital	nombre d'actions	capital
Solde d'ouverture	66.024.959	818.709.492	66.865.616	829.133.638
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	66.024.959	818.709.492	66.865.616	829.133.638
Variations	4.278.905	53.058.422	-840.657	-10.424.146
- entrées/sorties de coöperateurs	4.278.905	53.058.422	-840.657	-10.424.146
- autres	0	0	0	0
Solde de clôture	**70.303.864**	**871.767.914**	**66.024.959**	**818.709.492**
- actions nominatives	0	0	0	0
- actions coöperatives	70.303.864	871.767.914	66.024.959	818.709.492

Les parts sociales ont une valeur nominale de 12,40 EUR par part ; le capital de Crelan étant uniquement constitué de parts sociales. Toutes les actions sont entièrement libérées. Le Groupe a annoncé dans le courant du mois de juillet 2019 avoir relevé le plafond du montant de souscription pour les parts coopératives. Celui-ci s'élève dorénavant à 5.009,6 EUR pour un nombre maximum de 404 parts (contre respectivement 4.005,2 EUR et 323 parts auparavant). Cette augmentation s'est traduite par une forte production de capital coopératif au cours du second semestre de l'année. Les catégories de coopérateurs ayant le plus contribué à la hausse de l'encours étant les coopérateurs existants ayant relevé le nombre de parts détenues de 323 à 404 et les nouveaux coopérateurs ayant directement souscrit au maximum de parts pouvant être détenues (coopérateurs ne détenant jusque-là aucune part coopérative mais ayant souscrit pour le plafond).

Les demandes de remboursement faites en cours d'année ne sont exécutées qu'après approbation par l'assemblée générale annuelle. Ces demandes sont exécutées de la manière suivante :

Date d'introduction de la demande de remboursement	Date de paiement
Entre le 01/01 et le 30/06 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+1
Entre le 01/07 et le 31/12 de l'année X	Après l'Assemblée Générale de l'année X+2

Évolution des réserves de réévaluation

Les réserves de réévaluation se rapportent aux variations de la juste valeur des titres de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés et aux écarts actuariels sur les régimes de retraite. Les autres réserves concernent les réserves statutaires et les bénéfices non distribués. L'évolution des variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés est présentée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	Brut	Impôts différés	Total
Solde d'ouverture 01/01/2019	5.102.752	-1.498.999	3.603.753
Réévaluation des actifs	-1.963.614	714.214	-1.249.400
Titres vendus et échus	-307.919	76.980	-230.939
Dépréciations	0	0	0
Couverture de juste valeur micro-hedge	0	0	0
Couverture de juste valeur macro-hedge	0	0	0
Autres	0	0	0
Solde de clôture 31/12/2019	**2.831.219**	**-707.805**	**2.123.414**

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 juin 2020, le Conseil d'Administration proposera que CrelanCo SC verse aux coopérateurs 3% de leur part dans le capital coopératif. Le dividende total pour l'exercice 2019 (payé en 2020) s'élèvera ainsi à 24,5 millions d'EUR (exercice 2018 payé en 2019: 24,3 millions d'EUR).

5.20.1.7.3.18 *Contrats d'assurance*

Depuis septembre 2007, Crelan Insurance SA ne commercialise que des assurances de risque du type "assurance solde restant dû", "assurance décès temporaire" et "assurance solde de financement".

Le groupe cible de l'assurance solde restant dû est l'ensemble des personnes ou des entreprises qui contractent un emprunt et souhaitent assurer le remboursement total ou partiel de celui-ci en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des chefs d'entreprise (dans le cas où le crédit est contracté par une entreprise).

En cas de décès de l'assuré ou du premier décès de deux assurés, l'assurance solde restant dû prévoit le versement d'un montant fixe qui correspondra à (un pourcentage de) l'évolution attendue du solde restant dû d'un prêt . En outre, le preneur d'assurance peut également souscrire une ou plusieurs polices d'assurances complémentaires. Ces assurances complémentaires éventuelles couvrent les risques de "décès accidentel", "décès successif" et "incapacité de travail".

Le groupe cible d'une assurance de solde de financement est l'ensemble des personnes ou entreprises qui contractent un emprunt (prêt à tempérament) et qui veulent assurer le remboursement intégral de l'emprunt à tempérament en cas de décès (de l'un) des emprunteurs ou des dirigeants d'entreprises (dans le cas où l'emprunt est contracté par une entreprise). En cas de décès de l'assuré ou du premier décès de deux assurés, l'assurance de solde de financement prévoit le versement d'un montant fixe qui sera aligné sur la somme des remboursements du prêt à tempérament. Le capital assuré diminue chaque mois d'une mensualité.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des passifs d'assurance, des actifs de réassurance, des produits et des charges résultant des contrats d'assurance :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Provisions techniques brutes		
Provision contrats d'assurance	55.944.596	50.354.756
Provision pour sinistres	911.970	1.533.432
Parts des réassureurs		
Provision contrats d'assurance	0	0
Provision pour sinistres	772.227	1.314.256
Primes		
Primes brutes	31.929.895	28.110.768
Primes cédées aux réassureurs	6.685.311	5.816.044
Indemnités		
Brut	8.311.120	6.448.939
Parts des réassureurs	6.726.837	5.060.124

Les provisions techniques brutes, ainsi que la quote-part du réassureur, sont inscrites au bilan dans la rubrique "Provisions" jusqu'en 2018. Cette année, ils ont été classés dans les "Passifs associés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Le tableau ci-dessous détaille les modifications apportées aux provisions techniques au cours des exercices 2019 et 2018 :

(en EUR)	2019		2018	
	Brut	Réassureurs	Brut	Réassureurs
Solde d'ouverture	51.888.189	1.314.256	47.998.406	1.764.545
Primes brutes	31.938.912	0	28.110.768	0
Décomptes sur primes	-5.052.632	0	-4.538.727	0
Primes de risque prélevées	-20.571.265	0	-18.480.579	0
Frais prélevés	-1.157.157	0	-1.053.557	0
Produits d'intérêts assignés	1.245.631	0	1.176.872	0
Indemnités (mouvements de réserves)	-1.408.465	-542.028	-1.441.004	-450.289
Autres	-26.647	0	116.010	0
Solde de clôture	**56.856.566**	**772.227**	**51.888.189**	**1.314.256**

La provision technique a été jugée suffisante à la fin de 2019. Pour l'assurance solde restant dû, les Conditions Générales prévoient que les tarifs (y compris ceux des primes de risque, des différents coûts tarifaires et des taux d'intérêt techniques) peuvent être ajustés par l'assureur dans le cadre d'une révision générale de tarif pour la catégorie d'assurance à laquelle le contrat appartient ou si les obligations légales ou réglementaires l'imposent.

Cette révision est possible :

- si l'assureur estime que le solde du portefeuille assuré est compromis par une augmentation du degré de risque du ou des événements assurés concernés dans la population, la population du marché belge de l'assurance ou son propre portefeuille;
- si des circonstances permettent à l'assureur, conformément à la loi, de procéder à un ajustement de taux ;
- s'il peut démontrer que le coût de gestion d'un contrat a augmenté depuis la date de souscription du contrat;
- si le taux d'intérêt appliqué n'est plus en ligne avec le marché.

Cela signifie qu'en cas d'inadéquation des provisions pour couvrir les flux de trésorerie contractuels futurs, la société a la possibilité de procéder à une révision tarifaire.

Pour rappel, en cas d'avis positif des autorités (BCE, BNB, etc.) sur la transaction entre AXA et Crelan, les activités d'assurance du Groupe Crelan seront vendues à AXA et sortiront dès lors du périmètre consolidé du Groupe Crelan.

5.20.1.7.3.19 Actifs grevés

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et non grevés en 2019 et 2018 :

31/12/2019 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	172.478.517	1.704.239.329
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	6.953.077
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	8.705.691
Actifs financiers évalués au coût amorti	817.876.197	18.052.085.329
Autres actifs	7.346.645	825.856.479
Total actif	**997.701.359**	**20.597.839.905**

31/12/2018 (en EUR)	Valeur comptable des biens grevés	Valeur comptable des actifs non grevés
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	162.873.940	1.289.628.495
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec comptabilisation des ajustements de valeur dans le compte de résultat	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Actifs financiers évalués au coût amorti	674.536.202	17.574.911.769
Autres actifs	0	688.242.996
Total actif	**837.410.142**	**19.552.783.260**

À la fin de 2019, 3,94% du total des actifs étaient considérés comme grevés (2018 : 4,11%). Ces actifs ne peuvent pas être utilisés immédiatement par le Groupe pour soutenir des financements futurs. Les principaux actifs grevés au sein du Groupe en 2019 concernent :

- La réserve monétaire placée à la Banque Nationale de Belgique (172,5 millions d'EUR)
- Des valeurs mobilières constituant des sûretés dans des conventions de cession de titres (Repo) reprises à la valeur de marché (5 millions d'EUR)
- Des titres donnés en garantie auprès de la Banque Nationale de Belgique dans le cadre d'opérations de paiement (32,4 millions d'EUR)
- Des garanties en espèces versées dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés (636,8 millions d'EUR)

Aucune garantie reçue au sein du Groupe n'est grevée ou disponible pour grèvement.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des actifs grevés et les passifs connexes :

31/12/2019 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	706.718.807	785.458.646
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	0	0
Autres dettes financières	0	0
Repo's	4.962.565	4.254.032
Autres passifs (éventuels)	197.756.332	207.988.680
Total	**909.437.704**	**997.701.358**

31/12/2018 (en EUR)	Passifs correspondants ou passifs éventuels	Actifs grevés et garanties reçues grevées
Dérivés	575.602.626	636.349.062
Dépôts	0	0
Dettes représentées par un titre, y compris les obligations	0	0
Autres dettes financières	0	0
Repo's	6.436.910	5.601.390
Autres passifs (éventuels)	181.719.129	195.459.690
Total	**763.758.665**	**837.410.142**

Les autres passifs sont tous conditionnels et ne sont donc pas inclus dans le bilan. Ceux-ci incluent les passifs éventuels liés aux réserves monétaires et aux titres en garantie avec la Banque Nationale de Belgique.

5.20.1.8 Notes relatives au compte de résultat

5.20.1.8.1 Comptes annuels 2017

5.20.1.8.1.1 Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt au 31 décembre 2017 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'intérêts		
Comptes à vue auprès des banques centrales	0	0
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.406.242	2.723.074
Actifs financiers disponibles à la vente	24.511.887	49.067.650
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	427.320.781	465.835.540
Dérivés utilisés à des fins de couverture	7.401.469	16.331.949
Placements détenus jusqu'à leur échéance	38.582	0
Autres	31.242	38.393
Total produits d'intérêts	461.710.203	533.996.606
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	4.955.775	1.893.226
Dépôts	33.925.796	44.503.155
Titres de créances (y compris les obligations)	32.013.555	60.970.106
Passifs subordonnés	12.273.849	13.871.300
Les charges d'intérêt sur les actifs financiers	7.232.674	4.921.498
Dérivés utilisés à des fins de couverture	106.493.841	141.171.867
Autres	149.741	0
Total charges d'intérêts	197.045.231	267.331.152
Revenu net d'intérêts	264.664.972	266.665.454

La faiblesse persistante des taux d'intérêt continue de mettre les revenus d'intérêts sous pression, mais ceci ne se traduit pas par une baisse aussi forte des charges d'intérêt. Le NII ne diminue « que » de EUR 2 Mio. C'est en fait une présentation trop favorable de l'évolution réelle sous-jacente. La raison se trouve dans le résultat d'intérêt de 2016: les soultes au sein du portefeuille de swaps de Crelan SA ont augmenté les charges d'intérêt des dérivés (de EUR 23,6 Mio) et ont pesé sur le résultat d'intérêt de 2016.

La baisse des revenus d'intérêt de EUR 72 Mio ou 14% provient pour EUR 38,5 Mio des crédits. Une partie de ceci est dû à la baisse des indemnités de réemploi en 2017, mais les effets des remboursements anticipés et des refinancements en 2015 et 2016 se font également clairement sentir, à côté des faibles taux d'intérêt des nouveaux dossiers de crédit. Les revenus du portefeuille d'investissement diminuent également. Premièrement, en raison de la vente de Keytrade Bank SA pour laquelle 5 mois ont été ajoutés au résultat en 2016. De plus, le portefeuille restant a diminué en volume et les titres nouvellement acquis ont un taux de coupon inférieur. Les revenus inférieurs de EUR 8,9 Mio des dérivés de couverture sont principalement dus aux faibles taux d'intérêt à court terme.

Les charges d'intérêt diminuent de EUR 70,3 Mio. Les bons de caisses représentent une grande partie de cette diminution; le coût a presque diminué de moitié (EUR -29 Mio) par la forte baisse des volumes. Une partie importante du portefeuille concerné est arrivée à échéance et, en moyenne, seulement 23% de ce portefeuille ont été réinvestis en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. La charge d'intérêt des dépôts a diminué de EUR 10,6 Mio. C'est moins que l'année dernière (EUR -36,8 Mio). L'explication réside dans le fait que les taux d'intérêt des comptes d'épargne sont encore plus proches des taux légaux minimums, laissant peu de place aux diminutions de tarifs.

Les charges d'intérêt des autres passifs financiers concernent principalement les intérêts négatifs payés pour les placements auprès des établissements de crédit et à la Banque Nationale de Belgique. La forte

diminution des charges d'intérêt des instruments dérivés de couverture est - comme déjà mentionné- en partie due aux soultes des swaps en 2016, mais aussi à d'autres éléments tels que le taux d'intérêt et le montant en encours des swaps.

5.20.1.8.1.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions

La composition des produits nets d'honoraires et de commissions au 31 décembre 2017 est la suivante:

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Valeurs mobilières		
- émissions	14.633.238	8.775.625
- ordres d'achat et de vente	8.808.185	17.097.660
- autres	278.399	338.302
Activités de fiducie ou activités analogiques		
- gestion de fortune	507.862	462.734
- dépôts à découvert	886.217	859.894
Engagements de prêts	586.387	3.637.164
Services de paiement	36.714.015	26.048.767
Autres services financiers	32.943.657	31.343.698
Total produits d'honoraires et de commissions	95.357.960	88.563.844
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	93.692.842	84.706.349
Compensation et règlement	0	621.400
Autres services financiers	789.705	2.633.660
Total charges d'honoraires et de commissions	94.482.547	87.961.409
Revenu net d'honoraires et de commissions	875.413	602.435

Les commissions reçues ont fortement augmenté, grâce aux transactions de paiement. Les revenus plus élevés des transactions de paiement sont dus à l'activité plus élevée (également chez Europabank SA, par exemple une augmentation du revenu des commissions « Cards Acquiring ») et à la structure tarifaire modifiée chez Crelan SA à partir du deuxième trimestre 2017. Nous voyons une légère baisse globale du côté du commerce des valeurs mobilières. La baisse des ordres d'achats et de ventes est le résultat de la vente de Keytrade Bank SA. Mais cette baisse a été largement compensée par de meilleurs résultats au niveau de Crelan grâce à une augmentation de la production de plus de 20% du total des fonds, des notes et de l'épargne pension et par une croissance de 15% dans les encours.

La production plus élevée au sein des activités de négociations sur titres entraîne également des charges de commissions plus élevées, ce qui est également le cas avec la croissance des encours des comptes à vue, des comptes d'épargne ainsi que des fonds de placements et des notes. La production crédit plus faible n'entraîne pas de charges de commissions plus basses car elles sont incluses dans le taux d'intérêt effectif des prêts et, par conséquent, ne sont pas incluses dans les charges de commissions mais incluses dans le revenu d'intérêt.

Le solde net des commissions évolue favorablement mais reste faible, ce qui est logique car cet équilibre est en fait incomplet. En effet les charges de commissions ne concernent pas seulement les activités génératrices de commissions, mais aussi les activités bancaires génératrices de revenus d'intérêts (transformation des dépôts clients en crédits) et qui ne font donc pas partie des revenus inclus dans ce solde.

5.20.1.8.1.3 Dividendes

Le tableau ci-dessous donne le détail des dividendes perçus au cours de l'exercice 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers disponibles à la vente	13.020	1.678.637
Total dividendes	13.020	1.678.637

5.20.1.8.1.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des profits et pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2017:

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Profits réalisés		
Actifs financiers disponibles à la vente	4.681.626	17.725
Prêts et créances	1.022.245	2.963.511
Total profits réalisés	5.703.871	2.981.236
Pertes réalisées		
Actifs financiers disponibles à la vente	84	24.644
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	84	24.644
Profits réalisés nets	5.703.787	2.956.592

Les gains et pertes réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente se rapportent principalement à des gains sur cession d'actifs financiers. Crelan ne négocie pas activement des titres: en janvier 2017, un paquet de titres d'Etat italiens été vendu en raison de l'augmentation du risque de crédit, qui a conduit à une plus-value de EUR 0,47 Mio. Le revenu restant concerne des ventes d'obligations d'État belges qui arrivaient à échéance en 2017.
Les gains réalisés sur les prêts et créances concernent les crédits amortis vendus. Cela concerne principalement des crédits de caisse amortis et des prêts à tempérament ayant été définitivement dé-comptabilisés dans le passé. Ces dossiers sont vendus à une agence de recouvrement de créances.

5.20.1.8.1.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2017.

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Instruments sur taux d'intérêt	-414.471	-809.156
Commerce de devises	0	1.102.085
Total	-414.471	292.929

Le commerce de devises, qui ne se rapportait qu'à Keytrade Bank SA, a chuté à néant suite à la vente de cette filiale.

5.20.1.8.1.6 Gains et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat

En 2017, la fair value option n'a pas été utilisée.

5.20.1.8.1.7 Gains et pertes résultant du traitement comptable des opérations de couverture

Pour de plus amples informations sur les ajustements de la juste valeur en comptabilité de couverture, l'on se référera aux notes relatives au bilan 2017.

5.20.1.8.1.8 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Profits		
Immobilisations corporelles	71.150	18.084
Pertes		
Immobilisations corporelles	11.896	0
Total profits et pertes	59.254	18.084

Les gains provenant des immobilisations corporelles concernent principalement la vente de matériel roulant et celle d'un bâtiment d'Europabank SA.

5.20.1.8.1.9 Autres produits et charges d'exploitation

La composition détaillée des autres produits opérationnels nets au 31 décembre 2017 est la suivante:

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Récupération de frais sur crédits	9.640.190	13.319.132
Contributions dépôts	3.422.753	3.430.442
Primes nettes reçues sur contrats d'assurance	21.720.357	20.598.960
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	5.489.087	4.312.922
Autres produits d'exploitation	8.300.255	9.086.081
Total autres produits d'exploitation	48.572.642	50.747.537
Fraude	0	-24.495.222
Récupération assurance sur la fraude	0	10.000.000
Autres charges d'exploitation	0	-800.136
Total autres charges d'exploitation	0	-15.295.358
Autres produits nets d'exploitation	48.572.642	35.452.179

Le total des autres revenus d'exploitation baisse légèrement de EUR 2,2 Mio. Ceci est le résultat d'un revenu plus élevé dans l'activité assurances (à la fois les primes brutes des contrats d'assurance que les commissions reçues de la compagnie d'assurance) et des récupérations de coûts moins élevés concernant les crédits et chez les agents.

Le total des charges d'exploitation diverses est encore fortement influencé par la fraude de 2015-2016, les pertes atteignant EUR 24,5 Mio en 2016, partiellement compensées par une récupération de EUR 10 Mio auprès de l'assurance en 2016.

5.20.1.8.1.10 Charges administratives

5.20.1.8.1.10.1 Charges de personnel

Durant l'exercice 2017, le Groupe employait en moyenne 1.118,38 équivalents temps plein (2016: 1.225,84).

1. Dans les chiffres 2016, des frais de personnel (EUR 4,75 Mio) étaient encore repris pour Keytrade Bank SA durant 5 mois; en 2017, ils sont nuls suite à la vente de Keytrade Bank SA au cours de l'année 2016.
2. Dans le cadre de la réorganisation de Crelan (« Fit 4 the Future »), le nombre d'ETP a diminué de 50,1 ETP en 2017, ce qui se traduit par de fortes diminutions des provisions précédemment constituées (rubrique Autre).

Au total, les économies sur les coûts de personnel s'élèvent à près de EUR 8 Mio.

La ventilation du total des charges de personnel se présente de la manière suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Rémunérations	71.065.717	72.217.088
Charges sociales	19.619.550	21.517.171
Primes patronales pour assurances extralégales	7.037.518	7.355.166
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	282.303	73.357
Autres	-3.631.816	1.249.895
Total dépenses de personnel	94.373.272	102.412.677

5.20.1.8.1.10.2 Dépenses générales et administratives

La composition détaillée des dépenses générales et administratives est la suivante :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Dépenses de publicité	7.271.437	11.377.504
Honoraires	7.903.403	8.779.699
Dépenses IT	28.377.535	32.336.266
Loyers	2.777.279	2.329.955
Charges fiscales d'exploitation	21.471.914	21.103.855
Protection des dépôts et fonds de résolution	16.676.105	20.088.662
Autres	43.451.988	47.159.535
Total	127.929.661	143.175.476

Nous voyons une forte baisse des dépenses administratives de EUR 15,2 Mio. Les explications peuvent être trouvées dans :

- La cession de Keytrade Bank SA en 2016, qui s'est traduite par une diminution de EUR 12,3 Mio des frais administratifs, vu que ces coûts de Keytrade Bank SA ont été pris en charge jusqu'en mai 2016 et sont ramenés à 0 en 2017.
- La baisse des coûts informatiques due à l'utilisation de la provision constituée en 2016 pour la digitalisation.

Les impôts et taxes sont repris dans les « Impôts de sociétés » et « Fonds de protection des dépôts et fonds de résolution » et s'élèvent à EUR 38,1 Mio (2016: EUR 39,7 Mio). En réalité, les taxes augmentent en fait de EUR 2,7 Mio en raison de la suppression des chiffres de Keytrade Bank SA (EUR 5,8 Mio).

Les autres charges concernent principalement des frais de port et de transport pour EUR 5,8 Mio, des frais de transport d'effets pour EUR 10,3 Mio, des contributions à des instances de contrôle (BNB, FSMA, Febelfin) pour EUR 10,3 Mio. Elles concernent aussi l'entretien et la réparation des immobilisations et diverses contributions et charges.

5.20.1.8.1.11 *Dépréciations*

Les dépréciations se rapportent, pour un montant de EUR 5,3 Mio (2016: EUR 34,6 Mio) à des prêts et à des créances et une reprise pour un montant de EUR 255.000 (2016: EUR 255.000), au portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente.

En 2017 comme en 2016, aucune réduction de valeur n'a été comptabilisée sur les immobilisations corporelles.

5.20.1.8.1.12 *Impôts sur le résultat*

Le tableau ci-dessous comporte une ventilation des impôts en impôts exigibles et impôts différés :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
Impôts exigibles	13.090.931	13.042.946
Impôts différés	14.346.854	1.386.117
Total impôts sur le résultat	27.437.785	14.429.063

Le bénéfice imposable comporte des charges qui ne sont pas fiscalement déductibles ainsi que des profits qui ne sont pas soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre les impôts légaux et les impôts effectifs sur le résultat :

(en EUR)	**31/12/2017**		**31/12/2016**	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		77.385.354		69.622.447
Impôt légal	33,99%	26.303.282	33,99%	23.664.670
Effet fiscal des taux dans d'autres jurisdictions fiscales	0,00%	0	-0,15%	-104.839
Effet fiscal de la déduction d'intérêt notionnelle	-1,40%	-1.080.796	-2,25%	-1.566.825
Effet fiscal des produits non imposables	-29,59%	-22.897.861	-10,53%	-7.330.000
Effet fiscal des charges non fiscalement déductibles	1,22%	943.588	1,25%	871.320
Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment	-5,13%	-3.966.656	0,00%	0
Effet fiscal de provisions insuffisantes ou excédentaires d'exercices antérieurs	1,39%	1.076.414	41,02%	28.556.891
Eliminations comptables	37,48%	29.000.886	29,98%	20.873.781
Taxation distincte plus value	0,00%	0	-73,64%	-51.271.290
Autres	-2,51%	-1.941.072	1,06%	735.355
Charges d'impôts effectifs	35,46%	27.437.785	20,72%	14.429.063

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 33,99%, composé d'un taux nominal de 33% majoré d'une contribution complémentaire de crise de 3%. Le taux d'imposition effectif est de 35,46%, ce qui représente une nette augmentation par rapport à l'année dernière.

Cette augmentation du taux d'imposition effectif est principalement due à la réévaluation de l''impôt différé résultant de la modification des taux d'imposition des sociétés (voir ligne Eliminations comptables).

Les dividendes perçus ont été plus importants au cours de l'année 2017 et ont pu être intégralement déduits du résultat de l'année (voir ligne Effet fiscal des produits non imposables). Une partie du stock Revenus Définitivement Taxés a également pu être imputée (voir Effet fiscal de l'utilisation de pertes fiscales non comptabilisées précédemment).

Il y a eu peu de mouvement remarquable au niveau des provisions en 2017, ce qui explique la forte diminution par rapport à 2016.
Il n'y a pas eu de plus-value taxable distinctement en 2017 (contrairement à 2016).

5.20.1.8.1.13 Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous donne le détail des honoraires du collège des commissaires du Groupe au terme de l'exercice :

(en EUR)	**31/12/2017**	**31/12/2016**
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	305.000	353.000
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	0	144.052
a. Autres missions d'attestation	0	45.703
b. Missions de conseils fiscaux	0	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	0	98.349
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	61.175	416.155
a. Autres missions d'attestation	0	0
b. Missions de conseils fiscaux	10.000	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	51.175	416.155
Total honoraires payés aux réviseurs	366.175	913.207

Les services prestés par Ernst & Young sont approuvés par le comité d'audit.

5.20.1.8.1.14 Informations relatives aux parties liées

On entend par parties liées du Groupe les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les entreprises liées au Groupe. Depuis le rachat des actions de Crédit Agricole SA par les actionnaires belges en 2015, il n'y a plus d'entreprises liées au Groupe qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation.

À la fin de 2017, Crelan a un encours de EUR 3,4 Mio de Prêts et avances aux membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction garantis par EUR 1,7 Mio d'Engagements de prêt, garanties financières et autres engagements reçus. Toutes les opérations avec les parties liées ont été traitées à des conditions conformes au marché.

L'entité a versé aux membres du Conseil d'Administration les honoraires suivants en 2017 et 2016 :

(en EUR)	**2017**	**2016**
Avantages à court terme	4.426.598	5.267.691
Indemnité de sortie (assurances groupe)	957.409	1.559.857
Autres avantages à long terme		0
Indemnité de rupture		0
Avantages sur base d'actions		0
Total	5.384.007	6.827.548

5.20.1.8.2 Comptes annuels 2018

5.20.1.8.2.1 Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt au 31 décembre 2018 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Produits d'intérêts		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.410.099	2.406.241
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec corrections de valeur comptabilisées dans le compte de résultat	464.884	631.118
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	797.565
Prêts et créances évalués au coût amorti	407.861.663	427.320.781
Titres évalués au coût amorti	21.023.776	23.121.784
Dérivés utilisés à des fins de couverture	14.137.039	7.401.468
Autres	53.669	31.246
Total produits d'intérêts	445.951.130	461.710.203
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.940.494	4.955.778
Dépôts	30.504.368	33.925.795
Dettes représentées par un titre (y compris les obligations)	14.613.067	32.013.554
Dettes subordonnées	11.014.938	12.273.849
Charges d'intérêt sur actifs financiers	7.272.522	7.382.415
Dérivés utilisés à des fins de couverture	115.108.950	106.493.840
Autres	0	0
Total charges d'intérêts	180.454.339	197.045.231
Revenu net d'intérêts	265.496.791	264.664.972

Le niveau toujours bas des taux d'intérêt continue de faire pression sur les marges d'intérêt, mais le produit net des intérêts reste stable par rapport à 2017. Comme en 2017, un redéploiement du portefeuille de produits dérivés a été mis en œuvre, ce qui a eu un impact négatif de 8,6 millions d'EUR sur le NII (2017 : 5,2 millions d'EUR).

La baisse des revenus d'intérêt de 15,8 millions d'EUR peut être attribuée à trois éléments. Premièrement, le produit des prêts et créances a diminué de 19,5 millions d'EUR. Deuxièmement, les revenus des valeurs mobilières ont diminué de 3,5 millions d'EUR. Enfin, nous constatons une augmentation des revenus de dérivés utilisés pour la couverture de 6,7 millions d'EUR.

Les charges d'intérêt ont diminué de 16,6 millions d'EUR. Cela est principalement dû à une diminution des titres de dette, y compris des obligations, pour un montant de 17,4 millions d'EUR. Cela est dû à la suppression progressive des bons de caisse.

5.20.1.8.2.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions

La composition des produits nets d'honoraires et de commissions au 31 décembre 2018 est la suivante:

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs mobilières		
- émissions	15.608.467	14.633.237
- ordres d'achat et de vente	4.651.474	8.808.185
- autres	215.942	278.398
Activités de fiducie ou activités analogiques		
- gestion de fortune	534.046	507.862
- dépôts à découvert	1.222.265	886.217
Engagements de prêts	660.305	586.387
Services de paiement	38.580.190	36.714.015
Autres services financiers	39.521.306	32.943.658
Total produits d'honoraires et de commissions	100.993.996	95.357.960
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	93.129.667	93.692.843
Compensation et règlement	0	0
Autres services financiers	791.403	789.705
Total charges d'honoraires et de commissions	93.921.070	94.482.547
Revenu net d'honoraires et de commissions	7.072.926	875.413

Les commissions perçues ont fortement augmenté par rapport à 2017. Toutefois, l'augmentation de ce poste résulte d'un reclassement des revenus liés à la vente de produits d'assurance d'autres assureurs (4,7 millions d'EUR) du poste "autres produits d'exploitation". Les produits tirés des activités hors bilan (vente et gestion de titres) ont diminué de 3,2 millions d'EUR par rapport à 2017. Les produits liés à la production, en particulier, ont fortement diminué par rapport à 2017 en raison d'une baisse de la production. Cette diminution est liée à la volatilité des marchés, ce qui a eu pour effet que les clients étaient moins enclins à intervenir en 2018. Cependant, les frais de gestion sont restés au même niveau, l'encours a légèrement diminué fin 2018 par rapport à 2017, mais cela est dû à la baisse des marchés boursiers à la fin de 2018.

Les produits des services de paiement ont légèrement augmenté en raison d'une activité de transactions financières plus intense. Cela concerne principalement les packs Economy et Performance, des packages à usage privé et destinés aux particuliers, avec une série de services bancaires pour un montant mensuel fixe.

Malgré une production plus faible pour le hors bilan, les commissions versées aux agents sont restées stables par rapport à 2017 en raison de la hausse des encours de dépôts sur le bilan.

Toutefois, l'augmentation de ce poste résulte d'un reclassement des produits liés à la vente de produits d'assurances à d'autres assureurs (2018 : 4,7 millions d'EUR, 2017 : 5,5 millions d'EUR). Cette activité a été transférée à Crelan Insurance jusqu'en 2017 inclus, mais a été transférée à Crelan SA au cours de 2018. Le produit de Crelan Insurance a toujours été transféré aux autres produits d'exploitation.

5.20.1.8.2.3 Dividendes

Le tableau ci-dessous donne le détail des dividendes reçus en 2018 et 2017:

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	441.346	13.020
Total dividendes	441.346	13.020

5.20.1.8.2.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous donne le détail de la composition des profits et pertes réalisés sur des actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2018:

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Profits réalisés		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	528.585	0
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de créance	1.216.564	4.681.626
Prêts et créances	1.189.487	1.022.245
Total profits réalisés	2.934.636	5.703.871
Pertes réalisées		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de créance	47.765	84
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	47.765	84
Profits réalisés nets	2.886.870	5.703.787

Les gains et pertes réalisés sur les actifs financiers / titres de dette disponibles à la vente de 2017 étaient principalement liés aux plus-values de réalisation sur immobilisations financières. Crelan SA ne négocie pas activement les valeurs mobilières. En janvier 2017, un paquet de titres d'État Italien a été vendu en raison de l'augmentation du risque de crédit, ce qui a entraîné une plus-value de 0,47 millions d'EUR. Le produit restant en 2017 était lié à la vente d'obligations d'État Belge dont l'échéance était en 2017.

La plus-value totale sur les 1,2 millions d'EUR de titres de dette en 2018 se rapportait à la vente de titres publics belges arrivant à échéance en 2018. Ces ventes sont réalisées car elles génèrent une plus-value (très limitée) par rapport au maintien de ces titres jusqu'à leur maturité.

Les gains réalisés sur les prêts et créances se rapportent aux crédits amortis vendus. Il s'agit principalement des crédits de caisse et des prêts à tempérament amortis ayant été définitivement dé-comptabilisés dans le passé. Ces dossiers sont vendus à une agence de recouvrement.

5.20.1.8.2.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des profits et pertes sur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2018.

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Instruments sur taux d'intérêt	-246.949	-414.471
Commerce de devises	0	0
Total	-246.949	-414.471

5.20.1.8.2.6 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat

(en EUR)	31/12/2018		31/12/2017	
Variations de valeur	de la période	cumulées	de la période	cumulées
Total	325.122	0	0	0
en raison de :				
- risque de marché	325.122	0	0	0
- risque de crédit	0	0	0	0
Variations liées aux dérivés de crédit	0	0	0	0

En vertu de la norme IFRS 9, certains fonds (certificats immobiliers) et sicavs (Crelan fund) ont été classés en actifs financiers évalués à la juste valeur avec une valorisation par le compte de résultat. Une reprise de dépréciation sur les certificats immobiliers a un effet positif sur la valorisation de 0,37 millions d'EUR. Crelan Fund a connu un ajustement de marché de - 0,04 millions d'EUR.

5.20.1.8.2.7 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes réalisés sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Profits		
Immobilisations corporelles	31.078	71.150
Pertes		
Immobilisations corporelles	56.406	11.896
Total profits et pertes	-25.328	59.254

La perte de 2018 concerne la vente d'un bâtiment chez Europabank SA et la vente de matériel roulant.

5.20.1.8.2.8 Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation peuvent être détaillés au 31 décembre 2018 comme suit :

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Récupération de frais sur crédits	10.268.661	9.640.190
Contributions dépôts	3.815.263	3.422.753
Primes nettes sur contrats d'assurance	22.294.724	21.720.357
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	113.134	19.073
Commissions Fee Business	0	5.470.014
Autres produits d'exploitation	10.864.292	8.300.255
Total autres produits d'exploitation	47.356.074	48.572.642
Autres charges d'exploitation	0	0
Total autres charges d'exploitation	0	0
Autres produits nets d'exploitation	47.356.074	48.572.642

L'année dernière, les commissions Fee Business étaient placées sous la rubrique "Autres produits et charges d'exploitation". Cette année, elles ont été transférées à la note 2. "Produits et charges d'honoraires et de commissions".

Nous avons également une augmentation de 2,6 millions d'EUR sous la rubrique "Autres produits d'exploitation". Ceci est principalement dû à une augmentation des récupérations sur des dossiers amortis, surtout au niveau d'Europabank.

5.20.1.8.2.9 Charges administratives

5.20.1.8.2.9.1 Charges de personnel

À la fin de décembre 2018, le Groupe employait 2.873 employés contre 2.984 employés à la fin de 2017.

En raison de cette forte diminution du nombre d'ETP, les coûts de personnel ont considérablement diminué par rapport à 2017.

Le total des charges de personnel peut être décomposé comme suit :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Rémunérations	63.978.885	65.687.072
Charges sociales	17.584.581	19.619.549
Primes patronales pour assurances extralégales	5.803.847	6.076.969
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	275.013	282.303
Autres	2.999.926	2.707.377
Total dépenses de personnel	90.642.252	94.373.270

5.20.1.8.2.9.2 Dépenses générales et administratives

Les frais généraux et administratifs peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Dépenses de marketing	8.576.017	7.271.437
Honoraires	7.994.847	7.903.403
Dépenses IT	31.460.735	28.377.535
Loyers	2.886.029	2.777.279
Charges fiscales d'exploitation	22.871.240	21.471.914
Protection des dépôts et fonds de résolution	16.748.721	16.676.105
Autres	41.966.240	43.451.989
Total	132.503.828	127.929.661

Les frais administratifs augmentent de 4,6 millions d'EUR, soit 3,6%, par rapport à 2017. Les principales augmentations concernent les coûts de marketing, les dépenses informatiques et les taxes sur les sociétés (taxes bancaires). Les dépenses informatiques augmentent en raison des dépenses supplémentaires nécessaires à la digitalisation.

5.20.1.8.2.10 Dépréciations

Selon IAS 39, des pertes de valeur n'étaient comptabilisées que pour les prêts et créances sur des clients. Avec l'introduction d'IFRS 9, les pertes de valeur ne sont pas uniquement déterminées selon un

nouveau modèle de dépréciation, mais des pertes de valeur sont également enregistrées sur de nouveaux types de créances. Plus spécifiquement, il s'agit des soldes créditeurs auprès d'établissements de crédit, des titres du portefeuille d'investissement et des obligations hors bilan (lignes de crédit accordées et demandes approuvées). Cependant, l'impact de ces produits supplémentaires sur le résultat est très limité. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur les actifs non financiers en 2018, tels que les actifs corporels et incorporels.

Un montant de 5,6 millions d'EUR (contre 5,3 millions d'EUR en 2017) des dépréciations concerne les prêts et créances et de 28.093 EUR les titres de dette évalués au coût amorti.
Par rapport à l'année dernière, les pertes de valeur enregistrées se sont réduites à 654.414 EUR, ce qui est principalement attribuable aux particuliers et aux entreprises. Le coût des dépréciations était très faible cette année (comme les années précédentes) par rapport à la taille du portefeuille. Cela montre d'une part que le portefeuille de prêts et créances de Crelan est sain, d'autre part, nous observons la même tendance pour l'ensemble du marché belge.

En 2018 également, moins de personnes ont contracté de nouveaux arriérés de paiement au cours de l'année. En outre, un suivi strict par le département contentieux contribue également à réduire le nombre de dépréciations.

5.20.1.8.2.11 Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous comporte une ventilation des impôts en impôts exigibles et impôts différés :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Impôts exigibles	13.950.105	13.090.931
Impôts différés	5.114.504	14.346.854
Total impôts sur le résultat	19.064.609	27.437.785

Le bénéfice imposable comprend les dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que les bénéfices non soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre les impôts légaux et les impôts effectifs sur le résultat :

(en EUR)	**31/12/2018**		**31/12/2017**	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		84.859.338		77.385.354
Taux d'impôt légal	29,58%	25.101.392	33,99%	26.303.282
Effets fiscaux des taux d'imposition dans d'autres juridictions fiscales	0,00%	0	0,00%	0
Effets fiscaux de la déduction des intérêts notionnels	-0,77%	-657.207	-1,40%	-1.080.796
Effets fiscaux des produits non imposables	-8,00%	-6.788.962	-29,59%	-22.897.861
Effets fiscaux des charges non fiscalement déductibles	1,61%	1.366.693	1,22%	943.588
Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement	-10,43%	-8.846.935	-5,13%	-3.966.656
Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves	-1,03%	-877.578	1,39%	1.076.414
Eliminations comptables	11,12%	9.435.453	37,48%	29.000.886
Plus-values imposées séparément	0,00%	0	0,00%	0
Autres	0,39%	331.753	-2,51%	-1.941.072
Taux d'impôt effectif de l'exercice	22,47%	19.064.609	35,46%	27.437.785

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 29,58%, composé d'un taux nominal de 29% majoré d'une contribution complémentaire de crise de 2%. Le taux d'imposition effectif est de 22,47%, ce qui représente une diminution significative par rapport à l'année dernière.

Cette diminution du taux effectif d'imposition est principalement due à la réévaluation de l'impôt différé résultant de la modification des taux d'imposition des sociétés (voir la rubrique Éliminations comptables) en 2017 et à l'introduction du panier fiscal et d'une base d'imposition minimale.

Les dividendes reçus ont été plus élevés en 2017 et ont été entièrement déduits du résultat de l'exercice (voir ligne Effets fiscaux des produits non imposables). Une partie du stock Revenus Définitivement Taxés peut également être allouée (voir Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement).

Il y a eu peu de mouvements notables dans les provisions en 2018.

Il n'y a pas eu de plus-value taxable en 2018.

5.20.1.8.2.12 Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous donne le détail des honoraires du collège des commissaires du Groupe au terme de l'exercice :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	381.522	305.000
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	276.879	61.175
a. Autres missions d'audit	15.100	0
b. Missions de conseil fiscal	23.765	10.000
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	238.014	51.175
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	0	0
a. Autres missions d'audit	0	0
b. Missions de conseil fiscal	0	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	0	0
Total honoraires payés aux réviseurs	658.401	366.175

Les services prestés par Ernst & Young sont approuvés par le comité d'audit.

5.20.1.8.2.13 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe désignent les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les sociétés liées au Groupe. Depuis l'acquisition des actions par les actionnaires belges en 2015, il n'y a plus de sociétés liées au Groupe.

Fin 2018, l'encours des prêts et créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de Crelan SA était de 3,2 millions d'EUR garantis à hauteur de 1,5 millions d'EUR d'emprunts, de garanties financières et d'autres engagements pris. Toutes les transactions avec des parties liées ont eu lieu aux conditions du marché.

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2018 et 2017 ::

(en EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Avantages à court terme	3.557.874	4.426.598
Indemnité de sortie	983.636	957.409
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Totaal	4.541.510	5.384.007

5.20.1.8.3 Comptes annuels 2019

5.20.1.8.3.1 Produits et charges d'intérêt

La ventilation des produits et charges d'intérêt au 31 décembre 2019 est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'intérêts		
Produits d'intérêt calculés via la méthode du taux d'intérêt effectif	327.427.786	327.913.529
Prêts et créances évalués au coût amorti	401.264.602	407.861.662
Titres évalués au coût amorti	15.303.621	21.023.776
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture - Charges	-100.499.958	-115.108.948
Produits dérivés utilisés à des fins de couverture - Produits	11.359.521	14.137.039
Autres intérêts et revenus similaires	2.879.179	2.928.653
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.382.500	2.410.099
Actifs financiers évalués à la juste valeur avec corrections de valeur comptabilisées dans le compte de résultat	449.736	464.884
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Autres	46.943	53.670
Total produits d'intérêts	330.306.965	330.842.182
Charges d'intérêts		
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1.919.570	1.940.494
Dépôts	26.468.364	30.504.369
Dettes représentées par un titre (y compris les obligations)	9.834.285	14.613.068
Dettes subordonnées	8.372.201	11.014.938
Charges d'intérêt sur actifs financiers	8.829.976	7.272.522
Autres	245.756	0
Total charges d'intérêts	55.670.152	65.345.391
Revenu net d'intérêts	**274.636.813**	**265.496.791**

L'année 2019 fut également une année difficile pour le secteur bancaire. La marge d'intérêt s'est retrouvée fortement impactée par l'importante baisse des taux enclenchée fin 2018 et qui a connu un bas historique dans le courant du mois d'août 2019 ; avant de tout doucement se résorber en fin d'année.

Dans ce contexte difficile, le Groupe a malgré tout réussi à profiter de la baisse des taux pour réduire ses charges d'intérêt et dégager un revenu net d'intérêts de 274,6 millions d'EUR en 2019 (2018 : 265,5 millions d'EUR). La hausse de ce dernier est effectivement, au niveau consolidé, attribuable à une baisse des charges supérieure à la baisse des revenus (-24,2 millions d'EUR contre -15,1 millions d'EUR). La filiale Europabank SA a quant à elle même réussi à dégager une croissance de son produit d'intérêt au cours de 2019. La niche dans laquelle la filiale est active lui permet de garder une marge d'intérêt qui immunise presque son revenu d'intérêt contre les conditions actuelles du marché.

Le tableau ci-dessus indique clairement qu'aucun compartiment ne fut épargné par la baisse des taux. Nous pouvons cependant souligner que la baisse rencontrée pour les titres évalués au coût amorti est directement associée à la réduction du portefeuille de titres détenus. Le Groupe a également procédé à moins de compressions de swaps en 2019, réduisant ces charges par rapport à l'exercice précédent (-4,4 millions d'EUR par rapport à 2018 - inclus dans la ligne "Dérivés utilisés à des fins de couverture").

D'autres éléments permettent aussi d'expliquer ces résultats positifs :

- Des marges historiquement élevées en fin d'année pour les crédits hypothécaires ;
- Les effets positifs du Tiering réduisant la pression sur les dépôts des banques auprès de la Banque Nationale.

5.20.1.8.3.2 Produits et charges d'honoraires et de commissions

Les produits nets d'honoraires et de commissions s'établissent comme suit au 31 décembre 2019 :

(in EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Valeurs mobilières		
- titres émis	16.887.327	15.608.467
- ordres de transferts	3.284.250	4.651.474
- autres	20.636	215.942
Garde, surveillance et gestion des actifs	0	0
- gestion d'actifs	464.886	534.046
- garde	1.026.149	1.222.265
Engagements de crédit et garanties financières	690.935	660.305
Services de paiement	36.453.023	38.580.190
Commissions de gestion reçues	32.048.658	28.886.509
Commissions reçues des compagnies d'assurance	4.844.225	6.967.498
Autres services financiers	3.599.044	3.667.300
Total produits d'honoraires et de commissions	99.319.133	100.993.996
Commissions versées aux agents (frais d'acquisition)	99.642.641	93.129.667
dont commissions sur crédits et dépôts	*57.903.170*	*55.215.764*
Compensation et règlement	0	0
Autres services financiers	273.499	791.403
Total charges d'honoraires et de commissions	99.916.140	93.921.070
Revenu net d'honoraires et de commissions	**-597.007**	**7.072.926**

Le revenu net d'honoraires et de commissions a fortement diminué par rapport à 2018. Cela s'explique d'une part par une faible baisse des produits d'honoraires et de commissions (-1,6 millions d'EUR) ; et d'autre part par l'augmentation des charges liées à ceux-ci (+6 millions d'EUR).

Les bons résultats rencontrés dans les commissions de gestion reçues (+3,2 millions d'EUR) furent cependant annulés par de fortes baisses dans les services de paiement (-2,1 millions d'EUR), les commissions reçues des compagnies d'assurance (-2,1 millions d'EUR) et des ordres de transferts sur valeurs mobilières (-1,4 millions d'EUR). Nous détaillerons ci-dessous les raisons sous-jacentes à ces baisses.

Concernant les services de paiements, la baisse se justifie par un ajustement des tarifs au début de 2019, qui a accordé un avantage supplémentaire aux coopérateurs. La décision d'accorder un avantage supplémentaire aux coopérateurs fait partie de la stratégie de la banque d'apporter un service différencié à ceux-ci. En outre, le Groupe considère que ce type d'avantage représente également un incitant encourageant les clients à entrer dans le capital ; et ainsi contribuer à l'amélioration des fonds propres de la banque.

Pour les commissions reçues des compagnies d'assurance (nettes des commissions intra-groupes) les commissions touchées par Crelan Insurance SA ont baissé de -1,7 millions d'EUR entre 2018 et 2019 conduisant à une baisse au niveau consolidé de -1,2 millions d'EUR.

Suite au rachat de Fidea par le Groupe Baloise, Crelan a décidé de mettre un terme à leur collaboration comme le permettait la convention signée entre les deux Groupes en vue des négociations devant avoir lieu pour la transaction avec AXA. Cet évènement eu pour conséquence une réduction de la voilure sur la vente de produits de Fidea ; cette dernière s'en retrouvant dès lors impactée à partir du 2ème trimestre 2019.

La progression des commissions versées aux agents est liée, entre autres, à la production de 53 millions d'EUR de capital coopératif. Il y a également une hausse d'environ +2,5 millions d'EUR des commissions sur les crédits et dépôts, celles-ci s'élevant à 57,9 millions d'EUR en 2019 (2018 : 55,2 millions d'EUR).

5.20.1.8.3.3 Dividendes

Le tableau ci-dessous détaille les dividendes reçus en 2019 et 2018 :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	1.207.908	441.346
Total dividendes	**1.207.908**	**441.346**

Les dividendes ont progressé de manière substantielle suite à la comptabilisation d'un dividende exceptionnel de 0,68 millions d'EUR provenant d'une participation dans VISA Belgium.

5.20.1.8.3.4 Profits et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-dessous détaille la composition des pertes et profits réalisés sur les actifs et les passifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat au 31 décembre 2019 :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Profits réalisés		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	2.366.733	528.585
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de dette	1.568.458	1.216.563
Prêts et créances	903.086	1.189.487
Total profits réalisés	4.838.277	2.934.635
Pertes réalisées		
Actifs / passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
Actifs / passifs financiers évalués au coût amorti		
Titres de dette	41.631	47.765
Prêts et créances	0	0
Total pertes réalisées	41.631	47.765
Profits réalisés nets	**4.796.646**	**2.886.870**

L'amélioration constatée se rapporte à des boni liés à des transactions effectuées par Crelan dans son portefeuille. Le Groupe a par ailleurs enregistré une plus-value de 1,7 millions d'EUR sur une participation dans un fond de private equity.

Les gains réalisés sur les prêts et créances se rapportent au produit de la vente des dossiers de crédit amortis à une agence de recouvrement. Il s'agit principalement des crédits de caisse et des prêts à tempérament amortis ayant été définitivement dé-comptabilisés dans le passé. Ces fichiers sont vendus à une agence de recouvrement.

5.20.1.8.3.5 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes sur les actifs et les passifs financiers détenus à des fins de transaction au 31 décembre 2019.

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Instruments sur taux d'intérêt	-1.461.377	-246.949
Commerce de devises	0	0
Total	**-1.461.377**	**-246.949**

Comme expliqué précédemment, le Groupe ne détient pas d'actifs ni de passifs à des fins de transaction. Les seuls actifs détenus à cette fin concernent des dérivés provenant du rachat de Centea SA mais n'ayant pu être documentés comme tels.

5.20.1.8.3.6 Profits et pertes sur actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur avec traitement des fluctuations de valeur dans le compte de résultat

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
Variations de valeur	de la période	cumulées	de la période	cumulées
Total	506.192	0	325.122	0
en raison de :				
- risque de marché	506.192	0	325.122	0
- risque de crédit	0	0	0	0
Variations liées aux dérivés de crédit	0	0	0	0

Depuis l'introduction d'IFRS 9, certains fonds (certificats immobiliers) et SICAV (Crelan fund) ont été classés en actifs financiers évalués à la juste valeur avec valorisation via le compte de résultat. Le Fonds Crelan Fund était évalué à 83.330 EUR de plus qu'à la fin de 2018.

Dans le montant total de la période, 53.537 EUR sont attribués au fonds Econostocks comptabilisé chez Crelan Insurance SA.

5.20.1.8.3.7 Profits et pertes sur la dé-comptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des gains et des pertes réalisés sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux destinés à la vente :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Profits		
Immobilisations corporelles	12.968	31.079
Pertes		
Immobilisations corporelles	25.639	56.407
Total profits et pertes	**-12.671**	**-25.328**

La perte de 2018 concerne la vente d'un bâtiment chez Europabank SA et la vente de matériel roulant. La perte comptabilisée pour cet exercice concerne à nouveau des transactions ayant eu lieu dans la filiale Europabank SA et reste d'un montant négligeable.

5.20.1.8.3.8 Autres produits et charges d'exploitation

Les produits et charges d'exploitation peuvent être détaillés au 31 décembre 2019 comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Récupération de frais sur crédits	10.612.716	9.623.450
Contributions dépôts	3.974.553	3.815.263
Primes nettes sur contrats d'assurance	25.266.650	22.294.724
Commissions reçues par la compagnie d'assurances	218.921	113.134
Récupération sur créances irrécouvrables	4.840.813	4.062.933
Autres produits d'exploitation	9.624.183	7.446.570
Total autres produits d'exploitation	54.537.836	47.356.074
Autres charges d'exploitation	157.536	0
Total autres charges d'exploitation	157.536	0
Autres produits nets d'exploitation	**54.380.300**	**47.356.074**

De l'évolution de +8,97 millions d'EUR, +3 millions d'EUR concernent l'augmentation des primes nettes reçues en assurance.

La récupération sur les créances irrécouvrables rapporte +0,79 millions d'EUR par rapport à l'année passée. Ce résultat est majoritairement attribuable à Europabank SA qui a pu récupérer +0,6 millions d'EUR dans le courant de l'année.

Les autres produits d'exploitation ont augmenté principalement en raison d'un recouvrement lié à la fraude au CEO de 2016 (+2,14 millions d'EUR).

L'année dernière, les récupérations sur créances irrécouvrables étaient principalement reprises à la ligne "Récupération de frais sur crédits". Par souci de clarté et de détail nous les avons transférées sur une ligne à part "Récupération sur créances irrécouvrables". Les autres produits d'exploitation ont également été quelque peu impactés par cette nouvelle présentation.

5.20.1.8.3.9 Charges administratives

5.20.1.8.3.9.1 Charges de personnel

À la fin de décembre 2019, le Groupe employait 2.772 employés contre 2.873 employés à la fin de 2018.

Malgré la réduction du nombre d'ETP, les charges du personnel sont légèrement reparties à la hausse en 2019. Cette hausse de rémunération est en grande partie due à des augmentations ayant eu lieu

chez Crelan et Europabank SA , Crelan Insurance SA ayant quant à elle connu une légère baisse de ses frais de personnel.

Le total des charges de personnel peut être décomposé comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Rémunérations	66.314.640	63.978.885
Charges sociales	17.191.182	17.584.582
Primes patronales pour assurances extralégales	6.396.322	5.803.848
Pensions de retraite et de survie et dépenses assimilées	229.146	275.014
Autres	3.135.071	2.999.925
Total dépenses de personnel	**93.266.361**	**90.642.254**

5.20.1.8.3.9.2 Dépenses générales et administratives

Les frais généraux et administratifs peuvent être détaillés comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Dépenses de marketing	8.333.754	8.576.017
Honoraires	7.589.543	7.994.847
Dépenses IT	38.737.839	31.460.735
Loyers	1.370.666	2.886.029
Charges fiscales d'exploitation	23.679.073	22.871.240
Protection des dépôts et fonds de résolution	16.708.650	16.748.720
Autres	50.431.110	41.966.240
Total	**146.850.635**	**132.503.828**

Deux postes ont particulièrement contribué à la forte hausse des charges administratives (+14 millions d'EUR).

Suite à la décision du Groupe Crelan de racheter les activités bancaires d'AXA (AXA Banque Belgique – ABB), le Groupe a entrepris un ensemble de démarches administratives afin de présenter la transaction auprès des différentes autorités de tutelle. En outre, différentes études furent déjà entreprises pour déterminer la stratégie du futur Groupe en cas de décision positive quant à la fusion. Dans ce contexte, Crelan a comptabilisé pour 6,7 millions d'EUR de charges exceptionnelles liées au projet. Celles-ci furent ventilées dans les autres frais administratifs. Etant donné le caractère et le montant exceptionnels de ces frais, le résultat final du Groupe se trouve significativement impacté par ceux-ci ; et aurait été nettement supérieur si le projet n'avait été entrepris.

Au-delà de ces autres frais, les dépenses IT ont progressé de +7,3 millions d'EUR au niveau de Crelan entre 2018 et 2019 (soit une hausse de 23%). Le relèvement des dépenses liées aux différents projets a conduit à un accroissement des charges de +2 millions d'EUR entre les deux exercices. La partie restante de l'augmentation est principalement due aux coûts supplémentaires pour le soutien externe, car il est difficile d'attirer des spécialistes en IT compétents sur un marché du travail compétitif.

5.20.1.8.3.10 <u>Dépréciations</u>

Les dépréciations peuvent être détaillées au 31 décembre 2019 comme suit :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Dépréciations sur actifs financiers	0	0
- titres de dette évalués à la juste valeur avec corrections de valeur comptabilisées au compte de résultat	0	0
- titres de dette évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0	0
- titres de dette évalués au coût amorti	5.880	-29.760
- prêts et créances	1.219.229	-5.629.812
Dépréciations sur actifs non financiers	0	0
- immobilisations corporelles	0	0
- immeubles de placement	0	0
- immobilisations incorporelles	0	0
- autres	0	0
Total	**1.225.109**	**-5.659.572**

Avec l'introduction d'IFRS 9, les pertes de valeur ne sont pas uniquement déterminées selon un nouveau modèle de dépréciation, mais des pertes de valeur sont également enregistrées sur de nouveaux types de créances. Plus spécifiquement, il s'agit des soldes créditeurs auprès d'établissements de crédit, des titres du portefeuille d'investissement et des obligations hors bilan (lignes de crédit accordées et demandes approuvées). Cependant, l'impact de ces produits supplémentaires sur le résultat est très limité. Aucune perte de valeur n'a été enregistrée sur les actifs non financiers en 2019, tels que les actifs corporels et incorporels.

Durant l'exercice 2019, le Groupe a procédé à des reprises de dépréciations pour un montant consolidé de 1,2 millions d'EUR. De fait, Crelan SA a repris pour 8,9 millions d'EUR de dépréciations (contre une reprise de 1,6 millions d'EUR en 2018), là où Europabank a, pour sa part, augmenté ses dotations de 7,7 millions d'EUR (contre 7,2 millions d'EUR en 2018).

5.20.1.8.3.11 Impôts sur le résultat

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des impôts exigibles et des impôts différés :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Impôts exigibles	13.705.566	13.950.106
Impôts différés	2.133.562	5.114.503
Total impôts sur le résultat	**15.839.128**	**19.064.609**

Le bénéfice imposable comprend les dépenses non déductibles fiscalement, ainsi que les bénéfices non soumis à l'impôt sur le résultat.

Le tableau suivant illustre la relation entre les impôts légaux et les impôts effectifs sur le résultat :

(en EUR)	31/12/2019		31/12/2018	
	Taux d'impôt	Charge d'impôt	Taux d'impôt	Charge d'impôt
Résultat net avant impôt		86.136.701		84.859.338
Taux d'impôt légal	29,58%	25.479.236	29,58%	25.101.392
Effets fiscaux des taux d'imposition dans d'autres juridictions fiscales	0,00%	0	0,00%	0
Effets fiscaux de la déduction des intérêts notionnels	-0,19%	-166.623	-0,77%	-657.208
Effets fiscaux des produits non imposables	-7,97%	-6.863.249	-8,00%	-6.788.962
Effets fiscaux des charges non fiscalement déductibles	1,12%	969.028	1,61%	1.366.694
Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement	-8,04%	-6.928.277	-10,43%	-8.846.935
Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves	-3,65%	-3.141.274	-1,03%	-877.579
Eliminations comptables	8,66%	7.461.093	11,12%	9.435.453
Différence de taux de taxation IFRS 25% au lieu de 29,58%	-1,57%	-400.671	0,00%	0
Plus-values imposées séparément	0,00%	0	0,00%	0
Autres	-0,66%	-570.135	0,39%	331.754
Taux d'impôt effectif de l'exercice	**18,39%**	**15.839.128,00**	**22,47%**	**19.064.609**

Le taux d'imposition est basé sur le taux d'imposition statutaire belge de 29,58%, composé d'un taux nominal de 29% majoré d'une contribution complémentaire de crise de 2%. Le taux d'imposition effectif est de 18,39%, ce qui représente une diminution par rapport à l'année dernière.

Cette diminution du taux effectif d'imposition est principalement due aux reprises sur provisions taxées (voir ligne Effets fiscaux des mouvements de provisions ou de réserves).

Les dividendes perçus ont pu être intégralement déduits du résultat de l'année et une partie du stock Revenus Définitivement Taxés a également pu être imputée (voir ligne Effets fiscaux de l'utilisation d'actifs d'impôts non comptabilisés antérieurement).

5.20.1.8.3.12 Honoraires des commissaires

Le tableau ci-dessous détaille les honoraires du collège des commissaires du Groupe pour l'exercice :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
1. Emoluments du (des) commissaire(s)	359.014	381.522
2. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	44.030	276.879
a. Autres missions d'audit	5.055	15.100
b. Missions de conseil fiscal	0	23.765
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	38.975	238.014
3. Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	470.380	0
a. Autres missions d'audit	0	0
b. Missions de conseil fiscal	84.133	0
c. Autres missions extérieures à la mission révisorale	386.247	0
Total honoraires payés aux réviseurs	**873.424**	**658.401**

Les services fournis par Ernst & Young ont été approuvés par le Comité d'Audit.

5.20.1.8.3.13 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe désignent les membres du Conseil d'Administration (y compris les membres du Comité de Direction) et les sociétés liées au Groupe. Depuis l'acquisition des actions par les actionnaires belges en 2015 (cf. note 2.4.), il n'y a plus de sociétés liées au Groupe.

Fin 2019, l'encours des prêts et créances envers les membres du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de Crelan SA était de 2,9 millions d'EUR garantis à hauteur de 1,2 millions d'EUR d'emprunts, de garanties financières et d'autres engagements pris. Toutes les transactions avec des parties liées ont eu lieu aux conditions du marché.

Les honoraires suivants ont été versés aux membres du Conseil d'Administration en 2019 et 2018 :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Avantages à court terme	3.683.683	3.557.874
Indemnité de sortie	886.474	983.636
Autres avantages à long terme	0	0
Indemnité de rupture	0	0
Avantages sur base d'actions	0	0
Total	**4.570.157**	**4.541.510**

La politique de rémunération est conforme à la réglementation de la BNB.

5.20.1.9 Notes relatives aux transactions hors bilan

5.20.1.9.1 Comptes annuels 2017

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2017 :

(en EUR)	31/12/2017	31/12/2016
Engagements de prêts		
- octroyés à	987.609.435	1.089.954.763
- reçus de	35.000.000	35.000.000
Garanties financières		
- octroyés à	40.647.425	43.200.002
- reçus de	354.901.333	367.471.361
Collateral		
- octroyés à	782.191.051	921.523.762
- reçus de	17.810.432.558	17.340.810.581
Engagements dans le cadre de conventions de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	3.317.095	3.464.407
- reçus d'une autre contrepartie	11.207.550	9.447.275

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers des contreparties financières et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre de pénuries de liquidités.

Les garanties financières et collaterals reçues servent à garantir les engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La majeure partie concerne les hypothèques reçues. Le collateral octroyé

se compose essentiellement de dépôts de garantie versés dans le cadre de la « Credit Support Annex » (CSA) de la documentation ISDA sur les produits dérivés.

Les engagements à l'égard de toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les engagements d'achat envers les fournisseurs. Les engagements d'une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat des clients.

5.20.1.9.2 Comptes annuels 2018

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2018 :

(en EUR)	**31/12/2018**	**31/12/2017**
Engagements résultant d'emprunts		
- octroyés	1.030.109.123	987.609.435
- reçus	35.000.000	35.000.000
Garanties financières		
- octroyés	41.722.627	40.647.425
- reçus	371.141.280	354.901.333
Garantie		
- octroyés	710.259.026	782.191.051
- reçus	18.145.267.077	17.810.432.558
Engagements résultant de contrats de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	5.855.068	3.317.095
- reçus d'une autre contrepartie	13.736.490	11.207.550

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers d'autres contreparties financières et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre d'une pénurie de liquidité.

Les garanties financières et sûretés reçues servent de garanties aux engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La majeure partie concerne les hypothèques reçues. La garantie allouée se compose essentiellement de dépôts de garantie versés dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les produits dérivés.

Les engagements à l'égard de toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les engagements d'achat envers les fournisseurs. Les engagements d'une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat des clients.

5.20.1.9.3 Comptes annuels 2019

Le tableau ci-dessous donne le détail des engagements hors bilan du Groupe au 31 décembre 2019 :

(en EUR)	31/12/2019	31/12/2018
Engagements résultant d'emprunts		
- octroyés	1.015.411.473	1.030.109.123
- reçus	35.000.000	35.000.000
Garanties financières		
- octroyées	43.633.516	41.722.627
- reçues	358.553.013	371.141.280
Garanties		
- octroyées	859.310.855	710.259.026
- reçues	18.990.311.404	18.145.267.077
Engagements résultant de contrats de location-financement		
- octroyés à une autre contrepartie	4.350.838	5.855.068
- reçus d'une autre contrepartie	17.460.013	13.736.490

Les engagements octroyés en vertu de prêts se rapportent à des lignes de crédit accordées à des clients, qui n'ont pas (encore) été prélevées. Les engagements reçus en vertu de prêts sont les lignes de crédit non (encore) prélevées que le Groupe détient envers d'autres contreparties financières et auxquelles il pourrait être fait appel dans le cadre d'une pénurie de liquidité.

Les garanties financières et sûretés reçues servent de garanties aux engagements des clients dans le cadre de l'octroi de crédits. La majeure partie concerne les hypothèques reçues. La garantie allouée se compose essentiellement de dépôts de garantie versés dans le cadre de la "Credit Support Annex" (CSA) de la documentation de l'ISDA sur les produits dérivés.

Les engagements à l'égard de toute autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les engagements d'achat envers les fournisseurs. Les engagements d'une autre contrepartie dans le cadre de contrats de location-financement concernent les options d'achat des clients.

5.20.2 Rapports de gestion consolidés

5.20.2.1 Exercice 2017

AVANT-PROPOS

Ensemble pour une autre banque

Crelan a enregistré des résultats rassurants en 2017. Le bénéfice net s'est établi à 49,9 mio EUR. Ces résultats, nous les avons réalisés dans un contexte complexe marqué par des taux d'intérêt bas, des taxations bancaires élevées et des perspectives politiques et institutionnelles incertaines.

Au niveau du Groupe Crelan, les crédits accordés à nos clients ont augmenté de 1,3% à 16,4 mia EUR, tandis que les dépôts ont augmenté de 4% à 16,4 mia EUR.

Nous avons su maîtriser nos charges d'exploitation et notre coût du risque tout en sachant faire progresser notre taux de couverture.

Avec un ratio tier 1 de 18,11%, notre solvabilité nous classe parmi les meilleures banques en Belgique et en Europe.

Cette approche prudente dans notre gestion s'inscrit dans notre culture coopérative où la constance des résultats est notre priorité. Dans un monde caractérisé par une évolution perpétuelle et permanente, nous travaillons dur pour construire une banque innovante et durable.

Face à une évolution sociétale où la façon de consommer se modifie radicalement, face à une évolution réglementaire illustrée entre autres par l'introduction de nouvelles directives telles PSD2 et GDPR,…, mais aussi face à une révolution technologique perpétuelle, comme l'intelligence artificielle, Crelan se positionne pour améliorer le service client et enrichir sa valeur sociétale.

L'année 2017 fut marquée par un changement profond de gouvernance. Luc Versele est devenu Président du Conseil d'Administration le 27 avril 2017, le Comité de Direction a été fort renouvelé et un nouveau plan de croissance a été établi, visant à concilier stratégie digitale et proximité locale au travers d'agents indépendants, socle de la relation avec nos clients.

Crelan est l'unique banque belge aux racines 100% coopératives. Le client est copropriétaire pour partie de la banque.

Notre conviction est que notre banque est un pilier de la vie en société et a la responsabilité d'y contribuer. Crelan s'engage et agit au bénéfice de la société en démontrant son utilité.

Dans ce contexte, la Crelan Foundation a été lancée donnant une nouvelle dimension à l'engagement sociétal de la banque. Les coopérateurs peuvent désormais solliciter un soutien pour un projet social dans lequel ils sont eux-mêmes actifs. Les collaborateurs de la banque sont, de leur côté, aussi activement impliqués dans la Crelan Foundation par le biais de diverses initiatives internes.

Nous avons également intensifié nos engagements envers le secteur agricole et horticole au travers d'actions de soutien face aux difficultés sectorielles et humaines et aux nombreuses crises traversées. En plus, nous avons mis au point un plan pour étendre nos services aux entreprises.
2017 fut donc une année intense, mais fructueuse.
Au nom du Conseil d'Administration et de l'ensemble du Comité de Direction, je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs du siège et de nos agences pour les efforts conséquents qu'ils ont déployés au cours de l'année écoulée. Nous tenons aussi à remercier sincèrement nos clients pour leur confiance en notre banque.

Ensemble, nous abordons les choses différemment.

Ensemble, nous adoptons une approche personnelle et responsable.

Ensemble pour une autre banque.

Philippe Voisin
CEO Crelan

RAPPORT DE GESTION CONSOLIDE
DU GROUPE CRELAN
SUR L'EXERCICE 2017

A. STRUCTURE DU GROUPE CRELAN, ACTIONNARIAT ET STRATEGIE DE CROISSANCE

Structure du Groupe Crelan

La SA Crelan forme avec la Caisse coopérative agréée SCRL CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit, conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SCRL CrelanCo sont globalisés.

Le capital coopératif de la SCRL CrelanCo est détenu par près de 283.000 coopérateurs.

La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SCRL CrelanCo est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SCRL CrelanCo est dénommé dans le présent rapport "Crelan" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crelan" ou "le Groupe" fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.
La SCRL CrelanCo détient, avec la SCRL Fédération des Caisses du Crédit Agricole, société coopérative œuvrant à la coordination des activités de la SCRL CrelanCo et de la SA Crelan, 100% des actions et des droits de vote dans la SA Crelan. Crelan est donc une banque 100% belge avec un ancrage 100% coopératif !
Les comptes des filiales de la SA Crelan, Europabank depuis 2004, Crelan Insurance depuis 2007 et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole sont compris dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée.

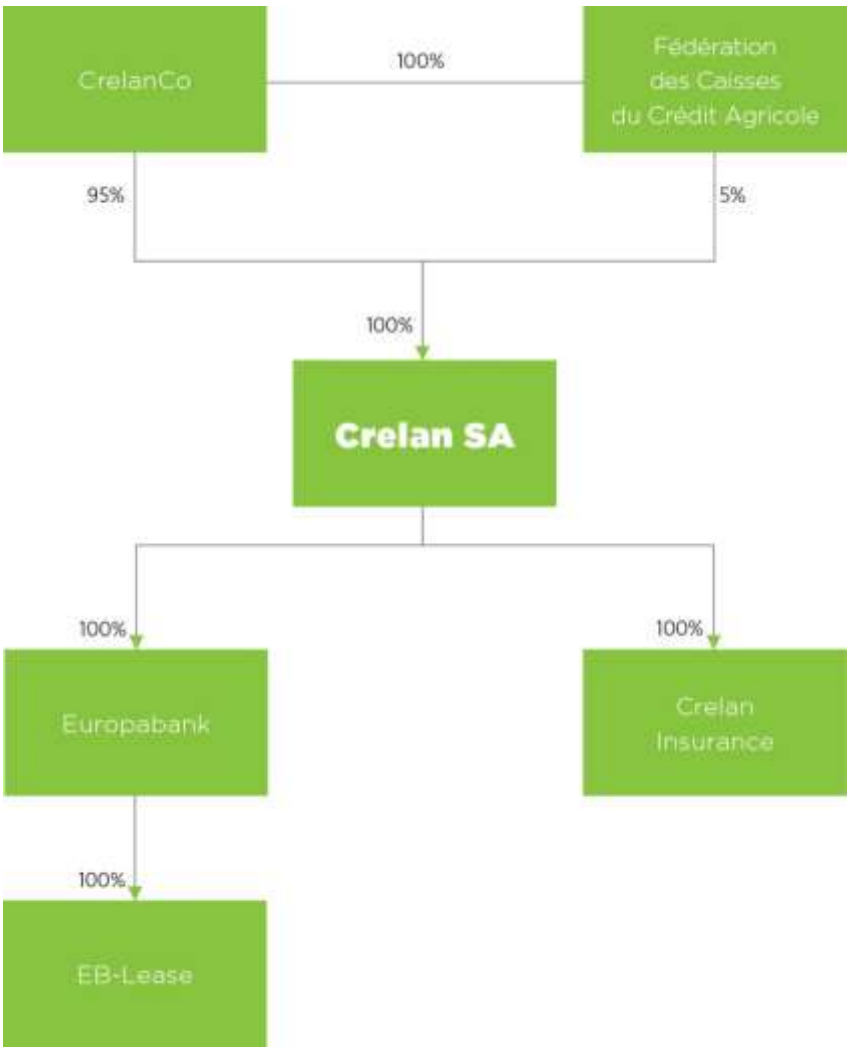

Actionnariat et stratégie de croissance

Dans le cadre de la stratégie de croissance externe, trois acquisitions ont eu lieu jusque fin 2011. Ces acquisitions ont apporté au Groupe Crelan, d'une part, un know-how spécifique, et, d'autre part, elles lui ont permis d'atteindre une taille suffisamment grande pour envisager un avenir sain et rentable.

Crelan est ainsi devenue actionnaire à 100% d'Europabank en 2004. Quant à la reprise de Keytrade Bank, elle a été réalisée en plusieurs phases entre 2005 et 2007. Depuis 2007, la Banque a détenu 100% de participation dans Keytrade Bank, et ce jusqu'en 2016.

Au cours de cette période, Crelan a mené une réflexion approfondie quant à sa stratégie de positionnement en tant que bancassureur. En mars 2007, la SA Crédit Agricole Assurances, rebaptisée Crelan Insurance en 2013, a été créée. Crelan Insurance est une filiale à 100% de la Banque, avec pour objet social, la vente de produits propres, principalement des assurances solde restant dû, liées à diverses formes de crédit.

En 2009, la Banque a élargi son champ d'activités à la gestion discrétionnaire de patrimoine ou activité de Personal & Private Banking.

Cette activité de Personal & Private Banking s'inscrivait dans la stratégie de croissance de la Banque, au même titre que la reprise par la Banque des 5.000 clients de l'ex-Kaupthing Belgium gérés en Private Banking, aux termes d'une convention du 16 janvier 2009, conclue avec Kaupthing Bank Luxembourg.

En 2010, le département «Entreprises» a pris forme. À cet effet, une direction indépendante fut créée. En 2012, ce département a été intégré à la direction Crédits, l'objectif étant de centraliser, d'optimaliser et de développer le service aux entreprises.

Diversification et croissance constituent le fil rouge de l'histoire de la Banque, ce qui s'est traduit, en 2010, par le développement de Crelan Direct. Cette activité bancaire par internet permet, à côté des canaux traditionnels et du service Crelan Online déjà existants, d'offrir une série de services bancaires. Dans cette optique, depuis septembre 2014, l'application pour smartphone et l'application pour tablette "Crelan Mobile" ont été mises à la disposition de la clientèle.
En 2017, ces outils ont été mis à niveau avec, d'une part, le lancement de MyCrelan, qui remplacera à terme Crelan Online et, d'autre part, une application Crelan Mobile entièrement renouvelée avec de nombreuses fonctionnalités supplémentaires (Crelan Sign, code QR, Zoomit).

En 2011, les actions de Centea, détenues par KBC à 99,5%, étaient reprises par Crelan. En 2012, à la suite d'une offre publique de rachat, le solde des actions est également tombé entre les mains de Crelan, qui est ainsi devenue propriétaire de Centea à 100%. Centea était une banque retail universelle, travaillant avec un réseau d'agents indépendants. La stratégie et le modèle d'activité de Centea s'apparentaient à ceux de la Banque. Les deux entités ont fusionné, le 1er avril 2013, en une seule, appelée Crelan.

En 2015, après une réflexion stratégique, il a été décidé que Crelan devrait se concentrer davantage sur le modèle bancaire coopératif. Au cours de cette réflexion stratégique, les différentes options concernant l'avenir de Keytrade Bank ont été examinées.
Les principes de base de celle-ci étaient, d'une part, focaliser Crelan sur le modèle de banque coopérative et, d'autre part, garantir un bel avenir à Keytrade Bank.

Il a été décidé de chercher un candidat-repreneur, garant de la croissance et du développement de la première banque en ligne de Belgique. Un processus de vente a été lancé et de nombreux acquéreurs potentiels de différentes nationalités ont exprimé leur intérêt.

Le 27 janvier 2016, Crelan, d'une part, et la banque française Fortuneo et le Crédit Mutuel Arkéa, d'autre part, ont signé un accord concernant la vente de Keytrade Bank. Après approbation par les autorités de contrôle, la vente de Keytrade Bank a été finalisée le 6 juin 2016.

Crelan ne dispose pas de succursales.

B. CORPORATE GOVERNANCE

Conseils d'Administration et Comités de Direction

SA CRELAN

En 2017, la composition du Comité de Direction a été modifiée fondamentalement.
Le 27 avril 2017, Philippe Voisin a repris la présidence du Comité de Direction de Luc Versele, qui, après 13 années en tant que CEO, est devenu président du Conseil d'Administration à partir de cette même date.
Par ailleurs, trois nouveaux administrateurs-directeurs ont rejoint le Comité de Direction: Heidi Cortois en tant que CIO et COO à partir du 1er janvier 2017, Filip De Campenaere en tant que CFO à partir du 1er mars 2017 et Joris Cnockaert en tant que CRO à partir du 5 juillet 2017.

Ceci a résulté dans l'organigramme suivant :

Philippe VOISIN CEO	Jean-Paul GREGOIRE CCO	Heidi CORTOIS CIO/COO	Joris CNOCKAERT CRO	Filip DE CAMPENAERE CFO
Audit	Direction Commerciale	ICT	Risk Management & Contrôle Permanent	Gestion Financière
Secrétariat-Général	Gestion Commerciale & Marketing	Transformation Office	General Compliance	Reporting & Controle de Gestion
Communication & Complaint management	*Crelan Insurance**	Operations	Inspection du Réseau	Crédits
			Legal	Human Resources & Services Facilitaires

** société à part*

Le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises, en 2017.

Conformément à l'article 27 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, un Comité d'Audit, un Comité de Rémunération, un Comité des Risques et un Comité de Nomination ont été institués au sein du Conseil d'Administration et sous son autorité, ainsi qu'un Comité Stratégique qui prépare les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 17 novembre 2016 a décidé de nommer Madame Heidi Cortois, qui siégeait en tant qu'administrateur indépendant au Conseil d'Administration, en tant que membre du Comité de Direction à compter du 1er janvier 2017. Ceci en vue du remplacement de Monsieur Patrick Lewahert qui, ayant atteint l'âge de la retraite, le 1er mars 2017, a remis son mandat d'administrateur-membre du Comité de Direction.

Le Conseil d'Administration du 17 novembre 2016 a décidé de proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, Monsieur Jan Annaert, professeur de sciences économiques à l'Université d'Anvers, en tant qu'administrateur indépendant en remplacement de Madame Heidi Cortois.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 19 janvier 2017 a approuvé ce mandat.

Le Conseil d'Administration du 23 février 2017 a décidé de proposer, à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, la nomination de Monsieur Filip De Campenaere comme administrateur-membre du Comité de Direction, au sein duquel il remplit la fonction de CFO depuis le 1er mars 2017.

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 23 février 2017 a approuvé cette proposition.

Le Conseil d'Administration du 15 décembre 2016 a décidé de proposer, à l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires du 27 avril 2017, la nomination de Monsieur Luc Versele, alors président du Comité de Direction, comme président du Conseil d'Administration et la nomination de Philippe Voisin, alors administrateur-membre du Comité de Direction (CRO), comme son successeur en tant que président du Comité de Direction.

L'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires du 27 avril 2017 a approuvé ces propositions et a renouvelé, simultanément, le mandat de Monsieur Philippe Voisin pour une période de six ans.

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 27 avril 2017 a accepté la démission de Monsieur Fernand George, qui avait fait savoir qu'il souhaitait remettre son mandat de vice-président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jean-Pierre Dubois, alors président du Conseil d'Administration, a repris, à partir du 27 avril 2017, la fonction de vice-président du Conseil d'Administration de Monsieur Fernand George.

À l'occasion de la cessation de la collaboration avec Monsieur Peter Venneman, administrateur-membre du Comité de Direction (CCO), le 20 juin 2017, le Conseil d'Administration du 22 juin 2017 a décidé de proposer, à l'Assemblée Extraordinaire des Actionnaires du 5 juillet 2017, la nomination de Monsieur Joris Cnockaert, actif depuis des années au sein de Crelan comme secrétaire-général et directeur des Affaires Juridiques, en tant qu'administrateur-membre du Comité de Direction, où il remplit la fonction de CRO depuis le 5 juillet 2017.

Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juillet 2017.

Suite à l'accession à la limite d'âge de Monsieur Freddy Willockx, le 2 septembre 2017, le Conseil d'Administration du 22 juin 2017 a décidé de proposer, à l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires, Madame Agnes Van den Berge, économiste ayant occupé différentes fonctions dirigeantes au sein de la Banque Nationale de Belgique tout au long de sa carrière active, en tant qu'administrateur indépendant en remplacement de Monsieur Freddy Willockx, à dater de son accession à la limite d'âge.

Cette proposition a été approuvée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 juillet 2017.

De par leurs connaissances et expérience, et en raison de leur jugement indépendant, les quatre administrateurs indépendants – Messieurs Jan Annaert et Alain Diéval, Mesdames Catherine Houssa et Agnes Van den Berge – garantissent, à la fois au Conseil d'Administration et aux différents comités dans lesquels ils siègent, un processus décisionnel objectif au sein de la banque et veillent, entre autres, au respect des règles relatives à la gestion des risques, à la compliance, à l'éthique et aux bonnes pratiques au sein de la banque.

La composition des comités créés au sein du Conseil d'Administration conformément à l'article 27 de la Loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit du 25 avril 2014, se présente, au 31 décembre 2017, comme suit:

Comité d'Audit

Madame Agnes Van den Berge*	Président – administrateur indépendant
Monsieur Jean-Pierre Dubois	Administrateur
Madame Catherine Houssa	Administrateur indépendant

** depuis le 3 septembre 2017*

Le Comité d'Audit s'est réuni sept fois en 2017.

De plus, il y a également eu deux réunions communes du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Comité de Rémunération

Monsieur Alain Diéval	Président–administrateur indépendant
Monsieur Jan Annaert*	Administrateur indépendant
Monsieur Robert Joly	Administrateur
Monsieur Clair Ysebaert	Administrateur

** depuis le 27 novembre 2017*

Le Comité de Rémunération s'est réuni cinq fois en 2017.

Comité des Risques

Monsieur Alain Diéval	Président–administrateur indépendant
Monsieur Jan Annaert *	Administrateur indépendant
Monsieur Xavier Gellynck	Administrateur

Monsieur Robert Joly Administrateur

** depuis le 19 janvier 2017*

Le Comité des Risques s'est réuni sept fois en 2017.

Comité de Nomination

Monsieur Luc Versele Président
Monsieur Jean-Pierre Dubois Administrateur
Monsieur Yvan Hayez Administrateur
Monsieur Hendrik Vandamme Administrateur
Madame Agnes Van den Berge* Administrateur indépendant

** depuis le 3 septembre 2017*

Le Comité de Nomination s'est réuni sept fois en 2017.

Le président du Conseil d'Administration et le président du Comité de Direction peuvent être conviés aux réunions des divers comités dont ils ne font pas partie.

Conformément à l'article 62 § 2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées hors du Groupe Crelan par ses administrateurs et dirigeants effectifs. La Banque répond à cette exigence par le biais d'une publication sur le site internet de Crelan (www.crelan.be).

CRELAN INSURANCE

Le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises en 2017.

Suite aux changements susmentionnés au sein de la SA Crelan, le Conseil d'Administration a subi un certain nombre de changements. La composition, au 31 décembre 2017 est la suivante:

Président: Monsieur Philippe Voisin*

Administrateurs: Monsieur Jean-Pierre Dubois
Monsieur Jean-Paul Grégoire**
Madame Sigrid Van Geet
Monsieur Luc Versele

** depuis le 11 avril 2017*
*** depuis le 26 octobre 2017*

Le Comité de Direction a également subi les changements nécessaires. La composition, au 31 décembre 2017, est la suivante:

Président: Monsieur Jean-Paul Grégoire*

Membres: Monsieur Joris Cnockaert**
Madame Heidi Cortois**
Monsieur Filip De Campenaere**
Madame Sigrid Van Geet

** depuis le 17 juillet 2017*
*** depuis le 26 octobre 2017*

EUROPABANK

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2017.

Suite aux changements susmentionnés au sein de la SA Crelan, le Conseil d'Administration a été élargi dans le courant de l'année 2017 et se compose désormais de douze membres dont six membres représentant l'actionnaire principal, quatre membres du Comité de Direction et deux administrateurs indépendants.

Monsieur Luc Versele, comme président du Conseil d'Administration, a été remplacé par Monsieur Philippe Voisin, président du Comité de Direction de la SA Crelan. Monsieur Fernand George, qui a remis son mandat, a fait ses adieux.

La composition du Conseil d'Administration, au 31 décembre 2017, est la suivante:

Président:	Monsieur Philippe Voisin
Administrateurs:	Monsieur Jan Annaert (administrateur indépendant) Monsieur Gérald Bogaert (membre du Comité de Direction) Monsieur Marc Claus (membre du Comité de Direction) Monsieur Joris Cnockaert Monsieur Filip De Campenaere Monsieur Luc De Wilde (membre du Comité de Direction) Monsieur Jean-Pierre Dubois Monsieur Hendrik Vandamme Madame Agnes Van den Berge (administrateur indépendant) Monsieur Rudi Vanlangendyck (président du Comité de Direction) Monsieur Luc Versele

Commissaire

Comme le mandat de Deloitte arrivait à échéance en 2017, l'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2017 a décidé de nommer la société EY, société de réviseurs reconnue, en tant que commissaire aux comptes et ce, pour une durée de trois ans. EY est représentée par Monsieur Jean-François Hubin.

Les comptes consolidés du Groupe Crelan sont donc contrôlés par EY.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA Crelan ont été modifiés pour la dernière fois, le 10 juin 2014, à la suite de la résiliation de la convention d'actionnaires et de la signature de l'accord cadre relatif au transfert d'actions entre les actionnaires belges et français. À l'époque, les articles ont également été adaptés en référence à la Loi relative au statut et au contrôle des établissements de crédit du 25 avril 2014.

Les statuts n'ont, ensuite, plus été modifiés.

Bonne gouvernance

Conformément à la circulaire du 20 décembre 2011 de la BNB (Banque Nationale de Belgique) sur l'évaluation et le contrôle interne, le management de la Banque a évalué son système de contrôle interne et la banque a mis en place un contrôle permanent de deuxième et de troisième ligne.

Depuis 2016, le 'Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne' est basé sur une cartographie détaillée des risques des processus de la Banque.
Le 'Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne' a été transmis, en mars 2017, à la Banque Nationale de Belgique.

Politique de rémunération

Au sein du Conseil d'Administration, un Comité de Rémunération, chargé de lui fournir des recommandations, est actif. Les propositions du comité portent sur le statut pécuniaire des dirigeants exécutifs et non-exécutifs de la Banque et de ses filiales, ainsi que sur le statut pécuniaire des personnes responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Et ce, sans préjudice des prérogatives de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération tient compte, dans ses recommandations, des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt général.

Le Comité de Rémunération est composé de telle sorte qu'il puisse fournir un jugement approfondi et indépendant sur la politique de rémunération et sur les stimuli qui en découlent pour la gestion des risques, les besoins en fonds propres et la position de liquidité.

Le Comité de Rémunération se réunit au moins une fois par an et plus si nécessaire, sur demande du président de ce comité, d'un membre du Comité de Rémunération, du président du Comité de Direction de la Banque ou du président du Conseil d'Administration, après consultation du président du Comité de Rémunération.

La rémunération des membres du comité de direction comprend une partie fixe et une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la Banque. Ce montant ne peut, sauf cas exceptionnel et moyennant autorisation explicite du Conseil d'Administration sur proposition du comité de rémunération, représenter plus de 30% de la rémunération de base.

Les indemnités de licenciement sont calculées par rapport à la rémunération de base, hors partie variable, et sont limitées à dix-huit mois de rémunération. En cas de reprise ou de fusion, cette indemnité peut être plus élevée. Si l'indemnité est supérieure à douze mois ou, sur avis motivé du comité de rémunération, supérieure à dix-huit mois, celle-ci doit être préalablement autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une rémunération forfaitaire.

En 2017, la rémunération totale des administrateurs de Crelan s'est élevée à 3,9 millions EUR.
La rémunération totale des administrateurs du Groupe Crelan a atteint 5,4 millions EUR.

L'Audit interne contrôle, chaque année, l'application correcte de cette politique de rémunération et en rend compte au Comité de Rémunération.

C. FAITS MARQUANTS DANS LES DIFFÉRENTES ENTITÉS

CRELAN

Clients et coopérateurs

Fin 2017, la banque comptait 282.873 coopérateurs, chacun étant copropriétaire pour partie de Crelan. Cela représente une légère baisse de 2,48% par rapport à la fin 2016.

Fin 2017, nous comptions 769.051 clients, qui détenaient effectivement au moins un produit chez Crelan (crédit, compte, placement…). Soit une baisse de 3% par rapport à fin 2016.

Encours

Les dépôts de la clientèle s'élèvent à 16,6 mia EUR (contre 16,8 mia EUR, fin 2016) et ont ainsi globalement bien résisté malgré des taux d'intérêt historiquement bas.

Les soldes des comptes d'épargne et des comptes à vue ont augmenté respectivement de 3,8% et 9,7%.

En revanche, l'encours des bons de caisse, des comptes à terme et des certificats subordonnés a diminué de 33,6%. En raison de la faiblesse générale des taux d'intérêt, les clients se tournent plus rapidement vers des produits de placement hors bilan ou sont moins disposés de placer des fonds pendant de longues périodes et choisissent des solutions à court terme.

L'encours des placements hors bilan a augmenté à plus de 5,4 mia EUR.

Du côté des crédits, l'encours global a augmenté de 2,1%, principalement en raison d'une augmentation dans les segments Particuliers (+2,6%) et PMEI (Petites et Moyennes Entreprises et Indépendants) (+3,0%), tandis que l'encours dans le segment agricole se stabilisait quasiment (-0,2%).

Production

Pour les produits de placement hors bilan, nous avons constaté une nette augmentation de la demande de fonds permanents au détriment des produits structurés. Par rapport à 2016, la production des fonds augmente de 52,9% (755,3 mio EUR), alors que la production de produits structurés diminue de 21,6% (283,3 mio EUR).

En matière d'octroi de crédits, la production, hors refinancements internes, s'élevait à un peu moins de 2,5 mia EUR. Quoique environ un quart en deçà du niveau de 2016, la production de crédits a atteint un niveau respectable.

Les crédits aux particuliers, surtout, ont enregistré la plus forte baisse (-32%). Cela s'explique en grande partie par le fait qu'en 2017, la vague de refinancement s'est effondrée, que la concurrence s'est intensifiée et que le marché a connu une baisse généralisée de près de 10%.

Dans le secteur agricole également, l'octroi de crédit a diminué d'un peu moins de 10%, malgré une hausse notable de 33,5% des prêts à tempérament non-réglementés.

L'importance croissante accordée au segment PMEI a, en 2017, de nouveau été soulignée et confirmée dans les chiffres de production.

Les crédits PMEI ont confirmé, avec une croissance de 3,9%, la reprise amorcée depuis 2015.

Comme en agriculture, nous notons, au sein du segment PMEI, une nouvelle augmentation (+5,1%) des prêts à tempérament non-réglementés.

Notoriété et image de marque

En 2017, les campagnes médiatiques de Crelan ont continué à se concentrer principalement sur la consolidation et le renforcement de la notoriété de la marque.

À cette fin, la banque a lancé un nouveau spot publicitaire, qui fut également au cœur de nos campagnes de marque digitales. Dans tous ces messages, les quatre valeurs de base de la marque - responsabilité, respect, solidarité, proximité – ont été traduites en compétences bancaires typiques pour la banque Crelan et ses agents.

Le sponsoring des programmes sur les chaînes publiques constituait un des autres instruments utilisés pour promouvoir la réputation de Crelan.

Des messages sur la spécificité et les produits de Crelan ont également été diffusés, en 2017, par le biais de campagnes sur les médias sociaux.

Nous avons ainsi, entre autres, utilisé notre sponsoring sportif pour renforcer les valeurs de Crelan. Les messages et les vidéos de Wout van Aert ou de la famille Borlée ont donc été souvent visionnées, likées et partagées sur Facebook et Twitter.

À titre d'illustration, le film dans lequel Wout van Aert s'est déguisé en vieil homme pour surprendre quelques jeunes cyclistes, a touché plus d'un million de personnes sur Facebook.

Toutes ces initiatives médiatiques ont permis une notoriété nationale de plus de 60%.

Synergies

Les synergies commerciales, réalisées entre les différentes entités du Groupe Crelan ces dernières années, ont été poursuivies.

Les agents Crelan commercialisent non seulement des leasings, mais également, depuis 2017, des rentings d'Europabank et orientent les clients ayant des besoins de financement spécifiques vers Europabank. Les agences d'Europabank vendent à leur tour des crédits logement de Crelan.

Europabank sert également de point central pour les opérations de paiement domestiques.

En 2017, Crelan a également intensifié la vente de solutions de paiement via des terminaux proposés par Europabank.

Depuis 2007, Crelan Insurance commercialise ses produits financiers d'assurance (assurance solde restant dû et assurance solde de financement) par l'intermédiaire du réseau d'agents de Crelan. L'assurance solde de financement est également commercialisée par Europabank.

Dans le cadre d'une politique financière de groupe, les entités du Groupe Crelan sous-traitent le front-office de la gestion de leur portefeuille financier à Crelan.

Partenariats

Dans le cadre de l'accord de collaboration conclu à la fin de 2016, Fidea (avec qui la banque collaborait déjà depuis un certain temps dans le domaine des assurances dommages) a élargi, début 2017, ses activités aux assurances épargne et placement (Branches 21 et 23).

La collaboration avec Econopolis Wealth Management, la société de gestion autour de Geert Noels, s'est fortement élargie. Au sein du Crelan Fund, dont Econopolis Wealth Management est responsable de la gestion du portefeuille d'investissement, deux nouveaux compartiments ont été créés ("Sustainable" et "Global Equity DBI-RDT") et les travaux préparatoires au lancement d'un compartiment immobilier, début, 2018, ont été entamés. Les souscriptions aux compartiments existants de Crelan Fund (EconoFuture, EconoStocks et EconoNext) ont triplé par rapport à 2016.

L'étroite collaboration avec Amundi s'est également poursuivie. Crelan commercialise une vaste sélection de fonds Amundi et des fonds gérés par des filiales d'Amundi. Ainsi, en 2017, la gamme a été élargie avec un certain nombre de fonds de KBI GI (Kleinwort Benson Investors Global Investors) et avec le fonds CPR-Global Disruptive Opportunities de CPR-Invest.

Au sein de la sicav Crelan Invest, où Amundi est responsable de la gestion du portefeuille d'investissement, un nouveau compartiment a été lancé: "Lock In July" et les préparatifs ont commencé pour le lancement de trois fonds profilés en 2018.

En matière de produits structurés, Crelan travaille avec plusieurs partenaires-clés, à savoir BNP Paribas, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis et CACIB. En 2017, une production de plus de 283 mio EUR a été réalisée.

Fin 2015, trois fonds de pension ont été mis en place sous le nom de Crelan Pension Fund, agissant comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas. Fin 2017, l'encours dans les trois compartiments du Crelan Pension Fund atteignait déjà plus de 258 mio EUR.

Pour l'activité de Private Banking, il existe une collaboration avec le Crédit Agricole Luxembourg.

CRELAN INSURANCE

Crelan Insurance offre des produits d'assurance-vie, liés à des crédits de Crelan. Cela concerne des assurances solde restant dû et des assurances solde de financement ainsi que des assurances-décès temporaires à capital constant.

Compte tenu de la diminution de la production en crédits logement, 2017 a encore débouché sur un bon résultat pour Crelan Insurance.

Au cours de l'année écoulée, 11.857 assurances solde restant dû et 6.725 assurances solde de financement ont été souscrites. La production a été nettement inférieure à celle de 2016, en raison de la baisse de la production des crédits logement par le biais des agences Crelan.

Le produit Tandem, une assurance solde restant dû sur deux têtes non fiscale, représentait 27,9% de la production d'assurances solde restant dû. Cette quote-part reste donc stable.

1.571 assurances solde de financement (dont 30% sur deux têtes) ont été souscrites par le biais du réseau de Crelan, les autres 5.154 via Europabank.

Malgré la diminution du nombre de nouvelles affaires, l'encaissement 2017 est passé à 26,7 mio EUR ou 7,8% de plus qu'en 2016.

Crelan Insurance a terminé l'année 2017 avec un résultat positif (Be-Gaap) de 4,5 mio EUR, soit 25% de plus qu'en 2016.

EUROPABANK

Tout comme 2016, 2017 a été une excellente année pour Europabank.

En 2017, une production mensuelle record a été enregistrée à onze reprises. La production totale de crédits, en 2017, s'est élevée à 398 mio EUR. Le record de production de 2016 a ainsi été battu. L'encours total des crédits a augmenté de 7,6%.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 0,8%.

Grâce à une nouvelle approche, le revenu de l'encaissement des cartes de crédit a augmenté de 21,9% et ce, dans un marché où la concurrence a fortement augmenté en raison de l'arrivée d'acteurs étrangers et de prix serrés.

Le Cost/Income Ratio pour 2017 s'élève à 54,6%, ce qui montre que la banque dispose d'une structure solide et performante.

Cela permet à Europabank de clôturer l'année 2017 avec un excellent résultat de 19,8 mio EUR en IFRS (et 19,1 mio EUR en Be-Gaap).

Le rendement sur fonds propres reste à un niveau élevé et s'élève à 15,3%.

Europabank compte 47 agences. Fin 2017, 337 employés travaillaient chez Europabank, pareillement répartis entre les agences et le siège social.

Europabank continue à miser sur l'innovation et les nouvelles technologies.

En 2017, le produit 'Renting' a été lancé. Les agents Crelan peuvent maintenant également vendre ce produit.

Les prêts demandés par le biais du site internet sont, depuis peu, scorés, ce qui, à terme, améliorera le service à la clientèle.

Plusieurs agences d'Europabank ont été rénovées selon le nouveau concept, optimisant ainsi le service et le contact avec les clients.

Le site internet a été repensé complètement et rendu réactif, rendant plus convivial la banque en ligne via tablette et smartphone. Cette année, la nouvelle plateforme en ligne, 'eb online', a été déployée.

De plus, la numérisation du processus de validation des factures et des procédures a conduit à un accroissement de l'automatisation et à une diminution de la montagne de papier.

D. LIGNES DIRECTRICES ET POLITIQUE COMMERCIALE

RESSOURCES HUMAINES

Au 31 décembre 2017, 1.189 membres du personnel faisaient partie du Groupe Crelan dont 836 chez Crelan, 16 chez Crelan Insurance, 337 chez Europabank.

Si l'on ajoute au personnel salarié des différentes filiales du Groupe, les 1.795 collaborateurs qui disposent d'une procuration pour représenter la Banque sous le statut d'agent délégué ou de personnel salarié d'une agence, le total des collaborateurs du Groupe Crelan s'élève à 2.984 personnes.

Malgré une baisse globale du personnel, essentiellement en raison du non-remplacement de collaborateurs partis en pension, dix-neuf nouveaux collaborateurs ont été accueillis chez Crelan en 2017 dont treize avec un contrat à durée indéterminée et six avec un contrat à durée déterminée.

En matière de réalisations concrètes au niveau de la politique RH, en 2017, l'accent a été mis sur:

- Une nouvelle structure organisationnelle
- Le développement et l'implémentation d'un nouveau système de rémunération
- Le développement, le lancement et l'accompagnement de programmes d'apprentissage en fonction du lancement de nouvelles applications bancaires.
- Actions dans le cadre de 'l'employer branding' (image en tant qu'employeur).
- La préparation d'une enquête 'Employee Engagement'
- L'analyse des pratiques RH en collaboration avec le Top Employers Institute.

Une nouvelle structure organisationnelle

En fonction de la mise en œuvre du Plan Stratégique et des défis futurs de la banque, une nouvelle structure organisationnelle a été déployée avec les objectifs suivants:

- Réaliser de manière optimale les objectifs commerciaux ambitieux contenus dans le Plan Stratégique en renforçant la force commerciale.
- Rendre notre organisation plus précise en fonction des changements sociaux et des besoins futurs des clients dans le domaine de la numérisation, de l'efficacité, de la qualité et de l'orientation vers le service.

Un nouveau système de rémunération

En 2017, un nouveau système de rémunération a été appliqué. Il vise à accroître la rémunération des employés d'une manière équilibrée durant toute la carrière en fonction de leur performance et de leur potentiel de croissance. En outre, nous continuerons à être attentifs à la conformité au marché de la rémunération.

L'application de ce nouveau système de rémunération se déroule dans un cadre plus large de concertation avec les dirigeants, dans lequel l'attention va aussi bien vers les prestations et les perspectives potentielles dans la carrière future, que vers le positionnement actuel en matière de rémunération du collaborateur.

Programmes de formation relatifs aux applications bancaires

En fonction du lancement de nouvelles applications bancaires, un programme de formation et de coaching a été développé pour les collaborateurs des agences et du siège social.

En outre, nous avons opté, pour la première fois, pour des modules d'e-learning préparés en combinaison avec des séances pratiques en groupe. Nous continuerons à soutenir cette méthodologie de type 'blended learning', à l'avenir par souci de précision, d'efficacité et de flexibilité pour les participants.

Employer branding

2017 a également été marquée par le développement de notre 'employer branding' (image en tant qu'employeur).

Ainsi, l'e-recrutement via les réseaux sociaux a retenu beaucoup l'attention afin d'accroître la notoriété de Crelan en tant qu'employeur et d'être ainsi plus fort dans un marché du travail tendu du côté de l'offre.

Les collaborateurs eux-mêmes ont été impliqués dans la recherche de nouveaux talents pour la banque. Nous avons organisé un programme réussi, 'Bring your friend to Crelan', qui a encouragé les collaborateurs à amener des candidats potentiels se trouvant parmi leurs connaissances.

Fin 2017, RH a lancé, en collaboration avec la direction commerciale, une campagne de recrutement supplémentaire via les médias sociaux pour les postes vacants du réseau d'agences et du siège social. Cette campagne ciblait des groupes spécifiques de candidats qui sont et seront importants pour le développement de Crelan.

Enquête Employee Engagement

Fin 2017, les préparatifs nécessaires ont été effectués, en collaboration avec Korn Ferry Hay Group, un bureau de conseil en organisation de réputation internationale, pour lancer une enquête 'Employee Engagement'.

L'enquête elle-même a commencé début 2018 et a donné, à tous les collaborateurs Crelan, l'occasion d'exposer des idées concrètes, dans un cadre confidentiel, sur ce qui va bien et ce qui peut être mieux fait ou fait différemment.

Cette initiative fait partie des efforts continus du management de Crelan pour continuer à se développer en une organisation efficace, agréable et de qualité où les gens aiment travailler et donner le meilleur d'eux-mêmes.

L'enquête se concentre non seulement sur la satisfaction et l'engagement des collaborateurs, mais aussi sur la mesure dans laquelle Crelan soutient ses collaborateurs et facilite leur engagement.

Analyse des pratiques RH: Crelan 'Top Employer 2018'

Sur base d'un audit de qualité des activités des ressources humaines en 2017, Crelan a été certifiée, en février 2018 pour la troisième année consécutive, pour son excellente politique de gestion du personnel.
L'enquête annuelle internationale du Top Employers Institute reconnaît les employeurs de référence partout dans le monde: entreprises offrant d'excellentes conditions de travail, soutenant le développement des talents à tous les niveaux au sein de l'entreprise et visant à améliorer constamment les conditions de travail.
Dans le cadre de la procédure Top Employer, les entreprises participantes doivent se soumettre à un examen approfondi: l'enquête internationale HR Best Practices du Top Employers Institute.
La validité du processus est garantie par un tiers indépendant qui soumet toutes les réponses à un audit. Cela signifie que les excellentes conditions de travail ont été prouvées par l'enquête, valant à Crelan une place dans le club sélect des Top Employers certifiés.
Dans le secteur Banque & Assurances, Crelan est l'une des six entreprises certifiées.
Le Top Employers Institute a jugé l'offre de Crelan, à ses employés, à l'aide des critères suivants:

- Talent Strategy
- Workforce Planning
- On-boarding
- Learning & Development
- Performance Management
- Leadership Development
- Career & Succession Management
- Compensation & Benefits
- Culture

Il ressort de l'enquête que, ces dernières années, Crelan s'est développée dans le domaine de la 'culture d'entreprise' et a montré de très bons résultats dans les domaines suivants: Workforce Planning et Performance Management.

PROJETS SOCIAUX

Une banque durable: voilà une banque vraiment comme il faut.

Crelan est une banque à ancrage 100% coopératif. Fin 2017, près de 283.000 coopérateurs participaient au capital de la banque par le biais des parts coopératives de la SCRL CrelanCo.

Crelan souhaite donc s'engager dans une autre approche bancaire, axée sur quatre valeurs-clés: responsable, solidaire, proche et respectueuse.
Ce sont les valeurs qui sont mises chaque jour en pratique par le biais de conseils professionnels corrects, de produits transparents et via les agents Crelan, proches des clients et qui construisent avec eux une relation à long terme.

Engagement sociétal

En tant que banque coopérative 100% belge, Crelan ne veut pas être seulement un conseiller financier, mais veut aussi s'engager dans la société belge. Cet engagement se manifeste par différentes initiatives.

Crelan Foundation

À l'automne 2017, Crelan a réfléchi à son engagement sociétal et à la façon dont elle peut le propager plus explicitement.

Cet exercice a mené, en janvier 2018, à la création de la Crelan Foundation.

Par la Crelan Foundation, Crelan s'adresse spécifiquement à ses coopérateurs, les impliquant directement dans son engagement sociétal. Via la Crelan Foundation, Crelan réservera chaque année un montant en fonction des bénéfices de la banque et utilisera ce montant pour rendre notre société meilleure et plus riche.

Les coopérateurs, qui sont actifs dans une association ou qui travaillent comme bénévoles à une initiative ayant un impact social pertinent et durable, peuvent introduire une demande de soutien financier pour cette organisation ou initiative.

Le comité de Crelan Foundation sélectionnera chaque année un certain nombre de ces initiatives et les soutiendra financièrement.

Avec la Crelan Foundation, la banque soutiendra activement des initiatives dans les domaines de la formation, de la santé, de la culture, de l'environnement et du sport. Ce choix est un choix délibéré car Crelan considère ces domaines comme des clés qui contribuent à une société heureuse et équilibrée.

En outre, la Crelan Foundation lancera également des initiatives socialement pertinentes, via lesquelles les collaborateurs Crelan seront activement impliqués: une action pour nettoyer une plage, par exemple, ou prendre part à un événement de bienfaisance.

Les initiatives existantes telles que la collaboration avec MiiMOSA, les chaires dans les universités de Gand et de Liège (Gembloux) et la galerie Crelan sont également reprises sous le dénominateur de la Crelan Foundation.

Attentive à la famille Crelan

Le bien-être au travail et la cohésion sociale entre les collaborateurs sont des points importants pour Crelan. La banque a également pris, en la matière, plusieurs initiatives.

Le changement de présidence du Comité de Direction n'est pas passé inaperçu dans la banque. Le mardi 25 avril 2017, des collègues banquiers, des représentants de Febelfin, des régulateurs, des collègues administrateurs, des relations d'affaire, famille et amis ont fêté le beau parcours de Luc Versele au cours d'une séance académique à l'Aula de l'Université de Gand.

Le jeudi 27 avril 2017, tous les collaborateurs de Crelan étaient invités au siège social pour une fête en l'honneur du CEO sortant et du nouveau CEO.

Attentive au tiers-monde

Des élèves en stage pour Youca

Des jeunes, échangeant les bancs scolaires pour travailler un jour et offrir leur salaire à un projet de jeunes engagés à travers le monde, voilà ce qui se cache derrière la campagne Work for Change de Youca - Youth for change and action (anciennement connue sous le nom de Zuiddag).

Crelan y a participé: huit étudiants ont travaillé, le 19 octobre 2017, au siège social de Crelan à Anderlecht.

Ce fut, pour ces jeunes, l'occasion idéale de se familiariser avec le monde financier et avec Crelan en particulier, tout en contribuant à une société juste et durable.

Microfinancement par le biais d'Incofin

Depuis 2015, Crelan collabore avec Incofin à travers une participation au capital et l'octroi d'un prêt au fonds.

Le fonds Incofin octroie des moyens financiers à des institutions de microfinancement dans les pays du tiers-monde, qui sont sélectionnées, entre autres, sur base de leur impact sur le développement social de la population locale défavorisée. Les institutions de microfinancement utilisent ces moyens en accordant des "micro-crédits" à des projets locaux de petite envergure. Incofin apporte, de cette façon, une contribution importante au développement économique des pays du tiers-monde et veille à ce que ses fonds soient bien dépensés.

Soutien à l'agriculture

En 1937, lors de la création de la banque, Crelan s'appelait encore l'INCA (Institut National de Crédit Agricole), un parastatal, dont la tâche principale était de soutenir les agriculteurs et les horticulteurs belges via l'octroi de crédits.

Aujourd'hui, l'accent est moins exclusivement mis sur l'agriculture, mais la relation étroite avec le secteur agricole et horticole est restée intacte au fil des années. Elle s'exprime via une offre spécialisée et via des conseils spécialisés de Crelan pour les agriculteurs et les horticulteurs.

2017 a été une année de contrastes pour le secteur agricole et horticole belge. Il y a eu des signaux positifs pour les élevages porcins et les produits laitiers et, ce, surtout au cours des six premiers mois de l'année.

Le gel tardif exceptionnel et la sécheresse, qui ont été reconnus comme catastrophe agricole par le Fonds des Calamités, ont caractérisé également la première moitié de l'année. Crelan s'est donc rapidement positionnée comme partenaire durable du secteur agricole et horticole et a pris des mesures spécifiques. Ce signal fort, lancé aux exploitants, a été énormément apprécié par le secteur.

La crise du Fipronil a touché un nombre très limité de clients de la banque. Les entreprises concernées sont suivies individuellement.

En général, le secteur de l'horticulture a très bien performé. La production de crédit de ce sous-segment représente un tiers de la production annuelle totale.

La satisfaction des clients Crelan dans le secteur de l'agriculture et de l'horticulture obtient un score de 8/10, qui est légèrement supérieur à la note globale de satisfaction des clients qui est de 7,5/10.

Pour souligner cet engagement, Crelan entreprend diverses initiatives pour le secteur.

La Chaire Crelan à l'UGent

Depuis 2015, la banque met l'accent, avec sa Chaire Crelan à l'UGent (Université de Gand), sur l'innovation et la durabilité en agriculture. À la Faculté des bio-ingénieurs, de nombreux projets de recherche scientifique sont menés qui ne trouvent pas toujours un accès vers la pratique.

La Chaire Crelan apporte une solution à cette problématique, non seulement en réalisant des études sur des innovations, mais également en communiquant sur les connaissances scientifiques aux parties prenantes et en promouvant la coopération entre les chercheurs.

Depuis le lancement de la Chaire Crelan, plusieurs études ont été réalisées et mises en pratique. En 2017, dans le cadre de la Chaire Crelan, nous avons communiqué, entre autres, sur la culture des tomates en eau salée, la recherche sur des mycotoxines et des champignons, et l'utilisation des champignons contre la sécheresse persistante dans les plantations de café cubaines.

Les Inspiring Mornings (réunions de petit-déjeuner avec divers intervenants) concernant les sols sains, les circuits courts et l'élevage porcin durable sont également des initiatives qui ont été appréciées en 2017.

Au cours de la journée de la Chaire Crelan, des agents bancaires spécialisés dans l'agriculture ont pu découvrir, dans le cadre d'une formation continue, le projet Agrotopia à Roulers.
L'Université de Gand, Inagro (Institut de recherche et de conseil dans l'agriculture et l'horticulture) et REO Veiling y collaborent aux derniers développements dans l'horticulture en serres et dans l'agriculture urbaine verticale.

Plus d'informations sur la Chaire Crelan à l'UGent sur
https://www.ugent.be/bw/nl/onderzoek/ugent-crelanleerstoel.

La Chaire Crelan à Gembloux Agro-Bio Tech – ULiège

Le 20 février 2017, la faculté Agro-Bio Tech de Gembloux et Crelan ont annoncé la création de la Chaire Crelan destinée à promouvoir les circuits courts. Par cette initiative, la faculté et Crelan veulent favoriser l'acquisition de connaissances sur les circuits courts et stimuler la large diffusion de celle-ci à tous les acteurs.

Les circuits courts permettent à l'agriculteur et à l'horticulteur de diversifier ses revenus. En négociant une partie de ses produits via le marché local, il sera moins dépendant des facteurs macro-économiques. De récentes initiatives menées tant en milieu urbain que rural ont démontré le succès croissant des circuits courts. Étant donné leur approche locale et à petite échelle, ces initiatives peuvent également contribuer de manière positive à une utilisation plus efficace et plus écologique des ressources. De plus, elles permettent d'associer plus étroitement les clients aux activités de l'entreprise ce qui favorise la communication entre producteur et consommateur.

Notre présence et soutien lors de foires agricoles

Crelan est bien sûr représentée dans les foires agricoles et horticoles les plus importantes. Ce sont des lieux idéalement situés pour se renseigner sur les nouveautés dans le secteur, pour recevoir des clients ou prospects et leur présenter les services de la banque.

En 2017, Crelan a été, pour la 43ème fois, sponsor de la Foire de Libramont qui a accueilli, cette année, près de 212.000 visiteurs. Le stand Crelan, qui a reçu un nouveau look and feel, a accueilli plusieurs milliers de clients, tout comme un certain nombre de personnalités politiques et publiques. Les collaborateurs et les coopérateurs ont eu l'occasion de gagner un arrangement Family Day où ils pouvaient se familiariser, avec leur famille, à l'évolution du secteur agricole.

Attentive aux jeunes agriculteurs

Le congrès des jeunes 'Feed the future' s'est tenu, le 9 mars 2017, à la Haute École Odisee à Saint-Nicolas et le 14 novembre 2017 à Ciney. Le congrès se concentre sur les jeunes agriculteurs en herbe et leur fournit des informations et des conseils utiles pour lancer une entreprise agricole. Crelan soutient activement cette initiative de Fedagrim (Fédération Belge des Fournisseurs de machines, bâtiments et équipements pour l'Agriculture et les Espaces Verts) et prend également l'organisation et la présentation de l'un des workshops à son compte.

D'autres éditions de ce congrès sont également prévues pour 2018, entre autres celui à La Reid (province de Liège).

Attentive au financement participatif (crowdfunding)

MiiMOSA est une plateforme de financement participatif, dédiée exclusivement à l'agriculture et à l'alimentation. MiiMOSA est née en France et elle est également active en Belgique depuis la fin 2016.

Ce fut le bon moment pour Crelan de conclure un partenariat avec MiiMOSA, qui a conduit, début 2017, à un premier appel commun à de nouveaux projets. Seize participants ont réussi à récolter assez de fonds lors de cette campagne.

Crelan a, par ailleurs, annoncé qu'un 'coup de cœur' et un prix en espèces assorti de 500 EUR seraient remis aux six participants qui auraient le plus convaincu le jury. La remise des prix a eu lieu, le 29 juillet 2017, lors de la foire agricole de Libramont.

En 2018, Crelan lancera également avec MiiMOSA un appel commun à projets.

Passionnée de sport

Crelan considère le sport comme un élément indispensable d'un mode de vie sain et équilibré ainsi que comme un facteur de cohésion sociale rapprochant les gens. Le fair-play et l'esprit d'équipe font la grandeur du sport et ce sont donc les valeurs que Crelan soutient volontiers.

Depuis des années, Crelan est un sponsor actif de plusieurs disciplines sportives. La banque choisit délibérément, en la matière, des disciplines où il existe une grande interaction entre les athlètes et les supporters. Les athlètes parrainés sont concentrés professionnellement sur leur discipline, ils s'investissent à fond pour réaliser des résultats et sont, en même temps, proches de leurs supporters. Toutes des valeurs dans lesquelles Crelan se reconnaît aussi parfaitement.

2017 fut également l'année durant laquelle Crelan a rassemblé toutes les communications, sur les athlètes, ambassadeurs de la marque (les équipes cyclistes Crelan-Charles et Verandas Willems-Crelan, le club de basketball Crelan Okapi Aalstar, la famille Borlée et les Belgian Tornados), sous le slogan 'Entre sportifs et supporters' et a déployé des campagnes fructueuses à ce sujet sur les réseaux sociaux.

Cyclisme sur route et cyclo-cross

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme depuis l'an 2000, à l'époque sous la bannière du Crédit Agricole. Pour de nombreux jeunes talents, notre équipe a constitué un beau tremplin vers une carrière florissante sur la route.

Depuis le 1er janvier 2017, Crelan est le sponsor principal de la nouvelle équipe pro-continentale de cyclisme sur route (Vérandas Willems – Crelan) et de cyclo-cross (Crelan – Charles).

Depuis janvier 2016, Wout van Aert est le fer de lance de notre équipe. Avec plusieurs titres belges et mondiaux en cyclo-cross – à nouveau en 2018 après une victoire éblouissante à Valkenburg - il a répondu plus que bien à nos attentes. Wout van Aert a l'ambition de briller aussi bien dans les labourés que sur la route. Il a donc suivi délibérément un programme adapté en cyclo-cross avec la saison 2018 sur route en vue.

Athlétisme

Depuis 2011, Crelan lie également son nom à l'athlétisme belge, en sponsorisant les chouchous du public: Olivia, Jonathan, Kevin et Dylan Borlée. La banque est également le partenaire principal de la Ligue d'Athlétisme Belge et des Belgian Tornados (l'équipe du relais 4x400 mètres hommes).

Cette équipe de relais est passée de justesse à côté de la médaille de bronze lors du championnat du monde à Londres: tout comme aux Jeux Olympiques un an plus tôt, notre quatuor belge s'est retrouvé à la quatrième place.

En décembre 2017, le Spike d'Or pour l'équipe de l'année a également été remporté par les Belgian Tornados (Robin Vanderbemden, Jonathan Borlée, Dylan Borlée, Kevin Borlée, Julien Watrin et Jonathan Sacoor).

Basket-ball

Depuis 2002, Crelan sponsorise l'équipe Okapi Aalstar et cette collaboration a continué à se développer depuis.

Après avoir fait partie des 'Big 4', les quatre partenaires principaux d'Okapi Aalstar, pendant deux ans, la banque a décidé d'élargir son engagement et d'évoluer en tant que seul sponsor principal de ce club de basket talentueux lors de la saison 2015-2016, qui est connu depuis sous le nom de Crelan Okapi Aalstar.

Crelan Okapi Aalstar a achevé la saison 2016-2017 de manière fantastique en quatrième position, mais a été battue trop vite lors des play-offs. Et pour la saison en cours, 2017-2018, le club est toujours en ligne pour les play-offs.

Sport pour tous

Pour soutenir un mode de vie sain et promouvoir davantage l'interaction sociale entre les collaborateurs, Crelan a également organisé ou encouragé certains événements sportifs auxquels pouvaient participer les collaborateurs.

Crelan a pu souffler ses 80 bougies en 2017. Pour fêter cela, Crelan a organisé, le 28 septembre 2017, la seconde édition du tournoi de football, appelée Crelan Cup, pour les membres du personnel.

Le 28 mai 2017, la température a atteint les trente degrés ou plus, mais cela n'a pas empêché 26 collaborateurs sportifs de participer aux 20 km de Bruxelles.

Le 16 septembre 2017, Crelan et l'Université de Gand ont célébré les 200 ans d'existence de l'université en organisant la Willem I, une randonnée cycliste de 200 km entre les universités de Gand et de Liège. Crelan, en tant que partenaire et sponsor des festivités, a pu dépêcher un groupe de cyclistes amateurs: vingt-trois participants ont relevé le défi.

Attentive à l'art et à la culture

Mécénat

Au rez-de-chaussée de son siège social d'Anderlecht, Crelan met à la disposition des artistes un magnifique espace d'exposition, la Galerie Crelan.

Tout au long de l'année, la banque organise un certain nombre d'expositions. La banque offre non seulement un bel espace d'exposition, elle se charge aussi de l'impression des invitations et elle organise une réception soignée lors du vernissage.

Crelan offre, de la sorte, la possibilité aux artistes de présenter leur travail au grand public. En 2017, trois expositions ont eu lieu dans la Galerie Crelan: 'Oeuvres en Vang Dong' par Marc Ver Elst, 'Brût' avec les peintures de Martijn Figeys et la céramique de Lut Vanden Broeck et, pour terminer l'année, l'exposition 'Instant' avec les œuvres de Veerle Verhoeven et de Peter Troucheau.

La banque achète régulièrement une œuvre d'art pour ses bâtiments. De cette façon, les collaborateurs et les clients de la banque peuvent être constamment en contact avec l'art de chez nous.

Fêtes de Wallonie

En septembre 2017, Crelan est devenue, pour la deuxième fois, 'presenting partner' de cet énorme événement, basé sur des concerts gratuits et le folklore au cœur de Namur.

RÉSEAU COMMERCIAL

Au 31 décembre 2017, la SA Crelan comptait 624 points de vente, soit 29 de moins que fin 2016.

La diminution du nombre d'agences dans le courant de 2017 résulte de la fusion d'agences localement en vue d'accroître les compétences et de renforcer la spécialisation des collaborateurs d'agence.

Tant l'évolution réglementaire que les attentes des clients en constante évolution – donner des conseils au lieu d'effectuer des transactions – contribuent à cette évolution qui se poursuivra à l'avenir.

Hormis l'agence du siège social de Bruxelles, tous les points de vente de la SA Crelan sont gérés par des agents indépendants.

Fin 2017, les agences étaient équipées de 270 selfbanks, dont 189 avec la fonction cash-in/recycling et 33 cashless.

Nouvelle gestion du Réseau

En 2017, la structure organisationnelle a été adaptée.

Nous sommes passés d'une activité commerciale régionale à une approche nationale avec un accent explicite sur les différents segments de clientèle dans lesquels Crelan opère, à savoir, Retail, d'une part, et Business, d'autre part.

Dans le groupe cible Business, nous distinguons le groupe cible ‘Agri & Food’ et le groupe cible ‘PMEI’ (PME, professions libérales et indépendants).

La direction nationale de chaque segment de clientèle est dirigée par un directeur commercial.

Chaque direction commerciale est soutenue, pour son segment de clientèle, par une équipe d'experts dans le domaine des assurances, d'une part, et du patrimoine, d’autre part. Les autres services de soutien sont fournis par une structure organisationnelle centrale.

Les agences deviennent des centres de compétences pour les clients Business

Crelan veut pouvoir développer autant de compétences que possible auprès de ses clients, ce qui explique le vaste réseau d'agences Crelan.

Pour les clients Business (Agri & Food et PMEI), Crelan travaille avec des agences locales qui remplissent un double rôle, notamment celui de centre de compétences pour les clients locaux, mais également celui d’aide aux agences environnantes qui ont une expertise moins développée dans ce secteur Business. Les clients peuvent bien sûr toujours rester dans leur agence habituelle. L'agence prendra donc contact, en fonction des besoins du client, avec le centre de compétences le plus proche.

Suite à l’Accord d’été, Crelan a informé ses agents des implications fiscales importantes pour les entreprises et les indépendants. En octobre, des réunions régionales ont été organisées au cours desquelles les opportunités bancaires de cet accord ont été expliquées, à savoir la nouvelle possibilité d’accumulation de pensions pour les indépendants, les sicavs RDT (Revenus Définitivement Taxés) pour les entreprises et le besoin accru de versements anticipés. Pendant le ‘Mois de l’Entrepreneur’, enfin, les agents spécialisés ont invité leurs clients professionnels pour discuter de ces opportunités lors d’entretiens de conseil fondés.

Dans un avenir proche, ces centres de compétence seront visuellement reconnaissables pour les clients et pour les prospects via un ‘label’, fixé à l'extérieur.

DÉVELOPPEMENTS INFORMATIQUES

Stratégie informatique adaptée

En application de la décision prise en 2015, le passage des applications Thaler (utilisées depuis 2004) vers une plus récente version de Sopra Banking Platform (SBP) a été effectué en 2017.

La migration vers cette nouvelle plateforme de gestion a été lancée en mars 2017 avec la livraison d'une nouvelle plateforme Core-banking et une migration de l'ancien environnement informatique.
Parallèlement à cette migration et aux changements fonctionnels y associés, des efforts supplémentaires ont été fournis pour rationaliser tous les processus modifiés dans le contexte des comptes financiers et des paiements.

Les investissements informatiques conséquents ont parfois eu un impact sur le fonctionnement des applications spécifiques en agence et pour les clients.

Afin de continuer à garantir la qualité du service, la banque a donc décidé, à la mi-2017, de donner priorité, en première instance, à la stabilisation du déploiement et de suspendre la poursuite de l’implémentation de la solution Sopra.

Cette pause a également permis d’optimiser les phases suivantes prévues du plan stratégique informatique défini en 2015, dans le cadre duquel les applications Front Office existantes pour les agences seront adaptées. Ainsi, nous avons tenu compte des évolutions technologiques sur le marché, d'une part et des besoins changeants des clients, d’autre part.

Le plan adapté a été approuvé par le Conseil d’Administration, en automne 2017, et garantit que les ambitions commerciales de Crelan à plus long terme seront prises en charge par une infrastructure informatique adaptée.

Création du Transformation Office

Le Transformation Office a été créé, en 2017, pour rationaliser et donner priorité aux nombreux projets au sein de Crelan ainsi que pour garantir l'harmonie des projets informatiques et business. Ce nouveau département relève directement du CIO/COO.

Le Transformation Office souhaite procéder à l'initiation du projet d'une manière professionnelle. La responsabilité des départements business pour les projets, soutenus par le Transformation Office, est en effet renforcée par la mise en place d'étapes fixes obligatoires: problem statement, business case, project charter.

Après chacune de ces étapes, un «go/no go» formel est prévu par le Transformation Office et/ou le Comité de Direction.

Le suivi global des étapes et le budget des projets stratégiques, inclus dans la roadmap de Crelan, est également une tâche essentielle du Transformation Office.

Sous-traitance de l'infrastructure informatique

Fin 2016, Crelan a terminé l'étude sur l'opportunité ou non d'externaliser son infrastructure informatique. En décidant de sous-traiter ses opérations de centres de données à Cegeka, la banque a tenu compte à la fois de la flexibilité nécessaire et d'un 'coût de possession' optimal.

En 2017, les négociations contractuelles avec ce fournisseur externe spécialisé se sont achevées et les travaux ont commencé. Les tâches de gestion ont été progressivement transférées à Cegeka en fonction des premiers tests de déménagement qui ont eu lieu à la fin de 2017.

En 2018, le projet sera complètement achevé et Cegeka reprendra les services et la gestion de l'infrastructure informatique.

Cyber security

Dans le cadre de la politique de sécurité de Crelan, et plus particulièrement, en ce qui concerne les principales nouvelles réglementations européennes que constituent GDPR (General Data Protection Regulation) et PSD2 (Payment Services Directive), une analyse détaillée des risques de sécurité a été menée, sur base de laquelle des plans d'action ont été élaborés et sont actuellement en cours de déploiement.

En outre, une grande attention a été accordée à la prévention de nouvelles formes de cybercriminalité, comme le phishing, ce qui a permis un traitement continu et efficace des incidents à un stade précoce.

Banque digitale

La banque a enregistré une nouvelle croissance du nombre d'utilisateurs en ligne et mobiles actifs.

Aujourd'hui, quelque 310.000 clients ont un abonnement actif en ligne et quelque 120.000 clients, un abonnement mobile actif. Par mois, ce nombre augmente en moyenne de 1.800 nouveaux utilisateurs en ligne et de 2.850 nouveaux utilisateurs mobiles. 90% de tous les transferts sont effectués via PC, smartphone et tablette.

Pour renforcer encore notre position, Crelan a développé et a lancé, en 2017, le tout nouvel outil bancaire en ligne myCrelan, qui, à terme, remplacera complètement Crelan Online. L'accent a été mis sur la facilité d'utilisation et sur un 'look and feel' moderne où de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, comme:

- La connexion et la signature des transactions avec 'Crelan Sign' (disponible dans Crelan Mobile)
- Un tableau de bord que le client peut gérer de manière autonome
- La gestion des abonnements en ligne et mobiles et des limites des enfants mineurs

Dans Crelan Mobile également, l'application pour smartphone, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées, notamment:

- Crelan Sign, une nouvelle application dans Crelan Mobile comme alternative au Digipass.
- Dans myCrelan, un code QR est affiché: le client scanne le code QR avec son smartphone et signe avec son code pin mobile.
  Pour les achats en ligne avec cartes de débit et de crédit, le client peut également scanner le code QR avec son smartphone et signer avec son code pin mobile.
- Zoomit

Puisque les parents peuvent également gérer les abonnements en ligne de leurs enfants mineurs via myCrelan, Crelan Mobile a aussi été rendu accessible aux mineurs à partir de 12 ans.

De plus, Crelan suit également rigoureusement quelques nouveaux développements:

- ITSME est une nouvelle application développée par 'Belgian Mobile ID' avec laquelle chaque Belge peut explicitement prouver son identité en ligne. Grâce à cette identité numérique, chaque utilisateur reçoit un accès à diverses applications en ligne, que ce soit du secteur bancaire, du commerce électronique ou encore des pouvoirs publics.
  Crelan mettra également les applications potentielles d'ITSME à profit pour identifier plus facilement de nouveaux clients et pour donner un accès plus facile aux canaux en ligne et mobiles, aux clients existants.

- PSD 2 (Payment Services Directive)
  Cette directive européenne a renforcé la protection du consommateur et veut encourager l'innovation et la concurrence. En Belgique, la transposition de cette directive en droit belge est toujours en cours. Il est prévu que PSD2 entrera en vigueur au printemps 2018.
  PSD2 élargit les possibilités de paiement aux nouveaux joueurs non bancaires. Via les banques, ces tiers pourront avoir accès au compte bancaire du consommateur, à condition que ce dernier accepte cela formellement et exclusivement dans le cadre des services de paiement offerts.

E. RISK MANAGEMENT

GESTION GÉNÉRALE DES RISQUES

Les structures opérationnelles pour le suivi des risques de la banque sont centralisées au sein de la direction Risk Management. Le Risk Manager est responsable de ce suivi sous la direction du Chief Risk Officer, qui est membre du Comité de Direction.

Le Risk Management se concentre sur différentes spécialisations:

- Identification, mesure, surveillance et contrôle des risques crédit, financiers et opérationnels;
- Émission de conseils dans tous les (plus gros) crédits à présenter au Comité de direction;
- Développement et validation des modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based);
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires RACI (Risk Assessment Contrôles Internes), ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan…

Pour organiser au mieux la gestion des risques, différents comités de risque internes ont été créés.
Ces comités de risque contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux filiales.

Risque crédit

La maîtrise du risque crédit reste basée sur la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi «l'appétence pour le risque».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits et ce, selon les différents niveaux d'encours crédit et de rating des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département crédits.

Le comité de surveillance crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la 'liste des crédits sous surveillance'.

Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de 'défaut qualitatif', fixer et adapter des réductions de valeur, dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit ont été actualisées dans le cadre du risque de crédit global de la Banque et ont été approuvées par le Conseil d'Administration.

Le risque crédit est géré à l'aide de modèles de rating qui attribuent un score à chaque client ayant un crédit. Le rating du client est crucial pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ceux-ci est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par un comité nouvellement créé, à savoir le Comeri.

Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité de Direction, un conseil indépendant du Risk Magement est nécessaire.

Risque de taux, de liquidité et de marché

Après avoir décidé, en 2012, d'élargir le système financier de suivi des risques au sein du Groupe Crelan à toutes les entités, le suivi systématique centralisé des risques financiers pour toutes les entités bancaires au sein du Groupe a débuté en 2013. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi financier des risques et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe. Pour Crelan Insurance, seul le risque de contrepartie est intégré dans le suivi au niveau du Groupe.

Les indicateurs de risque les plus importants sont la Value at Risk globale pour tous les risques financiers, un gap taux fixe reverse cumulatif pour le risque de taux, les limites LGD (Loss Given Default) pour le risque de contrepartie et le risque-pays ainsi que des ratios pour le risque de liquidité (LCR).
La portée du modèle VaR (Value at Risk), qui a entièrement été développé au sein du département RMF (Risk Management Finance), comprend tous les risques financiers du Groupe dans son ensemble. Et ce, tant dans des conditions normales qu'en situation de crise.

Le département ALM est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. En revanche, le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Aussi bien le gap de taux fixe interne que le reporting réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables se trouvent, en première instance, auprès des différents domaines eux-mêmes. Le Risk Management est responsable du contrôle de ces limites financières en second ressort. Il s'agit d'une validation indépendante supplémentaire des données rapportées par l'ALM et par la Politique Financière dans le but d'éliminer la possibilité de fournir des reportings fautifs aux régulateurs, au Comité Financier, au Comité de Direction ou au Conseil d'Administration.

Risques opérationnels

Cette activité est exercée par le Risk Management.

Un mécanisme d'avertissement existe pour dépister les incidents opérationnels importants.

Le Risk Management actionne également des indicateurs-clés pour examiner dans quelle mesure les processus sont sensibles au risque et pour surveiller la qualité des rapports d'incidents par les différents départements.
Au niveau fonctionnel, le gestionnaire des risques opérationnels peut compter sur un réseau d'une trentaine de correspondants-risques, actifs dans les différents domaines de la Banque. Les correspondants-risques ont continué, en 2017, à être sensibilisés à l'importance de signaler les incidents opérationnels liés à leurs processus.

En 2016, le Risk Management a mis en place un programme dans le but de renforcer les systèmes de contrôle internes.
Ces systèmes de contrôle sont basés, entre autres, sur une cartographie détaillée des risques (Entreprise Risk Management) avec pour objectif :

- De décrire les processus sous forme de flowcharts;
- D'identifier les risques inhérents et les contrôles existants;
- D'identifier les risques résiduels;
- D'élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

Dix-neuf procédures-clés de la banque ont été réexaminées, parmi lesquelles les crédits, les dépôts, la compliance, la salle des marchés et la trésorerie, les RH, la comptabilité, la facturation, la gestion des comptes internes, l'informatique, la gestion des fraudes, la sécurité de l'information, le business continuity plan et la gestion des risques.

Ces travaux seront introduits, en 2018, dans un outil spécifique (Hopex), permettant un monitoring et une gestion plus automatisée.

Recovery Plan

Comme en 2015, un Recovery Plan a été élaboré, à la demande des autorités de contrôle, sur une base consolidée pour le Groupe Crelan, hors Crelan Insurance qui, jusqu'à présent, était considérée comme immatérielle. À l'avenir, Crelan Insurance fera partie des plans de rétablissement.

Plusieurs indicateurs de risque ont été mis en place sur base des lignes directrices de l'EBA (European Banking Authority) dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité. Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis. En cas de dépassement, des options de rétablissement efficaces peuvent être enclenchées.

Cinq scénarios ont été développés: crise de liquidités, hausse des taux d'intérêt, crise des crédits, crise (systémique) générale suite à un incident opérationnel et un scénario spécifique lié à l'entité Europabank.

Pour chacun de ces cinq scénarios, trois options de rétablissement possibles ont été identifiées, qui peuvent rapidement être mises en route. Selon les scénarios poursuivis, les options peuvent être mises en service en même temps.

Dans chacun de ces cas, les options de rétablissement poursuivies permettent au Groupe Crelan de sortir de la zone de danger.

IFRS 9

Dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle norme comptable IFRS 9, le Risk Management a introduit les nouvelles exigences, en ce qui concerne la modélisation des paramètres de risque.

COMPLIANCE

2017 a été riche en nouvelles réglementations en matière de politique d'intégrité. Début octobre, la transposition en droit belge de la quatrième directive relative à la lutte contre le blanchiment d'argent. En fonction de celle-ci, Crelan a mis en œuvre, au cours du quatrième trimestre 2017, une première série de mesures, entre autres celles relatives aux bénéficiaires effectifs des personnes morales et

autres structures juridiques et à l'élargissement de la définition des personnes politiquement exposées. Pour les autres mesures, l'implémentation se poursuivra en 2018.

De même pour la directive européenne MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive II) sur la protection des investisseurs. Crelan souhaite que ses agents puissent intervenir vis-à-vis de chaque client-investisseur, en tant que conseillers en placement, offrant ainsi une valeur ajoutée évidente. Ce choix se reflète dans le fait que toutes les transactions de placement, à l'exception des transactions en actions cotées en bourse, sont exécutées conformément aux recommandations et donc soumises au test d'adéquation du client. Le questionnaire MiFID, qui est à la base du test d'adéquation, a été adapté à des groupes-cibles spécifiques. Un certain nombre de contrôles de premier niveau ont également été affinés.

Une troisième nouvelle grande réglementation européenne dont l'implémentation a été lancée, concerne le règlement GDPR (General Data Protection Regulation), qui règle, entre autres, un certain nombre de droits supplémentaires en matière de protection de la vie privée.

Dans le domaine de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme, une attention renforcée est déployée de façon permanente en ce qui concerne les transactions en espèces et le rapatriement de fonds de l'étranger. Les volumes de ceux-ci demeurent importants, corroborant ainsi les informations publiées dans la presse comme quoi le nombre de régularisations fiscales d'actifs étrangers a fortement augmenté fin 2017.

En ce qui concerne le rapatriement de fonds de l'étranger, Crelan utilise des directives strictes, qui sont mises à la disposition des agents et des collaborateurs des sièges, par le biais de l'intranet de la banque. Celles-ci ont été complétées par des séances de formation spécifiques au cours desquelles ces directives ont été répétées en utilisant des exemples concrets et elles ont été associées aux aspects commerciaux de la fidélisation des patrimoines rapatriés.

L'actualisation de la politique relative à la prévention des mécanismes particuliers, lancée en 2016, a été poursuivie concrètement par le biais de directives internes comprenant des situations pratiques de mécanismes particuliers à éviter, plus particulièrement en matière de succession et d'octroi de crédit.

Prévenir les fraudes est également resté une préoccupation majeure. Des explications sur des scénarios de fraude possibles, associées à des conseils pratiques de prévention, ont été régulièrement publiées sur l'intranet. Dans l'application en ligne pour les clients, par le biais de l'écran de bienvenue, il est constamment demandé de gérer avec prudence ses affaires bancaires en ligne.

De plus, des actions de sensibilisation à d'autres domaines de la compliance, sont organisées à l'attention aussi bien des agents et de leurs collaborateurs que des employés des sièges, entre autres par le biais d'une Info Compliance mensuelle et de sessions pour les agents sur l'actualité en matière de compliance. Les sujets suivants ont, entre autres, été abordés: prévention des fraudes, abus de biens sociaux, devoir de diligence avec les nouvelles relations clients ainsi que la nouvelle loi sur le blanchiment d'argent.

AUDIT INTERNE

La mission générale et les valeurs de l'Audit Interne sont décrites dans la Charte de l'Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte de l'Audit et dans la Charte du Comité d'Audit sont en concordance avec la Loi bancaire du 25 avril 2014.

L'Audit Interne fournit, d'une façon indépendante, une assurance raisonnable d'une part, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, et au Comité de Direction, d'autre part, au sujet de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la banque. L'Audit Interne assiste le Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, et le Comité de direction dans leur mission en la matière.

Le rayon d'action de l'Audit Interne comprend l'ensemble du Groupe Crelan. Au sein du Groupe, la méthodologie en matière d'audit et le reporting au Comité d'Audit ont été uniformisés.
Pour certaines filiales, les activités d'audit sont confiées, en tout ou en partie, à un service d'audit spécifique propre.

Dans le contexte d'une approche 'Risk Based Auditing', l'Audit Interne a aussi mis à jour, en 2017, "l'Univers Audit", suite aux nouvelles réglementations et aux activités nouvelles ou modifiées.

Les missions de l'Audit Interne, réalisées en 2017, portaient sur différents domaines, entre autres sur CRD IV (Capital Requirements Directive), les Crédits, le cadre ERM (Enterprise Risk Management), Paiements & Placements, IT et Compliance.

L'Audit Interne assure aussi le suivi des actions correctives. Le statut des recommandations est suivi et rapporté régulièrement, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'administration, via le Comité d'Audit.

L'Audit Interne rend compte au Comité d'Audit de la maison-mère de l'ensemble de l'activité d'audit au sein du Groupe.

Il s'est penché sur l'organisation du système de contrôle interne de la Banque et sur les activités de l'Audit Interne, du Risk management, de l'Inspection, du Contrôle Permanent et de la Compliance, mais également sur les activités de surveillance, qui sont exercées au sein des Comités d'Audit des filiales.

INSPECTION DU RÉSEAU

L'Inspection est une direction indépendante qui contrôle le fonctionnement des agences indépendantes, par la collecte d'informations. Cette information lui permet de contrôler si la gestion de l'agence a lieu selon les exigences de la Banque.

Elle contrôle les activités des points de vente de la Banque, à savoir
- Le réseau des agents indépendants;
- L'agence salariée du siège social à Anderlecht;
- Le département Personal & Private Banking (PPB).

D'une part, une équipe d'inspecteurs effectue des contrôles sur place, en agence, où a lieu une inspection globale inopinée de différents thèmes: précision de la trésorerie existante, exhaustivité de l'administration de l'agence, traitement des documents comptables, respect de la législation en matière de compliance et autre, traitement des dossiers crédits…

Les collaborateurs au siège préparent ces inspections et traitent, par la suite, les résultats des contrôles. De plus, les inspecteurs visitent aussi les agences dans le cadre de contrôles de caisses, de contrôles de coffres-forts et du respect des dispositions législatives.

Il existe, d'autre part, au siège, un système de contrôle périodique de base où les opérations de trésorerie des agences sont contrôlées. Ces recherches, effectuées par les différents départements concernés, prévoient une approche structurée et une surveillance fréquente, permettant de percevoir et de traiter rapidement les signaux perçus.

En plus de la prise en charge des dossiers d'inspection, les équipes de l'Inspection sont responsables des enquêtes de prévention des fraudes et du contrôle de la solvabilité de nos agents.

Ces contrôles englobent des matières très spécifiques, comme le screening préalable de candidats agents potentiels et des candidats collaborateurs d'agence, le traitement de plaintes dans lesquelles intervient un agent ou un employé d'agence, les confirmations de soldes, les contrôles après hold-ups...

En plus, l'Inspection est responsable de la préparation, la mise à jour et la coordination de la Charte de Crelan, décrivant les principaux accords entre la Banque et les agences indépendantes. La Charte sert de référence importante pour arriver à une coopération correcte entre l'agent et la Banque, de sorte que les dispositions légales et réglementaires soient respectées d'une part, et que, d'autre part, les clients soient servis correctement et efficacement.

La fréquence des contrôles et la nature des enquêtes et inspections sont dirigées à partir du modèle de qualité de l'Inspection. Les résultats des enquêtes fournissent un score de risque – divisé en cinq catégories de low à high risk – qui est attribué à chaque agence sur base de trois éléments: la précision administrative et comptable, la santé financière et les violations de la Charte de Crelan.

Dans le courant de l'année 2017, 1.041 inspections complètes ont été effectuées dans les agences, 443 contrôles de caisse et 44 inspections thématiques. Chaque agence a été visitée au moins une fois et quatre fois au maximum, en fonction du score de risque. Dans chaque agence ayant des coffres-forts, une inspection des coffres a également été réalisée.

Les constatations effectuées lors des différents contrôles internes à l'Inspection sont suivies, en première instance, par le COK (Comité pour le suivi du modèle de qualité), qui détermine quelles actions correctives sont précisément nécessaires pour les éventuels feux clignotants.

Le COK traite également les plaintes lorsque l'implication de l'agent est mise en question et discute toute mention d'une anomalie identifiée par une autre direction, afin de décider de l'action appropriée à prendre envers l'agent.

Lorsque le pouvoir de décision est dépassé ou que les constatations concernent plusieurs domaines, le dossier passe de COK à BAC (Comité d'intermédiation et conseil).

Le BAC est composé de deux membres du Comité de Direction et de représentants de la Compliance, de la Direction Commerciale, des Affaires Juridiques et de l'Inspection, et il dispose d'un plus grand pouvoir de décision. Les résultats des discussions au comité BAC sont rapportés au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

F. GESTION FINANCIÈRE

Nous pouvons qualifier 2017 comme l'année où la croissance en Europe et dans le monde s'est fortement améliorée.

Les investissements des entreprises ont augmenté en raison de la perspective de la baisse des charges. De plus, les dépenses de consommation ont augmenté grâce à l'amélioration du marché du travail et à une certaine lassitude de l'épargne. Les pays qui avaient connu les effets les plus nets de la crise, furent en tête en 2017. La Belgique a surfé sur cette vague de croissance, mais est restée en retard par rapport aux pays voisins.

Malgré une situation économique améliorée, la Banque Centrale Européenne (BCE) a maintenu le taux faible de -0.40% pour les surplus de liquidités et a laissé inchangé son programme d'achat d'obligations en 2017. Ce n'est qu'au dernier trimestre que l'annonce d'un démantèlement progressif a été faite pour 2018.

Les taux d'intérêt sont restés à des niveaux extrêmement bas, ce qui a déclenché l'euphorie sur les marchés financiers, avec pour conséquence, une hausse des marchés boursiers et une baisse des spreads sur les obligations (risquées). Il va sans dire que les investisseurs ont dû ajuster leur profil de risque pour maintenir leurs rendements.

Au sein de Crelan, la politique financière et la politique d'investissement sont restées basées sur la sûreté. En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, mobiliser l'excédent de trésorerie dans le portefeuille de crédits plutôt que dans le portefeuille d'obligations a été préféré. À titre de comparaison, le minimum légal de 0,11% sur l'épargne réglementée correspond, sur base de la courbe des taux fin 2017, à un investissement dans la dette publique belge à 6,5 ans. Si nous y ajoutons les taxes et les coûts opérationnels, nous arrivons rapidement à des échéances de plus de 12 ans. Les échéances dans le portefeuille d'obligations n'ont donc été que partiellement réinvesties dans des obligations de sociétés ayant une qualité de crédit élevée.

Le principe de base de la gestion financière est fondé sur la protection du revenu par exercice comptable et sur les fonds propres, et ce sous diverses conditions de marché stressées. Ainsi, l'influence de divers scénarios de taux d'intérêt est calculée sur tous les postes bilantaires et hors bilan sensibles aux intérêts. En cas de perturbation sérieuse hors des limites fixées, des couvertures sont effectuées. En 2017, suite à l'accélération de la croissance observée, des couvertures supplémentaires sur le portefeuille de crédits à long terme ont été effectuées qui devaient protéger la banque contre une éventuelle hausse de la courbe des taux d'intérêt.

La politique de liquidité utilise le même principe de base. La banque doit, à tout moment, maintenir des investissements de trésorerie suffisants et conserver des obligations faciles à mobiliser pour surmonter

facilement un stress de liquidité potentiel. Ces principes sains de gestion ont permis à Crelan de ne pas connaître, au cours des différentes crises de ces dix dernières années, des problèmes importants.

G. DONNEES COMPTABLES CONSOLIDEES EN IFRS

Règles d'évaluation

Aucun ajustement des règles d'évaluation n'a eu d'impact comptable en 2017.

Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux éléments des actifs et passifs consolidés et des fonds propres consolidés entre 2016 et 2017.

Actifs	**31/12/2017**	**31/12/2016**	**Δ**	**%**
(en million EUR)				
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.291	977	313	32%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	23	25	-2	-9%
Actifs financiers désignés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	0	0	0	0%
Actifs financiers disponibles à la vente	1.555	2.098	-543	-26%
Actifs financers détenus jusqu'à leur échéance	38	19	19	103%
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	16.469	16.506	-37	0%
Dérivés, comptabilité de couverture	24	29	-5	-19%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	473	588	-115	-20%
Immobilisations corporelles	20	20	0	0%
Goodwill	24	24	0	0%
Immobilisations incorporelles	14	20	-6	-31%
Actifs d'impôts	32	41	-9	-22%
Actifs d'impôts exigibles	*1*	*2*	-1	-57%
Actifs d'impôts différés	*31*	*39*	-8	-20%
Autres actifs	12	18	-6	-34%
Total actifs	**19.973**	**20.364**	**-391**	**-2%**

Le total des actifs s'élève à **20** mia EUR au 31 décembre 2017, ce qui représente une diminution très limitée de **2%** par rapport à fin 2016. Les prêts et créances représentent toujours la plus grande part (**82,5%**) du total des actifs.

L'évolution principale à l'actif du bilan concerne la suppression progressive du portefeuille d'investissement de la banque (actifs financiers disponibles à la vente). Puisque les taux d'intérêt demeurent historiquement bas, la banque a choisi de réinvestir à un rythme très modéré.

La rubrique des prêts et créances sur les établissements de crédit (-252 mio EUR) diminue également en faveur de la trésorerie et des comptes courants auprès des banques centrales.

Une forte production de crédits a entraîné une augmentation de 215 mio EUR des prêts et créances sur les clients. Le total des prêts et créances a ainsi diminué de 37 mio EUR.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux postes du passif consolidé entre 2016 et 2017.

Passifs	**31/12/2017**	**31/12/2016**	**Δ**	**%**
(en million EUR)				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	24	-2	-7%
Passifs financiers évalués au coût amorti	**18.006**	**18.252**	**-246**	**-1%**
Dépôts	***16.433***	***15.803***	***629***	***4%***
d'établissements de crédit	*25*	*33*	*-8*	*-24%*
d'établissements autres que de crédit	*16.408*	*15.771*	*637*	*4%*
Titres de créance, y compris les obligations	***1.175***	***2.034***	***-858***	***-42%***
Passifs subordonnés	***277***	***320***	***-44***	***-14%***
Autres passifs financiers	121	95	27	28%
Dérivés, comptabilité de couverture	602	736	-134	-18%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	3	6	-4	-57%
Provisions	79	87	-8	-9%
Passifs d'impôts	9	15	-6	-39%
Passifs d'impôts exigibles	*0*	*1*	-1	-75%
Passifs d'impôts différés	*9*	*13*	-5	-35%
Autres passifs	76	73	3	4%
Total passifs	**18.796**	**19.192**	-396	-2%

Les passifs sont constitués principalement des passifs financiers évalués au coût amorti. Il s'agit de la somme de l'acquisition de dépôts (comptes à vue, d'épargne et à terme) et des dettes incorporées dans des titres de créance (activité de bons de caisse).

Le portefeuille de dépôts augmente de 629 mio EUR ou de 4%. En revanche, le portefeuille des bons de caisse baisse de 858 mio EUR ou de 42%. Compte tenu des faibles taux d'intérêt du marché, les clients, dont les bons de caisse arrivent à échéance, ne souhaitent plus investir activement dans des produits à échéance plus longue.

En outre, Crelan se concentre sur la poursuite du développement de l'activité hors bilan, dans le cadre de laquelle les clients sont encouragés à investir dans des fonds ou des produits structurés. La vente de produits hors bilan a atteint un record en 2017 (1,2 mia EUR) et le portefeuille hors bilan (y compris les assurances d'investissement) s'élève désormais à 5,4 mia EUR.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des capitaux propres consolidés entre 2016 et 2017.

Fonds Propres	**31/12/2017**	**31/12/2016**	**Δ**	**%**
(en million EUR)				
Capital émis	829	839	-10	-1%
Capital libéré	829	839	-10	-1%

Capital appelé non libéré	0		0	0%
Autres fonds propres	50	62	-12	-20%
Réserves de réévaluation: actifs financiers disponibles à la vente	51	63	-12	-20%
Réserve de réévaluation: actifs non courants ou groupes destinés à être *cédés, classés comme détenus en vue de la vente*	0	0	0	0%
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	-1	-1	0	-6%
Réserves (y compris les résultats non distribués)	248	216	32	15%
Résultat de l'exercice	50	55	-5	-10%
Intérêts minoritaires	0		0	0%
Total des capitaux propres et des intérêts minoritaires	1.177	1.172	5	0%
Total des passifs et des fonds propres	**19.973**	**20.364**	**-391**	**-2%**

Fonds propres consolidés

En normes IFRS, les fonds propres consolidés s'élevaient à **1,177** mia EUR au 31 décembre 2017, contre **1,172** mia EUR l'année précédente. La réserve de réévaluation diminue légèrement en raison des échéances du portefeuille. Le capital coopératif diminue légèrement jusqu'à 829 mio EUR. La croissance des réserves est due à la différence entre le dividende versé en 2017 (sur l'exercice 2016) et le résultat pour 2016.

Le ratio CAD s'élève à **20,42%** fin 2017 contre **20,17%** fin 2016, ce qui est supérieur aux exigences réglementaires. Le ratio Tier 1 s'élève à **18,11%** fin 2017 contre **17,04**% fin 2016. Ces ratios de capital sont parmi les meilleurs du marché belge.

Résultat consolidé

Compte pertes et profits	31/12/2017	31/12/2016	Δ	%
(en million EUR)				
Produits et charges financiers et opérationnels	**324**	**307**	**17**	**6%**
Produits d'intérêt	462	534	-72	-14%
Charges d'intérêt	-197	-267	70	-26%
Dividendes	0	2	-2	-99%
Produits d'honoraires et de commissions	95	89	7	8%
Charges d'honoraires et de commissions	-94	-88	-7	7%
Profits et pertes réalisé sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	6	3	3	93%
Profits et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	0	0	-1	-241%
Profits et pertes en comptabilité de couverture	3	-3	6	-204%
Ecarts de change (net)	1	2	0	-21%
Autres produits opérationnels	49	51	-2	-4%
Autres produits opérationnels nets		-15	15	-100%
Charges administratives	**-222**	**-246**	**23**	**-9%**
Dépenses de personnel	-94	-102	8	-8%
Dépenses générales et administratives	-128	-143	15	-11%
Amortissements	**-17**	**-18**	**1**	**-3%**
Immobilisations corporelles	-6	-10	4	-39%
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	-12	-8	-3	38%
Provisions	**-2**	**-48**	**46**	**-96%**
Dépréciations	**-5**	**-35**	**30**	**-86%**
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat	-5	-35	30	-86%
Prêts et créances (y compris contrats de location-financement)	-5	-35	29	-85%
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	**0**	**109**	**-109**	**-100%**
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS	77	70	8	11%
Charges d'impôts relatif au résultat des activités ordinaires	-27	-14	-13	90%
Impôts exigibles	-13	-13	0	0%
Impôts différés	-14	-1	-13	935%
PROFIT OU PERTE (NET)	**50**	**55**	**-5**	**-10%**

En 2016, un résultat avait encore été enregistré pour Keytrade Bank pour une période de 5 mois. Ceci explique la baisse des différents postes du compte de résultat par rapport à l'année dernière. La contribution nette au résultat de Keytrade en 2016 n'a été que de 0,7 mio EUR.

En raison de la persistance de conditions de marché à des taux d'intérêt très bas, **les intérêts créditeurs autant que les intérêts débiteurs continuent de baisser**. Du côté des charges d'intérêt, la baisse du portefeuille des bons de caisse (échéances plus longues avec des paiements d'intérêts plus élevés) a provoqué une baisse. Du côté des produits d'intérêts, la réduction du portefeuille d'investissement et le refinancement des crédits hypothécaires à haut rendement à des taux d'intérêt plus bas entraînent une baisse des revenus. De manière générale, la marge nette d'intérêts diminue de façon très limitée de 2 mio EUR à 265 mio EUR.

Les **revenus de commissions** (somme des revenus et des dépenses des commissions et rétributions) restent globalement stables, malgré la disparition d'un résultat net de 5 mio EUR au niveau de Keytrade Bank. La perte de Keytrade Bank a été entièrement compensée par un résultat plus élevé pour Crelan, où la stratégie visant à se concentrer sur l'activité hors bilan gagne du terrain.

Les autres **charges d'exploitation** sont inférieures de 15 mio EUR à celles de 2016, cette diminution est liée à la fraude qui a été découverte début 2016. En 2016, ce cas de fraude a entraîné un coût supplémentaire de 14,5 mio EUR.

Les **coûts d'exploitation** ont fortement baissé de 10% ou 23 mio EUR. De cette diminution, 17,8 mio EUR sont liés à la disparition des coûts liés à Keytrade Bank. La diminution restante est le résultat de l'accent continu et de grande envergure sur les économies de coûts et l'amélioration de l'efficacité.

En outre, au cours de l'année 2017, un amortissement non récurrent de 4,8 mio EUR a été effectué sur le projet NEXT, qui avait pour but d'implémenter une nouvelle plateforme Core Banking pour augmenter la puissance numérique de la banque. Mi-2017, la banque a décidé d'accorder priorité à la stabilisation du déploiement entamé, suspendant le projet avec pour conséquence un amortissement accéléré de certains investissements.

Le coefficient d'exploitation ou CIR (cost/income ratio) diminue à **73,7**% contre **76,7**% fin 2016. En 2016, ni l'impact de la fraude, ni les charges non opérationnelles liées à la digitalisation n'avaient été prises en compte pour le calcul de ce coefficient.

En 2016, les **provisions** ont été exceptionnellement élevées en raison de la comptabilisation de provisions dans le cadre du projet Fit for the Future (restructuration des services centraux) et de la restructuration du réseau pour 38,8 mio EUR. Cette année, -2 mio EUR ont été utilisés. La provision technique de Crelan Insurance augmente cette année de 5,4 mio EUR. En outre, des litiges juridiques ont diminué pour 1,8 mio EUR.

Le coût des **réductions de valeur** (impairment) a diminué de 30 mio EUR par rapport à fin 2016. Des provisions supplémentaires ont été constituées en 2016 sur le portefeuille de crédits (principalement dans le secteur agricole). En 2017, les dépréciations sont restées très limitées grâce à la politique d'acceptation prudente de ces dernières années.

En 2016, une plus-value de 109,1 mio EUR avait été réalisée sur la vente de Keytrade.

Le **résultat avant impôts** a augmenté de 8 mio EUR à 77 mio EUR.

En ce qui concerne les impôts, la modification des taux d'imposition des sociétés a conduit à une réévaluation des impôts différés. La baisse du taux d'impôt sur les sociétés a ainsi entraîné un coût supplémentaire de 7,7 mio EUR.

Le **résultat net** du Groupe s'élève à **50** mio EUR contre **55** mio EUR en 2016.

Le rendement des capitaux propres s'élève à **4,24**% fin 2017.

Il n'y a pas eu d'autres événements majeurs au début de 2018 qui pourraient influencer de manière significative les résultats publiés dans ce rapport.

DESTINATION DU PROFIT DES DIFFERENTES ENTITES DU GROUPE

Le Conseil d'Administration de la SCRL CrelanCo proposera de verser un dividende de **3**% aux coopérateurs pour un montant total de **24,7** mio EUR. Ce dividende représente une très belle rémunération pour ce type de placements dans le contexte de taux d'intérêt actuel.

5.20.2.2 Exercice 2018

Rapport annuel 2018 Groupe Crelan

Les chiffres repris dans ce rapport concernent, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés, une version abrégée des comptes annuels officiellement publiés, clôturés au 31 décembre 2018, du Groupe Crelan, relatifs aux comptes annuels consolidés en IFRS. En ce qui concerne ces comptes annuels publiés, une attestation sans réserve a été délivrée par notre commissaire.

Les chiffres mentionnés dans ce rapport annuel peuvent concerner le Groupe Crelan dans son ensemble et les entités individuelles, à savoir la banque Crelan, Crelan Insurance et Europabank.

Les comptes annuels consolidés complets peuvent être obtenus sur demande auprès de la direction Secrétariat Général et Corporate Communication, en envoyant un courriel à l'adresse courriel suivante: general.office@crelan.be.

Table des matières

Entretien avec Philippe Voisin x

Une description succincte x

Structure et actionnariat x

Chiffres-clés 2018.....X

Les marchés en 2018 x

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2018 x

1. **Corporate governance**.....x
   - **Conseils d'Administration et comités de direction** x
   - **Commissaire** x
   - **Modifications statutaires** x
   - **Bonne gouvernance** x
   - **Politique de rémunération** x
   - **Évaluation de la gouvernance** x
2. **Résultats et synergies au sein du Groupe** x
   - **Résultats de Crelan SA** x
   - **Résultats de Crelan Insurance** x
   - **Résultats d'Europabank** x
   - **Synergies** x
3. **Crelan, une banque engagée socialement et durable** x
   - **Engagement sociétal par le biais de la Crelan Foundation** x
   - **Sponsoring sportif** x
4. **Crelan, une banque en évolution** x
   - **Initiatives envers les clients** x
   - **Initiatives pour le personnel** x
   - **Développements informatiques et services numériques** x
   - **La gestion du portefeuille** x
5. **Crelan, une banque sûre** x
   - **Gestion générale des risques** x
   - **Compliance** x
   - **Audit interne** x
   - **Inspection du Réseau** x
6. **Bilan et compte de résultat** x
7. **Remerciements** x

Entretien avec Philippe Voisin

Quel bilan dressez-vous de 2018 ?

L'année 2018 fut caractérisée par une augmentation significative d'incertitudes géopolitiques, commerciales et sociétales.La politique redevient une clé de lecture des marchés financiers.
Cela s'est traduit par une volatilité accrue sur les marchés de taux et actions.

Crelan, grâce à une gestion rigoureuse des coûts et à une stabilité des revenus, a su obtenir des résultats convaincants dans tous les domaines: paiements, épargne, crédit et assurances.
Cela s'est traduit par des résultats financiers rassurants et satisfaisants avec un produit net bancaire qui résiste, des frais d'exploitation sous contrôle, un coût du risque contenu et un résultat net en hausse de près de 16 millions EUR.

Le groupe Crelan a réalisé un bénéfice net de 65,8 millions EUR, en hausse de 31,8%. Quels sont les facteurs qui ont conduit à ce résultat ?

Dans des conditions de marché difficiles, Crelan a réussi à augmenter son résultat d'exploitation par rapport à 2017. Le résultat d'intérêts est resté stable et les commissions ont augmenté, ce qui est un bon résultat compte tenu de la faiblesse continue des taux d'intérêt et de la volatilité des marchés boursiers en 2018. Malgré d'importants investissements informatiques et la hausse des taxes bancaires, le Cost Income Ratio a diminué de près de 2% à 71,79%. La diminution des frais de personnel et le contrôle strict des autres coûts ont permis de réduire les frais d'exploitation. Le coût des réductions de valeur est resté stable par rapport à 2017 et relativement limité par rapport à la taille du portefeuille de crédits. Le coût est donc en ligne avec l'évolution du marché belge.

Le résultat net lui-même a augmenté de 15,8 millions EUR, également parce que la charge d'impôts a diminué de plus de 8 millions EUR. En 2017, ce coût était exceptionnellement élevé en raison de l'impact de la réduction d'impôt sur la valorisation des latences fiscales actives. Les trois entités du Groupe, la banque Crelan, Crelan Insurance et Europabank, ont contribué à ce bon résultat.

Quels ont été pour vous les faits marquants de Crelan en 2018 ?

Le plan stratégique de la banque met l'accent sur la croissance, la proximité et des services modernes. Je suis donc heureux que nous ayons progressé sur ces trois points-clés.

Nous avons poursuivi la professionnalisation du réseau d'agences. Nous nous efforçons d'avoir des agences plus grandes où les employés peuvent se spécialiser suffisamment. Nous avons également rebaptisé 120 agences en centres de compétences. Outre les produits retail, ces agences offrent également des conseils et des produits spécialisés pour les PME, les indépendants, les professions libérales et les exploitations agricoles.
Depuis 2018, il est possible de devenir client via la plateforme en ligne myCrelan, d'ouvrir un compte et de demander un prêt à tempérament sans avoir à se rendre en agence. Nous élargissons continuellement notre gamme de services numériques afin d'offrir une expérience client maximale. Dans la même optique, nous avons organisé notre direction informatique différemment avec des équipes qui prennent en charge l'ensemble de chaque processus, du développement à la maintenance, en passant par la production des processus qui leur sont affectés. Cela nous permettra de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse au profit de nos agents et de nos clients.

Nous avons encore stimulé notre croissance en élargissant notre collaboration avec des partenaires tels qu'Econopolis Wealth Management, Amundi et surtout grâce à la nouvelle collaboration avec Allianz, qui permet aux agents Crelan de proposer également les produits vie de cet assureur.

Nous avons également prêté attention à notre identité coopérative avec la création de la Crelan Foundation et l'organisation d'un groupe d'achat d'énergie. Au cours de la première année de fonctionnement de la Crelan Foundation, nous avons soutenu financièrement 53 projets de coopérateurs engagés socialement.

Au cours de la sécheresse exceptionnelle de 2018, nous avons également jugé important, en tant que banque coopérative, de soutenir nos clients du secteur agricole en leur donnant la possibilité de suspendre les remboursements en capital sur leurs crédits pendant un an. Nous avons ainsi contribué à atténuer la pression exercée sur la liquidité des exploitations agricoles. En agissant avec solidarité vis-à-vis du monde agricole, Crelan a su concilier ses racines agricoles et ses valeurs coopératives.

Il y a beaucoup à faire dans le domaine de la numérisation. Comment envisagez-vous cette évolution ?

Nous vivons dans un monde où la technologie occupe une place de choix et est le moteur du changement et du progrès. Je m'attends à ce qu'avec de nouvelles techniques, la technologie puisse aussi rendre la société plus durable.

Aujourd'hui, le monde est devenu un village où tout le monde est connecté. Les consommateurs s'attendent à pouvoir contacter leur banquier à tout moment et à être aidés rapidement. La gamme des services offerts suit ce modèle d'attente. Regardons, par exemple, les paiements instantanés que Crelan, en collaboration avec un groupe d'autres banques, offrira en tant que pionnier sur le marché belge en 2019.

La PSD2 permettra également à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché des services financiers. Pour les banques, il est donc important d'innover et d'adapter au mieux leurs services aux attentes et aux besoins des clients. Le succès futur dépendra principalement de la mesure dans laquelle en tant qu'entreprise, nous comprendrons l'histoire du client et nous pourrons en parler avec lui. En tant que banque de taille humaine, Crelan veut faire partie de l'évolution numérique sans être un pionnier. Il ne s'agit pas de surenchérir entre services numériques, mais d'établir une relation de confiance avec le client.

Chez Crelan, nous renforçons donc cette offre numérique en ayant une bonne présence locale de nos agents. C'est pourquoi, en 2018, nous avons ouvert 19 nouvelles agences dans des communes où nous n'étions pas encore présents. La technologie va donc de pair avec un contact personnel et des conseils professionnels qui aident les clients à prendre des décisions aux moments-clés.

Qu’attendez-vous du marché en 2019 ?

Les incertitudes passées devraient perdurer en 2019. Nous devrions naviguer dans un environnement complexe pour nous éloigner du paradoxe de la tranquilité. 2019 pourrait être l’année de la volatilité et le ralentissement de la croissance pourrait se manisfester plus fortement en Europe qu’ailleurs, en raison d’une offre de profils de travail non ajustée et du niveau élevé de la dette. Rien n’est perdu, mais il faudra agir pour relancer le moteur de la prospérité.

Dans ce contexte, la qualité des actifs, la maîtrise des risques, la liquidité seront au centre des préoccupations. Crelan bénéficie, de par sa politique prudente et de par sa taille, d'atouts considérables et résilients.

Dans quels domaines, Crelan veut-elle mettre l'accent en 2019 ?

Nous continuerons sur la voie que nous avons choisie et nous développerons nos atouts avec plus de force. Le monde change de plus en plus vite. Les entreprises doivent changer leur façon de penser et leur manière d'agir. En tant que banque humaine, dotée de structures et de processus plus légers, nous pouvons y répondre. En 2019, nous continuerons donc à nous concentrer sur des processus et des structures simples et efficaces au siège social et sur un réseau professionnel d'agences.

La numérisation continuera à jouer un rôle important à cet égard. En 2019, nous voulons accélérer ce processus avec de nouveaux développements dans nos applications pour nos clients et agents. L'objectif ultime est d'offrir, en quelques années, une offre omnicanale complète dans laquelle tous nos canaux seront intégrés et communiqueront les uns avec les autres. De plus, nous continuons à explorer les opportunités pour notre gamme de produits en collaboration avec nos partenaires privilégiés.

Les synergies existantes et les nouvelles opportunités potentielles de la banque Crelan avec Crelan Insurance et Europabank ont été identifiées en vue de les optimiser davantage.

Enfin, nous continuerons également à renforcer notre identité coopérative afin de convaincre davantage de clients et de consommateurs de devenir coopérateurs. Nous devons travailler ensemble à renforcer notre utilité et notre présence territoriale.

Philippe Voisin,
CEO Crelan

Une description succincte

Le Groupe Crelan est composé de la banque coopérative Crelan et de ses deux filiales, Crelan Insurance et la banque de niche Europabank.

Crelan offre une large gamme de produits et services financiers pour les particuliers, les indépendants et les PME. Avec une gamme de produits spécialisés, la banque est également le partenaire privilégié des agriculteurs, des horticulteurs et des grandes entreprises du secteur agricole et horticole.

Sous le slogan 'Ensemble pour une autre banque' Crelan met l'accent sur le contact personnel et la relation de confiance avec ses clients. La banque utilise un modèle durable et témoigne d'un réel engagement social.

Crelan Insurance offre, depuis 2007, de l'assurance-crédit. Il s'agit d'assurances solde restant dû, d'assurances solde de financement et d'assurances temporaires décès à capital constant. La gamme de produits de l'assureur s'harmonise donc parfaitement avec les produits de crédit de Crelan et d'Europabank.

Europabank est une banque de niche typique. Elle a une gamme de produits et services spécifiques. Elle est surtout connue pour sa spécialisation dans le crédit à la consommation. Les commerçants connaissent aussi la banque comme prestataire de transactions avec les cartes de débit et les cartes de crédit Visa et MasterCard. Pour les sociétés, les classes moyennes et les professions libérales, Europabank est connue comme fournisseur de leasing financier et de renting.

Au sein du Groupe, il existe une collaboration commerciale, technique et financière.

Société	Nombre de collaborateurs	Nombre d'agences	Nombre de clients	Nombre de coopérateurs	Active en
Crelan	2.506*	586	767.187	275.675	Belgique
Crelan Insurance	15	-	113.014	-	Belgique
Europabank	338	47	152.700	-	Belgique

*792 salariés et 1.714 collaborateurs dans le réseau d'agences indépendant

Vous trouverez plus d'informations sur l'historique de Crelan et du Groupe Crelan sur www.crelan.be.

Structure et actionnariat

La SA Crelan forme avec la Caisse coopérative agréée SCRL CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit[1], où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SCRL CrelanCo sont globalisés.

Avec la Fédération des Caisses du Crédit Agricole2 (ci-après dénommée FCA), la SCRL CrelanCo détient 100% des actions et droits de vote de la SA Crelan. Le capital coopératif de CrelanCo est détenu par 275.675 coopérateurs. Crelan est donc une banque 100% belge avec un ancrage 100% coopératif.

La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SCRL CrelanCo est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SCRL CrelanCo est dénommé dans le présent rapport "Crelan" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crelan" ou "le Groupe" fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les comptes des filiales de la SA Crelan, Europabank depuis 2004, Crelan Insurance depuis 2007 et la Fédération des Caisses du Crédit Agricole sont compris dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée.

[1] Conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit.

[2] La SCRL Fédération des Caisses du Crédit Agricole est une société coopérative qui coordonne les activités de la SCRL CrelanCo et de la SA Crelan. Dans le cadre de la simplification de la structure du Groupe, le Conseil d'Administration de la SCRL CrelanCo a décidé, le 20 décembre 2018, d'engager la procédure de liquidation de la SCRL FDCA. Cette procédure sera achevée dans le courant de l'année 2019.

* Crelan SA et CrelanCo forment la Fédération d'établissements de crédit 'Crelan'

Chiffres-clés du Groupe Crelan 2018

Collaborateurs, agences, coopérateurs et clients

Collaborateurs	2.859
Agences	633
Coopérateurs	275.675
Clients	919.887

Répartition de l'encours crédit

Particuliers	73,37%
Agriculture et horticulture	13,11%
Entreprises	13,52%

Résultat consolidé

(EN MIO EUR)*

	2017	2018	ÉVOLUTION
Dépôts à la clientèle (y compris certificats subordonnés)	17.859,42	18.376,63	+2,90%
Crédits à la clientèle (IFRS)	16.346,89	16.593,86	+1,51%
Prêts et créances	16.469,10	16.680,87	+1,29%
Portefeuille financier	1.615,87	1.666,66x	+3,14%
Fonds propres (y compris capital coopératif)	1.177,22	1.167,04	-0,86%
Total de l'actif	19.973,10	20.445,85	+2,37%
Résultat net	49,95	65,79	+31,71%

Ratios

	2018
Cost Income Ratio	71,79%
Loan Loss Ratio	0,03%
ROE	5,59%
Tier 1	17,76%

Les marchés en 2018

En 2018, même si la croissance économique est restée significativement positive dans les grandes régions du monde, d'importantes divergences sont apparues. L'année a été très difficile pour la quasi-totalité des actifs à l'exception des obligations souveraines, poussées par l'appétit pour les actifs sans risque sur base de craintes des investisseurs quant à la solidité de l'économie mondiale.

Aux États-Unis, soutenue par les mesures budgétaires de l'administration Trump, l'économie américaine a affiché une très bonne tenue. Après un démarrage timide en début d'année, la croissance s'est nettement accélérée aux deuxième et troisième trimestres. Dans ce contexte, la Réserve Fédérale a continué de durcir sa politique monétaire en procédant à 4 relèvements de taux durant l'année, au vu de la croissance solide et de l'inflation stable. Cependant, la mise en place des droits de douane par Washington à l'encontre d'un grand nombre d'importations chinoises et d'autres partenaires commerciaux clés ont fortement assombri les perspectives.

On n'a pas vu la même évolution positive dans la zone euro, où la croissance a été très décevante en raison de facteurs à la fois internes et externes. Le niveau élevé de l'euro a pénalisé l'activité industrielle et les exportations. La hausse du baril, jusqu'en octobre, a également été un facteur négatif. Finalement, les incertitudes politiques (tensions sociales en France, bras de fer budgétaire entre l'Europe et l'Italie, coalition fragile en Allemagne et Brexit) ont pesé sur l'économie. Dans ce contexte, même si la Banque Centrale Européenne a mis fin, en décembre, à son programme d'achats d'actifs, sa capacité à relever les taux directeurs en 2019 reste très incertaine.

Enfin, dans les pays émergents, très exposés au ralentissement chinois et aux tensions commerciales internationales, la situation s'est dégradée progressivement à partir du deuxième trimestre. D'une part, la normalisation de la politique monétaire américaine et le dollar fort ont affecté les pays émergents. D'autre part, la guerre commerciale a limité l'expansion du commerce mondial et la croissance. Nous avons également été confrontés à des risques spécifiques comme en Turquie ou en Argentine…

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2018

1. Corporate governance

Conseils d'Administration et Comités de Direction

Crelan SA

En 2018, la composition du Comité de Direction n'a pas changé.

Toutefois, à l'automne 2018, la Banque a revu sa structure organisationnelle et mis en œuvre ce changement au 1er janvier 2019. Avec cette nouvelle structure, Crelan veut:

- Renforcer son efficacité commerciale afin d'atteindre au mieux les objectifs commerciaux ambitieux du plan stratégique;
- Faire évoluer son organisation avec minutie en fonction des évolutions sociétales et des besoins futurs des clients en terme de numérisation, d'efficience, de qualité et d'orientation service;
- Accorder plus d'attention au développement des collaborateurs par la mise en place d'une direction "People & Talent Management".

Voici le nouvel organigramme depuis le 1er janvier 2019:

Philippe Voisin CEO	**Jean-Paul Grégoire** CCO	**Heidi Cortois** CIO/COO	**Joris Cnockaert** CRO	**Filip De Campenaere** CFO
Danny Wailly Audit & Inspection	**Stephan Leyssen** Direction Commerciale Nord	**Kurt Deli** Information Technology	**Philippe Eulaerts** Risk Management & Contrôle Permanent	**Philip Tortelboom** Politique Financière
Ortwin De Vliegher Secrétariat-Général & Corporate Communication	**Philippe Sintobin** Direction Commerciale Sud	**Jo Baetens** Operations	**Eugeen Dieltiëns** General Compliance	**Wouter Van Houtte** Reporting & Contrôle de Gestion
	Christian Steeno Politique Commerciale & Marketing	**Kurt Volders** Contact Center	**Isabelle D'haeninck** People & Talent Management	**Patrick Vissers** Crédits
	Anouk Bongaerts Support Commercial & Front Office Applications	***Sander Muylle**** Transformation Office	***Dirk De Coninck**** Affaires Juridiques & Complaint Management	**Luc Van de Voorde** Compensation & Benefits, Facilities & Procurement
	Crelan Insurance	***Laurent Dumont**** Digital Banking		

* *N-2*

Conseil d'Administration de la SA Crelan (31/12/2018)

PRÉSIDENT

Luc Versele [4]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015

VICE-PRÉSIDENT

Jean-Pierre Dubois [1] [4]	Nommé/renouvellement mandat: 28 avril 2016

ADMINISTRATEURS

Jan Annaert [2] [3], administrateur indépendant	Nommé/renouvellement mandat: 19 janvier 2017
René Bernaerdt	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Joris Cnockaert	Nommé/renouvellement mandat: 5 juillet 2017
Heidi Cortois	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Filip De Campenaere	Nommé/renouvellement mandat: 1er mars 2017
Ann Dieleman	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Alain Diéval [2] [3], administrateur indépendant	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Xavier Gellynck [2]	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Jean-Paul Grégoire	Nommé/renouvellement mandat: 1er juillet 2014
Yvan Hayez [4] [5]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015

Catherine Houssa [1], administrateur indépendant	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Robert Joly [2] [3]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015
Marianne Streel	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Hendrik Vandamme [4]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015
Agnes Van den Berge [1][4], administrateur indépendant	Nommée/renouvellement mandat: 3 septembre 2017
Philippe Voisin	Nommé/renouvellement mandat: 27 avril 2017
Clair Ysebaert [3]	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015

[1] Membre du Comité d'Audit
[2] Membre du Comité des Risques
[3] Membre du Comité de Rémunération
[4] Membre du Comité de Nomination
[5] Depuis le 12 février 2019, Monsieur Yvan Hayez n'est plus membre du personnel de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA). Conformément à l'article 12 des statuts de la SCRL CrelanCo, son mandat d'Administrateur de la SA Crelan a pris également fin immédiatement.

Conseil d'Administration de la SCRL CrelanCo (31/12/2018)

PRÉSIDENT

Jean-Pierre Dubois	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015

VICE-PRÉSIDENT

Luc Versele	Nommé/renouvellement mandat: 27 avril 2017

ADMINISTRATEURS

René Bernaerdt	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Ann Dieleman	Nommée/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Xavier Gellynck	Nommé/renouvellement mandat: 26 avril 2018
Yvan Hayez [1]	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Robert Joly	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Marianne Streel	Nommée/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Hendrik Vandamme	Nommé/renouvellement mandat: 28 avril 2016
Clair Ysebaert	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2014

[1] Depuis le 12 février 2019, Monsieur Yvan Hayez n'est plus membre du personnel de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA). Conformément à l'article 12 des statuts de la SCRL CrelanCo, son mandat d'Administrateur de la SA Crelan a également pris fin immédiatement.

Le Conseil d'Administration s'est réuni à huit reprises en 2018.

Conformément à l'article 27 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, un Comité d'Audit, un Comité de Rémunération, un Comité des Risques et un Comité de Nomination assistent le Conseil d'Administration dans ses missions. Par ailleurs, le Comité Stratégique prépare les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

Les quatre administrateurs indépendants - Jan Annaert, Alain Diéval, Catherine Houssa et Agnes Van den Berge – garantissent par leurs connaissances, leur expérience et leur indépendance de jugement, une prise de décision objective, tant au Conseil d'administration que dans les différents comités auxquels ils siègent. Ils veillent également, entre autres, au respect des règles en matière de gestion des risques, de compliance, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de la banque.

La composition des comités, au 31 décembre 2018 est la suivante.

Comité d'Audit

Agnes Van den Berge	Président – Administrateur indépendant
Jean-Pierre Dubois	Administrateur
Catherine Houssa	Administrateur indépendant

Le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises en 2018.
De plus, cinq réunions communes du Comité d'Audit et du Comité des Risques ont eu lieu.

Comité de Rémunération

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant
Jan Annaert	Administrateur indépendant
Robert Joly	Administrateur
Clair Ysebaert	Administrateur

Le Comité de Rémunération s'est réuni deux fois en 2018.

Comité des Risques

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant
Jan Annaert	Administrateur indépendant
Xavier Gellynck	Administrateur
Robert Joly	Administrateur

Le Comité des Risques s'est réuni sept fois en 2018.

Comité de Nomination

Luc Versele	Président
Jean-Pierre Dubois	Administrateur
Yvan Hayez(1)	Administrateur
Hendrik Vandamme	Administrateur
Agnes Van den Berge	Administrateur indépendant

(1) Depuis le 12 février 2019, Monsieur Yvan Hayez n'est plus membre du personnel de la Fédération Wallonne de l'Agriculture (FWA). Conformément à l'article 12 des statuts de la SCRL CrelanCo, son mandat d'Administrateur de la SA Crelan a également pris fin immédiatement.

Le Comité de Nomination s'est réuni deux fois en 2018.

Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité de Direction peuvent être invités aux réunions des divers comités où ils ne siègent pas.
Conformément à l'article 62 § 2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées hors du Groupe Crelan par ses

administrateurs et dirigeants effectifs. La Banque répond à cette exigence par le biais d'une publication sur le site internet de Crelan (www.crelan.be).

Crelan Insurance

Le Conseil d'Administration s'est réuni à cinq reprises en 2018 et a subi un certain nombre de changements.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Statutaire du 10 avril 2018 a décidé de nommer Joris Cnockaert comme administrateur exécutif et Ortwin De Vliegher comme administrateur non exécutif.

En raison du départ de commun accord de Sigrid Van Geet à compter du 21 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 décembre 2018 a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration de nommer Filip De Campenaere comme administrateur exécutif.

Ceci donne la composition suivante du Conseil d'Administration au 31 décembre 2018:

Président:	Philippe Voisin
Administrateurs:	Joris Cnockaert Filip De Campenaere (1) Ortwin De Vliegher Jean-Pierre Dubois Jean-Paul Grégoire Luc Versele

(1) Sous réserve de l'approbation par la BNB.

Le départ de Sigrid Van Geet, le 21 septembre 2018, a entraîné également une modification au sein du Comité de Direction.

La composition du Comité de Direction, au 31 décembre 2018 est la suivante:

Président:	Jean-Paul Grégoire (CEO)
Membres:	Joris Cnockaert (CRO) Heidi Cortois (CIO) Filip De Campenaere (CFO)

Europabank

Le Conseil d'Administration est composé de douze membres dont six représentent l'actionnaire principal, quatre membres du Comité de Direction et deux administrateurs indépendants.

La composition du Conseil d'Administration, au 31 décembre 2018, est la suivante:

Président:	Philippe Voisin
Administrateurs:	Jan Annaert (administrateur indépendant)

Gérald Bogaert (membre du Comité de Direction)
Marc Claus (membre du Comité de Direction)
Joris Cnockaert
Filip De Campenaere
Luc De Wilde (membre du Comité de Direction)
Jean-Pierre Dubois
Hendrik Vandamme
Agnes Van den Berge (administrateur indépendant)
Rudi Vanlangendyck (président du Comité de Direction)
Luc Versele

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2018.

Le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération fonctionnent sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Le 12 mars 2018, une Assemblée Générale Extraordinaire a eu lieu au cours de laquelle le capital social d'Europabank a été augmenté de 20.000.000 EUR à 25.250.000 EUR.

Commissaire

L'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2017 a décidé de nommer la société EY en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans. EY est représentée par Jean-François Hubin.

EY contrôle donc les comptes consolidés du Groupe Crelan.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA Crelan ont été modifiés pour la dernière fois, le 10 juin 2014, à la suite de la résiliation de la convention d'actionnaires et de la signature de l'accord cadre relatif au transfert d'actions entre les actionnaires belges et français. Les références à la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit ont également été ajoutées à cette date.

Bonne gouvernance

Conformément à la Circulaire BNB_2011_09 du 20 décembre 2011 sur l'évaluation et le contrôle interne, les dirigeant effectifs de la Banque ont évalué son système de contrôle interne et la Banque a mis en place un contrôle permanent de deuxième ligne.

Le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne et le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne sur les services et activités de placement sont basés, à partir de 2016, sur la cartographie détaillée des risques des processus de la Banque.

La Banque a transmis les Rapports susmentionnés, en février 2018, à la Banque Nationale de Belgique.

Selon la Circulaire BNB_2018_28 / Orientations de l'ABE du 26 septembre 2017 sur la gouvernance (EBA/GL/2017), le Mémorandum de Bonne Gouvernance doit être évalué annuellement pour sa

conformité et doit être adapté en cas de changements significatifs affectant la structure politique et l'organisation de l'institution financière.

Le Conseil d'Administration du 27 septembre 2018 a approuvé la version modifiée du Mémorandum de Bonne Gouvernance, qui a ensuite été transmis à la Banque Nationale de Belgique.

Politique de rémunération

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité de Rémunération chargé de faire des recommandations au Conseil d'Administration. Les propositions du Comité portent sur le statut pécuniaire des dirigeants exécutifs et non exécutifs de la Banque et de ses filiales, ainsi que sur le statut pécuniaire des personnes responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Et ce, sans préjudice des prérogatives de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité de Rémunération tient compte, dans ses recommandations, des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt général.

Le Comité de Rémunération est composé de telle sorte qu'il puisse fournir un jugement approfondi et indépendant sur la politique de rémunération et sur les stimuli qui en découlent pour la gestion des risques, les besoins en fonds propres et la position de liquidité.

La rémunération des membres du comité de direction comprend une partie fixe et une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la Banque. Ce montant ne peut, sauf cas exceptionnel et moyennant autorisation explicite du Conseil d'Administration sur proposition du comité de rémunération, représenter plus de 30% de la rémunération de base.

Les indemnités de licenciement sont calculées par rapport à la rémunération de base, hors partie variable, et sont limitées à dix-huit mois de rémunération. En cas de reprise ou de fusion, cette indemnité peut être plus élevée. Si l'indemnité est supérieure à douze mois ou, sur avis motivé du Comité de Rémunération, supérieure à dix-huit mois, celle-ci doit être préalablement autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une rémunération forfaitaire.

En 2018, la rémunération totale des administrateurs de Crelan SA s'est élevée à 3,0 mio EUR. La rémunération totale des administrateurs du Groupe Crelan a atteint 4,5 mio EUR.

Le Comité des Risques procède, chaque année, à des contrôles indépendants de la politique de rémunération et en rend compte au Conseil d'Administration. En outre, l'Audit Interne veille également annuellement à l'application correcte de cette politique de rémunération.

Évaluation de la gouvernance

Dans le cadre des obligations en matière de gouvernance pour les institutions financières, y compris les exigences 'fit & proper' pour les administrateurs, le Comité de Nomination doit, conformément à l'article 31 §2 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, procéder annuellement à une évaluation de la structure, de la taille, de la composition et des prestations du Conseil d'Administration et de ses comités.

Pour cet exercice d'évaluation, la Banque a fait appel à l'expertise indépendante de Deloitte. L'enquête était basée sur des questionnaires écrits et des entretiens individuels et visait à:

- Définir les attentes des administrateurs quant au rôle et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités;
- Inventorier les compétences et l'expertise des profils de gouvernance présents;
- Identifier les pratiques de gouvernance au sein du Conseil d'Administration;
- Suivre la mise en place des recommandations de l'évaluation précédente.

1. Résultats et synergies au sein du Groupe

Résultats de Crelan SA

Coopérateurs et clients

Au 31 décembre 2018, Crelan pouvait compte sur la confiance de 275.675 coopérateurs et 767.187 clients.

Encours des dépôts de la clientèle

Malgré la persistance de taux d'intérêt bas, les dépôts continuent de bien augmenter. En 2018, ils ont progressé de 3,1% pour atteindre 17,09 mia EUR. La croissance depuis 2014 est de 5,4%.

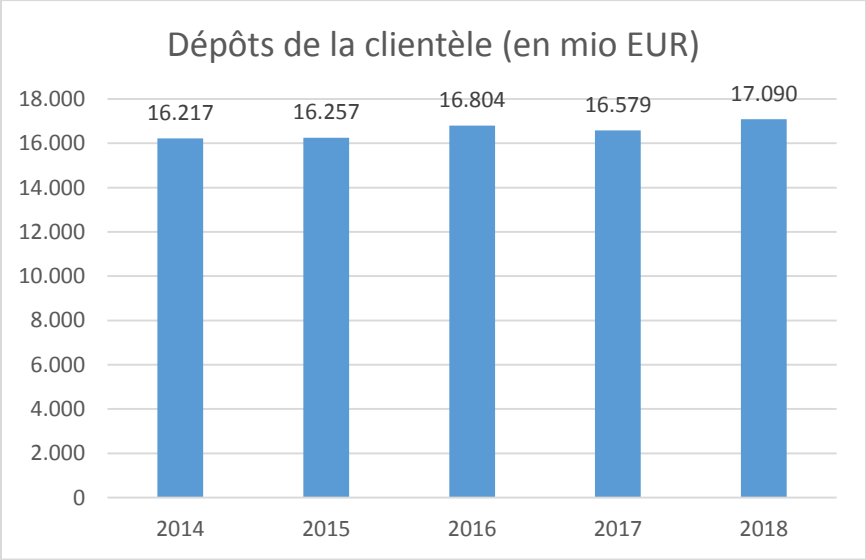

Cette croissance résulte de l'augmentation des dépôts sur les comptes à vue et les comptes d'épargne.

Fin 2018, l'encours des comptes à vue s'élevait à 3,12 mia EUR, en hausse de 9,3% par rapport à 2017 et de 55,2% par rapport à 2014.

Les dépôts sur les comptes d'épargne réglementés s'élevaient à 12,365 mia EUR. Soit une augmentation de 4% par rapport à 2017 et de 14,6% par rapport à 2014.

Par contre, les dépôts à long terme (bons de caisse, comptes à terme et certificats subordonnés) continuent de baisser en raison de la faiblesse des taux d'intérêt. Fin 2018, l'encours s'élevait à 1,53 mia EUR. Ce chiffre résulte d'une diminution des dépôts à long terme de 13,8% par rapport à 2018 et de 54,5% par rapport à 2014.
En raison de la faiblesse des taux d'intérêt, les clients placent leurs liquidités sur des comptes d'épargne ou des comptes à vue en prévision d'une hausse des taux d'intérêt.

Les turbulences sur les marchés financiers et la baisse des valeurs d'inventaire ont également fait chuter les placements hors bilan à 5,2 mia EUR en 2018.

Encours crédits

L'encours crédit global a augmenté de 1,7% à 14,7 mia EUR en 2018.

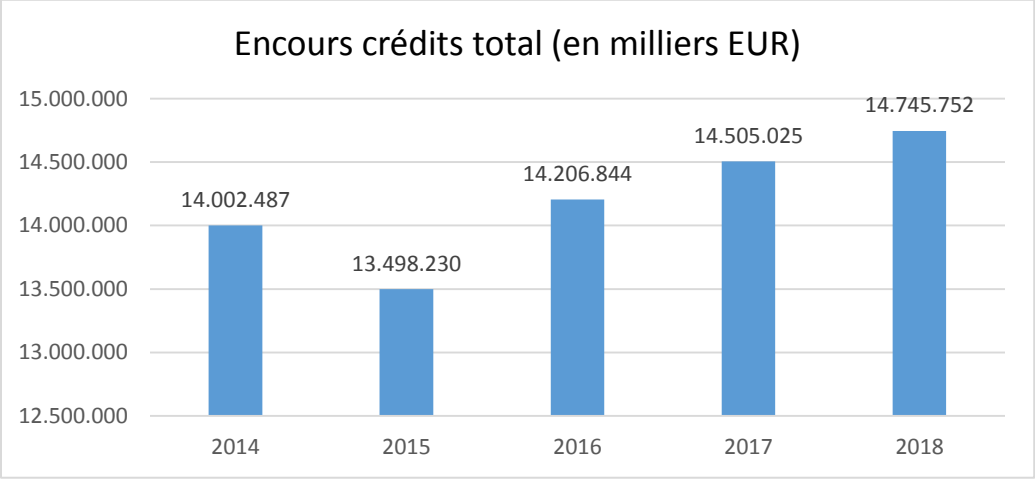

L'encours crédits logement a atteint 10,56 mia EUR (+2,0%). L'encours des crédits aux PMEI a augmenté de 3,3% par rapport à 2017. L'encours dans le segment agricole est resté quasiment stable.

Production de crédits

En 2018, la production totale de crédits, hors refinancements internes, s'est élevée à plus de 2,5 mia EUR. Crelan dépasse ainsi de 1,8% le niveau de 2017, ce qui est un bon résultat compte tenu de la pression sur le marché et de la forte concurrence entre les banques belges.

La forte hausse de la production en 2016 s'expliquait par les nombreux refinancements externes au cours de cette période.

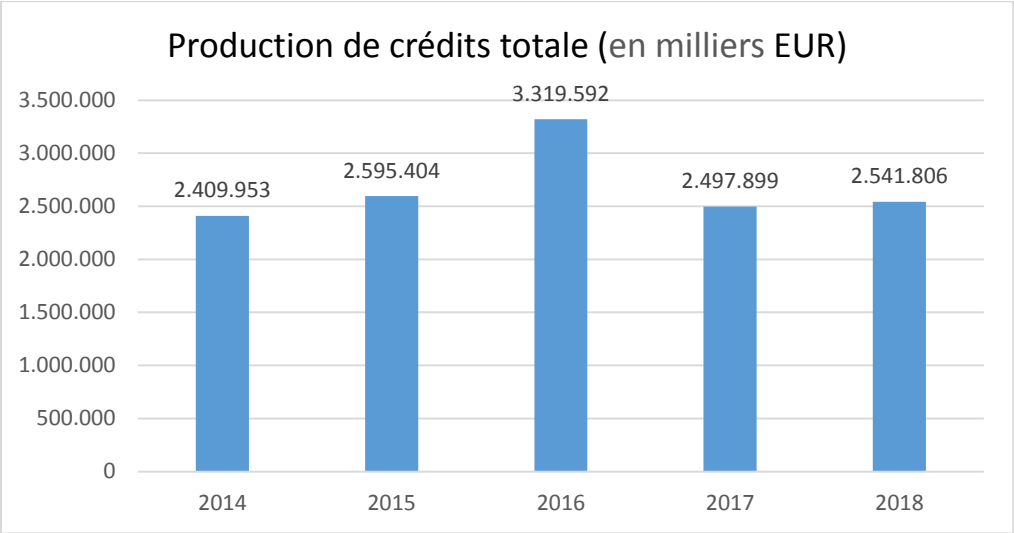

Les crédits aux particuliers ont légèrement diminué, en 2018, par rapport à 2017. La diminution s'est élevée à 1,5% et est principalement attribuable à la production de crédits logement, inférieure de 3,5% à celle de 2017.

La production de prêts à tempérament (auprès des particuliers) a connu une belle progression de 15%. Avec ce résultat, Crelan a égalé les chiffres de production de l'année record 2016.

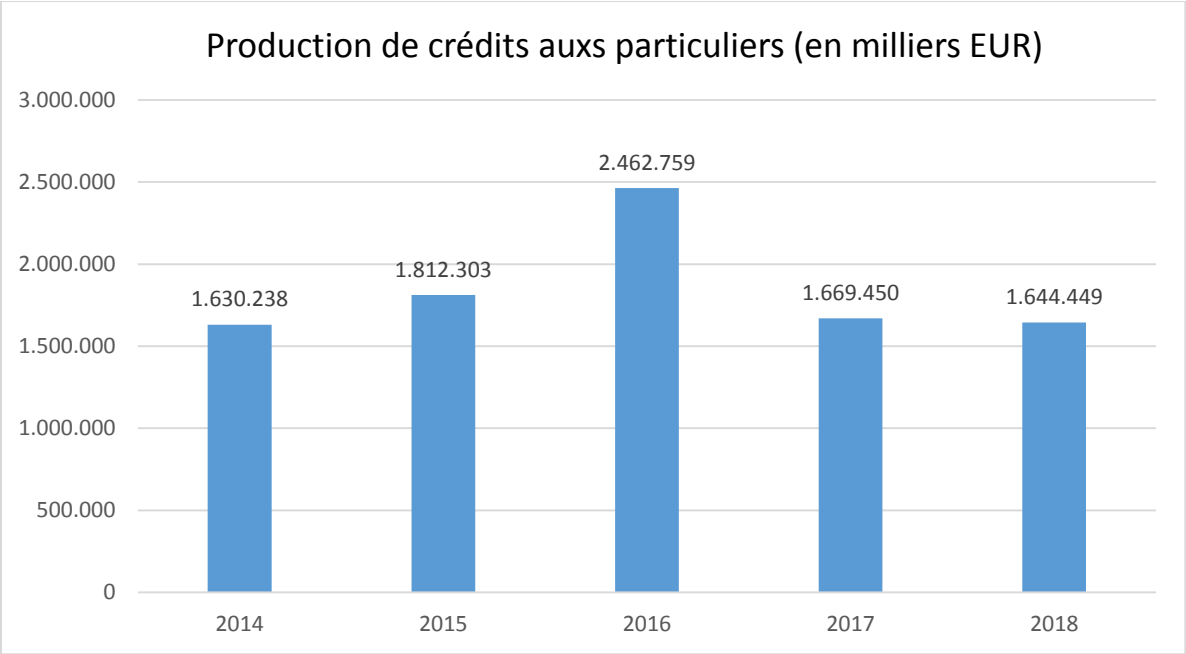

Les crédits au segment PMEI ont augmenté de 10% par rapport à 2017, tandis que les crédits aux agriculteurs ont crû de 3%.

Production de fonds et de Notes

Par rapport à 2017, la production de fonds a diminué de 10,5% (675,5 mio EUR), tandis que la production de produits structurés a diminué de 28,8% (201,8 mio EUR). L'incertitude et la volatilité des marchés financiers ainsi qu'une baisse générale des bourses ont clairement freiné la demande de fonds et de produits structurés.

Le lancement des fonds profilés Crelan a connu un grand succès. Les trois fonds profilés (Crelan Invest Conservative, Balanced et Dynamic), lancés en avril, ont enregistré une production de 134 mio EUR.

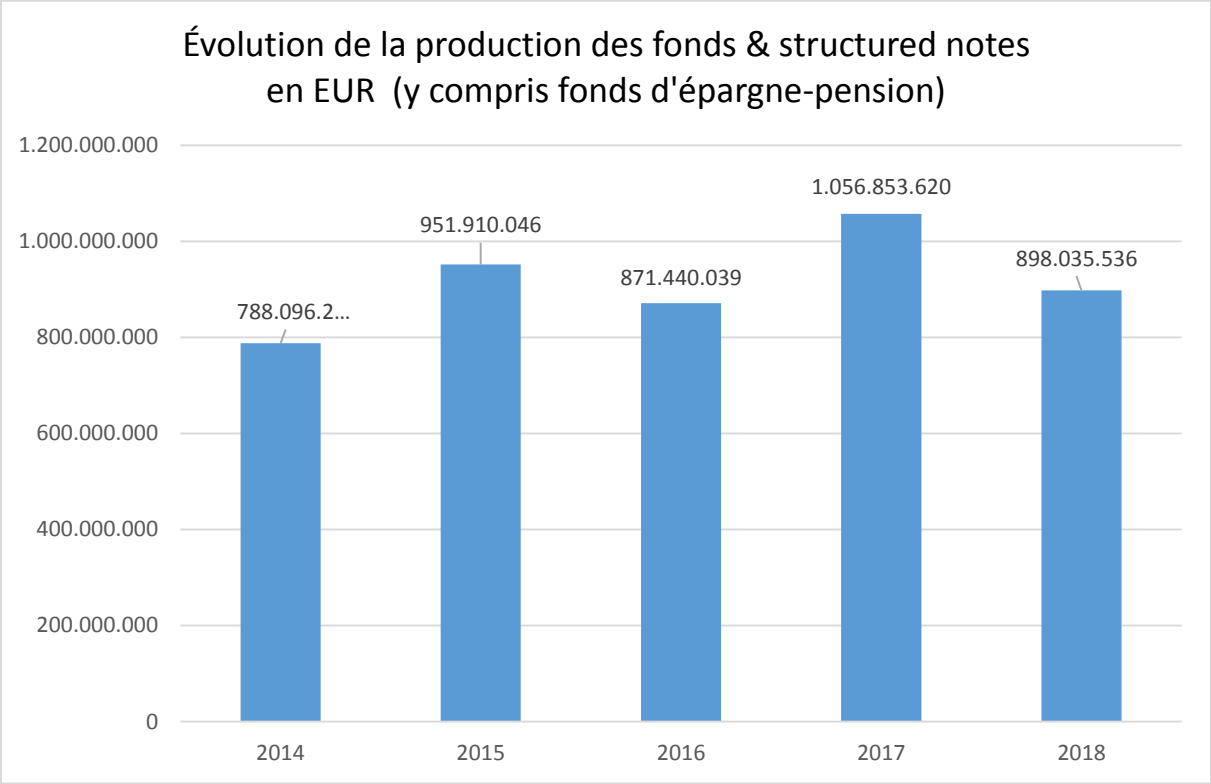

Le résultat net de Crelan s'élève à 59,1 mio EUR, soit une augmentation de 17% par rapport à 2017.

Résultats de Crelan Insurance

Crelan Insurance offre des produits d'assurance-vie liés aux crédits du réseau de distribution du Groupe Crelan. Il s'agit d'assurances solde restant dû, d'assurances solde de financement et d'assurances décès temporaires à capital constant.

L'année 2018 a été marquée par une légère baisse de la production, d'une part, et par un excellent résultat financier, d'autre part.

En termes de production, 10.567 assurances solde restant dû ont été souscrites, en 2018, et 6.318 assurances solde de financement. Parmi ces dernières, 1.730 contrats ont été souscrits par l'intermédiaire des agents Crelan et 4.588 par l'intermédiaire des agences d'Europabank. La production a toutefois quelque peu régressé par rapport à 2017, en raison de la baisse de la production de crédits logement par l'intermédiaire des agences Crelan.

Malgré la baisse du nombre de nouveaux dossiers, l'encaissement 2018 a augmenté pour atteindre 28,09 mio EUR, soit 5,1% de plus qu'en 2017.

Crelan Insurance a clôturé l'exercice 2018 avec un résultat (Belgian GAAP) positif de 5,5 mio EUR, soit en hausse de 22% par rapport à 2017.

Résultats d'Europabank

Tout comme 2017, 2018 fut une excellente année pour Europabank.

La production totale de crédits s'est élevée à 390 mio EUR en 2018. L'encours total des crédits a augmenté de 5,3% et dépasse 1 mia EUR.

Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 2%.

Dans un marché où la concurrence a fortement augmenté en raison de l'arrivée d'acteurs étrangers et de prix serrés, l'encaissement des cartes de crédit a augmenté de 20,6% grâce, entre autres, à la collaboration renouvelée avec les agents de Crelan. Le chiffre d'affaires des cartes a dépassé les 2 mia EUR pour la première fois.

Europabank a clôturé l'année 2018 avec un excellent résultat de 20,9 mio EUR (en IFRS) et 22,5 mio EUR (en Belgian GAAP).

Le Cost/Income Ratio pour 2018 s'élève à 54,6%, ce qui démontre que la banque dispose d'une structure solide et performante.

Le rendement sur fonds propres reste à un niveau élevé et s'élève à 16,1%.

Europabank continue à miser sur l'innovation et les nouvelles technologies.

En 2018, le produit « Compte à vue » a été redessiné avec trois comptes à forfait, et adapté aux nouveaux besoins des clients. Vous pouvez ainsi opter pour le compte à vue gratuit.

Le site internet rénové a été inauguré, début 2018, entraînant une incidence sur les rendez-vous et les demandes de crédit en ligne.
La plateforme pour les demandes de leasing et de renting en ligne a été simplifiée. Les agents Crelan peuvent maintenant servir les clients beaucoup plus rapidement et plus facilement.

La rénovation des agences d'Europabank s'est poursuivie, améliorant encore le service et le contact avec la clientèle.

De plus, la numérisation de la gestion des documents et des demandes de programmes a accru l'automatisation et réduit davantage la montagne de papier.

Divers nouveaux projets tels que RGPD, Instant Payments, Itsme et PSD2 ont également été lancés, exploitant les synergies au sein du Groupe.

Synergies

Les synergies commerciales, réalisées entre les différentes entités du Groupe Crelan, ont été poursuivies.
Les agents Crelan commercialisent des leasings d'Europabank ou orientent des clients ayant des besoins spécifiques de financement vers Europabank, tandis que des agences d'Europabank vendent des crédits logement de Crelan.
Europabank centralise également les opérations de paiement domestiques pour le Groupe. Crelan a poursuivi la vente de solutions de paiement via des terminaux ou en ligne, proposés par Europabank.

Depuis 2007, Crelan Insurance commercialise ses produits financiers d'assurance (assurance solde restant dû et assurance solde de financement) par l'intermédiaire du réseau d'agents de Crelan. L'assurance solde de financement est également commercialisée par les agences d'Europabank.

Dans le cadre d'une politique financière de groupe, presque toutes les entités du Groupe Crelan sous-traitent le front-office de la gestion de leur portefeuille financier à Crelan.

3. Crelan, une banque engagée socialement et durable

En tant que banque coopérative 100% belge, Crelan ne veut pas seulement être un conseiller financier, mais aussi s'engager dans la vie sociale belge. Cet engagement s'exprime à travers différentes initiatives, regroupées au sein de la Crelan Foundation.

La Crelan Foundation est l'une des initiatives qui s'inscrivent dans la politique de développement durable de la banque. Vous trouverez un aperçu complet des initiatives prises en matière de développement durable dans le rapport de durabilité sur Crelan.be.

Engagement sociétal par le biais de la Crelan Foundation

Après une réflexion sur la manière dont Crelan pourrait exprimer son engagement sociétal encore plus énergiquement, la banque a créé, le 12 janvier 2018, la Crelan Foundation. À travers la Crelan Foundation, la banque regroupe désormais ses initiatives sociales.

La Crelan Foundation et synonyme de:

- **Soutien aux associations et projets à valeur ajoutée sociétale**

Les coopérateurs de la banque peuvent demander un soutien financier pour une association ou un projet dans lequel ils sont actifs en tant que bénévoles. La condition est bien sûr que l'association ou le projet ait un impact social durable. Les modalités complètes qu'une demande doit remplir ainsi que le formulaire de demande sont disponibles sur le site internet de Crelan.

La Crelan Foundation se concentre sur cinq domaines: la formation, la santé, la culture, l'environnement et le crowdfunding pour les sportifs. Pour ce dernier domaine, la banque travaille en collaboration avec la plateforme de financement participatif Sponsorise.me, qui a été reprise par Ulule, début janvier 2019.

Quatre fois par an, le Comité de la Crelan Foundation évalue les dossiers et décide quels projets peuvent être soutenus. Au cours de la première année de fonctionnement, le comité a soutenu 53 projets représentant un soutien financier de 169.153,95 EUR.

- **Soutien à l'agriculture**

Fidèle aux racines de la banque, la Crelan Foundation prête également attention au secteur agricole en soutenant activement la Chaire Crelan à l'UGent et la Chaire Crelan à Gembloux Agro-Bio Tech ULiège. Depuis sa création en 2015, la Chaire Crelan de l'UGent se concentre sur l'innovation et la

durabilité dans le secteur agricole, tandis que la Chaire Crelan de Gembloux Agro-Bio Tech ULiège se consacre, depuis 2017, à la recherche dans la promotion des circuits courts.

Toujours dans le cadre de la Crelan Foundation, la banque, en collaboration avec la plateforme de financement participatif spécialisée en agriculture et en alimentation, MiiMOSA a lancé un deuxième appel à projets du 20 février au 20 avril. Cinq des trente projets innovants initiés ont reçu un coup de cœur de la Crelan Foundation lors de la Foire agricole de Libramont sous la forme d'une contribution financière.

- **Mécénat**

Au cours de quatre expositions à la Galerie Crelan, un espace d'exposition au siège de Crelan, sept artistes ont eu l'occasion de présenter leurs œuvres au grand public. La Crelan Foundation a mis l'espace à leur disposition gratuitement et a organisé une avant-première pour eux. La banque souhaite ainsi donner un coup de pouce aux jeunes artistes belges.

- **Participation active des collaborateurs**

Les collaborateurs de Crelan ont également participé activement à la Crelan Foundation, en 2018.

Le samedi 28 avril, une centaine de collaborateurs de Crelan, accompagnés de leur CEO Philippe Voisin, de Natuurpunt et des athlètes, Olivia Borlée et Jonathan Sacoor ont nettoyé la plage à Blankenberge. La Crelan Foundation a fait don d'un montant par participant, ce qui a représenté un montant total de 2.300 EUR.

Les collaborateurs ont également choisi le Fondation contre le Cancer comme organisation pour laquelle ils souhaitaient collecter des fonds en 2018. Trois actions - les 20 km de Bruxelles avec 32 participants Crelan, la Crelan Cup, tournoi de football et les Warmathons avec 235 participants Crelan – ont permis d'offrir 10.000 EUR à cette organisation.

Sponsoring sportif

Crelan considère le sport comme un élément important d'un mode de vie sain et équilibré et comme un facteur de cohésion sociale rapprochant les gens. Le fair-play et l'esprit d'équipe sont des valeurs admirables que Crelan est heureux de soutenir.

Crelan est depuis longtemps active en tant que sponsor de plusieurs disciplines sportives. La banque choisit consciemment des disciplines où il y a une grande interaction entre les athlètes et les supporters. Les athlètes sponsorisés sont impliqués professionnellement dans leur discipline, visent des résultats et sont en même temps proches de leurs supporters. Ce sont des valeurs auxquelles Crelan s'identifie parfaitement.

- **Cyclisme**

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme depuis 2000, initialement sous le nom de Crédit Agricole. Pour beaucoup de jeunes talents en devenir, notre équipe a été un tremplin vers une grande carrière sur la route.

Depuis le 1er janvier 2017, Crelan est le sponsor principal de la nouvelle équipe cycliste pro-continentale qui accueille à la fois une équipe de cyclocross (Crelan - Charles) et une équipe sur route (Vérandas Willems - Crelan) avec Wout van Aert comme fer de lance de notre équipe. Après des années en tête du cyclocross avec plusieurs titres belges et mondiaux en 2018, Wout est devenu champion du monde à Valkenburg pour la troisième fois d'affilée - il a également fait forte impression lors de la saison 2018 (avec notamment une troisième place dans sa première course Strade Bianche, une neuvième place dans son premier Tour des Flandres et un titre dans le dernier Tour du Danemark).

Le 17 septembre 2018, Wout van Aert a annoncé qu'il rompait unilatéralement son contrat avec Sniper Cycling, la structure au-dessus des équipes cyclistes. Le contrat de sponsoring stipulait que Crelan pouvait mettre fin à son sponsoring avec effet immédiat en cas de départ de Wout van Aert de l'équipe. Cependant, après consultation avec la direction de l'équipe, Crelan a décidé de maintenir son engagement envers l'équipe et les coureurs jusqu'à la fin de 2018.

- **Athlétisme**

Crelan associe son nom à l'athlétisme belge depuis 2011, avec le parrainage des favoris du public, les frères Borlée. La banque est également le partenaire principal de la ligue belge d'athlétisme et des Tornados belges (l'équipe des 4x400 mètres hommes).

Notre équipe de relais composée de Kevin, Jonathan et Dylan Borlée, ainsi que du très prometteur Jonathan Sacoor, a remporté la médaille de bronze aux Championnats d'Europe à Birmingham en mars 2018, mais le point culminant a suivi début août 2018 lorsque l'or a été remporté aux Championnats d'Europe à Berlin.

Le 8 octobre 2018, la banque a rendu hommage à ces performances de haut niveau au cours d'une réception à son siège social en compagnie des athlètes, suivie d'une rencontre avec nos champions et d'une séance dédicaces pour notre personnel.

- **Basket-ball**

Depuis 2002, Crelan est sponsor d'Okapi Aalstar. Après que Crelan ait fait partie du 'Big 4', les 4 principaux partenaires d'Okapi Aalstar pendant deux ans, la banque a décidé d'élargir son engagement et de devenir à partir de la saison 2016-2017 le seul sponsor principal de ce talentueux club de basketball, qui depuis lors est connu sous le nom de Crelan Okapi Aalstar.

Crelan Okapi Aalstar s'est qualifié pour la demi-finale des séries éliminatoires de la saison 2017-2018, où il a été battu par le futur champion national BC Oostende. Lors de la saison 2018-2019, l'équipe a connu un début de saison difficile, en partie à cause du départ d'un certain nombre de piliers, mais elle s'est rétablie pour que les play-offs restent accessibles.

4. Crelan, une banque en évolution

Initiatives envers les clients

‘Ensemble pour une autre banque’

Au printemps 2018, Crelan a lancé le nouveau slogan " Ensemble pour une autre banque ", qui exprime encore plus fortement l'identité coopérative de la banque.

En avril, Crelan a lancé un nouveau site Internet pour mieux informer ses clients et ses coopérateurs. Beaucoup d'attention a été portée au design, à la structure claire et au langage simple et pur.

Les clients y trouvent des informations distinctives via des rubriques spécifiques pour les particuliers, les professionnels et les agriculteurs. Le site consacre également une grande attention à l'ADN coopératif de la banque, aux offres d'emploi et propose aux clients des outils de simulation pour les prêts.

Plus tard dans l'année, la banque a également permis de devenir client via le site Internet et de demander un prêt à tempérament en ligne.

Crelan a immédiatement recouru au nouveau site Internet pour la communication de la marque et des produits. Cela s'est traduit par un accroissement significatif des investissements dans divers canaux de marketing et de communication numériques, comme, par exemple, pour soutenir la production des prêts à tempérament via le nouveau canal de vente en ligne ou pour mettre en valeur l'offre de placements. En outre, les messages numériques ont été, dans l’ensemble, plus axés sur la notoriété et l'image de la banque. Crelan a souvent utilisé des images et des messages ludiques sur les médias sociaux, donnant le rôle principal à des sportifs de renommée, sponsorisés par la banque.

Dans les médias traditionnels, Crelan a communiqué au travers de campagnes radio sur les thèmes du logement et des placements. Dans les différents spots de cette campagne, la valeur ajoutée du conseil personnalisé d'un agent Crelan fut également mise exergue. Crelan est également toujours présente dans le paysage audiovisuel public flamand en tant que sponsor de plusieurs programmes à succès.

En Wallonie, la très populaire Foire agricole de Libramont est plus que jamais le cadre idéal pour faire découvrir aux 200.000 visiteurs de cet événement le solide engagement du sponsor Crelan dans l'économie locale.

Une offre de produits élargie grâce à des partenariats

En 2018, Crelan a signé un partenariat stratégique avec l'assureur Allianz, ce qui a permis d'élargir considérablement l’offre d'assurances-vie. Depuis le 1er octobre, les assurances-placements (branches 21 et 23) et les solutions d'assurance relatives à la constitution et à la protection de la pension (épargne fiscalisée et défiscalisée) d'Allianz ont été ajoutées à l'offre d'assurances de Crelan. L'accord de collaboration préexistant conclu avec Fidea pour les polices d'assurance vie et non-vie a également été maintenu. Dans le domaine de l'assurance non-vie, Fidea reste le partenaire exclusif de Crelan.

La collaboration avec Econopolis Wealth Management, la société de gestion fondée par Geert Noels, s'est encore étendue. Outre la collaboration existante concernant le Crelan Fund, pour laquelle Econopolis Wealth Management gère le portefeuille d’investissements, un nouvel accord de

collaboration a été conclu pour la distribution des compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois EconoPolis Funds. «Belgian Champions», lancé fin octobre, est le premier compartiment de cette sicav pour laquelle Crelan intervient en tant que distributeur, rendant ainsi l'investissement accessible à la clientèle des particuliers.

Crelan a également poursuivi son étroite collaboration avec Amundi. La banque commercialise une vaste sélection de fonds d'Amundi et de ses filiales. La gamme s'est encore élargie au début de 2018 avec un certain nombre de fonds qui mettent l'accent sur la distribution des revenus.

Au sein de la sicav Crelan Invest, pour laquelle Amundi est responsable de la gestion du portefeuille d'investissements, 3 fonds profilés (Conservative, Balanced et Dynamic) ont été créés. Ce sont des fonds qui investissent dans une vaste gamme d'actifs diversifiés et qui sont gérés selon une approche du risque en ligne avec les différents profils des investisseurs. Ils adhèrent également à une approche durable et éthique.

Dans le domaine des produits structurés, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés: BNP Paribas, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis et CACIB. En 2018, une première collaboration a également été mise sur pied avec Goldman Sachs.

En ce qui concerne l'épargne-pension fiscalisée, Crelan distribue trois fonds d'épargne-pension (Crelan Pension Fund Stability, Balanced et Growth) qui agissent comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas.

Un partenariat avec Crédit Agricole Luxembourg existe pour l'activité de Private Banking.

586 agences au service du client

Au 31 décembre 2018, Crelan comptait 586 agences réparties sur l'ensemble du territoire belge, soit une diminution de 38 agences par rapport à fin 2017.

Cette baisse est la conséquence de notre processus continu d'optimisation. Les bureaux continuent à fusionner localement pour élargir leurs compétences et poursuivre la spécialisation des agents et des collaborateurs d'agence. Cette évolution s'explique en raison de la forte augmentation de la réglementation et des changements dans les attentes des clients, l'accent étant mis davantage sur le conseil et moins sur la simple exécution de transactions. Cette évolution se poursuivra dans le futur.

Outre, une large gamme de services numériques, Crelan continue de penser qu'il est important d'être proche du client en offrant un réseau d'agences étendu où travaillent des conseillers compétents. Malgré la baisse du nombre total d'agences, la banque a ainsi ouvert 19 nouvelles agences dans des communes où elle n'était pas encore active. Dans ce contexte, 50 collaborateurs (dont un nombre important issu de l'ancienne Record Bank) ont rejoint le réseau d'agences de Crelan.

À l'exception de l'agence du siège à Bruxelles, tous les points de vente Crelan SA sont gérés par des agents indépendants.

Fin 2018, 288 agences étaient dotées d'un selfbank, généralement pourvu de fonctionnalités étendues.

Des conseils approfondis pour les entrepreneurs

Rapprocher ses conseillers compétents et ses clients, telle est la mission que Crelan s'est fixée. Cela vaut aussi bien pour sa clientèle professionnelle - les entrepreneurs issus des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et de l'alimentation - que pour les indépendants, les professions libérales et les PME

locales. Pour y parvenir, la banque travaille avec des centres de compétence spécialisés. Ceux-ci sont présents aussi bien pour donner des conseils aux clients professionnels que pour offrir un soutien aux agences environnantes qui ont développé moins d'expertise dans des domaines spécifiques.

Ces centres de compétences sont désormais visibles pour les clients et les prospects via un "label" signalé de manière externe. Pour leurs services de base, les clients professionnels peuvent bien entendu continuer de s'adresser à leur agence habituelle. En fonction des besoins du client, l'agence prendra contact avec le centre de compétences le plus proche.

En 2018, la banque a continuer d'investir dans les connaissances et les compétences des collaborateurs en vue de transformer les agences en centres d'affaires pour les PME, les indépendants, les professions libérales et les exploitations agricoles.

Initiatives pour le personnel

Au 31 décembre 2018, le Groupe Crelan compte 1.145 membres du personnel, dont 792 travaillent pour Crelan, 15 pour Crelan Insurance et 338 pour Europabank.

A côté de ce personnel salarié réparti dans les différentes entités du Groupe, 1.714 collaborateurs travaillent dans le réseau d'agents de Crelan SA avec le statut d'agent indépendant ou d'employé salarié d'un agent indépendant. En conséquence, le nombre total de collaborateurs pour le Groupe Crelan s'élève à de 2.859.

Bien que l'effectif ait globalement diminué, principalement en raison du non-remplacement des collaborateurs partis à la pension, Crelan a également embauché 42 nouveaux employés en 2018.

Employer branding (image de marque de l'employeur)

L'année 2018 a également été dominée par l'expansion de la notoriété de la banque en tant qu'employeur.

Le recrutement en ligne via les médias sociaux a fait l'objet de beaucoup d'attention afin d'accroître la visibilité de Crelan en tant qu'employeur et donc d'affirmer sa position sur un marché du travail concurrentiel.

Nos propres employés ont également participé à la recherche de nouveaux talents pour Crelan par le biais du programme "Bring your friend to Crelan" qui les encourageait à présenter des candidats potentiels issus de leur entourage.

Cela a conduit à 42 nouveaux recrutements, un record depuis la fusion entre le Crédit Agricole et Centea vers Crelan, en 2013.

Fin 2018, les Ressources Humaines, en collaboration avec la direction commerciale, ont lancé une nouvelle campagne de recrutement via les médias traditionnels pour les postes vacants dans le réseau d'agents. Cette campagne visait des groupes de candidats spécifiques qui sont importants pour le développement actuel et futur du réseau d'agents.

Enquête "Employee Engagement"

Au printemps 2018, Crelan a mené une enquête "Employee Engagement" en collaboration avec la société Korn Ferry Hay Group, un bureau international renommé en conseil et organisation.

Cette initiative s'inscrivait dans le cadre du processus d'amélioration constante de la banque pour offrir une organisation efficace, agréable et de qualité où les collaborateurs aiment travailler et peuvent donner le meilleur d'eux-mêmes.

L'enquête a donné à tous les employés de Crelan l'occasion de formuler des avis directs dans un cadre confidentiel sur ce qui fonctionne bien et sur ce qui pourrait être amélioré ou réalisé différemment. L'enquête s'est concentrée non seulement sur la satisfaction et l'implication des employés, mais également sur la mesure dans laquelle Crelan soutient ses collaborateurs et facilite leur engagement.

Les résultats ont été longuement discutés lors du séminaire de management.

L'un des points d'action qui en est résulté est le lancement d'une approche spécifique pour les jeunes collaborateurs.

- Analyse des pratiques RH: Crelan 'Top Employer 2018'

Grâce à son bonne gestion du personnel, Crelan a reçu le certificat Top Employer België/Belgique pour la troisième année consécutive.

L'enquête internationale annuelle du Top Employers Institute certifie les meilleurs employeurs au niveau mondial sur base de leurs conditions de travail, de leur souci constant de faire toujours mieux et de leur soutien apporté au développement des talents.

Dans le cadre de la procédure Top Employers, les entreprises participantes passent par un processus de recherche complet: l'enquête internationale sur les meilleures pratiques en matière de ressources humaines.

Pour garantir l'authenticité du processus, toutes les réponses sont auditées par une partie indépendante.

Le Top Employers Institute a évalué les conditions de travail chez Crelan sur la base des critères suivants:

- Talent Strategy
- Workforce Planning
- On-boarding
- Learning & Development
- Performance Management
- Leadership Development
- Career & Succession Management
- Compensation & Benefits
- Culture

Les résultats de la recherche ont montré que Crelan s'était principalement développée ces dernières années dans le domaine de la "formation de la culture d'entreprise". En outre, la banque obtient de très bons résultats en matière de planification des effectifs et de gestion des performances.

Crelan est l'une des 6 entreprises certifiées dans le secteur Banques et Assurances, en Belgique.

Le 31 janvier 2019, Crelan a une nouvelle fois reçu cette certification exclusive pour l'année 2019.

- Apprentissage mixte

Dans un environnement numérique et en rapide évolution, les formations sont de moins en moins données de manière traditionnelle et collective.

Crelan a résolument opté pour des modules d'e-learning préparatoires en combinaison de sessions pratiques collectives. Cette méthodologie d'apprentissage mixte devient de plus en plus importante en raison de la précision, de l'efficacité et de la souplesse dont disposent les participants.

Développements informatiques et services numériques

- Une nouvelle organisation IT orientée clients

En 2018, une nouvelle structure organisationnelle a été mise préparée pour la direction informatique. Le monde numérique d'aujourd'hui crée des attentes de plus en plus importantes de la part de nos clients. Soutenir une expérience client moderne par le biais de services et de solutions technologiques fiables, utiles, attractifs et innovants a donc été le point de départ de cette réorganisation.

L'organisation informatique traditionnelle, composée d'équipes distinctes en « Development » et en « Operations » a laissé la place à une organisation DevOps. Les nouvelles équipes sont aujourd'hui composées de collègues ayant divers profils de compétence. Ils assument désormais une responsabilité de bout en bout pour les services informatiques.

Les équipes de DevOps se concentrent sur trois piliers, à savoir les «IT Products» qui sont responsables de la gestion des produits bancaires (comptes, paiements, crédits…), les «IT Channels» qui sont responsables de la distribution des produits bancaires dans une stratégie omnicanale et les « IT Services » qui sont responsables des services généraux de soutien. Dans le même temps, "IT Technology", "IT Service Management" et "Office of IT" garantissent une cohérence transversale au sein de la nouvelle structure organisationnelle.

Lors de la conception de la nouvelle organisation, une grande attention a été accordée au dialogue avec toutes les parties prenantes: direction, clients, fournisseurs, collaborateurs et partenaires sociaux. De plus, tous les préparatifs ont été mis en place pour la transition vers la nouvelle organisation informatique, qui a démarré début 2019.

Grâce à cette nouvelle organisation informatique, Crelan a créé un contexte dans lequel ses collaborateurs peuvent fonctionner efficacement et être plus orientés client. Le dialogue avec les collaborateurs sur la responsabilité de bout en bout commence déjà à porter ses fruits sous la forme d'une attention accrue portée à la qualité et à la coopération transversale, ce qui, à son tour, conduit à une meilleure motivation. En outre, la banque accorde une attention toute particulière au recrutement et au développement des meilleurs talents en informatique.

Sous-traitance de l'infrastructure informatique et test Disaster Recovery

Fin de 2016, Crelan a décidé de confier à Cegeka l'intégralité de son infrastructure informatique dans les centres de données. Cette décision s'est concrétisée à la fin du mois de juin 2018 avec la transition vers les centres de données de Cegeka et la fermeture des centres de données Crelan.

En octobre, les équipes informatiques de Crelan et de Cegeka ont réalisé avec succès un test Disaster Recovery. Le test a simulé la perte du centre de données principal, les services informatiques ayant été assumés pendant une semaine complète par le centre de données secondaire.

- Attention permanente accordée à la cyber-sécurité

Le système SOC (contrôle de système et d'organisation) de Crelan a démarré et offre une détection, une gestion et une résolution améliorées des incidents de sécurité. Le SOC permet de franchir une étape importante dans l'amélioration continue de la sécurité chez Crelan en termes de prévention, de détection et de remédiation.

La protection des terminaux - la protection des périphériques permettant à l'utilisateur d'accéder au réseau interne de la banque - est entrée dans la phase suivante avec le déploiement du Mobile Device Management. Cette étape a permis non seulement de renforcer la sécurité des appareils mobiles, mais aussi de faciliter la possibilité de proposer des applications via des appareils mobiles aux collaborateurs et aux agents indépendants.

Le Security monitoring a continué d'évoluer avec d'importantes extensions concernant les rapports sur l'accès des utilisateurs et la détection des fraudes. La gestion de accès pour un grand nombre d'applications a été minutieusement évaluée. Les risques encourus ont été réduits par une baisse drastique des droits et une extension du principe des quatre yeux.

Dans l'évolution constante vers une sécurité accrue, VISA, notre partenaire en matière de paiement par carte de crédit, et Swift ont défini de nouvelles exigences en matière de sécurité. Crelan a implémenté ces exigences. Concernant les exigences de Swift, l'implémentation a été mise en œuvre en collaboration avec Europabank.

Crelan a également porté une grande attention à la communication. Ainsi, compte tenu de l'actualité, les employés, les clients et les agents de Crelan ont été tenus informés des risques en matière de sécurité et de fraude, ainsi que des mesures à prendre. En ce qui concerne plus particulièrement la vie privée, dans le cadre du RGPD, la banque a mis en place un e-learning pour tous les employés de la banque en collaboration avec le DPO (Data Protection Officer).

La banque numérique

Le nombre d'utilisateurs actifs en ligne et mobiles chez Crelan a encore augmenté pour atteindre 330.000 clients avec un abonnement actif en ligne et 138.000 clients avec un abonnement actif mobile. Ce nombre augmente en moyenne, chaque mois, de quelque 1.650 nouveaux utilisateurs en ligne et 1.500 nouveaux utilisateurs mobile. 92% de tous les virements se font désormais par le biais d'un PC, d'un smartphone ou d'une tablette.

Les possibilités de la banque numérique continuent à être élargies.

- Crelan a commencé, en 2018, à développer myCrelan, la nouvelle plateforme de banque à domicile. Dans le courant de l'année 2019, le nouvel outil de banque en ligne – qui est déjà actif – remplacera complètement Crelan Online. En plus, Crelan a également ajouté un certain nombre de nouvelles fonctionnalités telles que la gestion de la carte de débit, un solde de carte de crédit en temps réel et la demande d'un prêt à tempérament.

- Les clients professionnels disposent désormais avec le nouveau myCrelan Pro d'un outil numérique spécifique pour gérer leurs paiements.
- Crelan Mobile, l'appli disponible sur smartphone, a également été étendue avec des fonctionnalités telles que la gestion de la carte de débit, un solde de carte de crédit en temps réel et la consultation des soldes sans code PIN.
- La fonction de paiement sans contact a été ajoutée aux nouvelles cartes de débit.
- Par ailleurs, Crelan a intégré l'appli Bancontact (Wallet).
- Sur le nouveau site internet, les clients peuvent devenir clients et demander un prêt à tempérament. Sans campagne publicitaire spécifique, Crelan a pu accueillir 250 nouveaux clients par ce nouveau canal, en quelques mois seulement.

Crelan suit également de près un certain nombre de nouveaux développements:

- **Itsme®** est une application qui permet au consommateur de prouver son identité ou de confirmer des transactions de manière sûre, facile et fiable. En ce sens, Itsme® peut être complémentaire de Crelan Sign, qui est déjà disponible dans Crelan Mobile. Itsme® sera donc utilisé par Crelan dans les applications où il peut offrir une valeur ajoutée à nos clients, par exemple, comme alternative au digipass 'vert' lors de la signature d'un paiement pour un achat sur internet au moyen d'un smartphone, lors de l'activation de l'appli Crelan Mobile, lors de l'identification de nouveaux clients et lors de la mise à jour des données d'identité en cas de changement d'adresse... La banque continuera également à étudier d'autres applications possibles.

- **PSD2** (Payments Service Directive): La PSD2 étend le champ des services de paiement aux nouveaux acteurs non bancaires. Par l'intermédiaire des banques, ces tiers pourront accéder au compte de paiement du consommateur, sous réserve de l'accord exprès du consommateur et exclusivement dans le cadre des services de paiement offerts. La PSD2 entrera en vigueur le 14 septembre 2019, mais la Banque nationale de Belgique invite les banques belges à ouvrir les accès dès le 14 mars 2019. Crelan s'efforce de respecter ce délai plus court. En plus de cet aspect juridique, la banque se prépare également à élargir l'offre commerciale en créant la fonctionnalité de regroupement de comptes.

- **Paiement instantané (Instant Payment)**: Un paiement instantané est un virement qui est immédiatement exécuté, 24/24 heures et 7/7 jours. Le montant transféré est crédité sur le compte du bénéficiaire en quelques secondes, même si le bénéficiaire est domicilié dans une autre banque. En 2018, Crelan a effectué les préparatifs pour pouvoir également proposer ce service à partir d'avril 2019. Tous les clients de Crelan pourront alors effectuer et recevoir des paiements instantanés par le biais des canaux numériques de la banque (myCrelan, myCrelan Pro et Crelan Mobile). Crelan appartient au groupe des pionniers proposant ce service sur le marché belge.

L'agence numérique

Le traitement des crédits dans les agences a encore été optimisé avec la numérisation des crédits professionnels, l'automatisation des décisions de crédit et le paiement des crédits. Le processus des documents papier est systématiquement numérisé, ce qui accélère les processus de traitement et réduit l'empreinte écologique de la banque.

La gestion du portefeuille

La politique financière et la politique d'investissement du portefeuille obligataire du Groupe Crelan est basée sur la sécurité et la sûreté. Une réserve suffisante d'actifs très liquides permet de couvrir les périodes futures de tensions sur les liquidités. Ce tampon est obtenu en maintenant une trésorerie suffisante et en investissant dans des classes d'actifs facilement mobilisables, à savoir les obligations d'État, les obligations émises par des institutions supranationales ou des gouvernements régionaux, les obligations couvertes par des prêts hypothécaires (covered bonds) et les obligations de sociétés. Les prêts sur le marché interbancaire sont plus faciles à obtenir en nantissant de telles obligations de haute qualité.

En raison des taux d'intérêt relativement bas en 2018, la banque a choisi d'utiliser l'excédent de liquidités dans le portefeuille de prêts plutôt que dans le portefeuille obligataire. Les durées moyennes de production des prêts sont considérablement plus longues que les durées des engagements commerciaux, avec le risque d'érosion de la marge d'intérêt en cas d'évolution importante des taux d'intérêt. La marge d'intérêt peut également être affectée par le mécanisme de plafonnement du taux d'intérêt payé par les clients sur les prêts résidentiels avec révision périodique des taux d'intérêt.

Ce taux d'intérêt ne peut, en effet, réglementairement jamais dépasser le double et ne peut augmenter au maximum que d'un pourcentage déterminé à l'avance en interne. En 2018, la banque a donc accordé une attention particulière à la couverture de ce risque d'option.

5. Crelan, une banque sûre

Gestion générale des risques

Le Risk Management se concentre sur différentes spécialisations:

- Identification, mesure, surveillance et contrôle des risques crédit, financiers et opérationnels;
- Émission de conseils dans tous les (plus gros) crédits à présenter au Comité des Engagements Crédits et/ou au Comité de direction;
- Développement et validation des modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based) et d'IFRS 9.
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires Rapport des dirigeants effectifs sur l'évaluation du contrôle interne, ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan, le rapport du troisième pilier…

La banque a créé différents comités de risques internes pour organiser au mieux la gestion des risques. Ces comités de risque contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux entités.

En 2018, la direction Risk Management a adapté sa structure opérationnelle pour accroître son efficacité et assurer la pérennité des responsabilités qui lui sont confiées.

Risque de crédit

La maîtrise du risque de crédit reste basée sur la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi «l'appétence pour le risque».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits et ce, selon les différents niveaux d'encours crédit et de rating des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département crédits.

Le Comité de Surveillance crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la 'liste des crédits sous surveillance'.

Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de 'défaut qualitatif', fixer et adapter des réductions de valeur, dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit ont été actualisées dans le cadre du risque de crédit global de la Banque et ont été approuvées par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration.

Le risque de crédit est géré à l'aide de modèles de rating qui attribuent un score à chaque client ayant un crédit. Le rating du client est crucial pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ceux-ci est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par un comité nouvellement créé, à savoir le Comeri.

Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité des Engagements Crédits et/ou du Comité de Direction, un conseil indépendant du Risk Magement est indispensable.

Risque de taux, de liquidité et de marché

Après avoir décidé, en 2012, d'élargir le système financier de suivi des risques au sein du Groupe Crelan à toutes les entités, le suivi systématique centralisé des risques financiers pour toutes les entités bancaires au sein du Groupe a débuté en 2013. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi financier des risques et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe. Pour Crelan Insurance, seul le risque de contrepartie est intégré dans le suivi au niveau du Groupe.

Les indicateurs de risque les plus importants sont la Value at Risk globale pour tous les risques financiers aussi bien dans des conditions normales que dans des conditions de stress, un gap taux fixe reverse cumulatif pour le risque de taux, les limites LGD (Loss Given Default) pour le risque de contrepartie et le risque-pays ainsi que des ratios pour le risque de liquidité (LCR).

Le département ALM est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. Le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Aussi bien le gap de taux fixe interne que le rapportage réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables se trouvent, en première instance, auprès des différents domaines eux-mêmes. Le Risk

Management est responsable du contrôle en second ressort et de la validation de manière indépendante de ces limites financières.

Risques opérationnels

Un mécanisme d'avertissement existe pour dépister les incidents opérationnels importants.

Le Risk Management actionne également des indicateurs-clés pour examiner dans quelle mesure les processus sont sensibles au risque et pour surveiller la qualité des rapports d'incidents par les différentes directions.

Au niveau fonctionnel, le Risk Management peut compter sur un réseau d'une trentaine de correspondants-risques, ayant pour tâche de signaler les incidents opérationnels liés à leurs processus.

En 2016, le Risk Management a mis en place un programme dans le but de renforcer les systèmes de contrôle internes.
Ces systèmes de contrôle sont basés, entre autres, sur une cartographie détaillée des risques (Entreprise Risk Management) avec pour objectif:

- De décrire les processus sous forme de flowcharts;
- D'identifier les risques inhérents et les contrôles existants;
- D'identifier les risques résiduels;
- D'élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

Dix-neuf procédures-clés de la banque ont été réexaminées, parmi lesquelles les crédits, les dépôts, la compliance, la salle des marchés et la trésorerie, les RH, la comptabilité, la facturation, la gestion des comptes internes, l'informatique, la gestion des fraudes, la sécurité de l'information, le business continuity plan et la gestion des risques.

Ces travaux ont été introduits, en 2018, dans un outil spécifique (Hopex) permettant un monitoring et une gestion plus automatisée.

Recovery Plan

En 2015, Crelan a élaboré un premier plan de redressement (recovery plan) selon les recommandations des autorités de contrôle.

Sur base des orientations de l'ABE, la banque a développé plusieurs indicateurs de risque dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité.

Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis, de sorte qu'en cas de dépassement, des options de rétablissement puissent être enclenchées.

La banque a développé pour ce faire cinq scénarios: crise de liquidités, hausse des taux d'intérêt, crise des crédits, crise (systémique) générale suite à un incident opérationnel et un scénario spécifique lié à l'entité Europabank.

Pour chacun de ces cinq scénarios, trois options de rétablissement possibles ont été identifiées, qui peuvent être mises en œuvre rapidement et, si nécessaire, simultanément.

Dans chacun de ces cas, les options de rétablissement poursuivies permettent au Groupe de sortir de la zone de danger.

IFRS 9

Dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle norme comptable IFRS 9, le Risk Management a introduit les nouvelles exigences, en ce qui concerne la modélisation des paramètres de risque.

ICAAP / ILAAP

Ces rapports ont pour but de vérifier si la banque dispose de fonds propres et de liquidités suffisants, ce qui est le cas.

Les fonds propres de la banque lui permettent, en effet, de supporter tous les risques découlant de ses activités, et sa position de liquidité est nettement supérieure aux minima légaux et lui permet de faire face aux scénarios de stress.

Qualité des données

La banque a lancé un projet d'envergure visant à améliorer significativement la qualité des données utilisées dans ses processus opérationnels ainsi que dans la rapportage interne, externe et réglementaire.

Le projet était initialement axé sur les rapports réglementaires: COREP, FINREP et Solvency II (uniquement pour Crelan Insurance). L'analyse du flux de données pour la datawarehouse a commencé au début de 2019.

Une direction spécifique a été créée au sein de la banque pour se concentrer sur la qualité des données. Dans ce contexte, un Data Manager sera nommé qui relèvera directement du CEO.

Compliance

En 2018, de nombreux règlements sont entrés en vigueur, notamment le nouveau règlement européen sur la protection des données (RGPD) et la transposition de la directive européenne MiFID II sur la protection des investisseurs.

Crelan a également mis en œuvre un certain nombre de nouvelles directives des autorités de surveillance belges et elle s'est concentrée sur le flux d'informations et la sensibilisation sur ces thèmes.

Protection des données

Le 25 mai 2018, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur. La mise en œuvre de ce règlement européen sur le traitement des données personnelles était une priorité importante pour Crelan en 2018.

Conformément aux principes du RGPD, Crelan a donc pris des mesures supplémentaires pour renforcer encore la sécurité des données à caractère personnel, notamment l'établissement d'un registre du traitement des données à caractère personnel, l'évaluation des mesures de protection existantes et, le cas échéant, leur renforcement, l'élaboration d'un certain nombre de procédures et de rapportages qui garantissent que Crelan continuera à traiter les données personnelles conformément au RGPD, maintenant et dans le futur. En ce qui concerne les tiers, qui agissent en tant que sous-traitants de données personnelles pour le compte de la banque, Crelan a également évalué les mesures de protection et mis en œuvre les obligations spécifiques du RGPD.

Crelan a communiqué de manière transparente aux clients sur le traitement de leurs données, sur les droits dont ils disposent et sur la manière dont ils peuvent exercer ces droits. En mai, la banque a modifié les déclarations de confidentialité dans les documents et processus opérationnels et le site www.crelan.be a publié une page d'accueil sur la confidentialité. Crelan a également communiqué activement avec ses clients par le biais de relevés de compte et de courriels.

Crelan a poursuivi le développement des directives internes et les a communiquées par le biais de divers bulletins internes " Info-Compliance ", de modules de formation en ligne pour les employés du siège social et des agences ainsi que de séances de sensibilisation internes.

Afin d'assurer le suivi et l'amélioration continus de la protection des données, la direction Compliance a nommé un Data Protection Officer (DPO). Celui-ci agit en tant qu'interlocuteur chargé de la protection des données tant en interne qu'à l'extérieur.

Protection des investisseurs

La mise en œuvre de la directive MiFID II s'est concrétisée, entre autres, par la rédaction d'un rapport de visite type qui fournit un meilleur cadre pour les entretiens en matière de placement avec le client et la fourniture de conseils par l'agent. Crelan choisit, en effet, que ses agents agissent en tant que conseillers de chaque client investisseur.

Associé à un nouvel outil permettant à l'agent de mieux comparer le portefeuille de placement du client avec un certain nombre de portefeuilles de référence, ce rapport de visite systématisé soutient désormais chaque entretien de placement de l'agent. Ces deux instruments apportent donc une valeur ajoutée évidente lorsqu'il s'agit de conseiller le client sur un placement approprié, conformément au résultat du questionnaire MiFID complété et dans le respect de la définition correcte du groupe cible.

Crelan a également augmenté le nombre de rapportages aux clients.
Outre la confirmation de l'exécution de son (ses) ordre(s) d'investissement, disponible dans myCrelan ou envoyée par courrier, le client reçoit également des rapportages sur son (tous) portefeuille(s) d'investissement. Il s'agit notamment d'un rapport sur le contenu du portefeuille de placement, d'un rapport sur l'adéquation du portefeuille de placement en fonction du résultat du questionnaire MiFID et d'un rapport sur les coûts et charges annuels liés au portefeuille de placement et aux investissements qu'il contient.

Suite au déploiement de la directive MiFID II, Crelan a organisé des formations intensives pour les collaborateurs en placement, soulignant l'importance d'un conseil en placement correct et transparent tout en respectant la réglementation.

Une nouvelle brochure MiFID "Conseils en investissement Crelan" est à la disposition des clients. Cette brochure décrit comment Crelan met en pratique le nouveau cadre juridique sur le conseil en placement.

Protection contre le blanchiment d'argent

En application de la quatrième directive européenne anti-blanchiment et de la loi belge de transposition du 18 septembre 2017, Crelan a réalisé un premier Enterprise Wide Risk Assessment sur le blanchiment de capitaux et la prévention du financement du terrorisme. Les résultats ont été communiqués à la Banque nationale de Belgique, le régulateur dans ce domaine.

À la lumière des nouvelles dispositions de la quatrième directive anti-blanchiment (AML IV), Crelan a mis à jour le informations sur les bénéficiaires finaux des personne morales ou des structures juridiques.

Dans le cadre du processus de mise en œuvre de l'AML IV, Crelan a également lancé un certain nombre de projets informatiques visant à optimiser la qualité de la base de données et l'efficacité du suivi.

Circulaires des autorités de surveillance

En application des recommandations de la circulaire BNB_2018_20 de la Banque Nationale de Belgique sur l'externalisation aux prestataires de services cloud, Crelan a actualisé sa note de politique en matière d'outsourcing. L'organisation et la collaboration sur ce sujet avec le nouveau département Procurement ont encore été affinées.

En application de la communication FSMA 2018_05 relative à la reconnaissance d'établissements de formation pour la formation continue des compliance officers, Crelan a obtenu son accréditation en tant que prestataire de formations. À ce titre, Crelan a organisé, pour les collaborateurs de Compliance du Groupe Crelan, des formations internes sur la quatrième directive européenne anti-blanchiment (AML IV), les transactions en devises cryptographiques, l'outsourcing et le RGPD.

Sensibilisation et formation

En 2018, la sensibilisation et la formation de tous les collaborateurs du réseau d'agents et du siège social se sont également poursuivies par la diffusion d'un bulletin mensuel 'Info-Compliance' et par des formations en groupe sur la déontologie et MiFID II. La banque a également organisé des e-learnings sur les thèmes susmentionnés, sur l'AML IV et le RGPD.

Audit interne

La mission générale et les valeurs de l'Audit Interne sont décrites dans la Charte de l'Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte de l'Audit et dans la Charte du Comité d'Audit sont en concordance avec la Loi bancaire du 25 avril 2014.

L'Audit Interne fournit, au Conseil d'Administration, via le Comité d'Audit, et au Comité de Direction, d'une façon indépendante, une assurance raisonnable au sujet de la qualité et de l'efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la banque.

Le rayon d'action de l'Audit Interne comprend l'ensemble du Groupe. Au sein du Groupe, la méthodologie en matière d'audit et le rapportage au Comité d'Audit ont été uniformisés.
Pour Europabank, les activités d'audit sont confiées, en tout ou en partie, à un service d'audit spécifique.

Dans le contexte d'une approche 'Risk Based Auditing', l'Audit Interne a aussi mis à jour, en 2018, "l'Univers Audit", suite aux nouvelles réglementations et aux activités nouvelles ou modifiées.

Les missions de l'Audit Interne, en 2018, portaient sur différents domaines parmi lesquels les modèles de crédit IRB, les Crédits, les Paiements & Placements et les comptes internes.

L'Audit Interne assure également le suivi des mesures correctives. L'état d'avancement des recommandations fait l'objet d'un suivi et d'un rapportage trimestriel, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit.

L'Audit Interne rend compte de l'ensemble des activités d'audit au sein du Groupe au Comité d'Audit de la société mère.

Inspection du Réseau

La direction Inspection contrôle le bon fonctionnement de agences indépendantes en collectant des informations à différents niveaux. Cette information lui permet de cotrôler si la gestion de l'agence a lieu selon les exigences de la Banque.

D'une part, une équipe d'inspecteurs effectue des contrôles sur place, en agence, où a lieu une inspection globale inopinée de différents thèmes: précision de la trésorerie existante, exhaustivité de l'administration de l'agence, traitement des documents comptables, respect de la législation en matière de compliance et autre, traitement des dossiers crédits…

Les collaborateurs au siège préparent ces inspections et traitent, par la suite, les résultats des contrôles. De plus, les inspecteurs visitent aussi les agences dans le cadre de contrôles de caisses, de contrôles de coffres-forts et du respect des dispositions législatives.

Il existe, d'autre part, au siège, un système de contrôle périodique de base où les opérations de trésorerie des agences sont contrôlées. Les gestionnaires des dossiers Inspection assurent une approche structurée et une surveillance fréquente, permettant de percevoir et de traiter rapidement les signaux perçus.

À côté des contrôles de caisse dans les agences, des enquêtes de prévention de la fraude et des contrôles de la santé financière des agents sont effectués. Ces contrôles portent sur des questions très spécifiques comme le screening préalable de candidats agents et des candidats collaborateurs d'agence, le traitement des plaintes dans lesquelles intervient une agent ou un collaborateur d'agence, les confirmations de soldes, les contrôles après hold-ups...

En plus, l'Inspection est responsable de la préparation, la mise à jour et la coordination de la Charte de Crelan, décrivant les principaux accords entre la Banque et les agences indépendantes. La Charte sert de référence importante pour arriver à une collaboration correcte entre l'agent et la Banque, de sorte que les dispositions légales et réglementaires soient respectées d'une part, et que, d'autre part, les clients soient servis correctement et efficacement.

La fréquence des contrôles et la nature des enquêtes et inspections sont dirigées à partir du modèle de qualité de l'Inspection. Les résultats des enquêtes fournissent un score de risque – divisé en cinq catégories de low à high risk – qui est attribué à chaque agence sur base de trois éléments: la précision administrative et comptable, la santé financière et les violations de la Charte de Crelan.

En 2018, Crelan a effectué 1.024 inspections complètes dans les agences, 603 contrôles de caisse et 60 inspections thématiques. Chaque agence a été visitée au moins une fois et quatre fois au maximum, en fonction du score de risque. Dans chaque agence, de plus, les dispositions légales ont été contrôlées (contrôle dossier FSMA, présence de tarifs corrects…) et, chaque agence avec des coffres-forts a reçu une inspection des coffres-forts.

Le COK (Comité pour le suivi du modèle de qualité) suit, en première instance, les constatations des différents contrôles et détermine quelles actions correctives sont précisément nécessaires pour les éventuels feux clignotants. Le COK traite en plus les plaintes lorsque l'implication de l'agent est mise en question et discute de toute anomalie identifiée par une autre direction, afin de décider de l'action appropriée à prendre envers l'agent.

En cas de dépassement de pouvoir ou lorsque les constatations concernent plusieurs domaines, le COK renvoie le dossier à BAC (Comité d'intermédiation et conseil), qui dispose d'un plus grand pouvoir de décision. Les résultats des discussions au comité BAC sont rapportés au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

6. Bilan et compte de résultat

Données comptables consolidées en IFRS

Règles dévaluation

En 2018, la norme IFRS 9 'Financial instruments' a été introduite. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des ajustements apportés à la suite de cette introduction.

Actifs (en EUR)	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.291	0	0	0	0	0	1.291
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	23	0	0	0	0	0	23
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6	7	0	0	0	-1	0
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (FVOCI)	14	-1.474	0	0	0	-67	1.555
Actifs financiers évalués au coût amorti	17.975	1.467	-7	-4	-3	13	16.507
Prêts et créances (y compris location financement) aux banques	*122*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*122*
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*16.354*	*0*	*-6*	*-4*	*-3*	*20*	*16.347*
Titres de créance	*1.498*	*1.467*	*0*	*0*	*0*	*-7*	*38*
Dérivés, comptabilité de couverture	*24*	0	0	0	0	0	24
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	*480*	0	0	0	0	7	473
Immobilisations corporelles	*20*	0	0	0	0	0	20
Goodwill et immobilisations incorporelles	*37*	0	0	0	0	0	37
Actifs d'impôts	50	0	0	0	0	18	32
Autres actifs	12	0	0	0	0	0	12
Total actifs	19.931	0	-7	-4	-3	-29	19.973

Passifs (en EUR)	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	22	0	0	0	0	0	22
Passifs financiers évalués au coût amorti	18.006	0	0	0	0	0	18.006
Dépôts	*16.433*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16.433*
d'établissements de crédit	*25*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*25*
d'établissements autres que de crédit	*16.408*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*16.408*
Titres de créance, y compris les obligations	*1.175*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*1.175*
Passifs subordonnés	*277*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*277*
Autres passifs financiers	*121*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*121*
Dérivés, comptabilité de couverture	602	0	0	0	0	0	602
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	3	0	0	0	0	0	3
Provisions	79	0	0	0	0	0	79
Passifs d'impôts	7	0	0	0	0	-2	9
Autres passifs	76	0	0	0	0	0	76
Total passifs	18.795	0	0	0	0	-2	18.796

Fonds Propres (en EUR)	01/01/2018 IFRS9	Reclassement	Fluctuations de valeur Stage 1	Stage 2	Stage 3	Autres	31/12/2017 IAS 39
Capital émis	829	0	0	0	0	0	829
Capital libéré	*829*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*829*
Capital appelé non libéré	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*
Agio	0	0	0	0	0	0	0
Autres fonds propres	3	0	0	0	0	-47	50
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*4*	*0*	*0*	*0*	*0*	*-47*	51
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*-1*	*0*	*0*	*0*	*0*	*0*	-1
Réserves (y compris les résultats non distribués)	254	0	0	0	0	6	248
Résultat de l'exercice	50	0	0	0	0	0	50
Intérêts minoritaires	0	0	0	0	0	0	0
Total des capitaux propres	1.136	0	0	0	0	-41	1.177
Total des passifs et des fonds propres	19.931	0	0	0	0	-43	19.973

L'IFRS 9 a un impact sur la classification et l'évaluation des actifs financiers, d'une part, et sur le calcul des réductions de valeur liées aux actifs financiers, d'autre part.

Classification & Measurement:

Les portefeuilles du Groupe ont été analysés sur base des lignes directrices pour la classification et l'évaluation des actifs financiers. La catégorie de classification est basée sur le modèle d'affaires et le test des paiements du principal et des intérêts (test SPPI - test, "solely payments of principal and interest"). Sur la base du modèle d'affaires documenté par la politique financière du Groupe, le portefeuille est intégralement affecté à la catégorie HTC ("held to collect"). Le modèle d'affaires de Crelan prévoit des investissements dans des actifs à faible risque et leur détention jusqu'à l'échéance. Les ventes dans le portefeuille d'investissement ne peuvent avoir lieu que dans des cas exceptionnels (par exemple, en cas d'augmentation du risque de crédit, d'échéance dans la même année civile...) ou pour des volumes limités.

Sous l'IAS 39, la quasi-totalité du portefeuille d'investissements de Crelan était évaluée à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI = fair value through other comprehensive income). Sous IFRS 9, le portefeuille est classé comme HTC et est donc évalué au coût amorti. Seul un nombre limité de titres (instruments de capital constitués de titres TIER I d'établissements financiers et de

participations dans des fonds de capital-investissement) d'une valeur de marché/valeur comptable de 14,41 mio EUR reste dans la catégorie FVOCI, et ce, sur base de l'option prévue au § 4.1.4 de l'IFRS 9.

Sous l'IAS 39, aucun actif financier n'était classé dans la catégorie évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur par le biais du compte de résultat. Comme un investissement limité dans un fonds et dans quelques certificats immobiliers ne répondait pas aux critères SPPI, cette participation, sous la norme IFRS 9, est classée dans la catégorie évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur par le biais du compte de résultat. Ainsi, des titres d'une valeur d'acquisition de 6,88 mio EUR ont été reclassés dans cette catégorie. La valeur de marché de ces titres au 31 décembre 2017 s'élevait à 6,34 mio EUR.

Le portefeuille d'investissement restant, d'une valeur comptable de 1.467 mio EUR a été reclassé dans la catégorie créances évaluées au coût d'amortissement. La valorisation latente positive d'un montant de 66,8 mio EUR, comptabilisée dans OCI, sous l'IAS 39, a donc été amortie (ainsi que la deferred tax liability y associée).

Pour la catégorie prêts et créances, il n'y a pas eu d'incidence en matière de classement: ce portefeuille était évalué au coût amorti en IAS 39 et l'est toujours en IFRS 9.

Impairment (dépréciation):

Le modèle de calcul de la dépréciation selon IFRS 9 est basé sur les modèles IRB existants utilisés par la banque pour estimer le risque de crédit. La méthodologie suivante a été utilisée:

- Segmentation:
  Le portefeuille crédits a été divisé en segments homogènes de probability of default (PD) et de loss given default (LGD). Pour les credit conversion factors (CCF) et les remboursements anticipés, la segmentation a été effectuée par type de produit.

- Modélisation de la Probability of Default (PD):
  La PD en fonction de la maturité du crédit a été calculée sur la base des matrices de migration à partir des données historiques de default de la banque. Au moyen d'une régression linéaire entre les taux de default et les indicateurs macroéconomiques (taux de chômage et PIB), la PD "Through The Cycle" (TTC) est transformée en PD "Point In Time" (PIT).

- Loss given default (LGD):
  Les valeurs de LGD, utilisées pour IFRS 9, sont, sous réserve de certaines corrections spécifiques à IFRS 9, les mêmes que celles utilisées pour les modèles IRB sur la période 2006 – 2016. Pour les crédits hypothécaires, le LGD est segmenté sur base de la "Loan to Value" (LTV). Meilleure (plus faible) est la LTV, plus faible est le LGD.

- Exposure at Default (EAD):
  Le portefeuille est divisé en différents types de produits. Pour chaque type, un "Credit Conversion Factor" (CCF) a été calculé, qui détermine quelle part de la partie hors-bilan du crédit est ajoutée au solde du bilan.

- Remboursements anticipés:
  Les flux de trésorerie futurs du crédit tiennent compte des remboursements anticipés éventuels. La probabilité d'un remboursement anticipé est déterminée par produit par le département ALM conformément aux modèles utilisés pour le suivi de la liquidité.

- Stageing (phasage):

Afin de déterminer si une exposition est sujette à une augmentation significative du risque de crédit, une sélection de paramètres indiquant une augmentation du risque de crédit a été réalisée. La présence d'un ou de plusieurs de ces paramètres provoque alors le transfert de phase dans le cadre de la norme IFRS 9. Ces facteurs sont aussi bien quantitatifs que qualitatifs:

- la notation interne,
- le score interne dans le suivi du crédit,
- tolérance ou non,
- le résultat de procédures d'examen qualitatif dans le cadre du suivi du crédit,
- notification à la centrale des crédits de la BNB.

Conformément à la norme, 30 jours d'arriérés de paiement sont utilisés en tant que point de repère.

- Scénarios économiques:
  Le modèle comprend différents paramètres revenus, prix de l'immobilier, prix des produits agricoles…) pour lesquels le Groupe estime la situation future. En fonction des attentes du Groupe, ces paramètres sont ajustés et il y a un changement de résultat au niveau des dépréciations. Sur la base de trois scénarios différents (base, upside and down), le montant des dépréciations est ensuite déterminé.

Au niveau des dépréciations, une provision IBNR (Incurred but not reported) a déjà été comptabilisée pour le portefeuille de crédit. Sous IFRS 9, celle-ci est remplacée par les dépréciations calculées sur les dossiers sous Stage 1 et Stage 2. Au total, une provision IBNR de 20,35 mio EUR a été radiée et un total de 13,12 mio EUR a été enregistré pour Stage 1, 2 et 3. Au niveau des dépréciations sur le portefeuille de crédit, il y a donc eu une reprise nette (avant effet fiscal) de 7,24 mio EUR.

Pour le portefeuille d'investissement, un phasage a également été effectué et une provision constituée. Au 1er janvier 2018, tous les titres se trouvaient en Stage 1. La provision correspondante s'élevait à 0,1 mio EUR.

L'impact sur les fonds propres est donc double: d'une part, une diminution (après effet fiscal) des OCI en raison du reclassement du portefeuille d'investissement au coût amorti pour un montant de 47,1 mio EUR et, d'autre part, une augmentation des réserves de 6,1 mio EUR suite à des provisions moins élevées pour le portefeuille de crédit sous IFRS 9 par rapport à sous IAS 39.

Hedging:

Le Groupe Crelan applique principalement la macro-couverture. Comme la nouvelle réglementation IFRS 9 est toujours en cours d'élaboration, les règles actuelles d'IAS 39 continuent à s'appliquer.

Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux éléments des actifs et passifs consolidés et des fonds propres consolidés entre 2017 et 2018.

Le bilan ci-après est comparé l'adaptation selon la norme IFRS 9.

Actifs

Actif (en EUR)	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**Δ**	**%**
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.465	1.291	174	13,5%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	21	23	-2	-8,5%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	6	0	3,7%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	12	14	-2	-14,1%
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.329	17.975	354	2,0%
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	*87*	*122*	-35	-28,8%
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*16.594*	*16.354*	240	1,5%
Titres de créance	*1.648*	*1.498*	149	10,0%
Dérivés, comptabilité de couverture	37	24	13	57,0%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	456	480	-24	-4,9%
Immobilisations corporelles	20	20	0	2,0%
Goodwill et immobilisations incorporelles	34	37	-3	-9,1%
Actifs d'impôts	52	50	2	3,7%
Autres actifs	14	12	2	13,4%
Total actif	20.446	19.931	515	2,6%

En ce qui concerne la composition du bilan à l'actif, les actifs financiers restent évalués au coût amorti. Avec 89,6%, ils demeurent la principale composante de l'actif. La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante avec 7,17%.

Le total bilantaire a augmenté, dans le courant de 2018 de 515 mio EUR. À l'actif, c'est la rubrique des prêts et créances à la clientèle qui enregistre la plus forte progression, avec 240 mio EUR. Cette augmentation est due à une bonne production de crédits, supérieure aux remboursements de 2018. En 2018, la production de crédits s'est élevée à 2,6 mia EUR, dont la majeure partie dans le segment des particuliers.
Outre les prêts et les créances, il y a eu une augmentation de la trésorerie et des comptes à vue auprès des banques centrales (+174 mio EUR). Cette progression est due au flux de fonds au passif du bilan (voir ci-dessous) qui ne peuvent pas intégralement être convertis en crédits, en portefeuille-titres ou en hors-bilan. Enfin, il y a une augmentation de 149 mio EUR des titres de créance. Au cours de l'année 2018, la banque a investi pour plus de 300 mio EUR en obligations (principalement des obligation d'entreprises et des obligations souveraines) pour rentabiliser les fonds récoltés au passif du bilan.

Passifs

Passif (en EUR)	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**Δ**	**%**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	20	22	-2	-7,7%
Passifs financiers évalués au coût amorti	18.525	18.006	519	2,9%
Dépôts	*17.210*	*16.433*	778	4,7%
d'établissements de crédit	*43*	*25*	18	73,9%
d'établissements autres que de crédit	*17.167*	*16.408*	759	4,6%
Titres de créance, y compris les obligations	*968*	*1.175*	-207	-17,6%
Passifs subordonnés	*242*	*277*	-35	-12,5%
Autres passifs financiers	*105*	*121*	-17	-13,7%
Dérivés, comptabilité de couverture	555	602	-47	-7,7%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	5	3	3	97,4%
Provisions	82	79	3	3,2%
Passifs d'impôts	14	7	7	104,9%
Autres passifs	76	76	1	0,9%
Total passif	19.279	18.795	484	2,6%

Le passif du bilan est constitué à 96,1% de passifs évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (89% du total bilantaire) concerne les dépôts de la clientèle.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 519 mio EUR. D'une part, les dettes représentées par un titre et les engagements subordonnés (c'est-à-dire respectivement les bons de caisse et les obligations subordonnées) ont diminué de 242 mio EUR. Ce portefeuille est en baisse depuis un certain nombre d'années parce que les clients ne choisissent pas ces produits en raison des faibles taux d'intérêt du marché. De plus, Crelan ne dispose actuellement pas d'un programme d'émission d'obligations subordonnées. D'autre part, les dépôts de la clientèle augmentent de 778 mio EUR. Crelan a réussi à attirer des fonds supplémentaires du marché. La reprise de plus de 20 agents indépendants de l'ex-Record Bank en 2018 y a contribué.

Fonds Propres (en EUR)	**31/12/2018**	**01/01/2018 IFRS9**	**Δ**	**%**
Capital émis	819	829	-10	-1,3%
Capital libéré	*819*	*829*	-10	-1,3%
Capital appelé non libéré	*0*	*0*	0	0,0%
Agio	0	0	0	0,0%
Autres fonds propres	3	3	0	9,7%
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*4*	*4*	0	-1,5%
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*-1*	*-1*	0	-38,0%
Réserves (y compris les résultats non distribués)	279	254	25	9,9%
Résultat de l'exercice	66	50	16	31,7%
Intérêts minoritaires	0	0	0	0,0%
Total des capitaux propres	1.167	1.136	31	2,7%
Total des passifs et des fonds propres	20.446	19.931	515	2,6%

Les mouvements des fonds propres concernent d'une part une réduction de capital de 10 mio EUR parce que le capital remboursé aux coopérateurs a dépassé le capital souscrit par des coopérateurs. D'autre part, les réserves ont augmenté de 25 mio EUR suite à la mise en réserve du résultat de 2017, après affectation du dividende de 24,7 mio EUR aux coopérateurs.

Le ratio CAD s'élève à 19,19%, fin 2018, contre 20,42%, fin 2017. Le ratio Tier I est de 17,76% contre 18,11%, en 2017. Ces ratios de fonds propres sont parmi les meilleurs du marché belge. La diminution en 2018 résulte du passage à IFRS 9 et de l'évaluation au coût amorti de la majeure partie du portefeuille d'investissement, de sorte que les plus-values latentes ne sont plus comptabilisées via les OCI.

Résultat consolidé

Etat des résultats réalisés et non-réalisés	31/12/2018	31/12/2017	Δ	%
(en EUR)				
Activités ordinaires				
Produits et charges financiers et opérationnels	324,9	323,8	1,1	0,3%
Produits d'intérêt	446,0	461,7	-15,8	-3,4%
Charges d'intérêt	-180,5	-197,0	16,6	-8,4%
Dividendes	0,4	0,0	0,4	3289,8%
Produits d'honoraires et de commissions	101,0	95,4	5,6	5,9%
Charges d'honoraires et de commissions	-93,9	-94,5	0,6	-0,6%
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	2,9	5,7	-2,8	-49,4%
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	-0,2	-0,4	0,2	-40,4%
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	0,3	0,0	0,3	0,0%
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture	0,7	2,9	-2,2	-75,8%
Ecarts de change (net)	0,9	1,5	-0,6	-40,9%
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	0,0	0,1	-0,1	-142,7%
Autres produits opérationnels	47,4	48,6	-1,2	-2,5%
Autres produits opérationnels nets	0,0	0,0	0,0	0,0%
Charges administratives	-223,1	-222,3	-0,8	0,4%
Dépenses de personnel	-90,6	-94,4	3,7	-4,0%
Dépenses générales et administratives	-132,5	-127,9	-4,6	3,6%
Amortissements	-10,1	-17,5	7,4	-42,3%
Immobilisations corporelles	-5,2	-5,9	0,7	-12,1%
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	-4,9	-11,6	6,7	-57,5%
Provisions	-1,1	-1,7	0,5	-32,2%
Dépréciations	-5,7	-5,0	-0,7	13,1%
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	-5,7	-5,0	-0,7	13,1%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	*0,0*	*0,3*	*-0,3*	*-100,0%*
Actifs financiers évalués au coût amorti	*-5,7*	*-5,3*	*-0,4*	*7,6%*
Dépréciations sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0%
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat	0,0	0,0	0,0	0,0%
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS	84,9	77,4	7,5	9,7%
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	-19,1	-27,4	8,4	-30,5%
Impôts exigibles	*-14,0*	*-13,1*	*-0,9*	*6,6%*
Impôts différés	*-5,1*	*-14,3*	*9,2*	*-64,4%*
PROFIT OU PERTE (NET)	**65,8**	**49,9**	**15,8**	**31,7%**

Les produits d'intérêts ont baissé de 15,8 mio EUR en raison de la baisse continue des revenus du portefeuille de crédit. Les charges d'intérêts ont également diminué (-16,6 mio EUR) en raison de la diminution du portefeuille de bons de caisse. La somme des produits et des charges d'intérêts a ainsi augmenté (0,8 mio EUR). Tant en 2017 (coût supplémentaire de 4,7 mio EUR) qu'en 2018 (coût supplémentaire de 8,6 mio EUR), un swap a été mis en place pour aligner le coût des opérations de couverture sur le produit du portefeuille de crédit. Globalement, le résultat d'intérêts reste stable par rapport à 2017.

La ligne gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat se rapporte principalement à la vente de titres arrivant à échéance au cours de l'exercice afin d'obtenir un rendement supplémentaire limité. En 2018, il en est résulté un produit de 2,9 mio EUR, contre 5,7 mio EUR, en 2017.

Les revenus de commissions (somme des revenus et des dépenses des commissions et rétributions) augmentent de 6,2 mio EUR par rapport à 2017. Cette augmentation résulte d'un reclassement d'autres produits d'exploitations des commissions perçues sur la vente de produits d'assurance pour 5 mio EUR. D'une manière générale, le résultat de l'activité de feebusiness (produits hors-bilan) est donc resté stable par rapport à 2017, les commissions de production ont diminué en raison d'une baisse de la production, mais les commissions d'encours ont augmenté en raison d'un accroissement de l'encours. La baisse de la production peut s'expliquer par l'incertitude créée par la volatilité des marchés, qui a eu pour effet que les clients étaient moins enclins à souscrire. Les commissions versées aux agents sont restées stables par rapport à 2017, la baisse des commissions sur les produits hors-bilan ayant été compensée par les commissions perçues sur l'encours plus élevé des dépôts.

Charges administratives et amortissements

Par rapport à 2017, les charges administratives sont restées stables. Les dépenses de personnel ont diminué en raison d'une diminution du nombre de collaborateurs, tandis que les dépenses générales et administratives ont augmenté en raison de la hausse des taxes bancaires et des coûts informatiques.

Les amortissements ont retrouvé un niveau normal après un amortissement exceptionnel, en 2017, résultant du projet NEXT.

Le coefficient d'exploitation ou CIR a encore diminué à 71,79%, en 2018, par rapport à 73,77%, fin 2017.

Provisions et réductions de valeur

Compte tenu de la taille du portefeuille, les réductions de valeur restent limitées. Globalement, la conversion vers IFRS 9 n'a pas conduit à une augmentation significative du coût du risque pour l'exercice 2018.

Résultat global

Le résultat avant impôt passe ainsi de 77,4 mio EUR à 84,9 mio EUR. L'impact principal se situe au niveau des amortissements qui ont été influencés en 2017 par d'importants éléments non opérationnels suite à l'arrêt du projet NEXT. Les charges d'impôts ont également diminué de 8,4 mio EUR par rapport à 2017. En 2017, cette charge a été influencée par l'ajustement du taux d'imposition des sociétés qui a nécessité la réévaluation des positions fiscales différées. Il en résulte une charge exceptionnelle de 9,2 mio EUR. Le résultat net augmente ainsi de 15,8 mio EUR à 65,8 mio EUR, fin 2018.

Le rendement sur fonds propres s'élevait à 5,59%, fin 2018, par rapport à 4,26% un an plus tôt.

Affectation du bénéfice des différentes entités du Groupe

Le Conseil d'Administration de la SCRL CrelanCo proposera de verser un dividende de **3%** aux coopérateurs pour un montant total de **24,3** mio EUR. Dans un contexte de taux d'intérêt durablement bas, ce dividende témoigne de la résilience du modèle de Crelan.

7. Remerciements

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les résultats obtenus, pour leur dévouement et pour les efforts particuliers qu'ils ont déployés pour développer le Groupe Crelan. Il tient également à remercier tous les coopérateurs et tous les clients pour la confiance qu'ils accordent au Groupe Crelan.

Le rapport annuel du Groupe Crelan est édité en français et en néerlandais.
Il peut être consulté sur www.crelan.be.
Il est réalisé par la Direction Secrétariat Général et Corporate Communication du Groupe Crelan.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à:
Ortwin De Vliegher, Secrétaire-Général et directeur Corporate Communication,
general.office@crelan.be.

5.20.2.3 Exercice 2019

Rapport annuel 2019 Groupe Crelan

Les chiffres repris dans ce rapport concernent, conformément à l'article 105 du Code des Sociétés, une version abrégée des comptes annuels officiellement publiés, clôturés au 31 décembre 2019, du Groupe Crelan, relatifs aux comptes annuels consolidés en IFRS. En ce qui concerne ces comptes annuels publiés, une attestation sans réserve a été délivrée par notre commissaire.

Les chiffres mentionnés dans ce rapport annuel peuvent concerner le Groupe Crelan dans son ensemble et les entités individuelles, à savoir la banque Crelan, Crelan Insurance et Europabank.

Les comptes annuels consolidés complets peuvent être obtenus sur demande auprès de la direction Secrétariat Général et Corporate Communication, en envoyant un courriel à l'adresse courriel suivante: general.office@crelan.be.

Qui sommes-nous ?

Une description succincte du Groupe Crelan

Le Groupe Crelan est composé de la banque coopérative Crelan et de ses deux filiales, Crelan Insurance et la banque de niche Europabank. La banque coopérative Crelan constitue avec son actionnaire principal, la SC CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit.

Crelan est une banque 100% belge et coopérative dont CrelanCo est le solide actionnaire coopératif. Le total bilantaire du Groupe Crelan (y compris ses filiales, Europabank et Crelan Insurance) s'élève à 21,6 mia EUR, ce qui en fait la septième banque belge.

Crelan offre une large gamme de produits bancaires et d'assurance pour les particuliers, les indépendants et les PME. Avec une gamme de produits spécialisés, la banque est également le partenaire privilégié des agriculteurs, des horticulteurs et des grandes entreprises du secteur agricole et horticole.

Les clients peuvent obtenir des conseils financiers auprès de plus de 530 agences gérées par des agents indépendants établis localement. Sous le slogan 'Ensemble pour une autre banque' Crelan met l'accent sur le contact personnel et la relation de confiance avec ses clients. La banque utilise un modèle durable et témoigne d'un réel engagement social.

Crelan Insurance offre, depuis 2007, de l'assurance-crédit. Il s'agit d'assurances solde restant dû, d'assurances solde de financement et d'assurances temporaires décès à capital constant. La gamme de produits de l'assureur s'harmonise donc parfaitement avec les produits de crédit de Crelan et d'Europabank.

Europabank est une banque de niche typique. Elle a une gamme de produits et services spécifiques. Elle est surtout connue pour sa spécialisation dans le crédit à la consommation. Les commerçants connaissent aussi la banque comme prestataire de transactions avec les cartes de débit et les cartes de crédit Visa et MasterCard. Pour les sociétés, les classes moyennes et les professions libérales, Europabank est également connue comme fournisseur de leasing financier et de renting.

Au sein du Groupe, il existe une collaboration commerciale, technique et financière.

Société	Nombre de collaborateurs	Nombre d'agences	Nombre de clients	Nombre d'actionnaires coopératifs	Active en
Crelan	2.403*	536	756.798	275.054	Belgique
Crelan Insurance	14	-	120.840	-	Belgique
Europabank	355	47	158.694	-	Belgique

*751 salariés et 1.652 collaborateurs dans le réseau d'agences indépendant

Vous trouverez plus d'informations sur l'historique de Crelan et du Groupe Crelan sur www.crelan.be.

Structure et actionnariat

La SA Crelan forme avec la société coopérative agréée SC CrelanCo, une fédération d'établissements de crédit*, où la SA Crelan assume le rôle d'établissement central. Il existe une solidarité complète entre les deux entités de la fédération, ce qui explique pourquoi les résultats de la SA Crelan et ceux de la SC CrelanCo sont globalisés.

La SC CrelanCo détient 100% des actions et droits de vote de la SA Crelan. Au 31 décembre 2019, le capital coopératif de CrelanCo était détenu par 275.054 actionnaires coopératifs. Crelan est donc une banque 100% belge avec un ancrage 100% coopératif.

La gestion opérationnelle tant de la SA Crelan que de la SC CrelanCo est assurée par le Comité de Direction de la SA Crelan.

L'ensemble formé par la SA Crelan et la SC CrelanCo est dénommé dans le présent rapport "Crelan" ou "la Banque", alors que le vocable plus large "Groupe Crelan" ou "le Groupe" fait référence à toutes les entités ou filiales citées ci-dessous et comprises dans la consolidation par intégration globale.

Les comptes des filiales de la SA Crelan, Europabank depuis 2004, Crelan Insurance depuis 2007 sont compris dans le périmètre de consolidation du Groupe Crelan en vertu de l'arrêté royal du 23 septembre 1992 relatif aux comptes consolidés des établissements de crédit.

Le schéma ci-dessous reprend la structure du Groupe Crelan sous forme simplifiée.

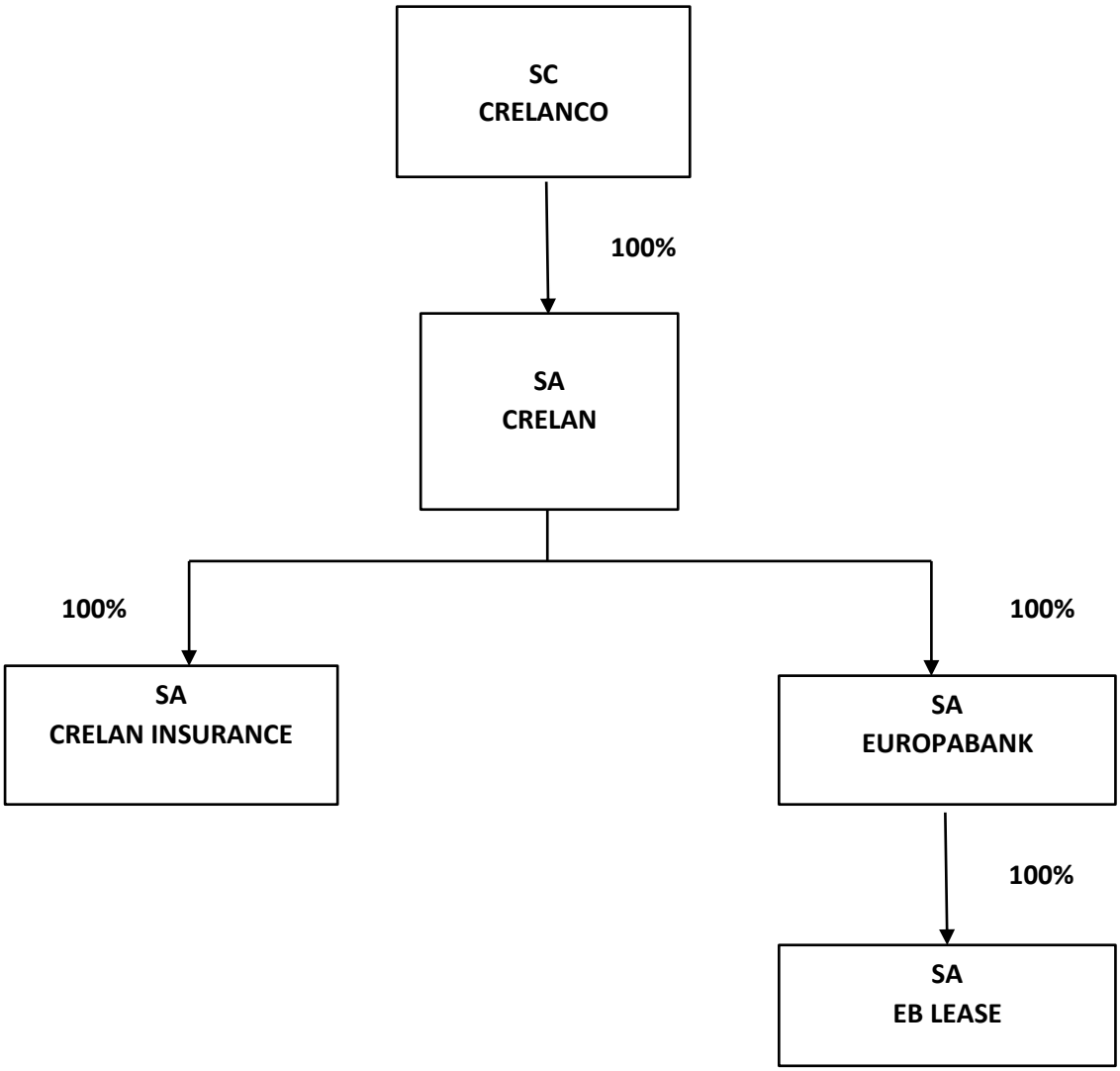

* Conformément à l'article 239 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit CrelanCo SC et Crelan SA forment une Fédération d'établissements de crédit.

2019 en un clin d'œil

Les marchés

Contexte

2019 a été une année boursière très intense. Cependant, les débuts ont été difficiles sur le plan géopolitique. La guerre commerciale qui a commencé en 2018 entre les États-Unis et la Chine s'est intensifiée. Au cours des neuf premiers mois de l'année, les deux pays ont successivement et alternativement augmenté les droits d'importation sur les produits de l'autre.

Cette escalade a affecté la confiance des entreprises et des investisseurs et a contribué de manière significative à un ralentissement mondial de la croissance.

Cependant, le ralentissement ne s'est pas manifesté partout de la même manière. Au cours de sa onzième année de croissance soutenue, l'économie américaine a relativement bien résisté grâce à un secteur des services solide, une consommation privée élevée et le marché du travail le plus solide depuis plus d'un demi-siècle. En Europe, où les industries manufacturières sensibles à l'exportation représentent une part beaucoup plus importante du mix économique, l'incertitude commerciale a frappé plus durement. L'Allemagne, locomotive de l'économie européenne, a frôlé la récession au cours du second semestre, ce qui a également affecté le reste de l'Europe. L'incertitude en Europe a été encore alimentée par le déroulement cahoteux du processus de Brexit.

La reprise des négociations commerciales entre les États-Unis et la Chine au cours du second semestre et l'accord, connu sous le nom de "Phase 1", qu'ils ont conclu à la fin de l'année ont eu un impact positif.

Mais le facteur positif le plus important en 2019 a été le changement de politique des principaux banquiers centraux. Ils ont promis de faire tout leur possible pour soutenir cette croissance en réponse aux signes de fragilité de la croissance économique mondiale.

Par exemple, la Banque centrale chinoise, la PBoC, a pris un certain nombre de mesures pour soutenir l'économie, notamment des réductions des taux d'intérêt. La Fed américaine a procédé à trois baisses de taux d'intérêt en 2019 et a repris le gonflement de son bilan en rachetant des dettes pour fournir des liquidités au marché. La banque centrale européenne, la BCE, a pris un ensemble de mesures préventives, dont le lancement d'un nouveau programme d'achat d'actifs d'une valeur de 20 mia EUR par mois.

En outre, de nombreux gouvernements sont également intervenus et ont adopté une politique budgétaire moins stricte pour soutenir l'activité économique en 2019. En particulier, des pays comme la Chine, les États-Unis, la France et l'Italie ont décidé de mesures de soutien. D'autres pays, tels que l'Allemagne, se sont engagés à fournir des incitations fiscales supplémentaires si nécessaire.

L'impact sur les marchés boursiers

Alors que 2018 avait été caractérisée par des performances négatives et une forte volatilité, nous avons vu le contraire en 2019. L'année s'est terminée sur la plus haute performance de la dernière décennie pour la plupart des classes d'actifs et une faible volatilité des marchés. Les craintes des investisseurs en 2018 ont fait place à un regain de confiance en 2019.

Nous avons donc assisté à un mouvement à la hausse des marchés des actifs plus risqués presque toute l'année, à l'exception des mois de mai et d'août, principalement en raison de pics de tension dans les négociations sino-américaines. Les principaux indices boursiers mondiaux ont ainsi terminé l'année avec un rendement annuel de près de 30%: +31,5% pour le S&P500 aux États-Unis, +28,2% pour l'Euro Stoxx 50, +30,5% pour l'indice français CAC40 et +23,7% pour le MSCI Chine. Les obligations d'État ont bénéficié de la politique monétaire des banques centrales adaptée aux circonstances et ont également enregistré de bonnes performances.

En bref, malgré une situation économique mondiale encore fragile, 2019 s'est achevée dans le vert, les investisseurs étant rassurés par les bonnes nouvelles au niveau géopolitique sur l'amélioration des relations commerciales entre les États-Unis et la Chine et la victoire électorale des conservateurs britanniques qui devrait conduire à un Brexit ordonné.

Les tendances chez Crelan

Comme les années précédentes, nous constatons une fois de plus que le compte d'épargne continue d'être très demandé, malgré les faibles taux d'intérêt du marché. L'encours de tous les comptes d'épargne réglementés et du Livret Crelan Business a augmenté de 4% pour atteindre 12,9 mia EUR. La disponibilité sans problème du capital épargné et le traitement fiscal favorable des taux d'intérêt continuent de convaincre de nombreux épargnants. En outre, un certain nombre d'investisseurs utilisent également le compte d'épargne comme solution temporaire en prévision de nouvelles opportunités d'investissement.

Les apports en compte à vue ont également connu une nouvelle hausse importante, de 15,51%. En raison des faibles taux d'intérêt du marché, les fonds peuvent rester plus longtemps sur le compte à vue et ne sont pas transférés sur le compte d'épargne.

L'appétit d'investissement a suivi le sentiment du marché. Les incertitudes, dues à la guerre commerciale imminente entre les États-Unis et la Chine, à la situation au Moyen-Orient et au Brexit, ont tempéré les achats au cours du premier semestre. D'autre part, au second semestre et surtout au dernier trimestre de 2019, un certain nombre de développements politiques ont réduit ces préoccupations, ce qui s'est traduit par une augmentation de la production. En conséquence, Crelan a enregistré une croissance de 7,22% des fonds de placements activement commercialisés par elle. Nous constatons une augmentation des actions coopératives de CrelanCo (+6,5%) et de l'épargne-pension (+14%).

Les faibles taux d'intérêt continuent à jouer en faveur des crédits. En 2019, la production totale de crédit chez Crelan, hors refinancement interne, s'élève à plus de 3,1 mia EUR, approchant l'année record 2016, avec une augmentation de 22,75% par rapport à 2018. L'augmentation est visible à la fois dans les crédits aux particuliers, avec une hausse de 30% des crédits logement, et dans les crédits professionnels, avec également une hausse de 15,70% des crédits d'investissement. L'investissement récent de Crelan dans des agences offrant des services spécialisés aux entrepreneurs et aux agriculteurs et horticulteurs se traduit par des résultats de production plus élevés.

Chiffres-clés du Groupe Crelan 2019

Collaborateurs, agences, actionnaires coopérateurs et clients

Collaborateurs	2.772
Agences	583
Actionnaires coopérateurs	275.054
Clients	915.492

Répartition de l'encours crédit

Particuliers	73,63%
Agriculture et horticulture	12,48%
Entreprises	13,89%

Résultat consolidé

(EN MIO EUR)*

	2018	2019	ÉVOLUTION
Dépôts à la clientèle (y compris certificats subordonnés)	18.376,63	19.294,03	+4,99%
Crédits à la clientèle (IFRS)	16.593,86	17.560,86	+5,83%
Prêts et créances	16.680,87	17.674,78	+5,96%
Portefeuille financier	1.666,66	1.210,84	-27,35%
Fonds propres (y compris capital coopératif)	1.167,04	1.263,01	+8,22%
Total de l'actif	20.445,85	21.595,54	+5,62%
Résultat net	65,79	70,30	+6,86%

Ratios

	2019
Cost Income Ratio	73,59%
Loan Loss Ratio	-0,01%
ROE	6,02%
Tier 1	21,03%

Vision de l'avenir

Une dimension permettant de fonctionner de manière plus rentable

Le vendredi 25 octobre 2019, Crelan et le Groupe AXA ont annoncé un partenariat ambitieux. Crelan acquerra AXA Banque, la branche bancaire belge de ce groupe international. Crelan transférera également sa filiale Crelan Insurance à AXA Belgium, la branche assurance belge du Groupe AXA et

leader du marché de l'assurance non-vie. Les deux parties ont également convenu que les agences bancaires de Crelan proposeront à l'avenir des assurances non-vie d'AXA.

Les régulateurs concernés - la Banque Nationale de Belgique, la Banque de France et la Banque Centrale Européenne - et les autorités de la concurrence évaluent actuellement cet accord. Ce n'est qu'après leur approbation que l'accord pourra entrer en vigueur.

À ce moment-là, Crelan et AXA Banque seront engagés dans un avenir commun. Dans un premier temps, les deux marques resteront côte à côte, mais l'intention est de procéder à une fusion juridique et opérationnelle complète dans un délai de deux ans après le closing effectif (entrée en vigueur) de l'accord. Toutes les activités se poursuivront ensuite sous le logo Crelan.

Philippe Voisin, le CEO de Crelan, considère cet accord comme un geste stratégique majeur, mais réaliste face aux défis du secteur bancaire.

“Avec la fusion d'AXA Banque et de Crelan, nous doublerons notre taille. Nous serons la cinquième plus grande banque de Belgique. Ainsi, le Groupe Crelan gérera plus de 37 mia EUR de dépôts et plus de 38 mia EUR de crédits. Elle offrira alors un service financier à plus de 1,7 million de clients. Ce n'est pas le chiffre cinq qui est important, mais nous allons acquérir une dimension supplémentaire. En raison de la persistance de taux d'intérêt bas, les marges d'intérêt des banques sont sous pression depuis un certain temps déjà. En outre, la numérisation et le renforcement de la réglementation et des exigences en matière de capitaux exigent des investissements supplémentaires de la part des banques. Grâce à la fusion, nous serons en mesure de réaliser ces investissements pour deux fois plus de clients à l'avenir et donc de les rentabiliser plus facilement.”

Une offre complète en matière de banque et d'assurance

En cédant Crelan Insurance à AXA Belgium, Crelan concentrera pleinement son savoir-faire sur les produits bancaires. Cette offre sera complétée par des produits d'assurance et de placement de partenaires renommés tels qu'AXA Belgium pour l'assurance non-vie et les assurances liées au crédit, Allianz pour l'assurance-vie et Econopolis, Amundi et AXA IM pour les placements. Cette offre complète offre aux clients de la banque - ménages, entrepreneurs, PME et agriculteurs et horticulteurs - la possibilité de profiter d'une offre financière complète et donne à Crelan la possibilité de percevoir des commissions.

L’accent sur le client

Le fait que nous devenions une grande banque ne signifie pas que nous allons perdre la solide relation de confiance que nous entretenons avec nos clients. Au contraire, le client reste au centre de nos décisions et de notre modus operandi. Nous voulons adapter encore plus nos conseils aux moments clés de la vie du client, tels que devenir adulte, fonder une famille, acquérir une voiture et une maison, épargner pour plus tard... À cette fin, nous adaptons non seulement notre offre, mais aussi notre structure commerciale entièrement à cette méthode de travail.

L'accent sur la proximité

La qualité et la convivialité des canaux numériques sont importantes pour nous afin que le client puisse effectuer les transactions où et quand il le souhaite. Mais nous sommes également convaincus que les chatbots ne pourront jamais remplacer les conseils d'une personne physique. Notre future banque

continuera donc à avoir de la place pour un large réseau d'agents bancaires indépendants établis localement où les clients pourront obtenir des conseils compétents. Des agences spécialisées seront également chargées de fournir des services sur mesure aux clients professionnels et aux secteurs agricole et horticole.

Une approche omnicanale

Notre réseau d'agences, nos canaux numériques et un centre d'assistance à la clientèle interagiront et échangeront à l'avenir des informations de manière optimale afin de pouvoir offrir à nos clients une expérience maximale.

Jean-Pierre Dubois, le Président du Conseil d'Administration de CrelanCo, est convaincu que l'accord avec le groupe AXA sera bénéfique pour toutes les parties. Jean-Pierre Dubois: “Le partenariat stratégique à long terme avec le groupe AXA et la fusion des deux banques en un seul acteur financier auront un impact positif sur nos clients, nos collaborateurs et nos actionnaires. Non seulement ils pourront bénéficier d'une offre plus large et plus qualitative, mais ils auront également l'assurance que leur banque continuera à soutenir les services numériques avec des conseils véritablement spécialisés par le biais d'une agence et d'un centre de contact à proximité. Nous voulons être une véritable banque de proximité.

Une approche coopérative

La pensée coopérative fait partie de notre ADN, passé, présent et futur. Nous continuerons à la traduire en une approche durable qui tienne compte de nos actionnaires coopérateurs et de la société. Nous continuerons à travailler avec nos actionnaires coopérateurs pour créer une véritable communauté grâce à des avantages ludiques, et nous continuerons à soutenir les projets socialement pertinents des actionnaires coopérateurs par l'intermédiaire de la Crelan Foundation. À l'avenir, les clients d'AXA Banque pourront également devenir actionnaires coopérateurs de Crelan, s'ils le souhaitent.

Élargir les synergies au sein du Groupe

À l'avenir, nous pourrons également étendre les synergies existantes avec notre filiale Europabank, telles que leur gamme de solutions de paiement, au réseau d'agences d'AXA Banque.

Grâce à cette stratégie, Crelan vise à répondre aux nombreux défis auxquels le secteur bancaire est confronté. **Luc Versele, Président du Conseil d'Administration de Crelan**: "Alors que les revenus sont sous pression et que les investissements pour la réglementation et la numérisation augmentent, les banques doivent se réinventer et s'armer pour l'avenir. Il y a pour cela un certain nombre de pistes, dans lesquelles nous avons résolument opté pour des économies d'échelle. Le Comité de Direction et le Conseil d'Administration avaient rapidement remarqué l'opportunité d'un rachat de la banque AXA. Le dossier a ensuite été préparé longuement et minutieusement, ce qui a abouti à un bel accord avec le groupe AXA. Au nom du Conseil d'Administration, je voudrais donc féliciter chaleureusement les membres du Comité de Direction et tous les collaborateurs pour la manière dont le projet a été traité."

Rapport de gestion consolidé du Groupe Crelan, exercice 2019

1. Résultats et synergies au sein du Groupe

Résultats de Crelan SA

Actionnaires coopérateurs et clients

Au 31 décembre 2019, Crelan pouvait compter sur la confiance de 275.054 actionnaires coopérateurs et 756.798 clients.

Encours des dépôts de la clientèle

Les dépôts de la clientèle s'élevaient à 17,90 mia EUR à la fin de 2019. Ils ont augmenté de 4,74% par rapport à l'année précédente. Malgré la persistance de taux d'intérêt bas, les dépôts continuent donc d'augmenter.

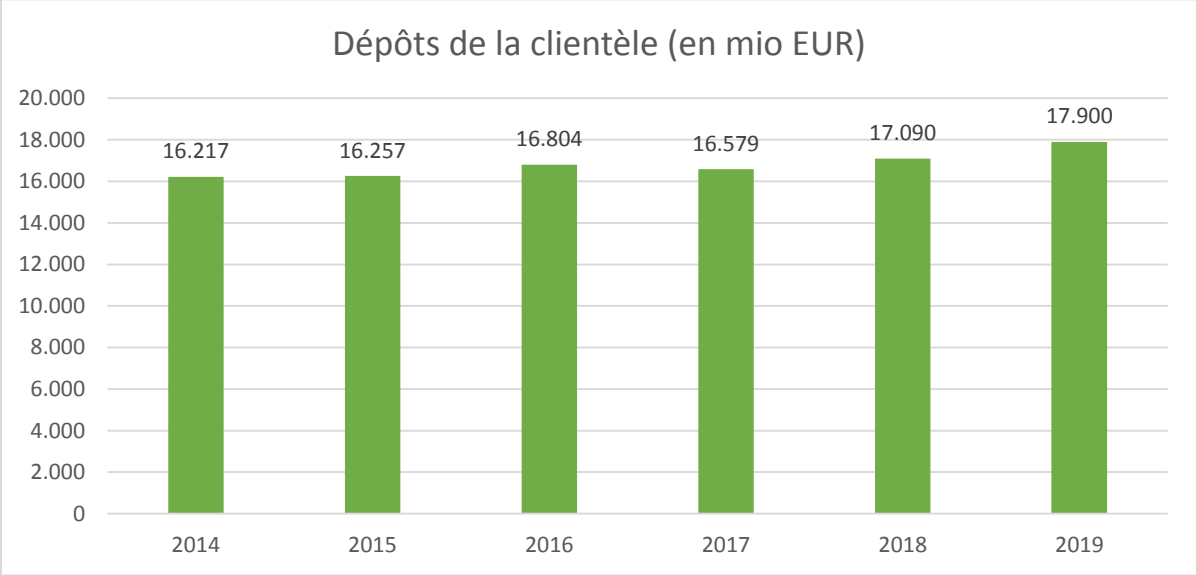

Si nous examinons en détail l'évolution des dépôts de la clientèle, nous constatons une nouvelle augmentation des volumes sur les comptes à vue. Fin 2019, les dépôts s'élevaient à 3,61 mia EUR, soit une augmentation de 15,51% par rapport à 2018.

Les encours des comptes d'épargne réglementés sont en légère baisse par rapport à 2018. De 12,365 mia EUR à la fin de 2018 à 12,276 mia EUR à la fin de 2019. Cependant, cette diminution de 89 mio EUR (0,73%) est exclusivement due à la transformation du statut du compte d'épargne Crelan Business.

Ils sont passés des comptes d'épargne réglementés aux comptes d'épargne non réglementés en 2019. Si l'on ajoute les fonds des comptes Crelan Business aux fonds des comptes d'épargne réglementés, on constate une augmentation de 501 mio EUR (4,05%) pour 2019.

Les dépôts à long terme (bons de caisse, comptes à terme et certificats subordonnés) continuent de diminuer. Fin 2019, l'encours s'élevait à 1,320 mia EUR. Ce chiffre est le résultat d'une diminution de 13,51% par rapport à 2018.

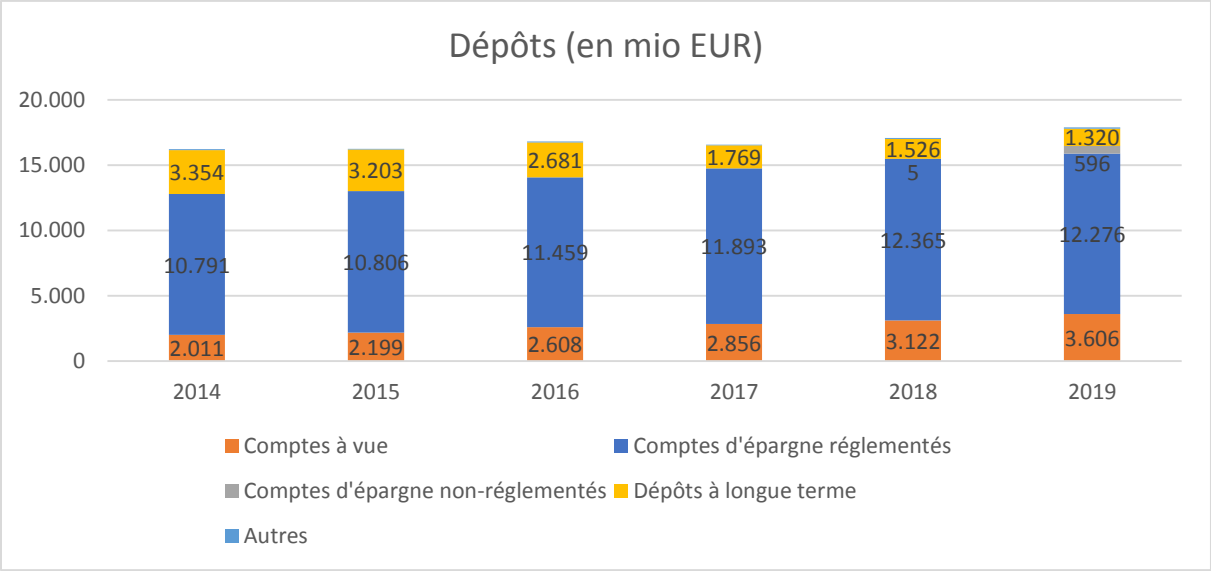

Encours crédits

En 2019, l'encours total crédits a augmenté de pas moins de 4,89% par rapport à l'année précédente, pour atteindre 15,5 mia EUR.

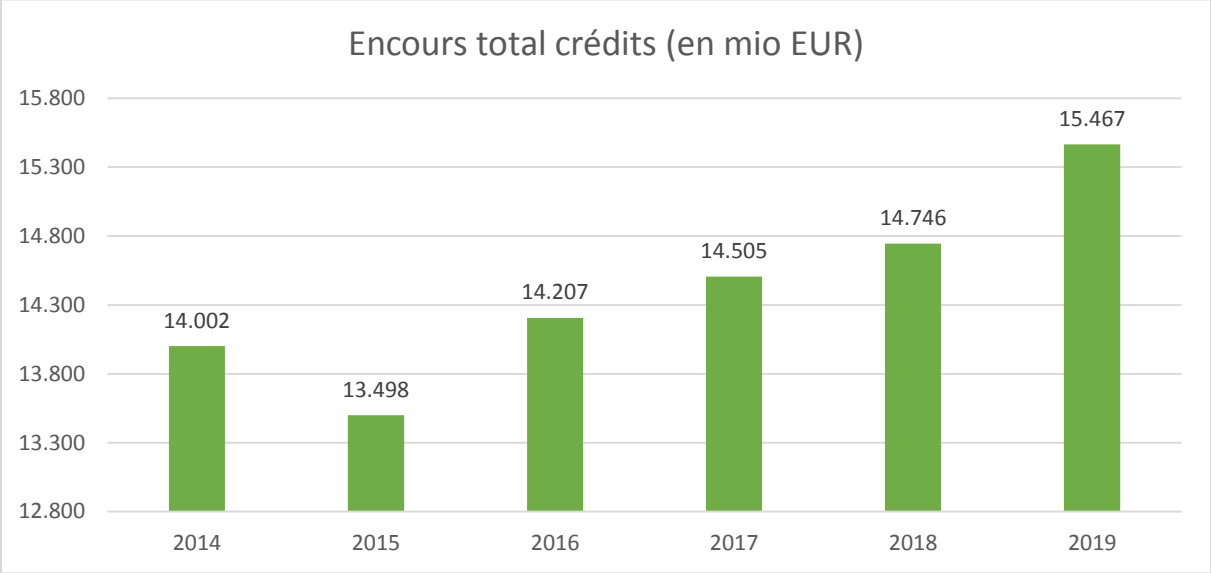

L'encours crédits logement s'est élevé à 11,10 mia EUR, soit une augmentation de 5%. L'encours des crédits aux indépendants et aux petites et moyennes entreprises ont augmenté de 7,5% par rapport à 2018. L'encours des crédits aux agriculteurs a augmenté de 0,2%.

Production de crédit

En 2019, la production totale de crédit, hors refinancements internes, a dépassé 3,1 mia EUR, ce qui nous rapproche de l'année record de 2016 et nous fait progresser de 22,75% par rapport à 2018. C'est un résultat particulièrement bon compte tenu de la pression sur le marché du crédit et de la concurrence féroce entre les banques belges. En outre, la décision du gouvernement flamand de supprimer le bonus logement a provoqué un pic de production en octobre et novembre.

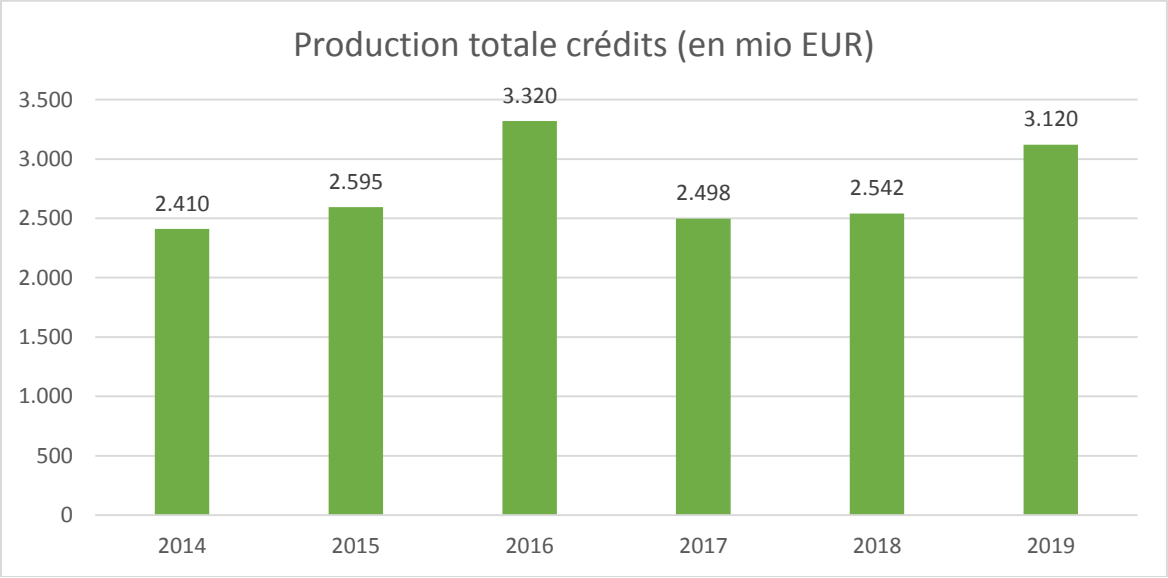

La production élevée de crédits en 2016 peut s'expliquer par les nombreuses opérations de refinancement externe qui ont affecté la production cette année-là.

Crédits aux particuliers

En ce qui concerne les crédits aux particuliers, nous avons atteint en 2019 une production supérieure de 30% à celle de 2018. La raison de cette énorme augmentation est due à la production de crédits logement, où nous avons réalisé pas moins de 32% de plus en 2019 qu'en 2018.

La production de prêts à tempérament (des particuliers) a également augmenté de 26%. C'est nettement mieux qu'en 2018, ce résultat faisant plus que dépasser les chiffres de production de l'année record 2016.

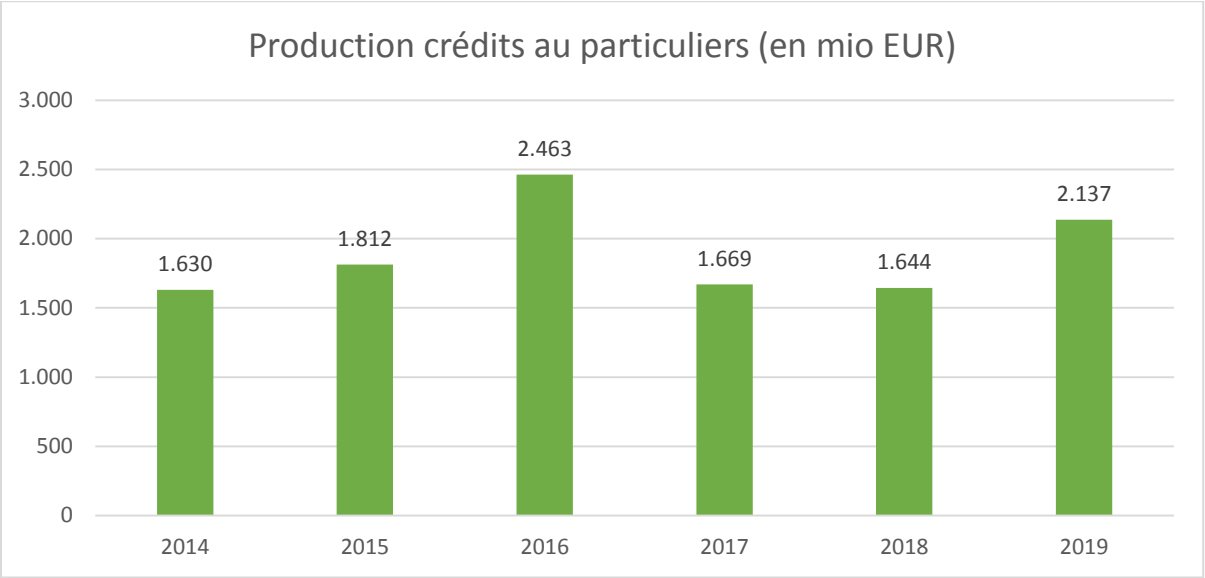

Crédits aux professionnels

Les investissements de Crelan dans les services aux PME et aux indépendants se traduisent par de forts chiffres de croissance. Le marché des entreprises a augmenté de 18% par rapport à 2018. Tant le nombre de demandes que les montants moyens accordés ont considérablement évolué.

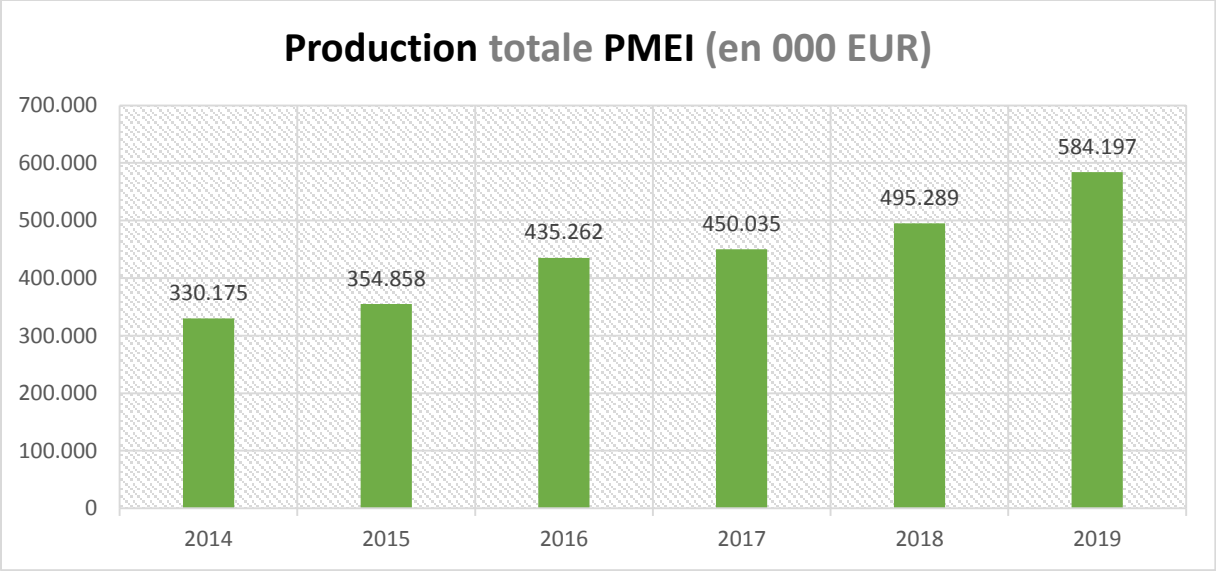

La production de crédits d'investissement n'a cessé d'augmenter depuis 2014. L'augmentation en 2019 a été de près de 30%. Les marges se sont améliorées malgré une forte concurrence.

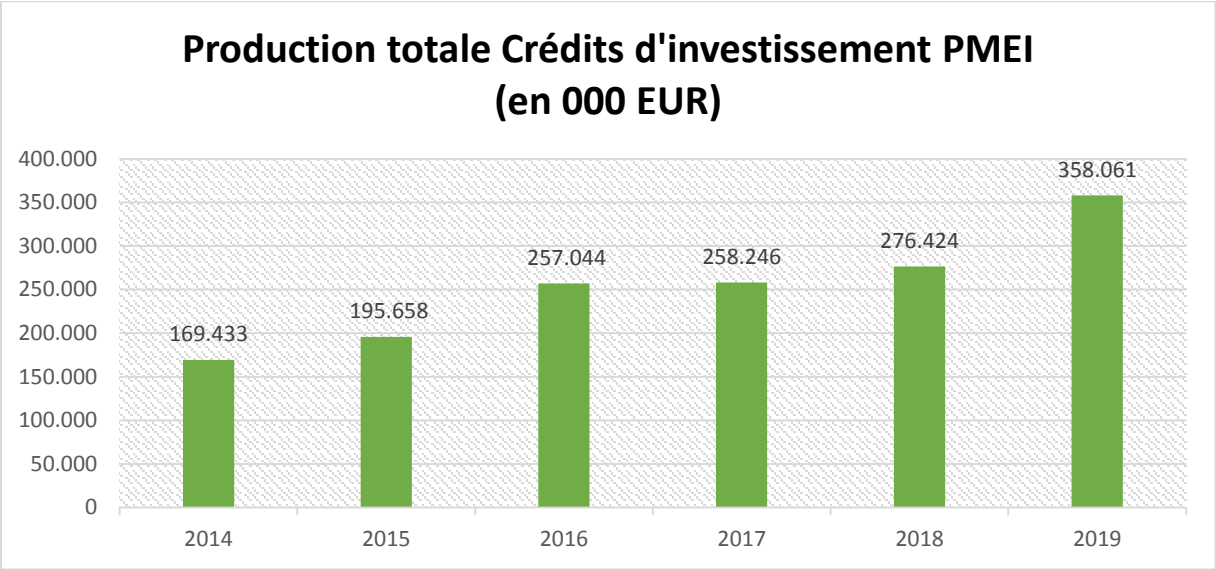

La production de prêts à tempérament pour les professionnels est en constante augmentation depuis 2014, avec une légère amélioration des marges par rapport à 2018.

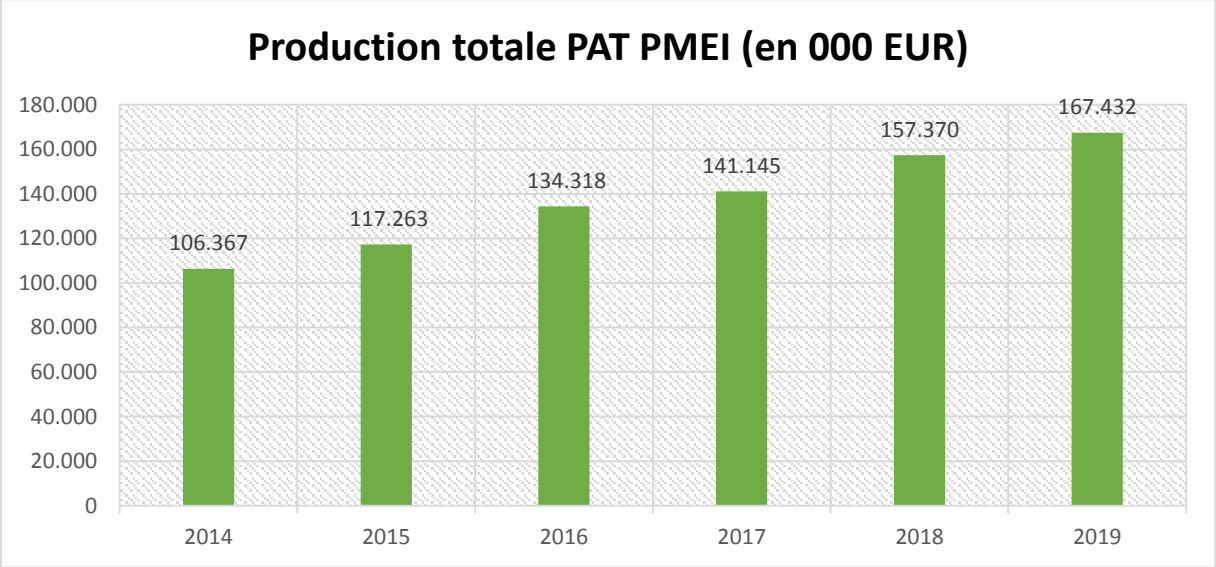

La production totale dans le segment agricole a légèrement augmenté en 2019 et poursuit la tendance positive d'après 2017.

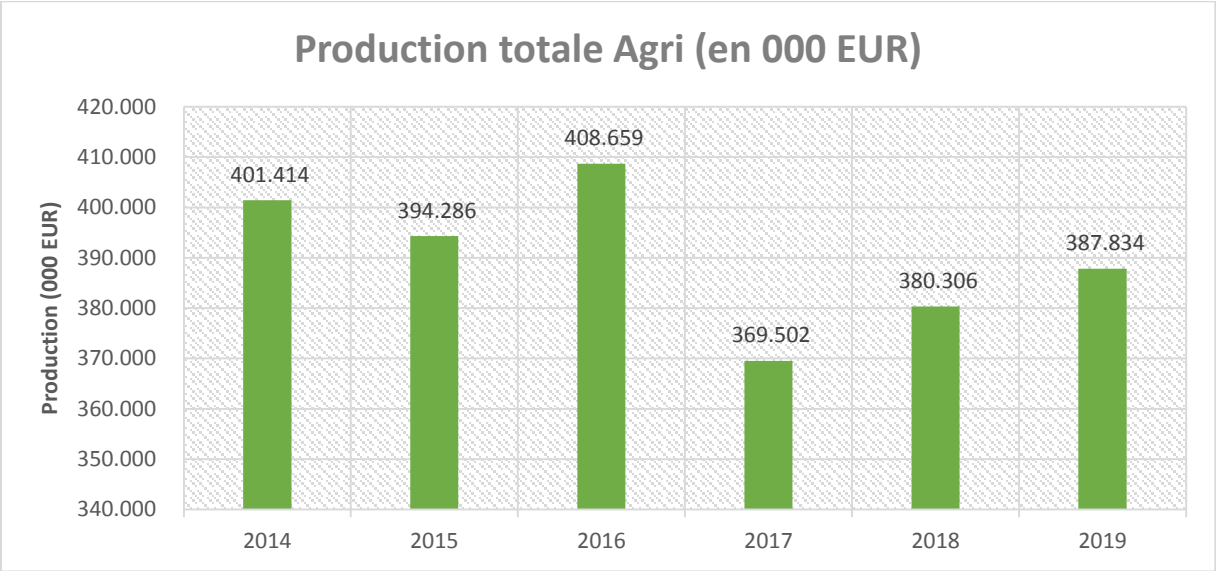

Production de fonds et de Notes

Par rapport à 2018, la production de fonds (hors gestion discrétionnaire) a augmenté de 7,2%. C'est l'un de nos meilleurs résultats depuis 2014.

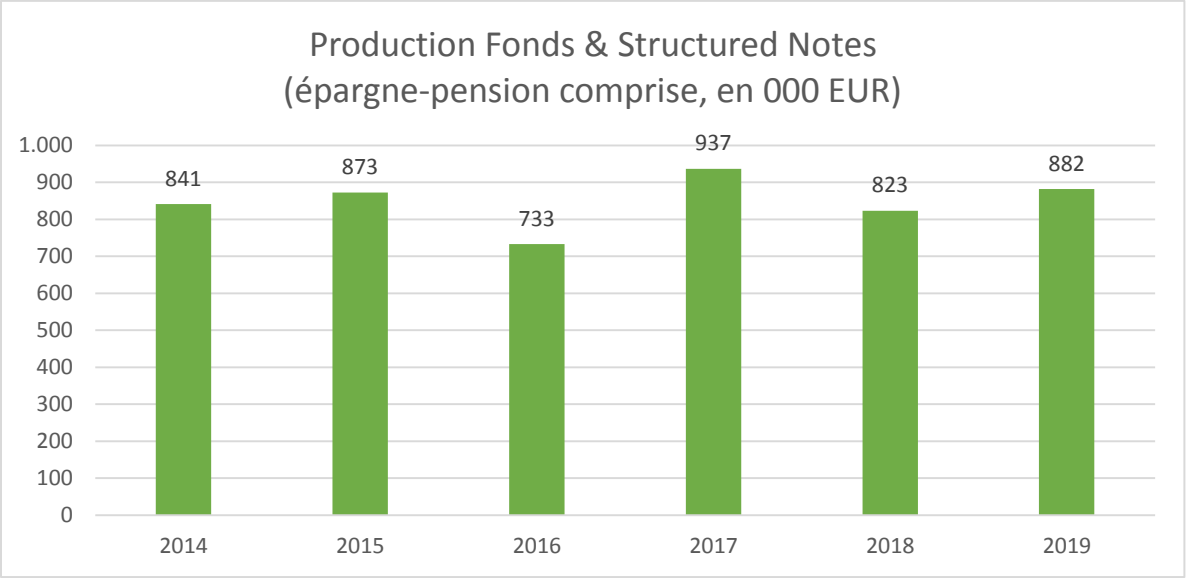

Résultats financiers

Crelan clôture l'exercice avec un bénéfice net en hausse de 4,5 millions d'euros pour atteindre 70,3 millions d'euros à la fin de 2019. Cette évolution est principalement due à l'augmentation de 8,7 millions d'euros des produits financiers et d'exploitation, à l'augmentation de 17 millions d'euros des frais administratifs, à la reprise nette de 11,4 millions d'euros de provisions et enfin à la diminution de 3,2 millions d'euros des impôts par rapport à 2018.

Le ratio coûts/revenus (CIR) est passé de 71,79 % à 73,59 % en raison de la hausse des coûts liés à l'IT et de la hausse des frais bancaires.

Le rendement des capitaux propres (ROE) a légèrement augmenté pour atteindre 6,02 % à la fin de 2019. Avec ces résultats satisfaisants dans le contexte économique actuel, Crelan envisage avec confiance le projet d'acquisition et de fusion prévu.

Résultats de Crelan Insurance

Crelan Insurance offre des produits d'assurance-vie liés aux crédits du réseau de distribution du Groupe Crelan. Il s'agit d'assurances solde restant dû, d'assurances solde de financement et d'assurances décès temporaires à capital constant.

Résultats de production

En 2019, Crelan Insurance a de nouveau réalisé de forts volumes, liés à la production accrue de crédits logement par les agences Crelan. L'assureur a donc clôturé l'exercice avec un bon résultat.
En 2019, 13.044 assurances de solde restant dû et 6.739 assurances de solde de financement ont été souscrites. Les agences de Crelan ont souscrit 2 148 assurances solde de financement et les agences d'Europabank 4 591.
La collecte de primes est passée de 28,09 mio EUR en 2018 à 31,93 mio EUR à la fin de 2019.

Résultats financiers

Crelan Insurance a clôturé l'année 2019 avec un résultat positif (Be Gaap) de 4,81 mio EUR.

Résultats d'Europabank

En 2019, Europabank a battu des records dans plusieurs domaines.

Résultats de production

La production totale de crédits pour 2019 s'élève à 460,7 mio EUR. Avec ce chiffre, Europabank dépasse son record de production de 2018. De plus, la banque a enregistré un pic de production pendant 9 mois de l'année. La production de crédits assurée par les agences de Crelan a également été couronnée de succès et a augmenté de 5,5%. L'encours total des crédits a augmenté de 10,4%.

Les dépôts de la clientèle ont également fortement augmenté. La croissance s'est élevée à plus de 100 mio EUR, soit une augmentation de 8,4%.

Le chiffre d'affaires des transactions par carte a augmenté de 18,8%, en partie grâce à la collaboration des agences Crelan. La banque a réalisé cette croissance dans un marché où la concurrence des acteurs étrangers est de plus en plus forte et où les prix sont plus serrés. Pour la première fois, le chiffre d'affaires du secteur des cartes a dépassé les 2,5 mia EUR.

Résultats financiers

Le Cost/Income Ratio pour 2019 s'élève à 52,6%, ce qui montre que la banque dispose d'une structure performante et solide.

En conséquence, Europabank clôture l'année 2019 avec un résultat conséquent de 24,8 mio EUR en IFRS (et 24,4 mio EUR en Be Gaap).

Le rendement des capitaux propres reste à un niveau élevé et s'élève à 16,7% (IAS).

Fonctionnement opérationnel

Europabank compte 47 agences. L'effectif du personnel a augmenté de 5%. Fin 2019, Europabank employait 355 personnes, réparties à parts égales entre les agences et le siège.

Année après année, Europabank continue de mettre l'accent sur l'innovation et les nouvelles technologies.

En 2019, il est devenu possible d'ouvrir des comptes en ligne et les fonctionnalités d'eb-online, la plateforme de banque en ligne, ont été étendues. En conséquence, les clients peuvent désormais proouvrir un compte 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, et le service aux clients est amélioré.

Une mise à jour du web scoring a été effectuée, ce qui signifie que les demandes de crédit en ligne sont traitées plus rapidement.

En outre, Europabank a réalisé divers projets tels que RGPD, les paiements instantanés, PSD2 et Itsme. La banque utilise l'application Itsme comme une alternative à part entière au digipass, permettant aux clients de se connecter et de confirmer les transactions via Itsme. Fin 2019, 12,5% des sessions en ligne utilisaient déjà Itsme comme méthode de connexion. Entre-temps, la banque a intégré l'application Itsme dans diverses applications destinées à ses clients, courtiers et négociants, ainsi qu'à ses propres collaborateurs.

La modernisation des agences d'Europabank s'est poursuivie, ce qui a permis d'améliorer encore le service et le contact avec la clientèle. Fin 2019, à peine 4 ans après le début du processus de rénovation, quelque 80% du réseau d'agences ont reçu le nouveau look moderne.

Synergies

Les synergies commerciales, réalisées entre les différentes entités du Groupe Crelan, ont été poursuivies.

Les agents Crelan commercialisent des leasings d'Europabank ou orientent des clients ayant des besoins spécifiques de financement vers Europabank, tandis que des agences d'Europabank vendent des crédits logement de Crelan.

Europabank centralise également les opérations de paiement domestiques pour le Groupe. Crelan a poursuivi la vente de solutions de paiement via des terminaux ou en ligne, proposés par Europabank. Depuis 2007, Crelan Insurance commercialise ses produits financiers d'assurance (assurance solde restant dû et assurance solde de financement) par l'intermédiaire du réseau d'agents de Crelan. L'assurance solde de financement est également commercialisée par les agences d'Europabank.

Dans le cadre d'une politique financière de groupe, toutes les entités du Groupe Crelan sous-traitent le front-office de la gestion de leur portefeuille financier à Crelan.

2. Bilan et compte de résultat

Données comptables consolidées en IFRS

Règles d'évaluation

IFRS 16

Suite aux amendements apportés à la norme IFRS 16 – Contrats de leasing, les entreprises doivent à partir du 1er janvier 2019 présenter les engagements locatifs auxquels elles sont exposées. Ces engagements sont représentés par un droit d'usage ("Right-of-Use") à l'actif; et par une obligation locative ("Lease Liabilities") au passif. La méthode d'évaluation choisie par Crelan est la méthode rétrospective modifiée ("Modified Retrospective Method"). Selon cette méthode, le droit d'usage et l'obligation locative sont recalculés comme si la règle avait été appliquée depuis le début du contrat et avec le taux d'intérêt marginal à la date du 1er janvier 2019.

Les contrats impactés par la nouvelle norme concernent principalement des immeubles loués, des voitures de société et des terminaux de paiement.

Bilan consolidé

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des principaux éléments des actifs et passifs consolidés et des fonds propres consolidés entre 2018 et 2019.

Actifs

Actifs (en mio EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Δ**	**%**
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.877	1.465	412	28,1%
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	23	21	2	11,2%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	7	7	0	5,8%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	9	12	-4	-29,6%
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.870	18.329	541	3,0%
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	114	87	27	30,9%
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	17.561	16.594	967	5,8%
Titres de créance	1.195	1.648	-453	-27,5%
Dérivés, comptabilité de couverture	29	37	-9	-23,2%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	599	456	143	31,2%
Immobilisations corporelles	35	20	15	71,9%
Goodwill et immobilisations incorporelles	33	34	-1	-2,8%
Actifs d'impôts	44	52	-8	-15,3%
Autres actifs	13	14	-1	-7,1%
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	59	0	59	
Total actifs	21.596	20.446	1.150	5,6%

En ce qui concerne la composition du **bilan à l'actif**, les actifs financiers restent évalués au coût amorti. Avec 87,4%, ils demeurent la principale composante de l'actif. La trésorerie et les comptes à vue auprès des banques centrales constituent la deuxième composante la plus importante avec 8,7%.

Le total bilantaire a augmenté, dans le courant de 2019 de 1.150 mio EUR. À l'actif, c'est la rubrique des prêts et créances à la clientèle qui enregistre la plus forte progression, avec 967 mio EUR. Cette augmentation est due à une bonne production de crédits, supérieure aux remboursements de 2019. En 2019, la production de crédits s'est élevée à 3,6 mia EUR, dont la majeure partie dans le segment des particuliers.

Outre les prêts et les créances, il y a eu une augmentation de la trésorerie et des comptes à vue auprès des banques centrales (+412 mio EUR). Cette progression est due au flux de fonds au passif du bilan (voir ci-dessous) et des titres de créance du bilan (voir ci-dessus), qui ne peuvent pas intégralement être convertis en crédits, ou en hors-bilan.

Suite à l'application de l'IFRS 16 en 2019, le poste Immobilisations corporelles a augmenté de 16,1 mio EUR correspondant aux immobilisations détenues via leasing et qui doivent être reprises à l'actif selon la norme IFRS.

En 2019 une nouvelle ligne est apparue à l'actif "Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées", reprenant l'ensemble des postes d'actif de Crelan Insurance puisque cette entreprise sera vendue en 2020 dans le cadre de l'achat d'Axa Banque.

Passifs

Passifs (en mio EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Δ**	**%**
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	24	20	4	18,7%
Passifs financiers évalués au coût amorti	19.452	18.525	927	5,0%
Dépôts	*18.234*	*17.210*	1.024	5,9%
d'établissements de crédit	*25*	*43*	-19	-43,5%
d'établissements autres que de crédit	*18.209*	*17.167*	1.043	6,1%
Titres de créance, y compris les obligations	*907*	*968*	-61	-6,3%
Passifs subordonnés	*178*	*242*	-64	-26,5%
Autres passifs financiers	*133*	*105*	28	27,2%
Dérivés, comptabilité de couverture	683	555	127	22,9%
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	9	5	3	61,8%
Provisions	21	82	-61	-74,2%
Passifs d'impôts	7	14	-7	-50,9%
Autres passifs	101	76	25	32,6%
Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	35	0	35	
Total passifs	20.333	19.279	1.054	5,5%

Le passif du bilan est constitué à 95,7% de passifs évalués au coût amorti. La majeure partie de ce montant (90,19% du total bilantaire) concerne les dépôts de la clientèle.

Les passifs financiers évalués au coût amorti ont augmenté de 927 mio EUR. D'une part, les dettes représentées par un titre et les engagements subordonnés (c'est-à-dire respectivement les bons de caisse et les obligations subordonnées) ont diminué de 125 mio EUR. Ce portefeuille est en baisse depuis un certain nombre d'années parce que les clients ne choisissent pas ces produits en raison des faibles taux d'intérêt du marché. De plus, Crelan ne dispose actuellement pas d'un programme d'émission d'obligations subordonnées. D'autre part, les dépôts de la clientèle augmentent de 1.024 mio EUR. Le Groupe Crelan a réussi à attirer des fonds supplémentaires du marché.

Le poste provisions a subi une forte diminution expliquée d'une part, par l'utilisation des provisions constituées en 2016 dans le cadre de la restructuration du réseau et siège de Crelan, mais également suite à la reclassification des provisions techniques de la compagnie d'assurances vers la ligne "Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées".

Et donc en 2019 tout comme pour l'actif une nouvelle ligne est apparue à l'actif "Passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées", reprenant l'ensemble des postes du passif de Crelan Insurance puisque cette entreprise sera vendue en 2020 dans le cadre de l'achat d'Axa Banque.

Fonds propres

Fonds Propres (en mio EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2018**	**Δ**	**%**
Capital émis	872	819	53	6,5%
Capital libéré	*872*	*819*	*53*	6,5%
Capital appelé non libéré	*0*	*0*	*0*	0,0%
Agio	*0*	*0*	*0*	0,0%
Autres fonds propres	*0*	*3*	*-3*	-101,7%
Réserve de réévaluation: Variations de la juste valeur des instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais de résultats non réalisés	*2*	*4*	*-1*	-41,1%
Réserve de réévaluation: gains et pertes actuariels sur les plans de pensions	*-2*	*-1*	*-2*	311,2%
Réserves (y compris les résultats non distribués)	*321*	*279*	*42*	14,9%
Résultat de l'exercice	*70*	*66*	*5*	6,8%
Intérêts minoritaires	*0*	*0*	*0*	0,0%
Total des capitaux propres	1.263	1.167	96	8,2%
Total des passifs et des fonds propres	21.596	20.446	1.150	5,6%

Les mouvements des **fonds propres** concernent d'une part une augmentation de capital de 53 mio EUR suite à une bonne production des parts sociales en 2019. D'autre part, les réserves ont augmenté de 42 mio EUR suite à la mise en réserve du résultat de 2018, après l'affectation du dividende de 24,3 mio EUR aux actionnaires coopérateurs.

Le ratio CAD s'élève à 21,85%, fin 2019, contre 19,19%, fin 2018. Le ratio Tier I est de 21,03% contre 17,76%, en 2018. Ces ratios de fonds propres sont parmi les meilleurs du marché belge.

Résultat consolidé

Etat des résultats réalisés et non-réalisés	31/12/2019	31/12/2018	Δ	%
(en mio EUR)				
Activités ordinaires				
Produits et charges financiers et opérationnels	333,6	324,9	8,7	2,7%
Produits d'intérêt	430,8	446,0	-15,1	-3,4%
Charges d'intérêt	-156,2	-180,5	24,3	-13,5%
Dividendes	1,2	0,4	0,8	173,7%
Produits d'honoraires et de commissions	99,3	101,0	-1,7	-1,7%
Charges d'honoraires et de commissions	-99,9	-93,9	-6,0	6,4%
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	4,8	2,9	1,9	66,2%
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	-1,5	-0,2	-1,2	491,8%
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	0,5	0,3	0,2	55,7%
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture	-0,9	0,7	-1,6	-224,0%
Ecarts de change (net)	1,0	0,9	0,1	12,3%
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	0,0	0,0	0,0	-50,0%
Autres produits opérationnels	54,5	47,4	7,2	15,2%
Autres produits opérationnels nets	-0,2	0,0	-0,2	0,0%
Charges administratives	-240,1	-223,1	-17,0	7,6%
Dépenses de personnel	-93,3	-90,6	-2,6	2,9%
Dépenses générales et administratives	-146,9	-132,5	-14,3	10,8%
Amortissements	-12,0	-10,1	-1,9	18,9%
Immobilisations corporelles	-8,0	-5,2	-2,9	55,7%
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	-4,0	-4,9	1,0	-19,7%
Provisions	3,4	-1,1	4,6	-401,2%
Dépréciations	1,2	-5,7	6,9	-121,6%
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1,2	-5,7	6,9	-121,6%
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	*0,0*	*0,0*	*0,0*	
Actifs financiers évalués au coût amorti	*1,2*	*-5,7*	*6,9*	*-121,6%*
Dépréciations sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0%
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat	0,0	0,0	0,0	0,0%
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0,0	0,0	0,0	0,0%
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS	86,1	84,9	1,3	1,5%
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	-15,8	-19,1	3,2	-16,9%
Impôts exigibles	*-13,7*	*-14,0*	*0,2*	*-1,8%*
Impôts différés	*-2,1*	*-5,1*	*3,0*	*-58,3%*
PROFIT OU PERTE (NET)	**70,3**	**65,8**	**4,5**	**6,8%**

Les produits d'intérêts ont baissé de 15,1 mio EUR en raison de la baisse continue des revenus du portefeuille de crédit. Les charges d'intérêts ont également diminué (-24,3 mio EUR) en raison de la diminution du portefeuille de bons de caisse et des taux toujours fort bas. La somme des produits et des charges d'intérêts a ainsi augmenté (9,2 mio EUR).

Au sein du résultat d'intérêt, il y a aussi une diminution des charges liées aux opérations de couverture suite d'une part à la baisse des taux et d'autre part à cause du fait que le Groupe ait procédé à moins de soultes de swaps que l'année précédente (en 2018 coût supplémentaire de 8,6 mio EUR, en 2019 coût supplémentaire de 4,5 mio EUR).

La ligne gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat se rapporte principalement à la vente de titres (obligations) arrivant à échéance au cours de l'exercice afin d'obtenir un rendement supplémentaire limité (2,4 mio EUR), mais également des plus-values sur private equity et participations (1,5 mio EUR). Enfin un revenu réalisé

sur la vente des dossiers de crédits dénoncés (0,9 mio EUR). Tout ceci se traduit par un produit de 4,8 mio EUR en 2019, contre 2,9 mio EUR, en 2018.

Les produits d'honoraires et de commissions (activité de fee-business) ont connu une diminution de 1,7 mio EUR en 2019. D'une part, une modification des tarifs au niveau des moyens de paiement (réduction pour les actionnaires coopérateurs) et une baisse de production chez les partenaires d'assurance engendraient des revenus inférieurs. D'autre part une forte production a résulté en fees plus élevés dans la section du conseil d'investissement.

Les commissions versées aux agents sont en augmentation par rapport à 2018 (+6,0 mio EUR), principalement suite à la hausse aussi bien des commissions sur les produits hors-bilan et actions coopératives que des commissions plus élevées sur l'encours des dépôts (augmentation de l'encours).

Charges administratives et amortissements

Par rapport à 2018, les charges administratives ont globalement augmenté de 17 mio EUR. Les dépenses de personnel restent relativement stables par rapport à 2018. Les frais généraux et administratifs augmentent fortement en raison de la hausse des taxes bancaires, des coûts liés au projet de fusion (6,7 mio EUR) et des coûts informatiques en augmentation.

Les amortissements ont augmenté suite à l'application de l'IFRS16 (leasing).

Le coefficient d'exploitation ou CIR a augmenté à 73,59%, en 2019, par rapport à 71,79%, fin 2018.

Provisions et réductions de valeur

En ce qui concerne l'évolution des provisions elle est principalement le fruit de l'utilisation comptabilisée en 2019 des provisions pour la restructuration (siège et réseau) constituées en 2016, mais également de la régularisation de ces dernières également comptabilisée en 2019 suite à la nouvelle analyse des besoins de ces provisions (reprise nette de 6 mio EUR).

En 2019, nous constatons que la politique de prêt prudente et le climat économique encore généralement amélioré restent les fondements des corrections de valeur favorables pour les prêts.

Résultat global

Le résultat avant impôt passe ainsi de 84,9 mio EUR à 86,1 mio EUR. Les principaux impacts se situent au niveau de trois éléments: l'augmentation des revenus financiers et d'exploitation pour 8,7 mio EUR, l'augmentation des coûts administratifs pour 17 mio EUR et enfin la reprise nette des provisions et dépréciations pour un montant de 11,4 mio EUR.

Les charges d'impôts ont quant à elles diminuées de 3,2 mio EUR par rapport à 2018. Cette diminution est en majeure partie expliquée par l'ajustement du taux d'imposition des sociétés. Le résultat net augmente ainsi de 65,8 mio EUR à 70,3 mio EUR, fin 2019.

Le rendement sur fonds propres s'élevait à 6,02%, fin 2019, par rapport à 5,59% un an plus tôt.

Affectation du bénéfice des différentes entités du Groupe

Le Conseil d'Administration de la SCRL CrelanCo proposera de verser un dividende de **3%** aux actionnaires coopérateurs pour un montant total de **24,5 mio EUR**. Dans un contexte de taux d'intérêt durablement bas, ce dividende témoigne de la résilience du modèle de Crelan.

En raison de la situation spécifique de Covid-19, le Conseil d'Administration demandera en même temps un mandat à l'Assemblée générale pour déterminer la date et les modalités de paiement du dividende conformément à la communication de la Banque Nationale de Belgique (BNB_2020_011). Concrètement, cela signifie que le dividende sera versé au plus tôt en octobre, sous réserve d'un test de liquidité et d'actif net positif à ce moment-là et de l'autorisation des régulateurs. Cette communication a été publiée par la BNB afin d'obtenir une meilleure image de l'impact économique du Covid-19 sur les entreprises.

Événements importants survenus après la date de clôture du bilan

L'année 2020 sera surtout caractérisée comme l'année du coronavirus. L'épidémie de coronavirus a commencé au début de l'année comme un problème chinois isolé, mais s'est rapidement transformée en une pandémie avec pour conséquence une crise économique mondiale. Cette pandémie a un impact sans précédent sur l'économie et les marchés financiers, mais n'affecte pas les chiffres de l'exercice 2019 publiés dans ce rapport. Aucun autre événement majeur n'a affecté les résultats de 2019.

Toutefois, il est clair que l'épidémie de coronavirus et les mesures prises pour contrôler la propagation du virus auront un impact sur les résultats de 2020. Entre autres, les influences suivantes pourraient se manifester en 2020:

- Une diminution des volumes vendus pour les crédits et les produits hors bilan car seuls les déplacements urgents sont autorisés, ce qui aura un impact sur les produits de commissions.
- Une diminution de l'activité dans le domaine des opérations de paiement et du traitement des cartes de crédit, car les magasins et les restaurants resteront fermés pendant un certain temps, ce qui entraînera une baisse des recettes.
- La fermeture temporaire d'entreprises et l'introduction du chômage technique parmi les salariés pourraient entraîner des problèmes de paiement tant pour les entreprises que pour les clients particuliers, ce qui pourrait se traduire par des pertes plus importantes sur les crédits en cours. Le remboursement tardif ou le non-remboursement (temporaire) des crédits pourrait avoir un effet négatif sur la position de liquidité de la banque.
- Les mesures prises par le secteur bancaire en concertation avec le gouvernement - pour soutenir les entreprises et les particuliers qui ont rencontré des problèmes de paiement à la suite de la crise de la couronne - pèseront également sur la rentabilité et la situation de liquidité de la banque en 2020.

La liste non exhaustive ci-dessus pourrait nécessiter des ajustements de l'évaluation de certains postes du bilan en 2020.

3. Corporate governance

Conseils d'Administration et Comités de Direction

Crelan SA

Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration de la SA Crelan a changé comme suit en 2019:

- Filip De Campenaere, qui assumait la fonction de directeur financier au sein du comité exécutif depuis le 1er mars 2017 et qui était également administrateur, a quitté la banque de commun accord le 4 juillet 2019.
- Heidi Cortois, qui occupait le poste de CIO et de COO au sein du Comité de Direction depuis le 1er janvier 2017 et était également administrateur, a quitté la banque le 31 décembre 2019 pour des raisons personnelles.
- En outre, le mandat d'Yvan Hayez en tant que directeur a pris fin le 13 février 2019.

Suite à ces changements, la composition du Conseil est la suivante:

Conseil d'Administration de la SA Crelan (31/12/ 2019)

PRÉSIDENT	
Luc Versele [4]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015
VICE- PRÉSIDENT	
Jean-Pierre Dubois [1] [4]	Nommé/renouvellement mandat: 28 avril 2016
ADMINISTRATEURS	
Jan Annaert [2] [3], administrateur indépendant	Nommé/renouvellement mandat: 19 janvier 2017
René Bernaerdt	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Joris Cnockaert	Nommé/renouvellement mandat: 5 juillet 2017
Ann Dieleman	Nommé/renouvellement mandat: 5 juillet 2017
Alain Diéval [2] [3], administrateur indépendant	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Xavier Gellynck [2]	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Jean-Paul Grégoire	Nommé/renouvellement mandat: 1er juillet 2014
Catherine Houssa [1], administrateur indépendant	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Robert Joly [2] [3]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015
Marianne Streel [4]	Nommée/renouvellement mandat: 18 juin 2015
Hendrik Vandamme [4]	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2015
Agnes Van den Berge [1] [4], administrateur indépendant	Nommée/renouvellement mandat: 3 septembre 2017
Philippe Voisin	Nommé/renouvellement mandat: 27 avril 2017

Clair Ysebaert [3]	Nommé/renouvellement mandat: 18 juin 2015

[1] Membre du Comité d'Audit
[2] Membre du Comité des Risques
[3] Membre du Comité des Rémunérations
[4] Membre du Comité de Nomination (Marianne Streel à partir du 19 décembre 2019)

Composition du Conseil d'Administration de la SC CrelanCo

Le mandat d'Yvan Hayez a pris fin le 13 février 2019.

Suite à ce changement, la composition du Conseil est la suivante:

Conseil d'Administration de la SC CrelanCo (31/12/ 2019)

PRÉSIDENT	
Jean-Pierre Dubois	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
VICE- PRÉSIDENT	
Luc Versele	Nommé/renouvellement mandat: 27 avril 2017
ADMINISTRATEURS	
René Bernaerdt	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Ann Dieleman	Nommée/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Xavier Gellynck	Nommé/renouvellement mandat: 26 avril 2018
Robert Joly	Nommé/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Marianne Streel	Nommée/renouvellement mandat: 5 novembre 2015
Hendrik Vandamme	Nommé/renouvellement mandat: 28 avril 2016
Clair Ysebaert	Nommé/renouvellement mandat: 23 avril 2014

Le Conseil d'Administration s'est réuni à neuf reprises en 2019.

Conformément à l'article 27 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit, un Comité des Rémunérations, un Comité des Risques, un Comité d'Audit et un Comité de Nomination assistent le Conseil d'Administration dans ses missions. Par ailleurs, le Bureau prépare l'agenda et les orientations stratégiques du Conseil d'Administration.

La banque veille à assurer une composition équilibrée et une bonne représentation de l'actionnaire coopératif au sein de ses Conseils d'Administration par le biais d'administrateurs ayant des profils d'expertise différents. L'ancrage agricole de la banque s'exprime par une présence importante de représentants de ce secteur dans les Conseils. En outre, quatre administrateurs indépendants - Jan Annaert, Alain Diéval, Catherine Houssa et Agnes Van den Berge - siègent aux Conseils d'Administration et dans les Comités pour assurer une prise de décision objective. Ils surveillent également, entre autres, le respect des règles en matière de gestion des risques, de compliance, d'éthique et de bonnes pratiques au sein de Crelan.

La composition des comités, au 31 décembre 2019 est la suivante:

Comité des Rémunérations

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant
Jan Annaert	Administrateur indépendant
Robert Joly	Administrateur
Clair Ysebaert	Administrateur

Le Comité des Rémunérations s'est réuni deux fois en 2019.

Comité des Risques

Alain Diéval	Président – Administrateur indépendant
Jan Annaert	Administrateur indépendant
Xavier Gellynck	Administrateur
Robert Joly	Administrateur

Le Comité des Risques s'est réuni sept fois en 2019.

Comité d'Audit

Agnes Van den Berge	Président – Administrateur indépendant
Jean-Pierre Dubois	Administrateur
Catherine Houssa	Administrateur indépendant

Le Comité d'Audit s'est réuni à cinq reprises en 2019.
De plus, quatre réunions communes du Comité d'Audit et du Comité des Risques ont eu lieu.

Comité de Nomination

Luc Versele	Président
Jean-Pierre Dubois	Administrateur
Marianne Streel*	Administrateur
Hendrik Vandamme	Administrateur
Agnes Van den Berge	Administrateur indépendant

* À partir du 19 décembre 2019

Le Comité de Nomination s'est réuni deux fois en 2019.

Le Président du Conseil d'Administration et le Président du Comité de Direction peuvent être invités aux réunions des divers comités où ils ne siègent pas.
Conformément à l'article 62 § 2 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit et conformément au règlement de la Banque Nationale en la matière, la Banque est tenue de rendre publiques les fonctions externes exercées hors du Groupe Crelan par ses administrateurs et dirigeants effectifs. La Banque répond à cette exigence par le biais d'une publication sur le site internet de Crelan (www.crelan.be).

Comité de direction

Après le départ de Filip De Campenaere (CFO) et de Heidi Cortois (CIO et COO), leurs pouvoirs et responsabilités ont été redistribués aux autres membres du Comité de Direction, ce qui donne l'organigramme suivant au 1er janvier 2020:

Philippe Voisin
CEO
(CFO a.i)

Jean-Paul Grégoire
CCO
(COO a.i)

Joris Cnockaert
CRO & CHRO
(CIO a.i.)

Danny Wailly
Audit & Inspection

Stephan Leyssen
Directieon commerciale Nord

Philippe Eulaerts
Risk Management & Contrôle permanent

Ortwin De Vliegher
Secréariaat-Général & Corporate Communication

Philippe Sintobin
Direction commerciale Sud

Eugeen Dieltiëns
General Compliance

Philip Tortelboom
Politique financière

Christian Steeno
Politique commerciale & Marketing

Isabelle D'haeninck
People & Talent Management

Wouter VanHoutte
Reporting & Contrôle de gestion

Anouk Bongaerts
Commercial support & Front Office Applications

Luc Van de Voorde
Compensation & Benefits, Facilities & Procurement

Jo Baetens
Operations

Kurt Deli
Information Technology

Patrick Vissers
Crédits

Dirk De Coninck*
Affaires juridiques & Complaint Management

Kurt Volders
Contact Center

Crelan Insurance

Sander Muylle*
Transformation Office

Laurent Dumont*
Digital Banking

* *N-2*

Crelan Insurance

Le Conseil d'Administration s'est réuni à sept reprises en 2019 et n'a pas subi de changements.

Ceci donne la composition suivante du Conseil d'Administration au 31 décembre 2019:

Président: Philippe Voisin

Administrateurs: Joris Cnockaert
Ortwin De Vliegher
Jean-Pierre Dubois
Jean-Paul Grégoire
Luc Versele

Les départs de Filip De Campenaere, le 4 juillet 2019, et de Heidi Cortois, le 31 décembre 2019, ont entraîné également une modification au sein du Comité de Direction de Crelan Insurance.

La composition du Comité de Direction, au 31 décembre 2019 est la suivante*:

Président: Jean-Paul Grégoire (CEO)

Membres: Joris Cnockaert (CRO)

* le Comité de Direction du 21 janvier 2020 a décidé de proposer Wouter Van Houtte (Directeur Reporting & Contrôle de Gestion chez Crelan SA) comme nouveau membre du Comité de Direction (CFO), sous réserve de l'approbation de la Banque Nationale de Belgique.

Europabank

Le Conseil d'Administration est composé de onze membres, depuis la cessation du mandat de Filip De Campenaere, le 4 juillet 2019, dont cinq représentent l'actionnaire principal, la SA Crelan, quatre membres du Comité de Direction et deux administrateurs indépendants.

La composition du Conseil d'Administration, au 31 décembre 2019, est la suivante:

Président: Philippe Voisin

Administrateurs: Jan Annaert (administrateur indépendant)
Gérald Bogaert (membre du Comité de Direction)
Marc Claus (membre du Comité de Direction)
Joris Cnockaert
Luc De Wilde (membre du Comité de Direction)
Jean-Pierre Dubois
Hendrik Vandamme
Agnes Van den Berge (administrateur indépendant)
Rudi Vanlangendyck (président du Comité de Direction)
Luc Versele

Le Conseil d'Administration s'est réuni six fois en 2019.

Le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations fonctionnent sous l'autorité du Conseil d'Administration.

Rapport du commissaire

L'Assemblée Générale Statutaire du 27 avril 2017 a décidé de nommer la société EY en tant que commissaire aux comptes pour une période de trois ans. EY est représentée par Jean-François Hubin.

EY contrôle donc les comptes consolidés du Groupe Crelan.

Modifications statutaires

Les statuts de la SA Crelan ont été modifiés pour la dernière fois, le 10 juin 2014, à la suite de la résiliation de la convention d'actionnaires et de la signature de l'accord cadre relatif au transfert d'actions entre les actionnaires belges et français. Les références à la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ont également été ajoutées à cette date.

Bonne gouvernance

Conformément à la Circulaire BNB_2011_09 du 20 décembre 2011 sur l'évaluation et le contrôle interne, les dirigeants effectifs de la Banque ont évalué son système de contrôle interne et la Banque a mis en place un contrôle permanent de deuxième ligne.

Le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne et le Rapport des dirigeants effectifs en matière de jugement du contrôle interne sur les services et activités de placement sont basés, à partir de 2016, sur la cartographie détaillée des risques des processus de la Banque.

La Banque a transmis les Rapports susmentionnés, en février 2019, à la Banque Nationale de Belgique.

Selon la Circulaire BNB_2018_28 / Orientations de l'ABE du 26 septembre 2017 sur la gouvernance (EBA/GL/2017), le Mémorandum de Bonne Gouvernance doit être évalué annuellement pour sa conformité et doit être adapté en cas de changements significatifs affectant la structure politique et l'organisation de l'institution financière.

Le Conseil d'Administration du 19 décembre 2019 a approuvé la version modifiée du Mémorandum de Bonne Gouvernance, qui a ensuite été transmis à la Banque Nationale de Belgique.

Politique de rémunération

Le Conseil d'Administration a constitué en son sein un Comité des Rémunérations chargé de faire des recommandations au Conseil d'Administration. Les propositions du Comité portent sur le statut pécuniaire des dirigeants exécutifs et non exécutifs de la Banque et de ses filiales, ainsi que sur le statut pécuniaire des personnes responsables des fonctions de contrôle indépendantes. Et ce, sans préjudice des prérogatives de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Le Comité des Rémunérations tient compte, dans ses recommandations, des intérêts à long terme des actionnaires, des investisseurs et des autres parties prenantes de la Banque ainsi que de l'intérêt général.

Le Comité des Rémunérations est composé de telle sorte qu'il puisse fournir un jugement approfondi et indépendant sur la politique de rémunération et sur les stimuli qui en découlent pour la gestion des risques, les besoins en fonds propres et la position de liquidité.

La Politique de Rémunération a été approuvée par le Conseil d'Administration, le 19 décembre 2019, sur avis du Comité des Rémunérations.

La rémunération des membres du comité de direction comprend une partie fixe et une composante variable. Pour la partie variable, le Comité de Rémunération propose, chaque année, un montant en fonction du résultat économique de la Banque. Ce montant ne peut, sauf cas exceptionnel et moyennant autorisation explicite du Conseil d'Administration sur proposition du comité de rémunération, représenter plus de 30% de la rémunération de base.

Les indemnités de licenciement sont calculées par rapport à la rémunération de base, hors partie variable, et sont limitées à dix-huit mois de rémunération. En cas de reprise ou de fusion, cette indemnité peut être plus élevée. Si l'indemnité est supérieure à douze mois ou, sur avis motivé du Comité de Rémunération, supérieure à dix-huit mois, celle-ci doit être préalablement autorisée par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Les administrateurs non-exécutifs ont droit à une rémunération forfaitaire.

Le tableau ci-dessous donne un aperçu du total des rémunérations versées par la banque en 2019:

Total des rémunérations (mio EUR)	Rémunération fixe	Rémunération variable
Administrateurs de Crelan SA	2,22	0,42
Administrateurs du Groupe Crelan	3,59	0,68

Le Comité des Risques procède, chaque année, à des contrôles indépendants de la politique de rémunération et en rend compte au Conseil d'Administration. En outre, l'Audit Interne et Compliance veillent également annuellement à l'application correcte de cette politique de rémunération.

Évaluation de la gouvernance

Dans le cadre des obligations en matière de gouvernance pour les institutions financières, y compris les exigences 'fit & proper' pour les administrateurs, le Comité de Nomination a, conformément à l'article 31 §2 de la Loi du 25 avril 2014 relative au statut et à la surveillance des établissements de crédit, évalué la structure, de la taille, de la composition et des prestations du Conseil d'Administration et de ses comités.

Pour cet exercice d'évaluation, la Banque a fait appel à l'expertise indépendante de Deloitte. L'enquête était basée sur des questionnaires écrits et des entretiens individuels et visait à:

- Définir les attentes des administrateurs quant au rôle et au fonctionnement du Conseil d'Administration et des comités
- Inventorier les compétences et l'expertise des profils de gouvernance présents
- Identifier les pratiques de gouvernance au sein du Conseil d'Administration
- Suivre la mise en place des recommandations de l'évaluation précédente

Sur la base des résultats de cet exercice, le Comité de Nomination a pu évaluer si toutes les connaissances, compétences, diversité et expérience sont présentes et équilibrées et a fait des recommandations au Conseil d'Administration concernant d'éventuels changements.

4. Crelan, une banque en évolution

Initiatives envers les clients

'Ensemble pour une autre banque'

Le slogan 'Ensemble pour une autre banque', qui résume avec force l'identité coopérative de la banque occupait, en 2019 également, une place centrale dans nos communications aux clients. Pour présenter ses produits et services, Crelan a utilisé divers canaux.

Ainsi, le site internet a de nouveau été utilisé intensivement pour la communication de notre marque et de nos produits. Cela s'est traduit par un accroissement significatif des investissements dans divers canaux de marketing et de communication numériques. Nous avons ainsi fait la promotion, entre autres, du canal de vente en ligne pour les prêts à tempérament et mis notre offre de placement sous les feux de la rampe grâce à la campagne automnale Wake Up. Un certain nombre d'agents de Crelan ont joué un rôle principal dans cette campagne.

Les messages numériques se sont également concentrés sur la notoriété et l'image. Crelan a souvent utilisé des images et des messages ludiques sur les médias sociaux, donnant le rôle principal à des sportifs de renommée, sponsorisés par la banque.
En 2019, nous avons également lancé notre propre chaîne de télévision Crelan. Grâce à ce canal de publicité numérique, nos agents informent les clients de tout ce qui se passe chez Crelan.

Dans les médias traditionnels, Crelan a communiqué au travers de campagnes radio sur les thèmes du logement et des placements. Les différents spots de ces campagnes ont mis en évidence la valeur ajoutée qu'offre le conseil personnel d'un agent Crelan lors de la prise d'une décision aussi importante par le client. Crelan est également toujours présente dans le paysage audiovisuel public flamand en tant que sponsor de plusieurs programmes à succès.

En Wallonie, la populaire Foire agricole de Libramont est plus que jamais le cadre idéal pour faire découvrir à près de 200.000 visiteurs de cet événement le solide engagement du sponsor Crelan dans l'économie locale.

En plus, Crelan a également soutenu l'action ' Opération Pièces Rouges' de Bel-RTL et du Télévie, dans le but de collecter des fonds pour la lutte contre le cancer. Cette action a été un franc succès. Plus de 26.000 tirelires ont été distribuées via les agences Crelan et 36 tonnes de pièces ont été collectées.

Une offre de produits élargie grâce à des partenariats

Partenariats pour les assurances non-vie et les assurances vie

Crelan a poursuivi les accords de coopération avec Allianz et Fidea. Les deux assureurs étaient les partenaires exclusifs de Crelan dans leur domaine d'assurance: Allianz pour les assurances-placements (branche 21 et 23) et les solutions d'assurance pour la constitution et la protection des pensions (épargne fiscale et non fiscale) et Fidea pour les assurances non-vie et vie.
Le 25 octobre, Crelan et le groupe AXA ont annoncé un accord sur un partenariat élargi. Outre l'acquisition par Crelan d'AXA Banque, la branche bancaire belge de ce groupe international, et le transfert de Crelan Insurance à AXA Belgium, la branche d'assurance belge du groupe AXA, cet accord prévoit également un accord de distribution des polices d'assurance non-vie d'AXA par l'intermédiaire des agences Crelan. Dès que l'accord sera approuvé par les régulateurs, la banque lancera cet accord de distribution. Cela signifie qu'à ce moment, les agents Crelan pourront proposer aux clients la large gamme d'assurances non-vie d'AXA en plus de l'offre vie déjà connue d'Allianz.

Partenariats pour les placements bancaires

Crelan a également poursuivi sa collaboration avec Econopolis Wealth Management, la société de gestion autour de Geert Noels. Cette collaboration comprend à la fois les compartiments de la SICAV Crelan Fund, dont Econopolis Wealth Management gère le portefeuille d'investissement, et les compartiments de la SICAV de droit luxembourgeois EconoPolis Funds.
"Exponential technologies" a été lancé avec succès en 2019 en tant que deuxième compartiment de la SICAV Econopolis Funds, dont Crelan est le distributeur.

Crelan a également poursuivi son étroite collaboration avec Amundi. La banque commercialise une vaste sélection de fonds d'Amundi et de ses filiales. La gamme s'est encore élargie au début de 2019 avec un certain nombre de fonds qui mettent l'accent sur la durabilité.

Au sein de la SICAV Crelan Invest, dont Amundi est responsable de la gestion du portefeuille d'investissement, nos 3 fonds profilés (Conservative, Balanced et Dynamic) ont atteint la barre de 250 mio EUR moins de deux ans après leur lancement. Ce sont des fonds qui investissent dans une vaste gamme d'actifs diversifiés et qui sont gérés selon une approche du risque en ligne avec les différents profils des investisseurs. Ils adhèrent également à une approche durable et éthique.

Dans le domaine des produits structurés, Crelan collabore avec un certain nombre de partenaires privilégiés: BNP Paribas, Crédit Suisse, Société Générale, Natixis, Goldman Sachs et CACIB.

En ce qui concerne l'épargne-pension fiscalisée, Crelan distribue trois fonds d'épargne-pension (Crelan Pension Fund Stability, Balanced et Growth) qui agissent comme feeder des fonds d'épargne-pension de BNP Paribas.

Un partenariat avec Crédit Agricole Luxembourg existe pour l'activité de Private Banking.

De l'attention pour les placements durables

Pour les consommateurs, la durabilité est de plus en plus importante, y compris pour les produits dans lesquels ils investissent. Le terme 'durabilité' pouvant souvent être interprété de différentes manières, la fédération faîtière des banques, Febelfin, a élaboré une norme de qualité pour les produits financiers durables. Les produits qui répondent à cette norme, et qui sont de préférence encore plus ambitieux,

reçoivent un label de durabilité. Grâce à ce label, les consommateurs peuvent être sûrs que le produit répond à un certain nombre d'exigences de qualité et que leur argent va à des entreprises qui sont également réellement engagées dans la durabilité.

En tant que banque coopérative belge, Crelan a également le souci de la durabilité et veut répondre à la demande croissante des clients pour des investissements socialement responsables.

Les fonds suivants de la gamme Crelan ont déjà reçu le label de durabilité Febelfin en 2019:

- CRELAN FUND ECONOFUTURE
- CRELAN FUND ECONOSTOCKS
- CRELAN FUND SUSTAINABLE
- KBI INSTITUTIONAL WATER FUND
- CRELAN PENSION FUND STABILITY
- CRELAN PENSION FUND BALANCED
- CRELAN PENSION FUND GROWTH

Crelan veut encore élargir plus cette offre à l'avenir. Dans ce contexte, pour la deuxième phase (février 2020), elle a demandé le label pour Crelan Invest Balanced, entre autres, et un certain nombre de fonds d'Amundi.

En outre, Crelan a également lancé un nombre de Notes avec un indice d'actions « sustainable » durable comme valeur sous-jacente.

536 agences au service du client

Au 31 décembre 2019, Crelan comptait 536 agences réparties sur l'ensemble du territoire belge, soit une diminution de 50 agences par rapport à fin 2018.

Cette baisse est la conséquence de notre processus continu d'optimisation. Les bureaux continuent à fusionner localement pour élargir leurs compétences et poursuivre la spécialisation des agents et des collaborateurs d'agence. Cette évolution s'explique en raison de la forte augmentation de la réglementation et des changements dans les attentes des clients, l'accent étant mis davantage sur le conseil et moins sur la simple exécution de transactions. Cette évolution se poursuivra dans le futur.

Outre, une large gamme de services numériques, Crelan continue de penser qu'il est important d'être proche du client en offrant un réseau d'agences étendu où travaillent des conseillers compétents. Malgré la diminution du nombre d'agences, nous restons solidement ancrés au niveau local, avec un vaste réseau d'agents bancaires et d'assurance indépendants qui servent d'interlocuteurs permanents pour les clients. Ils sont chargés de fournir des conseils personnalisés aux individus, aux familles et aux entreprises pour les aider à orienter leurs projets et leurs plans de croissance.

À l'exception de l'agence du siège à Bruxelles, tous les points de vente Crelan SA sont gérés par des agents indépendants qui sont proches du client et sont donc en mesure de répondre rapidement à ses besoins.

Environ la moitié des agences sont équipés d'un ou plusieurs terminaux selfbanking, généralement dotés de fonctionnalités étendues.

Des centres de compétences pour le conseil aux entrepreneurs

Rapprocher ses conseillers compétents et ses clients, telle est la mission que Crelan s'est fixée. Cela vaut aussi bien pour sa clientèle professionnelle - les entrepreneurs issus des secteurs de l'agriculture, de l'horticulture et de l'alimentation - que pour les indépendants, les professions libérales et les PME locales. Crelan veut également être une référence dans le domaine du conseil pour ces clients professionnels. Pour ce faire, Crelan travaille avec des centres de compétences spécialisés. Il s'agit d'agents qui, en plus de conseiller les clients particuliers, ont également acquis un grand savoir-faire dans l'assistance aux clients professionnels et sont donc les mieux placés pour les conseiller.

Ces centres de compétences sont visibles pour les clients et les prospects grâce un "label" appliqué en vitrine extérieure.

Les centres de compétences coopèrent également avec les agences de leur voisinage ne disposant pas de ces connaissances. Dans ce cas, par exemple, les clients professionnels peuvent continuer à compter sur leur agence de confiance pour les services de base, tandis qu'ils peuvent se tourner vers le centre de compétences pour des conseils spécialisés. En fonction des besoins du client, l'agence prendra contact avec le centre de compétences le plus proche.

Nous continuons également à investir dans les connaissances et les compétences des collaborateurs par le biais de la formation, avec l'intention d'augmenter encore le nombre de centres de compétences.

Élargissement de l'offre numérique

En 2019, Crelan a continué à investir dans l'expansion de ses services numériques:

- En septembre, l'application Crelan Online a été complètement remplacée par le nouvel outil de banque en ligne myCrelan. Les deux applications ont été disponibles côte à côte pendant un certain temps, afin que tous les clients puissent passer à leur propre rythme. Une bonne préparation et une communication approfondie aux clients ont assuré une transition en douceur.

- Nous avons étendu les fonctionnalités de myCrelan et de l'application Crelan Mobile avec des aperçus des produits de placement et des crédits, la visualisation et la gestion des profils MiFID, l'achat en ligne d'actions coopératives, la gestion et l'investissement supplémentaire dans l'épargne pension et les paiements futurs. Il est désormais également possible de modifier les paramètres de la carte de débit en ligne. En outre, les clients peuvent lire leur carte d'identité électronique, via myCrelan et nos terminaux de paiement, lorsqu'elle expire ou en cas de changement d'adresse.

- Le processus d'accueil de nouveaux clients en ligne a été développé et automatisé au cours de l'année dernière. Lors de la prochaine phase finale, Crelan mettra en place un système d'onboarding entièrement automatisé.

Une collaboration intelligente

Le 12 novembre, Crelan, AXA Banque, Argenta, bpost et vdk bank ont annoncé la gestion conjointe de leur parc de distributeurs automatiques de billets via la coentreprise Jofico.

Dans l'intervalle, Jofico a conclu un contrat de service avec le fournisseur Diebold Nixdorf, qui louera les distributeurs automatiques aux banques concernées. Diebold Nixdorf sera également responsable de l'entretien, du remplacement et de l'installation des distributeurs. Les banques participantes maintiendront leur propre stratégie commerciale. Les distributeurs de billets ne seront donc pas proposés en marque blanche, mais sous le logo de la banque concernée.

Grâce à cette collaboration intelligente, Crelan, AXA Banque, Argenta, bpost et vdk bank pourront continuer à offrir un service de haute qualité de manière plus efficace et plus économique, malgré la baisse des besoins en liquidités.

Initiatives pour le personnel

Au 31 décembre 2019, le Groupe Crelan compte 1.120 membres du personnel, dont 751 travaillent pour Crelan, 14 pour Crelan Insurance et 355 pour Europabank.

A côté de ce personnel salarié réparti dans les différentes entités du Groupe, 1.652 collaborateurs travaillent dans le réseau d'agents de Crelan SA avec le statut d'agent délégué ou d'employé salarié d'un agent délégué. En conséquence, le nombre total de collaborateurs pour le Groupe Crelan s'élève à 2.772.

Bien que l'effectif ait globalement diminué, principalement en raison du non-remplacement des collaborateurs partis à la pension, Crelan a également embauché 28 nouveaux employés en 2019, dont 22 avec un contrat à durée indéterminée.

Spécialisation dans la structure des RH pour un accompagnement optimal des collègues

En 2019, Crelan a décidé de diviser le domaine des ressources humaines en deux directions, à savoir People & Talent Management et Compensation & Benefits.
Ainsi, Compensation & Benefits peut concentrer toute son attention sur le développement d'une politique de rémunération moderne et sur la fourniture d'un service sans faille pour les activités quotidiennes de Compensation & Benefits.

Les équipes People & Talent Management sont engagées dans le talent acquisition, le career & talent management, le learning & development, le performance management et le bien-être et la prévention. Cette division permet aux deux directions d'appliquer leur expertise de manière optimale et Crelan s'efforce de trouver un bon équilibre entre toutes les composantes des ressources humaines.

Recrutement

2019 a été une année intensive en termes de recrutement, avec même un pic de 45 postes vacants à un moment donné. Au total, Crelan a pu pourvoir 63 postes vacants, dont plus de 40% grâce à la mobilité interne. Un nouveau système de reporting a été mis en place pour mieux suivre le processus de recrutement et cartographier le flux des candidats.

Les entretiens de carrière pour prendre soin du capital humain

En 2019, une attention particulière a été accordée aux entretiens de carrière. Après tout, sur un marché du travail tendu, il ne s'agit pas seulement d'attirer les talents, mais aussi de les retenir. Les

entretiens de carrière pour prendre soin du capital humain est une des façons dont Crelan travaille sur la rétention.
Pour les grands domaines, un talent review a été mis en place. En collaboration avec la direction, un aperçu des compétences disponibles et des projets et évolutions prévus a été établi. Cette vue d'ensemble nous permettra d'anticiper les besoins futurs et de prévoir une affectation continue des fonctions critiques.

Initiatives par et pour les collaborateurs

La cohésion sociale dans l'entreprise garantit une bonne ambiance, du plaisir au travail et de bons résultats. Chez Crelan, il y a donc place pour des initiatives qui soutiennent cette cohésion.

- En 2019, une initiative de jeunes a été lancée dans la banque sous le nom de Young@Crelan. L'objectif est de réunir les collègues de moins de 37 ans afin qu'ils puissent mieux se connaître, construire un réseau interne et encourager une meilleure collaboration entre les différents services. Au cours de sa première année d'activité, le groupe de travail a déjà organisé diverses activités telles qu'une réunion kick-off, une journée familiale à la foire agricole de Libramont, un Crelan Inspirations avec divers intervenants sur les Fin Techs et une Crelan Kicker Cup.
- Les 'œuvres sociales' ont été rebaptisées Together@Crelan et les activités ont été redéfinies. Le groupe de travail, qui peut compter sur de nombreux bénévoles enthousiastes, organise des activités en dehors du contexte professionnel avec une approche sociale, familiale, sportive ou culturelle et propose un certain nombre d'initiatives sociales. Un certain nombre d'attentions pour le personnel et leurs familles sont également prévues, chaque année.

Learning & Development & Performance Management

En plus de 140 participations à des formations externes, la banque a également organisé 305 séances de formations internes. Les formations qui se distinguent le plus sont les suivantes:

<u>Le projet Talent Management</u>
Ce projet a débuté par une réunion d'information au cours de laquelle l'orateur principal, Luk Dewulf, a expliqué comment pouvoir tirer parti de son talent et quels avantages cela offre. Chaque collaborateur de Crelan a ensuite eu accès à l'outil talentbuilder.com, où il a pu découvrir ses talents.

Par la suite, lors de sessions individuelles de "Speed Talent Date", les collaborateurs ont été accompagnés à faire le point sur leurs plus grands talents et sur la façon dont ils peuvent les faire ressortir encore mieux.

En automne, Crelan a ensuite lancé son Talent Academy présentant un large éventail de formations sur l'orientation client, l'efficacité, le talent, le bien-être et les compétences numériques.

Apprentissage numérique

Nous focalisons de plus en plus sur l'apprentissage numérique. En 2019, la banque a organisé, entre autres, des formations en ligne sur la sensibilisation à la sécurité et sur des thèmes techniques tels que "Le nouveau Code des sociétés et des associations", qui offre aux employés la possibilité d'approfondir ce nouveau sujet via un module d'introduction en ligne sur la plateforme Febelfin-Academy. Depuis 2018, les collaborateurs peuvent également participer aux webinaires mensuels d'Econopolis et ainsi se tenir au courant de l'actualité macroéconomique.

Un nouveau programme d'apprentissage mixte pour les collaborateurs d'agence, qui débutera en 2020, a été lancé en 2019. La formation est destinée aux conseillers à la clientèle débutants afin de les familiariser et de les guider dans leur nouveau travail.

Leadership

Le manager joue un rôle de plus en plus essentiel dans l'utilisation et le développement des talents. Crelan veut soutenir ses managers dans cette démarche et a lancé un "trajet leadership" en organisant des ateliers "Insights Discovery". Ces ateliers avaient pour but d'en apprendre davantage sur le style personnel des managers et sur la façon de l'aligner sur les autres afin de renforcer les performances, la collaboration et l'atmosphère au sein de l'équipe. Le trajet sera poursuivi en 2020 et se concentrera alors spécifiquement sur la gestion du changement et le leadership axé sur les résultats à partir du rôle de people manager.

Un nouveau modèle de fonction

Crelan a développé un nouveau modèle de fonction dans le but de donner aux employés un meilleur aperçu des possibilités de développer leur carrière chez Crelan et de développer leurs talents dans cette direction. À cette fin, des fonctions ont été cartographiées sur la base de descriptions génériques et des voies de croissance ont été tracés. De cette manière, Crelan veut offrir à ses collaborateurs un soutien maximal dans leur employabilité et les encourager à réaliser leurs ambitions personnelles.

Unification de la structure de rémunération

Le 10 mai 2019, une CCT d'entreprise a été conclue réglementant l'unification de l'évolution des salaires. Désormais, l'évolution des salaires de tous les collaborateurs, quel que soit leur passé historique – ex-Centea ou ex-Crédit Agricole – se fera de la même manière.

Rénovation du restaurant d'entreprise

Pendant les mois d'été, le restaurant d'entreprise a été entièrement relooké. Le nouveau restaurant d'entreprise est désormais un lieu d'ambiance où les employés et les clients peuvent bénéficier chaque jour d'un dîner léger, savoureux et varié. Le nouvel espace de détente, qui est adjacent au restaurant, est également devenu un pôle d'attraction.

Régime de fin de carrière

Quelque 45 salariés ont répondu à une proposition de régime de fin de carrière. Cela leur permet de terminer leur carrière chez Crelan en beauté. Pour Crelan, le programme fait partie du plan "Fit for the Future".

Bien-être et prévention

En 2019, les initiatives de bien-être et de prévention suivantes ont favorisé un environnement de travail sûr et agréable:

- Une procédure d'accueil actualisée pour les nouveaux collaborateurs et les étudiants jobistes
- Une formation 'gestion du stress' comme offre non contraignante pour les collaborateurs intéressés
- Une répétition des ateliers "DEA", au cours desquels les collaborateurs apprennent ce qu'il faut faire quand une personne est inconsciente et comment utiliser un DEA (défibrillateur)
- La nomination et la formation de responsables d'évacuation permanents. Lors de l'exercice d'évacuation à Berchem, cela a déjà permis de s'assurer que l'évacuation s'est déroulée sans problème.
- Des formations spécifiques pour les collaborateurs des Services Facilitaires qui effectuent des travaux au réseau électrique ou utilisent le chariot élévateur ou l'échafaudage suspendu.

Care@crelan

Care@crelan est une nouvelle mesure qui sera déployée en 2020, mais qui a été préparée en 2019 par People & Talent management en concertation avec les représentants du Comité pour la Prévention et la Protection au Travail et du Service de prévention externe Securex.

Avec care@crelan, Crelan veut assurer le suivi des absences de longue durée non planifiées pour cause de maladie, d'accident privé ou d'accident du travail grâce à une politique positive. Ce faisant, Crelan veut limiter autant que possible, voire prévenir, les conséquences néfastes de l'absence pour les collaborateurs, les collègues, le supérieur immédiat et ses clients. L'absence pour cause de maladie n'est bien sûr pas remise en question.

Crelan souhaite exercer un impact positif sur le processus que parcourt chaque employé absent depuis longtemps et qui, après avoir récupéré, envisage de reprendre le travail.

Analyse des pratiques RH: Crelan 'Top Employer 2019'

Le 5 février 2019, Crelan a reçu, grâce à sa bonne gestion du personnel, le certificat Top Employer België/Belgique pour la quatrième année consécutive.

L'enquête internationale annuelle du Top Employers Institute certifie les meilleurs employeurs au niveau mondial sur base de leurs conditions de travail, de leur souci constant de faire toujours mieux et de leur soutien apporté au développement des talents.

Dans le cadre de la procédure Top Employers, les entreprises participantes passent par un processus de recherche complet: l'enquête internationale sur les meilleures pratiques en matière de ressources humaines.

Pour garantir l'authenticité du processus, toutes les réponses sont auditées par une partie indépendante.

Le Top Employers Institute a évalué les conditions de travail chez Crelan sur la base des critères suivants:

- Talent Strategy
- Workforce Planning
- On-boarding
- Learning & Development
- Performance Management
- Leadership Development
- Career & Succession Management
- Compensation & Benefits

Développements informatiques et projets en cours de développement

Une nouvelle organisation informatique axée sur le client avec des collaborateurs engagés

Une nouvelle structure avec...
Après une préparation approfondie au cours du second semestre 2018, la nouvelle organisation informatique a été mise en place, début 2019.
La nouvelle structure est axée sur une forte orientation client et sur la fourniture de services et de solutions technologiques fiables, précieux et innovants qui favorisent une expérience client moderne.

Pendant la transition, une grande attention a été accordée à la continuité des services de la banque. Au cours de l'année, la transformation vers la nouvelle méthode de travail a été systématiquement initiée.

Toutes les équipes informatiques exercent désormais la responsabilité de bout à bout – à la fois la construction et l'exploitation – d'une partie du paysage des applications de la banque.

La méthode de travail agile est accélérée grâce au coaching de toutes les équipes et de tous les collaborateurs. Cela porte de plus en plus ses fruits. Au cours de l'année, l'informatique a répondu avec succès à toutes les attentes du business pour lesquelles elle s'était engagée.

Des collaborateurs engagés
Dans la mission de l'informatique, nous avons mis l'accent sur l'engagement de nos collaborateurs. Nous voulons créer des opportunités pour un développement et un épanouissement personnels, et offrir des perspectives de carrière à long terme.

Le département informatique est donc un pionnier dans l'introduction d'un nouveau modèle de fonction pour la banque, à partir de janvier 2020.
Le nouveau modèle de fonction sera un élément central de la politique du personnel, sur laquelle reposeront le talent et performance management, ainsi que le learning & development.

L'avenir

Cloud privé et public

Après avoir transféré la gestion de nos centres de données à notre partenaire Cegeka, en 2018, nous avons maintenant atteint la phase 'steady state' (état stable). Tous les processus de base fonctionnent maintenant à plein régime et les équipes de Crelan et de Cegeka sont bien en phase les unes avec les autres.

En 2019, nous avons donc tourné notre regard vers l'avenir. Nous travaillons actuellement à la réalisation de notre stratégie multi-cloud, grâce à laquelle les charges de travail des applications peuvent passer de notre cloud privé à un cloud public de manière transparente. Cela nous permettra de toujours trouver l'équilibre optimal entre la sécurité, la robustesse, la flexibilité et le coût de nos opérations d'une manière sûre et économique.

Transformation de notre architecture informatique

Avec la nouvelle organisation informatique, le signal de départ a également été donné pour la transformation de notre architecture informatique. Les principes, normes et lignes directrices sont adaptés et créés, le cas échéant. Les choix technologiques sont faits consciemment afin de construire les fondations et les éléments constitutifs de notre future 'maison'.

Ce faisant, nous voulons pouvoir réaliser les transformations de la banque plus rapidement et à moindre coût. Nous voulons ainsi pouvoir continuer à agrandir ou à modifier notre 'maison' sans avoir à en poser les fondations encore et encore. À cette fin, nous allons enrichir notre ensemble de capacités informatiques de nouveaux composants que les futurs projets de transformation pourront utiliser facilement. Cela permettra au service informatique de se concentrer de plus en plus sur les besoins purement fonctionnels, sans avoir à redéfinir les exigences non fonctionnelles récurrentes (telles que la sécurité, la stabilité, la performance la redondance, l'évolutivité...) et également les éléments fonctionnels (tels que la gestion des documents, l'archivage, la signature électronique…).

De plus, ce travail d'architecture est fondamental pour la réalisation de notre stratégie omnicanale, et l'accélérera.

Partenariat avec le Groupe AXA et acquisition d'AXA Banque

Au cours des phases due dilligence-, pre-signing et pre-closing des discussions avec le Groupe AXA, une équipe informatique, assistée par des conseillers externes, a fourni un travail intensif et qualitatif. En attendant l'accord des régulateurs, nous préparons, dans la mesure du possible, la transformation de notre futur paysage d'applications.

Ce projet permettra à l'informatique de réaliser des synergies significatives, d'accroître encore la maturité de nos opérations et d'augmenter notre capacité à relever les défis futurs avec confiance et compétence.

Projets réalisés

Le PSD2 en bonne voie

Le PSD2 (Payments Service Directive) étend le champ d'application des services de paiement à de nouveaux acteurs non bancaires. Ces tiers peuvent accéder au compte de paiement du consommateur par l'intermédiaire des banques, sous réserve du consentement explicite du consommateur et

uniquement dans le cadre des services de paiement offerts. Crelan a mis à disposition les fonctionnalités légalement établies en temps utile. Entre-temps, notre toolbox s'est encore élargie d'API pour toutes sortes de paiement. Outre la partie juridique, nous nous préparons également à élargir l'offre commerciale après la création de la fonctionnalité pour l'agrégation des comptes. À ce moment, les clients pourront ajouter leur compte à vue détenu auprès d'une autre institution financière à myCrelan et à l'application Crelan Mobile.

Des processus plus efficaces

Nous avons amélioré l'efficacité grâce à l'introduction de:

- RPA, une application qui permet d'automatiser les processus administratifs
- L'automatisation du calcul des provisions de crédits
- KTA, une simplification du processus de scanning de documents
- SAS, une application qui automatise le fonctionnement de l'équipe ALM et crée des rapports

Projets en développement

Un nouvel outil de placement

En 2019, nous avons conclu un accord avec le fournisseur Comarch pour la mise en service d'une application qui prendra en charge l'ensemble du processus, de l'achat à la vente des placements.

Cet investissement apportera une valeur ajoutée considérable au cours du processus de conseil à nos clients et agents en optimalisant:

- Des rapports d'investissement & des aperçus du portefeuille
- Des calculs de rendement
- Un aperçu via myCrelan
- Un accompagnement de l'ensemble du processus de placement en une seule application

Nous prévoyons de lancer la première phase dans nos agences en juin 2020, suivie d'une deuxième phase en novembre au cours de laquelle l'application sera également mise à la disposition des clients en ligne.

La gestion du portefeuille

La politique financière et la politique d'investissement du portefeuille obligataire du Groupe Crelan est basée sur la sécurité et la sûreté.

Pour la politique financière, les risques de taux d'intérêt, d'option et de liquidité sont mesurés dans le cadre de divers scénarios de stress simulés. Le cadre des limites imposées et approuvées garantit qu'en aucun cas la rentabilité et la solvabilité ne puissent être compromises.

La politique d'investissement dans le portefeuille obligataire n'a pas changé en 2019. Le portefeuille fait partie du tampon d'actifs très liquides pour couvrir les périodes futures de stress de liquidité. En

effet, les obligations sont facilement mobilisables en les utilisant comme garantie dans les prêts interbancaires.

En raison de taux d'intérêt relativement bas en 2019, la banque a choisi d'utiliser l'excédent de liquidités dans le portefeuille de crédits plutôt que dans le portefeuille obligataire. Les durées moyennes de production des crédits sont considérablement plus longues que les durées des engagements commerciaux, avec le risque d'érosion de la marge d'intérêt en cas d'évolution importante des taux d'intérêt. C'est pourquoi Crelan a régulièrement recours à la couverture par des swaps de taux d'intérêt.

5. Crelan, une banque sûre

Au sein de la banque, différents départements sont responsables de la gestion des risques. Vous trouverez ci-dessous un aperçu des activités les plus importantes pour garantir que Crelan est et reste une banque sûre.

Gestion générale des risques

Le Risk Management se concentre sur différentes spécialisations:

- Identification, mesure, surveillance et contrôle des risques crédit, financiers, opérationnels et de la sécurité IT
- Émission d'avis dans tous les (plus gros) crédits à présenter au Comité de direction
- Développement et validation des modèles internes utilisés dans le cadre de l'IRB (approche Internal Rating Based) et d'IFRS 9
- Préparation, coordination et validation des rapports réglementaires tels que le RACI (Rapport Annuel Contrôles Internes), l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process), l'ILAAP (Internal Liquidity Adequacy Assessment Process), le Recovery Plan, le rapport du troisième pilier…

La banque a créé différents comités de risques internes pour organiser au mieux la gestion des risques. Ces comités de risque contrôlent les risques crédit, financiers, opérationnels (y compris les contrôles permanents) et informatiques, ainsi que les risques liés aux entités.

La BNB a inspecté les modèles internes de la banque en 2019. Cette inspection a été jugée positive dans l'ensemble. Le dispositif IRB de Crelan a été reconfirmé et un certain nombre de mesures correctives sont actuellement mises en œuvre. Cela a permis une réduction des actifs pondérés en fonction des risques et une augmentation du ratio de solvabilité d'environ 2%**.**

La banque a également mis en place un Risk Appetite Framework qui prend en compte un certain nombre d'indicateurs clés pour la solvabilité, la liquidité, la rentabilité et d'autres paramètres du portefeuille de crédits. Le respect des limites est contrôlé au moins une fois par trimestre.

Risque de crédit

La maîtrise du risque de crédit reste basée sur la politique en matière de crédit, d'une part, et sur un système de séparation des pouvoirs dans l'activité crédits, d'autre part. Divers comités suivent ainsi «l'appétence pour le risque».

Les compétences en matière d'octroi de crédits sont réparties entre le Comité de Direction et le Comité des Engagements Crédits et ce, selon les différents niveaux d'encours crédit et de rating des clients. Il existe, par ailleurs, une délégation de compétences au sein du département crédits.

Le Comité de Surveillance crédits est compétent pour la gestion de l'encours crédit, notamment pour les crédits sur la 'liste des crédits sous surveillance'.

Le Comité des Provisions Crédits est compétent pour placer des clients sous statut de 'défaut qualitatif', fixer et adapter des réductions de valeur, dénoncer des crédits et amortir des créances.

Les limites en matière de crédit sont actualisées tous les ans dans le cadre du risque de crédit global de la Banque et sont approuvées par le Comité des Risques et le Conseil d'Administration.

Le risque de crédit est géré à l'aide de modèles de rating qui attribuent un score à chaque client ayant un crédit. Le rating du client est crucial pour les décisions en matière d'octroi et de gestion des crédits. La performance de ceux-ci est suivie régulièrement et les résultats sont validés et approuvés par un comité spécifique, à savoir le Comeri.
Pour chaque dossier relevant de la compétence du Comité des Engagements Crédits et/ou du Comité de Direction, un conseil indépendant du Risk Magement est indispensable.

Risque de taux, de liquidité et de marché

Après avoir décidé, en 2012, d'élargir le système financier de suivi des risques au sein du Groupe Crelan à toutes les entités, le suivi systématique centralisé des risques financiers pour toutes les entités bancaires au sein du Groupe a débuté en 2013. La structure du Groupe est de cette façon renforcée par le biais du suivi financier des risques et toutes les filiales sont intégrées opérationnellement dans la politique financière et le suivi des risques du Groupe. Pour Crelan Insurance, seul le risque de contrepartie est intégré dans le suivi au niveau du Groupe.

Les indicateurs de risque les plus importants sont:

- la Value at Risk globale, un modèle développé par le département Risk Management Finance, pour tous les risques financiers aussi bien dans des conditions normales que dans des conditions de stress
- un gap taux fixe reverse cumulatif pour le risque de taux
- les limites LGD (Loss Given Default) pour le risque de contrepartie et le risque-pays
- des ratios pour le risque de liquidité (LCR)

Le département ALM est responsable du suivi du risque de taux, du risque d'option et du risque de liquidité au sein de la Banque. Le développement des modèles servant à l'identification, à l'analyse, à la surveillance et au rapportage de ces risques au sein de la Banque est réalisé par ce département. Le Risk Management joue le rôle de validateur de ces modèles.

Aussi bien le gap de taux fixe interne que le rapportage réglementaire du risque de taux sont contrôlés par le Risk Management.

La responsabilité de la gestion et du rapportage des risques financiers, ainsi que le contrôle des limites applicables se trouvent, en première instance, auprès des différents domaines eux-mêmes. Risk Management La gestion des risques est responsable du contrôle en deuxième ligne de ces limites financières en validant de manière indépendante les données communiquées par l'ALM et la Politique

Financière. De cette façon, Crelan veut exclure les erreurs dans les rapports destinés aux autorités de régulation, au Comité financier, au Comité de Direction et au Conseil d'Administration.

Risques opérationnels

Un mécanisme d'avertissement existe pour dépister les incidents opérationnels importants.

L'équipe Operational Risk Management actionne également des indicateurs-clés pour examiner dans quelle mesure les processus sont sensibles au risque et pour surveiller la qualité des rapports d'incidents par les différentes directions.

Au niveau fonctionnel, le Risk Management peut compter sur un réseau d'une trentaine de correspondants-risques, ayant pour tâche de signaler les incidents opérationnels liés à leurs processus et qui y sont sensibilisés.

Les systèmes de contrôle sont basés, entre autres, sur une cartographie détaillée des risques (Entreprise Risk Management) avec pour objectif:

- De décrire les processus sous forme de flowcharts ;
- D'identifier les risques inhérents et les contrôles existants ;
- D'identifier les risques résiduels ;
- D'élaborer des mesures correctives appropriées pour les risques identifiés.

Dix-neuf procédures-clés de la banque ont été réexaminées, parmi lesquelles les crédits, les dépôts, la compliance, la salle des marchés et la trésorerie, les RH, la comptabilité, la facturation, la gestion des comptes internes, l'informatique, la gestion des fraudes, la sécurité de l'information, le business continuity plan et la gestion des risques.

Ces travaux ont été introduits, en 2018, dans un outil spécifique (Hopex) permettant un monitoring et une gestion plus automatisée. Cet instrument continuera d'être développé et étendu à plusieurs départements.

IT-Security risico's

Le secteur financier est actuellement souvent la cible d'attaques contre les barrières de sécurité qu'il a mises en place. En tant qu'entreprise, il est important de surveiller en permanence et d'adapter le fonctionnement et l'organisation de manière adéquate aux risques. En 2019, Crelan a adapté sa structure de contrôle dans ce contexte et l'a encore élargie, notamment par le biais de postes vacants supplémentaires. La banque a divisé ses activités de sécurité en deux niveaux, une première ligne qui se concentre sur le suivi opérationnel et une seconde ligne qui se concentre sur la description des risques, l'élaboration des politiques et la réalisation de contrôles.

Pour faire face à ces risques croissants, la banque a établi une feuille de route visant à renforcer davantage les aspects liés à la sensibilisation interne, aux techniques de piratage et d'hameçonnage, etc.
Dans le cadre d'un programme d'amélioration continue avec des mesures et un suivi accrus, l'infrastructure de la banque a été davantage sécurisée. Divers projets relatifs à cette sécurité interne ont été réalisés. Ce programme est également axé sur les services électroniques à la clientèle et sur la sensibilisation des clients à la sécurité bancaire. En 2019, le service Compliance par exemple a de nouveau consacré beaucoup d'attention à la sensibilisation au phishing, à la fraude et à la protection de la vie privée.

Les accords que nous avons conclus avec les fournisseurs sur la sécurité, entre autres, de la protection des données à caractère personnel et des activités externalisées ont été renforcés et strictement contrôlés.

Ces éléments font bien entendu l'objet d'un contrôle répété des première et deuxième lignes de défense..

Enfin, Crelan a investi dans la préparation de la future infrastructure et organisation de la banque en vue de l'acquisition et de l'intégration d'AXA Banque. Bien entendu, ces projets incluent dès le départ une sécurité tournée vers l'avenir.

Recovery Plan

Crelan a élaboré un premier plan de redressement (recovery plan) selon les recommandations des autorités de contrôle.

Sur base des orientations de l'ABE, la banque a développé plusieurs indicateurs de risque dans les domaines de la solvabilité, de la liquidité et de la rentabilité.

Pour chaque indicateur, des seuils d'alerte et un seuil critique de rétablissement ont été définis, de sorte qu'en cas de dépassement, des options de rétablissement puissent être enclenchées.

La banque a développé pour ce faire cinq scénarios: crise de liquidités, hausse des taux d'intérêt, crise des crédits, crise (systémique) générale suite à un incident opérationnel et un scénario spécifique lié à l'entité Europabank.

Pour chacun de ces cinq scénarios, quatre options de rétablissement possibles ont été identifiées, qui peuvent être mises en œuvre rapidement et, si nécessaire, simultanément.

Dans chacun de ces cas, les options de rétablissement poursuivies permettent au Groupe de sortir de la zone de danger.

IFRS 9

Dans le cadre de l'implémentation de la nouvelle norme comptable IFRS 9, le Risk Management a introduit les nouvelles exigences, en ce qui concerne la modélisation des paramètres de risque.

ICAAP / ILAAP

Ces rapports ont pour but de vérifier si la banque dispose de fonds propres et de liquidités suffisants, ce qui est le cas.

Les fonds propres de la banque lui permettent, en effet, de supporter tous les risques découlant de ses activités, et sa position de liquidité est nettement supérieure aux minima légaux et lui permet de faire face aux scénarios de stress.

Lors de l'évaluation des exigences de fonds propres, la qualité et la pertinence des modèles internes jouent un rôle important. La solvabilité dépend à la fois du montant des fonds propres et de la qualité (plus ou moins risquée) des actifs. Le niveau de risque est donc principalement basé sur la pondération

du risque attribuée aux différents actifs. Cette pondération des risques est à son tour principalement le résultat des prédictions de défaut et de pertes potentielles faites par les modèles internes (IRB).

Le dispositif IRB est périodiquement examiné et validé par Crelan et l'organisme de réglementation. La BNB a reconfirmé la pertinence du système IRB de Crelan en 2019.

La qualité de nos modèles et les risques qui en découlent montrent que la banque développe une approche très prudente du risque, grâce à laquelle nous avons un ratio de solvabilité CET1 de +/- 21% fin 2019.

Qualité des données

La banque a lancé un projet d'envergure visant à améliorer significativement la qualité des données utilisées dans ses processus opérationnels ainsi que dans la rapportage interne, externe et réglementaire.

Le projet était initialement axé sur les rapports réglementaires: COREP, FINREP et Solvency II (uniquement pour Crelan Insurance). L'analyse du flux de données pour la datawarehouse s'est poursuivie début 2019.

Compliance

Protection des données

La nouvelle législation sur la protection de la vie privée (RGPD), qui est entrée en vigueur en 2018, a continué à faire l'objet d'une grande attention en 2019, tant dans l'opinion publique qu'au sein de la banque. Crelan a sensibilisé ses collaborateurs par deux éditions du bulletin interne mensuel 'Info-Compliance' et par la formation des agents 'Compliance Actua'. Nous avons notamment traité un certain nombre de principes et de conseils sur la manière d'éviter les fuites de données. Les collaborateurs ont été très intéressés par ces initiatives. En outre, la banque a travaillé sur une mise à jour de la politique générale de confidentialité, de la politique en matière de cookies et sur un ajustement de la fenêtre contextuelle des cookies. Certains ajustements informatiques prévus ont également été préparés.

Des conseils d'investissement clairs

Suite à la directive MiFID II, qui est également entrée en vigueur en 2018, Crelan a fourni aux clients investisseurs les premiers rapports annuels au début de 2019.

En collaboration avec la direction commerciale, Compliance a organisé une série d'ateliers et publié un certain nombre de manuels de conseils en placement à l'intention des agents. L'accent a été mis sur le rapport de visite et l'évaluation de l'adéquation. Afin de faciliter les entretiens avec les clients dans le cadre de l'évaluation périodique de l'adéquation, un nouveau manuel contenant des "questions fréquemment posées" a également été mis à la disposition des agents.
Compliance a également vérifié si le nouvel outil de conseil en placement "Comarch", dont la mise en œuvre est prévue pour 2020, est conforme à la réglementation MiFID.

Des services bancaires sûrs

Comme c'est le cas dans l'ensemble du secteur bancaire belge, davantage de clients de Crelan ont également confronté à la fraude par phishing en 2019. Alors que dans le passé, ces courriers électroniques frauduleux étaient parfois reconnaissables à leur langage plutôt pauvre et à la référence à des sites Internet plutôt rudimentaires et bâclés, la communication des fraudeurs devient de plus en plus sophistiquée. Dans un certain nombre de cas, elle fait également référence à des situations très spécifiques et réalistes. Cela peut expliquer pourquoi les fraudeurs par hameçonnage atteignent encore un certain taux de réussite, malgré toutes les actions de sensibilisation menées par Crelan et les autres banques ainsi que par l'association bancaire Febelfin.

En plus des initiatives existantes, Crelan a consacré beaucoup d'efforts à une communication ciblée en 2019 via l'application bancaire en ligne elle-même, via les médias sociaux , via des courriels aux clients, via les agences et par courrier.

Dans le même temps, un certain nombre de mesures ciblées ont été prises en interne pour un contrôle plus spécifique de certains schémas de transaction et pour un contrôle plus strict des transactions potentiellement frauduleuses. Nous avons constaté que les fraudeurs testaient régulièrement de nouveaux scénarios et modes opératoires.

Nous ne répéterons jamais assez que les clients ne doivent utiliser leur digipass ou CrelanSign que de leur propre initiative et jamais à la demande d'un tiers, qui pourrait se faire passer pour un collaborateur de la banque. En effet, Crelan ne demandera jamais à ses clients par courriel, site internet, téléphone, SMS ou tout autre moyen de calculer un code avec leur digipass et de le transmettre ensuite ou d’autoriser un ordre à l’aide de CrelanSign.

Lutte contre le blanchiment d'argent

Dans le domaine de la lutte contre le blanchiment d'argent, . Crelan a révisé l'analyse générale des risques et l'a étoffée encore davantage. En outre, le profil de risque individuel de chaque client à la lumière des lignes directrices sur la lutte contre le blanchiment d'argent est désormais mis à jour de manière semestrielle. Un certain nombre de procédures d'acceptation, d'identification et de vérification des clients ont également été mises à jour.

Audit interne

La mission générale et les valeurs de l’Audit Interne sont décrites dans la Charte de l’Audit. Les rôles et responsabilités repris dans la Charte de l’Audit et dans la Charte du Comité d’Audit sont en concordance avec la Loi bancaire du 25 avril 2014.

L’Audit Interne fournit, au Conseil d’Administration, via le Comité d’Audit, et au Comité de Direction, d’une façon indépendante, une assurance raisonnable au sujet de la qualité et de l’efficacité des contrôles internes, de la gestion des risques, des systèmes et processus de bonne gouvernance de la banque.

Le rayon d’action de l’Audit Interne comprend l’ensemble du Groupe. Au sein du Groupe, la méthodologie en matière d’audit et le rapportage au Comité d’Audit ont été uniformisés.
Pour Europabank, les activités d’audit sont confiées entièrement à un service d’audit spécifique.

Dans le contexte d'une approche 'Risk Based Auditing', l'Audit Interne a aussi mis à jour, en 2019, "l'Univers Audit", suite aux nouvelles réglementations et aux activités nouvelles ou modifiées.

Les missions de l'Audit Interne, en 2019, portaient sur différents domaines parmi lesquels les modèles de crédit IRB, la cyber security, les Crédits, l'IT...

L'Audit Interne assure également le suivi des mesures correctives. L'état d'avancement des recommandations fait l'objet d'un suivi et d'un rapportage trimestriel, tant au Comité de Direction qu'au Conseil d'Administration par l'intermédiaire du Comité d'Audit.

L'Audit Interne rend compte de l'ensemble des activités d'audit au sein du Groupe au Comité d'Audit de la société mère.

Inspection du Réseau

La direction Inspection contrôle le bon fonctionnement de agences indépendantes en collectant des informations à différents niveaux. Cette information lui permet de cotrôler si la gestion de l'agence a lieu selon les exigences de la Banque.

D'une part, une équipe d'inspecteurs effectue des contrôles sur place, en agence, où a lieu une inspection globale inopinée de différents thèmes: précision de la trésorerie existante, exhaustivité de l'administration de l'agence, traitement des documents comptables, respect de la législation en matière de compliance et autre, traitement des dossiers crédits…

Les collaborateurs au siège préparent ces inspections et traitent, par la suite, les résultats des contrôles. De plus, les inspecteurs visitent aussi les agences dans le cadre de contrôles de caisses, de contrôles de coffres-forts et du respect des dispositions législatives.

Il existe, d'autre part, au siège, un système de contrôle périodique de base où les opérations de trésorerie des agences sont contrôlées. Ces enquêtes sont menées par les différents départements concernés. L'approche structurée et la surveillance fréquente permettent de percevoir et de traiter rapidement les signaux perçus.

À côté des contrôles de caisse dans les agences, des enquêtes de prévention de la fraude et des contrôles de la santé financière des agents sont effectués. Ces contrôles portent sur des questions très spécifiques comme le screening préalable de candidats agents et des candidats collaborateurs d'agence, le traitement des plaintes dans lesquelles intervient une agent ou un collaborateur d'agence, les confirmations de soldes, les contrôles après hold-up...

En plus, l'Inspection est responsable de la préparation, la mise à jour et la coordination de la Charte de Crelan, décrivant les principaux accords entre la Banque et les agences indépendantes. La Charte sert de référence importante pour arriver à une collaboration correcte entre l'agent et la Banque, de sorte que les dispositions légales et réglementaires soient respectées d'une part, et que, d'autre part, les clients soient servis correctement et efficacement.

La fréquence des contrôles et la nature des enquêtes et inspections sont dirigées à partir du modèle de qualité de l'Inspection. Les résultats des enquêtes fournissent un score de risque – divisé en cinq catégories de low à high risk – qui est attribué à chaque agence sur base de trois éléments: la précision administrative et comptable, la santé financière et les violations de la Charte de Crelan.

En 2019, Crelan a effectué 912 inspections complètes dans les agences, 606 contrôles de caisse et 65 inspections thématiques. Chaque agence a été visitée une ou plusieurs fois en fonction du score de

risque. Dans chaque agence, de plus, les dispositions légales ont été contrôlées (contrôle dossier FSMA, présence de tarifs corrects…) et, chaque agence avec des coffres-forts a reçu une inspection des coffres-forts.

Le COK (Comité pour le suivi du modèle de qualité) suit, en première instance, les constatations des différents contrôles et détermine quelles actions correctives sont précisément nécessaires pour les éventuels feux clignotants. Le COK traite en plus les plaintes lorsque l'implication de l'agent est mise en question et discute de toute anomalie identifiée par une autre direction, afin de décider de l'action appropriée à prendre envers l'agent.

En cas de dépassement de pouvoir ou lorsque les constatations concernent plusieurs domaines, le COK renvoie le dossier au BAC (Comité d'intermédiation et conseil), qui dispose d'un plus grand pouvoir de décision. Le BAC est composé de deux membres du Comité de Direction et de représentants de Compliance, de la Direction Commerciale, des Affaires Juridiques et de l'Inspection. Les résultats des discussions au comité BAC sont rapportés au Comité de Direction et au Comité d'Audit.

6. Crelan, une banque socialement engagée et durable

Un fonctionnement durable chez Crelan

La durabilité est devenue un automatisme

La durabilité est dans les gènes de Crelan. En raison de notre stratégie, de notre domaine d'activité et de notre taille limitée, notre fonctionnement est par définition déjà relativement durable.

Crelan est un acteur national qui se concentre sur les tâches essentielles de banquier, à savoir la conversion des fonds qui lui sont confiés par les épargnants et les investisseurs en crédits pour les familles et les entrepreneurs privés belges. En d'autres termes, Crelan ne tire pas de revenus de transactions spéculatives, mais soutient pleinement les initiatives locales de ses clients.

En tant que banque coopérative, Crelan n'est pas cotée en bourse. Comme toute entreprise, nous voulons nous développer et créer de la valeur ajoutée, mais nous pouvons le faire à notre propre rythme. Les décisions sont toujours prises dans une perspective à long terme et à partir d'une attitude prudente afin de préserver les intérêts de la banque, de ses collaborateurs, de ses clients et de ses actionnaires coopérateurs.

La durabilité en pratique

Crelan s'efforce d'adopter une approche pragmatique de l'aspect de la durabilité en accordant une attention continue à la transition vers un mode de vie respectueux du climat.

Crelan traduit ce principe en une attention concrète pour:

- une durabilité continue de sa gamme de produits et de services
- un service et des conseils honnêtes, compétents et personnalisés pour ses clients

- une rémunération correcte pour ses actionnaires coopérateurs
- un environnement de travail agréable et motivant pour ses collaborateurs
- des investissements écologiques dans ses bâtiments et services facilitaires
- le sponsoring de plusieurs champions talentueux et la formation de jeunes athlètes en cyclo-cross, basket-ball et athlétisme
- une contribution à la société dans laquelle elle est active par le biais de la Crelan Foundation
- une participation au capital et un prêt à Incofin, un fonds spécialisé dans la microfinance dans les pays du tiers monde

Pour des informations plus concrètes sur notre fonctionnement durable, nous invitons le lecteur à consulter notre rapport annuel de durabilité. Ces rapports peuvent être consultés sur le site internet de Crelan.

Sponsoring sportif

Crelan considère le sport comme un élément important d'un mode de vie sain et équilibré et comme un facteur de cohésion sociale rapprochant les gens. Le fair-play et l'esprit d'équipe sont des valeurs admirables que Crelan est heureux de soutenir.

Crelan est depuis longtemps active en tant que sponsor de plusieurs disciplines sportives. La banque choisit consciemment des disciplines où il y a une grande interaction entre les athlètes et les supporters. Les athlètes sponsorisés sont impliqués professionnellement dans leur discipline, visent des résultats et sont en même temps proches de leurs supporters. Ce sont des valeurs auxquelles Crelan s'identifie parfaitement.

Cyclisme

Crelan est active en tant que sponsor dans le cyclisme depuis 2000, initialement sous le nom de Crédit Agricole.

La philosophie a toujours été de donner aux jeunes talents du cyclisme belge la possibilité de se développer et d'être entourés dans leur équipe par quelques valeurs établies.

Avec l'arrivée de Sven Nys, en 2008, la banque s'est également lancée à 100% dans le cyclo-cross.

Crelan sponsorise désormais aussi la multiple championne de Belgique et du monde, Sanne Cant

En septembre 2019, Crelan a annoncé devenir le sponsor principal de l'équipe féminine de cyclo-cross IKO-Crelan, avec la multiple championne du monde, Sanne Cant, comme chef d'équipe. Outre le soutien à l'équipe Dames Elite, la banque s'engage également dans le programme de formation des équipes de jeunes U17 et U19, afin d'offrir aux jeunes talents belges du cyclo-cross toutes les chances pour leur avenir.

Athlétisme

Crelan associe son nom à l'athlétisme belge depuis 2011. Nous sommes en effet le partenaire le premium Partner de la **famille Borlée**, qui, faut-il le rappeler, fait partie du top mondial de sa discipline.

Kevin, Jonathan, Dylan et Olivia sont toujours restés accessibles et proches de leurs supporters. Des qualités que Crelan trouve importantes également et qu'elle met en pratique dans son offre de service et dans sa relation de confiance avec les clients. De plus Crelan est le partenaire de la **Ligue Belge d'Athlétisme** et la partenaire principal des **Belgian Tornados** (le relais 4x400 m hommes).

Basketball

Crelan sponsorise désormais aussi les Belgian Cats et les Belgian Lions

Crelan soutient, avec fierté, nos équipes nationales de basketball depuis mai 2019: les Belgian Cats et les Belgian Lions. En collaboration avec la Fédération Belge de Basketball, Crelan veut continuer à bâtir le succès des Cats & des Lions. Crelan investit également dans l'avenir et est le seul sponsor principal des Young Belgian Cats & Lions (U20). Le soutien professionnel apporté à ces jeunes talents belges est d'une importance cruciale. Dans la première division de basketball masculin, Crelan est également le sponsor principal du club familial par excellence: Okapi Aalstar. Ces initiatives soulignent l'engagement à long terme de Crelan envers le basketball belge.

7. Remerciements

Le Conseil d'Administration tient à remercier tous les collaborateurs pour les résultats obtenus, pour leur dévouement et pour les efforts particuliers qu'ils ont déployés pour développer le Groupe Crelan.

Le Conseil souhaite également exprimer sa gratitude et sa reconnaissance à tous les actionnaires coopératifs et aux clients pour la confiance qu'ils accordent au groupe Crelan.

En 2019, le Conseil a appris la triste nouvelle du décès de son ancien administrateur Yvan Hayez. Le Conseil d'Administration rend hommage à M. Hayez en tant qu'administrateur dévoué et lui est reconnaissant de son engagement et de sa contribution au développement de la Banque et de son action coopérative.

Le rapport annuel du Groupe Crelan est édité en français et en néerlandais.
Il peut être consulté sur www.crelan.be.
Il est réalisé par la Direction Secrétariat Général et Corporate Communication du Groupe Crelan.
Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à:
Ortwin De Vliegher, Secrétaire-Général et directeur Corporate Communication, general.office@crelan.be.

5.20.3 Contrôle des comptes et rapports

Les comptes annuels des années comptables 2017, 2018 et 2019 ont été contrôlés et approuvés par EY Réviseurs d'Entreprises SRL, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représentée par monsieur Jean-François Hubin.

Les rapports du réviseur sont repris ci-dessous.

5.20.3.1 Année comptable 2017

Building a better working world

Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
Fax: +32 (0)2 774 90 90
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale du Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2017

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2017, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les annexes (formant ensemble « les Comptes Consolidés »), et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2017, conformément à la proposition du Conseil d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Annuels au 31 décembre 2019. Nous avons effectué le contrôle légal des Comptes Consolidés pendant un exercice.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Groupe Crelan, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 19.973.103.733 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 49.947.569.

À notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, établis conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne ("IFRS") et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - "ISA"). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés" de notre rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
RPM Bruxelles - RPR Brussel - B.T.W. - T.V.A. BE 0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
* agissant au nom d'une société/handelend in naam van een vennootschap

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

▸ Description du point et du risque d'audit:

Le Groupe Crelan accorde des prêts aux particuliers et aux entreprises. Au 31 décembre 2017, le portefeuille total de crédits s'élève à € 16.469.099.501 euros, soit 82% du total du bilan.

Ces crédits sont évalués par le Groupe Crelan sur une base individuelle, et des dépréciations individuelles sont enregistrées pour les prêts considérés comme douteux. Ces dépréciations sont basées sur la capacité de remboursement du client, compte-tenu de la valeur recouvrable des garanties éventuelles.

En outre, des dépréciations collectives sont comptabilisées sur le portefeuille de prêts sur base des données statistiques des années précédentes.

La détermination de ces dépréciations individuelles et collectives requiert un grand degré de jugement de la part de la direction.

▸ Résumé des procédures de contrôle réalisées:

Nous avons effectué les procédures suivantes:

- rapprochement de l'inventaire des prêts de la Société et de ses filiales avec les créances incluses dans les Comptes Consolidés;
- analyse de la conception et du fonctionnement des contrôles internes en matière de suivi des prêts; et en particulier, les procédures d'identification des dossiers de crédit avec des arriérés de paiement importants;
- pour les crédits les plus élevés, avec des arriérés de paiement importants, et pour un échantillon de dossiers avec des arriérés de paiement importants, discussion et évaluation de l'analyse par la direction de la capacité de remboursement, incluant l'évaluation et la possibilité d'activer les garanties. Pour chacun des dossiers de l'échantillon, il a ensuite été vérifié si une dépréciation adéquate avait bien été enregistrée;
- analyse de la suffisance de la dépréciation collective calculée, au moyen d'un rapprochement avec l'inventaire et de la vérification des pourcentages de pertes statistiques utilisés.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations sur le risque de crédit présentées dans les notes annexes aux Comptes Consolidés n° 4.5, 7.2 et 8.4.1.

Suivi des comptes d'attente

▸ Description du point et du risque d'audit:

À la suite de la fraude externe découverte au début de 2016 («fraude au Président»), le Groupe Crelan a constaté que les mesures prises pour suivre les comptes d'attente étaient insuffisantes à l'époque (les comptes d'attente sont utilisés pour des transactions en cours d'exécution ou devant encore être allouées). Le Groupe Crelan a donc mis en place, en 2016 et 2017, un projet visant à renforcer les contrôles internes sur le suivi des comptes d'attente.

Une surveillance inadéquate des comptes d'attente accroît le risque de non-détection d'erreurs, ainsi que le risque de fraude, avec un impact potentiel sur le compte de résultats.

▸ Résumé des procédures de contrôle réalisées:

En ce qui concerne le risque d'audit lié à un enregistrement erroné ou frauduleux dans un ou plusieurs comptes d'attente, nous avons réalisé les procédures spécifiques suivantes:

- analyse de la conception et du fonctionnement des contrôles internes liés au suivi des comptes d'attente. Notre attention s'est portée sur les contrôles relatifs au rapprochement et à la justification des comptes, et sur les contrôles internes axés sur l'âge des soldes qui y figurent;
- pour les comptes d'attente avec les soldes les plus importants et pour un échantillon d'autres comptes d'attente, évaluation si un suivi adéquat a été effectué par la direction au 31 décembre 2017, et en particulier si un rapprochement adéquat, une analyse des soldes anormalement anciens, et une justification étaient disponibles.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

▸ Description du point et du risque d'audit:

Le Groupe Crelan a conclu des swaps d'intérêt (IRS) et des options sur taux d'intérêt (caps et swaptions) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, le Groupe Crelan a désigné la grande majorité de ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers ou de passifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert, enregistrée dans des lignes distinctes à l'actif ou au passif du bilan (« variation de la juste valeur des éléments couverts »).

Ces deux réévaluations (i.e. celle des dérivés de couverture, et celle des portefeuilles d'actifs ou passifs financiers couverts) se neutralisent au niveau du compte de résultats, n'y laissant comme effet net que l'éventuelle inefficacité de la relation de couverture.

Au 31 décembre 2017, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 23.694.540 et € -602.013.078. Les réévaluations des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers couverts s'élèvent à respectivement € 472.975.773 et € -2.781.291. Une inefficacité de € 2.859.080 (gain) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation complexes) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et se base notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts).

▸ Résumé des procédures de contrôle réalisées:

Nous avons effectué les procédures suivantes:

- comparaison des justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collateralisation ». Avec l'aide de nos propres spécialistes en évaluation, nous avons évalué l'adéquation des modèles d'évaluation des dérivés, comparé les paramètres utilisés (courbe de taux, courbe de volatilité) avec des données de marché, et recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés;
- examen de la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et revue des tests d'efficacité réalisés par le Groupe pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture;
- avec l'aide d'experts internes, examen du modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par le Groupe, et évaluation de son bon fonctionnement au cours des périodes récentes;
- test des feuilles de calcul utilisées par le Groupe pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations sur les instruments dérivés présentées dans les notes annexes aux Comptes Consolidés n° 4.14, 4.15.2, 7.3.1 et 8.9.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi que le contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- L'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- La prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe;

- L'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;

- Conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- Evaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects concernant le rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion sur les Comptes Consolidés a établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion ni les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119, § 2 du Code des sociétés et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice.

Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé par l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 12 avril 2018

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises sccrl
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin*
Associé
*Agissant au nom d'une sprl

18JFH0150

5.20.3.2 Année comptable 2018

Building a better working world

Ernst & Young
Réviseurs d'Entreprises
Bedrijfsrevisoren
De Kleetlaan 2
B - 1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
Fax: +32 (0)2 774 90 90
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale du Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire de Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2018, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à l'échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant deux exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés de Groupe Crelan, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 20.445.851.317 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 65.794.729.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2018, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Société civile sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée
Burgerlijke vennootschap onder de vorm van een coöperatieve vennootschap met beperkte aansprakelijkheid
RPM Bruxelles - RPR Brussel - B.T.W. - T.V.A. BE 0446.334.711 - IBAN N° BE71 2100 9059 0069
* agissant au nom d'une société/handelend in naam van een vennootschap

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points

Réductions de valeur sur les crédits

- Description du point et du risque d'audit:

Au 31 décembre 2018, le portefeuille de prêts du Groupe Crelan représente € 16.842.619.931 (valeur brute, mesurée au coût amorti) et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 161.749.817.

Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation du Groupe des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative on non depuis l'octroi du crédit:

- la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scenarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, un jugement étant appliqué afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant)
- les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant)
- la prise en compte d'informations prospectives
- Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille.

Les crédits et les réductions de valeur correspondantes étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidés du Groupe, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y-relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

- Résumé des procédures de contrôle réalisées:

Nous avons effectué, entre autres, les procédures suivantes :

- Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante) ;
- Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les emprunts inclus dans les comptes consolidés ;
- Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie de modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).
- Pour quelques prêts (sélectionnés de manière à couvrir les modèles de pertes de crédit attendues les plus importants en termes de volume et / ou de risque), nous avons rapproché les inputs utilisés par le modèle de perte de crédit attendue des systèmes sources, et nous avons recalculé les flux de trésorerie actualisés et la perte de crédit attendue.
- Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si le Groupe
  - a appliqué sa politique en matière de risque de crédit ;
  - a correctement estimé la qualité et le « stade » du crédit ; et
  - a correctement estimé la recouvrabilité du prêt et la réduction de valeur.
- Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques externes...), le cas échéant.
- Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction, nous avons considéré la possibilité que les dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles du Groupe, ou par des limitations des données.
- Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans les comptes consolidés (notes 4.4 et 7.2) sont complètes, précises et conformes aux exigences des normes IFRS.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

- Description du point et du risque d'audit:

Le Groupe Crelan a conclu des swaps d'intérêt (IRS) et des options sur taux d'intérêt (caps et swaptions) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, le Groupe Crelan a désigné la grande majorité de ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers ou de passifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert, enregistrée dans des lignes distinctes à l'actif ou au passif du bilan (« variation de la juste valeur des éléments couverts »).

Ces deux réévaluations (i.e. celle des dérivés de couverture, et celle des portefeuilles d'actifs ou passifs financiers couverts) se neutralisent au niveau du compte de résultats, n'y laissant comme effet net que l'éventuelle inefficacité de la relation de couverture.

Au 31 décembre 2018, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 37.189.365 et € -555.456.248. Les réévaluations des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers couverts s'élèvent à respectivement € 456.291.644 et € -5.490.076. Une inefficacité de € 692.931 (gain) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation complexes) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et se base notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts).

- Résumé des procédures de contrôle réalisées:

Nous avons effectué les procédures suivantes:

- comparaison des justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collateralisation ». Avec l'aide de nos propres spécialistes en évaluation, nous avons évalué l'adéquation des modèles d'évaluation des dérivés, comparé les paramètres utilisés (courbe de taux, courbe de volatilité) avec des données de marché, et recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés;
- examen de la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et revue des tests d'efficacité réalisés par le Groupe pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture;
- avec l'aide d'experts internes, examen du modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par le Groupe, et évaluation de son bon fonctionnement au cours des périodes récentes;
- test des feuilles de calcul utilisées par le Groupe pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations sur les instruments dérivés présentées dans les notes annexes aux Comptes Consolidés n° 4.12, 4.13.2, 7.3.1 et 8.6.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;
- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;
- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;
- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire (Révisée) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects concernant le rapport de gestion et des autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 119 du Code des sociétés.

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés, nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur le rapport de gestion ni les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 119, § 2 du Code des sociétés est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 119, § 2 du Code des sociétés et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice.

Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 134 du Code des sociétés ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 11 avril 2019

Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises scrl
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin*
Associé
* Agissant au nom d'une sprl

19JFH0138

5.20.3.3 Année comptable 2019

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

Rapport du commissaire à l'assemblée générale du Groupe Crelan pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire du Groupe Crelan (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »). Ce rapport inclut notre opinion sur l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2019, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations de capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ainsi que les annexes formant ensemble les « Comptes Consolidés », et inclut également notre rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés commissaire par l'assemblée générale du 27 avril 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat vient à échéance à la date de l'assemblée générale qui délibérera sur les Comptes Consolidés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des Comptes Consolidés durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur l'audit des Comptes Consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des Comptes Consolidés du Groupe Crelan, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que l'état du résultat global consolidé, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, dont le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à € 21.595.541.264 et dont l'état du résultat global consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de € 70.297.576.

A notre avis, les Comptes Consolidés du Groupe donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Informations Financières telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de notre opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing - « ISAs »). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des Comptes Consolidés en Belgique, y compris celles relatives à l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit et nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Besloten Vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE 0446.334.711 - IBAN Nº BE71 2100 9059 0069
* handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Paragraphe d'observation - Covid-19

Nous attirons votre attention sur la note annexe 2.7.2 aux comptes consolidés concernant les conséquences pour la Société des mesures prises à l'égard du virus Covid-19. La situation change au jour le jour, ce qui accroît l'incertitude. L'impact de ces développements sur le Groupe est décrit dans l'annexe 2.7.2 aux comptes consolidés et dans le rapport de gestion, section « Événements importants survenus après la date de clôture du bilan ». Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours.

Les points clés de l'audit ont été traités dans le contexte de notre audit des Comptes Consolidés pris dans leur ensemble aux fins de l'élaboration de notre opinion sur ceux-ci et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Risque de crédit lié au portefeuille de prêts

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2019, le portefeuille de prêts du Groupe Crelan représente € 17.819.318.516 (valeur brute, mesurée au coût amorti) et les réductions de valeur correspondantes s'élèvent à € 144.537.236.

Les réductions de valeur représentent la meilleure estimation du Groupe des pertes de crédit attendues, à la date de clôture. Elles sont calculées sur la base du risque de défaut sur différents horizons temporels, selon que le risque de crédit de l'emprunteur a augmenté de manière significative on non depuis l'octroi du crédit:

- la réduction de valeur pour les expositions dont le risque de crédit n'a pas augmenté de manière significative (expositions dites "de stade 1") est basée sur des pertes de crédit attendues sur une période de 12 mois;
- la réduction de valeur pour les expositions ayant subi une augmentation significative du risque de crédit (expositions dites "de stade 2" et "stade 3") est basée sur les pertes de crédit attendues sur toute la durée de vie du crédit.

Les calculs de pertes de crédit attendues sont des estimations, pondérées en fonction de la probabilité, de la valeur actuelle des pertes pécuniaires, pour lesquelles il est fait usage de modèles, des scenarios sont appliqués, et il est tenu compte d'une part des pertes historiques, et d'autre part d'informations prospectives. Les inputs pour ces modèles sont notamment basés sur les pourcentages de pertes historiques, sur les conditions des crédits et sur les projections de flux de trésorerie, un jugement étant appliqué afin de déterminer les hypothèses utilisées pour calculer les réductions de valeur.

Les principaux domaines de jugement dans ce processus sont les suivants :

- les critères utilisés pour identifier les expositions présentant une augmentation significative du risque de crédit (et le «stade» correspondant)
- les hypothèses utilisées dans le modèle de perte de crédit attendue, telles que la situation financière de l'emprunteur (et sa probabilité de défaut correspondante) et la perte qui serait subie en cas de défaut (qui dépend elle-même de la valeur recouvrable attendue de la garantie, le cas échéant)
- la prise en compte d'informations prospectives
- Les ajustements manuels appliqués lorsque des paramètres ou des calculs basés sur ceux-ci ne sont pas considérés par la direction comme étant représentatifs du risque ou des conditions actuelles du portefeuille.

Les crédits et les réductions de valeur correspondantes étant significatifs pour le bilan et le résultat consolidés du Groupe, et étant donné le degré de jugement impliqué et l'incertitude y-relative quant à l'estimation des réductions de valeur, nous considérons qu'il s'agit là d'un point clé de l'audit.

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- Nous avons évalué et testé la conception et l'efficacité des contrôles au niveau de l'octroi du crédit, du processus de gestion du risque de crédit (y compris l'évaluation périodique des crédits, le suivi de la solvabilité des emprunteurs au moyen d'indicateurs tels que les dépassements d'échéance et les concessions accordées (« forbearance »), et la détermination du rating), du flux d'informations entre les systèmes source et le calculateur des pertes de crédit attendues, ainsi que le développement et le monitoring des modèles (en particulier, le processus de validation indépendante) ;

- Nous avons comparé l'inventaire des crédits sur lesquels les pertes de crédit attendues ont été calculées avec les emprunts inclus dans les comptes consolidés ;

- Pour les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons fait appel à nos spécialistes pour évaluer le caractère approprié de la méthodologie de modélisation (à la lumière des exigences des normes IFRS).

- Pour les réductions de valeur sur crédits déterminées sur une base individuelle, nous avons sélectionné un échantillon de crédits et procédé à un examen détaillé des dossiers de crédit. Nous avons évalué si le Groupe
  - a appliqué sa politique en matière de risque de crédit ;
  - a correctement estimé la qualité et le « stade » du crédit ; et
  - a correctement estimé la recouvrabilité du prêt et la réduction de valeur.

- Pour évaluer le caractère raisonnable des informations prospectives incorporées dans les modèles de pertes de crédit attendues, nous avons passé en revue les prévisions et les probabilités allouées aux différents scénarios envisagés, et nous les avons comparées avec des éléments probants (informations économiques externes...), le cas échéant.

- Pour évaluer la pertinence des ajustements manuels appliqués par la direction, nous avons considéré la possibilité que les dépréciations soient impactées par des événements ou des tendances qui ne sont pas pris en compte par les modèles du Groupe, ou par des limitations des données.

- Enfin, nous avons évalué si les informations fournies dans les comptes consolidés (notes 4.4 et 7.2) sont complètes, précises et conformes aux exigences des normes IFRS.

Evaluation des instruments dérivés et comptabilité de couverture

Description du point clé de l'audit

Le Groupe Crelan a conclu des swaps d'intérêt (IRS) et des options sur taux d'intérêt (caps et swaptions) afin de couvrir son risque d'intérêt. Ces dérivés sont évalués à la juste valeur, et les variations de juste valeur sont enregistrées dans le compte de résultats.

Afin d'atténuer l'effet de cette réévaluation sur le compte de résultats, le Groupe Crelan a désigné la grande majorité de ces dérivés dans des relations de couverture du risque de taux d'intérêt de portefeuilles d'actifs ou de passifs financiers (« portfolio fair value hedging »), de telle sorte que les portefeuilles d'actifs financiers ou de passifs financiers couverts font également l'objet d'une réévaluation pour le risque couvert, enregistrée dans des lignes distinctes à l'actif ou au passif du bilan (« variation de la juste valeur des éléments couverts »).

Ces deux réévaluations (i.e. celle des dérivés de couverture, et celle des portefeuilles d'actifs ou passifs financiers couverts) se neutralisent au niveau du compte de résultats, n'y laissant comme effet net que l'éventuelle inefficacité de la relation de couverture.

Au 31 décembre 2019, les dérivés de couverture présentent des justes valeurs positives et négatives de respectivement € 28.577.911 et € -682.810.463. Les réévaluations des portefeuilles d'actifs et de passifs financiers couverts s'élèvent à respectivement € 598.799.289 et € -8.884.629. Une inefficacité de € -859.493 (perte) a été enregistrée en compte de résultats.

Le risque d'audit réside d'une part dans la valorisation de ces dérivés (au moyen de techniques d'évaluation complexes) et, d'autre part, dans l'application de la comptabilité de couverture (qui est très exigeante en terme de documentation, et se base notamment sur certaines hypothèses en matière de remboursements anticipés et de renégociations futures, pour certains types de prêts).

Résumé des procédures d'audit mises en œuvre

- comparaison des justes valeurs des dérivés avec les valorisations communiquées par les contreparties, dans le cadre des conventions de « collateralisation ». Avec l'aide de nos propres spécialistes en évaluation, nous avons évalué l'adéquation des modèles d'évaluation des dérivés, comparé les paramètres utilisés (courbe de taux, courbe de volatilité) avec des données de marché, et recalculé les justes valeurs d'un échantillon de dérivés;

- examen de la documentation de couverture existante afin d'évaluer si celle-ci était conforme aux exigences de la version « carved-out » de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union Européenne, et revue des tests d'efficacité réalisés par le Groupe pour évaluer si les relations de couverture sont toujours efficaces et si la partie inefficace de la couverture a été calculée avec exactitude. Plus particulièrement, nous avons comparé le volume des dérivés pour lesquels la comptabilité de couverture est appliquée avec le volume des prêts hypothécaires (et autres) couverts projeté sur les exercices à venir, compte tenu d'hypothèses de remboursements anticipés et de renégociations, afin d'identifier toute surcouverture éventuelle susceptible de compromettre en partie l'application de la comptabilité de couverture;

- examen du modèle de prévision des remboursements anticipés et des renégociations de prêts hypothécaires utilisé par le Groupe, et évaluation de son bon fonctionnement au cours des périodes récentes;

- test des feuilles de calcul utilisées par le Groupe pour gérer les modèles de couverture, afin de vérifier le caractère correct des écritures, et le traitement approprié des dérivés dont la valeur était non-nulle au moment de leur désignation comme instruments de couverture. Nous avons vérifié les rapprochements entre ces feuilles de calcul et, d'une part, les systèmes sources sous-jacents et, d'autre part, les Comptes Consolidés.

Enfin, nous avons évalué le caractère approprié des informations sur les instruments dérivés présentées dans les notes annexes aux Comptes Consolidés n° 4.12, 4.13.2, 7.3.1 et 8.6.

Responsabilités de l'organe de gestion dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des Comptes Consolidés donnant une image fidèle conformément aux IFRS et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ainsi du contrôle interne que l'organe de gestion estime nécessaire à l'établissement de Comptes Consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Dans le cadre de l'établissement des Comptes Consolidés, l'organe de gestion est chargé d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités, ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Nos responsabilités pour l'audit des Comptes Consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Comptes Consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit effectué selon les normes ISAs permettra de toujours détecter toute anomalie significative lorsqu'elle existe. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des Comptes Consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé selon les normes ISAs, nous exerçons notre jugement professionnel et nous faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. Nous effectuons également les procédures suivantes:

- l'identification et l'évaluation des risques que les Comptes Consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, la définition et la mise en œuvre de procédures d'audit en réponse à ces risques et le recueil d'éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie provenant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- la prise de connaissance suffisante du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société et du Groupe ;

- l'appréciation du caractère approprié des règles d'évaluation retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations fournies par l'organe de gestion les concernant;

- conclure sur le caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société ou du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les Comptes Consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Néanmoins, des événements ou des situations futures pourraient conduire la Société ou le Groupe à cesser son exploitation;

- évaluer la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Comptes Consolidés, et apprécier si ces Comptes Consolidés reflètent les transactions et les événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Assumant l'entière responsabilité de notre opinion, nous sommes également responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des filiales du Groupe. À ce titre, nous avons déterminé la nature et l'étendue des procédures d'audit à appliquer pour ces filiales du Groupe.

Nous fournissons également au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et nous leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, constitué au sein de l'organe de gestion, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des Comptes Consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable de l'établissement et du contenu du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, et des autres informations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilités du Commissaire

Dans le cadre de notre mandat de commissaire et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans tous les aspects significatifs, le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés, la déclaration non financière annexée à celui-ci et les autres informations contenues dans le rapport annuel, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A notre avis, après avoir effectué nos procédures spécifiques sur le rapport de gestion, le rapport de gestion concorde avec les Comptes Consolidés et ce rapport de gestion a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et associations (ancien article 119 du Code des sociétés).

Dans le cadre de notre audit des Comptes Consolidés , nous sommes également responsables d'examiner, sur la base des renseignements obtenus lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les Comptes Consolidés et les autres informations contenues dans le rapport annuel comportent une anomalie significative, à savoir une information substantiellement fausse ou autrement trompeuse. Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer. En outre, nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur le rapport de gestion et les autres informations reprises dans le rapport annuel.

L'information non financière requise par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les Comptes Consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32, § 2 du Code des sociétés et associations du Code des sociétés et concorde avec les Comptes Consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, le Groupe ne s'est pas basé sur un cadre de référence européen ou international reconnu. En outre, nous n'exprimons aucune assurance raisonnable sur des éléments individuels repris dans cette information non financière.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés et nous sommes restés indépendants vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires pour les missions supplémentaires qui sont compatibles avec le contrôle légal des Comptes Consolidés visés à l'article 3:65 du Code des sociétés et associations ont été correctement déclarés et ventilés dans les annexes aux Comptes Consolidés.

Autres mentions

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Bruxelles, le 10 juin 2020

EY Réviseurs d'Entreprises SRL
Commissaire
Représentée par

Jean-François Hubin (Authentication)

Digitaal ondertekend door Jean-François Hubin (Authentication)
DN: cn=Jean-François Hubin (Authentication), c=BE
Datum: 2020.06.10 16:46:15 +02'00'

Jean-François Hubin *
Associé
* Agissant au nom d'une SRL

20JFH0118

5.20.4 Informations financières consolidées pro forma non auditées

5.20.4.1 Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2019

Le bilan et le compte de résultat consolidés pro forma non audités qui suivent (les "Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées") ont été préparés pour illustrer l'impact potentiel de l'acquisition d'Axa Bank Belgium et de la cession de Crelan Insurance sur le Groupe Crelan (ci-après dénommé la "Société"). Compte tenu de leur nature, les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées traitent d'une situation purement hypothétique.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ont été établies conformément à l'Annexe 20 du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019.

Sauf indication contraire, les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ont été préparées aux fins de l'établissement du bilan pro forma sur base de l'hypothèse que l'acquisition d'Axa Bank Belgium et la cession de Crelan Insurance ont eu lieu à la fin de la période de reporting (c'est-à-dire le 31 décembre 2019).

Sauf indication contraire, les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ont été préparées aux fins de l'établissement du compte de résultat pro forma sur base de l'hypothèse que l'acquisition et la cession ont eu lieu au début de la période de reporting (c'est-à-dire le 1er janvier 2019).

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées sont fournies uniquement à titre illustratif et ne reflètent pas nécessairement les résultats d'exploitation ou la situation financière consolidée qui auraient résulté si cette acquisition et cette cession avaient été finalisées au début de la période proposée. Elles ne fournissent pas non plus une indication des résultats d'exploitation futurs, ni de la situation financière future des activités combinées. Les ajustements pro forma ont été effectués en fonction des informations disponibles et de certaines hypothèses que la Société juge raisonnables. Ces ajustements pourraient différer sensiblement à la suite d'une évaluation indépendante des actifs et passifs d'AXA Bank Belgium.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ont été préparées sans tenir comptes des événements postérieurs au 31 décembre 2019 qui reflètent des situations apparues postérieurement à cette date, comme la crise du Covid-19. Ces événements affecteront la situation financière en 2020 et peut-être au-delà.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées doivent être lues conjointement avec:

• les notes afférentes aux Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées;

• les états financiers consolidés historiques de la Société audités par EY Réviseurs d'Entreprises SRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis selon le référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS) tel qu'adopté par l'Union Européenne;

• les états financiers historiques d'AXA Bank Belgium audités par PWC Réviseurs d'Entreprises SRL pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément au référentiel International Financial Reporting Standards (IFRS) tel qu'adopté par l'Union Européenne.

Les comptes annuels d'AXA Bank Belgium ont été déposés en langue néerlandaise le 12/05/2020 auprès de la Banque Nationale de Belgique et sont disponibles via http://www.nbb.be. Ils sont également ajoutés en annexe au présent Prospectus.

Acquisition d'Axa Bank Belgium et hypothèses associées

Comme décrit de manière détaillée dans la section 5.18., la Société et le groupe AXA ont annoncé le 25 octobre 2019 la reprise d'AXA Bank Belgium par la Société auprès d'AXA. On suppose aujourd'hui que l'exécution effective de cette transaction ('closing') aura lieu à la fin 2020. L'acquisition porte sur 100% des actions d'AXA Bank Belgium. Le prix d'acquisition de l'ensemble des actions d'AXA Bank Belgium s'élève à EUR 620 millions.
Simultanément, Crelan SA rachète à AXA Deutschland l'emprunt perpétuel AT1 de Axa Bank Belgium pour sa valeur nominale de EUR 90 millions (cet emprunt perpétuel est ensuite éliminé au niveau des comptes pro forma).

Le Groupe AXA acquiert 100% des actions de Crelan Insurance pour un montant de EUR 80 millions.

Par ailleurs, AXA s'engagerait à souscrire à une émission subordonnée Tier 2 de Crelan pour un montant de 200 millions d'euros dont une première tranche de 90 millions et une seconde tranche de 110 millions. Crelan aurait la possibilité de substituer à AXA un ou plusieurs investisseurs institutionnels pour tout ou partie de la seconde tranche de 110 millions. Ces tranches auraient une échéance de 10 ans, avec une option de remboursement anticipé possible après 5 ans.
L'émission d'emprunts subordonnés Tier 2 par Crelan pour un montant de 200 millions d'euros viendrait renforcer les fonds propres prudentiels de Crelan pour permettre la réalisation de l'acquisition d'AXA Bank Belgium.

Principes relatifs aux informations financières consolidées pro forma (la « Base Indiquée »)

La version des Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2019 est basée sur les états financiers historiques consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 et sur les états financiers historiques consolidés d'AXA Bank Belgium pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les retraitements permettant de présenter, en toute matérialité, sur une base conforme aux méthodes comptables de la Société, l'information financière comme si l'acquisition d'Axa Bank Belgium et la cession de Crelan Insurance avaient eu lieu respectivement le 31 décembre 2019 (pour le bilan pro forma) ou le 1er janvier 2019 (pour le compte de résultats pro forma).

Ces Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ont été établies après:

• le traitement de l'acquisition d'AXA Bank Belgium par Crelan,
• l'achat par Crelan SA de l'emprunt perpétuel AT1 de 90 millions d'euros;
• la vente de Crelan Insurance;
• le placement de l'émission d'emprunts subordonnés Tier 2 par Crelan auprès du groupe Axa pour un montant total de 200 millions d'euros.

Les Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées ne reflètent aucun gain éventuel d'efficacité opérationnelle ou d'économie de coûts qui pourraient être réalisés par la Société à la suite de l'acquisition d'AXA Bank Belgium.

Les informations pro forma ont été préparées sur une base conforme aux politiques comptables de la Société. Les différences identifiées dans les règles d'évaluation entre les deux entités sont énumérées ci-dessous et ont fait l'objet de retraitements, lorsqu'elles sont matérielles. Les différences – en ce compris les différences de présentation - qui n'ont pas fait l'objet de retraitement dans les données pro forma n'ont pas, selon l'avis de la Société, d'incidence significative sur les informations financières consolidées pro forma.

Différences dans les règles d'évaluation qui ont été retraitées dans les informations financières pro forma consolidées (colonnes 6 dans les tableaux du bilan et du compte de résultat consolidés, à la section 5.20.4.2) :

Les différences identifiées dans les règles d'évaluation entre les deux entités sont énumérées ci-dessous :

Chez Crelan, en cas de refinancement de prêts, la valeur résiduelle de la commission capitalisée, l'indemnité de remploi et les frais administratifs sont entièrement et directement enregistrés dans le compte de résultat l'année du refinancement (modèle de « décomptabilisation » du prêt initial / comptabilisation d'un nouveau prêt). Chez Axa Bank Belgium, la valeur résiduelle de la commission activée reste au bilan dans le cadre du coût amorti des prêts (et continuera à être amortie dans le futur), tandis que "l'indemnité de remploi" et les frais administratifs (qui sont reçus du client) sont déduits de la valeur comptable du prêt et répartis sur la durée résiduelle du prêt (modèle de « modification du contrat »).
L'impact de cet ajustement suite à l'alignement des règles d'évaluation sur celles de Crelan
- sur le résultat (rubrique "Produits d'intérêts") s'élève à -2,6 millions d'euros, et
- sur le bilan (rubrique "Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients ») s'élève à -4,5 millions d'euros.
Ces retraitements ont également des effets d'impôts différés, calculés au taux de 25%.

Chez Crelan, le coût du dossier reçu du client dans le cadre de la production de nouveaux dossiers de crédit est immédiatement enregistré dans le compte de résultat. Chez Axa Bank Belgium, ce coût de dossier est comptabilisé dans le compte de résultat sur la durée du dossier. L'impact de cet ajustement
- sur le résultat (rubrique "Produits d'intérêts") s'élève à 7,5 millions d'euros, et
- sur le bilan (rubrique "Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients") s'élève à +38,3 millions d'euros,

En résumé, ces deux retraitements entraînent :
- une augmentation nette des « produits d'intérêt » de 5,0 millions d'euros;
- une augmentation nette des "Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients") de 33,7 millions d'euros.

Ces retraitements ont également des effets d'impôts différés, calculés au taux de 25%.

Différences de présentation observées entre Crelan et ABB, qui ne résultent pas de règles d'évaluation différentes (et, donc, non retraitées):

A côté des différences de règles d'évaluation évoquées ci-dessus, il convient de noter que, même si elles ont les mêmes règles d'évaluation découlant de la norme IAS 32, Crelan et Axa Bank Belgium présentent différemment leurs positions en dérivés compensées via LCH (Swapclear). En effet, AXA Bank Belgium a analysé les conventions conclues avec ses principales contreparties et ses Clearing Members (et, le cas échéant, les a fait adapter), et est arrivée à la conclusion qu'elle devait « netter » au bilan ses dérivés, compensés via LCH (Swapclear). Tant les valeurs de marché positives que négatives ainsi que les garanties déposées en espèces sont compensées.

Selon les données d'AXA Bank Belgium, l'application de cette compensation a eu les effets suivants sur son bilan (pour les dérivés de couverture):

- Une diminution des valeurs de marché positives des dérivés de couverture pour un montant de EUR 160,0 millions au 31 décembre 2019;
- Une diminution des valeurs de marché négatives des dérivés de couverture de EUR 916,6 millions au 31 décembre 2019;
- Une diminution des prêts bancaires liés à des garanties de trésorerie de EUR 756,6 millions au 31 décembre 2019.

Aujourd'hui, Crelan n'applique pas un tel netting pour ses dérivés, malgré le fait que Crelan utilise également LCH Clearnet comme contrepartie Centrale (mais pas via les mêmes Clearing Members, ni sur base des mêmes conventions). Cette présentation différente résulte donc de circonstances différentes.
Crelan examinera ses contrats afin de déterminer s'il est légalement possible d'appliquer une telle compensation à ses propres transactions sur produits dérivés à l'avenir.

Éléments résultant de la cessation de la relation avec Axa, retraités dans les Informations Pro Forma Consolidées (colonne 6 du bilan, dans le tableau de la section 5.20.4.2) :

Axa Bank Belgium finance une partie de ses avantages sociaux par le biais de contrats d'assurance de groupe avec d'autres entités du groupe Axa. Par conséquent, ces actifs ne sont pas des polices d'assurance admissibles (IAS 19.118) et doivent figurer à l'actif du bilan. Il n'est pas possible d'inclure uniquement le passif net dans les comptes, comme le prévoit la norme IAS 19. Ces "actifs distincts" s'élèvent à 108 millions d'euros au 31 décembre 2019.
Après la reprise d'Axa Bank Belgium, les contrats d'assurance ne seront plus considérés comme au sein du groupe et Axa Bank Belgium aura la possibilité de considérer ces actifs comme d'autres actifs de couverture comme cela est possible sous la norme IAS 19.113, ce qui permettra de les déduire de l'engagement net au titre des pensions (sous la ligne « provisions »). Cette différence de présentation ne porte que sur le bilan et n'a pas d'impact sur le compte de résultat.

Éléments résultant de la cessation de la relation avec Axa, non retraités dans les Informations Pro Forma Consolidées :

AXA Bank Belgium agit en tant qu'intermédiaire pour les transactions sur produits dérivés pour les sociétés du groupe Axa étant donné qu'en tant que banque, elle a l'accès nécessaire aux marchés financiers pour conclure ces transactions. Cela implique que AXA Bank Belgium conclut des produits dérivés sur le marché et les place auprès des différentes compagnies d'assurance du groupe en échange d'une marge très faible. Comme Crelan ne considère pas cela comme une activité principale, cette activité doit être arrêtée avant la date du 'closing' (condition pour la vente). L'arrêt de cette activité entraînera une diminution du total du bilan. La valeur de marché nette de ces dérivés (actifs - passifs) qui en résulte est de EUR -50.2 millions. Cet élément n'a pas d'impact sur le compte de résultats.

Les ajustements pro forma suivants sont inclus dans le bilan consolidé pro forma non audité :

Sous la colonne 1 figurent les informations provenant des états financiers consolidés audités du groupe Crelan dont Crelan Insurance fait partie (31 décembre 2019) (voir section 5.20.1. de ce prospectus).

La colonne 2 contient les informations provenant des comptes consolidés audités et déposés d'Axa Bank Belgium (31 décembre 2019) (voir Annexe au présent prospectus). Aucun actif ou passif n'a été reclassé. Dans les capitaux propres certaines lignes ont été regroupées et d'autres ont été ventilées dans le seul but d'améliorer la lisibilité des chiffres.

La colonne 3 est simplement la somme des colonnes 1 et 2.

La colonne 4 présente l'effet de la cession de Crelan Insurance. La vente de Crelan Insurance donne lieu à une augmentation de la trésorerie de 80 millions d'euros et à une augmentation des fonds propres de 56,5 millions d'euros en raison de la plus-value réalisée sur la vente. L'élimination de Crelan Insurance du bilan consolidé du groupe Crelan ne porte que sur deux lignes des actifs et passifs, car, en application de la norme IFRS 5, les actifs et passifs de Crelan Insurance avaient été regroupés dans les rubriques « actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées ». Il en résulte une diminution de l'actif et du passif de 59,0 millions d'euros et 35,5 millions d'euros respectivement.

La colonne 5 montre l'effet simulé de l'acquisition des actions d'Axa Bank Belgium et du rachat de l'emprunt perpétuel AT1.

• Dans la rubrique "Trésorerie", nous constatons une diminution de EUR - 710 millions à la suite de l'acquisition des actions d'Axa Bank Belgium (EUR 620 millions) et du rachat du perpétuel AT1 (EUR 90 millions).

• Ajustements des lignes "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille" et "Actifs financiers évalués au coût amorti".

Un portefeuille de crédits fait l'objet d'une macro-couverture chez Axa Bank Belgium où
- les swaps de taux d'intérêt (instruments de couverture) sont comptabilisés à la juste valeur. Cette juste valeur est actuellement négative.
- la correction de juste valeur positive correspondante des crédits est comptabilisée conformément à la norme IAS 39 sur la ligne "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille".

En conséquence de la transaction et de l'application d'IFRS 3, les crédits doivent être réévalués à leur juste valeur. En l'absence de réévaluation indépendante du portefeuille de prêts d'Axa Bank Belgium, il a été choisi, dans le cadre de l'établissement du bilan pro forma, d'acter une plus-value latente sur les prêts qui correspond à l'ajustement de la juste valeur reflété dans la ligne "Variations de la juste valeur des positions couvertes avec couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille". En plus de tous les autres actifs et passifs qui doivent être évalués à leur juste valeur suite à l'acquisition et à l'application de la norme IFRS3, la société estime que le fait que les prêts soient couverts contre le risque d'intérêt fait de cette « variation de la juste valeur » une bonne approximation de la plus-value latente sur les prêts et qu'ils peuvent donc être comptabilisés comme tels dans les comptes pro forma. Au 31 décembre 2019, cette plus-value latente s'élève à 877 millions d'euros. La plus-value latente sur le portefeuille de prêts à taux fixe s'explique par la diminution significative des taux d'intérêt à long terme observée au cours des dernières années. Cette plus-value latente a été comptabilisée au bilan pro forma sous la ligne "Actifs financiers évalués au coût amorti". Les chiffres définitifs ne pourront être calculés qu'au 'closing' (exécution effective de la transaction) et peuvent avoir un impact positif ou négatif sur les écarts d'acquisition (« badwill » - voir ci-dessous).

L'acquéreur est également tenu de redésigner les couvertures de l'entreprise acquises sur la base des conditions telles qu'elles existent à la date d'acquisition. La redésignation des relations de couverture à la date d'acquisition est prospective, c'est-à-dire sans effet rétroactif et signifie que le passé est réinitialisé et disparaît des états financiers de l'entreprise acquise.
Cette « réinitialisation » a été inscrite au bilan pro forma sous la rubrique "Variations de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille", et vient contrebalancer la réévaluation des prêts, dont question ci-dessus.

• Les coûts attribuables à l'acquisition ont été inclus dans le passif à hauteur de EUR 14,2 millions, ce qui a également un impact sur les actifs d'impôts différés de EUR 3,6 millions. Pour les informations détaillées, nous nous référons au compte de résultat.

• L'impact de cette cession sur les capitaux propres se trouve sous la rubrique "Résultat de l'exercice ". Le "badwill" provisoirement calculé, calculé sur les valeurs comptables dans les comptes consolidés d'Axa Bank Belgium, s'élève à EUR 456 millions au 31 décembre 2019. Ce montant est constitué de la différence entre la trésorerie et les équivalents de trésorerie de EUR 710 millions que la société doit verser au groupe Axa et la valeur des capitaux propres d'Axa Bank Belgium (EUR 1.166 millions au 31 décembre 2019, y-compris le perpétuel AT1 de EUR 90 millions).
Conformément à la norme IFRS 3, le badwill final sera calculé sur la base du bilan d'ouverture à la date du 'closing', dans lequel tous les postes du bilan seront réévalués à la valeur de marché.

La colonne 6 reprend :

- d'une part, les retraitements relatifs aux différences dans les règles d'évaluation. L'approche du refinancement des prêts et le traitement des frais de dossier sont différents entre Crelan et Axa Bank Belgium. L'application des règles d'évaluation de Crelan à Axa Bank Belgium en la matière entraînerait une augmentation de 33,7 millions d'euros des actifs financiers évalués au coût amorti. Cela se traduit, après impôts, par une augmentation des fonds propres de 25,3 millions d'euros ;
- d'autre part, la reclassification des « actifs distincts » de 108 millions d'euros liés aux polices d'assurance conclues avec Axa, en diminution des provisions pour pension, rendue possible par la sortie de la banque du périmètre de consolidation d'Axa.

La colonne 7 indique les mouvements relatifs à l'émission d'emprunts subordonnés Tier 2 pour un montant de 200 millions d'euros.

L'émission du Tier 2 figure au passif du bilan pour un montant de 200 millions d'euros. Le coût de cette émission (après effet fiscal) s'élève à 8,6 millions d'euros la première année (voir aussi les notes sur le compte de résultat).

La colonne 8 présente le bilan pro forma simulé après l'acquisition d'Axa Bank Belgium et la vente de Crelan Insurance.

Les ajustements pro forma suivants ont été inclus dans le compte de résultats consolidé pro forma non audité au 31 décembre 2019.

La colonne 1 montre le compte de résultat résultant des états financiers consolidés audités du groupe Crelan dont Crelan Insurance fait partie (31 décembre 2019) (voir section 5.20.1. de ce prospectus).

Sous la colonne 2, nous trouvons le compte de résultat des comptes consolidés audités et déposés d'Axa Bank Belgium (31 décembre 2019) (voir Annexe de ce prospectus).

La colonne 3 est simplement la somme des colonnes 1 et 2.

Dans la colonne 4, l'élimination du compte de résultat de Crelan Insurance du Groupe Crelan a été simulée sur la base des données comptables de Crelan Insurance.

• La plus-value de cession de Crelan Insurance a été comptabilisée sur la ligne "Gain sur la cession de Crelan Insurance" pour un montant de EUR 56,5 millions. Cette plus-value a été calculée sur la base des chiffres au 31 décembre 2019, ce qui constitue une dérogation aux principes généralement appliqués pour l'établissement des états financiers consolidés pro forma. La plus-value correcte ne pourra être calculée qu'après la date du 'closing'.

La colonne 5 montre l'effet simulé de l'acquisition d'Axa Bank Belgium.

• Les coûts liés à la transaction s'élèvent à EUR 14,2 millions et ont été inclus dans la ligne "Dépenses associées à l'acquisition d'ABB et à la cession de Crelan Insurance". Ces coûts sont estimés sur la base des contrats sous-jacents, des factures reçues à ce jour et d'une estimation de l'utilisation jusqu'à la vente effective. Ces coûts sont principalement liés aux honoraires liés au soutien juridique, financier et opérationnel de diverses parties professionnelles et banquiers d'affaires. L'utilisation finale peut différer de l'estimation dans le cas où des analyses supplémentaires non prévues seraient nécessaires (par exemple, dans le cadre du dossier d'approbation auprès des régulateurs) ou si la procédure d'approbation prendrait plus de temps que prévu.

• L'effet fiscal sur ces coûts s'élève à EUR 3,6 millions et a été enregistré sur la ligne "Charges fiscales (impôts sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires".. Le taux d'imposition appliqué est de 25 %.

• La plus-value d'acquisition à des conditions avantageuses – le goodwill négatif ou parfois aussi appelé "badwill" se trouve sur la ligne "Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat". Cette révision a été effectuée afin d'enregistrer le bénéfice estimé de l'acquisition pour un montant de EUR 456 millions.

Crelan achète Axa Bank Belgium avec une décote de 42,4% sur la valeur des fonds propres, conduisant à un badwill. Cette décote est (en moyenne) conforme à ce qui pouvait être observé sur le marché lors de la négociation de l'acquisition. Cela s'explique par la baisse de la rentabilité du secteur bancaire en général, compte tenu de la transition qui caractérise le secteur aujourd'hui. Les évolutions technologiques rapides, l'évolution du comportement des clients et la pression réglementaire croissante mettent en effet sous pression le modèle bancaire traditionnel et obligent les banques à changer de modèle si elles veulent maintenir leur rentabilité au bon niveau. Cela implique que des investissements importants restent nécessaires, ce qui exerce une pression supplémentaire sur la rentabilité déjà en baisse.

Conformément à la norme IFRS 3, le badwill final sera calculé sur la base du bilan d'ouverture à la date du 'closing', dans lequel tous les postes du bilan seront réévalués à la juste valeur. Le montant de EUR 456 millions est la meilleure estimation dont dispose Crelan aujourd'hui. Le badwill effectif peut différer de l'estimation basée sur les chiffres au 31 décembre 2019.
Ce badwill a été calculé sur la base des chiffres au 31 décembre 2019, ce qui constitue une dérogation aux principes généralement utilisés pour la préparation du compte de résultat consolidé pro forma. La plus-value correcte ne pourra être calculée qu'après la date du 'closing'.

La colonne 6 reprend les retraitements relatifs aux différences dans les règles d'évaluation. L'approche du refinancement des prêts et le traitement des frais de dossier sont différents entre Crelan et Axa Bank Belgium. L'application des règles d'évaluation de Crelan à Axa Bank Belgium en la matière entraînerait une augmentation des produits d'intérêt de 5 millions d'euros, et des charges fiscales de 1,2 millions d'euros.

La colonne 7 montre l'effet sur les charges d'intérêt de l'émission d'emprunts subordonnés Tier 2. A l'exception du coût de financement des emprunts subordonnés Tier 2, aucun effet sur le résultat n'a été pris en compte pour financer l'acquisition d'Axa Bank Belgium, la société investissant la majeure partie de ses excédents de trésorerie auprès de la BNB à 0%.

Dans la colonne 8, nous trouvons les résultats pro forma simulés pour le Groupe Crelan et Axa Bank Belgium après l'acquisition d'Axa Bank Belgium et la vente de Crelan Insurance.

5.20.4.2 Informations Financières Consolidées Pro Forma Non Auditées au 31 décembre 2019 - Tableaux

Bilan consolidé (31/12/2019)

	Crelan Groupe (1)	AXA Banque Belgique (2)	Crelan Groupe + AXA Banque Belgique (3)	Vente CRI (4)	Effet achat actions et AT1 d'AXA Banque Belgique (5)	Écarts d'évaluation et autres (6)	Effet émission Tier 2 (7)	Crelan Groupe + AXA Banque Belgique après vente (8)
Actifs (en EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2019**	**31/12/2019**					
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	1.876.717.846	1.048.725.000	2.925.442.846	80.000.000	-710.000.000		190.415.000	2.485.857.846
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	22.882.716	744.435.000	767.317.716					767.317.716
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	6.953.077		6.953.077					6.953.077
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	8.705.691	1.714.298.000	1.723.003.691					1.723.003.691
Actifs financiers évalués au coût amorti	18.869.961.526	24.176.566.000	43.046.527.526		876.868.000	33.742.926		43.957.138.452
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux banques	*113.917.039*	*780.171.000*	894.088.039					894.088.039
Prêts et créances (y compris les contrats de location financement) aux clients	*17.560.864.241*	*23.312.754.000*	40.873.618.241		*876.868.000*	*33.742.926*		41.784.229.167
Titres de créance	*1.195.180.246*	*83.641.000*	1.278.821.246					1.278.821.246
Dérivés, comptabilité de couverture	28.577.911	8.224.000	36.801.911					36.801.911
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	598.799.289	876.868.000	1.475.667.289		-876.868.000			598.799.289
Immobilisations corporelles	34.827.565	37.163.000	71.990.565					71.990.565
Goodwill	23.642.632		23.642.632					23.642.632
Immobilisations incorporelles	9.182.417	16.700.000	25.882.417					25.882.417
Participations dans des entreprises associées, des filiales et des coentreprises		12.137.000	12.137.000					12.137.000
Actifs d'impôts	43.711.950	26.282.000	69.993.950		3.550.000		2.875.403	76.419.353
Autres actifs	12.571.559	128.451.000	141.022.559			-108.106.000		32.916.559
Actifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées*	59.007.085		59.007.085	-59.007.085				0
Total actifs	21.595.541.264	28.789.849.000	50.385.390.264	20.992.915	-706.450.000	-74.363.074	193.290.403	49.818.860.508

Passifs (en EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2019**	**31/12/2019**					
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23.908.344	444.968.000	468.876.344					468.876.344
Passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		1.129.931.000	1.129.931.000					1.129.931.000
Passifs financiers évalués au coût amorti	19.451.833.322	25.179.667.000	44.631.500.322				201.916.612	44.833.416.934
Dépôts	*18.233.847.899*	*19.574.317.000*	37.808.164.899					37.808.164.899
d'établissements de crédit	*24.576.488*	*2.454.000*	27.030.488					27.030.488
d'établissements autres que de crédit	*18.209.271.411*	*19.571.863.000*	37.781.134.411					37.781.134.411
Titres de créance, y compris les obligations	*906.798.610*	*4.716.902.000*	5.623.700.610					5.623.700.610
Passifs subordonnés	*177.956.787*	*18.431.000*	196.387.787					196.387.787
Passifs subordonnés dans le cadre d'Axa							*201.916.612*	201.916.612
Autres passifs financiers	*133.230.027*	*870.018.000*	1.003.248.027					1.003.248.027
Passifs financiers associés aux actifs financiers transférés		499.795.000	499.795.000					499.795.000
Dérivés, comptabilité de couverture	682.810.463	58.394.000	741.204.463					741.204.463
Variation de la juste valeur des éléments couverts dans le cadre d'une couverture du risque de taux d'intérêt d'un portefeuille	8.884.620	0	8.884.620					8.884.620
Provisions	21.201.429	240.151.000	261.352.429			-108.106.000		153.246.429
Passifs d'impôts	7.036.535	25.536.000	32.572.535			8.435.731		41.008.266
Autres passifs	101.393.590	45.408.000	146.801.590		14.200.000			161.001.590
Passifs associés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente et aux activités abandonnées*.	35.463.778		35.463.778	-35.463.778				0
Total passifs	20.332.532.081	27.623.850.000	47.956.382.081	-35.463.778	14.200.000	-99.670.269	201.916.612	48.037.364.646

Fonds Propres (en EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2019**	**31/12/2019**					
Capital émis	871.767.914	636.318.000	1.508.085.914	0	-636.318.000		0	871.767.914
Capital coöperateurs	*871.767.914*		*871.767.914*					*871.767.914*
Capital libéré		*636.318.000*	*636.318.000*		*-636.318.000*			*0*
Captal de AXA groupe			*0*					*0*
Autres capitaux propres - Composante capitaux propres dans les instruments financiers composés		90.000.000	90.000.000		-90.000.000			0
Autres capitaux propres - autres		677.000	677.000		-677.000			0
Autres composants des fonds propres	-51.730	-24.580.000	-24.631.730		24.580.000			-51.730
Réserves (y compris les résultats non distribués)	320.995.423	413.960.000	734.955.423	*4.861.420*	*-463.584.000*	*21.590.009*		297.822.851
Résultat de l'exercice	70.297.576	49.624.000	119.921.576	51.595.273	445.349.000	3.717.186	-8.626.209	611.956.826
Intérêts minoritaires AXA groupe			0					0
Total des capitaux propres	1.263.009.183	1.165.999.000	2.429.008.183	56.456.693	-720.650.000	25.307.194	-8.626.209	1.781.495.861
Total des passifs et des fonds propres	21.595.541.264	28.789.849.000	50.385.390.264	20.992.915	-706.450.000	-74.363.074	193.290.403	49.818.860.508

Etat des résultats réalisés et non-réalisés

	Crelan Groupe (1)	AXA Banque Belgique (2)	Crelan Groupe + AXA Banque Belgique (3)	Effet vente CRI (4)	Effet achat AXA Banque Belgique (5)	Écarts d'évaluation et autres (6)	Effet émission (7)	Crelan Groupe + AXA Banque Belgique après vente (8)
Etat des résultats réalisés et non-réalisés (en EUR)	**31/12/2019**	**31/12/2019**	**31/12/2019**					
ACTIVITÉS ORDINAIRES								
Produits et charges financiers et opérationnels	333.585.967	306.025.000	639.610.967	39.604.734	0	4.956.247	-11.501.612	672.670.336
Produits d'intérêt	430.806.923	2.000.012.000	2.430.818.923	-999.387		4.956.247		2.434.775.783
Charges d'intérêt	-156.170.110	-1.633.159.000	-1.789.329.110	-2.384			-11.501.612	-1.800.833.106
Dividendes	1.207.908	900.000	2.107.908	0				2.107.908
Produits d'honoraires et de commissions	99.319.133	86.037.000	185.356.133	4.374.481				189.730.614
Charges d'honoraires et de commissions	-99.916.140	-86.059.000	-185.975.140	4.659.954				-181.315.186
Gains et pertes réalisés sur actifs et passifs financiers non évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat (net)	4.796.646	40.203.000	44.999.646	0				44.999.646
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction (net)	-1.461.377	-106.111.000	-107.572.377	0				-107.572.377
Gains et pertes sur actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (nets)	506.192	-6.511.000	-6.004.808	-53.737				-6.058.545
Ajustements de la juste valeur lors de la comptabilisation des opérations de couverture	-859.493	4.365.000	3.505.507	0				3.505.507
Ecarts de change (net)	988.656	-11.478.000	-10.489.344	0				-10.489.344
Gains et pertes sur la décomptabilisation d'actifs autres que ceux détenus en vue de leur vente (net)	-12.671	0	-12.671	0				-12.671
Gain sur la cession de Crelan Insurance				56.456.693				56.456.693
Autres produits opérationnels	54.537.836	17.826.000	72.363.836	-24.831.050				47.532.786
Autres produits opérationnels nets	-157.536		-157.536	164				-157.372
Charges administratives	-240.116.996	-228.329.000	-468.445.996	4.413.037	-14.200.000	0		-478.232.959
Dépenses de personnel	-93.266.361	-92.534.000	-185.800.361	1.582.156				-184.218.205
Dépenses générales et administratives	-146.850.635	-135.795.000	-282.645.635	2.830.881				-279.814.754
Dépenses associées à l'acquisition de ABB et à la cession de Crelan Insurance					-14.200.000			-14.200.000
Amortissements	-11.983.515	-5.162.000	-17.145.515	21.619	0	0		-17.123.896
Immobilisations corporelles	-8.033.322	-2.253.000	-10.286.322	21.619				-10.264.703
Immobilisations incorporelles (autres que goodwill)	-3.950.193	-2.909.000	-6.859.193	0				-6.859.193
Provisions	3.426.139	6.432.000	9.858.139	5.525.761				15.383.900
Dépréciations	1.225.109	-9.346.000	-8.120.891	1.730	0	0		-8.119.161
Dépréciations sur actifs financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1.225.109	-9.346.000	-8.120.891	1.730				-8.119.161
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des résultats non réalisés (FVOCI)	0		0	0				0
Actifs financiers évalués au coût amorti	1.225.109	-9.346.000	-8.120.891	1.730				-8.119.161
Dépréciations sur immobilisations corporelles	0		0					0
Goodwill négatif comptabilisé immédiatement en résultat					455.999.000			455.999.000
Profits et pertes sur actifs non courants ou groupes destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente	0		0					0
TOTAL DES PROFITS ET PERTES D'ACTIVITES ORDINAIRES POURSUIVIES, AVANT IMPÔTS	86.136.704	69.620.000	155.756.704	49.566.881	441.799.000	4.956.247	-11.501.612	640.577.220
Charges fiscales (impôt sur le résultat) associées au résultat des activités ordinaires	-15.839.128	-19.995.000	-35.834.128	2.028.392	3.550.000	-1.239.062	2.875.403	-28.619.395
PROFIT OU PERTE (NET)	**70.297.576**	**49.625.000**	**119.922.576**	**51.595.273**	**445.349.000**	**3.717.186**	**-8.626.209**	**611.957.825**
Etat des résultats non-réalisés								
Résultats non réalisés pouvant être reclassés à l'avenir dans les résultats réalisés	-1.480.339	-16.597.000	-18.077.339		16.597.000			-1.480.339
Résultats non réalisés qui ne seront jamais inclus dans les résultats obtenus	-1.646.112	-10.699.000	-12.345.112		10.699.000			-1.646.112
Total des résultats non-réalisés (net)	**-3.126.451**	**-27.296.000**	**-30.422.451**		**27.296.000**			**-3.126.451**
Total des résultats réalisés et non-réalisés de l'année	**67.171.125**	**22.329.000**	**89.500.125**	**51.595.273**	**472.645.000**	**3.717.186**	**-8.626.209**	**608.831.374**

5.20.4.3 Rapport du commissaire sur la compilation de l'Information Financière Pro Forma au 31 décembre 2019

EY Bedrijfsrevisoren
EY Réviseurs d'Entreprises
De Kleetlaan 2
B-1831 Diegem

Tel: +32 (0)2 774 91 11
ey.com

A l'attention du Conseil d'Administration de
Crelanco sc
Boulevard Sylvain Dupuis 251
1070 Anderlecht

Rapport sur la compilation de l'Information Financière Pro Forma au 31 décembre 2019

Nous avons établi le présent rapport sur la compilation d'informations financières pro forma consolidées (« l'Information Financière Pro Forma ») de Crelanco sc (« Crelanco » ou la « Société »). L'Information Financière Pro Forma consiste en un bilan pro forma consolidé, un compte de résultats pro forma consolidé et les notes explicatives pour l'année arrêtée au 31 décembre 2019, tels que repris à la section 5.20.4 du prospectus du 9 septembre 2020 (le « Prospectus ») préparé par la Société.

Les critères applicables sur base desquels le conseil d'administration de Crelanco a compilé l'Information Financière Pro Forma ("Critères Applicables") sont repris dans l'Annexe 20 du règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 (le « Règlement relatif aux Prospectus ») et sont décrits dans la note « Principes relatifs aux informations financières consolidées pro forma » (la « Base Indiquée ») à partir de la page 401 du Prospectus, y inclus les retraitements effectués en vue d'obtenir une base conforme aux méthodes comptables de la Société.

L'Information Financière Pro Forma a été compilée par le conseil d'administration de Crelanco afin de donner une information pertinente quant à l'impact de

(i) l'acquisition par Crelanco sc de 100% des actions de Axa Bank Belgium sa,
(ii) l'acquisition par Crelan sa (filiale de Crelanco sc) des emprunts perpétuels « AT1 » de Axa Bank Belgium sa,
(iii) la cession simultanée par Crelan sa de 100% des actions de Crelan Insurance sa, et
(iv) le placement de l'émission d'obligations subordonnées « Tier 2 » pour un montant total de € 200 millions par Crelan sa auprès du groupe Axa

(la « Transaction », telle que décrite à la page 401 du Prospectus),

(i) sur la position financière au 31 décembre 2019, comme si la Transaction avait été réalisée le 31 décembre 2019, et
(ii) sur la performance financière pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, comme si la Transaction avait été réalisée le 1er janvier 2019.

Pour ce faire, le conseil d'administration de Crelanco a extrait les informations relatives au bilan et au compte de résultats des comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2019 (comptes à propos desquels un rapport d'audit a été émis).

Besloten Vennootschap
Société à responsabilité limitée
RPR Brussel - RPM Bruxelles - BTW-TVA BE 0446.334.711 - IBAN Nº BE71 2100 9059 0069
* handelend in naam van een vennootschap/agissant au nom d'une société

A member firm of Ernst & Young Global Limited

Responsabilités du Conseil d'Administration relatives à l'Information Financière Pro Forma

Le conseil d'administration de la Société est responsable de la compilation de l'Information Financière Pro Forma en application des Critères Applicables.

Notre Indépendance et système de Contrôle Qualité

Nous nous sommes conformés aux exigences d'indépendance et autres normes déontologiques du « Code of Ethics for Professional Accountants » établi par « l'International Ethics Standards Board for Accountants » (IESBA), qui est fondé sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de confidentialité et de comportement professionnel.

Notre cabinet applique la norme International Standard on Quality Control (ISQC) n° 1 et par conséquent maintient un système adéquat de contrôle qualité en ce compris des politiques et processus documentés relatifs au respect des exigences déontologiques, des normes professionnelles et des exigences légales et réglementaires applicables.

Responsabilités du commissaire

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion, comme requis par la section 3 de l'Annexe 20 au Règlement relatif aux Prospectus sur la question de savoir si le conseil d'administration de Crelanco a compilé l'Information Financière Pro Forma en toute matérialité, en conformité avec les Critères Applicables et si cette base est cohérente avec les règles d'évaluation de la Société.

Nous avons effectué notre mission conformément à l'International Standard on Assurance Engagements (« ISAE ») 3420 « *Assurance Engagements to Report on the Compilation of Pro Forma Financial Information Included in a Prospectus* » établie par l'International Auditing and Assurance Standards Board. Cette norme requiert que les auditeurs planifient et exécutent des procédures afin d'obtenir une assurance raisonnable que le conseil d'administration a compilé, en toute matérialité, l'Information Financière Pro Forma en conformité avec les Critères Applicables et que cette base est cohérente avec les règles d'évaluation de la Société.

Aux fins de cette mission, nous ne sommes pas responsables de la mise à jour ou de la réémission de quelque rapport ou opinion que ce soit sur l'information financière historique qui est utilisée dans la compilation de l'Information Financière Pro Forma. Nous n'avons pas non plus, dans le cadre de cette mission, effectué d'audit ou de revue de l'information financière utilisée dans la compilation de l'Information Financière Pro Forma.

L'objectif de l'inclusion d'informations financières pro forma dans un prospectus est uniquement d'illustrer l'impact d'un événement ou d'une transaction significative sur l'information financière non ajustée de l'entité comme si l'événement ou la transaction s'était produit à une date antérieure, déterminée pour les besoins de l'illustration. Par conséquent, nous n'émettons pas d'assurance que l'issue réelle de la Transaction aurait été au 31 décembre 2019 (et pour le période close à ce date), tel que présenté dans l'Information Financière Pro Forma.

Une mission d'assurance raisonnable consistant à faire rapport sur la question de savoir si l'Information Financière Pro Forma a été compilée, en toute matérialité, en conformité avec les Critères Applicables et si cette base est cohérente avec les règles d'évaluation de la Société, implique d'effectuer des procédures pour déterminer si les Critères Applicables utilisés par le conseil d'administration dans la compilation de l'Information Financière Pro Forma forment une base raisonnable pour la présentation des événements significatifs directement attribuables à la Transaction et d'obtenir suffisamment d'éléments probants appropriés sur la question de savoir si:

- les ajustements Pro Forma reflètent correctement l'application des Critères Applicables; et
- l'Information Financière Pro Forma reflète l'application appropriée de ces ajustements sur l'information financière non ajustée.

Les procédures mises en œuvre dépendent du jugement professionnel du commissaire, compte tenu de sa compréhension de la nature de la Société, de la Transaction suite à laquelle l'Information Financière Pro Forma a été compilée et des autres circonstances de la mission.

Notre mission implique également l'évaluation de la présentation dans son ensemble de l'Information Financière Pro Forma.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis:

- les informations financières pro forma ont été adéquatement établies sur la Base Indiquée et;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de la Société.

Restriction d'utilisation

Ce rapport est requis par le règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et émis aux seules fins de se conformer à ce règlement européen et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Bruxelles, le 4 septembre 2020

EY Réviseurs d'Entreprises srl
représentée par

jean-francois hubin

Digitaal ondertekend door jean-francois hubin
DN: cn=jean-francois hubin, email=jean-francois.hubin@be.ey.com
Datum: 2020.09.04 13:52:26 +02'00'

Jean-François Hubin*
Partner
* Agissant au nom d'une srl

21JFH0043

5.20.5 Annexe – Comptes annuels consolidés Axa Bank Belgium pour les exercices 2017, 2018 et 2019

En annexe sont repris les comptes annuels consolidés d'Axa Bank belgium pour les exercices comptables 2016, 2017 et 2018.
Il sont uniquement disponibles en néerlandais.

47	15/05/2018	BE 0404.476.835	189	EUR		
NAT.	Datum neerlegging	Nr.	Blz.	D.	18128.00538	CONSO 1.1

10			189	9	EUR	
NAT .	Datum neerlegging	Nr .	Blz .	E .	D .	CONSO 1

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING

Naam: AXA BANK BELGIE

Rechtsvorm: Naamloze vennootschap
Adres: Troonplein Nr.: 1 Bus:
Postnummer: 1000 Gemeente: Brussel
Land: België
Rechtspersonenregister (RPR) - Rechtbank van Koophandel van BE 0404 476 835 RPR
Internetadres*: http://www.axabank.be

Ondernemingsnummer BE0404.476.835

Datum 2/04/2015 van de neerlegging van de oprichtingsakte OF van het recentste stuk dat de datum van bekendmaking van de oprichtingsakte en van de akte tot statutenwijziging vermeldt .

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING goedgekeurd door de algemene vergadering van 26/04/2018

met betrekking tot het boekjaar dat de periode dekt van 1/01/2017 tot 31/12/2017

Vorig boekjaar van 1/01/2016 tot 31/12/2016
De bedragen van het vorige boekjaar zijn niet identiek met die welke eerder openbaar werden gemaakt.

VOLLEDIGE LIJST met naam, voornamen, beroep, woonplaats (adres, nummer, postnummer en gemeente) en functie in de onderneming, van de BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN

Peter Devlies,bestuurder van vennootschappen,Rombout de Dopperestraat 2,B-8200 Sint-Andries (Brugge),bestuurder-directeur,voorzitter van het Directiecomité (sinds 02 maart 2017)
Sabine De Rycker, bestuurder van vennootschappen, avenue Aviateur de Caters 13, 1310 Ter Hulpen, bestuurder-directeur (tot 1 december 2017)
Françoise Gilles, bestuurder van vennootschappen, Père Eudore Devroyestraat 74, B-1150 Bruxelles, bestuurder-directeur
Jeroen Ghysel, bestuurder van vennootschappen, Heirweg 73, B-8800 Roeselare, bestuurder-directeur
Emmanuel Vercoustre, bestuurder van vennootschappen, Rue d'Alsace Lorraine 10, B-1050 Bruxelles, bestuurder-directeur, voorzitter van het Directiecomité (tot 2 maart 2017)
Frank Goossens, bestuurder van vennootschappen, Broechemsesteenweg 117,B-2531 Vremde, bestuurder-directeur
Peter Philippaerts, bestuurder van vennootschappen, Westrodestraat 49, B-1861 Wolvertem, bestuurder-directeur (vanaf 29 januari 2018)
Marie-Cécile Plessix, Passage Doisy 9, F-75017 Parijs, bestuurder
Patrick Lemoine, bestuurder van vennootschappen, Avenue Jacques Pastur, 31, B-1180, Ukkel bestuurder
Marc Bellis, bestuurder van vennootschappen, la Grande Buissière 24, B-1380 Lasne, bestuurder (tot 31 december 2017)
Patrick Keusters, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 26, B-2540 Hove, bestuurder
Philippe Rucheton, bestuurder van vennootschappen, V jircharich 146/5, 110 00 Praag, Tsjechië, bestuurder
Jozef Van In, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 14, 2540 Hove, bestuurder
Véronique Weill, bestuurder van venootschappen, rue Guynemer 34, F-75006 Paris, bestuurder (tot 31 januari 2017)
Benoît Claveranne, bestuurder van vennootschappen,Place Wagram 5, F-78600 Maisons-Laffitte, bestuurder (sinds 30 mei 2017)
Michael Jonker, bestuurder van vennootschappen,Rue du Bois d'en Bas 4, B-1404 Bornival, bestuuder (sinds 29 januari 2018)

Zijn gevoegd bij deze jaarrekening:

Totaal aantal neergelegde bladen: **189**
Nummers van de secties van het standaardmodel die niet werden neergelegd omdat ze niet dienstig zijn: /

Handtekening (naam en hoedanigheid)
E. VERCOUSTRE
CEO + DEPUTY CEO.

Handtekening (naam en hoedanigheid)
Peter Devlies
CEO

* Facultatieve vermelding .
** Schrappen wat niet van toepassing is .

LIJST VAN DE BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN (vervolg van de vorige bladzijde)

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren bcvba, Lidmaatschapsnummer b00009- 1986, Woluwedal 18, 1932 St.-Stevens-Woluwe,erkend revisor
Vertegenwoordigd door
Gregory Joos (IBR A02025), Woluwedal 18 - 1932 Sint Stevens Woluwe, erkend revisor (sinds 2004)

AXA Bank Belgium

IFRS Geconsolideerde Jaarrekening 2017

Inhoudsopgave

GECONSOLIDEERDE RESULTATENREKENING 7
GECONSOLIDEERDE BALANS 11
OVERZICHT VAN WIJZIGINGEN IN HET GECONSOLIDEERD EIGEN VERMOGEN 14
GECONSOLIDEERD KASSTROOMOVERZICHT 16
TOELICHTING BIJ DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING 19
1 ALGEMEEN 19
2 GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 19
2.1 CONSOLIDATIEPRINCIPES 19
2.2 FINANCIËLE INSTRUMENTEN – EFFECTEN 20
2.3 FINANCIËLE INSTRUMENTEN - KREDIETEN EN VORDERINGEN 24
2.4 THESAURIE 26
2.5 COMMISSIEOPBRENGSTEN EN FINANCIËLE WAARBORGEN 29
2.6 EIGEN VERMOGEN 29
2.7 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN EN BANKDEPOSITO'S 29
2.8 OMREKENINGS- EN VALUTAKOERSVERSCHILLEN 30
2.9 VOORWAARDELIJKE RECHTEN EN VERPLICHTINGEN EN VOORZIENINGEN 31
2.10 PERSONEELSVERLONINGEN 32
2.11 WINSTBELASTINGEN 32
2.12 MATERIËLE EN IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 33
2.13 OVERIGE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 35
2.14 BIJKOMENDE INFORMATIE 35
3 TOEPASSING VAN IFRS BIJ AXA BANK BELGIUM 37
3.1 WIJZIGING IN DE GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 37
3.2 TOEPASSINGSDATUMS 37
3.3 IFRS 9 39
4 RISICOBEHEER 44
4.1 ALGEMEEN 44
4.2 KREDIETRISICO 45
4.3 MARKTRISICO 55
4.4 VALUTARISICO 58
4.5 LIQUIDITEITSRISICO 58
4.6 OPERATIONEEL RISICO 61
4.7 KAPITAALBEHEER 62
5 REËLE WAARDE VAN FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 67
5.1 REËLE WAARDE VAN RETAILACTIVITEITEN 67
5.2 REËLE WAARDE VAN FINANCIERINGSACTIVITEITEN (TREASURY) 67

5.3 DAG 1-RESULTATEN 72
5.4 TOEPASSING VAN DE CVA EN DVA OP DE DERIVATENPORTEFEUILLE 72
5.5 TOEPASSING VAN DE DVA OP UITGEGEVEN EMTN'S 73
6 GEBRUIK VAN SCHATTINGEN EN BEOORDELINGEN 74
7 BATEN (LASTEN) UIT PROVISIES EN VERGOEDINGEN 75
8 GEREALISEERDE WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN DIE NIET TEGEN REËLE WAARDE WORDEN GEWAARDEERD IN DE RESULTATENREKENING 76
9 WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE RESULTATENREKENING 77
10 WINSTEN (VERLIEZEN) UIT ADMINISTRATIEVE VERWERKING VAN AFDEKKINGSTRANSACTIES 78
11 ANDERE NETTO-EXPLOITATIEBATEN 79
12 OPERATIONELE LEASING 80
13 PERSONEELSUITGAVEN 81
13.1 SAMENSTELLING VAN DE PERSONEELSLASTEN 81
13.2 PENSIOENTOEZEGGINGEN EN ANDERE PRESTATIES 81
13.3 VERLONINGEN IN AANDELEN EN OPTIES 86
14 ALGEMENE EN ADMINISTRATIEVE UITGAVEN 89
15 BIJZONDERE WAARDEVERMINDERINGEN 90
16 WINSTBELASTING 96
17 GELDMIDDELEN EN ZICHTREKENINGEN BIJ CENTRALE BANKEN 101
18 FINANCIËLE ACTIVA AANGEHOUDEN VOOR HANDELSDOELEINDEN 102
19 FINANCIËLE ACTIVA GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE RESULTATENREKENING 103
20 VOOR VERKOOP BESCHIKBARE FINANCIËLE ACTIVA 104
21 LENINGEN EN VORDERINGEN 106
22 DERIVATEN 108
23 MATERIËLE VASTE ACTIVA 115
24 IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 116
25 INVESTERINGEN IN GEASSOCIEERDE DEELNEMINGEN, DOCHTERONDERNEMINGEN EN JOINT VENTURES 118
26 ANDERE ACTIVA 120
27 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN AANGEHOUDEN VOOR HANDELSDOELEINDEN 121
28 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN DE WAARDEVERANDERINGEN IN DE RESULTATENREKENING 122
29 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN GEWAARDEERD TEGEN GEAMORTISEERDE KOSTPRIJS 124
29.1 DEPOSITO'S 124
29.2 ACHTERGESTELDE VERPLICHTINGEN 125
29.3 TLTRO-LENINGEN 126

30 REPO'S EN REVERSE REPO'S 127
31 VOORZIENINGEN 129
32 ANDERE VERPLICHTINGEN 131
33 SALDERING 132
34 VOORWAARDELIJKE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 135
35 EIGEN VERMOGEN 138
36 WINSTUITKERING EN DIVIDEND PER AANDEEL 139
37 GESEGMENTEERDE INFORMATIE 140
38 TRANSACTIES MET VERBONDEN PARTIJEN 142
39 OVERHEIDSSTEUN EN -SUBSIDIES 144
40 FINANCIËLE RELATIES MET AUDITORS 145
41 BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN 146
42 CORRECTIE VORIGE JAARREKENINGEN 147
43 GEBEURTENISSEN NA BALANSDATUM 148

Alle hierna in de Geconsolideerde Jaarrekening opgenomen bedragen luiden in duizenden euro en alle commentaren in miljoenen euro, telkens tenzij anders vermeld.
De cijfers worden gepresenteerd volgens absolute waarden en dienen dus gelezen te worden in functie van de omschrijving in de bijhorende rubriek, behoudens rubrieken waar een onderscheid dient gemaakt te worden tussen winsten (absolute waarde) en verliezen (minteken).

Geconsolideerde resultatenrekening

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2017.12	2016.12	Toelichting
VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN			
Financiële en exploitatiebaten en -lasten	302.386	361.772	
Rentebaten	1.606.178	2.318.678	
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.107.505	1.720.509	
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa	35.421	99.635	
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	427.400	463.747	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen			
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	27.129	21.566	
Andere activa	50	16	
Op verplichtingen	8.673	13.206	
(Rentelasten)	1.405.792	2.081.903	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.073.664	1.691.748	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)	31.698	36.760	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	173.331	203.881	
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	116.506	147.447	
Andere verplichtingen			
Op Activa	10.592	2.068	
Lasten in verband met aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht			
Dividenden		1.670	
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)			
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa		1.670	
Baten uit provisies en vergoedingen	63.293	53.001	7
(Lasten in verband met provisies en vergoedingen)	53.752	42.441	
Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening, netto	53.922	261.980	8
Voor verkoop beschikbare financiële activa	44.636	261.089	
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	3.269	891	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen			
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	6.018		
Overige			
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden, netto	-7.528	-1.589	
Eigen vermogeninstrumenten en daarmee samenhangende derivaten	-3.205	3.592	
Rente-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten	-11.530	15.977	
Valutahandel	7.207	-21.158	
Kredietrisico-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten			
Grondstoffen en daarmee samenhangende derivaten			
Andere (inclusief hybride derivaten)			
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening, netto	10.604	2.705	9
Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van	2.340	-205.650	10
Valutakoersverschillen, netto	-3.588	23.679	
Winsten (verliezen) op het niet langer opnemen van andere dan voor verkoop aangehouden activa, netto	-242	-34	
Andere netto-exploitatiebaten	36.951	31.675	11

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2017.12	2016.12	Toelichting
Administratiekosten	235.467	255.852	
Personeelsuitgaven	88.850	92.421	13
Algemene en administratieve uitgaven	146.617	163.432	14
Afschrijvingen	4.721	4.572	
Materiële vaste activa	2.058	2.179	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa (andere dan goodwill)	2.663	2.393	24
Voorzieningen	-13.198	5.740	
Bijzondere waardeverminderingen	12.845	12.846	15
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening	12.845	12.846	
Financiële activa gewaardeerd tegen kostprijs (niet-genoteerd eigen vermogen)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa			
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	12.845	12.846	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen			
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Goodwill			
Immateriële vaste activa (andere dan goodwill)			
Investeringen in geassocieerde deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Overige			
Negatieve goodwill die onmiddellijk wordt opgenomen in de winst- en verliesrekening			
Aandeel in de winst of verlies van geassocieerde deelnemingen en joint ventures die administratief worden verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Winst of verlies uit vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, die worden geclassificeerd als aangehouden voor verkoop maar die niet in aanmerking komen als beëindigde bedrijfsactiviteiten			
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR AFTREK VAN BELASTINGEN EN MINDERHEIDSBELANG	**62.552**	**82.761**	
Belastinglasten (winstbelasting) verbonden met de winst of het verlies uit voortgezette bedrijfsactiviteiten	21.115	10.558	16
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**41.437**	**72.203**	
Totale winst of verlies op beëindigde bedrijfsactiviteiten na aftrek van belastingen		28.395	
TOTALE WINST OF VERLIES NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**41.437**	**100.598**	
Winst of verlies toe te rekenen aan minderheidsbelang			
NETTOWINST OF -VERLIES	**41.437**	**100.598**	

Tabel CIS.1

Geconsolideerd overzicht van gerealiseerde en niet-gerealiseerde resultaten in '000 EUR	2017.12	2016.12	
GEREALISEERDE WINST (VERLIES) OVER HET JAAR	41.437	100.598	
NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN			
Items die niet kunnen worden overgeboekt naar resultaat	-14.403	-10.554	(3)
Actuariële winsten (verliezen) op toegezegdpensioenregelingen	10.824	-15.988	
Reële waarde financiële verplichtingen-eigen kredietrisico	-25.633		(4)
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	406	5.434	
Items die kunnen worden overgeboekt naar resultaat	-24.324	-75.706	
Omrekening van valuta	-147	142	
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen	-147	142	
Overgedragen naar winst of verliesrekening			
Overige herclassificaties			
Kasstroomafdekking (effectief deel)	33.114	-17.105	(1)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen		-23.035	
Overgedragen naar winst of verlies	33.114	5.930	
Overgedragen naar initiële boekwaarde			
Overige herclassificaties			
Voor verkoop beschikbare financiële activa	-77.961	-93.681	(2)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen	2.507	818	
Overgedragen naar winst of verlies	-80.468	-94.499	
Overige herclassificaties			
Vaste activa of groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop		-3.040	
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	20.670	37.978	
TOTAAL NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	-38.727	-86.260	
TOTAAL GEREALISEERDE EN NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	2.710	14.338	
Toerekenbaar aan houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij	2.710	14.338	
Toerekenbaar aan minderheidsbelang			

Tabel CIS.2

Hieronder vindt u de impact voor belastingen, evenals de uitgestelde belasting met betrekking tot de punten opgenomen in de tabel hiervoor (overzicht in duizenden EUR).

Kasstroomafdekking (1)	2017.12	2016.12
Bruto	33.114	-17.105
Belasting	-11.256	5.814
Netto	21.859	-11.291

Voor verkoop beschikbare financiële activa (2)	2017.12	2016.12
Bruto	-77.961	-93.681
Belasting	31.925	32.164
Netto	-46.036	-61.517

Actuariële winsten (verliezen) op toegezegde pensioenregelingen (3)	2017.12	2016.12
Bruto	10.824	-15.988
Belasting	-6.002	5.434
Netto	4.822	-10.554

Reële waarde financiële verplichtingen-eigen kredietrisico (4)	2017.12	2016.12
Bruto	-25.633	
Belasting	6.408	
Netto	-19.225	

Tabel CIS.3

Geconsolideerde balans

Geconsolideerde Balans - Activa in '000 EUR	2017.12	2016.12	Toelichting
Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken	597.263	657.176	17
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	1.247.291	1.643.504	18 / 21
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening			19
Voor verkoop beschikbare financiële activa	2.952.270	4.304.987	20
Leningen en vorderingen	21.921.564	20.650.591	21
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen			
Derivaten gebruikt ter afdekking	67.552	97.758	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille	334.771	478.032	
Materiële vaste activa	38.015	39.815	
Materiële vaste activa	38.015	39.815	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa	11.835	8.537	
Goodwill			
Andere immateriële activa	11.835	8.537	24
Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures (verwerkt volgens de 'equity'-methode met inbegrip van goodwill)			25
Belastingvorderingen	38.759	27.648	
Actuele belastingvorderingen	4.946	4.473	16
Uitgestelde belastingvorderingen	33.812	23.175	
Andere activa	106.786	98.168	26
Vaste activa of groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
TOTAAL ACTIVA	**27.316.107**	**28.006.217**	

Tabel CBS.1

Geconsolideerde Balans - Verplichtingen in '000 EUR	2017.12	2016.12	Toelichting
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	824.596	1.104.317	27
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.348.872	1.484.385	28
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	22.912.390	22.369.680	29
Deposito's van kredietinstellingen	2.821	48.640	
Deposito's van andere dan kredietinstellingen	17.873.758	17.863.958	
In schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	4.214.547	3.457.918	
Achtergestelde verplichtingen	39.245	89.042	
Andere financiële verplichtingen	782.019	910.121	
Financiële verplichtingen verbonden aan overgedragen financiële activa	486.026	1.031.061	30
Derivaten gebruikt ter afdekking	287.907	401.701	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille		89.180	
Voorzieningen	212.803	233.169	31
Belastingverplichtingen	35.177	27.945	
Actuele belastingverplichtingen	28.030	27.945	16
Uitgestelde belastingverplichtingen	7.147		
Andere verplichtingen	45.144	62.466	32
Verplichtingen in groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht (coöperativen)			
TOTAAL VERPLICHTINGEN	**26.152.915**	**26.803.904**	

Tabel CBS.2

Geconsolideerde Balans - Eigen vermogen in '000 EUR	2017.12	2016.12	Toelichting
Geplaatst kapitaal	636.318	681.318	
Gestort kapitaal	636.318	681.318	
Opgevraagd niet-gestort kapitaal			
Agio			
Ander eigen vermogen	91.469	91.125	
Eigen-vermogenscomponent in samengestelde financiële instrumenten	90.000	90.000	
Overige	1.469	1.125	
Niet-gerealiseerde resultaten	9.188	47.915	
Reserve uit de herwaardering van materiële vaste activa			
Reserve uit de herwaardering van immateriële vaste activa			
Afdekkingsreserve van netto-investeringen in buitenlandse entiteiten			
Reserve uit de omrekening van valuta		147	
Kasstroomafdekkingsreserve (effectief deel)		-21.859	
Reserve uit de herwaardering van de reële waarde van de voor verkoop	47.794	93.830	
Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Reële waarde financiële verplichtingen-eigen kredietrisico	-19.225		
Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen	-19.381	-24.203	
Reserves (met inbegrip van ingehouden winsten)	384.780	281.356	
<Ingekochte eigen aandelen>			
Baten uit het lopende jaar	41.437	100.598	
<Interimdividenden>			
Minderheidsbelang			
Reserves uit herwaardering			
Overige			
TOTAAL EIGEN VERMOGEN	1.163.192	1.202.313	35
TOTAAL VERPLICHTINGEN EN EIGEN VERMOGEN	27.316.107	28.006.217	

Tabel CBS.3

Aansluiting van reserve uit herwaardering van voor verkoop beschikbare activa

2017-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
opening balance	141.637	-47.806	93.831
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-44.636	18.279	-26.357
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	36.009	-14.746	21.263
wisselkoersverschillen	-2	0	-2
aanpassingen tijdens de periode	-69.333	28.392	-40.941
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode			
Closing balance	63.675	-15.881	47.794

Tabel CBS.3

2016-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
opening balance	235.319	-79.971	155.348
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-143.712	48.848	-94.864
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	49.213	-16.727	32.486
wisselkoersverschillen			
aanpassingen tijdens de periode	-1.168	719	-449
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode	1.985	-675	1.310
Closing balance	141.637	-47.806	93.831

Tabel CBS.4

Overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen

Bronnen van vermogensmutaties 2017.12 in '000 EUR	*Gestort kapitaal*	*Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten*	*Ander EV - Overige*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening*	*Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering van voor verkoop beschikbare activa*	*Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen*	*Eigen kredietrisico - financiële verplichtingen*	*Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor*	*Reserves (incl ingehouden winsten)*	*Baten uit het lopende jaar**	*TOTAAL EV*
Beginbalans (vorig jaar)	**681.318**	**90.000**	**1.125**	**147**	**-21.859**	**93.830**	**-24.203**	**0**	**0**	**281.356**	**100.598**	**1.202.313**
Kapitaalsverhoging												**0**
Uitgifte												**0**
Winst (verlies)											41.437	**41.437**
Gedeclareerde dividenden												**0**
Wijziging herwaarderingsreserve voor verkoop beschikbare financiële activa						-46.036						**-46.036**
Wijziging reële waarden			344	-147			4.822	-16.240				**-11.222**
Kasstroomafdekking					21.859							**21.859**
Overdracht naar ingehouden winsten										100.439	-100.598	**-159**
Kapitaalvermindering	-45.000											**-45.000**
Overige												**0**
Correctie								-2.985		2.985		**0**
Eindbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**47.794**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**384.780**	**41.437**	**1.163.192**

Tabel CSCE.1

* waarvan voor 41,4 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

Bronnen van vermogensmutaties 2016.12 in '000 EUR	*Gestort kapitaal*	*Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten*	*Ander EV - Overige*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening*	*Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering van voor verkoop beschikbare activa*	*Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen*		*Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor*	*Reserves (incl ingehouden winsten)*	*Baten uit het lopende jaar**	*TOTAAL EV*
Beginbalans (vorig jaar)	**681.318**	**90.000**	**1.120**	**5**	**-10.568**	**155.347**	**-13.649**	**0**	**3.040**	**255.080**	**27.228**	**1.188.922**
Kapitaalsverhoging												
Uitgifte												
Winst (verlies)											100.598	**95.335**
Gedeclareerde dividenden												
Wijziging herwaarderingsreserve voor verkoop beschikbare financiële activa						-61.517						**-61.517**
Wijziging reële waarden			5	142			-10.554					**-10.406**
Kasstroomafdekking					-11.291							**-11.291**
Overdracht naar ingehouden winsten										26.276	-27.228	**-952**
Kapitaalvermindering												**0**
Overige									-3.040			**-3.040**
Eindbalans (lopend jaar)	**681.318**	**90.000**	**1.125**	**147**	**-21.859**	**93.830**	**-24.203**	**0**	**0**	**281.356**	**100.598**	**1.202.313**

Tabel CSCE.2

* waarvan voor 100,6 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

Geconsolideerd kasstroomoverzicht

BEDRIJFSACTIVITEITEN	2017.12 in '000 EUR	2016.12 in '000 EUR
Nettowinst (-verlies)	**41.437**	**100.597**
Aanpassingen om nettowinst of -verlies te doen aansluiten bij de netto kasstromen met betrekking tot bedrijfsactiviteiten	**26.066**	**10.689**
(Actuele en uitgestelde winstbelasting, opgenomen in de winst- en verliesrekening)		
Actuele en uitgestelde belastinglasten, opgenomen in de winst- en verliesrekening	21.115	10.558
Niet-gerealiseerde winst of verlies op wisselkoersverschillen	-147	
Waarderingsresultaat via winst en verliesrekening	5.098	131
INVESTERINGS- EN FINANCIERINGSACTIVITEITEN	**4.368**	**11.678**
Afschrijving	4.721	4.572
Bijzondere waardeverminderingen	12.845	12.846
Netto voorzieningen	-13.198	-5.740
Andere aanpassingen	**-11.233**	**-14.540**
Kasstromen uit exploitatiewinsten voor wijzigingen in bedrijfsactiva en -verplichtingen	**60.638**	**108.424**
Daling (stijging) van werkkapitaal (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**-18.950**	**247.359**
Daling (stijging)van bedrijfactiva (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**401.271**	**2.494.156**
Daling (stijging) van zichtrekeningen bij centrale banken		
Daling (stijging) van leningen en vorderingen	-1.283.818	-897.505
Daling (stijging) van voor verkoop beschikbare activa	1.298.063	3.475.590
handelsdoeleinden	396.213	-87.831
Daling (stijging)van financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening		
Daling (stijging) van activa-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	30.206	28.368
Stijging (daling) van vaste activa die worden afgestoten, aangehouden voor verkoop		
Daling (stijging) van andere activa (definitie balans)	-39.393	-24.466
Stijging (daling) van bedrijfsverplichtingen (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**-420.221**	**-2.246.798**
Stijging (daling) van deposito's van kredietinstellingen	354.181	83.663
Stijging (daling) van deposito's (andere instellingen dan kredietinstellingen)	-240.200	679.154
Stijging (daling) van in schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	756.629	208.649
Stijging (daling) van financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-267.431	192.317
Stijging (daling) van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	-152.904	-137.812
Stijging (daling) van verplichtingen-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	-37.854	-156.730
Stijging (daling) van andere financiële verplichtingen	-823.137	-3.091.117
Stijging (daling) van andere verplichtingen (definitie balans)	-9.504,64	-24.922
	41.688	**355.783**
(Betaalde) terugbetaalde winstbelastingen	-586	-2.216
Netto kasstroom uit de bedrijfsactiviteiten	**41.103**	**353.566**

INVESTERINGSACTIVITEITEN	2017.12 en '000 EUR	2016.12 en '000 EUR
(Contante betalingen om materiële vaste activa te verwerven)	-258	-615
Contante ontvangsten uit de verkoop van materiële vaste activa		
(Contante betalingen om immateriële vaste activa te verwerven)	-5.961	-4.045
Netto kasstroom uit investeringsactiviteiten	**-6.219**	**-4.660**

FINANCIERINGSACTIVITEITEN	2017.12 en '000 EUR	2016.12 en '000 EUR
(Betaalde dividenden)		
Contante ontvangsten uit de uitgifte van achtergestelde verplichtingen		
(Contante terugbetalingen van achtergestelde verplichtingen)	-49.797	-28.765
Contante ontvangsten uit de uitgifte van aandelen of andere eigenvermogen	-45.000	
Netto kasstroom uit financieringsactiviteiten	**-94.797**	**-28.765**
Gevolgen van wisselkoerswijzigingen op geldmiddelen en kasequivalenten		

	2017.12 en '000 EUR	2016.12 en '000 EUR
NETTOSTIJGING VAN GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN	**-59.913**	**320.020**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET BEGIN VAN DE PERIODE	**657.176**	**337.156**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET EINDE VAN DE PERIODE	**597.263**	**657.176**
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	58.960	57.389
Zichtrekeningen bij centrale banken	526.735	560.706
Leningen en vorderingen	11.568	39.081
Voor verkoop beschikbare activa		
Totale geldmiddelen en kasequivalenten aan het einde van de	**597.263**	**657.176**
Waaronder: bedrag van de geldmiddelen en kasequivalenten die door de onderneming worden aangehouden, doch niet beschikbaar zijn voor gebruik door de groep		
Niet-opgevraagde financieringsfaciliteiten (met uitsplitsing, indien deze informatie materieel is)		
Aanvullende informatie over de kasstromen uit de bedrijfsactiviteiten:		
Ontvangen rentebaten	1.606.178	2.318.679
Ontvangen dividenden		
Betaalde rentelasten	1.405.791	2.081.904

De geldmiddelen en kasequivalenten daalden in 2017 met 59,9 miljoen EUR, vooral door een afname van de zichtrekeningen bij centrale banken (- 34,0 miljoen EUR) en van de leningen en vorderingen op zeer korte termijn (- 27,5 miljoen EUR).

Deze daling situeert zich voornamelijk in de financieringsactiviteiten (- 94,8 miljoen EUR), enerzijds door de kapitaalvermindering van 45 miljoen EUR, anderzijds door de terugbetaling van achtergestelde leningen voor een bedrag van 49,8 miljoen EUR.

De investeringsactiviteiten zorgden voor een verdere daling van de geldmiddelen en kasequivalenten van 6,2 miljoen EUR, voornamelijk te situeren in de stijging van de immateriële vaste activa (6,0 miljoen EUR).

Deze evolutie werd gedeeltelijk gecompenseerd door de bedrijfsactiviteiten. Die hadden netto een positief effect op de geldmiddelen en kasequivalenten voor 41,1 miljoen EUR. Enerzijds stijgen de kasstromen uit exploitatiewinsten met 60,6 miljoen EUR. Daarnaast stijgen de kasstromen uit de wijzigingen van bedrijfsactiva en verplichtingen netto met 19,0 miljoen EUR. De bedrijfsactiva dalen met 401,3 miljoen EUR, vooral in de voor verkoop beschikbare activa (- 396,2 miljoen EUR). De bedrijfsverplichtingen dalen met 420,2 miljoen EUR, vooral door de andere financiële verplichtingen (- 823,1 miljoen EUR), de derivaten voor handelsdoeleinden (-267,4 miljoen EUR) en de deposito's van andere instellingen dan kredietinstellingen (-240,2 miljoen EUR), deels gecompenseerd door de stijging van de in schuldbewijzen belichaamde schulden (+ 756,6 miljoen EUR), voornamelijk door de inschrijving op TLTRO II-leningen, en van de deposito's van kredietinstellingen (+ 354,2 miljoen EUR).

De evolutie van de verplichtingen uit financieringsactiviteiten is volledig toe te schrijven aan evoluties in de kasstromen.

Toelichting bij de Geconsolideerde Jaarrekening

1 Algemeen

AXA Bank Belgium, naamloze vennootschap naar Belgisch recht, met maatschappelijke zetel te 1000 Brussel, Troonplein 1, was per 31 december 2017 een 100% dochteronderneming van AXA SA.

De wettelijke consolidatiekring van AXA Bank Belgium omvat de Belgische bankactiviteiten, de dochterondernemingen AXA Belgium Finance B.V. en AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier) en de SPV Royal Street NV.

De volgende dochterondernemingen werden tijdens het boekjaar 2017 niet in de consolidatiekring opgenomen gezien hun te verwaarlozen betekenis (zie hierover meer in hoofdstuk 2.1 *Consolidatieprincipes*)

- Motor Finance Company NV
- Beran NV

Meer informatie met betrekking tot deze ondernemingen werd opgenomen onder hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures*. De waarderingsmethode staat vermeld in hoofdstuk 20 *Voor verkoop beschikbare financiële activa*.

In België biedt AXA Bank Belgium een uitgebreid gamma aan van financiële producten aan particulieren en kleine ondernemingen en bezit een netwerk van exclusieve onafhankelijke bankagenten die ook de verkoop ondersteunen van verzekeringsproducten van AXA Verzekeringen en AXA Investment Managers. De sterproducten van AXA Bank Belgium in België zijn st@rt2bank, een gratis zichtrekening en bijhorende spaarrekening, hypothecaire kredieten, kortetermijnleningen en meer in het bijzonder leningen voor woningrenovatie.

Daarnaast verricht AXA Bank Belgium intermediatieactiviteiten, die voornamelijk bestaan uit het verstrekken van funding, cash management en derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep.

2 Grondslagen voor financiële verslaggeving

2.1 Consolidatieprincipes

2.1.1 Algemeen

AXA Bank Belgium bezit op dit ogenblik dochterondernemingen, zijnde ondernemingen waarop volledige controle wordt uitgeoefend en daarnaast ook een geassocieerde onderneming zoals vermeld onder hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures*, die echter niet mee wordt geconsolideerd wegens de immaterialiteit.
In principe dienen alle dochterondernemingen integraal in de consolidatie opgenomen te worden.
In afwijking van dit principe heeft AXA Bank Belgium beslist, op basis van het relevantie- en het immaterialiteitsbeginsel, om bepaalde dochterondernemingen voor de toepassing van de IFRS Geconsolideerde Jaarrekening niet integraal op te nemen. Hierbij wordt een dochteronderneming wiens balanstotaal het vorige boekjaar lager is dan 0,15% van het balanstotaal van AXA Bank Belgium beschouwd als niet-materieel en als dusdanig niet mee opgenomen in de consolidatiekring, behoudens andersluidende beslissing van de Raad van Bestuur.
Zie hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures* voor meer detail.

2.1.2 Aankoop entiteiten binnen AXA Groep

Wat betreft bedrijfscombinaties met andere entiteiten van de AXA Groep vallen deze entiteiten onder gemeenschappelijke controle. Als dusdanig zijn deze bedrijfscombinaties dan ook niet onderworpen aan IFRS 3 – *Bedrijfscombinaties*. AXA Bank Belgium past in dit geval een methode toe waaronder de geïntegreerde activa en verplichtingen dezelfde boekwaarde behouden dan in de gekochte entiteit. Aanpassingen worden alleen maar gedaan omwille van harmonisatie van boekhoudregels.

2.2 Financiële instrumenten – effecten

2.2.1 Vastrentende effecten

Vastrentende effecten worden gedefinieerd als verhandelbaar waardepapier dat renteopbrengsten genereert via coupons of rentekapitalisatie; vastgoedcertificaten vallen ook onder deze definitie.

2.2.1.1 Waardering bij opname

De eerste opname van vastrentende effecten in de balans gebeurt op de transactiedatum.
De vastrentende effecten worden bij hun eerste opname opgenomen voor hun reële waarde, zijnde de aanschaffingswaarde (inclusief de betaalde gelopen intresten).
Bij de eerste opname worden de vastrentende effecten, afhankelijk van de mogelijkheid en het waarderingsobjectief, toegewezen aan een van de volgende waarderingscategorieën:

(i) Activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden;
(ii) Activa aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening;
(iii) Activa aangehouden tot einde looptijd;
(iv) Leningen en vorderingen;
(v) Activa beschikbaar voor verkoop.

In principe dienen de marginale transactiekosten in de waarderingscategorieën (iii), (iv) en (v) geactiveerd te worden. Omwille van het immaterialiteitsbeginsel heeft AXA Bank Belgium beslist deze rechtstreeks op te nemen in de resultatenrekening.

(i) Activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden
Vastrentende effecten worden geclassificeerd als activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden indien zij:

- hoofdzakelijk worden verworven of aangegaan met het doel deze op korte termijn te verkopen of terug te kopen;
- deel uitmaken van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Hoewel IAS 39 herclassificaties buiten deze categorie toelaat onder bepaalde strikte voorwaarden, maakt AXA Bank Belgium tot nu toe geen gebruik van deze mogelijkheid.
Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde;
- wordt er geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en –verliezen;
- worden waardeveranderingen netto weergegeven.

(ii) Activa aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening
Deze classificatie wordt bij AXA Bank Belgium gebruikt in de volgende drie omstandigheden:

1. de classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen. In de meeste gevallen gaat het hier om de vastrentende effecten die afgedekt zijn door derivaten, maar waarbij niet geopteerd werd om een administratieve verwerking van de afdekkingstransacties ("hedge accounting") toe te passen;
2. de classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat een groep van financiële activa, zijnde bepaalde categorieën van beleggingsfondsen, worden beheerd en de prestaties ervan worden geëvalueerd op basis van de reële waarde, in overeenstemming met een gedocumenteerde risicobeheer- of beleggingsstrategie;
3. indien het gestructureerde vastrentende effecten betreft, waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.

Deze aanwijzing is niet mogelijk

- waarbij het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet leid(t)(en) tot een belangrijke wijziging van de kasstromen die anders door het contract vereist zouden zijn of;
- waarbij, wanneer een soortgelijk hybride (samengesteld) instrument voor het eerst wordt beschouwd, na al dan niet een snelle analyse, duidelijk is dat de scheiding van het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet is toegestaan.

Na de eerste opname zijn geen herclassificaties mogelijk binnen of buiten deze categorie.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt er een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde;
- wordt er geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en –verliezen.

(iii) Activa aangehouden tot einde looptijd

In het (zeldzame) geval dat AXA Bank Belgium de toelating van haar moedermaatschappij verkrijgt om deze waarderingscategorie te mogen gebruiken gaat het om vastrentende effecten met vaste of bepaalbare betalingen en een vaste looptijd die op een actieve markt zijn genoteerd en waarvan AXA Bank Belgium stellig van plan is en in staat is deze aan te houden tot het einde van de looptijd.
Na de eerste opname zijn slechts beperkte herclassificaties mogelijk:

- buiten deze categorie (verdwijnen van de actieve markt);
- binnen deze categorie mits toestemming van de moedermaatschappij.

(iv) Leningen en vorderingen
Deze waarderingscategorie wordt gebruikt indien het gaat om vastrentende effecten met vaste of bepaalbare betalingen en een vaste looptijd die niet op een actieve markt zijn genoteerd en waarvan AXA Bank Belgium stellig van plan is deze aan te houden tot het einde van de looptijd.
Bij AXA Bank Belgium gaat het om de promessecertificaten die AXA Bank Europe SCF heeft gekocht van AXA Banque France als onderliggende instrumenten voor haar uitgegeven “covered bonds”.
Na de eerste opname zijn geen herclassificaties mogelijk buiten deze categorie. Hoewel IAS 39 herclassificaties binnen deze categorie toelaat onder bepaalde strikte voorwaarden, maakt AXA Bank Belgium tot nu toe geen gebruik van deze mogelijkheid.

(v) Activa beschikbaar voor verkoop.
Deze waarderingscategorie wordt gebruikt voor verkoop beschikbare vastrentende effecten of voor vastrentende effecten die niet konden worden toegewezen in een van de bovenvermelde categorieën.
Na de eerste opname zijn slechts beperkte herclassificaties mogelijk buiten en – mits toestemming van de moedermaatschappij - binnen deze categorie (relatie met de activa aangehouden tot einde looptijd).

2.2.1.2 Volgende waardering

De daaropvolgende waardering gebeurt telkens als volgt:

- voor de waarderingscategorieën (i) en (ii) wordt elke wijziging tussen de reële waarde en de aanschaffingsprijs opgenomen in de resultatenrekening, waarbij de reële waarde de genoteerde prijzen zijn of, als er geen genoteerde prijs bestaat, recente prijsvormingen voor gelijkaardige effecten of een waarderingstechniek. De wijzigingen van de reële waarde worden in de resultatenrekening opgesplitst in renteopbrengsten en zuivere reële-waardewijzigingen;
- voor de waarderingscategorieën (iii) en (iv) worden de activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs, waarbij de renteopbrengsten in de resultatenrekening worden opgenomen op basis van de effectieve-rentemethode. In het geval van objectieve bewijzen van niet-recupereerbaarheid maken de activa het voorwerp uit van een test voor bijzondere waardevermindering gerelateerd aan een individuele of collectieve beoordeling. Het bedrag aan bijzondere waardevermindering is het verschil tussen de uitstaande boekwaarde en de contante waarde van de geschatte toekomstige kasstromen;
- voor de waarderingscategorie (v) worden de effecten gewaardeerd tegen de reële waarde, waarbij de renteopbrengsten in de resultatenrekening worden opgenomen op basis van de effectieve-rentemethode en waarbij elk verschil tussen de reële waarde en de geamortiseerde kostprijs wordt uitgesteld in het eigen vermogen.

In het geval van de waarderingscategorieën (i) en (ii) wordt geen test voor bijzondere waardevermindering uitgevoerd.
In het geval van de waarderingscategorie (iv) (niet-genoteerde vastrentende effecten) gelden de regels van de leningen en vorderingen, zoals vermeld in de desbetreffende waarderingsregels voor bijzondere waardeverminderingen.
In het geval van de waarderingscategorieën (iii) en (v) en indien objectieve bewijzen een niet-recupereerbaarheid aantonen, maken de effecten het voorwerp uit van een test voor bijzondere waardevermindering gerelateerd aan een individuele beoordeling.
In principe is de marktwaarde op zich geen voldoende indicatie van bijzondere waardeverrmindering. AXA Bank Belgium heeft beslist om de regels van de moedermaatschappij te volgen. Het bedrag aan bijzondere waardevermindering wordt gebaseerd op de reële waarde, waarbij het niet-gerealiseerde verlies is gebaseerd op een belangrijke of langdurige vermindering in reële waarde van een effect ten opzichte van de kostprijs. Deze bijzondere waardevermindering wordt in de resultatenrekening opgenomen.

De volgende principes worden hierbij toegepast:

- effecten met niet-gerealiseerde verliezen van meer dan 30% of die gedurende een achtereenvolgende periode van 6 maand of meer bestaan: ze worden verminderd in waarde, tenzij uit nazicht blijkt dat er geen kredietgebeurtenis heeft plaatsgehad. In dat geval wordt de waardedaling toegeschreven aan bijvoorbeeld een wijziging in de rentevoeten of andere oorzaken;
- effecten met niet-gerealiseerde verliezen tot 30%: geen bijzondere waardevermindering, geen documentatie nodig, wel specifieke opvolging.

De opgesomde niet-gerealiseerde verliezen zijn exclusief wisselresultaat, net als de eventuele geboekte bijzondere waardevermindering.
Wanneer een objectieve indicatie, zoals een verbetering van de kredietwaardigheid, aanwijst dat daardoor het recupereerbare bedrag stijgt, wordt de bijzondere waardevermindering teruggenomen via de resultatenrekening.
Indien binnen de waarderingscategorieën (iii), (iv) en (v) een in het basiscontract besloten derivaat aanwezig is die geen nauw verband heeft met de economische kenmerken en de risico's van het basiscontract, dient in principe dit besloten derivaat afgesplitst van het basiscontract en afzonderlijk als derivaat gewaardeerd te worden.
AXA Bank Belgium heeft in dit geval beslist om dergelijke contracten aan te merken als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening (zie bespreking van de betreffende categorie hiervoor).
De uitboeking van de vastrentende effecten gebeurt op de vervaldag of op de transactiedatum in het geval van een verkoop. In dit laatste geval wordt op de transactiedatum het verschil tussen de ontvangen vergoeding en de boekwaarde (na tegenboeking van mogelijke uitgestelde opbrengsten of kosten) opgenomen in de resultatenrekening als een gerealiseerde meer- of minderwaarde.

2.2.2 Niet-vastrentende effecten

Niet-vastrentende effecten worden gedefinieerd als aandelen, alsook deelbewijzen in beleggingsmaatschappijen (gemeenschappelijke beleggingsfondsen, sicavs, hedge funds).

2.2.2.1 Waardering bij opname

De eerste opname van niet-vastrentende effecten in de balans gebeurt op de transactiedatum.
Ze worden opgenomen voor de reële waarde, zijnde de aanschaffingswaarde.
Bij de eerste opname worden de niet-vastrentende effecten, afhankelijk van de mogelijkheid en het waarderingsobjectief, toegewezen aan een van de volgende waarderingscategorieën:

(i) Activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden;
(ii) Activa aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening;
(iii) Activa beschikbaar voor verkoop.

In principe dienen, in het geval van de waarderingscategorie (iii), de aan de verrichting gerelateerde transactiekosten bij de eerste opname geactiveerd te worden in de aanschaffingswaarde. Omwille van het immaterialiteitsbeginsel heeft de Groep AXA Bank Belgium beslist deze rechtstreeks op te nemen in de resultatenrekening.

(i) Activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden
Niet-vastrentende effecten worden geclassificeerd als activa tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden indien zij:

- hoofdzakelijk worden verworven of aangegaan met het doel deze op korte termijn te verkopen of terug te kopen;
- deel uitmaken van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt onderscheid gemaakt tussen de ontvangen dividenden en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde;
- wordt er geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en –verliezen;
- worden waardeveranderingen netto weergegeven.

(ii) Activa aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening
Deze classificatie wordt bij AXA Bank Belgium gebruikt in de volgende drie omstandigheden:

1. de classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen. In de meeste gevallen gaat het hier om de niet-vastrentende effecten die afgedekt zijn door derivaten, maar waarbij niet geopteerd werd om een administratieve verwerking van afdekkingstransacties ("hedge accounting") toe te passen;
2. de classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat een groep van financiële activa, zijnde bepaalde categorieën van beleggingsfondsen, worden beheerd en de prestaties ervan worden geëvalueerd op basis van de reële waarde, in overeenstemming met een gedocumenteerde risicobeheer- of beleggingsstrategie;
3. indien het gestructureerde niet-vastrentende effecten betreft, waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.

Na de eerste opname zijn geen herclassificaties mogelijk binnen of buiten deze categorie.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt een onderscheid gemaakt tussen de ontvangen dividenden en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde;
- wordt er geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en –verliezen.

(iii) Activa beschikbaar voor verkoop.
Deze waarderingscategorie wordt gebruikt voor niet-vastrentende effecten beschikbaar voor verkoop of voor niet-vastrentende effecten die niet konden worden toegewezen in een van de bovenvermelde categorieën.

2.2.2.2 Volgende waardering

De daaropvolgende waardering gebeurt telkens als volgt:

- voor de waarderingscategorieën (i) en (ii) wordt elke wijziging tussen de reële waarde en de kostprijs opgenomen in de resultatenrekening, waarbij de reële waarde de genoteerde prijzen zijn of, als er geen genoteerde prijs bestaat, recente prijsvormingen voor gelijkaardige effecten of een waarderingstechniek;
- voor de waarderingscategorie (iii) worden de effecten gewaardeerd tegen de reële waarde, waarbij elk verschil tussen de reële waarde en de kostprijs wordt uitgesteld in het eigen vermogen.

In het geval van de waarderingscategorieën (i) en (ii) wordt geen test voor bijzondere waardevermindering uitgevoerd.
In het geval van de waarderingscategorie (iii) en indien objectieve indicaties beschikbaar zijn van niet-invorderbaarheid maken de effecten het voorwerp uit van een test voor bijzondere waardevermindering gebaseerd op een individuele beoordeling. Het bedrag aan bijzondere waardevermindering is gebaseerd op de marktwaarde, in tegenwaarde EUR, waarbij het niet-gerealiseerde verlies is gestaafd door een belangrijke of langdurige vermindering in reële waarde van een effect ten opzichte van zijn kostprijs.
Aangaande deze individuele beoordeling van de belangrijke of langdurige verminderingen in waarde worden de volgende regels toegepast zoals opgelegd door de moedermaatschappij:

- niet-gerealiseerde verliezen van 20% of meer, of;
- niet-gerealiseerde verliezen gedurende een opeenvolgende periode van meer dan 6 maanden.

Het gecumuleerd niet-gerealiseerd verlies (inclusief wisselresultaat) wordt getransfereerd uit het eigen vermogen en wordt opgenomen in de resultatenrekening als een kost voor bijzondere waardevermindering (gerealiseerd verlies).
Van zodra een bijzondere waardevermindering voor niet-vastrentende effecten op het einde van een periode een permanent karakter heeft verkregen, zal deze nooit worden teruggenomen; de kostprijs wordt vanaf de datum van bijzondere waardevermindering aangepast aan het in waarde verminderd bedrag (ongeacht de omvang of de oorzaak van de waardevermindering). Elke bijkomende waardevermindering wordt onmiddellijk in de resultatenrekening geboekt.

Indien het niet mogelijk is een reële waarde te bepalen voor een aandeel wordt het enkel gewaardeerd tegen kostprijs. In verband met de test voor bijzondere waardevermindering blijven de regels voor de niet-vastrentende effecten onverminderd van toepassing.

Indien binnen de waarderingscategorie (iii) een in het basiscontract besloten derivaat aanwezig is dat geen nauw verband heeft met de economische kenmerken en de risico's van het basiscontract, dient dit besloten derivaat in principe afgesplitst te worden van het basiscontract en afzonderlijk als derivaat gewaardeerd te worden.

AXA Bank Belgium heeft in dit geval beslist om dergelijke contracten aan te merken als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening (zie bespreking van de betreffende categorie hiervoor).
De dividenden worden opgenomen in de opbrengsten op het moment dat de onderneming het recht verkrijgt deze dividenden te ontvangen.
De uitboeking van de niet-vastrentende effecten gebeurt in het geval van een verkoop op de transactiedatum. Op die datum wordt het verschil tussen de ontvangen vergoeding en de boekwaarde (na tegenboeking van mogelijke uitgestelde opbrengsten of kosten) opgenomen in de resultatenrekening als een gerealiseerde meer- of minderwaarde.

2.3 Financiële instrumenten - kredieten en vorderingen

2.3.1 Kredieten en vorderingen met normaal verloop

De door de onderneming toegestane kredieten aan het cliënteel worden voor hun reële waarde in de balans opgenomen op de datum van terbeschikkingstelling. Ze worden toegewezen aan de waarderingscategorie "Leningen en vorderingen" met waardering tegen geamortiseerde kostprijs.
Binnen deze categorie bestaan er op dit ogenblik geen in basiscontracten besloten derivaten die geen nauw verband hebben met de economische kenmerken en de risico's van het basiscontract en bijgevolg zouden dienen afgesplitst te worden van het basiscontract en als derivaat afzonderlijk zouden moeten gewaardeerd worden. Indien dit toch het geval zou zijn, zullen dergelijke contracten volledig aangemerkt worden tegen reële waarde via resultaat (zie de beschrijving van de desbetreffende categorie in de vastrentende effecten).

Bij de eerste opname worden alle marginale transactiekosten toegevoegd en alle ontvangen vergoedingen in mindering gebracht van de initiële reële waarde:

- de acquisitiekosten op kredietdossiers worden toegevoegd aan de aanschaffingsprijs en gespreid over de looptijd van de kredieten op basis van de effectieve rentevoet;
- de op de woonleningen en investeringskredieten aangerekende dossierkosten worden in mindering gebracht van de aanschaffingsprijs en eveneens gespreid over de looptijd van de kredieten op basis van de effectieve rentevoet;
- de op de geherfinancierde woonleningen aangerekende wederbeleggingsvergoedingen worden in mindering gebracht van de aanschaffingsprijs en gespreid over de gemiddelde looptijd van de woonleningen.

De effectieve rentevoet is de rentevoet die de verwachte contractuele kasstromen tijdens de verwachte looptijd van de kredieten exact disconteert tot de nettoboekwaarde van het krediet.

De uitboeking van de kredieten gebeurt op de vervaldag of eerder ingeval van een gehele of gedeeltelijke terugbetaling. Wederbeleggingsvergoedingen op kredieten die stopgezet worden komen in een keer in de resultatenrekening. Het nog niet afgeschreven gedeelte van de acquisitiekosten wordt in dat geval tegengeboekt in de resultatenrekening naar rato van het terugbetaalde bedrag.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt een onderscheid tussen de rentemarge en gerealiseerde meerwaarden en minderwaarden;
- worden de resultaten niet netto weergegeven.

2.3.2 Kredieten en vorderingen – probleemdossiers

Risico's met dubieus en oninbaar karakter zijn:

- de probleemrisico's op tegenpartijen van wie het onvermogen om hun verplichtingen na te komen vaststaat of vrijwel zeker is
- de risico's in betwisting waarvan vaststaat of vrijwel zeker is dat de uitkomst zal zijn dat de betwiste vorderingen oninbaar zijn of de betwiste verhaalrechten niet kunnen worden uitgeoefend.

Risico's met onzeker verloop zijn:

- de probleemrisico's op tegenpartijen van wie is vastgesteld of wordt voorzien dat ze moeilijkheden ondervinden om hun verplichtingen na te komen, maar van wie het onvermogen niet vaststaat noch vrijwel zeker is
- de risico's in betwisting waarvan de uitkomst onzeker is.

Risico's waarvan de tegenpartijen worden beschouwd als "unlikely to pay" komen voor:

- wanneer door AXA Bank Belgium een verslechtering van de kredietwaardigheid van de klant wordt vastgesteld
- indien aan de klant een "forbearance"-maatregel (herstructurering) wordt toegekend en het betrokken krediet of kredieten een betalingsachterstand van dertig dagen vertoont/vertonen
- wanneer de klant zich in een proefperiode bevindt na te zijn beschouwd als "onzeker".

Van zodra er een objectieve indicatie bestaat van niet-invorderbaarheid, worden de kredietvorderingen onderworpen aan een test van bijzondere waardevermindering.

AXA Bank Belgium maakt gebruik van een afzonderlijke voorzieningsrekening om de bijzondere waardevermindering van het onderliggende actief te registreren. Deze voorzieningsrekening houdt eveneens rekening met de impact van de tijdswaarde.
Negatieve verschillen tussen de berekende invorderbare bedragen en de boekwaarde worden in de resultatenrekening opgenomen als een verlies voor bijzondere waardevermindering.
Het invorderbare bedrag houdt rekening met de tijdswaarde van het geld, waarbij de verwachte kasstromen geactualiseerd worden tegen de oorspronkelijke effectieve rentevoet van het contract. Elke verlaging van de voorziening omwille van de tijdswaarde wordt in de resultatenrekening verwerkt als renteopbrengsten.
Elke verhoging als gevolg van verminderde inschatting van het invorderbare bedrag wordt verwerkt via de rekeningen "toevoeging van bijzondere waardevermindering" in de resultatenrekening.
Elke verlaging als gevolg van objectieve indicatoren die aantonen dat het recupereerbare bedrag verhoogt als gevolg van verbetering van de ingeschatte invorderbare kasstromen, wordt verwerkt via de rekeningen "terugneming van bijzondere waardevermindering" in de resultatenrekening. Deze zal echter nooit leiden tot een geamortiseerde kostprijs die hoger zou zijn dan de geamortiseerde kostprijs indien er geen bijzondere waardevermindering zou hebben plaatsgehad.
Nadat een bijzondere waardevermindering werd geboekt, worden de renteopbrengsten opgenomen in de resultatenrekening op basis van de effectieve rente van de onderliggende contracten.
De voorziening wordt rechtstreeks afgeboekt tegenover de vorderingen indien er geen enkele mogelijkheid meer bestaat van invorderbaarheid.
De kredieten met de status "normaal verloop" worden gewaardeerd op collectieve basis aan de hand van latente indicatoren (het model "geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen") en de expertise van AXA Bank Belgium. In voorkomend geval worden voor kredieten in de status "normaal verloop" voorzieningen aangelegd voor niet-opgenomen kredietlijnen.

Voor alle krediettypes geldt dat vanaf de status "unlikely to pay" er een niet-geïndividualiseerde bijzondere waardevermindering wordt aangelegd voor het verwachte verlies op deze portefeuilles, bepaald vanuit statistische vaststellingen met betrekking tot de evolutie van deze risico's. In voorkomend geval worden voor kredieten in de status "unlikely to pay" voorzieningen aangelegd voor niet-opgenomen kredietlijnen.

Voor alle krediettypes, behalve voor de leningen op afbetaling, de girorekeningen van particulieren en de "budget +"-rekeningen (zie verder), geldt dat vanaf de status "onzeker" er een geïndividualiseerde bijzondere waardevermindering wordt aangelegd voor het verwachte verlies op deze portefeuilles, bepaald vanuit statistische vaststellingen met betrekking tot de evolutie van deze risico's. In voorkomend geval worden voor kredieten in de status "onzeker" voorzieningen aangelegd voor niet-opgenomen kredietlijnen.

Voor alle krediettypes, behalve voor de leningen op afbetaling (zie verder), geldt dat vanaf de status "dubieus en oninbaar" het dossier individueel wordt opgevolgd en er bijzondere waardeverminderingen wordt geboekt, rekening houdend met de evolutie van het dossier en in het bijzonder de waarborgen. Deze dossiers blijven gewaardeerd op individuele basis, zelfs al zijn de waarborgen voldoende. Elke bijzondere waardevermindering wordt individueel per dossier geboekt.

Voor de leningen op afbetaling die niet tot de kredieten met de status "normaal verloop" of "unlikely to pay" behoren wordt een geïndividualiseerde bijzondere waardevermindering aangelegd voor het verwachte verlies op deze portefeuilles, bepaald vanuit statistische vaststellingen met betrekking tot de evolutie van deze risico's.

Voor de girorekeningen van particulieren en de "budget +"-rekeningen die niet tot de kredieten met de status "normaal verloop" of "unlikely to pay" behoren wordt een geïndividualiseerde waardevermindering aangelegd voor het verwachte verlies op deze portefeuilles, bepaald vanuit collectieve statistische vaststellingen, rekening houdend met de geobserveerde verliezen uit het verleden.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en gerealiseerde meer- en minderwaarden;
- worden de resultaten niet netto weergegeven.

2.3.3 Kredieten en vorderingen – Tolerantiemaatregelen

Tolerantiemaatregelen bestaan uit concessies aan een kredietnemer die te kampen heeft of op het punt staat te kampen te hebben met financiële moeilijkheden. Er kunnen enkel tolerantiemaatregelen worden genomen wanneer er wederzijdse overeenkomst is bereikt tussen de kredietnemer en de bank over deze maatregelen.
Concessies zijn wijzigingen aan de modaliteiten van een kredietfaciliteit of een volledige of gedeeltelijke herfinanciering ten gunste van de kredietnemer, die worden toegekend wanneer de kredietnemer financiële moeilijkheden heeft. Deze gunst zou niet worden toegekend mocht de schuldenaar geen financiële moeilijkheden kennen. Concessies kunnen (en niet moeten) aanleiding geven tot een verlies voor de kredietverlener en houden meestal een wijziging van de voorwaarden van de kredietovereenkomst in.
De kredietblootstelling van de bank met betrekking tot een kredietnemer wordt herzien naar aanleiding van specifieke gebeurtenissen. Bij deze gelegenheid wordt een risicobeoordeling gemaakt door experts die zich hiervoor kunnen laten bijstaan door ratingmodellen.

Deze beoordeling wordt uiteindelijk overgemaakt aan het bevoegde beslissingsniveau. Zodra een concessie zal worden of wordt verleend aan een kredietnemer, moeten de volgende situaties beschouwd worden als belangrijke aanwijzingen dat de kredietnemer in financiële moeilijkheden verkeert. Financiële moeilijkheden_verwijzen naar de situatie waarbij de schuldenaar beschouwd wordt als zijnde niet in staat de voorwaarden van een krediet ("twijfelachtige schuld") na te komen. Financiële moeilijkheden moeten altijd op klantenniveau worden geëvalueerd.
De concessie moet vervolgens gecatalogeerd worden als een tolerantiemaatregel wanneer:

1. de gewijzigde faciliteit minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de wijziging ervan meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig is (zonder dat ze in wanbetaling is) of ze zou zonder de wijziging meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig zijn;
2. de kredietnemer op het ogenblik van toekenning van bijkomende schuld of in de buurt van het ogenblik waarop bijkomende schuld wordt toegekend, tezelfdertijd betalingen van hoofdsom of intresten voor een ander krediet in AXA Bank Belgium verricht dat minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de herfinanciering ervan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig was;
3. latente tolerantieclausules gebruikt worden voor kredietnemers die 30 dagen achterstallig zijn, of die zonder de uitoefening van deze clausules 30 dagen achterstallig zouden zijn.

Wanneer er geen aanwijzingen zijn dat de schuldenaar in financiële moeilijkheden verkeert, mag de concessie niet worden behandeld als opgegeven. Bijvoorbeeld, wanneer de klant vraagt om zijn rentevoet te verlagen omdat hij anders zijn lening moet opzeggen, dan is dit geen tolerantie zelfs al gaat het om een concessie.
De tolerantiecategorie met betrekking tot renderende blootstellingen kan worden gestopt wanneer aan alle volgende voorwaarden is voldaan:

1. de faciliteit wordt als renderend beschouwd;
2. er is een proefperiode van minimaal 2 jaar verstreken vanaf de datum waarop de tolerantiefaciliteit als renderend of toegekend werd beschouwd;
3. er werden gedurende minstens de helft van de proefperiode regelmatig betalingen verricht van het volledig voorziene bedrag;
4. geen van de blootstellingen aan de schuldenaar is meer dan 30 dagen achterstallig op het einde van de proefperiode (= minimale periode tijdens welke een faciliteit gecatalogeerd moet worden als opgegeven).

2.4 Thesaurie

2.4.1 Gewone interbankplaatsingen en interbankdeposito's

De interbankplaatsingen en de interbankdeposito's worden in de balans initieel opgenomen op de datum van terbeschikkingstelling en dit tegen hun reële waarde (zijnde de waarde waartegen de gelden werden verstrekt of bekomen).
De renteopbrengsten en de rentelasten worden pro rata temporis in de resultatenrekening opgenomen door gebruik te maken van de effectieve-intrestmethode.
De uitboeking gebeurt op de vervaldag.

2.4.2 Gestructureerde plaatsingen en gestructureerde deposito's

Gestructureerde plaatsingen en deposito's zijn die waarbij (een) in het contract besloten deriva(a)t(en) vervat zit(ten).
In het geval van gestructureerde plaatsingen en verplichtingen, waarbij de besloten derivaten een nauw verband hebben met de economische kenmerken en risico's van het basiscontract, dienen deze niet afgezonderd te worden.

Indien de in het contract besloten derivaten omwille van het nauwe verband tussen de economische kenmerken en risico's niet dienen afgescheiden te worden van het basiscontract, zijn dezelfde waarderingsregels van toepassing als hiervoor vermeld voor de gewone interbankplaatsingen en –deposito's onverminderd de toepassing van volgende paragrafen.
In het geval van gestructureerde plaatsingen en verplichtingen, waarbij de besloten derivaten geen nauw verband hebben met de economische kenmerken en risico's van het basiscontract, dienen de derivaten wel afgezonderd te worden.
In beide gevallen laat de IFRS-regelgeving toe om het volledige contract aan te merken als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening op voorwaarde dat deze classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen. De bank opteert geval per geval voor de toepassing van deze regel indien een gestructureerde verplichting volledig door een derivaat is afgedekt maar er geen afdekkingsmodel wordt opgezet.
Dergelijke plaatsingen en deposito's worden initieel voor hun reële waarde in de balans opgenomen op de datum van terbeschikkingstelling.

Daarna worden de wijzigingen in reële waarde opgenomen in de resultatenrekening, opgesplitst in een rentemarge en een zuiver verschil ten opzichte van de reële waarde. De wijzigingen in de reële waarde houden rekening met het effect van de wijziging in de kredietwaardigheid van de uitgever (= AXA Bank Belgium in het geval van verplichtingen).
De reële waarde bij aanschaf van een financieel instrument is normaal de overeengekomen transactieprijs. Indien AXA Bank Belgium echter oordeelt dat de reële waarde verschillend is van deze transactieprijs en indien de reële waarde bepaald werd op niet-observeerbare elementen worden deze dag 1-wijzigingen uitgesteld. Deze wijzigingen dienen dan afgeschreven over de looptijd van het onderliggende instrument of tot het moment dat observeerbare prijzen beschikbaar komen.
De uitboeking gebeurt op de vervaldag of op de datum van terbeschikkingstelling in het geval van vervroegde terugbetaling. In deze laatste situatie wordt het verschil tussen de ontvangen of betaalde vergoeding en de boekwaarde opgenomen in de resultatenrekening als een gerealiseerde meer- of minderwaarde.

2.4.3 Derivaten

Besloten derivaten:
Derivaten die besloten zijn in basiscontracten en die al gewaardeerd worden tegen reële waarde via resultaat, worden niet afgezonderd.

Overige derivaten:
Alle overige derivaten worden in de balans opgenomen voor hun reële waarde op de transactiedatum.
De wijzigingen in de reële waarde worden rechtstreeks in de resultatenrekening opgenomen, met uitzondering van derivaten die deel uitmaken van kasstroomafdekkingen (zie hoofdstuk 2.4.4 *Administratieve verwerking van afdekkingstransacties ("hedge accounting")*).

2.4.4 Administratieve verwerking van afdekkingstransacties ("hedge accounting")

Volgende soorten afdekkingen zijn mogelijk:

- Een reële-waardeafdekking van het renterisico op portefeuilleniveau ("portfolio interest rate fair value hedge") is een relatie tussen derivaten en onderliggende financiële instrumenten die gedocumenteerd wordt in een reële-waardeafdekking van het renterisico van een portefeuille van onderliggende afgedekte instrumenten. Periodiek wordt nagekeken of de afdekking nog steeds efficiënt is (prospectieve en retrospectieve testen).

  Tijdens elke efficiënte periode wordt de reële-waardewijziging met betrekking tot het afgedekte risico van een referentiebedrag geboekt op de onderliggende portefeuille van financiële instrumenten. Die waardewijziging wordt afgeschreven. Volgens IFRS mag de afschrijving beginnen van zodra zich een waardewijziging heeft voorgedaan. De afschrijving moet uiterlijk aanvangen wanneer de afgedekte positie omwille van een inefficiënte afdekking niet meer wordt aangepast voor veranderingen in de reële waarde die aan het af te dekken risico zijn toe te rekenen. Bij AXA Bank Belgium heeft men gekozen om de afschrijving te starten als de afdekking wordt stopgezet. Het reële-waardeverschil van de derivaten zelf wordt rechtstreeks in de resultatenrekening opgenomen.

Tijdens elke niet-efficiënte periode wordt geen reële-waardeverandering geboekt op de onderliggende financiële instrumenten; de reële-waardeverandering van de betrokken derivaten zelf wordt rechtstreeks in de resultatenrekening opgenomen.

- Een "micro" reële-waardeafdekking ("micro fair value hedge") is een relatie tussen derivaten en onderliggende financiële instrumenten die gedocumenteerd wordt in een reële-waardeafdekking van meerdere financiële risico's van het onderliggende afgedekte instrument. Periodiek wordt nagekeken of de afdekking nog steeds efficiënt is (prospectieve en retrospectieve testen).

  Tijdens elke efficiënte periode wordt de reële-waardewijziging met betrekking tot het afgedekte risico bijgeboekt op het financiële instrument, waarbij deze waardewijzigingen worden verwerkt in de resultatenrekening; de reële-waardeverandering van de betrokken derivaten zelf wordt rechtstreeks in de resultatenrekening opgenomen.

  Van zodra de afdekking niet efficiënt is wordt deze beëindigd en worden de waardewijzigingen in het geval van een schuldinstrument afgeschreven over de resterende looptijd van het instrument door aanpassing van de effectieve rente.

- Een kasstroomafdekking ("cash flow hedge") is een relatie tussen derivaten en onderliggende financiële instrumenten die gedocumenteerd wordt in een afdekking van toekomstige kasstromen van het onderliggende afgedekte instrument. Periodiek wordt nagekeken of de afdekking nog steeds efficiënt is (prospectieve en retrospectieve testen).

  Tijdens elke efficiënte periode wordt het efficiënte gedeelte van de reële-waardeverandering van het afdekkinginstrument (derivaat) uitgesteld in het eigen vermogen en het niet-efficiënte gedeelte wordt opgenomen in de resultatenrekening.

  Van zodra de afdekking niet efficiënt is wordt deze beëindigd. De uitgestelde waardewijzigingen blijven in het eigen vermogen uitgesteld tot het ogenblik dat de verwachte toekomstige transactie plaatsvindt, waarna ze symmetrisch met het afgedekte risico in de resultatenrekening zullen worden verwerkt.

2.4.5 Repo's en reverse repo's

Alle repo's en reverse repo's voldoen aan de voorwaarden om ze te beschouwen als financieringsverrichtingen.
Bij de opname van reverse repo's in de balans worden de betaalde gelden geboekt als een plaatsing met onderpand van effecten.
De waarderingsregels zijn deze die gelden voor de gewone interbankplaatsingen (zie 2.4.1).
Wordt het onderliggende effectenpand echter verkocht, dan wordt een verplichting uitgedrukt ten opzichte van de crediteur van het effectenpand, te waarderen tegen de reële waarde.
De uitboeking gebeurt op de vervaldag.
Bij de opname van repo's in de balans worden de ontvangen gelden opgenomen als een ontlening met onderpand van effecten.
De waarderingsregels zijn deze die gelden voor de gewone interbankontleningen (deposito's) (zie 2.4.1).
De effecten welke in pand werden gegeven onder een repo blijven boekhoudkundig behouden in de onderliggende effectenportefeuille.
Er gebeurt geen overboeking naar een andere lijn.
De uitboeking gebeurt op de vervaldag.

2.4.6 Effectenplaatsingen en –ontleningen

Effectenontleningen worden niet op de balans geboekt.
Bij verkoop van het ontleende effect gelden dezelfde regels als bij een reverse repo (zie 2.4.5).
Effectenplaatsingen worden evenmin op de balans geboekt, vermits de effecten welke uitgeleend worden boekhoudkundig behouden blijven in de onderliggende effectenportefeuille. Er gebeurt ook geen overboeking naar een andere lijn.

2.4.7 Algemeen

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en gerealiseerde meer- en minderwaarden;
- worden de resultaten niet netto weergegeven.

2.5 Commissieopbrengsten en financiële waarborgen

2.5.1 Commissieopbrengsten

Er wordt een onderscheid gemaakt tussen twee soorten vergoedingen en hun opname in de resultatenrekening gebeurt als volgt:

- vergoedingen ontvangen voor de levering van prestaties worden opgenomen op pro rata basis over de looptijd van de prestatie. Voorbeelden zijn reserveringscommissies voor niet-opgenomen bedragen van kredietlijnen, ontvangen huur van kluizen en beheersvergoedingen;
- vergoedingen ontvangen voor de uitvoering van een specifieke opdracht worden opgenomen op het ogenblik dat de opdracht is uitgevoerd. Voorbeelden zijn vergoedingen voor aan- en verkoop van effecten en betalingsverkeer.

2.5.2 Verstrekte financiële waarborgen

De eerste opname van de verstrekte financiële waarborgen in de balans gebeurt op de contractdatum. Ze geschiedt tegen de reële waarde, welke in de regel overeenstemt met de ontvangen vergoeding voor het verstrekken van de financiële waarborg. Indien de ontvangen premie niet overeenstemt met de marktpraktijken wordt het verschil met de reële waarde onmiddellijk in resultatenrekening genomen.
Vooreerst wordt de ontvangen premie pro rata temporis afgeschreven over de looptijd van het contract. Dit geschiedt op een “contract per contract”-basis.
Vervolgens wordt nagegaan (op portefeuillebasis) of er geen voorziening dient aangelegd voor eventuele of zekere uitwinningen. Deze voorziening wordt gedisconteerd indien de impact materieel is.
De uitboeking geschiedt bij het verstrijken van de termijn. In het geval van uitwinning zal de verstrekte waarborg worden uitgeboekt voor het gewaarborgde bedrag, dat opgebouwd werd via de voorziening.

2.6 Eigen vermogen

De waardering van de bestanddelen van het eigen vermogen gebeurt tegen kostprijs.
Ingekochte eigen aandelen worden in mindering gebracht van het eigen vermogen voor de aanschaffingsprijs, inclusief rechtstreeks toewijsbare marginale transactiekosten.
Dividenden worden van het eigen vermogen afgetrokken wanneer zij betaalbaar worden gesteld.

2.7 Financiële verplichtingen en bankdeposito’s

(i) Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

De opname van operationele schulden in de balans gebeurt op de datum van terbeschikkingstelling. Ze worden toegewezen aan de waarderingscategorie "Deposito’s en schulden" en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.
De opname van deposito’s en depositocertificaten in de balans geschiedt initieel tegen reële waarde (voor het bedrag van de bekomen financiering), en dit op de datum van terbeschikkingstelling. Ze worden eveneens toegewezen aan de waarderingscategorie “Deposito’s en schulden” en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs onverminderd de toepassing van volgende paragrafen betreffende gestructureerde verplichtingen.
Op iedere balansdatum worden de gedurende de periode gelopen intresten in de resultatenrekening opgenomen op basis van het effectieve rendement.
De effectieve rentevoet is de rente die exact de toekomstige contractueel vastgelegde kasstromen tot het einde van de vervaldag disconteert tot de aanschaffingswaarde, rekening houdend met de premies, disconto’s en impact van step-up- en step-down-coupons.
De acquisitiecommissies met betrekking tot de depositocertificaten worden niet op individuele basis via de effectieve rentevoet afgeschreven, maar maandelijks ten laste genomen onder de vorm van een omloopcommissie (die niet materieel verschilt van de benadering van de effectieve rentevoet per individuele verrichting) en als rentekosten over de contractuele looptijd gespreid.
De uitboeking van deposito’s en depositocertificaten gebeurt op de vervaldag of eerder in het geval van vervroegde terugbetaling. In het laatste geval wordt het verschil tussen de betaalde vergoeding (onder aftrek van eventuele penaliteiten) en de op het moment van terugbetaling uitstaande geamortiseerde kostprijs opgenomen in de resultatenrekening als een gerealiseerde meer- of minderwaarde.

Voor de bepaling van de nettowinsten en -verliezen:

- wordt een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en gerealiseerde meer- en minderwaarden;
- worden de resultaten niet netto weergegeven.

In het geval van gestructureerde deposito's en verplichtingen, waarbij de besloten derivaten een nauw verband hebben met de economische kenmerken en risico's van het basiscontract, dienen deze niet afgezonderd te worden.

In het geval van gestructureerde deposito's en verplichtingen, waarbij de besloten derivaten geen nauw verband hebben met de economische kenmerken en risico's van het basiscontract, dienen de derivaten wel afgezonderd te worden.
In dat geval laat de IFRS-regelgeving toe om het volledige contract aan te merken als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening op voorwaarde dat deze classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen. De bank opteert geval per geval voor de toepassing van deze regel indien een gestructureerde verplichting volledig door een derivaat is afgedekt maar indien er geen afdekkingsmodel wordt opgezet.

(ii) Financiële verplichtingen aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening

Deze classificatie wordt bij AXA Bank Belgium gebruikt in de volgende twee omstandigheden:

1. De classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen.
2. Indien het gestructureerde certificaten betreft, waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.
   Deze aanwijzing is niet mogelijk:

   - waarbij het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet leid(t)(en) tot een belangrijke wijziging van de kasstromen die anders door het contract vereist zouden zijn of;
   - waarbij, wanneer een soortgelijk hybride (samengesteld) instrument voor het eerst wordt beschouwd, na al dan niet een snelle analyse, duidelijk is dat de scheiding van het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet is toegestaan

Bij AXA Bank Belgium gaat het vooral om de uitgegeven EMTN-certificaten bij de dochteronderneming AXA Belgium Finance.
Na de eerste opname zijn geen herclassificaties mogelijk binnen of buiten deze categorie.
Voor de bepaling van de nettowinsten en nettoverliezen:

- wordt er een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde;
- wordt er geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en –verliezen.

Dergelijke certificaten worden initieel voor hun reële waarde in de balans opgenomen op de datum van terbeschikkingstelling.
Daarna worden de wijzigingen in reële waarde opgenomen in de resultatenrekening en de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) in de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI). AXA Bank Belgium heeft deze grondslag vervroegd toegepast in 2017 zoals toegelaten door IFRS 9 – *Financiële instrumenten*.

De reële waarde bij aanschaf van een financieel instrument is normaal de overeengekomen transactieprijs. Indien AXA Bank Belgium echter beoordeelt dat de reële waarde verschillend is van deze transactieprijs en indien de reële waarde bepaald werd op basis van niet-observeerbare elementen worden deze dag 1-wijzigingen uitgesteld. Deze wijzigingen dienen dan afgeschreven te worden over de looptijd van het onderliggende instrument of tot het moment dat observeerbare prijzen beschikbaar komen.

De uitboeking gebeurt op de vervaldag of op de datum van terbeschikkingstelling in het geval van vervroegde terugbetaling. In deze laatste situatie wordt het verschil tussen de ontvangen of betaalde vergoeding en de boekwaarde opgenomen in de resultatenrekening als een gerealiseerde meer- of minderwaarde.

2.8 Omrekenings- en valutakoersverschillen

2.8.1 Principe

Zowel de presentatiemunt als de functionele munt van AXA Bank Belgium is de EUR.

2.8.2 Omrekening van monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Monetaire bestanddelen zijn aangehouden valuta-eenheden alsook activa en verplichtingen die ontvangen of betaald moeten worden in een vast of vast te stellen aantal valuta-eenheden. Bedoeld worden vooral de vastrentende effecten, de leningen en vorderingen en de deposito's en schulden.
Bij de opname in de balans worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in de functionele valuta tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.
Maandelijks heeft een monetair waarderingsproces op saldobasis plaats, waarbij alle uitstaande monetaire saldi in deviezen worden omgerekend tegen de slotkoers. Alle positieve en negatieve verschillen worden opgenomen in de resultatenrekening, ongeacht de waarderingscategorie waartoe de monetaire bestanddelen behoren.
Bij de uitboeking worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.8.3 Omrekening van niet-monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Niet monetaire bestanddelen zijn bestanddelen andere dan monetaire. Het gaat hier vooral om de niet-vastrentende effecten.
Bij de opname in de balans worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.
Het periodieke niet-monetaire herwaarderingsproces verschilt naargelang de waarderingscategorie:

1. voor niet-monetaire bestanddelen gewaardeerd tegen kostprijs geldt dat eens de omrekening in euro is gebeurd deze waarde in euro behouden blijft tot de verwijdering uit de balans;
2. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorieën "Activa en verplichtingen tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden" of "gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening" geldt een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reële-waardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden opgenomen in de resultatenrekening;
3. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorie "Activa beschikbaar voor verkoop" geldt eveneens een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reële-waardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden uitgesteld in het eigen vermogen. Indien een negatieve waardering als bijzondere waardevermindering dient geboekt, worden beide componenten uit het eigen vermogen geboekt en getransfereerd naar de resultatenrekening.

Bij de uitboeking worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.9 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen en voorzieningen

2.9.1 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen

Voorwaardelijke rechten (activa) worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting indien een instroom van economische voordelen waarschijnlijk is.
Voorwaardelijke verplichtingen worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting, tenzij de mogelijkheid van een uitstroom van middelen die economische voordelen in zich houden zeer onwaarschijnlijk is.

2.9.2 Voorzieningen

Voorzieningen worden enkel aangelegd indien er een bestaande verplichting bestaat als gevolg van een gebeurtenis in het verleden, die op een betrouwbare wijze kan worden geschat en waarvan de uitgave meer waarschijnlijk is dan niet.
De bestaande verplichting kan in rechte afdwingbaar zijn of een feitelijke verplichting zijn.
Voorzieningen worden opgenomen voor hun beste schatting, rekening houdende met risico's en onzekerheden en eventuele toekomstige gebeurtenissen; ze worden verdisconteerd, indien de impact van de tijdswaarde materieel is.
Te ontvangen schadevergoedingen die in verband staan met aangelegde voorzieningen, worden geboekt als actief.
Op elke balansdatum worden voorzieningen herzien en aangepast, ofwel om rekening te houden met de tijdswaarde (opgebouwd via financiële kosten), ofwel om deze te verhogen (in het geval van een tekort aan voorziening) ofwel om deze terug te nemen (in het geval van een overtollige voorziening).
De voorziening zal enkel gebruikt worden voor de uitgave waarvoor ze aangelegd was.

2.10 Personeelsverloningen

De personeelsverloningen worden ten laste genomen in het jaar waarin de prestaties verricht werden.
Voor de kortetermijnpersoneelsverloningen die binnen het jaar na de afsluitingsdatum betaald worden zoals salarissen, vergoedingen voor sociale zekerheid, ziekteverlof, vakantiegeld en bonussen, worden voorzieningen aangelegd die niet verdisconteerd worden.
Voor de langetermijnpersoneelsverloningen die geen pensioenplannen zijn, zoals loopbaanonderbreking, premies voor 25 en 35 jaar dienst, bonussen of andere beloningen die slechts betaald worden meer dan 1 jaar na de afsluitingsdatum, geldt een berekening van de contante waarde van de brutoverplichtingen; de actuariële verschillen als gevolg van periodieke herziening van de schattingen en veronderstellingen worden onmiddellijk opgenomen in de resultatenrekening.
Bij AXA Bank Belgium vallen de pensioenplannen onder de pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen.
Het bedrag dat wordt opgenomen als een nettoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten bestaat uit het nettototaal van de volgende bedragen:

1. de contante waarde van de brutoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten op de balansdatum, waarbij gebruik gemaakt wordt van de “projected unit credit“-methode;
2. verminderd met de reële waarde op de balansdatum van eventuele fondsbeleggingen waaruit de verplichtingen direct moeten worden afgewikkeld.

Laatstgenoemde fondsbeleggingen kunnen zowel activa betreffen als verzekeringscontracten.
Periodiek worden de veronderstellingen en schattingen herzien en aangepast.
Winsten of verliezen op de belangrijke inperking of afwikkeling van een toegezegde-pensioenregeling worden opgenomen op het moment dat de inperking of afwikkeling plaatsvindt.
Ontslagvergoedingen, inclusief brugpensioen, worden slechts opgenomen van zodra ze tegenstelbaar zijn. Ook hier geldt een discontering indien de vergoeding verder verwijderd is dan 1 jaar vanaf de balansdatum.

2.11 Winstbelastingen

2.11.1 Courante belastingen

Over de verslagperiode verschuldigde en verrekenbare belastingen aangaande lopende en voorgaande perioden worden, in zoverre ze nog niet zijn betaald, opgenomen als een verplichting.
Indien het bedrag dat al betaald is, met betrekking tot lopende en voorgaande perioden, groter is dan het bedrag dat over deze perioden is verschuldigd, wordt het saldo opgenomen als een actief.

2.11.2 Uitgestelde belastingen

Uitgestelde belastingverplichtingen worden in de balans geboekt voor alle tijdelijke belastbare verschillen. Zij worden aangelegd:

- via de resultatenrekening indien het onderliggende tijdelijke verschil ook via de resultatenrekening wordt opgenomen;
- via het eigen vermogen als het onderliggende tijdelijke verschil ook via het eigen vermogen wordt opgenomen.

Uitgestelde belastingactiva met betrekking tot fiscaal overdraagbare verliezen of overdraagbaar belastingkrediet worden slechts in de balans geboekt als de tijdelijke verrekenbare verschillen effectief zullen kunnen verrekend worden in overeenstemming met de fiscale lokale regels.
Overige uitgestelde belastingactiva worden steeds in de balans geboekt omdat ervan uitgegaan wordt dat deze tijdelijke verrekenbare verschillen steeds effectief zullen kunnen verrekend worden.
Indien vervolgens uit een periodieke afsluiting blijkt dat de uitgestelde belastingactiva niet meer kunnen verrekend worden, wordt een waardecorrectie geboekt voor het niet-recupereerbare bedrag. Deze waardecorrectie wordt periodiek herzien en eventueel wordt de waardecorrectie geheel of gedeeltelijk teruggenomen indien nieuwe gegevens beschikbaar zijn met betrekking tot de verrekenbaarheid.
Voor boekhouddoeleinden geschiedt compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen slechts voor zover de aard van de winstbelasting en de vervaldagen gelijkaardig zijn en dit per fiscale entiteit.
Voor presentatiedoeleinden geschiedt de compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen per fiscale entiteit.
Het uitstaande saldo van de uitgestelde belastingactiva of uitgestelde belastingverplichtingen wordt periodiek geherwaardeerd om rekening te houden met veranderingen in aanslagvoeten en/of belastingwetgeving van de fiscale entiteit.
Activa of verplichtingen als gevolg van winstbelastingen worden niet verdisconteerd.

2.11.3 Schatting van uitgestelde belastingen

Met betrekking tot uitgestelde belastingvorderingen en hun realiseerbaarheid, wordt het volgende onderscheid gemaakt:

Uitgestelde belastingvordering opgenomen via niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI)

Deze belastingvorderingen worden geboekt op:

- aanpassingen met betrekking tot de gebruikte actuariële veronderstellingen voor de berekening van de voorzieningen rond pensioenplannen;
- de waarderingsresultaten op de derivaten gebruikt bij kasstroomafdekkingen;
- de waarderingsresultaten op de effecten die worden geclassificeerd onder de categorie "beschikbaar voor verkoop"

AXA Bank Belgium anticipeert op verwachte IFRS-wijzigingen en op een volatiele markt waardoor het beheer van de portefeuille "beschikbaar voor verkoop" in deze gevallen gestuurd wordt een andere strategie te volgen. Voor deze categorie wordt slechts een uitgestelde belastingvordering geboekt in de mate dat op deze portefeuille een grotere of gelijke uitgestelde belastingverplichting wordt geboekt, die ook betrekking heeft op dezelfde onderliggende portefeuille en op dezelfde periode.
Aangezien geen sprake is van een waardevermindering van de vordering, betekent dat impliciet dat geen kredietverliezen op schuldinstrumenten worden verwacht. Dergelijke vordering moet dus worden beschouwd als zijnde volledig realiseerbaar.

Uitgestelde belastingvordering als gevolg van een verschil van het tijdstip van boekhoudkundige en fiscale (o.a. fiscale verliezen) verwerkingen

Een uitgestelde belastingvordering wordt opgenomen voor zover wordt verwacht dat toekomstige fiscale winsten beschikbaar zullen zijn die zowel voor het verrekenbaar tijdelijk verschil kunnen worden aangewend als tevens ook voor het ongebruikte fiscaal verrekenbare tegoed.

2.12 Materiële en immateriële vaste activa

2.12.1 Materiële vaste activa

Er is geen activering van de onder een operationele leasing bekomen materiële vaste activa en de huurlasten worden lineair gespreid ten laste genomen in de resultatenrekening over de looptijd van de leasetermijn.
De initiële opname van de onder een financiële leasing bekomen materiële vaste activa gebeurt voor de reële waarde en de contante waarde van de minimale leasebetalingen. Initieel rechtstreeks toe te wijzen kosten gerelateerd aan de acquisitie worden eveneens geactiveerd. De financieringskosten worden in de resultatenrekening opgenomen op basis van de impliciete rente.
De initiële opname van gekochte materiële vaste activa gebeurt tegen de aanschaffingsprijs plus de bijkomende toe te wijzen kosten en de rechtstreeks toe te wijzen transactiekosten. Financieringskosten gedurende de constructieperiode worden geactiveerd, indien materieel.
De daaropvolgende waardering gebeurt tegen afgeschreven kostprijs, die rekening houdt met afschrijvingen en een periodieke test voor bijzondere waardevermindering.
Voor de afschrijvingen wordt er rekening gehouden met een restwaarde en de nuttige economische gebruiksduur. In principe dient voor de afschrijving van gebouwen rekening gehouden met de componentenmethode. Omwille van het immaterialiteitsbeginsel enerzijds en om anderzijds ook rekening te houden met de opgelegde waarderingsregels van de moedermaatschappij heeft AXA Bank Belgium beslist om voorlopig de opsplitsing in componenten niet toe te passen.
Voor de test voor bijzondere waardevermindering wordt op elke rapporteringsdatum, voor gebouwen en terreinen, de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijvingen, vergeleken met de schattingswaarde vastgesteld op basis van een onafhankelijke expertise:

- wanneer het niet-gerealiseerde verlies lager is dan 15%, wordt geen bijzondere waardevermindering geboekt;
- indien het niet-gerealiseerde verlies meer dan 15% is, wordt de "discounted future cash flows"-methode toegepast.

Wanneer de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen lager is dan de boekwaarde, wordt een bijzondere waardevermindering geboekt voor een bedrag gelijk aan het verschil tussen:

- de kostprijs onder aftrek van de geboekte afschrijvingen;
- de hoogste van de onafhankelijke expertise en de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen.

Nadat een verlies voor bijzondere waardevermindering werd geboekt voor een gebouw, wordt de resterende afschrijvingstabel aangepast.

Indien daarna de onafhankelijke expertise meer dan 15% hoger is dan de nettoboekwaarde, wordt de bijzondere waardevermindering teruggenomen voor een bedrag dat overeenkomt met het verschil tussen:

- de nettoboekwaarde,
- de laagste van de onafhankelijke expertise en de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijving (berekend op basis van de bestaande afschrijvingstabel voor de bijzondere waardevermindering), maximaal voor de voorheen geboekte waardecorrectie.

Vervolgens wordt de resterende afschrijvingstabel herzien.

Materiële vaste activa aangehouden voor verkoop worden gewaardeerd tegen de laagste waarde van de boekwaarde (kostprijs min de voorheen al geboekte afschrijvingen) en de reële waarde min de verkoopkosten.
Dergelijke materiële vaste activa worden niet langer meer afgeschreven en worden afzonderlijk gepresenteerd op de balans.
Er wordt gekozen voor de lineaire afschrijvingsmethode.

Afschrijvingen geboekt tijdens het boekjaar en gebaseerd op hun verwachte economische looptijd (lineaire methode):

- terreinen voor eigen gebruik: worden niet afgeschreven
- gebouwen voor eigen gebruik: 3%
- inrichting gebouwen: 10%
- IT-materiaal: 20%
- meubilair, installaties: 10%
- niet-informaticamachines en rollend materieel: 20%.

2.12.2 Immateriële vaste activa

Oprichtingskosten worden onmiddellijk ten laste genomen, tenzij ze gerelateerd kunnen worden als transactiekost aan een actief of een verplichting.
De activering van gekochte immateriële activa die voldoen aan de opnamecriteria (toekomstige economische voordelen en betrouwbare meting) en waarvan de gebruiksduur het jaar overstijgt, gebeurt tegen de aanschaffingswaarde, inclusief bijkomende kosten en rechtstreeks toewijsbare transactiekosten. Software waarvoor een jaarlijkse licentie wordt betaald, wordt niet geactiveerd.

De immateriële activa worden volledig afgeschreven, lineair gespreid over hun economische looptijd.
In het geval van intern gegenereerde software geldt dat een immaterieel actief dat voortvloeit uit de ontwikkeling (of uit de ontwikkelingsfase van een intern project) pas wordt geactiveerd als en slechts als alle onderstaande punten kunnen aangetoond worden:

1. de technische uitvoerbaarheid om het immaterieel actief te voltooien, zodat het beschikbaar zal zijn voor gebruik;
2. de intentie om het immaterieel actief te voltooien en te gebruiken;
3. het vermogen om het immaterieel actief te gebruiken;
4. hoe het immaterieel actief waarschijnlijke toekomstige economische voordelen zal genereren;
5. de beschikbaarheid van adequate technische, financiële en andere middelen om de ontwikkeling te voltooien en het immaterieel actief te gebruiken;
6. het vermogen om de uitgaven die aan het immaterieel actief kunnen worden toegerekend tijdens zijn ontwikkeling betrouwbaar te waarderen.

Kosten die hier niet aan voldoen, evenals kosten van onderzoek (research) worden niet geactiveerd.

Begrippen:

- onderzoeksfase: activiteiten gericht op het verkrijgen van nieuwe kennis; de zoektocht naar toepassingen van onderzoeksbevindingen of andere kennis; de zoektocht naar alternatieven voor toestellen, producten, processen, systemen of diensten; formulering, ontwerp, evaluatie en uiteindelijke selectie van mogelijke alternatieven voor nieuwe of verbeterde toestellen, producten, processen, systemen of diensten.
- ontwikkelingsfase: ontwerp, bouw en tests van pre-productie- of pre-gebruiksprototypes en -modellen; ontwerp van nieuwe toestellen, producten, processen, systemen en diensten; ontwerp, bouw en bediening van een specifieke testomgeving; ontwerp, bouw en tests van een gekozen alternatief.

Verplichte projecten, met name projecten die opgelegd worden door een wet, regelgeving of andere niet-vermijdbare en verplichte instanties (zoals bijvoorbeeld systeembijwerkingen opgelegd door een externe leverancier) worden altijd beschouwd als positieve businesscase zonder noodzaak van verdere bewijsvoering. Het is immers zo dat door het project hoge kosten vermeden worden zoals het uitwerken van manuele oplossingen, het aantrekken van externe specialisten, het betalen van boetes, enz.

Immateriële vaste activa worden getest op bijzondere waardeverminderingen.

- AXA Bank Belgium beoordeelt, op elke balansdatum, of er een indicatie van waardevermindering is. Indien een dergelijke indicatie bestaat, zal de bank de realiseerbare waarde van het actief schatten. De realiseerbare waarde van het actief is de hoogste van de reële waarde minus verkoopkosten of de gebruikswaarde van het actief.
- Indien de realiseerbare waarde van het actief lager is dan de boekwaarde, wordt de boekwaarde van het actief tot de realiseerbare waarde verlaagd door een waardevermindering.
- Als er een indicatie is dat een actief kan worden verminderd, wordt de realiseerbare waarde van het individuele actief geschat. Als het niet mogelijk is de realiseerbare waarde van het individuele actief te schatten, dient een entiteit de realiseerbare waarde van de kasstroomgenererende eenheid ("cash generating unit") te bepalen waartoe het actief behoort .
- Ongeacht of er een indicatie is van waardevermindering, moet de immateriële activa met een onbepaalde gebruiksduur jaarlijks voor waardevermindering worden getest. De test gebeurt door vergelijking van de boekwaarde met haar realiseerbare waarde. Deze regel geldt ook voor activa die, op de balansdatum, nog niet in gebruik worden.

Er wordt gekozen voor volgende lineaire afschrijvingsmethode gebaseerd op hun verwachte economische looptijd (lineaire methode):

- oprichtingskosten: ten laste van de resultatenrekening tijdens het boekjaar van besteding
- software voor eigen gebruik, aangekocht van derden: 10 tot 20%
- intern ontwikkelde software: 10 tot 20%.

2.13 Overige activa en verplichtingen

De opname in de balans van niet-operationele debiteuren en crediteuren gebeurt op de datum van terbeschikkingstelling.
De overige activa worden opgenomen voor de nominale waarde van de vordering verminderd met een eventuele bijzondere waardevermindering.
De overige verplichtingen worden opgenomen voor de nominale schuldwaarde.

2.14 Bijkomende informatie

2.14.1 Gebeurtenissen na balansdatum

Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die bestonden op de balansdatum (bijvoorbeeld bijkomende informatie over reeds gemaakte schattingen), zullen een aanpassing van de jaarrekening vereisen, indien materieel.
Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die ontstonden na de balansdatum (bijvoorbeeld evolutie van de dollar of de reële waarde van effecten), zullen geen aanpassing vereisen in de balans, de resultatenrekening, de staat met de mutaties in het eigen vermogen of de kasstroomstaat. Indien echter materieel, wordt informatie geleverd over de aard en de geschatte financiële impact om te vermijden dat de jaarrekening misleidend zou kunnen zijn.

2.14.2 Tussentijdse financiële rapportering

Er is geen specifieke tussentijdse financiële rapportering; de onderneming publiceert enkel jaarlijks haar cijfers.

2.14.3 Wijzigingen in de schattingen en in de waarderingsgrondslagen

Indien het moeilijk is om te beslissen of het gaat om een schattingswijziging dan wel een wijziging in de waarderingsgrondslag, wordt op basis van de IFRS-regelgeving, geopteerd voor een schattingswijziging.
Een schattingswijziging wordt prospectief toegepast. Voor zover een schattingswijziging leidt tot wijzigingen in activa en verplichtingen, of betrekking heeft op een component van het eigen vermogen, wordt deze wijziging verwerkt in de periode waarin de wijziging heeft plaatsgevonden, door de boekwaarde van het betreffende actief, de desbetreffende verplichting of de desbetreffende component van het eigen vermogen te wijzigen. In het geval van een wijziging in de waarderingsgrondslag dient deze retrospectief te worden toegepast.
Wanneer het praktisch niet haalbaar is om de periodegebonden gevolgen te bepalen van een wijziging in een grondslag voor financiële verslaggeving op vergelijkende informatie van een of meer voorgaande verslagperioden, wordt de nieuwe grondslag voor financiële

verslaggeving toegepast op de boekwaarde van activa en verplichtingen vanaf het begin van de vroegste periode (de vroegste periode kan de verslagperiode zijn) waarvoor retrospectieve toepassing mogelijk is. Hierbij wordt voor die periode het beginsaldo van elke desbetreffende component van het eigen vermogen dienovereenkomstig aangepast.

Wanneer het praktisch niet haalbaar is om het cumulatieve effect, aan het begin van de verslagperiode, van de toepassing van een nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving op alle voorgaande verslagperioden te bepalen, wordt de vergelijkende informatie aangepast om de nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving prospectief toe te passen vanaf het vroegste tijdstip waarop dit praktisch haalbaar is. In dit geval wordt een bijkomende documentatie hieromtrent geleverd in de toelichting.

3 Toepassing van IFRS bij AXA Bank Belgium

De Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium werd opgesteld in overeenstemming met de "International Financial Reporting Standards" (IFRS-standaarden) - met inbegrip van de "International Accounting Standards" (IAS-standaarden) en Interpretaties - per 31 december 2017 zoals aanvaard binnen de Europese Unie.
Grondslagen voor financiële verslaggeving die verder niet specifiek vermeld worden, stemmen overeen met de IFRS-standaarden zoals aanvaard binnen de Europese Unie.

3.1 Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving

De grondslagen voor financiële verslaggeving zoals toegepast door AXA Bank Belgium in de Geconsolideerde Jaarrekening 2017 zijn ongewijzigd tegenover vorig jaar, behalve de boeking van de DVA ("Debit Value Adjustments") op financiële verplichtingen aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met waardeveranderingen in de resultatenrekening (uitgegeven EMTN's), waarvoor AXA Bank Belgium voortaan de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) in de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI) zal opnemen in plaats van in de resultatenrekening. AXA Bank Belgium heeft deze grondslag vervroegd toegepast in 2017 zoals toegelaten door IFRS 9 – *Financiële instrumenten*.

De impact bedraagt netto - 19,2 miljoen EUR op OCI (waarvan -3,4 miljoen EUR betrekking heeft op de periode voorafgaand aan 2017 en - 15,8 miljoen EUR op het boekjaar 2017).

3.2 Toepassingsdatums

Hieronder vindt U een overzicht van de impact van de wijzigingen met betrekking tot de IFRS-standaarden. Daar waar melding wordt gemaakt van de Groep dient dit gelezen te worden als de consolidatiekring van AXA Bank Belgium met als moedermaatschappij AXA Bank Belgium.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en voor het eerst van toepassing op 1 januari 2017:

- Wijzigingen aan IAS 7 – *Kasstroomoverzicht: initiatief op het gebied van de informatieverschaffing*

  Deze wijzigingen verplichten entiteiten om de evoluties in de verplichtingen uit financieringsactiviteiten uit te splitsen in kasstromen en niet-kasstromen (zoals wisselkoersverschillen). De Groep heeft deze wijziging toegepast in deze Geconsolideerde Jaarrekening (zie extra informatie onder het geconsolideerde kasstroomoverzicht).

- Wijzigingen aan IAS 12 – *Winstbelastingen: Erkenning van uitgestelde belastingvorderingen voor niet-aangewende verliezen*

  Deze wijzigingen verduidelijken een aantal punten:

  - Niet-gerealiseerde verliezen als gevolg van schuldinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde in overeenstemming met IFRS en tegen kostprijs voor belastingdoeleinden leiden tot verrekenbare tijdelijke verschillen. Het feit of de boekwaarde zal worden gerealiseerd door gebruik of door verkoop is niet van belang.
  - De boekwaarde van een actief beperkt de schatting van waarschijnlijke toekomstige belastbare winsten niet.
  - Schattingen van toekomstige belastbare winsten houden geen rekening met belastingverminderingen als gevolg van het terugnemen van verrekenbare tijdelijke verschillen.
  - Uitgestelde belastingvorderingen moeten samen geanalyseerd worden. Indien de belastingwetgeving het gebruik van fiscale verliezen beperkt, moet de entiteit een uitgestelde belastingvordering samen met andere uitgestelde belastingvorderingen van dezelfde aard analyseren.

  De Groep heeft deze wijzigingen toegepast in deze Geconsolideerde Jaarrekening zonder materiële impact.

- Cyclus jaarlijkse verbeteringen 2014 – 2016 – *IFRS 12 – Informatieverschaffing over belangen in andere entiteiten*

  Verduidelijking van het toepassingsgebied om aan te duiden dat de te verstrekken informatie ook van toepassing is op een belang aangehouden voor verkoop en beëindigde bedrijfsactiviteiten.

  Deze aanpassing heeft niet geleid tot enige wijziging in de Geconsolideerde Jaarrekening van de Groep.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties, gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en van toepassing vanaf een later boekjaar:

- IFRS 9 – *Financiële instrumenten* werd op 24 juli 2014 gepubliceerd. Op 12 oktober 2017 werd nog een kleine aanpassing aan de norm gepubliceerd: "*Kenmerken van vervroegde terugbetaling met negatieve compensatie*". De IFRS 9-norm is van toepassing vanaf het boekjaar 2018.

  Zie hoofdstuk 3.3 *IFRS 9*.

- IFRS 15 – *Opbrengsten uit contracten met klanten*, gepubliceerd op 28 mei 2014, oorspronkelijk van toepassing vanaf 1 januari 2017, maar in 2015 gewijzigd naar een toepassingsdatum van 1 januari 2018, omvat een vijfstappenplan om te bepalen wanneer omzet dient geboekt:

  Stap 1 = Identificatie van de overeenkomst met de klant
  Stap 2 = Identificatie van de leveringsverplichtingen in de overeenkomst
  Stap 3 = Bepalen van de transactieprijs
  Stap 4 = Allocatie van de transactieprijs over de leveringsverplichtingen in de overeenkomsten
  Stap 5 = Boeken van de omzet wanneer of als de entiteit voldoet aan de leveringsverplichting

  Er wordt verwacht dat deze IFRS een minimale impact zal hebben op de Geconsolideerde Jaarrekening van de Groep.

- De nieuwe standaard IFRS 16 – *Leaseovereenkomsten*, gepubliceerd op 13 januari 2016 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2019. Deze standaard voert een eenvormige boekingswijze op de balans in voor leasingnemers. De Groep onderzoekt momenteel de impact die deze standaard zou kunnen hebben op de Geconsolideerde Jaarrekening.

Overige wijzigingen:

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties zoals gepubliceerd door de IASB moeten eerst aanvaard worden binnen de Europese Unie vooraleer ze van toepassing zijn op de Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium. Momenteel doorlopen nog een aantal geplande aanpassingen het aanvaardingsproces binnen de Europese Unie, met als voornaamste:

- de nieuwe standaard IFRS 17 – *Verzekeringscontracten*, gepubliceerd op 18 mei 2017 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2021. Deze standaard legt de principes vast van erkenning, waardering, presentatie en informatieverschaffing van verzekeringscontracten die binnen het toepassingsgebied van de standaard vallen. De Groep onderzoekt momenteel de impact die deze standaard zou kunnen hebben op de Geconsolideerde Jaarrekening.

3.3 IFRS 9

IFRS 9 – *Financiële instrumenten* bevat drie fases.

1. Classificatie en waardering

Principe

De eerste fase betreft de classificatie en waardering van financiële instrumenten. Op basis van IFRS 9 dienen alle financiële activa gewaardeerd te worden op basis van geamortiseerde kostprijs, reële waarde via de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income", OCI) of reële waarde via de resultatenrekening. De waarderingscategorie wordt daarbij bepaald door het door de bank gehanteerde bedrijfsmodel en door de zogenaamde SPPI-test ("Solely Payments of Principal and Interest", uitsluitend betaling van de hoofdsom en rente). Voor financiële verplichtingen zijn er geen wijzigingen op basis van IFRS 9, behalve voor de boeking van de DVA ("Debit Value Adjustments") op financiële verplichtingen aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met waardeveranderingen in de resultatenrekening. Deze worden opgenomen in de niet-gerealiseerde resultaten (OCI).

Impact

Wat de financiële activa betreft zal AXA Bank Belgium de volgende businessmodellen en overeenstemmende portefeuilles gebruiken onder IFRS 9:

- een businessmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" waarvan het doel is om financiële activa aan te houden om contractuele kasstromen te ontvangen en waarvan de contractuele voorwaarden van de onderliggende financiële activa op bepaalde datums tot kasstromen leiden die enkel betalingen van de hoofdsom en rente op het uitstaande bedrag vormen.

  Na de eerste opname worden deze financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

  De volgende portefeuilles vallen onder dit businessmodel:

  - alle leningen en vorderingen. Omdat deze momenteel (op basis van IAS 39) ook reeds gewaardeerd worden tegen geamortiseerde kostprijs is de verwachting dat de nieuwe classificatie geen impact zal hebben op de ingehouden winst per 1 januari 2018.
  - een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement. Op basis van IAS 39 worden deze momenteel geclassificeerd als "aangehouden voor verkoop" en gewaardeerd tegen reële waarde via niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI).

  Daarom wordt verwacht dat de nieuwe classificatie en de waardering tegen geamortiseerde kostprijs in plaats van de waardering tegen reële waarde via niet-gerealiseerde resultaten zal leiden tot een nettotoename van "niet-gerealiseerde resultaten" van 10,2 miljoen EUR.

- een businessmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop" waarvan het doel is om financiële activa aan te houden om contractuele kasstromen te ontvangen en om financiële activa te verkopen en waarvan de contractuele voorwaarden van de onderliggende financiële activa op bepaalde datums tot kasstromen leiden die enkel betalingen van de hoofdsom en rente op het uitstaande bedrag vormen.

  Na de eerste opname worden deze financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde via niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI).

  De volgende portefeuille valt onder dit businessmodel:

  - een deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst. Omdat deze momenteel (op basis van IAS 39) eveneens tegen reële waarde via niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI) worden gewaardeerd is de verwachting dat de nieuwe classificatie geen impact zal hebben per 1 januari 2018.

- een businessmodel "aangehouden voor handelsdoeleinden", ongewijzigd tegenover de huidige IAS 39-regelgeving betreffende classificatie en waardering (reële waarde via de resultatenrekening).

Net als vandaag op basis van IAS 39 heeft AXA Bank Belgium niet de intentie om de portefeuille "aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met waardeveranderingen in de resultatenrekening" te gebruiken.

Aandelen zullen gewaardeerd worden tegen reële waarde via niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI), Kostprijs kan in beperkte omstandigheden een valabele aanduiding zijn van de reële waarde.

Er zal ook geen wijziging zijn in de classificatie en waardering van derivaten.

Voor financiële verplichtingen zijn er geen wijzigingen op basis van IFRS 9, behalve voor de boeking van de DVA ("Debit Value Adjustments") op financiële verplichtingen aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met waardeveranderingen in de resultatenrekening (uitgegeven EMTN's), waarvoor AXA Bank Belgium de wijzigingen in reële waarde in de resultatenrekening zal opnemen en de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) in de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI). AXA Bank Belgium heeft deze grondslag vervroegd toegepast in 2017 zoals toegelaten door IFRS 9.

2. Bijzondere waardeverminderingen

Principe

De tweede fase, als laatste gepubliceerd op 24 juli 2014, betreft de toepassing van een nieuwe methodologie om de bijzondere waardeverminderingen ("impairments") te berekenen op financiële activa en kredietverbintenissen. De berekeningen in deze methodologie geschieden op basis van verwachte kredietverliezen ("expected credit losses") en dus niet meer op de gelopen kredietverliezen ("incurred credit losses"). Daarenboven dient de methodologie op dezelfde wijze toegepast te worden op kredieten en vastrentende effecten. Er dienen dus steeds (vanaf de eerste opname) waardeverminderingen opgenomen te worden voor verwachte kredietverliezen evenals (na de eerste opname) de wijzigingen in deze verwachte kredietverliezen.

Op basis van IFRS 9 worden de verwachte kredietverliezen op kredieten met normaal verloop via een waardevermindering aangelegd voor een bedrag gelijk aan:

- de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit gebeurtenissen in verband met het financieel instrument die zich zouden kunnen voordoen gedurende de 12 maanden na de rapporteringsdatum) ("stap 1"); of
- de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit alle mogelijke wanbetalingen over de hele looptijd van het financieel instrument) ("stap 2").

'Stap 3' (probleemdossiers) bevat alle financiële instrumenten waarvoor een objectieve indicatie van waardevermindering bestaat en stemt overeen met alle instrumenten met wanbetaling.

De rente wordt verschillend berekend naargelang de waardeverminderingsstatus van het actief. In het geval van een financieel actief waarvoor geen objectieve inschatting van waardevermindering bestaat op de rapporteringsdatum ("stappen 1 en 2"), wordt de renteopbrengst berekend op basis van de effectieve rente op het brutobalansbedrag. Op een financieel actief dat als "credit-impaired" beschouwd wordt ("stap 3"), worden de renteopbrengsten berekend op basis van de effectieve rente berekend op de geamortiseerde kostprijs, namelijk het brutobedrag min eventuele waardeverminderingen.

Kernbegrippen en methodologie

Significante verhoging van het kredietrisico

Op elke rapporteringsdatum zal AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen voor een financieel instrument bepalen op basis van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon indien er een significante stijging is vastgesteld van het kredietrisico sedert toekenning van het krediet. Indien op de rapporteringsdatum het kredietrisico van een financieel instrument niet significant gestegen is sinds de eerste opname, zal AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen bepalen op basis van de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden.

In de retailportefeuille zal AXA Bank Belgium de "probability of default" gebruiken als criterium om te bepalen of er een significante stijging is van het kredietrisico. AXA Bank Belgium zal daarbij alle financiële instrumenten transfereren waarvan de "probability of default" over 12 maanden tussen de eerste opname en de rapporteringsdatum gestegen is met een relatief bedrag en tot een maximum. Bijkomende triggers zullen dan meer dan 30 dagen betalingsachterstand en schuldherschikking ("forbearance") zijn of de negatieve vermelding in de Belgische Kredietcentrale. In de niet-retailportefeuille zal een significante stijging van het

kredietrisico bepaald worden op basis van de rating van de financiële instrumenten, namelijk een daling met een minimaal aantal "notches" sinds de aankoopdatum en tot een bepaald absoluut niveau (meestal beneden "investment grade").

Definitie van wanbetaling ("default")

De definitie van wanbetaling van AXA Bank Belgium is in lijn met Richtlijn (EU) No 575/2013, de richtlijnen van de Europese Bankautoriteit (EBA) inzake schuldherschikking en wanbetaling en de "Capital Requirements Regulation" van Basel III. AXA Bank Belgium heeft de definities van "wanbetaling" ("default"), "met waardevermindering" ("credit-impaired") en "probleemvordering" ("non-performing") op elkaar afgestemd.

AXA Bank Belgium zal een financieel actief in de niet-retailportefeuille aanmerken als "wanbetaling" van zodra wanbetaling wordt vastgesteld op basis van de contractvoorwaarden.

AXA Bank Belgium zal een financieel actief in de retailportefeuille aanmerken als "wanbetaling" als aan een of meer van de volgende voorwaarden voldaan is:

- "Unlikely to pay": de ontlener zal vermoedelijk niet aan zijn volledige kredietverplichtingen kunnen voldoen, zonder rekening te houden met mogelijk verhaal van AXA Bank Belgium zoals zekerheden;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand op een materiële kredietverplichting tegenover AXA Bank Belgium;
- "Pre-litigation" (onzeker/"précontentieux"-PCX): de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand en maakt deel uit van een herstelplan;
- "Litigation" (dubieus/"contentieux"-CX): de ontlener is 9 maanden langer in "pre-litigation" of het krediet is beëindigd.

Gebruikte veronderstellingen voor de herstellingsratio ("cure rate"):

- "Unlikely to pay": de ontlener bevindt zich niet meer schuldherschikking ("forbearance", de ontlener heet een betalingsachterstand van minder dan 30 dagen;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft een betalingsachterstand van minder dan 90 dagen;
- "Pre-litigation": geen achterstallen meer;
- "Litigation": onherroepelijke procedure

Proefperiode ("probation period"):

- "Unlikely to pay": ingeval van schuldherschikking van minstens 2 jaar sinds klassering als "non-performing/facility granted";
- "Pre-litigation": 6 maanden (geen herinnering meer ontvangen sinds 6 maanden)

De elementen die in beschouwing genomen worden in de inschattingen van wanbetaling en de belangrijkheid ervan kunnen wijzigen in de tijd om rekening te houden met wijzigingen in wetgeving, marktpraktijken, …

Definitief verlies

Kredieten en obligaties zullen (volledig of gedeeltelijk) afgeboekt worden wanneer er geen realistische mogelijkheid is tot terugvordering. Dit zal het geval zijn wanneer AXA Bank Belgium ervan uitgaat dat de ontlener onvoldoende activa of inkomensbronnen heeft die voldoende kasstromen zouden kunnen genereren om de betrokken bedragen terug te kunnen betalen. Afgeboekte bedragen kunnen echter nog steeds het voorwerp uitmaken van invorderingsactiviteiten in lijn met de betrokken procedures van AXA Bank Belgium.

Inputs, veronderstellingen en waarderingstechnieken

De sleutelelementen in de berekening van de verwachte kredietverliezen ("expected credit losses", ECL) zullen de volgende variabelen zijn:

- kans op wanbetaling ("probability of default", PD): de kans op wanbetaling van een tegenpartij over een bepaalde tijdshorizon;
- gemiddeld verlies bij wanbetaling ("loss given default", LGD): percentage van uitstaand bedrag bij wanbetaling (EAD) dat als verlies opgetekend wordt bij wanbetaling van de tegenpartij;
- uitstaand bedrag bij wanbetaling ("exposure at default", EAD): bedrag aan welke de bank is blootgesteld ingeval van wanbetaling van de tegenpartij.

Deze parameters worden voor de retailportefeuille in het algemeen afgeleid uit intern ontwikkelde statistische modellen en andere historische gegevens. Ze worden aangepast om rekening te houden met toekomstgerichte informatie. Prudentiële voorzichtigheid zal daarbij worden uitgefilterd.

Voor de niet-retailportefeuille worden deze parameters afgeleid uit historische gegevens en aangepast naar statistisch betekenisvolle parameters. Hierbij dient aangestipt dat de niet-retailportefeuille enkel bestaat uit "high investment grade" en doorgaans gewaarborgde posities: overheids- en supranationale obligaties, reverse repo's en secured loans. Daardoor zijn de verwachte kredietverliezen niet-materieel.

Twee soorten PD's zullen gebruikt worden bij het berekenen van de ECL's:

- PD's over 12 maanden – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt binnen een periode van 12 maanden (of gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument indien die minder is dan 12 maanden). Dit zal gebruikt worden om de ECL's over een tijdshorizon van 12 maanden te berekenen;
- PD's over de volledige looptijd – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument. Dit zal gebruikt worden om de ECL's over de volledige looptijd te berekenen.

Voor de retailportefeuille zal AXA Bank Belgium de marginale PD over een tijdshorizon van 12 maanden afleiden van het IRB-model van Basel ("Internal Ratings Based") met de nodige aanpassingen om ervoor te zorgen dat er geen conservatieve elementen in vervat zitten en dat er toekomstgerichte informatie in opgenomen wordt.

De PD over de volledige looptijd zal bepaald worden door een toekomstige inschatting van de marginale PD's gedurende de verschillende tijdsstappen door rekening te houden met toekomstgerichte macro-economische informatie (regressiemodel). Bovenop de toekomstgerichte macro-economische variabelen zal een geschatte "target PD" op lange termijn gebruikt worden waarnaar de marginale PD na een bepaalde tijd zal convergeren. De typisch in tijd afnemende PD-evolutie voor bepaalde portefeuilles zoals de hypotheekleningen zal in aanmerking worden genomen.

De EAD voor de retailportefeuille zal bepaald worden op basis van een schatting van de uitstaande bedragen op een toekomstige standaarddatum, terwijl voor de niet-retailportefeuille het bruto uitstaande bedrag gebruikt zal worden.

De LGD zal bepaald worden op basis van het verschil tussen de contractuele verschuldigde kasstromen en de kasstromen die AXA Bank Belgium verwacht te ontvangen, inclusief die komende van zekerheden. Voor hypotheekleningen zullen "loan-to-value"-ratio's gebruikt worden als sleutelparameter voor het bepalen van de LGD. Daarvoor zullen prognoses van vastgoedprijsindexen gebruikt worden. Daarbovenop zullen expertopinies gebruikt worden om de gemiddelde jaarlijkse groei van de vastgoedprijsindex in te schatten.

AXA Bank Belgium zal de op de balans erkende verwachte kredietverliezen afleiden uit een verdiscontering van de verwachte verliezen (op basis van de effectieve rente), de contractuele betalingen en mogelijke voorafbetalingen, met aanpassingen voor gemiste betalingen in de periode die de wanbetaling voorafging.

De verwachte kredietverliezen over de gehele looptijd zullen berekend worden als een kansgewogen gemiddelde gebaseerd op 3 scenario's: een gemiddeld positief scenario, een basisscenario en een gemiddeld negatief scenario.

Toekomstgerichte informatie
AXA Bank Belgium zal 3 jaar toekomstgerichte informatie gebruiken.

Impact

Op basis van de huidige portefeuilles en informatie verwacht AXA Bank Belgium dat de toepassing van de nieuwe IFRS 9-methodologie voor bijzondere waardeverminderingen een beperkte impact zal hebben die niet hoger ligt dan 10 miljoen EUR op de uitstaande waardeverminderingen per 1 januari 2018 (openingsbalans) via het eigen vermogen ("ingehouden winsten").

3. Hedge accounting

Principe

De derde fase, gepubliceerd op 19 november 2013, betreft de algemene afdekkingsregels ("hedge accounting"). De specifieke regels voor open portefeuilles en macroafdekking zijn momenteel nog steeds in een projectfase. De vereisten van deze nieuwe afdekkingsregels zijn een meer op principes gebaseerde aanpak en beter in lijn met de praktijken bij risk management.

Impact

Op basis van een keuzemogelijkheid voorzien in de IFRS 9-standaard heeft AXA Bank Belgium beslist om vanaf het boekjaar 2018 "hedge accounting" verder toe te passen onder IAS 39. De methodologie zal dan ook ongewijzigd blijven ten opzichte van het boekjaar 2017.

4 RISICOBEHEER

4.1 Algemeen

In 2017 heeft AXA Bank Belgium verder gebouwd aan een coherent en voorzichtig risicobeheer. De bank heeft in grote mate gezonde en doeltreffende strategieën, beleidsregels, processen en systemen gehanteerd om haar risico's te identificeren, te meten, te beheren en op te volgen.

AXA Bank Belgium heeft het risicobeleid voortdurend aangepast om op koers te blijven in een voortdurend veranderende omgeving. AXA Bank Belgium is van mening dat de maatregelen inzake risicobeheer aangepast zijn aan het profiel en de strategie van de bank.

De Europese Centrale Bank (ECB) is de bevoegde autoriteit voor prudentieel toezicht op AXA Bank Belgium. Dit toezicht wordt effectief uitgevoerd door het Joint Supervisory Team (JST) dat bestaat uit leden van de ECB en de nationale toezichthouder. Er is op regelmatige basis overleg met de betrokken toezichthouders door middel van on-site inspecties, workshops, interviews en rapporteringen.

AXA Bank Belgium nam in 2017 ook deel aan een “Supervisory Review and Evaluation Process” (SREP) onder leiding van de JST. Hierin beoordeelt de toezichthouder de risico’s van de bank en besluit tot minimale kapitaalsvereisten voor de bank in 2018 alsook een aantal kwalitatieve aanbevelingen waaraan de bank in de toekomst moet voldoen.

In 2018 zal AXA Bank Belgium een EU-stresstestoefening uitvoeren waarbij het weerstandsvermogen van de bank tegen economische schokken wordt nagegaan. Het resultaat van die oefening zal als input dienen voor het SREP-proces waarbij de bijkomende kapitaalsvereisten van de bank zullen worden vastgesteld.

In 2017 keerde het herfinancieringsvolume van Belgische hypotheekleningen terug tot een meer gematigd niveau. Na 2 jaren van hoge herfinancieringsaantallen, slaagde AXA Bank Belgium erin om de druk op de rentabiliteit te verminderen door een significante nieuwe productie van hypotheekleningen te realiseren van goede kwaliteit.

Naast haar retailactiviteiten treedt AXA Bank Belgium op als tussenpersoon in het verstrekken van financiële dienstverlening, voornamelijk derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep. Hoewel er in 2017 een groot volume aan derivaten werd verhandeld met entiteiten van AXA Groep, bleef het totale notionele bedrag op de buitenbalans van AXA Bank Belgium relatief stabiel door de regelmatige compressie van derivaten. Deze gebeuren voornamelijk met LCH als centrale tegenpartij. Daarnaast waren er minder derivaten nodig om het renterisico op de obligatieportefeuille in te dekken gezien die portefeuille aanzienlijk is verkleind.

De liquiditeitspositie van AXA Bank Belgium blijft op een comfortabel niveau in 2017.

De solvabiliteitspositie van de bank blijft hoog dankzij een voorzichtige beleggings- en kredietpolitiek. Het balanstotaal is verder gedaald mede dankzij een significante daling van de beleggingsportefeuille met een positieve impact op onze hefboomratio als gevolg.

AXA Bank Europe SCF, een dochtermaatschappij van AXA Bank Belgium die opgericht werd om “covered bonds” uit te geven ten voordele van AXA Bank Belgium, werd omgevormd in december 2017. De nieuwe structuur is efficiënter en laat toe aan AXA Bank Europe SCF om “covered bonds” uit te geven door rechtstreeks hypotheekleningen aan te kopen bij AXA Bank Belgium, zonder Royal Street als tussenpersoon.

<u>Risicobereidheid</u>

De permanente identificatie en kwantificering van de materiële risico's van de bank staan centraal in het risicobeleid van AXA Bank Belgium. Deze risico's worden gemeten, beperkt en constant gevolgd door middel van een intern kader voor risicobereidheid (“Risk Appetite Framework”, RAF).

In 2017 heeft AXA Bank Belgium dit zogenaamde RAF verder uitgewerkt tot een strategisch werkinstrument. Voor de belangrijkste domeinen (kapitaal, rentabiliteit, economische waarde en liquiditeit) is een strategische risicobereidheid vastgelegd, rekening houdend met stressgevoeligheid van deze domeinen en in lijn met de richtsnoeren van de AXA Groep. Deze strategische risicobereidheid wordt vertaald in functionele risicolimieten en vormen een leidraad voor de dagelijkse activiteiten in de verschillende risico’s en productlijnen. Dit risicobereidheidsmodel is goedgekeurd door de Raad van Bestuur en wordt door dit bestuursorgaan en het Directiecomité gebruikt als een centraal werkinstrument voor het beheren van de risico’s in de bank.

Alle materiële risico's worden vertaald in relevante indicatoren, samengevat in het “risk dashboard”. Deze bevat zowel prudentiële als interne indicatoren. Voor elke indicator worden verschillende niveaus van strengheid gedefinieerd, zodat het management tijdig wordt gewaarschuwd indien een indicator zijn maximale risicobereidheid nadert. Dit “risk dashboard” maakt volledig deel uit van het algemeen risico-opvolgingsproces en wordt maandelijks gerapporteerd aan het Directiecomité en driemaandelijks aan de Raad van Bestuur. Meer in detail worden deze risico’s ook opgevolgd door de van toepassing zijnde risicocomités van AXA Bank Belgium.

De vooruitzichten in het strategisch plan en het budget worden getoetst aan de limieten van het RAF. Het strategisch plan ondergaat meerdere iteraties tot een evenwicht wordt bereikt tussen rentabiliteit enerzijds en de risico’s anderzijds. Het strategisch plan is zodanig opgesteld dat alle risico’s binnen de risicobereidheid en de prudentiële limieten vallen, ondertussen rekening houdend met nieuwe en bestaande regelgeving om aan de prudentiële vereisten te beantwoorden.

De risico's zijn ook onderworpen aan een economisch kapitaalmodel dat prognoses maakt over verschillende horizonten. Het economisch kapitaal wordt vervolgens versleuteld naar alle activiteiten van de bank, en dit op basis van de risicodoelstellingen van AXA Bank Belgium. Het management van AXA Bank Belgium legt een limiet op wat betreft het totale economische kapitaalverbruik om er zo voor te zorgen dat AXA Bank Belgium te allen tijde over voldoende financiële middelen beschikt. Het risicobereidheidsraamwerk van AXA Bank Belgium moet de gepaste processen inzake governance, rapporteringsvereisten, limieten, controles en beslissingen doorlopen om tot managementbeslissingen te komen.

De risicobereidheid van AXA Bank Belgium is gedocumenteerd en wordt gerapporteerd in verschillende rapporten voor intern en extern gebruik (toezichthouder, AXA Group Risk Management, externe en interne audit). Elke overschrijding van een kritische grenswaarde moet geëscaleerd worden naar een lid van het Directiecomité of de Raad van Bestuur om, zo nodig, correctieve maatregelen te nemen.

In de volgende secties spitsen we ons meer toe op de belangrijke risicocategorieën waaraan AXA Bank Belgium in 2017 was blootgesteld, namelijk het krediet-, markt-, liquiditeits-, en operationeel risico. Al deze risico's hebben een mogelijke impact op de doelstellingen van de bank in termen van solvabiliteit, liquiditeit en rentabiliteit.

De overige risico’s van de bank worden beschreven in het “Pijler 3 Risk Disclosure”-rapport van AXA Bank Belgium. Dit rapport bevat alle relevante tabellen en toelichtingen voor AXA Bank Belgium op basis van de “EBA Guidelines for Pillar 3 Disclosures” (EBA/GL/2016/11) en is publiek toegankelijk op de website.

In lijn met de “Public Disclosure Policy” heeft AXA Bank Belgium tot doel om zo open als mogelijk te communiceren naar de markt over risicoblootstellingen. De risicobeheersinformatie die in dit onderdeel van de Geconsolideerde Jaarrekening 2017 van AXA Bank Belgium gepubliceerd wordt is enkel een samenvatting van de uitgebreide communicatie in het “Risk Disclosure”-rapport.

4.2 Kredietrisico

4.2.1 *Kredietrisicobeheer*

AXA Bank Belgium definieert kredietrisico als de negatieve consequenties verbonden met het in gebreke blijven[1] of de verslechtering van de kredietkwaliteit[2] van tegenpartijen bij kredietactiviteiten.

Het doel van kredietrisicobeheer is erover te waken dat een (reeks) kredietgebeurtenis(sen) geen significante bedreiging vormt (vormen) op de solvabiliteit of rentabiliteit van de bank. Om dit doel te bereiken worden blootstellingen aan kredietrisico’s binnen nauwe grenzen gehouden. Het effectieve beheer van kredietrisico’s is een kritische component van een allesomvattende aanpak van het risicobeheer en is essentieel voor het langetermijnsucces van elke mogelijke bankorganisatie.

Bij AXA Bank Belgium worden de kredietrisico’s ingedeeld als retail of niet-retail en ook als dusdanig beheerd. Niet-retailrisico’s omvatten kredietrisico’s andere dan retail- en tegenpartijrisico’s.

[1] De tegenpartij is niet in staat om aan zijn contractuele financiële verplichtingen te voldoen.

[2] Potentieel verlies door een wijziging in de reële waarde van uitstaande kredietbedragen door wijzigingen in de ratings van tegenpartijen.

4.2.1.1 Retailkredietrisico

De belangrijkste activiteit van AXA Bank Belgium is het verstrekken van leningen aan huishoudens, professionals en kleine ondernemingen, en dat uitsluitend in België.

4.2.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Het doel van kredietrisicobeheer is het verzekeren dat een (aantal) kredietevenement(en) de solvabiliteit noch rentabiliteit van de bank aantast.

Om dit objectief waar te maken, moeten kredietportefeuilles binnen bepaalde vooropgestelde limieten blijven. Deze limieten worden bepaald door een op voorhand uitgewerkt risicobereidheidsraamwerk (RAF) waarbij er functionele limieten worden gedefinieerd. Deze functionele limieten worden vertaald naar operationele limieten en het zijn deze limieten die gebruikt worden op dagelijkse basis om te garanderen dat de kredietactiviteit opereert binnen de risicobereidheid gedefinieerd door de Raad van Bestuur. Omwille van deze en andere uitgebreide rapporteringen door Risk Management over risicofactoren in de Belgische retailkredietportefeuille, krijgt men een goed inzicht in de risico-evoluties.

De risico's op de hypotheekleningen, persoonlijke leningen en professionele kredieten van AXA Bank Belgium worden beheerd in vier fases (verwerving, beheer, remediatie en herstel) gebaseerd op retailkredietgrondslagen.

Retailkredieten worden aanvaard aan de hand van een reeks aanvaardingsstandaarden en grondslagen. De scoremodellen inzake acquisitie opgebouwd in het kader van Basel II spelen hier een ondersteunende rol. Daarnaast heeft Risk Management in 2015 een kader uitgebouwd rond een naar risico gewogen rendement op kapitaal van de kredietactiviteit ("risk-adjusted return on capital", "RAROC"). In 2016 werd het RAROC-kader uitgebreid tot zowel de professionele als consumentenkredieten. Hierdoor is het RAROC-kader uitgegroeid tot een essentieel element in de risico/rendementsanalyse van de retailkredietactiviteit.

In 2017 werd een methodologie voor het bepalen van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon ontwikkeld binnen het Risicodepartement als grondslag voor de nieuwe aankomende boekhoudregels van IFRS 9 – *Financiële instrumenten*. Deze nieuwe methodologie, die AXA Bank Belgium toelaat om het kredietrisico over een levenslange tijdshorizon te berekenen van bij toekenning van het krediet, zal de verdere evolutie van het kredietrisicobeheer ondersteunen.

Een essentiële rol in het kredietrisicobeheer is weggelegd voor de afdeling die voor de inning instaat. Deze afdeling past maatregelen toe om het risico van de bank te beperken afhankelijk van de aard en de grootte van het probleem. Daarnaast bepaalt deze afdeling ook het bedrag van de maandelijkse waardeverminderingen.

In regel met de prudentiële verwachtingen past AXA Bank Belgium stresstests toe voor retailkredietrisico's. De belangrijkste doelstelling is het bepalen van de gevoeligheid van kredietverliezen voor de bestaande kredietportefeuille en de solvabiliteit van de bank in stresssituaties.

De evolutie van het kredietrisico wordt actief opgevolgd als onderdeel van de rapportering voor het Retail Risk Committee die het risico op regelmatige basis nagaat. Al deze principes leiden tot een in hoge mate effectief risicobeheerssysteem met controleprocessen die ongewenste manipulaties voorkomen. Dit systeem is sterk geïntegreerd in de verrichtingen van de "Retail Credits"-afdeling en is onderhevig aan continue monitoring.

4.2.1.1.2 Risicobeperkingstechnieken

AXA Bank Belgium bepaalt in haar kredietgrondslagen de noodzaak tot het ontvangen van waarborgen om het kredietrisico te verminderen.

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Bij het inschrijven van een hypotheek of mandaat wordt het onderliggende vastgoed geschat.

Twee types van schattingen worden toegelaten. Enerzijds gebeurt de waardebepaling van het vastgoed aan de hand van onafhankelijke externe schattingen. Daarnaast kan de waardering ook gebeuren aan de hand van officiële verkoopovereenkomsten. Die laatste methode is enkel toegelaten bij financieringsprojecten waarbij het risico op niet-correcte waardering beperkt wordt. Van zodra de waarborg vaststaat wordt een jaarlijkse herwaardering van het onderliggende vastgoed uitgevoerd gebaseerd op statistieken aangaande de evolutie van de Belgische vastgoedmarkt.

Deze waarderingsmethodiek wordt toegepast op zowel residentieel als commercieel vastgoed. Voor commercieel vastgoed gebeurt de waardering echter op een voorzichtigere wijze gezien de hogere volatiliteit.

Belangrijkste soorten ontvangen waarborgen

Er zijn verschillende soorten ontvangen waarborgen, gebaseerd op het soort product.

Waarborgen voor hypotheekleningen

Het krediet moet worden gewaarborgd door een hypotheek (inschrijving of mandaat) op een onroerend pand (volle eigendom). De panden dienen normaal verkoopbaar te zijn. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Alle waarborgen aanvullend aan hypothecaire waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd (dit geldt dus eveneens voor bijkomende roerende waarborgen).

Waarborgen voor professionele kredieten

De waarborgen zijn

- reëel (ze hebben betrekking op een goed, roerend of onroerend, met een intrinsieke waarde)
- persoonlijk (ze bestaan uit een recht van vordering op een persoon)
- moreel (ze kennen een bank geen enkel uitvoeringsmiddel toe en berusten op de eerlijkheid van wie ze heeft uitgegeven).

Een lijst met waarborgen die geregeld worden gebruikt voor de beroepskredieten bij AXA Bank Belgium is terug te vinden in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

Waarborgen voor consumentenkredieten

Voor een consumentenkrediet wordt slechts 1 type van waarborgen gehanteerd:

- de overdracht van schuldvordering of akte van afstand van loon en andere inkomsten.

4.2.1.2 Niet-retailkredietrisico

Naast het retailkredietrisico staat AXA Bank Belgium ook bloot aan kredietrisico's op tegenpartijen en uitgevers van hoge kwaliteit door haar treasury-, intermediatie- en "asset & liability management"-activiteiten. Het eerste domein waar zich een kredietrisico voordoet is de beleggingsportefeuille beheerd door het ALM-departement. Daarnaast werd AXA Bank Belgium aangeduid door AXA Groep om als gecentraliseerd platform te fungeren voor de AXA-verzekeringsmaatschappijen als toegang tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsmaatschappijen binnen AXA Groep gebruiken dit platform, dat in twee diensten voorziet. Als eerste en meest belangrijke dienst is AXA Bank Belgium tussenpersoon voor derivaten als renteswaps die door de verzekeringsmaatschappijen gebruikt worden om het marktrisico van hun levensverzekeringspolissen af te dekken. Daarnaast voorziet AXA Bank Belgium de verzekeringsmaatschappij in België van liquiditeiten door middel van gestandaardiseerde geldmarktverrichtingen (reverse repo's).

4.2.1.2.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Strategieën en processen

Het is de strategie van AXA Bank Belgium om de verhouding tussen risico en rendement in haar niet-retailactiviteiten te optimaliseren en om ervoor te zorgen dat het past in de risicobereidheid van AXA Groep. Hierna wordt verklaard hoe dit tot uiting komt in de twee assen van het niet-retailkredietrisico: beleggingsportefeuille en derivaten- en repoactiviteiten.

De beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium fungeert als buffer voor liquide activa en als een manier om op basis van de rente- en kredietrisicopremie winsten te genereren. Om ervoor te zorgen dat dit past binnen de risicobereidheid van AXA Bank Belgium, monitort Risk Management de beleggingsportefeuille op de hiernavolgende punten.

1. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de LCR ("Liquidity Coverage Ratio") (zie hoofdstuk 4.5 *Liquiditeitsrisico*), waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa van de hoogste liquiditeitsklasse onder Basel III.

2. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de solvabiliteitsratio, waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa met een risicoklasse van 0% als bepaald door Basel III.

3. Toepassing van de limieten bepaald door de Groep en de eigen concentratielimieten van AXA Bank Belgium.

Voor de derivaten en repo's heeft AXA Bank Belgium tot strategie om het kredietrisico te beperken door zo veel mogelijk waarborgen te voorzien om de LGD ("loss given default") te verminderen. De LGD is de potentiële negatieve marktevolutie van posities bij wanbetaling van de tegenpartij. Daarnaast worden enkel tegenpartijen met goede rating gebruikt om de kans op wanbetaling te verminderen. Het stijgende gebruik van een centrale tegenpartij past ook in deze strategie. Tegenpartijen moeten ook door AXA Groep goedgekeurd worden.

Niet-retailkredietrisicoraamwerk

In 2017 werden het Wholesale-kredietrisicoraamwerk en het Wholesalekredietrisicocharter volledig herzien en goedgekeurd.

De basis is het "Risk Appetite Statement" (RAS) vastgelegd door de Raad van Bestuur. Verdere concentratielimieten en minimale kwaliteitsvereisten worden vastgelegd door het Directiecomité. Een verdere opvolging en beheer wordt uitgevoerd door het Wholesale Risk Committee.

Dit raamwerk wordt in detail beschreven in het "Risk Disclosure"-rapport.

Rapporterings- en waarderingssystemen

AXA Bank Belgium houdt twee complementaire rapporterings- en waarderingssystemen naast elkaar aan: prudentieel en intern.

Prudentiële rapportering en waardering

AXA Bank Belgium is onderhevig aan het raamwerk "large exposures limit framework" zoals beschreven in deel IV van de CRD/CRR-regelgeving. Op kwartaalbasis wordt een rapport met de grote open posities opgestuurd naar de toezichthouder van AXA Bank Belgium. AXA Bank Belgium meet de minimale prudentiële vereisten voor het niet-retailkredietrisico in de "Standardised Approach" (SA) op kwartaalbasis.

Interne rapportering en waardering

Naast de prudentiële vereisten meet AXA Bank Belgium haar tegenpartijkredietrisico's met een methode ontwikkeld door AXA Groep. Met name voor derivaten en repo's geeft deze methode een andere kijk op de blootstellingen vermits het gebaseerd is op het meten van de gevoeligheid van alle posities per tegenpartij op marktschokken in plaats van het eenvoudige gebruik van "add-ons" zoals prudentieel bepaald. De blootstelling met deze methode wordt twee keer per dag gemeten voor alle instrumentencategorieën en wordt gerapporteerd aan het Wholesale Risk Committee op maandelijkse basis en aan de Raad van Bestuur op kwartaalbasis. Het vormt ook de basis voor het raamwerk voor tegenpartijkredietrisicolimieten op derivaten- en repo's.

Behalve lokaal worden de krediet- en concentratierisico's eveneens opgevolgd door AXA Groep. AXA Bank Belgium rapporteert maandelijkse al haar posities aan het Central Risk Management-departement van AXA Groep om ervoor te zorgen dat ze in overeenstemming zijn met deze tweede reeks limieten.

4.2.1.2.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past een tweestapsmethodiek toe om het kredietrisico per tegenpartij maximaal te reduceren: ten eerste door de toepassing van het wettelijk kader rond saldering van tegengestelde posities, anderzijds door waarborgen te vragen voor de overblijvende nettoposities.

Saldering

In de contractuele documentatie met alle tegenpartijen heeft AXA Bank Belgium voorzien dat het toegestaan is om posities met een positieve marktwaarde te verminderen met deze met een negatieve marktwaarde zodat enkel het nettobedrag wordt uitgewisseld. Dit gaat verder dan de boekhoudkundige saldering voorzien in IAS 32 – *Financiële instrumenten: waardering*, waarbij meer voorwaarden dienen vervuld te worden en die enkel toegepast kan worden op de derivatentransacties met de grootste klant van AXA Groep en de centrale tegenpartij. De saldering die AXA Bank Belgium toepast is echter erkend op prudentieel vlak en we beschouwen het voldoende als risicovermindering op alle tegenpartijen.

Waarborgen

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Om het tegenpartijkredietrisico verder te verminderen op de derivaten- en repoverrichtingen heeft AXA Bank Belgium in het uitwisselen van waarborgen voorzien in de contracten met haar tegenpartijen. Het is een grondslag van AXA Bank Belgium (in lijn met die van AXA Groep) om waarborgovereenkomsten te voorzien als volgt:

- geldmiddelen (EUR, GBP, USD, JPY, CHF) of "high investment grade" overheidspapier (met toepassing van "haircuts"). Dit zorgt ervoor dat AXA Bank Belgium de waarborgen snel kan realiseren met minimaal verlies bij wanbetaling van de tegenpartij.
- dagelijkse berekening van de positie en uitwisseling van waarborgen.
- geen drempel en een minimaal transferbedrag van maximum 1 miljoen EUR.
- hergebruik van waarborgen is toegestaan, om het beheer van de liquiditeit van AXA Bank Belgium te vereenvoudigen.

AXA Bank Belgium heeft een beperkt aantal gevallen die afwijken van bovenvermelde principes: 1 waarborgovereenkomst heeft een dagelijkse positieopvolging maar de waarborgen worden slechts wekelijks uitgewisseld zolang de positie beneden een bepaald niveau blijft. 1 waarborgovereenkomst bevat een drempel. Die werd echter heronderhandeld met de tegenpartij en verwijderd uit de wettelijke documentatie begin 2018.

De backoffice van AXA Bank Belgium beheert de waardering van de waarborgen en het proces van "margin calls" door gebruik van de geïntegreerde "front-to-back" IT-applicatie. Het lanceert "margin calls", checkt "margin calls" gevraagd door de tegenpartijen en betrekt het middle office en Risk Management bij meer complexe waarderingen. Het front, middle en back office vergaderen met Risk Management met een tweewekelijkse frequentie om eventuele problemen rond waarborgen te bespreken en actieplannen vast te leggen. De Wholesale Risk Committee wordt maandelijks geïnformeerd over de belangrijkste punten.

Belangrijkste soorten waarborgen

AXA Bank Belgium ontvangt vooral cash als waarborg voor derivatencontracten om problemen van concentratie te voorkomen. Voor repo/reverse repo-transacties wordt het obligatieluik van de transacties beperkt tot overheidsobligaties van hoge kwaliteit in EUR. Deze strikte grondslag inzake waarborgen die kunnen gebruikt worden kan leiden tot enig concentratierisico maar AXA Bank Belgium is de mening toegedaan dat dit aanvaardbaar is gezien de kwaliteit van de uitgevers. Ook te noteren dat al deze waarborgen als "eligible financial collateral" bestempeld worden door het Basel Committee.

4.2.1.3 Grondslagen kredietreserves

Sedert eind 2017 is het Impairment Committee geïntegreerd in het Wholesale Risk Committee (WRC). Met de vervanging van het huidige model van "gelopen kredietverliezen" ("incurred loss") van IAS 39 door IFRS 9 vanaf 1 januari 2018 wordt het bedrag van verwachte kredietverliezen berekend op de niet-retailportefeuille voorgelegd aan het WRC. Dit comité is verantwoordelijk voor het model van de verwachte kredietverliezen op de niet-retailportefeuille inclusief de "management overlay". Het comité overlegt over ontwerpdocumenten en modelvalidatiedocumenten en neemt beslissingen inzake modellen (inclusief de indeling in stages). Voor meer info over IFRS 9 zie hoofdstuk 3.3 *IFRS 9*.

4.2.2 Blootstelling aan kredietrisico

4.2.2.1 Retailkredietrisico

De berekening van het kredietrisico voor het grootste deel van de Belgische kredieten gebeurt aan de hand van de "Internal Ratings Based"-modellen (IRB). Het resterende deel wordt berekend met de "Standardised Approach".

Portefeuille

In hoofdstuk 21 *Leningen en vorderingen* worden de financiële instrumenten opgedeeld in hun blootstellingen aan kredietrisico.

De Belgische kredietportefeuille bestaat vooral uit hypotheekleningen, consumentenkredieten en professionele kredieten, waarbij de hypotheekleningen het belangrijkste deel uitmaken.

Gezien de goede afdekkingsgraad met waarborgen en de lage waarschijnlijkheid van wanbetaling van deze portefeuille is het risicoprofiel van de totale kredietportefeuille laag.

De portefeuille woonkredieten kende eens te meer een sterke groei dankzij de hoge nieuwe productie van hypotheekleningen van goede kwaliteit. Na de jaren 2015 en 2016 met een hoog volume aan herfinancieringen werd 2017 gekenmerkt door een meer gematigd niveau aan herfinancieringen.

Voor de portefeuille consumentenkredieten merken we een lichte daling in 2017, omdat de productie niet volstond om de natuurlijke erosie van de portefeuille te compenseren.

Sedert 2016 is de portefeuille professionele kredieten van AXA Bank Belgium in stijgende lijn. Ook in 2017 groeide de portefeuille significant. Dat ligt in de lijn van de strategische doelstelling van AXA Bank Belgium om sterker aanwezig te zijn op de markt van de professionele kredietverlening.

Kwaliteit van de portefeuille

In 2013 werd er beslist om een meer selectief toekenningsproces te installeren waarvan de gevolgen vandaag nog steeds merkbaar zijn. In 2017 werd de nieuwe productie opnieuw gekenmerkt door een hoge kwaliteit. De gehele kredietportefeuille toont een gestegen kredietkwaliteit in 2017.

Performing

De kredietverliezen bedroegen in 2017 in totaal 0,4 miljoen EUR, tegenover 3,6 miljoen EUR in 2016. Het jaar 2016 was reeds gekenmerkt door een relatief laag niveau aan kredietverliezen maar in het jaar 2017 waren die nog lager. De kredietverliezen zijn laag in 2017 om de volgende redenen:

- Sedert de verstrenging van de kredietpolitiek in 2013 verbeterde de kwaliteit van de portefeuille significant. Ook de positieve evolutie van de macro-economische omgeving, waarin AXA Bank Belgium opereert, droeg bij aan het lage niveau van kredietverliezen.
- De verkoop van reeds afgeschreven kredieten vormt een additionele bron van inkomsten. Er is een bepaalde belangstelling in de Belgische markt voor dit type van schuldvorderingen wat leidt tot hogere dan verwachte prijzen.

We waren getuige van een globaal herstel van de geobserveerde wanbetalingsgraad[3] (over een periode van 1 jaar) in de Belgische portefeuille, waaruit kan worden opgemaakt dat de kwaliteit is toegenomen en dat de productmix van kredieten in België is verbeterd.

De wanbetalingsgraad over 12 maanden voor woonkredieten daalde licht van 0,5% in december 2016 naar 0,45% geobserveerd in december 2017. De "vintages curves" (wanbetalingsgraad binnen de eerste 12/24 maanden na de start van de nieuwe productie) dalen nog steeds en daarom wordt verwacht dat deze dalende tendens aan een gematigder tempo zal aanhouden wanneer de economische omstandigheden ongewijzigd blijven.

---

[3] "Wanbetalingsgraad over 1 jaar" betekent de verhouding tussen het aantal wanbetalingen dat zich heeft voorgedaan gedurende een periode die begint 1 jaar voor een datum T (observatiedatum) en het aantal debiteuren dat aan deze graad of pool wordt toegewezen 1 jaar voor die datum (voorbeelddatum).

De wanbetalingsgraad over 12 maanden voor kredieten aan professionals en kleine ondernemingen daalde van 1,7% geobserveerd in december 2016 naar 1,5% in december 2017. Deze daling toont aan dat de groei van de professionele kredieten op een duurzame wijze gebeurt waarbij speciale aandacht besteed wordt aan het behoud van de kwaliteit van de totale kredietportefeuille.

Ook voor consumentenkredieten wordt een daling van de wanbetalingsgraad over 12 maanden waargenomen (van 1,2% in december 2016 naar 1,1% in december 2017) dankzij een betere risicoselectie en een evolutie van de productmix naar leningen met een welbepaald doel.

Non-performing

De definitie van wanbetaling ("default") van AXA Bank Belgium op de retail-kredietportefeuille is volledig in overeenstemming met de Europese Verordening (EU) Nr 575/2013 en andere verordeningen van de Europese Bankautoriteit. AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen een erg strikte definitie van wanbetaling in te voeren, wat zich vertaald heeft in een stijging van het aantal kredieten met de melding "unlikely to pay" en de bijhorende provisiebedragen, zonder dat de kwaliteit van de onderliggende portefeuille verandert.

Concreet wil dit zeggen dat een klant/krediet in wanbetaling is als men aan minstens een van de volgende voorwaarden voldoet:

- De klant/het krediet is "unlikely to pay"
- De klant/het krediet heeft > 90 dagen betalingsachterstand maar is niet in "pre-litigation"
- De klant/het krediet is in "pre-litigation" (PCX = "précontentieux")
- De klant/het krediet is in "litigation" (CX = "contentieux")

Wanneer een klant/krediet gerangschikt wordt onder een van de eerste twee categorieën in bovenstaande lijst, maar niet dubieus is, wordt er ook gesproken van "mogelijk verlies".

Wanneer een klant/krediet als "wanbetaling" wordt gekenmerkt, wordt het beschouwd als "impaired" en wordt er een (collectieve of individuele) waardevermindering aangelegd. Op dat ogenblik moet er steeds een evaluatie gebeuren of deze wanbetaling een impact heeft op de geschatte toekomstige kasstromen van het financieel actief, en bijgevolg of er een bijkomende waardevermindering moet worden aangelegd.

Bovendien is de status "wanbetaling" volledig in lijn met de status "non-performing" en "impaired".

4.2.2.2 Niet-retailkredietrisico

AXA Bank Belgium past de "Standardised Approach" toe voor alle niet-retailkredieten.

4.2.2.2.1 Beleggingsportefeuille

In 2017 daalde de marktwaarde van de beleggingsportefeuille verder, van 4,3 miljard EUR eind 2016 naar 2,9 miljard EUR in december 2017, vooral als gevolg van de verkoop en het op eindvervaldag komen van overheidsobligaties.

De verdere daling van de portefeuille kwam er om de hefboomratio van AXA Bank Belgium te verbeteren en om (door middel van gerealiseerde winsten) "hedge accounting"-inefficiënties op retailhypotheekleningen (door de grote golf aan herfinancieringen van de voorbije jaren) gedeeltelijk te compenseren.

Het overgrote deel van de beleggingen van AXA Bank Belgium bestaat uit kwalitatieve overheidsobligaties (55%) en supranationale obligaties (39%).

De volgende grafiek illustreert de samenstelling van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium.

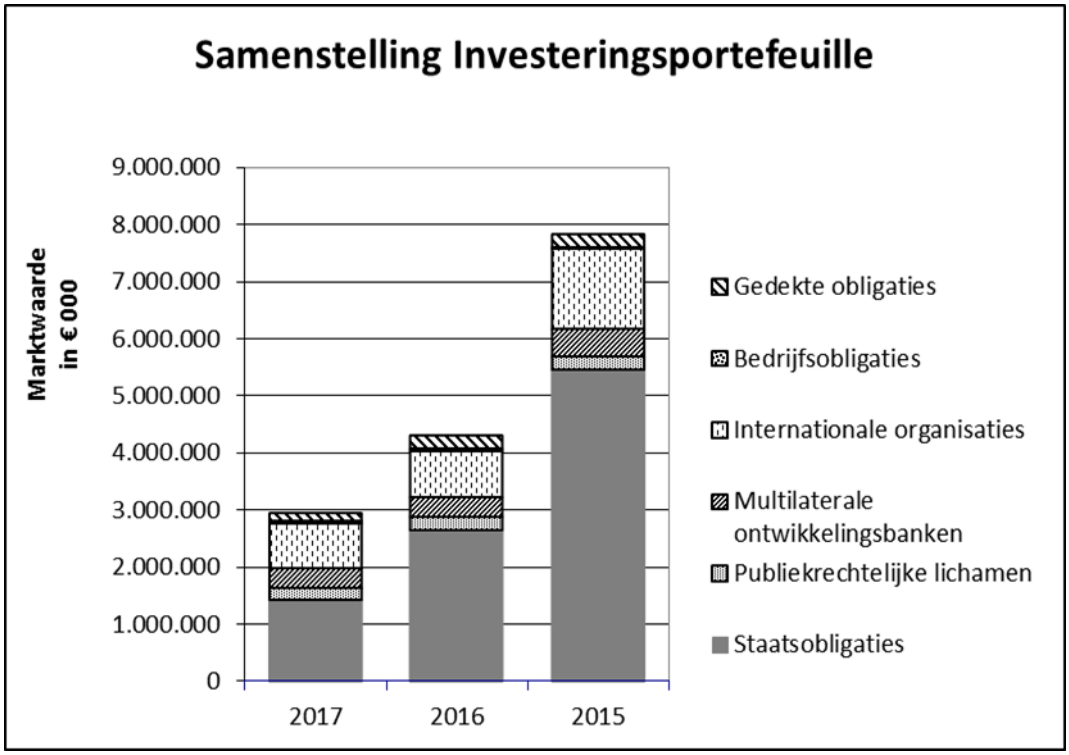

Bovendien worden de kredietratings en de wijzigingen in de marktprijs van posities van AXA Bank Belgium zorgvuldig opgevolgd om te onderzoeken hoe kwetsbaar de kredietportefeuille is voor een aantal ongunstige ontwikkelingen. Geen enkele positie heeft een rating die lager ligt dan “investment grade”.

Geografisch gezien is het kredietrisico van de beleggingsportefeuille beperkt tot landen die lid zijn van de Europese Unie.

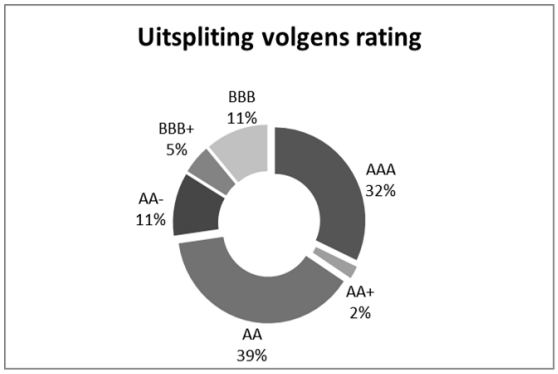

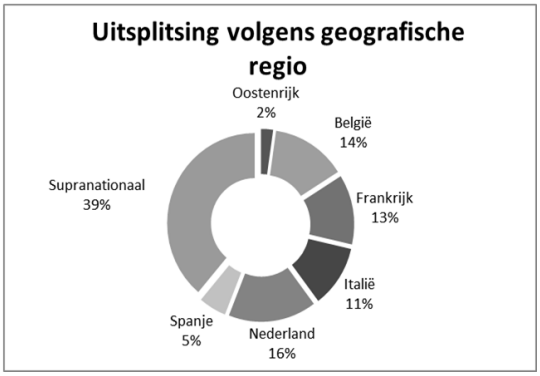

Onderverdeling van de beleggingsportefeuille (december 2017)

AXA Bank Belgium volgt haar blootstelling aan PIIGS-landen nauwgezet op. De totale blootstelling aan PIIGS-landen bleef vrij stabiel en is nu beperkt tot overheidsobligaties van Spanje en Italië. De tabel hieronder toont de marktwaarde (in duizenden EUR) van de PIIGS-blootstelling per 31 december 2017.

Land	Type insturment	Marktwaarde		
		31/12/2017	31/12/2016	% Verandering
Italië	Overheidsobligaties	329.034	331.585	-0,77%
Spanje	Overheidsobligaties	150.616	151.378	-0,50%

4.2.2.2.2 Tegenpartijkredietrisico van de marktenzaalactiviteit

AXA Bank Belgium treedt op als een centraal platform voor de AXA Groep om toegang te hebben tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsentiteiten binnen de AXA Groep maken gebruik van dit platform dat twee diensten aanbiedt.

In de eerste plaats is AXA Bank Belgium een tussenpersoon voor zuivere derivaten, zoals renteswaps die de verzekeringsentiteiten van de AXA Groep gebruiken om het marktrisico op hun levensverzekeringen te dekken. Bij het meten van het tegenpartijkredietrisico wordt rekening gehouden met de mogelijke toekomstige evolutie van de derivaten bij faling van de tegenpartij. Om dit te realiseren, worden de derivaten per tegenpartij geherwaardeerd na marktschokken waarbij de gesimuleerde verliezen binnen de limiet op de tegenpartij moeten blijven.

Ten tweede biedt AXA Bank Belgium liquiditeit aan verzekeringsentiteiten via gestandaardiseerde geldmarkttransacties ("reverse repo"), waarbij AXA Bank Belgium hoogwaardige staatsobligaties koopt met de verplichting om deze op een latere datum terug te verkopen aan een bepaalde prijs. Het volume van deze activiteit bedroeg eind 2017 1 miljard EUR, met looptijden tot maximum 1 jaar. Bij deze transacties is voorzien dat de waarde van de obligaties 10% boven de cashwaarde moet liggen zodat AXA Bank Belgium bij het falen van de tegenpartij een negatieve marktevolutie van de obligaties kan absorberen zonder verlies.

De blootstelling van de bank aan derivaten en geldmarkttransacties, inclusief transacties binnen de AXA Groep die beschreven staan in de vorige paragraaf, wordt beperkt via een uitermate streng beleid betreffende zekerheidsvereisten. Blootstellingen aan dergelijke transacties worden onderworpen aan een dagelijkse opvolging van het kredietrisico en de waarborgen worden dagelijks opgevolgd met zowel markttegenpartijen als tegenpartijen van de AXA Groep (uitzonderingen op deze grondslagen worden vermeld in hoofdstuk 4.2.1.2.2. Uitgewisselde waarborgen worden beperkt tot cash en kwalitatief hoogwaardige effecten om te zorgen voor een gepaste beperking van de kredietblootstellingen.

Gebruik van "External Credit Assessment Institutions" (ECAI's)

Inzake gebruik van ECAI's volgt AXA Bank Belgium de richtlijnen zoals gepubliceerd door de Europese Bankautoriteit.

De tegenpartijen voor de marktenzaal wat betreft thesaurie en derivaten worden geselecteerd op basis van de externe ratings van drie ratingbureaus (Fitch, Moody's en Standard & Poor's) die resulteren in een interne AXA-rating. Ze moeten een minimale AXA-rating hebben van A- om als actieve tegenpartij te fungeren.

Er zijn zogenaamde "passieve" tegenpartijen die een rating van minimum BBB+ hebben. Met deze tegenpartijen zijn er nog open posities uit het verleden, maar nieuwe transacties zijn niet meer toegelaten behalve om de uitstaande positie actief te kunnen verminderen. Deze partijen worden van nabij opgevolgd.

Voor alle derivaten is het verplicht om een "ISDA Master Agreement" en "Collateral Service Agreement" (CSA) af te sluiten. Deze CSA's moeten beantwoorden aan de EMIR-regelgeving. Nieuwe verrichtingen zijn niet toegelaten met tegenpartijen die niet aan de EMIR-regelgeving beantwoorden. Voor repoverrichtingen is het verplicht om een "Global Master Repurchase Agreement" te hebben. Elke bijkomende tegenpartij moet voorgelegd worden aan en goedgekeurd worden door het Wholesale Risk Committee.

Blootstelling bij faling

AXA Bank Belgium geeft hieronder inzicht in de zogenaamde blootstellingen bij faling van een tegenpartij die verbonden zijn aan het uitvoeren van de marktenzaalactiviteit, zowel voor derivaten als voor (reverse) repos. Hierbij wordt gebruik gemaakt van de prudentiële definitie die rekening houdt met de aard van de instrumenten en simuleert wat de blootstelling aan een tegenpartij kan zijn indien deze in faling gaat. Deze blootstelling wordt gebruikt om de risicogewogen activa en de kapitaalvereisten te berekenen.

(i) Repo & reverse repo

AXA Bank Belgium had op 31 december 2017 twee tegenpartijen voor deze activiteit. Enerzijds AXA Belgium en anderzijds LCH Clearnet Ltd, de centrale tegenpartij bij uitstek voor deze transacties. Op AXA Belgium (reverse repo) is er geen blootstelling bij faling gezien AXA Bank Belgium voldoende onderpand ontvangt om de blootstelling op AXA Belgium in te dekken. Op LCH Clearnet (repo) is er wel blootstelling (27 miljoen EUR) gezien LCH Clearnet extra onderpand vraagt aan al haar leden.

(ii) Derivaten

De prudentiële methode om de blootstelling bij faling van een derivatentegenpartij vast te stellen verloopt in de volgende stappen:

a) Alle transacties worden gegroepeerd in zogenaamde "netting sets", waarbinnen het wettelijk mogelijk is om positieve en negatieve marktwaarden en ontvangen en verstrekte waarborgen bij elkaar op te tellen. De uitkomst van deze berekening is een nettovervangingskost, beperkt tot nul in het geval van een negatief bedrag.
b) Voor elke transactie wordt een risicofactor bepaald die de mogelijk negatieve evolutie van de waarde van een transactie weergeeft bij faling van een tegenpartij.
c) Vervolgens worden (a) en (b) opgeteld. De uitkomst van deze berekening geeft per tegenpartij de blootstelling bij faling.

Bovendien wordt een uitsplitsing gemaakt tussen de blootstellingen op bilaterale tegenpartijen en die op de centrale verrekenkamer ("central clearing platform", CCP) voor renteswaps waarbij we gebruikmaken van twee "clearing brokers", namelijk HSBC en Credit Suisse International, gezien het verschil in de aard van de blootstelling.

Hieronder worden de geaggregeerde resultaten per 31 december weergegeven per stap.

a) De som van alle positieve marktwaarden bedraagt 3.954 miljoen EUR. Van deze positieve marktwaardenblootstelling wordt 4.275 miljoen EUR geneutraliseerd door negatieve marktwaarden. AXA Bank Belgium benadrukt hier dat deze neutralisatie verder gaat dan de puur boekhoudkundige saldering van balansposten die besproken wordt in hoofdstuk 33 *Saldering* en die gebaseerd is op wettelijk afdwingbare rechten op saldering. In hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen* wordt verder ingegaan op de aard van het onderpand. In totaal heeft AXA Bank Belgium voor 1.492 miljoen EUR waarborgen verstrekt en voor 1.122 miljoen EUR waarborgen ontvangen. Dit leidt tot een nettovervangingskost van 130 miljoen EUR.
b) De som van de risicofactoren bedraagt 377 miljoen EUR. Ter verduidelijking: dit is de prudentieel voorgeschreven berekening van een negatieve evolutie van de derivatenportefeuille bij faling van alle tegenpartijen tegelijkertijd in gestresseerde marktomstandigheden.
c) De totale blootstelling bij wanbetaling bedraagt 507 miljoen EUR in gestresseerde marktomstandigheden en bij faling van alle partijen tegelijkertijd. Onder stabiele marktomstandigheden bedraagt de blootstelling nog 130 miljoen EUR. Hierbij is het belangrijk aan te stippen dat in deze cijfers 100 miljoen EUR voortkomt uit de hoge onderpandvereisten van de centrale tegenpartij LCH Clearnet.

Noch voor repo & reverse repo, noch voor derivaten zijn er achterstallige of in waarde verminderde blootstellingen, gezien de hoge eisen die AXA Bank Belgium heeft voor de kwaliteit van haar tegenpartijen.

Concentratierisico

AXA Bank Belgium moet voldoen aan de wettelijke vereisten ter beperking van grote risicoblootstellingen waarbij de blootstelling aan een groep van aan elkaar gebonden tegenpartijen niet boven de 25% van het eigen kapitaal mag liggen. Door de diversificatie van tegenpartijen is de blootstelling aan AXA Groep de enige blootstelling die boven de 10% komt.

Eind december 2017 bedroeg deze blootstelling 20,5% van het kapitaal. Deze blootstelling wordt actief opgevolgd en enkele risicobeperkende maatregelen zijn momenteel bezig om het concentratierisico op AXA Groep te verlagen.

4.3 Marktrisico

AXA Bank Belgium maakt voor het marktrisico een opsplitsing tussen het marktrisico dat betrekking heeft op het "trading book" (boekhoudkundige classificatie) enerzijds en het renterisico op het "banking book" anderzijds. Het "trading book" bevat alle financiële instrumenten die gebruikt worden in het kader van specifieke tradingactiviteiten. AXA Bank Belgium voert geen tradingactiviteiten voor eigen rekening uit. De financiële instrumenten die onder de boekhoudkundige classificatie van "trading book" vallen, hebben voornamelijk betrekking op de derivatenactiviteit voor AXA-entiteiten. Het "banking book" bevat alle overige financiële instrumenten die niet tot het trading book behoren. Deze hebben voornamelijk betrekking op de retailactiviteiten van de bank.

4.3.1 Renterisico "banking book"

Het renterisico in het "banking book" wordt gedefinieerd als het risico op een daling van de economische waarde of de inkomsten van het "banking book" als gevolg van wijzigingen in de marktrentevoeten en spreads.

Het renterisico van AXA Bank Belgium komt vooral uit de volgende producten/activiteiten:

- Doordat ze voornamelijk een retailbank is, trekt AXA Bank Belgium retaildeposito's aan (vooral spaar- en zichtrekeningen) en staat retailkredieten toe (vooral hypotheekleningen). De looptijd van de retaildeposito's zijn doorgaans korter dan die van de retailkredieten. Het verschil tussen de vervaldagen van die producten geeft aanleiding tot een renterisico, en meer specifiek een rentecurverisico.

- Het merendeel van de retaildeposito's bij AXA Bank Belgium hebben geen vervaldag en hebben een rentevoet die (hoewel discretionair) indirect gebonden zijn aan marktrentevoeten door de sterke competitieve bankomgeving. Bovendien beschikken spaarrekeningen in België over een wettelijk minimum van 11 basispunten. Deze elementen worden opgenomen in specifieke modellen die vervat zitten in het globale rentecurvebeheer van AXA Bank Belgium maar die daardoor ook leiden tot een modelrisico.

- Belgische hypotheekleningen, die het leeuwendeel uitmaken van de retailkredieten van AXA Bank Belgium, bevatten allemaal een wettelijke voorafbetalingsoptie (vrij goedkoop voor de klant). De laatste jaren heeft dit geleid tot belangrijke terugbetalingsgolven. Dit voorafbetalingsrisico is eveneens opgenomen in specifieke modellen die opgenomen zijn in het globale renterisicobeheer van AXA Bank Belgium.

- Een andere specificiteit van de Belgische hypotheekleningenmarkt is de variabele hypotheekrente die wettelijk beperkt is en geïndexeerd met OLO-rentevoeten. Deze elementen creëren zowel een basisrisico als een optierisico.

4.3.1.1 Renterisicobeheer

4.3.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Risicoraamwerk

Het renterisico in het "banking book" wordt uitgebreid behandeld in het risicobereidheidsraamwerk van AXA Bank Belgium:

- De meest strategische risicobereidheidsbeslissingen inzake solvabiliteit, inkomsten en waarde bepaalden de buffer aan te houden bovenop de prudentiële vereisten in functie van onder meer de gevoeligheid van de nettorentemarge van AXA Bank Belgium.

- Specifieke functionele risicobereidheidsbeslissingen zetten limieten op zowel de economische waarde als de nettorenteopbrengstgevoeligheid van het "banking book" van AXA Bank Belgium.

Bovenop deze limieten zijn de "treasury"-activiteiten van het "banking book" van AXA Bank Belgium ook onderhevig aan gevoeligheden en VaR-limieten die dagelijks opgevolgd worden.

Risicorapportering

Het belangrijkste rapport van AXA Bank Belgium aangaande het renterisico in het "banking book" in het maandelijkse ALCO-rapport. Dit rapport bevat de volgende risico-indicatoren:

- Gevoeligheid van de economische waarde van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van -200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Gevoeligheid van de nettorentemarge van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van – 200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Afwijkingen tussen de datums van renteaanpassingen.
- Prudentiële economische en nettorentegevoeligheidsindicatoren.
- "99,9% Monte-Carlo Value at Risk (VaR)"-analyse.
- Specifieke indicatoren voor risico's op rentecaps, modelrisico's, OLO-basisrisico's en Euribor-basisrisico's.

Deze set van indicatoren geeft het ALCO een omvattend overzicht voor alle subelementen van de IRRBB. Ze worden berekend door een specifieke IRRBB-tool (QRM) beheerd in coördinatie tussen de afdelingen Finance, Risk, ALM en Risk Management.

4.3.1.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past de volgende afdekkingsnormen toe om het renterisico te verminderen in het "banking book":

- Om de rentegevoeligheden binnen prudentiële en interne limieten te houden beheert de bank actief een derivatenportefeuille binnen haar "banking book"-activiteiten. De maandelijkse productie van retailactiva en –verplichtingen (inclusief de geplande productie) wordt systematisch afgedekt om de blootstellingsniveaus van AXA Bank Belgium binnen de gewenste vork te houden.
- Het risico op de rentecaps die vervat zitten in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het actief aankopen van marktcaps.
- Het OLO-basisrisico vervat in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het aanhouden van een OLO-portefeuille: dalende OLO-spreads die lagere inkomsten opleveren worden dan gecompenseerd door gerealiseerde winsten op OLO's.
- De risico's of vervroegde terugbetalingen worden beheerd door een specifiek model dat rekening houdt met natuurlijke en rentegedreven vervroegde terugbetalingen en een permanente aanpassing van de globale rentepositie van AXA Bank Belgium tot het gewenste niveau ("delta hedging").

4.3.1.1.3 Blootstelling aan het renterisico in het "banking book"

Het "banking book" van AXA Bank Belgium inclusief de dochtermaatschappijen bevat vooral retailkredieten en –beleggingen op het actief, retailspaarrekeningen en –deposito's en "niet-retail"-langetermijnfunding inclusief "covered bonds" en EMTN's langs de verplichtingenkant.

Het grootste gedeelte van retailkredieten zijn Belgische hypotheekleningen, waarvan 71% een vaste rentevoet en 29% een vlottende rentevoet hebben. De rente van de hypotheekleningen met vlottende rentevoet zijn gebonden aan de evolutie van de OLO-rentevoeten[4]. De Belgische wetgeving verplicht een maximum (cap) op de vlottende rentevoet van die leningen maar, gezien de historisch lage OLO-rentevoeten zijn de "embedded value" voor de klant van deze cap en het overeenstemmende risico voor de bank relatief laag.

In de onderstaande tabel worden de waarden weergegeven van 2 interne indicatoren: de "Bank SI" ("Solvency Indicator") en de "Bank NII" ("Net Interest Income").

De absolute "Bank SI" geeft de impact weer van een parallelle stijging van de marktrentevoeten met 1% op de economische waarde van het "banking book". De relatieve "Bank SI" drukt deze impact uit als percentage van het prudentiële kapitaal.

De "Bank NII" geeft de impact weer van een parallelle opwaartse en neerwaartse shift van de marktrentevoeten met 10 basispunten op het renteresultaat van het "banking book".

[4] OLO staat voor "Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie"

Indicators (x 1000 Eur)	31/12/2017	31/12/2016
Bank SI (absolute)	-33.138	-240.583
Bank SI (relative)	-3,5%	-22%
Bank NII (up 10 bp)	1.316	5.040
Bank NII (down 10 bp)	-5.635	-6.414

4.3.2 Marktrisico "trading book"

Het marktrisico in het "trading book" van AXA Bank Belgium is het risico dat voortvloeit uit tegengestelde bewegingen in rentevoeten, marktprijzen of valutaprijsschommelingen van het "trading book".

4.3.2.1 Renterisicobeheer

4.3.2.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

AXA Bank Belgium hanteert een heel conservatieve benadering voor het marktrisico van het "trading book". De tradingactiviteiten van de bank zijn vooral ontleend aan de rol van AXA Bank Belgium als toegangsplatform tot de derivatenmarkten voor de verzekeringsentiteiten van AXA Groep. Alle posities bij entiteiten van AXA Groep binnen de context van de tradingactiviteiten stemmen overeen met posities bij externe tegenpartijen op een "back-to-back"-basis, zodat het marktrisico zeer beperkt is.

Marktrisicoblootstellingen worden nauw opgevolgd. Deze blootstellingen worden vergeleken met een overall economisch kapitaallimiet die alle marktrisico's van AXA Bank Belgium omvatten. Deze risicoaanvaardingslimiet wordt vervolledigd met verschillende "Value at Risk"- en sensitiviteitslimieten. Knipperlichten en escalatieprocessen worden eveneens gebruikt door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium om ervoor te zorgen dat de bank binnen de conservatieve risicoaanvaarding voor marktrisico's blijft.

Om te beantwoorden aan de minimale prudentiële Basel III-kapitaalvereisten, gebruikt AXA Bank Belgium de "Standardised Approach" zoals gedefinieerd in hoofdstuk IV van de CRD/CRR-richtlijn voor het waarderen, opvolgen, rapporteren en beheren van haar marktrisico's. De volgende elementen worden gemeten:

- Algemeen renterisico
- Specifiek renterisico
- Valutarisico

De "Standardised Approach" voor het valutarisico geldt voor alle bankposities, zowel van de "trading"- en "banking books" van AXA Bank Belgium.

4.3.2.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het "trading book" is onderworpen aan materialiteitsdrempels die in 2015 door de Nationale Bank van België (NBB) in het kader van de nieuwe Belgische bankenwetgeving zijn geïntroduceerd. De "Non Risk Based Ratio", die louter gebaseerd is op het volume, ligt voor AXA Bank Belgium ruim onder de drempel gedefinieerd door de NBB. De "Risk Based Ratio", die een weerspiegeling is van de onderliggende risico's, is voor AXA Bank Belgium ook opmerkelijk lager dan de prudentiële drempel. Dit is te verklaren door de beperkende marktrisicostrategie van het "trading book" en de bijgevolg beperkte risicogewogen activa.

Bovendien zorgt het risicolimietenraamwerk van AXA Bank Belgium ervoor dat de "Value at Risk" (VaR) met een betrouwheidsniveau van 99% en een tijdshorizon van 1 dag 0,25% van het T1-kapitaal niet overschrijdt zoals ook voorgeschreven door de Belgische bankwetgeving.

4.3.2.1.3 Blootstellingen aan het marktrisico voor het "trading book"

Het marktrisico van AXA Bank Belgium bestaat vooral uit renterisico's. Daarnaast is het aandelenrisico uit de uitgifte van "Euro Medium Term Notes" (EMTN) laag, vermits AXA Bank Belgium de positie afdekt in de financiële markten. Ten slotte is AXA Bank Belgium niet betrokken in enige tradingactiviteit met betrekking tot grondstoffen.

De activiteiten vermeld in de vorige paragraaf worden nauwgezet opgevolgd door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium binnen het kader van zeer strikte limieten. De VaR voor alle activiteiten met betrekking tot het trading book is beperkt tot 2,2 miljoen EUR. De VaR met een betrouwbaarheidsniveau van 99,5% en een tijdshorizon van 10 dagen wordt op een dagelijkse basis berekend aan de hand van 5000 Monte Carlosimulaties. De VaR voor alle activiteiten van het trading book is op het jaareinde van 2017 gelijk aan 0,7 miljoen EUR en valt dus ruim binnen de vooropgestelde limiet. Ten slotte wordt dit model bovendien jaarlijks onderworpen aan de nodige backtesten en validatie door een externe revisor, opdat de nauwkeurigheid en relevantie ervan wordt gegarandeerd.

4.4 Valutarisico

Het valutarisico is het risico dat de reële waarde of toekomstige kasstromen van een financieel instrument schommelen als gevolg van wijzigingen in de wisselkoersen. AXA Bank Belgium voert een beleid om de blootstelling aan valutarisico te minimaliseren. Enige materiële restposities worden systematisch afgedekt. Dit risico is opgevolgd en afgedekt op maandelijkse basis binnen het ALCO in 2017. Bovendien is er een kapitaalvereiste voor dit risico wanneer de totale nettopositie meer dan 2% van het eigen vermogen vertegenwoordigt.

4.5 Liquiditeitsrisico

Het “Basel Committee on Banking Supervision” (BCBS) definieert het liquiditeitsrisico als het risico van niet in staat te zijn om snel en gemakkelijk de positie in liquide middelen te verhogen om schokken als gevolg van financiële en economische stress op te vangen.

De risicotaxonomie van AXA Bank Belgium omvat de volgende twee aspecten van liquiditeitsrisico die binnen de scope van het liquiditeitsrisicobeheer vallen:

- Het liquiditeitsrisico op korte termijn dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldatum (binnen de maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd. Het komt voort uit liquide middelen en waarborgen op korte termijn (“intraday”, “overnight”, 1 dag tot 1 maand)

- Het structurele liquiditeitsrisico dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldag over een middellange of lange termijnhorizon (meer dan 1 maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd.

4.5.1 Liquiditeitsrisicobeheer

4.5.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

De afgelopen jaren was het liquiditeitsbeheer een van de belangrijkste prioriteiten van AXA Bank Belgium. Dit resulteerde in een aangepast kader voor liquiditeitsrisico’s, dat gebaseerd is op zowel prudentiële als interne indicatoren.

Om het geconsolideerde liquiditeitsrisico te waarderen en te beheren, volgt het ALCO van AXA Bank Belgium twee soorten indicatoren op:

1. Interne indicatoren: “Internal Liquidity Stress Indicator”
2. Prudentiële indicatoren: LCR en NSFR

Al deze indicatoren hebben een gemeenschappelijke aanpak: ervoor zorgen dat de liquiditeitsbuffer van AXA Bank Belgium voldoende is om te beantwoorden aan een reeks van stressevenementen. Meer specifiek is de eigen interne liquiditeitsindicator van AXA Bank Belgium zodanig ontworpen dat AXA Bank Belgium steeds een adequate liquiditeitsreserve aanhoudt om te weerstaan aan gecombineerde idiosyncratische en marktstressevenementen over een tijdshorizon van 1 jaar.

“Internal Liquidity Stresses” (ILS)

AXA Bank Belgium heeft twee specifieke scenario’s uitgewerkt om de toereikendheid van haar liquiditeitsbuffer te toetsen. Deze stressscenario’s werden ontwikkeld in samenwerking met de afdeling Risk Management van AXA Groep. De interne scenario’s zijn restrictiever dan de LCR-scenario’s, wat resulteert in een lager liquiditeitsoverschot in de interne scenario’s.

De ILS-scenario’s omvatten meerdere tijdshorizons (“overnight”, 1 week, 1 maand, 3 maanden, 6 maanden en 1 jaar) en de indicatoren zijn uitgedrukt in liquiditeitsoverschotten in euro na toepassing van het scenario. De liquide activa onder de ILS-scenario’s omvatten

enkel activa die aanvaard zijn door de ECB ("ECB eligible"). Het liquiditeitsoverschot is het verschil tussen de liquide activa min de gestreste in- en outflows onder beide scenario's.

Scenario 1 gaat uit van een parallelle daling van de rentevoeten terwijl scenario 2 uitgaat van een stijging van de rentevoeten. Beide scenario's omvatten ook een stijging van de "credit spreads" van de bank en een downgrade van haar rating.

De "Excess Liquidity"-indicator wordt gedefinieerd als de minst gunstige liquiditeitspositie, over alle tijdshorizons en stressscenario's heen.

in Eur (000)	31/12/2017	Limit	Buffer
Internal liquidity stress indicator	2.735.782	500.000	2.235.782

Prudentiële indicatoren

AXA Bank Belgium volgt de liquiditeitsindicatoren van Basel III op.

De LCR ("Liquidity Coverage Ratio") is sedert oktober 2015 bindend en de NSFR ("Net Stable Funding Ratio") wordt bindend met de invoering van CRD V.

4.5.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het liquiditeitsnoodplan van AXA Bank Belgium werd aangepast en de bank heeft een specifieke werkgroep opgericht om gedurende systemische of idiosyncratische liquiditeitscrisissen onmiddellijk tussen te komen en de gepaste acties te ondernemen. Dit heeft geleid tot een sterkere bewustwording van het liquiditeitsrisico op alle managementniveaus evenals tot een meer rigoureuze follow-up. Regelmatige toekomstprojecties van de belangrijkste liquiditeitsratio's ondersteunen het actieve beheer van het liquiditeitsrisico binnen AXA Bank Belgium.

4.5.2 Beheer van de liquiditeitsbuffer

AXA Bank Belgium beschikt over een zeer robuuste liquiditeitspositie zoals aangetoond door haar sterke liquiditeitsbuffer die duidelijk de prudentiële en interne limieten overschrijdt.

De beide Basel III-indicatoren bevinden zich ruim boven de minimale vereisten per einde 2017 (100%-grens) dankzij een comfortabele stock aan liquide activa en een solide financieringsstructuur.

Ratio	31/12/2017	31/12/2016	Limit
LCR	175%	169%	100%
NSFR	139%	139%	100%

AXA Bank Belgium heeft met succes zijn strategie aangepast om aan deze vereiste indicatoren te beantwoorden. Deze strategie omvat bijvoorbeeld het beleggingsbeleid van de bank dat beperkt is tot zeer liquide activa en het aantrekken van op lange termijn stabiele financiering.

Financiering

De belangrijkste bronnen van stabiele financiering van de bank zijn retaildeposito's (17,9 miljard EUR op 31 december 2017) en "covered bonds" (4,2 miljard EUR op 31 december 2017). In onderstaande tabel wordt meer detail vermeld.

Grafiek van looptijdanalyse

2017 (in '000 EUR)	< 3 maanden	< 12 maanden	> 12 maanden	Totaal
Financiering door de Centrale Bank	0	0	600.000	600.000
Leningen van financiële klanten	549.226	653	694	550.573
Ongedekte funding (spaar- en zichtrekening van 'andere financiële ondernemingen + CIFP)	82.799	653	694	84.146
Repurchase Agreements	466.427	0	0	466.427
Gedekte leningen	0	0	0	0
Retailfinanciering	15.968.605	189.712	1.719.940	17.878.257
Niet-vervallende retailfinanciering	15.681.998	0	0	15.681.998
Vervallende retail financiering (termijndeposito's, EMTN's retail, kasbons)	286.607	189.712	1.719.940	2.196.259
Financiering AXA Groep	11.646	5.519	599.440	616.605
Ongedekte financiering	3.691	0	0	3.691
EMTN	7.955	5.519	599.440	612.914
Andere tegenpartijen	13.475	0	4.200.756	4.214.231
Ongedekte funding van niet - financiële klanten	13.475	0	130	13.605
Gedekte obligaties	0	0	4.200.626	4.200.626
Totaal	**16.542.953**	**195.884**	**7.120.829**	**23.859.666**

In deze tabel is de reële waarde van derivaten niet opgenomen aangezien AXA Bank Belgium deze derivaten niet beschouwt als "financiering", gelet op het feit dat ze vooral deel uitmaken van de "back-to-back"-activiteiten van AXA Bank Belgium.

"Covered bonds"

De SPV Royal Street en AXA Bank Europe SCF zijn twee entiteiten die door AXA Bank Belgium gebruikt worden om langetermijnfinancieringen aan te trekken via de uitgifte van "covered bonds". Royal Street geeft RMBS'en uit, waarvan de "senior tranches" gebruikt worden door AXA Bank Europe SCF om "covered bonds" uit te geven.

Eind 2017 werden enkele aanpassingen doorgevoerd aan de bovenvermelde SPV-structuur. De SPV Royal Street verkocht het merendeel van de hypotheekleningenportefeuille aan AXA Bank Belgium, die het grootste deel doorverkocht aan AXA Bank Europe SCF. Royal Street dat voorheen uit drie compartimenten bestond zal voortaan enkel bestaan uit RS 1 met een klein bedrag aan RMBS'en. Zoals vermeld in hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures* werden per eind november 2017 de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. De formele liquidatie van deze compartimenten werd afgerond in het eerste kwartaal van 2018.

Oorspronkelijk werd AXA Bank Europe SCF door AXA Bank Belgium opgericht om "covered bonds" uit te geven. Haar voornaamste businessactiviteit was het uitgeven van "covered bonds" om woonleningen te herfinancieren via Royal Street. Na de bovenvermelde aanpassingen zal de nieuwe structuur van AXA Bank Europe SCF veel efficiënter en flexibeler zijn doordat het AXA Bank Europe SCF zal toelaten rechtstreeks hypotheekleningen te kopen van AXA Bank Belgium, zonder Royal Street als tussenpersoon te moeten gebruiken. De rentebetalingen op de hypotheekleningen aangehouden door AXA Bank Europe SCF worden door middel van "yield maintenance swaps" tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF getransfereerd. Dit zal toelaten om een "secured loan" te voorzien tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF met hypotheekleningen als onderpand zodat sneller "covered bonds" uitgegeven kunnen worden in de markt dankzij de lichtere structuur.

De sterke onderliggende kwaliteit van de retailhypotheekleningenportefeuille van AXA Bank Belgium in België is het perfecte onderpand voor een "covered bonds"-programma. Dit programma laat de bank toe om haar liquiditeitsrisico te beheren. Het bezorgt AXA Bank Belgium gediversifieerde financieringsbronnen en minimaliseert financieringsconcentraties per tijdsperiode. Het "covered bonds"-programma verleent AXA Bank Belgium toegang tot de markt van de "covered bonds" zodat ze haar kostprijs van de institutionele financiering op lange termijn kan verminderen. Dat programma geeft de bank toegang tot financieringsmarkten die open blijven in tijden van marktstress. De bank lanceerde haar eerste "covered bonds"-programma in november 2010. Het "covered bonds"-programma bedraagt 5,7 miljard EUR in 2017 waarvan 4,2 miljard EUR overblijft op geconsolideerd niveau: 3,4 miljard EUR zijn geplaatst in de markt, en 0,9 miljard EUR van deze "covered bonds" zijn gekocht door AXA Banque France. De overblijvende 1,5 miljard EUR bij AXA Bank Belgium werden geëlimineerd in de geconsolideerde balans.

4.6 Operationeel risico

AXA Bank Belgium definieert operationeel risico als het risico op verlies als gevolg van inadequate of ontbrekende interne processen, menselijke fouten of falende systemen. Een tekortkoming of ongeschiktheid kan zowel interne als externe oorzaken hebben.

In he Baselraamwerk is het operationele risico onderverdeeld in 7 categorieën:

i. **Interne fraude**: fraude in de financiële rapportering, ongepaste of frauduleuze financiële activiteiten evenals verduistering van activa en andere interne fraudes
ii. **Externe fraude**: diefstal en fraude evenals informaticafraude
iii. **Tewerkstellingspraktijken en werkplaatsbeveiliging**: relaties met werknemers, diversiteit en discriminatie, veiligheid van de omgeving, verlies van sleutelwerknemers en talentbeheer
iv. **Cliënten, producten en businesspraktijken**: geschiktheid, openbaarmaking en fiduciaire verplichtingen, ongeschikte zaakvoering of marktpraktijken, inclusief adviesactiviteiten, inbreuken op regelgeving en wetgeving, niet-geoorloofde activiteiten, productiefouten, enz.
v. **Schade aan fysieke activa**: natuurrampen, vandalisme, terrorisme, enz.
vi. **Verstoring van bedrijfsactiviteiten en systeemfaling**: systeemdisfunctioneringen en inbreuken op de informatiebeveiliging
vii. **Uitvoering, aflevering en procesbeheer**: fouten bij het inbrengen van gegevens, boekhoudkundige fouten, fouten in wettelijke rapporteringen, onachtzaam verlies van activa van klanten, enz.

Bij AXA Bank Belgium omvat de definitie van operationeel risico ook het compliancerisico, dat gedefinieerd wordt als het risico op verlies als gevolg van het onvermogen van een instelling om gepaste grondslagen, procedures of controles vast te leggen, te voldoen aan haar wettelijke of prudentiële verplichtingen of aan elk ander bindend contract.

Bij AXA Bank Belgium zit in de definitie van operationeel risico echter niet het reputatie- en strategisch risico vervat. Bij het bepalen van de impacten van het operationeel risico wordt echter rekening gehouden met potentiële reputatieschade van AXA[5] als kwalitatieve indicator terwijl grote schaden opgevolgd worden door de Groep.

4.6.1 Operationeel risicobeheer

4.6.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Voor de prudentiële kapitaalsvereisten past AXA Bank Belgium de “Basic Indicator Approach” toe (namelijk 15% * het rekenkundig gemiddelde van de som van alle positieve operationele resultaten van de laatste 3 jaren) waarbij de gegevens slechts per einde jaar bijgewerkt worden.

Voor de economische kapitaalsberekening past AXA Bank Belgium heen intern model toe dat ontwikkeld werd door AXA Groep. Dit model is vergelijkbaar met AMA. De economische kapitaalsberekening bestaat uit een jaarlijkse cyclus die de relevante en materiële operationele risico's waaraan AXA Bank Belgium kan blootgesteld worden identificeert en kwantificeert.

Net zoals tijdens de voorbije jaren, was er ook in 2017 een grote focus op het detecteren en bestrijden van fraude- en cyberrisico’s (hacking, phishing en cyberaanvallen) en prudentiële risico’s (met betrekking tot MIFID, AML, GDPR, PSDII, …). De samenwerking met de andere controlelijnen (Audit, Compliance, Information Security) is goed uitgewerkt bij AXA Bank Belgium. Het team van Operationeel Risico werkt continu aan het “risicobewustzijn” doorheen de hele organisatie (organiseren van trainingen voor de verschillende businesslijnen, deelname aan grote projecten en productlanceringen, enz.). In 2017 werd veel energie gestoken in de processen van het verzamelen van verliesgegevens (“Loss Data Collection”) en van de operationele risicocycli (“Operational Risk Cycle”). Deze processen werden geoptimaliseerd. Ze zorgen voor uniformiteit en maturiteit binnen de hele organisatie. In 2018 zullen deze inspanningen doorgaan, met een specifieke focus op een structureel raamwerk rond “risicorespons” (actieplannen, risicoaanvaarding). Het team van Operationeel Risico werkt ook een risicoaanvaardingsraamwerk uit, op basis waarvan de operationele risicoprocessen van AXA Bank Belgium gedefinieerd en opgevolgd worden.

[5] Op basis van het raamwerk van de Groep: geen impact, impact (nog niet bepaald), niet-significant (minieme geïsoleerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gering (belangrijke gesegmenteerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gemiddeld (ruimer en meer uitgesproken bezorgdheid binnen de industrie), belangrijk (negatieve publieke impact met belangrijke weerslag) en ernstig (dramatisch vertrouwensverlies van de stakeholders – uitgebreide negatieve publieke impact).

4.6.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Risicoverminderende acties worden vastgelegd voor de meest belangrijke operationele risico's. Meerdere opties zijn mogelijk:

- Het risico transfereren (voorbeelden: verzekeringscontracten voor brand, cyberincidenten, agentenfraude).

- Actieplannen om de risicovolle processen te versterken en de risico's tot een lager/aanvaardbaar niveau te brengen. Deze actieplannen worden vastgelegd door de businesses en gechallenged en (trimestrieel) opgevolgd door he team Operationeel Risico. Het Directiecomité wordt eveneens ingelicht.

AXA Bank Belgium volgt het operationeel risico eveneens op aan de hand van een operationeel-risicodashboard, dat basisrisico-indicatoren ("Key Risk Indicators", KRI's) berekend worden op kwartaalbasis.

Het team van Interne Financiële Controle is verantwoordelijk voor het uitvoeren van de tweedelijnscontroles van de belangrijkste risico's in de processen. In 2017 is AXA Groep begonnen met het uitrollen van een programma van interne controle. AXA Bank Belgium zal dit programma invoeren vanaf 2018. Het doel is om voor elk proces in de bank de "key & killer risks" te identificeren en de benodigde controledoelstellingen en controles om deze risico's te verminderen in te voeren.

4.7 Kapitaalbeheer

4.7.1 Beheer

Op basis van de EU-verordening en richtlijn inzake kapitaalsvereisten (CRR/CRD IV) en de Baselakkoorden moet AXA Bank Belgium een minimumniveau aan eigen vermogen aanhouden om de krediet-, markt- en operationele risico's af te dekken. Deze verplichting staat bekend als de "Pijler 1 minimale prudentiële kapitaalsvereisten". Banken moeten ook degelijke, effectieve en volledige strategieën en processen hebben om op een continue basis de bedragen, soorten en verdeling van intern kapitaal te beoordelen en aan te houden die ze noodzakelijk vindt om de aard en het volume van de risico's af te dekken waaraan ze blootstaan of zouden kunnen blootstaan. Deze verplichting staat bekend als "Pijler 2 economische kapitaalsvereisten" en wordt beoordeeld in het kader van de prudentiële controle. De "Internal Capital Adequacy Assessment Process" (ICAAP) (die eveneens de economische kapitaalsvereisten berekent) maakt deel uit van deze Pijler 2-vereisten.

Zowel voor het prudentiële als economische kapitaal wordt het "beschikbare kapitaal" van banken vergeleken met de "kapitaalsvereisten". De verschillen tussen de twee pijlers zijn te wijten aan de berekeningsmethoden[6] en de scope[7] van de risico's die ze dekken.

Het kapitaalrisico is het risico dat de bank over onvoldoende kapitaal beschikt of kan beschikken om de risico's te dekken waaraan de bank is blootgesteld. In de praktijk wordt dat vertaald in een toetsing van de solvabiliteit aan de minimale prudentiële kapitaalsvereisten (Pijler 1) en de economische kapitaalsvereisten (Pijler 2).

De solvabiliteit wordt zorgvuldig gemonitord door het "Asset & Liability Committee" (ALCO). Dit comité wordt in haar missie ondersteund door een werkgroep: het "Capital Management Committee" (CMC). Het CMC houdt toezicht op de nieuwe regelgevingen ("regulatory watch"), volgt de actuele en verwachte solvabiliteitsratio's op, anticipeert en beheert de economische en wettelijke kapitaalvereisten.

De berekeningen voor prudentieel kapitaal worden driemaandelijks gerapporteerd aan de toezichthouder (COREP).

In een jaarlijks ICAAP-dossier ("Internal Capital Adequacy Assessment Process") rapporteert de bank het vereiste economische kapitaal aan de toezichthouder. Het ICAAP is het interne beoordelingsproces van de instelling zelf, dat haar toelaat de toereikendheid van haar kapitaal te beoordelen in het licht van haar risicoprofiel en haar organisatie.

---

[6] Onder Pijler 1 worden de methodes gedefinieerd door de toezichthouder terwijl ze voor Pijler 2 bepaald worden door AXA Bank Belgium.

[7] Pijler 1 omvat slechts 3 risico's terwijl Pijler 2 alle materiële risico's omvat.

4.7.2 Regelgeving

In de nasleep van de financiële crisis heeft de EU strengere regels ingevoerd rond kapitaalvereisten voor banken die gebaseerd zijn op de Basel III-akkoorden. De vereisten voor banken staan uiteengezet in de "Capital Requirements Regulation" (CRR) en de "Capital Requirements Directive" (CRD IV). De CRR / CRD IV werd sinds 1 januari 2014 geleidelijk aan ingevoerd en zal volledig van kracht zijn in 2019.

De minimale kapitaalratio's (Pijler 1-vereisten) die volgens CRR/CRD IV moeten worden gehaald, zijn 4,5% voor het kernkapitaal (CET1), 6,0% voor de tier 1-kapitaalratio en 8,0% voor de totale kapitaalratio.

AXA Bank Belgium dient naast de minimale eigenvermogensvereisten van de CRR ook te voldoen aan de diverse buffers die kunnen opgelegd worden conform CRD IV.

De CRD IV voorziet in een kapitaalconserveringsbuffer. In tijden van hoogconjunctuur kan deze maximaal 2,5% bedragen. Het uitgangspunt is om extra kapitaal te reserveren in tijden van financiële voorspoed. In tijden van financiële stress heeft de instelling de mogelijkheid om dit kapitaal te gebruiken. Voorwaarde daarbij is dat de instelling dan geen dividend aan de aandeelhouders mag uitkeren. Deze buffer wordt geleidelijk toegepast en bedraagt 1,25% in 2017.

AXA Bank Belgium kan ook verplicht worden om een contracyclische kapitaalbuffer aan te leggen wat neerkomt op een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste. Deze buffer heeft als doel om de bank te beschermen tegen risico's die voortvloeien uit de financiële cyclus en kan oplopen tot 2,5%, eventueel hoger. Deze vereiste is in werking getreden in 2016.

De Belgische toezichthouder heeft AXA Bank Belgium aangewezen als O-SII of "andere systeemrelevante instelling" waardoor deze onderworpen is aan een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste (O-SII-buffer) van 0,75%. De invoering van deze buffer verloopt gefaseerd over een periode van 1 januari 2016 tot 1 januari 2018. Dit houdt in dat AXA Bank Belgium in 2017 een extra kapitaalvereiste van 0,25% opgelegd krijgt die in 2018 zal verhoogd worden met 0,25%.

Naast de kapitaalvereisten van Basel III moet AXA Bank Belgium ook voldoen aan de solvabiliteitsratio van Basel I, en dit tot en met december 2017. Met andere woorden, het kapitaal dat de bank moet aanhouden moet op elk moment groter zijn dan of gelijk zijn aan 80% van het totale minimumbedrag aan eigen vermogen dat de bank verplicht zou zijn aan te houden in overeenstemming met de Basel I-regels.

Naar aanleiding van zijn "Supervisory Review and Evaluation Process"-beoordeling (SREP) kan de bevoegde toezichthouder (voor AXA Bank Belgium is dat de Europese Centrale Bank) hogere minimumratio's opleggen (= Pijler 2-vereisten), omdat bijvoorbeeld niet alle risico's naar behoren zijn weergegeven in de prudentiële Pijler 1-berekeningen.

4.7.3 Eigen vermogen

Het eigen vermogen voor de solvabiliteitsvereisten is licht verschillend van het eigen vermogen in de boekhouding.

Het boekhoudkundige kernkapitaal wordt gecorrigeerd met:

- Prudentiële filters, die bepaalde posten uitsluiten van het eigen vermogen, zoals wijzigingen in de waarde van het eigen kredietrisico en aanvullende waardeaanpassingen in het kader van prudente waarderingen; en

- Andere aftrekposten, zoals immateriële vaste activa, de uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten, tekorten in termen van voorziening van "Internal Rating Based"-benadering (IRB). Wanneer IRB wordt toegepast voor de berekening van het kredietrisico, moeten banken hun aangelegde voorzieningen vergelijken met de verwachte verliezen. Elk tekort wordt afgetrokken van het Tier 1-kapitaal terwijl een overschot kan toegevoegd worden aan het Tier 2-kapitaal (beperkt tot een maximum).

In de onderstaande tabel is de reconciliatie van het boekhoudkundig eigen vermogen op basis van IFRS naar het nuttig eigen vermogen terug te vinden.

SAMENSTELLING NUTTIG EIGEN VERMOGEN	31/12/2017	31/12/2016
(in '000 EUR)		
Gestort kapitaal	636.318	681.318
Reserves (inclusief de ingehouden winsten)	384.780	281.356
Baten uit het lopend jaar	41.437	100.598
Andere reserves	1.469	1.125
Gecumuleerde niet-gerealiseerde resultaten	9.188	47.915
BOEKHOUDKUNDIG COMMON EQUITY TIER 1 KAPITAAL	**1.073.192**	**1.112.313**
Prudentiële filters	11.006	(26.221)
Waarde aanpassing het kader van eigen kredietrisico	*16.937*	*(18.672)*
Waarde aanpassing in het kader van prudente waardering	*(5.931)*	*(7.550)*
Aftrekposten van Common Equity Tier 1 Kapitaal	(42.390)	(71.919)
Reglementaire aanpassingen gecumuleerde niet gerealiseerde resultaten	(9.559)	*(35.518)*
Immateriële vaste activa	*(11.835)*	*(8.537)*
Uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten	*0*	*(11.073)*
	(2.965)	*0*
Tekort bij IRB voorzieningen	*(18.032)*	*(16.791)*
Annulatie van de boekhoudkundige correctie van uitgestelde belastingverplichtigen		**(20.478)**
NUTTIG EIGEN VERMOGEN COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)	**1.041.807**	**993.695**

De boekhoudkundige CET1-bedragen van december 2016 werden aangepast in functie van de correcties vermeld in hoofdstuk 42 *Correctie vorige jaarrekeningen*. Voor de COREP-rapportering werd deze aanpassing van de uitgestelde belastingverplichtingen geëlimineerd in het nuttige eigen vermogen en werd ze enkel toegevoegd in de reserves per 31 december 2017.

Het CET1 bedraagt1.042 miljoen EUR in 2017 tegenover 994 miljoen EUR in 2016.

Het is AXA Bank Belgium toegestaan om de geconsolideerde nettowinst voor het boekjaar 2017 (41,4 miljoen EUR) mee in rekening te brengen van het Tier 1-kernkapitaal. Dit resultaat versterkt het eigen vermogen van AXA Bank Belgium waarbij de kapitaalsvermindering van 45 miljoen EUR die gedurende het jaar plaatsvond gecompenseerd wordt. Deze kapitaalsvermindering reflecteert – gedeeltelijk – de vermindering van de blootstellingen van de commerciële activiteiten van AXA Bank Belgium in het buitenland. De CET1-cijfers van december 2017 verminderden eveneens door de correctie van de uitgestelde belastingverplichtingen zoals vermeld in hoofdstuk 42 *Correctie vorige jaarrekeningen*. De evolutie van het CET1 wordt verder bepaald door de bewegingen in de gecumuleerde niet–gerealiseerde resultaten en de waardeaanpassingen .

Het totaal nuttig eigen vermogen bestaat uit:

- CET1
- additioneel Tier 1-kapitaal bestaande uit in aanmerking komende converteerbare obligaties;
- Tier 2-kapitaal, bestaande uit de nuttige waarde van de achtergestelde leningen, eeuwigdurende achtergestelde leningen en inclusief Basel III-overgangsmaatregelen

TOTAAL EIGEN VERMOGEN VOOR SOLVABILITEITSVEREISTEN	31/12/2017	31/12/2016
CET1	**1.041.807**	**993.695**
Aanvullend Tier1 kapitaal	**90.000**	**90.000**
TIER 1	**1.131.807**	**1.083.695**
TIER 2	**13.801**	**21.202**
Achtergestelde schulden	5.830	11.636
Achtergestelde perpetuals	7.972	9.566
Perpetuals	*15.943*	*15.943*
Perpetuals phase out	*(7.972)*	*(6.377)*
TOTAAL NUTTIG EIGEN VERMOGEN	**1.145.609**	**1.104.897**

Het totaal nuttig eigen vermogen evolueert van 1.105 miljoen EUR in 2016 naar 1.145 miljoen EUR in 2017.

4.7.4 Prudentiële kapitaalsvereisten

De prudentiële kapitaalsvereisten zijn gebaseerd op het concept van risicogewogen activa. De minimale prudentiële kapitaalsvereisten onder Pijler 1 worden specifiek gedefinieerd in de regelgeving. De risicogewogen activa worden berekend op basis van specifieke Baselregels voor gewogen risico's waarvoor AXA Bank Belgium goedkeuring heeft gekregen. In de meeste gevallen wordt de "Standardised Approach" toegepast binnen de bank. De "Internal Ratings Based"-benadering (IRB) wordt enkel toegepast voor de Belgische retailactiviteit. De vereiste betreffende het operationeel risico volgt de BIA ("Basic Indicator Approach").

Het volume aan risicogewogen activa onder Basel III bedraagt 5.289 miljoen EUR op 31 december 2017.

GEWOGEN RISICOVOLUMES	31/12/2017	31/12/2016
(in '000 EUR)		
Gewogen kredietrisico's	4.368.646	3.733.507
Gewogen marktrisico's	177.835	135.603
Gewogen operationele risico's	675.882	736.386
Risico van aanpassing van de kredietwaardering (CVA-risico)	66.309	86.709
TOTAAL GEWOGEN RISICOVOLUMES	**5.288.672**	**4.692.204**

De Belgische toezichthouder heeft voor alle banken die de IRB-modellen gebruiken een add-on toegepast van 5% op de Belgische hypotheekleningen. Deze bijkomende kapitaalsvereiste, berekend als een add-on van 5% op de IRB-risicogewogen activa inzake hypotheekleningen op woningen in België zit vervat in de risicogewogen activa (kredietrisico).

De risicogewogen activa stegen van 4.692 miljoen EUR in 2016 naar 5.289 miljoen EUR in 2017. Deze stijging komt voornamelijk voort uit de risicogewogen activa opgenomen in de berekening van het kredietrisico. In december 2017 besliste AXA Bank Belgium om haar interne model voor hypotheekleningen aan te passen waarbij een fijnere segmentering van de portefeuilles werd doorgevoerd vanuit een risicobeheersperspectief.

4.7.5 Kapitaalratio's

De prudentiële solvabiliteitsratio's vergelijken het eigen vermogen van AXA Bank Belgium met haar risicogewogen activa.

De hoge solvabiliteitsratio's van AXA Bank Belgium zijn het gevolg van haar strategie van voorzichtige beleggingen en toekenning van kredieten.

KAPITAALRATIOS	31/12/2017	31/12/2016
CET1 ratio	19,7%	21,2%
T1 ratio	21,4%	23,1%
Totale kapitaalratio	21,7%	23,5%
Fully loaded CET1 ratio	19,9%	21,9%
Fully loaded T1 ratio	21,6%	23,8%
Fully loaded totale kapitaalratio	21,7%	24,0%

De Common Equity T1, T1 en totale kapitaalratio houden rekening met de overgangsbepalingen van Basel III.

Alle solvabiliteitsratio's daalden tegenover vorig jaar. Dit wordt voornamelijk verklaard door een significante stijging van de risicogewogen activa in 2017. Op 31 december 2017 bedraagt de Tier 1-ratio van AXA Bank Belgium 21,4% (23,1 % in 2016) en de totale eigenvermogensratio 21,7% (23,5% in 2016).

Dezelfde ratio's maar "fully loaded" (alsof Basel III reeds van toepassing zou zijn) bedragen respectievelijk 21.6% en 21.7% (23,8% en 24.0% in 2016).

AXA Bank Belgium beantwoordt aan alle minimale kapitaalvereisten die worden opgelegd door Basel III. De bank beantwoordt eveneens aan de striktere percentages betreffende Tier 1-kapitaal die zijn opgelegd door SREP.

4.7.6 Hefboomratio

De hefboomratio is een aanvullende maatregel binnen het Baselkader. Het is de verhouding tussen Tier 1 en de totale blootstelling (rubrieken op de balans en buitenbalans).

Het doel is om overmatige hefboomwerking te beperken en de activa van instellingen meer in lijn te brengen met hun kapitaal.

De ratio zal bindend zijn op 1 januari 2018 maar de richtlijnen van het BCBS ("Basel Committee on Banking Supervision") voorzien het openbaar maken van de hefboomratio en de bestanddelen ervan vanaf 1 januari 2015.

In samenhang met de toekomstige invoering van de niet-risicogerelateerde hefboomratio ("non-risk based leverage ratio") heeft AXA Bank Belgium het balanstotaal verder verlaagd door middel van een vermindering van de beleggingsportefeuille. Daardoor verbeterde de hefboomratio van de bank op basis van de huidige CRR-wetgeving ("Delegated Act") in 2017: 4,3% per eind december 2017 (4,1% in 2016) of 4,3%"fully loaded" (4,2% in 2016).

Rekening houdend met de lage risico's van de activa van AXA Bank Belgium levert dit een comfortabele buffer op.

HEFBOOMRATIO	31/12/2017	31/12/2016
Phase -in ratio	4,3%	4,1%
fully loaded ratio	4,3%	4,2%

5 Reële waarde van financiële activa en verplichtingen

5.1 Reële waarde van retailactiviteiten

Voor activa en verplichtingen op korte termijn of die onmiddellijk opvraagbaar zijn, neemt AXA Bank Belgium de boekwaarde als de beste benadering.
De reële waarde van de retailproducten wordt in een aantal stappen berekend:

- eerst worden de toekomstige cashflows berekend op basis van de productkenmerken (rentevoet van de klant, betalingsfrequentie, enz.);
- voor retailkredieten worden deze cashflows vervolgens aangepast om rekening te houden met vervroegde terugbetalingen (2.5% op jaarbasis voor woonkredieten, 4% voor investeringskredieten, 10% op jaarbasis voor leningen op afbetaling);
- de berekening van de reële waarde, die gebaseerd is op de Monte-Carlosimulatie, omvat de caps en floors die besloten zijn in de variabele woonkredieten. Daarbij worden een reeks van rentescenario's gegenereerd. In elk van deze scenario's worden de kasstromen van de woonkredieten gesimuleerd, rekening houdend met de caps en floors. Zo zal bijvoorbeeld de aangepaste rentevoet van de klant afhangen van de gesimuleerde marktrente, met als maximum de contractuele cap van het woonkrediet. De reële waarde van de portefeuille wordt dan bepaald door het gemiddelde te nemen van de verdisconteerde kasstromen in het Monte-Carloscenario.

Daarna worden de (aangepaste) kasstromen verdisconteerd op basis van de IRS-curve. Per product wordt de IRS-curve aangepast met een kostenspread om rekening te houden met de beheerskosten van dat product.

5.2 Reële waarde van financieringsactiviteiten (treasury)

De financiële instrumenten worden in 3 categorieën ingedeeld.

De eerste categorie bestaat uit de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde niveau 1 wordt bepaald op basis van marktprijzen in een actieve markt.

De vaststelling van het bestaan van een actieve markt is meestal eenduidig met marktinformatie beschikbaar voor het publiek en investeerders. Er is geen afgelijnde beschrijving of minimale drempel van de activiteit die "regelmatig voorkomende markttransacties" vertegenwoordigt, waardoor het niveau van de daadwerkelijke transacties dienen te worden beoordeeld met inachtneming van de frequentie en het volume. Een laag transactievolume vertegenwoordigt niettemin nog steeds een prijs als deze bepaald is in een normale economische omgeving op een objectieve basis. De transactiebedragen zijn belangrijke indicatoren van de reële waarde.

Indien de markt voor een bepaald instrument niet actief is of de marktprijzen niet of niet op regelmatige basis beschikbaar zijn, wordt gebruik gemaakt van waarderingstechnieken gebaseerd op de geactualiseerde waarde van toekomstige kasstromen en de prijsbepaling van optiemodellen. Deze waarderingstechnieken maken gebruik van marktdata zoals rentecurves, dividendrendement, indexniveaus en volatiliteitsgegevens. AXA Bank Belgium maakt gebruik van informatie uit Bloomberg, Markit en/of Interactive Data of aangeleverd door betrouwbare tussenpersonen. Deze prijzen worden vervolgens intern gevalideerd of de instrumenten worden gewaardeerd aan de hand van interne waarderingstechnieken.

Het gebruik van waarneembare inputparameters leidt tot een reële waarde niveau 2, terwijl het gebruik van niet-waarneembare input tot een reële waarde niveau 3 leidt, tenzij hun invloed niet significant is. Waarneembare inputs worden ontwikkeld met behulp van marktgegevens, zoals publiek beschikbare informatie over feitelijke gebeurtenissen of transacties, die de veronderstellingen weerspiegelen die marktdeelnemers zouden gebruiken bij het bepalen van de prijs van het instrument.
Het belang van niet-waarneembare parameters wordt geëvalueerd (1) op het niveau van elk individueel financieel instrument en (2) in zijn geheel.

1. De specifieke impact van niet-waarneembare parameters op de reële waarde van elk financieel instrument wordt beoordeeld zolang de mark-to-market ervan [0,05%] van de totale balans overschrijdt. Ze worden beschouwd als zijnde meer dan een onbelangrijke impact te hebben wanneer ze de wijziging van de reële waarde van een financieel instrument met [30%] of meer beïnvloeden. Indien AXA Bank Belgium de specifieke impact van de niet-waarneembare parameters op de reële waarde van het instrument niet met redelijke inspanningen kan meten, wordt het instrument automatisch gecatalogeerd in niveau 3.

2. Op het totaalniveau wordt gecontroleerd of de globale mark-to-market van alle financiële instrumenten die niet-waarneembare parameters gebruiken die niet gecatalogeerd worden onder niveau 3 de [2%] van de totale balans niet overschrijdt.

AXA Bank Belgium hanteert een beslissingstabel waarbij de toegekende niveaus per klasse van financieel instrument wordt weergegeven. Een specifiek comité zorgt voor een regelmatige herziening minstens 1 keer per jaar van deze beslissingstabel om ervoor te zorgen dat deze nauwkeurig en allesomvattend is. Het speciale comité is minstens samengesteld uit de managers van de boekhoudbeleidsregels (inclusief CTFM) en de middle-office dat het bedrijf vertegenwoordigt.

Indien er op het niveau van dit specifiek comité onenigheid zou bestaan over de reële-waardeclassificatie, zou het punt worden overgemaakt aan de CFO van AXA Bank Belgium voor beslissing over de niveauclassificatie.

De tweede categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Vorderingen op andere bankiers

Vorderingen op andere bankiers bevatten interbancaire plaatsingen en reverse repo's.
De geraamde reële waarde is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Leningen en vorderingen op klanten

Deze leningen en vorderingen zijn opgenomen voor hun nettoboekwaarde, na waardeverminderingen. De geraamde reële waarde van leningen en vorderingen vertegenwoordigt het verdisconteerd bedrag van de toekomstige verwachte kasstromen. Deze verwachte kasstromen zijn verdisconteerd volgens de huidige marktomstandigheden om zo de reële waarde te bepalen.

Verplichtingen

Deposito's en ontleningen

De geraamde reële waarde van vastrentende deposito's, repotransacties en overige vastrentende ontleningen zonder genoteerde marktprijs is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Uitgegeven schuldinstrumenten

Voor de uitgegeven depositocertificaten wordt een verdisconteerd kasstroommodel gebruikt gebaseerd op een huidige rendementscurve van toepassing voor de resterende looptijd van het instrument tot op de vervaldag.

De derde categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Voor verkoop beschikbare financiële activa

Aandelen die zijn opgenomen voor hun aankoopprijs als beste inschatting van hun marktwaarde.

Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep).

Verplichtingen

Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep).

Financiële verplichtingen aangemerkt tegen reële waarde via de resultatenrekening

Uitgegeven EMTN's, de reële waarde hiervan werd bepaald aan de hand van de "discounted cash flow"-methode, waarbij als niet-waarneembare inputs volatiliteiten gebaseerd op historische data gebruikt worden. Een stijging (daling) van 10% zou daarbij leiden tot een stijging (daling) van de reële waarde met 18,6 miljoen EUR (2016: 19,0 miljoen EUR).

Overzicht van activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde

Activa / Verplichtingen 2017.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	1.247.291	6	1.217.176	30.109
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Voor verkoop beschikbare financiële activa	2.952.270	2.944.563	978	6.730
Activa derivaten - hedge accounting	67.552		67.552	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	824.596	99	813.099	11.398
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.348.872		802.499	546.373
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	287.907		287.907	

Tabel FVAL.1

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Activa / Verplichtingen 2016.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	1.643.504	16	1.617.633	25.856
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Voor verkoop beschikbare financiële activa	4.304.987	4.297.280	978	6.730
Activa derivaten - hedge accounting	97.758		97.758	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	1.104.317		1.096.959	7.358
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en	1.484.385		1.007.492	476.892
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	401.701		401.701	

Tabel FVAL.2

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:				
31.12.2017	Level 3 BEGINSALDO	W&V	OCI	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	RW Level 3 EINDSALDO
Voor verkoop beschikbare activa	6.730	0	0	0	0	6.730
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0	0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	25.856	4.102	0	151	0	30.109
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-484.250	-1.335	-14.899	-57.287	0	-557.771
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-451.664**	**2.767**	**-14.899**	**-57.136**	**0**	**-520.933**

Tabel FVAL.3

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:				
31.12.2016	Level 3 BEGINSALDO	W&V	OCI	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	RW Level 3 EINDSALDO
Voor verkoop beschikbare activa	6.731	0	0	0	-1	6.730
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0	0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	21.448	3.997	0	364	47	25.856
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-392.504	-1.476	0	-113.140	22.871	-484.250
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-364.326**	**2.521**	**0**	**-112.776**	**22.917**	**-451.664**

Tabel FVAL.4

De bewegingen in de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde gebaseerd wordt op genoteerde prijzen of waarneembare data andere dan genoteerde prijzen vinden voornamelijk hun oorzaak in volgende elementen (in duizenden EUR):

FV 2017 Delta	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-1.277.526	0	0
Van Level 2 naar Level 1	0	0	0
Van Level 3 naar Level 2	0	0	0
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-75.191	0	0
TOTAAL	-1.352.717	0	0

FV 2016 DELTA	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-3.515.075		
Van Level 2 naar Level 1			
Van Level 3 naar Level 2		1	-1
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-19.471	906	
TOTAAL	-3.534.546	907	-1

Reële waarde hiërarchie: financiële instrumenten gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Activa / Verplichtingen 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Leningen en vorderingen	21.921.564	23.681.062			23.681.062
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten	21.921.564	23.681.062			23.681.062
Held-to-maturity investments					
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten					
Financiële verplichtingen tegen kostprijs	23.398.416	23.478.145		4.289.462	19.188.683
Deposito's	18.362.605	18.362.605			18.362.605
In schuldbewijzen belichaamde schulden	4.253.792	4.333.521		4.289.462	44.059
Overige verplichtingen	782.019	782.019			782.019

Tabel.FVAL.7

Reële waarde hiërarchie: financiële instrumenten gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Activa / Verplichtingen 2016.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Leningen en vorderingen	20.650.591	22.476.946			22.476.946
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten	20.650.591	22.476.946			22.476.946
Held-to-maturity investments					
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten					
Financiële verplichtingen tegen kostprijs	23.400.741	23.566.539		3.597.950	19.968.589
Deposito's	18.943.659	18.943.659			18.943.659
In schuldbewijzen belichaamde schulden	3.546.961	3.712.759		3.597.950	114.809
Overige verplichtingen	910.121	910.121			910.121

Tabel.FVAL.8

De reële waarde van de leningen en vorderingen is het resultaat van een eigen berekening, via een actualisatie van de cashflows van de kredieten met de 6-maandsswapcurve.

De financiële verplichtingen tegen kostprijs waarvoor de reële waarde werd berekend, betreffen de “covered bonds” waarvoor de reële waarde gebaseerd is op ofwel informatie opgemaakt door meer dan 20 marktparticipanten ofwel kan bekomen worden via Bloomberg.

5.3 Dag 1-resultaten

Tijdens het boekjaar 2017 werden geen dag 1-resultaten geboekt.

5.4 Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille

Op basis van een interne beoordeling uitgevoerd door AXA Bank Belgium, raamt het management de impact van de toepassing van CVA (“Credit Value Adjustment”) en DVA (“Debit Value Adjustment”) op de derivatenportefeuille op een bruto-CVA van 6,5 miljoen EUR en een bruto-DVA van 3 miljoen EUR en werd beslist om de netto-impact (winst) van 3,5 miljoen EUR (voor belastingen) in de balans op te nemen.

IFRS 13 – *Reële waarde* definieert het concept reële waarde. Meer bepaald met betrekking tot derivaten moet er volgens deze norm een waardering van het kredietrisico worden opgenomen bij de bepaling van de reële waarde via een CVA en een DVA. De CVA waardeert het kredietrisico dat AXA Bank Belgium loopt bij tegenpartijen, terwijl de DVA het risico waardeert dat de tegenpartij loopt bij AXA Bank Belgium.

De CVA en DVA worden netto berekend per tegenpartij. CVA (DVA) is een functie van de totale blootstelling op de afsluitdatum, de credit spread van de tegenpartij (AXA Bank Belgium) en de gemiddelde resterende looptijd van de verrichtingen. De blootstelling voor de totale nettopositie bestaat uit de huidige blootstelling, namelijk het verschil tussen de waardering tegen marktwaarde op de afsluitdatum en het uitgewisselde onderpand op die datum, en de potentiële toekomstige blootstelling, namelijk de verwachte verandering in reële waarde van de positie over een periode van 10 dagen.

Deze blootstelling wordt gehandhaafd tot de gemiddelde looptijd van de deals.

Het subelement "huidige blootstelling" evolueert in de tijd. Voor de eerste 10 dagen stemt ze overeen met het verschil tussen de reële waarde van de posities op de afsluitdatum en de waarde van het onderpand dat werd omgeruild op deze datum. Vanaf de 11de dag wordt deze huidige blootstelling vervangen door de maximale huidige blootstelling zoals die bepaald wordt door de onderpandovereenkomst ("CSA Threshold" en "Minimum Transfer Amount") aangepast met een coëfficiënt die de gemiddelde blootstelling van de laatste 3 maanden weergeeft, verhoogd met een eventuele initieel op afsluitdatum betaalde/ontvangen marge evenals een eventueel structureel en significant verschil tussen het verstrekte/ontvangen onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium. Er dient opgemerkt dat geen enkel structureel verschil werd vastgesteld eind 2017 tussen het onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium.

Te noteren dat de daling van de CVA (DVA) tussen 2016 en 2017 eveneens te wijten is aan een wijziging van de methodologie in 2 fasen:

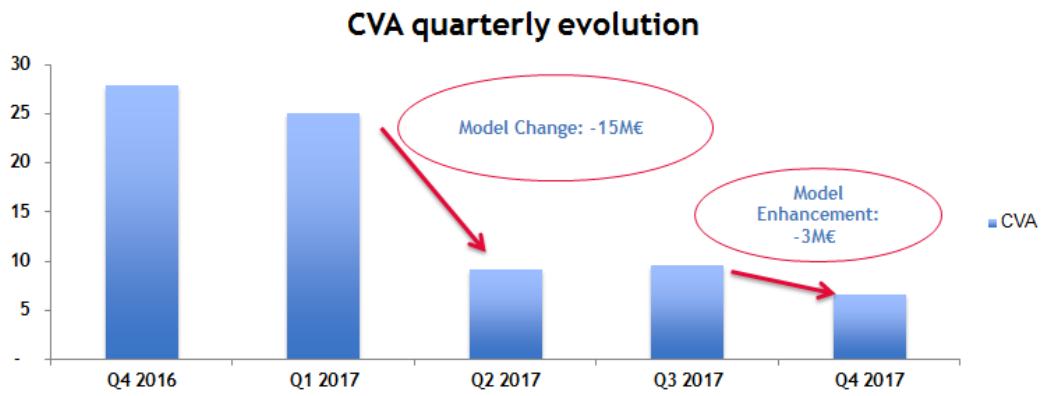

De geleverde inspanningen in de verbetering van de methodologie kunnen samengevat worden in 2 punten:

- Een eerste ontwikkeling aangebracht vanaf het tweede kwartaal van 2017 betreft de toepassing van een intern model voor de berekening van de "probability of default" (op basis van het model van JP Morgan) evenals het gebruik van een intern VaR-model voor de berekening van de potentiële toekomstige blootstelling. De daling van de CVA met 15 miljoen EUR is voor het grootste deel hieraan te wijten.

- Een tweede ontwikkeling aangebracht vanaf het vierde kwartaal van 2017 betreft een "best estimate" van de huidige blootstelling. Zoals hoger vermeld heeft een deel van de huidige blootstelling te maken met de blootstelling na de 10de dag die de maximale blootstelling zoals bepaald door het onderpandcontract ("Minimum Transfer Amount" en de blootstelling in gemiddelde reële waarde over een historiek van 3 maanden op dagelijkse basis vervangt. De daling van de CVA met 3 miljoen EUR is voor het grootste deel hieraan te wijten.

5.5 Toepassing van de DVA op uitgegeven EMTN's

Zie hoofdstuk 28 *Financiële verplichtingen tegen reële waarde met verwerking van de waardeveranderingen in de resultatenrekening*.

6 Gebruik van schattingen en beoordelingen

AXA Bank Belgium maakt gebruik van schattingen en beoordelingen in het kader van het opstellen van haar Geconsolideerde Jaarrekening op basis van IFRS. Deze schattingen en beoordelingen worden continu getoetst en zijn gebaseerd op de ervaring uit het verleden en andere factoren, waaronder een aanvaardbare inschatting van toekomstige gebeurtenissen gebaseerd op de huidig gekende omstandigheden. Werkelijke resultaten kunnen afwijken van deze schattingen en beoordelingen.
Schattingen en beoordelingen vinden vooral plaats in de volgende gebieden:

- schatting van de realiseerbare waarde bij bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen (zie hoofdstuk 2.3 *Financiële instrumenten – kredieten en vorderingen*);
- voor verkoop beschikbare financiële activa (zie hoofdstuk 20 *Voor verkoop beschikbare financiële activa*) en materiële en immateriële vaste activa (zie hoofdstuk 2.12 *Materiële en immateriële vaste activa*);
- bepaling van de reële waarde van niet-genoteerde financiële instrumenten (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- schatting van waardeverminderingen voor kredietverliezen (zie hoofdstuk 2.3 *Financiële instrumenten – kredieten en vorderingen*);
- schatting van uitgestelde belastingvorderingen (zie hoofdstukken 2.11.3 *Schatting van uitgestelde belastingen* en 16 *Winstbelasting*);
- waardering van de CVA en DVA (zie hoofdstukken 5.4 *Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille* en 28 *Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening*);
- schatting van voorzieningen voor pensioenverplichtingen (zie hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*);
- schatting van de bestaande verplichtingen die voortvloeien uit gebeurtenissen in het verleden bij de opname van andere voorzieningen (zie hoofdstuk 31 *Voorzieningen*);
- beoordeling van de classificatie van financiële instrumenten (zie hoofdstukken 2.2 *Financiële instrumenten - effecten*, 2.3 *Financiële instrumenten – kredieten en vorderingen*, 2.4 *Thesaurie* en 2.7 *Financiële verplichtingen en bankdeposito's*) en de indeling in categorieën met betrekking tot het bepalen van de reële waarde (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- schatting van de verwachte gebruiksduur van materiële en immateriële vaste activa (zie hoofdstuk 2.12 *Materiële en immateriële vaste activa*).

7 Baten (lasten) uit provisies en vergoedingen

Baten uit en lasten in verband met provisies en vergoedingen in '000 EUR	2017.12	2016.12
Baten uit provisies en vergoedingen		
Effecten	30.591	20.057
Uitgiften	28.222	18.169
Aan- en verkooporders	100	101
Overige	2.270	1.787
Clearing en afwikkeling		
Trust- en zaakwaarnemende activiteiten	906	977
Vermogensbeheer		
Bewaring	906	977
Andere zaakwaarnemende transacties		
Verplichtingen uit hoofde van leningen		
Betalingsdiensten	7.177	7.138
Gestructureerde financiering		
Vergoeding voor beheersdiensten met betrekking tot effectiseringsactiviteiten		
Overige financiële diensten	24.619	24.829
TOTAAL	**63.293**	**53.001**
Lasten in verband met provisies en vergoedingen		
Provisies betaald aan tussenpersonen (acquisitiekosten)	44.271	32.267
Clearing, afwikkeling en bewaring	781	898
Overige	8.700	9.276
TOTAAL	**53.752**	**42.441**

Tabel FCIE.1

8 Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de resultatenrekening

Gerealiseerde nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening 2017.12 in '000 EUR	*Netto*
Voor verkoop beschikbare financiële activa	44.636
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële leases)	3.269
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	6.018
Andere	
TOTAAL	53.922

Tabel GLNPL.1

Gerealiseerde nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening 2016.12 in '000 EUR	*Netto*
Voor verkoop beschikbare financiële activa	261.089
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële leases)	891
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	
Andere	
TOTAAL	261.980

Tabel GLNPL.2

9 Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening

Nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2017.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	10.604	
TOTAAL	10.604	

Tabel GLFVPL.1

Nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2016.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	2.705	3.147
TOTAAL	2.705	3.147

Tabel GLFVPL.2

10 Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van afdekkingstransacties

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2017.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	127.325
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	-124.986
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	2.340

Tabel GLHA.1

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2016.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	-102.670
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	-102.501
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	-479
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	-205.650

Tabel GLHA.2

Inclusief de afschrijving van de wijziging in de reële waarde van de afgedekte positie.

11 Andere netto-exploitatiebaten

Overige exploitatiebaten en -lasten in '000 EUR	2017.12	2016.12
EXPLOITATIEBATEN	**38.417**	**33.382**
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen	166	
Huurinkomsten uit vastgoedbeleggingen		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Overige baten verbonden met vastgoedbeleggingen		
Operationele leases		
Overige	38.251	33.382
EXPLOITATIELASTEN	**1.467**	**1.707**
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode huurinkomsten hebben gegenereerd		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode geen huurinkomsten hebben gegenereerd		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Operationele leases	1.465	1.705
Overige	2	1
TOTAAL	**36.951**	**31.675**

Tabel OONI.1

12 Operationele leasing

Leasingactiviteiten als leasinggever, behoren niet tot het activiteitsdomein van AXA Bank Belgium.
Als leasingnemer heeft AXA Bank Belgium enkel operationele-leasingcontracten.
Deze worden met betrekking tot de huur van de bedrijfswagens evenals de huur van bedrijfsgebouwen hierna vermeld.

Activa aangehouden als een lessee in het kader van een operationele lease 2017.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de lessee - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.079		1.465		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	1.710				
> 5 jaar	53				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	2.842		1.465		

Tabel OLA.1

Activa aangehouden als een lessee in het kader van een operationele lease 2016.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de lessee - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.085		803		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	1.759				
> 5 jaar	54				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	2.898		803		

Tabel OLA.2

13 Personeelsuitgaven

13.1 Samenstelling van de personeelslasten

Personeelsuitgaven in '000 EUR	2017.12	2016.12
Bezoldigingen	59.257	60.974
Sociale lasten	22.888	24.645
Rust- en overlevingspensioenen en soortgelijke uitgaven	1.850	-49
Op aandelen gebaseerde betalingen		
Andere	4.855	6.851
TOTAAL	88.850	92.421

Tabel PE.1

13.2 Pensioentoezeggingen en andere prestaties

13.2.1 Algemene principes

13.2.1.1 Pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen

De geëvalueerde regelingen vertegenwoordigen enerzijds de pensioenregelingen en anderzijds de medische voordelen die verbonden zijn aan de hospitalisatiedekkingen na het pensioen.

AXA Bank Belgium beschikt over 12 pensioenregelingen waarvan er 7 wettelijk zijn gestructureerd als pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen.

De pensioenstelsels zijn onderworpen aan de in België geldende prudentiële en sociale regels, meer bepaald aan de wet op de aanvullende pensioenen (WAP).

In overeenstemming met de Belgische wetgeving die geldt voor de pensioenregelingen van de tweede pijler (de wet op de aanvullende pensioenen), moeten alle Belgische pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen onder de IFRS-standaarden worden beschouwd als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen. De wet op de aanvullende pensioenen bepaalt dat in het kader van de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, de werkgever een rendement van minstens 3,75% moet voorzien op de persoonlijke bijdrage van de werknemer en 3,25% op de werkgeversbijdragen. Vanaf 2016 wordt dit minimale rendementspercentage een variabele rentevoet die gebaseerd is op de Belgische OLO-overheidsobligaties, maar met een minimumrendement dat vastgelegd is op 1,75% en een maximumrendement dat vastgelegd is op 3,75%.

Vanwege dit minimumrendement dat in België moet worden gewaarborgd voor de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, is de werkgever blootgesteld aan een financieel risico (er is een wettelijke verplichting om aanvullende bijdragen te betalen als het rendement van de onderliggende activa niet voldoet aan de wettelijke vereisten, door alle personeelsverloningen met betrekking tot de werknemersprestaties tijdens de lopende en vorige periode te betalen). Deze pensioenregelingen moeten bijgevolg worden geclassificeerd en geboekt als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen onder IAS 19 - *Personeelsbeloningen*.

Voor dit type pensioenregelingen worden de volgende boekhoudmethodes gebruikt om de activa en verplichtingen te waarderen:

- De contante verplichting (of "defined benefit obligation") wordt bepaald door de gewaarborgde minimumreserve op de berekeningsdatum te projecteren tegen de minimaal gewaarborgde rentevoet tot de veronderstelde pensioendatum, en die vervolgens te actualiseren aan de hand van de weerhouden discontovoet, rekening houdend met de overlevings- en vertrekveronderstellingen.
- De reële waarde van de activa ("assets") wordt bepaald op basis van de reëel samengestelde reserves (op basis van de stortingen en reële rendementen op de berekeningsdatum).

Anderzijds biedt AXA Bank Belgium hospitalisatiedekkingen aan zijn werknemers die met pensioen vertrekken. De geboden waarborgen zijn voor een groot deel van de werknemers gelijkaardig aan de waarborgen die geboden worden tijdens de activiteitsperiode. AXA Bank Belgium financiert deels deze voordelen die toegekend worden aan het personeel na de pensionering.

De economische veronderstellingen die werden gebruikt voor de waardering van elke regeling op 31 december van het jaar, zijn de volgende:

	2017	2016	2015	2014	2013
Discontovoet	1,45%	1,50%	2,30%	1,80%	3,40%
Inflatievoet	1,60%	1,60%	1,60%	2,00%	2,00%
Percentage loonsverhoginger	2,30%	2,60%	2,60%	3,00%	3,50%

Tabel PE.2

De evolutie van de kosten voor de gezondheidszorg wordt op 2% per jaar geraamd.
De sterftetafels die voor de beoordelingen van de toezeggingen worden gebruikt, zijn de sterftetafels MR/FR (1988-1989) met een leeftijdsverlaging van 5 jaar.
De veronderstelde pensioenleeftijd is 65 jaar, om rekening te houden met de verwachte trends op lange termijn.
Het percentage waarschijnlijkheid van vertrek voor de pensionering wordt vastgesteld per leeftijd overeenkomstig de onderstaande tabel:

Leeftijd	percentage
< 20 jaar	0,0%
20 jaar <= 24 jaar	8,0%
25 jaar <= 29 jaar	8,0%
30 jaar <= 34 jaar	8,0%
35 jaar <= 39 jaar	5,0%
40 jaar <= 44 jaar	3,5%
45 jaar <= 49 jaar	3,0%
50 jaar <= 54 jaar	2,0%
55 jaar <= 59 jaar	1,8%
60 jaar <= 65 jaar	1,8%

Tabel PE.3

Al deze veronderstellingen werden bepaald in overeenstemming met de statistische waarnemingen voor de betrokken populaties en met de economische verwachtingen:

- de disconteringsvoet wordt bepaald op de afsluitdatum op basis van de marktrente voor AA-bedrijfsobligaties van de eurozone en in functie van de duration en de kenmerken van de regelingen. De duration van de verbintenissen bedraagt ongeveer 10,4 jaar op het einde van 2017 tegenover ongeveer 11 jaar op het einde van 2016.
- door een verlaging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO ("defined benefit obligation", actuariële schuld) wijzigen met +5,7% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +6%.
- door een verhoging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met -5,2% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met -5,5%.
- door een stijging van het inflatiepercentage met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +3,3% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +4,2%.
- door een stijging van het inflatiepercentage van de medische kosten met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +0,4% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +0,6%.
- door een stijging van een aangroei van de lonen met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +7,0% en de kostprijs van de diensten geleverd gedurende de periode met +8,2%.

13.2.1.2 Jaarlijkse variatie van de pensioentoezeggingen en andere prestaties

De jaarlijkse evolutie van de actuariële schuld ("Defined Benefit Obligation") wordt berekend op basis van de volgende elementen:

- de aan het dienstjaar toegerekende pensioenkosten ("service cost", vertegenwoordigt de toename van de actuariële schuld voor een bijkomend dienstjaar);
- de intrest op de actuariële schuld, die de disconteringsvoet op een jaar vertegenwoordigt ("interest cost");
- de werknemersbijdragen;
- de wijzigingen van de regelingen (wijziging van regeling, vermindering van rechten, vereffening van rechten, overnames en verkopen, enz.);
- de actuariële winst en verlies (als gevolg van wijzigingen van de veronderstellingen en de ervaring);
- de door de werkgever en de activa betaalde prestaties ("benefits paid").

13.2.2 Informatie gepresenteerd in de balans

De informatie die in de balans wordt gepresenteerd voor de pensioentoezeggingen en andere prestaties, is het verschil tussen de actuariële schuld en de reële waarde van de fondsbeleggingen. Wanneer dit verschil positief is, wordt er een provisie opgenomen. Wanneer dit verschil negatief is, wordt er een voorafbetaalde kost opgenomen in de balans.

Bovendien, en in overeenstemming met IAS 19 - *Personeelsbeloningen*, wordt er een activacategorie, "afzonderlijke actiefpost" ("separate assets") geheten, in de balans opgenomen. De IFRS-standaarden hebben het concept "afzonderlijke actiefpost" gecreëerd, activa die niet van de actuariële schuld kunnen worden afgetrokken. Binnen AXA Bank Belgium zijn de afzonderlijke actiefposten verzekeringscontracten, uitgegeven door bepaalde dochterondernemingen van de Groep om hun vastebijdrageregelingen te dekken. In boekhoudtermen is het gevolg van de afzonderlijke actiefposten een toename van de voorafbetaalde provisie of een daling van de voorafbetaalde kost. Deze activa worden gepresenteerd in een apart gedeelte van de volgende tabel. Omdat deze activa alleen ter beschikking zijn van de eventuele schuldeisers in geval van faillissement, is hun economische aard dus gelijkaardig aan die van de fondsbeleggingen als de exploitatie wordt voortgezet. Omdat deze activa beschikbaar worden gesteld via een verzekeringscontract, verplichten de IFRS-standaarden echter om ze in de categorie "afzonderlijke actiefposten" op te nemen en dit ondanks hun economische aard.
Op basis van de IAS 19-regels neemt AXA Bank Belgium alle actuariële winsten en verliezen op in een aparte regel van de niet-gerealiseerde resultaten over de periode ("other comprehensive income" – OCI).
De actuariële winsten en verliezen worden gedefinieerd als aanpassingen die te wijten zijn aan veranderingen in de actuariële veronderstellingen en ervaringsaanpassingen (evoluties van de kenmerken van de populatie tussen twee waarderingen). De actuariële winsten en verliezen omvatten ook de verschillen tussen het verwachte rendement (dat overeenstemt met de disconteringsvoet in overeenstemming met IAS 19) en het reële rendement van de financiële beleggingen.
De norm IAS 19 legt ook op dat de taksen en sociale bijdragen die van toepassing zijn op de pensioenstelsels en de gezondheidszorgstelsels in België ten laste worden genomen.
De onderstaande tabel toont de evolutie van de actuariële schuld en de verschillen in de fondsbeleggingen van de pensioenregelingen en andere prestaties volgens de categorieën "fondsbeleggingen" en "afzonderlijke actiefposten" op 31 december 2017.

(In '000 EUR)	12.2017	12.2016
Evolutie van de verplichting		
Actuariële schuld aan het begin van de periode	161.193	145.792
Pensioenkosten	5.728	5.133
Interest op de actuariële schuld	1.792	2.699
Werknemersbijdragen	343	447
Wijzigingen van stelsel (incl. overnames en overdrachten)		
Actuariële winsten (verliezen) ten gevolge van op ervaring gebaseerde wijzigingen	-2.195	599
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de demografische veronderstellingen	-2.018	
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de financiële veronderstellingen	-3.876	17.511
Betaalde prestaties	-8.591	-10.888
Prestaties direct betaald door de werkgever	-84	-100
Opname van DC-plannen		
Inperkingen en afwikkelingen		
Actuariële schuld op het einde van de periode (A)	**152.292**	**161.193**
Evolutie van de fondsbeleggingen		
Reële waarde van de fondsbeleggingen aan het begin van de periode	10.860	10.106
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen	115	187
Reëel rendement van de fondsbeleggingen, met uitsluiting van het impliciet rendement van de fondsbeleggingen	285	576
Werkgeversbijdragen		639
Werknemersbijdragen	9	5
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)		
Betaalde prestaties	-841	-653
Wisselkoerseffecten		
Reële waarde van de fondsbeleggingen op het einde van de periode (B)	**10.428**	**10.860**
Evolutie van de afzonderlijke actiefposten		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten aan het begin van de periode	91.412	91.908
Impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	1.000	1.666
Reëel rendement van de afzonderlijke actiefposten, met uitsluiting van het impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	2.450	1.548
Werkgeversbijdragen	6.528	6.183
Werknemersbijdragen	334	442
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)		
Betaalde prestaties	-7.834	-10.335
Wisselkoerseffecten		
Opname van DC-plannen		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	**93.891**	**91.412**
Financiering van de verplichtingen		
Ondergefinancierde stelsels (plan per plan)	-141.864	-150.333
Overgefinancierde stelsels (plan per plan)		
Niet-gefinancierde verplichtingen (B)-(A)	-141.864	-150.333
Kosten van de vorige niet-toegerekende diensten		
Gecumuleerde impact van de plafonnering van de activa		
Verplichtingen opgenomen in de resultatenrekening (exclusief afzonderlijke actiefposten)		
Vastgestelde activa		
Opgenomen provisies	-141.864	-150.333
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	**-141.864**	**-150.333**
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)		
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	-141.864	-150.333
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	93.891	91.412
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)	**-47.973**	**-58.921**

Tabel PE.4

Dit verschil is voornamelijk te verklaren door de verandering in de financiële en demografische veronderstellingen (zie hoofdstuk 13.2.1.1 *Pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen*).

13.2.3 Jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties

De jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties ("pension and other benefits expense"), die in de resultatenrekening werd opgenomen (inbegrepen in de "kost van de pensioentoezeggingen en andere prestaties"), wordt hieronder gepresenteerd op 31 december 2016 en 2017:

(In '000 EUR)	12.2017	12.2016
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties		
Pensioenkosten	6.071	5.580
Vereffeningen, verminderingen		
Werknemersbijdragen	-343	-447
Interest op de actuariële schuld	1.792	2.699
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen / afzonderlijke actiefposten	-1.115	-1.853
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties	**6.405**	**5.979**

Tabel PE.5

13.2.4 Evolutie van de provisie op de balans (exclusief afzonderlijke actiefposten)

De evolutie van de provisie op de balans tussen 1 januari 2017 en 31 december 2017 toont enkel de evolutie van de provisie die is opgenomen in de jaarrekening van AXA Bank Belgium. Deze vergelijking houdt geen rekening met de afzonderlijke actiefposten ("separate assets"). Ze vertegenwoordigt bijgevolg niet helemaal de economische realiteit. De onderstaande tabel toont de gedetailleerde evolutie op het passief van de balans, met de afzonderlijke actiefposten toegevoegd op het einde van elk boekjaar.

De afzonderlijke actiefposten vertegenwoordigen de reële waarde van de activa die de verplichtingen dekken voor de toezeggingen met vaste prestaties die tegelijk worden gedekt door de verzekeringspolissen die bij AXA Bank Belgium werden onderschreven, die de werknemers directe rechten geven, en door de verzekeringspolissen met verbonden partijen die zich buiten de consolidatiekring bevinden. In deze omstandigheden kunnen deze activa niet worden aangemerkt als activa van stelsels die in mindering komen van de toezeggingen, maar vertegenwoordigen ze rechten op terugbetaling, geboekt als aparte actiefposten, overeenkomstig de aanbevelingen van de IAS 19-standaard. De activa en de technische verzekeringsprovisie (voor de entiteiten die zich binnen de consolidatiekring bevinden) blijven eveneens in de geconsolideerde balans.

De evolutie van de netto economische financiering van de verplichtingen tussen 1 januari 2017 en 31 december 2017 weerspiegelt de evolutie van de provisie die in de rekeningen van AXA Bank Belgium werd opgenomen en de evolutie van de afzonderlijke actiefposten.

(in '000 EUR)	12.2017	12.2016
Evolutie van de provisie op de balans		
Provisie op de balans aan het begin van de periode	**-150.333**	**-135.686**
Jaarlijks kost van de pensioenen en de andere prestaties	-7.739	-8.087
Werkgeversbijdragen		639
Werknemerprestaties	84	100
Prestaties betaald door de afzonderlijke actiefposten	7.750	10.235
Actuariële winsten en verliezen opgenomen in niet-gerealiseerde resultaten (OCI)	8.374	-17.534
DC-plannen		
Provisie op de balans op het einde van de periode	**-141.864**	**-150.333**
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	93.891	91.412
Netto economische financiering van de verplichtingen op het einde van de periode	**-47.973**	**-58.921**

Tabel PE.6

13.2.5 Toekomstige betalingen (betaalde prestaties en werkgeversbijdragen)

Raming van de toekomstige te betalen prestaties

De verwachte toekomstige prestaties bedragen 1,7 miljoen EUR voor 2018 en 2,4 miljoen EUR voor 2019. Deze bedragen kunnen variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren.

Verwachte werkgeversbijdragen voor de fondsbeleggingen en afzonderlijke actiefposten

De entiteiten moeten jaarlijks de kost van de rechten op prestaties financieren waarvoor de bijdragen worden bepaald als percentage van de lonen die recht geven op pensioen afhankelijk van de leeftijdsklasse of de anciënniteit van de begunstigden. Het geraamde bedrag van de door de werkgever te betalen bijdragen in 2018 in het kader van de pensioentoezeggingen bedraagt 6,4 miljoen EUR. Dit bedrag kan variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren en vertegenwoordigt de bijdragen zonder direct verband met de pensioenkost en de andere IFRS-prestaties.

13.2.6 Fondsbeleggingen

Als gevolg van de lange looptijd van de pensioentoezegging, bestaan de fondsbeleggingen in het algemeen uit aandelen, obligaties en vastgoed.

De dekkingsactiva van AXA Bank Belgium zijn voornamelijk verzekeringscontracten met een gewaarborgd rendement. Deze contracten werden onderschreven bij AXA Belgium.

Voor het stelsel ex-Anhyp dat sinds 1 juli 1983 bestaat, was het financieringsvehikel een pensioenfonds tot en met 31 december 2017. De financiële activa van het fonds werden eind 2017 gerealiseerd. De overdracht van de actieve aangeslotenen naar een groepsverzekering bij AXA Belgium werd begin 2018 uitgevoerd.

13.3 Verloningen in aandelen en opties

13.3.1 Algemene principes

De hieronder vermelde instrumenten voor vergoeding in aandelen zijn voornamelijk instrumenten die aflopen in aandelen, maar omvatten ook instrumenten die aflopen in geld. De eenheidskosten van de instrumenten voor vergoeding in aandelen met afloop in aandelen variëren niet voor een gegeven plan, terwijl die van de instrumenten met afloop in geld bij elke afsluiting worden geactualiseerd.
De totale kost voor AXA Bank Belgium is niet significant voor 2017.

13.3.2 Aandelenopties AXA SA (“Stock-options AXA SA”)

De “Senior Executives” van de Groep konden tot 2016 opties op aandelen van AXA ontvangen in het kader van aandelenoptieplannen van de onderneming. De voorwaarden voor elke toekenning van aandelen konden variëren. Zo werden vorig jaar de opties toegekend tegen een prijs die niet lager was dan het gemiddelde van de slotkoersen van AXA op de beurs van Parijs gedurende de 20 noteringsdagen die aan de toekenning voorafgaan. Deze zijn geldig gedurende maximaal 10 jaar en in het algemeen uitoefenbaar in schijven van 33,33% per jaar van de derde tot de vijfde verjaardag van de datum van de toekenning van de opties.
Voor de begunstigden zijn de toegekende opties op aandelen onvoorwaardelijk verworven voor de twee eerste schijven, terwijl de derde schijf uitoefenbaar is indien een voorwaarde voor de prestatie van het aandeel van AXA tegenover de benchmarkindex "SXIP " vervuld is.

De volgende tabel geeft een overzicht van de opties in omloop.

2017.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	402,4	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-28,8	14,82
Vervallen en geanuleerde opties	-75,8	32,95
Correctie	-72,3	
Andere bewegingen	-111,1	
In omloop op 31/12	**114,4**	**18,91**

Tabel PE.7

2016.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	405,0	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-4,5	13,99
Vervallen opties	-1,0	14,89
Interne bewegingen op groepsniveau	2,9	
In omloop op 31/12	**402,4**	**18,92**

Tabel PE.8

Het aantal opties in omloop en het aantal uitoefenbare opties per 31 december 2017 wordt hieronder weergegeven, per datum van toekenning:

Datum van toekenning	Uitoefenprijs	In omloop	Uitoefenbaar
2008-04-01	21,00 €	18.363,00	18.363,00
2009-03-20	9,76 €	6.654,00	6.654,00
2010-03-19	15,43 €	8.830,00	8.830,00
2011-03-18	14,73 €	15.543,00	15.543,00
2012-03-16	12,22 €	7.000,00	7.000,00
2013-03-22	13,81 €	4.800,00	4.800,00
2014-03-24	18,68 €	17.470,00	11.646,67
2015-06-19	22,90 €	16.831,00	5.610,33
2016-06-06	21,52 €	18.886,00	0,00

Tabel PE.9

Het “Black & Scholes”-model voor de waardering van opties werd gebruikt om de reële waarde van de opties op aandelen van AXA te bepalen. Het gevolg van de uitoefening van opties voor hun vervaltermijn wordt in aanmerking genomen aan de hand van een hypothese voor de verwachte levensduur die voortkomt uit de waarneming van de historische gegevens. De volatiliteit van het aandeel van AXA wordt geraamd met de methode van de impliciete volatiliteit, gevalideerd door middel van een analyse van de historische volatiliteit, om zich van de coherentie van de hypothese te vergewissen. De hypothese voor het verwachte dividend van het aandeel van AXA is op de marktconsensus gebaseerd. Het risicovrije rendement komt voort uit de rentecurve van de “Euro Swap”, voor de overeenkomstige maturiteit.

13.3.3 Aandelenplan AXA SA ("Shareplan AXA SA")

AXA geeft haar werknemers de mogelijkheid om aandeelhouder te worden, dankzij een bijzondere uitgifte die voor hen is voorbehouden. In de landen die aan de wettelijke en fiscale eisen voldoen, worden twee investeringsmogelijkheden voorgesteld: het klassieke aandeelhoudersplan en het plan met hefboomeffect.

Het klassieke plan geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een maximale korting van 20%. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijk reglementering). De werknemers dragen het risico van alle evoluties van het aandeel tegenover de intekenprijs.

Het plan met hefboomwerking geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van 10 maal hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een korting van 8,98%. De hefboomwerking op de persoonlijke inbreng van de werknemers gebeurt in de vorm van een lening (zonder verhaal op de werknemer boven de waarde van de aandelen) die door een derde bank wordt verleend. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijk reglementering). De werknemers die aan het plan met hefboomwerking deelnemen, krijgen de garantie van hun aanvankelijke persoonlijke inbreng maar ook een bepaald percentage van de waardeverhoging van het aandeel (tegenover de onverminderde referentieprijs), voor het totaal van het geïnvesteerde bedrag.

Op het einde van de onbeschikbaarheidsperiode van 5 jaar kunnen de werknemers naar keuze: hun spaartegoed afkopen (uitstap in speciën) of hun in de formule met hefboomwerking geïnvesteerde tegoed overdragen naar het klassieke fonds.

De kosten van dit aandeelhoudersplan worden gewaardeerd door rekening te houden met de beperking van 5 jaar voor de werknemer. De gekozen aanpak waardeert het aandeel aan de hand van een replicatiestrategie waarin de deelnemer het aandeel op de beurs zou verkopen na de beperkingstermijn van 5 jaar, en het bedrag zou lenen dat nodig is om een onmiddellijk vrij aandeel te kopen, met financiering van de lening door de verkoop op termijn en de tijdens de beperkingsperiode uitgekeerde dividenden. Voor het plan met hefboomwerking moet men aan de kosten van het plan de opportuniteitswinst toevoegen die impliciet door AXA wordt geboden, aangezien het haar werknemers laat genieten van de institutionele koers (en niet de beurskoers) voor de derivaten.

In het afgesloten boekjaar heeft de Groep AXA in het kader van het beleid voor aandeelhouderschap van de werknemers van de Groep aan haar werknemers voorgesteld in te tekenen op een gereserveerde kapitaalverhoging, tegen een koers van 20,19 EUR voor het klassieke plan (20% korting tegenover de referentieprijs van 25,23 EUR, berekend op het gemiddelde van de 20 slotkoersen op de beurs voor de datum van de bekendmaking) en 22,96 EUR voor het plan met hefboomwerking (8,98% korting tegenover de referentiekoers). De werknemers van AXA Bank Belgium hebben ingetekend voor een bedrag van 0,7 miljoen EUR.

	2017		2016	
	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan
Looptijd (in jaren)	5	5	5	5
[A] Korting	20.00%	8,98%	20.00%	8.63%
Referentieprijs (in '000 EUR)	25,23	25,23	19,4	19,4
Inschrijvingsprijs (in '000 EUR)	20,19	22,96	15,53	17,73
Rentevoet op werknemersleningen	6,64%	7,16%	6,85%	7,26%
Risicovrije rentevoet op 5 jaar (eurogebied)	0,23%	0,23%	-0,07%	-0,07%
Dividendpercentage	5,53%	5,53%	7,18%	7,18%
Vroegtijdige uitstap	1,43%	1,43%	2,63%	2,63%
Debetrentevoeten	0,00%	0,00%	-0,39%	-0,39%
Volatiliteitsspread retail/institutionelen	N/A	2,50%	N/A	2,77%
[B] Kosten wegens onbeschikbaarheid op de markt	19,61%	8,95%	18,72%	8,57%
[C] Gemeten winstopportuniteit	0,00%	1,92%	0,00%	1,91%

Tabel PE.10

13.3.4 Prestatiegerelateerde aandelen ("Performance shares")

In 2013 heeft AXA de gemeenschappelijke voorwaarden vastgelegd voor de toekenning van prestatiegerelateerde aandelen aan de werknemers die daarvoor in aanmerking komen. Volgens de voorwaarden van het plan, hebben de begunstigden van de prestatiegerelateerde aandelen het recht om op de afrekendatum een bepaald aantal aandelen van AXA te ontvangen op basis van het bereiken van de door AXA gedefinieerde prestatiecriteria. De periode voor het meten van de prestatie is 2 jaar. De periode voor de verwerving van de rechten is 3 jaar. De uitbetaling van de toegekende prestatiegerelateerde aandelen (plan 2013) gebeurt in aandelen.

Vanaf 2014 bedraagt de prestatieperiode 2 jaar voor de eerste schijf en 3 jaar voor de tweede schijf, gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

Voor de toegekende prestatiegerelateerde aandelen vanaf 2015 bedraagt de prestatieperiode 3 jaar gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

14 Algemene en administratieve uitgaven

Algemene en administratieve uitgaven in '000 EUR	2017.12	2016.12
Marketingkosten	7.921	8.794
Honoraria	38.261	44.228
IT-uitgaven	4.664	5.076
Betaalde en ontvangen huurgelden	-1.498	-1.656
Andere (inclusief uitzendpersoneel)	97.270	106.990
TOTAAL	146.617	163.432

Tabel GAE.1

Bankentaksen

De belastbare basis voor de bankentaks is het rekenkundig gemiddelde van het maandelijkse bedrag van de rubriek "Schulden tegenover cliënten" in de Schema A-rapportering van het jaar dat het fiscale jaar voorafgaat. Het tarief van de taks bedraagt momenteel 0,13231% (het heffingstarief zal normaal jaarlijks door de wetgever worden aangepast op basis van nieuwe gegevens betreffende de belastbare basis en de beoogde begrotingsdoelstellingen). Op basis daarvan bedraagt het totaal bedrag aan bankentaks voor 47,9 miljoen EUR voor AXA Bank Belgium.

Bijdrage aan het "Single Resolution Mechanism"

Het "Single Resolution Mechanism" (SRM) is een van de pijlers van de Bankenunie van de Europese Unie. Het SRM werd opgericht op 19 augustus 2014 en is rechtstreeks verantwoordelijk voor de afwikkeling van de entiteiten en groepen die gecontroleerd worden door de Europese Centrale Bank (ECB). Het gecentraliseerde beslissingsmodel is gebouwd rond de "Single Resolution Board" (SRB).
In 2017 zijn de bijdragen gebaseerd op een combinatie van 2 richtlijnen:

- 40% op basis van een doelstelling op nationaal niveau (het Belgische depositogarantiesysteem);
- 60% op basis van een doelstelling op het niveau van de Bankunie.

Deze percentages zullen geleidelijk evolueren gedurende de volgende jaren om 100% Bankenunie te worden tegen 2023.
De bijdragen van elke instelling zijn bepaald in verhouding tot het relatieve risicoprofiel, gebaseerd op een gedetailleerde berekeningsmethodologie. Voor 2017 bedraagt de bijdrage van AXA Bank Belgium 6,8 miljoen EUR.
In toepassing van de EU-richtlijnen heeft de SRB bovendien beslist dat 15% van de verplichte bijdrage in 2017 onder de vorm van "irrevocable payment commitments" (IPC's) mag gebeuren.
IPC's kunnen gedefinieerd worden als een verplichting van kredietinstellingen om de bijdrage in de toekomst te betalen. De IPC's worden verplicht afgedekt door een contante waarborg voor hetzelfde bedrag als de IPC's. De SRB heeft het recht om betaling te eisen van de IPC op eenvoudig verzoek.
In tegenstelling tot contante bijdragen, die in de resultatenrekening worden geboekt bij betaling, worden IPC's en de contante waarborgen als mogelijke verplichtingen beschouwd voor IFRS. Mogelijke verplichtingen worden niet op de balans of in de resultatenrekening verantwoord, maar wel vermeld in de jaarrekening indien de mogelijkheid tot contante betaling niet hypothetisch is.
Van zodra de contante waarborg aan de SRB wordt overgemaakt, wordt het contante bedrag op de balans overgeboekt van "Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken" naar "Andere activa".
Gezien er momenteel geen aanwijzingen zijn dat de SRB contante betaling zou eisen (en er dus geen verplichting op balansdatum bestaat) werd geen voorziening aangelegd.
AXA Bank Belgium heeft IPC's gebruikt als betaling van de bijdrage in 2017 voor een bedrag van 1 miljoen EUR.

15 Bijzondere waardeverminderingen

2017.12 in '000 EUR	*Achterstallig ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen & ≤ 180 dagen*	*Achterstallig > 180 dagen & ≤ 1 jaar*	*Achterstallig > 1 jaar*	*Nettoboekwaarde van de in waarde verminderde activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa*	*dewelke Specifieke waardeverminderingen betreffende forbearance maatregelen*	*Zekerheid en andere verminderingen van het kredietrisico ("credit enhancements") opgenomen als opbrengst voor de betrokken in waarde verminderde activa en achterstallige financiële activa*
Eigen vermogen instrumenten					23				
Genoteerd									
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar					23				
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs									
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	1.171.131	41	25	30	245.119	63.522	17.579	3.572	
Centrale overheden	20								
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	23.658	0	0	1	8.217	1.727		73	
Ondernemingen	51.505	0	4	10	17.080	11.662	146	614	
Particulieren	1.095.948	41	22	19	219.822	50.133	17.434	2.885	
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	118.418				6.839		5.030		
Hypothecaire leningen	957.317	10			208.090	36.678	9.566	2.676	
Leningen op termijn	16.808				2.039	6.522	2.621		
Zichtdeposito's	3.405	31	22	19	2.851	4.974	217		
Overige kredietvorderingen					3	1.959			
Andere financiële activa									
TOTAAL	**1.171.131**	**41**	**25**	**30**	**245.141**	**63.522**	**17.579**	**3.572**	

Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen Niet specifiek toe te rekenen zekerheden							6.842		

Tabel IMP.1

2016.12 in '000 EUR	*Achterstallig ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen & ≤ 180 dagen*	*Achterstallig > 180 dagen & ≤ 1 jaar*	*Achterstallig > 1 jaar*	*Nettoboekwaarde van de in waarde verminderde activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa*	*dewelke Specifieke waardeverminderingen betreffende forbearance maatregelen*	*Zekerheid en andere verminderingen van het kredietrisico ("credit enhancements") opgenomen als opbrengst voor de betrokken in waarde verminderde activa en achterstallige financiële activa*
Eigen vermogen instrumenten					23				
Genoteerd									
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar					23				
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs									
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	1.096.040	39	46	37	255.707	70.973	19.327	3.026	
Centrale overheden	236								
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	26.239		0	1	5.214	1.670	70	40	
Ondernemingen	50.612	0	4	11	17.318	12.865	420	607	
Particulieren	1.018.953	38	42	26	233.174	56.439	18.836	2.379	
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	111.936				11.431		7.728		
Hypothecaire leningen	882.106	5			215.107	39.856	9.480	2.179	
Leningen op termijn	14.797				2.726	7.382	1.415		
Zichtdeposito's	10.115	33	42	26	3.801	7.208	213		
Overige kredietvorderingen					107	1.992			
Andere financiële activa									
TOTAAL	**1.096.040**	**39**	**46**	**37**	**255.707**	**70.973**	**19.327**	**8.231**	

Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen Niet specifiek toe te rekenen zekerheden							7.286		

Tabel IMP.2

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2017.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en verliesrekening	44.529	31.684	12.845
Financiële activa gewaardeerd tegen kostprijs (niet-genoteerd eigen vermogen en daarmee samenhangende derivaten)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde in het eigen vermogen			
Leningen en vorderingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs (met inbegrip van financiële leases)	44.529	31.684	12.845
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs			
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa			
Goodwill			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
Andere			
TOTAAL	**44.529**	**31.684**	**12.845**
Rentebaten uit in waarde verminderde financiële activa IAS 39			

Tabel IMP.3

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2016.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en verliesrekening	47.184	34.338	12.846
Financiële activa gewaardeerd tegen kostprijs (niet-genoteerd eigen vermogen en daarmee samenhangende derivaten)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde in het eigen vermogen			
Leningen en vorderingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs (met inbegrip van financiële leases)	47.184	34.338	12.846
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs			
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële activa			
Goodwill			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
Andere			
TOTAAL	47.184	34.338	12.846
Rentebaten uit in waarde verminderde financiële activa IAS 39			

Tabel IMP.4

Aansluiting van de waardevermindering voor kredietverliezen 2017.12 in '000 EUR	Openingsbalans	Stijgingen door aanleg van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door terugname van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door gebruik van waardeverminderingen	Overdrachten tussen waardeverminderingen	Andere aanpassingen	Eindbalans
Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa	-70.973	-10.304	4.866	11.977		912	-63.522
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-1.670	-280	132	326		-235	-1.727
Ondernemingen	-12.865	-1.892	893	2.199		2	-11.662
Particulieren	-56.439	-8.132	3.840	9.452		1.145	-50.133
Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa	-19.327	-11.851	6.512	7.086			-17.579
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-70		70				
Ondernemingen	-420	-98	314	59			-146
Particulieren	-18.836	-11.753	6.128	7.028			-17.434
Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen op financiële activa	-7.286	-731	1.176				-6.842
TOTAAL	**-97.586**	**-22.886**	**12.554**	**19.063**		**912**	**-87.943**

Tabel IMP.5

.

Aansluiting van de waardevermindering voor kredietverliezen 2016.12 in '000 EUR	Openingsbalans	Stijgingen door aanleg van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door terugname van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door gebruik van waardeverminderingen	Overdrachten tussen waardeverminderingen	Andere aanpassingen	Eindbalans
Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa	-75.760	-20.424	3.826	20.671		714	-70.973
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-1.812	-480	90	486		46	-1.670
Ondernemingen	-14.245	-3.702	693	3.747		643	-12.865
Particulieren	-59.703	-16.242	3.042	16.438		25	-56.439
Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa	-22.479	-2.245	5.398				-19.327
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-51	-19					-70
Ondernemingen	-582	-49	211				-420
Particulieren	-21.846	-2.178	5.187				-18.836
Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen op financiële activa	-11.962	0	4.676				-7.286
TOTAAL	**-110.201**	**-22.670**	**13.899**	**20.671**		**714**	**-97.586**

Tabel IMP.6

Als maximale kredietpositie wordt in de volgende tabel de boekwaarde van de balansrubrieken opgenomen, met uitzondering van de leningen en voorschotten die ook de toegestane niet-opgenomen marge van de kredietlijnen omvatten.

Kredietpositie 2017.12 in '000 EUR	*Maximale kredietpositie*
Eigen vermogen instrumenten	7.778
Schuldbewijzen	2.946.296
Leningen en voorschotten (balans)	21.921.564
Leningen en voorschotten (kredietmarge op kredietlijnen)	1.033.676
Derivaten	1.313.039
Andere	106.786
TOTAAL	27.329.140

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt voor	3.347.672
Verplichtingen	1.973.071
Voorwaardelijke verplichtingen	1.374.601

Tabel IMP.7

Kredietpositie 2016.12 in '000 EUR	*Maximale kredietpositie*
Eigen vermogen instrumenten	7.804
Schuldbewijzen	4.298.683
Leningen en voorschotten (balans)	20.650.591
Leningen en voorschotten (kredietmarge op kredietlijnen)	1.065.007
Derivaten	1.739.763
Andere	98.168
TOTAAL	27.860.016

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt voor	4.474.130
Verplichtingen	2.966.594
Voorwaardelijke verplichtingen	1.507.536

Tabel IMP.8

Voor de gehanteerde regels met betrekking tot het boeken van bijzondere waardeverminderingen verwijzen wij naar de hoofdstukken 2.2 *Financiële instrumenten - effecten* en 2.3 *Financiële instrumenten – kredieten en vorderingen*.

Meer details over de ontvangen zekerheden en waarborgen staan vermeld in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

16 Winstbelasting

In het boekjaar 2017 geeft de belastbare basis geen aanleiding tot verschuldigde vennootschapsbelasting. Er werd gebruik gemaakt van de totale notionele-intrestaftrek (aftrek voor risicokapitaal) van het huidig boekjaar voor een bedrag van 1,9 miljoen EUR. Er kon echter geen gebruik gemaakt worden van (een deel) van de opgebouwde stock van voorgaande boekjaren tot en met 2011. Door de beperking van overdraagbaarheid wordt de voorraad van overdraagbare notionele-intrestaftrek verder afgebouwd tot 26,4 miljoen EUR; deze is nog in 2018 (aanslagjaar 2019) bruikbaar. Hierna vervalt de overdraagbaarheid.

De DBI-aftrek van het huidig jaar (3,6 miljoen EUR) werd aangewend. Er wordt geen DBI-aftrek overgedragen naar volgend jaar.

Belangrijkste elementen van de belastingraming:

- Boekhoudkundig resultaat op basis van de Belgische boekhoudregels ("Belgian GAAP"): 52,8 miljoen EUR
- Verworpen uitgaven: 5,2 miljoen EUR
- Bewegingen belaste reserves: -4,1 miljoen EUR
- Belaste waardeverminderingen: 4,6 miljoen EUR
- DBI-aftrek: 3,6 miljoen EUR
- Aftrek voor risicokapitaal: 1,9 miljoen EUR
- Imputatie overdraagbare fiscale verliezen: 52,9 miljoen EUR

AXA Bank Belgium heeft in haar eigen vermogen belastingvrije reserves voor een bedrag van 213,1 miljoen EUR (ongewijzigd t.o.v. 2016) waarop geen uitgestelde belasting werd berekend. Indien deze reserves zouden uitgekeerd worden, zouden deze belast worden. Zolang de bank in "going concern" is, zijn deze reserves als deel van het eigen vermogen vereist voor de bedrijfsuitoefening van de bank en bestaat er geen intentie om deze uit te keren.

Op basis van de budgetoefening over een tijdshorizon van 5 jaar van AXA Bank Belgium, waarbij er werd rekening gehouden met een marge betreffende onzekerheden in de gebruikte veronderstellingen, werd er voor een gedeelte van niet-aangewende fiscale overdraagbare verliezen (79,2 miljoen EUR) een uitgestelde belasting op het actief opgenomen.

De Belgische regering heeft in juli 2017 een belangrijke wijziging aangekondigd in de vennootschapsbelasting, waarbij deze in België zal dalen van 33,99% naar 29,58% in 2018 en naar 25% vanaf 2020. Het Koninklijk Besluit van deze wetswijziging werd door het parlement goedgekeurd in december 2017, wat onder IAS 12 betekent dat de wetswijzigingen als naar verwachting van toepassing worden beschouwd. Daardoor zullen de uitgestelde belastingen op de tijdelijke verschillen berekend worden op basis van zowel de nieuwe belastingtarieven als de verwachte periode van afwikkeling. Hierbij heeft het management beoordelingen toegepast om te bepalen welke tijdelijke verschillen verwacht worden om afgewikkeld te worden voor 2020 (tegen een belastingvoet van 29,58%) en welke na 2020 (tegen een belastingvoet van 25%). Deze impact op het resultaat wordt begroot op 6,6 miljoen EUR verlies.

Op het vlak van te betalen vennootschapsbelasting zal deze hervorming in eerste instantie (in 2018) een begrote negatieve impact (in vergelijking met gelijkaardige resultaten van 6,7 miljoen EUR en over de volgende 4 jaren een begrote positieve impact van 50,0 miljoen EUR hebben.

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2017.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	21.261	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	62.552	
1.2. Wettelijk belastingtarief		33,99%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	925	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	-572	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	654	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen	-8.799	
6. Fiscale gevolgen voor belastingvoordeel dat voorheen niet was opgenomen in de winst- en verliesrekening	-5.709	
7. Fiscale gevolgen van de herbeoordeling van nietopgenomen uitgestelde belastingvorderingen		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven	9.905	
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes	284	
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	-922	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	21.115	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	62.552	
11.2. Effectief belastingtarief		33,76%

Tabel IT.1

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2016.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	37.298	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	109.732	
1.2. Wettelijk belastingtarief		33,99%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	-4.034	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	-8.586	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	479	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen		
6. Fiscale gevolgen voor belastingvoordeel dat voorheen niet was opgenomen in de winst- en verliesrekening	-5.264	
7. Fiscale gevolgen van de herbeoordeling van nietopgenomen uitgestelde belastingvorderingen		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven		
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes	-5.314	
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	-15.802	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	9.134	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	109.732	
11.2. Effectief belastingtarief		8,32%

Tabel IT.2

De belastingvorderingen opgenomen in de boeken van AXA Bank Belgium betreffen belastbare reserves en voorzieningen evenals de belastingvorderingen op tijdelijke verschillen als gevolg van IFRS-herwerkingen en fiscaal overgedragen verliezen. Met betrekking tot deze tijdelijke verschillen heeft het grootste gedeelte betrekking op de belastingvorderingen met betrekking tot de op/afwaardering naar reële waarde van de effectenportefeuille waarbij men momenteel van de veronderstelling uitgaat dat het grootste gedeelte van deze effecten tot op hun vervaldag zullen worden behouden. Op basis van de door het management uitgevoerde budgetoefeningen zijn de vooruitzichten dan van zodanige aard dat er hier geen problemen worden verwacht met betrekking tot de recupereerbaarheid van deze vorderingen.

Bij de hierna volgende analyse van de uitgestelde belastingvorderingen en verplichtingen maken we geen onderscheid per juridische entiteit.

De inschatting van deze recupereerbaarheid geeft volgende opdeling:

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31/12/2017 uitgestelde belastingsvorderingen	31/12/2017 uitgestelde belastingsverplichtingen	31/12/2017 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	111.527	81.358	30.169
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van voor verkoop beschikbare activa	3.592	19.474	-15.882
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten	0	0	0
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	6.460	0	6.460
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan	0	490	-490
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen m.b.t. eigen kredietrisico op financiële verplichtingen	6.408	0	6.408
Totaal uitgestelde belastingen	127.987	101.322	26.665

Tabel IT.3

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31/12/2016 uitgestelde belastingsvorderingen	31/12/2016 uitgestelde belastingsverplichtingen	31/12/2016 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	112.247	64.403	47.844
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van voor verkoop beschikbare activa	5.185	52.992	-47.807
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten	11.255	0	11.255
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	12.463	0	12.463
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan	0	579	-579
Totaal uitgestelde belastingen	141.150	117.974	23.176

Tabel IT.4

De uitgestelde belastingen via resultaat hebben voornamelijk betrekking op

- geïnvesteerde financiële activa: een uitgestelde belastingvordering van 64,3 miljoen EUR in 2017 (26,5 miljoen EUR in 2016) en een uitgestelde belastingverplichting van 59,9 miljoen EUR in 2017 (62,8 miljoen EUR in 2016)
- belastingverliezen: een uitgestelde belastingvordering van 23,4 miljoen EUR in 2017 (36,1 miljoen EUR in 2016)
- overige verplichtingen: een uitgestelde belastingvordering van 12,6 miljoen EUR in 2017 (32,7 miljoen EUR in 2016) en een uitgestelde belastingverplichting van 21,0 miljoen EUR in 2017 (1,0 miljoen EUR in 2016).

Actuele en uitgestelde belastingslasten in '000 EUR	2017.12	2016.12
Actuele belastinglasten	4.977	7.743
Uitgestelde belastingslasten	16.138	2.815
TOTAAL	**21.115**	**10.558**

Tabel IT.5

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31/12/2017	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	16.647	6.784	0	0	0	0	0	0	0	23.431
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	98	233	0	0	20.314	8.152	13.220	62.539	0	104.556
TOTAAL UBV	**16.745**	**7.017**	**0**	**0**	**20.314**	**8.152**	**13.220**	**62.539**	**0**	**127.987**

Tabel IT.6

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31/12/2016	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	*TOTAAL*
UBV op belastbare overgedragen verliezen	3.943	3.721	5.078	10.984	12.384					36.110
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	15.048	715	704	614	31.318	8	189	56.444		105.040
TOTAAL UBV	**18.991**	**4.436**	**5.782**	**11.598**	**43.702**	**8**	**189**	**56.444**	**0**	**141.150**

Tabel IT.7

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31/12/2017	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	0	0	0	0	0	0	0	0	23.431	23.431
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	11	2	0	0	0	0	64	3.528	100.951	104.556
TOTAAL UBV	**11**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**64**	**3.528**	**124.382**	**127.987**

Tabel IT.8

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31/12/2016	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen									36.110	36.110
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	11.268	13	2				181	5.004	88.572	105.040
TOTAAL UBV	**11.268**	**13**	**2**	**0**	**0**	**0**	**181**	**5.004**	**124.682**	**141.150**

Tabel IT.9

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31/12/2017	UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar	UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar	UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar	UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag	TOTAAL
Andere uitgesteide belastingsschuiden	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	56.359	490	101.323
TOTAL UBS	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	56.359	490	101.323

Table IT.10

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31/12/2016	UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar	UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar	UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar	UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar	UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag	TOTAAL
Andere uitgesteide belastingsschuiden	1.625	4.414	5.822	10.730	52.160	6.235	10.637	25.772	579	117.974
TOTAL UBS	1.625	4.414	5.822	10.730	52.160	6.235	10.637	25.772	579	117.974

Table IT.11

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31/12/2017	UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag	TOTAAL
Andere uitgesteide belastingsschuiden	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	1.046	55.803	101.323
TOTAL UBS	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	1.046	55.803	101.323

Table IT.12

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31/12/2016	UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar	UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag	TOTAAL
Andere uitgesteide belastingsschuiden	1.625	635	5.822	10.730	55.939	6.235	10.637	843	25.508	117.974
TOTAL UBS	1.625	635	5.822	10.730	55.939	6.235	10.637	843	25.508	117.974

Table IT.13

17 Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken

	2017.12 en '000 EUR	2016.12 en '000 EUR
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	58.960	57.389
Zichtrekeningen bij centrale banken	526.735	560.706
Leningen en vorderingen	11.568	39.081
Voor verkoop beschikbare activa		
TOTAAL	597.263	657.176

Tabel CBCB.1

18 Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde in '000 EUR	2017.12	2016.12
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	1.245.487	1.642.004
Eigen vermogen instrumenten		
Genoteerd		
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar		
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs		
Schuldbewijzen uitgegeven door	1.804	1.499
Centrale overheden		
Kredietinstellingen	1.797	1.488
Andere instellingen dan kredietinstellingen	6	3
Ondernemingen		8
Leningen & voorschotten aan		
Centrale overheden		
Kredietinstellingen		
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Particulieren		
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	1.247.291	1.643.504

Tabel FATRA.1

19 Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde in '000 EUR	2017.12	2016.12
Eigenvermogen instrumenten		
Genoteerd		
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar		
Schuldbewijzen uitgegeven door		
Centrale overheden		
Kredietinstellingen		
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Leningen en voorschotten aan		
Centrale overheden		
Kredietinstellingen		
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Particulieren		
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	0	0

Tabel FAFVPL.1

20 Voor verkoop beschikbare financiële activa

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Reële waarde van niet in waarde verminderde activa*	*Reële waarde van in waarde verminderde activa*	*Totale netto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*
Eigenvermogen instrumenten	7.755	23	7.778	11
Genoteerd	71		71	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar	978		978	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs	6.707	23	6.730	11
Schuldbewijzen uitgegeven door	2.944.492		2.944.492	
Centrale overheden	2.408.063		2.408.063	
Kredietinstellingen	536.429		536.429	
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Leningen en voorschotten aan				
Centrale overheden				
Kredietinstellingen				
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Particulieren				
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL	**2.952.247**	**23**	**2.952.270**	**11**

Tabel FAAVS.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2016.12 in '000 EUR	*Reële waarde van niet in waarde verminderde activa*	*Reële waarde van in waarde verminderde activa*	*Totale netto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*
Eigenvermogen instrumenten	7.781	23	7.804	11
Genoteerd	96		96	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar	978		978	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs	6.707	23	6.730	11
Schuldbewijzen uitgegeven door	4.297.184		4.297.184	
Centrale overheden	3.670.691		3.670.691	
Kredietinstellingen	626.493		626.493	
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Leningen en voorschotten aan				
Centrale overheden				
Kredietinstellingen				
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Particulieren				
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL	**4.304.965**	**23**	**4.304.988**	**11**

Tabel FAAVS.2

AXA Bank Belgium heeft momenteel geen beleggingen in aandelenfondsen en bezit slechts een zeer kleine aandelenportefeuille van 7,8 miljoen EUR. Deze aandelen bestaan voor 6,7 miljoen EUR deelnemingen in niet-geconsolideerde dochterondernemingen, zoals Motor Finance Company NV en Beran NV (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures*). Zoals voorgeschreven door IAS 39 *Financiële instrumenten: erkenning en waardering* werden de aandelen tegen kostprijs gewaardeerd omdat er geen genoteerde prijs in een actieve markt beschikbaar is en de reële waarde niet betrouwbaar kan gemeten worden. Daarnaast heeft AXA Bank Belgium enkele deelnemingen in financiële tussenpersonen (zoals Visa Belgium) voor 1,0 miljoen EUR. De Algemene Vergadering van Visa Belgium heeft op 16 december 2016 beslist om een dividend toe te kennen aan de aandeelhouders van Visa Belgium onder de vorm van contanten (AXA Bank Belgium: 0,6 miljoen EUR), aandelen (AXA Bank Belgium: 0,5 miljoen EUR) en een tot 2017 uitgestelde betaling (AXA Bank Belgium: 0,2 miljoen EUR). Deze bedragen werden in 2016 als dividend opgenomen in de resultatenrekening. Een ander bedrag (AXA Bank Belgium: 0,9 miljoen EUR) werd niet verdeeld. Dit bedrag werd in 2016 als een niet-gerealiseerde winst op het aandeel van Visa Belgium geboekt (via de niet-gerealiseerde resultaten, “other comprehensive income” - OCI). Ten slotte bezit AXA Bank Belgium een zeer immaterieel bedrag (0,1 miljoen EUR) aan beleggingen in aandelen. In 2017 waren er geen overige gerealiseerde en niet-gerealiseerde winsten of verliezen op voor verkoop beschikbare aandelen.

21 Leningen en vorderingen

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Niet in waarde verminderde activa*	*In waarde verminderde activa (totale boekwaarde)*	*Dewelke vallen onder forbearance maatregelen*	*< Waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa >*	*< Waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa >*	*Totale netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*
Schuldbewijzen uitgegeven door							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen							
Ondernemingen							
Leningen en voorschotten aan	21.676.445	333.061	243.743	-63.522	-24.421	21.921.564	21.678.714
Centrale overheden	384					384	446
Kredietinstellingen	1.417.049					1.417.049	1.581.867
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.546.183	9.944	14.780	-1.727		1.554.400	1.532.795
Ondernemingen	953.557	28.888	13.631	-11.662	-146	970.636	931.330
Particulieren	17.759.273	294.230	215.332	-50.133	-24.275	17.979.095	17.632.276
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)							
TOTAAL	**21.676.445**	**333.061**	**243.743**	**-63.522**	**-24.421**	**21.921.564**	**21.678.714**

Tabel LR.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2016.12 in '000 EUR	*Niet in waarde verminderde activa*	*In waarde verminderde activa (totale boekwaarde)*	*Dewelke vallen onder forbearance maatregelen*	*< Waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa >*	*< Waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa >*	*Totale netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*
Schuldbewijzen uitgegeven door							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen							
Ondernemingen							
Leningen en voorschotten aan	20.394.884	353.293	214.487	-70.973	-26.613	20.650.591	20.495.990
Centrale overheden	677					677	508
Kredietinstellingen	1.120.614					1.120.614	1.449.243
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.603.557	6.954	11.593	-1.670	-70	1.608.772	1.674.128
Ondernemingen	867.559	30.603	14.218	-12.865	-420	884.877	863.851
Particulieren	16.802.478	315.736	188.676	-56.439	-26.123	17.035.652	16.508.260
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)							
TOTAAL	**20.394.884**	**353.293**	**214.487**	**-70.973**	**-26.613**	**20.650.591**	**20.495.990**

Tabel LR.2

Leningen en vorderingen die niet binnen het jaar vervallen: 17.215 miljoen EUR (2017) en 16.838 miljoen EUR (2016).

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2017.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		1.015.494		
Consumentenkrediet		4.003	4.371	792.896
Hypothecaire leningen	371	68.722	982	16.803.198
Leningen op termijn	12	313.472	948.965	243.185
Voorschotten in rekening-courant	1	2.906	16.317	85.573
Overige		149.802		54.243
TOTAAL	384	1.554.400	970.636	17.979.095

Tabel LR.3

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2016.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		925.605		
Consumentenkrediet		3.606	4.217	823.906
Hypothecaire leningen	413	61.028	763	15.851.063
Leningen op termijn	264	425.665	863.991	223.624
Voorschotten in rekening-courant		3.144	15.906	52.372
Overige		189.725		84.687
TOTAAL	677	1.608.773	884.877	17.035.652

Tabel LR.4

22 Derivaten

Onder derivaten worden swaps, futures, forwards en opties verstaan. De waarde van deze contracten wordt naargelang het geval berekend op basis van de slotkoers, het renteniveau, de wisselkoers, de koers van de onderliggende activa, de impliciete of historische volatiliteit, de verwachte dividenden of de correlatie tussen de verschillende onderliggende instrumenten.

In het kader van haar bankactiviteiten gebruikt AXA Bank Belgium de volgende afgeleide financiële instrumenten, gerangschikt op basis van de IFRS-categorieën:

Reële-waardeafdekking ("fair value hedge")

1. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet

   AXA Bank Belgium gebruikt renteswaps om de reële-waardeschommelingen af te dekken van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet door de evolutie van de rente. AXA Bank Belgium dekt zo het renterisico af tussen de woonleningen (langetermijnrentevoet) en de financiering ervan (kortetermijnrentevoet).

   Voor een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet heeft AXA Bank Belgium daarom een model van reële-waardeafdekking opgezet. Dit model werd voor het eerst toegepast op 1 april 2005 maar werd aangepast in juli 2009 om de modellering van het afgedekte instrument te verfijnen en daardoor de efficiëntie van de afdekkingsrelatie te versterken.

   De efficiëntie van die afdekkingsrelatie wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Indien het model efficiënt is, wordt de schommeling van de reële waarde van het afgedekte instrument, namelijk het gedeelte van de portefeuille woonkredieten met vaste rentevoet die opgenomen is in de reële-waardeafdekkingsdocumentatie, opgenomen in resultaat, net als de schommeling van de reële waarde van de betrokken derivaten.

   Door de belangrijke volumes aan vastgestelde herfinancieringen en terugbetalingen, kijkt AXA Bank Belgium regelmatig na of er geen overafdekking optreedt. Deze controle wordt uitgevoerd door de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet te vergelijken met de portefeuille afdekkingsswaps waarvan de respectievelijke volumes gerangschikt worden per renteniveaugroepen en rekening houdend met een commerciële marge.

   Zo werd per einde 2016 een overafdekking vastgesteld voor een nominaal bedrag van 72 miljoen EUR en werden een reeks swaps vervroegd stopgezet, namelijk voor een notioneel bedrag van 557 miljoen EUR in 2016 en 1.434 miljoen EUR in 2017. Al deze proactief vervroegd stopgezette swaps werden vervangen door swaps tegen nieuwe marktvoorwaarden zodat de rentepositie van AXA Bank Belgium ongewijzigd kon blijven.

   AXA Bank Belgium heeft ook in 2017 de afdekking van de hypotheekleningen verder gemonitord en daarbij vastgesteld dat er geen enkele aanwijzing is van mogelijke nieuwe overafdekking, zelfs wanneer in de test met de proactief vervroegd stopgezette swaps rekening gehouden wordt.

   Het gedeelte van de uitstaande afdekkingsreserve die op deze swaps betrekking heeft, namelijk 31,3 miljoen EUR, wordt afgeschreven in de resultatenrekening tot de initiële vervaldag van de stopgezette swaps of tot de vaststelling van een eventuele bijkomende overafdekking, omwille van het feit dat die swaps deel blijven uitmaken van de afdekkingsconstructie. De negatieve impact voor 2017 bedraagt 11,7 miljoen EUR.

2. Microafdekking van vastrentende effecten met renteswaps

   Bepaalde vastrentende effecten van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium worden individueel afgedekt door middel van een renteswap. Ingeval de efficiëntie van deze reële-waardeafdekking kan aangetoond worden, wordt de waardeschommeling van het afgedekte instrument die voortvloeit uit de evolutie van de rentevoet van het vastrentend effect in resultaat opgenomen.

3. Microafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rente

   AXA Bank Belgium heeft rentecaps op de markt aangekocht om de marge af te dekken van de portefeuille woonleningen met variabele rente. AXA Bank Belgium dekt het risico af van de reële-waardeschommelingen van de caps in de woonleningen die uitgeoefend zouden kunnen worden afhankelijk van de belangrijkheid van de stijging van de Euribor-rentevoet. Deze afdekking gebeurt onder de vorm van een dynamische-portefeuilleafdekking. Dit model wordt regelmatig geanalyseerd om er zo nodig nieuwe afdekkingsinstrumenten aan toe te voegen en rekening te houden met de nieuwe toekenningen van woonleningen of caps geheel of gedeeltelijk vervroegd stop te zetten bij overafdekking vastgesteld in een individueel afdekkingscompartiment van het model. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Dit model wordt sedert juli 2010 toegepast.

4. Microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF

   De door AXA Bank Europe SCF uitgegeven "covered bonds" worden afgedekt door renteswaps in het kader van microreëlewaardeafdekkingen. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Tijdens de efficiënte periodes wordt de reële-waardeschommeling van de "covered bonds" als gevolg van de afdekking van het renterisico in resultaat geboekt.

5. Microafdekking van vastrentende effecten geswapt door middel van termijnverkoopcontracten en renteswaps

   Om het bedrag van een aantal latente meerwaarden vast te leggen op bepaalde lijnen van de vastrentende effecten uit de beleggingsportefeuille die reeds afgedekt zijn door renteswaps, heeft AXA Bank Belgium bijkomend een reeks termijnverkoopcontracten van die effecten afgesloten evenals "receiver swaps" met uitgestelde vertrekdatum. Deze elementen werden gedocumenteerd in een microafdekkingsrelatie van de totale reële waarde van deze effecten.
   Het geheel van deze gedocumenteerde verrichtingen is vervallen in 2016.

Kasstroomafdekking ("cash flow hedge")

Een afdekking van latente meerwaarden op een deel van de beleggingsportefeuille, waarvan het renterisico niet afgedekt werd door renteswaps, werd opgezet door het afsluiten van termijnverkoopcontracten met vervaldagen die lopen tot in 2017. Hierbij gaat het om microafdekkingsrelaties in de strikte betekenis met als doel de door AXA Bank Belgium te ontvangen cashflows zeker te stellen. Deze verrichtingen, die allemaal op vervaldag zijn gekomen, hebben een positief resultaat opgeleverd van in 2017 van 30,5 miljoen EUR.

Deze verrichtingen op vastrentende effecten hebben een vaststaand karakter vermits de termijnverkopen niet-optionele contractuele verplichtingen inhouden.

Reële-waardeoptie ("fair value option")

De EMTN-uitgiften van AXA Belgium Finance worden als reële-waardeoptie gerangschikt omdat ze een besloten derivaat bevatten waarvan de economische kenmerken en risico's verschillen van het basiscontract.

Vrijstaande derivaten

1. Macroafdekkingsverrichtingen ("macro hedge")
   In het kader van de bijkomende afdekking van de portefeuille woonleningen, en meer bepaald van de woonleningen met vlottende rente met aanpassing om de vijf jaar, worden swaptions gebruikt als macroafdekking van het risico in de rentecaps die deel uitmaken van de betrokken woonleningen.

   Daarnaast bestaat deze categorie ook uit oude rentecaps waarvoor geen enkel afdekkingsmodel werd ontwikkeld.

2. Tradingactiviteit

   De tradingportefeuille, die voornamelijk voortvloeit uit de intermediatieactiviteit van AXA Bank Belgium ten voordele van de verzekeringsmaatschappijen van de AXA Groep, bestaat uit renteswaps, "total return swaps", valutaswaps of wisseltermijncontracten, swaptions en indexopties.

Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden

Volgens aard	Volgens type 2017.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	7.972.687	282.479	23.360
	IRS (renteswap-overeenkomst)	65.921.507	830.636	755.688
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract ("forward")			
	Interest-future-verrichting	1.358.135		
	Overige	430.510		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	6.847.022	118.303	17.699
Valuta	Termijnwisselverrichting	1.912.128	13.651	13.133
	Futureverrichting op valuta's			
	Valutaswap	272.085	419	14.617
	Optie op valuta's			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**84.714.075**	**1.245.487**	**824.497**

Tabel DHA.1

Volgens aard	Volgens type 2016.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	7.305.535	354.450	21.178
	IRS (renteswap-overeenkomst)	61.045.884	1.068.036	950.536
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract (“forward”)			
	Interest-future-verrichting	270.002		
	Overige	665.799		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	7.235.778	115.165	10.229
Valuta	Termijnwisselverrichting	4.096.225	93.557	94.143
	Futureverrichting op valuta’s			
	Valutaswap	329.866	10.796	28.231
	Optie op valuta’s			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**80.949.088**	**1.642.004**	**1.104.317**

Tabel DHA.2

Derivaten – administratieve verwerking van afdekkingstransacties (microafdekking)

Volgens risicotype	Volgens instrument 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige	63.460	41.954	5.582.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**63.460**	**41.954**	**5.582.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security			
TOTAAL				
Afdekking van een netto investering in een buitenlandse				
TOTAAL		**63.460**	**41.954**	**5.582.500**

Tabel DHA.3

Volgens risicotype	Volgens instrument 2016.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige	89.564	57.853	4.858.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**89.564**	**57.853**	**4.858.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security		33.114	678.000
TOTAAL			**33.114**	**678.000**
Afdekking van een netto				
TOTAAL		**89.564**	**90.967**	**5.536.500**

Tabel DHA.4

Afdekking van het renterisico van een portefeuille (macroafdekking)

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	4.091	245.953	11.506.408
Kasstroomafdekking			

Tabel DHA.5

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2016.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	8.194	310.735	7.074.409
Kasstroomafdekking			

Tabel DHA.6

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

23 Materiële vaste activa

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2017.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	38.976	57	279	503	39.815
Investeringen	365		5	13	383
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen		-9		-114	-123
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-1.926	-47	-33	-53	-2.058
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten					
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties		-1			-1
Eindbalans	37.415	0	251	349	38.015
Afschrijvingen van het boekjaar	1.926	47	33	53	2.058
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar	28.575	2.086	2.051	532	33.244
Totaal afschrijvingen	30.501	2.133	2.084	584	35.302

Tabel PPE.1

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2016.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	40.502	231	298	349	41.379
Investeringen	571		13	91	675
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen	-250				-250
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-1.913	-183	-32	-51	-2.179
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten	67				67
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties		9		114	123
Eindbalans	38.976	57	279	503	39.815
Afschrijvingen van het boekjaar	1.913	183	32	51	-2.179
Afschrijvingen van het vorig boekjaar	26.662	1.903	2.019	481	31.065
Totaal afschrijvingen	28.575	2.086	2.051	532	33.244

Tabel PPE.2

24 Immateriële vaste activa

Momenteel is er geen goodwill opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Bank Belgium lanceerde in 2015 een IT-programma met de naam SWITCH. In april 2016 heeft AXA Bank Belgium in samenspraak met AXA Groep beslist om de initiële bigbangprojectaanpak te transformeren tot een multi-jarenroadmap van verschillende onafhankelijke projecten (Atlas, Loan Origination en Credit Scoring) met hetzelfde eindobjectief van een radicaal vereenvoudigde bank (architectuur en retailbusiness-systemen en -processen) met structureel lagere kosten. De verschillende projecten dragen bij tot het realiseren van een digitaal en “omni-channel”-platform ter ondersteuning van de “customer journey”-strategie.

De projectkosten die hiermee gepaard gaan voor het jaar 2017 zijn een combinatie van kosten gerelateerd aan projectmanagement, studiefase en ontwikkelingsfase. Op basis van de IFRS-regels werd in 2017 een bedrag van 5,1 miljoen EUR geactiveerd (Atlas 1,2 miljoen EUR – Loan Origination Consumer Loans 2,5 miljoen EUR – Credit Scoring 0,9 miljoen EUR – Loan Origination Mortgages 0,4 miljoen EUR) en werd hiervan 0,5 miljoen EUR afgeschreven.

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2017.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		**8.515**		**22**		**8.537**
Intern ontwikkelde toevoegingen		5.071	1.087			6.158
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding		-174		-22		-196
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-2.466	-197			-2.663
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's						
Overige mutaties		-138	136			-2
Eindbalans		**10.808**	**1.026**			**11.834**
Afschrijvingen van het boekjaar		2.466	197			2.663
Afschrijvingen van het vorig boekjaar		15.814	3.116		7	18.937
Totaal afschrijvingen		**18.280**	**3.313**		**7**	**21.600**

Tabel IFA.1

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2016.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		6.886	0		0	6.885
Intern ontwikkelde toevoegingen		3.848				3.848
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding						
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-2.289	-104			-2.393
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van						
Overige mutaties		71	104	22		197
Eindbalans		**8.515**	**0**	**22**		**8.537**
Afschrijvingen van het boekjaar		2.289	104			2.393
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar		13.525	3.012		7	16.543
Totaal afschrijvingen		**15.814**	**3.116**		**7**	**18.937**

Tabel IFA.2

25 Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures

AXA Bank Belgium bezit volgend beperkt aantal dochterondernemingen:

- AXA Belgium Finance bv (NL), Griekenweg 213 - 4835 NA Breda (Nederland)
- AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier), rue Carnot 203/205 - 94138 Fontenay-sous-Bois (Frankrijk)
- Motor Finance Company NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België)
- Beran NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België).

AXA Belgium Finance bv en AXA Bank Europe SCF maken deel uit van de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Belgium Finance bv is een Nederlandse besloten vennootschap die schuldinstrumenten (EMTN's – "European Medium Term Notes") uitgeeft op de Luxemburgse effectenmarkt. De schuldinstrumenten worden voornamelijk geplaatst bij Europese beleggers. De netto-kasstromen van de schuldinstrumenten worden doorgeleend aan AXA Bank Belgium via door deze laatste uitgegeven obligaties.

AXA Bank Europe SCF is een Franse gespecialiseerde kredietmaatschappij die hypotheekleningen herfinanciert via de uitgifte van "covered bonds" ("obligations foncières"). Tot eind november 2017 gebeurde dit door inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en ("residential mortgage-backed securities") uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3) (zie verder). Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium. "Yield maintenance swaps" tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF zorgen ervoor dat de gewogen gemiddelde opbrengst van de hypotheekleningen naar AXA Bank Belgium gaat in ruil voor een vlottende rente. Al deze transacties gebeuren tegen normale marktvoorwaarden ("at arm's length").

Motor Finance Company NV en Beran NV worden niet opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium omwille van hun immateriële karakter.

Motor Finance Company NV is het vehikel waarin de investeringen in selfbankingtoestellen zijn ondergebracht die worden verhuurd aan agenten.

Beran NV is eigenaar van het onroerend goed gelegen te Berchem, Grote Steenweg 214 (vestiging van AXA Bank Belgium).

AXA Bank Belgium bezit tevens een participatie van 10% in de SPV ("special purpose vehicle") Royal Street NV, een vennootschap voor belegging in schuldvorderingen (VBS) naar Belgisch recht. Royal Street heeft via haar compartiment RS-1 woonleningen in haar bezit die ze gekocht heeft van AXA Bank Belgium. RS-1 heeft deze aankoop gefinancierd via de uitgifte van een reeks RMBS'en (senior, mezzanine en junior). Een getrouwe weergave van de geconsolideerde positie vereist dat Royal Street mee wordt opgenomen in de consolidatiekring op basis van IFRS 10 – *De geconsolideerde jaarrekening*. Het renterisico blijft bij AXA Bank Belgium gezien de uitwisseling van de rentestromen onderling via een "total return swap". Het kredietrisico blijft ook op de balans van AXA Bank Belgium aangezien de junior-tranches van de door Royal Street uitgegeven RMBS'en in geval van wanbetaling van de kredieten als eerste negatief beïnvloed worden.

Per eind november 2017 werden de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium in plaats van onrechtstreeks via de inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3).

AXA Bank Belgium heeft aan de SPV, om zijn werking te ondersteunen, een achtergestelde lening toegekend ten bedrage van 64 miljoen EUR. De fondsen van deze achtergestelde leningen dienden voor de opbouw van een reservefonds in de SPV, dat tot op heden nog nooit werd aangesproken.

AXA Bank Belgium bezit daarnaast een participatie van 20% in Bancontact Mister Cash. Naast AXA Bank Belgium bezitten 4 andere banken ieder eveneens 20% in deze onderneming. De vennootschap heeft tot doel het beheren en in licentie geven van intellectuele eigendomsrechten die al dan niet betrekking hebben op betaalschema's met kaarten en alle andere verrichtingen in dit verband. Ieder aandeelhouder heeft per schijf van 20% van het aandelenbezit recht op 1 bestuurder en de beslissingen van de Raad van Bestuur dienen per 4/5-meerderheid genomen te worden. Wegens de geringe materialiteit werd deze vennootschap niet in de consolidatie opgenomen.

Er waren geen wijzigingen in de consolidatiekring tijdens het boekjaar 2017.

	Entiteit 2017.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.491.508	1.485.617	606	31/12/2016
	SPV Royal Street	10,00%	5.792.142	5.785.612		31/12/2016
	AXA BANK Europe SCF	100,00%	4.828.003	4.701.236	14.844	31/12/2016
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures						
	Entiteit 2017.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	2.023	13	-16	31/12/2016
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	10.444	6.151	505	31/12/2016
	Bancontact-Mister Cash (voorheen Brand & Licence Cy)	20,00%	8.860	3.371	-575	31/12/2016

Tabel IASJ.1

	Entiteit 2016.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.643.905	1.638.620	721	31/12/2015
	SPV Royal Street	10,00%	6.014.291	6.005.795		31/12/2015
	AXA BANK Europe SCF	100,00%	4.859.656	4.744.622	3.287	31/12/2015
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures						
	Entiteit 2016.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	2.038	13	-17	31/12/2015
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	10.043	6.128	-315	31/12/2015
	Bancontact-Mister Cash (voorheen Brand & Licence Cy)	20,00%	9.237	3.173	429	31/12/2015

Tabel IASJ.2

26 Andere activa

Boekwaarde in '000 EUR	2017.12	2016.12
Personeelsbeloningen	94.565	92.532
Activa uit hoofde van beheersdiensten voor het servicing-recht		
Vooruitbetaalde kosten	1.360	973
Te ontvangen baten (andere dan rentebaten uit financiële activa)	6.789	4.655
Edele metalen, goederen en grondstoffen		
Andere voorschotten	33	46
Overige	4.040	-38
TOTAL	**106.786**	**98.168**

Tabel OA.1

27 Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde	2017.12	2016.12
Deposito's van kredietinstellingen		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	824.497	1.104.317
Verkoper posities	99	
In eigen vermogen instrumenten		
In vastrentende instrumenten	99	
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)		
Depositocertificaten		
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)		
Obligaties		
Converteerbaar		
Niet-converteerbaar		
Overige		
Andere financiële verplichtingen		
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	824.596	1.104.317

Tabel FLTRA.1

28 Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van de waardeveranderingen in de resultatenrekening

De in schuldbewijzen belichaamde schulden omvatten EMTN's (European Medium Term Notes). Deze worden uitgegeven door AXA Belgium Finance, een dochter van AXA Bank Belgium, met uitzondering van 1 uitgifte rechtstreeks door de bank zelf. AXA Bank Belgium heeft geopteerd voor de mogelijkheid tot waardering tegen reële waarde met verwerking van de waardeveranderingen in de resultatenrekening en heeft die uitgiften in de balans dus tegen reële waarde opgenomen. De wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) worden vanaf het boekjaar 2017 evenwel in de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" – OCI) opgenomen. Voor de impact: zie hoofdstuk 3.1 *Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving*.

AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen om het eigen kredietrisico op de EMTN's te waarderen op basis van de spread die AXA Bank Belgium betaalt op de primaire markt omdat er op de primaire markt veel grotere volumes worden verhandeld dan op de secundaire markt. Daardoor bieden ze een meer adequate waardering van het kredietrisico van AXA Bank Belgium op de retailmarkt. Deze spread stemt meer bepaald overeen met het doorlopende gewogen gemiddelde van de spreads vastgesteld op de dekkingsverrichtingen gedurende de 6 laatste maanden. Deze methode berekent het verschil tussen het niveau van de marge die AXA Bank Belgium toepast op uitgiften voor particuliere beleggers op de datum van uitgifte en hetzelfde niveau op de verslagdatum. Uit dit verschil worden op elke coupondatum de theoretische kasstromen bepaald die overeenstemmen met de waardeschommelingen door de wijzigingen in kredietrisico. Die worden vervolgens gedisconteerd om voor elke uitgifte het aandeel van het eigen kredietrisico van AXA Bank Belgium vast te stellen.

Op 31 december 2017 bedraagt deze reële waarde in totaal 1.349 miljoen EUR, met een nominaal bedrag van 4.167 miljoen EUR.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de YTD verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.348.872	25.633	4.141.598
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.348.872	25.633	4.141.598
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.348.872	25.633	4.141.598
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	1.348.872	25.633	4.141.598

Tabel FLFVPL.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2016.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de YTD verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.484.385	4.522	3.438.816
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.484.385	4.522	3.438.816
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.484.385	4.522	3.438.816
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	1.484.385	4.522	3.438.816

Tabel FLFVPL.2

29 Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

29.1 Deposito's

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			2.821		2.821
Zichtdeposito's			2.821		2.821
Deposito's met vaste looptijd					
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	632.684	400.745	1.132.534	15.707.796	17.873.758
Zichtdeposito's	28.104	269.289	878.308	2.071.393	3.247.094
Deposito's met vaste looptijd	603.753	27.411	43.123	1.425.051	2.099.338
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's:	827	104.045	211.103	12.211.352	12.527.327
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	827	54.147	99.724	12.210.104	12.364.802
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's		49.898	111.380	1.248	162.525
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip					4.253.792
Depositocertificaten					
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					44.059
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					44.059
Overige					4.209.733
Achtergestelde verplichtingen					39.245
Andere financiële verplichtingen					782.019
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**632.684**	**400.745**	**1.132.534**	**15.707.796**	**22.951.636**

Tabel FLAC.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2016.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			48.640		48.640
Zichtdeposito's			2.511		2.511
Deposito's met vaste looptijd			46.130		46.130
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	382.981	489.581	1.098.970	15.892.425	17.863.958
Zichtdeposito's	26.974	262.598	838.973	1.914.492	3.043.037
Deposito's met vaste looptijd	5.065	130.340	51.373	1.584.292	1.771.070
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's	350.942	96.644	208.624	12.393.641	13.049.850
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	942	51.854	103.671	12.392.332	12.548.800
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's	350.000	44.789	104.953	1.308	501.050
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip					3.546.961
Depositocertificaten					
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					114.809
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					114.809
Overige					3.432.152
Achtergestelde verplichtingen					89.042
Andere financiële verplichtingen					910.121
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**382.981,44**	**489.581,22**	**1.098.970,12**	**15.892.424,73**	**22.458.722**

Tabel FLAC.2

29.2 Achtergestelde verplichtingen

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2017.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar				
Lopend jaar +1		12.756		
Lopend jaar +2		4.129		
Lopend jaar +3		3.505		
Lopend jaar +4		2.912		
Lopend jaar +5				
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		15.943		
TOTAAL		39.245		

Tabel FLAC.3

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2016.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar				
Lopend jaar +1		46.351		
Lopend jaar +2		12.014		
Lopend jaar +3		4.129		
Lopend jaar +4		3.505		
Lopend jaar +5		2.911		
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		20.132		
TOTAAL		89.042		

Tabel FLAC.4

29.3 TLTRO-leningen

AXA Bank Belgium heeft in 2017 voor 450 miljoen EUR ingeschreven op TLTRO-II-leningen met een looptijd van 4 jaar, wat het totale uitstaande bedrag op 600 miljoen EUR brengt. TLTRO's zijn Eurosysteemverrichtingen met als doel financiering aan kredietinstellingen te verschaffen over een periode van maximum 4 jaar. Ze bieden langetermijnfunding aan banken tegen attractieve voorwaarden met als doel de kredietvoorwaarden van de privésector te verlichten en de bankleningen aan de economische wereld te stimuleren. Het voordeel van een marktvoordelige rentevoet wordt in de resultatenrekening gespreid over de looptijd van de TLTRO-II-leningen. De uitstaande TLTRO-I-leningen werden volledig terugbetaald.

30 Repo's en reverse repo's

De hieronder vermelde schuldbewijzen betreffen financiële activa die hier opgenomen zijn voor hun IFRS-boekwaarde.

Overdragende partij : Terugkoopovereenkomsten Financiële activa die opgenomen blijven in : 2017.12 in '000 EUR	*Eigen vermogen instrumenten*	*Schuldbewijzen*	*Leningen en voorschotten*	*Andere*	*Totaal*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden					
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening					
Voor verkoop beschikbare financiële activa					
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële leases)					
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen					
Andere					
TOTAAL					

Tabel RRR.1

Overdragende partij : Terugkoopovereenkomsten Financiële activa die opgenomen blijven in : 2016.12 in '000 EUR	*Eigen vermogen instrumenten*	*Schuldbewijzen*	*Leningen en voorschotten*	*Andere*	*Totaal*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden					
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening					
Voor verkoop beschikbare financiële activa		2.568			2.568
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële leases)					
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen					
Andere					
TOTAAL		2.568			2.568

Tabel RRR.2

Overdragende partij : Verplichtingen (verkregen financiering) 2017.12 in '000 EUR	*Totaal*
Terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	486.026
TOTAAL	486.026

Tabel RRR.3

Overdragende partij : Verplichtingen (verkregen financiering) 2016.12 in '000 EUR	*Totaal*
Terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.031.061
TOTAAL	1.031.061

Tabel RRR.4

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2017.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.015.494
TOTAAL	1.015.494

Tabel RRR.5

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2016.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	925.605
TOTAAL	925.605

Tabel RRR.6

De opname van de terugkoopovereenkomsten en omgekeerde terugkoopovereenkomsten gebeurt hier voor de betaalde gelden respectievelijk ontvangen gelden.

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

31 Voorzieningen

2017.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Openingsbalans		**39.559**	**165.180**	**9.854**	**18.575**	**233.169**
Investeringen		722	1.063	0	3.543	5.328
Gebruikte bedragen		-1.560	-7.916	-23	-8.291	-17.789
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt						
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet						
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen			-8.346		441	-7.904
Eindbalans		**38.721**	**149.981**	**9.832**	**14.268**	**212.804**

Tabel PROV.1

2016.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Openingsbalans		**34.544**	**154.708**	**318**	**19.436**	**209.006**
Investeringen		949	3.156	9.854	6.893	20.853
Gebruikte bedragen		-404	-8.176		-3.603	-12.183
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt						
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet						
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen		4.470	15.492	-318	-4.151	15.493
Eindbalans		**39.559**	**165.180**	**9.854**	**18.575**	**233.169**

Tabel PROV.2

Hierbij enige toelichting over de voornaamste elementen uit deze voorzieningen bij AXA Bank Belgium.

Voorzieningen voor belastingsgeschillen

Dit luik bevat voorzieningen in het kader van een mogelijke additionele taxatie die door de bank betwist wordt. In dit kader werd de bank eveneens door enkele klanten in schadevergoeding aangesproken en werden hiervoor eveneens voorzieningen opgenomen.

Op korte termijn dient men geen belangrijke evolutie te verwachten in deze dossiers.

Lopende rechtsgeschillen

Het voornaamste element in deze rubriek is de voorziening voor betwisting agenten en ex-agenten. Het betreft hoofdzakelijk betwistingen over de samenwerking of de beëindiging ervan, alsook betwistingen naar aanleiding van fraudegevallen.

De inschattingen over de duurtijd van afwikkeling van deze geschillen zijn divers en soms moeilijk voorspelbaar.

Herstructureringen

Het sociaal passief wordt gevormd door verplichtingen van de vennootschap Anhyp voor de fusie met Ippa waaruit AXA Bank Belgium is ontstaan. Het gaat hier om individuele regelingen die uiterlijk tot 2018 lopen maar waarvan de belangrijkste bedragen in de periode 2007-2009 geboekt werden.

Pensioenverplichtingen en andere voordelen uit hoofde van pensioenverbintenissen

Het grootste deel betreft hier de voorziening in het kader van IAS 19. Voor meer details en informatie verwijzen we naar hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*.

Het collectief stelsel met betrekking tot het sociaal passief waarvan sprake is in het punt "herstructureringen" wordt ook hier hernomen. In het begin van het jaar werd geen enkele toevoeging geregistreerd. De voorziening is op het einde van het jaar 2014 volledig uitgedoofd.

Gedurende het boekjaar 2017 werden nieuwe voorzieningen aangelegd voor een bedrag van 0,7 miljoen EUR in het kader van vertrekregelingen die momenteel bestaan bij AXA Bank Belgium en een bestemming van de voorziening voor 7,0 miljoen EUR. Bijgevolg bedroegen deze voorzieningen 4,8 miljoen EUR op 31 december 2017. Ze werden opgenomen in de CAO van 7 mei 2007 en in de verlenging ervan van 25/11/2009 en in de CAO van 16/3/2011.

Het saldo van de voorziening voor tijdskrediet bedroeg 0,1 miljoen EUR op 01/01/2017. In de loop van het jaar 2017 werd geen enkele dotatie toegevoegd. Per 31/12/2017 werd een bedrag van 0,03 miljoen EUR gebruikt.

Andere voorzieningen

De rubriek “Andere voorzieningen” bevat voornamelijk een voorziening met betrekking tot de sluiting van de Hongaarse bijbank (9,7 miljoen EUR). Daarnaast bevat die rubriek per einde jaar nog twee voorzieningen voor uitstapregeling: een eerste voorziening van 0,4 miljoen EUR (van de voorheen aangelegde voorziening werd in 2017 3,7 miljoen EUR gebruikt) met betrekking tot het strategisch plan om de effectiviteit van de verrichtingen van AXA Bank Belgium in de toekomst te verbeteren, een tweede voorziening van 2,3 miljoen EUR met betrekking tot de stroomlijning van de bank- en verzekeringsonderdelen van AXA.

32 Andere verplichtingen

Boekwaarde in '000 EUR	2017.12	2016.12
Personeelsbeloningen	418	-2.071
Sociale lasten	15.082	18.086
Verplichtingen uit hoofde van beheersdiensten voor het servicingrecht		
Verplichtingen uit leasing		
Toe te rekenen kosten (andere dan uit rentelasten in verband met financiële verplichtingen)	1.969	1.893
Over te dragen opbrengsten	1.464	1.389
Andere verplichtingen	32.557	47.069
Andere	-6.347	-3.900
TOTAAL	45.144	62.466

Tabel OL.1

33 Saldering

Saldering van balansposten

IAS 32 – *Financiële instrumenten – presentatie* vereist dat financiële activa en financiële verplichtingen op nettobasis worden gepresenteerd indien dit een uitdrukking vormt van de verwachte toekomstige kasstromen van een entiteit uit de afwikkeling van twee of meer afzonderlijke financiële instrumenten.
Een financieel actief en een financiële verplichting moeten worden gesaldeerd en het nettobedrag moet in de balans worden opgenomen als en alleen als AXA Bank Belgium

(a) een in rechte afdwingbaar recht heeft om de opgenomen bedragen te salderen; en
(b) voornemens is om de verplichting op nettobasis af te wikkelen of om de vordering te realiseren op hetzelfde moment dat de verplichting wordt afgewikkeld.

Om aan vereiste (a) te voldoen moet AXA Bank Belgium momenteel over een wettelijk afdwingbaar recht op saldering beschikken. Dat betekent dat het recht op saldering:

(a) niet mag afhangen van een toekomstige gebeurtenis; en
(b) wettelijk afdwingbaar moet zijn in elk van de volgende omstandigheden:
    (i) gedurende het normale verloop van de transactie;
    (ii) ingeval van wanbetaling; en
    (iii) bij insolventie of faillissement van de entiteit en alle tegenpartijen.

Om aan vereiste (b) te voldoen moet AXA Bank Belgium de intentie hebben tot uitoefening op nettobasis of tot verkoop van het actief en de verplichting op hetzelfde tijdstip. Zelfs als AXA Bank Belgium het recht heeft op nettosaldering kan ze nog steeds het actief en de verplichting afzonderlijk uitoefenen.
AXA Bank Belgium verrekent dagelijks haar posities in onderhandse renteswaps met de volgende banken die handelen als tussenpersonen:

- LCH Clearnet CM CSI (Credit Suisse)
- LCH Clearnet CM HSBC Bank Plc (HSBC)
- AXA LIFE EUROPE LTD (France FoS VA)
- AXA LIFE EUROPE LTD (GERMANY branch)
- AXA LIFE EUROPE LTD (MEDLA branch)
- AXA LIFE EUROPE LTD (UK FoS VA Bus)
- AXA LIFE EUROPE LTD (JAPAN)

Voor elk van de clearingleden omvatten de bedragen:

- de rentebetalingen op de swap en alle andere betalingen (vooraf betaalde commissies, premies, penaliteiten bij vervroegde stopzetting, …);
- de evoluties van de variatiemarge, met alle wijzigingen in de positieve/negatieve nettowaarde van alle via de tussenpersoon verhandelde derivaten.

De vereffening wordt afzonderlijk uitgevoerd voor elke munt. De berekening gebeurt op het einde van de dag, en het verschil tegenover de vorige dag wordt de volgende dag afgerekend in 1 enkele contante betaling, per munt.
De saldering van de derivatenpositie is wettelijk afdwingbaar en hangt niet af van een toekomstige gebeurtenis. De saldering beantwoordt bijgevolg aan de IFRS-vereisten.
De bedragen die gesaldeerd warden op de balans staan vermeld in de eerste drie cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Repo's en reverse repo's worden momenteel niet gesaldeerd omdat ze geen deel uitmaken van "master netting agreements" die saldering onder alle omstandigheden toelaten.

Saldering in de toelichtingen

IAS 32 vereist dat, in alle andere omstandigheden dan hierboven vermeld, financiële activa en financiële verplichtingen afzonderlijk gerapporteerd worden in functie van hun kenmerken als middelen of verplichtingen van de entiteit. Transacties met financiële instrumenten die deel uitmaken van een "master netting arrangement" met een tegenpartij die enkel soldering voorziet van alle financiële instrumenten in de overeenkomst ingeval van wanbetaling of stopzetting van enig welk contract is onvoldoende om te salderen tenzij aan de bovenstaande criteria is voldaan.
Bij AXA Bank Belgium worden alle verrichtingen onder "master netting agreements" die hierboven niet vermeld staan bruto gerapporteerd.

Daarnaast voorziet IFRS 7 – *Financiële Instrumenten - Informatieverschaffing* om de volgende bijkomende informatie te verstrekken:

- de bedragen onder afdwingbare “master netting agreements” of gelijkaardige overeenkomsten die niet gesaldeerd worden, met inbegrip van

  - de bedragen van gerapporteerde financiële instrumenten die niet voldoen aan alle salderingscriteria van IAS 32
  - de bedragen van de financiële waarborgen (inclusief contante waarborgen); en

- het nettobedrag dat overblijft na aftrek van deze bedragen van de op de balans gerapporteerde bedragen.

AXA Bank Belgium simuleert het potentiële nettobedrag op basis van de volgende criteria:

- saldering per tegenpartij;
- van alle repo’s, reverse repo’s, derivaten en waarborgen;
- voor derivaten: afzonderlijk voor afdekkings- en tradingposities;
- waarborgen: initiële en variatiemarge.

De bedragen van deze potentiële saldering staan vermeld in de overige cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Financiële activa – saldering

				Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements’		
Boekwaarde in '000 EUR 2017.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële verplichtingen	Nettobedragen na saldering	Financiële instrumenten	Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	3.840.364	2.594.876	1.245.487	837.845	384.415	23.227
Derivaten- hedging	113.626	46.074	67.552	46.212	20.850	490
Reverse repos	1.015.494	0	1.015.494	1.015.226	0	268
Totaal	4.969.484	2.640.950	2.328.533	1.899.283	405.265	23.985

Tabel OFFS.1

Financiële verplichtingen – saldering

				Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements’		
Boekwaarde in '000 EUR 2017.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Financiële instrumenten	Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	1.246.204	421.706	824.497	328.404	466.576	29.518
Derivaten- hedging	543.574	255.667	287.907	144.363	140.849	2.695
Repos	486.026	0	486.026	484.515	1.511	0
Totaal	2.275.804	677.373	1.598.430	957.282	608.936	32.213

Tabel OFFS.2

Financiële activa – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2016.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements'		Netto positie
				Financiële instrumenten	Financiële waarborgen	
Derivaten - trading	4.677.865	3.035.861	1.642.004	1.090.990	509.580	41.434
Derivaten- hedging	138.755	40.997	97.758	63.237	30.338	4.183
Reverse repos	925.605	0	925.605	925.605	0	0
Totaal	5.742.225	3.076.858	2.665.367	2.079.832	539.918	45.617

Tabel OFFS.3

Financiële verplichtingen – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2016.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements'		Netto positie
				Financiële instrumenten	Financiële waarborgen	
Derivaten - trading	4.550.588	3.446.271	1.104.317	578.455	474.331	51.531
Derivaten- hedging	727.177	325.476	401.701	253.537	141.049	7.114
Repos	1.031.061	0	1.031.061	1.031.061	0	0
Totaal	6.308.826	3.771.747	2.537.079	1.863.053	615.380	58.645

Tabel OFFS.4

34 Voorwaardelijke activa en verplichtingen

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2017.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.033.676	
Kredietvervangende borgtochten	1.354.375	23.526.320
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	3.772.354	3.473.821
Overige verbintenissen	2.029.615	2.049.034

Tabel CAL.1

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2016.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.065.007	
Kredietvervangende borgtochten	1.486.648	22.564.554
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	1.870.561	2.881.340
Overige verbintenissen	2.988.894	3.313.422

Tabel CAL.2

Toelichting bij de voornaamste lijnen:

De lijn "Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen" omvat de beschikbare marge op de betekende kredietlijnen. Een betekende kredietlijn is de vaste verplichting om een kredietlijn te verlenen. De verplichting geldt als vast wanneer ze niet op elk ogenblik kan worden herroepen met onmiddellijke uitwerking.

De lijn "Kredietvervangende borgtochten" omvat de ontvangen waarborgen op kredieten en de verstrekte borgtochten die betrekking hebben op verplichtingen wegens ontleningen of wegens uitstel van betaling.

De verstrekte waarborgen vanwege kredieten omvatten de verplichtingen van de bank tegenover de retailklanten. Het risico hierop is zeer beperkt door de diversificatie van de portefeuille en voornamelijk door het feit dat de verstrekte kredieten gewaarborgd zijn door de klanten.

De ontvangen waarborgen vanwege kredieten hebben betrekking op woonkredieten, consumentenkredieten en professionele kredieten.

Bij woonkredieten gaat het om hypotheken (inschrijvingen of mandaten) op onroerende panden (volle eigendom). Onroerende waarborgen zijn wettelijk verplicht. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Alle waarborgen aanvullend aan hypothecaire waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd. Dit geldt dus eveneens voor bijkomende roerende waarborgen. Voor een overbruggingskrediet wordt in principe een hypothecair mandaat gevestigd op zowel het te verkopen pand als het te verwerven pand.
Voor consumentenkredieten (leningen op afbetaling) wordt slechts 1 type van waarborg gebruikt, met name de overdracht van schuldvordering of akte van afstand van loon en andere inkomsten.

Voor professionele kredieten worden voornamelijk volgende waarborgen gebruikt:

- reële waarborgen:
    - hypotheek en hypotheekinschrijving;
    - authentieke inpandgeving handelsfondsen;
    - indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen;
    - inpandgeving van effecten;
    - inpandgeving van rekeningtegoeden;
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten "klassieke levensverzekering";
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten tak 21 en 23;
    - overdracht van loon;

- persoonlijke of morele waarborgen:
    - borgstelling;
    - hypothecaire volmacht;
    - onherroepelijke verbintenis van een derde.

Waardebepaling van deze waarborgen:

- Hypotheek en hypotheekinschrijving: waardebepaling in functie van
    - de schattingswaarde van het onroerend goed op basis van een schattingsverslag of geactualiseerde waardebepaling door een professioneel (zoals een vastgoedexpert, een notaris of een makelaar), van een recente aankoop, op basis van kennis van het pand door het verkooppunt, enz.
    - de rang van de inschrijving
    - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
    - opmerking: hypothecaire mandaten worden niet geboekt

- Inpandgeving handelsfondsen: waardebepaling in functie van
    - het belang en de verkoopbaarheid van het vastliggend materieel actief
    - de omvang en de spreiding van de klantenvorderingen
    - de omvang van de aanwezige voorraad van niet-bederfbare grondstoffen of afgewerkte producten
    - de waarde van de huurceel
    - de voorrechten van hogere rang (verhuurder, bedrijfsuitrusting)
    - de overdraagbaarheid als "going concern"
    - de rang van de inschrijving
    - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
    - het waardeadvies van de curator of vereffenaar
-
- Indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen (inclusief overdracht van schuldvorderingen en overdracht van loon): waardebepaling in functie van
    - de kredietwaardigheid van de gecedeerde schuldenaar
    - het al dan niet betwist karakter van de overgedragen vordering

- Inpandgeving van rekeningtegoeden: waardering tegen 100% van de inlage

- Overdracht van verzekeringspolisrechten: waardering tegen 0%

- Persoonlijke of morele waarborgen: waardebepaling in functie van de bewezen solvabiliteit van de borg (vooral zijn onroerend vermogen) of zijn vaste wil om de verbintenis te honoreren via een nageleefd ernstig afbetalingsplan.

De lijn "Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten" bevat de activa verstrekt en ontvangen door de bank in het kader van haar "repo/reverse repo"- en derivatenactiviteiten, in functie van de fluctuatie van de marktwaarde van de verrichtingen.

In het kader van de "Global Master Repurchase Agreement" (GMRA) worden er door AXA Bank Belgium enkel staatsobligaties aanvaard. Sinds augustus 2007 heeft AXA Bank Belgium echter 1 GMRA afgesloten met AXA IM waarin ook niet-overheidspapier aanvaard wordt, onder voorwaarde dat het desbetreffende papier door de ECB wordt geaccepteerd als waarborg. Momenteel zijn er echter geen posities onder deze GMRA.

In de repo-activiteit kunnen we 2 soorten van waarborgen onderscheiden:

- waarborgen ontvangen bij het afsluiten van een nieuwe verrichting, meestal onder de vorm van Belgische (en soms Franse) overheidsobligaties;
- waarborgen ontvangen tijdens de looptijd van de verrichtingen in functie van de schommeling van de marktwaarde van de initieel gegeven waarborgen. Deze bijkomende waarborgen worden meestal in contanten gevraagd (tegen Eonia-vergoeding) maar zijn ook mogelijk in Belgische of Franse overheidsobligaties.

In de derivatenactiviteit geldt momenteel als algemene regel dat er systematisch een waarborg wordt gevraagd. Voor deze waarborg komen enkel contanten (tegen Eonia-vergoeding) en staatsobligaties van België, Duitsland, Italië, Frankrijk, Zwitserland en het Verenigd Koninkrijk met een resterende looptijd van minimum 1 jaar en maximum 10 jaar in aanmerking.

Alle ontvangen zekerheden kunnen door AXA Bank Belgium worden verkocht of hergebruikt als zekerheid.
AXA Bank Belgium heeft de verplichting om deze zekerheden terug te geven.

De lijn "Overige verbintenissen" bevatten alle andere ontvangen en verstrekte verbintenissen.

Activa bezwaard met zakelijke zekerheden

Een aantal activa zijn bezwaard met zakelijke zekerheden. Het gaat om in repo gegeven effecten, obligaties als onderpand voor het bekomen van financieringen vanuit de Europese Centrale Bank (ECB) en obligaties als onderpand bij de Belgische fiscus.

35 Eigen vermogen

Voor cijfers zie “Geconsolideerde Balans – Eigen vermogen”.

Na een kapitaalsvermindering in 2017 van 45 miljoen EUR bedraagt het onderschreven kapitaal 636,3 miljoen EUR. Het bestaat uit 461.133.591 aandelen zonder aanduiding van nominale waarde. Het werd volledig volstort.

Het ander eigen vermogen betreft een bedrag in het kader van converteerbare obligaties (“Contingency Convertible Bonds”).

De reserves uit de niet-gerealiseerde resultaten (“other comprehensive income” – OCI) omvatten de reserves uit de omrekening van valuta, uit de herwaardering van de voor verkoop beschikbare financiële activa, uit de herwaardering van de kasstroomafdekkingen en uit de reserves voor pensioenverplichtingen (niet-gerealiseerde resultaten en actuariële winsten (verliezen) op pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen), evenals vanaf 2017 de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) op financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van de waardeveranderingen in de resultatenrekening.

De rubriek overige reserves omvat de statutaire reserves en de overgedragen resultaten van de moedermaatschappij AXA Bank Belgium en de consolidatiereserves door de eerste opname IFRS bij deze laatste en alle consolidatiereserves bij de dochtervennootschappen.
De consolidatiereserves bevatten eveneens het Fonds voor Algemene Bankrisico's. Deze werd door de bank aangelegd om het hoofd te bieden aan onvoorzienbare risico's en toekomstige onverwachte verliezen. Dit fonds bedraagt 60 miljoen EUR.

36 Winstuitkering en dividend per aandeel

De Raad van Bestuur stelt voor om de vennootschappelijke winst van het boekjaar samen met de overgedragen resultaten over te dragen naar het volgende boekjaar, na verplichte toewijzing aan de wettelijke reserve. Er zal geen dividend uitgekeerd worden.

37 Gesegmenteerde informatie

Operationele segmenten zijn onderdelen van AXA Bank Belgium

- die bedrijfsactiviteiten uitoefenen waaruit opbrengsten kunnen worden verdiend en waarbij kosten kunnen worden gemaakt;
- waarvan de bedrijfsresultaten regelmatig worden beoordeeld door het Directiecomité van AXA Bank Belgium teneinde beslissingen over de aan het segment toe te kennen middelen te kunnen nemen en de financiële prestaties van het segment te evalueren, en;
- waarover afzonderlijke financiële informatie beschikbaar is.

Het Directiecomité van AXA Bank Belgium wordt beschouwd als de hoogstgeplaatste functionaris zoals gedefinieerd door IFRS 8 – *Operationele segmenten*.

De volgende operationele segmenten worden afzonderlijk gerapporteerd op basis van de richtlijnen van IFRS 8:

- Retail banking (inclusief Thesaurie en ALM);
- Intermediatieactiviteiten.

De "retail banking"-activiteit bestaat voornamelijk uit het verzamelen van fondsen (dagelijkse verrichtingen, beleggingsproducten) en het verstrekken van leningen aan klanten (particulieren, professionelen en KMO's) via het netwerk van onafhankelijke agenten. De gerapporteerde cijfers bevatten de betrokken ALM-resultaten ("Assets and Liabilities Management"). Het voornaamste doel van ALM is het afdekken van het rente-, liquiditeits- en valutarisico van AXA Bank Belgium omvat. De gerapporteerde cijfers bevatten eveneens de thesaurieactiviteit. De thesaurieactiviteit omvat kortetermijnliquiditeiten en –funding als ondersteuning van de groei van de retailbusiness.

De intermediatieactiviteiten omvatten voornamelijk het verstrekken van funding, cash management en derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep.

De verrichtingen tussen de verschillende operationele segmenten worden afgesloten aan normale marktvoorwaarden ("arm's length").

De volgende principes worden toegepast:

- toewijzing van de ALM-resultaten: naast de commerciële marge kan AXA Bank Belgium een conversiemarge toepassen op haar retailactiviteiten. De parameters om die te berekenen zijn het economisch kapitaal en de activa en verplichtingen van de retailactiviteiten;
- "funds transfer pricing": het beheer van de contante middelen en ALM is centraal georganiseerd in AXA Bank Belgium. Om het renterisico van de commerciële activiteiten naar de gecentraliseerde ALM te transfereren wordt een "funds transfer pricing"-methodologie toegepast. Dat houdt in dat de deposito's van de commerciële businesseenheden herbelegd worden in de centrale ALM en dat de leningen van de commerciële businesseenheden gefinancierd worden door de centrale ALM op basis van een "funds transfer pricing"-rentevoet.

De aansluiting tussen het totaal van de operationele segmenten en het groepsresultaat omvat voornamelijk:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening
- bepaalde elementen die niet in het operationeel bedrijfsresultaat zijn opgenomen in de segmentrapportering
- verschillen tussen de waarderingsregels van de segmentrapportering (gebaseerd op de regels van AXA Groep) en van de geconsolideerde resultatenrekening (gebaseerd op de regels van AXA Bank Belgium).

Segmentrapportering - resultatenrekening

2017 in '000 EUR	Retail banking (inlusief ALM)	Intermediatieactiviteiten	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	286.245	12.585	3.557	302.387
Exploitatiekosten	-221.456	-9.652	4.118	-226.990
Waardeverminderingen op leningen	-500		-12.345	-12.845
Belastingen	-12.656	-1499	-6.960	-21.115
Operationeel bedrijfsresultaat	51.633	1.434	-13.763	41.437
Beëindigde bedrijfsactiviteiten				0
Nettoresultaat				41.437

Tabel SI.1

2016 in '000 EUR	Retail banking (inlusief ALM)	Intermediatieactiviteiten	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	306.985	17.172	37.615	361.772
Exploitatiekosten	-225.335	-11.238	-29.592	-266.165
Waardeverminderingen op leningen	-6.949		-5.897	-12.846
Belastingen	-4.099	-117	-6.342	-10.558
Operationeel bedrijfsresultaat	70.602	5.817	-4.216	72.203
Beëindigde bedrijfsactiviteiten				28.395
Nettoresultaat				100.598

Tabel SI.2

Belangrijkste elementen gerapporteerd in de kolom "Aansluiting":

a) Intrestmarge:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2017: 11,3 miljoen EUR – 2016: 8,9 miljoen EUR);
- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2017: -8,7 miljoen EUR – 2016: 31,4 miljoen EUR, voornamelijk wisselresultaten (impact in 2016) en reële-waardeaanpassingen (impact in 2016 en 2017));
- verschillen tussen de waarderingsregels van de segmentrapportering (gebaseerd op de regels van AXA Groep) en van de geconsolideerde resultatenrekening (gebaseerd op de regels van AXA Bank Belgium) (2017: geen – 2016: -3,6 miljoen EUR, in 2016 voornamelijk door de herwaardering van het werkkapitaal van de bijbank in Hongarije).

b) Exploitatiekosten:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2017: 0,7 miljoen EUR – 2016: -3,4 miljoen EUR);
- bepaalde kosten die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2017: 1,0 miljoen EUR – 2016: -25,0 miljoen EUR).

c) Waardeverminderingen op leningen:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2017: -12,1 miljoen EUR – 2016: -5,5 miljoen EUR).

d) Belastingen

- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2017: -8,4 miljoen EUR – 2016: -9,1 miljoen EUR, belastingeffecten op de elementen die niet zijn opgenomen in het operationeel bedrijfsresultaat);
- verschillen tussen de waarderingsregels van de segmentrapportering (gebaseerd op de regels van AXA Groep) en van de geconsolideerde resultatenrekening (gebaseerd op de regels van AXA Bank Belgium) (2017: geen – 2016: 1,0 miljoen EUR, in 2016 voornamelijk uitgestelde belastingen op de hierboven vermelde verschillen in waarderingsregels).

38 Transacties met verbonden partijen

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2017.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa		2.662		380	2.086.494
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten		2.662		380	2.086.494
Geselecteerde financiële verplichtingen		178		316	1.124.918
Deposito's		178		316	79.253
Uitgegeven schuldinstrumenten					1.045.665
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		6.744			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					37.735.150
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.1

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2017.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente	158				685.590
Betaalde rente					678.473
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies					11.350
Betaalde commissies					3.761
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.2

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2016.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa	122.263	4.774		462	1.489.002
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten	122.263	4.774		462	1.489.002
Geselecteerde financiële verplichtingen		264		349	865.595
Deposito's		264		349	102.899
Uitgegeven schuldinstrumenten					762.695
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		9.244			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					36.245.861
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.3

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2016.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente	2029				1.157.211
Betaalde rente	1				1.191.619
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies	213				3.266
Betaalde commissies					3.829
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.4

De volgende entiteiten en personen worden beschouwd als verbonden partijen van AXA Bank Belgium:

- AXA SA als moedermaatschappij van AXA Bank Belgium;
- de dochtermaatschappijen van AXA Bank Belgium, inclusief diegene die niet zijn opgenomen in de consolidatiekring (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures*);
- managers van AXA Bank Belgium op sleutelposities;
  als werknemer van AXA Bank Belgium geniet het management op sleutelposities van dezelfde personeelsvoorwaarden als de andere werknemers, zonder extra's. Kortingen op eigen AXA-producten (bank en verzekeringen) en andere klantvoordelen aangeboden door externe firma's zijn toegankelijk voor elke werknemer op intranet) en dus ook beschikbaar voor het management op sleutelposities. Als gevolg hiervan wordt voor wat betreft deze personen geen apart bestand bijgehouden bij AXA Bank Belgium.

Beloningen voor managers op sleutelposities in '000 EUR	2017.12	2016.12
Kortetermijn personeelsbeloningen	2.298	2.442
Vergoedingen na uitdiensttreding	653	
Andere langetermijn personeelsbeloningen	223	261
Betalingen in aandelen	236	655
TOTAAL	3.410	3.358

Tabel RPT.5

- andere verbonden partijen, inclusief transacties met zusterondernemingen die deel uitmaken van de consolidatiekring van AXA SA.

Onder de verbonden partijen van AXA Bank Belgium bevinden zich geen gezamenlijke moedermaatschappij en geen entiteiten die gemeenschappelijke controle of significante invloed over AXA Bank Belgium uitoefenen.

Transacties met verbonden partijen gebeuren volgens de geldende marktvoorwaarden ("arm's length").

Nadere informatie over een aantal lijnen:

- de lijn "Termijnleningen" bevat de reverse repo's met AXA Belgium;
- de lijn "Eigenvermogensinstrumenten TRS" bevat de "total return equity swaps" waarin AXA Bank Belgium als een tussenpersoon optreedt tussen AXA SA en AXA Vie France. In het kader van deze transactie wordt als waarborg zowel cash ontvangen als verstrekt. De netto-impact op de resultatenrekening van AXA Bank Belgium is minimaal.

De doorrekening van het agentennet, is formeel vastgelegd via een overeenkomst. De resulterende impact is echter niet significant voor de bank.

39 Overheidssteun en -subsidies

AXA Bank Belgium ontvangt structurele verminderingen in het kader van de sociale zekerheid. Deze verminderingen betreffen voornamelijk twee types:

- structurele forfaitaire aftrekken berekend conform de koninklijke besluiten van mei 2003 en januari 2004;
- verminderingen gerelateerd aan de doelgroep “oudere werknemers” (meer dan 57 jaar).

De zo bepaalde bedragen bedroegen respectievelijk 2,1 miljoen EUR en 0,2 miljoen EUR.

40 Financiële relaties met auditors

Boekwaarde in '000 EUR	2017.12	2016.12
	PWC	PWC
Bezoldiging van de commissaris(sen)	426	454
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door de		
Andere controleopdrachten	*137*	*130*
Belastingadviesopdrachten	*0*	*0*
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten	*252*	*0*
Bezoldiging van de personen met die de commissaris(sen) verbonden is (zijn) voor de uitoefening van een mandaat van commissaris op het niveau van de groep waarvan de vennootschap die de informatie publiceert aan het hoofd staat	*19*	*69*
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door personen met		
Andere controleopdrachten	*0*	*6*
Belastingadviesopdrachten	*0*	*0*
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten	*0*	*2*

Tabel FRWA.1

Vermeldingen in toepassing van het artikel 133, paragraaf 6 van het Wetboek van vennootschappen

41 Beëindigde bedrijfsactiviteiten

In 2016 werd de overdracht van de Hongaarse activiteiten naar OTP, de grootste Hongaarse bank, afgerond.

In 2017 werden geen activiteiten gerapporteerd als stopgezet op basis van IFRS 5 *Vaste activa aangehouden voor verkoop en beëindigde bedrijfsactiviteiten*.

Zoals vermeld in hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures* werden per eind november 2017 de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. De formele liquidatie van deze compartimenten werd afgerond in het eerste kwartaal van 2018.

42 Correctie vorige jaarrekeningen

Tijdens het boekjaar 2017 heeft AXA Bank Belgium ontdekt dat de uitgestelde belastingverplichtingen per einde 2016 overschat werden met een bedrag van 20,5 miljoen EUR, verdeeld over het boekjaar 2016 (5,3 miljoen EUR) en de boekjaren voorafgaand aan 2016 (15,2 miljoen EUR). De fout wordt beschouwd als materieel.

Daarom heeft AXA Bank Belgium, in navolging van IAS 8 *Grondslagen voor financiële verslaggeving, schattingswijzigingen en fouten*, de openingsbalans en de vergelijkende cijfers van 2016 aangepast zoals hieronder vermeld. Er is geen impact op 2017.

Geconsolideerde resultatenrekening

De lijn "Belastinglasten verbonden met de winst of het verlies uit voortgezette bedrijfsactiviteiten" wordt voor 2016 gecorrigeerd van 15,8 miljoen EUR naar 10,6 miljoen EUR.

Daardoor komt de nettowinst over 2016 op 100,6 miljoen EUR in plaats van 95,3 miljoen EUR.

Geconsolideerde balans

De impact van de boekjaren voorafgaand aan 2016 werd als volgt gecorrigeerd in de openingsbalansen:

- Uitgestelde belastingverplichtingen: 17,5 miljoen EUR in plaats van 32,7 miljoen EUR
- Reserves (met inbegrip van ingehouden winsten): 255,1 miljoen EUR in plaats van 239,9 miljoen EUR

De vergelijkende cijfers 2016 werden als volgt aangepast:

- Uitgestelde belastingvorderingen: 23,2 miljoen EUR in plaats van 11,5 miljoen EUR
- Uitgestelde belastingverplichtingen: 0 in plaats van 8,8 miljoen EUR
- Reserves (met inbegrip van ingehouden winsten): 281,4 miljoen EUR in plaats van 266,1 miljoen EUR

Dit brengt het gecorrigeerde balanstotaal voor 2016 op 28.006 miljoen EUR in plaats van 27.995 miljoen EUR.

Bijlagen

De vergelijkende kolommen van 2016 in de betrokken detailtabellen werden eveneens aangepast.

43 Gebeurtenissen na balansdatum

Zoals vermeld in hoofdstuk 25 *Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures* en hoofdstuk 41 *Beëindigde bedrijfsactiviteiten* werden per eind november 2017 de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. De formele liquidatie van deze compartimenten werd afgerond in het eerste kwartaal van 2018.

Na balansdatum hebben geen andere materiële gebeurtenissen plaatsgevonden die aanpassingen zouden vereisen aan de IFRS Geconsolideerde Jaarrekening 2017 van AXA Bank Belgium.

Lexicon

A. Overzicht van de classificaties van financiële instrumenten onder de IFRS-regelgeving

- Financiële activa en verplichtingen tegen reële waarde aangehouden voor handelsdoeleinden

  Deze categorie bevat financiële activa en verplichtingen met het oog op kortetermijnwinstnemingen, met inbegrip van alle derivaten, tenzij ze aangeduid werden als efficiënte afdekkingsderivaten. De wijzigingen in reële waarde worden in de resultatenrekening opgenomen.

- Financiële activa en verplichtingen aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de resultatenrekening

  Deze categorie bevat financiële activa en verplichtingen waarvoor AXA Bank Belgium kiest om ze tegen reële waarde te waarderen met opname van de waardeschommelingen in de resultatenrekening. Deze keuze is mogelijk (1) op voorwaarde dat deze classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen, of (2) indien ze leidt tot meer relevante informatie omdat een groep van financiële activa of verplichtingen worden beheerd en de prestaties ervan worden geëvalueerd op basis van de reële waarde, in overeenstemming met een gedocumenteerde risicobeheer- of beleggingsstrategie, of (3) indien het gestructureerde financiële activa of verplichtingen betreft waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.

- Financiële activa aangehouden tot einde looptijd

  Deze categorie bevat alle niet-afgeleide financiële activa met een vaste eindvervaldag en vaste of bepaalbare betalingen waarbij de intentie aanwezig is, alsook de financiële mogelijkheid, om ze te houden tot op de vervaldag. Ze worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

- Leningen en vorderingen

  Deze categorie bevat alle niet-afgeleide financiële activa met vaste of bepaalbare betalingen die niet genoteerd zijn in een actieve markt. Ze worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

- Financiële activa beschikbaar voor verkoop

  Deze categorie bevat alle niet-afgeleide financiële activa die niet onder een van de vorige categorieën thuishoren. Ze worden gewaardeerd tegen reële waarde waarbij alle schommelingen van de reële waarde worden opgenomen in de niet-gerealiseerde resultaten ("other comprehensive income" - OCI) tot realisatie van de activa of tot het moment dat zich een bijzondere waardevermindering voordoet. In dat geval worden de cumulatieve herwaarderingsresultaten opgenomen in de resultatenrekening.

- Deposito's en schulden

  Deze categorie bevat alle niet-afgeleide financiële schulden die niet onder een van de vorige categorieën thuishoren. Ze worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

B. Lijst van gebruikte afkortingen

ABS	Asset Backed Securities
ALCO	Assets & Liabilities Committee
ALM	Assets & Liabilities Management
BCBS	Basel Committee on Banking Supervision
BIA	Basic Indicator Approach
CET1	Core Equity Tier 1
COREP	Corporate Reporting
CRD	Capital Requirements Directive
CRR	Capital Requirements Regulation
CVA	Credit Value Adjustment
CX	Contentieux
DBI	Definitief Belaste Inkomsten
DBO	Defined Benefit Obligation
DVA	Debit Value Adjustment
EAD	Exposure at Default
EBA	Europese Bankautoriteit
ECB	Europese Centrale Bank
ECL	Expected Credit Losses
EMTN	European Medium Term Notes
Eonia	Euro Overnight Index Average
GMRA	Global Master Repurchase Agreement
IAS	International Accounting Standards
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPC	Irrevocable Payment Commitments
IRB	Internal Ratings Based
IRBA	Internal Ratings Based Approach
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
JST	Joint Supervisory Team
KMO's	Kleine en Middelgrote Ondernemingen
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
MBS	Mortgage Backed Security
NBB	Nationale Bank van België
NII	Net Interest Income
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OCI	Other Comprehensive Income
OLO	Obligation Linéaire – Lineaire Obligatie
O-SII	Other Systematically Important Institution
PCX	Précontentieux
PD	Probability of Default
PIIGS	Portugal, Ierland, Italië, Griekenland, Spanje
RAF	Risk Appetite Framework
RAROC	Risk Adjusted Return on Capital
RMBS	Retail Mortgage Backed Security
SA	Standardised Approach
SCF	Société de Crédit Foncier
SI	Significant Institution
SRB	Single Resolution Board
SPV	Special Purpose Vehicle
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
SRM	Single Resolution Mechanism
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
VaR	Value at Risk
WAP	Wet op de Aanvullende Pensioenen
WRC	Wholesale Risk Committee

Raad van Bestuur
Jef Van In, Voorzitter (sinds 29 maart 2017)
Peter Devlies (sinds 2 maart 2017)
Françoise Gilles
Jeroen Ghysel
Marie-Cécile Plessix
Patrick Lemoine
Emmanuel Vercoustre
Patrick Keusters (*)
Philippe Rucheton (*)
Frank Goossens
Benoît Claveranne (sinds 30 mei 2017)
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Peter Philippaerts (sinds 29 januari 2018)

Sabine De Rycker (tot 1 december 2017)
Marc Bellis (*) (tot 31 december 2017)
Véronique Weill (tot 31 januari 2017)

Directiecomité
Peter Devlies, Voorzitter (sinds 2 maart 2017)
Françoise Gilles
Jeroen Ghysel
Emmanuel Vercoustre
Frank Goossens
Peter Philippaerts (sinds 29 januari 2018)

Sabine De Rycker (tot 1 december 2017)

Auditcomité
Patrick Keusters, Voorzitter (*)
Philippe Rucheton (*)
Patrick Lemoine

Benoemingscomité
Jef Van In, Voorzitter (sinds 29 maart 2017)
Benoît Claveranne (sinds 30 mei 2017)
Patrick Keusters (*) (sinds 27 maart 2017)

Marc Bellis (*) (tot 31 december 2017)
Véronique Weill, Voorzitter (tot 31 januari 2017)

Remuneratiecomité
Jef Van In, Voorzitter (sinds 29 maart 2017)
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Benoît Claveranne (sinds 30 mei 2017)

Marc Bellis (*) (tot 31 december 2017)
Véronique Weill, Voorzitter (tot 31 januari 2017)

Risicocomité
Philippe Rucheton (*) (Voorzitter)
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Patrick Lemoine

Patrick Keusters (*) (tot 27 maart 2018)

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren, cvba, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

(*) onafhankelijk bestuurder, in de zin van art 526 ter van het Wetboek voor Vennootschappen

Management Report 2017

Inhoudstabel

Mededeling van de Voorzitter van de Raad van Bestuur en de CEO 3
Niet-financiële informatie 4
De economische en financiële context 5
Resultaten 7
- Customer Journey Kredieten 7
- Customer Journey Invest 7
- Customer Journey Daily Banking & Deposits 7
- Asset & Liability management 8
- Thesaurie en Bemiddeling 8

Commentaar op het geconsolideerde resultaat 2017 9
- Resultatenrekening 9
- Opmerkingen op de financiële balans en buitenbalans 10
- Consolidatie bereik 11

Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling 12
Belangrijke gebeurtenissen na 2017 12
Liquiditeit en solvabiliteit 13
Belangrijkste risico's en onzekerheden 14
Bestuursorganen en Corporate Governance 15
- Samenstelling van de bestuursorganen 15
- Wijzigingen tijdens 2017 en vanaf 1 januari 2018 16
- Bevoegdheid van het Directiecomité 17
- Bevoegdheid en onafhankelijkheid van het Auditcomité en Risicocomité 18
- Bevoegdheid en onafhankelijkheid van het Benoemings- en Bezoldigingscomité 19

Verloningsbeleid 20
Bestuurders met externe mandaten 26
Appendix 1 27

Mededeling van de Voorzitter van de Raad van Bestuur en de CEO

2017 werd opnieuw een uitdagend jaar voor de banksector in België. De historisch lage rente zet de rente-inkomsten onder druk. Temeer blijft de golf van herfinancieringen van woonkredieten tijdens de jaren 2015 en 2016 wegen op financiële resultaten van 2017.

Deze moeilijke marktomstandigheden zijn de verklaring dat het operationeel resultaat van AXA Bank België daalde met 17 miljoen euro naar een bedrag van 53 miljoen euro. De geconsolideerde nettowinst bedraagt 41 miljoen euro, of 59 miljoen minder dan in 2016.

AXA bank België heeft echter verder ingezet op haar transformatie door een groei strategie te lanceren, die gebaseerd is op persoonlijk advies voor persoonlijke beleggingen ondersteund door digitale tools.
AXA Bank België kan mooie commerciële resultaten voorleggen voor haar belangrijkste bedrijfstakken:

- Wat **kredietverlening** betreft, evenaarde AXA Bank België de recordproductie uit 2016: 2,9 miljard euro aan nieuwe woonkredieten. Met andere woorden: in 2017 konden 18.000 Belgische gezinnen bij de aankoop van hun nieuwe woning op steun van AXA Bank België rekenen. De productie van professionele kredieten is daarnaast ook opnieuw sterk toegenomen (+ 13 % in vergelijking met 2016).

- Op het vlak van **beleggingen** blijven we groeien. In 2017 werd 137 miljoen euro méér in AXA-fondsen geïnvesteerd (+ 32 %) dan het jaar voordien. De aanhoudende lage rentevoeten zetten steeds meer klanten ertoe aan te investeren in fondsen om zo potentieel een hoger rendement te halen. Zo steeg het aantal klanten dat transacties op een effectenrekening uitvoerde met 26 %. Ook de interesse in recurrente beleggingen nam in 2017 opnieuw toe: op één jaar tijd is het aantal investeringsplannen meer dan verdrievoudigd.

Bovendien blijft de bank investeren in de begeleiding van klanten om haar groeistrategie in de komende jaren verder te ondersteunen en te versnellen

- Om die evolutie in de richting van advies en nabijheid te ondersteunen, evolueren we naar minder maar grotere agentschappen, waar klanten steeds terecht kunnen bij een volwaardige specialist beleggingen of kredieten. In 2017 daalde het aantal fysieke verkooppunten van 676 naar 620. Tegelijk steeg het aantal medewerkers dat door zelfstandige bankagenten wordt tewerkgesteld licht.

- Het gekozen model van persoonlijke adviesverlening ondersteund door performante digitale tools wordt erkend door onze klanten: na een opiniepeiling van Spaargids heeft AXA Bank België twee Bank Awards gewonnen: de award voor het beste kantorennetwerk en de award voor het beste online platform.

De combinatie van een sterk kantorennetwerk en goede online tools kan gezien worden als de succesfactor voor onze hoge klantentevredenheid. AXA Bank België haalt in 2017 een NPS-score (Net Promotor Score) van 23, een degelijke score in de financiële sector.
Ten slotte daalden de kredietrisicokosten verder met 6 miljoen in 2017, dankzij de de-risking strategie die al enkele jaren wordt gehanteerd en het voorzichtige beleid rond kredietacceptatie. De algemene uitgaven bleven stabiel dankzij onze aanhoudende inspanningen om de efficiëntie te verhogen door processen te automatiseren en onze strikte kostenbewuste cultuur. De bankentaksen daalden met 7 miljoen, maar bleven op een hoge 48 miljoen euro (21 % van de operationele kosten).

Peter Devlies
CEO

Jef van In
Voorzitter van de Raad van Bestuur

Niet-financiële informatie

In appendix 1 van dit verslag presenteert AXA-groep haar institutionele engagementen die met haar duurzame ontwikkelingsstrategie stroken en de nadruk leggen op mensenrechten en milieu. Met haar kernactiviteiten creëert AXA toegevoegde waarde en speelt het een belangrijke rol in de wereldwijde economische ontwikkeling. In haar "Geïntegreerd verslag" beschrijft AXA-groep op www.axa.com hoe ze haar activiteiten afstemt op een duurzaam ondernemerschap. Ze evalueert haar acties en meet haar prestaties aan de hand van de AXA Sustainability Index en andere gepubliceerde indicatoren.

In 2017 heeft AXA Bank België met zo'n 3.000 vrijwilligers haar steentje bijgedragen tot deze engagementen tijdens de AXA Hearts in Action. Deze vrijwilligers hebben zich duizenden uren ingezet voor goede doelen die ze zelf konden kiezen, ofwel hielpen ze in grote getale bij het animeren van de Special Olympics of TADA (ToekomstATELIERdel'avenir), dat met kansarme jongeren in Brussel werkt. AXA Bank België heeft bepaalde liefdadigheidsinitiatieven op het vlak van "duurzaamheid" gesteund. Levensloop, van de Stichting tegen Kanker is er daar één van. AXA steunt ook GoodPlanet, een stichting die werd opgericht door de beroemde Franse fotograaf Yann Arthus-Bertrand. Hij ontwikkelt en begeleidt pedagogische projecten, opleidingen en tools met als doel een duurzame samenleving op te bouwen.

De economische en financiële context

2017 werd vooral gekenmerkt door politieke gebeurtenissen: de verkiezingen in Frankrijk, Duitsland en het Verenigd Koninkrijk, het Catalaans referendum, de Brexit onderhandelingen, het begin van het onderzoek van Mueller in de Verenigde Staten en de Amerikaanse belastinghervorming die eind dit jaar werd goedgekeurd. De activiteit in de eurozone was het hele jaar door positief. De normalisering van het monetair beleid wordt voortgezet in de Verenigde Staten en is in de andere zones begonnen; de Europese Centrale Bank (ECB), de Bank of Japan (BoJ) en de Bank of England (BoE) zouden geleidelijk uit hun accommoderend beleid moeten geraken.

De Verenigde Staten noteerde een solide economische groei in 2017, ongeveer +2,2% na een groei van +1,6% in 2016. De voornaamste drijfveer voor deze expansie is de particuliere consumptie, terwijl de particuliere investeringen enigszins onder druk blijven staan. De verbetering op de arbeidsmarkt zette zich verder door: de werkloosheid daalde tot 4,1% op het einde van het jaar, tegen 4,6% eind 2016. De verbetering van de werkgelegenheid in combinatie met de stijgende inflatie (ongeveer 2,1% in 2017 na 1,3% in 2016) hebben de Federal Reserve (Fed) ertoe aangezet om haar tarieven drie keer te verhogen, om ze per einde 2017 op een niveau te brengen tussen 1,25% en 1,50%. De Amerikaanse regering baarde de markten tijdelijk zorgen door moeilijkheden bij de uitvoering van de hervormingen, maar heeft in december 2017 toch een belastinghervorming doorgevoerd die naar verwachting de economische activiteit in 2018 zal ondersteunen.
In Europa was er bij de belangrijkste verkiezingen niet veel te merken van populistische angst: de verkiezing van Emmanuel Macron in Frankrijk, de herverkiezing van bondskanselier Angela Merkel, maar vooral het feit dat extreemrechts zwak vertegenwoordigd is in het Franse parlement en niet meer dan 10% van de stemmen in Duitsland behaalde, betekende een opluchting voor de beleggers. In het Verenigd Koninkrijk schreef premier T. May in juni vervroegde verkiezingen uit, waarvoor een coalitie met de Noord-Ierse partij DUP nodig was. In Catalonië werd op 1 oktober in een klimaat van spanning en geweld een illegaal referendum gehouden over regionale onafhankelijkheid. Als reactie daarop heeft de Spaanse centrale regering de controle over de regio overgenomen, het regionale parlement ontbonden en nieuwe verkiezingen gehouden.
De uitslag bracht de Catalaanse separatisten op 21 december opnieuw in een sterke positie. Qua activiteit kende de eurozone een bijzonder sterk jaar en zorgde ze voor een verrassende stijging in 2017. Verwacht wordt dat de groei ongeveer 2,2% zal bedragen (tegenover de voorspellingen van ongeveer 1,4% begin 2017) na 1,7% in 2016. De drijvende krachten waren de particuliere consumptie en investeringen, ondersteund door een hernieuwd vertrouwen en lage rentevoeten. De eurozone heeft mee kunnen profiteren van het herstel van de wereldhandel.
De arbeidsmarkt bleef geleidelijk verbeteren: de werkloosheid is gedaald van 9,7% eind 2016 tot 8,8% eind 2017, de laagste sinds januari 2009. De inflatie bedroeg gemiddeld ongeveer 1,5% in 2017, na 0,2% in 2016. De ECB begon haar monetair beleid te normaliseren en kondigde in oktober een vermindering van haar programma voor de aankoop van activa aan voor 60 miljard euro per maand tot 30 miljard euro vanaf januari 2018. In het Verenigd Koninkrijk verminderde het bruto binnenlands product (BBP) van 2,0% in 2016 tot 1,5% in 2017, terwijl de inflatie in 2017 een piek bereikte van gemiddeld 2,7% (vorig

jaar: 0,7%), voornamelijk als gevolg van de waardedaling van het pond sterling. Tegen deze achtergrond verhoogde de BoE in november haar belangrijkste rente met 25 basispunten en begon ze te normaliseren, uit schrik voor een structurele economische vertraging.
Het bruto binnenlands product (BBP) van België zal in 2018 naar verwachting een lichte achterstand vertonen ten opzichte van de Europese Monetaire Unie (EMU) (2,1% tegenover 2,7% in de EMU). Voor België zien de groeiprognoses voor het BBP er als volgt uit:

	2018	2019	2020	2021	2022
BBP België (verandering)	2.1	2.1	1.7	1.5	1.5

België onderscheidt zich op het vlak van de groei in particuliere leningen: de sterkste in de EMU (5,6% in vergelijking met vorig jaar, tegenover 3,8% voor de kern van de EMU en stabiel voor de periferie). Voor het geharmoniseerde indexcijfer van de consumptieprijzen van de Europese Monetaire Unie (EMU) verwachten we: +1,4% (2018)/+1,9% (2019)/+1,9% (2020)/+1,9% (2021)/+1,9% (2022).
Wat de aandelenmarkt betreft, heeft de Belgische referte-index over een periode van één jaar ongeveer 8% minder goed gepresteerd dan de EMU en ligt die momenteel rond een premie van 27% ten opzichte van de regio voor de koers-winstverhouding (Price Earnings - P/E). We hebben op dit moment geen vraag op de markt, maar we zijn van mening dat de markt achterop zal blijven vanwege haar defensief karakter. De aandelenmarkt is sterk geconcentreerd op basisconsumptiegoederen (AB InBev alleen al is goed voor meer dan 50% van de markt), wat niet erg goed werkt in de huidige context van risico's in een omgeving die gunstiger is voor cyclische dan voor defensieve aandelen.

De groei in Japan is verrassend gestegen (ongeveer 1,7% in 2017 na 0,7% in 2016), vooral dankzij de particuliere investeringen, terwijl de particuliere consumptie nog steeds moeilijk aantrekt. De inflatie blijft laag, maar zal in 2017 naar verwachting positief zijn met gemiddeld ongeveer 0,4% (na -0,1% in 2016). De beheersing van de rentecurve, die de Bank van Japan in september 2016 heeft ingevoerd, lijkt haar vruchten af te werpen met een ontkoppeling van de andere obligatiemarkten.

De bezorgdheid over mogelijke protectionistische maatregelen van de Amerikaanse regering is afgenomen, maar de bezorgdheid over de heronderhandeling van de Noord-Amerikaanse vrijhandelsovereenkomst (NAFTA) blijft groot. Bovendien bleef de Chinese groei in 2017 stabiel (6,8% na 6,7% in 2016), terwijl Peking macroprudentiële hervormingen blijft doorvoeren. Brazilië en Rusland zijn in 2017 uit de recessie geraakt en zullen naar verwachting een groei van respectievelijk rond de 1,0% en 1,9% vertonen.

Resultaten

CUSTOMER JOURNEY
Credits

Hypothecaire leningen
In 2017 lag de productie van nieuwe kredieten op hetzelfde hoge niveau als de 2 voorgaande jaren, nl. 2,9 miljard euro. Hierdoor verschaften we het afgelopen jaar aan 18.000 gezinnen een woningkrediet en slaagden we erin om ons marktaandeel in 2017 nog eens met 20 basispunten te verhogen naar 8,2%. De portefeuille uitstaande hypothecaire kredieten groeide met 5,8% naar een totaal van 16,8 miljard euro. Door de lichte stijging van de rente sinds einde 2016, zijn de volumes vervroegde terugbetalingen en herfinancieringen terug naar hun natuurlijk niveau geëvolueerd sinds het begin van 2017.

Professionele leningen
Ten gevolge van onze strategie om te focussen op zelfstandigen en zeer kleine ondernemingen, dit onder strikte risicobeperkingen, is het productievolume aan professionele leningen gestegen tot 485 miljoen euro, of +14% tegenover 2016. Deze productie is voornamelijk geconcentreerd in volgende producten: Immo4Pro (237 miljoen euro), Equipement4Pro (80 miljoen euro) en Car4Pro (75 miljoen euro). De verbeterde commerciële activiteiten op dit segment en de vernieuwing van het aanbod van professionele leningen gestart in april 2015, hebben geresulteerd in een sterke en succesvolle stijging van de productie en groei van de uitstaande portefeuille, welke 1,6 miljard euro bereikte..

Verbruikskredieten
Door een sterk gestegen concurrentie tijdens het Autosalon daalde de productie van autoleningen van 180 miljoen euro naar 155 miljoen euro. Doordat autoleningen veruit het belangrijkste deel uitmaken van het toegekende verbruikerskrediet, daalde ook het totaal volume aan verbruikerskredieten in dezelfde grootteorde tot 292 miljoen euro.

CUSTOMER JOURNEY
Invest

De netto groei in de verkoop van beleggingsproducten bereikte 540 miljoen euro, een groei van bijna 30% tegenover 2016. Deze groei is voornamelijk het gevolg van een toename in de verkoop van AXA fondsen (+570 miljoen euro), een bevestiging van de kwaliteit van het fondsen gamma aangeboden door AXA IM, een wereldspeler op vlak van fondsenbeheer.

CUSTOMER JOURNEY
Daily Banking & Deposits

Al onze indicatoren voor dagelijks bankieren verbeterden in 2017 in vergelijking met 2016: aantal rekeningen (+15k), aantal actieve rekeningen (+16k), aantal onlineklanten (+24k), aantal kredietkaarten (+9k), aantal klanten die AXA Bank België als eerste bank gebruiken (+16k).

De spaartegoeden en deposito's kenden een netto daling van -305 miljoen euro. Deze daling is gedreven door enerzijds een stijging op de zichtrekeningen (+237 miljoen euro), maar anderzijds een daling op de deposito's (-542 miljoen euro). De daling op de deposito's wordt voor een groot gedeelte verklaard door de lage rentestand waarbij we vaststellen dat termijnrekeningen die op vervaldag komen niet verlengd worden. Voor een deel hiervan zien we een logische verschuiving naar de beleggingsproducten. Een belangrijk verschil met vorig jaar is de terugkoop van de Crest portefeuille door AXA Bank België, die eind 2016 zorgde voor een stijging van de deposito's.

ASSET & LIABILITY MANAGEMENT

Het Asset and Liability Management (ALM) bij AXA Bank België is een essentieel onderdeel van het beheer van de financiële balans. Het hoofddoel ervan is het beheren van de blootstelling van AXA Bank België aan risico's op het vlak van rentevoeten, liquiditeit en wisselkoersen. Deze risico's worden beheerd binnen het risicoframework, dat opgezet werd door de Raad van Bestuur van AXA Bank België en binnen de wettelijke beperkingen.

In 2017 heeft ALM de netto-rentepositie die voortvloeit uit de nieuwe maandelijkse productie van retail activa en - passiva systematisch ingedekt, inclusief het krediet pipeline-risico, de risico's verbonden aan de curvebewegingen en het Eonia/ Euribor basisrisico.

De investeringsportefeuille die binnen strikte limieten beheerd wordt, bestaat uitsluitend uit kwalitatief hoogwaardige Europese overheidsschuld en uit gewaarborgde supranationale en andere obligaties, zonder enig wisselkoersrisico. Om de hefboomratio van AXA Bank België te verbeteren en gegeven de daling van de kredietspreads op de obligatiemarkt, werd de portefeuille afgebouwd met 1,21 miljard euro (boekwaarde) in 2017 om te landen op een bedrag van 2,94 miljard euro per einde 2017. Deze obligatieportefeuille vertegenwoordigt tevens een indekking tegen het basisrisico verbonden aan de variabele hypotheekportefeuille (geïndexeerd op de Belgische staatsobligaties) waarbij een aantal meerwaarden werden gerealiseerd ten opzichte van de impact van dit basisrisico.

ABE SCF (Société de Crédit Foncier), dat instaat voor de uitgifte van de gedekte obligaties van AXA Bank België, heeft zich in de loop van 2017 in regel gesteld met de nieuwe Franse wetgeving betreffende de SCF door de Residential Mortgage Backed Securities (RMBS) die de obligaties waarborgen, rechtstreeks te vervangen door hypothecaire kredieten, daarbij ook de bescherming van de belegger intact te houden. AXA Bank België heeft haar structurele lange termijnfinanciering verder gediversifieerd. Vastgoedobligaties op 5 en 15 jaar werden in de loop van 2017 bij buitenlandse beleggers geplaatst voor een totaal bedrag van 1,25 miljard euro.

THESAURIE EN BEMIDDELING

De rendementen van de uitgiften van notes zijn intern gestructureerd en op de markt ingedekt door specialisten van derivaten van AXA Bank België die ook uitvoerings- en verwerkingsdiensten leveren, die uitsluitend voorbehouden zijn aan geselecteerde maatschappijen van de AXA Groep. De geleverde diensten omvatten de uitvoering, de clearing, de waardering en de wettelijke 'European Market Infrastructure Regulation'-rapporteringsvereisten (EMIR). Naast de analyses van de volumebeperkingen van verplichte derivaten heeft AXA Bank België zijn operationele risico verminderd door compressies van de interestderivaten met in totaal 2,4 miljard euro. Hoewel het volume van nieuwe derivaten die in 2017 met klanten werden verhandeld 5,8 miljard euro bedraagt, is de buitenbalansstock met betrekking tot deze instrumenten van AXA Bank België van de activiteit Thesaurie en Bemiddeling in 2017 matig gestegen met 2,6 miljard euro tot 78,8 miljard euro, ten opzichte van 76,2 miljard in 2016.

De centralisatie van derivaten naar een door EMIR georganiseerd centraal clearingsysteem en het actieve beheer van de blootstelling aan het kredietrisico van de tegenpartijen hebben geleid tot een materiele vermindering van de blootstelling van AXA Bank België aan haar belangrijkste tegenpartijen van derivaten. De resterende blootstelling is systematisch ingedekt door onderpand in cash of in hoogwaardige obligaties.

Commentaar op het geconsolideerde resultaat 2017

RESULTATENREKENING

miljoen EUR	2016	2017
Financiële en exploitatiebaten en -lasten	362	302
Administratiekosten, afschrijvingen en provisies	279	239
Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelang	83	63
Netto winst	101	41

Financiële en exploitatiebaten en -lasten
De daling van 60 miljoen euro in deze rubriek is voornamelijk toe te schrijven aan de daling van de interestmarge. Deze daalt omwille van de lagere opbrengst van derivaten die de passiva indekken gezien de bank de dalende marktrente niet voldoende kon compenseren met dalende rentes op klanten deposito's en -spaarrekeningen. Ook een vermindering van de nieuwe productie volumes van de intermediatie activiteit derivaten zorgde voor een lagere rentemarge. Deze daling kon slechts gedeeltelijk gecompenseerd worden met een sterke stijging van de ontvangen fees en commissies met betrekking tot de beleggingsproducten.

Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelang
Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelang — De daling van 20 miljoen euro wordt voor 60 miljoen verklaard door een daling in de financiële en exploitatieresultaten, gecompenseerd door een daling van 21 miljoen euro in de administratiekosten en een daling van 19 miljoen euro in de voorzieningen. De daling is niet alleen toe te schrijven aan een daling van de banktaksen. Ze is ook een gevolg van de genomen structurele maatregelen met het oog op kostenvermindering die gerichte investeringen in onze kernactiviteiten nastreven. De daling in de voorzieningen voor kredieten en schadeclaims zijn een gevolg van de continue monitoring van onze risico's, een stikte onderschrijvingspolitiek in de kredieten, de aanpassing van bepaalde kredietrisicomodellen en recuperaties van volledig afgeschreven files.

Netto winst
De netto winst op Belgisch grondgebied bedraagt 41 miljoen euro, 60 miljoen lager dan in 2016. Dit wordt hoofdzakelijk uitgelegd door de evolutie van de totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten (-20 miljoen euro), een stijging van de belastingen (+10 miljoen euro) en het filiaal Hongarije, die in 2016 nog voor een positief effect van 28 miljoen zorgde.

OPMERKINGEN OP DE FINANCIËLE BALANS EN BUITENBALANS

Miljard EUR	2016	2017
Retail activa	**25,7**	**21.9**
Commerciële activa	18,6	19,5
ALM & Thesaurie activa	7,1	6,0
Intermediatie activa	**1,6**	**1,2**
Intermediatie activa	1,6	1,2
Andere activa	**0,7**	**0,5**
Andere activa	0.7	0.5
Totaal activa	**28.0**	**27.3**

Miljard EUR	2016	2017
Retail passiva	**25,3**	**25**
Commerciële passiva	17,9	17,9
ALM & Thesaurie passiva	7,4	7,2
Intermediatie passiva	**1.1**	**0.8**
Intermediatie passiva	1.1	0.8
Andere passiva	**0.4**	**0.3**
Andere passiva	0.4	0.3
Eigen vermogen	**1.2**	**1.2**
Totaal passiva en eigen vermorgen	**28.0**	**27.3**

Activa
De totale activa zijn afgenomen met 0,7 miljard euro door een daling van de reële waarde van derivaten en schommelingen in de reële waarde van afgedekte posities bij de indekking van de krediet risico portefeuille. De vermindering van de ALM investeringsportefeuille (-1,1 miljard euro) wordt gecompenseerd door een stijging in de Belgische retail kredietproductie (+0,9 miljard euro);

Passiva
Lichte daling van de ALM & thesaurie passiva en een daling van de reële waarde van derivaten.

Eigen vermogen
Het eigen vermogen is stabiel.

Buitenbalans

Buitenbalans (miljard EUR)	2016	2017
Intermediatie derivaten	72,06	76,91
ALM portefeuille hedges	8,02	7,26
Commerciële hedges	8,64	14,22
Thesaurie derivaten	4,10	1,91
SCF	0,75	0
Totaal	**93.56**	**101.80**

De buitenbalans is toegenomen met 8,3 miljard euro tot 101,8 miljard euro (2017 versus 2016). De buitenbalans van de intermediatie-activiteiten groeide met 4,9 miljard euro aangezien nieuwe activiteiten van AXA-verzekeringsmaatschappijen (5,8 miljard euro) en compenserende markttransacties gedeeltelijk gecompenseerd werden door compressies.

De ALM portefeuille positie werd geïmpacteerd door (1) de activaswaps verkocht in de investeringsportefeuille en (2) de thesaurieportefeuille wisselkoers(forex) swaps, die met 2,2 miljard euro is afgenomen.

CONSOLIDATIE BEREIK

Op 31 december 2017 omvatte het consolidatiebereik van AXA Bank België de volgende ondernemingen: AXA Bank België, Royal Street SA, AXA Belgium Finance BV en AXA Bank Europe SCF.

Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling

De statutaire winst van het jaar 2017 bedraagt 52,8 miljoen euro. Geaccumuleerde winsten bedroegen eind 2016 11,7 miljoen euro. Bijgevolg bedraagt de positieve cumulatieve impact op 31 december 2017 64,5 miljoen euro.

De Raad van Bestuur stelt voor om het resultaat van 2017, na toewijzing aan de wettelijke reserve, over te dragen naar volgend boekjaar.

Belangrijke gebeurtenissen na 2017

Er is geen significant evenement te rapporteren.

Liquiditeit en solvabiliteit

De liquiditeit van AXA Bank België bleef gedurende heel 2017 op een comfortabel niveau. Op 31 december 2017 bedroeg de Liquidity Coverage Ratio (LCR) 175% (169% in 2016) en de Net Stable Funding Ratio (NSFR) 139% (139% in 2016). Deze positie is gebaseerd op een combinatie van financieringsbronnen zoals deposito's van retail klanten en gedekte obligaties voor de institutionele markt. AXA Bank België bracht in 2017 twee gedekte obligaties op de markt voor een totaal van 1.250 miljoen euro, met lange looptijden van respectievelijk 5 en 15 jaar. AXA nam in het kader van het TLTRO-programma van de ECB ook een bedrag van 450 miljoen op met een looptijd van 4 jaar.

AXA Bank België noteerde in december 2017 een sterk solvabiliteitsniveau, dankzij een voorzichtig risicoprofiel en conservatief kapitaalbeheer. Dit wordt weerspiegeld door de CET1-solvabiliteitsratio van 19,7% (21,2% in 2016). Deze wettelijk vereiste ratio vergelijkt het eigen vermogen van de bank met de risico gewogen activa van de bank

Wat het kapitaal betreft, heeft het resultaat van het jaar het eigen vermogen van de bank versterkt, als compensatie van de vermindering van het geplaatst kapitaal ten bedrage van 45 miljoen euro die in de loop van het boekjaar werd doorgevoerd.

De risico gewogen activa stegen van 4.692 miljoen euro op 31 december 2016 naar 5.289 miljoen euro op 31 december 2017. AXA Bank België gebruikt interne modellen om haar risico gewogen activa met betrekking tot haar leningen aan individuen te bepalen. Deze modellen worden regelmatig herzien om te garanderen dat ze optimaal afgestemd zijn op de leningenportefeuille. Op 31 december 2017 heeft AXA Bank België deze modellen bijgeschaafd door middel van een fijnere segmentering van haar portefeuilles, wat tot hogere risico gewogen activa heeft geleid. Dit verklaart samen met de groei van de retail leningen de stijging van de risico gewogen activa en de daaruit voortvloeiende daling van de CET1-ratio van de bank.

De hefboomratio vergelijkt het eigen vermogen van de bank (Tier 1-kapitaal) met de activa van de bank gemeten op basis van hun nominale blootstelling. Deze ratio verbeterde in de loop van het jaar en bedroeg 4,3% (4,1% in 2016).

Belangrijkste risico's en onzekerheden

De **macro-economische omgeving**, en in het bijzonder het niveau en de vorm van de EUR-rentecurve, de Belgische woningmarkt of de toestand van de Belgische economie (bbp, werkloosheidscijfer, …), hebben een invloed op de rentabiliteit van de bank. Dit is een rechtstreeks gevolg van het doelgerichte business model van AXA Bank België, namelijk de omzetting van Belgische deposito's in leningen aan de Belgische economie, meestal hypothecaire leningen en - in mindere mate - professionele leningen en consumentenleningen. Het business model van AXA Bank België impliceert ook een zeker concentratierisico op Belgische hypothecaire leningen.

De evolutie van het **banklandschap** in België is een materiële risicofactor. De gedragingen of de verwachtingen van de klanten in hun interacties met hun bankpartner veranderen. Hoewel dit meer een feit dan een risico is, blijft de mate waarin de verandering zich zal concretiseren of haar snelheid onzeker. Het toenemende gebruik van technologieën en de digitalisering van het bankieren, impliceren ook een specifieke aandacht voor **cyberrisico en e-fraude**.

De **regelgevings- en belastingomgeving** hebben een significante impact op de activiteiten van AXA Bank België. Veranderingen van de regulering of de belastingstelsels kunnen een zeer grote impact hebben, zeker gezien het eenvoudige business model van AXA Bank België met zijn concentratie op een beperkt aantal activiteiten.

Ter illustratie: 2 recente regelgevingsmaatregelen hebben in het bijzonder de gewone retail banken getroffen die deposito's omzetten in hypothecaire leningen: (a) de prudentiële maatregel van de Nationale Bank van België om vanaf 2018 de kapitaalvereisten voor hypothecaire leningen te verhogen of (b) het minimum van 11 basispunten op de Belgische spaarrekeningen, ondanks de negatieve rentevoetomgeving op het kortlopende deel van de rentecurve. Andere voorbeelden van evoluerende regels of standaarden zijn de MREL-vereisten, IFRS9, EMIR, MiFID II, AMLD IV en V, GDPR. In 2018 zal AXA Bank België de Europese stresstest uitvoeren en haar weerstand tegen economische schokken bewijzen. Het resultaat van deze oefening zal opgenomen worden in het SREP (Supervisory Review & Evaluation Process).

AXA Bank België hecht zeer veel belang aan de implementatie van een nultolerantiebenadering ten aanzien van het risico op wangedrag.
Met het oog hierop legt AXA Bank België een multidisciplinair programma ten uitvoer met een combinatie van opleidingen, certificeringen, controles, incentives of sancties.

Algemeen beschouwd, controleert en beheert AXA Bank België de risico's binnen het door de Raad van Bestuur bepaalde risicobereidheidskader en in overeenstemming met het voorgeschreven risicobeheer. Meer informatie is beschikbaar in Hoofdstuk 4 van het jaarverslag.

Bestuursorganen en Corporate Governance

SAMENSTELLING VAN DE BESTUURSORGANEN

Raad van Bestuur	Directiecomité	Auditcomité	Risico-comité	Benoemings-comité	Bezoldigings-comité
Véronique Weill, Voorzitter (vanaf 10/12/2016 tot 31/01/2017)				Voorzitter (vanaf 10/12/2016 tot 31/01/2017)	Voorzitter (vanaf 10/12/2016 tot 31/01/2017
Jef Van In, Voorzitter (sinds 29/03/2017)				Voorzitter (sinds 29/03/2017)	Voorzitter (sinds 29/03/2017)
Peter Devlies (sinds 02/03/2017)	Voorzitter (sinds 02/03/2017)				
Philippe Rucheton independent director		x	Voorzitter		
Michael Jonker independent director (vanaf 29 januari 2018)			x		x
Patrick Keusters independent director		Voorzitter	x (tot 27/03/2018)	x (sinds 27/03/2018)	
Patrick Lemoine		x	x		
Marie-Cécile Plessix					
Benoît Claveranne (vanaf 30 mei 2017)				x	x
Emmanuel Vercoustre	Voorzitter a.i. (tot 02/03/2017)				
Françoise Gilles	x				
Peter Philippaerts (vanaf 29 januari 2018)	x				
Jeroen Ghysel	x				
Frank Goossens	x				
Sabine De Rycker (tot 1 december 2017)	x				
Marc Bellis (tot 31 december 2017)				x	x

Commissarissen: PwC Bedrijfsrevisoren bcvba / PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

AXA heeft de ambitie om wereldwijd de meest diverse onderneming binnen de financiële sector te worden. Ons doel is om zo divers en inclusief mogelijk te zijn. Daarom zijn we tegen iedere vorm van discriminatie.

WIJZIGINGEN TIJDENS 2017 EN VANAF 1 JANUARI 2018

Raad van Bestuur:

- benoeming van Peter Devlies, ffectief op 2 maart 2017
- benoeming van Jef Van In als voorzitter van de raad van bestuur, effectief op 29 maart 2017
- benoeming van Benoît Claveranne, effectief op 30 mei 2017
- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018
- benoeming van Peter Philippaerts, effectief op 29 januari 2018
- ontslag van Véronique Weill, effectief op 31 januari 2017
- ontslag van Sabine De Rycker, effectief op 1 december 2017
- ontslag van Marc Bellis, effectief op 31 december 2017

Directiecomité:

- benoeming van Peter Devlies als voorzitter, effectief op 2 maart 2017
- benoeming van Peter Philippaerts, effectief op 29 januari 2018
- ontslag van Sabine De Rycker, effectief op 1 december 2017

Auditcomité:

- Nihil

Risicocomité:

- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018
- overplaatsing van Patrick Keusters naar het Nominatie Comité, effectief op 27 maart 2018

Benoemingscomité:

- benoeming van Jef Van In, effectief op 29 maart 2017, en als voorzitter van het comité
- benoeming van Benoît Claveranne, effectief op 30 mei 2017
- overplaatsing van Patrick Keusters vanuit het Risicocomité, effectief op 27 maart 2018
- ontslag van Véronique Weill, effectief op 31 januari 2017
- ontslag van Marc Bellis, effectief op 31 december 2017

Bezoldigingscomité:

- benoeming van Jef Van In, effectief op 29 maart 2017, en als voorzitter van het comité
- benoeming van Benoît Claveranne, effectief op 30 mei 2017
- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018
- ontslag van Véronique Weill, effectief op 31 januari 2017
- ontslag van Marc Bellis, effectief op 31 december 2017

BEVOEGDHEID VAN HET DIRECTIECOMITÉ

Het Directiecomité wordt opgericht bij besluit van de Raad van Bestuur en beheert AXA Bank België en al haar filialen en dochtervennootschappen.

Het Directiecomité is een collegiaal besluitvormingsorgaan. De rol van Het Directiecomité bestaan erin een bedrijfsstrategie aan de Raad van Bestuur voor te stellen en die toe te passen. Het Directiecomité is verantwoordelijk voor het beheer van de activiteiten van de bank. Het Directiecomité voert het management uit binnen het kader van het algemene beleid dat door de Raad van Bestuur wordt bepaald. Het Directiecomité handelt onder toezicht van de Raad van Bestuur, dat als enige bevoegd blijft om de strategie te bepalen en alle aangelegenheden te beheren die bij wet onder haar exclusieve bevoegdheid vallen.

Leden van het Directiecomité (met stemrecht:

- CEO (Chairman): Peter Devlies
- Deputy CEO/CFO (Vice Chairman): Emmanuel Vercoustre
- CRO: Françoise Gilles
- Head of Customer Journey Invest: Peter Philippaerts
- Head of Customer Journey Daily Banking & deposits: Jeroen Ghysel
- Head of Customer Journey Credits: Frank Goossens
- Vaste genodigden: secretaris van het Directiecomité
- Genodigden: afhankelijk van de agenda

Overzicht van de leden van Het Directiecomité:

Peter Devlies startte op 19 december 2016 bij AXA Bank België als Chief Executive Officer. Hij behaalde een Master in Business Administration aan de Universiteit van Chicago en een Master Handelsingenieur aan de KULeuven. Daarvoor bekleedde hij verschillende functies bij McKinsey en Dexia Bank België voor hij in 2010 in het uitvoerend comité van Bank Van Breda zetelde, een Belgische bank voor ondernemers en vrije beroepen.

Emmanuel Vercoustre startte in december 2011 bij AXA Bank België als Head of Financial Services. Sinds oktober 2012 is hij ook Deputy CEO. Emmanuel behaalde een MBA aan het Insead en is ook afgestudeerd aan de Ecole Supérieure de Commerce de Paris met een major in Finance. Hij begon in 1999 bij de AXA Groep als Head of Financing, Treasury and Participations, waarna hij de afdeling Corporate Finance en Treasury van de AXA Groep (Direction Centrale des Finances du Groupe) ging leiden en in 2007 Head of Finance, Control and Strategy werd van AXA Investment Managers. Voor Emmanuel bij AXA begon, heeft hij 17 jaar ervaring opgedaan bij het Crédit Commercial de France in Londen en Parijs met een sterke focus op, ten eerste, de opbouw en ontwikkeling een Finance Trade departement, en daarna, ALM-, kredieten-, productprijszetting- en trading activiteiten. Emmanuel is ook directeur bij ISDA (International Swaps and Derivatives Association).

Françoise Gilles werd in november 2014 benoemd tot Chief Risk Officer. Ze studeerde burgerlijk ingenieur toegepaste wiskunde aan de Université Catholique van Louvain-la-Neuve (UCL) een heeft ook een master in de actuariële wetenschappen. Ze is ook gastdocent Life Insurance aan de UCL. Françoise heeft het grootste deel van haar carrière bij Fortis en ING op de afdelingen Risk Management, ALM en Capital Management doorgebracht. Zij begon in 2013 bij AXA Bank België als hoofd European ALM & Capital Management. Met haar professionele ervaring heeft ze een grondige kennis van de financiële en kapitaalmarkten verworven.
Op 1 december werd Peter Philippaerts benoemd tot Head of Customer Journey Invest en lid van het Directiecomité van AXA Bank België. Peter Philippaerts behaalde een master in de economie (KU Leuven). Na een aantal posities te hebben bekleed bij distributie bij Dexia Bank, werd hij General Manager Distribution bij Dexia Bank van 2006 en 2012, daarna bij Belfius Bank. Van 2012 tot 2013 was hij Managing Director of Operations bij Belfius Bank, vooraleer hij als Operations Director bij Ordina Belgium in dienst trad. In 2015 werd hij benoemd tot Chief Operating Officer van het UVC Brugmann.
Op 1 januari 2014 werd Jeroen Ghysel benoemd tot Chief Information Officer en meest recent (1 februari 2018) is hij benoemd tot Head of Customer Journey Daily Banking & Deposits. Na zijn studies als Sales Engineer in Business Information Technology (Leuven), begon Jeroen zijn carrière als Business Process Management Consultant en vervolgens als Senior Consultant en Business Architect in verschillende IT-adviesbureaus. Van 2006 tot 2009 bekleedde Jeroen de functie van Program Manager bij Fortis, waar hij actief was voor de Fortis Groep, ABN AMRO en Fortis Bank. Hij begon in 2009 bij AXA als Head of Business Transformation Services en werd vervolgens Head of Business Service Line Bank & Retail Life. Sinds 2012 is hij verantwoordelijke van Business Transformation Planning en IT Service Development voor AXA Bank België.

Frank Goossens werd in september 2016 benoemd tot Head of Products & Operations en meest recent (1 februari 2018) tot Chief Credit Officer. Frank behaalde een masterdiploma in de rechten aan de Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) en een bachelor in Business Administration aan dezelfde universiteit. Frank startte zijn professionele carrière in de verzekeringssector bij De Vaderlandsche en Boreas Leven. Vervolgens bekleedde hij verschillende functies bij retail bank Centea, waar hij in 1999 werd benoemd tot Senior Manager van de afdeling ondernemingskredieten, vrije beroepen en zelfstandige ondernemers. Vervolgens werd hij Senior Manager van de afdeling Klanten, Betaalverkeer en Sparen. Tussen 2003 en 2005 was hij Senior Manager van de afdeling Inspectie. Van 2005 tot 2011 was hij Senior Manager Kredieten. In 2012 startte hij bij AXA Bank België als verantwoordelijke voor de afdeling Operations Credits (acquisitie, beheer, collections), voor de kredietpolitiek en de controle van kredieten. In 2015 heeft hij zich, met zijn ervaring, ten dienste gesteld voor herlancering van het professioneel segment.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET AUDITCOMITÉ EN RISICOCOMITÉ

Het Auditcomité van AXA Bank België bestaat uit Patrick Keusters, die voorzitter is, Philippe Rucheton en Patrick Lemoine. Het bestaat uit een meerderheid van onafhankelijke personen, zodat het voldoet aan de eisen van artikel 27, al. 1 van de wet van 25 april 2014 op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen en beursvennootschappen.

De leden van het comité zijn collectief bevoegd voor het bankwezen, de boekhouding en de audit en ten minste één lid is bevoegd voor boekhouding en/of audit.

Het Risicocomité werd opgericht op 1 januari 2015 en bestaat uit Philippe Rucheton (Voorzitter), Patrick Keusters (tot 27 maart 2018), Michael Jonker (vanaf 29 januari 2018) en Patrick Lemoine, waarvan de eerste drie onafhankelijke bestuurders zijn. De leden hebben de hoedanigheid van niet-uitvoerende bestuurders.

Elk lid beschikt over de nodige kennis, competenties en ervaring om de strategie en het tolerantieniveau ten opzichte van het risico van de bank te begrijpen en zich eigen te maken. Zij worden opgeroepen om over deze onderwerpen advies te geven aan de leden van de Raad van Bestuur en om hen bij te staan in hun supervisierol bij het uitvoeren van de strategie door het directiecomité.

Philippe Rucheton, Patrick Keusters en Michael Jonker voldoen alle drie aan elk van de onafhankelijkheidscriteria in artikel 526 ter van het Wetboek van vennootschappen.

Qua bevoegdheden werd Philippe Rucheton op 24 april 2014 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België. Hij heeft een diploma behaald aan de Ecole Polytechnique, aan het Institut Supérieur des Affaires en aan de Sorbonne. Hij was bestuurder en financieel directeur van Dexia van december 2008 tot maart 2014. Daarvoor was hij werkzaam voor de Société Générale als CFO van Newedge Group, een makelaarsbedrijf; als vicevoorzitter van haar Tsjechische bankdochteronderneming tussen 1995 en 2002, als directeur ALM. Hij is zijn loopbaan begonnen bij de Louis-Dreyfus Bank en bij de BRED en hij was gedurende 20 jaar bestuurder van Bernard Controls, een industriële onderneming. Philippe Rucheton heeft dus een ruime ervaring in de bank- en beleggingsactiviteiten en in algemeen beheer zoals in financieel en controlebeheer, zowel in België als in het buitenland.

Patrick Keusters is benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België sinds 1 januari 2016. Hij is licentiaat in de rechten en heeft een master in management van de Vlerick Business School. Hij begon zijn loopbaan in 1985 bij Citibank en hij specialiseerde zich daar in Corporate Banking. In 1992 startte hij bij Bank Degroof en werd daar, in 2000, bestuurder en lid van het directiecomité. In 2002 nam hij de taken op van gedelegeerd bestuurder, eerst bij Bank Degroof Luxembourg, vervolgens, van 2004 tot 2015, bij Bank Degroof Belgium. Hij was daar verantwoordelijk voor Operations, Boekhouding, Compliance, Kredieten, Juridische en Fiscale zaken en Faciliteiten. Hij was ook voorzitter van de sectie ‘nichebanken’ van Febelfin.

Michael Jonker werd op 29 januari 2018 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België. Michael Eduard Jonker heeft een MBA in Finance behaald aan de University of Oregon. Hij begon zijn carrière in 1978 bij ABN Bank, vervoegde daarna de Bank of America, om daarna de overstap te maken naar Banque Paribas Nederland als Senior Account Manager.

Bij ING heeft hij ervaring opgedaan binnen de kredietafdelingen. Daar nam hij verschillende functies op binnen het departement Kredieten. Hij vervulde er de functie van Global Head of Credit Risk Management. Van 2002 tot 2016 bekleedde hij de functie van Chief Risk Officer en zetelde hij in het Uitvoerend Comité van ING België. Hij heeft ook ervaring opgedaan als voorzitter van de Raad van Commissarissen van ING Lease Belgium en als lid van de Raad van Bestuur van Record Bank.

Patrick Lemoine is benoemd tot bestuurder van AXA Bank België sinds 1 januari 2010. Hij is mijningenieur (EMSE), heeft het diploma van Etudes Comptables Supérieures, een MBA van INSEAD en hij is actuaris. Hij is zijn loopbaan begonnen in 1981 bij het Crédit Lyonnais en heeft sindsdien een ruime ervaring verworven als technisch directeur in schadeverzekeringen en als financieel directeur in de verzekeringssector in Frankrijk en in Canada. Hij is onlangs benoemd tot Head of P&C Operations bij AXA Group.

Op grond van bovenvermelde feiten kan de Raad van Bestuur de individuele en collectieve competentie van de leden van het Auditcomité en van het Risicocomité aantonen.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET BENOEMINGS- EN BEZOLDIGINGSCOMITÉ

Het Benoemingscomité bestaat uit Véronique Weill (tot 31 januari 2017), Jef Van In, Marc Bellis (tot 31 december 2017), Benoît Claveranne en Patrick Keusters (sinds 27 maart 2018).

Het Bezoldigingscomité bestaat uit Véronique Weill (tot 31 januari 2017), Jef Van In, Marc Bellis (tot 31 december 2017), Michael Jonker (vanaf 29 januari 2018) en Benoît Claveranne.

De twee comités worden voorgezeten door Véronique Weill (tot 31 januari 2017) en Jef Van In (vanaf 29 maart 2017) en bestaan uitsluitend uit niet-uitvoerende bestuurders. Elk comité heeft een onafhankelijk lid dat voldoet aan elk van de onafhankelijkheidscriteria in artikel 526 ter van het Wetboek van vennootschappen. Qua bevoegdheden is Marc-Antoine Bellis benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België vanaf 23 augustus 2011. Hij is doctor in de rechten en licentiaat in economisch recht aan de ULB en gedurende 8 jaar was hij assistent in fiscaal recht. Hij was advocaat aan de Balie van Brussel. Sindsdien heeft hij een zeer ruime ervaring opgedaan in kredieten, ALM en risico- en bankbeheer, ook op internationaal niveau. Tussen 1994 en 2002 was hij CEO van Fortis UK en tot in 2007 CEO Corporate, Institutional & Public Banking voor de Fortis Groep. Hij was Chairman van de Belgian Luxembourg Chamber of Commerce in Groot-Brittannië en bestuurder van de Foreign Banks and Securities Houses Association.

De bevoegdheden van de onafhankelijke bestuurders, de heren Jonker en Keusters, vindt u hierboven bij de bevoegdheden voor de audit- en risicocomités.
De voorzitter van de comités, Jef Van In, is commercieel Ingenieur (K.U.L.) en heeft een Executive MBA van de Flanders Business School. Na een nationale en internationale carrière bij ING Bank, werd hij CEO van AXA Bank België in 2011. Van 2012 tot 2016 was hij verantwoordelijk voor de tak levensverzekeringen van AXA in Centraal- en Oost-Europa. In juli 2016 werd Jef Van In CEO van AXA Belgium. Begin 2017 werd hij ook benoemd tot voorzitter van de Raad van Bestuur van AXA Bank België en op 29 maart 2017 is hij bevestigd als lid en voorzitter van de Benoemings- en Bezoldigingscomités.

Benoît Claveranne is afgestudeerd aan het Institut d' Etudes Politiques de Paris. Hij behaalde een master in de economie aan de Universiteit van Parijs. Voordat Benoît Claveranne in 2009 bij AXA startte als Group Senior Vice-President for European and Public Affairs, heeft hij ook gewerkt als bestuurder bij het Internationaal Monetair Fonds, de Wereldbank en het Ministerie van Financiën. Van 2011 tot 2013 was hij Chief Executive Officer van AXA Prévoyance & Patrimoine, een netwerk van exclusieve agenten van AXA France. Van 2014 tot juni 2016 was Benoît Claveranne Chief Executive Officer van Life & Savings voor de regio Azië. In juli 2016 werd hij Group Chief Transformation Officer en lid van het Directiecomité van de AXA Groep. Sinds 1 december 2017 is hij Chief Executive Officer International en New Markets.
De Raad van Bestuur kan bijgevolg rechtvaardigen dat de Benoemings- en Bezoldigingscomités zodanig samengesteld zijn dat zij een relevant en onafhankelijk oordeel kunnen vormen over zowel het remuneratiebeleid en de remuneratiepraktijken als over de samenstelling en werking van de bestuurs- en leidinggevende organen van AXA Bank België.

Verloningsbeleid

VERLONING VAN DE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR

Alle leden van de Raad van Bestuur worden beschouwd als 'Identified Staff' (Categorie 1). Bijgevolg zijn de principes die hieronder in punt 2 uiteengezet worden volledig van toepassing op hen.

Niet-uitvoerende bestuurders
Bij de bezoldiging van de onafhankelijke niet-uitvoerende bestuurders van AXA Bank België wordt rekening gehouden met hun bijdrage tot de werkzaamheden van de Raad van Bestuur en van de binnen de Raad van Bestuur opgerichte comités. Ze is conform de marktnormen.

De betrokken bestuurders worden vergoed in de vorm van emolumenten die vastgelegd worden door de Raad van Bestuur voor de uitoefening zowel van hun mandaten in de Raad van Bestuur als van hun mandaten in de comités die binnen de Raad van Bestuur zijn opgericht.

Voor de niet-onafhankelijke niet-uitvoerende bestuurders die deel uitmaken van een entiteit van de AXA Groep geeft hun mandaat binnen de Raad van Bestuur van AXA Bank België geen recht op een extra vergoeding.

De niet-uitvoerende bestuurders ontvangen geen variabele vergoeding.

Uitvoerende bestuurders
Het bezoldigingsbeleid dat door AXA Bank België toegepast wordt is gebaseerd op het bezoldigingsbeleid van de AXA Groep en is in overeenstemming met de wet met betrekking tot het statuut van en het toezicht op de kredietinstellingen van 25 april 2014, de zogenaamde bankwet. Het hoofddoel bestaat erin de principes en de structuur van de bezoldigingen van AXA Bank België in overeenstemming te brengen met een gezond en efficiënt beheer van het bedrijf (en dus ook een risicobeheersing).

Om de conformiteit van het bezoldigingsbeleid te garanderen wordt het beleid regelmatig geëvalueerd door het Bezoldigings- en Corporate Governance Comité van de Groep en door het bezoldigingscomité van de betrokken Raad van Bestuur.

Met het bezoldigingsbeleid van de managementteams moet het mogelijk zijn:

- Talent aan te trekken, te ontwikkelen, te houden en te motiveren,
- De beste prestaties aan te moedigen en te belonen, en dit,
  - Zowel op individueel als collectief niveau en
  - Op korte, middellange en lange termijn
- Het bezoldigingsniveau in overeenstemming te brengen met de resultaten van het bedrijf,
- Een gepast en efficiënt risicobeheer te garanderen. .

Het beleid steunt op drie grondbeginselen::

- De competitiviteit en marktconsistentie van de bezoldigingen,
- De coherentie en de interne billijkheid, gebaseerd op de individuele en collectieve prestaties, zodat de eerlijke en evenwichtige bezoldiging de individuele kwantitatieve en kwalitatieve verwezenlijkingen en impact van de werknemer weerspiegelt, en
- De resultaten en de financiële capaciteit van het Bedrijf.

VERGOEDING VAN DE "IDENTIFIED STAFF"

"Identified Staff"
Rekening houdend met Artikel 67 van de wet van 25 april 2014 over de status en het toezicht op kredietinstellingen en de geïmplementeerde decreten en de Gedelegeerde Verordening, en aan de hand van vijf bijkomende criteria, heeft de Raad van Bestuur van AXA Bank België de perimeter van de 'Identified Staff' als volgt vastgelegd::

- Categorie 1: De leden van de Raad van Bestuur;

- Categorie 2: De leden van het Managementcomité en andere Comités en hun directe verslagen;

- Categorie 3: De personen die risico's nemen bepaald in overeenstemming met de Gedelegeerde Verordening en andere verordeningen;

- Categorie 4: De personen die onafhankelijke controlefuncties bekleden ;

- Categorie 5: De personeelsleden die bepaald worden in overeenstemming met de Gedelegeerde Verordening waarvan de volledige bezoldiging hen op hetzelfde bezoldigingsniveau plaatst als de directie of personen die een functie bekleden waarbij ze risico's moeten nemen.

Structuur van de bezoldiging van de Identified Staff
Het bezoldigingsbeleid is zo georganiseerd dat het volledige verloningspakket evenwichtig verdeeld wordt tussen de vaste component en de variabele component.

De samenstelling van het volledige verloningspakket heeft tot doel het nemen van overmatige risico's te ontraden.
De vaste component van het volledige verloningspakket is groot genoeg om de personeelsleden te belonen voor hun werk, anciënniteit, expertise en professionele ervaring en om een volledig flexibel variabele-verloningsbeleid te garanderen, en met name de mogelijkheid om geen variabele vergoeding te betalen.

VASTE VERGOEDING
Bepaling van de vaste vergoeding
De basisvergoeding van de "Identified Staff" wordt bepaald in functie van de organisatorische verantwoordelijkheden zoals die gedefinieerd staan in de functiebeschrijving en de positionering ten opzichte van de externe benchmark.

Bepaalde categorieën van de "Identified Staff" krijgen een wederkerende functiepremie. Deze wordt op transparante, niet-discriminerende wijze toegekend, op basis van objectieve parameters en niet geassocieerd met of onderworpen aan prestatiecriteria. Bij een verandering van functie naar een functie die niet beschouwd wordt als "Identified Staff", heeft de persoon misschien niet langer recht op de functiepremie.

De vaste vergoeding kan ook voordelen in natura bevatten.

Evolutie van de vaste vergoeding
Beslissingen betreffende de verandering van de vaste vergoeding van de "Identified Staff" zijn gebaseerd op de prestatie (duurzame uitvoering van de functie) en de positionering ten opzichte van de externe benchmark.

Individuele toeslagen zijn toegestaan op basis van volgende principes:
→ gelijke behandeling;
→ strikte regels op het vlak van delegeren; en,
→ een systematisch dubbele controle bij het lijnmanagement en de personeelsafdeling.

Elk prestatiejaar legt AXA Bank België het budget dat beschikbaar is voor de evolutie van de vaste vergoeding van de "Identified Staff".

De resultaten van het voorbije prestatiejaar van AXA Bank België (in vergelijking met de bepaalde doelstellingen) zijn een beslissende factor in het bepalen van het budget voor de evolutie van de vaste vergoeding.

Indien de resultaten van AXA Bank België van het voorbije prestatiejaar negatief of beduidend lager zijn dan de vastgelegde doelstellingen of omwille van wettelijke beperkingen, kan AXA Bank België beslissen het budget te beperken tot het toekennen van de stijgingen die verschuldigd zijn op basis van wettelijke en/of contractuele bepalingen.

VARIABELE VERGOEDING
Bepalen van de variabele vergoeding
De variabele vergoeding wordt bepaald binnen de grenzen van het beschikbare budget en in functie van de plaatselijk en/of professionele beroepspraktijken, de winsten die gerealiseerd worden door de activiteit en het realiseren van de kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen op individueel niveau en op het niveau van de bank en het bedrijfsonderdeel en de bijdrage bij het risicobeheer en het naleven van de regels.

→ Bepalen van het bonus budget

AXA Bank België bepaalt elk jaar het totale beschikbare budget.

De bonuspool wordt bepaald op basis van een beslissingsproces dat gebaseerd is op de bedrijfsresultaten en op de risicoresultaten. Controles en balansen zijn cruciaal in dit opzicht.

De enveloppes voor de variabele vergoeding worden bepaald op basis van:
- De resultaten die gerealiseerd worden door de activiteit (jaarlijkse bonuspool);
- De markt en verwezenlijkingen, onder andere met betrekking tot het risico;
- De financiële situatie van AXA Bank België, inclusief de kapitaalsbasis en de vereisten van de liquiditeit;
- De gerealiseerde winsten; en
- De winstverwachting en de verwachting op lange termijn.

Elk jaar worden de bonuspools bepaald in de loop van het budgetproces van AXA Bank België in overleg met de Financiële en Algemene Managementafdeling onder controle van en met de toestemming van de Raad van Bestuur op advies van het Bezoldigingscomité. Hierbij zal rekening gehouden worden met de directe input van het Risicobeheer van het 'kostenrisico' (prestatie aangepast aan het risico) of evenwaardige maatregelen, afhankelijk van het doel van het budget.

Enkel de resultaten die binnen de AXA Groep waarop de CRD IV en de Bankwet van toepassing zijn, worden in overweging genomen.

In de context van een ex ante risicobeheer zal er een risicoanalyse uitgevoerd worden op bedrijfsniveau en de bedrijfsonderdelen of een bijzonder onderdeel hiervan, zonder afbreuk te doen aan de evaluatie op individueel niveau.

Variabele bonuspools voor ondersteunende functies en geïntegreerde controlefuncties worden – bij wijze van afwijking van het bovenstaande - bepaald los van de prestaties van de afdeling waarvan zij de transacties controleren of valideren.

Indien de entiteit zwak presteert zullen de variabele vergoedingen die bepaald worden binnen het bereik van de beschikbare fondsen automatisch proportioneel verminderd worden.

→ (Individuele) prestatie
De **prestatie van AXA Bank België** wordt in kaart gebracht aan de hand van het resultaat van de STIC (Short Term Incentive Compensation) Grid. Deze "STIC Grid" bevat kernindicatoren van activiteiten en resultaten die elk een bepaald gewicht krijgen, waarbij rekening gehouden wordt met risicocriteria.

De **(individuele) prestatie wordt gemeten aan de hand van het realiseren van (individ**uele) financiële en niet-financiële prestatiecriteria, bepaald als:
- kwantitatieve doelstellingen (die voor minstens 25% van de variabele vergoeding meetellen); en,
- kwalitatieve doelstellingen (algemene houding, risicobewustzijn, inspelen op de belangen van de klanten, de werknemer en de aandeelhouder),

Deze worden gemeten over verschillende perioden (verwezenlijkingen op jaarbasis, maar ook op basis van verschillende jaren) voor de volgende jaren bij wijze van vastgestelde prestaties en individuele beoordelingen met betrekking tot de vastgelegde doelstellingen.

Deze doelstellingen worden vastgelegd volgens een vast systeem, waarbij de doelstellingen:
- bepaald worden volgens het 'SMART' principe: Specific, Measurable, Assignable, Realistic, Time-related;
- bepaald worden via 'succes-criteria';
- evenwichtig zijn;
- goedgekeurd worden door beide partijen,
- weergegeven worden in het prestatiedocument 'People In' binnen de deadline van AXA Bank België.

Het Individuele Prestatieplan is van toepassing op de "Identified Staff" in alle bedrijfsafdelingen van de bank en bestaat uit een individueel deel dat verbonden is met de prestatiescore, die rekening houdt met de resultaten en de doelstellingen van het risico/risicobeheer.

→ Ratio vaste vergoeding – variabele vergoeding
De variabele vergoeding van elke van de "Identified Staff" is beperkt tot het hoogste van de twee volgende bedragen:
- € 50,000; zonder dat dit bedrag het bedrag van de vaste vergoeding overschrijdt
- 50% van de vaste vergoeding

Deze beperking van het verschil tussen de vaste vergoeding en de variabele vergoeding is ook van toepassing op het toekennen van variabele vergoedingen wanneer de doelstellingen overschreden worden ('hoger dan het doel') of bij uitzonderlijke prestaties

PROCES VAN TOEKENNING EN PERSOONLIJKE AFSTEMMINGEN – INDIVIDUELE BEOORDELING
Binnen AXA Bank België wordt de prestatie van het team waarvan de "Identified Staff" deel uitmaken en zijn/haar individuele prestatie (prestatie wordt gemeten op basis van het winst- en risiconiveau inzake die winst) beoordeeld (een verplichte **jaarlijkse individuele beoordeling** die uitgevoerd wordt door de afdelingsmanager) op basis van minstens volgende elementen:

→ Kwalitatieve verwezenlijkingen in vergelijking met de vastgelegde doelstellingen;
→ professioneel gedrag in vergelijking met de waarden, nalevingsvereisten en procedures die van toepassing zijn bij AXA Bank België, en in lijn met de waarden en het leiderschap van de Groep ('AXA Leadership Framework');
→ bijdragen tot het risicobeheer, inclusief het operationele risico;
→ het gedrag van de persoon als manager indien van toepassing.

De Raad van Bestuur, zal na advies van het Bezoldigingscomité een bijkomende beoordeling uitvoeren voor alle leden van de "Identified Staff" en hierbij rekening houden met:

→ de bijdrage aan het permanente controle framework van de Bank;
→ de betrokkenheid bij materiële risico's en latere beslissingen;
→ incidenten die zich voorgedaan hebben in de loop van het jaar en de correctieve acties die door het individu of de managers ondernomen dienen te worden.

Deze beoordeling kan een invloed hebben op de variabele vergoeding.

De beoordeling zal zoveel mogelijk uitgevoerd worden met vooraf bepaalde en toepasselijke formules en regels voor de beoordeling. Hiervoor zullen evaluatiescorekaarten of andere gelijkaardige methoden gebruikt worden waarbij vanaf 2017 er een formele evaluatie zal gebeuren van:

→ nalevingscriteria;
→ een degelijk risicomanagement.

De mate waarin elke doelstelling bereikt werd en onder andere de relevante leiderschapsmethoden zullen op de scorekaart aangeduid worden met een score en concrete opmerkingen. Bovendien zal er een algemene score gegeven worden (over WAT en HOE) en zal er een totale prestatiescore gegeven worden met een kwalitatieve motivatie voor de van toepassing zijnde commentaren.

In functie van de gerealiseerde kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen, zullen voorstellen voor beslissingen gedaan worden.

BETALING VAN DE VARIABELE VERGOEDING
In overeenstemming met de Bankwet wordt minstens 40% van de variabele vergoeding (tot 60% voor de hoogste vergoeding) toegestaan onder de vorm van **uitgestelde variabele vergoeding** en minstens 50% van de variabele vergoeding dient uitbetaald te worden in **'financiële instrumenten'**.

Deze manier van vergoeden, gesteund door de lange termijn winstdeelname van de werknemer, maakt het mogelijk een aanzienlijk deel van de variabele vergoeding uit te stellen, in overeenstemming met de vereisten van de wetten en nationale en internationale bepalingen en de vereisten van nationale en internationale regulatiemechanismen.

→ Voorwaardelijke cashbetaling
De 50% in 'financiële instrumenten' zullen betaald worden als 'voorwaardelijke cashbetaling'.
Om het onderscheid met de variabele cashbetaling te maken, is de voorwaardelijke cashbetaling onderworpen aan een inhoudingsperiode en doelstellingen na de retentieperiode m.b.t.
- De solvabiliteit (floor 2018: 10,125%), liquiditeit (floor 2018:100%) & hefboom (floor 2018:3%)
- Een retentieperiode van 1 jaar (van toelage/volledige loopbaan) vooraleer de voorwaardelijke cashbetaling uitgevoerd zal worden.

Dit leidt tot het volgende betaling schema:

Veronderstellingen	
Prestatiejaar	2017
Vooraf	60%
Uitgesteld	40%

Gespreid over (jaren)	5
Cash	50%
Voorwaardelijke Cash	50%

	Betalingsdatum*	01/04/2018	01/04/2019	01/04/2020	01/04/2021	01/04/2022	01/04/2023	01/04/2024
Vooraf	Cash	30%						
	Voorwaardelijke Cash		30%					
Uitgesteld	Totaal toegekend met uitstel		8%	8%	8%	8%	8%	
	Cash		4%	4%	4%	4%	4%	
	Voorwaardelijke Cash	0		4%	4%	4%	4%	4%
Totaal cash-stroom profiel		**30%**	**34%**	**8%**	**8%**	**8%**	**8%**	**4%**

** Voorwaardelijke cashbetalling gebeurt op de betalingsdatum, indien de voorwaarde in het jaar dat de betaaldatum voorafgaat werd behaald.*

→ Uitzondering voor variabele vergoeding onder € 75,000
De huidige administratieve rondzendbrief van NBB geeft de toestemming voor een uitzondering op deze regel voor leden van de "Identified Staff" wiens variabele vergoeding lager ligt dan € 75,000.

MALUS- EN TERUGVORDERINGSFRAMEWORK
De malus- en terugvorderingsbepalingen van de Bank stellen de Raad van Bestuur in staat te bepalen dat, indien van toepassing de ongevestigde elementen onder het uitgestelde bonusplan kunnen verbeurt/aangepast worden of de reeds betaalde/gevestigde variabele vergoedingen in bepaalde situaties gerecupereerd kunnen worden.

AXA Bank België zal de delen van de variabele vergoeding die nog niet betaald of verworven werden van alle (mogelijk voormalige) "Identified Staff" (malus) verkleinen, wanneer AXA Bank België een kleiner of negatief rendement op het geïnvesteerde vermogen heeft of wanneer één van de volgende situaties ontdekt wordt:

→ de "Identified Staff" is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
→ de "Identified Staff" is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijker verliezen voor AXA Bank België of is verantwoordelijk voor degelijke praktijken;
→ de "Identified Staff" is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden;
→ elke omstandigheid die impliceert dat de betaling van de variabele verloning een schending van het goede bezoldigingsbeleid van AXA Bank België of de risicobeoordelingsstrategie of het beperkte gemiddeld risicoprofiel vormt.

AXA Bank België zal de variabele vergoeding die reeds betaald is of verworven werd door alle (mogelijk voormalige) "Identified Staff" terug claimen (terugvorderen) wanneer AXA Bank België een kleiner of negatief rendement op het geïnvesteerde vermogen kent of in één van onderstaande situaties, en dit binnen de 3 jaar volgende op de betaling of, indien van toepassing, het verwerven van de variabele vergoeding:

- de “Identified Staff” is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
- de “Identified Staff” is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijker verliezen voor AXA Bank België of is verantwoordelijk voor degelijke praktijken;
- de “Identified Staff” is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden;

Terugvordering kan gebruikt worden indien de malusregeling op het niet toegekende deel onvoldoende is gezien de aard en grootte van de kwestie.
In het geval van ontslag wegens ambtsmisdrijf (voor werknemers die AXA Bank België of dochterondernemingen reeds verlaten hebben – het gedrag tot een ontslag zou geleid hebben indien het ontdekt zou worden wanneer het personeelslid nog in dienst was) en in het bijzonder wanneer er een schending is van de risicobeheerprocedures of een inbreuk op de naleving of gedragsregels of dissimulatie of een actie die resulteerde in een vervorming van de omstandigheden waaronder de variabele vergoeding die initieel werd toegekend werd bepaald, zullen alle of een deel van de rechten op de uitgestelde delen van de initieel toegekende variabele vergoeding onmiddellijk verloren gaan (‘malus’) en kunnen alle elementen van de reeds betaalde variabele vergoeding mogelijk terug geclaimd worden (‘terugvordering’).
Dit principe zal ingevoerd worden in elk plan dat ter goedkeuring voorgelegd zal worden aan de “Identified Staff”.

SPECIFIEKE REGELS MET BETREKKING TOT DE VARIABELE VERLONING VAN DE “IDENTIFIED STAFF” DIE WERKZAAM ZIJN BINNEN INTERMEDIATIE EN ALM ACTIVITEITEN.
De enveloppe van de variabele verloning wordt elk jaar bepaald, op basis van interne en externe benchmarks. Deze enveloppe wordt beïnvloed door de realisatie van de doelstellingen van AXA Bank België, en ook door de realisatie van de doelstellingen van de Head of Treasury & Intermediation en de Head of ALM. Het management bepaalt de verdeling van de enveloppe onder de betrokken werknemers en deze verdeling is gebaseerd op het behalen van de respectieve individuele kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen die vastgelegd worden in het begin van het jaar, en dit met strikte inachtneming van de risicolimieten en -controles.

SPECIFIEKE REGELS MET BETREKKING TOT DE VARIABELE VERLONING VAN DE ONAFHANKELIJKE CONTROLEFUNCTIES
Voor categorie 4 van de “Identified Staff”, namelijk de personen die onafhankelijke controlefuncties bekleden (ook de Chief Risk Officer), zijn de bovenvermelde verloningsprincipes vergelijkbaar; met de volgende uitzonderingen:

- De prestatie van AXA Bank België wordt niet in rekening gebracht voor het bepalen van de effectief uitbetaalde variabele verloning.
- De niet-uitgestelde variabele verloning wordt volledig en uitsluitend bepaald op basis van de specifieke individuele criteria gekoppeld aan de functie (individuele prestatie).

Vergoeding bij opzegging van het contract

Onverminderd de toepassing van de wettelijke en reglementaire bepalingen en de overeenkomsten van het bedrijf, worden de vertrekvergoedingen, die zouden overeengekomen kunnen worden met een lid van de “Identified Staff”, zodanig bepaald dat ze niet dienen om falen of onregelmatig gedrag te belonen.

Voor de loontrekkende personeelsleden zorgt AXA Bank België ervoor dat de wettelijke bepalingen nageleefd worden.

Als er een overeenkomst over het uitkeren van een vertrekvergoeding wordt gesloten met een niet-loontrekkende manager, mag het totaal van de uitgekeerde vergoedingen niet meer dan 12 maand van de vaste en variabele vergoeding bedragen. Een ontsnappingsclausule is enkel mogelijk op voorwaarde van een met redenen omkleed advies van het Bezoldigingscomité en mits voorafgaande goedkeuring van de algemene vergadering.

Governance van het bezoldigingsbeleid

AXA Bank België heeft een bezoldigingsplan voor de lange termijn, waarvan de regels bepaald worden door het bezoldigingsbeleid. Deze regels moeten regelmatig aangepast worden, in het bijzonder afhankelijk van de beslissingen die genomen worden op het niveau van de Raad van Bestuur van AXA Bank en de evolutie van het (inter)nationale wettelijke framework.
De Raad van Bestuur heeft de beslissingsbevoegdheid inzake het opstellen van het bezoldigingsbeleid en het nemen van beslissingen met betrekking tot de individuele verloning van de “Identified Staff”. Op dat vlak wordt hij bijgestaan door 2 comités: het Bezoldigingscomité en het Risicocomité.
Het Bezoldigingscomité draagt actief bij tot het invoeren van het bezoldigingsbeleid. Het bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens één onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen. Het comité is zodanig samengesteld dat het een relevant en onafhankelijk oordeel kan vormen over het bezoldigingsbeleid en de bezoldigingspraktijken en over de incentives ten opzichte van de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie.

Het Bezoldigingscomité formuleert voorstellen, in de vorm van adviezen en in overeenstemming met het bezoldigingsbeleid, inzake beslissingen die de Raad van Bestuur moet nemen over de bezoldigingsprincipes en –modaliteiten. Zo is het zijn taak om de beslissingen van de Raad van Bestuur voor te bereiden, waarbij hij rekening houdt met gevolgen voor het risico en het beheer van de risico’s van het bedrijf enerzijds en de belangen op lange termijn van de aandeelhouders, van de investeerders en van de andere belanghebbenden van de instelling anderzijds, en ook van het openbaar belang.

Het bezoldigingsbeleid kan ook geëvalueerd worden bij besluit door de Raad van Bestuur op voorstel van het Bezoldigingscomité te allen tijde en met name bij wetswijzigingen inzake arbeids-, boekhoud- en belastingrecht en ook bij verandering van de governance regels.

De uitvoering van het beleid wordt minstens één keer per jaar intern geëvalueerd om na te gaan of het bezoldigingsbeleid en de procedures die de Raad van Bestuur aangenomen heeft, nageleefd worden. In voorkomend geval zal het Bezoldigingscomité de vereiste relevante aanpassingen aanbrengen.

Het Risicocomité, dat bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens één onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen, onderzoekt of de incentives door het bezoldigingssysteem voorzien voldoende rekening houden met de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie van AXA Bank België, en ook met de waarschijnlijkheid en de spreiding in de tijd van de winst en dit om een degelijk en doeltreffend risicobeheer te verzekeren, door risico’s te vermijden die het tolerantieniveau van AXA Bank België overschrijden.

Kwantitatieve informatie inzake bezoldiging toegekend aan de "Identified Staff" voor het boekjaar 2017

TOTALE BEZOLDIGING VAN BEPAALD PERSONEEL IN 2017 (EXCLUSIEF DE VERGOEDING VAN NIET-UITOVERENDE BESTUURDERS)
De kwantitatieve informatie hieronder betreft de verloning toegekend voor het jaar 2017 aan de "Identified Staff" binnen de betekenis van CRDIV en de Belgische bankwetgeving, maar is geen weerspiegeling van de verloning toegekend aan andere werknemers:

Bedrijfseenheid	Aantal betrokken personen	Bedrag van totale compensatie	Bedrag van vaste compensatie	Bedrag van toegekende variabele compensatie
Retail Activiteiten	11	2.449.506 €	1.980.814€	468.692 €
Niet Retail Activiteiten, Ondersteunende - & Controle Diensten	11	2.625.274 €	2.044.981 €	580.293€

Structuur van de variabele bezoldigingscomponent:

Populatie	Vaste Verloning	Variabele Verloning	Startbonus	Ontslagvergoeding			
				Betaald	Toegekend	Hoogste toegekend	
Leden van het bestuur-sorgaan	2.066.363 €	601.657 €	-	653.000 €	-	653.000 €	Bedrag (EUR)
	7	6	-	1	-	-	# betrokken personen
Hoger management (buiten de uitvoerende bestuurders)	919.296 €	209.563 €	-	-	-	-	Bedrag (EUR)
	7	6	-	-	-	-	# betrokken personen
Andere Identified Staff	1.040.135 €	237.765 €					Bedrag (EUR)
	8	8	-	-	-	-	# betrokken personen

Populatie	Vormen van variabele verloning (toegekend)				Uitstaande uitgestelde verloning		Uitgestelde verloning		
	Cash	Aandelen	Aandeel-gerelateerde Instrumenten	Andere types*	Gevestigd	Ongevestigd	Toe-gekend	Uitbetaald	Verlaagd
Leden van het bestuursorgaan	300.829 €	Nvt	Nvt	300.829 €	314.445 €	1.378.054 €	283.273 €	26.636 €	-
Hoger manage-ment (buiten de uitvoerende bestuurders)	209.563 €	Nvt	Nvt	Nvt	30.121 €	208.779 €	-	-	-
Andere Identified Staff	237.765 €	Nvt	Nvt	Nvt	78.476 €	397.990 €	-	-	-

** Voorwaardelijke cash*

Aantal MRT-werknemers wiens totale bezoldiging voor 2017 groter was dan 1 miljoen euro

Totale compensatie	Aantal MRTs voor het jaar 2017
Tussen 1 miljoen euro en 1,5 miljoen euro	0
Tussen 1,5 miljoen euro en 2 miljoen euro	0
Tussen 2 miljoen euro en 2,5 miljoen euro	0

Bestuurders met externe mandaten

AXA Bestuurder op 31/12/2017	Patrick Keusters			Philippe Rucheton		
Positie bij AXA Bank België (ABB)	Onafhankelijk bestuurder en Voorzitter van het Audit Comité			Onafhankelijk bestuurder en Voorzitter van het Risico Comité		
Bedrijf waar externe mandaat wordt uitgevoerd	Tribeca AIFM	Orcadia Asset Management SA	Stoll Security SA	Bernard Controls SA	Société générale SFH	Société générale SCF
Maatschappelijke Zetel	Avenue Louise 65 bte 12 1050 Brussels Belgium	13, rue de l'Industrie, L -8699 Windhof	Z.A.R.E. Ilot Ouest L 4384 Ehlerange	4, rue d'Arsonval BP 76091 95505 Gonesse France	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	17 cours Valmy 92800 Puteaux France
Werkdomein	Investeringen	Investeringen	Veiligheid	Electro-mechanica	Woon-kredieten	Vastgoed-kredieten
Inschrijving op gereglementeerde markt	Nee	Nee	Nee	Nee	Nee	Nee
Uitgeoefende externe positie	Niet-uitvoerend bestuurder	Niet-uitvoerend bestuurder	Niet-uitvoerend bestuurder	Niet-uitvoerend bestuurder	Niet-uitvoerend bestuurder	Niet-uitvoerend bestuurder
Band als aandeelhouder met ABE met meer dan 5%?	Nee	Nee	Nee	Nee	Nee	Nee

Appendix 1

In dit document worden de institutionele verbintenissen voorgesteld die AXA is aangegaan overeenkomstig onze Corporate Responsibility-strategie, met een speciale klemtoon op de mensenrechten en het milieu.

1. INSTITUTIONELE VERBINTENISSEN

AXA hanteert een langlopende verbintenis om haar activiteiten uit te oefenen in overeenstemming met de toepasselijke wetten en reguleringen en met de allerhoogste ethische beginselen. AXA heeft zich in februari 2003 aangesloten bij de **Global Compact van de Verenigde Naties** en is formele verbintenissen aangegaan om de tien grondbeginselen na te leven en te promoten. De tien beginselen van de **Global Compact** op het vlak van mensenrechten, arbeid, het milieu en anticorruptie genieten een wereldwijde consensus en zijn van toepassing op elke entiteit van AXA.

AXA sluit zich aan bij of ondersteunt verschillende initiatieven op het vlak van corporate responsibility, waarvan de lijst hieronder terug te vinden is.

AXA is ook een vicevoorzitter van de **FSB Task Force** betreffende Klimaat gerelateerde Financiële Publicaties en is voorzitter van de **High-Level Expert Group van de EU** rond Duurzame Financiën.

2. MENSENRECHTEN

De AXA Groep engageert zich om de internationaal erkende beginselen inzake mensenrechten na te leven, zoals die gedefinieerd zijn door de **Universele Verklaring van de Rechten van de Mens van de Verenigde Naties**, de belangrijkste normen van de **Internationale Arbeidsorganisatie** en de **Grondbeginselen** betreffende de implementatie van het **"Protect, Respect and Remedy"-kader van de Verenigde Naties ("Ruggie Principles")**. Dit beleid weerspiegelt ook het engagement van AXA ten aanzien van internationale algemene en sectorspecifieke normen, zoals de **UN Global Compact**, de **UN Beginselen voor Verantwoord Investeren** – een vrijwillig kader om criteria inzake milieu, maatschappij en governance (ESG) te integreren in de verzekeringsactiviteit – en de **UN Beginselen voor Duurzame Verzekering** – een vrijwillig kader om de ESG-criteria te integreren in de investeringswaardeketen.

AXA neemt ook nationale wetten in acht terwijl deze internationale rechtsbeginselen worden nageleefd. Zo willen we voorkomen dat aanleiding wordt gegeven of wordt bijgedragen aan nadelige gevolgen op de mensenrechten in domeinen die we rechtstreeks kunnen beïnvloeden via onze beheercontrole en zullen we dergelijke gevolgen aanpakken wanneer deze zich voordoen.

3. MILIEU

AXA engageert zich om haar rechtstreekse impact op het milieu te verminderen door haar energie-, papier- en waterverbruik alsook de uitstoot van koolstof en afval actief te beheren. AXA is zich ook bewust van de rol die ze kan spelen in het bevorderen van het milieubewustzijn onder haar stakeholders, door bij te dragen aan het beter begrijpen van de wereldwijde en lokale milieurisico's en door zich te engageren om de klimaatverandering aan te pakken.

a. Bepalen van de ecologische beheerperimeter

Met betrekking tot de milieuwet Grenelle 2, beklemtoont AXA dat haar rechtstreekse transacties, met focus op financiële diensten, geen aanleiding geven tot grote gevolgen voor het milieu. AXA heeft sommige sites geclassificeerd voor milieubescherming, maar deze genereren geen significante uitstoot in de lucht, het water of de bodem, waarbij de uitstoot van CO2 de belangrijkste milieubekommernis van AXA is. Het is weinig waarschijnlijk dat activiteiten en faciliteiten geluids- en geuremissies genereren.
Koolstofdioxide is het belangrijkste broeikasgas dat door AXA wordt uitgestoten en papier is de belangrijkste grondstof die door AXA wordt verbruikt. Als gevolg hiervan wordt bij de milieurapportering en bij de beheerprocessen van AXA de klemtoon gelegd op energie-, water- en papierverbruik, alsook op de CO2-emissies die eraan verbonden zijn.

b. Institutionele verbintenissen om het milieu te beschermen

De AXA Groep en haar lokale entiteiten hebben zich aangesloten bij de verschillende initiatieven en deze ook ondertekend op het vlak van milieubescherming (en/of meer algemeen CR). AXA ondertekende onder andere het volgende: het **manifest voor energie-efficiëntie in gebouwen van de World Business Council for Sustainable Development (WBCSD)** (2010), de **"Het Verdrag van Kyoto"** (Geneva Association: AXA Groep 2009), **"Caring for Climate"** (WBCSD/UNEP FI/UN Global Compact: AXA Groep 2008), **Carbon Disclosure Project** (partnerschap met de AXA Groep sinds 2005), **"Sustainable Development Charter"** (Fédération Française des Sociétés d'Assurances: AXA Frankrijk, 2009) en de Investor Statement on Climate Change (International Investor Group on Climate Change: AXA IM, 2008). AXA ondersteunt ook verschillende initiatieven, zoals de **"Montreal Carbon Pledge"**, **"2° Investing Initiative"**, de **"Carbon Pricing Leadership Coalition"**, **Entreprises pour l'environnement (EpE)**, enz.

In 2013 ondertekende AXA de UNISDR Private Sector Commitment for Disaster Risk Reduction en is ze vertegenwoordigd in de Adviesraad van de Groep. Deze beginselen dekken de belangrijkste 5 domeinen rond de rol die de privésector kan spelen om het voorkomen van rampen, weerstand en verkleinen van risico's verder aan te moedigen (bijv. door het uitbouwen van publiek-private partnerschappen, het delen van expertise inzake risicobeheer, enz.).

c. Prestatiedoelstellingen

In 2013 hebben de Corporate Responsibilty- en operationele teams van de AXA Groep (bijv. aankoop, IT, marketing, HR) nauw samengewerkt om ambitieuze doelstellingen voor 2020 te bepalen die AXA zullen aansturen in de richting van een meer gesofisticeerde en ingebedde milieustrategie. Deze samenwerking is uitgemond in het definiëren van een nieuwe Globale Kritieke Prestatie-Indicator (KPI)-doelstelling voor AXA voor de periode 2012-2020:

- En verlaging van de koolstofuitstoot per VTE met 25%.
  Deze doelstelling is onderverdeeld in de volgende doelstellingen:
  - -35% stroomverbruik (kWu/VTE)
  - -15% zakenreizen, voertuigvloot (km/VTE)
  - -5% zakenreizen: lucht en trein (km/VTE)
  - -45% papierverbruik op kantoor (kg/VTE)

Daarnaast heeft AXA ook twee milieudoelstellingen gedefinieerd die geen verband houden met koolstofemissies:
- 95%van het papier moet afkomstig zijn van gerecycleerde of duurzame bronnen
- -15% waterverbruik

Afgezien van deze kerndoelstellingen, streeft AXA ernaar om haar afvalbeheer te verbeteren, vooral elektronisch afval, in het bijzonder door de implementatie van de Waste Electronic and Electrical Equipment (WEEE)-richtlijn in alle sites van AXA wereldwijd. Deze richtlijn is bijzonder relevant voor de AXA Technology Services, de entiteit van de Groep die IT-uitrusting beheert.

In april 2017 keurde AXA ook een doelstelling goed om tegen 2025 100% van haar elektriciteit te halen uit hernieuwbare energiebronnen.

Al deze doelstellingen worden op regelmatige basis gemonitord en er wordt jaarlijks over gerapporteerd om lokale entiteiten te helpen bij het meten van de vooruitgang die geboekt wordt met hun eigen actieplannen en doelstellingen.

Meer informatie over de beleidsregels en praktijken van de AXA Groep op het vlak van corporate responsibility is terug te vinden in het 'Integrated Report', in het 'Annual Report', in het 'Social Data Report' en op de website van de AXA Groep (www.axa.com), en dan vooral in de rubriek 'Corporate Responsibility'. Ook kunt u contact opnemen met ons Corporate Responsibility-team bij AXA België:

→ Dina Iosifidis, dina.iosifidis@axa.be

→ Hannelore Hendrickx, hannelore.hendrickx@axa.be

→ Lauranne Collin, lauranne.collin@axa.be

Vind ons op axabank.be

AXA Bank Belgium nv, Troonplein 1, 1000 Brussel • TEL 02 678 61 11 • FAX 02 678 82 11 • e-mail contact@axa.be • www.axabank.be
BIC: AXABBE22 • IBAN BE67 7000 9909 9587 • KBO nr.: BTW BE 0404 476 835 RPR Brussel • FSMA 036705 A

AXA BANK BELGIUM NV

Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van aandeelhouders over de geconsolideerde jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2017

5 april 2018

VERSLAG VAN DE COMMISSARIS AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN AANDEELHOUDERS VAN DE VENNOOTSCHAP AXA BANK BELGIUM NV OVER DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING VOOR HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP 31 DECEMBER 2017

In het kader van de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van AXA Bank Belgium NV (de "Vennootschap") en haar filialen (samen "de Groep"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de controle van de geconsolideerde jaarrekening alsook het verslag betreffende de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Deze verslagen zijn één en ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 27 april 2017, overeenkomstig het voorstel van de raad van bestuur uitgebracht op aanbeveling van het auditcomité en op voordracht van de ondernemingsraad. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de geconsolideerde jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2019. Wij hebben de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van AXA Bank Belgium NV uitgevoerd gedurende 19 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de controle van de geconsolideerde jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de geconsolideerde jaarrekening van de Groep, die de geconsolideerde balans op 31 december 2017 omvat, alsook de geconsolideerde resultatenrekening, het overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen en het geconsolideerd kasstroomoverzicht over het boekjaar afgesloten op die datum, en de toelichting met de belangrijkste gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en andere toelichtingen, waarvan het totaal van de geconsolideerde balans EUR '000' 27.316.107 bedraagt en waarvan de geconsolideerde resultatenrekening afsluit met een winst van het boekjaar van EUR '000' 41.437.

Naar ons oordeel geeft de geconsolideerde jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de geconsolideerde financiële toestand van de Groep per 31 december 2017, alsook van zijn geconsolideerde resultaten en van zijn geconsolideerde kasstromen over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften.

Basis voor ons oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's). Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "*Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening*" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Kernpunten van de controle

Kernpunten van onze controle betreffen die aangelegenheden die naar ons professioneel oordeel het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode. Deze aangelegenheden zijn behandeld in de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening als geheel en bij het vormen van ons oordeel hierover, en wij verschaffen geen afzonderlijk oordeel over deze aangelegenheden.

Onzekerheid met betrekking tot de inschatting van financiële instrumenten gewaardeerd aan reële waarde

Beschrijving van het kernpunt

De huidige conjunctuur en lage rente omgeving beïnvloedt de inschatting van de reële waarde van AXA Bank Belgium's financiële instrumenten die worden gewaardeerd aan reële waarde. Details met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten op jaareinde 31 december 2017 zijn opgenomen in de toelichtingen bij de geconsolideerde jaarrekening 5 en 6. De van toepassing zijnde waarderingsregels worden beschreven in Toelichting 2 bij de geconsolideerde jaarrekening (hoofdstukken "Financiële instrumenten – effecten" en "Thesaurie").

Voor bepaalde financiële instrumenten is een genoteerde prijs niet direct beschikbaar om de reële waarde te bepalen. Waarderingstechnieken en -modellen die worden gebruikt om de reële waarde in deze gevallen te bepalen, zijn inherent subjectief en maken gebruik van diverse veronderstellingen wat betreft de prijszetting. Daarenboven kunnen vele factoren de bepaling van de reële waarde beïnvloeden en kunnen ze variëren zowel per type instrument als binnen types van instrumenten. Het gebruik van verschillende waarderingsmethoden en veronderstellingen zou tot significant verschillende inschattingen van reële waarde kunnen leiden. Verder worden aanpassingen van de reële waarde opgenomen op bepaalde posities gewaardeerd aan reële waarde met waardeveranderingen in de winst-en-verliesrekening of in het eigen vermogen. Die aanpassingen worden gedreven door de huidige marktomstandigheden, de evoluties in de parameters inzake kredietrisico, het renteklimaat en de financieringskost, allemaal elementen die een impact hebben op de reële waarde van de financiële instrumenten gewaardeerd aan reële waarde. De belangrijkste aanpassingen van de reële waarde zijn opgenomen in Toelichting 5.4 en 5.5 bij de geconsolideerde jaarrekening. Aangezien het gebruik van verschillende veronderstellingen zou kunnen leiden tot verschillende inschattingen van reële waarde, beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering

Wij hebben een begrip verkregen van de interne controleomgeving met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten, inclusief de controles uitgevoerd op de prijzen en het validatieproces van de modellen. We hebben de gepastheid van de methodologie inzake het validatieproces van de modellen beoordeeld met behulp van onze interne experten inzake waardering en hebben steekproefsgewijs een herberekening uitgevoerd van de waardering aan reële waarde. Dit houdt in een evaluatie, op basis van onze ervaringen met de gangbare praktijken van de markt, van de marktgegevens, de basisgegevens en van de belangrijkste veronderstellingen gebruikt in de modellen ter bepaling van de reële waarde. Op basis van onze procedures besluiten we dat de uitkomst van de directie wat betreft de modellen gebruikt voor de reële waarde van bepaalde financiële instrumenten waarvoor een genoteerde prijs niet direct beschikbaar is, binnen een redelijke en aanvaardbare vork van uitkomsten valt. Tenslotte hebben we de volledigheid en nauwkeurigheid van de toelichtingen met betrekking tot de reële waarde van deze financiële instrumenten beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

Onzekerheid met betrekking tot de inschatting van de realiseerbaarheid van de uitgestelde belastingsvorderingen

Beschrijving van het kernpunt

Zoals aangegeven in de toelichtingen bij de geconsolideerde jaarrekening hoofstukken 2.11.3 ("Schatting van uitgestelde belastingen"), 6 ("Gebruik van schattingen en beoordelingen") en 16 ("Winstbelasting") heeft AXA Bank Belgium significante bedragen aan uitgestelde belastingsvorderingen erkend waarvoor de realiseerbaarheid afhankelijk is van de realisatie van het strategisch plan. Het erkennen van deze uitgestelde belastingsvorderingen is dus afhankelijk van het toekomstig belastbaar inkomen van de Groep. De gebruikte inschatting van deze toekomstige belastbare inkomens is opgenomen in AXA Bank Belgium's strategisch plan dat door de Raad van Bestuur is goedgekeurd. Het gebruik van andere assumpties in het strategisch plan zou andere inschattingen van de toekomstige belastbare inkomens kunnen veroorzaken, wat een effect zou hebben op de inschatting van de uitgestelde belastingsvordering. Gegeven de complexiteit van de beoordeling van het aangewezen karakter en de stelselmatige toepassing van de gebruikte methode en de assumpties beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering

In onze auditbenadering hebben we specifieke aandacht besteed aan het proces onderliggend aan het opstellen van het strategisch plan. We hebben de assumpties en de gebruikte methodes die in het plan worden gemaakt nagekeken in samenwerking met experten indien nodig geacht en hebben geconcludeerd dat de assumpties redelijk waren en stelselmatig werden toegepast en dat de gebruikte methodes aangewezen waren en stelselmatig werden toegepast.

Tenslotte hebben we de volledigheid en nauwkeurigheid van de toelichtingen met betrekking tot de uitgestelde belastingsvorderingen beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur voor de geconsolideerde jaarrekening

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften, alsook voor het implementeren van de interne beheersing die de raad van bestuur noodzakelijk acht voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening is de raad van bestuur verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij de raad van bestuur het voornemen heeft om de Groep te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen, of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de geconsolideerde jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten; en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze geconsolideerde jaarrekening, beïnvloeden.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- Het identificeren en inschatten van de risico's dat de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;
- Het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Groep;
- Het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door de raad van bestuur gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;
- Het concluderen dat de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de geconsolideerde jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Groep zijn continuïteit niet langer kan handhaven;
- Het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de geconsolideerde jaarrekening, en van de vraag of de geconsolideerde jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld;
- Het verkrijgen van voldoende en geschikte controle-informatie met betrekking tot de financiële informatie van de entiteiten of bedrijfsactiviteiten binnen de Groep gericht op het tot uitdrukking brengen van een oordeel over de geconsolideerde jaarrekening. Wij zijn verantwoordelijk voor de aansturing van, het toezicht op en de uitvoering van de groepscontrole. Wij blijven ongedeeld verantwoordelijk voor ons oordeel.

Wij communiceren met het auditcomité onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Wij verschaffen aan het auditcomité tevens een verklaring dat wij de relevante deontologische voorschriften over onafhankelijkheid hebben nageleefd, en wij communiceren met hen over alle relaties en andere zaken die redelijkerwijs onze onafhankelijkheid kunnen beïnvloeden en, waar van toepassing, over de daarmee verband houdende maatregelen om onze onafhankelijkheid te waarborgen.

Uit de aangelegenheden die met het auditcomité zijn gecommuniceerd bepalen wij die zaken die het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode, en die derhalve de kernpunten van onze controle uitmaken. Wij beschrijven deze aangelegenheden in ons verslag, tenzij het openbaar maken van deze aangelegenheden is verboden door wet- of regelgeving of, in buitengewoon zeldzame omstandigheden, tenzij wij bepalen dat een aangelegenheid niet in ons verslag moet worden opgenomen omwille van het feit dat de negatieve gevolgen van dergelijke communicatie redelijkerwijs worden verwacht groter te zijn dan de voordelen voor het maatschappelijk verkeer.

Verslag betreffende de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van ons mandaat en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm (Herzien) bij de in België van toepassing zijnde internationale auditstandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag van de geconsolideerde jaarrekening te verifiëren, en verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening

Naar ons oordeel, na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, stemt dit jaarverslag overeen met de geconsolideerde jaarrekening voor hetzelfde boekjaar, enerzijds, en is dit jaarverslag opgesteld overeenkomstig het artikel 119 van het Wetboek van vennootschappen, anderzijds.

In de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen in de controle, of het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden. Wij formuleren geen enkele vorm van assurance-conclusie omtrent dit jaarverslag.

AXA Bank Belgium heeft in het jaarverslag verwezen naar de niet-financiële informatie die wordt gepubliceerd op AXA S.A. groepsniveau en heeft additionele informatie toegevoegd op het niveau van AXA Bank Belgium. Verder drukken wij geen enkele mate van zekerheid uit over individuele elementen opgenomen in deze niet-financiële informatie.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

- Wij hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening en zijn in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Vennootschap;
- De honoraria voor de bijkomende opdrachten die verenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening bedoeld in artikel 134 van het Wetboek van vennootschappen werden correct vermeld en uitgesplitst in de toelichting bij de geconsolideerde jaarrekening.

Andere vermeldingen

- Huidig verslag is consistent met onze aanvullende verklaring aan het auditcomité bedoeld in artikel 11 van de verordening (EU) nr. 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, 5 april 2018

De commissaris
PwC Bedrijfsrevisoren bcvba
vertegenwoordigd door

Gregory Joos
Bedrijfsrevisor

47	15/05/2019	BE 0404.476.835	285	EUR		
NAT.	Datum neerlegging	Nr.	Blz.	D.	19132.00139	CONSO 1.1

10		BE 0404.476.835	285	9	EUR		
NAT .	Datum neerlegging	Nr .	Blz .	E .	D .		CONSO 1

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING

Naam: AXA BANK BELGIE

Rechtsvorm: Naamloze vennootschap
Adres: Troonplein Nr.: 1 Bus:
Postnummer: 1000 Gemeente: Brussel
Land: België
Rechtspersonenregister (RPR) - Rechtbank van Koophandel van BE 0404 476 835 RPR
Internetadres*: http://www.axabank.be

Ondernemingsnummer BE0404.476.835

Datum 2/04/2015 van de neerlegging van de oprichtingsakte OF van het recentste stuk dat de datum van bekendmaking van de oprichtingsakte en van de akte tot statutenwijziging vermeldt .

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING goedgekeurd door de algemene vergadering van 25/04/2019

met betrekking tot het boekjaar dat de periode dekt van 1/01/2018 tot 31/12/2018

Vorig boekjaar van 1/01/2017 tot 31/12/2017
De bedragen van het vorige boekjaar zijn niet identiek met die welke eerder openbaar werden gemaakt.

VOLLEDIGE LIJST met naam, voornamen, beroep, woonplaats (adres, nummer, postnummer en gemeente) en functie in de onderneming, van de BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN

Peter Devlies,bestuurder van vennootschappen,Rombout de Dopperestraat 2,B-8200 Sint-Andries (Brugge),bestuurder-directeur,voorzitter van het Directiecomité
Françoise Gilles, bestuurder van vennootschappen, Père Eudore Devroyestraat 74, B-1150 Bruxelles, bestuurder-directeur (tot 31 december 2018)
Jeroen Ghysel, bestuurder van vennootschappen, Heirweg 73, B-8800 Roeselare, bestuurder-directeur
Emmanuel Vercoustre, bestuurder van vennootschappen, Rue d'Alsace Lorraine 10, B-1050 Bruxelles, bestuurder-directeur
Frank Goossens, bestuurder van vennootschappen, Broechemsesteenweg 117,B-2531 Vremde, bestuurder-directeur
Peter Philippaerts, bestuurder van vennootschappen, Westrodestraat 49, B-1861 Wolvertem, bestuurder-directeur (vanaf 29 januari 2018)
Marie-Cécile Plessix, Passage Doisy 9, F-75017 Parijs, bestuurder
Patrick Lemoine, bestuurder van vennootschappen, Avenue du roule 38, appartement 66, F-92200 Neuilly sur Seine, bestuurder
Patrick Keusters, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 26, B-2540 Hove, bestuurder
Philippe Rucheton, bestuurder van vennootschappen, V jircharich 146/5, 110 00 Praag, Tsjechië, bestuurder
Jozef Van In, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 14, 2540 Hove, bestuurder
Benoît Claveranne, bestuurder van vennootschappen,Place Wagram 5, F-78600 Maisons-Laffitte, bestuurder
Michael Jonker, bestuurder van vennootschappen,Rue du Bois d'en Bas 4, B-1404 Bornival, bestuuder (sinds 29 januari 2018)
Pieter Desmedt, bestuurder van vennootschappen, Bleidenhoek 9, B-2570 Duffel, bestuurder-directeur (sinds 28 februari 2019)

Zijn gevoegd bij deze jaarrekening:

Totaal aantal neergelegde bladen: 285
Nummers van de secties van het standaardmodel die niet werden neergelegd omdat ze niet dienstig zijn: /

Handtekening
(naam en hoedanigheid)

Peter DEVLIES
CEO

Handtekening
(naam en hoedanigheid)

Peter Philippaerts
Lid MB.

---

* Facultatieve vermelding .
** Schrappen wat niet van toepassing is .

LIJST VAN DE BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN (vervolg van de vorige bladzijde)

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren cvba, Lidmaatschapsnummer b00009- 1986, Woluwedal 18, 1932 St.-Stevens-Woluwe,erkend revisor
Vertegenwoordigd door
Gregory Joos (IBR A02025), Woluwedal 18 - 1932 Sint Stevens Woluwe, erkend revisor (sinds 2004)

AXA Bank Belgium

IFRS Geconsolideerde Jaarrekening 2018

Inhoudsopgave

GECONSOLIDEERDE WINST- EN VERLIESREKENING 7
GECONSOLIDEERDE BALANS 11
OVERZICHT VAN WIJZIGINGEN IN HET GECONSOLIDEERD EIGEN VERMOGEN 15
GECONSOLIDEERD KASSTROOMOVERZICHT 18
TOELICHTING BIJ DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING 21
1 ALGEMEEN 21
2 GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 21
2.1 CONSOLIDATIEPRINCIPES 21
2.2 FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 22
2.3 EIGEN VERMOGEN 33
2.4 VERSTREKTE FINANCIËLE WAARBORGEN 33
2.5 COMMISSIEOPBRENGSTEN 33
2.6 OMREKENINGS- EN VALUTAKOERSVERSCHILLEN 34
2.7 VOORWAARDELIJKE RECHTEN EN VERPLICHTINGEN EN VOORZIENINGEN 35
2.8 PERSONEELSVERLONINGEN 35
2.9 WINSTBELASTINGEN 36
2.10 MATERIËLE VASTE ACTIVA 37
2.11 IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 38
2.12 OVERIGE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 39
2.13 BIJKOMENDE INFORMATIE 39
3 TOEPASSING VAN IFRS BIJ AXA BANK BELGIUM 40
3.1 WIJZIGING IN DE GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 40
3.2 TOEPASSINGSDATUMS 40
3.3 IFRS 9 42
4 RISICOBEHEER 45
4.1 ALGEMEEN 45
4.2 KREDIETRISICO 46
4.3 MARKTRISICO 57
4.4 VALUTARISICO 60
4.5 LIQUIDITEITSRISICO 60
4.6 OPERATIONEEL RISICO 63
4.7 KAPITAALBEHEER 64
5 REËLE WAARDE VAN FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 69
5.1 REËLE WAARDE VAN RETAILACTIVITEITEN 69
5.2 REËLE WAARDE VAN FINANCIERINGSACTIVITEITEN (TREASURY) 69
5.3 DAG 1-RESULTATEN 73
5.4 TOEPASSING VAN DE CVA EN DVA OP DE DERIVATENPORTEFEUILLE 73
5.5 TOEPASSING VAN DE DVA OP UITGEGEVEN EMTN'S 74

6 GEBRUIK VAN SCHATTINGEN EN BEOORDELINGEN 75
7 BATEN (LASTEN) UIT PROVISIES EN VERGOEDINGEN 76
8 GEREALISEERDE WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN DIE NIET TEGEN REËLE WAARDE WORDEN GEWAARDEERD IN DE WINST- EN VERLIESREKENING 77
9 WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE WINST- EN VERLIESREKENING 78
10 WINSTEN (VERLIEZEN) UIT ADMINISTRATIEVE VERWERKING VAN AFDEKKINGSTRANSACTIES 79
11 OVERIGE EXPLOITATIEBATEN EN -LASTEN 80
12 OPERATIONELE LEASING 81
13 PERSONEELSLASTEN 82
13.1 SAMENSTELLING VAN DE PERSONEELSUITGAVEN 82
13.2 PENSIOENTOEZEGGINGEN EN ANDERE PRESTATIES 82
13.3 VERLONINGEN IN AANDELEN EN OPTIES 87
14 ALGEMENE EN ADMINISTRATIEVE UITGAVEN 90
15 BIJZONDERE WAARDEVERMINDERINGEN 91
16 WINSTBELASTING 103
17 GELDMIDDELEN EN ZICHTREKENINGEN BIJ CENTRALE BANKEN 108
18 VOOR HANDELSDOELEINDEN AANGEHOUDEN FINANCIËLE ACTIVA 109
19 FINANCIËLE ACTIVA GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN WINST OF VERLIES 110
20 TEGEN REËLE WAARDE GEWAARDEERDE FINANCIËLE ACTIVA MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE OVERIGE ONDERDELEN VAN HET TOTAALRESULTAAT (OCI) 111
21 FINANCIËLE ACTIVA TEGEN GEAMORTISEERDE KOSTPRIJS 114
22 DERIVATEN 117
23 MATERIËLE VASTE ACTIVA 128
24 IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 129
25 INVESTERINGEN IN DOCHTERONDERNEMINGEN, JOINT VENTURES EN GEASSOCIEERDE DEELNEMINGEN 131
26 OVERIGE ACTIVA 133
27 VOOR HANDELSDOELEINDEN AANGEHOUDEN FINANCIËLE VERPLICHTINGEN 134
28 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN DIE ALS GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN WINST OF VERLIES WORDEN AANGEWEZEN 135
29 TEGEN GEAMORTISEERDE KOSTPRIJS GEWAARDEERDE FINANCIËLE VERPLICHTINGEN 137
29.1 DEPOSITO'S 137
29.2 ACHTERGESTELDE VERPLICHTINGEN 139
29.3 TLTRO-LENINGEN 140
30 REPO'S EN REVERSE REPO'S 141
31 VOORZIENINGEN 142
32 OVERIGE VERPLICHTINGEN 145
33 SALDERING 146

34 VOORWAARDELIJKE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN....150
35 EIGEN VERMOGEN....153
36 WINSTUITKERING EN DIVIDEND PER AANDEEL....154
37 GESEGMENTEERDE INFORMATIE....155
38 TRANSACTIES MET VERBONDEN PARTIJEN....158
39 OVERHEIDSSTEUN EN -SUBSIDIES....161
40 FINANCIËLE RELATIES MET AUDITORS....162
41 BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN....163
42 GEBEURTENISSEN NA BALANSDATUM....164

Alle hierna in de Geconsolideerde Jaarrekening opgenomen bedragen luiden in duizenden euro en alle commentaren in miljoenen euro, telkens tenzij anders vermeld.

De cijfers worden gepresenteerd volgens absolute waarden en dienen dus gelezen te worden in functie van de omschrijving in de bijhorende rubriek, behoudens rubrieken waar een onderscheid dient gemaakt te worden tussen winsten (absolute waarde) en verliezen (minteken).

Geconsolideerde winst- en verliesrekening

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2018.12	2017.12	Toelichting
VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN			
Financiële en exploitatiebaten en -lasten	320.315	302.386	
Rentebaten	2.096.150	1.606.178	
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.556.852	1.107.505	
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies		N/A	
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)			
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	32.800	N/A	
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A	35.421	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	454.990	N/A	
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	N/A	427.400	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	N/A		
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	45.718	27.129	
Andere activa		50	
Op verplichtingen	5.790	8.673	
(Rentelasten)	1.812.761	1.405.792	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.520.645	1.073.664	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)	27.333	31.698	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	119.067	173.331	
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	132.503	116.506	
Andere verplichtingen			
Op Activa	13.215	10.592	
Lasten in verband met aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht			
Dividenden			
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)			
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies		N/A	
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		N/A	
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A		
Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen die anders dan met behulp van de vermogensmutatiemethode administratief zijn verwerkt		N/A	
Baten uit provisies en vergoedingen	90.726	63.293	7
(Lasten in verband met provisies en vergoedingen)	77.250	53.752	
Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening, netto	9.213	53.922	8
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	5.774	N/A	
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A	44.636	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	3.438	N/A	
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	N/A	3.269	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	N/A		
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs		6.018	
Overige			
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden, netto	-39.931	-7.528	
Eigen vermogeninstrumenten en daarmee samenhangende derivaten	-27.271	-3.205	
Rente-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten	-10.658	-11.530	
Valutahandel	-2.002	7.207	
Kredietrisico-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten			
Grondstoffen en daarmee samenhangende derivaten			
Andere (inclusief hybride derivaten)			
Winsten of (-) verliezen op verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, netto		N/A	
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening, netto	27.921	10.604	9
Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van afdekkingstransacties	928	2.340	10
Valutakoersverschillen, netto	3.720	-3.588	
Winsten (verliezen) op het niet langer opnemen van andere dan voor verkoop aangehouden activa, netto		-242	
Overige netto-exploitatiebaten	21.600	36.951	11

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2018.12	2017.12	Toelichting
Administratiekosten	228.976	235.467	
Personeelslasten	92.928	88.850	13
Algemene en administratieve uitgaven	136.048	146.617	14
Afschrijvingen	6.182	4.721	
Materiële vaste activa	2.095	2.058	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa	4.087	2.663	24
Herzieningswinsten of (-) -verliezen, netto		N/A	
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		N/A	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs		N/A	
Voorzieningen	5.762	-13.198	
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet tegen reële waarde worden	19.542	12.845	
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	-111	N/A	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	19.653	N/A	
Financiële activa gewaardeerd tegen kostprijs (niet-genoteerd eigen vermogen)	N/A		
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A		
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële lease)	N/A	12.845	
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	N/A		
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Goodwill			
Immateriële vaste activa (andere dan goodwill)			
Investeringen in geassocieerde deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Overige			
Negatieve goodwill die onmiddellijk wordt opgenomen in de winst- en verliesrekening			
Aandeel in de winst of verlies van geassocieerde deelnemingen en joint ventures die administratief worden verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Winst of verlies uit vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, die worden geclassificeerd als aangehouden voor verkoop maar die niet in aanmerking komen als beëindigde bedrijfsactiviteiten			
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR AFTREK VAN BELASTINGEN EN MINDERHEIDSBELANG	**59.853**	**62.552**	
Belastinglasten (winstbelasting) verbonden met de winst of het verlies uit voortgezette bedrijfsactiviteiten	14.916	21.115	16
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**44.937**	**41.437**	
Totale winst of verlies op beëindigde bedrijfsactiviteiten na aftrek van belastingen			
TOTALE WINST OF VERLIES NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**44.937**	**41.437**	
Winst of verlies toe te rekenen aan minderheidsbelang			
NETTOWINST OF -VERLIES	**44.937**	**41.437**	

Tabel CIS.1

Geconsolideerd overzicht van gerealiseerde en niet-gerealiseerde resultaten in '000 EUR	2018.12	2017.12	
GEREALISEERDE WINST (VERLIES) OVER HET JAAR	44.937	41.437	
NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN			
Items die niet kunnen worden overgeboekt naar resultaat	11.357	-14.403	
Actuariële winsten (verliezen) op toegezegdpensioenregelingen	1.029	10.824	(3)
Veranderingen in reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan	14.140	-25.633	(4)
Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	-21	N/A	(5)
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	-3.792	406	
Items die kunnen worden overgeboekt naar resultaat	-25.542	-24.324	
Omrekening van valuta		-147	
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen		-147	
Overgedragen naar winst of verliesrekening			
Overige herclassificaties			
Kasstroomafdekking (effectief deel)		33.114	(1)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen			
Overgedragen naar winst of verlies		33.114	
Overgedragen naar initiële boekwaarde van afgedekte posities			
Overige herclassificaties			
Tegen reële waarde gewaardeerde schuldinstrumenten met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	-34.285	N/A	(2)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen	-57.028	N/A	
Overgedragen naar winst of verlies	22.743	N/A	
Overige herclassificaties		N/A	
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A	-77.961	(2)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen	N/A	2.507	
Overgedragen naar winst of verlies	N/A	-80.468	
Overige herclassificaties	N/A		
Vaste activa of groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	8.743	20.670	
TOTAAL NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	-14.185	-38.727	
TOTAAL GEREALISEERDE EN NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	30.753	2.710	
Toerekenbaar aan houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij	30.753	2.710	
Toerekenbaar aan minderheidsbelang			
VERMOGENSMUTATIES VOOR VOORGAANDE PERIODES			
Gevolgen van het herstel van fouten			
Houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij			
Minderheidsbelang			
Gevolgen van wijzigingen in de grondslagen voor financiële verslaggeving			
Houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij			
Minderheidsbelang			

Tabel CIS.2

Hieronder vindt u de impact voor belastingen, evenals de uitgestelde belasting met betrekking tot de punten opgenomen in de tabel hiervoor (overzicht in duizenden EUR).

Kasstroomafdekking (1)	2018.12	2017.12
Bruto	0	33.114
Belasting	0	-11.256
Netto	0	21.859

Tegen reële waarde gewaardeerde schuldinstrumenten met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (2)	2018.12	2017.12
Bruto	-34.285	N/A
Belasting	8.743	N/A
Netto	-25.542	N/A

Voor verkoop beschikbare activa (2)	2018.12	2017.12
Bruto	N/A	-77.961
Belasting	N/A	31.925
Netto	N/A	-46.036

Actuariële winsten (verliezen) op toegezegde pensioenregelingen (3)	2018.12	2017.12
Bruto	1.029	10.824
Belasting	-257	-6.002
Netto	772	4.822

Reële waarde financiële verplichtingen-eigen kredietrisico (4)	2018.12	2017.12
Bruto	14.140	-25.633
Belasting	-3.535	6.408
Netto	10.605	-19.225

Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (5)	2018.12	2017.12
Bruto	-21	N/A
Belasting	0	N/A
Netto	-21	N/A

Tabel CIS.3

Geconsolideerde balans

Geconsolideerde Balans - Activa in '000 EUR	2018.12	2017.12	Toelichting
Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken	403.853	597.263	17
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	773.776	1.247.291	18 / 22
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies		N/A	19
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening			19
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	2.319.297	N/A	20
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs *	22.817.320	N/A	21
Voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A	2.952.270	20
Leningen en vorderingen	N/A	21.921.564	21
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	N/A		
Derivaten gebruikt ter afdekking	17.584	67.552	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille	403.252	334.771	
Materiële vaste activa	37.297	38.015	
Materiële vaste activa	37.297	38.015	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa	13.258	11.835	
Goodwill			
Andere immateriële activa	13.258	11.835	24
Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures (verwerkt volgens de 'equity'-methode met inbegrip van goodwill)			25
Belastingvorderingen	31.366	38.759	
Actuele belastingvorderingen	285	4.946	16
Uitgestelde belastingvorderingen	31.080	33.812	
Overige activa	135.587	106.786	26
Vaste activa of groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
TOTAAL ACTIVA	**26.952.589**	**27.316.107**	

Tabel CBS.1

* Bevat reverse repo's voor een bedrag van 960 miljoen EUR in 2018 en 1.015 miljoen EUR in 2017.

Geconsolideerde Balans - Verplichtingen in '000 EUR	2018.12	2017.12	Toelichting
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	353.394	824.596	27
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.215.175	1.348.872	28
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	23.868.409	22.912.390	29
Deposito's van kredietinstellingen	2.023	2.821	
Deposito's van andere dan kredietinstellingen	18.187.591	17.873.758	
In schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	4.821.556	4.214.547	
Achtergestelde verplichtingen	26.794	39.245	
Andere financiële verplichtingen	830.446	782.019	
Financiële verplichtingen verbonden aan overgedragen financiële activa		486.026	30
Derivaten gebruikt ter afdekking	68.500	287.907	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille			
Voorzieningen	233.775	212.803	31
Belastingverplichtingen	32.643	35.177	
Actuele belastingverplichtingen	29.142	28.030	16
Uitgestelde belastingverplichtingen	3.501	7.147	
Andere verplichtingen	35.658	45.144	32
Verplichtingen in groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht (coöperativen)			
TOTAAL VERPLICHTINGEN	25.807.553	26.152.915	

Tabel CBS.2

Geconsolideerde Balans - Eigen vermogen in '000 EUR	2018.12	2017.12	Toelichting
Geplaatst kapitaal	636.318	636.318	
Gestort kapitaal	636.318	636.318	
Opgevraagd niet-gestort kapitaal			
Agio			
Ander eigen vermogen	91.552	91.469	
Eigen-vermogenscomponent in samengestelde financiële instrumenten	90.000	90.000	
Overige	1.552	1.469	
Niet-gerealiseerde resultaten	2.716	9.188	
Posten die niet opnieuw worden ingedeeld bij winst of verlies	-26.298	-38.606	
Reserve uit de herwaardering van materiële vaste activa			
Reserve uit de herwaardering van immateriële vaste activa			
Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen	-18.609	-19.381	
Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandeel van overige opgenomen baten en lasten van investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen			
Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	931	N/A	
Afdekkingsineffectiviteit van reëlewaardeafdekkingen voor eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		N/A	
Veranderingen in reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan	-8.620	-19.225	
Posten die opnieuw kunnen worden ingedeeld bij winst of verlies	29.014	47.794	
Afdekkingsreserve van netto-investeringen in buitenlandse entiteiten (effectief deel)			
Reserve uit de omrekening van valuta			
Kasstroomafdekkingsreserve (effectief deel)			
Veranderingen in reële waarde van schuldinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	29.014	N/A	
Afdekkingsinstrumenten [niet aangewezen onderdelen]		N/A	
Reserve uit de herwaardering van de reële waarde van de voor verkoop beschikbare financiële activa	N/A	47.794	
Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandeel van overige opgenomen baten en lasten van investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen			
Reserves (met inbegrip van ingehouden winsten)	369.512	384.780	
<Ingekochte eigen aandelen>			
Baten uit het lopende jaar	44.937	41.437	
<Interimdividenden>			
Minderheidsbelang			
Reserves uit herwaardering			
Overige			
TOTAAL EIGEN VERMOGEN	**1.145.035**	**1.163.192**	35
TOTAAL VERPLICHTINGEN EN EIGEN VERMOGEN	**26.952.589**	**27.316.107**	

Tabel CBS.3

Aansluiting van reserve uit herwaardering van financiële activa tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

2018-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
Eindbalans (vorig jaar)	63.675	-15.881	47.794
Impact IFRS 9	10.287	-2.574	7.713
Openingsbalans (lopend jaar)	73.962	-18.455	55.507
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-1.276	325	-951
Transfer van/naar P&L ten gevolge van terugname van waardeverminderingen	-111	28	-83
Transfer van/naar P&L ten gevolge van toename van waardeverminderingen	0	0	0
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	24.184	-6.164	18.020
Wisselkoersverschillen	1	0	1
aanpassingen tijdens de periode	-57.103	14.554	-42.549
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode			
Eindbalans	39.657	-9.712	29.945

Tabel CBS.4

2017-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
Openingsbalans	141.637	-47.806	93.831
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-44.636	18.279	-26.357
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	36.009	-14.746	21.263
Wisselkoersverschillen	-2	0	-2
aanpassingen tijdens de periode	-69.333	28.392	-40.941
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode			
Eindbalans	63.675	-15.881	47.794

Tabel CBS.5

Overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen

Bronnen van vermogensmutaties 2018.12 in '000 EUR	*Gestort kapitaal*	*Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten*	*Ander EV - Overige*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening*	*Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering in de overige onderdelen van het totaalresultaat*	*Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen*	*Eigen kredietrisico - financiële verplichtingen*	*Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop*	*Reserves (incl ingehouden winsten)*	*Baten uit het lopende jaar**	*TOTAAL EV*
Eindbalans (vorig jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**47.794**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**384.780**	**41.437**	**1.163.192**
Impact IFRS 9 **						**7.713**				**-6.417**		**1.296**
Beginbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**55.507**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**378.363**	**41.437**	**1.164.488**
Kapitaalsverhoging												**0**
Uitgifte												**0**
Winst (verlies)											44.937	**44.937**
Toegekende dividenden										-50.000		**-50.000**
Wijziging in de reële waarde van gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)						-25.562						**-25.562**
Wijziging reële waarden			83				772	10.605				**11.460**
Kasstroomafdekking												**0**
Overdracht naar ingehouden winsten										41.149	-41.437	**-288**
Kapitaalvermindering	0											**0**
Overige												**0**
Eindbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.552**	**0**	**0**	**29.945**	**-18.609**	**-8.620**	**0**	**369.512**	**44.937**	**1.145.035**

Tabel CSCE.1

* waarvan voor 44,9 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

** zie toelichting hoofdstuk 3.3 IFRS 9

Bronnen van vermogensmutaties 2017.12 in '000 EUR	*Gestort kapitaal*	*Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten*	*Ander EV - Overige*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening*	*Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering van voor verkoop beschikbare activa*	*Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen*	*Eigen kredietrisico - financiële verplichtingen*	*Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor*	*Reserves (incl ingehouden winsten)*	*Baten uit het lopende jaar**	*TOTAAL EV*
Beginbalans (vorig jaar)	**681.318**	**90.000**	**1.125**	**147**	**-21.859**	**93.830**	**-24.203**	**0**	**0**	**281.356**	**100.598**	**1.202.313**
Kapitaalsverhoging												**0**
Uitgifte												**0**
Winst (verlies)											41.437	**41.437**
Gedeclareerde dividenden												**0**
Wijziging herwaarderingsreserve voor verkoop beschikbare financiële activa						-46.036						**-46.036**
Wijziging reële waarden			344	-147			4.822	-16.240				**-11.222**
Kasstroomafdekking					21.859							**21.859**
Overdracht naar ingehouden winsten										100.439	-100.598	**-159**
Kapitaalvermindering	-45.000											**-45.000**
Overige												**0**
Correctie								-2.985		2.985		**0**
Eindbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**47.794**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**384.780**	**41.437**	**1.163.192**

Tabel CSCE.2

* waarvan voor 41,4 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

Verklaring van de lijn "Impact IFRS 9":

Kolom "Niet-gerealiseerde resultaten – reserve uit herwaardering in de overige onderdelen van het totaalresultaat: 7,7 miljoen EUR

- Herclassificatie: een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement wordt onder IFRS 9 opgenomen in het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs. Op basis van IAS 39 werden deze voorheen geclassificeerd als "aangehouden voor verkoop" en gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI). Dit leidt in de openingsbalans tot een verhoging van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) met 10,2 miljoen EUR. Hierop zijn uitgestelde belastingen voor 2,5 miljoen EUR van toepassing, zodat het netto-effect na uitgestelde belastingen 7,6 miljoen EUR bedraagt.

- Herwaardering: de toepassing van de nieuwe IFRS 9-regels voor bijzondere waardeverminderingen op basis van de verwachte kredietverliezen op obligaties in het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop" heeft geleid tot een verhoging van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) van 0,1 miljoen EUR (zowel bruto als netto na uitgestelde belastingen).

Kolom "Reserves (inclusief ingehouden winsten)": -6,4 miljoen EUR

- Herwaardering: de toepassing van de nieuwe IFRS 9-regels voor bijzondere waardeverminderingen op basis van de verwachte kredietverliezen op kredieten en obligaties in het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" heeft geleid tot een verhoging van de bijzondere waardeverminderingen en een verlaging van de reserves van 8,6 miljoen EUR. Hierop zijn uitgestelde belastingen voor 2,1 miljoen EUR van toepassing zodat het netto-effect na uitgestelde belastingen -6,4 miljoen EUR bedraagt.

Meer detail over de nieuwe IFRS 9-regels staat vermeld in hoofdstuk 3.3 *IFRS 9*.

Geconsolideerd kasstroomoverzicht

BEDRIJFSACTIVITEITEN	2018.12 in '000 EUR	2017.12 in '000 EUR
Nettowinst (-verlies)	**44.936**	**41.437**
Aanpassingen om nettowinst of -verlies te doen aansluiten bij de netto kasstromen met betrekking tot bedrijfsactiviteiten	**12.263**	**26.066**
(Actuele en uitgestelde winstbelasting, opgenomen in de winst- en verliesrekening)		
Actuele en uitgestelde belastinglasten, opgenomen in de winst- en verliesrekening	14.916	21.115
Niet-gerealiseerde winst of verlies op wisselkoersverschillen		-147
Waarderingsresultaat via winst en verliesrekening	-2.653	5.098
INVESTERINGS- EN FINANCIERINGSACTIVITEITEN	**31.485**	**4.368**
Afschrijving	6.182	4.721
Bijzondere waardeverminderingen	19.541	12.845
Netto voorzieningen	5.762	-13.198
Andere aanpassingen	**5.686**	**-11.233**
Kasstromen uit exploitatiewinsten voor wijzigingen in bedrijfsactiva en -verplichtingen	**94.370**	**60.638**
Daling (stijging) van werkkapitaal (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**-215.665**	**-18.950**
Daling (stijging)van bedrijfactiva (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**183.820**	**401.271**
Daling (stijging) van zichtrekeningen bij centrale banken	-2.237	
Daling (stijging) van leningen en vorderingen	N/A	-1.283.818
Daling (stijging) van voor verkoop beschikbare activa	N/A	1.298.063
Daling (stijging) van financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	-915.406	N/A
Daling (stijging) van tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	614.304	N/A
Daling (stijging) van financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	473.515	396.213
Daling (stijging)van financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening		
Daling (stijging)van verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies		N/A
Daling (stijging) van activa-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	49.968	30.206
Daling (stijging) van andere activa (definitie balans)	-36.324	-39.393

BEDRIJFSACTIVITEITEN	2018.12 in '000 EUR	2017.12 in '000 EUR
Stijging (daling) van bedrijfsverplichtingen (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	-399.485	-420.221
Stijging (daling) van deposito's van kredietinstellingen	-798	354.181
Stijging (daling) van deposito's (andere instellingen dan kredietinstellingen)	316.070	-240.200
Stijging (daling) van in schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	607.009	756.629
Stijging (daling) van financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-436.987	-267.431
Stijging (daling) van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	-165.259	-152.904
Stijging (daling) van verplichtingen-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	-287.888	-37.854
Stijging (daling) van andere financiële verplichtingen	-437.599	-823.137
Stijging (daling) van andere verplichtingen (definitie balans)	5.966	-9.505
	-121.296	41.688
(Betaalde) terugbetaalde winstbelastingen	-2.776	-586
Netto kasstroom uit de bedrijfsactiviteiten	-124.072	41.103

INVESTERINGSACTIVITEITEN	2018.12 en '000 EUR	2017.12 en '000 EUR
(Contante betalingen om materiële vaste activa te verwerven)	-1.377	-258
Contante ontvangsten uit de verkoop van materiële vaste activa		
(Contante betalingen om immateriële vaste activa te verwerven)	-5.510	-5.961
Netto kasstroom uit investeringsactiviteiten	-6.887	-6.219

FINANCIERINGSACTIVITEITEN	2018.12 en '000 EUR	2017.12 en '000 EUR
(Betaalde dividenden)	-50.000	
Contante ontvangsten uit de uitgifte van achtergestelde verplichtingen		
(Contante terugbetalingen van achtergestelde verplichtingen)	-12.452	-49.797
Contante ontvangsten uit de uitgifte van aandelen of andere eigenvermogen instrumenten		-45.000
Netto kasstroom uit financieringsactiviteiten	-62.452	-94.797
Gevolgen van wisselkoerswijzigingen op geldmiddelen en kasequivalenten		

	2018.12 en '000 EUR	2017.12 en '000 EUR
NETTOSTIJGING VAN GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN	**-193.410**	**-59.913**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET BEGIN VAN DE PERIODE	**597.263**	**657.176**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET EINDE VAN DE PERIODE	**403.853**	**597.263**
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	68.170	58.960
Zichtrekeningen bij centrale banken	329.210	526.735
Leningen en vorderingen	N/A	11.568
Voor verkoop beschikbare activa	N/A	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	6.473	N/A
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		N/A
Totale geldmiddelen en kasequivalenten aan het einde van de periode	**403.853**	**597.263**
Waaronder: bedrag van de geldmiddelen en kasequivalenten die door de onderneming worden aangehouden, doch niet beschikbaar zijn voor gebruik door de groep		
Niet-opgevraagde financieringsfaciliteiten (met uitsplitsing, indien deze informatie materieel is)		
Aanvullende informatie over de kasstromen uit de bedrijfsactiviteiten:		
Ontvangen rentebaten	2.096.150	1.606.178
Ontvangen dividenden		
Betaalde rentelasten	1.812.763	1.405.791

De geldmiddelen en kasequivalenten daalden in 2018 met 193,4 miljoen EUR, vooral door een afname van de zichtrekeningen bij centrale banken (- 197,5 miljoen EUR).

De bedrijfsactiviteiten hadden netto een negatief effect op de geldmiddelen en kasequivalenten voor 124,1 miljoen EUR. Enerzijds stegen de kasstromen uit exploitatiewinsten met 94,4 miljoen EUR. Daarnaast stegen de kasstromen uit de wijzigingen van bedrijfsactiva en verplichtingen (werkkapitaal) netto met 215,7 miljoen EUR. De bedrijfsactiva dalen met 183,8 miljoen EUR, vooral in de tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met opname van de waarderingsresultaten in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) (- 614,3 miljoen EUR) en in de voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa (- 473,5 miljoen EUR), deels gecompenseerd door de stijging van de financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs (915,4 miljoen EUR). De bedrijfsverplichtingen dalen met 399,5 miljoen EUR, vooral door de andere financiële verplichtingen (- 437,6 miljoen EUR) en de voor handelsdoeleinden aangehouden financiële verplichtingen (-437,0 miljoen EUR), onder meer deels gecompenseerd door een stijging van de in schuldbewijzen belichaamde schulden (607,0 miljoen EUR).

De financieringsactiviteiten zorgden voor een daling van de geldmiddelen en kasequivalenten van - 62,5 miljoen EUR, enerzijds door het uitbetaalde tussentijds dividend van 50 miljoen EUR, anderzijds door de terugbetaling van achtergestelde leningen voor een bedrag van 12,5 miljoen EUR.

De investeringsactiviteiten zorgden voor een verdere daling van de geldmiddelen en kasequivalenten van 6,9 miljoen EUR, voornamelijk te situeren in de stijging van de immateriële vaste activa (5,5 miljoen EUR).

De evolutie van de verplichtingen uit financieringsactiviteiten is volledig toe te schrijven aan evoluties in de kasstromen.

Toelichting bij de Geconsolideerde Jaarrekening

1 Algemeen

AXA Bank Belgium, naamloze vennootschap naar Belgisch recht, met maatschappelijke zetel te 1000 Brussel, Troonplein 1, was per 31 december 2018 een 100% dochteronderneming van AXA SA.

De wettelijke consolidatiekring van AXA Bank Belgium omvat de Belgische bankactiviteiten, de dochterondernemingen AXA Belgium Finance B.V. en AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier) en de SPV Royal Street NV.

De volgende dochterondernemingen werden tijdens het boekjaar 2018 niet in de consolidatiekring opgenomen gezien hun te verwaarlozen betekenis (zie hierover meer in hoofdstuk 2.1 *Consolidatieprincipes*)

- Motor Finance Company NV
- Beran NV

Meer informatie met betrekking tot deze ondernemingen werd opgenomen onder hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*. De waarderingsmethode staat vermeld in hoofdstuk 20 *Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)*.

AXA Bank Belgium maakt deel uit van de AXA Groep, een toonaangevende internationale bank-verzekeraar van 100 miljoen klanten met 160.000 medewerkers in 62 landen. Wereldwijd is AXA het nummer 1 verzekeringsmerk en AXA Bank Belgium is in België een sterke financiële speler die eind 2016 tot Bank van het jaar verkozen is en 2 Bank Awards won in 2017 en 2018. AXA Bank Belgium focust met haar klantgerichte aanpak op het proactief begeleiden van 800.000 klanten in de opbouw en beheer van hun vermogen. AXA Bank Belgium is de zesde Belgische bank naar balanstotaal en bekleedt een sterke positie in de markt van de woonkredieten. Beleggers kunnen bij AXA Bank Belgium terecht voor advies op maat en financiële begeleiding. Online en persoonlijk contact gaan bij AXA Bank Belgium hand in hand door de combinatie van haar sterk netwerk van zelfstandige bankagenten en gebruiksvriendelijke digitale tools.

2 Grondslagen voor financiële verslaggeving

2.1 Consolidatieprincipes

2.1.1 Algemeen

AXA Bank Belgium bezit op dit ogenblik dochterondernemingen, zijnde ondernemingen waarop volledige controle wordt uitgeoefend, en daarnaast ook een geassocieerde onderneming zoals vermeld onder hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*, die echter niet mee wordt geconsolideerd wegens de immaterialiteit.
In principe dienen alle dochterondernemingen integraal in de consolidatie opgenomen te worden.
In afwijking van dit principe heeft AXA Bank Belgium beslist, op basis van het relevantie- en het immaterialiteitsbeginsel, om bepaalde dochterondernemingen voor de toepassing van de IFRS Geconsolideerde Jaarrekening niet integraal op te nemen. Hierbij wordt een dochteronderneming wiens balanstotaal het vorige boekjaar lager is dan 0,15% van het balanstotaal van AXA Bank Belgium beschouwd als niet-materieel en als dusdanig niet mee opgenomen in de consolidatiekring, behoudens andersluidende beslissing van de Raad van Bestuur.
De dochterondernemingen AXA Belgium Finance BV, AXA Bank Europe SCF en de SPV Royal Street NV worden volledig geconsolideerd.

2.1.2 Aankoop entiteiten binnen AXA Groep

Wat betreft bedrijfscombinaties met andere entiteiten van de AXA Groep vallen deze entiteiten onder gemeenschappelijke controle. Als dusdanig zijn deze bedrijfscombinaties dan ook niet onderworpen aan IFRS 3 – *Bedrijfscombinaties*. AXA Bank Belgium past in dit geval een methode toe waaronder de geïntegreerde activa en verplichtingen dezelfde boekwaarde behouden dan in de gekochte entiteit. Aanpassingen worden alleen maar gedaan omwille van harmonisatie van boekhoudregels.

2.2 Financiële activa en verplichtingen

2.2.1 Opname en eerste waardering

AXA Bank Belgium heeft voornamelijk de volgende financiële activa op haar balans: leningen en vorderingen, obligaties en derivaten. Daarnaast beschikt AXA Bank Belgium over een zeer kleine aandelenportefeuille. Als financiële verplichtingen beschikt ze voornamelijk over deposito's, uitgegeven obligaties en achtergestelde verplichtingen en derivaten.

Obligaties worden gedefinieerd als verhandelbaar waardepapier dat renteopbrengsten genereert via coupons of rentekapitalisatie. Aandelen zijn contracten die het overblijvend belang in de activa van een entiteit omvatten na aftrek van alle verplichtingen.

Financiële activa en verplichtingen worden op de balans opgenomen op de datum waarop AXA Bank Belgium een contract afsluit voor het instrument, namelijk de afwikkelingsdatum voor leningen en vorderingen, deposito's, uitgegeven obligaties en achtergestelde leningen, en de transactiedatum voor alle andere financiële activa en verplichtingen (obligaties, aandelen, derivaten).

Financiële activa en verplichtingen worden initieel gewaardeerd tegen de reële waarde, plus of min transactiekosten en commissies die rechtstreeks verbonden zijn met de aanschaffing van het actief of de uitgifte van de verplichting. Voor leningen en vorderingen bevatten deze transactiekosten en commissies de acquisitiekosten betaald aan tussenpersonen, de dossierkosten aangerekend aan klanten en de wederbeleggingsvergoedingen aangerekend op hypotheekleningen. Voor obligaties en aandelen worden de transactiekosten en commissies om redenen van immaterialiteit niet toegevoegd aan de initiële reële waarde. De portefeuillecommissie op zicht- en spaarrekeningen wordt rechtstreeks in resultaat (provisies en vergoedingen) geboekt. De beheersvergoedingen op zichtrekeningen worden eveneens rechtstreeks in resultaat (provisies en vergoedingen) geboekt. Voorafbetaalde optiepremies ter compensatie van niet-nulwaarden bij de start maken deel uit van de reële waarde.

2.2.2 Classificatie en volgende waardering

2.2.2.1 Financiële activa: waarderingscategorieën

Financiële activa worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs, tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat ("other comprehensive income", OCI) of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, gebaseerd op zowel:

- het bedrijfsmodel dat AXA Bank Belgium gebruikt voor het beheer van de financiële activa, en
- de karakteristieken van de contractuele kasstromen uit de financiële activa.

De bedrijfsmodellen worden bepaald door de Raad van Bestuur op basis van de wijze waarop financiële activa worden beheerd om een bepaald doel te bereiken. De bepaling van de bedrijfsmodellen houdt rekening met ervaring uit het verleden aangaande frequentie, volume en tijdstip van verkopen, de redenen van de verkopen en de verwachtingen inzake toekomstige verkoopsactiviteiten, de wijze waarop de performance van de bedrijfsmodellen gerapporteerd worden aan de managers op sleutelposities, hoe de risico's worden beoordeeld en beheerd en hoe de managers worden vergoed.

Financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Een financieel actief wordt tegen geamortiseerde kostprijs gewaardeerd indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om de contractuele kasstromen te verkrijgen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor leningen en vorderingen en voor een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement.

De ontvangen rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Voor deze financiële activa wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Op deze financiële activa wordt een waardevermindering voor verwachte verliezen geboekt via resultaat.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Een obligatie wordt gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor het deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst.

De ontvangen rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Bij eerste opname van een aandeel dat niet aangehouden wordt voor handelsdoeleinden mag AXA Bank Belgium een niet-herroepbare keuze maken om de reëlewaardeschommelingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) op te nemen (met de uitzondering van dividenden die in winst of verlies opgenomen blijven – zie hieronder). Deze keuze gebeurt instrument per instrument. AXA Bank Belgium heeft van deze mogelijkheid gebruikgemaakt.

De dividenden worden opgenomen in de opbrengsten op het moment dat de onderneming het recht verkrijgt deze dividenden te ontvangen, het waarschijnlijk is dat het dividend zal worden ontvangen en dat het bedrag van het dividend betrouwbaar kan gemeten worden.

De wijzigingen in reële waarde van derivaten die deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen worden eveneens in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Alle andere financiële activa worden geclassificeerd als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, inclusief activa aangehouden voor handelsdoeleinden en derivaten die geen deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen.

Een financieel actief aangehouden voor handelsdoeleinden is een financieel actief dat hoofdzakelijk wordt verworven met het doel deze op korte termijn te verkopen of dat deel uitmaakt van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Daarnaast mag AXA Bank Belgium bij eerste opname een niet-herroepbare keuze maken om een financieel actief (dat voor het overige aan de voorwaarden voldoet om gewaardeerd te worden tegen geamortiseerde kostprijs of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)) aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies indien deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis. Na de eerste opname is een herclassificatie binnen deze categorie of naar een andere categorie niet meer mogelijk. AXA Bank Belgium heeft deze categorie niet gebruikt.

Voor deze financiële activa wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de ontvangen dividenden en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde. Er wordt daarentegen geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en -verliezen.

Herclassificaties

Financiële activa kunnen enkel worden geherclassificeerd indien AXA Bank Belgium haar bedrijfsmodel voor het beheer van de financiële activa zou wijzigen. Toekomstige wijzigingen in een bedrijfsmodel kunnen enkel heel sporadisch voorkomen en moeten voortspruiten uit materiële externe of interne wijzigingen aan de activiteiten van AXA Bank Belgium die zichtbaar zijn voor externe partijen. Elke wijziging aan een bedrijfsmodel moet goedgekeurd worden door het ALCO-Comité (en formeel op een gedocumenteerde wijze goedgekeurd door alle interne partijen zoals Risk Management, Finance, IT, Operations, enz.) en bekrachtigd door de Raad van Bestuur. Na een wijziging van het bedrijfsmodel zal AXA Bank Belgium geen activiteiten meer doorvoeren op basis van het oude bedrijfsmodel.

Herclassificaties worden enkel prospectief doorgevoerd zonder aanpassing van eerder erkende winsten, verliezen of intresten:

- herclassificatie van geamortiseerde kostprijs naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: elke winst of verlies uit het verschil tussen de vorige geamortiseerde kostprijs en de reële waarde wordt in winst of verlies opgenomen
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies naar geamortiseerde kostprijs: de reële waarde bij herclassificatie is de nieuwe brutoboekwaarde
- herclassificatie van geamortiseerde kostprijs naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): elke winst of verlies uit het verschil tussen de vorige geamortiseerde kostprijs en de reële waarde wordt in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) naar geamortiseerde kostprijs: het financieel actief wordt geherclassificeerd tegen reële waarde op de herclassificatiedatum. Daarnaast wordt de gecumuleerde winst of verlies in overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) uit het eigen vermogen gehaald en gecorrigeerd op de reële waarde van het financieel actief op de herclassificatiedatum
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): het financieel actief blijft gewaardeerd tegen reële waarde
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: het financieel actief blijft gewaardeerd tegen reële waarde en de gecumuleerde winst of verlies in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) wordt geherclassificeerd van het eigen vermogen naar winst of verlies.

2.2.2.2 Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën

Financiële verplichtingen worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Alle deposito's, uitgegeven obligatieleningen (behalve EMTN's) en achtergestelde leningen worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

De betaalde rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Voor deze financiële verplichtingen wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden en derivaten die geen deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen worden gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Een financiële verplichting aangehouden voor handelsdoeleinden is een financiële verplichting die hoofdzakelijk wordt aangegaan met het doel deze op korte termijn terug te kopen of die deel uitmaakt van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Daarnaast mag AXA Bank Belgium bij eerste opname een niet-herroepbare keuze maken om een financiële verplichting (die voor het overige aan de voorwaarden voldoet om gewaardeerd te worden tegen geamortiseerde kostprijs) aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies indien deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis. Bovendien mag AXA Bank Belgium, indien een contract een of meerdere in het contract besloten derivaten bevat, het gehele hybride contract aanwijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, behalve:

- als het (de) in het contract besloten deriva(a)t(en) niet leid(t)(en) tot een belangrijke wijziging van de kasstromen die anders door het contract vereist zouden zijn of;
- als het duidelijk is, zonder of met geringe analyse, dat de scheiding van het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet is toegestaan.

AXA Bank Belgium heeft gebruikgemaakt van deze mogelijkheid in het geval van uitgegeven EMTN's (European Medium Term Notes).

Voor deze laatste categorie heeft AXA Bank Belgium ervoor geopteerd om alle wijzigingen in reële waarde op te nemen in winst of verlies, met uitzondering van de wijzigingen in het kredietrisico van de verplichting (DVA, debit valuation adjustment) die in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) worden opgenomen.

Voor deze financiële verplichtingen wordt in de resultatenrekening geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en -verliezen.

Herclassificaties

Financiële verplichtingen worden nooit geherclassificeerd.

2.2.2.3 Geamortiseerde kostprijs

De geamortiseerde kostprijs is de waarde die wordt toegekend aan een financieel actief of een financiële verplichting bij initiële opname, verhoogd of verlaagd met de cumulatieve afschrijving op basis van de effectieve-rentemethode van elk verschil tussen het initiële bedrag en het bedrag op de vervaldag en, voor financiële activa, de waardeverminderingen.

De effectieve rente is de rente die de verwachte stroom van toekomstige geldbetalingen of -ontvangsten tijdens de verwachte looptijd van het financiële instrument, exact disconteert tot de brutoboekwaarde van het financieel actief of de geamortiseerde kostprijs van de financiële verplichting. Bij de berekening van de effectieve rente, schat AXA Bank Belgium de verwachte cashflows rekening houdend met alle contractuele bepalingen van het financiële instrument (bijvoorbeeld voorafbetaling, verlenging, call- en gelijkaardige opties) zonder rekening te houden met de verwachte kredietverliezen.

2.2.2.4 Berekening van de reële waarde

De "reële waarde" is de prijs die zou worden ontvangen om een actief te verkopen of die zouden worden betaald om een verplichting over te dragen in een regelmatige transactie tussen marktdeelnemers op de waarderingsdatum.

De berekening van de reële waarde gaat ervanuit dat de transactie tot verkoop van het actief of tot het overdragen van de verplichting plaatsvindt in de hoofdmarkt van het actief of de verplichting, of bij gebrek aan een hoofdmarkt, de meest voordelige markt voor het actief of de verplichting.

Indien beschikbaar berekent AXA Bank Belgium de reële waarde van een instrument op basis van de genoteerde prijs in een actieve markt voor dat instrument (= "niveau 1"). Een markt wordt beschouwd als actief indien de transacties voor dat actief of die verplichting plaatsvinden met voldoende frequentie en volume zodat continu prijsinformatie beschikbaar is.

Indien geen genoteerde prijzen beschikbaar zijn gebruikt AXA Bank Belgium waarderingstechnieken die het gebruik van relevante en verifieerbare inputs (= "niveau 2") maximaliseren en niet-verifieerbare inputs (= "niveau 3") minimaliseren. De gekozen waarderingstechniek omvat alle factoren die marktdeelnemers zouden gebruiken bij het waarderen van een transactie.

De reële waarde bij aanschaf van een financieel instrument is normaal de overeengekomen transactieprijs. Indien AXA Bank Belgium echter oordeelt dat de reële waarde verschillend is van deze transactieprijs en indien de reële waarde bepaald werd op niet-observeerbare elementen worden deze dag 1-wijzigingen uitgesteld. Deze wijzigingen dienen dan afgeschreven over de looptijd van het onderliggende instrument of tot het moment dat observeerbare prijzen beschikbaar komen.

2.2.2.5 Bijzondere waardeverminderingen

Algemeen principe

AXA Bank Belgium boekt verwachte kredietverliezen op financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs en tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI), op financiële garanties en op uitgegeven kredietverplichtingen aan de hand van een waardvermindering voor een bedrag gelijk aan:

- de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit gebeurtenissen in verband met het financieel instrument die zich zouden kunnen voordoen gedurende de 12 maanden na de rapporteringsdatum) ("stap 1"); of
- de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit alle mogelijke wanbetalingen over de hele looptijd van het financieel instrument) ("stap 2").

"Stap 3" (probleemdossiers) bevat alle financiële instrumenten waarvoor een objectieve indicatie van waardevermindering bestaat en stemt overeen met alle instrumenten met wanbetaling.

De rente wordt verschillend berekend naargelang de waardeverminderingsstatus van het actief. In het geval van een financieel actief waarvoor geen objectieve inschatting van waardevermindering bestaat op de rapporteringsdatum ("stappen 1 en 2"), wordt de renteopbrengst berekend op basis van de effectieve rente op het brutobalansbedrag. Op een financieel actief dat als "credit-impaired" beschouwd wordt ("stap 3"), worden de renteopbrengsten berekend op basis van de effectieve rente berekend op de geamortiseerde kostprijs, namelijk het brutobedrag min eventuele waardeverminderingen.

Op financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies en op aandelen die opgenomen worden in de categorie "Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)" worden geen bijzondere waardeverminderingen geboekt.

Voor kredietverplichtingen en financiële garanties wordt de datum dat voor AXA Bank België contractueel de onherroepelijke verbintenis begint, beschouwd als de startdatum voor de toepassing van de regels inzake bijzondere waardeverminderingen.

Stappen 1 en 2

Significante verhoging van het kredietrisico

Op elke rapporteringsdatum bepaalt AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen voor een financieel instrument op basis van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon indien er een significante stijging is vastgesteld van het kredietrisico sedert toekenning van het krediet. Indien op de rapporteringsdatum het kredietrisico van een financieel instrument niet significant gestegen is sinds de eerste opname, bepaalt AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen op basis van de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden. Indien de criteria voor een berekening op basis van een levenslange tijdshorizon niet langer gelden, worden de waardeverminderingen opnieuw berekend op basis van een tijdshorizon van 12 maanden.

In de retailportefeuille gebruikt AXA Bank Belgium de "probability of default" als criterium om te bepalen of er een significante stijging is van het kredietrisico. AXA Bank Belgium transfereert daarbij alle financiële instrumenten waarvan de "probability of default" over 12 maanden tussen de eerste opname en de rapporteringsdatum gestegen is met een relatief bedrag en tot een maximum. Bijkomende triggers zijn dan meer dan 30 dagen betalingsachterstand en tolerantiemaatregelen ("forbearance") of de negatieve vermelding in de Belgische Kredietcentrale. In de niet-retailportefeuille wordt een significante stijging van het kredietrisico bepaald op basis van de rating van de financiële instrumenten, namelijk een daling met een minimaal aantal "notches" sinds de aankoopdatum en tot een bepaald absoluut niveau (meestal beneden "investment grade").

Laag kredietrisico

AXA Bank Belgium beschouwt het kredietrisico van een financieel instrument als laag indien het financieel instrument

- een laag risico op wanbetaling heeft
- de ontlener een sterke capaciteit heeft om aan zijn kasverplichtingen te voldoen in de nabije toekomst rekening houdend met wijzigingen in de economische en bedrijfsomstandigheden die de mogelijkheid van de ontlener om aan zijn kredietverplichtingen te voldoen zou kunnen verminderen.

Meer bepaald worden niet-retailblootstellingen die als "investment grade" gerangschikt zijn (BBB- en hoger) op de datum van afsluiting automatisch in stap 1 (verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden) opgenomen. Voor overheidsblootstellingen wordt dit verlaagd tot BB- en hoger. In de retailportefeuille worden leningen en vorderingen evenwel nooit automatisch beschouwd als "met laag kredietrisico". Bijgevolg worden al die leningen en vorderingen onderworpen aan een test voor significante stijging van het kredietrisico.

Inputs, veronderstellingen en waarderingstechnieken

De sleutelelementen in de berekening van de verwachte kredietverliezen ("expected credit losses", ECL) zijn de volgende variabelen:

- kans op wanbetaling ("probability of default", PD): de kans op wanbetaling van een tegenpartij over een bepaalde tijdshorizon;
- gemiddeld verlies bij wanbetaling ("loss given default", LGD): percentage van uitstaand bedrag bij wanbetaling (EAD) dat als verlies opgetekend wordt bij wanbetaling van de tegenpartij;
- uitstaand bedrag bij wanbetaling ("exposure at default", EAD): bedrag aan welke de bank is blootgesteld ingeval van wanbetaling van de tegenpartij.

Deze parameters worden voor de retailportefeuille in het algemeen afgeleid uit intern ontwikkelde statistische modellen en andere historische gegevens. Ze worden aangepast om rekening te houden met toekomstgerichte informatie. Prudentiële voorzichtigheid zal daarbij worden uitgefilterd.

Voor de niet-retailportefeuille worden deze parameters afgeleid uit historische gegevens en aangepast naar statistisch betekenisvolle parameters. Hierbij dient aangestipt dat de niet-retailportefeuille enkel bestaat uit "high investment grade" en doorgaans gewaarborgde posities: overheids- en supranationale obligaties, reverse repo's en secured loans. Daardoor zijn de verwachte kredietverliezen niet-materieel.

Twee soorten PD's worden gebruikt bij het berekenen van de ECL's:

- PD's over 12 maanden – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt binnen een periode van 12 maanden (of gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument indien die minder is dan 12 maanden). Dit zal gebruikt worden om de ECL's over een tijdshorizon van 12 maanden te berekenen;
- PD's over de volledige looptijd – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument. Dit zal gebruikt worden om de ECL's over de volledige looptijd te berekenen.

Voor de retailportefeuille leidt AXA Bank Belgium de marginale PD over een tijdshorizon van 12 maanden af van het IRB-model van Basel ("Internal Ratings Based") met de nodige aanpassingen om ervoor te zorgen dat deze resulteert in de best mogelijke inschatting. In deze modellen maakt AXA Bank Belgium gebruik van klant- en contract-specifieke informatie die het mogelijk maken om de kredietportefeuille te groeperen in klassen waarbinnen de kredieten een gelijkaardig risico hebben voor wanbetaling.

De PD over de volledige looptijd wordt bepaald door een toekomstige inschatting van de marginale PD's gedurende de verschillende tijdsstappen door rekening te houden met toekomstgerichte macro-economische informatie (regressiemodel). Bovenop de toekomstgerichte macro-economische variabelen wordt een geschatte "target PD" op lange termijn gebruikt waarnaar de marginale PD na een bepaalde tijd zal convergeren. De typisch in tijd afnemende PD-evolutie voor bepaalde portefeuilles zoals de hypotheekleningen wordt in aanmerking genomen.

De EAD voor de retailportefeuille wordt bepaald op basis van een schatting van de uitstaande bedragen op een toekomstige standaarddatum, terwijl voor de niet-retailportefeuille het bruto uitstaande bedrag gebruikt wordt.

AXA Bank Belgium heeft geen "revolving" producten. De EAD voor producten met gewone aflossing wordt als volgt bepaald:

- Balansproducten: voor producten met gewone aflossing is het onder IFRS 9 noodzakelijk om de aflossingscurve van elk krediet te bepalen. Voor de balansproducten wordt het correcte kasstroomschema afgeleid uit de contractuele gegevens. Aflossingstabellen worden op elke rapporteringsdatum door de IFRS 9-berekeningsmodule opgesteld voor alle standaard krediettypes:

    - Aflossing met vaste afbetalingen
    - Aflossing met vaste kapitaalterugbetalingen
    - "Bullet"-kredieten

  De aflossing wordt opgesteld op basis van de exacte afbetalingsfrequentie (maandelijks, trimestrieel, enz.).

- Gestructureerde gemengde producten: deze hebben geen vaste vervaldag maar hangen af van een aantal gedragsmatige activiteiten (meestal het geval bij kredietkaarten, kredietlijnen, enz.). Deze worden daarom gemodelleerd met een specifiek "until further notice"-contracttype, met name eigenlijk een "bullet"-kasstroomschema met een lange looptijd en een jaarlijks verloop. Voor producten zonder duidelijke vervaldag wordt een veronderstelling gemaakt.

Er wordt gebruikgemaakt van een kredietconversiefactor (CCF) voor kredieten die nog niet volledig zijn opgenomen.

De LGD wordt bepaald op basis van het verschil tussen de contractuele verschuldigde kasstromen en de kasstromen die AXA Bank Belgium verwacht te ontvangen, inclusief die komende van zekerheden. Voor hypotheekleningen worden "loan-to-value"-ratio's gebruikt als sleutelparameter voor het bepalen van de LGD. Daarvoor worden prognoses van vastgoedprijsindexen gebruikt. Daarbovenop worden expertopinies gebruikt om de gemiddelde jaarlijkse groei van de vastgoedprijsindex in te schatten.

Voor de materiële segmenten zijn er twee LGD-modellen, naargelang het krediet al dan niet ingedekt is door een hypotheek. Indien wel wordt de LGD berekend op basis van het hypotheekmodel; indien niet op basis van het niet-hypotheekmodel.

Voor het hypotheekmodel hangen de "Loss Given Recovery" (LGR) en de "Probability of Cure" (PC) af van de "Loan-to-Value" (LTV) van het krediet. De LTV van een krediet is de verhouding van alle blootstellingen van een klant tegenover de gerelateerde waarborgen. De LTV wordt herberekend voor elke periode en voor elk scenario omdat het kredietbedrag evolueert door de aflossingen, en de waarborgen door de evolutie van de vastgoedprijzen. De LGR houdt rekening met het disconteringseffect en de kosten. De verwachte recuperaties op een krediet worden eveneens gedisconteerd op basis van het tijdstip in de toekomst.

Voor het niet-hypotheekmodel hangt de LGD af van de oorspronkelijke looptijd van het krediet en de verstreken looptijd (YOB, "Years on Book"). De YOB wordt berekend op basis van het aantal maanden die verstreken zijn sedert de toekenning van het krediet en de scoring van het krediet in het LGD-model.

AXA Bank Belgium leidt de op de balans erkende verwachte kredietverliezen af uit een verdiscontering van de verwachte verliezen (op basis van de effectieve rente), de contractuele betalingen en mogelijke voorafbetalingen, met aanpassingen voor gemiste betalingen in de periode die de wanbetaling voorafging.

De verwachte kredietverliezen over de gehele looptijd worden berekend als een kansgewogen gemiddelde gebaseerd op 3 scenario's: een gemiddeld positief scenario, een basisscenario en een gemiddeld negatief scenario.

Groepering

Het modelleren van de parameters gebeurt op een collectieve basis. De financiële instrumenten worden gegroepeerd op basis van gemeenschappelijke risicokenmerken zoals

- type van instrument
- kredietrisicoratings
- type van onderpand
- "loan-to-value"-ratio voor retailhypotheekleningen
- datum van initiële boeking
- resterende looptijd
- aantal jaren in de boeken.

De groeperingen worden regelmatig herzien om ervoor te zorgen dat de verschillende groepen homogeen blijven.

Toekomstgerichte informatie

AXA Bank Belgium gebruikt 3 jaar toekomstgerichte informatie.

In de retailportefeuille omvatten de gebruikte economische scenario's de volgende reeksen van kernindicatoren:

- werkloosheidsgraad
- groei bruto nationaal product
- evolutie van de vastgoedprijzen

De weerhouden macro-economische kernindicatoren zijn diegene die statistisch het meest relevant zijn volgens de macro-economische modellen van AXA Bank Belgium. Een reeks macro-economische factoren werden getest en de relatie ervan met de wanbetalingsratio's ("default rates") van AXA Bank Belgium beoordeeld. Op die basis werden de meest geschikte kernindicatoren weerhouden die het risico weergeven. Bovendien zijn de macro-economische kernindicatoren ook degene die aanbevolen werden door experten van AXA Bank Belgium (zoals de "Loan-to-Value" voor de LGD). Bij de verdere monitoring van de IFRS 9-outputs worden de "point in time"-schattingen bovendien voortdurend vergeleken met de reële "point in time"-bedragen (die de "observed point in time" bevatten).

Stap 3

Retail

De definitie van wanbetaling van AXA Bank Belgium is in lijn met Richtlijn (EU) No 575/2013, de richtlijnen van de Europese Bankautoriteit (EBA) inzake tolerantiemaatregelen en wanbetaling en de "Capital Requirements Regulation" van Basel III. AXA Bank Belgium heeft de definities van "wanbetaling" ("default"), "met waardevermindering" ("credit-impaired") en "probleemvordering" ("non-performing") op elkaar afgestemd.

AXA Bank Belgium merkt een financieel actief in de retailportefeuille aan als "wanbetaling" als aan een of meer van de volgende voorwaarden voldaan is:

- "Unlikely to pay": de ontlener zal vermoedelijk niet aan zijn volledige kredietverplichtingen kunnen voldoen, zonder rekening te houden met mogelijk verhaal van AXA Bank Belgium zoals zekerheden;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand op een materiële kredietverplichting tegenover AXA Bank Belgium;
- "Pre-litigation" (onzeker/"précontentieux"-PCX): de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand en maakt deel uit van een herstelplan;
- "Litigation" (dubieus/"contentieux"-CX): de ontlener is 9 maanden langer in "pre-litigation" of het krediet is beëindigd.

Gebruikte veronderstellingen voor de herstellingsratio ("cure rate"):

- "Unlikely to pay": de ontlener bevindt zich niet meer schuldherschikking (tolerantiemaatregelen, "forbearance"), de ontlener heeft een betalingsachterstand van minder dan 30 dagen;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft een betalingsachterstand van minder dan 90 dagen;
- "Pre-litigation": geen achterstallen meer;
- "Litigation": onherroepelijke procedure

Proefperiode ("probation period"):

- "Unlikely to pay": ingeval van tolerantiemaatregelen van minstens 2 jaar sinds classificatie als "non-performing/facility granted";
- "Pre-litigation": 6 maanden (geen herinnering meer ontvangen sinds 6 maanden)

De elementen die in beschouwing genomen worden in de inschattingen van wanbetaling en de belangrijkheid ervan kunnen wijzigen in de tijd om rekening te houden met wijzigingen in wetgeving, marktpraktijken, …

Niet-retail

AXA Bank Belgium merkt een financieel actief in de niet-retailportefeuille aan als "wanbetaling" van zodra wanbetaling wordt vastgesteld op basis van de contractvoorwaarden.

Aanvaardbaar kredietrisico

Bij retail heeft elke portefeuille een afzonderlijke set van toekenningsrichtlijnen, waaronder

- product: doel van de faciliteit, maximumbedrag, maximumduur
- scoring: een score "probability of default" wordt toegekend gebaseerd op verschillende karakteristieken. Op basis van die score wordt een beslissing genomen tot weigering of toekenning. In bepaalde gevallen kan het management of een analist deze beslissing aanpassen indien ze tot de bevinding komen dat met bepaalde elementen geen rekening gehouden werd.
- budgetanalyse: als een algemene regel moet het maandelijks beschikbare inkomen de maandelijkse afbetaling overschrijden met een bepaald vast bedrag
- waarborgen: soorten waarborgen en minimumbedrag

Bij niet-retail:

- portefeuilles “aangehouden voor het ontvangen van kasstromen” en “aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop”: de beleggingsrichtlijnen van AXA Bank Belgium laten niet toe om obligaties te kopen met een lagere rating dan “BBB”. Indien een obligatie voorheen een hogere rating had en verlaagd werd tot een niveau lager dan “BBB” moet het Wholesale Risk Committee beslissen of de oude positie aangehouden wordt of niet.

- reverse repo’s: enkel gereguleerde financiële instellingen met een rating van “A-“ of hoger komen in aanmerking als tegenpartij voor reverse repo’s

- deposito’s bij banken: AXA Bank Belgium mag geen deposito’s plaatsen bij banken zonder onderpand. AXA Bank Belgium houdt nostrorekeningen aan voor haar verrichtingen met verschillende banken maar zo minimaal mogelijk en verricht geen deposito’s met die banken

- de Raad van Bestuur van AXA Bank Belgium heeft bovendien een geschikt beleggingsraamwerk vastgelegd:

    - de blootstelling aan een groep van met elkaar verbonden uitgevers mag niet een bepaald percentage van het kapitaal overschrijden, afhankelijk van de kredietwaardigheid
    - voor nieuwe beleggingen mag de blootstelling aan een groep van met elkaar verbonden uitgevers niet 25% van de totale portefeuille overschrijden
    - obligaties uitgegeven door het Belgische Koninkrijk vormen een uitzondering op die regels omdat ze nodig kunnen zijn om het basisrisico te vermijden in hypotheekafdekkingen
    - bijkomende beperkingen zijn van kracht, zoals in de aard van de uitgever, beperkingen in looptijden, maximale RWA, enkel EUR als munt, enz.

Tolerantiemaatregelen

Tolerantiemaatregelen bestaan uit concessies aan een kredietnemer die te kampen heeft of op het punt staat te kampen te hebben met financiële moeilijkheden. Er kunnen enkel tolerantiemaatregelen worden genomen wanneer er wederzijdse overeenkomst is bereikt tussen de kredietnemer en de bank over deze maatregelen. Concessies zijn wijzigingen aan de modaliteiten van een kredietfaciliteit of een volledige of gedeeltelijke herfinanciering ten gunste van de kredietnemer, die worden toegekend wanneer de kredietnemer financiële moeilijkheden heeft. Deze gunst zou niet worden toegekend mocht de schuldenaar geen financiële moeilijkheden kennen. Concessies kunnen (en niet moeten) aanleiding geven tot een verlies voor de kredietverlener en houden meestal een wijziging van de voorwaarden van de kredietovereenkomst in.

De kredietblootstelling van de bank met betrekking tot een kredietnemer wordt herzien naar aanleiding van specifieke gebeurtenissen. Bij deze gelegenheid wordt een risicobeoordeling gemaakt door experts die zich hiervoor kunnen laten bijstaan door ratingmodellen. Deze beoordeling wordt uiteindelijk overgemaakt aan het bevoegde beslissingsniveau. Zodra een concessie zal worden of wordt verleend aan een kredietnemer, moeten de volgende situaties beschouwd worden als belangrijke aanwijzingen dat de kredietnemer in financiële moeilijkheden verkeert. Financiële moeilijkheden verwijzen naar de situatie waarbij de schuldenaar beschouwd wordt als zijnde niet in staat de voorwaarden van een krediet ("twijfelachtige schuld") na te komen. Financiële moeilijkheden moeten altijd op klantenniveau worden geëvalueerd. De concessie moet vervolgens gecatalogeerd worden als een tolerantiemaatregel wanneer:

1. de gewijzigde faciliteit minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de wijziging ervan meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig is (zonder dat ze in wanbetaling is) of ze zou zonder de wijziging meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig zijn;
2. de kredietnemer op het ogenblik van toekenning van bijkomende schuld of in de buurt van het ogenblik waarop bijkomende schuld wordt toegekend, tezelfdertijd betalingen van hoofdsom of intresten voor een ander krediet in AXA Bank Belgium verricht dat minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de herfinanciering ervan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig was;
3. latente tolerantieclausules gebruikt worden voor kredietnemers die 30 dagen achterstallig zijn, of die zonder de uitoefening van deze clausules 30 dagen achterstallig zouden zijn.

Wanneer er geen aanwijzingen zijn dat de schuldenaar in financiële moeilijkheden verkeert, mag de concessie niet worden behandeld als opgegeven. Bijvoorbeeld, wanneer de klant vraagt om zijn rentevoet te verlagen omdat hij anders zijn lening moet opzeggen, dan is dit geen tolerantie zelfs al gaat het om een concessie.

De tolerantiecategorie met betrekking tot renderende blootstellingen kan worden gestopt wanneer aan alle volgende voorwaarden is voldaan:

1. de faciliteit wordt als renderend beschouwd;
2. er is een proefperiode van minimaal 2 jaar verstreken vanaf de datum waarop de tolerantiefaciliteit als renderend of toegekend werd beschouwd;
3. er werden gedurende minstens de helft van de proefperiode regelmatig betalingen verricht van het volledig voorziene bedrag;
4. geen van de blootstellingen aan de schuldenaar is meer dan 30 dagen achterstallig op het einde van de proefperiode (= minimale periode tijdens welke een faciliteit gecatalogeerd moet worden als opgegeven).

Definitief verlies

Kredieten en obligaties zullen (volledig of gedeeltelijk) afgeboekt worden wanneer er geen realistische mogelijkheid is tot terugvordering. Dit zal het geval zijn wanneer AXA Bank Belgium ervan uitgaat dat de ontlener onvoldoende activa of inkomensbronnen heeft die voldoende kasstromen zouden kunnen genereren om de betrokken bedragen terug te kunnen betalen. Afgeboekte bedragen kunnen echter nog steeds het voorwerp uitmaken van invorderingsactiviteiten in lijn met de betrokken procedures van AXA Bank Belgium.

2.2.2.6 Administratieve verwerking van afdekkingstransacties (“hedge accounting”)

AXA Bank Belgium heeft ervoor geopteerd om de afdekkingsprincipes van IAS 39 – *Financiële instrumenten – erkenning en waardering* te blijven toepassen in de plaats van die van IFRS 9 – *Financiële instrumenten*.

AXA Bank Belgium merkt bepaalde voor risicobeheer aangehouden derivaten aan in gekwalificeerde afdekkingsrelaties. Bij het afsluiten van de afdekking documenteert AXA Bank Belgium formeel de relatie tussen het afdekkingsinstrument en de afgedekte instrumenten, inclusief de doelstelling ten aanzien van risicobeheer en de strategie bij het aangaan van de afdekkingsrelatie, evenals de methode die zal gebruikt worden om de effectiviteit van de afdekkingsrelatie te bepalen.

De volgende soorten afdekkingen worden door AXA Bank Belgium gebruikt:

- Reëlewaardeafdekkingen (“fair value hedges”): afdekkingen van het risico van veranderingen in de reële waarde van een opgenomen actief of verplichting (een micro-reëlewaardeafdekking, “micro fair value hedge”) of van een portefeuille van opgenomen activa of verplichtingen (een macro-reëlewaardeafdekking, “macro fair value hedge”) die verband houden met een bepaald risico en die invloed zou kunnen hebben op de winst of het verlies.

    - Micro-reëlewaardeafdekking: de voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt de wijziging in reële waarde die betrekking heeft op het afgedekte risico geboekt op het financiële instrument. Die wijziging in reële waarde wordt rechtstreeks in winst of verlies opgenomen. De wijziging in reële waarde van de overeenstemmende derivaten wordt eveneens rechtstreeks in winst of verlies opgenomen. Van zodra de afdekking niet meer effectief is wordt ze stopgezet en worden de waardeaanpassingen – in het geval van schuldinstrumenten – afgeschreven over de resterende looptijd van het instrument door aanpassing van de effectieve rente.

    - Macro-reëlewaardeaanpassing: de voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt de wijziging in reële waarde die betrekking heeft op het afgedekte risico van een referentiebedrag geboekt op de portefeuille van onderliggende financiële instrumenten. Deze wijziging in reële waarde wordt afgeschreven. Op basis van IFRS mag de afschrijving starten van zodra een waardewijziging heeft plaatsgevonden. De afschrijving mag niet later beginnen dan vanaf wanneer het afgedekte instrument niet meer wordt aangepast voor wijzigingen in de reële waarde met betrekking tot het afgedekte risico. AXA Bank Belgium heeft beslist om de afschrijving te starten bij het beëindigen van de afdekking. De wijziging in reële waarde van de overeenstemmende derivaten wordt rechtstreeks in winst of verlies opgenomen.

- Kasstroomafdekkingen ("cash flow hedges"): afdekkingen van de mogelijke variabiliteit in kasstromen die toe te rekenen is aan een bepaald risico dat is verbonden met een opgenomen actief of verplichting of een zeer waarschijnlijke verwachte toekomstige transactie en die invloed zou kunnen hebben op de winst of het verlies. De voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt het effectieve gedeelte van de wijziging in reële waarde van het afdekkingsinstrument (het derivaat) uitgesteld in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) en wordt het niet-effectieve gedeelte in winst of verlies opgenomen. Van zodra de afdekking niet meer effectief is wordt ze stopgezet. Het uitgestelde bedrag blijft uitgesteld via de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) tot op het ogenblik dat de verwachte toekomstige transactie plaatsvindt, waarna de resultaten symmetrisch met die van het afgedekte risico in winst of verlies worden opgenomen.

2.2.2.7 In contracten besloten derivaten

Een in een contract besloten derivaat is een component van een samengesteld contract dat tevens een niet-afgeleid basiscontract bevat. Het gevolg is dat sommige kasstromen uit het samengestelde instrument op dezelfde wijze veranderen als die van een losstaand derivaat.

Indien een samengesteld contract een basiscontract bevat dat een financieel actief is, geldt de regelgeving in punt 2.2.2.1 voor het gehele samengestelde contract.

Indien een samengesteld contract een basiscontract bevat dat een financiële verplichting is, wordt een in een contract besloten derivaat afgescheiden van het basiscontract en als een derivaat geboekt als, en alleen als:

- er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract
- een afzonderlijk instrument met dezelfde voorwaarden als het in het contract besloten derivaat zou voldoen aan de definitie van een derivaat
- het samengestelde instrument wordt niet tegen reële waarde gewaardeerd met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies (dat wil zeggen een derivaat dat is besloten in een tegen reële waarde gewaardeerde financiële verplichting met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wordt niet afgezonderd).

Indien het contract evenwel een of meer in het contract besloten derivaten bevat en het basiscontract een financiële verplichting is, mag AXA Bank Belgium beslissen om het gehele samengestelde contract aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, voor zover aan de voorwaarden vermeld in hoofdstuk 2.2.2.2 Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën, onderwerp "Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies" voldaan is.

2.2.2.8 Afboeking

Financiële activa

AXA Bank Belgium boekt een financieel actief af van de balans wanneer de contractuele rechten op de kasstromen van het financieel actief aflopen, dan wel dat ze de contractuele rechten op de ontvangst van de kasstromen uit het financieel actief overdraagt in een transactie waarin nagenoeg alle risico's en opbrengsten als eigenaar van het financieel actief worden overgedragen, of waarin AXA Bank Belgium nagenoeg alle risico's en opbrengsten noch overdraagt noch behoudt en geen controle over het financieel actief behoudt.

Bij het afboeken van het financieel actief wordt het verschil tussen de boekwaarde van het actief en de som van de ontvangen vergoeding en de cumulatieve winst of het cumulatieve verlies dat in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) was opgenomen (behalve voor aandelen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)) opgenomen in winst of verlies als gerealiseerde meer- of minderwaarde.

AXA Bank Belgium sluit transacties af waarbij ze activa die op de balans staan overdraagt, maar alle of nagenoeg alle risico's en opbrengsten van de overgedragen activa of een gedeelte ervan behoudt. In zulke gevallen worden de overgedragen activa niet afgeboekt. Voorbeelden van zulke transacties zijn effectenleningen en repo's.

Financiële verplichtingen

AXA Bank Belgium boekt een financiële verplichting af wanneer de contractuele verplichtingen nagekomen of ontbonden worden, dan wel vervallen.

2.2.2.9 Presentatie

Saldering

Financiële activa en financiële verplichtingen worden gesaldeerd en het nettobedrag wordt op de balans opgenomen als en alleen als AXA Bank Belgium een in rechte afdwingbaar recht heeft om de bedragen te salderen en voornemens is om ze op nettobasis af te wikkelen of de vordering op hetzelfde moment te realiseren dat de verplichting wordt afgewikkeld.

Inkomsten en uitgaven worden bruto opgenomen behalve voor de handelsportefeuille waarvoor de resultaten gesaldeerd worden.

Overige presentatieregels

Voor rentedragende financiële instrumenten wordt de rente in de rentemarge opgenomen, met andere woorden apart van de waarderingsresultaten (voor financiële instrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies) en van de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Voor alle financiële instrumenten, met uitzondering van degene die gewaardeerd worden tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, worden de waarderingsresultaten en de gerealiseerde meer- en minderwaarden afzonderlijk gepresenteerd.

Voor financiële instrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wordt geen onderscheid gemaakt tussen de waarderingsresultaten en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

2.3 Eigen vermogen

De waardering van de bestanddelen van het eigen vermogen gebeurt tegen kostprijs.

Ingekochte eigen aandelen worden in mindering gebracht van het eigen vermogen voor de aanschaffingsprijs, inclusief rechtstreeks toewijsbare marginale transactiekosten.

Dividenden worden van het eigen vermogen afgetrokken wanneer zij betaalbaar worden gesteld.

2.4 Verstrekte financiële waarborgen

De eerste opname van de verstrekte financiële waarborgen in de balans gebeurt op de contractdatum. Ze geschiedt tegen de reële waarde, welke in de regel overeenstemt met de ontvangen vergoeding voor het verstrekken van de financiële waarborg. Indien de ontvangen premie niet overeenstemt met de marktpraktijken wordt het verschil met de reële waarde onmiddellijk in winst of verlies genomen.

Vooreerst wordt de ontvangen premie pro rata temporis afgeschreven over de looptijd van het contract. Dit geschiedt op een “contract per contract”-basis. Vervolgens wordt nagegaan (op portefeuillebasis) of er geen voorziening dient aangelegd voor eventuele of zekere uitwinningen. Deze voorziening wordt gedisconteerd indien de impact materieel is.

De uitboeking geschiedt bij het verstrijken van de termijn. In het geval van uitwinning zal de verstrekte waarborg worden uitgeboekt voor het gewaarborgde bedrag, dat opgebouwd werd via de voorziening.

2.5 Commissieopbrengsten

Op basis van IFRS 15 – *Opbrengsten uit contracten met klanten* gebeurt de opname van commissieopbrengsten in de resultatenrekening op basis van een vijfstappenplan:

- identificatie van de overeenkomst met de klant: bij AXA Bank Belgium zijn dit voornamelijk verstrekte diensten voor het aanhouden van rekeningen, betalingsverrichtingen, uitgiften en plaatsingen, aan- en verkopen van effecten, het aanhouden van kluizen en effectenrekeningen en verstrekte financiële garanties. In principe leidt elke transactie tot 1 overeenkomst met de klant.

- identificatie van de leveringsverplichtingen in de overeenkomst (beschrijving van de dienst zoals hierboven vermeld).
- bepalen van de transactieprijs, namelijk het bedrag dat per verstrekte dienst aangerekend wordt. Bij AXA Bank Belgium is hierbij geen sprake van performance fees, niet-cashvergoedingen of financieringscomponenten.
- allocatie van de transactieprijs over de leveringsverplichtingen in de overeenkomsten.
- boeken van de opbrengst wanneer of als de entiteit voldoet aan de leveringsverplichting.

Op basis van deze elementen worden de commissieopbrengsten voor het aanhouden van rekeningen, kluizen en effectenrekeningen in principe gespreid in de resultatenrekening opgenomen over de looptijd van de verstrekte dienst, terwijl de commissieopbrengsten voor betalingsverrichtingen, uitgiften en plaatsingen, aan- en verkopen van effecten en verstrekte financiële garanties in een keer opgenomen in de resultatenrekening op het tijdstip waarop de verstrekte dienst geleverd wordt.

2.6 Omrekenings- en valutakoersverschillen

De presentatiemunt van AXA Bank Belgium is de euro.

De functionele munt is de euro voor de moedermaatschappij en de dochters (alle gelokaliseerd in de Eurozone).

2.6.1 Omrekening van monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Monetaire bestanddelen zijn aangehouden valuta-eenheden alsook activa en verplichtingen die ontvangen of betaald moeten worden in een vast of vast te stellen aantal valuta-eenheden. Bedoeld worden vooral de vastrentende effecten, de leningen en vorderingen en de deposito's en schulden.

Bij de opname in de balans worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in de functionele valuta tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

Maandelijks heeft een monetair waarderingsproces op saldobasis plaats, waarbij alle uitstaande monetaire saldi in deviezen worden omgerekend tegen de slotkoers. Alle positieve en negatieve verschillen worden opgenomen winst of verlies, ongeacht de waarderingscategorie waartoe de monetaire bestanddelen behoren.

Bij de uitboeking worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.6.2 Omrekening van niet-monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Niet monetaire bestanddelen zijn bestanddelen andere dan monetaire. Het gaat hier vooral om de niet-vastrentende effecten.

Bij de opname in de balans worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

Het periodieke niet-monetaire herwaarderingsproces verschilt naargelang de waarderingscategorie:

1. voor niet-monetaire bestanddelen gewaardeerd tegen kostprijs geldt dat eens de omrekening in euro is gebeurd deze waarde in euro behouden blijft tot de verwijdering uit de balans;
2. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorieën "Activa en verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies" geldt een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reëlewaardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden opgenomen in winst of verlies;
3. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorie "Financiële activa tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)" geldt eveneens een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reëlewaardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden uitgesteld in het eigen vermogen. Indien een negatieve waardering als bijzondere waardevermindering dient geboekt, worden beide componenten uit het eigen vermogen geboekt en getransfereerd naar winst of verlies.

Bij de uitboeking worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.7 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen en voorzieningen

2.7.1 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen

Voorwaardelijke rechten (activa) worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting indien een instroom van economische voordelen waarschijnlijk is.

Voorwaardelijke verplichtingen worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting, tenzij de mogelijkheid van een uitstroom van middelen die economische voordelen in zich houden zeer onwaarschijnlijk is.

2.7.2 Voorzieningen

Voorzieningen worden enkel aangelegd indien er een bestaande verplichting bestaat als gevolg van een gebeurtenis in het verleden, die op een betrouwbare wijze kan worden geschat en waarvan de uitgave meer waarschijnlijk is dan niet.

De bestaande verplichting kan in rechte afdwingbaar zijn of een feitelijke verplichting zijn.

Voorzieningen worden opgenomen voor hun beste schatting, rekening houdende met risico's en onzekerheden en eventuele toekomstige gebeurtenissen; ze worden verdisconteerd, indien de impact van de tijdswaarde materieel is.

Te ontvangen schadevergoedingen die in verband staan met aangelegde voorzieningen, worden geboekt als actief.

Op elke balansdatum worden voorzieningen herzien en aangepast, ofwel om rekening te houden met de tijdswaarde (opgebouwd via financiële kosten), ofwel om deze te verhogen (in het geval van een tekort aan voorziening) ofwel om deze terug te nemen (in het geval van een overtollige voorziening).

De voorziening zal enkel gebruikt worden voor de uitgave waarvoor ze aangelegd was.

2.8 Personeelsverloningen

De personeelsverloningen worden ten laste genomen in het jaar waarin de prestaties verricht werden.

Voor de kortetermijnpersoneelsverloningen die binnen het jaar na de afsluitingsdatum betaald worden zoals salarissen, vergoedingen voor sociale zekerheid, ziekteverlof, vakantiegeld en bonussen, worden voorzieningen aangelegd die niet verdisconteerd worden.

Voor de langetermijnpersoneelsverloningen die geen pensioenplannen zijn, zoals loopbaanonderbreking, premies voor 25 en 35 jaar dienst, bonussen of andere beloningen die slechts betaald worden meer dan 1 jaar na de afsluitingsdatum, geldt een berekening van de contante waarde van de brutoverplichtingen; de actuariële verschillen als gevolg van periodieke herziening van de schattingen en veronderstellingen worden onmiddellijk opgenomen in winst of verlies. Bij AXA Bank Belgium vallen de pensioenplannen onder de pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen.

Het bedrag dat wordt opgenomen als een nettoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten bestaat uit het nettototaal van de volgende bedragen:

1. de contante waarde van de brutoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten op de balansdatum, waarbij gebruik gemaakt wordt van de "projected unit credit"-methode;
2. verminderd met de reële waarde op de balansdatum van eventuele fondsbeleggingen waaruit de verplichtingen direct moeten worden afgewikkeld.

Laatstgenoemde fondsbeleggingen kunnen zowel activa betreffen als verzekeringscontracten.

Periodiek worden de veronderstellingen en schattingen herzien en aangepast.

Winsten of verliezen op de belangrijke inperking of afwikkeling van een toegezegde-pensioenregeling worden opgenomen op het moment dat de inperking of afwikkeling plaatsvindt.

Ontslagvergoedingen, inclusief brugpensioen, worden slechts opgenomen van zodra ze tegenstelbaar zijn. Ook hier geldt een discontering indien de vergoeding verder verwijderd is dan 1 jaar vanaf de balansdatum.

2.9 Winstbelastingen

2.9.1 Courante belastingen

Over de verslagperiode verschuldigde en verrekenbare belastingen aangaande lopende en voorgaande perioden worden, in zoverre ze nog niet zijn betaald, opgenomen als een verplichting.

Indien het bedrag dat al betaald is, met betrekking tot lopende en voorgaande perioden, groter is dan het bedrag dat over deze perioden is verschuldigd, wordt het saldo opgenomen als een actief.

2.9.2 Uitgestelde belastingen

Uitgestelde belastingverplichtingen worden in de balans geboekt voor alle tijdelijke belastbare verschillen. Zij worden aangelegd:

- via resultaat indien het onderliggende tijdelijke verschil ook via resultaat wordt opgenomen;
- via het eigen vermogen als het onderliggende tijdelijke verschil ook via het eigen vermogen wordt opgenomen.

Uitgestelde belastingactiva met betrekking tot fiscaal overdraagbare verliezen of overdraagbaar belastingkrediet worden slechts in de balans geboekt als de tijdelijke verrekenbare verschillen effectief zullen kunnen verrekend worden in overeenstemming met de fiscale lokale regels.

Overige uitgestelde belastingactiva worden steeds in de balans geboekt omdat ervan uitgegaan wordt dat deze tijdelijke verrekenbare verschillen steeds effectief zullen kunnen verrekend worden.

Indien vervolgens uit een periodieke afsluiting blijkt dat de uitgestelde belastingactiva niet meer kunnen verrekend worden, wordt een waardecorrectie geboekt voor het niet-recupereerbare bedrag. Deze waardecorrectie wordt periodiek herzien en eventueel wordt de waardecorrectie geheel of gedeeltelijk teruggenomen indien nieuwe gegevens beschikbaar zijn met betrekking tot de verrekenbaarheid.

Voor boekhouddoeleinden geschiedt compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen slechts voor zover de aard van de winstbelasting en de vervaldagen gelijkaardig zijn en dit per fiscale entiteit.

Voor presentatiedoeleinden geschiedt de compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen per fiscale entiteit.

Het uitstaande saldo van de uitgestelde belastingactiva of uitgestelde belastingverplichtingen wordt periodiek geherwaardeerd om rekening te houden met veranderingen in aanslagvoeten en/of belastingwetgeving van de fiscale entiteit.

Activa of verplichtingen als gevolg van winstbelastingen worden niet verdisconteerd.

2.9.3 Schatting van uitgestelde belastingen

Met betrekking tot uitgestelde belastingvorderingen en hun realiseerbaarheid, wordt het volgende onderscheid gemaakt:

Uitgestelde belastingvordering opgenomen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Deze belastingvorderingen worden geboekt op:

- aanpassingen met betrekking tot de gebruikte actuariële veronderstellingen voor de berekening van de voorzieningen rond pensioenplannen;
- de waarderingsresultaten op de derivaten gebruikt bij kasstroomafdekkingen;
- de waarderingsresultaten op de effecten die worden geclassificeerd onder de categorie “tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)”

Aangezien geen sprake is van een waardevermindering van de vordering, betekent dat impliciet dat geen kredietverliezen op schuldinstrumenten worden verwacht. Dergelijke vordering moet dus worden beschouwd als zijnde volledig realiseerbaar.

Uitgestelde belastingvordering als gevolg van een verschil van het tijdstip van boekhoudkundige en fiscale verwerkingen (o.a. fiscale verliezen)

Een uitgestelde belastingvordering wordt opgenomen voor zover wordt verwacht dat toekomstige fiscale winsten beschikbaar zullen zijn die zowel voor het verrekenbaar tijdelijk verschil kunnen worden aangewend als tevens ook voor het ongebruikte fiscaal verrekenbare tegoed.

2.10 Materiële vaste activa

Er is geen activering van de onder een operationele leasing bekomen materiële vaste activa en de huurlasten worden lineair gespreid ten laste genomen in resultaat over de looptijd van de leasetermijn.

De initiële opname van de onder een financiële leasing bekomen materiële vaste activa gebeurt voor de reële waarde en de contante waarde van de minimale leasebetalingen. Initieel rechtstreeks toe te wijzen kosten gerelateerd aan de acquisitie worden eveneens geactiveerd. De financieringskosten worden in resultaat opgenomen op basis van de impliciete rente.

De initiële opname van gekochte materiële vaste activa gebeurt tegen de aanschaffingsprijs plus de bijkomende toe te wijzen kosten en de rechtstreeks toe te wijzen transactiekosten. Financieringskosten gedurende de constructieperiode worden geactiveerd, indien materieel.

De daaropvolgende waardering gebeurt tegen afgeschreven kostprijs, die rekening houdt met afschrijvingen en een periodieke test voor bijzondere waardevermindering.

Voor de afschrijvingen wordt er rekening gehouden met een restwaarde en de nuttige economische gebruiksduur. In principe dient voor de afschrijving van gebouwen rekening gehouden met de componentenmethode. Omwille van het immaterialiteitsbeginsel enerzijds en om anderzijds ook rekening te houden met de opgelegde waarderingsregels van de moedermaatschappij heeft AXA Bank Belgium beslist om voorlopig de opsplitsing in componenten niet toe te passen.

Voor de test voor bijzondere waardevermindering wordt op elke rapporteringsdatum, voor gebouwen en terreinen, de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijvingen, vergeleken met de schattingswaarde vastgesteld op basis van een onafhankelijke expertise:

- wanneer het niet-gerealiseerde verlies lager is dan 15%, wordt geen bijzondere waardevermindering geboekt;
- indien het niet-gerealiseerde verlies meer dan 15% is, wordt de “discounted future cash flows”-methode toegepast.

Wanneer de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen lager is dan de boekwaarde, wordt een bijzondere waardevermindering geboekt voor een bedrag gelijk aan het verschil tussen:

- de kostprijs onder aftrek van de geboekte afschrijvingen;
- de hoogste van de onafhankelijke expertise en de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen.

Nadat een verlies voor bijzondere waardevermindering werd geboekt voor een gebouw, wordt de resterende afschrijvingstabel aangepast.

Indien daarna de onafhankelijke expertise meer dan 15% hoger is dan de nettoboekwaarde, wordt de bijzondere waardevermindering teruggenomen voor een bedrag dat overeenkomt met het verschil tussen:

- de nettoboekwaarde,
- de laagste van de onafhankelijke expertise en de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijving (berekend op basis van de bestaande afschrijvingstabel voor de bijzondere waardevermindering), maximaal voor de voorheen geboekte waardecorrectie.

Vervolgens wordt de resterende afschrijvingstabel herzien.

Materiële vaste activa aangehouden voor verkoop worden gewaardeerd tegen de laagste waarde van de boekwaarde (kostprijs min de voorheen al geboekte afschrijvingen) en de reële waarde min de verkoopkosten. Dergelijke materiële vaste activa worden niet langer meer afgeschreven en worden afzonderlijk gepresenteerd op de balans.

Afschrijvingen geboekt tijdens het boekjaar en gebaseerd op hun verwachte economische looptijd (lineaire methode):

- terreinen voor eigen gebruik: worden niet afgeschreven
- gebouwen voor eigen gebruik: 3%
- inrichting gebouwen: 10%
- IT-materiaal: 20%
- meubilair, installaties: 10%
- niet-informaticamachines en rollend materieel: 20%.

2.11 Immateriële vaste activa

Oprichtingskosten worden onmiddellijk ten laste genomen, tenzij ze gerelateerd kunnen worden als transactiekost aan een actief of een verplichting.

De activering van gekochte immateriële activa die voldoen aan de opnamecriteria (toekomstige economische voordelen en betrouwbare meting) en waarvan de gebruiksduur het jaar overstijgt, gebeurt tegen de aanschaffingswaarde, inclusief bijkomende kosten en rechtstreeks toewijsbare transactiekosten. Software waarvoor een jaarlijkse licentie wordt betaald, wordt niet geactiveerd.

De immateriële activa worden volledig afgeschreven, lineair gespreid over hun economische looptijd:

- Oprichtingskosten: onmiddellijk via resultaat
- Software voor eigen gebruik, gekocht van derden: 10 tot 20%
- Intern ontwikkelde software: 10 tot 20%

In het geval van intern gegenereerde software geldt dat een immaterieel actief dat voortvloeit uit de ontwikkeling (of uit de ontwikkelingsfase van een intern project) pas wordt geactiveerd als en slechts als alle onderstaande punten kunnen aangetoond worden:

1. de technische uitvoerbaarheid om het immaterieel actief te voltooien, zodat het beschikbaar zal zijn voor gebruik;
2. de intentie om het immaterieel actief te voltooien en te gebruiken;
3. het vermogen om het immaterieel actief te gebruiken;
4. hoe het immaterieel actief waarschijnlijke toekomstige economische voordelen zal genereren;
5. de beschikbaarheid van adequate technische, financiële en andere middelen om de ontwikkeling te voltooien en het immaterieel actief te gebruiken;
6. het vermogen om de uitgaven die aan het immaterieel actief kunnen worden toegerekend tijdens zijn ontwikkeling betrouwbaar te waarderen.

Kosten die hier niet aan voldoen, evenals kosten van onderzoek (research) worden niet geactiveerd.

Begrippen:

- onderzoeksfase: activiteiten gericht op het verkrijgen van nieuwe kennis; de zoektocht naar toepassingen van onderzoeksbevindingen of andere kennis; de zoektocht naar alternatieven voor toestellen, producten, processen, systemen of diensten; formulering, ontwerp, evaluatie en uiteindelijke selectie van mogelijke alternatieven voor nieuwe of verbeterde toestellen, producten, processen, systemen of diensten.
- ontwikkelingsfase: ontwerp, bouw en tests van pre-productie- of pre-gebruiksprototypes en -modellen; ontwerp van nieuwe toestellen, producten, processen, systemen en diensten; ontwerp, bouw en bediening van een specifieke testomgeving; ontwerp, bouw en tests van een gekozen alternatief.

Immateriële vaste activa worden getest op bijzondere waardeverminderingen.

- AXA Bank Belgium beoordeelt, op elke balansdatum, of er een indicatie van waardevermindering is. Indien een dergelijke indicatie bestaat, zal de bank de realiseerbare waarde van het actief schatten. De realiseerbare waarde van het actief is de hoogste van de reële waarde minus verkoopkosten of de gebruikswaarde van het actief.
- Indien de realiseerbare waarde van het actief lager is dan de boekwaarde, wordt de boekwaarde van het actief tot de realiseerbare waarde verlaagd door een waardevermindering.
- Als er een indicatie is dat een actief kan worden verminderd, wordt de realiseerbare waarde van het individuele actief geschat. Als het niet mogelijk is de realiseerbare waarde van het individuele actief te schatten, dient een entiteit de realiseerbare waarde van de kasstroomgenererende eenheid (“cash generating unit”) te bepalen waartoe het actief behoort.

- Ongeacht of er een indicatie is van waardevermindering, moet de immateriële activa met een onbepaalde gebruiksduur jaarlijks voor waardevermindering worden getest. De test gebeurt door vergelijking van de boekwaarde met haar realiseerbare waarde. Deze regel geldt ook voor activa die, op de balansdatum, nog niet in gebruik worden.

2.12 Overige activa en verplichtingen

De opname in de balans van niet-operationele debiteuren en crediteuren gebeurt op de datum van terbeschikkingstelling.

De overige activa worden opgenomen voor de nominale waarde van de vordering verminderd met een eventuele bijzondere waardevermindering.

De overige verplichtingen worden opgenomen voor de nominale schuldwaarde.

2.13 Bijkomende informatie

2.13.1 Gebeurtenissen na balansdatum

Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die bestonden op de balansdatum (bijvoorbeeld bijkomende informatie over reeds gemaakte schattingen), zullen een aanpassing van de jaarrekening vereisen, indien materieel.

Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die ontstonden na de balansdatum (bijvoorbeeld evolutie van de dollar of de reële waarde van effecten), zullen geen aanpassing vereisen in de balans, de winst- en verlies, de staat met de mutaties in het eigen vermogen of het kasstroomoverzicht. Indien echter materieel, wordt informatie geleverd over de aard en de geschatte financiële impact om te vermijden dat de jaarrekening misleidend zou kunnen zijn.

2.13.2 Tussentijdse financiële rapportering

Er is geen specifieke tussentijdse financiële rapportering; de onderneming publiceert enkel jaarlijks haar cijfers.

2.13.3 Wijzigingen in de schattingen en in de waarderingsgrondslagen

Indien het moeilijk is om te beslissen of het gaat om een schattingswijziging dan wel een wijziging in de waarderingsgrondslag, wordt op basis van de IFRS-regelgeving, geopteerd voor een schattingswijziging.

Een schattingswijziging wordt prospectief toegepast. Voor zover een schattingswijziging leidt tot wijzigingen in activa en verplichtingen, of betrekking heeft op een component van het eigen vermogen, wordt deze wijziging verwerkt in de periode waarin de wijziging heeft plaatsgevonden, door de boekwaarde van het betreffende actief, de desbetreffende verplichting of de desbetreffende component van het eigen vermogen te wijzigen.

In het geval van een wijziging in de waarderingsgrondslag dient deze retrospectief te worden toegepast.

Wanneer het praktisch niet haalbaar is om de periodegebonden gevolgen te bepalen van een wijziging in een grondslag voor financiële verslaggeving op vergelijkende informatie van een of meer voorgaande verslagperioden, wordt de nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving toegepast op de boekwaarde van activa en verplichtingen vanaf het begin van de vroegste periode (de vroegste periode kan de verslagperiode zijn) waarvoor retrospectieve toepassing mogelijk is. Hierbij wordt voor die periode het beginsaldo van elke desbetreffende component van het eigen vermogen dienovereenkomstig aangepast.

Wanneer het praktisch niet haalbaar is om het cumulatieve effect, aan het begin van de verslagperiode, van de toepassing van een nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving op alle voorgaande verslagperioden te bepalen, wordt de vergelijkende informatie aangepast om de nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving prospectief toe te passen vanaf het vroegste tijdstip waarop dit praktisch haalbaar is.

In deze gevallen wordt een bijkomende documentatie hieromtrent geleverd in de toelichting.

3 Toepassing van IFRS bij AXA Bank Belgium

De Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium werd opgesteld in overeenstemming met de "International Financial Reporting Standards" (IFRS-standaarden) - met inbegrip van de "International Accounting Standards" (IAS-standaarden) en Interpretaties - per 31 december 2018 zoals aanvaard binnen de Europese Unie.
Grondslagen voor financiële verslaggeving die verder niet specifiek vermeld worden, stemmen overeen met de IFRS-standaarden zoals aanvaard binnen de Europese Unie.

3.1 Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving

AXA Bank Belgium heeft IFRS 9 – *Financiële instrumenten* toegepast vanaf 1 januari 2018. Dit heeft geleid tot een wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving (zie hoofdstuk 2.2 *Financiële activa en verplichtingen*) en tot aanpassingen aan de uitstaande bedragen op die datum (zie hoofdstuk 3.3 *IFRS 9*).

IFRS 9 heeft ook belangrijke wijzigingen aangebracht aan IFRS 7 – *Financiële instrumenten – informatieverschaffing*. AXA Bank Belgium heeft deze wijzigingen doorgevoerd in de tabellen en commentaren in de Geconsolideerde Jaarrekening 2018.

Zoals toegelaten door de overgangsmaatregelen vermeld in IFRS 9 heeft AXA Bank Belgium de vergelijkende cijfers van vorig boekjaar niet aangepast. Alle aanpassingen aan de boekwaarde van de financiële activa op de transitiedatum werden opgenomen in de openingsbalans van de rubriek "ingehouden winsten" in het eigen vermogen. De vergelijkende cijfers van vorig boekjaar bevatten bijgevolg de cijfers zoals vorig jaar gepubliceerd in de Geconsolideerde Jaarrekening 2017.

Zoals toegelaten door IFRS 9 had AXA Bank Belgium een onderdeel van IFRS 9 vervroegd toegepast in 2017, namelijk de erkenning in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) van de wijzigingen in het eigen kredietrisico ("Debit Value Adjustments') op financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Op basis van een keuzemogelijkheid voorzien in de IFRS 9-standaard heeft AXA Bank Belgium beslist om vanaf het boekjaar 2018 "hedge accounting" verder toe te passen onder IAS 39 – *Financiële instrumenten – erkenning en waardering*. De methodologie blijft dan ook ongewijzigd ten opzichte van het boekjaar 2017.

De overige grondslagen voor financiële verslaggeving zoals toegepast door AXA Bank Belgium in de Geconsolideerde Jaarrekening 2018 zijn ongewijzigd tegenover vorig jaar.

3.2 Toepassingsdatums

Hieronder vindt U een overzicht van de impact van de wijzigingen met betrekking tot de IFRS-standaarden. Daar waar melding wordt gemaakt van de Groep dient dit gelezen te worden als de consolidatiekring van AXA Bank Belgium met als moedermaatschappij AXA Bank Belgium.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en voor het eerst van toepassing op 1 januari 2018:

Behalve IFRS 9 – *Financiële instrumenten* (zie hoofdstukken 3.1 *Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving* en 3.3 *IFRS 9*) werden de hiernavolgende IFRS-standaarden en -interpretaties voor het eerst toegepast vanaf het boekjaar 2018. Geen van deze IFRS-standaarden en -interpretaties heeft geleid tot materiële aanpassingen in de Geconsolideerde Jaarrekening 2018.

- Aanpassingen aan IFRS 2: *Classificatie en waardering van op aandelen gebaseerde betalingen*. Deze aanpassingen verduidelijken enkele specifieke op aandelen gebaseerde betalingen die niet van toepassing zijn binnen AXA Bank Belgium.

- Aanpassingen aan IFRS 4: Toepassing van IFRS 9 – *Financiële instrumenten* met IFRS 4 – *Verzekeringscontracten*. Omdat AXA Bank Belgium geen verzekeringscontracten uitgeeft is deze norm voor haar momenteel niet van toepassing.

- IFRS 15 – *Opbrengsten uit contracten met klanten* en Verduidelijkingen aan IFRS 15 – *Opbrengsten uit contracten met klanten*. IFRS 15 omvat een vijfstappenplan om te bepalen wanneer omzet dient geboekt:

Stap 1 = Identificatie van de overeenkomst met de klant
Stap 2 = Identificatie van de leveringsverplichtingen in de overeenkomst
Stap 3 = Bepalen van de transactieprijs
Stap 4 = Allocatie van de transactieprijs over de leveringsverplichtingen in de overeenkomsten
Stap 5 = Boeken van de omzet wanneer of als de entiteit voldoet aan de leveringsverplichting.

Zie hoofdstuk 2.5 *Commissieopbrengsten* voor meer informatie.

- Aanpassingen aan IAS 40 – *Overdrachten van vastgoedbeleggingen*. Die aanpassingen regelen de overdrachten van en naar de categorie "Vastgoedbeleggingen". Omdat AXA Bank Belgium geen vastgoedbeleggingen heeft is deze norm voor haar momenteel niet van toepassing.

- Cyclus jaarlijkse verbeteringen aan IFRS-standaarden 2014 – 2016: kleine aanpassingen die buiten het toepassingsdomein van AXA Bank Belgium vallen.

- IFRIC 22 – Transacties in vreemde valuta en vooruitbetalingen. Deze IFRS-interpretatie verduidelijkt de boekingswijze van transacties in vreemde valuta waarbij niet-monetaire activa of verplichtingen worden erkend die voortvloeien uit vooruitbetalingen. Omdat AXA Bank Belgium momenteel geen transacties van die aard heeft is deze norm voor haar momenteel niet van toepassing.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties, gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en van toepassing vanaf een later boekjaar:

- de nieuwe standaard IFRS 16 – *Leaseovereenkomsten*, gepubliceerd op 13 januari 2016 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2019. Deze standaard voert een eenvormige boekingswijze op de balans in voor leasingnemers. De impact is voor AXA Bank Belgium niet-materieel (enkel een beperkt aantal leasingwagens en een erfpachtovereenkomst voor een gering bedrag).

Overige wijzigingen:

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties zoals gepubliceerd door de IASB moeten eerst aanvaard worden binnen de Europese Unie vooraleer ze van toepassing zijn op de Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium. Momenteel doorlopen nog een aantal geplande aanpassingen het aanvaardingsproces binnen de Europese Unie, met als voornaamste:

- de nieuwe standaard IFRS 17 – Verzekeringscontracten, gepubliceerd op 18 mei 2017 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2022. Deze standaard legt de principes vast van erkenning, waardering, presentatie en informatieverschaffing van verzekeringscontracten die binnen het toepassingsgebied van de standaard vallen. De Groep onderzoekt momenteel de impact die deze standaard zou kunnen hebben op de Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium.

3.3 IFRS 9

Zoals vermeld in hoofdstuk 3.1 *Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving* heeft AXA Bank Belgium IFRS 9 – *Financiële instrumenten* toegepast vanaf 1 januari 2018.

De overgang van IAS 39 naar IFRS 9 heeft geleid tot de hiernavolgende verschuivingen in de openingsbalansen per 1 januari 2018.

Classificatie en waardering van financiële instrumenten

AXA Bank Belgium heeft een gedetailleerde analyse uitgevoerd van de bedrijfsmodellen en van de kasstroomkarakteristieken. De hiernavolgende tabel reconcilieert de boekwaarden van de financiële activa tussen de vorige waarderingscategorieën op basis van IAS 39 en de nieuwe waarderingscategorieën op basis van IFRS 9.

ACTIVA	Classificatie onder IAS 39 31/12/2017	Classificatie onder IFRS 9 01/01/2018	Boekwaarde onder IAS 39	Boekwaarde onder IFRS 9	Referentie
Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken	Leningen en vorderingen	Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	597.263	597.263	5
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies	1.247.291	1.247.291	1
Schuldbewijzen	Voor verkoop beschikbare financiële activa	Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	2.778.074	2.778.074	2
Schuldbewijzen	Voor verkoop beschikbare financiële activa	Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	166.418	176.589	4
Eigenvermogen instrumenten	Voor verkoop beschikbare financiële activa	Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	7.778	7.778	3
Leningen en voorschotten	Leningen en vorderingen	Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	21.921.564	21.913.998	5
Derivaten gebruikt ter afdekking	Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies	67.552	67.552	6
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille	Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies	334.771	334.771	6

1. Zowel in IAS 39 als in IFRS 9 worden derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden en obligaties aangehouden onder het bedrijfsmodel "aangehouden voor handelsdoeleinden" gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

2. Obligaties aangehouden onder het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop" waarvan het doel is om financiële activa aan te houden om contractuele kasstromen te ontvangen en om financiële activa te verkopen en waarvan de contractuele voorwaarden van de onderliggende financiële activa op bepaalde datums tot kasstromen leiden die enkel betalingen van de hoofdsom en rente op het uitstaande bedrag vormen. De volgende portefeuille valt onder dit bedrijfsmodel: een deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst. Net zoals onder IAS 39 wordt die portefeuille gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI).

3. AXA Bank Belgium heeft de keuze gemaakt om de aandelen te waarderen tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI), Kostprijs kan in beperkte omstandigheden een valabele aanduiding zijn van de reële waarde. Geen verschil in waardering tussen IAS 39 en IFRS 9.

4. Een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement wordt opgenomen in het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs. Op basis van IAS 39 werden deze momenteel geclassificeerd als "aangehouden voor verkoop" en gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI). De reële waarde van deze obligaties bedraagt 157,8 miljoen EUR per 31 december 2018. Indien deze obligaties niet zouden geherclassificeerd geweest zijn, zou de waardeverandering tot een daling van 8,3 miljoen EUR van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) in het boekjaar 2018 geleid hebben.

5. Alle leningen en vorderingen maken onder IFRS 9 deel uit van het bedrijfsmodel "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs, ongewijzigd tegenover IAS 39.

6. Zowel in IAS 39 als in IFRS 9 worden derivaten gebruikt ter afdekking gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, onder beide normen met uitzondering voor derivaten die gebruikt worden in kasstroomafdekkingen waarbij voor efficiënte afdekkingen de waardeveranderingen opgenomen worden in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI). Het niet-efficiënt gedeelte wordt in beide normen opgenomen in winst of verlies. Eveneens in beide normen is de verwerkingswijze van de wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille identiek.

Voor financiële verplichtingen zijn er geen wijzigingen op basis van IFRS 9, behalve voor de boeking van de DVA ("Debit Valuation Adjustments") op financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies (uitgegeven EMTN's), waarvoor AXA Bank Belgium de wijzigingen in reële waarde in winst of verlies zal opnemen en de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI). AXA Bank Belgium heeft deze grondslag reeds vervroegd toegepast in 2017 zoals toegelaten door IFRS 9.

Reconciliatie van de balansposities tussen IAS 39 en IFRS 9

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	Netto boekwaarde 31/12/2017	Herclassificatie	Herwaardering	Netto boekwaarde 1/1/2018
Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken				
Openingsbalans onder IAS 39	597.263			
Eindbalans onder IFRS 9				597.263
Leningen en voorschotten				
Openingsbalans onder IAS 39	21.921.564			
Herwaardering ECL			-7.566	
Eindbalans onder IFRS 9				21.913.998
Schuldbewijzen				
Openingsbalans onder IAS 39	0			
Toevoeging:Voor verkoop beschikbare activa		176.605		
Herwaardering ECL			-16	
Eindbalans onder IFRS 9				176.589
TOTAAL	**22.518.827**	**176.605**	**-7.582**	**22.687.850**

Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies	Netto boekwaarde 31/12/2017	Herclassificatie	Herwaardering	Netto boekwaarde 1/1/2018
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden				
Openingsbalans onder IAS 39	1.247.291			
Eindbalans onder IFRS 9				1.247.291
Derivaten gebruikt ter afdekking				
Openingsbalans onder IAS 39	67.552			
Eindbalans onder IFRS 9				67.552
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille				
Openingsbalans onder IAS 39	334.771			
Eindbalans onder IFRS 9				334.771
TOTAAL	**1.649.614**	**0**	**0**	**1.649.614**

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	Netto boekwaarde 31/12/2017	Herclassificatie	Herwaardering	Netto boekwaarde 1/1/2018
Schuldbewijzen				
Openingsbalans onder IAS 39	2.944.492			
Vermindering: Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs		-166.418		
Eindbalans onder IFRS 9				2.778.074
Eigenvermogen instrumenten				
Openingsbalans onder IAS 39	7.778			
Herwaardering ECL		-11	11	
Eindbalans onder IFRS 9				7.778
TOTAAL	**2.952.270**	**-166.429**	**11**	**2.785.852**

Reconciliatie van de bijzondere waardeverminderingen tussen IAS 39 en IFRS 9

	Waardeverminderingen onder IAS 39 Provisies onder IAS 37 31/12/2017	Herwaardering	Waardeverminderingen onder IFRS 9 1/1/2018
Leningen en voorschotten (IAS39)/Geamortiseerde kostprijs (IFRS 9)			
Leningen en voorschotten	-76.563	-7.566	-84.129
Schuldbewijzen	0	-16	-16
Voor verkoop beschikbare activa (IAS 39)/ OCI (IFRS 9)			
Schuldbewijzen	0	-111	-111
Voor verkoop beschikbare activa (IAS 39)/ OCI (IFRS 9)			
Eigenvermogen instrumenten	-11	11	0
Verstrekte toezeggingen en financiële garanties			
Voorzieningen	-10.321	-782	-11.103

4 RISICOBEHEER

4.1 Algemeen

In 2018 heeft AXA Bank Belgium verder gebouwd aan een coherent en voorzichtig risicobeheer. De bank heeft in grote mate gezonde en doeltreffende strategieën, beleidsregels, processen en systemen gehanteerd om haar risico's te identificeren, te meten, te beheren en op te volgen.

AXA Bank Belgium heeft het risicobeleid voortdurend aangepast om op koers te blijven in een voortdurend veranderende omgeving. AXA Bank Belgium is van mening dat de maatregelen inzake risicobeheer aangepast zijn aan het profiel en de strategie van de bank.

De Europese Centrale Bank (ECB) is de bevoegde autoriteit voor prudentieel toezicht op AXA Bank Belgium. Dit toezicht wordt effectief uitgevoerd door het Joint Supervisory Team (JST) dat bestaat uit leden van de ECB en de nationale toezichthouder. Er is op regelmatige basis overleg met de betrokken toezichthouders door middel van on-site inspecties, workshops, interviews en rapporteringen.

In 2018 nam AXA Bank Belgium deel aan een EU-stresstestoefening waarbij het weerstandsvermogen van de bank tegen economische schokken werd nagegaan. Het resultaat van die oefening dient als output voor het jaarlijks SREP-proces waarbij de bijkomende kapitaalsvereisten van de bank zullen worden vastgesteld.

Vanaf 2017 keerde het herfinancieringsvolume van Belgische hypotheekleningen terug tot een meer gematigd niveau. Na 2 jaren van hoge herfinancieringsaantallen, slaagde AXA Bank Belgium erin om de druk op de rentabiliteit te verminderen door een significante nieuwe productie van hypotheekleningen te realiseren van goede kwaliteit.

Vanaf juni 2018 heeft de Belgische toezichthouder Belgische banken verplicht om bovenop de 5% add-on een extra macroprudentiële buffer van 33% van de risicogewogen bedragen aan Belgische hypotheekleningen aan te houden onder de IRB-toepassing.

Naast haar retailactiviteiten treedt AXA Bank Belgium op als tussenpersoon in het verstrekken van financiële dienstverlening, voornamelijk derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep. Door de verkoop van AXA Life Europe door AXA Groep en het feit dat AXA Bank Belgium geen verrichtingen afsluit met entiteiten buiten AXA Groep wordt deze activiteit drastisch teruggeschroefd in 2019.

De liquiditeitspositie van AXA Bank Belgium blijft op een comfortabel niveau in 2018.

De solvabiliteitspositie van de bank blijft comfortabel dankzij een voorzichtige beleggings- en kredietpolitiek. Het balanstotaal is licht gedaald, deels door een afname van de “covered bonds”.

Op vraag van de toezichthouder heeft AXA Bank Belgium de uitgestelde belastingvorderingen in december 2017 aangepast. Dit heeft enerzijds geleid tot een afname van het prudentiële kapitaal, en van een vermindering van de risicogewogen activa anderzijds. Daardoor werden de vergelijkende cijfers over 2017 in de volgende tabellen aangepast:

- de tabellen “Samenstelling nuttig eigen vermogen” en “Totaal eigen vermogen voor solvabiliteitsvereisten” in hoofdstuk 4.7.3 *Eigen vermogen*
- de tabel “Kapitaalratio’s” in hoofdstuk 4.7.5 *Kapitaalratio’s*
- de tabel “Hefboomratio” in hoofdstuk 4.7.6 *Hefboomratio*.

<u>Risicobereidheid</u>

De permanente identificatie en kwantificering van de materiële risico's van de bank staan centraal in het risicobeleid van AXA Bank Belgium. Deze risico's worden gemeten, beperkt en constant gevolgd door middel van een intern kader voor risicobereidheid (“Risk Appetite Framework”, RAF).

Voor de belangrijkste domeinen (kapitaal, rentabiliteit, economische waarde en liquiditeit) is een strategische risicobereidheid vastgelegd, rekening houdend met stressgevoeligheid van deze domeinen en in lijn met de richtsnoeren van de AXA Groep. Deze strategische risicobereidheid wordt vertaald in functionele risicolimieten en vormen een leidraad voor de dagelijkse activiteiten in de verschillende risico’s en productlijnen. Dit risicobereidheidsmodel is goedgekeurd door de Raad van Bestuur en wordt door dit bestuursorgaan en het Directiecomité gebruikt als een centraal werkinstrument voor het beheren van de risico’s in de bank.

Alle materiële risico's worden vertaald in relevante indicatoren, samengevat in het “risk dashboard”. Deze bevat zowel prudentiële als interne indicatoren. Voor elke indicator worden verschillende niveaus van strengheid gedefinieerd, zodat het management tijdig wordt gewaarschuwd indien een indicator zijn maximale risicobereidheid nadert. Dit “risk dashboard” maakt volledig deel uit van het algemeen risico-opvolgingsproces en wordt maandelijks gerapporteerd aan het Directiecomité en driemaandelijks aan de Raad van Bestuur. Meer in detail worden deze risico’s ook opgevolgd door de van toepassing zijnde risicocomités van AXA Bank Belgium.

De vooruitzichten in het strategisch plan en het budget worden getoetst aan de limieten van het RAF. Het strategisch plan ondergaat meerdere iteraties tot een evenwicht wordt bereikt tussen rentabiliteit enerzijds en de risico’s anderzijds. Het strategisch plan is zodanig opgesteld dat alle risico’s binnen de risicobereidheid en de prudentiële limieten vallen, ondertussen rekening houdend met nieuwe en bestaande regelgeving om aan de prudentiële vereisten te beantwoorden.

De risico's zijn ook onderworpen aan een economisch kapitaalmodel dat prognoses maakt over verschillende horizonten. Het economisch kapitaal wordt vervolgens versleuteld naar alle activiteiten van de bank, en dit op basis van de risicodoelstellingen van AXA Bank Belgium. Het management van AXA Bank Belgium legt een limiet op wat betreft het totale economische kapitaalverbruik om er zo voor te zorgen dat AXA Bank Belgium te allen tijde over voldoende financiële middelen beschikt. Het risicobereidheidsraamwerk van AXA Bank Belgium moet de gepaste processen inzake governance, rapporteringsvereisten, limieten, controles en beslissingen doorlopen om tot managementbeslissingen te komen.

De risicobereidheid van AXA Bank Belgium is gedocumenteerd en wordt gerapporteerd in verschillende rapporten voor intern en extern gebruik (toezichthouder, AXA Group Risk Management, externe en interne audit). Elke overschrijding van een kritische grenswaarde moet geëscaleerd worden naar de leden van het Directiecomité of de Raad van Bestuur om, zo nodig, correctieve maatregelen te nemen.

In de volgende secties spitsen we ons meer toe op de belangrijke risicocategorieën waaraan AXA Bank Belgium in 2018 was blootgesteld, namelijk het krediet-, markt-, liquiditeits-, en operationeel risico. Al deze risico's hebben een mogelijke impact op de doelstellingen van de bank in termen van solvabiliteit, liquiditeit en rentabiliteit.

De overige risico’s van de bank worden beschreven in het “Pijler 3 Risk Disclosure”-rapport van AXA Bank Belgium. Dit rapport bevat alle relevante tabellen en toelichtingen voor AXA Bank Belgium op basis van de “EBA Guidelines for Pillar 3 Disclosures” (EBA/GL/2016/11) en is publiek toegankelijk op de website.

In lijn met de “Public Disclosure Policy” heeft AXA Bank Belgium tot doel om zo open als mogelijk te communiceren naar de markt over risicoblootstellingen. De risicobeheersinformatie die in dit onderdeel van de Geconsolideerde Jaarrekening 2018 van AXA Bank Belgium gepubliceerd wordt is enkel een samenvatting van de uitgebreide communicatie in het “Risk Disclosure”-rapport.

4.2 Kredietrisico

4.2.1 *Kredietrisicobeheer*

AXA Bank Belgium definieert kredietrisico als de negatieve consequenties verbonden met het in gebreke blijven[1] of de verslechtering van de kredietkwaliteit[2] van tegenpartijen bij kredietactiviteiten.

Het doel van kredietrisicobeheer is erover te waken dat een (reeks) kredietgebeurtenis(sen) geen significante bedreiging vormt (vormen) op de solvabiliteit of rentabiliteit van de bank. Om dit doel te bereiken worden blootstellingen aan kredietrisico’s binnen nauwe grenzen gehouden. Het effectieve beheer van kredietrisico’s is een kritische component van een allesomvattende aanpak van het risicobeheer en is essentieel voor het langetermijnsucces van elke mogelijke bankorganisatie.

Bij AXA Bank Belgium worden de kredietrisico’s ingedeeld als retail of niet-retail en ook als dusdanig beheerd. Niet-retailrisico’s omvatten kredietrisico’s andere dan retailrisico’s.

[1] De tegenpartij is niet in staat om aan zijn contractuele financiële verplichtingen te voldoen.

[2] Potentieel verlies door een wijziging in de reële waarde van uitstaande kredietbedragen door wijzigingen in de ratings van tegenpartijen.

4.2.1.1 Retailkredietrisico

De belangrijkste activiteit van AXA Bank Belgium is het verstrekken van leningen aan huishoudens, professionals en kleine ondernemingen, en dat uitsluitend in België.

4.2.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Het doel van kredietrisicobeheer is het verzekeren dat een (aantal) kredietevenement(en) de solvabiliteit noch rentabiliteit van de bank aantast.

Om dit objectief waar te maken, moeten kredietportefeuilles binnen bepaalde vooropgestelde limieten blijven. Deze limieten worden bepaald door een op voorhand uitgewerkt risicobereidheidsraamwerk (RAF) waarbij er functionele limieten worden gedefinieerd. Deze functionele limieten worden vertaald naar operationele limieten en het zijn deze limieten die gebruikt worden op dagelijkse basis om te garanderen dat de kredietactiviteit opereert binnen de risicobereidheid gedefinieerd door de Raad van Bestuur. Omwille van deze en andere uitgebreide rapporteringen door Risk Management over risicofactoren in de Belgische retailkredietportefeuille, krijgt men een goed inzicht in de risico-evoluties.

De risico's op de hypotheekleningen, persoonlijke leningen en professionele kredieten van AXA Bank Belgium worden beheerd in vier fases (verwerving, beheer, remediatie en herstel) gebaseerd op retailkredietgrondslagen.

Retailkredieten worden aanvaard aan de hand van een reeks aanvaardingsstandaarden en grondslagen. Aanvaardingsscoremodellen worden intern ontworpen en regelmatig herzien om de geldigheid te checken. De scoremodellen inzake acquisitie opgebouwd in het kader van Basel II spelen hier een ondersteunende rol. Daarnaast heeft Risk Management in 2015 een kader uitgebouwd rond een naar risico gewogen rendement op kapitaal van de kredietactiviteit ("risk-adjusted return on capital", "RAROC"). In 2016 werd het RAROC-kader uitgebreid tot zowel de professionele als consumentenkredieten. Hierdoor is het RAROC-kader uitgegroeid tot een essentieel element in de risico/rendementsanalyse van de retailkredietactiviteit.

In 2017 werd een methodologie voor het bepalen van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon ontwikkeld binnen het Risicodepartement als grondslag voor de nieuwe aankomende boekhoudregels van IFRS 9 – *Financiële instrumenten*. Deze nieuwe methodologie, die AXA Bank Belgium toelaat om het kredietrisico over een levenslange tijdshorizon te berekenen van bij toekenning van het krediet, zal de verdere evolutie van het kredietrisicobeheer ondersteunen. In 2018 paste AXA Bank Belgium de nieuwe IFRS 9-boekhoudregels toe om te voldoen aan deze nieuwe werkwijze om kredietrisico's in te schatten.

Een essentiële rol in het kredietrisicobeheer is weggelegd voor de afdeling die voor de inning instaat. Deze afdeling past maatregelen toe om het risico van de bank te beperken afhankelijk van de aard en de grootte van het incident. Daarnaast bepaalt deze afdeling ook het bedrag van de toekomstige afboekingen.

In regel met de prudentiële verwachtingen past AXA Bank Belgium stresstests toe voor retailkredietrisico's. De belangrijkste doelstelling is het bepalen van de gevoeligheid van kredietverliezen voor de bestaande kredietportefeuille en de solvabiliteit van de bank in stresssituaties.

De evolutie van het kredietrisico wordt actief opgevolgd als onderdeel van de rapportering voor het Retail Risk Committee die het risico op regelmatige basis nagaat. Al deze principes leiden tot een in hoge mate effectief risicobeheerssysteem met controleprocessen die ongewenste manipulaties voorkomen. Dit systeem is sterk geïntegreerd in de verrichtingen van de "Retail Credits"-afdeling en is onderhevig aan continue monitoring.

4.2.1.1.2 Risicobeperkingstechnieken

AXA Bank Belgium bepaalt in haar kredietgrondslagen de noodzaak tot het ontvangen van waarborgen om het kredietrisico te verminderen.

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Bij het inschrijven van een hypotheek of mandaat wordt het onderliggende vastgoed geschat.

Twee types van schattingen worden toegelaten. Enerzijds gebeurt de waardebepaling van het vastgoed aan de hand van onafhankelijke externe schattingen. Daarnaast kan de waardering ook gebeuren aan de hand van officiële verkoopovereenkomsten. Die laatste methode is enkel toegelaten bij financieringsprojecten waarbij het risico op niet-correcte waardering beperkt wordt. Van zodra de waarborg vaststaat wordt een jaarlijkse herwaardering van het onderliggende vastgoed uitgevoerd gebaseerd op statistieken aangaande de evolutie van de Belgische vastgoedmarkt.

Deze waarderingsmethodiek wordt toegepast op zowel residentieel als commercieel vastgoed. Voor commercieel vastgoed gebeurt de waardering echter op een voorzichtigere wijze gezien de hogere volatiliteit.

Belangrijkste soorten ontvangen waarborgen

Er zijn verschillende soorten ontvangen waarborgen, gebaseerd op het soort product.

Waarborgen voor hypotheekleningen

Het krediet moet worden gewaarborgd door een hypotheek (inschrijving of mandaat) op een onroerend pand (volle eigendom). De panden dienen normaal verkoopbaar te zijn. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Alle waarborgen aanvullend aan hypothecaire waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd (dit geldt dus eveneens voor bijkomende roerende waarborgen).

Waarborgen voor professionele kredieten

De waarborgen zijn

- reëel (ze hebben betrekking op een goed, roerend of onroerend, met een intrinsieke waarde)
- persoonlijk (ze bestaan uit een recht van vordering op een persoon)
- moreel (ze kennen een bank geen enkel uitvoeringsmiddel toe en berusten op de eerlijkheid van wie ze heeft uitgegeven).

Een lijst met waarborgen die geregeld worden gebruikt voor de beroepskredieten bij AXA Bank Belgium is terug te vinden in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

Waarborgen voor consumentenkredieten

Voor een consumentenkrediet wordt slechts 1 type van waarborgen gehanteerd:

- de overdracht van schuldvordering of akte van afstand van loon en andere inkomsten.

4.2.1.2 Niet-retailkredietrisico

Naast het retailkredietrisico staat AXA Bank Belgium ook bloot aan kredietrisico's op tegenpartijen en uitgevers van hoge kwaliteit door haar treasury-, intermediatie- en "asset & liability management"-activiteiten. Het eerste domein waar zich een kredietrisico voordoet is de beleggingsportefeuille beheerd door het ALM-departement. Daarnaast werd AXA Bank Belgium aangeduid door AXA Groep om als gecentraliseerd platform te fungeren voor de AXA-verzekeringsmaatschappijen als toegang tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsmaatschappijen binnen AXA Groep gebruiken dit platform, dat in twee diensten voorziet. Als eerste en meest belangrijke dienst is AXA Bank Belgium tussenpersoon voor derivaten als renteswaps die door de verzekeringsmaatschappijen gebruikt worden om het marktrisico van hun levensverzekeringspolissen af te dekken. Te noteren dat het volume van deze activiteit significant zal afnemen in 2019 door de verkoop van AXA Life Europe door AXA Groep. Daarnaast voorziet AXA Bank Belgium de verzekeringsmaatschappij in België van liquiditeiten door middel van gestandaardiseerde geldmarktverrichtingen (reverse repo's).

4.2.1.2.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Strategieën en processen

Het is de strategie van AXA Bank Belgium om de verhouding tussen risico en rendement in haar niet-retailactiviteiten te optimaliseren en om ervoor te zorgen dat het past in de risicobereidheid van AXA Groep. Hierna wordt verklaard hoe dit tot uiting komt in de twee assen van het niet-retailkredietrisico: beleggingsportefeuille en derivaten- en repoactiviteiten.

De beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium fungeert als buffer voor liquide activa en als een manier om stabiele inkomsten te genereren. Om ervoor te zorgen dat dit past binnen de risicobereidheid van AXA Bank Belgium, monitort Risk Management de beleggingsportefeuille op de hiernavolgende punten.

1. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de LCR ("Liquidity Coverage Ratio") (zie hoofdstuk 4.5 *Liquiditeitsrisico*), waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa van de hoogste liquiditeitsklasse onder Basel III.

2. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de solvabiliteitsratio, waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa met een risicoklasse van 0% als bepaald door Basel III.

3. Toepassing van de limieten bepaald door de Groep en de eigen concentratielimieten van AXA Bank Belgium.

Voor de derivaten en repo's heeft AXA Bank Belgium tot strategie om het kredietrisico te beperken door zo veel mogelijk waarborgen te voorzien om de LGD ("loss given default") te verminderen. De LGD is de potentiële negatieve marktevolutie van posities bij wanbetaling van de tegenpartij. Daarnaast worden enkel tegenpartijen met goede rating gebruikt om de kans op wanbetaling te verminderen. Het stijgende gebruik van een centrale tegenpartij past ook in deze strategie. Tegenpartijen moeten ook door AXA Groep goedgekeurd worden.

Niet-retailkredietrisicoraamwerk

In 2017 werden het Wholesalekredietrisicoraamwerk en het Wholesalekredietrisicocharter volledig herzien en goedgekeurd.

De basis is het "Risk Appetite Statement" (RAS) vastgelegd door de Raad van Bestuur. Verdere concentratielimieten en minimale kwaliteitsvereisten worden vastgelegd door het Directiecomité. Een verdere opvolging en beheer wordt uitgevoerd door het Wholesale Risk Committee.

Dit raamwerk wordt in detail beschreven in het "Risk Disclosure"-rapport.

Rapporterings- en waarderingssystemen

AXA Bank Belgium houdt twee complementaire rapporterings- en waarderingssystemen naast elkaar aan: prudentieel en intern.

Prudentiële rapportering en waardering

AXA Bank Belgium meet de minimale prudentiële vereisten voor het niet-retailkredietrisico in de "Standardised Approach" (SA) op kwartaalbasis. AXA Bank Belgium is eveneens onderhevig aan het raamwerk "large exposures limit framework" zoals beschreven in deel IV van de CRD/CRR-regelgeving. Op kwartaalbasis wordt een rapport met de grote open posities opgestuurd naar de toezichthouder van AXA Bank Belgium.

Interne rapportering en waardering

Naast de prudentiële vereisten meet AXA Bank Belgium haar tegenpartijkredietrisico's met een methode ontwikkeld door AXA Groep. Met name voor derivaten en repo's geeft deze methode een andere kijk op de blootstellingen vermits het gebaseerd is op het meten van de gevoeligheid van alle posities per tegenpartij op marktschokken in plaats van het eenvoudige gebruik van "add-ons" zoals momenteel prudentieel bepaald. De blootstelling met deze methode wordt twee keer per dag gemeten voor alle instrumentencategorieën en wordt gerapporteerd aan het Wholesale Risk Committee op maandelijkse basis en aan de Raad van Bestuur op kwartaalbasis. Het vormt ook de basis voor het raamwerk voor tegenpartijkredietrisicolimieten op derivaten- en repo's.

Behalve lokaal worden de krediet- en concentratierisico's eveneens opgevolgd door AXA Groep. AXA Bank Belgium rapporteert maandelijkse al haar posities aan het Central Risk Management-departement van AXA Groep om ervoor te zorgen dat ze in overeenstemming zijn met deze tweede reeks limieten.

4.2.1.2.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past een tweestapsmethodiek toe om het kredietrisico per tegenpartij maximaal te reduceren: ten eerste door de toepassing van het wettelijk kader rond saldering van tegengestelde posities, anderzijds door waarborgen te vragen voor de overblijvende nettoposities.

Saldering

In de contractuele documentatie met alle tegenpartijen heeft AXA Bank Belgium voorzien dat het toegestaan is om posities met een positieve marktwaarde te verminderen met deze met een negatieve marktwaarde zodat enkel het nettobedrag wordt uitgewisseld. Dit gaat verder dan de boekhoudkundige saldering voorzien in IAS 32 – *Financiële instrumenten: waardering*, waarbij meer voorwaarden dienen vervuld te worden en die enkel toegepast kan worden op de derivatentransacties met de grootste klant van AXA Groep en de centrale tegenpartij. De saldering die AXA Bank Belgium toepast is echter erkend op prudentieel vlak en we beschouwen het voldoende als risicovermindering op alle tegenpartijen.

Waarborgen

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Om het tegenpartijkredietrisico verder te verminderen op de derivaten- en repoverrichtingen heeft AXA Bank Belgium in het uitwisselen van waarborgen voorzien in de contracten met haar tegenpartijen. Het is een grondslag van AXA Bank Belgium (in lijn met die van AXA Groep) om waarborgovereenkomsten te voorzien als volgt:

- geldmiddelen (EUR, GBP, USD, JPY, CHF) of “high investment grade” overheidspapier (met toepassing van “haircuts”). Dit zorgt ervoor dat AXA Bank Belgium de waarborgen snel kan realiseren met minimaal verlies bij wanbetaling van de tegenpartij.
- dagelijkse berekening van de positie en uitwisseling van waarborgen.
- geen drempel en een minimaal transferbedrag van maximum 1 miljoen EUR.
- hergebruik van waarborgen is toegestaan, om het beheer van de liquiditeit van AXA Bank Belgium te vereenvoudigen.

AXA Bank Belgium heeft een beperkt aantal gevallen die afwijken van bovenvermelde principes: 2 waarborgovereenkomsten hebben een dagelijkse positieopvolging maar de waarborgen worden slechts wekelijks uitgewisseld.

De backoffice van AXA Bank Belgium beheert de waardering van de waarborgen en het proces van “margin calls” door gebruik van de geïntegreerde “front-to-back” IT-applicatie. Het lanceert “margin calls”, checkt “margin calls” gevraagd door de tegenpartijen en betrekt het middle office en Risk Management bij meer complexe waarderingen. Het front, middle en back office vergaderen met Risk Management met een tweewekelijkse frequentie om eventuele problemen rond waarborgen te bespreken en actieplannen vast te leggen. De Wholesale Risk Committee wordt maandelijks geïnformeerd over de belangrijkste punten.

Belangrijkste soorten waarborgen

AXA Bank Belgium ontvangt vooral cash als waarborg voor derivatencontracten om problemen van concentratie te voorkomen. Voor repo-/reverserepotransacties wordt het obligatieluik van de transacties beperkt tot overheidsobligaties van hoge kwaliteit in EUR. Deze strikte grondslag inzake waarborgen die kunnen gebruikt worden kan leiden tot enig concentratierisico maar AXA Bank Belgium is de mening toegedaan dat dit aanvaardbaar is gezien de kwaliteit van de uitgevers. Ook te noteren dat al deze waarborgen als “eligible financial collateral” bestempeld worden door het Basel Committee.

4.2.1.3 Grondslagen kredietreserves

Sedert eind 2017 is het Impairment Committee geïntegreerd in het Wholesale Risk Committee (WRC). Met de vervanging van het huidige model van "gelopen kredietverliezen" ("incurred loss") van IAS 39 door IFRS 9 vanaf 1 januari 2018 wordt het bedrag van verwachte kredietverliezen berekend op de niet-retailportefeuille voorgelegd aan het WRC. Dit comité is verantwoordelijk voor het model van de verwachte kredietverliezen op de niet-retailportefeuille inclusief de "management overlay". Het comité overlegt over ontwerpdocumenten en modelvalidatiedocumenten en neemt beslissingen inzake modellen (inclusief de indeling in stages). Voor meer info over IFRS 9 zie hoofdstuk 3.3 *IFRS 9*.

4.2.2 Blootstelling aan kredietrisico

4.2.2.1 Retailkredietrisico

De berekening van het kredietrisico voor het grootste deel van de Belgische kredieten gebeurt aan de hand van de "Internal Ratings Based"-modellen (IRB). Het resterende deel wordt berekend met de "Standardised Approach".

Portefeuille

De Belgische kredietportefeuille bestaat vooral uit hypotheekleningen, consumentenkredieten en professionele kredieten, waarbij de hypotheekleningen het belangrijkste deel uitmaken.

Gezien de goede afdekkingsgraad met waarborgen en de lage waarschijnlijkheid van wanbetaling van deze portefeuille is het risicoprofiel van de totale kredietportefeuille laag.

De portefeuille woonkredieten kende eens te meer een sterke groei in 2018 dankzij de hoge nieuwe productie van hypotheekleningen van goede kwaliteit. Na de jaren 2015 en 2016 met een hoog volume aan herfinancieringen werd 2017 gekenmerkt door een meer gematigd niveau aan herfinancieringen. Ook in 2018 werd deze gematigde trend voortgezet.

Voor de portefeuille consumentenkredieten merken we een lichte daling in 2018, omdat de productie niet volstond om de natuurlijke erosie van de portefeuille te compenseren. Deze trend startte in 2017.

Sedert 2016 is de portefeuille professionele kredieten van AXA Bank Belgium in stijgende lijn. Ook in 2017 en 2018 groeide de portefeuille significant. Dat ligt in de lijn van de strategische doelstelling van AXA Bank Belgium om sterker aanwezig te zijn op de markt van de professionele kredietverlening.

Kwaliteit van de portefeuille

In 2013 werd er beslist om een meer selectief toekenningsproces te installeren waarvan de gevolgen vandaag nog steeds merkbaar zijn. In 2018 werd de nieuwe productie opnieuw gekenmerkt door een hoge kwaliteit. De gehele kredietportefeuille toont een gestegen kredietkwaliteit in 2018.

Zie hoofdstuk 2.2.2.5 Bijzondere waardeverminderingen voor de definities van "stap 1", "stap 2" en "stap 3".

De kredietverliezen bedroegen in 2018 in totaal 7 miljoen EUR, tegenover 0,4 miljoen EUR in 2017. De jaren 2016 en 2017 werden gekenmerkt door een relatief laag niveau aan kredietverliezen maar in het jaar 2018 stegen die naar een hoger niveau. De kredietverliezen zijn nog steeds relatief laag in 2018 om de volgende redenen:

- Sedert de verstrenging van de kredietpolitiek in 2013 verbeterde de kwaliteit van de portefeuille significant. Ook de positieve evolutie van de macro-economische omgeving, waarin AXA Bank Belgium opereert, droeg bij aan het lage niveau van kredietverliezen.
- De verkoop van reeds afgeschreven kredieten vormt een additionele bron van inkomsten. Er is een bepaalde belangstelling in de Belgische markt voor dit type van schuldvorderingen wat leidt tot hogere dan verwachte prijzen.

Stap 1

We waren getuige van een globaal herstel van de geobserveerde wanbetalingsgraad[3] (over een periode van 1 jaar) in de Belgische portefeuille, waaruit kan worden opgemaakt dat de kwaliteit is toegenomen en dat de productmix van kredieten in België is verbeterd.

De wanbetalingsgraad over 12 maanden voor woonkredieten daalde licht van 0,45% in december 2017 naar 0,43% geobserveerd in december 2018. De "vintages curves" (wanbetalingsgraad binnen de eerste 12/24 maanden na de start van de nieuwe productie) stabiliseren en daarom wordt verwacht dat deze stabiliserende tendens zal aanhouden wanneer de economische omstandigheden ongewijzigd blijven.

De wanbetalingsgraad over 12 maanden voor kredieten aan professionals en kleine ondernemingen bleef ongewijzigd op 1,5% vergeleken met vorig jaar. Deze stabilisering toont aan dat de groei van de professionele kredieten op een duurzame wijze gebeurt waarbij speciale aandacht besteed wordt aan het behoud van de kwaliteit van de totale kredietportefeuille.

Ook voor consumentenkredieten wordt een daling van de wanbetalingsgraad over 12 maanden waargenomen (van 1,1% in december 2017 naar 1,0% in december 2018) dankzij een betere risicoselectie en een evolutie van de productmix naar leningen met een welbepaald doel.

Stap 2

AXA Bank Belgium gaat ervan uit dat de volgende kwantitatieve en kwalitatieve voorwaarden bijdragen tot een significante stijging van het kredietrisico zodat de leningen geclassificeerd worden als "stap 2":

- Kwalitatieve voorwaarden:
    - Betalingsachterstand groter dan of gelijk aan 30 dagen
    - Negatief opgelijst in de CKP[4]-database
    - Tolerantiemaatregelen op het krediet
    - Huidige PD-rating in bucket 9
- Kwantitatieve voorwaarden:
    - Huidige PIT[5]-PD is groter dan 3 keer de PD bij toekenning van het krediet en het absolute verschil is meer dan 67 basispunten
    - Verschil in huidige PIT-PD met de PD bij toekenning van het krediet is groter of gelijk aan 2%

Indien aan een enkele van de kwalitatieve of kwantitatieve voorwaarden is voldaan wordt de lening als "stap 2" geclassificeerd.

Stap 3

De definitie van wanbetaling ("default") van AXA Bank Belgium op de retail-kredietportefeuille is volledig in overeenstemming met de Europese Verordening (EU) Nr 575/2013 en andere verordeningen van de Europese Bankautoriteit. AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen een erg strikte definitie van wanbetaling in te voeren, wat zich vertaald heeft in een stijging van het aantal kredieten met de melding "unlikely to pay" en de bijhorende provisiebedragen, zonder dat de kwaliteit van de onderliggende portefeuille verandert.

Concreet wil dit zeggen dat een klant/krediet in wanbetaling is als men aan minstens een van de volgende voorwaarden voldoet:

- De klant/het krediet is "unlikely to pay"
- De klant/het krediet heeft > 90 dagen betalingsachterstand maar is niet in "pre-litigation"
- De klant/het krediet is in "pre-litigation" (PCX = "précontentieux")
- De klant/het krediet is in "litigation" (CX = "contentieux")

---

[3] "Wanbetalingsgraad over 1 jaar" betekent de verhouding tussen het aantal wanbetalingen dat zich heeft voorgedaan gedurende een periode die begint 1 jaar voor een datum T (observatiedatum) en het aantal debiteuren dat aan deze graad of pool wordt toegewezen 1 jaar voor die datum (voorbeelddatum).

[4] Centrale voor Kredieten aan Particulieren: database van de Nationale Bank van België waarin alle kredieten opgesomd worden die een natuurlijk persoon heeft bij alle financiële instellingen en venootschappen die krediet verlenen.

[5] Point-in-time

Wanneer een klant/krediet gerangschikt wordt onder een van de eerste twee categorieën in bovenstaande lijst, maar niet dubieus is, wordt er ook gesproken van “mogelijk verlies”.

Wanneer een klant/krediet als “wanbetaling” wordt gekenmerkt, wordt het beschouwd als “impaired” en wordt er een (collectieve of individuele) waardevermindering aangelegd. Op dat ogenblik moet er steeds een evaluatie gebeuren of deze wanbetaling een impact heeft op de geschatte toekomstige kasstromen van het financieel actief, en bijgevolg of er een bijkomende waardevermindering moet worden aangelegd.

Bovendien is de status “wanbetaling” volledig in lijn met de status “non-performing” en “impaired”.

Onderverdeling per interne rating

Kwaliteit van de portefueille ('000 EUR)	Stap 1: verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden	Stap 2: verwachte kredietverliezen over de hele looptijd	Stap 3: financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan (verwachte kredietverliezen over de hele looptijd)
Interne rating 1 tot 4	1.705,27	192,34	0,00
Interne rating 5 tot 6	1.431,74	745,90	0,00
Interne rating 7 tot 9	2.478,11	11.629,17	0,00
Interne rating 10	0,00	0,00	59.755,38

Waarborgen op financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan

Waarborgen	000 EUR / %
Financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan	318.606
Tot 50% ingedekt door waarborgen	17%
Van 50 to 100% ingedekt door waarborgen	83%

4.2.2.2 Niet-retailkredietrisico

Om prudentiële redenen past AXA Bank Belgium de “Standardised Approach” toe voor alle niet-retailkredieten. Daarnaast past AXA Bank Belgium intern een specifieke methode toe om de blootstellingen te meten, ontwikkeld door AXA Groep. Daarbij worden de blootstellingen gemeten op basis van de absolute som van de huidige blootstellingen (marktwaarde gecorrigeerd voor de verstrekte en ontvangen waarborgen en de initiële marge) en de potentiële blootstellingen bij vervroegde stopzetting. Behoudens indien anders vermeld werden de blootstellingen aan de hand van die laatste methode berekend.

4.2.2.2.1 Beleggingsportefeuille

In 2018 daalde de marktwaarde van de beleggingsportefeuille verder, van 2,9 miljard EUR eind 2017 naar 2,5 miljard EUR in december 2018, vooral als gevolg van het op eindvervaldag komen van overheidsobligaties.

De verdere daling van de portefeuille kwam er om de hefboomratio van AXA Bank Belgium te verbeteren.

Het overgrote deel van de beleggingen van AXA Bank Belgium bestaat uit kwalitatieve overheidsobligaties (54%) en supranationale obligaties (40%).

De volgende grafiek illustreert de samenstelling van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium.

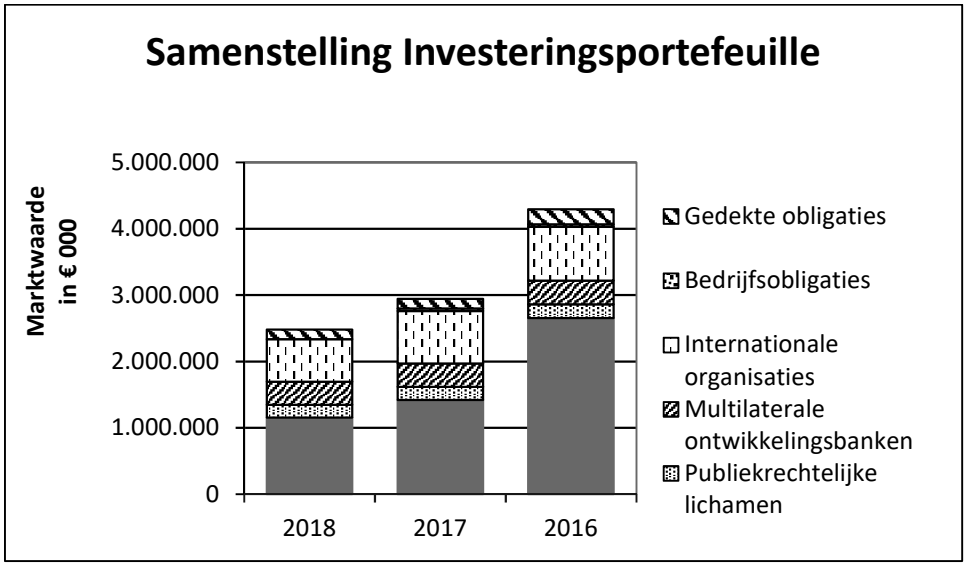

Bovendien worden de kredietratings en de wijzigingen in de marktprijs van posities van AXA Bank Belgium zorgvuldig opgevolgd om te onderzoeken hoe kwetsbaar de kredietportefeuille is voor een aantal ongunstige ontwikkelingen. Geen enkele positie heeft een rating die lager ligt dan “investment grade”.

Geografisch gezien is het kredietrisico van de beleggingsportefeuille beperkt tot landen die lid zijn van de Europese Unie.

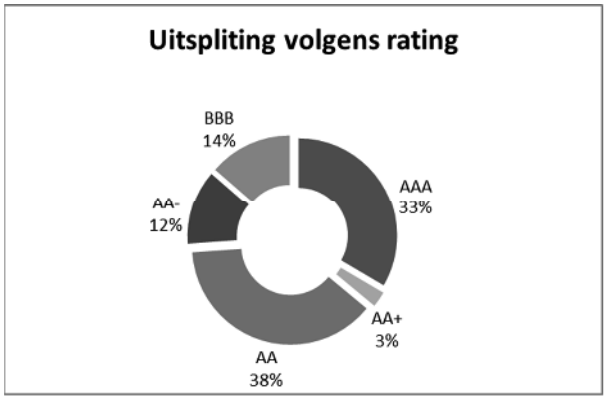

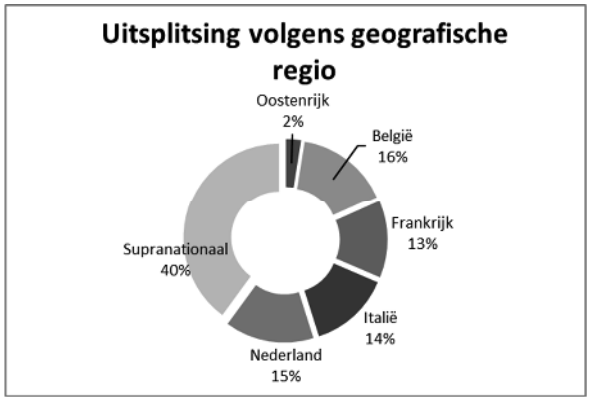

Onderverdeling van de beleggingsportefeuille (december 2018)

De totale blootstelling aan PIIGS-landen is nu beperkt tot Italiaanse overheidsobligaties. AXA Bank Belgium heeft de opvolging van deze posities verder opgeschroefd sedert de uitbarsting van de Italiaanse economische crisis. De tabel hieronder toont de boekwaarde (in duizenden EUR) van de PIIGS-blootstelling per 31 december 2018.

Land	Type instrument	Boekwaarde		
		31/12/2018	31/12/2017	% Verandering
Italië	Overheidsobligaties	339.170	329.034	3,08%
Spanje	Overheidsobligaties	0	150.616	-100,00%

4.2.2.2.2 Tegenpartijkredietrisico van de marktenzaalactiviteit

AXA Bank Belgium treedt op als een centraal platform voor de AXA Groep om toegang te hebben tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsentiteiten binnen de AXA Groep maken gebruik van dit platform dat twee diensten aanbiedt.

In de eerste plaats is AXA Bank Belgium een tussenpersoon voor zuivere derivaten, zoals renteswaps die de verzekeringsentiteiten van de AXA Groep gebruiken om het marktrisico op hun levensverzekeringen te dekken. Bij het meten van het tegenpartijkredietrisico wordt rekening gehouden met de mogelijke toekomstige evolutie van de derivaten bij faling van de tegenpartij. Om dit te realiseren, worden de derivaten per tegenpartij geherwaardeerd na marktschokken waarbij de gesimuleerde verliezen binnen de limiet op de tegenpartij moeten blijven.

Ten tweede biedt AXA Bank Belgium liquiditeit aan verzekeringsentiteiten via gestandaardiseerde geldmarkttransacties ("reverse repo"), waarbij AXA Bank Belgium hoogwaardige staatsobligaties koopt met de verplichting om deze op een latere datum terug te verkopen aan een bepaalde prijs. Het volume van deze activiteit bedroeg eind 2018 960 miljoen EUR, met looptijden tot maximum 1 jaar. Bij deze transacties is voorzien dat de waarde van de obligaties 10% boven de cashwaarde moet liggen zodat AXA Bank Belgium bij het falen van de tegenpartij een negatieve marktevolutie van de obligaties kan absorberen zonder verlies.

De blootstelling van de bank aan derivaten en geldmarkttransacties, inclusief transacties binnen de AXA Groep die beschreven staan in de vorige paragraaf, wordt beperkt via een uitermate streng beleid betreffende zekerheidsvereisten. Blootstellingen aan dergelijke transacties worden onderworpen aan een dagelijkse opvolging van het kredietrisico en de waarborgen worden dagelijks opgevolgd met zowel markttegenpartijen als tegenpartijen van de AXA Groep (uitzonderingen op deze grondslagen worden vermeld in hoofdstuk 4.2.1.2.2. Uitgewisselde waarborgen worden beperkt tot cash en kwalitatief hoogwaardige effecten om te zorgen voor een gepaste beperking van de kredietblootstellingen.

Gebruik van "External Credit Assessment Institutions" (ECAI's)

Inzake gebruik van ECAI's volgt AXA Bank Belgium de richtlijnen zoals gepubliceerd door de Europese Bankautoriteit.

De tegenpartijen voor de marktenzaal wat betreft thesaurie en derivaten worden geselecteerd op basis van de externe ratings van drie ratingbureaus (Fitch, Moody's en Standard & Poor's) die resulteren in een interne AXA-rating. Ze moeten een minimale AXA-rating hebben van A- om als actieve tegenpartij te fungeren.

Er zijn zogenaamde "passieve" tegenpartijen die een rating van minimum BBB+ hebben. Met deze tegenpartijen zijn er nog open posities uit het verleden, maar nieuwe transacties zijn niet meer toegelaten behalve om de uitstaande positie actief te kunnen verminderen. Deze partijen worden van nabij opgevolgd.

Voor alle derivaten is het verplicht om een "ISDA Master Agreement" en "Collateral Service Agreement" (CSA) af te sluiten. Deze CSA's moeten beantwoorden aan de EMIR-regelgeving. Nieuwe verrichtingen zijn niet toegelaten met tegenpartijen die niet aan de EMIR-regelgeving beantwoorden. Voor repoverrichtingen is het verplicht om een "Global Master Repurchase Agreement" te hebben. Elke bijkomende tegenpartij moet voorgelegd worden aan en goedgekeurd worden door het Wholesale Risk Committee.

Blootstelling bij faling

AXA Bank Belgium geeft hieronder inzicht in de zogenaamde blootstellingen bij faling van een tegenpartij die verbonden zijn aan het uitvoeren van de marktenzaalactiviteit, zowel voor derivaten als voor (reverse) repo's. Hierbij wordt gebruik gemaakt van de prudentiële definitie die rekening houdt met de aard van de instrumenten en simuleert wat de blootstelling aan een tegenpartij kan zijn indien deze in faling gaat. Deze blootstelling wordt gebruikt om de risicogewogen activa en de kapitaalvereisten te berekenen.

(i) Repo & reverse repo

AXA Bank Belgium had op 31 december 2018 een enkele tegenpartij voor deze activiteit: AXA Belgium Op AXA Belgium is er geen blootstelling bij faling gezien AXA Bank Belgium voldoende onderpand ontvangt om de blootstelling op AXA Belgium in te dekken.

(ii) Derivaten

De prudentiële methode om de blootstelling bij faling van een derivatentegenpartij vast te stellen verloopt in de volgende stappen:

a) Alle transacties worden gegroepeerd in zogenaamde "netting sets", waarbinnen het wettelijk mogelijk is om positieve en negatieve marktwaarden en ontvangen en verstrekte waarborgen bij elkaar op te tellen. De uitkomst van deze berekening is een nettovervangingskost, beperkt tot nul in het geval van een negatief bedrag.

b) Voor elke transactie wordt een risicofactor bepaald die de mogelijk negatieve evolutie van de waarde van een transactie weergeeft bij faling van een tegenpartij.
c) Vervolgens worden (a) en (b) opgeteld. De uitkomst van deze berekening geeft per tegenpartij de blootstelling bij faling.

Bovendien wordt een uitsplitsing gemaakt tussen de blootstellingen op bilaterale tegenpartijen en die op de centrale verrekenkamer ("central clearing platform", CCP) voor renteswaps waarbij we gebruikmaken van twee "clearing brokers", namelijk HSBC en Credit Suisse International, gezien het verschil in de aard van de blootstelling.

Hieronder worden de geaggregeerde resultaten per 31 december 2018 weergegeven per stap.

a) De som van alle positieve marktwaarden bedraagt 4.201 miljoen EUR. Van deze positieve marktwaardenblootstelling wordt 4.574 miljoen EUR geneutraliseerd door negatieve marktwaarden. AXA Bank Belgium benadrukt hier dat deze neutralisatie verder gaat dan de puur boekhoudkundige saldering van balansposten die besproken wordt in hoofdstuk 33 *Saldering* en die gebaseerd is op wettelijk afdwingbare rechten op saldering. In hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen* wordt verder ingegaan op de aard van het onderpand. In totaal heeft AXA Bank Belgium voor 1.564 miljoen EUR waarborgen verstrekt en voor 1.111 miljoen EUR waarborgen ontvangen. Dit leidt tot een nettovervangingskost van 168 miljoen EUR.
b) De som van de risicofactoren bedraagt 350 miljoen EUR. Ter verduidelijking: dit is de prudentieel voorgeschreven berekening van een negatieve evolutie van de derivatenportefeuille bij faling van alle tegenpartijen tegelijkertijd in gestresseerde marktomstandigheden.
c) De totale blootstelling bij wanbetaling bedraagt 518 miljoen EUR in gestresseerde marktomstandigheden en bij faling van alle partijen tegelijkertijd. Onder stabiele marktomstandigheden bedraagt de blootstelling nog 168 miljoen EUR. Hierbij is het belangrijk aan te stippen dat in deze cijfers 152 miljoen EUR voortkomt uit de hoge onderpandvereisten van de centrale tegenpartij LCH Clearnet.

Noch voor repo & reverse repo, noch voor derivaten zijn er achterstallige of in waarde verminderde blootstellingen, gezien de hoge eisen die AXA Bank Belgium heeft voor de kwaliteit van haar tegenpartijen.

Concentratierisico

AXA Bank Belgium moet voldoen aan de wettelijke vereisten ter beperking van grote risicoblootstellingen waarbij de blootstelling aan een groep van aan elkaar gebonden tegenpartijen niet boven de 25% van het eigen kapitaal mag liggen. Door de diversificatie van tegenpartijen is de blootstelling aan AXA Groep de enige blootstelling die boven de 10% komt.

Eind december 2018 bedroeg deze blootstelling 20,3% van het kapitaal. Deze blootstelling wordt actief opgevolgd en enkele risicobeperkende maatregelen zijn momenteel bezig om het concentratierisico op AXA Groep te verlagen.

4.2.3 Gevoeligheidsanalyse

Toekomstgerichte informatie

In de retailportefeuille omvatten de gebruikte economische scenario's de volgende reeksen van kernindicatoren:

- werkloosheidsgraad
- groei bruto nationaal product
- evolutie van de vastgoedprijzen

Resultaten van de analyse

Hierna volgen de wijzigingen aan de verwachte kredietverliezen per 31 december 2018 ingevolge potentiële wijzigingen in de parameters ten opzichte van de momenteel gebruikte waarden. Deze analyse betreft enkel de retailportefeuille van AXA Bank Belgium.

Retailportefeuilles

Retailportefeuille (in '000 EUR)		Werkloosheidsgraad		
		[-1%]	Geen wijziging	[+1%]
Index vastgoedprijzen	[-3%]	7.917	7.917	7.917
	Geen wijziging	0		0
	[+3%]	-7.618	-7.618	-7.618

Retailportefeuille (in '000 EUR)		Werkloosheidsgraad		
		[-1%]	Geen wijziging	[+1%]
Groei in Bruto Nationaal Product	[-1%]	280	745	1.193
	Geen wijziging	-461		443
	[+1%]	-1.194	-738	-299

4.3 Marktrisico

AXA Bank Belgium maakt voor het marktrisico een opsplitsing tussen het marktrisico dat betrekking heeft op het "trading book" (boekhoudkundige classificatie) enerzijds en het renterisico op het "banking book" anderzijds. Het "trading book" bevat alle financiële instrumenten die gebruikt worden in het kader van specifieke tradingactiviteiten. AXA Bank Belgium voert geen tradingactiviteiten voor eigen rekening uit. De financiële instrumenten die onder de boekhoudkundige classificatie van "trading book" vallen, hebben voornamelijk betrekking op de derivatenactiviteit voor AXA-entiteiten. Het "banking book" bevat alle overige financiële instrumenten die niet tot het "trading book" behoren. Deze hebben voornamelijk betrekking op de retailactiviteiten van de bank.

4.3.1 Renterisico "banking book"

Het renterisico in het "banking book" wordt gedefinieerd als het risico op een daling van de economische waarde of de inkomsten van het "banking book" als gevolg van wijzigingen in de marktrentevoeten en spreads.

Het renterisico van AXA Bank Belgium komt vooral uit de volgende producten/activiteiten:

- Doordat ze voornamelijk een retailbank is, trekt AXA Bank Belgium retaildeposito's aan (vooral spaar- en zichtrekeningen) en staat retailkredieten toe (vooral hypotheekleningen). De looptijd van de retaildeposito's zijn doorgaans korter dan die van de retailkredieten. Het verschil tussen de vervaldagen van die producten geeft aanleiding tot een renterisico, en meer specifiek een rentecurverisico.

- Het merendeel van de retaildeposito's bij AXA Bank Belgium hebben geen vervaldag en hebben een rentevoet die (hoewel discretionair) indirect gebonden zijn aan marktrentevoeten door de sterke competitieve bankomgeving. Bovendien beschikken spaarrekeningen in België over een wettelijk minimum van 11 basispunten. Deze elementen worden opgenomen in specifieke modellen die vervat zitten in het globale rentecurvebeheer van AXA Bank Belgium maar die daardoor ook leiden tot een modelrisico.

- Belgische hypotheekleningen, die het leeuwendeel uitmaken van de retailkredieten van AXA Bank Belgium, bevatten allemaal een wettelijke voorafbetalingsoptie (vrij goedkoop voor de klant). De laatste jaren heeft dit geleid tot belangrijke terugbetalingsgolven. Dit voorafbetalingsrisico is eveneens opgenomen in specifieke modellen die opgenomen zijn in het globale renterisicobeheer van AXA Bank Belgium.

- Een andere specificiteit van de Belgische hypotheekleningenmarkt is de variabele hypotheekrente die wettelijk beperkt is en geïndexeerd met OLO-rentevoeten. Deze elementen creëren zowel een basisrisico als een optierisico.

4.3.1.1 Renterisicobeheer

4.3.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Risicoraamwerk

Het renterisico in het "banking book" wordt uitgebreid behandeld in het risicobereidheidsraamwerk van AXA Bank Belgium:

- De meest strategische risicobereidheidsbeslissingen inzake solvabiliteit, inkomsten en waarde bepaalden de buffer aan te houden bovenop de prudentiële vereisten in functie van onder meer de gevoeligheid van de nettorentemarge van AXA Bank Belgium.

- Specifieke functionele risicobereidheidsbeslissingen zetten limieten op zowel de economische waarde als de nettorenteopbrengstgevoeligheid van het "banking book" van AXA Bank Belgium.

Bovenop deze limieten zijn de "treasury"-activiteiten van het "banking book" van AXA Bank Belgium ook onderhevig aan gevoeligheden en VaR-limieten die dagelijks opgevolgd worden.

Risicorapportering

Het belangrijkste rapport van AXA Bank Belgium aangaande het renterisico in het "banking book" in het maandelijkse ALCO-rapport. Dit rapport bevat de volgende risico-indicatoren:

- Gevoeligheid van de economische waarde van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van -200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Gevoeligheid van de nettorentemarge van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van – 200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Afwijkingen tussen de datums van renteaanpassingen.
- Prudentiële economische en nettorentegevoeligheidsindicatoren.
- "99,9% Monte-Carlo Value at Risk (VaR)"-analyse.
- Specifieke indicatoren voor risico's op rentecaps, modelrisico's, OLO-basisrisico's en Euribor-basisrisico's.

Deze set van indicatoren geeft het ALCO een omvattend overzicht voor alle subelementen van de IRRBB. Ze worden berekend door een specifieke IRRBB-tool (QRM) beheerd in coördinatie tussen de afdelingen Finance, Risk, ALM en Risk Management.

4.3.1.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past de volgende afdekkingsnormen toe om het renterisico te verminderen in het "banking book":

- Om de rentegevoeligheden binnen prudentiële en interne limieten te houden beheert de bank actief een derivatenportefeuille binnen haar "banking book"-activiteiten. De maandelijkse productie van retailactiva en –verplichtingen (inclusief de geplande productie) wordt systematisch afgedekt om de blootstellingsniveaus van AXA Bank Belgium binnen de gewenste vork te houden.
- Het risico op de rentecaps die vervat zitten in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het actief aankopen van marktcaps.
- Het OLO-basisrisico vervat in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het aanhouden van een OLO-portefeuille: dalende OLO-spreads die lagere inkomsten opleveren worden dan gecompenseerd door gerealiseerde winsten op OLO's.
- De risico's of vervroegde terugbetalingen worden beheerd door een specifiek model dat rekening houdt met natuurlijke en rentegedreven vervroegde terugbetalingen en een permanente aanpassing van de globale rentepositie van AXA Bank Belgium tot het gewenste niveau ("delta hedging").

4.3.1.1.3 Blootstelling aan het renterisico in het "banking book"

Het "banking book" van AXA Bank Belgium inclusief de dochtermaatschappijen bevat vooral retailkredieten en –beleggingen op het actief, retailspaarrekeningen en –deposito's en "niet-retail"-langetermijnfunding inclusief "covered bonds" en EMTN's langs de verplichtingenkant.

Het grootste gedeelte van retailkredieten zijn Belgische hypotheekleningen, waarvan 71% een vaste rentevoet en 29% een vlottende rentevoet hebben. De rente van de hypotheekleningen met vlottende rentevoet zijn gebonden aan de evolutie van de OLO-rentevoeten[6]. De Belgische wetgeving verplicht een maximum (cap) op de vlottende rentevoet van die leningen maar, gezien de historisch lage OLO-rentevoeten zijn de "embedded value" voor de klant van deze cap en het overeenstemmende risico voor de bank relatief laag.

In de onderstaande tabel worden de waarden weergegeven van 2 interne indicatoren: de "Bank SI" ("Solvency Indicator") en de "Bank NII" ("Net Interest Income").

De absolute "Bank SI" geeft de impact weer van een parallelle stijging van de marktrentevoeten met 1% op de economische waarde van het "banking book". De relatieve "Bank SI" drukt deze impact uit als percentage van het prudentiële kapitaal.

De "Bank NII" geeft de impact weer van een parallelle opwaartse en neerwaartse shift van de marktrentevoeten met 10 basispunten op het renteresultaat van het "banking book".

Interest Rate Risk Indicatoren (kEUR)	31/12/2018	31/12/2017
Bank SI (absoluut)	-30.687	-33.138
Bank SI (relatief)	-3,1%	-3,5%
Bank NII (+ 10 bps)	1.381	1.316
Bank NII (- 10 bps)	-6.210	-5.635

4.3.2 Marktrisico "trading book"

Het marktrisico in het "trading book" van AXA Bank Belgium is het risico dat voortvloeit uit tegengestelde bewegingen in rentevoeten, marktprijzen of valutaprijsschommelingen van het "trading book".

4.3.2.1 Renterisicobeheer

4.3.2.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

AXA Bank Belgium hanteert een heel conservatieve benadering voor het marktrisico van het "trading book". De tradingactiviteiten van de bank zijn vooral ontleend aan de rol van AXA Bank Belgium als toegangsplatform tot de derivatenmarkten voor de verzekeringsentiteiten van AXA Groep. Alle posities bij entiteiten van AXA Groep binnen de context van de tradingactiviteiten stemmen overeen met posities bij externe tegenpartijen op een nagenoeg "back-to-back"-basis, zodat het marktrisico zeer beperkt is.

Marktrisicoblootstellingen worden nauw opgevolgd. Deze blootstellingen worden vergeleken met een overall economisch kapitaallimiet die alle marktrisico's van AXA Bank Belgium omvatten. Deze risicoaanvaardingslimiet wordt vervolledigd met verschillende "Value at Risk"- en sensitiviteitslimieten. Knipperlichten en escalatieprocessen worden eveneens gebruikt door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium om ervoor te zorgen dat de bank binnen de conservatieve risicoaanvaarding voor marktrisico's blijft.

Om te beantwoorden aan de minimale prudentiële Basel III-kapitaalvereisten, gebruikt AXA Bank Belgium de "Standardised Approach" zoals gedefinieerd in hoofdstuk IV van de CRD/CRR-richtlijn voor het waarderen, opvolgen, rapporteren en beheren van haar marktrisico's. De volgende elementen worden gemeten:

[6] OLO staat voor "Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie"

- Algemeen renterisico
- Specifiek renterisico
- Valutarisico

De “Standardised Approach” voor het valutarisico geldt voor alle bankposities, zowel van de “trading” en “banking books” van AXA Bank Belgium.

4.3.2.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het “trading book” is onderworpen aan materialiteitsdrempels die in 2015 door de Nationale Bank van België (NBB) in het kader van de nieuwe Belgische bankenwetgeving zijn geïntroduceerd. De “Non Risk Based Ratio”, die louter gebaseerd is op het volume, ligt voor AXA Bank Belgium ruim onder de drempel gedefinieerd door de NBB. De “Risk Based Ratio”, die een weerspiegeling is van de onderliggende risico’s, is voor AXA Bank Belgium ook opmerkelijk lager dan de prudentiële drempel. Dit is te verklaren door de beperkende marktrisicostrategie van het “trading book” en de bijgevolg beperkte risicogewogen activa.

Bovendien zorgt het risicolimietenraamwerk van AXA Bank Belgium ervoor dat de “Value at Risk” (VaR) met een betrouwbaarheidsniveau van 99% en een tijdshorizon van 1 dag 0,25% van het T1-kapitaal niet overschrijdt zoals ook voorgeschreven door de Belgische bankwetgeving.

4.3.2.1.3 Blootstellingen aan het marktrisico voor het “trading book”

Het marktrisico van AXA Bank Belgium bestaat vooral uit renterisico’s. Daarnaast is het aandelenrisico uit de uitgifte van “Euro Medium Term Notes” (EMTN) laag, vermits AXA Bank Belgium de positie afdekt in de financiële markten. Ten slotte is AXA Bank Belgium niet betrokken in enige tradingactiviteit met betrekking tot grondstoffen.

De activiteiten vermeld in de vorige paragraaf worden nauwgezet opgevolgd door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium binnen het kader van zeer strikte limieten. De VaR voor alle activiteiten met betrekking tot het “trading book” is beperkt tot 2,2 miljoen EUR. De VaR met een betrouwbaarheidsniveau van 99,5% en een tijdshorizon van 10 dagen wordt op een dagelijkse basis berekend aan de hand van 5000 Monte Carlosimulaties. De VaR voor alle activiteiten van het “trading book” is op het jaareinde van 2018 gelijk aan 0,78 miljoen EUR en valt dus ruim binnen de vooropgestelde limiet. Ten slotte wordt dit model bovendien jaarlijks onderworpen aan de nodige backtesten en validatie door een externe revisor, opdat de nauwkeurigheid en relevantie ervan wordt gegarandeerd.

4.4 Valutarisico

Het valutarisico is het risico dat de reële waarde of toekomstige kasstromen van een financieel instrument schommelen als gevolg van wijzigingen in de wisselkoersen. AXA Bank Belgium voert een beleid om de blootstelling aan valutarisico te minimaliseren. Enige materiële restposities worden systematisch afgedekt. Dit risico is opgevolgd en afgedekt op maandelijkse basis binnen het ALCO in 2018. Bovendien is er een kapitaalvereiste voor dit risico wanneer de totale nettopositie meer dan 2% van het eigen vermogen vertegenwoordigt.

4.5 Liquiditeitsrisico

Het “Basel Committee on Banking Supervision” (BCBS) definieert het liquiditeitsrisico als het risico van niet in staat te zijn om snel en gemakkelijk de positie in liquide middelen te verhogen om schokken als gevolg van financiële en economische stress op te vangen.

De risicotaxonomie van AXA Bank Belgium omvat de volgende twee aspecten van liquiditeitsrisico die binnen de scope van het liquiditeitsrisicobeheer vallen:

- Het liquiditeitsrisico op korte termijn dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldatum (binnen de maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd. Het komt voort uit liquide middelen en waarborgen op korte termijn (“intraday”, “overnight”, 1 dag tot 1 maand)

- Het structurele liquiditeitsrisico dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldag over een middellange of lange termijnhorizon (meer dan 1 maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd.

4.5.1 Liquiditeitsrisicobeheer

4.5.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

De afgelopen jaren was het liquiditeitsbeheer een van de belangrijkste prioriteiten van AXA Bank Belgium. Dit resulteerde in een aangepast kader voor liquiditeitsrisico's, dat gebaseerd is op zowel prudentiële als interne indicatoren.

Om het geconsolideerde liquiditeitsrisico te waarderen en te beheren, volgt het ALCO van AXA Bank Belgium twee soorten indicatoren op:

1. Interne indicatoren: "Internal Liquidity Stress Indicator"
2. Prudentiële indicatoren: LCR en NSFR

Al deze indicatoren hebben een gemeenschappelijke aanpak: ervoor zorgen dat de liquiditeitsbuffer van AXA Bank Belgium voldoende is om te beantwoorden aan een reeks van stressevenementen. Meer specifiek is de eigen interne liquiditeitsindicator van AXA Bank Belgium zodanig ontworpen dat AXA Bank Belgium steeds een adequate liquiditeitsreserve aanhoudt om te weerstaan aan gecombineerde idiosyncratische en marktstressevenementen over een tijdshorizon van 1 jaar.

"Internal Liquidity Stresses" (ILS)

AXA Bank Belgium heeft twee specifieke scenario's uitgewerkt om de toereikendheid van haar liquiditeitsbuffer te toetsen. Deze stressscenario's werden ontwikkeld in samenwerking met de afdeling Risk Management van AXA Groep. De interne scenario's zijn restrictiever dan de LCR-scenario's, wat resulteert in een hoger bedrag aan netto-outflows.

De ILS-scenario's omvatten meerdere tijdshorizons ("overnight", 1 week, 1 maand, 3 maanden, 6 maanden en 1 jaar) en de indicatoren zijn uitgedrukt in liquiditeitsoverschotten in euro na toepassing van het scenario. De liquide activa onder de ILS-scenario's omvatten enkel activa die aanvaard zijn door de ECB ("ECB eligible"). Het liquiditeitsoverschot is het verschil tussen de liquide activa min de gestreste in- en outflows onder beide scenario's.

Scenario 1 gaat uit van een parallelle daling van de rentevoeten terwijl scenario 2 uitgaat van een stijging van de rentevoeten. Beide scenario's omvatten ook een stijging van de "credit spreads" van de bank en een downgrade van haar rating.

De "Excess Liquidity"-indicator wordt gedefinieerd als de minst gunstige liquiditeitspositie, over alle tijdshorizons en stressscenario's heen.

in '000 EUR	31/12/2018	Limit	Buffer
Internal Liquidity Stress Indicator	2.757.916	500.000	2.257.916

Prudentiële indicatoren

AXA Bank Belgium volgt de liquiditeitsindicatoren van Basel III op.
De LCR ("Liquidity Coverage Ratio") is sedert oktober 2015 bindend en de NSFR ("Net Stable Funding Ratio") wordt bindend met de invoering van CRD V.

4.5.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het liquiditeitsnoodplan van AXA Bank Belgium werd aangepast en de bank heeft een specifieke werkgroep opgericht om gedurende systemische of idiosyncratische liquiditeitscrisissen onmiddellijk tussen te komen en de gepaste acties te ondernemen. Dit heeft geleid tot een sterkere bewustwording van het liquiditeitsrisico op alle managementniveaus evenals tot een meer rigoureuze follow-up. Regelmatige toekomstprojecties van de belangrijkste liquiditeitsratio's ondersteunen het actieve beheer van het liquiditeitsrisico binnen AXA Bank Belgium.

4.5.2 Beheer van de liquiditeitsbuffer

AXA Bank Belgium beschikt over een zeer robuuste liquiditeitspositie zoals aangetoond door haar sterke liquiditeitsbuffer die duidelijk de prudentiële en interne limieten overschrijdt.

De beide Basel III-indicatoren bevinden zich ruim boven de minimale vereisten per einde 2017 (100%-grens) dankzij een comfortabele stock aan liquide activa en een solide financieringsstructuur.

Ratio	31/12/2018	31/12/2017	Limit
LCR	228%	175%	100%
NSFR	141%	139%	100%

AXA Bank Belgium heeft met succes zijn strategie aangepast om aan deze vereiste indicatoren te beantwoorden. Deze strategie omvat bijvoorbeeld het beleggingsbeleid van de bank dat beperkt is tot zeer liquide activa en het aantrekken van op lange termijn stabiele financiering.

Financiering

De belangrijkste bronnen van stabiele financiering van de bank zijn retaildeposito's (18,1 miljard EUR op 31 december 2018) en “covered bonds” (4,8 miljard EUR op 31 december 2018). In onderstaande tabel wordt meer detail vermeld.

Grafiek van looptijdanalyse

2018 (in '000 EUR)	< 3 maanden	< 12 maanden	> 12 maanden	Totaal
Financiering door de Centrale Bank	-	-	600.000	600.000
Leningen van financiële klanten	143.690	121	398	144.209
Ongedekte funding (spaar- en zichtrekeningen van 'andere financiële ondernemingen' + CIFP)	143.690	121	398	144.209
Repurchase Agreements	-	-	-	-
Gedekte leningen	-	-	-	-
Retailfinanciering	16.588.133	340.491	1.144.386	18.073.010
Niet-vervallende retailfinanciering (spaar- en zichtrekeningen)	16.213.175	-	-	16.213.175
Vervallende retailfinanciering (termijndeposito's, EMTN's retail, kasbons)	374.958	340.491	1.144.386	1.859.835
Financiering AXA Groep	-	48.184	506.514	554.699
Ongedekte financiering	-	-	-	-
EMTN	-	48.184	506.514	554.699
Andere tegenpartijen	6.217	502.524	4.315.211	4.823.952
Ongedekte funding van niet-financiële klanten	6.217	-	130	6.347
Gedekte obligaties	-	502.524	4.315.081	4.817.605
Totaal	**16.738.040**	**891.321**	**6.566.509**	**24.195.870**

In deze tabel is de reële waarde van derivaten niet opgenomen aangezien AXA Bank Belgium deze derivaten niet beschouwt als "financiering", gelet op het feit dat ze vooral deel uitmaken van de "back-to-back"-activiteiten van AXA Bank Belgium.

“Covered bonds”

AXA Bank Europe SCF werd door AXA Bank Belgium opgericht om “covered bonds” uit te geven. Daarbij koopt AXA Bank Europe SCF rechtstreeks hypotheekleningen van AXA Bank Belgium. De rentebetalingen op de hypotheekleningen aangehouden door AXA Bank Europe SCF worden door middel van “yield maintenance swaps” tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF getransfereerd. Dit laat toe om een “secured loan” te voorzien tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF met hypotheekleningen als onderpand zodat sneller “covered bonds” uitgegeven kunnen worden in de markt.

De sterke onderliggende kwaliteit van de retailhypotheekleningenportefeuille van AXA Bank Belgium in België is het perfecte onderpand voor een "covered bonds"-programma. Dit programma laat de bank toe om haar liquiditeitsrisico te beheren. Het bezorgt AXA Bank Belgium gediversifieerde financieringsbronnen en minimaliseert financieringsconcentraties per tijdsperiode. Het "covered bonds"-programma verleent AXA Bank Belgium toegang tot de markt van de "covered bonds" zodat ze haar kostprijs van de institutionele financiering op lange termijn kan verminderen. Dat programma geeft de bank toegang tot financieringsmarkten die openblijven in tijden van marktstress. De bank lanceerde haar eerste "covered bonds"-programma in november 2010. Het "covered bonds"-programma bedraagt 5 miljard EUR in 2018 waarvan 4,75 miljard EUR overblijft op geconsolideerd niveau: 4,5 miljard EUR zijn geplaatst in de markt, en 0,25 miljard EUR van deze "covered bonds" zijn gekocht door AXA Banque France. De overblijvende 0,25 miljard EUR bij AXA Bank Belgium werden geëlimineerd in de geconsolideerde balans.

4.6 Operationeel risico

AXA Bank Belgium definieert operationeel risico als het risico op verlies als gevolg van inadequate of ontbrekende interne processen, menselijke fouten of falende systemen. Een tekortkoming of ongeschiktheid kan zowel interne als externe oorzaken hebben.

In he Baselraamwerk is het operationele risico onderverdeeld in 7 categorieën:

i. **Interne fraude**: fraude in de financiële rapportering, ongepaste of frauduleuze financiële activiteiten evenals verduistering van activa en andere interne fraudes
ii. **Externe fraude**: diefstal en fraude evenals informaticafraude
iii. **Tewerkstellingspraktijken en werkplaatsbeveiliging**: relaties met werknemers, diversiteit en discriminatie, veiligheid van de omgeving, verlies van sleutelwerknemers en talentbeheer
iv. **Cliënten, producten en businesspraktijken**: geschiktheid, openbaarmaking en fiduciaire verplichtingen, ongeschikte zaakvoering of marktpraktijken, inclusief adviesactiviteiten, inbreuken op regelgeving en wetgeving, niet-geoorloofde activiteiten, productiefouten, enz.
v. **Schade aan fysieke activa**: natuurrampen, vandalisme, terrorisme, enz.
vi. **Verstoring van bedrijfsactiviteiten en systeemfaling**: systeemdisfunctioneringen en inbreuken op de informatiebeveiliging
vii. **Uitvoering, aflevering en procesbeheer**: fouten bij het inbrengen van gegevens, boekhoudkundige fouten, fouten in wettelijke rapporteringen, onachtzaam verlies van activa van klanten, enz.

Bij AXA Bank Belgium omvat de definitie van operationeel risico ook het compliancerisico, dat gedefinieerd wordt als het risico op verlies als gevolg van het onvermogen van een instelling om gepaste grondslagen, procedures of controles vast te leggen, te voldoen aan haar wettelijke of prudentiële verplichtingen of aan elk ander bindend contract.

Bij AXA Bank Belgium zit in de definitie van operationeel risico echter niet het reputatie- en strategisch risico vervat. Bij het bepalen van de impacts van het operationeel risico wordt echter rekening gehouden met potentiële reputatieschade van AXA[7] als kwalitatieve indicator terwijl grote schaden opgevolgd worden door de Groep.

4.6.1 Operationeel risicobeheer

4.6.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Voor de prudentiële kapitaalsvereisten past AXA Bank Belgium de "Basic Indicator Approach" toe (namelijk 15% * het rekenkundig gemiddelde van de som van alle positieve operationele resultaten van de laatste 3 jaren) waarbij de gegevens slechts per einde jaar bijgewerkt worden.

Voor de economische kapitaalsberekening past AXA Bank Belgium heen intern model toe dat ontwikkeld werd door AXA Groep. Dit model is vergelijkbaar met AMA. De economische kapitaalsberekening bestaat uit een jaarlijkse cyclus die de relevante en materiële operationele risico's waaraan AXA Bank Belgium kan blootgesteld worden identificeert en kwantificeert.

[7] Op basis van het raamwerk van de Groep: geen impact, impact (nog niet bepaald), niet-significant (minieme geïsoleerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gering (belangrijke gesegmenteerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gemiddeld (ruimer en meer uitgesproken bezorgdheid binnen de industrie), belangrijk (negatieve publieke impact met belangrijke weerslag) en ernstig (dramatisch vertrouwensverlies van de stakeholders – uitgebreide negatieve publieke impact).

Net zoals tijdens de voorbije jaren, was er ook in 2018 een grote focus op het detecteren en bestrijden van fraude- en cyberrisico's (hacking, phishing en cyber- en virusaanvallen), prudentiële risico's (met betrekking tot MIFID, AML, GDPR, PSDII, ...) en menselijke risico's (blootstellingen op sleutelmedewerkers, verlies van personeel, ...). De samenwerking met de andere controlelijnen (Audit, Compliance, Information Security) is goed uitgewerkt bij AXA Bank Belgium.

Het team van Operationeel Risico werkt continu aan het "risicobewustzijn" doorheen de hele organisatie (organiseren van trainingen voor de verschillende businesslijnen, deelname aan grote projecten en productlanceringen, door het uitrollen van een netwerk van risicocorrespondenten, enz.). In 2018 werden de inspanningen verdergezet in het verder optimaliseren van het verzamelen van verliesgegevens ("Loss Data Collection") en van de operationele risicocycli ("Operational Risk Cycle"), met een specifieke focus op een structureel raamwerk rond "risicorespons" (actieplannen, risicoaanvaarding). Het team van Operationeel Risico heeft ook een risicoaanvaardingsraamwerk uitgewerkt, op basis waarvan de operationele risicoprocessen van AXA Bank Belgium gedefinieerd en opgevolgd worden.

4.6.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Risicoverminderende acties worden vastgelegd voor de meest belangrijke operationele risico's. Meerdere opties zijn mogelijk:

- Het risico transfereren (voorbeelden: verzekeringscontracten voor brand, cyberincidenten, agentenfraude).

- Actieplannen om de risicovolle processen te versterken en de risico's tot een lager/aanvaardbaar niveau te brengen. Deze actieplannen worden vastgelegd door de businesses en gechallenged en (trimestrieel) opgevolgd door het team Operationeel Risico. Het Operational Risk Committee wordt eveneens ingelicht.

AXA Bank Belgium volgt het operationeel risico eveneens op aan de hand van een operationeel-risicodashboard, waarin basisrisico-indicatoren ("Key Risk Indicators", KRI's) berekend worden op kwartaalbasis en dat in lijn is met de limieten vastgesteld in het risicobereidheidsraamwerk voor operationele risico's.

Het team van Interne Financiële Controle is verantwoordelijk voor het uitvoeren van de tweedelijnscontroles van de belangrijkste risico's in de processen. In 2017 is AXA Groep begonnen met het uitrollen van een programma van interne controle. AXA Bank Belgium is gestart met de invoering van dit programma in maart 2018. Het doel is om voor elk proces in de bank de "key & killer risks" te identificeren en de benodigde controledoelstellingen en controles om deze risico's te verminderen in te voeren. Tegen 2020 zouden alle basisprocessen van AXA Bank Belgium moeten herzien zijn en zouden de controles hier structureel moeten deel van uitmaken.

4.7 Kapitaalbeheer

4.7.1 Beheer

Op basis van de EU-verordening en richtlijn inzake kapitaalsvereisten (CRR/CRD IV) en de Baselakkoorden moet AXA Bank Belgium een minimumniveau aan eigen vermogen aanhouden om de krediet-, markt- en operationele risico's af te dekken. Deze verplichting staat bekend als de "Pijler 1 minimale prudentiële kapitaalsvereisten". Banken moeten ook degelijke, effectieve en volledige strategieën en processen hebben om op een continue basis de bedragen, soorten en verdeling van intern kapitaal te beoordelen en aan te houden die ze noodzakelijk vindt om de aard en het volume van de risico's af te dekken waaraan ze blootstaan of zouden kunnen blootstaan. Deze verplichting staat bekend als "Pijler 2 economische kapitaalsvereisten" en wordt beoordeeld in het kader van de prudentiële controle. De "Internal Capital Adequacy Assessment Process" (ICAAP) (die eveneens de economische kapitaalsvereisten berekent) maakt deel uit van deze Pijler 2-vereisten.

Zowel voor het prudentiële als economische kapitaal wordt het "beschikbare kapitaal" van banken vergeleken met de "kapitaalsvereisten". De verschillen tussen de twee pijlers zijn te wijten aan de berekeningsmethoden[8] en de scope[9] van de risico's die ze dekken.

[8] Onder Pijler 1 worden de methodes gedefinieerd door de toezichthouder terwijl ze voor Pijler 2 bepaald worden door AXA Bank Belgium.
[9] Pijler 1 omvat slechts 3 risico's terwijl Pijler 2 alle materiële risico's omvat.

Het kapitaalrisico is het risico dat de bank over onvoldoende kapitaal beschikt of kan beschikken om de risico's te dekken waaraan de bank is blootgesteld. In de praktijk wordt dat vertaald in een toetsing van de solvabiliteit aan de minimale prudentiële kapitaalsvereisten (Pijler 1) en de economische kapitaalsvereisten (Pijler 2).

De solvabiliteit wordt zorgvuldig gemonitord door het "Asset & Liability Committee" (ALCO). Dit comité wordt in haar missie ondersteund door een werkgroep: het "Capital Management Committee" (CMC). Het CMC houdt toezicht op de nieuwe regelgevingen ("regulatory watch"), volgt de actuele en verwachte solvabiliteitsratio's op, anticipeert en beheert de economische en wettelijke kapitaalvereisten.

De berekeningen voor prudentieel kapitaal worden driemaandelijks gerapporteerd aan de toezichthouder (COREP).

In een jaarlijks ICAAP-dossier ("Internal Capital Adequacy Assessment Process") rapporteert de bank het vereiste economische kapitaal aan de toezichthouder. Het ICAAP is het interne beoordelingsproces van de instelling zelf, dat haar toelaat de toereikendheid van haar kapitaal te beoordelen in het licht van haar risicoprofiel en haar organisatie.

4.7.2 Regelgeving

In de nasleep van de financiële crisis heeft de EU strengere regels ingevoerd rond kapitaalvereisten voor banken die gebaseerd zijn op de Basel III-akkoorden. De vereisten voor banken staan uiteengezet in de "Capital Requirements Regulation" (CRR) en de "Capital Requirements Directive" (CRD IV). De CRR/CRD IV werd sinds 1 januari 2014 geleidelijk aan ingevoerd en zal volledig van kracht zijn in 2019.

De minimale kapitaalratio's (Pijler 1-vereisten) die volgens CRR/CRD IV moeten worden gehaald, zijn 4,5% voor het kernkapitaal (CET1), 6,0% voor de tier 1-kapitaalratio en 8,0% voor de totale kapitaalratio.

AXA Bank Belgium dient naast de minimale eigenvermogensvereisten van de CRR ook te voldoen aan de diverse buffers die kunnen opgelegd worden conform CRD IV.

De CRD IV voorziet in een kapitaalconserveringsbuffer. In tijden van hoogconjunctuur kan deze maximaal 2,5% bedragen. Het uitgangspunt is om extra kapitaal te reserveren in tijden van financiële voorspoed. In tijden van financiële stress heeft de instelling de mogelijkheid om dit kapitaal te gebruiken. Voorwaarde daarbij is dat de instelling dan geen dividend aan de aandeelhouders mag uitkeren. Deze buffer wordt geleidelijk toegepast en bedraagt 1,875% in 2018.

AXA Bank Belgium kan ook verplicht worden om een contracyclische kapitaalbuffer aan te leggen wat neerkomt op een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste. Deze buffer heeft als doel om de bank te beschermen tegen risico's die voortvloeien uit de financiële cyclus en kan oplopen tot 2,5%, eventueel hoger. Deze vereiste is in werking getreden in 2016.

De Belgische toezichthouder heeft AXA Bank Belgium aangewezen als O-SII of "andere systeemrelevante instelling" waardoor deze onderworpen is aan een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste (O-SII-buffer) van 0,75%.

Naast de kapitaalvereisten van Basel III moet AXA Bank Belgium ook voldoen aan de "Basel I floor". Met andere woorden, het kapitaal dat de bank moet aanhouden moet op elk moment groter zijn dan of gelijk zijn aan 80% van het totale minimumbedrag aan eigen vermogen dat de bank verplicht zou zijn aan te houden in overeenstemming met de Basel I-regels.

Naar aanleiding van zijn "Supervisory Review and Evaluation Process"-beoordeling (SREP) kan de bevoegde toezichthouder (voor AXA Bank Belgium is dat de Europese Centrale Bank) hogere minimumratio's opleggen (= Pijler 2-vereisten), omdat bijvoorbeeld niet alle risico's naar behoren zijn weergegeven in de prudentiële Pijler 1-berekeningen.

4.7.3 Eigen vermogen

Het eigen vermogen voor de solvabiliteitsvereisten is licht verschillend van het eigen vermogen in de boekhouding.

Het boekhoudkundige kernkapitaal wordt gecorrigeerd met:

- Prudentiële filters, die bepaalde posten uitsluiten van het eigen vermogen, zoals wijzigingen in de waarde van het eigen kredietrisico en aanvullende waardeaanpassingen in het kader van prudente waarderingen; en

- Andere aftrekposten, zoals immateriële vaste activa, de uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten, tekorten in termen van voorziening van "Internal Rating Based"-benadering (IRB). Wanneer IRB wordt toegepast voor de berekening van het kredietrisico, moeten banken hun aangelegde voorzieningen vergelijken met de verwachte verliezen. Elk tekort wordt afgetrokken van het Tier 1-kapitaal terwijl een overschot kan toegevoegd worden aan het Tier 2-kapitaal (beperkt tot een maximum).

In de onderstaande tabel is de reconciliatie van het boekhoudkundig eigen vermogen op basis van IFRS naar het nuttig eigen vermogen terug te vinden.

SAMENSTELLING NUTTIG EIGEN VERMOGEN (in '000 EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Gestort kapitaal	636.318	636.318
Reserves (inclusief de ingehouden winsten)	369.512	384.780
Baten uit het lopend jaar	44.937	41.437
Andere reserves	1.552	1.469
Gecumuleerde niet-gerealiseerde resultaten	2.716	9.188
BOEKHOUDKUNDIG COMMON EQUITY TIER 1 KAPITAAL	**1.055.035**	**1.073.192**
Prudentiële filters	6.204	11.006
Waarde aanpassing in het kader van eigen kredietrisico	*6.532*	*16.937*
Waarde aanpassing in het kader van prudente waardering	*(328)*	*(5.931)*
Aftrekposten van Common Equity Tier 1 Kapitaal	(48.768)	(60.343)
Reglementaire aanpassingen gecumuleerde niet gerealiseerde resultaten	0	*(9.559)*
Immateriële vaste activa	*(13.258)*	*(11.835)*
Uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten	*(10.354)*	*(17.952)*
Andere aftrekposten	*(3.736)*	*(2.965)*
Tekort bij IRB voorzieningen	*(21.420)*	*(18.032)*
NUTTIG EIGEN VERMOGEN COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)	**1.012.471**	**1.023.855**

Het CET1 bedraagt 1.012 miljoen EUR in 2018 tegenover 1.024 miljoen EUR in 2017.

Het is AXA Bank Belgium toegestaan om de geconsolideerde nettowinst voor het boekjaar 2018 (44,9 miljoen EUR) mee in rekening te brengen van het Tier 1-kernkapitaal. Dit resultaat versterkt het eigen vermogen van AXA Bank Belgium waarbij de vermindering van het overgedragen resultaat van 50 miljoen EUR die gedurende het jaar plaatsvond gecompenseerd wordt. De evolutie van het CET1 wordt verder bepaald door de bewegingen in de gecumuleerde niet–gerealiseerde resultaten en de waardeaanpassingen. Er was ook een "phase-in" voor bepaalde elementen van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI), beëindigd in 2018, zodat ze per eind 2018 volledig voor de 100% in rekening werden gebracht.

Het totaal nuttig eigen vermogen bestaat uit:

- CET1
- additioneel Tier 1-kapitaal bestaande uit in aanmerking komende converteerbare obligaties;
- Tier 2-kapitaal, bestaande uit de nuttige waarde van de achtergestelde leningen, eeuwigdurende achtergestelde leningen en inclusief Basel III-overgangsmaatregelen

TOTAAL EIGEN VERMOGEN VOOR SOLVABILITEITSVEREISTEN (in '000 EUR)	31/12/2018	31/12/2017
CET1	1.012.471	1.023.855
Aanvullend Tier1 kapitaal	90.000	90.000
TIER 1	1.102.471	1.113.855
TIER 2	8.924	13.801
Achtergestelde schulden	2.671	5.830
Achtergestelde perpetuals	6.253	7.972
Perpetuals	*15.633*	*15.943*
Perpetuals phase out	*(9.380)*	*(7.972)*
TOTAAL NUTTIG EIGEN VERMOGEN	**1.111.395**	**1.127.656**

Het totaal nuttig eigen vermogen evolueert van 1.128 miljoen EUR in 2017 naar 1.111 miljoen EUR in 2018.

Opmerking: op vraag van de toezichthouder heeft AXA Bank Belgium de uitgestelde belastingvorderingen in december 2017 aangepast. Dit heeft enerzijds geleid tot een afname van het prudentiële kapitaal, en van een vermindering van de risicogewogen activa anderzijds. Alle tabellen met vergelijkende cijfers over 2017 werden daardoor aangepast in dit hoofdstuk.

4.7.4 Prudentiële kapitaalsvereisten

De prudentiële kapitaalsvereisten zijn gebaseerd op het concept van risicogewogen activa. De minimale prudentiële kapitaalsvereisten onder Pijler 1 worden specifiek gedefinieerd in de regelgeving. De risicogewogen activa worden berekend op basis van specifieke Baselregels voor gewogen risico's waarvoor AXA Bank Belgium goedkeuring heeft gekregen. In de meeste gevallen wordt de "Standardised Approach" toegepast binnen de bank. De "Internal Ratings Based"-benadering (IRB) wordt enkel toegepast voor de Belgische retailactiviteit. De vereiste betreffende het operationeel risico volgt de BIA ("Basic Indicator Approach").

Het volume aan risicogewogen activa onder Basel III bedraagt 6.716 miljoen EUR op 31 december 2018.

RISICOPOSTEN (in '000 EUR)	31/12/2018	31/12/2017
Risicogewogen posten voor het kredietrisico	5.441.510	4.347.321
Risicoposten voor het marktrisico	171.601	177.835
Risicoposten voor het operationele risico	658.504	675.882
Risicoposten voor aanpassing van de kredietwaardering	443.897	66.309
TOTAAL VAN DE RISICOPOSTEN	**6.715.512**	**5.267.348**

De Belgische toezichthouder heeft voor alle banken die de IRB-modellen gebruiken een add-on toegepast van 5% op de Belgische hypotheekleningen. Deze bijkomende kapitaalsvereiste, berekend als een add-on van 5% op de IRB-risicogewogen activa inzake hypotheekleningen op woningen in België zit vervat in de risicogewogen activa (kredietrisico).

Vanaf juni 2018 heeft de Belgische toezichthouder de Belgische banken verplicht om bovenop de 5% add-on een extra macroprudentiële buffer aan te houden van 33% van de risicogewogen bedragen van de hypotheekleningen met een Belgische woning als onderpand onder de IRB-benadering.

AXA Bank Belgium paste in 2018 haar LGD-model aan voor hypotheekleningen door een fijnere segmentering van haar portefeuilles door te voeren vanuit een risicobeheersperspectief. De risicogewogen activa stegen van 5.267 miljoen EUR in 2017 naar 6.716 miljoen EUR in 2018. Deze stijging komt voornamelijk voort uit de risicogewogen activa opgenomen in de berekening van het kredietrisico.

4.7.5 Kapitaalratio's

De prudentiële solvabiliteitsratio's vergelijken het eigen vermogen van AXA Bank Belgium met haar risicogewogen activa.

De hoge solvabiliteitsratio's van AXA Bank Belgium zijn het gevolg van haar strategie van voorzichtige beleggingen en toekenning van kredieten.

Kapitaalratio's	31/12/2018	31/12/2017
Overgangsdefinitie		
Tier 1-kernkapitaalratio	15,08%	19,44%
Tier 1-kapitaalratio	16,42%	21,15%
Totale kapitaalratio	16,55%	21,41%
Ingefaseerde definitie		
Tier 1-kernkapitaalratio	15,08%	19,62%
Tier 1-kapitaalratio	16,42%	21,33%
Totale kapitaalratio	16,46%	21,44%

Opmerking: op vraag van de toezichthouder heeft AXA Bank Belgium de uitgestelde belastingvorderingen in december 2017 aangepast. Dit heeft enerzijds geleid tot een afname van het prudentiële kapitaal, en van een vermindering van de risicogewogen activa anderzijds. Voor bovenstaande tabel "Kapitaalratio's" werden de vergelijkende cijfers over 2017 daardoor aangepast.

De Common Equity T1, T1 en totale kapitaalratio houden rekening met de overgangsbepalingen van Basel III.

Alle solvabiliteitsratio's daalden tegenover vorig jaar. Dit wordt voornamelijk verklaard door een significante stijging van de risicogewogen activa in 2018, voornamelijk door de nieuwe add-on voor retailkredietrisico's zoals bepaald door de IRB. Op 31 december 2018 bedraagt de Tier 1-ratio van AXA Bank Belgium 16,42% (21,15% in 2017) en de totale eigenvermogensratio 16,55% (21,41% in 2017).

Dezelfde ratio's maar "fully loaded" (alsof Basel III reeds van toepassing zou zijn) bedragen respectievelijk 16,42% en 16,46% (21,33% en 21,44% in 2017).

AXA Bank Belgium beantwoordt aan alle minimale kapitaalvereisten die worden opgelegd door Basel III. De bank beantwoordt eveneens aan de striktere percentages betreffende Tier 1-kapitaal die zijn opgelegd door SREP.

4.7.6 Hefboomratio

De hefboomratio is een aanvullende maatregel binnen het Baselkader. Het is de verhouding tussen Tier 1 en de totale blootstelling (rubrieken op de balans en buitenbalans).

Het doel is om overmatige hefboomwerking te beperken en de activa van instellingen meer in lijn te brengen met hun kapitaal. De "leverage exposure" van AXA Bank Belgium bleef vrij stabiel. Vermits het Tier 1-kapitaal afnam is de hefboomratio van de bank op basis van de hidige CRR-regelgeving ("Delegated Act") licht gedaald in 2018 (4,18% per eind december 2018 tegenover 4,24% in 2017). Ook "fully loaded" was dat het geval (4,18% per eind december 2018 tegenover 4,28% in 2017).

Rekening houdend met de lage risico's van de activa van AXA Bank Belgium levert dit een comfortabele buffer op.

Hefboomratio	31/12/2018	31/12/2017
Overgangsdefinitie	4,18%	4,24%
Ingefaseerde definitie	4,18%	4,28%

Opmerking: op vraag van de toezichthouder heeft AXA Bank Belgium de uitgestelde belastingvorderingen in december 2017 aangepast. Dit heeft enerzijds geleid tot een afname van het prudentiële kapitaal, en van een vermindering van de risicogewogen activa anderzijds. Voor bovenstaande tabel "Hefboomratio" werden de vergelijkende cijfers over 2017 daardoor aangepast.

5 Reële waarde van financiële activa en verplichtingen

5.1 Reële waarde van retailactiviteiten

Voor activa en verplichtingen op korte termijn of die onmiddellijk opvraagbaar zijn, neemt AXA Bank Belgium de boekwaarde als de beste benadering.

De reële waarde van de overige retailproducten wordt in een aantal stappen berekend:

- eerst worden de toekomstige cashflows berekend op basis van de productkenmerken (rentevoet van de klant, betalingsfrequentie, enz.);
- deze cashflows worden vervolgens aangepast om rekening te houden met vervroegde terugbetalingen (2.5% op jaarbasis voor woonkredieten, 4% voor investeringskredieten, 10% op jaarbasis voor leningen op afbetaling);
- de berekening van de reële waarde, die gebaseerd is op de Monte-Carlosimulatie, omvat de caps en floors die besloten zijn in de variabele woonkredieten. Daarbij worden een reeks van rentescenario's gegenereerd. In elk van deze scenario's worden de kasstromen van de woonkredieten gesimuleerd, rekening houdend met de caps en floors. Zo zal bijvoorbeeld de aangepaste rentevoet van de klant afhangen van de gesimuleerde marktrente, met als maximum de contractuele cap van het woonkrediet. De reële waarde van de portefeuille wordt dan bepaald door het gemiddelde te nemen van de verdisconteerde kasstromen in het Monte-Carloscenario.

Daarna worden de (aangepaste) kasstromen verdisconteerd op basis van de IRS-curve. Per product wordt de IRS-curve aangepast met een kostenspread om rekening te houden met de beheerskosten van dat product.

5.2 Reële waarde van financieringsactiviteiten (treasury)

De financiële instrumenten worden in 3 categorieën ingedeeld.

De eerste categorie bestaat uit de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde niveau 1 wordt bepaald op basis van marktprijzen in een actieve markt.

De vaststelling van het bestaan van een actieve markt is meestal eenduidig met marktinformatie beschikbaar voor het publiek en investeerders. Er is geen afgelijnde beschrijving of minimale drempel van de activiteit die "regelmatig voorkomende markttransacties" vertegenwoordigt, waardoor het niveau van de daadwerkelijke transacties dienen te worden beoordeeld met inachtneming van de frequentie en het volume. Een laag transactievolume vertegenwoordigt niettemin nog steeds een prijs als deze bepaald is in een normale economische omgeving op een objectieve basis. De transactiebedragen zijn belangrijke indicatoren van de reële waarde.

Indien de markt voor een bepaald instrument niet actief is of de marktprijzen niet of niet op regelmatige basis beschikbaar zijn, wordt gebruik gemaakt van waarderingstechnieken gebaseerd op de geactualiseerde waarde van toekomstige kasstromen en de prijsbepaling van optiemodellen. Deze waarderingstechnieken maken gebruik van marktdata zoals rentecurves, dividendrendement, indexniveaus en volatiliteitsgegevens. AXA Bank Belgium maakt gebruik van informatie uit Bloomberg, Markit en/of Interactive Data of aangeleverd door betrouwbare tussenpersonen. Deze prijzen worden vervolgens intern gevalideerd of de instrumenten worden gewaardeerd aan de hand van interne waarderingstechnieken.

Het gebruik van waarneembare inputparameters leidt tot een reële waarde niveau 2, terwijl het gebruik van niet-waarneembare input tot een reële waarde niveau 3 leidt, tenzij hun invloed niet significant is. Waarneembare inputs worden ontwikkeld met behulp van marktgegevens, zoals publiek beschikbare informatie over feitelijke gebeurtenissen of transacties, die de veronderstellingen weerspiegelen die marktdeelnemers zouden gebruiken bij het bepalen van de prijs van het instrument.
Het belang van niet-waarneembare parameters wordt geëvalueerd (1) op het niveau van elk individueel financieel instrument en (2) in zijn geheel.

1. De specifieke impact van niet-waarneembare parameters op de reële waarde van elk financieel instrument wordt beoordeeld zolang de mark-to-market ervan [0,05%] van de totale balans overschrijdt. Ze worden beschouwd als zijnde meer dan een onbelangrijke impact te hebben wanneer ze de wijziging van de reële waarde van een financieel instrument met [30%] of meer beïnvloeden. Indien AXA Bank Belgium de specifieke impact van de niet-waarneembare parameters op de reële waarde van het instrument niet met redelijke inspanningen kan meten, wordt het instrument automatisch gecatalogeerd in niveau 3.

2. Op het totaalniveau wordt gecontroleerd of de globale mark-to-market van alle financiële instrumenten die niet-waarneembare parameters gebruiken die niet gecatalogeerd worden onder niveau 3 de [2%] van de totale balans niet overschrijdt.

AXA Bank Belgium hanteert een beslissingstabel waarbij de toegekende niveaus per klasse van financieel instrument wordt weergegeven. Een specifiek comité zorgt voor een regelmatige herziening minstens 1 keer per jaar van deze beslissingstabel om ervoor te zorgen dat deze nauwkeurig en allesomvattend is. Het speciale comité is minstens samengesteld uit de managers van de boekhoudbeleidsregels (inclusief CTFM) en de middle-office dat het bedrijf vertegenwoordigt.

Indien er op het niveau van dit specifiek comité onenigheid zou bestaan over de reëlewaardeclassificatie, zou het punt worden overgemaakt aan de CFO van AXA Bank Belgium voor beslissing over de niveauclassificatie.

Vanaf het boekjaar 2018 wordt de reële waarde van de derivaten berekend op basis van de "exit"-prijs, en bijgevolg rekening houdend met de "bid-ask spread". Tot en met het boekjaar 2017 gebeurde de waardering op basis van de "mid"-prijs, waarbij een correctie doorgevoerd werd in Corep voor de "bid-ask spread". De impact is -2,4 miljoen EUR op de resultatenrekening (resultaten op financiële activa en verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden).

De tweede categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Vorderingen op andere bankiers

Vorderingen op andere bankiers bevatten interbancaire plaatsingen en reverse repo's.
De geraamde reële waarde is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Leningen en vorderingen op klanten

Deze leningen en vorderingen zijn opgenomen voor hun nettoboekwaarde, na waardeverminderingen. De geraamde reële waarde van leningen en vorderingen vertegenwoordigt het verdisconteerd bedrag van de toekomstige verwachte kasstromen. Deze verwachte kasstromen zijn verdisconteerd volgens de huidige marktomstandigheden om zo de reële waarde te bepalen.

Verplichtingen

Deposito's en ontleningen

De geraamde reële waarde van vastrentende deposito's, repotransacties en overige vastrentende ontleningen zonder genoteerde marktprijs is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Uitgegeven schuldinstrumenten

Voor de uitgegeven depositocertificaten wordt een verdisconteerd kasstroommodel gebruikt gebaseerd op een huidige rendementscurve van toepassing voor de resterende looptijd van het instrument tot op de vervaldag.

De derde categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Aandelen die zijn opgenomen voor hun aankoopprijs als beste inschatting van hun marktwaarde.

Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep). Vermits de activa en verplichtingen elkaar daardoor grotendeels opheffen is de sensitiviteit van de reële waarde door niet-obseveerbare inputs zeer beperkt.

Verplichtingen

Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep). Vermits de activa en verplichtingen elkaar daardoor grotendeels opheffen is de sensitiviteit van de reële waarde door niet-obseveerbare inputs zeer beperkt.

Financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Uitgegeven EMTN's, de reële waarde hiervan werd bepaald aan de hand van de "discounted cash flow"-methode, waarbij als niet-waarneembare inputs volatiliteiten gebaseerd op historische data gebruikt worden. Een stijging (daling) van 10% van de groeiratio ("growth rate") zou daarbij leiden tot een stijging (daling) van de reële waarde met 16,2 miljoen EUR (2017: 18,6 miljoen EUR).

Overzicht van activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde

Activa / Verplichtingen 2018.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	773.776		760.888	12.888
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies				
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	2.319.297	2.306.234	950	12.113
Activa derivaten - hedge accounting	17.584		17.584	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	353.394		339.789	13.605
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.215.175		713.953	501.222
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	68.500		68.500	

Tabel FVAL.1

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Activa / Verplichtingen 2017.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	1.247.291	6	1.217.176	30.109
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Voor verkoop beschikbare financiële activa	2.952.270	2.944.563	978	6.730
Activa derivaten - hedge accounting	67.552		67.552	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	824.596	99	813.099	11.398
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.348.872		802.499	546.373
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	287.907		287.907	

Tabel FVAL.2

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:				
31.12.2018	Level 3 BEGINSALDO	W&V	overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	RW Level 3 EINDSALDO
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	6.730	0	0	5.383	0	12.113
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0	0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	30.109	-15.753	0	-1.468	0	12.888
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-557.771	14.755	7.689	20.500	0	-514.827
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-520.933**	**-998**	**7.689**	**24.415**	**0**	**-489.827**

Tabel FVAL.3

(a) Komt overeen met de gerealiseerde en niet-gerealiseerde W&V en overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) gedurende de period van financiële activa/verplichtingen geklasseerd
(b) Afwikkelingen gedurende de periode van financiële activa/erplichtingen geklasseerd als level 3 bij het begin (Aankopen, Verkopen en terugbetaling van effecten)

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:				
31.12.2017	Level 3 BEGINSALDO	W&V	OCI	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	RW Level 3 EINDSALDO
Voor verkoop beschikbare activa	6.730	0	0	0	0	6.730
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0	0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	25.856	4.102	0	151	0	30.109
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-484.250	-1.335	-14.899	-57.287	0	-557.771
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-451.664**	**2.767**	**-14.899**	**-57.136**	**0**	**-520.933**

Tabel FVAL.4

(a) Komt overeen met de gerealiseerde en niet-gerealiseerde W&V en OCI gedurende de period van financiële activa/verplichtingen geklasseerd als level 3 bij het begin (inclusief impact
(b) Afwikkelingen gedurende de periode van financiële activa/erplichtingen geklasseerd als level 3 bij het begin (Aankopen, Verkopen en terugbetaling van effecten)

De bewegingen in de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde gebaseerd wordt op genoteerde prijzen of waarneembare data andere dan genoteerde prijzen vinden voornamelijk hun oorzaak in volgende elementen (in duizenden EUR):

FV 2018 Delta	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-410.158	-27	5.383
IMPACT IFRS 9	-176.605	0	0
Van Level 2 naar Level 1	0	0	0
Van Level 3 naar Level 2	0	0	0
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-51.566	0	0
TOTAAL	**-638.329**	**-28**	**5.383**

Tabel FVAL.5

FV 2017 Delta	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-1.277.526	0	0
Van Level 2 naar Level 1	0	0	0
Van Level 3 naar Level 2	0	0	0
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-75.191	0	0
TOTAAL	**-1.352.717**	**0**	**0**

Tabel FVAL.6

Reëlewaardehiërarchie: financiële instrumenten gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Activa / Verplichtingen 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	22.817.320	25.049.649	154.704		24.894.945
Schuldbewijzen	176.254	154.704	154.704		
Leningen en voorschotten	22.641.066	24.894.945			24.894.945
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs	23.868.409	23.904.734		4.857.881	19.046.853
Deposito's	18.189.614	18.189.614			18.189.614
In schuldbewijzen belichaamde schulden	4.848.349	4.884.674		4.857.881	26.793
Overige verplichtingen	830.446	830.446			830.446

Tabel.FVAL.7

Activa / Verplichtingen 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Leningen en vorderingen	21.921.564	23.681.062			23.681.062
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten	21.921.564	23.681.062			23.681.062
Held-to-maturity investments					
Schuldbewijzen					
Leningen en voorschotten					
Financiële verplichtingen tegen kostprijs	23.398.416	23.478.145		4.289.462	19.188.683
Deposito's	18.362.605	18.362.605			18.362.605
In schuldbewijzen belichaamde schulden	4.253.792	4.333.521		4.289.462	44.059
Overige verplichtingen	782.019	782.019			782.019

Tabel.FVAL.8

De reële waarde van de leningen en vorderingen is het resultaat van een eigen berekening, via een actualisatie van de cashflows van de kredieten met de 6-maandsswapcurve.

De financiële verplichtingen tegen kostprijs waarvoor de reële waarde werd berekend, betreffen de “covered bonds” waarvoor de reële waarde gebaseerd is op ofwel informatie opgemaakt door meer dan 20 marktparticipanten ofwel kan bekomen worden via Bloomberg.

5.3 Dag 1-resultaten

Tijdens het boekjaar 2018 werden geen dag 1-resultaten geboekt.

5.4 Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille

Op basis van een interne beoordeling uitgevoerd door AXA Bank Belgium, raamt het management de impact van de toepassing van CVA (“Credit Valuation Adjustment”) en DVA (“Debit Valuation Adjustment”) op de derivatenportefeuille op een bruto-CVA van 3,9 miljoen EUR en een bruto-DVA van 2,8 miljoen EUR. De netto-impact (winst) van 1,1 miljoen EUR (voor belastingen) werd op de balans opgenomen. De evolutie tegenover het saldo per eind 2017 (een winst (voor belastingen) van 3,5 miljoen EUR) zorgt bijgevolg voor een negatieve impact op de resultatenrekening (voor belastingen) in 2018 van 2,4 miljoen EUR.

IFRS 13 – *Reële waarde* definieert het concept reële waarde. Meer bepaald met betrekking tot derivaten moet er volgens deze norm een waardering van het kredietrisico worden opgenomen bij de bepaling van de reële waarde via een CVA en een DVA. De CVA waardeert het kredietrisico dat AXA Bank Belgium loopt bij tegenpartijen, terwijl de DVA het risico waardeert dat de tegenpartij loopt bij AXA Bank Belgium.

De CVA en DVA worden netto berekend per tegenpartij. CVA (DVA) is een functie van de totale blootstelling op de afsluitdatum, de credit spread van de tegenpartij (AXA Bank Belgium) en de gemiddelde resterende looptijd van de verrichtingen. De blootstelling voor de totale nettopositie bestaat uit de huidige blootstelling, namelijk het verschil tussen de waardering tegen marktwaarde op de afsluitdatum en het uitgewisselde onderpand op die datum, en de potentiële toekomstige blootstelling, namelijk de verwachte verandering in reële waarde van de positie over een periode van 10 dagen.

Deze blootstelling wordt gehandhaafd tot de gemiddelde vervaldag van de verrichtingen.

Het subelement "huidige blootstelling" evolueert in de tijd. Voor de eerste 10 dagen stemt ze overeen met het verschil tussen de reële waarde van de posities op de afsluitdatum en de waarde van het onderpand dat werd omgeruild op deze datum. Vanaf de 11de dag wordt deze huidige blootstelling vervangen door de maximale huidige blootstelling zoals die bepaald wordt door de onderpandovereenkomst ("CSA Threshold" en "Minimum Transfer Amount") aangepast met een coëfficiënt die de gemiddelde blootstelling van de laatste 3 maanden weergeeft, verhoogd met een eventuele initieel op afsluitdatum betaalde/ontvangen marge evenals een eventueel structureel en significant verschil tussen het verstrekte/ontvangen onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium. Er dient opgemerkt dat geen enkel structureel verschil werd vastgesteld eind 2018 tussen het onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium.

5.5 Toepassing van de DVA op uitgegeven EMTN's

Zie hoofdstuk 28 *Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen*.

6 Gebruik van schattingen en beoordelingen

AXA Bank Belgium maakt gebruik van schattingen en beoordelingen in het kader van het opstellen van haar Geconsolideerde Jaarrekening op basis van IFRS. Deze schattingen en beoordelingen worden continu getoetst en zijn gebaseerd op de ervaring uit het verleden en andere factoren, waaronder een aanvaardbare inschatting van toekomstige gebeurtenissen gebaseerd op de huidig gekende omstandigheden. Werkelijke resultaten kunnen afwijken van deze schattingen en beoordelingen.
Schattingen en beoordelingen vinden vooral plaats in de volgende gebieden:

- beoordeling van de classificatie van financiële activa op basis van het bedrijfsmodel en de karakteristieken van de contractuele kasstromen (zie hoofdstuk 2.2.2.1 *Financiële activa: waarderingscategorieën);*
- beoordeling van de classificatie van financiële verplichtingen (zie hoofdstuk 2.2.2.2 *Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën*);
- schatting van bijzondere waardeverminderingen voor verwachte kredietverliezen op financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs en op financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeverminderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- beoordeling in welke mate het kredietrisico op die financiële activa significant verhoogd is en het gebruik van toekomstgerichte informatie (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- schatting van waardeverminderingen voor kredietverliezen (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- beoordeling van de indeling in categorieën met betrekking tot het bepalen van de reële waarde (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- bepaling van de reële waarde van niet-genoteerde financiële instrumenten (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- schatting van uitgestelde belastingvorderingen (zie hoofdstukken 2.9.3 *Schatting van uitgestelde belastingen* en 16 *Winstbelasting*);
- waardering van de CVA en DVA op derivaten en op financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies (zie hoofdstukken 5.4 *Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille* en 28 *Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen*);
- schatting van de kostprijs van verloningen in aandelen en opties (zie hoofdstuk 13.3 *Verloningen in aandelen en opties*);
- schatting van voorzieningen voor pensioenverplichtingen (zie hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*);
- schatting van de bestaande verplichtingen die voortvloeien uit gebeurtenissen in het verleden bij de opname van andere voorzieningen (zie hoofdstuk 31 *Voorzieningen*);
- schatting van de verwachte gebruiksduur van materiële en immateriële vaste activa (zie hoofdstuk 2.10 *Materiële en immateriële vaste activa*)
- het bepalen van controle bij het opstellen van de consolidatiekring (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*.

7 Baten (lasten) uit provisies en vergoedingen

Baten uit en lasten in verband met provisies en vergoedingen in '000 EUR	2018.12	2017.12
Baten uit provisies en vergoedingen		
Effecten	33.247	30.591
Uitgiften	31.302	28.222
Aan- en verkooporders	135	100
Overige	1.811	2.270
Clearing en afwikkeling		
Trust- en zaakwaarnemende activiteiten	930	906
Vermogensbeheer		
Bewaring	930	906
Andere zaakwaarnemende transacties		
Verplichtingen uit hoofde van leningen		
Betalingsdiensten	7.682	7.177
Gestructureerde financiering		
Vergoeding voor beheersdiensten met betrekking tot effectiseringsactiviteiten		
Overige financiële diensten	48.867	24.619
TOTAAL	**90.726**	**63.293**
Lasten in verband met provisies en vergoedingen		
Provisies betaald aan tussenpersonen (acquisitiekosten)	36.759	44.271
Clearing, afwikkeling en bewaring	632	781
Overige	39.859	8.700
TOTAAL	**77.250**	**53.752**

Tabel FCIE.1

8 Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening

Winsten of (-) verliezen bij verwijdering uit de balans van financiële activa en verplichtingen die niet als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies zijn aangewezen 2018.12 in '000 EUR	*Netto*
Schuldbewijzen	5.774
Leningen en voorschotten	3.438
Deposito's	
Uitgegeven schuldbewijzen	
Overige financiële verplichtingen	
TOTAAL	9.213

Tabel GLNPL.1

Gerealiseerde nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening 2017.12 in '000 EUR	*Netto*
Voor verkoop beschikbare financiële activa	44.636
Leningen en vorderingen (met inbegrip van financiële leases)	3.269
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	6.018
Andere	
TOTAAL	53.922

Tabel GLNPL.2

9 Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening

Winsten of (-) verliezen op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2018.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Schuldbewijzen		
Leningen en voorschotten		
Deposito's		
Uitgegeven schuldbewijzen	27.921	-688
Overige financiële verplichtingen		
TOTAAL	27.921	-688

Tabel GLFVPL.1

Nettoresultaten op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2017.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening		
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	10.604	
TOTAAL	10.604	

Tabel GLFVPL.2

10 Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van afdekkingstransacties

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2018.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	-50.124
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	51.052
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	928

Tabel GLHA.1

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2017.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	127.325
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	-124.986
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	2.340

Tabel GLHA.2

Inclusief de afschrijving van de wijziging in de reële waarde van de afgedekte positie.

De ineffectiviteit inzake reëlewaardeafdekkingen staat vermeld in de resultatenrekening, in de lijn lijn “Winsten (verliezen) op administratieve verwerking van afdekkingstransacties”.

11 Overige exploitatiebaten en -lasten

Overige exploitatiebaten en -lasten in '000 EUR	2018.12	2017.12
EXPLOITATIEBATEN	21.602	38.417
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen		166
Huurinkomsten uit vastgoedbeleggingen		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Overige baten verbonden met vastgoedbeleggingen		
Operationele leases		
Overige	21.602	38.251
EXPLOITATIELASTEN	2	1.467
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode huurinkomsten hebben gegenereerd		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode geen huurinkomsten hebben gegenereerd		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Operationele leases		1.465
Overige	2	2
TOTAAL	21.600	36.951

Tabel OONI.1

12 Operationele leasing

Leasingactiviteiten als leasinggever, behoren niet tot het activiteitsdomein van AXA Bank Belgium.
Als leasingnemer heeft AXA Bank Belgium enkel operationele-leasingcontracten.
Deze worden met betrekking tot de huur van de bedrijfswagens en fietsen evenals de huur van bedrijfsgebouwen hierna vermeld.

Activa aangehouden als een lessee in het kader van een operationele lease 2018.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de lessee - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.256		1.519		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	1.501				
> 5 jaar	52				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	**2.809**		**1.519**		

Tabel OLA.1

Activa aangehouden als een lessee in het kader van een operationele lease 2017.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de lessee - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.079		1.465		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	1.710				
> 5 jaar	53				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	**2.842**		**1.465**		

Tabel OLA.2

13 Personeelslasten

13.1 Samenstelling van de personeelsuitgaven

Personeelsuitgaven in '000 EUR	2018.12	2017.12
Bezoldigingen	59.309	59.257
Sociale lasten	15.369	22.888
Rust- en overlevingspensioenen en soortgelijke uitgaven	1.228	1.850
Op aandelen gebaseerde betalingen		
Andere	17.021	4.855
TOTAAL	92.928	88.850

Tabel PE.1

13.2 Pensioentoezeggingen en andere prestaties

13.2.1 Algemene principes

13.2.1.1 Pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen

De geëvalueerde regelingen vertegenwoordigen enerzijds de pensioenregelingen en anderzijds de medische voordelen die verbonden zijn aan de hospitalisatiedekkingen na het pensioen.

AXA Bank Belgium beschikt over 13 pensioenregelingen waarvan er 7 wettelijk zijn gestructureerd als pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen.

De pensioenstelsels zijn onderworpen aan de in België geldende prudentiële en sociale regels, meer bepaald aan de wet op de aanvullende pensioenen (WAP).

In overeenstemming met de Belgische wetgeving die geldt voor de pensioenregelingen van de tweede pijler (de wet op de aanvullende pensioenen), moeten alle Belgische pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen onder de IFRS-standaarden worden beschouwd als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen. De wet op de aanvullende pensioenen bepaalt dat in het kader van de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, de werkgever een rendement van minstens 3,75% moet voorzien op de persoonlijke bijdrage van de werknemer en 3,25% op de werkgeversbijdragen. Vanaf 2016 wordt dit minimale rendementspercentage een variabele rentevoet die gebaseerd is op de Belgische OLO-overheidsobligaties, maar met een minimumrendement dat vastgelegd is op 1,75% en een maximumrendement dat vastgelegd is op 3,75%.

Vanwege dit minimumrendement dat in België moet worden gewaarborgd voor de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, is de werkgever blootgesteld aan een financieel risico (er is een wettelijke verplichting om aanvullende bijdragen te betalen als het rendement van de onderliggende activa niet voldoet aan de wettelijke vereisten, door alle personeelsverloningen met betrekking tot de werknemersprestaties tijdens de lopende en vorige periode te betalen). Deze pensioenregelingen moeten bijgevolg worden geclassificeerd en geboekt als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen onder IAS 19 - *Personeelsbeloningen*.

Voor dit type pensioenregelingen worden de volgende boekhoudmethodes gebruikt om de activa en verplichtingen te waarderen:

- De contante verplichting (of "defined benefit obligation") wordt bepaald door de gewaarborgde minimumreserve op de berekeningsdatum te projecteren tegen de minimaal gewaarborgde rentevoet tot de veronderstelde pensioendatum, en die vervolgens te actualiseren aan de hand van de weerhouden discontovoet, rekening houdend met de overlevings- en vertrekveronderstellingen.
- De reële waarde van de activa ("assets") wordt bepaald op basis van de reëel samengestelde reserves (op basis van de stortingen en reële rendementen op de berekeningsdatum).

Anderzijds biedt AXA Bank Belgium hospitalisatiedekkingen aan zijn werknemers die met pensioen vertrekken. De geboden waarborgen zijn voor een groot deel van de werknemers gelijkaardig aan de waarborgen die geboden worden tijdens de activiteitsperiode. AXA Bank Belgium financiert deels deze voordelen die toegekend worden aan het personeel na de pensionering.

De economische veronderstellingen die werden gebruikt voor de waardering van elke regeling op 31 december van het jaar, zijn de volgende:

	2018	2017	2016	2015	2014
Discontovoet	1,55%	1,45%	1,50%	2,30%	1,80%
Inflatievoet	1,70%	1,60%	1,60%	1,60%	2,00%
Percentage loonsverhogingen	2,40%	2,30%	2,60%	2,60%	3,00%

Tabel PE.2

De evolutie van de kosten voor de gezondheidszorg wordt op 2% per jaar geraamd.
De sterftetafels die voor de beoordelingen van de toezeggingen worden gebruikt, zijn de sterftetafels MR/FR (Koninklijk besluit van 14 november 2003 betreffende de levensverzekeringsactiviteit) met een leeftijdsverlaging van 5 jaar.
De veronderstelde pensioenleeftijd is 65 jaar, om rekening te houden met de verwachte trends op lange termijn.
Het percentage waarschijnlijkheid van vertrek voor de pensionering wordt vastgesteld per leeftijd overeenkomstig de onderstaande tabel:

Leeftijd	percentage
< 20 jaar	0,0%
20 jaar <= 24 jaar	8,0%
25 jaar <= 29 jaar	8,0%
30 jaar <= 34 jaar	8,0%
35 jaar <= 39 jaar	5,0%
40 jaar <= 44 jaar	3,5%
45 jaar <= 49 jaar	3,0%
50 jaar <= 54 jaar	2,0%
55 jaar <= 59 jaar	1,8%
60 jaar <= 65 jaar	1,8%

Tabel PE.3

Al deze veronderstellingen werden bepaald in overeenstemming met de statistische waarnemingen voor de betrokken populaties en met de economische verwachtingen:

- de disconteringsvoet wordt bepaald op de afsluitdatum op basis van de marktrente voor AA-bedrijfsobligaties van de eurozone en in functie van de duration en de kenmerken van de regelingen. De duration van de verbintenissen bedraagt ongeveer 10,2 jaar op het einde van 2018 tegenover ongeveer 10,4 jaar op het einde van 2017.
- door een verlaging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO ("defined benefit obligation", actuariële schuld) wijzigen met +5,4% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +5,2%.
- door een verhoging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met -4,7% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met -4,7%.
- door een stijging van het inflatiepercentage met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +2,6% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +3,5%.

- door een stijging van het inflatiepercentage van de medische kosten met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +0,3% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +0,5%.
- door een stijging van een aangroei van de lonen met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +5,4% en de kostprijs van de diensten geleverd gedurende de periode met +6,6%.

Jaarlijkse variatie van de pensioentoezeggingen en andere prestaties

De jaarlijkse evolutie van de actuariële schuld ("Defined Benefit Obligation") wordt berekend op basis van de volgende elementen:

- de aan het dienstjaar toegerekende pensioenkosten ("service cost", vertegenwoordigt de toename van de actuariële schuld voor een bijkomend dienstjaar);
- de intrest op de actuariële schuld, die de disconteringsvoet op een jaar vertegenwoordigt ("interest cost");
- de werknemersbijdragen;
- de wijzigingen van de regelingen (wijziging van regeling, vermindering van rechten, vereffening van rechten, overnames en verkopen, enz.) – in dat kader valt de transfer van enkele personeelsleden van AXA Tech naar AXA Bank Belgium te noteren ;
- de actuariële winst en verlies (als gevolg van wijzigingen van de veronderstellingen en de ervaring);
- de door de werkgever en de activa betaalde prestaties ("benefits paid").

13.2.2 Informatie gepresenteerd in de balans

De informatie die in de balans wordt gepresenteerd voor de pensioentoezeggingen en andere prestaties, is het verschil tussen de actuariële schuld en de reële waarde van de fondsbeleggingen. Wanneer dit verschil positief is, wordt er een provisie opgenomen. Wanneer dit verschil negatief is, wordt er een voorafbetaalde kost opgenomen in de balans.

Bovendien, en in overeenstemming met IAS 19 - *Personeelsbeloningen*, wordt er een activacategorie, "afzonderlijke actiefpost" ("separate assets") geheten, in de balans opgenomen. De IFRS-standaarden hebben het concept "afzonderlijke actiefpost" gecreëerd, activa die niet van de actuariële schuld kunnen worden afgetrokken. Binnen AXA Bank Belgium zijn de afzonderlijke actiefposten verzekeringscontracten, uitgegeven door bepaalde dochterondernemingen van de Groep om hun vastebijdrageregelingen te dekken. In boekhoudtermen is het gevolg van de afzonderlijke actiefposten een toename van de voorafbetaalde provisie of een daling van de voorafbetaalde kost. Deze activa worden gepresenteerd in een apart gedeelte van de volgende tabel. Omdat deze activa alleen ter beschikking zijn van de eventuele schuldeisers in geval van faillissement, is hun economische aard dus gelijkaardig aan die van de fondsbeleggingen als de exploitatie wordt voortgezet. Omdat deze activa beschikbaar worden gesteld via een verzekeringscontract, verplichten de IFRS-standaarden echter om ze in de categorie "afzonderlijke actiefposten" op te nemen en dit ondanks hun economische aard.

Op basis van de IAS 19-regels neemt AXA Bank Belgium alle actuariële winsten en verliezen op in een aparte regel van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI).

De actuariële winsten en verliezen worden gedefinieerd als aanpassingen die te wijten zijn aan veranderingen in de actuariële veronderstellingen en ervaringsaanpassingen (evoluties van de kenmerken van de populatie tussen twee waarderingen). De actuariële winsten en verliezen omvatten ook de verschillen tussen het verwachte rendement (dat overeenstemt met de disconteringsvoet in overeenstemming met IAS 19) en het reële rendement van de financiële beleggingen.

De norm IAS 19 legt ook op dat de taksen en sociale bijdragen die van toepassing zijn op de pensioenstelsels en de gezondheidszorgstelsels in België ten laste worden genomen.

De onderstaande tabel toont de evolutie van de actuariële schuld en de verschillen in de fondsbeleggingen van de pensioenregelingen en andere prestaties volgens de categorieën "fondsbeleggingen" en "afzonderlijke actiefposten" op 31 december 2018.

(In '000 EUR)	12.2018	12.2017
Evolutie van de verplichting		
Actuariële schuld aan het begin van de periode	152.292	161.193
Pensioenkosten	5.388	5.728
Interest op de actuariële schuld	1.720	1.792
Werknemersbijdragen	313	343
Wijzigingen van stelsel (incl. overnames en overdrachten)	2.888	
Actuariële winsten (verliezen) ten gevolge van op ervaring gebaseerde wijzigingen	1.115	-2.195
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de demografische veronderstellingen		-2.018
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de financiële veronderstellingen	-902	-3.876
Betaalde prestaties	-6.079	-8.591
Prestaties direct betaald door de werkgever	-117	-84
Opname van DC-plannen		
Inperkingen en afwikkelingen		
Actuariële schuld op het einde van de periode (A)	**156.618**	**152.292**
Evolutie van de fondsbeleggingen		
Reële waarde van de fondsbeleggingen aan het begin van de periode	10.428	10.860
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen		115
Reëel rendement van de fondsbeleggingen, met uitsluiting van het impliciet rendement van de fondsbeleggingen		285
Werkgeversbijdragen		
Werknemersbijdragen		9
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)	-10.428	
Betaalde prestaties		-841
Wisselkoerseffecten		
Reële waarde van de fondsbeleggingen op het einde van de periode (B)	**0**	**10.428**
Evolutie van de afzonderlijke actiefposten		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten aan het begin van de periode	93.891	91.412
Impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	1.160	1.000
Reëel rendement van de afzonderlijke actiefposten, met uitsluiting van het impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	1.242	2.450
Werkgeversbijdragen	6.468	6.528
Werknemersbijdragen	313	334
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)	12.204	
Betaalde prestaties	-6.195	-7.834
Wisselkoerseffecten		
Opname van DC-plannen		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	**109.083**	**93.891**
Financiering van de verplichtingen		
Ondergefinancierde stelsels (plan per plan)	-156.618	-141.864
Overgefinancierde stelsels (plan per plan)		
Niet-gefinancierde verplichtingen (B)-(A)	-156.618	-141.864
Kosten van de vorige niet-toegerekende diensten		
Gecumuleerde impact van de plafonnering van de activa		
Verplichtingen opgenomen in de resultatenrekening (exclusief afzonderlijke actiefposten)		
Vastgestelde activa		
Opgenomen provisies	-156.618	-141.864
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	**-156.618**	**-141.864**
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)		
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	-156.618	-141.864
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	109.083	93.891
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)	**-47.535**	**-47.973**

Tabel PE.4

Dit verschil is voornamelijk te verklaren door

- de verandering in de financiële en demografische veronderstellingen (zie hoofdstuk 13.2.1.1 *Pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen*)
- de omzetting van het pensioenfonds ex-Anhyp naar een verzekeringscontract bij AXA Belgium
- de transfer van enkele personeelsleden van AXA Tech naar AXA Bank Belgium.

13.2.3 Jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties

De jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties ("pension and other benefits expense"), die in de winst- en verliesrekening werd opgenomen (inbegrepen in de "kost van de pensioentoezeggingen en andere prestaties"), wordt hieronder gepresenteerd op 31 december 2017 en 2018:

(In '000 EUR)	12.2018	12.2017
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties		
Pensioenkosten	6.812	6.071
Vereffeningen, verminderingen	0	
Werknemersbijdragen	-313	-343
Interest op de actuariële schuld	1.720	1.792
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen / afzonderlijke actiefposten	-1.160	-1.115
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties	**7.058**	**6.405**

Tabel PE.5

13.2.4 Evolutie van de provisie op de balans (exclusief afzonderlijke actiefposten)

De evolutie van de provisie op de balans tussen 1 januari 2018 en 31 december 2018 toont enkel de evolutie van de provisie die is opgenomen in de jaarrekening van AXA Bank Belgium. Deze vergelijking houdt geen rekening met de afzonderlijke actiefposten ("separate assets"). Ze vertegenwoordigt bijgevolg niet helemaal de economische realiteit. De onderstaande tabel toont de gedetailleerde evolutie op het passief van de balans, met de afzonderlijke actiefposten toegevoegd op het einde van elk boekjaar.

De afzonderlijke actiefposten vertegenwoordigen de reële waarde van de activa die de verplichtingen dekken voor de toezeggingen met vaste prestaties die tegelijk worden gedekt door de verzekeringspolissen die bij AXA Bank Belgium werden onderschreven, die de werknemers directe rechten geven, en door de verzekeringspolissen met verbonden partijen die zich buiten de consolidatiekring bevinden. In deze omstandigheden kunnen deze activa niet worden aangemerkt als activa van stelsels die in mindering komen van de toezeggingen, maar vertegenwoordigen ze rechten op terugbetaling, geboekt als aparte actiefposten, overeenkomstig de aanbevelingen van de IAS 19-standaard.

De evolutie van de netto economische financiering van de verplichtingen tussen 1 januari 2018 en 31 december 2018 weerspiegelt de evolutie van de provisie die in de rekeningen van AXA Bank Belgium werd opgenomen en de evolutie van de afzonderlijke actiefposten.

(in '000 EUR)	12.2018	12.2017
Evolutie van de provisie op de balans		
Provisie op de balans aan het begin van de periode	**-141.864**	**-150.333**
Jaarlijks kost van de pensioenen en de andere prestaties	-7.421	-7.739
Werkgeversbijdragen		
Werknemerprestaties	117	84
Prestaties betaald door de afzonderlijke actiefposten	6.079	7.750
Actuariële winsten en verliezen opgenomen in niet-gerealiseerde resultaten (Overige onderdelen van het totaalresultaat)	-213	8.374
Wijziging van regime	-13.316	
Provisie op de balans op het einde van de periode	**-156.618**	**-141.864**
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	109.083	93.891
Netto economische financiering van de verplichtingen op het einde van de periode	**-47.535**	**-47.973**

Tabel PE.6

Hierbij valt het effect aan te stippen van

- de transfer van enkele personeelsleden van AXA Tech naar AXA Bank Belgium (geboekt via de resultatenrekening)
- de omzetting van het pensioenfonds ex-Anhyp naar een verzekeringscontract bij AXA Belgium.

Deze stijging van de schuld is opgenomen in de lijn "Wijziging pensioenfonds".

13.2.5 Toekomstige betalingen (betaalde prestaties en werkgeversbijdragen)

Raming van de toekomstige te betalen prestaties

De verwachte toekomstige prestaties bedragen 2,5 miljoen EUR voor 2019 en 3,4 miljoen EUR voor 2020. Deze bedragen kunnen variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren.

Verwachte werkgeversbijdragen voor de fondsbeleggingen en afzonderlijke actiefposten

De entiteiten moeten jaarlijks de kost van de rechten op prestaties financieren waarvoor de bijdragen worden bepaald als percentage van de lonen die recht geven op pensioen afhankelijk van de leeftijdsklasse of de anciënniteit van de begunstigden. Het geraamde bedrag van de door de werkgever te betalen bijdragen in 2019 in het kader van de pensioentoezeggingen bedraagt 5,9 miljoen EUR. Dit bedrag kan variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren en vertegenwoordigt de bijdragen zonder direct verband met de pensioenkost en de andere IFRS-prestaties.

13.2.6 Fondsbeleggingen

Als gevolg van de lange looptijd van de pensioentoezegging, bestaan de fondsbeleggingen in het algemeen uit aandelen, obligaties en vastgoed.

De fondsbeleggingen van AXA Bank Belgium zijn voornamelijk verzekeringscontracten met een gewaarborgd rendement. Deze contracten werden onderschreven bij AXA Belgium.

Voor het stelsel ex-Anhyp dat sinds 1 juli 1983 bestaat, was het financieringsvehikel een pensioenfonds tot en met 31 december 2017. De financiële activa van het fonds werden eind 2017 gerealiseerd. De overdracht van de actieve aangeslotenen naar een groepsverzekering bij AXA Belgium werd begin 2018 uitgevoerd.

13.3 Verloningen in aandelen en opties

13.3.1 Algemene principes

De hieronder vermelde instrumenten voor vergoeding in aandelen zijn voornamelijk instrumenten die aflopen in aandelen, maar omvatten ook instrumenten die aflopen in geld. De eenheidskosten van de instrumenten voor vergoeding in aandelen met afloop in aandelen variëren niet voor een gegeven plan, terwijl die van de instrumenten met afloop in geld bij elke afsluiting worden geactualiseerd.
De totale kost voor AXA Bank Belgium is niet significant voor 2018.

13.3.2 Aandelenopties AXA SA (“Stock-options AXA SA”)

De “Senior Executives” van de Groep konden tot 2016 opties op aandelen van AXA ontvangen in het kader van aandelenoptieplannen van de onderneming. De voorwaarden voor elke toekenning van aandelen konden variëren. Zo werden vorig jaar de opties toegekend tegen een prijs die niet lager was dan het gemiddelde van de slotkoersen van AXA op de beurs van Parijs gedurende de 20 noteringsdagen die aan de toekenning voorafgaan. Deze zijn geldig gedurende maximaal 10 jaar en in het algemeen uitoefenbaar in schijven van 33,33% per jaar van de derde tot de vijfde verjaardag van de datum van de toekenning van de opties.
Voor de begunstigden zijn de toegekende opties op aandelen onvoorwaardelijk verworven voor de twee eerste schijven, terwijl de derde schijf uitoefenbaar is indien een voorwaarde voor de prestatie van het aandeel van AXA tegenover de benchmarkindex "SXIP " vervuld is.

De volgende tabel geeft een overzicht van de opties in omloop.

2018.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	114,4	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-12,3	15,65
Vervallen en geanuleerde opties	-19,6	21,16
Andere bewegingen	-1,9	
In omloop op 31/12	**80,6**	**14,64**

Tabel PE.7

2017.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	402,4	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-28,8	14,82
Vervallen en geanuleerde opties	-75,8	32,95
Correctie	-72,3	
Andere bewegingen	-111,1	
In omloop op 31/12	**114,4**	**18,91**

Tabel PE.8

Het aantal opties in omloop en het aantal uitoefenbare opties per 31 december 2018 wordt hieronder weergegeven, per datum van toekenning:

Datum van toekenning	Uitoefenprijs	In omloop	Uitoefenbaar
2009-03-20	9,76 €	4.413,00	4.413,00
2010-03-19	15,43 €	7.780,00	7.780,00
2011-03-18	14,73 €	13.793,00	13.793,00
2012-03-16	12,22 €	7.000,00	7.000,00
2013-03-22	13,81 €	4.800,00	4.800,00
2014-03-24	18,68 €	17.470,00	17.470,00
2015-06-19	22,90 €	6.410,00	4.273,33
2016-06-06	21,52 €	18.886,00	6.295,33

Tabel PE.9

Het “Black & Scholes”-model voor de waardering van opties werd gebruikt om de reële waarde van de opties op aandelen van AXA te bepalen. Het gevolg van de uitoefening van opties voor hun vervaltermijn wordt in aanmerking genomen aan de hand van een hypothese voor de verwachte levensduur die voortkomt uit de waarneming van de historische gegevens. De volatiliteit van het aandeel van AXA wordt geraamd met de methode van de impliciete volatiliteit, gevalideerd door middel van een analyse van de historische volatiliteit, om zich van de coherentie van de hypothese te vergewissen. De hypothese voor het verwachte dividend van het aandeel van AXA is op de marktconsensus gebaseerd. Het risicovrije rendement komt voort uit de rentecurve van de “Euro Swap”, voor de overeenkomstige maturiteit.

13.3.3 Aandelenplan AXA SA ("Shareplan AXA SA")

AXA geeft haar werknemers de mogelijkheid om aandeelhouder te worden, dankzij een bijzondere uitgifte die voor hen is voorbehouden. In de landen die aan de wettelijke en fiscale eisen voldoen, worden twee investeringsmogelijkheden voorgesteld: het klassieke aandeelhoudersplan en het plan met hefboomeffect.

Het klassieke plan geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een maximale korting van 20%. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijk reglementering). De werknemers dragen het risico van alle evoluties van het aandeel tegenover de intekenprijs.

Het plan met hefboomwerking geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van 10 maal hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een korting van 5,85%. De hefboomwerking op de persoonlijke inbreng van de werknemers gebeurt in de vorm van een lening (zonder verhaal op de werknemer boven de waarde van de aandelen) die door een derde bank wordt verleend. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijk reglementering). De werknemers die aan het plan met hefboomwerking deelnemen, krijgen de garantie van hun aanvankelijke persoonlijke inbreng maar ook een bepaald percentage van de waardeverhoging van het aandeel (tegenover de onverminderde referentieprijs), voor het totaal van het geïnvesteerde bedrag.

Op het einde van de onbeschikbaarheidsperiode van 5 jaar kunnen de werknemers naar keuze: hun spaartegoed afkopen (uitstap in speciën) of hun in de formule met hefboomwerking geïnvesteerde tegoed overdragen naar het klassieke fonds.

De kosten van dit aandeelhoudersplan worden gewaardeerd door rekening te houden met de beperking van 5 jaar voor de werknemer. De gekozen aanpak waardeert het aandeel aan de hand van een replicatiestrategie waarin de deelnemer het aandeel op de beurs zou verkopen na de beperkingstermijn van 5 jaar, en het bedrag zou lenen dat nodig is om een onmiddellijk vrij aandeel te kopen, met financiering van de lening door de verkoop op termijn en de tijdens de beperkingsperiode uitgekeerde dividenden. Voor het plan met hefboomwerking moet men aan de kosten van het plan de opportuniteitswinst toevoegen die impliciet door AXA wordt geboden, aangezien het haar werknemers laat genieten van de institutionele koers (en niet de beurskoers) voor de derivaten.

In het afgesloten boekjaar heeft de Groep AXA in het kader van het beleid voor aandeelhouderschap van de werknemers van de Groep aan haar werknemers voorgesteld in te tekenen op een gereserveerde kapitaalverhoging, tegen een koers van 18,56 EUR voor het klassieke plan (20% korting tegenover de referentieprijs van 23,19 EUR, berekend op het gemiddelde van de 20 slotkoersen op de beurs voor de datum van de bekendmaking) en 21,83 EUR voor het plan met hefboomwerking (5,85% korting tegenover de referentiekoers). De werknemers van AXA Bank Belgium hebben ingetekend voor een bedrag van 0,7 miljoen EUR.

	2018		2017	
	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan
Looptijd (in jaren)	5	5	5	5
[A] Korting	20,00%	5,86%	20.00%	8,98%
Referentieprijs (in '000 EUR)	23,19	23,19	25,23	25,23
Inschrijvingsprijs (in '000 EUR)	18,56	21,83	20,19	22,96
Rentevoet op werknemersleningen	6,64%	7,16%	6,64%	7,16%
Risicovrije rentevoet op 5 jaar (eurogebied)	0,23%	0,23%	0,23%	0,23%
Dividendpercentage	5,53%	5,53%	5,53%	5,53%
Vroegtijdige uitstap	1,43%	1,43%	1,43%	1,43%
Debetrentevoeten	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Volatiliteitsspread retail/institutionelen	N/A	2,50%	N/A	2,50%
[B] Kosten wegens onbeschikbaarheid op de markt	19,61%	5,83%	19,61%	8,95%
[C] Gemeten winstopportuniteit	N/A	1,92%	0,00%	1,92%

Tabel PE.10

13.3.4 Prestatiegerelateerde aandelen ("Performance shares")

In 2013 heeft AXA de gemeenschappelijke voorwaarden vastgelegd voor de toekenning van prestatiegerelateerde aandelen aan de werknemers die daarvoor in aanmerking komen. Volgens de voorwaarden van het plan, hebben de begunstigden van de prestatiegerelateerde aandelen het recht om op de afrekendatum een bepaald aantal aandelen van AXA te ontvangen op basis van het bereiken van de door AXA gedefinieerde prestatiecriteria. De periode voor het meten van de prestatie is 2 jaar. De periode voor de verwerving van de rechten is 3 jaar. De uitbetaling van de toegekende prestatiegerelateerde aandelen (plan 2013) gebeurt in aandelen.

Vanaf 2014 bedraagt de prestatieperiode 2 jaar voor de eerste schijf en 3 jaar voor de tweede schijf, gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

Voor de toegekende prestatiegerelateerde aandelen vanaf 2015 bedraagt de prestatieperiode 3 jaar gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

14 Algemene en administratieve uitgaven

Algemene en administratieve uitgaven in '000 EUR	2018.12	2017.12
Marketingkosten	5.682	7.921
Honoraria	15.417	18.335
IT-uitgaven	35.621	40.779
Betaalde en ontvangen huurgelden	-1.541	-1.498
Operationele leases	1.519	
Bankentaksen	42.341	47.947
Andere (inclusief uitzendpersoneel)	37.009	33.135
TOTAAL	136.048	146.617

Tabel GAE.1

Vanaf 2018 worden de bankentaksen afzonderlijk getoond. De vergelijkende cijfers 2017 werden aangepast.

Bankentaksen

De belastbare basis voor de bankentaks is het rekenkundig gemiddelde van het maandelijkse bedrag van de rubriek "Schulden tegenover cliënten" in de Schema A-rapportering van het jaar dat het fiscale jaar voorafgaat. Het tarief van de taks bedraagt momenteel 0,13231% (het heffingstarief zal normaal jaarlijks door de wetgever worden aangepast op basis van nieuwe gegevens betreffende de belastbare basis en de beoogde begrotingsdoelstellingen). Op basis daarvan bedraagt het totaalbedrag aan bankentaks voor 42,3 miljoen EUR voor AXA Bank Belgium.

Bijdrage aan het "Single Resolution Mechanism"

Het "Single Resolution Mechanism" (SRM) is een van de pijlers van de Bankenunie van de Europese Unie. Het SRM werd opgericht op 19 augustus 2014 en is rechtstreeks verantwoordelijk voor de afwikkeling van de entiteiten en groepen die gecontroleerd worden door de Europese Centrale Bank (ECB). Het gecentraliseerde beslissingsmodel is gebouwd rond de "Single Resolution Board" (SRB).
In 2018 zijn de bijdragen gebaseerd op een combinatie van 2 richtlijnen:

- 33% op basis van een doelstelling op nationaal niveau (het Belgische depositogarantiesysteem);
- 67% op basis van een doelstelling op het niveau van de Bankunie.

Deze percentages zullen geleidelijk evolueren gedurende de volgende jaren om 100% Bankenunie te worden tegen 2023.
De bijdragen van elke instelling zijn bepaald in verhouding tot het relatieve risicoprofiel, gebaseerd op een gedetailleerde berekeningsmethodologie. Voor 2018 bedraagt de bijdrage van AXA Bank Belgium 5,1 miljoen EUR.
In toepassing van de EU-richtlijnen heeft de SRB bovendien beslist dat 15% van de verplichte bijdrage in 2018 onder de vorm van "irrevocable payment commitments" (IPC's) mag gebeuren.
IPC's kunnen gedefinieerd worden als een verplichting van kredietinstellingen om de bijdrage in de toekomst te betalen. De IPC's worden verplicht afgedekt door een contante waarborg voor hetzelfde bedrag als de IPC's. De SRB heeft het recht om betaling te eisen van de IPC op eenvoudig verzoek.
In tegenstelling tot contante bijdragen, die in resultaat worden geboekt bij betaling, worden IPC's en de contante waarborgen als mogelijke verplichtingen beschouwd voor IFRS. Mogelijke verplichtingen worden niet op de balans of in resultaat verantwoord, maar wel vermeld in de jaarrekening indien de mogelijkheid tot contante betaling niet hypothetisch is.
Van zodra de contante waarborg aan de SRB wordt overgemaakt, wordt het contante bedrag op de balans overgeboekt van "Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken" naar "Andere activa".
Gezien er momenteel geen aanwijzingen zijn dat de SRB contante betaling zou eisen (en er dus geen verplichting op balansdatum bestaat) werd geen voorziening aangelegd.
AXA Bank Belgium heeft IPC's gebruikt als betaling van de bijdrage in 2018 voor een bedrag van 0,8 miljoen EUR.

15 Bijzondere waardeverminderingen

2018.12 in '000 EUR	Stap 1			Stap 2			Stap 3		
	Achterstallig ≤ 30 dagen	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	739.681	10		253.997	115.803	73	38.115	50.807	101.070
Centrale overheden	3			8		0			
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	17.769			6.078	1.001	1	2.056	2.774	2.051
Ondernemingen	22.837	2		17.462	4.828	13	1.961	3.127	8.841
Particulieren	699.072	8		230.448	109.974	59	34.097	44.905	90.178
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	78.203	6		17.714	8.410		344	392	3.332
Hypothecaire leningen	612.334	1		205.767	98.887	1	32.855	42.608	80.780
Leningen op termijn	8.295	1		6.353	2.072		803	1.805	4.458
Zichtdeposito's	241			614	605	58	96	100	1.608
Overige kredietvorderingen									
Andere financiële activa									
TOTAAL	**739.681**	**10**		**253.997**	**115.803**	**73**	**38.115**	**50.807**	**101.070**

Tabel IMP.1

2017.12 in '000 EUR	*Achterstallig ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen & ≤ 180 dagen*	*Achterstallig > 180 dagen & ≤ 1 jaar*	*Achterstallig > 1 jaar*	*Nettoboekwaarde van de in waarde verminderde activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa*	*Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa*	*dewelke Specifieke waardeverminderingen betreffende forbearance maatregelen*	*Zekerheid en andere verminderingen van het kredietrisico ("credit enhancements") opgenomen als opbrengst voor de betrokken in waarde verminderde activa en achterstallige financiële activa*
Eigen vermogen instrumenten					23				
Genoteerd									
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar					23				
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs									
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	1.171.131	41	25	30	245.119	63.522	17.579	3.572	
Centrale overheden	20								
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	23.658	0	0	1	8.217	1.727		73	
Ondernemingen	51.505	0	4	10	17.080	11.662	146	614	
Particulieren	1.095.948	41	22	19	219.822	50.133	17.434	2.885	
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	118.418				6.839		5.030		
Hypothecaire leningen	957.317	10			208.090	36.678	9.566	2.676	
Leningen op termijn	16.808				2.039	6.522	2.621		
Zichtdeposito's	3.405	31	22	19	2.851	4.974	217		
Overige kredietvorderingen					3	1.959			
Andere financiële activa									
TOTAAL	**1.171.131**	**41**	**25**	**30**	**245.141**	**63.522**	**17.579**	**3.572**	

Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen							6.842		
Niet specifiek toe te rekenen zekerheden									

Tabel IMP.2

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2018.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en	44.230	24.689	19.542
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen	0	111	-111
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	44.230	24.578	19.653
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
TOTAAL	44.230	24.689	19.542

Tabel IMP.3

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2017.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en	44.529	31.684	12.845
Financiële activa gewaardeerd tegen kostprijs (niet-genoteerd eigen vermogen en daarmee samenhangende derivaten)			
Voor verkoop beschikbare financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde in het eigen vermogen			
Leningen en vorderingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs (met inbegrip van financiële leases)	44.529	31.684	12.845
Tot einde looptijd aangehouden beleggingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs			
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële activa			
Goodwill			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
Andere			
TOTAAL	44.529	31.684	12.845
Rentebaten uit in waarde verminderde financiële activa IAS 39			

Tabel IMP.4

Wijzigingen in de bruto boekwaarde tussen het begin en einde van het boekjaar.
2018.12
in '000 EUR

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	2.778.074			2.778.074
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa	-410.159			-410.159
Wijzigingen in intrest	-23.598			-23.598
Kapitaal en andere bewegingen	-38.134			-38.134
Eindbalans	2.306.184			2.306.184

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	176.605			176.605
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa				
Wijzigingen in intrest	-54			-54
Kapitaal en andere bewegingen	-297			-297
Eindbalans	176.254			176.254

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**734.203**	**60.210**	**13.185**	**807.598**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-36.424	36.424		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.816		1.816	0
van Stap 2 naar Stap 1	14.312	-14.312		0
van Stap 2 naar Stap 3		-1.490	1.490	0
van Stap 3 naar Stap 1	184		-184	0
van Stap 3 naar Stap 2		450	-450	0
Nieuwe financiële activa	262.907	6.515	299	269.721
Beëindigde financiële activa	-101.252	-12.187	-1.238	-114.677
Afschrijvingen			-1.598	-1.598
Wijzigingen in intrest	-239	-31	-1	-271
Kapitaal en andere bewegingen	-154.348	-16.060	-5.572	-175.980
Eindbalans	**717.525**	**59.519**	**7.747**	**784.792**
Hypothecaire leningen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**15.426.579**	**1.238.433**	**258.205**	**16.923.217**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-518.325	518.325		0
van Stap 1 naar Stap 3	-26.926		26.926	0
van Stap 2 naar Stap 1	460.612	-460.612		0
van Stap 2 naar Stap 3		-71.006	71.006	0
van Stap 3 naar Stap 1	4.086		-4.086	0
van Stap 3 naar Stap 2		42.006	-42.006	0
Nieuwe financiële activa	3.016.132	112.539	2.738	3.131.409
Beëindigde financiële activa	-943.516	-103.737	-33.118	-1.080.372
Afschrijvingen			-4.448	-4.448
Wijzigingen in intrest	-776	-15	-29	-820
Kapitaal en andere bewegingen	-729.456	-5.348	-24.624	-759.428
Eindbalans	**16.688.412**	**1.270.583**	**250.564**	**18.209.559**
Leningen op termijn	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**2.329.693**	**121.697**	**51.520**	**2.502.911**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-88.133	88.133		0
van Stap 1 naar Stap 3	-6.314		6.314	0
van Stap 2 naar Stap 1	39.113	-39.113		0
van Stap 2 naar Stap 3		-11.381	11.381	0
van Stap 3 naar Stap 1	1.107		-1.107	0
van Stap 3 naar Stap 2		3.680	-3.680	0
Nieuwe financiële activa	611.914	13.118	1.094	626.127
Beëindigde financiële activa	-73.072	-10.620	-7.925	-91.617
Afschrijvingen			-2.589	-2.589
Wijzigingen in intrest	-3.795	-30	-13	-3.837
Kapitaal en andere bewegingen	-848.427	-19.238	-7.474	-875.140
Eindbalans	**1.962.087**	**146.246**	**47.522**	**2.155.855**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**91.885**	**8.492**	**12.375**	**112.752**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-3.311	3.311		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.238		1.238	0
van Stap 2 naar Stap 1	2.227	-2.227		0
van Stap 2 naar Stap 3		-1.018	1.018	0
van Stap 3 naar Stap 1	217		-217	0
van Stap 3 naar Stap 2	0	249	-249	0
Nieuwe financiële activa	15.900	1.138	512	17.551
Beëindigde financiële activa	-1.771	-777	-2.277	-4.825
Afschrijvingen			-1.347	-1.347
Wijzigingen in intrest	49		170	219
Kapitaal en andere bewegingen	-42.184	634	-1.983	-43.534
Eindbalans	**61.774**	**9.803**	**9.239**	**80.816**
Overige	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**645.574**		**1.961**	**647.536**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	21.901			21.901
Beëindigde financiële activa	-219.098			-219.098
Afschrijvingen	0		-110	-110
Wijzigingen in intrest				
Kapitaal en andere bewegingen	80.629		534	81.163
Eindbalans	**529.007**		**2.385**	**531.392**
Reverse repo verrichtingen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**1.015.494**			**1.015.494**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	960.031			960.031
Beëindigde financiële activa	-1.015.494			-1.015.494
Afschrijvingen				
Wijzigingen in intrest				
Kapitaal en andere bewegingen				
Eindbalans	**960.031**			**960.031**

Wijzigingen in de kredietverliezen tussen het begin en einde van het boekjaar.
2018.12
in '000 EUR

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	-111			-111
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	110			110
Beëindigde financiële activa	1			1
Wijzigingen van het kredietrisico				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	0			0

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	-16			-16
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa				
Wijzigingen van het kredietrisico	16			16
Overige wijzigingen				
Eindbalans	0			0

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-290**	**-696**	**-5.173**	**-6.158**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	79	-1.173		-1.094
van Stap 1 naar Stap 3	4		-193	-189
van Stap 2 naar Stap 1	-87	399		312
van Stap 2 naar Stap 3		124	-532	-408
van Stap 3 naar Stap 1	-1		49	49
van Stap 3 naar Stap 2		-22	158	136
Nieuwe financiële activa	-684	-49		-733
Beëindigde financiële activa	35	100	134	268
Afschrijvingen			1.598	1.598
Wijzigingen van het kredietrisico	-417	-1.099	1.005	-511
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.360**	**-2.415**	**-2.954**	**-6.729**

Hypothecaire leningen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-2.598**	**-7.686**	**-42.276**	**-52.560**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	474	-3.612		-3.138
van Stap 1 naar Stap 3	10		-358	-348
van Stap 2 naar Stap 1	-1.837	3.988		2.151
van Stap 2 naar Stap 3		1.629	-4.789	-3.160
van Stap 3 naar Stap 1	-1		72	71
van Stap 3 naar Stap 2		-863	2.690	1.827
Nieuwe financiële activa	-1.431	-2.306		-3.737
Beëindigde financiële activa	160	714	1.686	2.559
Afschrijvingen			4.448	4.448
Wijzigingen van het kredietrisico	3.335	1.154	-550	3.939
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen			1.549	
Eindbalans	**-1.888**	**-6.983**	**-37.528**	**-46.399**

Leningen op termijn	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-651**	**-753**	**-16.089**	**-17.493**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	123	-1.565		-1.442
van Stap 1 naar Stap 3	5		-688	-683
van Stap 2 naar Stap 1	-126	726		600
van Stap 2 naar Stap 3		234	-1.563	-1.330
van Stap 3 naar Stap 1	-2		150	148
van Stap 3 naar Stap 2		-161	688	528
Nieuwe financiële activa	-516	-177		-693
Beëindigde financiële activa	201	36	1.042	1.280
Afschrijvingen			2.589	2.589
Wijzigingen van het kredietrisico	-492	-762	-2.737	-3.990
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.457**	**-2.422**	**-16.609**	**-20.487**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-93**	**-166**	**-5.700**	**-5.960**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	19	-37		-17
van Stap 1 naar Stap 3	5		-368	-363
van Stap 2 naar Stap 1	-24	183		159
van Stap 2 naar Stap 3		75	-424	-349
van Stap 3 naar Stap 1	-8		74	66
van Stap 3 naar Stap 2		-51	102	51
Nieuwe financiële activa	-168	-385		-553
Beëindigde financiële activa	63	58	242	363
Afschrijvingen			1.347	1.347
Wijzigingen van het kredietrisico	71	55	-300	-174
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-135**	**-268**	**-5.026**	**-5.429**
Overige	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans			**-1.958**	**-1.958**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa			9	9
Afschrijvingen			110	110
Wijzigingen van het kredietrisico			-496	-496
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans			**-2.335**	**-2.335**

TABEL IMP.5

Alle bewegingen lopen over de resultatenrekening behalve in principe de overgangen tussen stap 2 en stap 3.

Aansluiting van de waardevermindering voor kredietverliezen 2017.12 in '000 EUR	Openingsbalans	Stijgingen door aanleg van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door terugname van waardeverminderingen voor geschatte kredietverliezen	Dalingen door gebruik van waardeverminderingen	Overdrachten tussen waardeverminderingen	Andere aanpassingen	Eindbalans
Specifieke waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa	-70.973	-10.304	4.866	11.977		912	-63.522
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-1.670	-280	132	326		-235	-1.727
Ondernemingen	-12.865	-1.892	893	2.199		2	-11.662
Particulieren	-56.439	-8.132	3.840	9.452		1.145	-50.133
Specifieke waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa	-19.327	-11.851	6.512	7.086			-17.579
Centrale banken							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen	-70		70				
Ondernemingen	-420	-98	314	59			-146
Particulieren	-18.836	-11.753	6.128	7.028			-17.434
Waardeverminderingen voor geleden maar nog niet gerapporteerde verliezen op financiële activa	-7.286	-731	1.176				-6.842
TOTAAL	**-97.586**	**-22.886**	**12.554**	**19.063**		**912**	**-87.943**

Tabel IMP.6

Het contractuele bedrag dat uitstaat op financiële activa die afgeschreven werden en die nog steeds het voorwerp uitmaken van inningsprocedures is 34,5 miljoen EUR.

Maximale kredietpositie

Als maximale kredietpositie wordt in de volgende tabel de boekwaarde van de balansrubrieken opgenomen, met uitzondering van de leningen en voorschotten die ook de toegestane niet-opgenomen marge van de kredietlijnen omvatten.

Kredietpositie 2018.12 in '000 EUR			
Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten met bijzondere waardevermindering			
Stap 1			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen	2.482.438		2.482.438
Leningen en voorschotten (balans)	20.918.835	-4.840	20.913.995
Reverse repo verrichtingen	960.031		960.031
Consumentenkrediet	717.525	-1.360	716.165
Hypothecaire leningen	16.688.412	-1.888	16.686.524
Leningen op termijn	1.962.087	-1.457	1.960.630
Voorschotten in rekening-courant	61.774	-135	61.639
Overige	529.006		529.006
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	1.145.319	-998	1.146.317
TOTAAL	24.546.592	-5.838	24.542.750

Stap 2			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	1.486.152	-12.088	1.474.064
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	59.519	-2.415	57.104
Hypothecaire leningen	1.270.584	-6.983	1.263.601
Leningen op termijn	146.246	-2.422	143.824
Voorschotten in rekening-courant	9.803	-268	9.535
Overige			
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	112.080	-480	112.559
TOTAAL	1.598.232	-12.568	1.586.623

Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	317.457	-64.451	253.006
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	7.747	-2.954	4.793
Hypothecaire leningen	250.564	-37.528	213.036
Leningen op termijn	47.522	-16.608	30.914
Voorschotten in rekening-courant	9.239	-5.026	4.213
Overige	2.385	-2.335	50
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	685	-82	766
TOTAAL	318.142	-64.533	253.772

TOTAAL	26.462.966	-82.940	26.383.144

Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten zonder bijzondere waardevermindering	
Eigen vermogen instrumenten	13.114
Schuldbewijzen aangehouden voor handelsdoeleinden	197
Derivaten	791.163
Andere	135.587
TOTAAL	940.060

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt voor	4.261.484
Verplichtingen	3.012.086
Voorwaardelijke verplichtingen	1.249.398

Tabel IMP.7

Kredietpositie 2017.12 in '000 EUR	*Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten met bijzondere waardevermindering*
Eigen vermogen instrumenten	7.778
Schuldbewijzen	2.946.296
Leningen en voorschotten (balans)	21.921.564
Reverse repo verrichtingen	1.015.494
Consumentenkrediet	801.271
Hypothecaire leningen	16.873.274
Leningen op termijn	2.481.152
Voorschotten in rekening-courant	645.577
Overige	104.797
Leningen en voorschotten (kredietmarge op kredietlijnen)	1.033.676
Derivaten	1.313.039
Andere	106.786
TOTAAL	**27.329.140**

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt	3.347.672
Verplichtingen	1.973.071
Voorwaardelijke verplichtingen	1.374.601

Tabel IMP.8

Voor de gehanteerde regels met betrekking tot het boeken van bijzondere waardeverminderingen verwijzen wij naar het hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*.

Meer details over de ontvangen zekerheden en waarborgen staan vermeld in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

16 Winstbelasting

Door de in december 2017 door het Belgische parlement goedgekeurde wijzigingen in de vennootschapsbelasting, met onder andere een beperking van de aftrekmogelijkheden, geeft de belastbare basis opnieuw aanleiding tot verschuldigde vennootschapsbelasting. Er werd gebruik gemaakt van de totale notionele-intrestaftrek (aftrek voor risicokapitaal) van het huidig boekjaar voor een bedrag van 0,2 miljoen EUR. In de gewijzigde vennootschapsbelasting is een nieuwe berekeningsbasis voorzien welke een sterke afname van deze aftrek tot gevolg heeft. Er kon echter geen gebruik gemaakt worden van (het laatste deel) van de opgebouwde stock van voorgaande boekjaren tot en met 2011. Door de beperking van overdraagbaarheid kan deze stock niet langer gebruikt worden en wordt de voorraad van overdraagbare notionele-intrestaftrek verder afgebouwd tot 0 miljoen EUR.

In 2018 is er geen DBI-aftrek van het huidig jaar, noch van vorige boekjaren, beschikbaar.

Belangrijkste elementen van de belastingraming:

- Boekhoudkundig resultaat op basis van de Belgische boekhoudregels (“Belgian GAAP”): 48,6 miljoen EUR
- Verworpen uitgaven: 2,5 miljoen EUR
- Bewegingen belaste reserves: 11,7 miljoen EUR
- Belaste waardeverminderingen: -0,5 miljoen EUR
- DBI-aftrek: geen
- Aftrek voor risicokapitaal: 0,2 miljoen EUR
- Imputatie overdraagbare fiscale verliezen: 43,6 miljoen EUR

Naar aanleiding van een fiscale audit werden voor de aanslagjaren 2016 en 2017 (boekjaren 2015 en 2016) bijkomende aanslagen ontvangen. Voor aanslagjaar 2018 (boekjaar 2017) werd in dit kader een bijkomende raming geboekt. De totale impact bedraagt 2,8 miljoen EUR.

AXA Bank Belgium heeft in haar eigen vermogen belastingvrije reserves voor een bedrag van 213,1 miljoen EUR (ongewijzigd t.o.v. 2017) waarop geen uitgestelde belasting werd berekend. Indien deze reserves zouden uitgekeerd worden, zouden deze belast worden. Zolang de bank in “going concern” is, zijn deze reserves als deel van het eigen vermogen vereist voor de bedrijfsuitoefening van de bank en bestaat er geen intentie om deze uit te keren.

Op basis van de budgetoefening over een tijdshorizon van 5 jaar van AXA Bank Belgium, waarbij er werd rekening gehouden met een marge betreffende onzekerheden in de gebruikte veronderstellingen, werd er voor de niet-aangewende fiscale overdraagbare verliezen een uitgestelde belasting (12,9 miljoen EUR) op het actief opgenomen.

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2018.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	17.705	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	59.854	
1.2. Wettelijk belastingtarief		29,58%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	-291	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	-94	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	394	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen	-3.113	
verliesrekening	-49.026	
belastingvorderingen		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven	1.869	
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes	-4.910	
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	225	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	14.917	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	59.854	
11.2. Effectief belastingtarief		24,92%

Tabel IT.1

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2017.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	21.261	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	62.552	
1.2. Wettelijk belastingtarief		33,99%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	925	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	-572	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	654	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen	-8.799	
6. Fiscale gevolgen voor belastingvoordeel dat voorheen niet was opgenomen in de winst- en	-5.709	
7. Fiscale gevolgen van de herbeoordeling van nietopgenomen uitgestelde		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven	9.905	
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes	284	
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	-922	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	21.115	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	62.552	
11.2. Effectief belastingtarief		33,76%

Tabel IT.2

De belastingvorderingen opgenomen in de boeken van AXA Bank Belgium betreffen belastbare reserves en voorzieningen evenals de belastingvorderingen op tijdelijke verschillen als gevolg van IFRS-herwerkingen en fiscaal overgedragen verliezen. Met betrekking tot deze tijdelijke verschillen heeft het grootste gedeelte betrekking op de belastingvorderingen met betrekking tot de op/afwaardering naar reële waarde van de effectenportefeuille waarbij men momenteel van de veronderstelling uitgaat dat het grootste gedeelte van deze effecten tot op hun vervaldag zullen worden behouden. Op basis van de door het management uitgevoerde budgetoefeningen zijn de vooruitzichten dan van zodanige aard dat er hier geen problemen worden verwacht met betrekking tot de recupereerbaarheid van deze vorderingen.

Bij de hiernavolgende analyse van de uitgestelde belastingvorderingen en verplichtingen maken we geen onderscheid per juridische entiteit.

De inschatting van deze recupereerbaarheid geeft volgende opdeling:

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31/12/2018 uitgestelde belastingsvorderingen	31/12/2018 uitgestelde belastingsverplichtingen	31/12/2018 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	50.725	26.892	23.833
Geïnvesteerde financiële activa	3.779	-12.395	-8.616
Pensioentoezeggingen en andere prestaties	10.934	-451	10.483
Personeelsverloningen (andere dan pensioenen)	2.255		2.255
Overige provisies voor risico en kosten	5.331		5.331
Belastingverliezen	12.893		12.893
Overige activa	268		268
Overige verplichtingen	15.265	-14.046	1.219
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	5.223	10.313	-5.090
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten			
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	6.481		6.481
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan		517	-517
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen m.b.t. eigen kredietrisico op financiële verplichtingen	2.873		2.873
Totaal uitgestelde belastingen	65.302	37.722	27.580

Tabel IT.3

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31/12/2017 uitgestelde belastingsvorderingen	31/12/2017 uitgestelde belastingsverplichtingen	31/12/2017 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	111.527	81.358	30.169
Geïnvesteerde financiële activa	64.310	-59.857	-22.756
Pensioentoezeggingen en andere prestaties	5.533	-550	4.982
Personeelsverloningen (andere dan pensioenen)	1.154		1.154
Overige provisies voor risico en kosten	4.539		4.539
Belastingverliezen	23.431		23.431
Overige activa			
Overige verplichtingen	12.559	-20.951	-8.392
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van voor verkoop beschikbare activa	3.592	19.474	-15.882
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten			
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	6.460		6.460
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan		490	-490
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen m.b.t. eigen kredietrisico op financiële verplichtingen	6.408		6.408
Totaal uitgestelde belastingen	127.987	101.322	26.665

Tabel IT.4

Actuele en uitgestelde belastingslasten in '000 EUR	2018.12	2017.12
Actuele belastinglasten	11.338	4.977
Uitgestelde belastingslasten	3.578	16.138
TOTAAL	14.916	21.115

Tabel IT.5

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31/12/2018	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	8.779	4.114	0	0	0	0	0	0	0	12.893
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	90	0	365	0	0	0	275	51.679	0	52.409
TOTAAL UBV	**8.869**	**4.114**	**365**	**0**	**0**	**0**	**275**	**51.679**	**0**	**65.302**

Tabel IT.6

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31/12/2017	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	16.647	6.784	0	0	0	0	0	0	0	23.431
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	98	233	0	0	20.314	8.152	13.220	62.539	0	104.556
TOTAAL UBV	**16.745**	**7.017**	**0**	**0**	**20.314**	**8.152**	**13.220**	**62.539**	**0**	**127.987**

Tabel IT.7

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31/12/2018	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	0	0	0	0	0	0	0	0	12.893	12.893
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	3	0	366	0	0	0	275	4.583	47.182	52.409
TOTAAL UBV	**3**	**0**	**366**	**0**	**0**	**0**	**275**	**4.583**	**60.075**	**65.302**

Tabel IT.8

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31/12/2017	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	0	0	0	0	0	0	0	0	23.431	23.431
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	11	2	0	0	0	0	64	3.528	100.951	104.556
TOTAAL UBV	**11**	**2**	**0**	**0**	**0**	**0**	**64**	**3.528**	**124.382**	**127.987**

Tabel IT.9

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31/12/2018	*UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	200	3.253	4.045	688	19.863	774	0	8.382	517	37.722
TOTAL UBS	**200**	**3.253**	**4.045**	**688**	**19.863**	**774**	**0**	**8.382**	**517**	**37.722**

Tabel IT.10

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31/12/2017	*UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	56.359	490	101.323
TOTAL UBS	**125**	**1.186**	**6.081**	**7.026**	**27.233**	**1.789**	**1.034**	**56.359**	**490**	**101.323**

Tabel IT.11

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31/12/2018	*UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	200	3.253	4.045	688	19.863	774	0	236	8.663	37.722
TOTAL UBS	**200**	**3.253**	**4.045**	**688**	**19.863**	**774**	**0**	**236**	**8.663**	**37.722**

Tabel IT.12

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31/12/2017	*UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	125	1.186	6.081	7.026	27.233	1.789	1.034	1.046	55.803	101.323
TOTAL UBS	**125**	**1.186**	**6.081**	**7.026**	**27.233**	**1.789**	**1.034**	**1.046**	**55.803**	**101.323**

Tabel IT.13

17 Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken

	2018.12 en '000 EUR	2017.12 en '000 EUR
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	68.170	58.960
Zichtrekeningen bij centrale banken	329.210	526.735
Leningen en vorderingen	N/A	11.568
Voor verkoop beschikbare activa	N/A	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	6.473	N/A
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		N/A
TOTAAL	403.853	597.263

Tabel CBCB.1

18 Voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde in '000 EUR	2018.12	2017.12
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	773.579	1.245.487
Eigen vermogen instrumenten		
Genoteerd		
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar		
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs		
Schuldbewijzen uitgegeven door	197	1.804
Centrale overheden		
Kredietinstellingen	197	1.797
Andere instellingen dan kredietinstellingen		6
Ondernemingen		
Leningen & voorschotten aan		
Centrale overheden		
Kredietinstellingen		
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Particulieren		
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	773.776	1.247.291

Tabel FATRA.1

19 Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

AXA Bank Belgium heeft in 2017 en 2018 geen niet voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa aangemerkt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Bovendien heeft AXA Bank Belgium in 2018 geen niet voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa die op basis van de IFRS 9-regelgeving verplicht tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies moeten opgenomen worden.

20 Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Een obligatie wordt gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor het deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst.

Bij eerste opname van een aandeel dat niet aangehouden wordt voor handelsdoeleinden mag AXA Bank Belgium een niet-herroepbare keuze maken om de reëlewaardeschommelingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) op te nemen (met de uitzondering van dividenden die in winst of verlies opgenomen blijven). Deze keuze gebeurt instrument per instrument. AXA Bank Belgium heeft van deze mogelijkheid gebruikgemaakt voor haar hele aandelenportefeuille omdat ze van oordeel is dat een waardering tegen reële waarde via resultaat niet de correcte weerspiegeling zou zijn van het feit dat deze aandelen eerder bijgehouden worden omwille van strategische redenen en niet om handelsdoeleinden. Hierna volgt de samenstelling:

Omschrijving	Reële waarde 2018.12 in '000 EUR
Motor Finance Company	2.889
BERAN	2.537
Contère	1
Payconiq	6.500
SWIFT	60
Privatrust	25
Europay	23
VISA	907
Banking Funding Company	2
NCR Corporation	50
TOTAAL	12.994

Tabel FAAVS.3

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	Stap 1		Stap 2		Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardevermindering >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardevermindering >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardevermindering >*	*Totale netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Eigenvermogen instrumenten							13.113	
Genoteerd							50	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar							950	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen							12.113	
Schuldbewijzen uitgegeven door	2.306.184						2.306.184	
Centrale overheden	1.814.302						1.814.302	
Kredietinstellingen	491.882						491.882	
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Leningen en voorschotten aan								
Centrale overheden								
Kredietinstellingen								
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Particulieren								
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)								
TOTAAL	**2.306.184**						**2.319.296**	

Tabel FAAVS.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Reële waarde van niet in waarde verminderde activa*	*Reële waarde van in waarde verminderde activa*	*Totale netto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*
Eigenvermogen instrumenten	7.755	23	7.778	11
Genoteerd	71		71	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar	978		978	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs	6.707	23	6.730	11
Schuldbewijzen uitgegeven door	2.944.492		2.944.492	
Centrale overheden	2.408.063		2.408.063	
Kredietinstellingen	536.429		536.429	
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Leningen en voorschotten aan				
Centrale overheden				
Kredietinstellingen				
Andere instellingen dan kredietinstellingen				
Ondernemingen				
Particulieren				
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL	2.952.247	23	2.952.270	11

Tabel FAAVS.2

21 Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	*Stap 1*		*Stap 2*		*Stap 3*				
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Schuldbewijzen uitgegeven door	176.254						176.254	173.860	
Centrale overheden	176.254						176.254	173.860	
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen en voorschotten aan	20.918.835	-4.840	1.486.152	-12.088	317.457	-64.451	22.641.066	22.640.675	-34.546
Centrale overheden	655	-1	8				662	440	
Kredietinstellingen	863.516	-55					863.461	1.454.883	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.437.352	-398	37.082	-787	11.639	-3.517	1.481.371	1.479.661	-250
Ondernemingen	962.427	-915	93.006	-1.498	27.925	-10.048	1.070.897	1.031.445	-3.935
Particulieren	17.654.885	-3.471	1.356.056	-9.803	277.893	-50.886	19.224.675	18.674.247	-30.361
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)									
TOTAAL	**21.095.089**	**-4.840**	**1.486.152**	**-12.088**	**317.457**	**-64.451**	**22.817.320**	**22.814.535**	**-34.546**

Tabel LR.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Niet in waarde verminderde activa*	*In waarde verminderde activa (totale boekwaarde)*	*Dewelke vallen onder forbearance maatregelen*	*< Waardeverminderingen voor op individuele basis beoordeelde financiële activa >*	*< Waardeverminderingen voor collectief beoordeelde financiële activa >*	*Totale netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*
Schuldbewijzen uitgegeven door							
Centrale overheden							
Kredietinstellingen							
Andere instellingen dan kredietinstellingen							
Ondernemingen							
Leningen en voorschotten aan	21.676.445	333.061	243.743	-63.522	-24.421	21.921.564	21.678.714
Centrale overheden	384					384	446
Kredietinstellingen	1.417.049					1.417.049	1.581.867
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.546.183	9.944	14.780	-1.727		1.554.400	1.532.795
Ondernemingen	953.557	28.888	13.631	-11.662	-146	970.636	931.330
Particulieren	17.759.273	294.230	215.332	-50.133	-24.275	17.979.095	17.632.276
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)							
TOTAAL	**21.676.445**	**333.061**	**243.743**	**-63.522**	**-24.421**	**21.921.564**	**21.678.714**

Tabel LR.2

Leningen en vorderingen die niet binnen het jaar vervallen: 18,8 miljoen EUR (2018) en 17,2 miljoen EUR (2017).

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2018.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		960.031		
Consumentenkrediet		3.632	6.527	767.903
Hypothecaire leningen	336	77.086	1.106	18.084.633
Leningen op termijn	326	332.936	1.045.917	254.332
Voorschotten in rekening-courant	0	4.076	17.347	53.963
Overige		103.611		63.843
TOTAAL	662	1.481.372	1.070.897	19.224.674

Tabel LR.3

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2017.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		1.015.494		
Consumentenkrediet		4.003	4.371	792.896
Hypothecaire leningen	371	68.722	982	16.803.198
Leningen op termijn	12	313.472	948.965	243.185
Voorschotten in rekening-courant	1	2.906	16.317	85.573
Overige		149.802		54.243
TOTAAL	384	1.554.400	970.636	17.979.095

Tabel LR.4

22 Derivaten

Onder derivaten worden swaps, futures, forwards en opties verstaan. De waarde van deze contracten wordt naargelang het geval berekend op basis van de slotkoers, het renteniveau, de wisselkoers, de koers van de onderliggende activa, de impliciete of historische volatiliteit, de verwachte dividenden of de correlatie tussen de verschillende onderliggende instrumenten.

In het kader van haar bankactiviteiten gebruikt AXA Bank Belgium de volgende afgeleide financiële instrumenten, gerangschikt op basis van de IFRS-categorieën:

Reëlewaardeafdekking ("fair value hedge")

1. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps

   AXA Bank Belgium gebruikt renteswaps om de reëlewaardeschommelingen af te dekken van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet door de evolutie van de rente. AXA Bank Belgium dekt zo het renterisico af tussen de woonleningen (langetermijnrentevoet) en de financiering ervan (kortetermijnrentevoet). Het afgedekte risico wordt gedefinieerd als de risicovrije rentevoet (zoals Eonia, Euribor op 1 maand, Euribor op 3 maanden or Euribor op 6 maanden) die de reële waarde van die woonleningen beïnvloedt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige niet-afgedekte risico's zijn onder meer de kredietwaardigheid, de liquiditeit en de waarde van de zekerheden.

   Voor een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet heeft AXA Bank Belgium daarom een model van reëlewaardeafdekking opgezet. Dit model werd voor het eerst toegepast op 1 april 2005 maar werd aangepast in juli 2009 om de modellering van het afgedekte instrument te verfijnen en daardoor de efficiëntie van de afdekkingsrelatie te versterken. Het deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet dat onderdeel uitmaakt van het model van reëlewaardeafdekking leidt tot een hedgeratio gelijk aan de verhouding tussen het notioneel bedrag van de afdekkingsswaps en het notioneel bedrag van de woonleningen.

   De efficiëntie van die afdekkingsrelatie wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Indien het model efficiënt is, wordt de schommeling van de reële waarde van het afgedekte instrument, namelijk het gedeelte van de portefeuille woonkredieten met vaste rentevoet die opgenomen is in de reëlewaardeafdekkingsdocumentatie, opgenomen in resultaat, net als de schommeling van de reële waarde van de betrokken derivaten.

   Zo werd per einde 2016 een overafdekking vastgesteld voor een nominaal bedrag van 72 miljoen EUR en werden een reeks swaps vervroegd stopgezet. De impact hiervan werd in 2016 one shot in de resultatenrekening opgenomen. Deze verrichting werd vervolledigd met de stopzetting van een aanvullende reeks swaps voor een notioneel bedrag van 2.725 miljoen EUR tussen eind 2016 en eind 2018. Al deze proactief vervroegd stopgezette swaps werden vervangen door swaps tegen nieuwe marktvoorwaarden zodat de wijziging van de rentepositie van AXA Bank Belgium beperkt blijft.

   Het gedeelte van de uitstaande afdekkingsreserve die op de vervroegd stopgezette swaps betrekking heeft, namelijk 30,5 miljoen EUR, wordt in resultaat afgeschreven over de looptijd van de initieel afgedekte porteuille of tot de vaststelling van een eventuele bijkomende overafdekking, omwille van het feit dat die swaps deel blijven uitmaken van de afdekkingsconstructie. De negatieve impact voor 2018 bedraagt 6,7 miljoen EUR.

   AXA Bank Belgium heeft ook in 2018 de afdekking van de hypotheekleningen verder gemonitord. Daarbij werd geen nieuwe overafdekking vastgesteld.

2. Microafdekking van vastrentende effecten met renteswaps

   Bepaalde vastrentende effecten van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium worden individueel afgedekt door middel van een renteswap teneinde het gedeelte van de reëlewaardeschommeling van de effecten ingevolge rentewijzigingen te compenseren. Enkel het renterisico wordt afgedekt. Deze vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige niet-afgedekte risico's zijn onder meer de credit spreads en de liquiditeit. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte effect. Ingeval de efficiëntie van deze reëlewaardeafdekking kan aangetoond worden, wordt de waardeschommeling van het afgedekte instrument die voortvloeit uit de evolutie van de rentevoet van het vastrentend effect in resultaat opgenomen.

3. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps

AXA Bank Belgium heeft rentecaps op de markt aangekocht om de marge af te dekken van de portefeuille woonleningen met variabele rente. De reden hiervoor is dat die woonleningen een automatische beperking van de rentevoet bevatten voor de klant tot een bepaalde hoogte op de voorziene herzieningsdatums waarbij bijgevolg voor AXA Bank Belgium een renterisico ontstaat tussen de woonleningen met variabele rente en de financiering ervan. AXA Bank Belgium dekt het risico af van de reëlewaardeschommelingen van de caps in de woonleningen die uitgeoefend zouden kunnen worden afhankelijk van de belangrijkheid van de stijging van de Euribor-rentevoet. Deze afdekking gebeurt onder de vorm van een dynamische-portefeuilleafdekking waarbij de woonleningen en de rentecaps in gestructureerde "buckets" geplaatst worden per (a) observatiemaand van de herziening van de rentevoet en (b) de strikeprijs per 10 basispunten. Enkel (een deel van) het risico op herziening van de rentevoet wordt afgedekt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige risico's worden niet afgedekt. De hedgeratio stemt voor elke "bucket" overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de woonleningen en het notioneel bedrag van de rentecaps die tot dezelfde "bucket" behoren. Dit model wordt regelmatig geanalyseerd om er zo nodig nieuwe afdekkingsinstrumenten aan toe te voegen en rekening te houden met de nieuwe toekenningen van woonleningen of caps geheel of gedeeltelijk vervroegd stop te zetten bij overafdekking vastgesteld in een individueel afdekkingscompartiment van het model. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Dit model wordt sedert juli 2010 toegepast.

Het afgedekte risico wordt gedefinieerd als de risicovrije rentevoet (zoals Eonia, Euribor op 1 maand, Euribor op 3 maanden or Euribor op 6 maanden) die de reële waarde van die woonleningen beïnvloedt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige risico's worden niet afgedekt.

4. Microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps

De door AXA Bank Europe SCF uitgegeven "covered bonds" worden afgedekt door renteswaps met als doel de reëlewaardeschommelingen ingevolge rentewijzigingen af te dekken. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte effect. Deze swaps maken onderdeel uit van microreëlewaardeafdekkingen. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Tijdens de efficiënte periodes wordt de reëlewaardeschommeling van de "covered bonds" als gevolg van de afdekking van het renterisico in resultaat geboekt.

5. Microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

De financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank na aanbesteding wordt afgedekt door middel van renteswaps teneinde de reëlewaardeschommelingen ingevolge rentewijzigingen af te dekken. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte instrument. Indien de efficiëntie van de reëlewaardeafdekking kan aangetoond worden, wordt de waardeschommeling van het afgedekte instrument ingevolge de evolutie van het renteniveau van de vastrentende effecten in winst of verlies geboekt.

Kasstroomafdekking ("cash flow hedge")

AXA Bank Belgium maakt momenteel geen gebruik van kasstroomafdekkingen.

Reëlewaardeoptie ("fair value option")

De EMTN-uitgiften van AXA Belgium Finance worden als reëlewaardeoptie gerangschikt omdat ze een besloten derivaat bevatten waarvan de economische kenmerken en risico's verschillen van het basiscontract.

Vrijstaande derivaten

1. Macroafdekkingsverrichtingen ("macro hedge")
   In het kader van de bijkomende afdekking van de portefeuille woonleningen, en meer bepaald van de woonleningen met vlottende rente met aanpassing om de vijf jaar, worden swaptions gebruikt als macroafdekking van het risico in de rentecaps die deel uitmaken van de betrokken woonleningen.

   Daarnaast bestaat deze categorie ook uit oude rentecaps waarvoor geen enkel afdekkingsmodel werd ontwikkeld.

2. Tradingactiviteit

   De tradingportefeuille, die voornamelijk voortvloeit uit de intermediatieactiviteit van AXA Bank Belgium ten voordele van de verzekeringsmaatschappijen van de AXA Groep, bestaat uit renteswaps, "total return swaps", valutaswaps of wisseltermijncontracten, swaptions en indexopties. Deze intermediatieactiviteit wordt momenteel echter afgebouwd.

Bronnen van ineffectiviteit

1. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps

   Onnauwkeurigheid van het model

   Het afgedekte onderdeel in dit model is een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rente die gelijk is aan het volume aan swaps gedocumenteerd als afdekkingsinstrumenten.
   Dit onderdeel van de totale portefeuille wordt gemodelleerd als reeksen van tweewekelijkse tijdsperiodes met een nominaal bedrag dat gelijk is aan het volume swaps die actief zijn per einde periode met een rentevoet die overeenstemt met de gewogen gemiddelde rente van datzelfde volume swaps die actief zijn per einde periode.
   Bijgevolg stemmen de theoretische kasstromen van dit gemodelleerde afgedekte instrument niet exact overeen met de kasstromen uit het vaste been van de swapportefeuille, noch qua bedrag noch qua timing, zodat wijzigingen in reële waarde zich zouden kunnen voordoen.

   Vlottend been van de renteswaps

   Het vlottende been van de renteswaps worden niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

   Waarderingsmethode

   De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een "single-curve"-waarderingsmethode.
   Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

   Startwaarden van de woonleningen

   Alhoewel nieuwe swaps die aan het model worden toegevoegd een nulwaarde hebben bij aanvang (omdat ze tegen marktvoorwaarden worden verhandeld) is dat niet het geval voor de overeenstemmende portefeuille woonleningen.
   Bijgevolg wordt die startwaarde afgeschreven op basis van de swapvervaldagen om er zeker van te zijn dat er geen boekhoudkundige reserve meer overblijft na die swapvervaldagen.
   Enige ineffectiviteit wordt gecrëerd vermits er niet noodzakelijk een verband bestaat met de periodieke reëlewaardeschommelingen.

Verschil tussen de verwachte en de reële percentages aan aflossingen van woonleningen

De modellering van het afgedekte instrument aan het begin van elke periode (bijvoorbeeld een kwartaal) is onder meer gebaseerd op het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen. Dit zorgt ervoor dat het afgedekte percentage per afgedekt instrument kan berekend worden tot de eindvervaldag van de swapportefeuille.

Bij de uitvoering van het model wordt het uiteindelijke percentage aan aflossingen van woonleningen bepaald. Het verschil met het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen wijzigt het initieel gedocumenteerde afdekkingspercentage, wat resulteert in een afwijking (als alle andere elementen ongewijzigd blijven) tussen de reëlewaardeschommeling van de afdekkingsinstrumenten en de reëlewaardeschommeling van de afgedekte instrumenten en kan bijgevolg tot enige ineffectiviteit leiden.

Boekhoudkundige afdekkingsreserve met betrekking tot het vorige model

Het model van macroreëlewaardeafdekking van de portefeuille woonleningen met vaste rente werd in 2009 stopgezet omdat AXA Bank Belgium beslist had om het te herzien om de efficiëntie te verhogen. Daardoor wordt de boekhoudkundige afdekkingsreserve afgeschreven op basis van een allocatie van swaps die actief waren op het ogenblik dat het model stopgezet werd.
De periodieke afschrijving kan evenwel afwijken van het verschil tussen de reëlewaardeschommeling van het afgedekte instrument en het afdekkingsinstrument (als alle andere elementen ongewijzigd blijven).

2. Microafdekking van vastrentende effecten met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de “dual-curve”-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA’s die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een “single-curve”-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

3. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps

Verschil tussen de verwachte en de reële percentages aan aflossingen van woonleningen

De modellering van het afgedekte instrument aan het begin van elke periode (bijvoorbeeld een kwartaal) is onder meer gebaseerd op het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen. Dit zorgt ervoor dat het afgedekte percentage per afgedekt instrument kan berekend worden tot de eindvervaldag van de swapportefeuille.

Bij de uitvoering van het model wordt het uiteindelijke percentage aan aflossingen van woonleningen bepaald. Het verschil met het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen wijzigt het initieel gedocumenteerde afdekkingspercentage, wat resulteert in een afwijking (als alle andere elementen ongewijzigd blijven) tussen de reëlewaardeschommeling van de afdekkingsinstrumenten en de reëlewaardeschommeling van de afgedekte instrumenten en kan bijgevolg tot enige ineffectiviteit leiden.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de “dual-curve”-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA’s die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van “single-curve”-waarderingsmethode.

Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

4. Microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van "single-curve"-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

5. Microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van "single-curve"-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

Tijdsverloop nominaal bedrag en gemiddelde prijs van het afdekkingsinstrument

De hiernavolgende grafieken geven een beeld van hoe de afdekkingsverrichtingen van AXA Bank Belgium het bedrag, de timing en de onzekerheid van de toekomstige kasstromen van de afgedekte instrumenten kunnen beïnvloeden. Voor de vier belangrijkste afdekkingstypes:

- macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps
- macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps
- microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps
- microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

wordt op een tijdslijn getoond welke de nominale bedragen zijn van de afdekkingsinstrumenten vanaf heden tot in 2040.

In dezelfde grafieken wordt eveneens de gemiddelde gewogen rentevoet van de afdekkingsinstrumenten over dezelfde tijdsperiode getoond.

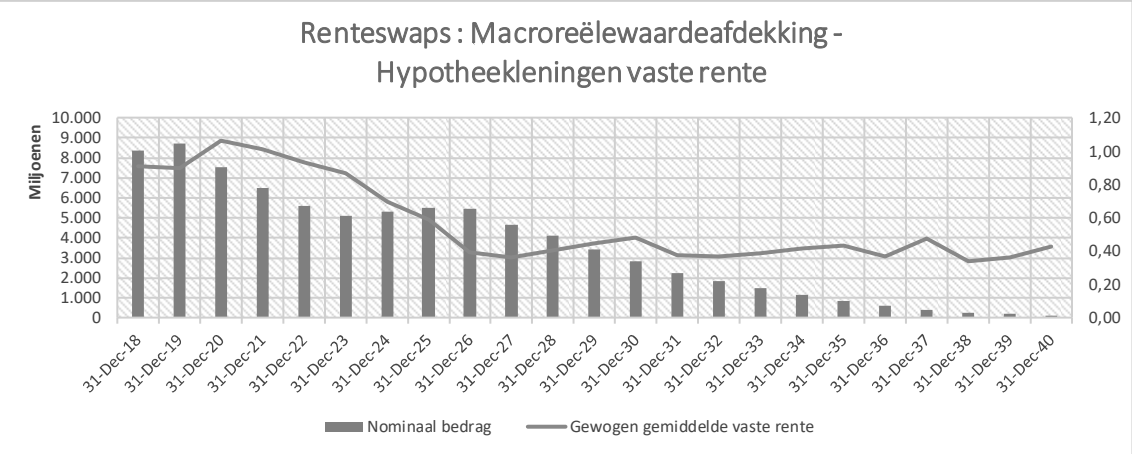
Renteswaps : Macroreëlewaardeafdekking - Hypotheekleningen vaste rente
Miljoenen
10.000
9.000
8.000
7.000
6.000
5.000
4.000
3.000
2.000
1.000
0
1,20
1,00
0,80
0,60
0,40
0,20
0,00
31-Dec-18
31-Dec-19
31-Dec-20
31-Dec-21
31-Dec-22
31-Dec-23
31-Dec-24
31-Dec-25
31-Dec-26
31-Dec-27
31-Dec-28
31-Dec-29
31-Dec-30
31-Dec-31
31-Dec-32
31-Dec-33
31-Dec-34
31-Dec-35
31-Dec-36
31-Dec-37
31-Dec-38
31-Dec-39
31-Dec-40
Nominaal bedrag
Gewogen gemiddelde vaste rente

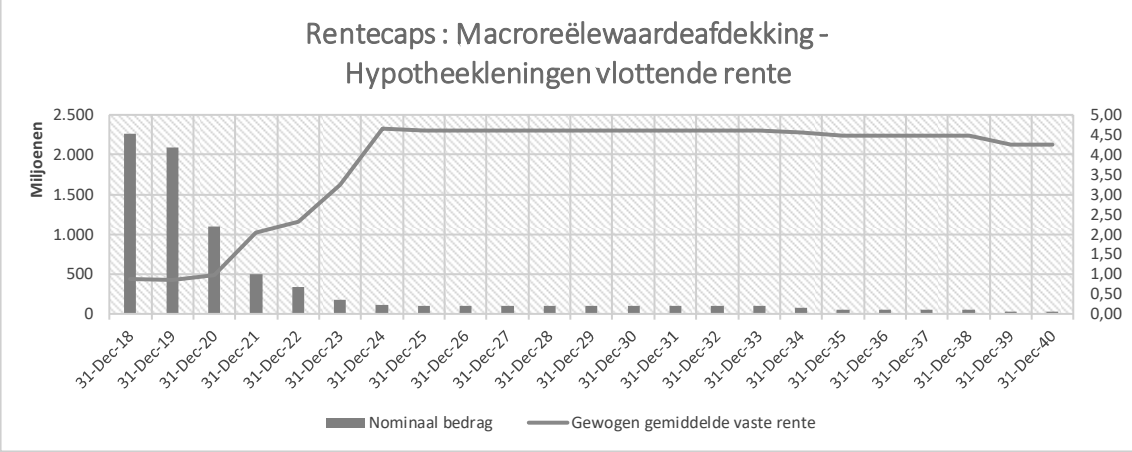
Rentecaps : Macroreëlewaardeafdekking - Hypotheekleningen vlottende rente
Miljoenen
2.500
2.000
1.500
1.000
500
0
5,00
4,50
4,00
3,50
3,00
2,50
2,00
1,50
1,00
0,50
0,00
31-Dec-18
31-Dec-19
31-Dec-20
31-Dec-21
31-Dec-22
31-Dec-23
31-Dec-24
31-Dec-25
31-Dec-26
31-Dec-27
31-Dec-28
31-Dec-29
31-Dec-30
31-Dec-31
31-Dec-32
31-Dec-33
31-Dec-34
31-Dec-35
31-Dec-36
31-Dec-37
31-Dec-38
31-Dec-39
31-Dec-40
Nominaal bedrag
Gewogen gemiddelde vaste rente

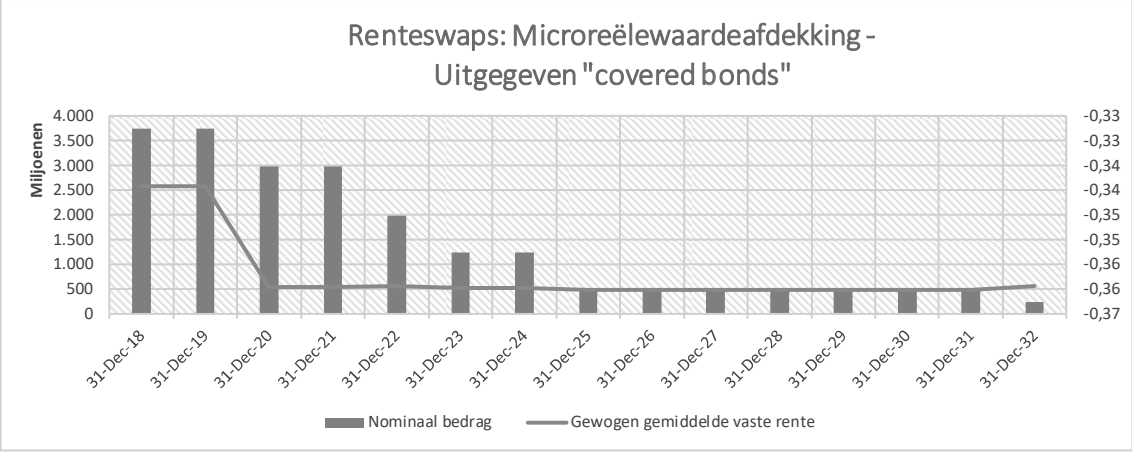
Renteswaps: Microreëlewaardeafdekking - Uitgegeven "covered bonds"
Miljoenen
4.000
3.500
3.000
2.500
2.000
1.500
1.000
500
0
-0,33
-0,33
-0,34
-0,34
-0,35
-0,35
-0,36
-0,36
-0,37
31-Dec-18
31-Dec-19
31-Dec-20
31-Dec-21
31-Dec-22
31-Dec-23
31-Dec-24
31-Dec-25
31-Dec-26
31-Dec-27
31-Dec-28
31-Dec-29
31-Dec-30
31-Dec-31
31-Dec-32
Nominaal bedrag
Gewogen gemiddelde vaste rente

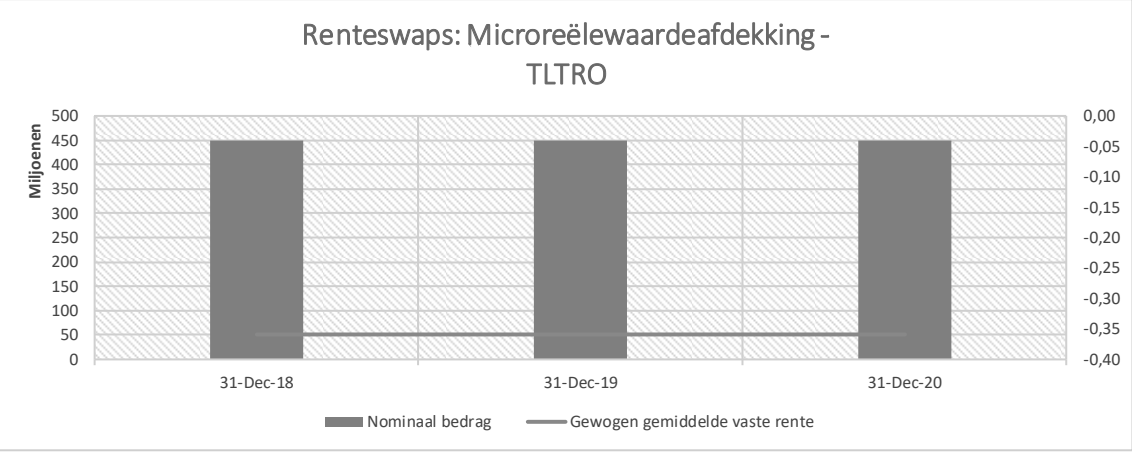
Renteswaps: Microreëlewaardeafdekking - TLTRO
Miljoenen
500
450
400
350
300
250
200
150
100
50
0
0,00
-0,05
-0,10
-0,15
-0,20
-0,25
-0,30
-0,35
-0,40
31-Dec-18
31-Dec-19
31-Dec-20
Nominaal bedrag
Gewogen gemiddelde vaste rente

Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden

Volgens aard	Volgens type 2018.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	9.776.841	301.201	29.862
	IRS (renteswap-overeenkomst)	77.639.719	287.055	219.319
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract ("forward")			
	Interest-future-verrichting	658.801		
	Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	7.199.505	109.975	17.448
Valuta	Termijnwisselverrichting	3.524.497	75.326	76.522
	Futureverrichting op valuta's			
	Valutaswap	228.437	22	10.243
	Optie op valuta's			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**99.027.800**	**773.579**	**353.394**

Tabel DHA.1

Volgens aard	Volgens type 2017.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	7.972.687	282.479	23.360
	IRS (renteswap-overeenkomst)	65.921.507	830.636	755.688
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract ("forward")			
	Interest-future-verrichting	1.358.135		
	Overige	430.510		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	6.847.022	118.303	17.699
Valuta	Termijnwisselverrichting	1.912.128	13.651	13.133
	Futureverrichting op valuta's			
	Valutaswap	272.085	419	14.617
	Optie op valuta's			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**84.714.075**	**1.245.487**	**824.497**

Tabel DHA.2

Derivaten – administratieve verwerking van afdekkingstransacties (microafdekking)

Volgens risicotype	Volgens instrument 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige	15.004	29.248	6.252.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**15.004**	**29.248**	**6.252.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security			
TOTAAL				
Afdekking van een netto investering in een buitenlandse				
TOTAAL		**15.004**	**29.248**	**6.252.500**

Tabel DHA.3

Volgens risicotype	Volgens instrument 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige	63.460	41.954	5.582.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**63.460**	**41.954**	**5.582.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security			
TOTAAL				
Afdekking van een netto				
TOTAAL		**63.460**	**41.954**	**5.582.500**

Tabel DHA.4

Afdekking van het renterisico van een portefeuille (macroafdekking)

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	2.580	39.252	13.251.683
Kasstroomafdekking			

Tabel DHA.5

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	4.091	245.953	11.506.408
Kasstroomafdekking			

Tabel DHA.6

Overzicht van de afgedekte instrumenten volgens risicotype

Volgens risicotype	Volgens instrument 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Afdekkingen*	*Resterende aanpassingen voor beëindigde microafdekkingen*
Activa				
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)		**2.306.184**	-40.014	-681
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	2.306.184		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
Valuta	Termijnwisselverrichting			
Krediet	Credit default swap			
Grondstoffen				
Overige				
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs		**176.254**	56.547	
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	176.254		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
Valuta	Termijnwisselverrichting			
Krediet	Credit default swap			
Grondstoffen				
Overige				
Verplichtingen				
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs		**4.020.459**	59.121	
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	4.020.459		
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
Valuta	Termijnwisselverrichting			
Krediet	Credit default swap			
Grondstoffen				
Overige				

Tabel DHA.7

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

23 Materiële vaste activa

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2018.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	**37.415**	**0**	**251**	**349**	**38.015**
Investeringen	1.341		34	1	1.377
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen					
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-2.017		-34	-43	-2.095
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten					
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties					
Eindbalans	**36.739**		**251**	**307**	**37.297**
Afschrijvingen van het boekjaar	2.017		34	43	2.095
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar	30.501	2.133	2.084	584	35.302
Totaal afschrijvingen	**32.518**	**2.133**	**2.117**	**628**	**37.396**

Tabel PPE.1

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2017.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	**38.976**	**57**	**279**	**503**	**39.815**
Investeringen	365		5	13	383
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen		-9		-114	-123
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-1.926	-47	-33	-53	-2.058
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten					
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties		-1			-1
Eindbalans	**37.415**	**0**	**251**	**349**	**38.015**
Afschrijvingen van het boekjaar	1.926	47	33	53	2.058
Afschrijvingen van het vorig boekjaar	28.575	2.086	2.051	532	33.244
Totaal afschrijvingen	**30.501**	**2.133**	**2.084**	**584**	**35.302**

Tabel PPE.2

24 Immateriële vaste activa

Momenteel is er geen goodwill opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Bank Belgium lanceerde in 2015 een IT-investmentprogramma met de naam SWITCH. In april 2016 heeft AXA Bank Belgium in samenspraak met AXA Groep beslist om de initiële bigbangprojectaanpak te transformeren tot een multi-jarenroadmap van verschillende onafhankelijke projecten (Atlas, Loan Origination en Credit Scoring) met hetzelfde eindobjectief van een radicaal vereenvoudigde bank (architectuur en retailbusiness-systemen en -processen) met structureel lagere kosten. De verschillende projecten dragen bij tot het realiseren van een digitaal en “omni-channel”-platform ter ondersteuning van de “customer journey”-strategie.

De projectkosten die hiermee gepaard gaan voor het jaar 2018 zijn een combinatie van kosten gerelateerd aan projectmanagement, studiefase en ontwikkelingsfase. Op basis van de IFRS-regels werd in 2018 een bedrag van 5,0 miljoen EUR geactiveerd (Atlas 0,1 miljoen EUR – Loan Origination Consumer Loans 1,8 miljoen EUR – Credit Scoring 0,1 miljoen EUR – Loan Origination Mortgages 1,3 miljoen EUR) – GPS 1,7 miljoen EUR) en werd hiervan 1,2 miljoen EUR afgeschreven.

De geactiveerde projectkosten met betrekking tot Sophis Upgrade V7 werden per eind 2018 volledig afgeschreven voor een bedrag van 1,2 miljoen EUR.

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2018.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		**10.808**	**1.026**			**11.834**
Intern ontwikkelde toevoegingen		4.943	567			5.510
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding						
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-3.790	-297			-4.087
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's						
Overige mutaties						
Eindbalans		**11.961**	**1.296**			**13.257**
Afschrijvingen van het boekjaar		3.790	297			4.087
Afschrijvingen van het vorig boekjaar		18.280	3.313		7	21.600
Totaal afschrijvingen		**22.070**	**3.610**		**7**	**25.687**

Tabel IFA.1

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2017.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		8.515		22		8.537
Intern ontwikkelde toevoegingen		5.071	1.087			6.158
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding		-174		-22		-196
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-2.466	-197			-2.663
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's						
Overige mutaties		-138	136			-2
Eindbalans		**10.808**	**1.026**			**11.834**
Afschrijvingen van het boekjaar		2.466	197			2.663
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar		15.814	3.116		7	18.937
Totaal afschrijvingen		**18.280**	**3.313**		**7**	**21.600**

Tabel IFA.2

25 Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen

AXA Bank Belgium bezit volgend beperkt aantal dochterondernemingen:

- AXA Belgium Finance bv (NL), Griekenweg 213 - 4835 NA Breda (Nederland)
- AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier), rue Carnot 203/205 - 94138 Fontenay-sous-Bois (Frankrijk)
- Motor Finance Company NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België)
- Beran NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België).

AXA Belgium Finance bv en AXA Bank Europe SCF maken deel uit van de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Belgium Finance bv is een Nederlandse besloten vennootschap die schuldinstrumenten (EMTN's – "European Medium Term Notes") uitgeeft op de Luxemburgse effectenmarkt. De schuldinstrumenten worden voornamelijk geplaatst bij Europese beleggers. De netto-kasstromen van de schuldinstrumenten worden doorgeleend aan AXA Bank Belgium via door deze laatste uitgegeven obligaties.

AXA Bank Europe SCF is een Franse gespecialiseerde kredietmaatschappij die hypotheekleningen herfinanciert via de uitgifte van "covered bonds" ("obligations foncières"). Tot eind november 2017 gebeurde dit door inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en ("residential mortgage-backed securities") uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3) (zie verder). Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium. "Yield maintenance swaps" tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF zorgen ervoor dat de gewogen gemiddelde opbrengst van de hypotheekleningen naar AXA Bank Belgium gaat in ruil voor een vlottende rente. Al deze transacties gebeuren tegen normale marktvoorwaarden ("at arm's length").

Motor Finance Company NV en Beran NV worden niet opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium omwille van hun immateriële karakter.

Motor Finance Company NV is het vehikel waarin de investeringen in selfbankingtoestellen zijn ondergebracht die worden verhuurd aan agenten.

Beran NV is eigenaar van het onroerend goed gelegen te Berchem, Grote Steenweg 214 (vestiging van AXA Bank Belgium).

AXA Bank Belgium bezit tevens een participatie van 10% in de SPV ("special purpose vehicle") Royal Street NV, een vennootschap voor belegging in schuldvorderingen (VBS) naar Belgisch recht. Royal Street heeft via haar compartiment RS-1 woonleningen in haar bezit die ze gekocht heeft van AXA Bank Belgium. RS-1 heeft deze aankoop gefinancierd via de uitgifte van een reeks RMBS'en (senior, mezzanine en junior). Een getrouwe weergave van de geconsolideerde positie vereist dat Royal Street mee wordt opgenomen in de consolidatiekring op basis van IFRS 10 – *De geconsolideerde jaarrekening*. Het renterisico blijft bij AXA Bank Belgium gezien de uitwisseling van de rentestromen onderling via een "total return swap". Het kredietrisico blijft ook op de balans van AXA Bank Belgium aangezien de junior-tranches van de door Royal Street uitgegeven RMBS'en in geval van wanbetaling van de kredieten als eerste negatief beïnvloed worden.

Per eind november 2017 werden de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium in plaats van onrechtstreeks via de inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3).

AXA Bank Belgium heeft aan de SPV, om zijn werking te ondersteunen, een achtergestelde lening toegekend. Het uitstaand bedrag per eind 2018 is 4,9 miljoen EUR. De fondsen van deze achtergestelde leningen dienden voor de opbouw van een reservefonds in de SPV, dat tot op heden nog nooit werd aangesproken.

In juni 2018 werden Payconiq Belgium NV en Bancontact Company NV gefusioneerd in de nieuwe vennootschap PQB. AXA Bank Belgium heeft haar deelneming van 20% in Bancontact Company NV ingebracht in PQB in ruil voor een deelneming van 10% in PQB. Dit heeft geleid tot een gerealiseerde meerwaarde van 4,5 miljoen EUR in de winst- en verliesrekening. Bancontact Company NV verdwijnt uit en PQB wordt als een geassocieerde deelneming opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

Verder waren er geen wijzigingen in de consolidatiekring tijdens het boekjaar 2018.

	Entiteit 2018.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.356.671	1.354.156	424	31/12/2017
	SPV Royal Street	10,00%	631.876	625.851		31/12/2017
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures	AXA BANK Europe SCF	100,00%	6.882.591	6.743.620	12.203	31/12/2017
	Entiteit 2018.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	2.000	1	-10	31/12/2017
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	8.274	3.220	511	31/12/2017
	Payconiq Belgium N.V.	10,00%	N/A	N/A	N/A	24/05/2017

Tabel IASJ.1

	Entiteit 2017.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.491.508	1.485.617	606	31/12/2016
	SPV Royal Street	10,00%	5.792.142	5.785.612		31/12/2016
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures	AXA BANK Europe SCF	100,00%	4.828.003	4.701.236	14.844	31/12/2016
	Entiteit 2017.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	2.023	13	-16	31/12/2016
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	10.444	6.151	505	31/12/2016
	Bancontact-Mister Cash (voorheen Brand & Licence Cy)	20,00%	8.860	3.371	-575	31/12/2016

Tabel IASJ.2

26 Overige activa

Boekwaarde in '000 EUR	2018.12	2017.12
Personeelsbeloningen	109.703	94.565
Activa uit hoofde van beheersdiensten voor het servicing-recht		
Vooruitbetaalde kosten	26	1.360
Te ontvangen baten (andere dan rentebaten uit financiële activa)	22.069	6.789
Edele metalen, goederen en grondstoffen		
Andere voorschotten	23	33
Overige	3.766	4.040
TOTAL	135.587	106.786

Tabel OA.1

27 Voor handelsdoeleinden aangehouden financiële verplichtingen

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde	2018.12	2017.12
Deposito's van kredietinstellingen		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	353.394	824.497
Verkoper posities		99
In eigen vermogen instrumenten		
In vastrentende instrumenten		99
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)		
Depositocertificaten		
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)		
Obligaties		
Converteerbaar		
Niet-converteerbaar		
Overige		
Andere financiële verplichtingen		
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	353.394	824.596

Tabel FLTRA.1

28 Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen

De in schuldbewijzen belichaamde schulden omvatten EMTN's (European Medium Term Notes). Deze worden uitgegeven door AXA Belgium Finance, een dochter van AXA Bank Belgium, met uitzondering van 1 uitgifte rechtstreeks door de bank zelf. AXA Bank Belgium heeft geopteerd voor de mogelijkheid om de EMTN's aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies en heeft die uitgiften in de balans dus tegen reële waarde opgenomen. De wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) werden vanaf het boekjaar 2017 evenwel in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen.

AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen om het eigen kredietrisico op de EMTN's te waarderen op basis van de spread die AXA Bank Belgium betaalt op de primaire markt omdat er op de primaire markt veel grotere volumes worden verhandeld dan op de secundaire markt. Daardoor bieden ze een meer adequate waardering van het kredietrisico van AXA Bank Belgium op de retailmarkt. Deze spread stemt meer bepaald overeen met het doorlopende gewogen gemiddelde van de spreads vastgesteld op de dekkingsverrichtingen gedurende de 6 laatste maanden. Deze methode berekent het verschil tussen het niveau van de marge die AXA Bank Belgium toepast op uitgiften voor particuliere beleggers op de datum van uitgifte en hetzelfde niveau op de verslagdatum. Uit dit verschil worden op elke coupondatum de theoretische kasstromen bepaald die overeenstemmen met de waardeschommelingen door de wijzigingen in kredietrisico. Die worden vervolgens gedisconteerd om voor elke uitgifte het aandeel van het eigen kredietrisico van AXA Bank Belgium vast te stellen.

Omwille van het feit dat er geen enkele uitgifte plaatsvond sedert december 2017 en de hierboven beschreven berekening bijgevolg niet mogelijk was, heeft AXA Bank Belgium besloten om vanaf juni 2018 het gemiddelde van regelmatige noteringen van drie banken (Crédit Agricole, Deutsche Bank en ING) als berekeningsbasis te gebruiken als waardering van haar kredietrisico. De initiële spread van elke uitgifte werd bijgevolg aangepast.

Op 31 december 2018 bedraagt deze reële waarde in totaal 1,2 miljard EUR, met een nominaal bedrag van 1,1 miljard EUR.

Het eigen kredietrisico (DVA) bedraagt op 31 december 2018 -12,2 miljoen EUR (voor belastingen). Deze staan vermeld in de Geconsolideerde Balans – Eigen Vermogen op de lijn "Veranderingen van reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan".

Een bedrag van 0,7 miljoen EUR in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) heeft betrekking op de gedurende het boekjaar verkochte EMTN's.

Per 31 december 2018 werd geen gecumuleerde niet-gerealiseerde winst of verlies getransfereerd naar een andere categorie van het eigen vermogen.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de gecumuleerde verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.215.175	12.180	-129.778
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.215.175	12.180	-129.778
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.215.175	12.180	-129.778
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	1.215.175	12.180	-129.778

Tabel FLFVPL.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de gecumuleerde verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.348.872	25.633	-165.006
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.348.872	25.633	-165.006
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.348.872	25.633	-165.006
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	1.348.872	25.633	-165.006

Tabel FLFVPL.2

De bedragen in de kolom “Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum” werd voor het boekjaar 2017 aangepast.

29 Tegen geamortiseerde kostprijs gewaardeerde financiële verplichtingen

29.1 Deposito's

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			2.023		2.023
Zichtdeposito's			2.023		2.023
Deposito's met vaste looptijd					
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	629.929	365.249	1.165.480	16.026.933	18.187.591
Zichtdeposito's	27.349	269.801	921.666	2.088.886	3.307.702
Deposito's met vaste looptijd	601.365	21.444	36.121	1.201.262	1.860.193
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's:	1.215	74.004	207.693	12.736.785	13.019.696
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	1.215	54.813	102.036	12.735.938	12.894.002
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's		19.191	105.657	847	125.694
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van					4.848.349
Depositocertificaten					
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					26.793
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					26.793
Overige					4.821.556
Achtergestelde verplichtingen					26.794
Andere financiële verplichtingen					830.446
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**629.929**	**365.249**	**1.165.480**	**16.026.933**	**23.895.202**

Tabel FLAC.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2017.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			2.821		2.821
Zichtdeposito's			2.821		2.821
Deposito's met vaste looptijd					
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	632.684	400.745	1.132.534	15.707.796	17.873.758
Zichtdeposito's	28.104	269.289	878.308	2.071.393	3.247.094
Deposito's met vaste looptijd	603.753	27.411	43.123	1.425.051	2.099.338
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's	827	104.045	211.103	12.211.352	12.527.327
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	827	54.147	99.724	12.210.104	12.364.802
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's		49.898	111.380	1.248	162.525
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van					4.253.792
Depositocertificaten					
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					44.059
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					44.059
Overige					4.209.733
Achtergestelde verplichtingen					39.245
Andere financiële verplichtingen					782.019
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**632.684,27**	**400.744,69**	**1.132.533,75**	**15.707.795,62**	**22.951.636**

Tabel FLAC.2

29.2 Achtergestelde verplichtingen

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2018.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar				
Lopend jaar +1		4.744		
Lopend jaar +2		3.505		
Lopend jaar +3		2.912		
Lopend jaar +4				
Lopend jaar +5				
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		15.633		
TOTAAL		**26.794**		

Tabel FLAC.3

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2017.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar				
Lopend jaar +1		12.756		
Lopend jaar +2		4.129		
Lopend jaar +3		3.505		
Lopend jaar +4		2.912		
Lopend jaar +5				
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		15.943		
TOTAAL		**39.245**		

Tabel FLAC.4

29.3 TLTRO-leningen

AXA Bank Belgium heeft per einde 2018 een uitstaand bedrag van 600 miljoen EUR aan TLTRO-leningen. TLTRO's zijn Eurosysteemverrichtingen met als doel financiering aan kredietinstellingen te verschaffen over een periode van maximum 4 jaar. Ze bieden langetermijnfunding aan banken tegen attractieve voorwaarden met als doel de kredietvoorwaarden van de privésector te verlichten en de bankleningen aan de economische wereld te stimuleren. Het voordeel van een marktvoordelige rentevoet wordt in resultaat gespreid over de looptijd van de TLTRO-leningen.

30 Repo's en reverse repo's

Per eind 2018 had AXA Bank Belgium geen uitstaande bedragen aan repo's.

Overdragende partij : Verplichtingen (verkregen financiering) 2018.12 in '000 EUR	*Totaal*
Terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen Andere instellingen dan kredietinstellingen	
TOTAAL	

Tabel RRR.3

Overdragende partij : Verplichtingen (verkregen financiering) 2017.12 in '000 EUR	*Totaal*
Terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen Andere instellingen dan kredietinstellingen	486.026
TOTAAL	**486.026**

Tabel RRR.4

De reverse repo's zijn opgenomen in Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2018.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen Andere instellingen dan kredietinstellingen	960.031
TOTAAL	**960.031**

Tabel RRR.5

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2017.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.015.494
TOTAAL	**1.015.494**

Tabel RRR.6

De opname van de terugkoopovereenkomsten en omgekeerde terugkoopovereenkomsten gebeurt hier voor de betaalde gelden respectievelijk ontvangen gelden.
Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

31 Voorzieningen

2018.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Eindbalans (vorig jaar)		38.721	149.981	9.832	14.268	212.804
Impact IFRS 9				1.271		1.271
Openingsbalans (lopend jaar)		38.721	149.981	11.103	14.268	214.073
Investeringen		4.547	25.267	1.246	5.200	36.259
Gebruikte bedragen		-638	-4.628	-2.245	-2.890	-10.401
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt		-19.831				-19.831
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet						
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen			14.163		-490	13.674
Eindbalans		22.799	184.784	10.103	16.088	233.774

Tabel PROV.1

2017.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Openingsbalans		**39.559**	**165.180**	**9.854**	**18.575**	**233.169**
Investeringen		722	1.063	0	3.543	5.328
Gebruikte bedragen		-1.560	-7.916	-23	-8.291	-17.789
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt						
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet						
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen			-8.346		441	-7.904
Eindbalans		**38.721**	**149.981**	**9.832**	**14.268**	**212.804**

Tabel PROV.2

Hierbij enige toelichting over de voornaamste elementen uit deze voorzieningen bij AXA Bank Belgium.

Voorzieningen voor belastingsgeschillen

Dit luik bevat voorzieningen in het kader van een mogelijke additionele taxatie over de inkomstenjaren 1991 en 1992. Dit risico was ingeschat op 19,8 miljoen EUR en ingedekt door een voorziening voor hetzelfde bedrag. Het risico van deze potentiële aanslag is evenwel verstreken sinds november 2018 zodat de voorziening van 19,8 miljoen EUR eind 2018 werd teruggenomen.

In dit kader werd de bank eveneens door enkele klanten in schadevergoeding aangesproken en werden hiervoor eveneens voorzieningen opgenomen. Een aantal van deze klantenclaims zullen behandeld worden voor de rechtbank in mei en september 2019.

Lopende rechtsgeschillen

Het voornaamste element in deze rubriek is de voorziening voor betwisting agenten en ex-agenten. Het betreft hoofdzakelijk betwistingen over de samenwerking of de beëindiging ervan, alsook betwistingen naar aanleiding van fraudegevallen. In 2018 hebben zich enkele nieuwe betwistingen voorgedaan met beperkt risico.

De inschattingen over de duurtijd van afwikkeling van deze geschillen zijn divers en soms moeilijk voorspelbaar.

Pensioenverplichtingen en andere voordelen uit hoofde van pensioenverbintenissen

Het grootste deel betreft hier de voorziening in het kader van IAS 19 *Personeelsbeloningen*. Voor meer details en informatie verwijzen we naar hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*.

Gedurende het boekjaar 2018 werden nieuwe voorzieningen aangelegd voor een bedrag van 1,7 miljoen EUR in het kader van vertrekregelingen die momenteel bestaan bij AXA Bank Belgium en een vermindering van de voorziening voor 3,8 miljoen EUR. Bijgevolg bedroegen deze voorzieningen 2,8 miljoen EUR op 31 december 2018. Ze werden voornamelijk opgenomen in de cao van 7 mei 2007 en in de verlenging ervan van 25 november 2009 en in de cao van 16 maart 2011.

Daarnaast werd een nieuwe voorziening aangelegd in het kader van een nieuwe vertrekregeling beslist per eind 2018 en die 21,0 miljoen EUR bedraagt op 31 december 2018.

Een andere nieuwe voorziening werd aangelegd per einde 2018 om de regularisatiekost te dekken van de overgangsmaatregelen bij de omzetting van het pensioenplan ex-Anhyp naar het nieuwe pensioenplan voor alle werknemers die vanaf 2000 getransfereerd werden naar AXA Bank Belgium. Deze voorziening bedraagt 3,2 miljoen EUR op 31 december 2018.

Andere voorzieningen

De rubriek “Andere voorzieningen” bevat voornamelijk een voorziening met betrekking tot de sluiting van de Hongaarse bijbank (8,5 miljoen EUR). Daarnaast bevat die rubriek een voorziening voor de geplande consolidatie van het agentennetwerk voor een bedrag van 4,1 miljoen EUR en diverse kleine HR-gerelateerde en andere voorzieningen.

32 Overige verplichtingen

Boekwaarde in '000 EUR	2018.12	2017.12
Personeelsbeloningen	12.007	12.459
Sociale lasten	6.561	3.043
Verplichtingen uit hoofde van beheersdiensten voor het servicingrecht		
Verplichtingen uit leasing		
Toe te rekenen kosten (andere dan uit rentelasten in verband met financiële verplichtingen)	1.778	1.969
Over te dragen opbrengsten	1.554	1.464
Andere verplichtingen	13.759	26.210
TOTAAL	**35.658**	**45.144**

Tabel OL.1

33 Saldering

Saldering van balansposten

IAS 32 – *Financiële instrumenten – presentatie* vereist dat financiële activa en financiële verplichtingen op nettobasis worden gepresenteerd indien dit een uitdrukking vormt van de verwachte toekomstige kasstromen van een entiteit uit de afwikkeling van twee of meer afzonderlijke financiële instrumenten.

Een financieel actief en een financiële verplichting moeten worden gesaldeerd en het nettobedrag moet in de balans worden opgenomen als en alleen als AXA Bank Belgium

(a) een in rechte afdwingbaar recht heeft om de opgenomen bedragen te salderen; en
(b) voornemens is om de verplichting op nettobasis af te wikkelen of om de vordering te realiseren op hetzelfde moment dat de verplichting wordt afgewikkeld.

Om aan vereiste (a) te voldoen moet AXA Bank Belgium momenteel over een wettelijk afdwingbaar recht op saldering beschikken. Dat betekent dat het recht op saldering:

(a) niet mag afhangen van een toekomstige gebeurtenis; en
(b) wettelijk afdwingbaar moet zijn in elk van de volgende omstandigheden:
    (i) gedurende het normale verloop van de transactie;
    (ii) ingeval van wanbetaling; en
    (iii) bij insolventie of faillissement van de entiteit en alle tegenpartijen.

Om aan vereiste (b) te voldoen moet AXA Bank Belgium de intentie hebben tot uitoefening op nettobasis of tot verkoop van het actief en de verplichting op hetzelfde tijdstip. Zelfs als AXA Bank Belgium het recht heeft op nettosaldering kan ze nog steeds het actief en de verplichting afzonderlijk uitoefenen.

AXA Bank Belgium verrekent dagelijks haar posities in onderhandse renteswaps met de volgende banken die handelen als tussenpersonen:

- LCH Clearnet CM CSI (Credit Suisse)
- LCH Clearnet CM HSBC Bank Plc (HSBC)
- AXA LIFE EUROPE LTD (France FoS VA)
- AXA LIFE EUROPE LTD (GERMANY branch)
- AXA LIFE EUROPE LTD (MEDLA branch)
- AXA LIFE EUROPE LTD (UK FoS VA Bus)
- AXA LIFE EUROPE LTD (JAPAN)

Voor elk van de clearingleden omvatten de bedragen:

- de rentebetalingen op de swap en alle andere betalingen (vooraf betaalde commissies, premies, penaliteiten bij vervroegde stopzetting, …);
- de evoluties van de variatiemarge, met alle wijzigingen in de positieve/negatieve nettowaarde van alle via de tussenpersoon verhandelde derivaten.

De vereffening wordt afzonderlijk uitgevoerd voor elke munt. De berekening gebeurt op het einde van de dag, en het verschil tegenover de vorige dag wordt de volgende dag afgerekend in 1 enkele contante betaling, per munt.

De saldering van de derivatenpositie is wettelijk afdwingbaar en hangt niet af van een toekomstige gebeurtenis. De saldering beantwoordt bijgevolg aan de IFRS-vereisten.

De bedragen die gesaldeerd warden op de balans staan vermeld in de eerste drie cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Repo's en reverse repo's worden momenteel niet gesaldeerd omdat ze geen deel uitmaken van "master netting agreements" die saldering onder alle omstandigheden toelaten.

Saldering in de toelichtingen

IAS 32 vereist dat, in alle andere omstandigheden dan hierboven vermeld, financiële activa en financiële verplichtingen afzonderlijk gerapporteerd worden in functie van hun kenmerken als middelen of verplichtingen van de entiteit. Transacties met financiële instrumenten die deel uitmaken van een "master netting arrangement" met een tegenpartij die enkel soldering voorziet van alle financiële instrumenten in de overeenkomst ingeval van wanbetaling of stopzetting van enig welk contract is onvoldoende om te salderen tenzij aan de bovenstaande criteria is voldaan.

Bij AXA Bank Belgium worden alle verrichtingen onder "master netting agreements" die hierboven niet vermeld staan bruto gerapporteerd.

Daarnaast voorziet IFRS 7 – *Financiële Instrumenten - Informatieverschaffing* om de volgende bijkomende informatie te verstrekken:

- de bedragen onder afdwingbare "master netting agreements" of gelijkaardige overeenkomsten die niet gesaldeerd worden, met inbegrip van
    - de bedragen van gerapporteerde financiële instrumenten die niet voldoen aan alle salderingscriteria van IAS 32
    - de bedragen van de financiële waarborgen (inclusief contante waarborgen); en
- het nettobedrag dat overblijft na aftrek van deze bedragen van de op de balans gerapporteerde bedragen.

AXA Bank Belgium simuleert het potentiële nettobedrag op basis van de volgende criteria:

- saldering per tegenpartij;
- van alle repo's, reverse repo's, derivaten en waarborgen;
- voor derivaten: afzonderlijk voor afdekkings- en tradingposities;
- waarborgen: initiële en variatiemarge.

De bedragen van deze potentiële saldering staan vermeld in de overige cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Financiële activa – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2018.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële verplichtingen	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	4.096.415	3.322.836	773.579	222.292	538.693	12.593
Derivaten- hedging	106.335	88.751	17.584	5.215	12.245	124
Reverse repos	960.031	0	960.031	960.031	0	0
Totaal	5.162.781	3.411.587	1.751.194	1.187.538	550.938	12.717

Tabel OFFS.1

Financiële verplichtingen – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2018.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	3.986.709	3.633.315	353.394	175.416	169.284	8.694
Derivaten- hedging	585.776	517.275	68.500	33.004	32.813	2.684
Repos	0	0	0	0	0	0
Totaal	4.572.485	4.150.590	421.895	208.419	202.097	11.378

Tabel OFFS.2

Financiële activa – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2017.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	3.840.364	2.594.876	1.245.487	837.845	384.415	23.227
Derivaten- hedging	113.626	46.074	67.552	46.212	20.850	490
Reverse repos	1.015.494	0	1.015.494	1.015.226	0	268
Totaal	4.969.484	2.640.950	2.328.533	1.899.283	405.265	23.985

Tabel OFFS.3

Financiële verplichtingen – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2017.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	1.246.204	421.706	824.497	328.404	466.576	29.518
Derivaten- hedging	543.574	255.667	287.907	144.363	140.849	2.695
Repos	486.026	0	486.026	484.515	1.511	0
Totaal	2.275.804	677.373	1.598.430	957.282	608.936	32.213

Tabel OFFS.4

34 Voorwaardelijke activa en verplichtingen

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2018.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.240.418	
Kredietvervangende borgtochten	1.231.362	21.274.262
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	1.565.694	2.782.623
Overige verbintenissen	1.467.906	2.112.484

Tabel CAL.1

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2017.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.033.676	
Kredietvervangende borgtochten	1.354.375	23.526.320
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	3.772.354	3.473.821
Overige verbintenissen	2.029.615	2.049.034

Tabel CAL.2

2018.12 in '000 EUR	*Niet-renderende blootstellingen*		
	Bruto boekwaarde	*Waardeverminderingen*	*Maximale in aanmerking te nemen bedrag van de zekerheid of garantie*
Leningen & voorschotten aan			
Centrale overheden			
Kredietinstellingen			
Andere instellingen dan kredietinstellingen	11.639	-3.517	6.738
Ondernemingen	27.925	-10.047	17.366
Particulieren	277.893	-48.959	208.372
TOTAAL	317.457	-62.523	232.476

Tabel CAL.3

2017.12 in '000 EUR	*Niet-renderende blootstellingen*		
	Bruto boekwaarde	*Waardeverminderingen*	*Maximale in aanmerking te nemen bedrag van de zekerheid of garantie*
Leningen & voorschotten aan			
Centrale overheden			
Kredietinstellingen			
Andere instellingen dan kredietinstellingen	9.944	-1.727	7.517
Ondernemingen	28.888	-11.808	17.080
Particulieren	294.212	-67.566	208.493
TOTAAL	333.044	-81.101	233.090

Tabel CAL.4

Toelichting bij de voornaamste lijnen:

De lijn "Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen" omvat de beschikbare marge op de betekende kredietlijnen. Een betekende kredietlijn is de vaste verplichting om een kredietlijn te verlenen. De verplichting geldt als vast wanneer ze niet op elk ogenblik kan worden herroepen met onmiddellijke uitwerking.

De lijn "Kredietvervangende borgtochten" omvat de ontvangen waarborgen op kredieten en de verstrekte borgtochten die betrekking hebben op verplichtingen wegens ontleningen of wegens uitstel van betaling.

De verstrekte waarborgen vanwege kredieten omvatten de verplichtingen van de bank tegenover de retailklanten. Het risico hierop is zeer beperkt door de diversificatie van de portefeuille en voornamelijk door het feit dat de verstrekte kredieten gewaarborgd zijn door de klanten.

De ontvangen waarborgen vanwege kredieten hebben betrekking op woonkredieten, consumentenkredieten en professionele kredieten.

Bij woonkredieten gaat het om hypotheken (inschrijvingen of mandaten) op onroerende panden (volle eigendom). Onroerende waarborgen zijn wettelijk verplicht. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Alle waarborgen aanvullend aan hypothecaire waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd. Dit geldt dus eveneens voor bijkomende roerende waarborgen. Voor een overbruggingskrediet wordt in principe een hypothecair mandaat gevestigd op zowel het te verkopen pand als het te verwerven pand.
Voor consumentenkredieten (leningen op afbetaling) wordt slechts 1 type van waarborg gebruikt, met name de overdracht van schuldvordering of akte van afstand van loon en andere inkomsten.

Voor meer info over de kwaliteit van de waarborgen: zie hoofdstuk 4.2.1.1.2 Risicobeperkingstechnieken. De normen van AXA Bank Belgium inzake het bekomen van waarborgen en de kwaliteit van de waarborgen zijn niet materieel gewijzigd tegenover de vorige rapporteringsperiode.

Voor professionele kredieten worden voornamelijk volgende waarborgen gebruikt:

- reële waarborgen:
    - hypotheek en hypotheekinschrijving;
    - authentieke inpandgeving handelsfondsen;
    - indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen;
    - inpandgeving van effecten;
    - inpandgeving van rekeningtegoeden;
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten "klassieke levensverzekering";
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten tak 21 en 23;
    - overdracht van loon;

- persoonlijke of morele waarborgen:
    - borgstelling;
    - hypothecaire volmacht;
    - onherroepelijke verbintenis van een derde.

Voor meer info over de kwaliteit van de waarborgen: zie hoofdstuk 4.2.2.2.2 Tegenpartijkredietrisico van de marktenzaal. De normen van AXA Bank Belgium inzake het bekomen van waarborgen en de kwaliteit van de waarborgen zijn niet materieel gewijzigd tegenover de vorige rapporteringsperiode.

Waardebepaling van deze waarborgen:

- Hypotheek en hypotheekinschrijving: waardebepaling in functie van

    - de schattingswaarde van het onroerend goed op basis van een schattingsverslag of geactualiseerde waardebepaling door een professioneel (zoals een vastgoedexpert, een notaris of een makelaar), van een recente aankoop, op basis van kennis van het pand door het verkooppunt, enz.
    - de rang van de inschrijving
    - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
    - opmerking: hypothecaire mandaten worden niet geboekt

- Inpandgeving handelsfondsen: waardebepaling in functie van
    - het belang en de verkoopbaarheid van het vastliggend materieel actief
    - de omvang en de spreiding van de klantenvorderingen
    - de omvang van de aanwezige voorraad van niet-bederfbare grondstoffen of afgewerkte producten
    - de waarde van de huurceel
    - de voorrechten van hogere rang (verhuurder, bedrijfsuitrusting)
    - de overdraagbaarheid als "going concern"
    - de rang van de inschrijving
    - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
    - het waardeadvies van de curator of vereffenaar

- Indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen (inclusief overdracht van schuldvorderingen en overdracht van loon): waardebepaling in functie van
    - de kredietwaardigheid van de gecedeerde schuldenaar
    - het al dan niet betwist karakter van de overgedragen vordering

- Inpandgeving van rekeningtegoeden: waardering tegen 100% van de inlage

- Overdracht van verzekeringspolisrechten: waardering tegen 0%

- Persoonlijke of morele waarborgen: waardebepaling in functie van de bewezen solvabiliteit van de borg (vooral zijn onroerend vermogen) of zijn vaste wil om de verbintenis te honoreren via een nageleefd ernstig afbetalingsplan.

De lijn "Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten" bevat de activa verstrekt en ontvangen door de bank in het kader van haar "repo/reverse repo"- en derivatenactiviteiten, in functie van de fluctuatie van de marktwaarde van de verrichtingen.

In het kader van de "Global Master Repurchase Agreement" (GMRA) worden er door AXA Bank Belgium enkel staatsobligaties aanvaard. Sinds augustus 2007 heeft AXA Bank Belgium echter 1 GMRA afgesloten met AXA IM waarin ook niet-overheidspapier aanvaard wordt, onder voorwaarde dat het desbetreffende papier door de ECB wordt geaccepteerd als waarborg. Momenteel zijn er echter geen posities onder deze GMRA.

In de repoactiviteit kunnen we 2 soorten van waarborgen onderscheiden:

- waarborgen ontvangen bij het afsluiten van een nieuwe verrichting, meestal onder de vorm van Belgische (en soms Franse) overheidsobligaties;
- waarborgen ontvangen tijdens de looptijd van de verrichtingen in functie van de schommeling van de marktwaarde van de initieel gegeven waarborgen. Deze bijkomende waarborgen worden meestal in contanten gevraagd (tegen Eonia-vergoeding) maar zijn ook mogelijk in Belgische of Franse overheidsobligaties.

In de derivatenactiviteit geldt momenteel als algemene regel dat er systematisch een waarborg wordt gevraagd. Voor deze waarborg komen enkel contanten (tegen Eonia-vergoeding) en staatsobligaties van België, Duitsland, Italië, Frankrijk, Zwitserland en het Verenigd Koninkrijk met een resterende looptijd van minimum 1 jaar en maximum 10 jaar in aanmerking.

Alle ontvangen zekerheden kunnen door AXA Bank Belgium worden verkocht of hergebruikt als zekerheid.
AXA Bank Belgium heeft de verplichting om deze zekerheden terug te geven.

De lijn "Overige verbintenissen" bevatten alle andere ontvangen en verstrekte verbintenissen.

<u>Activa bezwaard met zakelijke zekerheden</u>

Een aantal activa zijn bezwaard met zakelijke zekerheden. Het gaat om in repo gegeven effecten, obligaties als onderpand voor het bekomen van financieringen vanuit de Europese Centrale Bank (ECB) en obligaties als onderpand bij de Belgische fiscus.

35 Eigen vermogen

Voor cijfers zie “Geconsolideerde Balans – Eigen vermogen”.

Het onderschreven kapitaal bedraagt 636,3 miljoen EUR. Het bestaat uit 461.133.591 aandelen zonder aanduiding van nominale waarde. Het werd volledig volstort.

Het ander eigen vermogen betreft een bedrag in het kader van converteerbare obligaties (“Contingency Convertible Bonds”).

De reserves uit de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) omvatten de reserves uit de omrekening van valuta, uit de herwaardering van de voor verkoop beschikbare financiële activa, uit de herwaardering van de kasstroomafdekkingen en uit de reserves voor pensioenverplichtingen (niet-gerealiseerde resultaten en actuariële winsten (verliezen) op pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen), evenals vanaf 2017 de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) op financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

De rubriek overige reserves omvat de statutaire reserves en de overgedragen resultaten van de moedermaatschappij AXA Bank Belgium en de consolidatiereserves door de eerste opname op basis van IFRS bij deze laatste en alle consolidatiereserves bij de dochtervennootschappen.

36 Winstuitkering en dividend per aandeel

Een bijzondere algemene vergadering van AXA Bank Belgium heeft per einde 2018 beslist om van de ingehouden winsten per eind 2017 een tussentijds dividend van 50 miljoen EUR uit te keren aan de moedermaatschappij AXA SA.

De Raad van Bestuur stelt voor om de resterende vennootschappelijke winst van het boekjaar samen met de overgedragen resultaten over te dragen naar het volgende boekjaar, na verplichte toewijzing aan de wettelijke reserve.

37 Gesegmenteerde informatie

Operationele segmenten zijn onderdelen van AXA Bank Belgium

- die bedrijfsactiviteiten uitoefenen waaruit opbrengsten kunnen worden verdiend en waarbij kosten kunnen worden gemaakt;
- waarvan de bedrijfsresultaten regelmatig worden beoordeeld door het Directiecomité van AXA Bank Belgium teneinde beslissingen over de aan het segment toe te kennen middelen te kunnen nemen en de financiële prestaties van het segment te evalueren, en;
- waarover afzonderlijke financiële informatie beschikbaar is.

Het Directiecomité van AXA Bank Belgium wordt beschouwd als de hoogstgeplaatste functionaris zoals gedefinieerd door IFRS 8 – *Operationele segmenten*.

De volgende operationele segmenten worden afzonderlijk gerapporteerd op basis van de richtlijnen van IFRS 8:

- Retail banking (inclusief Thesaurie en ALM);
- Intermediatieactiviteiten.

De "retail banking"-activiteit bestaat voornamelijk uit het verzamelen van fondsen (dagelijkse verrichtingen, beleggingsproducten) en het verstrekken van leningen aan klanten (particulieren, professionelen en kmo's) via het netwerk van onafhankelijke agenten. De gerapporteerde cijfers bevatten de betrokken ALM-resultaten ("Assets and Liabilities Management"). Het voornaamste doel van ALM is het afdekken van het rente-, liquiditeits- en valutarisico van AXA Bank Belgium omvat. De gerapporteerde cijfers bevatten eveneens de thesaurieactiviteit. De thesaurieactiviteit omvat kortetermijnliquiditeiten en –funding als ondersteuning van de groei van de retailbusiness.

De intermediatieactiviteiten omvatten voornamelijk het verstrekken van funding, cash management en derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep.

De verrichtingen tussen de verschillende operationele segmenten worden afgesloten aan normale marktvoorwaarden ("arm's length").

De volgende principes worden toegepast:

- toewijzing van de ALM-resultaten: naast de commerciële marge kan AXA Bank Belgium een conversiemarge toepassen op haar retailactiviteiten. De parameters om die te berekenen zijn het economisch kapitaal en de activa en verplichtingen van de retailactiviteiten;
- "funds transfer pricing": het beheer van de contante middelen en ALM is centraal georganiseerd in AXA Bank Belgium. Om het renterisico van de commerciële activiteiten naar de gecentraliseerde ALM te transfereren wordt een "funds transfer pricing"-methodologie toegepast. Dat houdt in dat de deposito's van de commerciële businesseenheden herbelegd worden in de centrale ALM en dat de leningen van de commerciële businesseenheden gefinancierd worden door de centrale ALM op basis van een "funds transfer pricing"-rentevoet.

De aansluiting tussen het totaal van de operationele segmenten en het groepsresultaat omvat voornamelijk:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde winst- en verliesrekening
- bepaalde elementen die niet in het operationeel bedrijfsresultaat zijn opgenomen in de segmentrapportering
- verschillen tussen de waarderingsregels van de segmentrapportering (gebaseerd op de regels van AXA Groep) en van de geconsolideerde winst- en verliesrekening (gebaseerd op de regels van AXA Bank Belgium).

Segmentrapportering – winst- en verliesrekening

2018 in '000 EUR	Retail banking (inlusief ALM)	Intermediatieactiviteiten	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	289.664	12.489	18.162	320.315
Exploitatiekosten	-215.644	-11.076	-14.200	-240.920
Waardeverminderingen op leningen	6.025	0	-25.567	-19.542
Belastingen	2.188	330	-17.435	-14.916
Operationeel bedrijfsresultaat	82.233	1.743	-39.039	44.937
Beëindigde bedrijfsactiviteiten				0
Nettoresultaat				44.937

Tabel SI.1

2017 in '000 EUR	Retail banking (inlusief ALM)	Intermediatieactiviteiten	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	286.245	12.585	3.557	302.387
Exploitatiekosten	-221.456	-9.652	4.118	-226.990
Waardeverminderingen op leningen	-500		-12.345	-12.845
Belastingen	-12.656	-1.499	-6.960	-21.115
Operationeel bedrijfsresultaat	51.633	1.434	-13.763	41.437
Beëindigde bedrijfsactiviteiten				0
Nettoresultaat				41.437

Tabel SI.2

Belangrijkste elementen gerapporteerd in de kolom "Aansluiting":

a) Intrestmarge:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2018: 12,3 miljoen EUR). Het gaat hier voornamelijk om een verschillende rubricering van de recuperaties op afgeschreven schuldvorderingen (11,7 miljoen EUR). In 2017 bedroeg die verschillen in rubriceringen 11,3 miljoen EUR.
- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2018: 4,4 miljoen EUR - 2017: -8,7 miljoen EUR, voornamelijk wisselresultaten (impact in 2018: 1,6 miljoen EUR, geen impact in 2017) en reëlewaardeaanpassingen (impact in 2018: 2,8 miljoen EUR / impact in 2017: -8,7 miljoen EUR));

b) Exploitatiekosten:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2018: 12,2 miljoen EUR). Het gaat hier voornamelijk om een verschillende rubricering van de voorziening voor de consolidatie van het agentennetwerk (4,1 miljoen EUR – zie hoofdstuk x) en de terugname van de voorziening voor belastinggeschillen (-19,8 miljoen EUR – zie hoofdstuk x). In 2017 ging het om diverse kleine verschillen in rubriceringen voor een bedrag van 0,7 miljoen EUR).
- bepaalde kosten die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2018: -25,5 miljoen EUR - 2017: 1,0 miljoen EUR), voornamelijk herstructureringskosten.

c) Waardeverminderingen:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2018: -24,5 miljoen). Zie hierboven de commentaren inzake verschillen in rubriceringen in de intrestmarge (12,3 miljoen EUR) en in de exploitatiekosten (12,2 miljoen EUR). In 2017 bedroeg het verschil in rubricering -12,1 miljoen EUR – zie eveneens de twee bovenste rubrieken voor meer uitleg).

d) Belastingen

- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2018: 4,6 miljoen EUR - 2017: -8,4 miljoen EUR, belastingeffecten op de elementen die niet zijn opgenomen in het operationeel bedrijfsresultaat).

- een waarderingsverschil tussen de segmentrapportering (gebaseerd op de waarderingsregels van AXA Groep) en de geconsolideerde jaarrekening (gebaseerd op de waarderingsregels van AXA Bank Belgium) betreffende de correctie van de uitgestelde belastingverplichtingen zoals gerapporteerd in de 2017 Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium (bedrag: -20,5 miljoen EUR) die in de AXA Groepscijfers pas in 2018 werden opgenomen.

38 Transacties met verbonden partijen

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2018.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa	10.954	1.112		886	1.568.902
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten	10.954	1.112		886	1.568.902
Geselecteerde financiële verplichtingen		229		1.666	476.972
Deposito's		229		1.666	81.838
Uitgegeven schuldinstrumenten					395.134
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		5.244			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					44.567.406
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.1

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2018.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente					1.011.567
Betaalde rente					1.088.285
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies	10.954				13.179
Betaalde commissies					3.733
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.2

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2017.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa		2.662		380	2.086.494
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten		2.662		380	2.086.494
Geselecteerde financiële verplichtingen		178		316	1.124.918
Deposito's		178		316	79.253
Uitgegeven schuldinstrumenten					1.045.665
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		6.744			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					37.735.150
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.3

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2017.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente	158				685.590
Betaalde rente					678.473
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies					11.350
Betaalde commissies					3.761
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.4

De volgende entiteiten en personen worden beschouwd als verbonden partijen van AXA Bank Belgium:

- AXA SA als moedermaatschappij van AXA Bank Belgium;
- de dochtermaatschappijen van AXA Bank Belgium, inclusief diegene die niet zijn opgenomen in de consolidatiekring (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*);
- managers van AXA Bank Belgium op sleutelposities;
  als werknemer van AXA Bank Belgium geniet het management op sleutelposities van dezelfde personeelsvoorwaarden als de andere werknemers, zonder extra's. Kortingen op eigen AXA-producten (bank en verzekeringen) en andere klantvoordelen aangeboden door externe firma's zijn toegankelijk voor elke werknemer op intranet) en dus ook beschikbaar voor het management op sleutelposities. Als gevolg hiervan wordt voor wat betreft deze personen geen apart bestand bijgehouden bij AXA Bank Belgium.

Beloningen voor managers op sleutelposities in '000 EUR	2018.12	2017.12
Kortetermijn personeelsbeloningen	2.621	2.298
Vergoedingen na uitdiensttreding		653
Andere langetermijn personeelsbeloningen	290	223
Betalingen in aandelen	188	236
TOTAAL	3.099	3.410

Tabel RPT.5

- andere verbonden partijen, inclusief transacties met zusterondernemingen die deel uitmaken van de consolidatiekring van AXA SA.

Onder de verbonden partijen van AXA Bank Belgium bevinden zich geen gezamenlijke moedermaatschappij en geen entiteiten die gemeenschappelijke controle of significante invloed over AXA Bank Belgium uitoefenen.

Transacties met verbonden partijen gebeuren volgens de geldende marktvoorwaarden ("arm's length").

De doorrekening van het agentennet aan AXA Belgium is formeel vastgelegd via een overeenkomst. De resulterende impact is echter niet significant voor de bank.

39 Overheidssteun en -subsidies

AXA Bank Belgium ontvangt structurele verminderingen in het kader van de sociale zekerheid. Deze verminderingen betreffen voornamelijk twee types:

- structurele forfaitaire aftrekken berekend conform de koninklijke besluiten van mei 2003 en januari 2004;
- verminderingen gerelateerd aan de doelgroep “oudere werknemers” (meer dan 57 jaar).

Ingevolge de taksshift werden sedert 1 januari 2018 de parameters voor de berekening van het (basis)verminderingsbedrag grondig gewijzigd. Voor de grootste groep arbeiders en bedienden uit de profitsector verdwijnt de forfaitaire vermindering en de extra vermindering voor hoge lonen.

De zo bepaalde bedragen bedroegen respectievelijk 10.000 en 145.000 EUR.

40 Financiële relaties met auditors

Boekwaarde in '000 EUR	2018.12	2017.12
	PWC	PWC
Bezoldiging van de commissaris(sen)	466	426
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door de commissaris(sen)		
Andere controleopdrachten	139	137
Belastingadviesopdrachten		
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten		252
Bezoldiging van de personen met die de commissaris(sen) verbonden is (zijn) voor de uitoefening van een mandaat van commissaris op het niveau van de groep waarvan de vennootschap die de informatie publiceert aan het hoofd	25	19
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door personen met wie de commissaris(sen) verbonden is (zijn)		
Andere controleopdrachten		
Belastingadviesopdrachten		
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten		

Tabel FRWA.1

Vermeldingen in toepassing van het artikel 133, paragraaf 6 van het Wetboek van vennootschappen

41 Beëindigde bedrijfsactiviteiten

In 2018 werden geen activiteiten gerapporteerd als stopgezet op basis van IFRS 5 *Vaste activa aangehouden voor verkoop en beëindigde bedrijfsactiviteiten*.

Per eind november 2017 werden de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. De formele liquidatie van deze compartimenten werd afgerond in het eerste kwartaal van 2018.

Voor het pensioenstelsel ex-Anhyp dat sinds 1 juli 1983 bestaat, was het financieringsvehikel een pensioenfonds tot en met 31 december 2017. De financiële activa van het fonds werden eind 2017 gerealiseerd. De overdracht van de actieve aangeslotenen naar een groepsverzekering bij AXA Belgium werd begin 2018 uitgevoerd.

42 Gebeurtenissen na balansdatum

Na balansdatum hebben geen materiële gebeurtenissen plaatsgevonden die aanpassingen zouden vereisen aan de IFRS Geconsolideerde Jaarrekening 2018 van AXA Bank Belgium.

Lexicon

A. Overzicht van de classificaties van financiële instrumenten onder de IFRS-regelgeving

Financiële activa

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies aangehouden voor handelsdoeleinden: zijn financiële activa die hoofdzakelijk worden verworven met het doel die op korte termijn te verkopen of die deel uitmaken van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Financiële activa aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: financiële activa waarbij bij eerste opname een niet-herroepbare keuze gemaakt wordt om ze te waarderen tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies omdat deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): financiële activa die aan de volgende voorwaarden voldoen en die niet aangewezen worden als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen (“aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop”)
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs: financiële activa die aan de volgende voorwaarden voldoen en die niet aangewezen worden als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om de contractuele kasstromen te verkrijgen (“aangehouden voor het ontvangen van kasstromen”)
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Financiële verplichtingen

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies aangehouden voor handelsdoeleinden: financiële verplichtingen die hoofdzakelijk worden aangegaan met het doel die op korte termijn terug te kopen of die deel uitmaken van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: financiële verplichtingen waarvoor gekozen wordt om ze tegen reële waarde te waarderen met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies. Deze keuze is mogelijk (1) op voorwaarde dat deze classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname (“accounting mismatch”) elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen, of (2) indien ze leidt tot meer relevante informatie omdat een groep van financiële activa of verplichtingen worden beheerd en de prestaties ervan worden geëvalueerd op basis van de reële waarde, in overeenstemming met een gedocumenteerde risicobeheer- of beleggingsstrategie, of (3) indien het gestructureerde financiële activa of verplichtingen betreft waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.

Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs: alle niet-afgeleide financiële verplichtingen die niet onder een van de vorige categorieën thuishoren.

B. Lijst van gebruikte afkortingen

ABS	Asset Backed Securities
ALCO	Assets & Liabilities Committee
ALM	Assets & Liabilities Management
BCBS	Basel Committee on Banking Supervision
BIA	Basic Indicator Approach
CET1	Core Equity Tier 1
COREP	Corporate Reporting
CRD	Capital Requirements Directive
CRR	Capital Requirements Regulation
CVA	Credit Value Adjustment
CX	Contentieux
DBI	Definitief Belaste Inkomsten
DBO	Defined Benefit Obligation
DVA	Debit Valuation Adjustment
EAD	Exposure at Default
EBA	Europese Bankautoriteit
ECB	Europese Centrale Bank
ECL	Expected Credit Losses
EMTN	European Medium Term Notes
Eonia	Euro Overnight Index Average
GMRA	Global Master Repurchase Agreement
IAS	International Accounting Standards
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPC	Irrevocable Payment Commitments
IRB	Internal Ratings Based
IRBA	Internal Ratings Based Approach
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
JST	Joint Supervisory Team
KMO's	Kleine en Middelgrote Ondernemingen
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
MBS	Mortgage Backed Security
NBB	Nationale Bank van België
NII	Net Interest Income
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OCI	Other Comprehensive Income
OLO	Obligation Linéaire – Lineaire Obligatie
O-SII	Other Systematically Important Institution
PCX	Précontentieux
PD	Probability of Default
PIIGS	Portugal, Ierland, Italië, Griekenland, Spanje
RAF	Risk Appetite Framework
RAROC	Risk Adjusted Return on Capital
RMBS	Retail Mortgage Backed Security
SA	Standardised Approach
SCF	Société de Crédit Foncier
SI	Significant Institution
SRB	Single Resolution Board
SPV	Special Purpose Vehicle
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
SRM	Single Resolution Mechanism
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
VaR	Value at Risk
WAP	Wet op de Aanvullende Pensioenen
WRC	Wholesale Risk Committee

Raad van Bestuur
Jef Van In, Voorzitter
Peter Devlies
Jeroen Ghysel
Marie-Cécile Plessix
Patrick Lemoine
Emmanuel Vercoustre
Patrick Keusters (*)
Philippe Rucheton (*)
Frank Goossens
Benoît Claveranne
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Peter Philippaerts (sinds 29 januari 2018)
Pieter Desmedt (sinds 28 februari 2019)

Françoise Gilles (tot 31 december 2018)

Directiecomité
Peter Devlies, Voorzitter
Jeroen Ghysel
Emmanuel Vercoustre
Frank Goossens
Peter Philippaerts (sinds 29 januari 2018)
Pieter Desmedt (sinds 28 februari 2019)

Françoise Gilles (tot 31 december 2018)

Auditcomité
Patrick Keusters, Voorzitter (*)
Philippe Rucheton (*)
Patrick Lemoine

Benoemingscomité
Jef Van In, Voorzitter
Benoît Claveranne
Patrick Keusters (*) (sinds 27 maart 2018)

Remuneratiecomité
Jef Van In, Voorzitter
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Benoît Claveranne

Risicocomité
Philippe Rucheton (*) (Voorzitter)
Michael Jonker (*) (sinds 29 januari 2018)
Patrick Lemoine

Patrick Keusters (*) (tot 27 maart 2018)

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren, cvba, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

(*) onafhankelijk bestuurder, in de zin van art 526 ter van het Wetboek voor Vennootschappen

Management Report

Resultaten 2018 AXA Bank België

Inhoudstabel

Inhoudstabel 2

Mededeling van de Voorzitter van de Raad van Bestuur en de CEO 4

Over AXA Bank België 6

De activiteiten van AXA Bank België 7

- Retailactiviteiten 7
- BEMIDDELINGSACTIVITEIT 7
- ASSET & LIABILITY MANAGEMENT 7
- THESAURIE 7

Niet-financiële informatie 8

- COMPLIANCE- EN GEDRAGSCODE VAN AXA 8
- BESTRIJDING VAN WITWASPRAKTIJKEN EN FINANCIERING VAN TERRORISME 8
- INSTITUTIONELE ENGAGEMENTEN VAN AXA GROEP 8

De economische en financiële context 10

- VERENIGDE STATEN 10
- EUROPA 10
- VERENIGD KONINKRIJK 10
- JAPAN 10
- RUSLAND 10
- BELGIË 11

Resultaten 13

- CUSTOMER JOURNEY KREDIETEN 13
- CUSTOMER JOURNEY INVEST 13
- CUSTOMER JOURNEY DAILY BANKING & DEPOSITS 13
- ASSET & LIABILITY MANAGEMENT 14
- THESAURIE EN BEMIDDELING 14

Commentaar op het geconsolideerde IFRS-resultaat 2018 16

- RESULTATENREKENING 16
- BALANS EN BUITENBALANS 17
- CONSOLIDATIEBEREIK 18

Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling 19

Belangrijke gebeurtenissen na 2018 20

Liquiditeit en solvabiliteit 21

Belangrijkste risico's en onzekerheden 22
Bestuursorganen en Corporate Governance 23
Samenstelling van de bestuursorganen 23
WIJZIGINGEN TIJDENS 2018 EN VANAF 1 JANUARI 2019 24
BEVOEGDHEID VAN HET DIRECTIECOMITÉ 24
LEDEN VAN HET DIRECTIECOMITÉ 25
BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET AUDITCOMITÉ EN HET RISICOCOMITÉ 27
BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET BENOEMINGSCOMITÉ EN HET BEZOLDIGINGSCOMITÉ ... 28
Verloningsbeleid 29
VERLONING VAN DE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR 29
VERGOEDING VAN DE "IDENTIFIED STAFF" 30

Mededeling van de Voorzitter van de Raad van Bestuur en de CEO

2018 was opnieuw een uitdagend jaar voor de banksector in België. De lage renteomgeving zette de rente-inkomsten onder druk. Bovendien bleef de golf van herfinancieringen van hypothecaire leningen tijdens de jaren 2015 en 2016 wegen op de financiële resultaten in 2018.

In 2018 steeg het resultaat van AXA Bank België met 4 miljoen euro naar 45 miljoen euro.

AXA Bank België kan uitstekende commerciële resultaten voorleggen in haar belangrijkste bedrijfstakken:

Wat de kredietverlening betreft, overtrof AXA Bank België de recordproductie van 2016 en 2017 met 3,3 miljard euro aan nieuwe hypothecaire leningen. Het heeft daarmee haar marktaandeel vergroot van 8% in 2017 naar 9% in 2018. Bovendien is ook de productie van professionele leningen sterk toegenomen (+11% in vergelijking met 2017).

In 2018 werd netto 458 miljoen euro méér belegd, een stijging met 4,1% vergeleken met 2017. Ondanks de volatiele financiële markten was het beheerde vermogen in de fondsen van AXA 352 miljoen euro hoger dan in het jaar voordien. In de loop van 2018 zagen we binnen de markt een uitstroom van beleggingen naar verzekeringsproducten van T21 en T23.

AXA Bank België zette haar inspanningen voor transformatie in 2018 verder. Deze transformatie is op 3 pijlers gebaseerd:

- Groei in gerichte rendabele klantensegmenten voor hypothecaire leningen, professionele leningen en beleggingen.
- Onze klanten begeleiden door ons netwerk te professionaliseren.
- De toegankelijkheid en de connectiviteit maximaliseren.

Bovendien blijft de bank investeren in de begeleiding van de klanten om haar groeistrategie in de komende jaren verder te ondersteunen en te versnellen.

Om deze verandering van de aanpak te ondersteunen en meer tijd vrij te maken voor advies over leningen en beleggingen, hebben wij de frequentie en het volume van de behandeling van cash en het papierwerk voor de agentschappen beperkt. Dit heeft de werklast van de agentschappen met 10% verlicht.

Om deze evolutie naar advies en nabijheid te ondersteunen, gaan we naar minder maar grotere agentschappen, waar de klanten steeds terecht kunnen bij een volwaardige specialist in beleggingen of kredieten. In 2018 daalde het aantal fysieke verkooppunten van 620 naar 555.

AXA Bank heeft in juni 2018 in de "omni-channel" klantbeleving een online app voor de aanvraag van verbruikskredieten gelanceerd.

Het gekozen model van persoonlijke adviesverlening, ondersteund door performante digitale tools, wordt door onze klanten gewaardeerd, zoals ook blijkt uit een opiniepeiling van Spaargids. Voor het tweede opeenvolgende jaar heeft AXA Bank België twee Bank Awards gewonnen: de award voor het beste kantorennetwerk en de award voor het beste online platform.

De combinatie van een sterk netwerk van agentschappen en kwaliteitsvolle online tools kan gezien worden als de belangrijkste succesfactor voor onze hoge klantentevredenheid: AXA Bank België haalt in 2018 een NPS-score (Net Promotor Score) van 24, een degelijke score in de financiële sector.

De algemene uitgaven bleven stabiel dankzij onze aanhoudende inspanningen om de efficiëntie te verhogen door processen te automatiseren en onze strikte kostenbewuste cultuur. De banktaksen daalden met 6 miljoen maar bleven hoog op 42 miljoen euro (19% van de bedrijfskosten).

Peter Devlies	**Jef Van In**
Chief Executive Officer	Voorzitter van de Raad van Bestuur

“AXA Bank maakt deel uit van de top van de Belgische banken. Ons doel is eenvoudig: wij maken mensen sterker door hen proactief te begeleiden in de opbouw en het beheer van hun vermogen."

Peter Devlies - Chief Executive Officer van AXA Bank Belgium

Over AXA Bank België

AXA Bank België maakt deel uit van AXA Groep, een toonaangevende internationale bankverzekeraar van 100 miljoen klanten met 160.000 medewerkers in 62 landen Wereldwijd is AXA het nummer 1 verzekeringsmerk.

AXA Bank en AXA Verzekeringen werken nauw samen om het merk AXA zo sterk mogelijk in de Belgische markt te zetten.

AXA Bank focust met haar klantgerichte aanpak op het proactief begeleiden van 867.859 klanten in de opbouw en beheer van hun vermogen. AXA Bank is de zesde Belgische bank naar balanstotaal en bekleedt een sterke positie op de markt van de woonkredieten. In 2018 konden 18.000 Belgische gezinnen bij de aankoop van hun nieuwe woning op steun van AXA Bank rekenen. Beleggers kunnen bij AXA Bank terecht voor advies op maat en financiële begeleiding.

Online en persoonlijk contact gaan bij AXA Bank hand in hand. De combinatie van haar sterke netwerk van zelfstandige bankagenten en gebruiksvriendelijke digitale tools werd in 2018 voor het tweede opeenvolgende jaar beloond met 2 Bank Awards: de award voor het Beste Online Platform en Beste Kantorennetwerk.

De activiteiten van AXA Bank België

AXA Bank België is op de eerste plaats een retailbank die focust op retail dagelijks bankieren, sparen en kredietverstrekking, dus financiële dienstverlening aan de klanten en facilitering van het sparen en beleggen. AXA Bank België voert ook bemiddelingsactiviteiten uit, met voornamelijk de verschaffing van derivaten aan verschillende entiteiten binnen AXA Groep.

Retailactiviteiten

AXA Bank België biedt retailklanten, zelfstandigen en kmo's een uitgebreid gamma financiële producten aan. Het rekent daarbij op een netwerk van exclusieve, onafhankelijke bankagentschappen die ook de verkoop van de verzekeringsproducten van AXA Belgium en de producten van AXA Investment Managers ondersteunen. Het productgamma is gemakkelijk te begrijpen en dekt alle elementaire bankbehoeften. De kernproducten zijn een lopende rekening en eraan gekoppelde spaarrekening, hypothecaire leningen, verbruikskredieten, professionele leningen en beleggingsfondsen.

Aangezien de balans van AXA Bank België voornamelijk uit hypothecaire leningen en klantendeposito's bestaat, is een beduidend deel van de inkomsten van AXA Bank België afkomstig uit netto rente-inkomsten. Om de inkomsten meer te diversifiëren, vergroot AXA Bank België haar inspanningen voor en focus op de ontwikkeling van bronnen van honoraria-inkomsten uit beleggingsproducten en op de kredietproductie in professionele leningen.

BEMIDDELINGSACTIVITEIT

De bemiddelingsactiviteit omvat een reeks uitvoerende en rapportagediensten in derivaten aan ondernemingen van AXA Groep, meestal de afdekking van producten met variabele annuïteit. Dit stelt de bank in staat om haar risico's en inkomsten te diversifiëren terwijl ze gebruikmaakt van haar competenties in derivaten die nodig zijn voor het beheer van de balans van de bank.

ASSET & LIABILITY MANAGEMENT

Het ALM van AXA Bank België is verantwoordelijk voor de monitoring en indekking van de risico's die ontstaan uit een onevenwicht tussen de activa en de passiva (ALM-risicoprofiel), de optimalisatie van de mix van fondsen en de bescherming van de commerciële marge (onderhandeling over en toepassing van "funds transfer pricing" of FTP).

Het ALM van AXA Bank België beheert ook de beleggingsportefeuille. Deze obligatieportefeuille wordt gehouden om een minimaal niveau van vrije liquide activa te garanderen en via OLO's een natuurlijke indekking van hypothecaire leningen met variabele rente te leveren.

THESAURIE

De belangrijkste focus van de thesaurie is het beheer van de liquiditeit op korte termijn (van intraday tot 1 jaar).

Niet-financiële informatie

COMPLIANCE- EN GEDRAGSCODE VAN AXA

AXA Groep en AXA Bank België engageren zich voor een werking volgens de hoogste normen inzake eerlijkheid en billijkheid. Dit engagement is niet alleen bedoeld om de toepasselijke wetten en reglementen na te leven maar ook om het vertrouwen van de klanten en zakenpartners te verdienen - en te behouden.

De Compliance- en Gedragscode, die op www.axabank.be wordt gepubliceerd, zet de principes achter de werking van de bank uiteen.

BESTRIJDING VAN WITWASPRAKTIJKEN EN FINANCIERING VAN TERRORISME

AXA Bank is zich goed bewust van de risico's van het witwassen van geld en de financiering van terroristische activiteiten. De bank hanteert daarom een beleid voor de aanvaarding van klanten en monitort de transacties volgens de toepasselijke wetgeving en het beleid van de groep.

De bank heeft een onafhankelijke functie ingevoerd die het compliancerisico van de bank (het risico van sancties, financiële verliezen of reputatieschade van de bank als gevolg van het verzuim om alle wetten, reglementen, praktijkcodes enz. na te leven) identificeert, evalueert, er advies over geeft, ze monitort en rapporteert.

INSTITUTIONELE ENGAGEMENTEN VAN AXA GROEP

In appendix (hoofdstuk 7 van AXA SA jaarverslag) van dit verslag presenteert AXA Groep haar institutionele engagementen die met haar duurzame ontwikkelingsstrategie stroken en de nadruk leggen op mensenrechten en milieu. Met haar kernactiviteiten creëert AXA toegevoegde waarde en speelt het een belangrijke rol in de wereldwijde economische ontwikkeling.

In 2018 heeft AXA Bank België met zo’n 3.000 vrijwilligers haar steentje bijgedragen tot deze engagementen tijdens de AXA Hearts in Action. Deze vrijwilligers hebben zich duizenden uren ingezet voor goede doelen die ze zelf kozen, of hielpen in groten getale bij het animeren van de Special Olympics of TADA (ToekomstATELIERdel'avenir), dat met kansarme jongeren in Brussel werkt. AXA Bank België heeft liefdadigheidsinitiatieven rond “lang leven” gesteund. Levensloop, een initiatief van de Stichting tegen Kanker is er daar één van. AXA steunt ook GoodPlanet, een stichting die werd opgericht door de beroemde Franse fotograaf Yann Arthus-Bertrand. Ze ontwikkelt en begeleidt pedagogische projecten, opleidingen en tools met als doel een duurzame samenleving op te bouwen.

Economische

Economische en financiële context 2018

"De economische activiteit in België is trager gegroeid dan het Europese gemiddelde, voornamelijk vanwege een zwakkere exportgroei."

% 1,4

Wijziging Belgisch bbp [1]

€ 37 miljard

In België verleende woonkredieten[3]

% 2,3

Belgische inflatie[2]

€ 370 miljard

Deposito's van de Belgische huishoudens [2]

De economische en financiële context

In 2018 verzwakte de mondiale economische activiteit licht, naar 3,7% tegenover 3,8% in 2017. De mondiale groeiprognoses voor 2019 en 2020 werden neerwaarts herzien, gedeeltelijk vanwege de negatieve gevolgen van zwakkere verwachtingen van de financiële markten, onzekerheid over het handelsbeleid en bezorgdheid over de Chinese vooruitzichten. De groei blijft ongelijkmatig over de wereld verdeeld. In de ontwikkelde landen blijft de groei in 2018 stabiel op 2,3%, vergeleken met 2,4% in 2017. In de opkomende en de ontwikkelingslanden blijft de groei relatief stabiel tegenover 2017, op een niveau van 4,6% dankzij een gunstige mondiale financiële omgeving en een herstel in de geavanceerde landen. De Aziatische landen en in het bijzonder China en India blijven groeimotoren, met een groei van 6,5% en 6,6%

VERENIGDE STATEN

In de Verenigde Staten bereikte de groei 2,9% in 2018, na de belastinghervorming van 2017. Men verwacht dat de groei in 2019 naar 2,5% zal dalen en verder zal verzwakken naar 1,8% in 2020, wanneer een fiscale prikkel wegvalt. Een sterke groei van de binnenlandse vraag zal evenwel de import ten goede komen en het tekort op de betalingsbalans vergroten.

De Federal Reserve verhoogde zijn rente naar 1,75% medio maart, 2.0% medio juni, 2,25% medio september en 2,5% medio december 2018. Hij heeft echter aangegeven dat hij geduldiger zal zijn met zijn toekomstige renteverhogingen, vanwege de economische vertraging in China en Europa, de onzekerheid rond de brexit, de shutdown enz.

De S&P 500 is in de loop van het jaar volatiel gestegen en bereikte in januari en september recordhoogten.

EUROPA

De eurozone toont een lagere groei van het bbp met 1,8%, vergeleken met 2,4% in 2017. De groeicijfers zijn voor veel landen neerwaarts herzien, in het bijzonder voor Duitsland (als gevolg van de privéconsumptie, een zwakke industriële productie na de invoering van nieuwe antipollutienormen voor de autosector en een daling van de buitenlandse vraag), Italië (als gevolg van een zwakke binnenlandse vraag en stijgende leningkosten, met nog steeds hoge yields van de staatsobligaties) en Frankrijk (vanwege de negatieve impact van de protesten).

Op de financiële markten kondigde de Europese Centrale Bank (ECB) in juni 2018 aan dat zij haar programma voor de aankoop van activa tot het eind van het jaar zou voortzetten. In december kondigde de ECB het einde van haar programma aan. De ECB heeft zich er bovendien toe verbonden de rente tot ten minste het einde van de zomer van 2020 op het huidige peil (0%) te houden.

In Europa vertoonde de Euro Stoxx 50 vanaf januari een neerwaartse trend en bereikte hij in december zijn laagste peil sinds 2016.

VERENIGD KONINKRIJK

In het Verenigd Koninkrijk vertraagde de groei naar 1,4% (vergeleken met 1,8% in 2017), verklaard door het negatieve effect van de langdurige onzekerheid over de brexit, die het positieve effect van het herstel neutraliseert.

De Bank of England verlaagde haar benchmarkrente van 0,50% in november 2017 naar 0,75% in augustus.

JAPAN

In Japan daalde de groei naar 0,9% (tegenover 1,9% in 2017). Dankzij bijkomende begrotingsondersteuning voor de economie dit jaar verwacht men in 2019 een groei van 1,1%.

RUSLAND

In Rusland was de groei 1,7% in 2018 (1,5% in 2017). Op korte termijn verwacht men een vertraging van de groei als gevolg van de dalende olieprijzen.

BELGIË

De economische activiteit in België is trager gegroeid dan het Europese gemiddelde en toont een lagere groei dan vorig jaar (groei van het Belgische bbp[1]: + 1,4% vs. + 1,7% in 2017), voornamelijk als gevolg van een zwakkere exportgroei.

	2018	2019	2020	2021
Bbp België *(verandering)*	**1,4**	**1,3**	**1,4**	**1,4**

De inflatie[1] bereikte 2,3% in 2018, stabiel vergeleken met 2017 (2,2%). In 2018 was de olie bijna 30% duurder dan in 2017. 2018 werd bovendien al gekenmerkt door een scherpe stijging van de energieprijzen. Tegelijkertijd leidde de verdwijning van de gevolgen van het loonmatigingsbeleid in de periode 2014-2016 tot een snellere stijging van de lonen. De toename van de onderliggende inflatie bleef in 2018 echter beperkt, dankzij de waardestijging van de euro tegenover de meeste andere valuta.

Ondanks de algemene groei stegen de faillissementskosten in Brussel sterk (+ 15%), terwijl ze daalden in Wallonië (-8%) en Vlaanderen (-5.8%). De geharmoniseerde werkloosheid[1] daalde in 2018 van 7,1% naar 5,9%; het Belgische werkloosheidscijfer blijft onder het Europese gemiddelde (8,2%).

De OLO (10 jaar) schommelde in de loop van het jaar tussen 0,6% en 1%. De interbankrente bleef in 2018 onder de 0%, zeer stabiel op ongeveer -0,32%.

Voor het eerst in 10 jaar groeide de koopkracht sneller dan het verbruik. De persoonlijke spaarquote is van 11,2% in 2017 gestegen naar 11,9% in 2018.

Het jaarlijkse inflatiecijfer voor de woningprijzen bedraagt 2,6% in KW3 2018, vergeleken met 3,7% in KW3 2017. De index van de woningprijzen staat op 110,99 punten in KW3 2018, vergeleken met 108,18 punten in KW3 2017.

De Belgische huishoudens hadden in 2018 een recordbedrag aan deposito's van 370 miljard euro (350 miljard euro in 2017).

In 2018 werden voor 37 miljard euro nieuwe woonkredieten verleend[3].

(1) Gegevensbron: Federaal Plan Bureau
(2) Gegevensbron: NBB
(3) Gegevensbron: BVK

Resultaten 2018

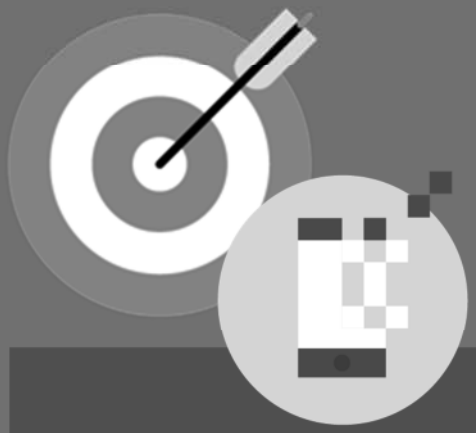

"In 2018 bereikte de productie van nieuwe hypothecaire leningen een recordhoogte."

€ 3,3 miljard

Productie van hypothecaire leningen

€ 537 m

Productie professionele leningen

€ 458 m

Netto groei beleggingen

 # 21 k

Groei in lopende rekeningen

Resultaten

CUSTOMER JOURNEY KREDIETEN

Hypothecaire leningen – In 2018 bereikte de productie van nieuwe leningen het uitzonderlijke peil van 3,3 miljard euro. De totale Belgische productie steeg van 35 naar meer dan 37 miljard euro en wij slaagden erin ons marktaandeel te verhogen van 8% in 2017 naar 9% in 2018. De portefeuille van de uitstaande hypothecaire leningen groeide naar een totaal van 18,1 miljard euro, en vertoont een uitstekende kwaliteit.

Professionele leningen - De verbeterde commerciële activiteiten in het segment van de zelfstandigen en de zeer kleine ondernemingen en de vernieuwing van het aanbod van professionele leningen gingen in april 2015 van start. Sindsdien is de productie van leningen elk jaar met meer dan 10% gestegen. Dit was ook in 2018 het geval. Onze kredietproductie steeg dit jaar van 484 miljoen euro in 2017 naar 537 miljoen euro (+11%). Deze groei werd mogelijk gemaakt door enerzijds de gunstige economische omgeving en anderzijds de resultaten van de aanhoudende commerciële inspanningen van de laatste jaren in het B2B-segment. Zo hebben wij onder meer geïnvesteerd in opleidingen (technische en soft-skills) voor een groot gedeelte van ons netwerk van agenten en in bijkomende ondersteuning van de agenten voor de grotere dossiers. Aangezien onze agenten zeer ervaren zijn in de verlening van woonkredieten aan particuliere klanten, is het geen verrassing dat 47% van de volumes uit Immo-leningen afkomstig is. De uitstaande portefeuille is met 9% toegenomen, van 1.482 miljoen euro naar 1.612 miljoen euro.

Verbruikskredieten - Vanwege de beperkte rentabiliteit (toenemende concurrentie) en de geringe mogelijkheden voor kruisverkoop, werd beslist om de verbruikskredieten voornamelijk te beschouwen als een serviceproduct voor het behoud van bestaande klanten en niet als een product om nieuwe prospects aan te trekken. De totale productie daalde met 3% naar 283 miljoen euro, zodat het marktaandeel van 3,35% naar 2,99% terugviel.

In 2018 lanceerden wij een nieuw "omni-channel" platform voor verbruikskredieten om de efficiëntie te optimaliseren dankzij de introductie van een nieuw, praktisch digitaal meerkanaals proces voor de klant.

CUSTOMER JOURNEY INVEST

In 2018 bereikte de totale netto groei in de verkoop van beleggingsproducten 458 miljoen euro, een stijging met 4,1% tegenover 2017. Dit is het netto resultaat van een positieve groei in open fondsen van 547 miljoen en een netto uitstroom in EMTN en producten van derden van respectievelijk 62 miljoen euro en 27 miljoen euro.

Open fondsen - Het merendeel van de instroom in beleggingsproducten was afkomstig uit de verkoop van open fondsen, die in 2018 goed was voor 547 miljoen euro, een daling met 4% tegenover 2017. De grotere volatiliteit van de financiële markten en een vervroegde aflossing van het AXA Maturity 2020-fonds leidden evenwel tot een stijging jaar op jaar van zowel de bruto instroom als de bruto uitstroom van de open fondsen. De bruto instroom steeg met 12% naar 737 miljoen euro en de uitstroom was met 190 miljoen euro meer dan het dubbele van vorig jaar.

EMTN's - In 2018 werden geen nieuwe EMTN's van AXA Bank uitgegeven, maar vervielen enkele belangrijke bestaande EMTN's. Als gevolg van de iets hogere rentevoeten en dus lagere netto intrinsieke waarden, was er een lagere netto uitstroom van EMTN's van 62,3 miljoen euro, vergeleken met 99,9 miljoen euro in 2017.

Producten van derde partijen - Producten van derden (voornamelijk individuele aandelen en euro-obligaties) worden al sinds enkele jaren niet meer actief gepromoot. Toch daalde de netto uitstroom in deze producten met 12,9% tegenover 2017. Als gevolg van de meer volatiele financiële markten in 2018 zagen wij lagere volumes van zowel de aankoop als de verkoop van individuele aandelen. Daarnaast viel de verkoop van euro-obligaties sterk terug als gevolg van strategische keuzes met betrekking tot de implementatie van Mifid II.

CUSTOMER JOURNEY DAILY BANKING & DEPOSITS

Dagelijks bankieren - De meeste indicatoren tonen een aanhoudende groei

Het aantal zichtrekeningen is met 21.000 toegenomen. Bij de particuliere rekeningen groeit de portefeuille vooral met de (gratis) Start2Bank-rekeningen. De portefeuille van de (inkomsten genererende) comfort2bank-rekeningen is met 5.000 gedaald. Bijgevolg groeiden de inkomsten uit deze rekeningen niet in 2018. De lopende rekeningen bleven groeien, met een netto instroom van 103 miljoen euro. Dit is minder dan in 2017 (237 miljoen euro).

De portefeuille van de kredietkaarten is met 7.000 toegenomen. Dankzij de geslaagde lancering van VISA4Pro en een groeiende portefeuille van Visa Classic.

Het aantal geconnecteerde klanten is met 24.000 toegenomen. Een geconnecteerde klant is een particuliere klant die een recurrent inkomen op zijn/haar lopende rekening en een voldoende aantal transacties heeft en digitaal actief is (gebruik van thuis- of mobiel bankieren in de afgelopen 3 maanden).

Deposito's - een stijging met 253 miljoen euro in 2018. Deze stijging vertegenwoordigde een toename van de spaarrekeningen (496 miljoen euro) maar een daling van de depositocertificaten (18 miljoen euro) en de termijndeposito's (226 miljoen euro). De daling van de termijndeposito's kan worden verklaard door de lagere rentevoeten, die de klanten minder aanzetten om hun vervallende termijndeposito's in nieuwe termijndeposito's te herbeleggen. Als gevolg daarvan is een groot gedeelte van deze maturiteiten naar spaarrekeningen verplaatst.

ASSET & LIABILITY MANAGEMENT

Het Asset & Liability Management (ALM) van AXA Bank België is een essentieel onderdeel van het beheer van de financiële balans. Het hoofddoel ervan is het beheren van de blootstelling van AXA Bank België aan risico's op het vlak van rentevoeten, liquiditeit en wisselkoersen. Deze risico's worden beheerd binnen het risicokader dat opgezet werd door de Raad van Bestuur van AXA Bank België en binnen de wettelijke beperkingen.

In 2018 lag een bijzondere nadruk op de beoordeling van de prijzen en de indekking van het in de woonkredieten met variabele rente ingebedde kapitaal. De bestaande portefeuille van swapoptions werd in evenwicht gebracht om de granulariteit in termen van uitoefeningen en maturiteiten te vergroten.

Men heeft een strategie van vroege afdekking geïmplementeerd om de tijd tot de afdekking van de productie van de business te verkorten. De strategie gebruikt een afdekking binnen de maand van de verwachte maandelijkse productie van woonkredieten en toevertrouwde fondsen, en draagt bij tot de beperking van het renterisico.

In april 2018 heeft ABE SCF (Société de Crédit Foncier), dat instaat voor de uitgifte van de gedekte obligaties van AXA Bank België, met succes haar eerste gedekte obligatie in twee schijven uitgegeven en verzamelde het 750 miljoen euro financiering op 7 jaar en 500 miljoen euro op 5 jaar tegen zeer strakke niveaus (respectievelijk mid swaps -3bp & mid swaps+10bp).

De beleggingsportefeuille, die binnen strikte limieten beheerd wordt, bestaat uitsluitend uit kwalitatief hoogwaardige Europese overheidsschuld en uit gewaarborgde supranationale en andere obligaties, zonder enig wisselkoersrisico. Om de hefboomratio van AXA Bank België te verbeteren en gelet op de daling van de kredietspreads op de obligatiemarkt, werd de portefeuille verminderd met 0,4 miljard euro (boekwaarde) in 2018 om te landen op een bedrag van 2,31 miljard euro (boekwaarde) eind 2018. Voor de implementatie van IFRS 9 werd in januari 2018 beslist een gedeelte van de beleggingsportefeuille in de categorie Aangehouden voor ontvangst op te nemen.

THESAURIE EN BEMIDDELING

European Medium Term Notes zijn intern gestructureerd en worden op de markt afgedekt door de derivatenspecialisten van AXA Bank België, die ook uitvoerings- en verwerkingsdiensten leveren, uitsluitend voor geselecteerde entiteiten van de AXA Groep (in het bijzonder AXA Life Europe). De geleverde diensten omvatten de uitvoering, de clearing, de waardering en de wettelijke ‘European Market Infrastructure Regulation’-rapporteringsvereisten (EMIR). Naast de verplichte analyses van de volumebeperkingen van derivaten heeft AXA Bank België haar operationele risico verminderd door de compressie van de interestderivaten met in totaal 1,34 miljard euro en de centralisatie naar het centrale clearingplatform van 8 miljard euro rentederivaten. Het volume nieuwe renteswaps die in 2018 met klanten werden verhandeld, bedraagt 7,5 miljard euro, de buitenbalansstock met betrekking tot deze instrumenten van AXA Bank België van de activiteit Thesaurie en Bemiddeling is in 2018 gestegen met 13,1 miljard euro naar 91,9 miljard euro, vergeleken met 78,8 miljard euro in 2017.

De centralisatie van bestaande derivaten naar een centraal clearingplatform en het actieve beheer van de blootstelling aan het kredietrisico van de tegenpartijen hebben een daling van de blootstelling aan het krediet van tegenpartijen mogelijk gemaakt. De resterende blootstelling is systematisch ingedekt door onderpand in cash of in hoogwaardige obligaties. Als gevolg van de aard van de overeenkomst voor de aankoop van aandelen met betrekking tot AXA Life Europe, zullen dergelijke intermediatie-activiteiten naar verwachting in 2019 worden beperkt.

Commentaar op het geconsolideerde IFRS-resultaat 2018

RESULTATENREKENING

In miljoen EUR	2017	2018
Financiële en exploitatiebaten en –lasten	302	320
Administratiekosten en afschrijvingen	240	235
Voorzieningen	-0,4	25
Totale winst *Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelang*	63	60
Netto winst	41	45

Financiële en exploitatiebaten en -lasten — De financiële en exploitatiebaten en -lasten stegen met 18 miljoen euro tegenover 2017, wat voornamelijk wordt verklaard door de stijging van de interestmarge en de inkomsten uit honoraria. De stijging van de interestmarge is voornamelijk het gevolg van hogere volumes in de kredietactiviteit, als compensatie van de lagere opbrengst uit de afdekking van retailpassiva, aangezien de bank de dalende marktrente niet langer kon compenseren met dalende rentes op klantendeposito's en -spaarrekeningen.

Administratiekosten en afschrijvingen - De administratiekosten (-6 miljoen euro) en de afschrijvingen (+1,5 miljoen euro) dalen. Dit is niet alleen toe te schrijven aan een daling van de banktaksen. Het is ook een gevolg van de aanhoudende structurele maatregelen voor kostenbeperking, als compensatie van de gerichte investeringen in onze kernactiviteiten.

Voorzieningen - De stijging van de voorzieningen is vooral het resultaat van de voorziening voor het in oktober 2018 aangekondigde programma voor brugpensioneringen (vrijwillig vertrek van medewerkers die op uiterlijk 31.12.2020 60 jaar worden), niet volledig gecompenseerd door de daling van de voorziening van een aantal oude geschillen die op de vervaldatum zijn gekomen. Terwijl het recurrente kredietrisico stabiel blijft, na inspanningen in 2017-2018 om de risico's van de voorbije jaren te beperken, een streng beleid voor de onderschrijving van kredieten, de aanpassing van kredietmodellen en de recuperatie uit al afgeschreven dossiers.

Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten voor aftrek van belastingen en minderheidsbelangen – De totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelangen bedraagt 60 miljoen euro, 3 miljoen euro minder dan in 2017. Deze vermindering wordt verklaard door de stijging van de voorzieningen met 25,6 miljoen euro, slechts gedeeltelijk gecompenseerd door de stijging van de inkomsten (+18 miljoen euro) en de lagere administratiekosten (-6 miljoen euro). **Netto winst** – De netto winst bedraagt 45 miljoen euro, een stijging met 4 miljoen euro tegenover 2017, terwijl de Belgische vennootschapsbelasting daalde van 33,99% naar 29,58%.

BALANS EN BUITENBALANS

BALANS

miljoen EUR	2017	2018
Cashsaldi	**597**	**404**
Financiële activa	**26 121**	**25 910**
Gehouden voor handel	*1 247*	*774*
Fair value via OCI	*2 952*	*2 319*
Tegen afgeschreven kostprijs	*21 922*	*22 817*
Derivaten – Hedge accounting	**68**	**18**
Wijzigingen fair value	**335**	**403**
Andere activa	**195**	**218**
Totaal activa	**27 316**	**26 953**

Activa - In 2018 bleef AXA Bank haar cash (-0,3 miljard euro) en aflopende activa (nl. obligaties) (-0,4 miljard euro) omzetten in Belgische kredieten (+1,1 miljard euro) om de economie te steunen. Tegelijkertijd is de tradingportefeuille (nl. derivatenactiviteiten) (-0,4 miljard euro) verlaagd, wat de daling van de totale activa (-0,4 miljard euro) verklaart.

miljoen EUR	2017	2018
Financiële passiva	**25 572**	**25 437**
Gehouden voor handel	*825*	*353*
Fair value via OCI	*1 349*	*1 215*
Tegen afgeschreven kostprijs	*23 398*	*23 868*
Derivaten – Hedge accounting	**288**	**69**
Voorzieningen	**213**	**234**
Andere passiva	**80**	**68**
Eigen vermogen	**1 163**	**1 145**
Totaal passiva en eigen vermogen	**27 316**	**26 953**

Passiva - In 2018 bleven de klanten van AXA Bank de bank hun deposito's toevertrouwen. Ook de institutionele beleggers deden dat, in het programma met gedekte obligaties van de bank, zodat de financiering met 0,5 miljard euro toenam. Dit werd gecompenseerd door een verlaging van de tradingportefeuille (nl. derivatenactiviteiten) (-0,5 miljard euro) en van de waardering van de derivaten voor hedge accounting (-0,2 miljard euro), wat de daling van de totale passiva verklaart.

Eigen vermogen - Het eigen vermogen is stabiel.

BUITENBALANS

miljard EUR	2017	2018
Intermediatie derivaten	76,91	88,37
ALM portefeuille hedges	7,26	9,35
Commerciële hedges	14,22	17,29
Thesaurie derivaten	1,91	3,52
Totaal	101,80	118,53

De buitenbalans portefeuille is toegenomen met 16,7 miljard euro naar 118,5 miljard euro (2018 tegenover 2017), voornamelijk dankzij de balans van de intermediatie, die met 11,5 miljard euro toenam als gevolg van nieuwe zaken van de verzekeringsmaatschappijen van AXA en de commerciële afdekkingen, die worden beïnvloed voor de gestegen kredietenportefeuille en de overeenkomstige ALM-afdekkingen.

CONSOLIDATIEBEREIK

Op 31 december 2018 omvatte het consolidatiebereik van AXA Bank België de volgende ondernemingen: AXA Bank België SA, Royal Street SA, AXA Belgium Finance BV en AXA Bank Europe SCF.

Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling

De statutaire winst van het jaar 2018 bedraagt 40,2 miljoen euro. Geaccumuleerde winsten bedroegen eind 2017 61,8 miljoen euro. In 2018 werd een dividend van 50 miljoen euro uitgekeerd. Bijgevolg bedraagt de positieve cumulatieve impact op 31 december 2018 52,1 miljoen euro.

De Raad van Bestuur stelt voor om het resultaat van 2018, na toewijzing aan de wettelijke reserve, over te dragen naar volgend boekjaar.

De factoren die van invloed zijn op het IFRS-resultaat (vrijwillig vertrek plan, voorziening van een aantal oude geschillen die op de vervaldatum zijn gekomen) verklaren ook de evolutie van het Be-Gaap-resultaat van 2017 tot 2018. Bovendien worden de belastingkosten uitgedrukt omdat AXA weer in een belasting betalende positie verkeert vanaf 2018.

Belangrijke gebeurtenissen na 2018

Er is geen significant evenement te rapporteren.

Liquiditeit en solvabiliteit

De liquiditeit van AXA Bank België bleef gedurende heel 2018 op een comfortabel niveau. Op maandag 31 december 2018 bedroeg de Liquidity Coverage Ratio (LCR) 228% (175% in 2017) en de Net Stable Funding Ratio (NSFR) 141% (139% in 2017). Deze positie is gebaseerd op een combinatie van financieringsbronnen zoals deposito's van retailklanten en gedekte obligaties voor de institutionele markt. AXA Bank België bracht in 2018 twee gedekte obligaties op de markt voor een totaal van 1.250 miljoen euro, met lange looptijden van respectievelijk 7 jaar (750 miljoen euro) en 15 jaar (500 miljoen euro). AXA nam in het kader van het TLTRO-programma van de ECB ook een bedrag van in totaal 600 miljoen euro op in twee schijven die in respectievelijk in 2020 (150 miljoen euro) en 2021 (450 miljoen euro) vervallen.

De CET1-ratio van AXA Bank Belgium bedraagt 15,2% in december 2018 (19,7% in 2017). De evolutie van de ratio wordt voornamelijk verklaard door technische wijzigingen van de berekening van de risico gewogen activa door de toezichthoudende overheden. De risicowegingen op de portefeuille van woonkredieten van AXA Bank België zijn gestegen van 16,5% in december 2017 naar 21,2% in december 2018. Deze prudentiële risicowegingen worden toegepast op de kernproducten van AXA Bank België - hypothecaire leningen - die 18 miljard euro bereikten (tegenover 17 miljard in 2017) dankzij een recordjaar in termen van de productie. Deze technische wijzigingen weerspiegelen geen wijziging van het werkelijke risicoprofiel van de portefeuille van woonkredieten van AXA Bank België.

Wat het kapitaal betreft, keerde AXA Bank België in 2018 een dividend van 50 miljoen euro aan haar aandeelhouders uit, vrijwel volledig gecompenseerd door 44,9 miljoen euro netto inkomsten van het jaar.

De hefboomratio is vrijwel stabiel op 4,2% in 2018 (4,3%) in 2017). De hefboomblootstelling van AXA Bank België houdt rekening met de hoger vermelde recordproductie van hypothecaire leningen in 2018, gecompenseerd door de daling van de beleggingsportefeuille en de promesssecertificaten.

Belangrijkste risico's en onzekerheden

De macro-economische omgeving, en in het bijzonder het niveau en de vorm van de EUR-rentecurve, de Belgische woningmarkt of de toestand van de Belgische economie (bbp, werkloosheidscijfer, …), hebben een invloed op de rentabiliteit van de bank. Dit is een rechtstreeks gevolg van het doelgerichte businessmodel van AXA Bank België, namelijk de omzetting van Belgische deposito's in leningen aan de Belgische economie, meestal hypothecaire leningen en - in mindere mate - professionele leningen en verbruikskredieten. Het businessmodel van AXA Bank België impliceert ook een zeker concentratierisico op Belgische hypothecaire leningen en dus op de Belgische woningmarkt.

De evolutie van het banklandschap in België is een materiële risicofactor. De gedragingen of de verwachtingen van de klanten in hun interacties met hun bankpartner veranderen. Hoewel dit meer een feit dan een risico is, blijft de mate waarin de verandering zich zal concretiseren of haar snelheid onzeker. Het toenemende gebruik van technologieën en de digitalisering van het bankieren, impliceren ook een specifieke aandacht voor cyberrisico en e-fraude.

De regelgevings- en belastingomgeving hebben een significante impact op de activiteiten van AXA Bank België. Veranderingen van de regulering of de belastingstelsels kunnen een zeer grote impact hebben, zeker gezien het eenvoudige business model van AXA Bank België met zijn concentratie op een beperkt aantal activiteiten. Ter illustratie: 2 recente regelgevingsmaatregelen hebben in het bijzonder de gewone retail banken getroffen die deposito's omzetten in hypothecaire leningen: (a) de prudentiële maatregel van de Nationale Bank van België om vanaf 2018 de kapitaalvereisten voor hypothecaire leningen te verhogen of (b) het minimum van 11 basispunten op de Belgische spaarrekeningen, ondanks de negatieve rentevoetomgeving op het kortlopende deel van de rentecurve. Andere voorbeelden van evoluerende reguleringen of standaarden zijn de MREL-vereisten (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities), IFRS9 (International Financial Reporting Standards), EMIR (European Market Infrastructure Regulation), MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive), AMLD IV en V (Anti-Money Laundering Directive), AVG (Algemene Verordening Gegevensbescherming).

AXA Bank België hecht zeer veel belang aan de implementatie van een nultolerantiebenadering ten aanzien van het risico op wangedrag. Met het oog hierop legt AXA Bank België een multidisciplinair programma ten uitvoer met een combinatie van opleidingen, certificeringen, controles, incentives of sancties.

Algemeen beschouwd, controleert en beheert AXA Bank België de risico's binnen het door de Raad van Bestuur bepaalde risicobereidheidskader en in overeenstemming met het voorgeschreven risicobeheer. Meer informatie is beschikbaar in Hoofdstuk 4 van het jaarverslag.

Bestuursorganen en Corporate Governance

Samenstelling van de bestuursorganen

Raad van Bestuur	Directiecomité	Auditcomité	Risicocomité	Benoemingscomité	Bezoldigingscomité
Jef Van In, Voorzitter				Voorzitter	Voorzitter
Peter Devlies	Voorzitter				
Philippe Rucheton (onafhankelijk bestuurder)		✓	Voorzitter		
Michael Jonker (onafhankelijk bestuurder) (vanaf 29 januari 2018)			✓		✓
Patrick Keusters (onafhankelijk bestuurder)		Voorzitter	✓ (tot 27/03/2018)	✓ (sinds 27/03/2018)	
Patrick Lemoine		✓	✓		
Marie-Cécile Plessix					
Benoît Claveranne				✓	✓
Emmanuel Vercoustre	✓				
Françoise Gilles (tot maandag 31 december 2018)	✓ (tot 31/12/2018)				
Peter Philippaerts (vanaf 29 januari 2018)	✓				
Jeroen Ghysel	✓				
Frank Goossens	✓				
Pieter Desmedt (vanaf 1 januari 2019)	✓				

Commissarissen: PwC Bedrijfsrevisoren bcvba / PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

AXA heeft de ambitie om wereldwijd de meest diverse onderneming binnen de financiële sector te worden. Ons doel is om zo divers en inclusief mogelijk te zijn. Daarom zijn we tegen iedere vorm van discriminatie.

WIJZIGINGEN TIJDENS 2018 EN VANAF 1 JANUARI 2019

RAAD VAN BESTUUR:

- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018
- benoeming van Peter Philippaerts, effectief op 29 januari 2018
- benoeming van Pieter Desmedt, effectief op 1 januari 2019
- overplaatsing van Françoise Gilles, effectief op 1 januari 2019

DIRECTIECOMITÉ:

- benoeming van Peter Philippaerts, effectief op 29 januari 2018
- benoeming van Pieter Desmedt, effectief op 1 januari 2019
- overplaatsing van Françoise Gilles, effectief op 1 januari 2019

AUDITCOMITÉ:

- nihil

RISICOCOMITÉ:

- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018
- overplaatsing van Patrick Keusters naar het Nominatie Comité, effectief op 27 maart 2018

BENOEMINGSCOMITÉ:

- overplaatsing van Patrick Keusters vanuit het Risicocomité, effectief op 27 maart 2018

BEZOLDIGINGSCOMITÉ:

- benoeming van Michael Jonker, effectief op 29 januari 2018

BEVOEGDHEID VAN HET DIRECTIECOMITÉ

Het Directiecomité wordt opgericht bij besluit van de Raad van Bestuur en beheert AXA Bank België en al haar filialen en dochtervennootschappen.

Het Directiecomité is een collegiaal besluitvormingsorgaan. De rol van Het Directiecomité bestaan erin een bedrijfsstrategie aan de Raad van Bestuur voor te stellen en die toe te passen. Het Directiecomité is verantwoordelijk voor het beheer van de activiteiten van de bank. Het Directiecomité voert het management uit binnen het kader van het algemene beleid dat door de Raad van Bestuur wordt bepaald. Het Directiecomité handelt onder toezicht van de Raad van Bestuur, dat als enige bevoegd blijft om de strategie te bepalen en alle aangelegenheden te beheren die bij wet onder haar exclusieve bevoegdheid vallen.

Leden van het Directiecomité (met stemrecht):

- CEO (Chairman): Peter Devlies
- Deputy CEO/CFO (Vice Chairman): Emmanuel Vercoustre
- CRO: Françoise Gilles (tot 31/12/2018)
- CRO: Pieter Desmedt (vanaf 1/01/2019) (mits goedkeuring ECB)
- Head of Customer Journey Invest: Peter Philippaerts
- Head of Customer Journey Daily Banking & Savings: Jeroen Ghysel
- Head of Customer Journey Credits: Frank Goossens
- Vaste genodigden: Secretaris van het Directiecomité
- Genodigden: afhankelijk van de agenda

LEDEN VAN HET DIRECTIECOMITÉ

PETER DEVLIES - Peter Devlies startte op 19 december 2016 bij AXA Bank België als Chief Executive Officer. Hij behaalde een Master in Business Administration aan de Universiteit van Chicago en een Master Handelsingenieur aan de KULeuven. Daarvoor bekleedde hij verschillende functies bij McKinsey en Dexia Bank België voor hij in 2010 in het uitvoerend comité van Bank Van Breda zetelde, een Belgische bank voor ondernemers en vrije beroepen.

EMMANUEL VERCOUSTRE - Emmanuel Vercoustre startte in december 2011 bij AXA Bank België als Head of Financial Services. Sinds oktober 2012 is hij ook Deputy CEO. Emmanuel behaalde een MBA aan het Insead en is ook afgestudeerd aan de Ecole Supérieure de Commerce de Paris met een major in Finance. Hij begon in 1999 bij de AXA Groep als Head of Financing, Treasury and Participations, waarna hij de afdeling Corporate Finance en Treasury van de AXA Groep (Direction Centrale des Finances du Groupe) ging leiden en in 2007 Head of Finance, Control and Strategy werd van AXA Investment Managers. Voor Emmanuel bij AXA begon, heeft hij 17 jaar ervaring opgedaan bij het Crédit Commercial de France in Londen en Parijs met een sterke focus op, ten eerste, de opbouw en ontwikkeling een Finance Trade departement, en daarna, ALM-, kredieten-, productprijszetting- en trading activiteiten. Emmanuel is ook directeur bij ISDA (International Swaps and Derivatives Association).

PETER PHILIPPAERTS - Op 1 december werd Peter Philippaerts benoemd tot Head of Customer Journey Invest en lid van het Directiecomité van AXA Bank België. Peter Philippaerts behaalde een master in de economie (KU Leuven). Na een aantal posities te hebben bekleed bij distributie bij Dexia Bank, werd hij General Manager Distribution bij Dexia Bank van 2006 en 2012, daarna bij Belfius Bank. Van 2012 tot 2013 was hij Managing Director of Operations bij Belfius Bank, vooraleer hij als Operations Director bij Ordina Belgium in dienst trad. In 2015 werd hij benoemd tot Chief Operating Officer van het UVC Brugmann.

FRANK GOOSSENS - Frank Goossens werd in september 2016 benoemd tot Head of Products & Operations en meest recent (1 februari 2018) tot Chief Credit Officer. Frank behaalde een masterdiploma in de rechten aan de Katholieke Universiteit Leuven (KU Leuven) en een bachelor in Business Administration aan dezelfde universiteit. Frank startte zijn professionele carrière in de verzekeringssector bij De Vaderlandsche en Boreas Leven. Vervolgens bekleedde hij verschillende functies bij retail bank Centea, waar hij in 1999 werd benoemd tot Senior Manager van de afdeling ondernemingskredieten, vrije beroepen en zelfstandige ondernemers. Vervolgens werd hij Senior Manager van de afdeling Klanten, Betaalverkeer en Sparen. Tussen 2003 en 2005 was hij Senior Manager van de afdeling Inspectie. Van 2005 tot 2011 was hij Senior Manager Kredieten. In 2012 startte hij bij AXA Bank België als verantwoordelijke voor de afdeling Operations Credits (acquisitie, beheer, collections), voor de kredietpolitiek en de controle van kredieten.

JEROEN GHYSEL - Op 1 januari 2014 werd Jeroen Ghysel benoemd tot Chief Information Officer en meest recent (1 februari 2018) is hij benoemd tot Head of Customer Journey Daily Banking & Deposits. Na zijn studies als Sales Engineer in Business Information Technology (Leuven), begon Jeroen zijn carrière als Business Process Management Consultant en vervolgens als Senior Consultant en Business Architect in verschillende IT-adviesbureaus. Van 2006 tot 2009 bekleedde Jeroen de functie van Program Manager bij Fortis, waar hij actief was voor de Fortis Groep, ABN AMRO en Fortis Bank. Hij begon in 2009 bij AXA als Head of Business Transformation Services en werd vervolgens Head of Business Service Line Bank & Retail Life. Sinds 2012 is hij verantwoordelijke van Business Transformation Planning en IT Service Development voor AXA Bank België.

FRANÇOISE GILLES - Françoise Gilles werd in november 2014 benoemd tot Chief Risk Officer. Ze studeerde burgerlijk ingenieur toegepaste wiskunde aan de Université Catholique van Louvain-la-Neuve (UCL) een heeft ook een master in de actuariële wetenschappen. Ze is ook gastdocent Life Insurance aan de UCL. Françoise heeft het grootste deel van haar carrière bij Fortis en ING op de afdelingen Risk Management, ALM en Capital Management doorgebracht. Zij begon in 2013 bij AXA Bank België als hoofd European ALM & Capital Management. Met haar professionele ervaring heeft ze een grondige kennis van de financiële en kapitaalmarkten verworven.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET AUDITCOMITÉ EN HET RISICOCOMITÉ

Het Auditcomité van AXA Bank België bestaat uit Patrick Keusters, die voorzitter is, Philippe Rucheton en Patrick Lemoine. Het bestaat uit een meerderheid van onafhankelijke personen, zodat het voldoet aan de eisen van artikel 27, al. 1 van de wet van 25 april 2014 op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen en beursvennootschappen.

De leden van het comité zijn collectief bevoegd voor het bankwezen, de boekhouding en de audit en ten minste één lid is bevoegd voor boekhouding en/of audit.

Het Risicocomité werd opgericht op 1 januari 2015 en bestaat uit Philippe Rucheton (Voorzitter), Patrick Keusters (tot 27 maart 2018), Michael Jonker (vanaf 29 januari 2018) en Patrick Lemoine, waarvan de eerste drie onafhankelijke bestuurders zijn. De leden hebben de hoedanigheid van niet-uitvoerende bestuurders.

Elk lid beschikt over de nodige kennis, competenties en ervaring om de strategie en het tolerantieniveau ten opzichte van het risico van de bank te begrijpen en zich eigen te maken. Zij worden opgeroepen om over deze onderwerpen advies te geven aan de leden van de Raad van Bestuur en om hen bij te staan in hun supervisierol bij het uitvoeren van de strategie door het directiecomité.

Philippe Rucheton, Patrick Keusters en Michael Jonker voldoen alle drie aan elk van de onafhankelijkheidscriteria in artikel 526 ter van het Wetboek van vennootschappen.

Qua bevoegdheden werd Philippe Rucheton op 24 april 2014 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België. Hij heeft een diploma behaald aan de Ecole Polytechnique, aan het Institut Supérieur des Affaires en aan de Sorbonne. Hij was bestuurder en financieel directeur van Dexia van december 2008 tot maart 2014. Daarvoor was hij werkzaam voor de Société Générale als CFO van Newedge Group, een makelaarsbedrijf; als vicevoorzitter van haar Tsjechische bankdochteronderneming tussen 1995 en 2002, als directeur ALM. Hij is zijn loopbaan begonnen bij de Louis-Dreyfus Bank en bij de BRED en hij was gedurende 20 jaar bestuurder van Bernard Controls, een industriële onderneming. Philippe Rucheton heeft dus een ruime ervaring in de bank- en beleggingsactiviteiten en in algemeen beheer zoals in financieel en controlebeheer, zowel in België als in het buitenland.

Patrick Keusters is benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België sinds 1 januari 2016. Hij is licentiaat in de rechten en heeft een master in management van de Vlerick Business School. Hij begon zijn loopbaan in 1985 bij Citibank en hij specialiseerde zich daar in Corporate Banking. In 1992 startte hij bij Bank Degroof en werd daar, in 2000, bestuurder en lid van het directiecomité. In 2002 nam hij de taken op van gedelegeerd bestuurder, eerst bij Bank Degroof Luxembourg, vervolgens, van 2004 tot 2015, bij Bank Degroof Belgium. Hij was daar verantwoordelijk voor Operations, Boekhouding, Compliance, Kredieten, Juridische en Fiscale zaken en Faciliteiten. Hij was ook voorzitter van de sectie 'nichebanken' van Febelfin.

Michael Jonker werd op 29 januari 2018 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank België. Michael Eduard Jonker heeft een MBA in Finance behaald aan de University of Oregon. Hij begon zijn carrière in 1978 bij ABN Bank, vervoegde daarna de Bank of America, om daarna de overstap te maken naar Banque Paribas Nederland als Senior Account Manager. Bij ING heeft hij ervaring opgedaan binnen de kredietafdelingen. Hij vervulde er de functie van Global Head of Credit Risk Management. Van 2002 tot 2016 bekleedde hij de functie van Chief Risk Officer en zetelde hij in het Uitvoerend Comité van ING België. Hij heeft ook ervaring opgedaan als voorzitter van de Raad van Commissarissen van ING Lease Belgium en als lid van de Raad van Bestuur van Record Bank.

Patrick Lemoine is benoemd tot bestuurder van AXA Bank België sinds 1 januari 2010. Hij is mijningenieur (EMSE), heeft het diploma van Etudes Comptables Supérieures, een MBA van INSEAD en hij is actuaris. Hij is zijn loopbaan begonnen in 1981 bij het Crédit Lyonnais en heeft sindsdien een ruime ervaring verworven als technisch directeur in schadeverzekeringen en als financieel directeur in de verzekeringssector in Frankrijk en in Canada. Hij is onlangs benoemd tot Head of P&C Operations bij AXA Groep.

Op grond van bovenvermelde feiten kan de Raad van Bestuur de individuele en collectieve competentie van de leden van het Auditcomité en van het Risicocomité aantonen.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET BENOEMINGSCOMITÉ EN HET BEZOLDIGINGSCOMITÉ

Het Benoemingscomité bestaat uit Véronique Weill (tot 31 januari 2017), Jef Van In, Marc Bellis (tot 31 december 2017), Benoît Claveranne en Patrick Keusters (sinds 27 maart 2018).

Het Bezoldigingscomité bestaat uit Véronique Weill (tot 31 januari 2017), Jef Van In, Marc Bellis (tot 31 december 2017), Michael Jonker (vanaf 29 januari 2018) en Benoît Claveranne. De Bezoldogingscomité heeft 4 keer plaatsgevonden tijdens 2018.

De twee comités worden voorgezeten door Véronique Weill (tot 31 januari 2017) en Jef Van In (vanaf 29 maart 2017) en bestaan uitsluitend uit niet-uitvoerende bestuurders. Elk comité heeft een onafhankelijk lid dat voldoet aan elk van de onafhankelijkheidscriteria in artikel 526 ter van het Wetboek van vennootschappen.

De bevoegdheden van de onafhankelijke bestuurders, de heren Jonker en Keusters, vindt u hierboven bij de bevoegdheden voor de audit- en risicocomités.

De voorzitter van de comités, Jef Van In, is commercieel Ingenieur (K.U.L.) en heeft een Executive MBA van de Flanders Business School. Na een nationale en internationale carrière bij ING Bank, werd hij CEO van AXA Bank België in 2011. Van 2012 tot 2016 was hij verantwoordelijk voor de tak levensverzekeringen van AXA in Centraal- en Oost-Europa. In juli 2016 werd Jef Van In CEO van AXA Belgium en vanaf 2017 werd hij voorzitter van de Raad van Bestuur van AXA Bank België. Op 29 maart werd Jef Van In bevestigd als lid en Voorzitter van het Benoemingscomité en het Bezoldigingscomité.

Benoît Claveranne is afgestudeerd aan het Institut d' Etudes Politiques de Paris. Hij behaalde een master in de economie aan de Universiteit van Parijs. Voordat Benoît Claveranne in 2009 bij AXA startte als Group Senior Vice-President for European and Public Affairs, heeft hij ook gewerkt als bestuurder bij het Internationaal Monetair Fonds, de Wereldbank en het Ministerie van Financiën. Van 2011 tot 2013 was hij Chief Executive Officer van AXA Prévoyance & Patrimoine, een netwerk van exclusieve agenten van AXA France. Van 2014 tot juni 2016 was Benoît Claveranne Chief Executive Officer van Life & Savings voor de regio Azië. In juli 2016 werd hij Group Chief Transformation Officer en lid van het Directiecomité van AXA Groep. Sinds 1 december 2017 is hij Chief Executive Officer International en New Markets.

De Raad van Bestuur kan bijgevolg rechtvaardigen dat de Benoemings- en Bezoldigingscomités zodanig samengesteld zijn dat zij een relevant en onafhankelijk oordeel kunnen vormen over zowel het remuneratiebeleid en de remuneratiepraktijken als over de samenstelling en werking van de bestuurs- en leidinggevende organen van AXA Bank België.

Verloningsbeleid

VERLONING VAN DE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR

Alle leden van de Raad van Bestuur worden beschouwd als 'Identified Staff' (Categorie 1). Bijgevolg zijn de principes die hieronder in punt 2 uiteengezet worden volledig van toepassing op hen.

NIET-UITVOERENDE BESTUURDERS

Bij de bezoldiging van de onafhankelijke niet-uitvoerende bestuurders van AXA Bank België wordt rekening gehouden met hun bijdrage tot de werkzaamheden van de Raad van Bestuur en van de binnen de Raad van Bestuur opgerichte comités. Ze is conform de marktnormen.

De betrokken bestuurders worden vergoed in de vorm van emolumenten die vastgelegd worden door de Raad van Bestuur voor de uitoefening zowel van hun mandaten in de Raad van Bestuur als van hun mandaten in de comités die binnen de Raad van Bestuur zijn opgericht.

Voor de niet-onafhankelijke niet-uitvoerende bestuurders die deel uitmaken van een entiteit van AXA Groep geeft hun mandaat binnen de Raad van Bestuur van AXA Bank België geen recht op een extra vergoeding.

De niet-uitvoerende bestuurders ontvangen geen variabele vergoeding.

UITVOERENDE BESTUURDERS

Het bezoldigingsbeleid dat door AXA Bank België toegepast wordt is gebaseerd op het bezoldigingsbeleid van AXA Groep en is in overeenstemming met de wet met betrekking tot het statuut van en het toezicht op de kredietinstellingen van 25 april 2014, de zogenaamde bankwet. Het hoofddoel bestaat erin de principes en de structuur van de bezoldigingen van AXA Bank België in overeenstemming te brengen met een gezond en efficiënt beheer van het bedrijf (en dus ook een risicobeheersing).

Om de conformiteit van het bezoldigingsbeleid te garanderen wordt het beleid regelmatig geëvalueerd door het Bezoldigings- en Corporate Governance Comité van de Groep en door het bezoldigingscomité van de betrokken Raad van Bestuur.

Met het bezoldigingsbeleid van de managementteams moet het mogelijk zijn:

- talent aan te trekken, te ontwikkelen, te houden en te motiveren,
- de beste prestaties aan te moedigen en te belonen, en dit
  - zowel op individueel als collectief niveau als
  - op korte, middellange en lange termijn
- om het bezoldigingsniveau in overeenstemming te brengen met de resultaten van het bedrijf,
- om een gepast en efficiënt risicobeheer te garanderen.
- Het beleid steunt op drie grondbeginselen:
- de competitiviteit en marktconsistentie van de bezoldigingen,
- de coherentie en de interne billijkheid, gebaseerd op de individuele en collectieve prestaties, zodat de eerlijke en evenwichtige bezoldiging de individuele kwantitatieve en kwalitatieve verwezenlijkingen en impact van de werknemer weerspiegelt, en
- de resultaten en de financiële capaciteit van het bedrijf.

VERGOEDING VAN DE "IDENTIFIED STAFF"

"IDENTIFIED STAFF"

Rekening houdend met Artikel 67 van de wet van 25 april 2014 over de status en het toezicht op kredietinstellingen en de geïmplementeerde decreten en de Gedelegeerde Verordening, en aan de hand van vijf bijkomende criteria, heeft de Raad van Bestuur van AXA Bank België de perimeter van de 'Identified Staff' als volgt vastgelegd:

- **Categorie 1**: De leden van de Raad van Bestuur;
- **Categorie 2:** De leden van het hogere management;
- **Categorie 3**: De personen die risico's nemen bepaald in overeenstemming met de Gedelegeerde Verordening en andere verordeningen;
- **Categorie 4**: De personen die onafhankelijke controlefuncties bekleden;
- **Categorie 5**: De personeelsleden die bepaald worden in overeenstemming met de Gedelegeerde Verordening waarvan de volledige bezoldiging hen op hetzelfde bezoldigingsniveau plaatst als de directie of personen die een functie bekleden waarbij ze risico's moeten nemen.

STRUCTUUR VAN DE BEZOLDIGING VAN DE IDENTIFIED STAFF

Het bezoldigingsbeleid is zo georganiseerd dat het volledige verloningspakket evenwichtig verdeeld wordt tussen de vaste component en de variabele component.

De samenstelling van het volledige verloningspakket heeft tot doel het nemen van overmatige risico's te ontraden. De vaste component van het volledige verloningspakket is groot genoeg om de personeelsleden te belonen voor hun werk, anciënniteit, expertise en professionele ervaring en om een volledig flexibel variabele-verloningsbeleid te garanderen, en met name de mogelijkheid om geen variabele vergoeding te betalen.

Vaste verloning

Bepaling van de vaste vergoeding

De basisvergoeding van de "Identified Staff" wordt bepaald in functie van de organisatorische verantwoordelijkheden zoals die gedefinieerd staan in de functiebeschrijving en de positionering ten opzichte van de externe benchmark.

Bepaalde categorieën van de "Identified Staff" krijgen een wederkerende functiepremie. Deze wordt op transparante, niet-discriminerende wijze toegekend, op basis van objectieve parameters en niet geassocieerd met of onderworpen aan prestatiecriteria. Bij een verandering van functie naar een functie die niet beschouwd wordt als "Identified Staff", heeft de persoon misschien niet langer recht op de functiepremie.

De vaste vergoeding kan ook voordelen in natura bevatten.

Evolutie van de vaste vergoeding

Beslissingen betreffende de verandering van de vaste vergoeding van de "Identified Staff" zijn gebaseerd op de prestatie (duurzame uitvoering van de functie) en de positionering ten opzichte van de externe benchmark.

Individuele toeslagen zijn toegestaan op basis van volgende principes:

- gelijke behandeling;
- strikte regels op het vlak van delegeren; en
- een systematische dubbele controle door het lijnmanagement en de personeelsafdeling.

Elk prestatiejaar legt AXA Bank België het budget dat beschikbaar is voor de evolutie van de vaste vergoeding van de "Identified Staff".

De resultaten van het voorbije prestatiejaar van AXA Bank België (in vergelijking met de bepaalde doelstellingen) zijn een beslissende factor in het bepalen van het budget voor de evolutie van de vaste vergoeding.

Indien de resultaten van AXA Bank België van het voorbije prestatiejaar negatief of beduidend lager zijn dan de vastgelegde doelstellingen of omwille van wettelijke beperkingen, kan AXA Bank België beslissen het budget te beperken tot het toekennen van de stijgingen die verschuldigd zijn op basis van wettelijke en/of contractuele bepalingen.

Variabele verloning

Bepalen van de variabele vergoeding

De variabele vergoeding wordt bepaald binnen de grenzen van het beschikbare budget en in functie van de plaatselijk en/of professionele beroepspraktijken, de winsten die gerealiseerd worden door de activiteit en het realiseren van de kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen op individueel niveau en op het niveau van de bank en het bedrijfsonderdeel en de bijdrage bij het risicobeheer en het naleven van de regels.

Bepalen van het bonusbudget

AXA Bank België bepaalt elk jaar het totale beschikbare budget.

De bonuspool wordt bepaald op basis van een beslissingsproces dat gebaseerd is op de bedrijfsresultaten en op de risicoresultaten. Controles en balansen zijn cruciaal in dit opzicht.

De enveloppes voor de variabele vergoeding worden bepaald op basis van:

- de resultaten die gerealiseerd worden door de activiteit (jaarlijkse bonuspool);
- de markt en verwezenlijkingen, onder andere met betrekking tot het risico;
- de financiële situatie van AXA Bank België, inclusief de kapitaalsbasis en de vereisten van de liquiditeit;
- de gerealiseerde winsten; en
- de winstverwachting en de verwachting op lange termijn.

Elk jaar worden de bonuspools bepaald in de loop van het budgetproces van AXA Bank België in overleg met de Financiële en Algemene Managementafdeling onder controle van en met de toestemming van de Raad van Bestuur op advies van het Bezoldigingscomité. Hierbij zal rekening gehouden worden met de directe input van het Risicobeheer van het 'kostenrisico' (prestatie aangepast aan het risico) of evenwaardige maatregelen, afhankelijk van het doel van het budget.

Enkel de resultaten die binnen AXA Groep waarop de CRD IV en de Bankwet van toepassing zijn, worden in overweging genomen.

In de context van een ex ante risicobeheer zal er een risicoanalyse uitgevoerd worden op bedrijfsniveau en de bedrijfsonderdelen of een bijzonder onderdeel hiervan, zonder afbreuk te doen aan de evaluatie op individueel niveau.

Variabele bonuspools voor ondersteunende functies en geïntegreerde controlefuncties worden – bij wijze van afwijking van het bovenstaande - bepaald los van de prestaties van de afdeling waarvan zij de transacties controleren of valideren.

Indien de entiteit zwak presteert zullen de variabele vergoedingen die bepaald worden binnen het bereik van de beschikbare fondsen automatisch proportioneel verminderd worden.

(Individuele) prestatie

De **prestatie van AXA Bank België** wordt in kaart gebracht aan de hand van het resultaat van de STIC (Short Term

Incentive Compensation) Grid. Deze "STIC Grid" bevat kernindicatoren van activiteiten en resultaten die elk een bepaald gewicht krijgen, waarbij rekening gehouden wordt met risicocriteria.

De **(individuele) prestatie** wordt gemeten aan de hand van het realiseren van (individuele) financiële en niet-financiële prestatiecriteria, bepaald als:

- kwantitatieve doelstellingen (die voor minstens 25% van de variabele vergoeding meetellen); en,
- kwalitatieve doelstellingen (algemene houding, risicobewustzijn, inspelen op de belangen van de klanten, de werknemer en de aandeelhouder),

Deze worden gemeten over verschillende perioden (verwezenlijkingen op jaarbasis, maar ook op basis van verschillende jaren) voor de volgende jaren bij wijze van vastgestelde prestaties en individuele beoordelingen met betrekking tot de vastgelegde doelstellingen.

Deze doelstellingen worden vastgelegd volgens een vast systeem, waarbij de doelstellingen:

- bepaald worden volgens het 'SMART' principe: Specific, Measurable, Assignable, Realistic, Time-related;
- bepaald worden via 'succes-criteria';
- evenwichtig zijn;
- goedgekeurd worden door beide partijen,
- weergegeven worden in het prestatiedocument 'People In' binnen de deadline van AXA Bank België.

Het Individuele Prestatieplan is van toepassing op de "Identified Staff" in alle bedrijfsafdelingen van de bank en bestaat uit een individueel deel dat verbonden is met de prestatiescore, die rekening houdt met de resultaten en de doelstellingen van het risico/risicobeheer.

Ratio vaste vergoeding – variabele vergoeding

De variabele vergoeding van elke van de "Identified Staff" is beperkt tot het hoogste van de twee volgende bedragen:

- € 50,000; zonder dat dit bedrag het bedrag van de vaste vergoeding overschrijdt
- 50% van de vaste vergoeding

Deze beperking van het verschil tussen de vaste vergoeding en de variabele vergoeding is ook van toepassing op het toekennen van variabele vergoedingen wanneer de doelstellingen overschreden worden ('hoger dan het doel') of bij uitzonderlijke prestaties.

Proces van toekenning en persoonlijke afstemmingen – individuele beoordeling

Binnen AXA Bank België wordt de prestatie van het team waarvan de "Identified Staff" deel uitmaken en zijn/haar individuele prestatie (prestatie wordt gemeten op basis van het winst- en risiconiveau inzake die winst) beoordeeld (een verplichte **jaarlijkse individuele beoordeling** die uitgevoerd wordt door de afdelingsmanager) op basis van minstens volgende elementen:

- kwalitatieve verwezenlijkingen in vergelijking met de vastgelegde doelstellingen;
- professioneel gedrag in vergelijking met de waarden, nalevingsvereisten en procedures die van toepassing zijn bij AXA Bank België, en in lijn met de waarden en het leiderschap van de Groep ('AXA Leadership Framework');
- bijdragen tot het risicobeheer, inclusief het operationele risico;
- het gedrag van de persoon als manager indien van toepassing.

De Raad van Bestuur zal na advies van het Bezoldigingscomité een bijkomende beoordeling uitvoeren voor alle leden van de "Identified Staff" en hierbij rekening houden met:

- de bijdrage aan het permanente controleframework van de Bank;
- de betrokkenheid bij materiële risico's en latere beslissingen;
- incidenten die zich voorgedaan hebben in de loop van het jaar en de correctieve acties die door het individu of de managers ondernomen dienen te worden.
- Deze beoordeling kan een invloed hebben op de variabele vergoeding.

De beoordeling zal zoveel mogelijk uitgevoerd worden met vooraf bepaalde en toepasselijke formules en regels voor de beoordeling. Hiervoor zullen evaluatiescorekaarten of andere gelijkaardige methoden gebruikt worden waarbij vanaf 2017 er een formele evaluatie zal gebeuren van:

- nalevingscriteria;
- een degelijk risicomanagement.

De mate waarin elke doelstelling bereikt werd en onder andere de relevante leiderschapsmethoden zullen op de scorekaart aangeduid worden met een score en concrete opmerkingen. Bovendien zal er een algemene score gegeven worden (over WAT en HOE) en zal er een totale prestatiescore gegeven worden met een kwalitatieve motivatie voor de van toepassing zijnde commentaren.

In functie van de gerealiseerde kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen, zullen voorstellen voor beslissingen gedaan worden.

Betaling van de variabele vergoeding

In overeenstemming met de Bankwet wordt minstens 40% van de variabele vergoeding (tot 60% voor de hoogste vergoeding) toegestaan onder de vorm van **uitgestelde variabele vergoeding** en minstens 50% van de variabele vergoeding dient uitbetaald te worden in **'financiële instrumenten'**.

Deze manier van vergoeden, gesteund door de lange termijn winstdeelname van de werknemer, maakt het mogelijk een aanzienlijk deel van de variabele vergoeding uit te stellen, in overeenstemming met de vereisten van de wetten en nationale en internationale bepalingen en de vereisten van nationale en internationale regulatiemechanismen.

Voorwaardelijke cashbetaling

De 50% in 'financiële instrumenten' zullen betaald worden als 'voorwaardelijke cashbetaling'.

Om het onderscheid met de variabele cashbetaling te maken, is de voorwaardelijke cashbetaling onderworpen aan een inhoudingsperiode en doelstellingen na de retentieperiode m.b.t.

- De solvabiliteit (floor 2019: 10,75%), liquiditeit (floor 2019: 100%) & hefboom (floor 2019: 3%)
- Een retentieperiode van 1 jaar (van toelage/volledige loopbaan) vooraleer de voorwaardelijke cashbetaling uitgevoerd zal worden.

Dit leidt tot het volgende betalingsschema:

Veronderstellingen	
Prestatiejaar	2018
Vooraf	60%
Uitgesteld	40%
Gespreid over (jaren)	5
Cash	50%
Voorwaardelijke Cash	50%

	01-04-18	01-04-19	01-04-20	01-04-21	01-04-22	01-04-23	01-04-24
Vooraf							
Cash	30%						
Voorwaardelijke cash		30%					
Uitgesteld							
Totaal toegekend met uitstel		8%	8%	8%	8%	8%	
Cash		4%	4%	4%	4%	4%	
Voorwaardelijke cash			4%	4%	4%	4%	4%
Total cash-stroomprofiel	**30%**	**34%**	**8%**	**8%**	**8%**	**8%**	**4%**

*Voorwaardelijke cashbetalling gebeurt op de betalingsdatum, indien de voorwaarde in het jaar dat de betaaldatum voorafgaat werd behaald.

Uitzondering voor variabele vergoeding onder 75.000 euro

De huidige administratieve rondzendbrief van NBB geeft de toestemming voor een uitzondering op deze regel voor leden van de "Identified Staff" wiens variabele vergoeding lager ligt dan € 75,000.

Malus- en terugvorderingsframework

De malus- en terugvorderingsbepalingen van de Bank stellen de Raad van Bestuur in staat te bepalen dat, indien van toepassing de ongevestigde elementen onder het uitgestelde bonusplan kunnen verbeurt/aangepast worden of de reeds betaalde/gevestigde variabele vergoedingen in bepaalde situaties gerecupereerd kunnen worden.

AXA Bank België zal de delen van de variabele vergoeding die nog niet betaald of verworven werden van alle (mogelijk voormalige) "Identified Staff" (malus) verkleinen, wanneer AXA Bank België een kleiner of negatief rendement op het geïnvesteerde vermogen heeft of wanneer één van de volgende situaties ontdekt wordt:

- de "Identified Staff" is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
- de "Identified Staff" is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijker verliezen voor AXA Bank België of is verantwoordelijk voor degelijke praktijken;
- de "Identified Staff" is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden;
- elke omstandigheid die impliceert dat de betaling van de variabele verloning een schending van het goede bezoldigingsbeleid van AXA Bank België of de risicobeoordelingsstrategie of het beperkte gemiddeld risicoprofiel vormt.

AXA Bank België zal de variabele vergoeding die reeds betaald is of verworven werd door alle (mogelijk voormalige) "Identified Staff" terug claimen (terugvorderen) wanneer AXA Bank België een kleiner of negatief rendement op het geïnvesteerde vermogen kent of in één van onderstaande situaties, en dit binnen de 3 jaar volgende op de betaling of, indien van toepassing, het verwerven van de variabele vergoeding:

- de "Identified Staff" is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
- de "Identified Staff" is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijker verliezen voor AXA Bank België of is verantwoordelijk voor degelijke praktijken;
- de "Identified Staff" is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden;

Terugvordering kan gebruikt worden indien de malusregeling op het niet toegekende deel onvoldoende is gezien de aard en grootte van de kwestie.

In het geval van ontslag wegens ambtsmisdrijf (voor werknemers die AXA Bank België of dochterondernemingen reeds verlaten hebben – het gedrag tot een ontslag zou geleid hebben indien het ontdekt zou worden wanneer het

personeelslid nog in dienst was) en in het bijzonder wanneer er een schending is van de risicobeheerprocedures of een inbreuk op de naleving of gedragsregels of dissimulatie of een actie die resulteerde in een vervorming van de omstandigheden waaronder de variabele vergoeding die initieel werd toegekend werd bepaald, zullen alle of een deel van de rechten op de uitgestelde delen van de initieel toegekende variabele vergoeding onmiddellijk verloren gaan ('malus') en kunnen alle elementen van de reeds betaalde variabele vergoeding mogelijk terug geclaimd worden ('terugvordering'). Dit principe zal ingevoerd worden in elk plan dat ter goedkeuring voorgelegd zal worden aan de "Identified Staff".

Specifieke regels met betrekking tot de variabele verloning van de "Identified Staff" die werkzaam zijn binnen intermediatie en ALM activiteiten.

De enveloppe van de variabele verloning wordt elk jaar bepaald, op basis van interne en externe benchmarks. Deze enveloppe wordt beïnvloed door de realisatie van de doelstellingen van AXA Bank België, en ook door de realisatie van de doelstellingen van de Head of Treasury & Intermediation en de Head of ALM. Het management bepaalt de verdeling van de enveloppe onder de betrokken werknemers en deze verdeling is gebaseerd op het behalen van de respectieve individuele kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen die vastgelegd worden in het begin van het jaar, en dit met strikte inachtneming van de risicolimieten en -controles.

Specifieke regels met betrekking tot de variabele verloning van de onafhankelijke controlefuncties

Voor categorie 4 van de "Identified Staff", namelijk de personen die onafhankelijke controlefuncties bekleden (ook de Chief Risk Officer), zijn de bovenvermelde verloningsprincipes vergelijkbaar; met de volgende uitzonderingen:

- De prestatie van AXA Bank België wordt niet in rekening gebracht voor het bepalen van de effectief uitbetaalde variabele verloning.
- De niet-uitgestelde variabele verloning wordt volledig en uitsluitend bepaald op basis van de specifieke individuele criteria gekoppeld aan de functie (individuele prestatie).

VERGOEDING BIJ OPZEGGING VAN HET CONTRACT

Onverminderd de toepassing van de wettelijke en reglementaire bepalingen en de overeenkomsten van het bedrijf, worden de vertrekvergoedingen, die zouden overeengekomen kunnen worden met een lid van de "Identified Staff", zodanig bepaald dat ze niet dienen om falen of onregelmatig gedrag te belonen.

Voor de loontrekkende personeelsleden zorgt AXA Bank België ervoor dat de wettelijke bepalingen nageleefd worden.

Als er een overeenkomst over het uitkeren van een vertrekvergoeding wordt gesloten met een niet-loontrekkende manager, mag het totaal van de uitgekeerde vergoedingen niet meer dan 12 maand van de vaste en variabele vergoeding bedragen. Een ontsnappingsclausule is enkel mogelijk op voorwaarde van een met redenen omkleed advies van het Bezoldigingscomité en mits voorafgaande goedkeuring van de algemene vergadering.

GOVERNANCE VAN HET BEZOLDIGINGSBELEID

AXA Bank België heeft een bezoldigingsplan voor de lange termijn, waarvan de regels bepaald worden door het bezoldigingsbeleid. Deze regels moeten regelmatig aangepast worden, in het bijzonder afhankelijk van de beslissingen die genomen worden op het niveau van de Raad van Bestuur van AXA Bank en de evolutie van het (inter)nationale wettelijke framework.

De Raad van Bestuur heeft de beslissingsbevoegdheid inzake het opstellen van het bezoldigingsbeleid en het nemen van beslissingen met betrekking tot de individuele verloning van de "Identified Staff". Op dat vlak wordt hij bijgestaan door 2 comités: het Bezoldigingscomité en het Risicocomité.

Het Bezoldigingscomité draagt actief bij tot het invoeren van het bezoldigingsbeleid. Het bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens één onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen. Het comité is zodanig samengesteld dat het een relevant en onafhankelijk oordeel kan vormen over het bezoldigingsbeleid en de bezoldigingspraktijken en over de incentives ten opzichte van de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie.

Het Bezoldigingscomité formuleert voorstellen, in de vorm van adviezen en in overeenstemming met het bezoldigingsbeleid, inzake beslissingen die de Raad van Bestuur moet nemen over de bezoldigingsprincipes en –modaliteiten. Zo is het zijn taak om de beslissingen van de Raad van Bestuur voor te bereiden, waarbij hij rekening houdt met gevolgen voor het risico en het beheer van de risico's van het bedrijf enerzijds en de belangen op lange termijn van de aandeelhouders, van de investeerders en van de andere belanghebbenden van de instelling anderzijds, en ook van het openbaar belang.

Het bezoldigingsbeleid kan ook geëvalueerd worden bij besluit door de Raad van Bestuur op voorstel van het Bezoldigingscomité te allen tijde en met name bij wetswijzigingen inzake arbeids-, boekhoud- en belastingrecht en ook bij verandering van de governance regels.

De uitvoering van het beleid wordt minstens één keer per jaar intern geëvalueerd om na te gaan of het bezoldigingsbeleid en de procedures die de Raad van Bestuur aangenomen heeft, nageleefd worden. In voorkomend geval zal het Bezoldigingscomité de vereiste relevante aanpassingen aanbrengen.

Het Risicocomité, dat bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens één onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen, onderzoekt of de incentives door het bezoldigingssysteem voorzien voldoende rekening houden met de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie van AXA Bank België, en ook met de waarschijnlijkheid en de spreiding in de tijd van de winst en dit om een degelijk en doeltreffend risicobeheer te verzekeren, door risico's te vermijden die het tolerantieniveau van AXA Bank België overschrijden.

KWANTITATIEVE INFORMATIE INZAKE BEZOLDIGING TOEGEKEND AAN DE "IDENTIFIED STAFF" VOOR HET BOEKJAAR 2018

Totale bezoldiging van bepaald personeel in 2018 (exclusief de vergoeding van niet-uitvoerende bestuurders)

De kwantitatieve informatie hieronder betreft de verloning toegekend voor het jaar 2018 aan de "Identified Staff" binnen de betekenis van CRDIV en de Belgische bankwetgeving, maar is geen weerspiegeling van de verloning toegekend aan andere werknemers:

Bedrijfseenheid*	Aantal betrokken personen	Bedrag van totale compensatie	Bedrag van vaste compensatie	Bedrag van toegekende variabele compensatie
CEO	5	1 179 535 €	953 397 €	226 139 €
Affluent & Distribution	3	602 075 €	433 391 €	168 684 €
Credits	4	820 924 €	615 162 €	205 762 €
Risk & Compliance	6	848 364 €	654 824 €	193 540 €
Retail & Transformation	3	639 466 €	497 962 €	141 504 €
Finance	2	867 692 €	633 487 €	234 205 €
Total	**23**	**4 958 056 €**	**3 788 222 €**	**1 169 834 €**

* De bedrijfseenheden zijn gebaseerd op het customer journey-bedrijfsmodel van AXA Bank

Structuur van de variabele bezoldigingscomponent:

		Vaste verloning	Variabele verloning	Startbonus	Ontslagvergoeding		
					Betaald	Toegekend	Hoogste toegekend
Leden van het bestuursorgaan	**Bedrag (euro)**	1 851 706 €	674 524 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	6	6	0	0	0	0
Hoger management (buiten de uitvoerende bestuurders)	**Bedrag (euro)**	1 272 216 €	336 228 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	9	9	0	0	0	0
Andere Identified Staff	**Bedrag (euro)**	664 301 €	159 082 €	15 000 €	30 500 €	- €	- €
	# betrokken personen	8	8	1	1	0	0

	Vormen van variabele verloning (toegekend)				Uitstaande uitgestelde verloning		Uitgestelde verloning		
	Cash	Aandelen	Aandeel-gerelateerde Instrumenten	Andere types*	Gevestigd	Ongevestigd	Toegekend	Uitbetaald	Verlaagd
Leden van het bestuursorgaan	337 262 €	N/A	N/A	337 262 €	284 804 €	1 082 991 €	269 810 €	81 600 €	-
Hoger management (buiten de uitvoerende bestuurders)	310 483 €	N/A	N/A	25 744 €	42 032 €	319 483 €	20 595 €	-	-
Andere Identified Staff	159 082 €	N/A	N/A	N/A	46 058 €	200 572 €	-	-	-

*Voorwaardelijke cash

Aantal MRT-werknemers wier totale bezoldiging voor 2018 groter was dan 1 miljoen euro

Totale compensatie	Aantal MRT's voor het jaar 2018
Tussen 1 miljoen euro en 1,5 miljoen euro	0
Tussen 1,5 miljoen euro en 2 miljoen euro	0
Tussen 2 miljoen euro en 2,5 miljoen euro	0

Bestuurders met externe mandaten

AXA Bestuurder op 31/12/2017	Positie bij AXA Bank Belgium (ABB)	Bedrijf waar extern mandaat wordt uitgevoerd	Maatschappelijke Zetel	Werkdomein	Inschrijving op gereglementeerde markt	Uitgeoefende externe positie	Lijst van de aandeelhouders met meer dan 5% ABB
Patrick Keusters	Onafhankelijk bestuurder en Voorzitter van het Auditcomité	Tribeca AIFM	Louizalaan 65 bus 12 1050 Brussel Belgium	Investeringen	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Orcadia Asset Management SA	13, rue de l'Industrie L - 8699 Windhof GD Luxembourg	Investeringen	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Stoll Security SA	Z.A.R.E. Ilot Ouest L 4384 Ehlerange Luxembourg	Veiligheid	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
Philippe Rucheton	Onafhankelijk bestuurder en Voorzitter van het Risicocomité	Bernard Controls SA	4, rue d'Arsonval BP 76091 95505 Gonesse France	Elektromechanica	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Société générale SFH	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Woonkredieten	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Société générale SCF	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Vastgoedkrediet en	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee

Annex

Annex: Corporate Responsibility

7.1 Algemene informatie 3
Creatie van duurzame waarde 3
Strategie van de AXA Groep op het gebied van Corporate Responsibility 4
Bestuur en dialoog met de stakeholders 5
Beoordeling van de risico's met betrekking tot Corporate Resonsibility 5
Axa xl 6
Beoordelingen en ratings 7
RAPPORTAGEMETHODOLOGIE 7
7.2 - SOCIALE INFORMATIE () 11
Voorwoord 11
Toestand en evolutie van het personeelsbestand 12
Overzicht van de uitdagingen m.b.t. human resources 13
Relatie met medewerkers en arbeidsomstandigheden 14
Opleiding en competentiemanagement 16
Diversiteit en inclusie als sleutel tot succes en innovatie 19
7.3 Milieu en klimaatverandering 28
standpunt van AXA over de klimaatverandering en het milieu 28
Beleggingen 29
Verzekering 36
Operaties (intern milieubeheer) 38
7.4 Inclusieve verzekering 44
Maatschappelijke vraagstukken in verband met economische activiteit 44
Mecenaat en medewerkersbetrokkenheid 49
7.5 Bedrijfsvoering 51
Bedrijfsethiek 51
Verantwoord gebruik van gegevens en gegevensbescherming 52
Verantwoord inkopen 54
Fiscaal beleid 55
7.6 Vigilance Plan 61
Toepassingsgebied van het Vigilance Plan 61
Bescherming van de mensenrechten en het milieu 62
Klokkenluidersprocedure 66
Deelname van de stakeholders 66

Opvolging van het Vigilance Plan 67
Verslag over de effectieve uitvoering van het Vigilance Plan 67

7.1 Algemene informatie

In dit hoofdstuk wordt onze strategie beschreven op het gebied van Corporate Responsibility (CR) in overeenstemming met de bepalingen van de EU-richtlijn 2014/95 ("richtlijn over niet-financiële reporting"). Gedetailleerde informatie over de beleidslijnen en praktijken van de AXA Groep op het gebied van CR is ook beschikbaar in het "Geïntegreerd Rapport", in het "Rapport over sociale gegevens" en op de website van de AXA Groep (www.axa.com), in het bijzonder onder de rubriek "Corporate Responsibility".

CREATIE VAN DUURZAME WAARDE

AXA's activiteit bestaat uit het beschermen van mensen op de lange termijn door het begrijpen, selecteren, kwantificeren en beheren van risico's. Dit doen we door op het snijvlak van economie, financiën en maatschappij te opereren. Verzekering creëert waarde in alle drie bovenstaande dimensies.

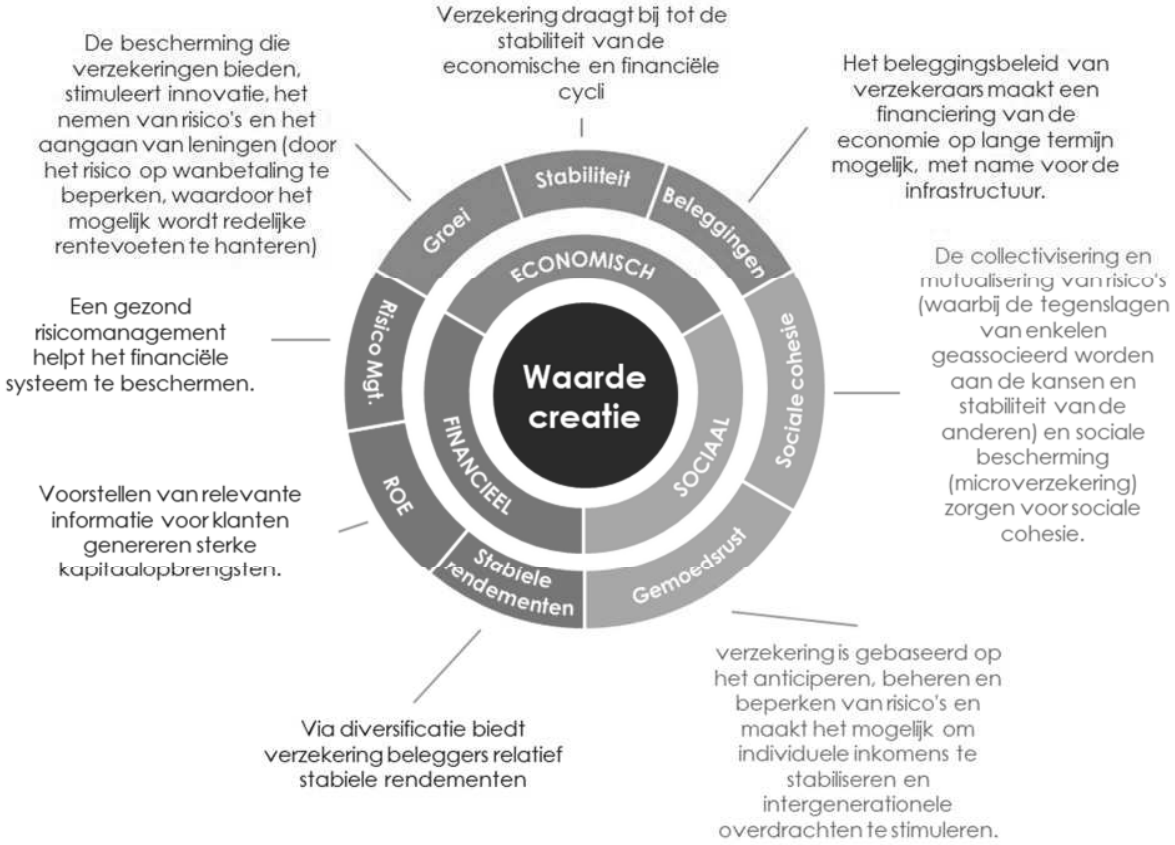

Op die manier dragen we niet alleen bij aan de wereldwijde economische groei, maar ook aan de sociale stabiliteit, in overeenstemming met onze ambitie van "mensen de middelen geven om beter te leven". Deze aanpak is inherent aan onze activiteit en vormt ook de leidraad voor onze CR-strategie. Raadpleeg, voor meer informatie over het bedrijfsmodel van AXA, hoofdstuk 1 (Overzicht van de activiteiten) en hoofdstuk 2 (Beheersverslag).

STRATEGIE VAN DE AXA GROEP OP HET GEBIED VAN CORPORATE RESPONSIBILITY

Onze Corporate Responsibility-strategie is een essentiële drijfveer voor medewerkersbetrokkenheid, klantvertrouwen en merkimago. CR is ook een kwestie van risico- en opportuniteitsbeheer: het stelt AXA in staat om bepaalde operationele kosten en risico's te verminderen, terwijl het tegelijkertijd marktkansen biedt in opkomende commerciële segmenten. Onze Corporate Responsibility-strategie draait rond belangrijke thema's zoals klimaatverandering en het milieu, preventie van gezondheidsrisico's, sociale ongelijkheden en inclusie en het gebruik van gegevens voor het maatschappelijk welzijn, terwijl we ons blijven richten op bepaalde bredere milieu-, sociale en maatschappelijke uitdagingen.

- Klimaatverandering en milieu: AXA verkleint haar eigen koolstofvoetafdruk en maakt gebruik van haar kernactiviteiten op het gebied van verzekeringen en beleggingen om klimaatrisico's beter het hoofd te bieden;
- Preventie van gezondheidsrisico's en ziekten: als betrouwbare partner voor onze klanten en op basis van onze expertise in risicomanagement blijven we onze inspanningen op het gebied van gezondheidspreventie voortzetten om positieve resultaten te behalen op het gebied van volksgezondheid;
- Sociale ongelijkheden en inclusie: als verzekeraar streven wij ernaar kwetsbare bevolkingsgroepen te beschermen en zo bij te dragen aan de mondiale sociaaleconomische ontwikkeling;
- Responsible data en kunstmatige intelligentie (AI): data en AI kunnen een positieve kracht zijn, vooral wanneer ze ons de mogelijkheid geven om gegevens met betrekking tot de risico's van onze klanten te beschermen en tegelijkertijd de IT-veiligheid te versterken. In het bijzonder zullen wij onze klanten en de maatschappij "hun gegevens teruggeven" om voor een beter begrip van de risico's te zorgen.

IN 2018 ONTWIKKELDE DE GROEP OOK EEN NIEUW STRATEGISCH REFLECTIEKADER OM TOEKOMSTIGE ENGAGEMENTTHEMA'S TE IDENTIFICEREN DIE REKENING HOUDEN MET DE DUURZAME ONTWIKKELINGSDOELSTELLINGEN VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE DUURZAME ONTWIKKELING (SDG'S). DE SDG'S ZIJN EEN REEKS VAN 17 GLOBALE DOELSTELLINGEN DIE IN 2015 DOOR DE ALGEMENE VERGADERING VAN DE VERENIGDE NATIES WERDEN ONTWIKKELD EN DIE BETREKKING HEBBEN OP SOCIALE EN ECONOMISCHE ONTWIKKELINGSVRAAGSTUKKEN, WAARONDER ARMOEDE, HONGER, GEZONDHEID, ONDERWIJS, KLIMAATVERANDERING, GENDERGELIJKHEID, WATER, SANITATIE, ENERGIE, VERSTEDELIJKING, MILIEU EN SOCIALE RECHTVAARDIGHEID. HET COMPLETE KADER WORDT BESCHREVEN OP DIT ADRES: SUSTAINABLEDEVELOPMENT.UN.ORG.

Op basis van de SDG's, aangevuld met interne expertise, worden de geïdentificeerde engagementthema's vervolgens onderzocht met behulp van een "business filter" die AXA in staat stelt om inspanningen te investeren in onderwerpen waarop ze echt een impact kan hebben. Dit proces heeft ons in staat gesteld om biodiversiteitsverlies en de dubbele epidemie van obesitas en diabetes als hoofdthema's te kiezen. Hoewel de Groep zijn Corporate Responsibility-strategie niet heeft ontwikkeld op basis van het SDG-kader, en hoewel dit werk nog steeds aan de gang is, geeft dit hoofdstuk enkele correlaties aan tussen onze CR-initiatieven en enkele SDG's.

AXA zet zich ook in om een verantwoordelijke werkgever te zijn, die ernaar streeft de betrokkenheid van werknemers centraal te houden in onze strategie en een werkplek te creëren die geïnspireerd is door onze

waarden, die diversiteit en gelijke kansen voor iedereen bevordert, engagement promoot, professionele ontwikkeling aanmoedigt en het welzijn van werknemers ondersteunt.

BESTUUR EN DIALOOG MET DE STAKEHOLDERS

AXA heeft een sterk bestuurskader opgezet om haar CR-strategie te ontwikkelen en door te voeren. Het Compensation & Governance Committee van de Raad van Bestuur evalueert elk jaar de strategie van de Groep inzake CR. Bovendien wordt ze minstens eenmaal per jaar voorgelegd aan het Uitvoerend Comité van de Groep. Wat betreft de lokale entiteiten is een netwerk van Corporate Responsibility-directeurs verantwoordelijk voor de coördinatie van de CR-strategie en de bevordering van best practices. Dit netwerk wordt ondersteund door lokale CR-teams.

AXA vertrouwt ook op haar Stakeholder Advisory Panel om toekomstige onderwerpen van belang beter te kunnen beoordelen. In 2014 heeft AXA dit comité opgericht om de rol van de Groep in de opbouw van een sterkere, veiligere en duurzamere maatschappij te bevorderen. Twee keer per jaar brengt het externe en invloedrijke personen samen die het maatschappelijk middenveld vertegenwoordigen, evenals het Management Committee van AXA en de leden van onze Raad van Bestuur.

Deze groep fungeert als een informeel forum voor diepgaande discussies over de belangrijkste wereldwijde trends en dat "business- en duurzaamheidsuitdagingen" aanpakt. Zo werden in 2018 bijvoorbeeld de AXA Research Fund-strategie, de toekomst van het leren, de innovatiestrategie van AXA, de circulaire economie, ons nieuwe CR-reflectiekader, een diepgaand debat over biodiversiteit, obesitas en diabetes, de gezondheidsstrategie van AXA in Afrika en de "toekomst van vertrouwen" besproken. De leden van het comité worden aangemoedigd om een langetermijnvisie op de activiteiten van AXA te hebben en de strategie van AXA in vraag te stellen vanuit een CR-perspectief. Deze besprekingen helpen AXA een zo groot mogelijk positieve impact te hebben op haar klanten en de gemeenschappen waarin zij actief is. Meer gedetailleerde informatie over het Stakeholder Advisory Panel is hier beschikbaar: www.axa.com/fr/a-propos-d-axa/comite-consultatif-parties-prenantes.

Meer in het algemeen heeft AXA een cultuur van een dialoog met de stakeholders ontwikkeld door nauw samen te werken met een aantal partners uit het maatschappelijk middenveld om de risicobeoordeling te versterken. De stakeholders van AXA zijn individuen of groepen die beïnvloed worden door haar activiteiten of die invloed kunnen uitoefenen op de prestaties van de Groep of de omgeving waarin deze actief is - zoals onze klanten, aandeelhouders en investeerders, werknemers, leveranciers en regelgevers.

BEOORDELING VAN DE RISICO'S MET BETREKKING TOT CORPORATE RESONSIBILITY

Zoals vereist door de richtlijn van de Europese Unie over niet-financiële reporting heeft AXA een interne risicobeoordeling uitgevoerd om de belangrijkste niet-financiële risico's in kaart te brengen. Deze risico's zijn gegroepeerd in de volgende hoofdcategorieën: sociale risico's, risico's voor mensenrechten, milieurisico's en bedrijfsrisico's.

Deze risico's werden beoordeeld ten aanzien van de volgende soorten van impact op de activiteiten van AXA: financieel (impact op ons vermogen om winst te genereren), menselijk (impact op onze medewerkers), reputationeel (impact op ons merkimago), operationeel (impact op ons vermogen om onze dagelijkse activiteiten uit te voeren) en ecologisch (impact op onze beleggingen, onze verzekeringsactiviteiten of onze activiteiten in verband met het milieu).

Om deze belangrijkste risico's in kaart te brengen, werd een risicobeoordelingsmethodologie ontwikkeld door een multifunctioneel team bestaande uit de centrale juridische afdeling, de afdeling Corporate Responsibility, de afdeling Human Resources, de afdeling Risk Management en de afdeling Communicatie. De teams hebben de materialiteit van de niet-financiële risico's beoordeeld op basis van hun ernst en frequentie. Deze risico's werden beoordeeld ten aanzien van bepaalde soorten van impact op de activiteiten van AXA, waaronder financieel, menselijk (bv. werving van talent), reputationeel, operationeel (bv. bedrijfscontinuïteit) en ecologisch.

De resultaten werden vervolgens vergeleken met het Operationele Risicomanagement van de Groep (voor meer informatie over operationele risico's, zie sectie 4.7 "Operationele risico's") en ons jaarlijks onderzoek naar opkomende risico's, waarin de belangrijkste opkomende risico's voor de maatschappij als geheel worden beschreven (voor meer informatie over opkomende risico's, zie sectie 4.8 "Overige risicofactoren"). De belangrijkste risico's worden ook gekruist met de evaluatie van de Dow Jones Sustainability Index (DJSI) om een externe analyst view te integreren. Op basis van deze methodologie werden de volgende risico's geïdentificeerd:

- De geïdentificeerde sociale risico's zijn: verantwoorde arbeidspraktijken, sociale dialoog en arbeidsomstandigheden; ontwikkeling en opleiding; en het aantrekken en behouden van talent. Zie de secties 7.2 en 7.4 voor meer informatie;
- De geïdentificeerde mensenrechtenrisico's zijn: "inclusieve" verzekeringsoplossingen, bescherming van klanten, bescherming van klantgegevens en het voorkomen van mensenrechtenschendingen in onze toeleveringsketen. Zie de secties 7.4, 7.5 en 7.6;
- De milieurisico's omvatten de risico's in verband met klimaatverandering, die in sectie 7.3 worden besproken;
- Maatschappelijke risico's zijn onder meer de inachtneming van de Duurzame Ontwikkelingsdoelstellingen van de VN; partnerschappen en filantropie: praktijken m.b.t. de betrokkenheid van de stakeholders. Zie sectie 7.4 en bestuur en dialoog met de stakeholders;
- Kwesties in verband met eerlijke handelspraktijken zijn onder meer de toepassing van de CR-vereisten op onze leveranciers en onderaannemers, de strijd tegen corruptie en belastingontduiking. Zie de secties 7.5 en 7.6.

AXA XL

AXA nam in september 2018 de XL Group over en fuseerde deze met bepaalde bestaande AXA-teams tot AXA XL, een nieuwe entiteit gewijd aan bedrijfsverzekeringen. AXA XL werd niet opgenomen in de hierboven beschreven beoordeling van de duurzaamheidsrisico's, maar wordt niettemin geleidelijk aan geïntegreerd in de beleidslijnen en processen van AXA, inclusief onze sociale en milieurapportageprocessen (de sociale en milieugegevens die in dit rapport worden gepubliceerd,

omvatten de gegevens van de XL Group over het laatste kwartaal van 2018). AXA XL past onze verzekeringsrestricties toe (kolen, tabak, enz.). Opmerkelijke initiatieven zijn onder meer het Ocean Risks Initiative, dat in 2017 werd gelanceerd om de risico's m.b.t. oceaanbeheer te analyseren en oplossingen te ontwikkelen die bijdragen tot het opbouwen van veerkracht op lokaal, regionaal en mondiaal niveau. Het is met name gebaseerd op geïnformeerde leadership-projecten, sectorale reacties op risico's in verband met oceanen en onderwijsmiddelen voor scholen. AXA XL heeft ook een milieumanagementsysteem ingevoerd en compenseert haar CO2-uitstoot (gerelateerd aan zakenreizen) door carbon credits aan te kopen bij The Nature Conservancy. Tot slot worden de medewerkers van AXA XL aangemoedigd om te investeren in hun lokale gemeenschap door middel van vrijwilligers- en filantropische programma's. In 2018 deden meer dan 5.000 medewerkers (op een totaal van 7.500 werknemers) mee en werd meer dan 4 miljoen dollar gedoneerd aan gemeenschappen over de hele wereld.

BEOORDELINGEN EN RATINGS

De prestaties van de Groep op het gebied van "environment, society & governance" (ESG) (oftewel milieu, maatschappij en bestuur) worden beoordeeld door gespecialiseerde ratingbureaus. De Groep is over het algemeen toonaangevend in zijn sector en maakt ook deel uit van de belangrijkste internationale indexen voor verantwoord beleggen. Deze scores worden nader beschreven in hoofdstuk 1.

CERTIFICERING

PricewaterhouseCoopers Audit, één van de rekeningcommissarissen van AXA nv, benoemd als onafhankelijke derde partij, geeft in zijn verslag, dat aan het einde van dit hoofdstuk is gevoegd, een met redenen omkleed advies over de conformiteit van de niet-financiële prestatieverklaring met de bepalingen van de Franse regelgeving (art. R225-105 van het Franse Wetboek van Koophandel) en over de eerlijkheid van de verstrekte informatie.

RAPPORTAGEMETHODOLOGIE

De beoordeling van de sociale, milieu-, maatschappelijke, ethische en mensenrechtenimpact van de activiteiten van de Groep heeft het mogelijk gemaakt om passende prestatie-indicatoren te definiëren, in overeenstemming met de bepalingen van het Wetboek van Koophandel.

Reikwijdte van de sociale indicatoren

De sociale gegevens voorzien in sectie 7.1 worden verzameld bij 315 entiteiten van de AXA Groep, die allemaal deel uitmaken van de consolidatiekring van AXA (d.w.z. geconsolideerd voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekeningen per 31 december 2018: de dochterondernemingen waarin AXA, direct of indirect, zeggenschap op managementniveau heeft). Met uitzondering van enkele entiteiten die op lokaal niveau gegevens vooraf kunnen consolideren, worden de sociale indicatoren op groepsniveau geconsolideerd.

De reikwijdte komt overeen met de rechtspersonen (vennootschappen en/of organisaties) waarvan AXA op het einde van het jaar rechtstreeks of onrechtstreeks minstens 50% van het maatschappelijk kapitaal of van de stemrechten bezit. Deze reikwijdte wordt jaarlijks geactualiseerd naar aanleiding van mogelijke overnames / fusies of stopzettingen van activiteiten. 315 entiteiten rapporteerden hun sociale gegevens voor 2018. De dochterondernemingen die in de loop van het boekjaar financieel werden geconsolideerd of waarvan de werknemers in de loop van het boekjaar werden overgenomen, worden derhalve opgenomen in de consolidatiekring 2018 (bijvoorbeeld de XL Group).

Reikwijdte van de milieu-indicatoren

De milieugegevens beschreven in hoofdstuk 7.3 - "Operaties (intern milieubeheer)" worden verzameld bij 81 entiteiten, volgens dezelfde regels als dewelke worden gebruikt om de reikwijdte van de sociale indicatoren te definiëren (d.w.z. integraal geconsolideerde dochterondernemingen per 31 december 2018). AXA-vestigingen met minder dan 50 VTE's zijn niet opgenomen in de gegevensverzameling, maar maken deel uit van een extrapolatieproces. In 2018 werden milieu-indicatoren verzameld voor 101.977 VTE's die werkzaam waren in AXA-vestigingen (tenzij anders aangegeven) en geëxtrapoleerd, per continent, om alle 124.355 VTE's te dekken (alle soorten contracten, inclusief die van de XL Group, die waren opgenomen voor het vierde kwartaal van 2018) die gemiddeld binnen de AXA Groep in 2018 werkzaam waren.

Sectie 7.3 beschrijft ook hoe AXA, als verzekeraar en belegger, ernaar streeft om milieukwesties te integreren in haar activiteiten. Het reikwijdte van onze strategie van verantwoord beleggen (waaronder "klimaatfinanciering") omvat onze algemene activa, terwijl onze "verzekeringsinitiatieven" met betrekking tot klimaat en milieu voornamelijk betrekking hebben op onze commerciële vastgoed- en schadeverzekeringsactiviteiten.

Reikwijdte van de maatschappelijke indicatoren

Onze mecenaat- en liefdadigheidsinitiatieven, beschreven in hoofdstuk 7.4, bestrijken 73% van de VTE's van AXA.

Consolidatiemethode en -regels

Voor de hierboven gedefinieerde reikwijdtes zijn de indicatoren voor 100% geconsolideerd, tenzij anders aangegeven. Om haar Corporate Responsibility-strategie verder te ontwikkelen en verslag uit te brengen over haar niet-financiële prestaties, voldoet AXA vrijwillig aan bepaalde internationale normen, zoals beschreven in hoofdstuk 7. Deze omvatten bijvoorbeeld het "Greenhouse Gas Protocol" (ghgprotocol.org) voor de berekening van de CO2-uitstoot. Andere referentiekaders worden waar nodig belicht.

Periode

De indicatoren hebben betrekking op de periode van 1 januari tot en met 31 december 2018, tenzij anders vermeld (de gegevens van de XL Group zijn bijvoorbeeld pro rata opgenomen voor het vierde kwartaal van 2018). De gegevens worden per 31 december van elk jaar verzameld in de vorm van een balans op de datum of aan het einde van de verslagperiode. Om het verzamelen en verwerken ervan te vergemakkelijken, kunnen sommige gegevens eerder in het jaar worden verzameld. De gegevens voor de resterende maanden (maximaal 6 maanden) worden vervolgens geschat volgens de door de Groep aanbevolen methodologie.

Gegevensverzameling

De sociale gegevens zoals bedoeld in sectie 7.2 worden verzameld in het kader van een rapportageproces dat is vastgelegd in procedures die zijn gekoppeld aan een lijst van indicatoren die wordt gedeeld met alle entiteiten van de AXA Groep. Dit proces wordt jaarlijks geüpdatet en aan elke entiteit gecommuniceerd. De sociale gegevens worden verstrekt door lokale correspondenten in een tool voor de rapportage van sociale gegevens. Voor en tijdens het verzamelen van de gegevens worden consistentie- en kwaliteitscontroles uitgevoerd. Er worden geen schattingen of extrapolaties gemaakt van de verstrekte gegevens. Voor gegevens die als ratio's en percentages worden gepubliceerd, worden de breuken voor elke berekening gelijknamig gemaakt om entiteiten met lege gegevenspunten uit te sluiten. De XL-gegevens worden geïntegreerd in de effectieve gegevens, bezoldiging en aanwervingen, maar niet in de gegevens over ziekteverzuim, ongevallen en opleiding.

Zoals hierboven aangegeven, worden milieugegevens verzameld bij AXA-vestigingen met meer dan 50 VTE's en bij AXA-datacenters. De bijdragers zijn verplicht om alle relevante gegevens te verzamelen in een speciale rapportagetool. Voor elke vestiging geven de bijdragers aan of de gegevens zijn gemeten of geschat op basis van de berekeningsregels die in de rapportageprocedures van de Groep zijn vastgelegd. In 2018 werden voor 82% van onze VTE's milieugegevens verzameld en de overige 18% werd geëxtrapoleerd. Voor de AXA-datacenters wordt 100% van de gegevens gerapporteerd op werkelijke basis (geen extrapolatie). Voor meer informatie verwijzen wij u naar hoofdstuk 7.3 / Milieurapportageproces en -verificatie, evenals naar de reikwijdtenota's onder onze milieugegevenstabel. Milieugegevens en, meer in het algemeen, het milieubeleid met betrekking tot onze beleggingen en verzekeringsproducten worden beheerd door verschillende teams, waaronder Group Investments, Corporate Responsibility en Group Risks en Head of Insurance Operations.

Zie, voor de maatschappelijke gegevens, sectie 7.4 / "Mecenaat en werknemersbetrokkenheid". Met name het aantal unieke vrijwilligers is gebaseerd op een schatting van de entiteiten op basis van de uitgevoerde liefdadigheidsacties.

Methodologische verduidelijkingen en limieten

De rapportage over sommige indicatoren kan beperkingen hebben als gevolg van:

- het ontbreken van nationaal en/of internationaal erkende definities, met name met betrekking tot de verschillende categorieën arbeidsovereenkomsten;
- de noodzakelijke ramingen, de representativiteit van de uitgevoerde metingen of de beperkte beschikbaarheid van externe gegevens die nodig zijn voor de berekeningen;
- de praktische modaliteiten voor het verzamelen en invoeren van deze informatie.

Daarom worden voor zover mogelijk definities, methoden en, waar van toepassing, bijbehorende onzekerheidsmarges voor de desbetreffende indicatoren gespecificeerd.

Rapportagemethodologie en -reikwijdte: Bedrijfsvoering

Voor 2018 heeft AXA specifieke informatie verstrekt over het beleid en de beheersing van de belangrijkste risico's in verband met de bedrijfsvoering. AXA heeft in het bijzonder strenge interne procedures ontwikkeld en de nodige beleidslijnen en belangrijke prestatie-indicatoren ingevoerd om de doeltreffendheid ervan te meten.

Voor bepaalde specifieke risico's zoals corruptiebestrijding, klantbescherming, mensenrechten en Corporate Responsibility op het gebied van verantwoorde inkopen omvat de huidige informatie echter ook het interne beleid, het kader en de due diligence-maatregelen van AXA. Deze worden beschreven in sectie 7.5 Bedrijfsvoering en 7.6 Vigilance Plan. In overeenstemming met de vereisten van de richtlijn over niet-financiële reporting van de Europese Unie blijft de Groep werken aan de uitwerking van belangrijke prestatie-indicatoren voor deze specifieke onderwerpen die in de niet-financiële informatie van 2019 zullen worden opgenomen.

7.2 - SOCIALE INFORMATIE (1)

VOORWOORD

AXA zet zich in om een verantwoordelijke werkgever te zijn, door van werknemersbetrokkenheid een cruciaal onderdeel van haar bedrijfsstrategie te maken. Om dit te bereiken streeft AXA naar het creëren van een werkomgeving gebaseerd op haar waarden, door diversiteit en gelijke kansen te bevorderen, professionele ontwikkeling aan te moedigen, werknemers te betrekken en hun welzijn te bevorderen. Voor aanvullende en meer gedetailleerde informatie kunt u terecht op de pagina's "Over AXA" en "Carrière" op www.axa.com.

Erkend wordt dat sociale en economische veranderingen de diversiteit in de bedrijfswereld zullen verbreden, dat de digitale wereld meerdere interacties met klanten mogelijk zal maken en bedrijven en managers zal helpen bij hun besluitvorming. Met de technologieën van morgen en data-analyse kunnen machines mensen te vervangen voor repetitieve taken. Dit zal de werkomstandigheden verbeteren en de werknemers in staat stellen zich toe te leggen op taken met een hoge toegevoegde waarde. De klimaatverandering zal bedrijven dwingen om strategische beslissingen te nemen met respect voor het milieu. Een continue vooruitgang in medisch onderzoek zal de levensverwachting verhogen, wat zal leiden tot een hogere pensioengerechtigde leeftijd.

In het licht van deze trends verbindt AXA zich ertoe te anticiperen en haar werkgeversaanbod en managementpraktijken aan te passen om haar werknemers te ondersteunen bij de new ways of working (NWOW).

Om ons doel te bereiken ("we willen iedereen de middelen geven om een beter leven te leiden") en zo het beste in onze werknemers naar boven te brengen, zetten we ons in voor het creëren van werkplekken die gebaseerd zijn op onze waarden, ruimtes waarin we:

---

(1) Methodologienota: De sociale gegevens die hier worden verstrekt, zijn het resultaat van een rapportageproces dat is vastgelegd in een protocol dat is gekoppeld aan een lijst van gemeenschappelijke definities van indicatoren voor de hele Groep. Dit proces wordt jaarlijks geiüpdatet en gecommuniceerd aan alle entiteiten. De indicatoren hebben betrekking op alle entiteiten van de Groep, d.w.z. 315 actieve entiteiten die gegroepeerd kunnen worden. Deze reikwijdte wordt elk jaar geüpdatet. Ze evolueert in functie van de overnames en stopzettingen van activiteiten. Tenzij anders vermeld, hebben de indicatoren betrekking op de periode van 01/01/2018 tot en met 31/12/2018. Evoluties worden gemeten als een veranderingspercentage tussen 2017 en 2018 bij de huidige reikwijdte. De waarden worden verstrekt door lokale correspondenten in elke entiteit met behulp van een IT-tool voor sociale rapportage. Tijdens het verzamelen worden consistentiecontroles uitgevoerd. Er worden geen schattingen of extrapolaties van de gegevens gemaakt. Voor gegevens gepubliceerd als ratio's of percentages: de breuken worden voor elke berekening gelijknamig gemaakt om entiteiten met lege gegevenspunten uit te sluiten.

- Diversiteit bevorderen omdat die prestaties en innovatie genereert, gelijke kansen voor iedereen bevorderen en zo de omstandigheden creëren die iedereen in staat stellen zijn volledige potentieel op het werk tot uitdrukking te brengen;
- Werknemersparticipatie aanmoedigen in besluitvormingsprocessen om werknemers in staat te stellen risico's te nemen;
- Werknemers de beste oplossingen en mogelijkheden bieden om hen inzetbaar te houden op de arbeidsmarkt en continu leren en professionele ontwikkeling stimuleren;
- Een multigeneratieomgeving op het werk bevorderen;
- Het evenwicht tussen werk en privéleven verbeteren om de gezondheid van mensen op het werk te vrijwaren.

Om de relevantie van ons voorstel en de algemene uitvoering ervan te bevestigen, hebben we een permanente dialoog opgezet met onze medewerkers, die verantwoordelijk zijn voor het identificeren van mogelijke afwijkingen en het voorstellen van passende maatregelen. Hiertoe worden regelmatig enquêtes naar de betrokkenheid van de medewerkers van AXA wereldwijd gehouden.

TOESTAND EN EVOLUTIE VAN HET PERSONEELSBESTAND

Op 31 december 2018 bedroeg het totale personeelsbestand van AXA 125.934 werknemers (met een vast en tijdelijk contract), een stijging van 8% ten opzichte van 2017. Deze stijging is voornamelijk het gevolg van de overname van de XL Group, een wereldwijd aanwezige onderneming met ongeveer 7.400 medewerkers.

KERNCIJFERS: UITSPLITSING NAAR GESLACHT EN FUNCTIE (*)

	Niet-commercieel	Commercieel	Totaal
Vrouwen	55 449	8 566	64 015
Mannen	47 394	8 371	55765
Totaal	**102 843**	**16 937**	**119 780**
Aandeel vrouwen	***54%***	***51%***	***53%***

(*) Uitsluitend deel van het personeelsbestand met een vast contract

De geografische spreiding van de werknemers van AXA in 2018 was als volgt: 56,6% in Europa (-2,5 punten ten opzichte van 2017), 22,5% in Azië-Stille Oceaan (+1 punt), 15,5% in Noord- en Zuid-Amerika (+1 punt) en 5,4% in Afrika (+0,5 punt).

KERNCIJFERS: GEOGRAFISCHE SPREIDING VAN DE WERKNEMERS (*)

Continent	Personeelsbestand	Verdeling
Europa	71 260	*56,6%*
Azië/Stille Oceaan	28 322	*22,5%*
Noord- en Zuid-Amerika	19 580	*15,5%*
Afrika	6 772	*5,4%*
Totaal	**125 934**	

(*)Personeelsbestand met vast en tijdelijk contract.

AXA is in 2018 doorgegaan met het werven van meer dan 17.400 medewerkers met een vast contract (exclusief nieuwkomers wegens fusies en overnames), waaronder meer dan 4.200 commerciële medewerkers.

Voor meer informatie over de sociale gegevens van AXA, zie de samenvattende tabellen aan het einde van sectie 7.2.

OVERZICHT VAN DE UITDAGINGEN M.B.T. HUMAN RESOURCES

In overeenstemming met de richtlijn over de niet-financiële reporting heeft de AX Groep drie belangrijke potentiële sociale risico's geïdentificeerd:

- Dat de werkgeverspraktijken van AXA onvoldoende maatschappelijk verantwoord zijn, door het ontbreken van een werkgeversaanbod en een continue sociale dialoog;
- Dat AXA-medewerkers die niet over de nodige kansen voor ontwikkeling en groei beschikken of deze niet grijpen, dat hun inzetbaarheid intern of op de arbeidsmarkt afneemt en dat hun vaardigheden verouderd raken binnen een veranderende verzekeringssector;
- Dat de AXA Groep er niet in slaagt talenten aan te trekken, te behouden en te ontwikkelen als er geen omgeving wordt gecreëerd die integratie en betrokkenheid bevordert.

Deze risico's werden geïdentificeerd door werkgroepen bestaande uit deskundigen van de Groep uit verschillende afdelingen en op basis van de interne documentatie die AXA de afgelopen jaren heeft ontwikkeld als een volwassen verzekeringsmaatschappij en een expert in het beheer van alle soorten risico's. Deze documentatie werd ontwikkeld door de afdeling Group Risk Management (operationele risico's) en door de afdeling Human Resources - HR (presentatie van de ambitie en het stappenplan van AXA Human Resources en de HR-normen van de Groep). De HR-teams van AXA werken regelmatig samen

met de Social Responsibility-teams om tegemoet te komen aan de eisen van verschillende stakeholders (niet-gouvernementele organisaties, ratingbureaus, media, enz.) met betrekking tot de betrouwbaarheid en duurzaamheid van sociale praktijken.

De AXA Groep als geheel en de HR-professionals van AXA in het bijzonder zetten zich allemaal in om deze risico's te beperken.

RELATIE MET MEDEWERKERS EN ARBEIDSOMSTANDIGHEDEN

Het waarborgen van duurzame en verantwoordelijke werkgeverspraktijken met behoud van de sociale dialoog en goede arbeidsomstandigheden zijn prioriteiten voor AXA. De afgelopen jaren heeft AXA, als volwassen organisatie, procedures ontwikkeld en organen opgericht om de sociale dialoog en de arbeidsomstandigheden in al haar entiteiten over de hele wereld te ontwikkelen.

Een solide en continue sociale dialoog

AXA streeft ernaar een omgeving te creëren waarin medewerkers zich kunnen uitdrukken (onder andere door middel van betrokkenheidsenquêtes) en waarin acties worden ondernomen om ieders betrokkenheid te waarborgen. Als ondertekenaar van het Global Compact van de Verenigde Naties zet AXA zich in voor de eerbiediging van de vrijheid van vereniging en het recht op collectieve onderhandelingen. Een effectieve communicatie tussen medewerkers en management en een constructieve sociale dialoog dragen bij tot de stabiliteit die nodig is voor de uitvoering van de ontwikkelingsstrategie van de onderneming. Daarom organiseren de ondernemingen van de AXA Groep zich om regelmatig in dialoog te treden met werknemers of hun vertegenwoordigers. De AXA Groep heeft ook een European Works Council (EWC) opgericht, waarvan de taken verder gaan dan de geldende wettelijke verplichtingen.

Op Europees niveau werd in 1996 te AXA een eerste overeenkomst ondertekend. In juni 2009 werd de overeenkomst van de EWC (beschikbaar op www.axa.com) afgesloten om een goed niveau van sociale dialoog te garanderen, en dit voor het merendeel van de werknemers van de Groep. AXA organiseert twee plenaire EWC-vergaderingen per jaar (met 50 werknemersvertegenwoordigers uit Europese landen en voorgezeten door de Directeur-Generaal van AXA) en maandelijkse sessies met 12 EWC-leden om de arbeidsmarkt en economische ontwikkeling in elk land te bespreken.

De bedrijven van de Groep die niet onder het toepassingsgebied van de EWC vallen, hebben ook overeenkomsten inzake sociale dialoog ontwikkeld, maar deze worden niet op groepsniveau beheerd. Meer in het algemeen, buiten de Europese grenzen, zorgt de Groep ervoor dat zijn werknemers eerlijk vertegenwoordigd zijn in alle belangrijke landen waar hij actief is. Gedurende het jaar worden er regelmatig uitwisselingen georganiseerd met de hoofden van de Sociale Zaken van de Groep en van de entiteiten.

Maatschappelijk verantwoorde werkomstandigheden die het evenwicht tussen werk en privéleven respecteren

Zoals AXA haar klanten de middelen wil geven om een beter leven te leiden, geldt dit ook voor haar medewerkers. Dit omvat goede werkomstandigheden en een evenwicht tussen werk en privéleven.

Arbeidsomstandigheden maken deel uit van het werkgeversaanbod van AXA. Gezien het belang van werk en de plaats ervan in de persoonlijke ontwikkeling van iedereen, is het de verantwoordelijkheid van de Groep om een open werkomgeving te creëren. AXA heeft programma's opgezet om stress op het werk te voorkomen en initiatieven met betrekking tot welzijn op het werk te ondersteunen. Het opbouwen van een inclusieve werkomgeving bij AXA omvat ook de *New Ways of Working* (NWOW), innovatieve oplossingen die flexibele werkmethoden (telewerk, parttime, gedeelde kantoren, flexibele werkschema's of verkorte werkweken) en een evenwichtig beroeps- en privéleven bevorderen. 8 landen waarin AXA actief is, hebben deze aanpak op verschillende van hun campussen ontwikkeld. Bij AXA Frankrijk werkten eind 2018 3.706 medewerkers van thuis uit en experimenteerden 2.200 medewerkers met andere aspecten van de NWOW-aanpak. In dezelfde periode in België worden 3.155 werknemers aangemoedigd om 2 dagen per week van thuis uit te werken. Ten slotte profiteert bij AXA Spanje 63% van de medewerkers (meer dan 1.700 medewerkers) van slimme werkmethoden ("*smart working*").

Daarnaast zet AXA zich op het gebied van het evenwicht tussen werk en privéleven in voor de ondersteuning van werkende ouders over de hele wereld. Sinds januari 2017 voert AXA een globaal ouderschapsbeleid (AXA Global Parental Policy) dat van toepassing is op alle gezinnen, ongeacht hun samenstelling, met 16 weken zwangerschapsverlof / hoofdouder en 4 weken vaderschapsverlof / co-ouder. Het aantal verlofdagen in verband met zwangerschaps- of vaderschapsverlof steeg met 8% in vergelijking met 2016, met een aanzienlijke toename binnen de commerciële functies (+17%) in vergelijking met 2016. Het algemene ouderschapsbeleid heeft een grote sociale impact gehad voor degenen die werkzaam zijn in landen waar het overheidsbeleid ter ondersteuning van het ouderschap soms minder voordelig is dan in Europa. In de Indiase entiteit AXA Business Services bijvoorbeeld is het aantal dagen afwezigheid in verband met zwangerschaps- of vaderschapsverlof in twee jaar tijd verdrievoudigd (van 5.100 dagen in 2016 naar meer dan 15.600 dagen in 2018) en in de Verenigde Staten, bij AXA Equitable, bedroeg de stijging 60% in dezelfde periode.

Procedures m.b.t. gezondheid en veiligheid op het werk

De bescherming van de werknemers maakt, als verzekeraar en verantwoordelijke werkgever, volgens de beste praktijken en de hoogste internationale normen, in drie dimensies deel uit van het eigen DNA van het bedrijf, in termen van "plicht tot bescherming" en "zorgplicht":

- "Fysieke veiligheid": bescherming van werknemers tegen opzettelijke bedreigingen (misdaad, terrorisme, politieke en sociale instabiliteit);
- "Gezondheid en veiligheid: bescherming van werknemers tegen ongevallen en natuurrampen (branden, pandemieën, natuurrampen, enz.);

- "Crisismanagement": het opzetten van specifieke en buitengewone procedures om een ongeval of een andere crisis het hoofd te bieden.

Sinds 2014 is de Group Standard voor fysieke veiligheid van toepassing op alle entiteiten van de Groep, onder de verantwoordelijkheid van de bestuurders van de entiteit. Dankzij de Standard kan een consistente benadering van beveiliging worden gecreëerd voor alle entiteiten en gebaseerd op lokale risico's die door externe partners worden beoordeeld. Deze Standard richt zich op de operationele procedures om de risico's voor het personeel tijdens werktijden, op reis of tijdens een expatriëring te beperken. Het helpt ook om de impact van incidenten en crises te beperken wanneer deze zich voordoen.

Er wordt elk kwartaal een procedure voor het toezicht op de verbetering van de veiligheid op de werkplek toegepast op basis van twintig controlepunten en in overeenstemming met de doelstellingen van het Management Committee.

Deze doelstellingen gelden voor de hele Groep:

- Toepassing van standaardeisen voor fysieke beveiliging;
- Er moet bijzondere aandacht worden besteed aan gevallen waarin de risico's bijzonder groot zijn.

Deze gebieden die voor verbetering vatbaar zijn, worden gecontroleerd op basis van bewijzen en bezoeken ter plaatse door de teams van het hoofdkantoor van de AXA Groep.

Eind 2018 zijn de door de Groep te realiseren doelstellingen voor 90% van de Groep gerealiseerd, in overeenstemming met de doelstellingen van het Management Committee. Het doel is om deze doelstellingen voor 100% te realiseren binnen de Groep om zo een hogere mate van volwassenheid te bereiken. Het beheer van fysieke risico's komt tot uiting in een verzuimpercentage van 5% in 2018, waaronder een stabiel verzuimpercentage van 2% als gevolg van werkgerelateerde ongevallen.

OPLEIDING EN COMPETENTIEMANAGEMENT

In een snel veranderende verzekeringssector die gekenmerkt wordt door de opkomst van nieuwe risico's en nieuwe concurrenten, moet AXA ervoor zorgen dat haar activiteiten, organisatie en medewerkers klaar zijn voor nieuwe uitdagingen. De verzekeringsbranche evolueert snel, aangezien de technologieën en de verwachtingen van de klant een revolutie in de markt teweegbrengen. Als gevolg daarvan moeten verkoop- en ondersteuningsfuncties evolueren, wat veel mogelijkheden biedt voor de medewerkers van AXA. Opleiding is meer dan essentieel om werknemers in staat te stellen zich te ontwikkelen en de vaardigheden van morgen te ontwikkelen. Het niet managen van carrières, vaardigheden en talenten in een dergelijke concurrerende omgeving kan van invloed zijn op het concurrentievermogen van AXA.

Talent- en competentiemanagement om sleutelprofielen aan te trekken

Er is een prestatiebeoordelingsproces van kracht dat in alle AXA-entiteiten moet worden toegepast en ten minste eenmaal per jaar 100% van de werknemers moet bestrijken.

Dit proces is nauw verbonden met het beloningsbeleid van AXA, dat de strategische doelstellingen van de onderneming op lange termijn ondersteunt en de belangen van werknemers en andere belanghebbenden op één lijn brengt. De Dow Jones Sustainability Index-criteria ("DJSI") voor maatschappelijke verantwoordelijkheid zijn goed voor 10% van de waarde van de toekenning van *Long-Term Incentives* (performance shares) bij AXA.

Dit bezoldigingsbeleid bestaat uit het aantrekken en behouden van de beste talenten, het behoud van de betrokkenheid van de medewerkers en het versterken van het leadership van AXA. Daarnaast vormen een aantal extra voordelen een belangrijk onderdeel van de waardepropositie die AXA haar medewerkers doet. Het doel van AXA is om zich ten minste op de mediaan van elke markt te positioneren in termen van sociale voordelen. Deze voordelen moeten een pensioenaanbod omvatten, evenals een dekking voor gezondheid en voorzorg.

Sinds 2005 voert AXA jaarlijks een Organization and Talent Review ("OTR") van de organisatiestructuren en opvolgingsplannen uit. De OTR bestaat uit het beoordelen van belangrijke managementposities in alle AXA-markten. Het is een proces geïntegreerd in de wervings-, prestatie-, opleidings- en ontwikkelingsmanagementfasen. Dit proces is bedoeld om medewerkers te begeleiden naar meer collaboratie en zelfstandigheid in het managen van hun loopbaan. De Groep streeft ernaar te handelen op basis van vijf belangrijke dimensies van de loopbaan van de medewerker:

- Het "employer brand" om de middelen van morgen te blijven aantrekken en de inachtneming van de tevredenheid van de kandidaten in de interne en externe wervingsstrategieën van AXA;
- Het creëren van sterke talentenpools voor kritische posities en functies;
- Prestatie- en loopbaanmanagement, evenwel door de high potentials optimaal te benutten, via de implementatie van algemene processen voor het beoordelen van prestaties en talent, en het analyseren van de vaardigheden en bekwaamheden die vandaag en morgen nodig zijn;
- De ontwikkeling van medewerkers door het aanbieden van op maat gemaakte trainingen en opleidingsacties;
- Leadershipmanagement om ervoor te zorgen dat huidige en toekomstige beslissers, evenals high potentials, de nodige ondersteuning krijgen voor hun missie en met succes onze métier en bedrijfscultuur transformeren.

Een ambitieus en wijdverbreid opleidings- en ontwikkelingsaanbod

Om de organisatie van morgen op te bouwen rond de dimensies van talent- prestatie-, opleidings- en ontwikkelingsmanagement, is onze strategie om AXA om te vormen tot een organisatie die zelfleren bevordert, waarbij medewerkers gedurende hun hele carrière, individueel en collectief, leren van fouten, feedback, tegenslagen en uitdagingen, en in staat zijn om niet alleen te leren, maar ook om voortdurend af te leren en opnieuw te leren. Een van de pijlers van deze transformatie is een homogeen digitaal ecosysteem, waarvan de pijler het leermanagementsysteem (*Global Learning Management System*, "GLMS") is en de toegankelijkheid ervan voor de 154.000 medewerkers en distributeurs van AXA, verspreid over 55 business units over de hele wereld. AXA zet zich ook in voor de ontwikkeling van haar leiders op het gebied van *leadership*, integriteit, samenwerking en empowerment van hun teams.

Om zelfleren aan te moedigen, richt AXA zich op het implementeren van nieuwe digitale trainingsoplossingen met behulp van state-of-the-art methodes en technologieën.

- De samenwerking met Coursera geeft alle medewerkers van AXA toegang tot meer dan 550 opleidingen op belangrijke gebieden, met universitaire certificeringen die erkend zijn in de markt. Eind 2018 waren meer dan 7.800 medewerkers begonnen met de opleiding en hadden 2.400 medewerkers al een certificaat behaald. In totaal zijn 19.000 opleidingen gestart en 85.000 uren opleiding afgerond.
    - Aan het einde van een eenjarige samenwerking met Coursera was deze dienstverlener goed voor meer dan 80% van de digitale leertijd, twee keer zo veel als in 2017,
    - We stellen ook vast dat ongeveer 50% van de AXA-studenten op Coursera meer dan één certificaat hebben.
- De terbeschikkingstelling van een virtueel en on-demand trainingsaanbod genaamd "*Click & Learn*". De werknemers van AXA kunnen opleidingen selecteren op basis van de tijd die ze aan hen kunnen besteden, door middel van meer dan 600 modules op het gebied van management, werkomgeving en persoonlijke ontwikkeling. Er zijn zo'n 48.000 "*Click & Learn*"-lessen gelanceerd en er zijn er meer dan 30.000 afgerond.

AXA leverde inspanningen om de vaardigheden van morgen onder haar medewerkers te ontwikkelen: 50% van de digitale leertijd werd besteed aan technische vaardigheden zoals datawetenschap (30%), kunstmatige intelligentie en *machine learning* (7%) en andere technische vaardigheden (14%). Meer dan 10.000 cursussen, goed voor 30% van de digitale leertijd, waren gewijd aan persoonlijke ontwikkeling en andere algemene vaardigheden (communicatie, interpersoonlijke relaties en veerkracht, *leadership*, empathie, stressmanagement, productiviteit, enz.).

De ontwikkeling van vaardigheden betreft alle medewerkers. Het totale aantal dagen opleiding van werknemers bleef stabiel (ongeveer 327.000 dagen in 2018 tegenover 330.000 in 2017). Toch is de stijging met 97% van de werknemers die minstens één keer per jaar worden opgeleid, aanzienlijk in vergelijking met vorig jaar (+13 punten ten opzichte van 2017).

In 2018 hebben wereldwijd meer dan 25.000 mensen de digitale app gedownload en deelgenomen aan de *AXA Learning Games*, die bestonden uit verschillende uitdagingen en evenementen om AXA-medewerkers te sensibiliseren voor opleidingsonderwerpen. De tijd die werd besteed aan leren tijdens de *AXA Learning Games* nam met 100% toe en er was een spectaculaire toename van de tijd die werd besteed aan de cursussen die populair waren tijdens deze games. Dit bevestigt de veronderstelling van de Groep dat een adequate marketing van het opleidingsaanbod een aanzienlijke impact kan hebben op de leerlingen.

AXA-medewerkers, verantwoordelijk voor hun eigen loopbaanbeheer

AXA heeft een mobiliteitsbeleid en de bijbehorende processen geïmplementeerd en publiceert intern en extern jobaanbiedingen voor de Groep. Alle vacatures worden intern binnen het bedrijf gepubliceerd, via een wervingsplatform, beschikbaar voor bijna 80% van de werknemers van AXA in voltijds equivalent. Dit

maakt het mogelijk om zakelijke behoeften direct zichtbaar te maken en overplaatsingen te faciliteren om de middelen aan te passen aan de prioriteiten van AXA. Internationale mobiliteit bij AXA, kaderend in een toegewijd beleid en doorgevoerd door het AXA Expertise Center for International Mobility (CEMI), blijft een belangrijke hefboom voor de transformatie van de organisatie. AXA wil de zichtbaarheid van haar internationale missies verbeteren. Door middel van internationale mobiliteit wil het bedrijf ook haar medewerkers openstellen voor een cultuur van vertrouwen en succes door hen bloot te stellen aan nieuwe omgevingen.

In 2018 is de dynamiek van de internationale mobiliteit licht vertraagd. Vanaf de tweede helft van 2018 is de dynamiek van de internationale mobiliteitsvertrekken de afgelopen jaren hersteld. Over het geheel genomen is het volume van de internationale mobiliteit, begeleid door het CEMI, stabiel gebleven (785 werknemers in internationale mobiliteit in 2018 tegenover 788 in 2017). Voor het derde achtereenvolgende jaar is er een diversificatie in de aard van de mobiliteit. Het aandeel van langetermijnmobiliteit, die van oudsher het meest verbreid was, is verder gedaald en vertegenwoordigt nu 44% van de mobiliteit (50% in 2017). Anderzijds blijft het aandeel van de mobiliteit van grensoverschrijdende werknemers toenemen en vertegenwoordigt het nu 13% van de internationale mobiliteit (5% in 2016 en 8% in 2017).

DIVERSITEIT EN INCLUSIE ALS SLEUTEL TOT SUCCES EN INNOVATIE

Om de uitdagingen van morgen aan te gaan, wil AXA een omgeving en bedrijfscultuur creëren en verrijken waarin diversiteit en inclusie voor al haar medewerkers, ongeacht hun profiel, centraal staan. Het personeelsbestand van AXA moet een afspiegeling zijn van de diversiteit van de wereld waarin de Groep evolueert en het midden- en topmanagement moet een centrale rol spelen bij het bereiken van deze doelstellingen. De Groep is ervan overtuigd dat zijn ambitie op het gebied van diversiteit en inclusie een essentiële hefboom is om succes en innovatie binnen de organisatie te genereren en een toonaangevende speler op de markt te blijven.

Diversiteit en inclusie, een mondiale ambitie en genderfocus

Omdat diversiteit en inclusie (D&I) essentiële hefbomen zijn voor het creëren van succes en innovatie, het aantrekken en behouden van de beste talenten en het blijven zijn van een voorkeurswerkgever op de markt, stimuleert AXA diversiteit door middel van haar wervings-, leer-, ontwikkelings- en talentmanagementprocessen. AXA heeft een D&I-beleid en ambitieuze engagementen ontwikkeld om initiatieven, waaronder overheidsinitiatieven, uit te voeren in overeenstemming met de D&I-prioriteiten van de Groep. AXA-managers, die er ambassadeurs van zijn, streven naar een evenwichtige vertegenwoordiging van mannen en vrouwen op alle niveaus van de organisatie, sensibilisering voor handicaps, behoud van het momentum voor de inclusie van LGBT'ers en het betrekken van onze senior executives als pleitbezorgers voor diversiteit en inclusie.

Eind 2018 vertegenwoordigden vrouwen 53,4% van de commerciële en niet-commerciële werknemers van AXA en bekleedden zij 29% van alle commerciële en niet-commerciële managementfuncties. Sinds 2009 volgt AXA de evolutie van de vertegenwoordiging van vrouwen in het topmanagement op de voet.

In maart 2018 bevestigde AXA opnieuw haar prioriteit om tegen 2023 gendergelijkheid te bereiken onder de populatie van *Top Senior Executives* en richtte zich op verschillende acties:

- Het management vragen om een actievere rol te spelen bij het bevorderen van genderdiversiteit. De doelstellingen inzake diversiteit zijn gedefinieerd voor alle senior managers, met een duidelijke focus op genderdiversiteit (een doelstelling die door alle 150 senior managers van de Groep wordt gedeeld). De leden van het Management Committee en het Partners Committee nemen deel aan een patronage-initiatief dat in december 2018 werd gelanceerd en gericht is op 30 getalenteerde personen: 23 vrouwen (waarvan 83% operationele functies bekleden) en 7 mannen (waarvan 86% operationele functies bekleden). Dit patronage-initiatief maakt deel uit van twee verschillende programma's die de pool van toekomstige managers voeden:
    - Het in 2014 gelanceerde "Patronage in Tandem"-programma is ontworpen om vrouwelijk talent binnen de Groep te ontwikkelen. Eind 2018 werd 42% van de vrouwen in de eerste drie promoties van het programma gepromoveerd naar hogere managementposities;
    - Het Executive Development Program van de Groep, dat in 2017 van start ging, is een tweejarig programma voor kaderleden, zowel vrouwen als mannen, die volgens het management nodig kunnen zijn om (internationale) sleutelposities te bekleden. 36% van de deelnemers aan de promotie 2017 werd in 2018, na slechts één jaar in dienst, bevorderd tot senior manager;
- Versterking van talentenpools en verbetering van genderevenwichtige opvolgingsplannen - AXA-entiteiten werd gevraagd om lokale doelstellingen te definiëren voor de vertegenwoordiging van vrouwen in directiecomités (ongeveer 300 personen) en senior executives (ongeveer 3.000 personen);
- Daarnaast heeft AXA geïnvesteerd in het ontwerp en de massale uitrol van een innovatief programma om 10.000 managers te ondersteunen bij de transformatie van het bedrijf, met als doel hen de belangrijkste vaardigheden te geven om de managementcultuur van de Groep te vernieuwen. Het AXELERATE-programma combineert een teambarometer, een mobiel parcours (*pocket coach*) en sessies die mede mogelijk worden gemaakt door AXA managers en peer coaching. Het programma is gericht op het zich eigen maken van AXA's transformatiestrategie, samenwerking, team empowerment en "agile" praktijken. Eind 2018 hadden al 4.500 managers deelgenomen aan het AXELERATE-programma; de doelstelling is om in 2019 nog eens 5.000 managers op te leiden in het programma;
- Aanwerving en promotie van getalenteerde vrouwen in managementposities: AXA past gendergelijkheid toe in haar wervingsprocessen. Voor elke vacante leidinggevende functie worden ten minste één mannelijke en één vrouwelijke kandidaat geselecteerd. Recruiters zijn belangrijke spelers op dit gebied. In 2018 volgden 200 recruiters de *Resourcing Academy*-training in zeven grote landen, maar ook in nieuwe internationale markten en in twee van de belangrijkste transversale entiteiten van AXA (AXA Investment Managers en AXA Partners), die ook in 36 landen actief zijn. Diversiteit en inclusie zijn enkele van de onderwerpen die in dit programma aan bod komen;

- De *Resourcing Academy*-opleidingen zijn beschikbaar in de entiteiten afhankelijk van hun behoeften en zijn bedoeld om goede praktijken op het gebied van cultuur, diversiteit en inclusie te ondersteunen, evenals in de wervingsprocessen.

Eind 2018 was de diversiteit van vrouwen en mannen in de bestuursorganen als volgt:

KERNCIJFERS: GENDERDIVERSITEIT IN DE BESTUURSORGANEN

	Management Committee	Partners Committee	Senior Executives
Vrouwen	9%	17%	32%
Mannen	91%	83%	68%
Pool	***11***	***36***	***150***

Het Management Committee staat de Directeur-Generaal bij in het operationele beheer van de Groep.

Het *Partners* Committee is samengesteld uit de leden van het Management Committee en een dertigtal andere kaderleden van de Groep. De rol ervan bestaat erin de Directeur-Generaal en het Management Committee bij te staan bij de ontwikkeling en uitvoering van belangrijke strategische initiatieven.

Top Senior Executives zijn de meest senior executives en zijn verantwoordelijk voor AXA's langetermijnstrategie, de levensvatbaarheid van de activiteiten en de bedrijfscultuur. Het Management Committe en het Partners Committee werden een belangrijke doelstelling voorgelegd: Gendergelijkheid tot stand brengen onder de *Top Senior Executives* tegen 2023.

Voor meer informatie over de diversiteit van de bestuursorganen van AXA kunt u terecht op www.axa.com.

AXA, verbindt zich tegenover het maatschappelijk middenveld voor diversiteit en inclusie

AXA zet zich ook op veel gebieden in voor het maatschappelijk middenveld.

In januari 2018 kondigde AXA haar steun aan voor de wereldwijde LGBTI-gedragsnormen van de Verenigde Naties voor het bedrijfsleven. AXA heeft haar partnerschappen met LGBT-organisaties versterkt om het bewustzijn binnen de Groep te vergroten en haar netwerk in deze gemeenschappen uit te breiden. De entiteiten bleven hun medewerkers engageren door deel te nemen aan verschillende LGBT-evenementen: patronage, of deelname aan demonstraties en pride marches. De entiteiten hebben een aanzienlijke vooruitgang geboekt bij de integratie van de LGBT-gemeenschap als een zakelijke prioriteit, met een inclusief beleid voor koppels van hetzelfde geslacht en aangewezen als begunstigden.

Op 3 december 2018, ter gelegenheid van de Wereld Gehandicapten Dag, werd een wereldwijd webinar georganiseerd voor alle AXA-medewerkers om het bewustzijn over handicaps te vergroten.

Op 10 december 2018 beloofde Thomas Buberl, Directeur-Generaal van AXA, om namens alle AXA-entiteiten de principes van de Verenigde Naties voor de empowerment van vrouwen te ondersteunen.

In hetzelfde jaar kwamen 140 mensen, voornamelijk senior managers, bijeen om na te denken en te werken aan het thema "Inclusief leadership: hoe kunnen we een katalysator zijn voor verandering? '. Dit was het 6e jaarlijkse evenement dat werd georganiseerd om aan te tonen en te bespreken op welke gebieden van vooruitgang diversiteit en inclusie een prioriteit blijven voor AXA.

Personeelsbestand [(a)]

Personeelsbestand (aantal personen) op 31 december	2018		Evolutie	2017	
Totaal personeelsbestand in loondienst (vast contract en tijdelijk contract)	**125 934**	**banen**	**+8,1 %**	**116 514**	**banen**
Personeelsbestand in loondienst met vast contract	**119 780**	**banen**	**+7,3 %**	**111 588**	**banen**
▶ Aandeel mannen	46,6	%		46,6	%
▶ Aandeel vrouwen	53,4	%		53,4	%
Personeelsbestand in loondienst, niet-commercieel	**102 843**	**banen**	**+7,7 %**	**95 447**	**banen**
Alle Managers	3 583	banen		3 255	banen
▶ Aandeel mannen	71,0	%		70,6	%
▶ Aandeel vrouwen	29,0	%	-0,4 pt	29,4	%
Alle Kaderleden en verwante hogere beroepen	48 504	banen		14 828	banen
▶ Aandeel mannen	54,9	%		57,4	%
▶ Aandeel vrouwen	45,1	%	+2,5 pts	42,6	%
Alle werknemers	50 756	banen		77 364	banen
▶ Aandeel mannen	36,0	%		42,7	%
▶ Aandeel vrouwen	64,0	%		57,3	%
Personeelsbestand in loondienst, commercieel	**16 937**	**banen**	**+4,9 %**	**16 141**	**banen**
▶ Aandeel mannen	49,4	%		50,8	%
▶ Aandeel vrouwen	50,6	%	+1,4 pt	49,2	%
Personeelsbestand in loondienst met tijdelijk contract	**6 154**	**banen**		**4 926**	**banen**
▶ Niet-commercieel personeel	4 752	banen		4 282	banen
▶ Commercieel personeel	1 402	banen		644	banen

Voltijdsequivalenten (personeelsbestand omgezet in voltijdsequivalenten)	2018		Evolutie	2017	
Gemiddelde VTE van het personeel in loondienst	**115 768,5**	**vte**	**+8,3 %**	**106 928,6**	**vte**
Gemiddelde VTE van het personeel in loondienst, niet-commercieel	99 134,4	vte		91 109,7	vte
▶ Managers	3 657,6	vte		3 203,2	vte
▶ Kaderleden en verwante hogere beroepen	46 263,1	vte		14 804,2	vte
▶ Werknemers	49 213,7	vte		73 102,3	vte
Gemiddelde VTE van het personeel in loondienst, commercieel	16 634,1	vte		15 818,9	vte
Gemiddelde VTE van het tijdelijke personeelsbestand, niet in loondienst	**8 586,9**	**vte**		**8 399,9**	**vte**
▶ Tijdelijk personeel, niet in loondienst, en externe dienstverleners	5 768,1	vte		5 784,9	vte
▶ Stagiairs /Leercontracten	2 818,8	vte		2 615,0	vte

Medewerkersprofiel	2018		Evolutie	2017	
Gemiddelde leeftijd van het personeel in loondienst	**40,8**	**jaar**		**40,9**	**jaar**
▶ Niet-commercieel	40,7	jaar		40,8	jaar
▶ Commercieel	41,4	jaar		41,4	jaar
Gemiddelde anciënniteit van het personeel in loondienst	**10,4**	**jaar**		**10,8**	**jaar**
▶ Niet-commercieel	10,7	jaar		11,3	jaar
▶ Commercieel I	8,2	jaar		8,3	jaar
Handicap (vast contract en tijdelijk contract)					
Aantal medewerkers met een handicap – betreft enkel de entiteiten die werkzaam zijn in Frankrijk	743	banen		770	banen

(a) Het personeel in loondienst omvat de commerciële en niet-commerciële werknemers met een vast contract tenzij anders vermeld.

Dynamiek van het personeelsbestand [*]

Bewegingen	2018	Evolutie	2017
Bewegingen van het personeel in loondienst			
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen versus vertrekken)	707 banen		-2 176 banen
▶ Indiensttredingen	19 533 banen	+16,5 %	16 766 banen
▶ Vertrekken	18 826 banen	-0,6 %	18 942 banen
Bewegingen van het niet-commerciële personeel in loondienst			
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen *versus* vertrekken)	234 banen		-1 729 banen
Indiensttredingen	15 165 banen	+14,0 %	13 302 banen
▶ Aantal externe aanwervingen (inclusief herinzettingen)	13 218 banen		11 467 banen
▶ Aantal tijdelijke contracten omgezet in vaste contracten	1 915 banen		1 637 banen
▶ Aantal indiensttredingen na fusies en overnames	32 banen		198 banen
Vertrekken	14 931 banen	-0,7 %	15 031 banen
▶ Aantal ontslagnemingen	9 460 banen		8 332 banen
▶ Aantal economische/collectieve ontslagen	1 352 banen		1 894 banen
▶ Aantal individuele ontslagen	2 028 banen		1 847 banen
▶ Aantal vertrekken op pensioen/brugpensioen	1 769 banen		1 538 banen
▶ Aantal vertrekken wegens een overdracht van activiteiten(b)	129 banen		1 252 banen
▶ Aantal vertrekken omwille van een andere reden	193 banen		168 banen
Bewegingen van het commerciële personeel in loondienst			
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen *versus* vertrekken)	473 banen		-447 banen
Indiensttredingen	4 368 banen	+26,1 %	3 464 banen
▶ Aantal externe aanwervingen (inclusief herinzettingen)	4 265 banen		3 336 banen
▶ Aantal tijdelijke contracten omgezet in vaste contracten	98 banen		94 banen
▶ Aantal indiensttredingen na fusies en overnames	5 banen		34 banen
Vertrekken	3 895 banen	-0,4 %	3 911 banen
▶ Aantal ontslagnemingen	2 913 banen		2 752 banen
▶ Aantal economische/collectieve ontslagen	122 banen		82 banen
▶ Aantal individuele ontslagen	500 banen		490 banen
▶ Aantal vertrekken op pensioen/brugpensioen	264 banen		240 banen
▶ Aantal vertrekken wegens een overdracht van activiteiten(b)	77 banen		321 banen
▶ Aantal vertrekken omwille van een andere reden	19 banen		26 banen
Bewegingen van het personeel in loondienst met een tijdelijk contract			
Evolutie van de tewerkstelling van niet-commercieel personeel in loondienst (indiensttredingen versus vertrekken)	2 212 banen		1 828 banen
▶ Aantal externe aanwervingen	5 531 banen		5 337 banen
▶ Aantal afgelopen tijdelijke contracten	3 319 banen		3 509 banen
Evolutie van de tewerkstelling van het commerciële personeel in loondienst (indiensttredingen *versus* vertrekken)	376 banen		172 banen
▶ Aantal externe aanwervingen	585 banen		335 banen
▶ Aantal afgelopen tijdelijke contracten	209 banen		163 banen

(b) Personeelsleden in loondienst die AXA hebben verlaten na een overplaatsing of verkoop van een activiteit aan een externe onderneming. De werknemer is niet langer contractueel gebonden aan de AXA Groep.

[*] De entiteiten XL, Kamet en Alliance Bernstein rapporteerden gedeeltelijk gegevens over de dynamiek van het personeelsbestand.

Mobiliteit	2018	Evolutie	2017
Mobiliteitspercentage van het personeel in loondienst	**8,9 %**	**-1,6 pt**	**10,5 %**
▶ Niet-commercieel	9,6 %		11,3 %
▶ Commercieel	5,0 %		6,1 %

Verloop	2018	Evolutie	2017
Verloop van het personeel in loondienst	**15,6 %**	**+0,2 pt**	**15,4 %**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,6 %		3,8 %
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	10,4 %		9,8 %
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,9 %		1,8 %
Verloop van het niet-commerciële personeel in loondienst	**14,4 %**	**+0,1 pt**	**14,3 %**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,6 %		3,9 %
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	9,2 %		8,6 %
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,9 %		1,8 %
Verloop van het commerciële personeel in loondienst	**22,8 %**	**+0,5 pt**	**22,3 %**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,7 %		3,6 %
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	17,4 %		17,0 %
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,7 %		1,7 %

Sociale relaties [*]

Arbeidstijd	2018	Evolutie	2017
Gemiddeld aantal gewerkte dagen per jaar	**229,1 dagen**	**+0,6 %**	**227,7 dagen**
Gemiddeld aantal gewerkte uren per week	**36,8 uren**	**-0,3 %**	**36,9 uren**
▶ Voltijds personeel	38,6 uren		38,0 uren
▶ Deeltijds personeel	25,9 uren		26,6 uren
Deeltijds personeelsbestand			
▶ Percentage van het deeltijdse niet-commerciële personeel in loondienst	10,0 %		11,1 %
▶ Percentage van het deeltijdse commerciële personeel in loondienst	3,1 %		2,7 %

Werkverzuim	2018	Evolutie	2017
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst	**4,7 %**	**0,0 pt**	**4,7 %**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	69,7 %		69,9 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	1,9 %		2,0 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	28,4 %		28,1 %
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst, niet-commercieel	**4,9 %**		**4,9 %**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	69,7 %		69,5 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	1,7 %		1,9 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	28,6 %		28,6 %
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst, commercieel	**3,5 %**		**3,7 %**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	69,4 %		72,5 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	3,4 %		2,9 %
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	27,1 %		24,6 %

Bezoldiging

Loonkosten Bezoldiging van het personeel in loondienst (c)	2018	Evolutie	2017
Loonkosten van het personeel (c)	**9275 €M**	**+9,1 %**	**8 501 €M**
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	77,2 %		76,2 %
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	22,8 %		23,8 %
Bruto loonmassa van het niet-commerciële personeel in loondienst			
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	83,1 %		83,1 %
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	16,9 %		16,9 %
Bruto loonmassa van het commerciële personeel in loondienst			
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	45,0 %		44,9 %
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	55,0 %		55,1 %

(c) Wat de definitie van de loonkosten van het personeel betreft, omvatten deze vaste bezoldiging, variabele bezoldiging, werkgeversbijdragen en, indien van toepassing, winstdelings- en stimuleringsregelingen. Ze omvat geen vergoedingen in kapitaal (aandelenopties, prestatieaandelen, AXA Miles). Bij een vergelijkbare wisselkoers zijn de totale bezoldigingsuitgaven met 11,2% gestegen.

[*] De entiteiten XL en Kamet hebben geen gegevens in verband met sociale relaties gerapporteerd.

Opleiding [*]

Aantal opleidingsdagen	2018		Evolutie	2017	
Aantal opleidingsdagen van het personeel in loondienst	**327 011,4**	**dagen**	**-1,0 %**	**330 248,7**	**dagen**
▶ Niet-commercieel	224 034,3	dagen		226 600,0	dagen
▶ Commercieel	102 977,1	dagen		103 648,7	dagen

Deelname aan de opleidingen	2018		Evolutie	2017	
Percentage van het personeel in loondienst dat minstens één opleiding heeft gekregen	**97,8**	**%**	**+13,6 pts**	**84,2**	**%**
▶ Niet-commercieel	97,6	%		83,5	%
▶ Commercieel	99,2	%		88,6	%
Gemiddeld aantal opleidingsdagen per werknemer	**2,7**	**dagen**		**3,1**	**dagen**
▶ Niet-commercieel	2,2	dagen		2,5	dagen
▶ Commercieel	6,1	dagen		6,6	dagen

[*] De entiteiten XL en Kamet hebben geen opleidingsgegevens gerapporteerd.

7.3 Milieu en klimaatverandering

Zoals hierboven beschreven in sectie 7.1, is de bescherming van het milieu, met inbegrip van de daarmee samenhangende kwesties in verband met klimaatverandering en biodiversiteit, een belangrijk aandachtspunt voor de AXA Groep als verzekeraar, belegger en grote onderneming. Dit hoofdstuk omvat alle drie de dimensies. De hieronder beschreven initiatieven zijn in overeenstemming met de Duurzame Ontwikkelingsdoelstellingen (SDG's) van de Verenigde Naties nr. 12 (verantwoorde consumptie en productie) en nr. 13 (klimaatactie).

STANDPUNT VAN AXA OVER DE KLIMAATVERANDERING EN HET MILIEU

AXA is wat betreft de strijd tegen klimaatverandering en milieurisico's van mening dat ze zich niet alleen moet aanpassen, maar ook haar expertise moet inzetten om oplossingen te bieden. Verzekeraars zijn immers goed toegerust om met klimaatgerelateerde risico's om te gaan. Zij kunnen onderzoek financieren en promoten. Zij beschikken over ongevallengegevens, maar ook modellen en tools om deze gegevens te analyseren en te projecteren. Zij zijn verantwoordelijk voor de verspreiding van kennis over nieuwe risico's. Verzekeraars zijn door hun aanzienlijke investeringen ook goed geplaatst om de juiste signalen af te geven aan de financiële gemeenschap en de bedrijven waarin zij investeren.

Het werk van AXA is gericht op het vergroten van kennis over klimaatrisico's en het ontwikkelen van passende verzekeringsproducten en een adequaat beleggingsbeleid. Deze strategie draait zowel rond de beperking van de CO2-uitstoot als rond de aanpassing aan de klimaatverandering. Om doeltreffend te zijn, zijn zowel collectieve inspanningen als meer competitieve initiatieven nodig.

Meer specifiek omvat onze strategie momenteel de volgende initiatieven:

- Beleggingen: beleggen in activa met toegevoegde waarde voor het milieu, afstoten van bepaalde koolstofintensieve industrieën (kolen en teerzanden), betrokkenheid van aandeelhouders, klimaatrisicoanalyse [(2)] met een langetermijnvisie op de afstemming van de beleggingen op een "2°C"-scenario;
- Verzekering: beperkingen voor kolen- en teerzandindustrieën, "groene/duurzame" producten in zowel wat betreft Schade als Sparen;
- Operaties: doelstellingen om onze directe ecologische voetafdruk te verminderen, zoals in verband met energie en CO2-uitstoot, water en papier;
- Publieke betrokkenheid, partnerschappen met ngo's, universitair onderzoek (AXA Research Fund);
- In 2018 besliste de Groep ook om het probleem van het verlies aan biodiversiteit aan te pakken door middel van een globale strategie die geleidelijk zal worden geïmplementeerd.

Deze initiatieven worden op de volgende pagina's nader toegelicht. Zie ook sectie 4.1 "Risicofactoren".

[2] Aanbevelingen van de TaskForce on Climate-related Financial Disclosures: www.fsb.tcfd.org.

BELEGGINGEN

Deze sectie beschrijft onze initiatieven op het gebied van verantwoord beleggen in overeenstemming met de aanbevelingen van de Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD (1)) en de informatieverplichtingen zoals vastgelegd in het decreet ter uitvoering van artikel 173 VI van de wet 2015-992 van 17 augustus 2015 betreffende de omvorming van het energiesysteem voor ecologisch duurzame groei (dat naast milieukwesties ook rekening houdt met sociale en bestuurlijke aspecten). Daarom reikt de onderstaande tekst soms verder dan louter milieufactoren. Daarnaast geeft deze tekst een overzicht van ons uitgebreide Rapport over de klimaatrisico's, dat in het voorjaar van 2019 wordt gepubliceerd op www.axa.com op basis van de TCFD-structuur (aanbevelingen voor institutionele beleggers en verzekeraars).

Definities en bestuur

AXA definieert verantwoord beleggen of "Responsible Investment" (RI) als de integratie van milieu-, sociale en bestuurlijke overwegingen (ESG-overwegingen) in beleggingsprocessen en de praktijk van aandeelhoudersbetrokkenheid. Wij zijn van mening dat de ESG-integratie een positieve invloed kan hebben op de beleggingsprestaties op lange termijn door een beter inzicht te verschaffen in risicofactoren. Deze overtuiging is het resultaat van academisch onderzoek en marktgegevens. Responsible Investment is ook een manier om onze beleggingen af te stemmen op bredere verbintenissen op het vlak van Corporate Responsibility. AXA heeft een wereldwijde strategie op het gebied van RI ontwikkeld die de eigen activa van de Groep dekt en breidt deze geleidelijk uit naar haar unit-linked aanbod. Het ESG-integratieproces wordt centraal gecoördineerd met de steun van onze vermogensbeheerders, waarbij ESG-metrieken worden geïntegreerd in de analyse van de meeste beleggingscategorieën.

AXA heeft een groepsbreed Responsible Investment Committee (RIC) opgericht, voorgezeten door de Chief Investment Officer van de Groep, bestaande uit vertegenwoordigers van de vermogensbeheerders van AXA, Corporate Responsibility, Risk Management en Communicatie. Het RIC rapporteert aan het Group Investment Committee, voorgezeten door de Chief Financial Officer van de Groep. Daarnaast analyseert het "ESG Footprint Committee" de risico's van bedrijven of sectoren met slechte ESG-prestaties en/of ernstige en aanhoudende reputatieproblemen. Het RI-beleid wordt ondersteund door het RI-expertisecentrum, een transversale werkgroep bestaande uit de lokale beleggingsteams van AXA in interactie met het CR-netwerk en de vermogensbeheerfilialen van de Groep. Daarnaast leveren, zoals aangegeven in sectie 7.1, de Raad van Bestuur en het Stakeholder Advisory Panel een aanvullende bijdrage.

RI-strategie

De strategie van AXA op het gebied van Responsible Investment is gebaseerd op vier belangrijke pijlers:

- ESG- en klimaatprestatiescores en -factoren integreren in beleggingsprocessen door voor de meeste van onze activa kwantitatieve indicatoren en kwalitatieve analyses te hanteren;
- bepaalde sectoren of bedrijven uitsluiten waarvan de activiteit of het gedrag in strijd is met onze maatschappelijke verbintenissen. Deze sectorale beperkingen (die van toepassing zijn op zowel

beleggingen als verzekeringen) worden gepubliceerd op axa.com en omvatten momenteel: controversiële wapens, kolen, teerzanden, palmolie, agrarische derivaten en tabak;

- het aandeel van onze "groene" beleggingen in verschillende activaklassen verhogen. Deze groene beleggingen worden geselecteerd op basis van intern ontwikkelde criteria op basis van erkende marktstandaarden. Onder deze beleggingen vallen "sociale impact"-beleggingen met zowel financiële als niet-financiële doelstellingen;
- actief het stemmen en de betrokkenheid van aandeelhouders bij ESG-aangelegenheden aanmoedigen.

De AXA Groep en zijn twee vermogensbeheerders (AXA IM en AB Global) hebben de door de VN gesteunde "Principles for Responsible Investment" (PRI) ondertekend. Het beleid van de Groep inzake Verantwoord Beleggen (www.axa.com) zal worden herzien om beter aan te sluiten bij onze huidige strategie.

ESG-tools en -methodologie

AXA beheert de ESG-prestaties van haar beleggingen door te vertrouwen op AXA IM's *RI Search* (en MSCI ESG Data van AB), een tool voor het genereren en monitoren van de ESG-scores voor staatsobligatie-, krediet- en beursgenoteerde aandelenportefeuilles. Deze tool maakt het ook mogelijk om de ESG-risico's te monitoren, potentiële verbeteringen te identificeren, doelstellingen vast te stellen of de betrokkenheid van aandeelhouders te sturen. *RI Search* omvat ook ESG-scores voor niet-beursgenoteerde activa zoals onroerend goed, commerciële vastgoedleningen en infrastructuurobligaties. Deze analyse heeft betrekking op de eigen activa van AXA (staatsobligaties, bedrijfsobligaties, aandelen, onroerend goed, infrastructuur en commercieel onroerend goed). *RI Search* wordt ook gebruikt om RI-gerelateerde fondsen te ontwikkelen en kan als leidraad dienen voor de doelstellingen van aandeelhoudersbetrokkenheid. Het IR-team van AXA IM leidt regelmatig portefeuillebeheerders op om hen in staat te stellen optimaal gebruik te maken van *RI Search*. In 2019 zal deze tool geleidelijk worden vervangen door een nieuwe, meer omvattende tool die een betere analyse van beleggingsuniversums, scoreberekeningen en belangrijke prestatie-indicatoren mogelijk maakt.

De ESG-methodologie is aangepast aan de verschillende activaklassen:

- **Ondernemingen (schuldbewijzen en aandelen):** de beoordeling richt zich op de meest "materiële" ESG-kwesties op sectoraal niveau, met een selectie van de beste gegevensbronnen en de meest nauwkeurige ESG-criteria. De factoren E, S en G worden verschillend gewogen, afhankelijk van de sector. Het proces van het berekenen van de totaalscore houdt ook rekening met controverses, wat resulteert in een systematische vermindering van de score voor de belangrijkste controverses. Tot slot houden de ESG-scores rekening met de prestaties van elke onderneming binnen haar sector, door de specifieke (met name regionale) kenmerken van emittenten te integreren in de beoordeling van de ESG-score;
- **Overheidsemittenten:** AXA's ESG-ratingkader voor overheidsemittenten is gebaseerd op openbare gegevensbronnen zoals de Wereldbank, de OESO en de Verenigde Naties (bijvoorbeeld milieu-, sociale en politieke risico's). De criteria zijn aangepast aan het ontwikkelingsniveau van alle landen;
- **Reële activa:** het ratingkader voor reële activa omvat alle drie activaklassen: onroerend goed (*Real Estate*), commerciële hypothecaire leningen (*Commercial Real Estate Debt*) en

infrastructuurobligatiesd. De ESG-score voor deze activaklassen is gebaseerd op specifieke vragenlijsten die intern zijn ontwikkeld en betrekking hebben op criteria zoals energie-efficiëntie, milieucertificaten en toegankelijkheid;

- Tot slot vormt een "koolstofvoetafdruk", die van toepassing is op onze aandelen, bedrijfsobligaties en staatsschulden, een aanvulling op de ESG-maatregelen.

Methodologie m.b.t. de klimaatrisico's gerelateerd aan beleggen

De vertaling van internationale klimaatdoelstellingen (zoals dewelke voortvloeien uit het Akkoord van Parijs/COP21 , Franse en Europese energiebeleidsdoelstellingen) in kwantitatieve beleggingsdoelstellingen is een complexe modelleringsoefening waarbij AXA sinds 2016 betrokken is door het testen van verschillende methodologieën. In 2018 besloot AXA haar werk te verdiepen door gebruik te maken van de methodologie van een externe partner (Carbon Delta, ook gehanteerd in 2017), terwijl het gebruik van interne "CatNat"-modellen werd uitgebreid naar een breder scala van onze beleggingen in reële activa. Dit werk bestrijkt twee belangrijke gebieden: het "overgangsrisico" en "fysieke risico's", zoals gedefinieerd door de TCFD en hieronder nader toegelicht.

"OVERGANGSRISICO'S": financiële risico's en "2°C"-afstemming.

Het modelleren van de impact van markttrends en de regelgeving in verband met de overgang naar een koolstofarme economie op beleggers wordt het "overgangsrisico" genoemd. Het kan worden gemeten in financiële termen of puur in "klimaat"-termen.

- Voor bedrijfsobligaties en -aandelen gebruikt AXA een methodologie die het overgangsrisico modelleert op basis van de "politieke" risico's die voortvloeien uit de regelgevende inspanningen om de koolstofemissies te verminderen door te voldoen aan het Akkoord van Parijs (COP21) van 2015 om de opwarming van de aarde te beperken tot minder dan 2°C. Onze aanpak identificeert eerst de emissiereductiedoelstellingen per land (volgens de "nationaal bepaalde bijdragen" / NBB van het Akkoord van Parijs), splitst deze vervolgens uit in sectorale doelstellingen en ten slotte in doelstellingen per activa/individuele locatie waarvoor een koolstofprijsveronderstelling wordt toegepast op elke overschrijding van het "koolstofbudget" in verband met koolstofintensiteit. Het houdt ook rekening met een toekomstige schatting van de "groene winsten" op basis van een analyse van lopende groene octrooiaanvragen. Aan de hand van deze aanpak kunnen potentiële "groene" kosten of baten in verband met het bereiken van "2°C"-scenario's per sector en per land worden geprojecteerd. Deze resultaten worden vertaald in verschillende toekomstgerichte kosten- en batenindicatoren voor elk aandeel, die uiteindelijk het aandeel van de profijten van een bedrijf vertegenwoordigen dat waarschijnlijk zal dalen of stijgen als gevolg van marktbeperkingen in verband met de klimaatverandering. Voor onze staatsportefeuilles gebruiken we een andere methodologie (ontwikkeld door een andere dienstverlener) om een vergelijkbare indicator van het "overgangsrisico" te benaderen op basis van de toewijzing van het koolstofbudget door landen die verschillende

opwarmingsscenario's ondersteunen, afhankelijk van macro-economische variabelen zoals groei van het BBP, groei en energie-efficiëntie;

- Naast deze financiële risico-indicator onderzoekt AXA manieren om de "temperatuur" van haar beleggingen te meten door haar aandelen, obligaties en staatsobligaties te positioneren ten opzichte van de "2°C"-doelstelling van het Akkoord van Parijs. In deze aanpak wordt rekening gehouden met de klimaataspecten van de activiteiten van elk bedrijf in portefeuille, waaronder de directe en indirecte CO2-uitstoot, technologische ontwikkelingen en opportuniteiten voor "groene inkomsten". Hij is gebaseerd op het afstemmen van de koolstofintensiteit van elk bedrijf op de sectorale koolstofintensiteitsdoelstelling die voor elke sector vereist is om de algemene doelstelling van 2°C te bereiken. Deze aanpak leidt tot een "**opwarmingspotentieel**" per bedrijf en per sector, wat dus een impact heeft op de beleggingen van AXA, waarvoor langetermijndoelstellingen kunnen worden vastgesteld. Het is mogelijk dat deze aanpak op langere termijn een belangrijke dimensie van klimaatfinanciering wordt.

Meer uitleg hierover vindt u in ons Klimaat 2019-rapport (www.axa.com).

"Fysieke risico's": impact van het klimaat op de reële activa van AXA

Naast de bovengenoemde "overgangsrisico's" kunnen ook de klimaatverandering, en in het bijzonder extreme weersomstandigheden, van invloed zijn op "reële activa" zoals onroerend goed. Het gaat om "fysieke" risico's volgens de TCFD-aanbevelingen. Als verzekeraar beschikt AXA over een grote hoeveelheid data van schadegevallen als gevolg van het weer die ze kan gebruiken om een analyse van de "fysieke risico's" van haar vastgoedportefeuille uit te voeren. De beleggings- en risicobeheerteams van de Groep werken immers samen om de financiële impact van overstromingen en stormen op de gebouwen en infrastructuur van deze portefeuilles te beoordelen.

Onze beoordeling van de fysieke risico's in verband met onroerend goed maakt gebruik van "NatCat"-modellen - meestal alleen gebruikt om de impact van natuurrampen op onze verzekerde klanten te beoordelen - en combineert stochastische gebeurtenissen (stormen, overstromingen, orkanen) met een geolokaliseerde portefeuille van onroerend goed. Specifieke "destructiepercentages", met inbegrip van de locatie, het type gebouw/infrastructuur en de bouwmaterialen, worden vervolgens gebruikt om potentiële schadepercentages te bepalen en een verlies te genereren voor elk gebouw/infrastructuur. Nogmaals, de resultaten van dit innovatieve werk zullen in ons Klimaat 2019-rapport nader worden toegelicht.

Daarnaast beoordelen we voor bedrijfsobligaties en aandelen de kosten van "fysieke risico's" door de verwachte financiële gevolgen van extreme weersomstandigheden voor de "reële" activa van bedrijven te modelleren. Bij de raming van de kosten van fysieke risico's wordt rekening gehouden met de kwetsbaarheid voor extreme weersomstandigheden via het risico's van bedrijfsonderbreking en werkelijke schade, op basis van de blootstelling van de plaatsen van de installaties.

ESG en uitsluitingen in verband met het klimaat

De strategie van AXA op het gebied van verantwoord beleggen omvat verschillende sectorale desinvesteringen. Sommige activiteiten en producten worden immers beschouwd als onverenigbaar met onze klimaatstrategie en de bredere doelstellingen van onze CR-strategie om mensen op lange termijn te

beschermen. In deze context heeft AXA sectorbeleidslijnen ontwikkeld die van toepassing zijn op zowel beleggingen (aandelen worden onmiddellijk gedesinvesteerd; obligaties worden op de vervaldag aangehouden maar niet verlengd, behalve voor controversiële wapens waarvoor de obligaties onmiddellijk worden gedesinvesteerd) als verzekeringen (zie volgende sectie).

Ze hebben betrekking op de volgende sectoren:

- Kolen en teerzanden: hieronder beschreven;
- Fabrikanten van "controversiële wapens" die verboden zijn door bepaalde internationale verdragen (antipersoonsmijnen, clustermunitie, chemische, biologische en verarmd uraniumwapens, nucleaire proliferatie);
- De tabaksindustrie, waarvan de producten in strijd zijn met onze rol als een van de grootste zorgverzekeraars ter wereld;
- Palmolieproducenten die zich niet houden aan de beste duurzame ontwikkelingspraktijken van de industrie (met name met betrekking tot ontbossing, bodems en mensenrechten);
- Afgeleide financiële producten op basis van agrarische grondstoffen, die vaak verantwoordelijk zijn voor de inflatie van de voedselprijzen.

In 2018 breidde de Groep zijn beleggingsrestricties uit tot de activa van de XL Group, wat neerkomt op een extra desinvestering van € 660 miljoen. In totaal vertegenwoordigen de desinvesteringen van AXA ongeveer € 7,15 miljard (kolen, tabak, teerzanden, controversiële wapens en palmolie, in afnemende volgorde, inclusief de activa van de XL Group).

Meer specifiek met betrekking tot klimaatverandering was AXA in 2015 de eerste wereldwijde belegger die desinvesteerde in steenkool. In de aanloop naar COP21 stelden we dat klimaatfinanciering een complex onderwerp was, maar dat het toch bestudeerd kon worden. Deze aanpak heeft AXA en een aantal van haar collega's ertoe aangezet om actie te ondernemen. In 2017 versterkte AXA haar klimaatgerelateerde desinvesteringsstrategie.

De CO2-uitstoot zal aanzienlijk moeten worden verminderd om het risico van klimaatverandering in te dammen. Een dergelijke verandering kan leiden tot operationele beperkingen voor bedrijven waarvan de activiteiten zeer CO2-emitterend zijn. Dezelfde ondernemingen zouden waarde verliezen en zouden zelfs gestrande activa (*stranded assets*) kunnen vormen. Daarom heeft AXA besloten de kolenindustrie af te stoten en zich te richten op mijnen en kolengestookte elektriciteitscentrales op basis van drie criteria:

- Energiebedrijven waarvan het aandeel van kolen in de energiemix meer dan 30% bedraagt en mijnbouwbedrijven die meer dan 30% van hun omzet uit steenkool halen. Dit beleid maakt het mogelijk om rekening te houden met de financiële risico's op lange termijn verbonden aan *stranded assets*;
- bedrijven die actief werken aan de ontwikkeling van nieuwe energiecapaciteiten op basis van kolen (ontwikkelingsplan voor meer dan 3 Gigawatt (GW) aan energie op basis van kolen). Deze aanpak maakt het mogelijk om rekening te houden met de reële klimaatimpact die verder reikt dan de financiële risico's alleen;
- Mijnbouwbedrijven die meer dan 20 miljoen ton kool per jaar winnen.

Daarnaast is olie gewonnen uit teerzanden ook een uiterst CO2-uitstotende energiebron. De winning ervan is ook een bron van controverses in verband met mensenrechten en een belangrijke oorzaak van lokale vervuiling. AXA heeft daarom besloten om niet langer te investeren in bedrijven met minstens 30% van hun reserves in teerzanden. De productie van teerzandolie wordt grotendeels beïnvloed door de ontwikkeling van speciale leidingen. Als gevolg daarvan trekt AXA zich ook terug uit de belangrijkste teerzandleidingmaatschappijen.

Groene beleggingen

AXA heeft zich ten doel gesteld om tegen 2020 12 miljard euro te investeren in "groene" activa. Dit bedrag is het dubbele van de aanbeveling van Christiana Figueres, een van de belangrijkste architecten van COP21, om 1% van de institutionele investeringen te besteden aan groene financiën. Dit doel omvat groene infrastructuur, groene obligaties, beleggingen met sociale impact, vastgoedactiva en vastgoedleningen die voldoen aan strenge milieunormen. Onze definitie van zogenaamde "groene" beleggingen is gebaseerd op een erkende en veeleisende marktbenadering: het referentiekader van het Climate Bonds Initiative (CBI). Daarnaast past AXA voor vastgoedactiva en commerciële vastgoedleningen de strengste milieunormen toe, waarbij de onderliggende activa met de hoogste milieukwalificaties en certificeringen als "groen" worden gekwalificeerd. In december 2018 bedroegen de groene investeringen van AXA € 11,3 miljard.

Daarnaast hebben AXA en de IFC, dochtermaatschappij van de Wereldbank toegespitst op de privésector, een partnerschap van 500 miljoen dollar opgezet ter ondersteuning van een infrastructuurfonds voor de financiering van groene infrastructuur in opkomende landen, zoals hernieuwbare energie, water, openbaar vervoer en telecommunicatie. Kool- en teerzandenprojecten zijn uitdrukkelijk uitgesloten.

Klimaat en "sensibilisering" en ESG-engagement

Aandeelhoudersbetrokkenheid

De desinvesteringen van AXA worden aangevuld met een strategie van actieve aandeelhoudersbetrokkenheid. Als aandeel- en obligatiehouder heeft AXA de mogelijkheid om de dialoog aan te gaan met de managers van de bedrijven waarin ze investeert om positieve veranderingen te stimuleren over bepaalde onderwerpen (klimaatverandering, gezondheid, bestuur, marktpraktijken, enz.). Deze actie wordt rechtstreeks uitgevoerd door de Groep en via het AXA IM-engagementteam. Daarnaast hebben AXA en AXA IM zich aangesloten bij verschillende aandeelhouderscoalities, waaronder:

- Climate Action 100+, een initiatief van beleggers die samenwerken met de grootste broeikasgasuitstotende bedrijven om hen aan te moedigen hun koolstofintensiteit te verminderen, hun rapportage over klimaatrisico's te versterken en hun beleid in verband met klimaatverandering te verbeteren;
- Het UN PRI ESG Engagement Advisory Committee van de VN, dat strategische richtlijnen geeft over kwesties op het gebied van aandeelhoudersbetrokkenheid;

- Diverse andere initiatieven met betrekking tot plasticvervuiling, TCFD-richtlijnen, Arctische olieboringen, palmolie, de autosector, enz.

Sensibilisering, lidmaatschappen en partnerschappen

AXA steunt diverse initiatieven op het gebied van klimaatverandering en milieubescherming, namelijk:

- Climate Finance Leadership Initiative: het CFLI, in september 2018 gelanceerd door de Secretaris-generaal van de Verenigde Naties en voorgezeten door Michael Bloomberg, heeft tot doel gestandaardiseerde en grootschalige investeringsoplossingen te bevorderen om de klimaatverandering te bestrijden;
- Alliance of CEO Climate Leaders: een groep van 50 managers, opgericht door het World Economic Forum (Davos) om bij te dragen aan de strijd tegen klimaatverandering. De doelstellingen ervan zijn het bevorderen van krachtige klimaatmaatregelen, met inbegrip van een verbintenis om de koolstofuitstoot te verminderen, de TCFD en koolstofarme financieringsoplossingen te ondersteunen en een passende regelgeving aan te moedigen. AXA sloot zich in 2018 bij deze groep aan;
- IDF: De voorzitter van AXA zit sinds 2018 het Insurance Development Forum (IDF) voor. Het IDF is een publiek-privaat partnerschap dat verzekeraars, herverzekeraars en makelaars, alsook de Wereldbank en het Ontwikkelingsprogramma van de Verenigde Naties samenbrengt. Door het gebruik van verzekerings- en risicobeheercapaciteiten te optimaliseren en uit te breiden, wil het IDF de "InsuResilience"-doelstelling van de G20 ondersteunen om tegen 2020 400 miljoen meer mensen in opkomende landen te verzekeren tegen klimaatgerelateerde rampen en hen weerbaarder te maken tegen klimaatverandering. De organisatie bestaat uit 500 experts, waaronder AXA-specialisten, die zich richten op i) het verbeteren van rampenrisicomodellen door modellen te ontwikkelen in opkomende landen waar deze nog niet bestaan en hun interoperabiliteit te verbeteren; ii) de cruciale rol die de juridische, regelgevende omgeving en ondersteunend overheidsbeleid spelen bij het dichten van de beschermingskloof; iii) de lancering van nieuwe verzekeringsprogramma's en de verbetering van bestaande verzekeringsprogramma's op overheids- en suboverheidsniveau, voortbouwend op succesvolle modellen zoals de risicogroepen van Afrika, het Caribisch gebied en de eilanden in de Stille Oceaan; iv) de bevordering van nieuwe inclusieve verzekeringsregelingen voor particulieren in opkomende landen, in overeenstemming met de werkzaamheden van AXA voor opkomende klanten; en v) het verkleinen van de kloof tussen de financiering van klimaatbestendige infrastructuur in opkomende landen en de rol van verzekeraars als institutionele beleggers met de capaciteit om in deze activa te beleggen. Het IDF heeft al alle bestaande rampmodellen geïnventariseerd, heeft een inventaris gepubliceerd van de wetten, voorschriften en beleidslijnen die de middelen van de verzekeringssector in een economie verbeteren of belemmeren en werkt momenteel aan twee publieke proefprojecten in Sri Lanka en Pakistan. Onder het voorzitterschap van AXA heeft het IDF ook een permanent secretariaat in Londen opgericht en samen met de Bank of England een groot evenement over investeringen in infrastructuur georganiseerd;
- TCFD: AXA was medevoorzitter (2015-2017) van de door de Financial Stability Board en Michael Bloomberg opgerichte Taskforce on Climate-related Financial Disclosures. De TCFD geeft

richtlijnen voor het analyseren en rapporteren van de risico's die samenhangen met klimaatverandering;

- EU High-Level Expert Group on Sustainable Finance: een AXA-directeur was voorzitter van deze deskundigengroep inzake duurzame financiering (2016-2018), die aanbevelingen heeft opgesteld die als basis hebben gediend voor het actieplan voor duurzame groei van de Europese Commissie.

De AXA Groep heeft verschillende samenwerkingsverbanden met ngo's ondertekend:

- C40: in oktober 2018 sloeg AXA de handen ineen met het C40-netwerk om een openbaar rapport te ondersteunen over de manier waarop het inzicht van steden in de onderlinge afhankelijkheden tussen kritieke infrastructuren bijdraagt aan hun planning van de aanpassing aan de klimaatverandering. Het doel van het rapport is steden te helpen om "systemische" klimaatrisico's beter te beheersen;
- UN Habitat: ons partnerschap 2016-2019 met dit agentschap van de Verenigde Naties voor duurzame stadsontwikkeling richt zich op de ondersteuning van de wederopbouw van woningen na rampen en de implementatie van een grootschalige technische bijstand, om gemeenschappen te helpen "beter wederop te bouwen" en om de verliezen bij rampen te beperken. Deze (wederop)bouwrichtlijnen zullen tegen het 2e kwartaal van 2019 worden gepubliceerd;
- AXA heeft ook het "Private Sector's Engagement in Disaster Risk Reduction" van het VN-bureau voor Rampen en Risicoreductie voor 2015-2018 ondertekend. Deze verbintenis bestaat uit principes die betrekking hebben op vijf sleutelgebieden rond de rol die de privésector kan spelen bij het bevorderen van rampenpreventie, veerkracht en risicovermindering;
- CARE: AXA's partnerschap (gelanceerd in 2009) met CARE International (een grote internationale humanitaire hulp- en ontwikkelingsorganisatie) om te werken aan rampenpreventie en aanpassing aan de klimaatverandering (inclusief het beter in kaart brengen van kwesties in verband met klimaatvluchtelingen);

AXA heeft zich ook aangesloten bij of ondersteunt talrijke coalities van beleggers en verzekeraars op het gebied van ESG, RI en CR: UN PRI, UN PSI, IIGCC, Montreal Carbon Pledge, Science Based Targets, RE100, Caring for Climate Carbon Pricing Leadership Coalition, UN Global Compact, CDP, ORSE, EpE, BSR, Finance for Tomorrow, "Kyoto statement" van de Geneva Association, enz. Tot slot steunt AXA ook academisch klimaatonderzoek via het AXA Research Fund (zie hoofdstuk 7.4).

VERZEKERING

Bestuur

De analyse van de ESG-risico's en -opportuniteiten in verband met verzekeringen is ook onderhevig aan een specifiek bestuur, in het bijzonder het Group Underwriting Committee, dat de onderschrijvingsbeperkingen definieert. Het CR-team fungeert als schakel tussen de bestuursorganen die eigen zijn voor verantwoord beleggen en verzekeren. Daarnaast analyseert het Risk Management-team opkomende risico's in het bijzonder door middel van specifieke tools en een specifiek netwerk. Deze risico's, die vaak verband houden met ESG-kwesties op lange termijn, worden gemonitord en de potentiële

impact ervan wordt in kaart gebracht (regelgevende en juridische, ecologische, sociaal-politieke, economische en financiële, medische en technologische risico's).

Verzekeringsrestricties

Het verlenen van commerciële steun aan activiteiten van bedrijven waaruit de Groep zich financieel terugtrekt, zou niet consistent zijn. Als gevolg daarvan heeft AXA ook besloten om beperkingen op te leggen aan de onderschrijving van kolen- en teerzandactiviteiten (evenals voor de andere industrieën die in de vorige sectie zijn genoemd en voor de Arctische boringen). De beperkingen hebben betrekking op de volgende onderwerpen:

- De ontwikkeling van nieuwe koolcapaciteiten is ten strengste verboden door geen "bouw"-garanties te verstrekken (zowel door middel van een directe verzekering als door middel van een facultatieve herverzekering) voor nieuwe kolengestookte elektriciteitscentrales en kolenmijnen. Dit geldt ongeacht de regio of klant (ongeacht onze lijst met investeringsuitsluitingen);
- Schadeverzekeringen voor bestaande kolengestookte centrales en kolenmijnen zijn eveneens verboden. Dit geldt echter niet voor de minst ontwikkelde landen ter wereld, volgens de VN-classificatie;
- De winning en het vervoer van teerzanden en het vervoer van teerzanden, met name via leidingen: de dekking van schade en constructie is verboden (zowel directe verzekering als optionele herverzekering);
- Olieboringen in Arctisch gebied: de dekking van schade en constructie is verboden (directe verzekering en facultatieve herverzekering);

Voor complexe gevallen zoals "gemengde" risicopackages, enz. gelden meer gedetailleerde interne regels. Deze beperkingen zijn in 2017 ingevoerd; wij zijn van mening dat de Groep de eerste grote verzekeraar is die dergelijke beperkingen heeft ingevoerd, wat een belangrijke commerciële verbintenis inhoudt. In 2018 breidde AXA haar onderschrijvingsbeperkingen (kolen, terzanden, tabak, controversiële wapens, palmolie, Arctische boringen) uit tot de activiteiten van de XL Group, wat een aanzienlijke commerciële inspanning betekende (impact op premies van meer dan € 100 miljoen).

Producten

Naast een heroriëntatie van de beleggingsstrategie streeft de AXA Groep ernaar om zijn "indirecte" impact op het milieu tot een minimum te beperken door verzekeringsoplossingen aan te bieden die milieuvriendelijk gedrag bevorderen. De onderschrijvers van onze AXA XL-entiteit (gewijd aan grote ondernemingen) beschikken over een aanzienlijke expertise en capaciteit om klanten in de energiesector te verzekeren, met name op het gebied van hernieuwbare energie, en een expliciete uitsluiting van kolen- en teerzandactiviteiten (zie hierboven). Sommige lokale entiteiten ontwikkelen ook autoverzekeringspolissen die koolstofarme voertuigen aanmoedigen, woonverzekeringspolissen die energie-efficiëntie aanmoedigen, de dekking van installaties voor hernieuwbare energie en milieuvriendelijke strategieën voor schadebeheer. Zoals beschreven in sectie 7.4 heeft AXA Frankrijk het "Citizen's Insurance"-programma ontwikkeld en AXA Global Parametrics biedt parametrische

verzekeringsproducten die verzekerde gemeenschappen bv. helpen om te gaan met de gevolgen van natuurrampen op gewassen (met name droogte of overstromingen).

OPERATIES (INTERN MILIEUBEHEER)

In het kader van de risicobeoordeling van CR (sectie 7.1) werden de milieueffecten van onze activiteiten geïdentificeerd als een van de risico's die moeten worden beperkt. Het gaat voornamelijk om CO2-uitstoot en ons verbruik van water en papier. Om dit risico aan te pakken, heeft AXA een milieubeleid en -strategie ontwikkeld die zowel zakelijke als operationele aspecten omvat. Het beheer van de ecologische voetafdruk van AXA draagt bij aan financiële besparingen op het gebied van energie, brandstof, reizen, papier en water.

Het milieubeleid van AXA beschrijft onze belangrijkste actielijnen en de middelen die wij inzetten om onze directe en indirecte milieueffecten te verminderen. In het kader van dit beleid heeft AXA:

- een milieurapportageproces geïmplementeerd om de milieu-impact van onze operationele activiteiten te meten en te verminderen;
- een due diligence-proces ontwikkeld om ervoor te zorgen dat een adequaat bestuur op het niveau van onze entiteiten wordt geïmplementeerd;
- milieuprestatiedoelstellingen voor 2020 vastgesteld.

Via haar milieubeleid en -strategie kan AXA als verzekeraar, belegger en onderneming een belangrijke rol spelen bij het vergroten van het milieubewustzijn van haar stakeholders, het inzicht in milieurisico's op regionaal en mondiaal niveau helpen verbeteren en zich inzetten voor de bestrijding van de klimaatverandering. Met deze strategie dragen wij bij aan de SDG nr. 12 "Verantwoorde consumptie en productie" van de Verenigde Naties (subdoel 12.6 "bedrijven aanmoedigen om duurzame praktijken aan te nemen en duurzaamheidsinformatie te integreren in hun rapportagecyclus").

Milieurapportageproces en verificatie

Sinds 2002 heeft AXA een milieurapportageproces en daarmee verband houdend beleid geïmplementeerd. Het beheer van onze ecologische voetafdruk, in overeenstemming met de richtlijn over niet-financiële reporting, is een van de pijlers van onze CR-strategie.

Dit proces is gebaseerd op een interne rapportagetool en bestaat uit het verzamelen van informatie over energieverbruik, zakenreizen, AXA-wagenparken en papierverbruik, met hun CO2-uitstoot, afval en water. Om onze ecologische voetafdruk te meten, coördineert het Corporate Responsibility-team van de Groep een netwerk van ongeveer 300 toegewijde milieumanagers in lokale entiteiten. Dit netwerk volgt onze jaarlijkse vooruitgang wat betreft de reductiedoelstellingen, wat lokale entiteiten helpt bij het beoordelen van hun eigen actieplannen en doelstellingen. De eindresultaten van dit jaarlijkse rapportageproces worden elk jaar in ons referentiedocument gepresenteerd.

De milieurapportage van AXA past binnen een breder managementsysteem dat interne controles, processen en vooruitgang in de verwezenlijking van de doelstellingen omvat. De via de rapportage

verzamelde en gerapporteerde gegevens worden lokaal gevalideerd door de Chief Financial Officer van de entiteiten. Daarnaast voert AXA audits uit op Groeps- en entiteitsniveau om de kwaliteit van de gegevens te waarborgen en de effectiviteit van lokale milieubeheersystemen te meten. De nauwkeurigheid van de gepresenteerde gegevens en indicatoren wordt gemeten door deze stappen te volgen:

- Herziening van het milieuprotocol en de rapportageprocedures op Groeps- en entiteitsniveau;
- Evaluatie van de gegevens en gedetailleerde tests over de geselecteerde entiteiten, met inbegrip van controle op de nauwkeurigheid van de gegevens, verificatie van lokale rapportageprocedures en feedback over de gerapporteerde gegevens;
- Consolidatie van de gegevens van alle indicatoren, evenals consistentie- en controletests uitgevoerd door de Groep en onze auditors;
- Verificatie van kwalitatieve informatie (organisatie, beleid en acties) en kwantitatieve informatie (indicatoren, steekproeftechnieken). De audit heeft betrekking op alle gegevens van de entiteit die worden gebruikt om de milieu-informatie in dit rapport te voeden. Het rapport van een van de rekeningcommissarissen is in dit hoofdstuk opgenomen.

Prestatiedoelstellingen

AXA wil handelen over alle "Scopes" (volgens de Greenhouse Gas Protocol-classificatie) van broeikasgassen:

- Scope 1: emissies in verband met brandstofverbranding op AXA-vestigingen en door haar wagenpark;
- Scope 2: emissies van aangekochte energie (voornamelijk van elektriciteit verbruikt door AXA-gebouwen);
- Scope 3: emissies door zakenreizen en papierverbruik (indirecte emissies gerelateerd aan onze beleggingen zijn hierboven beschreven).

De doelstelling van AXA voor de periode 2012-2020 is om de CO2-uitstoot per voltijdequivalent (VTE) met 25% te verminderen. Deze doelstelling kan als volgt worden uitgesplitst:

- energieverbruik (kWh/VTE): - 35 % (Scope 1 en 2);
- zakenreizen met de auto (km/VTE): - 15 % (Scope 1);
- zakenreizen met het vliegtuig en met de trein (km/VTE): - 5 % (Scope 3);
- kantoorpapierverbruik (kg/VTE): - 45 % (Scope 3);
- verbruik van marketing- en distributiepapier (Kg/klant): - 50 % (Scope 3).

De Groep heeft ook twee doelstellingen vastgelegd die geen verband houden met de CO2-uitstoot: het waterverbruik met 15% verminderen en ervoor zorgen dat 95% van het verbruikte papier afkomstig is van gerecycleerde bronnen of van duurzaam beheer.

Bovendien heeft de Groep beslist om tegen 2025 zich voor 100% te bevoorraden met hernieuwbare energie (kantoren en datacenters van AXA), in overeenstemming met zijn "RE100"-verbintenis (RE100 is een coalitie van bedrijven die zich ertoe verbinden 100% van hun elektriciteit uit hernieuwbare bronnen te halen).

De vooruitgang in de richting van deze doelstellingen wordt hieronder beschreven.

Milieuprestaties 2018

CO2-UITSTOOT

De CO2-uitstoot per VTE van AXA gerelateerd aan energie, papier en zakenreizen (vliegtuig, trein en auto) is tussen 2017 en 2018 met 14% gedaald en tussen 2012 en 2018 met 38% (onze algemene doelstelling voor 2020 werd dus eerder gehaald dan verwacht). 43% van de CO2-uitstoot van de Groep heeft betrekking op energieverbruik, 35% op zakenreizen (vliegtuig en trein), 15% op het wagenpark van de Groep en 7% op papier.

CO_2-EMISSIES "SCOPE 1"

AXA's Scope 1-emissies omvatten de CO2-uitstoot van ter plaatse verbrand gas en stookolie en de brandstof die wordt gebruikt door het wagenpark van de Groep. De Scope 1-emissies per VTE zijn tussen 2017 en 2018 met 15% gedaald en sinds 2012 met 37%. Wat het gasverbruik betreft, hebben sommige entiteiten (Zwitserland, Duitsland) gas grotendeels vervangen door stoom, die een lagere koolstofintensiteit per KWh heeft. In 2018 is de CO2-uitstoot van het wagenpark van AXA met 14% gedaald ten opzichte van 2017.

CO_2-EMISSIES "SCOPE 2"

De Scope 2-emissies van AXA per VTE zijn tussen 2017 en 2018 met 14% en sinds 2012 met 52% gedaald. Deze prestatie is voornamelijk te danken aan de aankoop van hernieuwbare elektriciteit. Om de CO2-uitstoot gerelateerd aan de aankoop van elektriciteit te beoordelen, hanteert AXA een aanpak gebaseerd op de lokale markt (gekoppeld aan de energiemix van elektriciteitsleveranciers) en op de locatie van een entiteit (gemiddelde nationale energiemix). Voor entiteiten die hernieuwbare elektriciteit aankopen en gegevens hebben over het elektriciteitsverbruik per type bron (waterkracht, zonne-energie, windenergie, wind, biomassa en geothermische energie), maakt AXA gebruik van een aanpak gebaseerd op de lokale mix. Voor entiteiten die geen informatie hebben over de energiemix van hun energieleverancier, hanteert AXA een geografische aanpak op basis van de emissiefactoren van ADEME.

CO_2-EMISSIES "SCOPE 3"

AXA's Scope 3-emissies zijn inclusief CO2-uitstoot door zakenreizen en papierverbruik. In 2018 is onze Scope 3 CO2-emissies per VTE van zakenreizen met 17% gedaald ten opzichte van 2012 en tussen 2017 en 2018 licht gestegen met 4%. Om deze koolstofvoetafdruk te verminderen, hebben sommige AXA-entiteiten koolstofkredieten (carbon credits) aangeschaft.

Daarnaast meet AXA ook de CO2-uitstoot in verband met het woon-werkverkeer van haar medewerkers, zelfs als deze indirecte uitstoot niet onder de verantwoordelijkheid van de Groep valt. In 2018, op basis

van antwoorden uit 32 landen waar AXA-medewerkers in totaal 920 miljoen kilometer aflegden, werd 50% ervan gereden met het openbaar vervoer, 6% met de bedrijfswagen, 38% met de eigen wagen en de rest te voet of met de fiets. De CO2-uitstoot door dagelijkse verplaatsingen per VTE steeg met 16% ten opzichte van 2017 (of 0,88 ton CO_2-equivalent per VTE). Deze toename van de uitstoot hangt samen met een hogere participatie en respons van AXA-medewerkers en een groter aantal medewerkers dat gebruik maakt van individueel vervoer om aan het werk te komen.

ENERGIEVERBRUIK

Het energieverbruik van AXA omvat het totale energieverbruik van onze vestigingen en datacenters gedurende het jaar. Zo wordt er energie gebruikt voor verwarming en koeling en elektriciteit in functie van de dagelijkse operationele activiteiten. In 2018 bestond onze totale energiemix uit elektriciteit (74%), gas (14%), brandstof/stoom (9%) en gekoeld water (3%). Tussen 2017 en 2018 hebben we een daling van 5% van het totale elektriciteitsverbruik gerealiseerd, en een daling van 25% ten opzichte van 2012. Ons elektriciteitsverbruik per VTE is tussen 2017 en 2018 met 12% gedaald en tussen 2012 en 2018 met 37%. 53 AXA-vestigingen hebben een milieucertificaat in het kader van bouwcertificeringsprogramma's zoals BREEAM (*Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology*), LEED (*Leadership in Energy and Environmental Design*), HQE (*Haute Qualité Environnementale*), enz.

In 2018 was 55% van het elektriciteitsverbruik van AXA afkomstig van hernieuwbare energiebronnen (waterkracht, windenergie, zonne-energie, geothermische energie, biomassa). Het doel van AXA's "RE100" is om tegen 2025 100% te bereiken.

BEROEPSMATIGE VERPLAATSINGEN

De afgelegde afstand per VTE voor beroepsmatige verplaatsingen daalde tussen 2017 en 2018 met 5%, maar steeg tussen 2012 en 2018 met 13%. Deze trends zijn over het algemeen te wijten aan schommelingen in onze economische activiteit, ondanks de implementatie van online samenwerkingstools die het aantal beroepsmatige verplaatsingen verminderen.

WAGENPARK

Het wagenpark van AXA bestaat uit commerciële voertuigen en bedrijfswagens. In 2018 is de totale afgelegde afstand van het wagenpark van de Groep met 16% afgenomen ten opzichte van 2017. Daarnaast is er in termen van gebruik per VTE sprake van een daling van 29% ten opzichte van 2012. De Groep heeft een wagenparkbeleid ingevoerd dat de CO2-emissiegrenswaarden voor alle soorten voertuigen definieert, ongeacht de bijdrage van de werknemers. Dit beleid omvat ook veiligheidsnormen en bevordert de toegang van werknemers tot "groene en veilige" rijcursussen. In 2018 bezat AXA 27% voertuigen met een uitstoot van 100 g CO2/km of minder (en 24% in 2017) en 41% voertuigen met een uitstoot van 101 g en 120 g (46% in 2017), voor een gemiddelde uitstoot van 120 g CO2/km (119 g in 2017). Werknemers worden ook aangemoedigd om te kiezen voor hybride of elektrische auto's.

PAPIERVERBRUIK

Het gebruik van papier door AXA betreft kantoorpapier (gemeten per werknemer) en marketing- en distributiepapier (brochures, enz., gemeten per klant). Ons verbruik van kantoorpapier per VTE is tussen 2017 en 2018 met 17% gedaald en tussen 2012 en 2018 met 54%. Veel entiteiten hebben een afdrukbeleid ingevoerd dat onder meer bestaat uit het verminderen van het aantal individuele printers en het installeren van een collectief systeem van werknemersbadges voor het verzamelen van alle gedrukte documenten, waardoor papierverspilling wordt voorkomen. In 2018 steeg het verbruik van marketing- en distributiepapier per klant met 18% ten opzichte van 2017 (maar slechts met 6% tussen 2012 en 2018). Deze recente bijkomende verhoging houdt verband met de aanzienlijke documentatievereisten in verband met de beursintroductie van AXA Equitable Holdings. We zijn ons ervan bewust dat onze marketing- en distributiedoelstelling voor 2020 moeilijk haalbaar zal zijn; het CR-team van de Groep zal andere opties onderzoeken om deze trend om te buigen, onder meer door verdere dematerialisatie.

In 2018 haalde AXA 58% van haar kantoorpapier en 41% van haar marketing- en distributiepapier uit gerecycleerde of duurzaam beheerde bronnen.

WATERVERBRUIK

Het waterverbruik van AXA per VTE bleef stabiel tussen 2017 en 2018 en daalde met 19% tussen 2012 en 2018. Deze daling van ons waterverbruik hangt samen met betere initiatieven op het gebied van waterbeheer onder leiding van onze lokale entiteiten.

AFVALBEHEER

In 2018 daalde het voor recycling gesorteerd papier met 10% ten opzichte van 2017 en tussen 2012 en 2018 met 39%. Deze daling van het totale recyclingpercentage is het gevolg van de algemene daling van het kantoorpapierverbruik (zie bovenstaande paragraaf). 66% van de inktpatronen en toners werd gerecycled. De IT-entiteit van AXA, AXA Services, waarvoor e-waste van bijzonder belang is, levert een belangrijke bijdrage aan deze inspanning, aangezien zij de naleving van de richtlijn betreffende afgedankte elektrische en elektronische apparatuur (AEEA) waarborgt. Ongesorteerd afval daarentegen is tussen 2017 en 2018 met 5% toegenomen en tussen 2012 en 2018 met 29% afgenomen. Dit is voornamelijk te danken aan de verbetering van afvalmeetprocessen in lokale entiteiten en de integratie van nieuwe entiteiten zoals AXA Brazilië, AXA Partners Maleisië en AXA XL. Ten slotte verzamelen en recycleren meer dan 75 kantines van de Groep het organisch afval van hun restaurants.

MILIEUPRESTATIES GROEP 2018

	Eenheid	2017	2018
Milieu-indicatoren van de AXA Groep (a)			
Aantal AXA-werknemers uitgedrukt in Voltijdsequivalenten (VTE)	**VTE**	115 328	124 355
Netto interne oppervlakte van de lokalen	**m2**	1 777 687	1 705 774
ENERGIE (sites)			
Energieverbruik (b)	**Mwh**	363 283	344 684
Sleutelindicator: energieverbruik per persoon	**Kwh/VTE**	**3 150**	**2 772**
Evolutie ten opzichte van 2017			***-12%***
VERVOER			
Beroepsmatige verplaatsingen: vliegtuig en trein (c)	**Duizenden km**	328 523	336 918
Beroepsmatige verplaatsingen: AXA-wagenpark	**Duizenden km**	266 242	223 577
Woon-werkverkeer (A/R) (d)	**Duizenden km**	932 534	920 155
CO2-UITSTOOT (e)			
CO2-uitstoot: energieverbruik van de sites	**T. CO2-eq.**	94 756	80 652
CO2-uitstoot: beroepasmatige verplaatsingen: vliegtuig en trein	**T. CO2-eq.**	63 494	64 948
CO2-uitstoot: AXA-wagenpark (f)	**T. CO2-eq.**	31 799	27 287
CO2-uitstoot: Papier	**T. CO2-eq.**	11 446	13 056
Sleutelindicator: CO2-uitstoot door energieverbruik, papierverbruik, beroepsmatige verplaatsingen en het AXA-wagenpark per persoon	**T. CO2-eq./VTE**	**1,75**	**1,50**
Evolutie ten opzichte van 2017			***-14%***
CO2-uitstoot : woon-werkverkeer (g)	**T. CO2-eq.**	87 116	109 389
WATER			
Waterverbruik (h)	**m3**	927 017	1 003 964
Sleutelindicator: waterverbruik per persoon	**m3/VTE**	**8,04**	**8,07**
Evolutie ten opzichte van 2017			***0%***
PAPIER (i)			
Kantoorpapierverbruik	**T**	1 815	1 616
Sleutelindicator: kantoorpapierverbruik per persoon	**kg/VTE**	**16**	**13**
Evolutie ten opzichte van 2017			***-17%***
Gerecycled en/of duurzaam beheerd papier: kantoor	**%**	58	58
Marketing- en distributiepapierverbruik	**T**	10 220	12 078
Sleutelindicator: marketing- en distributiepapierverbruik per klant (j)	**kg/klant**	**0,10**	**0,12**
Evolutie ten opzichte van 2017			***18%***
Gerecycled en/of duurzaam beheerd papier: marketing en distributie	**%**	51	41
AFVAL			
Ongesorteerd afval (k)	**T**	4 301	4 512
Met het oog op recycling gesorteerd afval	**T**	3 588	3 223
Inktpatronen en/of toners voor recycling	**%**	55	66

Gegevens verzameld bij 81 entiteiten (inclusief gegevens van de XL Group pro rata op basis van het laatste kwartaal van 2018). De sleutelindicatoren zijn vetgedrukt. AXA-vastigingen met minder dan 50 VTE's zijn niet geïntegreerd in het milieurapportageproces, maar zijn opgenomen in ons gegevensextrapolatieproces.

(a) In 2018 werden de milieugegevens van de AXA Groep verzameld onder de 101 977 VTE's die werkzaam zijn op de AXA-vestigingen (in deze voetnoten wordt elke andere omvang van de verzameling aangegeven) en vervolgens per continent geëxtrapoleerd naar de 124 355 VTE's die de AXA Groep gemiddeld in 2018 in dienst had (alle soorten contracten, inclusief werknemers van de XL Group).
(b) Deze gegevens omvatten elektriciteit, aardgas, stookolie, stoom en gekoeld water, verzameld bij entiteiten die 93 740 VTE's vertegenwoordigen.
(c) Deze gegevens werden verzameld bij entiteiten die 86 364 VTE's vertegenwoordigen.
(d) Het woon-werkverkeer is geschat op basis van de online enquête naar de dagelijkse gewoonten van AXA-werknemers in het woon-werkverkeer. Deze gegevens werden verzameld bij 15.084 VTE's en vervolgens geëxtrapoleerd. Vestigingen met een responspercentage van minder dan 5% werden bij de consolidatieberekening buiten beschouwing gelaten.
(e) De landenspecifieke emissiefactoren voor energie, trein en vliegtuig werden in 2017 herzien. Bron: lnternational Energy Agency (IEA) en Ademe.
(f) De gegevens m.b.t. het AXA-wagenpark werden verzameld bij entiteiten die 93 497 VTE's vertegenwoordigen.
(g) Deze gegevens omvatten geen bedrijfswagens om dubbeltelling met het AXA-wagenpark te voorkomen.
(h) Deze gegevens werden verzameld bij entiteiten die 91 339 VTE's vertegenwoordigen. Sommige vestigingen beschikken niet over een watermeter, waardoor ze hun verbruik niet kunnen meten en uitgesloten zijn van het toepassingsgebied van de rapportage vóór extrapolatie.
(i) De gegevens m.b.t. papier zijn verzameld bij entiteiten die 93 854 VTE's vertegenwoordigen.
(j) De Groep had in 2018 111 miljoen klanten.
(k) De gegevens over ongesorteerd afval werden verzameld bij entiteiten die 91 928 VTE's vertegenwoordigen.

7.4 Inclusieve verzekering

Zoals beschreven in de sectie Beoordeling van de risico's inzake duurzame ontwikkeling (7.1) wordt het op een duurzame manier ondernemen met inachtneming van de SDG's van de Verenigde Naties aangemerkt als een belangrijk onderwerp voor AXA. Als verzekeraar is het eigen aan onze activiteit om producten met toegevoegde waarde te creëren en te ontwikkelen voor de maatschappij. Via onze producten stimuleren en belonen we gezond en maatschappelijk verantwoord gedrag en helpen we sociale uitsluiting te verminderen.

Daarnaast heeft AXA, in het kader van haar prioriteit voor gezondheid en ziektepreventie (een van de vier pijlers van haar strategie op het gebied van maatschappelijk verantwoord ondernemen, in 2018 besloten om de groeiende epidemie van obesitas en diabetes type 2 aan te pakken. De initiatieven van AXA, die de link tussen voeding en levensstijl en deze ziekte onderkennen, zullen zich richten op voorlichting over gezondheidsrisico's en de bevordering van een gezonde levensstijl.

De hieronder beschreven initiatieven hebben betrekking op de SDG's nr. 1 (Geen armoede), nr. 3 (Goede gezondheid en welzijn) en nr. 10 (Ongelijkheid verminderen).

MAATSCHAPPELIJKE VRAAGSTUKKEN IN VERBAND MET ECONOMISCHE ACTIVITEIT

Door onze kennis van risicobescherming en -beheer te delen met degenen die dat het meest nodig hebben, draagt AXA bij aan inclusieve economische groei en weerspiegelt ze haar eigen interne engagement tot inclusie. AXA mutualiseert de risico's en premies van haar klanten om de voorspoed van de meerderheid te delen ten gunste van een minderheid in moeilijkheden: verzekeringen beschermen zo individuen en versterken het collectieve gevoel. Daarnaast bieden verzekeringsoplossingen bescherming en gemoedsrust. Het gaat er met name om:

- Maatschappelijke uitdagingen te integreren in ons productassortiment door middel van specifieke productlabels zoals Citizen Insurance;
- Zich te richten op klanten uit opkomende landen met beperkte financiële middelen: AXA zet zich in op het gebied van financiële inclusie om de middenklasse van morgen beter van dienst te zijn;
- Verzekeringsoplossingen en kansen voor vrouwen te bieden;
- Parametrische verzekeringsoplossingen te ontwikkelen om kwetsbare bevolkingsgroepen te beschermen tegen de gevolgen van de klimaatverandering;
- Uit de tabaksindustrie te stappen.

Integratie van maatschappelijke vraagstukken in het productaanbod

Naast de in de vorige sectie beschreven groene producten ontwikkelt AXA producten met een sociale/maatschappelijke meerwaarde zoals:

- In Frankrijk groeit de vraag naar verantwoorde producten van onze klanten voortdurend. Eind 2015 heeft AXA Frankrijk het "Citizen Insurance"-label in het leven geroepen, dat garandeert dat alle verzekeringscontracten ten goede komen aan zowel de klanten als de maatschappij. Dit label is gebaseerd op een evaluatietoolbox, gebouwd in samenwerking met een panel van externe actoren en gecontroleerd door een onafhankelijke derde partij. Onze engagementen worden gecommuniceerd via de vier belangrijkste pijlers van het label, namelijk: "Vertrouwen" (bv. duidelijke, transparante contracten), "Preventie" (bv. preventiediensten om de risico's voor onze klanten tot een minimum te beperken), "Milieu" (bv. papierloze contracten, stimulansen voor de bouw van "groene" gebouwen) en "Solidariteit" (bv. toegankelijkheid van producten voor bevolkingsgroepen die gewoonlijk van verzekeringsregelingen zijn uitgesloten). In 2018 bracht AXA Frankrijk 54 gelabelde producten op de markt en ze bouwt nu al haar nieuwe verzekeringsaanbiedingen rond deze verplichtingen. Sinds 2015 zijn er al 3,3 miljoen "burgercontracten" verkocht;
- In 2018 lanceerde AXA Frankrijk het Perspectiv'Allegro-aanbod. Dit product stelt klanten in staat om te investeren in bedrijven die centraal staan in sociale en milieukwesties, zoals klimaatverandering, een lange levensduur of welzijn. Alle onderliggende fondsen worden beoordeeld op hun financiële prestaties en ESG-praktijken en omvatten gelabelde platforms (gebaseerd op officiële Franse spaarlabels). Perspectiv'Allegro vertegenwoordigt 55% van deze unit-linked fondsen, belegd in aandelen en obligaties (inclusief groene obligaties). De overige 45% wordt belegd in eurofondsen waarin de RI-aanpak van AXA is geïntegreerd (zie 7.3). Ten slotte wordt in Frankrijk voor elk deposito een boom geplant om herbebossing aan te moedigen.

Opkomende klanten

Met het verzekeringsaanbod "Opkomende klanten" voor opkomende landen bestrijdt AXA sociale uitsluiting door kwetsbare bevolkingsgroepen toegang te bieden tot verzekeringsdiensten die hun economische ontwikkeling ondersteunen en hen een vangnet te bieden om te voorkomen dat zij weer in armoede vervallen. Onze aanpak bestaat uit het ontwerpen van producten die eenvoudig, eerlijk en toegankelijk zijn. Een toegewijd team in Parijs en medewerkers die geheel of gedeeltelijk op lokaal niveau werkzaam zijn, stellen hun expertise ter beschikking van AXA-entiteiten om hun ontwikkeling te ondersteunen. In 2018 waren er bijna 9,3 miljoen unieke klanten bij de "Opkomende klanten"-activiteiten betrokken en werden diverse samenwerkingsverbanden verder ontwikkeld:

- India: Bharti AXA General Insurance (BAGI) werkt sinds 2017 samen met Airtel Payment Bank (APB) om APB-klanten te verzekeren met een gratis dagelijkse ongevallenverzekering, die ongeveer 1 miljoen klanten per maand dekt. BAGI dekt 1,8 miljoen reizigers per maand. Daarnaast dekt BAGI - met de steun van de Indiase overheid - ook meer dan 360.000 landbouwers via een landbouwverzekeringsprogramma in verschillende departementen in India;
- Indonesië: om zich te richten tot klanten uit de lagere middenklasse die een lening aanvragen, maakt Mandiri-AXA General Insurance gebruik van haar partnerschap met Mandiri Bank om alle kredietnemers dekking te bieden in geval van overlijden, persoonlijk ongeval en schade aan het onderpand;

- Thailand: AXA General Insurance is een samenwerkingsverband aangegaan met AIS, een toonaangevende mobiele telefoonoperator in Thailand. Het proefproject heeft tot doel de trouwe klanten van de operator een persoonlijke ongevallen- en hospitalisatiedekking te bieden met behulp van prepaidkaarten. Daarnaast verzekert AXA GI naast de Thaise overheid ook 2,6 miljoen rijstboeren;
- Maleisië: in samenwerking met het Maleisische postkantoor biedt AXA Maleisië meer dan 110.000 klanten een betaalbare ongevallen- en motorrijtuigenverzekering. AXA Maleisië heeft ook (in samenwerking met Merchantrade, de grootste geldovermakingsoperator van het land) het eerste verzekeringsproduct gelanceerd voor gemigreerdewerknemers die geld naar hun thuisland sturen;
- Filippijnen: AXA Filippijnen werkt samen met TSKI, een toonaangevend microfinancieringsinstituut (MFI), en verschillende digitale spelers om verzekeringen te verdelen aan de opkomende middenklasse. AXA Filippijnen is ook de hoofdverzekeraar van het Oversea Filipino Workers-programma, dat Filippijnen die in het buitenland werken beschermt;
- Marokko: Sinds 2012 werkt AXA Marokko samen met een MFI, Albaraka, om bijna 150.000 micro-ondernemers een krediet-, woning- en hospitalisatieverzekering te bieden;
- De lokale entiteiten van AXA hebben ook distributiepartnerschappen opgezet in Nigeria (via een MFI), Egypte (MFI's voor krediet- en gezondheidsproducten), Brazilië (via een grote distributeur) en Mexico (MFI's voor schade- en ongevallenverzekering en krediet aan micro-ondernemers).

Tot slot is AXA begonnen met het ontwikkelen van een interne aanpak om de effecten te meten die verzekeringen kunnen hebben in gemeenschappen. De eerste stap was om te werken aan een methodologie om de toegevoegde waarde van onze bestaande producten voor onze klanten te beoordelen, en in 2019 zal de volledige portefeuille van de opkomende klanten-activiteit voor het eerst worden geëvalueerd. Het doel is om een verbeteringsplan op te stellen dat de klant centraal stelt in ons aanbod.

Vrouwen en verzekering

Vrouwen, vooral in opkomende landen, zijn minder goed verzekerd dan mannen, hoewel zij een belangrijke speler zijn in de economie. In 2014 stelde AXA een speciaal rapport op, "SheForShield", waarin de houding van vrouwen ten opzichte van verzekeringen wordt onderzocht, evenals hun behoeften en verwachtingen. Daarom hebben we het initiatief "Vrouwen in verzekering" ontwikkeld om de toegang van vrouwen tot verzekeringsproducten en -diensten die aan hun behoeften en verwachtingen voldoen te verbeteren, in lijn met onze "Pay-to-Partner"-visie.

De 3 belangrijkste interventiegebieden zijn: vrouwen als klant, als ondernemer en werkzaam in distributienetwerken. AXA heeft een tweeledige aanpak ontwikkeld: in volwassen markten zal AXA vrouwen in staat stellen financieel onafhankelijk te zijn, en in opkomende markten is het doel om hen in staat te stellen "beter te leven". In 2018 maakten 12 entiteiten van vrouwen een strategische prioriteit en werden 18 producten ontwikkeld. Deze strategie werd geïmplementeerd via onze "2020 Women Insurer of Choice"-doelstellingen:

- 45% vrouwen onder onze particuliere klanten;

- 30% van de kmo-klanten moeten vrouwen zijn (wat het wereldwijde niveau weerspiegelt);
- 25% vrouwen in distributie en verkoop;
- 40% vrouwen bij aanwervingen en promoties.

Daarnaast besteden we via het AXA Research Fund 1 miljoen euro aan onderzoek om gezondheidsrisico's beter te begrijpen en te voorkomen en het ondernemerschap van vrouwen te stimuleren.

In 2017 sloeg AXA ook de handen ineen met "Global Invest Her" (GIH), een platform dat vrouwelijke ondernemers gemakkelijker toegang biedt tot kapitaal en expertise om hun bedrijf te ontwikkelen; 260 aanvragen werden ontvangen uit 57 landen en 5 vrouwelijke ondernemers namen deel aan het mentorprogramma. In 2018 lanceerde AXA, in samenwerking met Sparknews, een mediabedrijf, en Makesense, een internationale gemeenschap die sociale ondernemers helpt, het programma "Women in Business for Good", een mentor- en coachingprogramma dat het vermogen van vrouwenbedrijven om sociale uitdagingen over de hele wereld aan te pakken, benadrukt en een boost geeft. In het kader van deze samenwerking werden 100 vrouwelijke ondernemers geïdentificeerd, 6 werden geselecteerd om deel te nemen aan exploratieworkshops met AXA-teams om de uitdagingen van het bedrijf aan te pakken, en 3 finalisten werden geselecteerd om deel te nemen aan een vier maanden durend boost-programma om oplossingen te ontwerpen en prototypes te ontwikkelen.

Deze samenwerking geeft ons de mogelijkheid om onze expertise te delen, onze percepties te veranderen en in vraag te stellen en innovatieve investeringen in technologie te stimuleren door middel van een mentorprogramma dat vrouwelijke bedrijfsleiders en AXA-managers samenbrengt. Het programma, dat geïmplementeerd is in Mexico, de Verenigde Staten en Nigeria, geeft met succes de ontwikkeling van door vrouwen geleide bedrijven een boost, waardoor zij professionele groei en productontwikkeling met AXA kunnen realiseren en zich bij ons internationale netwerk kunnen aansluiten.

Parametrische verzekering

AXA maakt gebruik van de nieuwste wetenschappelijke en technologische ontwikkelingen op het gebied van gegevensbeheer om kwetsbare bevolkingsgroepen in opkomende markten te ondersteunen in de strijd tegen klimaatverandering. AXA Global Parametrics creëert parametrische verzekeringsoplossingen die betalingen op basis van satelliet- en andere weergegevens slechts enkele dagen na een natuurramp of extreme weersomstandigheden activeren. Zo kunnen regeringen snel geld krijgen voor noodhulp of getroffen bevolkingsgroepen voedsel of financiële steun ontvangen, waardoor zij niet in armoedevallen terechtkomen. Weersgegevens kunnen ook worden gebruikt als een vroegtijdig waarschuwingssysteem om een noodplanning op te starten voordat zich een extreme gebeurtenis voordoet.

- Afrika: AXA Global Parametrics is de grootste herverzekeraar en technisch adviseur van de African Risk Capacity, een risicopool die wordt beheerd door Afrikaanse overheden die parametrische verzekeringen tegen droogte kopen. Het droogtemodel, dat gebruik maakt van satellietgegevens m.b.t. neerslag, stelt overheden in staat te anticiperen op mogelijke droogte tijdens de oogst;
- Eilanden in de Grote Oceaan: de Pacific Catastrophe Risk Insurance Company is een risicopool voor de eilanden in de Grote Oceaan die een parametrische dekking tegen orkanen en

aardbevingen biedt aan vier regeringen. AXA Global Parametrics is ook een van de toonaangevende herverzekeraars die vorig jaar hebben bijgedragen aan de distributie van 3,5 miljoen dollar in Tonga, na getroffen te zijn door de cycloon Gita;

- Caraïben en Centraal-Amerika: AXA Global Parametrics herverzekert de "Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility", die 21 landen in de regio parametrisch dekt tegen cyclonen, aardbevingen en overstromingen. Een aantal regeringen die vorig jaar door rampen zijn getroffen, heeft binnen 14 dagen betalingen ontvangen;
- Filippijnen: de Wereldbank faciliteerde een dekking van 390 miljoen dollar voor de Filippijnen en beschermde 25 gemeenten tegen tyfoons en aardbevingen. AXA Global Parametrics steunt de operatie voor het tweede jaar op rij;
- Senegal: AXA heeft met de steun van de West African Development Bank en in samenwerking met de Senegalese nationale landbouwbank en -verzekeraar en de belangrijkste katoen- en maïsverenigingen duizenden boeren tegen droogte verzekerd. Eind 2018 werd de parametrische dekking in gang gezet, waarbij de president van Senegal zelf de cheque aan de boerencoöperatie overhandigde;
- Kameroen en Ivoorkust: AXA werkt samen met de "Global Index Insurance Facility" van de Wereldbank aan de ontwikkeling van een parametrische dekking tegen droogte voor katoen- en maïsproducenten. AXA Global Parametrics werkt samen met AXA Kameroen en AXA Ivoorkust en belangrijke coöperaties om deze nieuwe producten te bouwen.

Tabak: verzekerings- en investeringsbeperkingen

Zoals publiekelijk aangekondigd in mei 2016, heeft AXA besloten om de verzekeringsdekking voor de tabaksindustrie in te trekken en te beëindigen. AXA is van mening dat het ondersteunen van een industrie die de belangrijkste oorzaak is van langdurige niet-overdraagbare ziekten, zoals kanker, hartziekten en chronische ademhalingsziekten, niet verenigbaar is met haar rol als een van 's werelds grootste zorgverzekeraars of met haar strategie als gezondheidspartner voor haar klanten. Wij vinden ook dat het afgeven van een dergelijk signaal aan markten en toezichthouders de strijd tegen tabak versterkt, wat bijdraagt aan het verbeteren van de gezondheid van onze klanten en deel uitmaakt van onze bredere CR-strategie met het oog op een sterkere en veiligere samenleving. Onze desinvestering bedraagt € 2,05 miljard (inclusief de in 2018 toegevoegde activa van de XL Group): de aandelen worden onmiddellijk verkocht en de schuld wordt aangehouden op de vervaldag, maar niet verlengd.

AXA steunt de ngo "Tobacco-Free Portfolios" en de lancering van de "Tobacco-Free Finance Pledge" op de Algemene Vergadering van de Verenigde Naties in september 2018. Dit initiatief, mede opgericht door AXA, BNP Paribas, Natixis en AMP Capital, heeft tot doel de relatie tussen de financiële gemeenschap en de tabaksindustrie te "denormaliseren". Vandaag de dag wordt het ondersteund door meer dan 130 beleggers die samen goed zijn voor 6,8 biljoen dollar aan beheerd vermogen: de sterke dynamiek die begon met onze desinvestering zet zich voort.

Onze desinvesteringen worden ook toegepast op ons onderschrijvingsbeleid: AXA dekt niet langer de activiteiten van tabaksfabrikanten.

MECENAAT EN MEDEWERKERSBETROKKENHEID

In het kader van onze beoordeling van CR-risico's (beschreven in hoofdstuk 7.1) hebben we maatschappelijke betrokkenheid en bedrijfsmecenaat geïdentificeerd als belangrijke elementen die de rol van AXA als maatschappelijk verantwoorde onderneming ondersteunen. Als gevolg hiervan heeft AXA verschillende beleidslijnen en initiatieven ontwikkeld en uitgevoerd om bepaalde maatschappelijke problemen aan te pakken, zoals hieronder beschreven. Deze kunnen worden gekoppeld aan de volgende SDG's: nr. 17 ("Partnerschap om doelstellingen te bereiken"), nr. 4 ("Kwaliteitsonderwijs") en nr. 10 ("Ongelijkheid verminderen").

Mecenaat

AXA streeft ernaar een positieve rol te spelen in de maatschappij door haar "zakelijke" expertise te delen, door de risico's van individuen en de maatschappij als geheel beter te begrijpen en door een cultuur te ontwikkelen die vrijwilligerswerk door medewerkers aanmoedigt om de gemeenschappen waarin wij actief zijn te ondersteunen. Onze strategie stimuleert onderzoek en risicopreventie en hulp aan kwetsbare mensen. Deze aanpak is in overeenstemming met de "Community Investment Guidelines" van de Groep, die de AXA-entiteiten aanmoedigen hun mecenaatacties te richten op vier hoofdpijlers: gezondheid, milieu, sociale inclusie en nieuwe technologieën en gegevens.

In 2018 werd 71% van de 25,8 miljoen euro die door de AXA-entiteiten en de Groep (inclusief het AXA Research Fund) werden gedoneerd, besteed aan projecten rond deze thema's. Daarnaast ondersteunde AXA ook andere zaken van algemeen belang, zoals verkeersveiligheid, onderwijs en humanitaire hulp.

In het verlengde van haar activiteiten steunt AXA ook verschillende ngo's, met name op het gebied van klimaatverandering (CARE) en veerkrachtige steden (UN Habitat en C40) en culturele instellingen voor het behoud en de bescherming van cultureel erfgoed.

Aangezien het programma ter bestrijding van obesitas bij kinderen in Mexico (genoemd in ons vorige jaarverslag) niet werd uitgevoerd vanwege onvoorziene lokale omstandigheden, is dit partnerschap met UNICEF beëindigd.

AXA Research Fund

Het AXA Research Fund steunt academische projecten onder leiding van toponderzoekers op het gebied van gezondheid, klimaat en milieu, nieuwe technologieën en sociaal-economische vraagstukken. Het Fonds geeft onderzoekers de middelen en de vrijheid om hun werk te doen. De toekenning van subsidies is gebaseerd op strenge academische criteria door middel van een transparant en streng selectieproces onder toezicht van een onafhankelijke Wetenschappelijke Raad. De steun van AXA voor wetenschappelijk onderzoek gaat verder dan financiering: om de besluitvorming beter te informeren en een wetenschappelijk platform op te bouwen, biedt het AXA Research Fund de begunstigden communicatiemiddelen, media en mogelijkheden tot betrokkenheid en stimuleert het uitwisselingen en discussies over gebieden die worden ondersteund door conferenties en evenementen.

In 2018 selecteerde AXA via het Fonds 13 postdoctorale "Fellowships", 2 Leerstoelen en 9 "Joint Research Initiatives" (AXA business- en academische partnerschappen) en ondersteunde ze een gezamenlijke Leerstoel voor vrouwelijk ondernemerschap met privé partnerbedrijven. Op 31 december 2018 had het AXA Research Fund in totaal 597 onderzoeksprojecten ondersteund, uitgevoerd door onderzoekers van 58 nationaliteiten in 36 landen, voor een totaal van 146,6 miljoen euro.

In 2018, ter gelegenheid van zijn tiende verjaardag, kondigde het AXA Research Fund een hernieuwd engagement aan van 50 miljoen euro voor de komende vijf jaar op een evenement dat houders van beurzen, academische partners, publieke besluitvormers en de managers en medewerkers van de Groep samenbracht.

Meer informatie over het AXA Research Fund is beschikbaar op axa-research.org.

Vrijwilligerswerk onder medewerkers

AXA Harten Troef is een internationaal programma voor AXA-medewerkers, waarin zij zich als vrijwilliger inzetten voor verschillende onderwerpen (bijvoorbeeld op het gebied van handicaps, onderwijs, milieu, gezondheid en sociale bescherming). In 2018 namen bijna 34.000 medewerkers (schatting) deel, voornamelijk via de lokale programma's van AXA Harten Troef in 38 AXA-entiteiten (73% van de VTE's), door hun vaardigheden en tijd ten dienste te stellen van solidaire investeringsprojecten. Ze hebben zich in totaal ongeveer 97.000 uur (93.000 uur in 2017) ingezet voor vrijwilligersactiviteiten (tijdens de werkuren).

Elk jaar organiseren AXA-entiteiten een Corporate Responsibility-week ("CR Week") om de betrokkenheid van werknemers te vergroten en het AXA Harten Troef-programma te promoten. In 2018 werden tijdens dit evenement meer dan 36.000 vrijwilligersacties uitgevoerd, wat neerkomt op 67.000 uur dienstverlening aan lokale gemeenschappen.

Daarnaast hebben in 2018, in het kader van het "AXA Expérience Solidaire"-mecenaatprogramma (AXA Harten Troef Frankrijk), 47 medewerkers vrijwilligersopdrachten uitgevoerd in partnerverenigingen. In totaal stonden de salarissen voor de 60.000 uren die aan deze mecenaatmissies werden besteed, het gelijk aan een donatie van 4,5 miljoen euro.

7.5 Bedrijfsvoering

AXA verbindt zich ertoe haar activiteiten uit te oefenen in overeenstemming met hoge ethische principes. Deze verbintenis is bedoeld om de naleving van de geldende wetten en voorschriften in de verschillende rechtsgebieden waar wij actief zijn te waarborgen en om het vertrouwen van onze klanten, aandeelhouders, werknemers en zakenpartners te verdienen. Bovendien gaat deze verbintenis vaak verder dan de wettelijke verplichtingen als het gaat om onderwerpen die na aan AXA's hart liggen.

De hieronder beschreven initiatieven maken deel uit van SGD 16 ("Vrede, veiligheid en sterke publieke diensten").

BEDRIJFSETHIEK

Professionele gedragscode

De professionele gedragscode van de AXA Groep heeft als doel om wereldwijde regels en richtlijnen vast te stellen om ervoor te zorgen dat de bedrijven en werknemers van de AXA Groep een gemeenschappelijk begrip hebben van de compliance- en ethische normen die door de AXA Groep vereist zijn. De Code bestrijkt een breed scala aan onderwerpen, waaronder specifieke regels met betrekking tot belangenconflicten, transacties met betrekking tot de vertrouwelijkheid van AXA-effecten, de controle van gevoelige informatie en het bewaren van documenten. In 2018 was de Code beschikbaar op de website van de Groep (www.axa.com). In 2019 werd een nieuwe Gedragscode opgesteld. De Code omvat onderwerpen die de laatste jaren steeds belangrijker zijn geworden. Het gaat hierbij onder meer om gezondheid en veiligheid op het werk, bescherming en verantwoord gebruik van klantgegevens, beheer van sociale media, maatregelen tegen discriminatie en pesterijen, en de eerlijke behandeling van klanten. De inhoud en het verloop van de Code werden ook herzien om deze gemakkelijker en toegankelijker te maken voor het publiek.

Corruptie

Om het risico van corruptie te voorkomen, heeft AXA een groepsbeleid ingevoerd waarin de minimale normen zijn vastgelegd die door de entiteiten moeten worden toegepast. Dit beleid garandeert een consistente aanpak en implementatie van anticorruptieprogramma's voor de hele Groep. Dit beleid is regelmatig bijgewerkt om rekening te houden met nieuwe regelgeving en in het bijzonder met de recente "Sapin II"-wet in Frankrijk. Er is een anticorruptiemanager op groepsniveau aangesteld om een wereldwijd anticorruptieprogramma te ontwikkelen en toe te zien op de uitvoering ervan in de entiteiten. Deze laatsten hebben anticorruptiemanagers aangesteld om hun lokale programma's uit te voeren in overeenstemming met het beleid van AXA. Er zijn processen en procedures ingevoerd om ervoor te zorgen dat alle entiteiten voldoen aan de anticorruptienormen van de Groep.

Bedrijfsvoering

De verzekerings-, bank- en vermogensbeheeractiviteiten van de Groep zijn onderworpen aan een toenemend aantal initiatieven op het gebied van wet- en regelgeving ter versterking van de consumentenbescherming in de financiële dienstverlening. Binnen de Europese Unie omvatten zij de richtlijn betreffende verzekeringsdistributie, de MiFID II-richtlijn en de Europese PRIIP's-verordening (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products).

Als gevolg daarvan is de regelgeving inzake consumentenbescherming een steeds belangrijker gebied geworden voor de financiële dienstensector en heeft AXA stappen ondernomen om aan deze eisen te voldoen voor alle activiteiten die binnen de Europese Unie worden uitgevoerd. In veel andere regio's van de wereld waar AXA actief is, zijn soortgelijke veranderingen in de regelgeving met betrekking tot bedrijfsvoering aan de gang en er zijn soortgelijke maatregelen getroffen om deze aan te pakken en de uitwisseling van ervaringen tussen bedrijven die met soortgelijke uitdagingen worden geconfronteerd, aan te moedigen. Compliancerisico's met betrekking tot bedrijfsvoering worden jaarlijks beoordeeld en de resultaten, evenals de noodzakelijke mitigatiemaatregelen, worden ontwikkeld en gecommuniceerd aan de Algemene Directie.

VERANTWOORD GEBRUIK VAN GEGEVENS EN GEGEVENSBESCHERMING

In het kader van de beoordeling van zijn risico's in verband met CR heeft de Groep verschillende initiatieven op poten gezet om een verantwoord gebruik van gegevens te bevorderen om het hoofd te bieden aan maatschappelijke uitdagingen en om de bescherming van klantgegevens te waarborgen.

Gegevensbescherming

AXA heeft een groepsbeleid inzake de privacy van gegevens ingevoerd met de volgende doelstellingen:

- Ervoor zorgen dat AXA-entiteiten de persoonlijke en gevoelige gegevens van klanten of anderen die zij in het kader van hun zakelijke activiteiten hebben verkregen, beschermen;
- Het risico van inbreuken door AXA-entiteiten op de geldende wetgeving inzake privacy en gegevensbescherming (bijvoorbeeld de Algemene Verordening Gegevensbeschermings (GDPR)) verkleinen;

AXA heeft een speciaal team voor de bescherming van persoonsgegevens en een netwerk van meer dan 100 functionarissen voor gegevensbescherming (DPO's) op groepsniveau opgezet om de bescherming van persoonlijke en gevoelige gegevens binnen het bedrijf te waarborgen.

AXA is de eerste verzekeringsgroep die de "Binding Corporate Rules" (BCR) heeft aangenomen, internationaal erkende regels voor de bescherming van persoonsgegevens. Zij zijn goedgekeurd door de CNIL in Frankrijk en door 15 andere Europese gegevensbeschermingsautoriteiten (Duitsland, Oostenrijk, België, Spanje, Griekenland, Ierland, Italië, Luxemburg, Nederland, Polen, Tsjechië, Roemenië, het Verenigd Koninkrijk, Slowakije en Zweden). Vandaag leven 315 AXA-entiteiten de BCR na. AXA heeft ook een "Data Privacy Statement" gepubliceerd waarin de Groep zich er duidelijk toe verbindt om de gegevens van haar klanten niet aan derden te verkopen.

AXA heeft een adviescommissie van onafhankelijke deskundigen op het gebied van de vertrouwelijkheid van gegevens en de ethiek van kunstmatige intelligentie (AI) opgericht: het "Data Protection and Ethics Panel". Het panel levert een essentiële bijdrage aan de teams van de Groep inzake de strategie en het bestuur van AXA op het gebied van de vertrouwelijkheid van gegevens en het verantwoord gebruik van kunstmatige intelligentie. Deze groep komt twee keer per jaar bijeen en maakt het mogelijk een forum te creëren voor discussies over een gebied dat zich zeer snel ontwikkelt, waarbij AXA's strategie voor het gebruik van gegevens wordt geadviseerd door onafhankelijke deskundigen.

Informatie over het beleid en de controlemechanismen van AXA om dit risico aan te pakken is te vinden in de sectie "Bescherming van persoonsgegevens" van hoofdstuk 7.6. In de secties "Hervorming van de gegevensbescherming in de EU" van de hoofdstukken 6.3 en 4.1 wordt nader ingegaan op de redenen waarom AXA de vertrouwelijkheid van gegevens als een belangrijk risico beschouwt.

Naast het privacybeleid heeft AXA ook gewerkt aan cybersecurity. IT-beveiliging is immers een zakelijke noodzaak. Een belangrijke factor in het succes van AXA's "Pay to Partner"-strategie is dat klanten op AXA moeten kunnen vertrouwen om hun eigen veiligheid en die van hun gegevens te waarborgen. Terwijl sociale of terroristische problemen, intrusieve technologieën, onvoorspelbare natuurrampen, cyberaanvallen en gegevensmisbruik een realiteit zijn, is het voor AXA van essentieel belang om in geval van een crisis operationeel te blijven, om haar medewerkers, reputatie, activa en klantgegevens te beschermen. De beveiliging bij AXA wordt beheerd door het "Information Security"-team van de Groep en is gebaseerd op drie disciplines: Informatiebeveiliging, operationele veerkracht en fysieke beveiliging. De verkoop van gegevens, identiteitsdiefstal en de uitwisseling van gevoelige informatie zijn dagelijkse bedreigingen, in een context waarin de praktijken van cybercriminelen steeds geavanceerder worden. AXA heeft haar capaciteit uitgebreid en versterkt om cyberaanvallen te beschermen, op te sporen en erop te reageren. AXA-medewerkers hebben hierin een sleutelrol en zijn onmisbaar voor onze cyber security-strategie. Om er een effectieve "eerste verdedigingslinie" van te maken, worden er veiligheidstrainingen en bewustmakingscampagnes opgezet.

"Data for good"

Naast het beschermen van gegevens kan AXA deze gebruiken om positief te reageren op bepaalde maatschappelijke vraagstukken, waaronder de volgende:

- "**Give Data Back**" - AXA creëerde in 2017 de website "Give Data Back", een van de eerste concrete illustraties van haar "Pay to Partner"-strategie. Het doel ervan is om gegevens te delen over de twee meest voorkomende risico's voor woningen (waterschade en diefstal), zodat onze klanten en het grote publiek hun woning beter kunnen beschermen door deze risico's te voorkomen. Daarom hebben we ervoor gekozen gegevens te delen door voor deze risico's de anonieme analyse en consolidatie van onze schadegevallen en politiegegevens uit zeven Europese landen (Duitsland, België, Spanje, Frankrijk, het Verenigd Koninkrijk, Italië en Zwitserland) te publiceren. In Mexico delen we ook onze gegevens over verkeersongevallen en identificeren we de gevaarlijkste wegen om bestuurders te wijzen op de voorzorgsmaatregelen die ze moeten nemen om ongevallen te voorkomen. Sinds 2017 heeft deze vestiging 190.000 unieke bezoekers gehad. In Singapore werd de website aangepast zodat de gebruikers de risico's m.b.t. autoverzekering beter kunnen beheersen en begrijpen. Hij werd gelanceerd

tijdens de "AXA Mobility Survey" 2018, die tot doel heeft inzicht te krijgen in de perceptie van verkeersveiligheid, en in het bijzonder in de mening van de meest kwetsbare weggebruikers, zoals ouderen. Door deze informatie en gegevens te delen met de maatschappij hopen we niet alleen veiliger rijgedrag aan te moedigen, maar ook de Singaporezen te helpen de werkelijke risico's op de weg te begrijpen;

- **Verantwoordelijke AI** - AXA is een van de oprichters (2018) van de Franse vereniging Impact AI (kunstmatige intelligentie), waar we deelnemen aan de oprichting van een online bibliotheek van tools voor het verantwoord gebruik van kunstmatige intelligentie. De bibliotheek omvat opleidingen, technische en bestuurstools. Impact AI is een "think and do tank" bestaande uit bedrijven, adviesbureaus, start-ups, scholen en actoren die werken aan verantwoordelijke AI met 5 actieprogramma's, zoals het analyseren van de perceptie van AI en het ontwikkelen van een vertrouwde AI, het delen van tools voor een verantwoord gebruik van AI, het helpen aanpassen aan het digitale tijdperk en het creëren van partnerschappen om verantwoordelijke AI te promoten onder alle soorten actoren (bedrijven, scholen, verenigingen, enz.);
- **Deskundigengroep van hoog niveau inzake kunstmatige intelligentie** - In 2018 is AXA toegetreden tot de deskundigengroep van hoog niveau inzake kunstmatige intelligentie, die tot taak heeft de uitvoering van de Europese strategie inzake kunstmatige intelligentie te ondersteunen. Het gaat met name om de uitwerking van aanbevelingen voor toekomstige beleidslijnen en voor ethische, juridische en maatschappelijke kwesties in verband met AI, met inbegrip van sociaal-economische uitdagingen. De deskundigengroep zal de Europese Unie bijstaan op het gebied van AI, in interactie met andere initiatieven, bijdragen tot het stimuleren van de dialoog tussen de verschillende partijen, de standpunten van de deelnemers verzamelen en deze in haar analyses en verslagen verwerken. In het kader van deze deskundigengroep heeft AXA bijgedragen aan het opstellen van een eerste rapport over verantwoorde kunstmatige intelligentie.

VERANTWOORD INKOPEN

AXA is een belangrijke afnemer van producten en diensten, zowel voor haar interne operationele behoeften als voor diensten aan haar verzekerde klanten. In het kader van onze CR-risicobeoordeling hebben we verantwoord inkopen met stip aangeduid als een belangrijk onderwerp voor AXA. De strategie van AXA inzake verantwoord inkopen is gebaseerd op drie pijlers:

- **Verantwoordelijke koper**: AXA streeft ernaar de eerlijkheid van haar toeleveringsketenpraktijken te waarborgen. Elke AXA-koper is verplicht de Gedragscode van de Groep te ondertekenen en na te leven, die eerlijkheid, neutraliteit, vertrouwelijkheid en transparantie bevordert. De Code heeft tot doel ervoor te zorgen dat de financiële, operationele en reputatierisico's met betrekking tot de selectie van leveranciers worden verminderd;
- **Verantwoordelijke leveranciers:** AXA zorgt ervoor dat haar leveranciers verantwoordelijke praktijken volgen door hen te vragen onze "Corporate Responsibility"-clausule te ondertekenen, die de principes van de Internationale Arbeidsorganisatie (verbod op kinderarbeid/dwangarbeid, bevordering van de gezondheid en veiligheid van werknemers, vrijheid van meningsuiting en non-discriminatie) omvat. Daarnaast heeft AXA voor haar leveranciers een risico-evaluatie op het gebied van corporate responsibility uitgevoerd op basis

van een extern platform (EcoVadis) en een risicocategorisering. De leveranciers worden ingedeeld per leveringsrisicocategorie en beoordeeld aan de hand van vijf CR-criteria (milieu, sociale impact, impact op producten en diensten, toeleveringsketen en bedrijfsintegriteit), en vervolgens geëvalueerd aan de hand van de scores van het EcoVadis-platform. Via een netwerk van CR "Champions" wordt een sensibiliseringskit beschikbaar gesteld aan de gehele Inkoopafdeling;

- **Verantwoorde producten**: AXA stimuleert de aankoop van producten en diensten die het milieu en de maatschappij respecteren, waar relevant.

Informatie over ons verantwoord-inkoopbeleid en onze normen is opgenomen in het inkoopbeleid van de AXA Groep. Het document wordt gebruikt voor de selectie en het beheer van leveranciers.

FISCAAL BELEID

Als multinationale onderneming en aanbieder van beleggings- en spaarproducten heeft de AXA Groep gekozen voor een verantwoordelijke en transparante aanpak van de fiscaliteit. Voor meer informatie over het fiscale beleid van AXA, zie hoofdstuk 6.

VERSLAG VAN EEN VAN DE REKENINGCOMMISSARISSEN, EEN ONAFHANKELIJKE DERDE PARTIJ, OVER DE GECONSOLIDEERDE VERKLARING VAN NIET-FINANCIËLE PRESTATIES DIE IN HET BEHEERSVERSLAG VAN DE GROEP IS OPGENOMEN

Boekjaar afgesloten op 31 december 2018

Aan de aandeelhouders,

In onze hoedanigheid van rekeningcommissaris van AXA nv. (hierna "de entiteit") aangewezen als onafhankelijke derde partij, geaccrediteerd door COFRAC onder het nummer 3-1060 rev. 2 (reikwijdte van de accreditatie beschikbaar op de website www.cofrac.fr), presenteren wij u hierbij ons verslag over de geconsolideerde verklaring van de niet-financiële prestaties voor het boekjaar eindigend op 31 december 2018 (hierna "de Verklaring" genoemd), gepresenteerd in het beheersverslag van de groep overeenkomstig de wettelijke en reglementaire bepalingen van de artikelen L. 225-102-1, R. 225-105 en R. 225-105-1 van het Franse Wetboek van Koophandel.

Verantwoordelijkheid van de entiteit

Het is de verantwoordelijkheid van de Raad van Bestuur om een Verklaring op te stellen in overeenstemming met de wettelijke en reglementaire bepalingen, met inbegrip van een presentatie van het bedrijfsmodel, een beschrijving van de belangrijkste niet-financiële risico's, een presentatie van de toegepaste beleidslijnen met betrekking tot deze risico's en de resultaten van deze beleidslijnen, inclusief de belangrijkste prestatie-indicatoren.

De Verklaring werd opgesteld door de procedures van de entiteit toe te passen (hierna het "Referentiejader" genoemd), waarvan de materiële elementen op verzoek verkrijgbaar zijn op de maatschappelijke zetel van de onderneming.

Onafhankelijkheid en kwaliteitscontrole

Onze onafhankelijkheid wordt bepaald door de bepalingen van artikel L. 822-11-3 van het Franse Wetboek van Koophandel en de professionele gedragscode. Daarnaast hebben we een kwaliteitscontrolesysteem ingevoerd dat gedocumenteerde beleidslijnen en procedures omvat om de naleving van ethische regels, professionele doctrine en toepasselijke wettelijke en regelgevende teksten te waarborgen.

Verantwoordelijkheid van de rekeningcommissaris aangewezen als onafhankelijke derde partij

Het is onze verantwoordelijkheid om op basis van onze werkzaamheden een met redenen omkleed advies op te stellen waarin een gematigde zekerheid wordt gegeven over:

- de conformiteit van de Verklaring met de bepalingen van artikel R. 225-105 van het Franse Wetboek van Koophandel;
- de oprechtheid van de verstrekte informatie in overeenstemming met 3° van I en II van artikel R. 225-105 van het Franse Wetboek van Koophandel, namelijk de resultaten van de beleidslijnen, met inbegrip van de belangrijkste prestatie-indicatoren, en de acties met betrekking tot de belangrijkste risico's, hierna de "Informatie" genoemd.

Het is echter niet aan ons om ons uit te spreken over:

- de naleving door de entiteit van andere toepasselijke wettelijke en bestuursrechtelijke bepalingen, met name met betrekking tot het vigilance plan en de bestrijding van corruptie en belastingontduiking;
- de conformiteit van de producten en diensten met de geldende regelgeving.

Aard en omvang van de werkzaamheden

Onze hieronder beschreven werkzaamheden werden uitgevoerd in overeenstemming met de bepalingen van de artikelen A. 225-1 e.v. van het Franse Wetboek van Koophandel waarin de voorwaarden zijn vastgelegd waaronder de onafhankelijke derde partij haar opdracht uitvoert en in overeenstemming met de professionele doctrine van de "Compagnie nationale des commissaires aux comptes" met betrekking tot deze interventie en met de internationale standaard ISAE 3000 - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.*

Wij hebben werkzaamheden uitgevoerd die ons in staat stellen om de conformiteit van de Verklaring met de wettelijke bepalingen en de oprechtheid van de Informatie te beoordelen:

- wij hebben kennis genomen van de activiteiten van alle ondernemingen die deel uitmaken van de consolidatiekring, de voorstelling van de belangrijkste sociale en milieurisico's verbonden aan deze activiteit en de gevolgen ervan voor de eerbiediging van de mensenrechten en de strijd tegen corruptie en belastingontduiking, alsook de daaruit voortvloeiende beleidslijnen en de resultaten daarvan;
- we hebben de relevantie, volledigheid, betrouwbaarheid, neutraliteit en begrijpelijkheid van het Referentiekader beoordeeld, rekening houdend, waar van toepassing, met de beste praktijken in de sector;
- wij hebben geverifieerd dat de Verklaring betrekking heeft op elke categorie van informatie zoals bedoeld in artikel III van artikel L. 225-102-1 op sociaal en milieugebied, alsook op de eerbiediging van de mensenrechten en de strijd tegen corruptie en belastingontduiking;
- wij hebben nagegaan of de Verklaring het bedrijfsmodel en de belangrijkste risico's met betrekking tot de activiteiten van alle entiteiten die binnen de consolidatiekring vallen bevat, met inbegrip van, waar relevant en evenredig, de risico's die voortvloeien uit de zakelijke relaties, producten of diensten, alsmede het beleid, de acties en de resultaten, met inbegrip van de belangrijkste prestatie-indicatoren;

- wij hebben, voor zover relevant voor de belangrijkste risico's of het gepresenteerde beleid, geverifieerd of de Verklaring de in artikel R. 225-105, tweede alinea, bedoelde informatie bevat;
- we hebben het proces van selectie en validatie van de belangrijkste risico's beoordeeld;
- wij hebben navraag gedaan naar het bestaan van interne controle- en risicobeheerprocedures die door de entiteit worden toegepast;
- wij hebben de consistentie van de geselecteerde resultaten en belangrijkste prestatie-indicatoren beoordeeld met betrekking tot de belangrijkste risico's en het gepresenteerde beleid;
- wij hebben geverifieerd of de Verklaring betrekking heeft op de geconsolideerde reikwijdte, d.w.z. alle ondernemingen die overeenkomstig artikel L. 233-16 in de consolidatiekring zijn opgenomen, met inachtneming van de in de Verklaring vermelde limieten;
- wij hebben het door de entiteit ingevoerde verzamelproces beoordeeld om de volledigheid en nauwkeurigheid van de Informatie te waarborgen;
- we hebben de belangrijkste prestatie-indicatoren en andere kwantitatieve resultaten geïmplementeerd die we als de belangrijkste beschouwden en die in de bijlage zijn opgenomen:
    - analytische procedures die bestaan in het controleren van de correcte consolidatie van de verzamelde gegevens en de consistentie van hun evolutie;
    - gedetailleerde tests op basis van steekproeven, bestaande uit het controleren van de correcte toepassing van definities en procedures en het in overeenstemming brengen van de gegevens met de bewijsstukken. Dit werk werd uitgevoerd bij een selectie van bijdragende entiteiten, namelijk AXA Belgium, AXA Bank Belgium, AXA France VIE, AXA France IARD, AXA Partners Holding S.A., 1001 Vies Habitat, AXA Investment Managers Paris, AXA Konzern AG, AXA Business Services, AXA Insurance dac, AXA Assicurazioni, AXA ITALIA Servizi S.c.p.A., AXA MPS Ass.Vita S.p.A., AXA MPS Ass. Danni S.p.A., AXA Partners CLP Operaciones S. de R.L. de C.V., AXA Assistance Mexico S.A. de C.V., AXA Seguros S.A. de C.V., AXA Assurance Maroc, AXA France IARD Maroc, AXA France Vie Maroc, Philippine AXA Life Insurance Corporation, Charter Ping An Insurance Corp, AXA Versicherungen AG en AXA Services Switzerland AG, en dekken tussen 18% en 77% van de geconsolideerde gegevens van de belangrijkste prestatie-indicatoren en resultaten geselecteerd voor deze tests;
- we hebben documentaire bronnen geraadpleegd en gesprekken gehouden om de kwalitatieve informatie (acties en resultaten) te bevestigen die we het belangrijkst vonden en waarvan de lijst in de bijlage is opgenomen;
- wij hebben de algemene consistentie van de Verklaring beoordeeld met onze kennis van alle bedrijven die onder de consolidatiekring vallen.

Wij zijn van mening dat het werk dat wij op basis van ons professionele oordeel hebben verricht, ons in staat stelt een gematigde conclusie te trekken; een hogere mate van zekerheid zou uitgebreidere controlewerkzaamheden hebben gevergd.

Middelen en hulpbronnen

Voor ons werk, dat plaatsvond tussen september 2018 en Maart 2019, hebben 10 personen zich ingezet over een totale interventieperiode van ongeveer 8 weken.

Om ons te helpen bij de uitvoering van ons werk hebben we een beroep gedaan op onze specialisten op het gebied van duurzame ontwikkeling en maatschappelijke verantwoordelijkheid. We hebben een vijftiental gesprekken gevoerd met de personen die verantwoordelijk zijn voor het opstellen van de Verklaring, met name met de afdelingen Public Affairs en Corporate Responsibility, Risk Management, Compliance, Tax, Legal, Purchasing en Human Resources.

Conclusie

Op basis van onze werkzaamheden hebben wij geen onjuistheden van materieel belang vastgesteld die twijfel doen rijzen over het feit dat de verklaring van niet-financiële prestaties in overeenstemming is met de van toepassing zijnde wettelijke bepalingen en dat de Informatie over het geheel genomen getrouw wordt gepresenteerd in overeenstemming met het Referentiekader.

Commentaar

Zonder afbreuk te doen aan bovenstaande conclusie en overeenkomstig de bepalingen van artikel A.225-3 van het Franse Wetboek van Koophandel, maken wij de volgende opmerkingen:

- Voor een aantal van de belangrijkste risico's, waaronder de niet-naleving door leveranciers van de principes van de Internationale Arbeidsorganisatie en de niet-naleving van de wettelijke voorschriften inzake consumentenbescherming, is de entiteit nog niet in staat om belangrijke prestatie-indicatoren te presenteren (zie paragraaf "Rapportagemethodologie en -reikwijdte: "Bedrijfsvoering" vande Verklaring);
- Aangezien de entiteit XL 6% van de werknemers van de Groep vertegenwoordigt, wordt ze niet systematisch opgenomen in de consolidatie van bepaalde indicatoren gezien de integratiedatum van het vierde kwartaal van 2018 (zie de paragrafen "Rapportagemethodologie en -reikwijdte" en "AXA XL" van de Verklaring).

Neuilly-sur-Seine, 11 maart 2019

Eén van de rekeningcommissarissen

PricewaterhouseCoopers Audit

Xavier Crépon
Vennoot

Sylvain Lambert
Vennoot van de afdeling Duurzame Ontwikkeling

Bijlage: Lijst met informatie die wij het belangrijkste achten

Kwantitatieve informatie (waaronder belangrijke prestatie-indicatoren):

- Milieu: energieverbruik, afstand afgelegd door zakenreizen en wagenpark, CO2-uitstoot per toepassingsgebied, waterverbruik, kantoor- en marketingpapierverbruik, afvalproductie, "groene" investeringen;
- Human resources: personeelsbestand en verdeling, aantal externe rekruteringen, aantal opzeggingen, aantal ontslagen, jaarlijkse brutoloon (vast en variabel), aantal trainingsdagen, verzuimpercentage;
- Mensenrechten: aantal opkomende klanten, aantal entiteiten dat zich gehouden heeft aan bindende bedrijfsregels;
- Sociaal: aantal adviespanels van belanghebbenden, gelddonaties voor gemeenschapsinvesteringsprojecten, aantal werknemers dat heeft deelgenomen aan vrijwilligerswerk, totale uren die zijn bijgedragen aan vrijwilligerswerk;
- Corruptie en belastingontduiking: de belastinglast van de geconsolideerde jaarrekening.

Kwalitatieve informatie (acties en resultaten):

- Milieu: informatie met betrekking tot milieu en klimaatverandering;
- Human resources: informatie met betrekking tot werknemersrelaties en werkomstandigheden, leeromgeving en competentiemanagement, diversiteit en inclusie;
- Mensenrechten: informatie over vrouwen in verzekeringen, opkomende klanten, parametrische verzekeringen, zakelijk gedrag, verantwoord gebruik van gegevens, verantwoorde inkoop;
- Sociaal: informatie met betrekking tot de Duurzame Ontwikkelingsdoelen, dialoog met belanghebbenden, zakelijke filantropie en engagement;
- Corruptie en belastingontduiking: informatie over corruptie en belastingbeleid.

7.6 Vigilance Plan

De AXA Groep zet zich in voor de bevordering en bescherming van internationaal erkende mensenrechten, fundamentele vrijheden, gezondheid en veiligheid en het milieu bij de uitoefening van haar activiteiten.

Om aan de eisen van de Franse [(1)3], wetgeving te voldoen, heeft AXA een waakzaamheidsplan (het "**Vigilance Plan**") aangenomen dat de vaststelling en uitvoering van maatregelen beschrijft om ernstige schendingen van de mensenrechten en het milieu op te sporen en te voorkomen, en een verslag omvat over de uitvoering ervan in 2018.

TOEPASSINGSGEBIED VAN HET VIGILANCE PLAN

Het Vigilance Plan is van toepassing op de bedrijven van de AXA Groep en hun respectieve activiteiten, met inbegrip van activiteiten en transacties binnen de Groep, alsook op alle medewerkers van AXA wereldwijd.

Het beschrijft de leidende principes en beleidslijnen van de Groep om ervoor te zorgen dat de bedrijven die er deel van uitmaken en hun medewerkers een gemeenschappelijke visie hebben op de mensenrechten- en milieubeschermingsnormen van de AXA Groep en dienovereenkomstig kunnen handelen.

Het Vigilance Plan heeft betrekking op de activiteiten van dienstverleners en leveranciers van bedrijven van de AXA Groep waarmee de Groep een gevestigde commerciële relatie heeft.

De AXA Groep heeft geanalyseerd hoe haar activiteiten en werkzaamheden, zoals bij wet vastgelegd, het milieu en de mensenrechten kunnen beïnvloeden, om ervoor te zorgen dat elk potentieel risico wordt gedekt door een beleid van de AXA Groep; opgemerkt moet dat, volgens AXA en in overeenstemming met de principes van de Verenigde Naties, de definitie van mensenrechten fundamentele vrijheden, gezondheid en veiligheid omvat.

Identificatie en beoordeling van mensenrechten- en milieurisico's

De AXA Groep is van mening dat haar activiteiten geen grote of ernstige risico's op mensenrechtenschendingen met zich meebrengen. Zij kan echter wel *directe* en *indirecte* gevolgen hebben voor de mensenrechten van haar medewerkers en klanten, maar ook mogelijke *indirecte* gevolgen voor de mensenrechten van anderen via haar relaties met professionele klanten of haar investeringen in bedrijven die actief zijn in sectoren en/of landen met een verhoogd risico op mensenrechtenschendingen.

[3(1)] Wet nr. 2017-399 van 27 maart 2017 betreffende de waakzaamheidsplicht van moedermaatschappijen en opdrachtgevende ondernemingen en artikel L. 225-102-4 van het Franse Wetboek van Koophandel.

Als gevolg hiervan heeft de AXA Groep, met de steun van KPMG, een risicobeoordeling van de mensenrechten ontwikkeld om de meest relevante risico's te identificeren waarmee rekening moet worden gehouden bij de uitvoering van haar activiteiten. Deze werden geïdentificeerd als risico's voor de principes van gelijkheid voor de wet en non-discriminatie (ten aanzien van minderheden), het ontbreken van iedere vorm van gedwongen of verplichte arbeid, de bescherming van de rechten van het kind, de vrijheid van vereniging, collectieve onderhandelingen, het recht op rechtvaardige en gunstige arbeidsvoorwaarden, de vrijheid en veiligheid van de persoon, het recht op gezondheid en een adequate levensstandaard en het recht op eerbiediging van het privéleven.

De directe activiteiten van AXA, gericht op financiële dienstverlening, hebben geen grote impact op het milieu. AXA's milieurapportage- en -managementprocessen zijn gericht op energie-, water- en papierverbruik en de daarmee samenhangende CO2-uitstoot. Het wereldwijde milieurapportageproces van AXA, dat wordt gecontroleerd door een onafhankelijke derde partij, stelt AXA in staat om de impact op het milieu te beoordelen en de milieurisico's van haar activiteiten te identificeren.

Zie , voor meer informatie over het milieurapportageproces van AXA, sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Operaties (intern milieubeheer) - Milieurapportageproces en verificatie" van dit jaarverslag.

Als belegger heeft AXA actief een algemeen RI-beleid geïmplementeerd, beschikbaar op de website van de Groep (www.axa.com), en heeft ze een analytisch kader opgezet om mogelijke indirecte effecten op mensenrechten en het milieu te identificeren. Voor meer informatie over het beleggingsbeleid van AXA, zie sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggingen" van dit jaarverslag.

Als zakenpartner heeft AXA processen in het leven geroepen om de risico's van mensenrechtenschendingen en milieuovertredingen te identificeren en te beoordelen door middel van het gebruik van leveranciers en dienstverleners. AXA heeft voor haar inkoopactiviteiten een risico- en batenschema opgesteld, onderverdeeld in thema's (sociaal, milieu, eindverbruik, toeleveringsketen, commerciële integriteit), waardoor de inkoop- en CR-teams van de Groep de risico's kunnen identificeren en de effecten ervan kunnen analyseren. De risico's die verbonden zijn aan de belangrijkste dienstverleners en leveranciers die behoren tot de categorieën van middelgrote of grote risico's worden ten minste om de twee jaar geïdentificeerd en beoordeeld met behulp van een specifieke tool (EcoVadis).

BESCHERMING VAN DE MENSENRECHTEN EN HET MILIEU

AXA's mensenrechtenbescherming en -beleid

Het mensenrechtenbeleid van AXA (het "mensenrechtenbeleid"), beschikbaar op de website van de AXA Groep, is gericht op het voorkomen van mensenrechtenschendingen en weerspiegelt het engagement van de AXA Groep betreffende de naleving van de algemene en sectorale internationale normen zoals het Global Compact, de Principles for Responsible Investment en de Principles for Responsible Insurance van de Verenigde Naties. Het mensenrechtenbeleid beschrijft de verplichtingen van AXA als werkgever en

verantwoordelijke zakenpartner, maar ook als verzekeraar en belegger, en hoe de bescherming van de mensenrechten in het hart van haar activiteiten staat.

Bescherming van de mensenrechten van medewerkers

AXA verbindt zich ertoe de mensenrechten van haar medewerkers te beschermen, inclusief de principes van vrijheid van vereniging, het recht op eerlijke en gunstige arbeidsomstandigheden en non-discriminatie door:

- de professionele gedragscode van de AXA, beschikbaar op de website van de Groep, waarvan de naleving in hun activiteiten elk jaar door de medewerkers moet worden gecertificeerd;
- de promotie van de 10 leidende principes van het Global Compact van de Verenigde Naties, waarvan de principes 1 en 2 betrekking hebben op mensenrechten en de principes 3 tot en met 6 op arbeidsrechtelijke normen, evenals de aanmoediging van het melden van schendingen die in strijd zijn met de conformiteitsregels;
- de vaststelling van ambitieuze doelstellingen en initiatieven op het gebied van diversiteit en inclusie (D&I).

Voor meer informatie over sociale relaties en collectieve onderhandelingen bij AXA, zie sectie 7.2 "Sociale informatie - Relatie met medewerkers en arbeidsomstandigheden - Een solide en continue sociale dialoog" van dit jaarverslag.

Bescherming van de gezondheid en veiligheid van de medewerkers

De AXA Groep heeft beveiligingsrichtlijnen geïmplementeerd waarvan de naleving op het gebied van fysieke beveiliging, gezondheid en veiligheid door de entiteiten van de Groep moet worden gecertificeerd. Deze richtlijnen definiëren de processen voor het identificeren van lokale gezondheids- en veiligheidsvereisten, het rapporteren van gezondheids- en veiligheidskwesties en het raadplegen en trainen van AXA-medewerkers.

Voor meer details, zie sectie 7.2 "Sociale informatie - Relatie met medewerkers en arbeidsomstandigheden - Procedures m.b.t. gezondheid en veiligheid op het werk" van dit jaarverslag.

Bescherming van de persoonsgegevens

De AXA Groep verbindt zich er ook toe om informatie met betrekking tot een geïdentificeerde of identificeerbare persoon (de "Persoonsgegevens") verantwoordelijk te gebruiken en de privacy van haar medewerkers en klanten te beschermen, om een verantwoordelijke, transparante en ethische verwerking van Persoonsgegevens te waarborgen in overeenstemming met de toepasselijke wetgeving inzake de bescherming van Persoonsgegevens. De Verklaring betreffende de privacy van Persoonsgegevens, die alle beleidslijnen van de Groep met betrekking tot de bescherming van Persoonsgegevens omvat, met inbegrip van het feit dat de AXA Groep zich ertoe verbindt de Persoonsgegevens van haar klanten niet te verkopen, is beschikbaar op de website van de AXA Groep.

AXA was de eerste verzekeringsgroep die interne bedrijfsregels voor de bescherming van Persoonsgegevens (*Binding Corporate Rules*) heeft vastgesteld, die beschikbaar zijn op de website van de AXA Groep en waarin de principes en acties (opleidingen, bestuur, verantwoordelijkheden) voor de bescherming van gegevens en een verantwoorde gegevensoverdracht zijn vastgelegd. De *Binding Corporate Rules*, die zijn goedgekeurd door de Europese gegevensbeschermingsautoriteiten, vormen een internationaal erkend contractueel instrument voor de verwerking van Persoonsgegevens van klanten, medewerkers en andere stakeholders die door multinationale ondernemingen zoals AXA in het kader van hun activiteiten zijn verkregen.

Naast haar positie van *leader* op het gebied van Persoonsgegevens beschikt AXA sinds 2015 over een adviescomité van onafhankelijke deskundigen die tot doel heeft de Groep inzicht te geven in de strategie en het bestuur op dit gebied. Dit comité houdt zich bezig met overheidsbeleid, wetgeving en ethische kwesties in verband met Persoonsgegevens, de interactie tussen technologie en Persoonsgegevens en de *marketing*- en operationele aspecten van Persoonsgegevens, inclusief het gebruik ervan door de verzekeringssector, en helpt AXA een standpunt in te nemen in het publieke debat over dit onderwerp.

Ten slotte heeft de AXA Groep zich van 2016 tot 2018 volledig ingezet voor de naleving van de Algemene Verordening Gegevensbescherming ("GDPR") door middel van ongeveer 30 specifieke projecten binnen de AXA Groep, waarbij meer dan 300 personen en entiteiten in 16 landen betrokken waren. De AXA Groep onthaalde de nieuwe Europese verordening met open armen, die in lijn lag met haar eerdere verbintenissen aan haar stakeholders.

Meer informatie vindt u in sectie 7.5 Bedrijfsvoering - Verantwoord gebruik van gegevens en gegevensbescherming - Gegevensbescherming".

Integratie van mensenrechten in het bedrijfsproces

Als verzekeraar streeft AXA ernaar om criteria op het gebied van milieu, maatschappij en bestuur (ESG) (met inbegrip van de mensenrechten) te integreren in haar verzekeringsprocessen, in overeenstemming met AXA's verbintenis ten aanzien van de Principles of Responsible Insurance van de Verenigde Naties. Bovendien worden in de onderschrijvingsrichtlijnen de verboden activiteiten gedefinieerd en de verzekeringspolissen van AXA opgenomen die de verzekeringsactiviteiten in sectoren met een hoog risico, die direct of indirect verband kunnen houden met mensenrechten, reguleren.

AXA streeft ernaar de rechten van haar klanten te verdedigen en tegelijkertijd de negatieve gevolgen van de levering van verzekeringsproducten en -diensten aan haar professionele klanten te voorkomen of te beperken, door:

- voor een eerlijke behandeling van alle klanten te zorgen;
- producten en diensten aan te bieden die sociale uitsluiting helpen verminderen en verzekerden in staat stellen positieve gezondheids- en veiligheidsresultaten te bereiken;

- klanten de middelen te verschaffen om zich uit te drukken en om eventuele geschillen met bedrijven van de AXA Groep op te lossen, in het bijzonder door middel van specifieke klachtdiensten.

Zie, voor meer details over de integratie van de ESG-criteria in producten en diensten, de secties 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggingen" en 7.4 "Inclusieve verzekering - Maatschappelijke vraagstukken in verband met de economische activiteit" van dit jaarverslag.

Zie, voor meer informatie over de bescherming van de mensenrechten in het kader van de beleggingen van AXA, de sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggngen" van dit jaarverslag.

Milieubescherming en de strategie van AXA

Het milieubeleid van de AXA Greup, beschikbaar op de website, beschrijft de belangrijkste acties om de directe en indirecte milieueffecten van AXA te verminderen.

Met name in 2013 kwamen de ambitieuze milieudoelstellingen van AXA voor tegen 2020 centraal te staan in de strategie van AXA, waarbij een bijzondere aandacht is weggelegd voor de vermindering van de koolstofuitstoot, een van de belangrijkste veroorzakers van de klimaatverandering.

AXA streeft er ook naar haar *indirecte* impact op het milieu tot een minimum te beperken door haar klanten verzekerings- en beleggingsoplossingen aan te bieden die milieuvriendelijk gedrag bevorderen.

Een deel van het onroerend erfgoed van AXA is BREEAM-, LEED-, HQE-gecertificeerd. Voor meer details over de certificeringen van AXA verwijzen wij u naar sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Operaties (intern milieubeheer) - Milieuprestaties 2018 - Energieverbruik" van dit jaarverslag.

Meer details over de strategie, het beleid, de doelstellingen en de resultaten, vindt u in sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggingen" van dit jaarverslag.

Activiteiten op het gebied van verantwoord beleggen

Als belegger streeft AXA ernaar om de ESG-criteria te integreren in haar beleggingsstrategie. In overeenstemming met het algemeen RI-beleid dat beschikbaar is op de website van de AXA Groep, heeft de groep vijf sectorale beleidslijnen opgesteld om de uitdagingen aan te pakken die voortvloeien uit beleggingen in sectoren die vanuit een ESG-perspectief bijzonder gevoelig liggen. Deze richtlijnen hebben zowel betrekking op mensenrechten als op milieuoverwegingen (zoals controversiële wapens, tabak, de winning van kolen, palmolieproductie) en zijn onderworpen aan een jaarlijkse certificeringsprocedure door de entiteiten van de Groep.

Voor meer informatie over het bestuurskader, het beleid, de doelstellingen en de resultaten van AXA op het gebied van verantwoord beleggen, zie sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggingen" van dit jaarverslag.

Activiteiten op het gebied van verantwoorde inkopen

Als zakenpartner maakt AXA gebruik van dienstverleners en leveranciers, waaronder een verscheidenheid aan professionele diensten en adviesbureaus, maar ook bedrijven die technische en onderhoudsdiensten verlenen.

De AXA Groep zorgt ervoor dat ze samenwerkt met dienstverleners en leveranciers die voldoen aan AXA's normen betreffende het respect voor mensenrechten en het milieu. Zie, voor meer informatie, sectie 7.5 "Bedrijfsvoering - Verantwoord inkopen" van dit jaarverslag.

KLOKKENLUIDERSPROCEDURE

De huidige klokkenluidersprocedure stelt alle stakeholders (medewerkers, zakenpartners, enz.) in staat om hun twijfels onverwijld te delen en/of elke praktijk, actie of gedrag dat zij ongepast, onwettig of onethisch vinden, te melden. Meldingen kunnen binnen de betreffende entiteit worden gedaan, maar ook rechtstreeks aan de Groep. Sinds 2017 beschikt de Groep over een speciale elektronische mailbox (speak-up@axa.com), ontworpen om meldingen te ontvangen uit alle geografische gebieden waar de Groep actief is, ongeacht de stakeholders en zonder beperking.

De AXA Groep onderzoekt alle ontvangen meldingen, om het meest geschikte antwoord te geven (interventie van de juiste actoren, inzet van onmiddellijke corrigerende maatregelen en/of beschermende maatregelen, onderzoek, enz.). De verwerking van meldingen verloopt volgens een strikt en onafhankelijk proces, waarbij de belangrijkste stakeholders bij het Vigilance Plan kunnen worden betrokken. De identiteit van de initiatiefnemer van de melding wordt vertrouwelijk behandeld en zonder zijn toestemming (behalve aan de gerechtelijke autoriteiten) mag geen informatie worden medegedeeld die zijn identiteit kan onthullen. Bovendien verbiedt AXA vergeldingsmaatregelen tegen medewerkers die te goeder trouw een melding hebben gedaan en/of hebben deelgenomen aan de vaststelling van de feiten waarop de melding is gebaseerd door het verstrekken van bewijsmateriaal.

Elk bedrijf van de AXA Groep is verplicht om interne regels en een klokkenluidersbeleid te definiëren in overeenstemming met de lokale wet- en regelgeving. In 2018 heeft de Groep, na afweging of haar medewerkers voldoende werden aangemoedigd om eventuele abnormale praktijken te melden, actieplannen opgesteld om de communicatie rond deze procedure te versterken. Deze actieplannen zullen vanaf het tweede kwartaal van 2019 in alle entiteiten van de Groep worden uitgevoerd.

DEELNAME VAN DE STAKEHOLDERS

Het is belangrijk voor AXA om het Vigilance Plan te bespreken met de werknemersvertegenwoordigers van de Groep in Frankrijk en om de dialoog over het Plan voort te zetten met haar medewerkers, aandeelhouders, beleggers, zakenpartners, maar ook met openbare instellingen, internationale organisaties en het maatschappelijk middenveld in het algemeen.

Voor meer informatie over de door AXA uitgevoerde stakeholderdialoog, zie sectie 7.1 "Algemene informatie - Bestuur en dialoog met de stakeholders" van dit jaarverslag.

OPVOLGING VAN HET VIGILANCE PLAN

De AXA Groep zorgt voor de implementatie van alle beleidslijnen en procedures die in dit Vigilance Plan zijn beschreven via een netwerk van gespecialiseerde professionals, met name op het gebied van compliance, vertrouwelijkheid van gegevens, maatschappelijk verantwoord ondernemen en beveiliging.

VERSLAG OVER DE EFFECTIEVE UITVOERING VAN HET VIGILANCE PLAN

In 2018 zijn verschillende werkgroepen, bestaande uit vertegenwoordigers van de teams van de centrale juridische afdeling, de HR-afdeling, de afdeling Corporate Responsibility, de Inkoopafdeling, de afdeling Compliance en de afdeling Risicomanagement, niet alleen betrokken bij de herziening van het Vigilance Plan, maar ook bij de effectieve uitvoering ervan.

Rapportageproces

Een van de eerste stappen in de uitvoering van het Vigilance Plan was de presentatie aan de entiteiten van de Groep, gevestigd in Frankrijk of in het buitenland, van de nieuwe Franse regelgeving met betrekking tot de waakzaamheidsplicht van moedermaatschappijen en opdrachtgevende ondernemingen, evenals de sancties die worden opgelegd bij niet-naleving van de wettelijke verplichtingen die daaruit voortvloeien.

Om het Vigilance Plan van de Groep zo breed mogelijk te verspreiden en de verschillende stakeholders bewust te maken van de volledige inhoud ervan, is bovendien een rapportageproces opgezet voor de entiteiten van de Groep. De entiteiten werd daarom verzocht kennis te nemen van het Vigilance Plan, de bepalingen ervan te bespreken met hun lokale Corporate Responsibility & Compliance managers en hun eventuele opmerkingen over het plan te rapporteren, evenals eventuele moeilijkheden waarop ze zouden kunnen anticiperen en/of die ze zouden kunnen ondervinden bij de uitvoering ervan.

Dit rapportageproces heeft de entiteiten van de Groep in staat gesteld om een interne risicobeoordeling uit te voeren en de gebieden te identificeren die voor verbetering vatbaar zijn voor de implementatie van het Vigilance Plan op hun niveau. Op groepsniveau hebben de conclusies van deze *rapportering* het mogelijk gemaakt om enkele minderheidsentiteiten te identificeren waarvan de interne praktijken en het interne beleid op bepaalde specifieke punten niet strikt in overeenstemming waren met de bepalingen van het Vigilance Plan. Om deze situatie te verhelpen, hebben de betrokken entiteiten, in overleg met de Groep, passende corrigerende maatregelen vastgesteld die lokaal moeten worden uitgevoerd, zoals: de invoering van een mensenrechten- en milieuauditsysteem voor lokale dienstverleners, de opname van clausules inzake corporate responsibility in bepaalde commerciële contracten, of de wijziging van het lokale klokkenluidersbeleid om de mensenrechten en/of het milieu te beschermen.

Klokkenluidersprocedure

Op het niveau van de entiteit zijn de meeste klokkenluidersprocedures van toepassing op ernstige financiële, bancaire en boekhoudkundige inbreuken, de strijd tegen corruptie, gegevensdiefstal,

discriminatie, intimidatie op de werkplek, bescherming van de gezondheid en veiligheid op het werk, en meer in het algemeen schendingen van de wetten, voorschriften en normen van de AXA Groep.

In 2018 werden de entiteiten van de Groep eraan herinnerd dat ze verplicht waren om een klokkenluidersprocedure inzake mensenrechten en het milieu op te zetten of om het toepassingsgebied van hun klokkenluidersprocedure uit te breiden in overeenstemming met de lokale regelgeving. Op de datum van dit jaarverslag zijn de entiteiten van de Groep bezig met het aanpassen van de reikwijdte van hun klokkenluidersprocedure om ook het respect voor mensenrechten en het milieu op te nemen.

XL Group

De in 2018 door AXA overgenomen XL Group-entiteiten, die zich nog in de integratiefase bevinden, zijn er in het bijzonder op gericht om binnen een redelijke termijn te voldoen aan de normen van de AXA Groep en meer in het bijzonder aan de bepalingen van het Vigilance Plan. Deze entiteiten werken bijvoorbeeld al aan de implementatie van *due diligence*-processen die hen in staat zullen stellen om dienstverleners en leveranciers te selecteren die voldoen aan de normen van AXA betreffende respect voor de mensenrechten en het milieu, of om hun interne klokkenluidersprocedure te actualiseren in overeenstemming met de normen van de Groep.

Activiteiten op het gebied van verantwoorde inkopen

In 2018 heeft de AXA Groep haar panel van belangrijkste leveranciers geïdentificeerd aan de hand van een analyse van de leveranciersrisico's per categorie van aankoop en volume. De meeste van de belangrijkste leveranciers werden geëvalueerd, met name dankzij het gespecialiseerde evaluatieplatform EcoVadis. Op basis van deze evaluatie heeft de Groep vastgesteld dat zeer weinig van de belangrijkste leveranciers tekortkomingen vertoonden. EcoVadis heeft hen een plan met corrigerende acties toegezonden dat moet worden uitgevoerd. De belangrijkste leveranciers in het panel van de AXA Groep kunnen om de twee jaar worden geëvalueerd met behulp van de EcoVadis-tool.

De AXA Greup blijft zich inzetten om ook deze principes toe te passen en heeft tijdens de laatste EcoVadis-evaluatie een "Gold"-score gekregen.

De meeste in 2018 afgesloten of verlengde contracten omvatten een "corporate responsibility-clausule" of "CR-clausule", die vereist dat de leveranciers van de Groep sociaal en ecologisch verantwoord zijn en voldoen aan de normen van de Internationale Arbeidsorganisatie. Voor meer informatie over de "CR-clausule", zie sectie 7.5 Bedrijfsvoering - Verantwoord inkopen" van dit jaarverslag.

Deelname van de stakeholders

Met het oog op een efficiënte communicatie tussen medewerkers en het *management* en een constructieve sociale dialoog werd het Vigilance Plan in 2018 aan de werknemersvertegenwoordigers voorgelegd. Dankzij de uitwisselingen met de werknemersvertegenwoordigers van de Groep in Frankrijk

en meer in het bijzonder met de Sociale Commissie van de Franse Groepsraad, zijn sommige bepalingen van het Vigilance Plan in het hart van de sociale dialoog geplaatst.

De AXA Groep wenste ook haar Vigilance Plan te delen met de internationale organisatie CARE, waarmee zij al geruime tijd samenwerkt om belangrijke sociale en/of milieukwesties aan te pakken, zoals de beperking van het risico op rampen, klimaatverandering en financiële inclusie, in het bijzonder om gebieden voor verbetering te identificeren.

Voor meer informatie over CARE, zie sectie 7.3 "Milieu en klimaatverandering - Beleggingen - Klimaat en ESG-"sensibilisering" en engagement - Sensibilisering, lidmaatschappen en partnerschappen" van dit jaarverslag.

Contact

WEBSITE

https://www.axabank.be/

E-MAIL

contact@axa.be

VOLG ONS

https://www.axabank.be/nl/jobs

OP DE SOCIALE MEDIA

@AXABankBE

youtube.com/channel/UCnmpNgS6qpWhXQTC1CCpllQ/

facebook.com/AXABankBelgie

linkedin.com/company/axa-bank-belgium

pwc

AXA BANK BELGIUM NV

Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van aandeelhouders over de geconsolideerde jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2018

4 april 2019

VERSLAG VAN DE COMMISSARIS AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN AANDEELHOUDERS VAN DE VENNOOTSCHAP AXA BANK BELGIUM NV OVER DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING VOOR HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP 31 DECEMBER 2018

In het kader van de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van AXA Bank Belgium NV (de "Vennootschap") en haar filialen (samen "de Groep"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de geconsolideerde jaarrekening alsook de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt één geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 27 april 2017, overeenkomstig het voorstel van de raad van bestuur uitgebracht op aanbeveling van het auditcomité en op voordracht van de ondernemingsraad. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2019. Wij hebben de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van AXA Bank Belgium NV uitgevoerd gedurende 20 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de geconsolideerde jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de geconsolideerde jaarrekening van de Groep, die de geconsolideerde balans op 31 december 2018 omvat, alsook de geconsolideerde winst- en verliesrekening, het overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen en het geconsolideerd kasstroomoverzicht over het boekjaar afgesloten op die datum, en de toelichting met de belangrijkste gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en andere toelichtingen. Deze geconsolideerde jaarrekening vertoont een totaal van de geconsolideerde balans van EUR '000' 26.952.589 en de geconsolideerde winst- en verliesrekening sluit af met een winst van het boekjaar van EUR '000' 44.937.

Naar ons oordeel geeft de geconsolideerde jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de geconsolideerde financiële toestand van de Groep per 31 december 2018, alsook van zijn geconsolideerde resultaten en van zijn geconsolideerde kasstromen over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften.

Basis voor ons oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Wij hebben bovendien de internationale controlestandaarden zoals door de IAASB van toepassing verklaard op de boekjaren afgesloten vanaf 31 december 2018 en nog niet goedgekeurd op nationaal niveau toegepast. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "*Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening*" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van het bestuursorgaan en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Kernpunten van de controle

Kernpunten van onze controle betreffen die aangelegenheden die naar ons professioneel oordeel het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode. Deze aangelegenheden zijn behandeld in de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening als geheel en bij het vormen van ons oordeel hierover, en wij verschaffen geen afzonderlijk oordeel over deze aangelegenheden.

<u>Onzekerheid met betrekking tot de inschatting van financiële instrumenten gewaardeerd aan reële waarde</u>

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De huidige conjunctuur en lage rente omgeving beïnvloeden de inschatting van de reële waarde van financiële instrumenten van de Groep die worden gewaardeerd aan reële waarde. Details met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten op jaareinde 31 december 2018 zijn opgenomen in de Toelichting 5 en 6 bij de geconsolideerde jaarrekening. De van toepassing zijnde waarderingsregels worden beschreven in Toelichting 2 bij de geconsolideerde jaarrekening (hoofdstuk 'Financiële activa en verplichtingen').

Voor bepaalde financiële instrumenten is een genoteerde prijs niet direct beschikbaar om de reële waarde te bepalen. Waarderingstechnieken en -modellen die worden gebruikt om de reële waarde in deze gevallen te bepalen, zijn inherent subjectief en maken gebruik van diverse veronderstellingen wat betreft de prijszetting. Daarenboven kunnen vele factoren de bepaling van de reële waarde beïnvloeden en kunnen ze variëren zowel per type instrument als binnen types van instrumenten. Het gebruik van verschillende waarderingsmethoden en veronderstellingen zou tot significant verschillende inschattingen van reële waarde kunnen leiden. Verder worden aanpassingen van de reële waarde opgenomen op bepaalde posities gewaardeerd aan reële waarde met waardeveranderingen in de winst-en-verliesrekening of in het eigen vermogen. Die aanpassingen worden gedreven door de huidige marktomstandigheden, de evoluties in de parameters inzake kredietrisico, het renteklimaat en de financieringskost, allemaal elementen die een impact hebben op de reële waarde van de financiële instrumenten gewaardeerd aan reële waarde.

De belangrijkste aanpassingen van de reële waarde zijn opgenomen in Toelichting 5.4 en 5.5 bij de geconsolideerde jaarrekening. Aangezien het gebruik van verschillende veronderstellingen zou kunnen leiden tot verschillende inschattingen van reële waarde, beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

Wij hebben een begrip verkregen van de interne controleomgeving met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten, inclusief de controles uitgevoerd op de prijzen en het validatieproces van de modellen. We hebben de gepastheid van de methodologie inzake het validatieproces van de modellen beoordeeld met behulp van onze experten inzake waardering en hebben steekproefsgewijs een herberekening uitgevoerd van de waardering aan reële waarde. Dit houdt een evaluatie in, op basis van onze ervaringen met de gangbare praktijken van de markt, van de marktgegevens, de basisgegevens en van de belangrijkste veronderstellingen gebruikt in de modellen ter bepaling van de reële waarde. Op basis van onze procedures komen we tot de bevinding dat de uitkomst van de directie wat betreft de modellen gebruikt voor de reële waarde van bepaalde financiële instrumenten waarvoor een genoteerde prijs niet direct beschikbaar is, binnen een redelijke en aanvaardbare vork van uitkomsten valt. Tenslotte hebben we de volledigheid en nauwkeurigheid van de toelichtingen met betrekking tot de reële waarde van deze financiële instrumenten beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

<u>Nauwkeurigheid en volledigheid van de uitgestelde belastingen</u>

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De Groep heeft significante bedragen aan uitgestelde belastingsvorderingen en –schulden ('uitgestelde belastingen') erkend. De informatie omtrent deze uitgestelde belastingen op 31 december 2018 is opgenomen in de Toelichtingen 6 en 16 bij de geconsolideerde jaarrekening. De toegepaste waarderingsregels worden beschreven in Toelichting 2 van de geconsolideerde jaarrekening (hoofdstuk: 'Belastingen'). Deze uitgestelde belastingen worden enerzijds gedreven door de realiseerbaarheid van de fiscaal overdraagbare verliezen wat afhankelijk is van de realisatie van het strategisch plan. Het gebruik van andere assumpties in het strategisch plan zou andere inschattingen van de toekomstige belastbare inkomens kunnen veroorzaken, wat een effect zou hebben op de inschatting van de uitgestelde belastingsvordering. Anderzijds worden de uitgestelde belastingen gedreven door diverse tijdelijke verschillen tussen IFRS en de lokale fiscale regelgeving. Gegeven de complexiteit van de beoordeling van het aangewezen karakter en de stelselmatige toepassing van de gebruikte methode en de assumpties beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

De directie rechtvaardigt de realiseerbaarheid van uitgestelde belastingsvorderingen uit fiscaal overdraagbare verliezen consistent op basis van een projectie voor 5 jaar. Op basis van de inschatting van de directie hebben wij beoordeeld dat de fiscaal overdraagbare verliezen recupereerbaar zijn binnen 5 jaar (de meeste fiscaal overdraagbare verliezen zullen gerecupereerd worden voor het einde van 2019). Op basis van deze beoordeling is er voldoende ruimte voorhanden (voldoende verwachte winst in de komende 5 jaar) om te concluderen dat het risico op niet-realiseerbaarheid van de uitgestelde belastingsvorderingen beperkt is. Voorts hebben we bijzondere aandacht besteed aan het proces van het identificeren en het nauwkeurig boeken van tijdelijke verschillen tussen IFRS and lokale fiscale regelgeving. Tenslotte hebben we de volledigheid en nauwkeurigheid van de toelichtingen met betrekking tot de uitgestelde belastingen beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

Kredietrisico en bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De gepastheid van de bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen vereist een belangrijke mate van beoordeling vanwege de directie. Het bepalen van bijzondere waardeverminderingen voor leningen en vorderingen in overeenstemming met IFRS 9 vereist een beoordeling van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen en de beoordeling van een significante toename in het kredietrisico of wanbetaling. Op jaareinde 31 december 2018 is informatie met betrekking tot bijzondere waardeverminderingen voor leningen en vorderingen opgenomen in Toelichting 15 van de jaarrekening, met toepassing van de waarderingsregels zoals beschreven in Toelichting 2 (hoofdstuk: 'Financiële activa en verplichtingen'). De beoordeling van significante toenames in kredietrisico, van wanbetaling met betrekking tot de leningen en de beoordeling van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen maken deel uit van het beoordelingsproces van de Groep en zijn, onder andere, gebaseerde op macro-economische scenario's, kredietrisicomodellen, elementen die op significante toenames in kredietrisico en wanbetalingen wijzen, de financiële toestand van de tegenpartij, de verwachte toekomstige kasstromen of de waarde van het onderpand. Het gebruik van verschillende modelleringstechnieken, scenario's en veronderstellingen zou tot verschillende inschattingen kunnen leiden van bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen. Aangezien de leningen en vorderingen het belangrijkste deel uitmaken van de balans van de Groep, en gegeven de gerelateerde onzekerheid met betrekking tot de inschatting van kosten van bijzondere waardeverminderingen en de toenemende complexiteit voortkomend uit het gebruik van modellen beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

Onze controlewerkzaamheden omvatten een beoordeling van het algemeen beheer inzake de processen van leningen en vorderingen en bijzondere waardeverminderingen van de Groep, met inbegrip van de processen met betrekking tot de modellen voor het bepalen van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen. We hebben de opzet en de operationele doeltreffendheid getest van de controles in het proces van de toekenning van leningen en vorderingen, het risicobeheersingsproces en het inschattingsproces voor het bepalen van bijzondere waardeverminderingen.

We hebben de gepastheid van de methodologie voor de validatie van de modellen beoordeeld in samenwerking met onze experts in kredietrisico. Daarnaast hebben we de aflooptest met betrekking tot de Exposure At Default ('EAD'), Probability of Default ('PD') en Loss Given Default ('LGD') beoordeeld. Wat betreft bijzondere waardeverminderingen bepaald op individuele basis hebben we, voor een steekproef van hypotheekleningen een detailnazicht uitgevoerd van door de Groep toegekende leningen. We hebben de veronderstellingen in vraag gesteld onderliggend aan de elementen die op wanbetalingen kunnen wijzen en de kwantificatie inclusief de waardering van het gerelateerde onderpand en de inschatting van recuperatie bij wanbetaling. Deze tests hebben geen significante uitzonderingen aan het licht gebracht. Wat betreft de bijzondere waardeverminderingen voor de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen, hebben we de elementen die op significante toenames in kredietrisico wijzen en de macro-economische scenario's in vraag gesteld en hebben we de onderliggende modellen getest inclusief het proces van de Groep inzake de goedkeuring en validatie van modellen. Naar onze mening liggen de door de directie opgenomen bijzondere waardeverminderingen binnen een redelijke vork van uitkomsten in de context van de leningen en vorderingen in het algemeen, en de gerelateerde onzekerheden zoals toegelicht in de geconsolideerde jaarrekening.

Tenslotte hebben we de volledigheid en nauwkeurigheid van de toelichtingen met betrekking tot de bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen beoordeeld, alsook of de toelichtingen in overeenstemming zijn met de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen van een geconsolideerde jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften, alsook voor de interne beheersing die de raad van bestuur noodzakelijk acht voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening is de raad van bestuur verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij de raad van bestuur het voornemen heeft om de Groep te ontbinden of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen, of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de geconsolideerde jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten; en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze geconsolideerde jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader na dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;

- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Groep;

- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door de raad van bestuur gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;

- het concluderen of de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de geconsolideerde jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Groep zijn continuïteit niet langer kan handhaven;

- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de geconsolideerde jaarrekening, en van de vraag of de geconsolideerde jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld;

- het verkrijgen van voldoende en geschikte controle-informatie met betrekking tot de financiële informatie van de entiteiten of bedrijfsactiviteiten binnen de Groep gericht op het tot uitdrukking brengen van een oordeel over de geconsolideerde jaarrekening. Wij zijn verantwoordelijk voor de aansturing van, het toezicht op en de uitvoering van de groepscontrole. Wij blijven ongedeeld verantwoordelijk voor ons oordeel.

Wij communiceren met het auditcomité onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Wij verschaffen aan het auditcomité tevens een verklaring dat wij de relevante deontologische voorschriften over onafhankelijkheid hebben nageleefd, en wij communiceren met hen over alle relaties en andere zaken die redelijkerwijs onze onafhankelijkheid kunnen beïnvloeden en, waar van toepassing, over de daarmee verband houdende maatregelen om onze onafhankelijkheid te waarborgen.

Uit de aangelegenheden die met het auditcomité zijn gecommuniceerd bepalen wij die zaken die het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode, en die derhalve de kernpunten van onze controle uitmaken. Wij beschrijven deze aangelegenheden in ons verslag, tenzij het openbaar maken van deze aangelegenheden is verboden door wet- of regelgeving.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van ons mandaat en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm (Herzien in 2018) bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag van de geconsolideerde jaarrekening te verifiëren, en verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de geconsolideerde jaarrekening voor hetzelfde boekjaar, en is dit jaarverslag opgesteld overeenkomstig het artikel 119 van het Wetboek van vennootschappen.

In de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen tijdens de controle, of het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

De op grond van artikel 119, §2 van het Wetboek van vennootschappen vereiste niet-financiële informatie werd opgenomen in het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening. De Vennootschap heeft zich bij het opstellen van deze niet-financiële informatie gebaseerd op richtlijn 2014/95/EU van het Europees Parlement en de Raad van 22 oktober 2014 met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit door bepaalde grote ondernemingen en groepen. AXA Bank Belgium heeft in het jaarverslag verwezen naar de niet-financiële informatie die wordt gepubliceerd op AXA S.A. groepsniveau en heeft additionele informatie toegevoegd op het niveau van AXA Bank Belgium. Overeenkomstig artikel 148, § 1, 5° van het Wetboek van vennootschappen spreken wij ons evenwel *niet* uit over de vraag of deze niet-financiële informatie is opgesteld in overeenstemming met de vermelde richtlijn 2014/95/EU van het Europees Parlement en de Raad van 22 oktober 2014 met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit door bepaalde grote ondernemingen en groepen.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

- Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Groep.

- De honoraria voor de bijkomende opdrachten die verenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening bedoeld in artikel 134 van het Wetboek van vennootschappen werden correct vermeld en uitgesplitst in de toelichting bij de geconsolideerde jaarrekening.

Andere vermeldingen

- Huidig verslag is consistent met onze aanvullende verklaring aan het auditcomité bedoeld in artikel 11 van de verordening (EU) nr. 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, 4 april 2019

De commissaris
PwC Bedrijfsrevisoren cvba
Vertegenwoordigd door

Gregory Joos
Bedrijfsrevisor

47	12/05/2020	BE 0404.476.835	302	EUR		
NAT.	Datum neerlegging	Nr.	Blz.	D.	20121.00034	CONSO 1.1

10		BE 0404.476.835	302	9	EUR		
NAT .	Datum neerlegging	Nr .	Blz .	E .	D .		CONSO 1

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING

Naam: AXA BANK BELGIE

Rechtsvorm: Naamloze vennootschap
Adres: Troonplein Nr.: 1 Bus:
Postnummer: 1000 Gemeente: Brussel
Land: België
Rechtspersonenregister (RPR) - Rechtbank van Koophandel van BE 0404 476 835 RPR
Internetadres*: http://www.axabank.be

Ondernemingsnummer BE0404.476.835

Datum 02-04-15 van de neerlegging van de oprichtingsakte OF van het recentste stuk dat de datum van bekendmaking van de oprichtingsakte en van de akte tot statutenwijziging vermeldt .

GECONSOLIDEERDE JAARREKENING goedgekeurd door de algemene vergadering van 30-04-2020

met betrekking tot het boekjaar dat de periode dekt van 1/01/2019 tot 31/12/2019

Vorig boekjaar van 1/01/2018 tot 31/12/2018

De bedragen van het vorige boekjaar zijn niet identiek met die welke eerder openbaar werden gemaakt.

VOLLEDIGE LIJST met naam, voornamen, beroep, woonplaats (adres, nummer, postnummer en gemeente) en functie in de onderneming, van de BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN

Peter Devlies,bestuurder van vennootschappen,Rombout de Dopperestraat 2,B-8200 Sint-Andries (Brugge),bestuurder-directeur,voorzitter van het Directiecomité
Jeroen Ghysel, bestuurder van vennootschappen, Heirweg 73, B-8800 Roeselare, bestuurder-directeur
Emmanuel Vercoustre, bestuurder van vennootschappen, Rue d'Alsace Lorraine 10, B-1050 Bruxelles, bestuurder-directeur
Frank Goossens, bestuurder van vennootschappen, Broechemsesteenweg 117,B-2531 Vremde, bestuurder-directeur
Peter Philippaerts, bestuurder van vennootschappen, Westrodestraat 49, B-1861 Wolvertem, bestuurder-directeur
Marie-Cécile Plessix, Passage Doisy 9, F-75017 Parijs, bestuurder
Patrick Lemoine, bestuurder van vennootschappen, Avenue du roule 38, appartement 66, F-92200 Neuilly sur Seine, bestuurder
Patrick Keusters, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 26, B-2540 Hove, bestuurder
Philippe Rucheton, bestuurder van vennootschappen, V jircharich 146/5, 110 00 Praag, Tsjechië, bestuurder
Jozef Van In, bestuurder van vennootschappen, Wanninckhove 14, 2540 Hove, bestuurder
Benoît Claveranne, bestuurder van vennootschappen,Place Wagram 5, F-78600 Maisons-Laffitte, bestuurder
Michael Jonker, bestuurder van vennootschappen,Rue du Bois d'en Bas 4, B-1404 Bornival, bestuuder
Pieter Desmedt, bestuurder van vennootschappen, Bleidenhoek 9, B-2570 Duffel, bestuurder-directeur

Zijn gevoegd bij deze jaarrekening:

Totaal aantal neergelegde bladen: 302
Nummers van de secties van het standaardmodel die niet werden neergelegd omdat ze niet dienstig zijn: /

Handtekening (naam en hoedanigheid)	Handtekening (naam en hoedanigheid)
Emmanuel Vercoustre Deputy CEO & CFO	Peter Devlies CEO

* Facultatieve vermelding .
** Schrappen wat niet van toepassing is .

LIJST VAN DE BESTUURDERS, ZAAKVOERDERS EN COMMISSARISSEN (vervolg van de vorige bladzijde)

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren cvba, Lidmaatschapsnummer b00009- 1986, Woluwedal 18, 1932 St.-Stevens-Woluwe,erkend revisor
Vertegenwoordigd door
Gregory Joos (IBR A02025), Woluwedal 18 - 1932 Sint Stevens Woluwe, erkend revisor (sinds 2004)

AXA Bank Belgium

IFRS Geconsolideerde Jaarrekening 2019

Inhoudsopgave

GECONSOLIDEERDE WINST- EN VERLIESREKENING 7
GECONSOLIDEERDE BALANS 11
OVERZICHT VAN WIJZIGINGEN IN HET GECONSOLIDEERD EIGEN VERMOGEN 15
GECONSOLIDEERD KASSTROOMOVERZICHT 17
TOELICHTING BIJ DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING 20
1 ALGEMEEN 20
2 GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 20
2.1 CONSOLIDATIEPRINCIPES 20
2.2 FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 21
2.3 EIGEN VERMOGEN 32
2.4 VERSTREKTE FINANCIËLE WAARBORGEN 32
2.5 COMMISSIEOPBRENGSTEN 32
2.6 OMREKENINGS- EN VALUTAKOERSVERSCHILLEN 33
2.7 VOORWAARDELIJKE RECHTEN EN VERPLICHTINGEN EN VOORZIENINGEN 34
2.8 PERSONEELSVERLONINGEN 34
2.9 WINSTBELASTINGEN 35
2.10 MATERIËLE VASTE ACTIVA 36
2.11 IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 37
2.12 OVERIGE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 38
2.13 BIJKOMENDE INFORMATIE 38
3 TOEPASSING VAN IFRS BIJ AXA BANK BELGIUM 39
3.1 WIJZIGING IN DE GRONDSLAGEN VOOR FINANCIËLE VERSLAGGEVING 39
3.2 TOEPASSINGSDATUMS 39
4 RISICOBEHEER 42
4.1 ALGEMEEN 42
4.2 KREDIETRISICO 44
4.3 MARKTRISICO 55
4.4 VALUTARISICO 58
4.5 LIQUIDITEITSRISICO 58
4.6 OPERATIONEEL RISICO 61
4.7 KAPITAALBEHEER 62
5 REËLE WAARDE VAN FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 67
5.1 REËLE WAARDE VAN RETAILACTIVITEITEN 67
5.2 REËLE WAARDE VAN FINANCIERINGSACTIVITEITEN (TREASURY) 67
5.3 DAG 1-RESULTATEN 74
5.4 TOEPASSING VAN DE CVA EN DVA OP DE DERIVATENPORTEFEUILLE 74
5.5 TOEPASSING VAN DE DVA OP UITGEGEVEN EMTN'S 74
6 GEBRUIK VAN SCHATTINGEN EN BEOORDELINGEN 75

7 BATEN (LASTEN) UIT PROVISIES EN VERGOEDINGEN 76

8 GEREALISEERDE WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN DIE NIET TEGEN REËLE WAARDE WORDEN GEWAARDEERD IN DE WINST- EN VERLIESREKENING 77

9 WINSTEN (VERLIEZEN) OP FINANCIËLE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE WINST- EN VERLIESREKENING 78

10 WINSTEN (VERLIEZEN) UIT ADMINISTRATIEVE VERWERKING VAN AFDEKKINGSTRANSACTIES 79

11 OVERIGE EXPLOITATIEBATEN EN -LASTEN 80

12 OPERATIONELE LEASING 81

13 PERSONEELSLASTEN 82

13.1 SAMENSTELLING VAN DE PERSONEELSUITGAVEN 82

13.2 PENSIOENTOEZEGGINGEN EN ANDERE PRESTATIES 82

13.3 VERLONINGEN IN AANDELEN EN OPTIES 87

14 ALGEMENE EN ADMINISTRATIEVE UITGAVEN 90

15 BIJZONDERE WAARDEVERMINDERINGEN 91

16 WINSTBELASTING 107

17 GELDMIDDELEN EN ZICHTREKENINGEN BIJ CENTRALE BANKEN 112

18 VOOR HANDELSDOELEINDEN AANGEHOUDEN FINANCIËLE ACTIVA 113

19 FINANCIËLE ACTIVA GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN WINST OF VERLIES 114

20 TEGEN REËLE WAARDE GEWAARDEERDE FINANCIËLE ACTIVA MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN DE OVERIGE ONDERDELEN VAN HET TOTAALRESULTAAT (OCI) 115

21 FINANCIËLE ACTIVA TEGEN GEAMORTISEERDE KOSTPRIJS 118

22 DERIVATEN 122

23 MATERIËLE VASTE ACTIVA 136

24 IMMATERIËLE VASTE ACTIVA 137

25 INVESTERINGEN IN DOCHTERONDERNEMINGEN, JOINT VENTURES EN GEASSOCIEERDE DEELNEMINGEN 139

26 OVERIGE ACTIVA 141

27 VOOR HANDELSDOELEINDEN AANGEHOUDEN FINANCIËLE VERPLICHTINGEN 142

28 FINANCIËLE VERPLICHTINGEN DIE ALS GEWAARDEERD TEGEN REËLE WAARDE MET VERWERKING VAN WAARDEVERANDERINGEN IN WINST OF VERLIES WORDEN AANGEWEZEN 143

29 TEGEN GEAMORTISEERDE KOSTPRIJS GEWAARDEERDE FINANCIËLE VERPLICHTINGEN 145

29.1 DEPOSITO'S 145

29.2 ACHTERGESTELDE VERPLICHTINGEN 147

29.3 TLTRO-LENINGEN 148

30 REPO'S EN REVERSE REPO'S 149

31 VOORZIENINGEN 150

32 OVERIGE VERPLICHTINGEN 153

33 SALDERING 154

34 VOORWAARDELIJKE ACTIVA EN VERPLICHTINGEN 158

35 EIGEN VERMOGEN....162
36 WINSTUITKERING EN DIVIDEND PER AANDEEL....163
37 GESEGMENTEERDE INFORMATIE....164
38 TRANSACTIES MET VERBONDEN PARTIJEN....167
39 OVERHEIDSSTEUN EN -SUBSIDIES....170
40 FINANCIËLE RELATIES MET AUDITORS....171
41 BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN....172
42 GEBEURTENISSEN NA BALANSDATUM....173

Alle hierna in de Geconsolideerde Jaarrekening opgenomen bedragen luiden in duizenden euro en alle commentaren in miljoenen euro, telkens tenzij anders vermeld.

De cijfers worden gepresenteerd volgens absolute waarden en dienen dus gelezen te worden in functie van de omschrijving in de bijhorende rubriek, behoudens rubrieken waar een onderscheid dient gemaakt te worden tussen winsten (absolute waarde) en verliezen (minteken).

Geconsolideerde winst- en verliesrekening

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2019.12	2018.12	Toelichting
VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN			
Financiële en exploitatiebaten en -lasten	306.024	320.315	
Rentebaten	2.000.012	2.096.150	
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.464.382	1.556.852	
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies			
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)			
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	30.391	32.800	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	449.344	454.990	
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	46.925	45.718	
Andere activa			
Op verplichtingen	8.970	5.790	
(Rentelasten)	1.633.159	1.812.761	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)	1.335.316	1.520.645	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening (indien afzonderlijk verwerkt)	40.440	27.333	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	103.579	119.067	
Derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties, renterisico	145.242	132.503	
Andere verplichtingen			
Op Activa	8.581	13.215	
Lasten in verband met aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht			
Dividenden	900		
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden (indien afzonderlijk verwerkt)			
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies			
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	900		
Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen die anders dan met behulp van de vermogensmutatiemethode administratief zijn verwerkt			
Baten uit provisies en vergoedingen	86.037	90.726	7
(Lasten in verband met provisies en vergoedingen)	86.059	77.250	
Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening, netto	40.203	9.213	8
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	7.110	5.774	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	33.094	3.438	
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs			
Overige			
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden, netto	-106.111	-39.931	
Eigen vermogeninstrumenten en daarmee samenhangende derivaten	4.344	-27.271	
Rente-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten	-126.438	-10.658	
Valutahandel	15.984	-2.002	
Kredietrisico-instrumenten en daarmee samenhangende derivaten			
Grondstoffen en daarmee samenhangende derivaten			
Andere (inclusief hybride derivaten)			
Winsten of (-) verliezen op verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, netto			
Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening, netto	-6.511	27.921	9
Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van afdekkingstransacties	4.365	928	10
Valutakoersverschillen, netto	-11.478	3.720	
Winsten (verliezen) op het niet langer opnemen van andere dan voor verkoop aangehouden activa, netto			
Overige netto-exploitatiebaten	17.826	21.600	11

Geconsolideerde winst- en verliesrekening in '000 EUR	2019.12	2018.12	Toelichting
Administratiekosten	228.329	228.976	
Personeelslasten	92.534	92.928	13
Algemene en administratieve uitgaven	135.795	136.048	14
Afschrijvingen	5.162	6.182	
Materiële vaste activa	2.253	2.095	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa	2.909	4.087	24
Herzieningswinsten of (-) -verliezen, netto			
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat			
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs			
Voorzieningen	-6.432	5.762	
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet tegen reële waarde worden	9.346	19.542	
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		-111	
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	9.346	19.653	
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Goodwill			
Immateriële vaste activa (andere dan goodwill)			
Investeringen in geassocieerde deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Overige			
Negatieve goodwill die onmiddellijk wordt opgenomen in de winst- en verliesrekening			
Aandeel in de winst of verlies van geassocieerde deelnemingen en joint ventures die administratief worden verwerkt volgens de 'equity'-methode			
Winst of verlies uit vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, die worden geclassificeerd als aangehouden voor verkoop maar die niet in aanmerking komen als beëindigde bedrijfsactiviteiten			
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR AFTREK VAN BELASTINGEN EN MINDERHEIDSBELANG	**69.619**	**59.853**	
Belastinglasten (winstbelasting) verbonden met de winst of het verlies uit voortgezette bedrijfsactiviteiten	19.995	14.916	16
TOTALE WINST OF VERLIES UIT VOORTGEZETTE BEDRIJFSACTIVITEITEN NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**49.624**	**44.937**	
Totale winst of verlies op beëindigde bedrijfsactiviteiten na aftrek van belastingen			
TOTALE WINST OF VERLIES NA AFTREK VAN BELASTINGEN EN BEËINDIGDE BEDRIJFSACTIVITEITEN VÓÓR MINDERHEIDSBELANG	**49.624**	**44.937**	
Winst of verlies toe te rekenen aan minderheidsbelang			
NETTOWINST OF -VERLIES	**49.624**	**44.937**	

Tabel CIS.1

Geconsolideerd overzicht van gerealiseerde en niet-gerealiseerde resultaten in '000 EUR	2019.12	2018.12	
GEREALISEERDE WINST (VERLIES) OVER HET JAAR	49.624	44.937	
NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN			
Items die niet kunnen worden overgeboekt naar resultaat	-10.699	11.357	
Actuariële winsten (verliezen) op toegezegdpensioenregelingen	-13.296	1.029	(3)
Veranderingen in reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan	-1.010	14.140	(4)
Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	30	-21	(5)
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	3.576	-3.792	
Items die kunnen worden overgeboekt naar resultaat	-16.597	-25.542	
Omrekening van valuta			
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen			
Overgedragen naar winst of verliesrekening			
Overige herclassificaties			
Kasstroomafdekking (effectief deel)			(1)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen			
Overgedragen naar winst of verlies			
Overgedragen naar initiële boekwaarde van afgedekte posities			
Overige herclassificaties			
Tegen reële waarde gewaardeerde schuldinstrumenten met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	-22.170	-34.285	(2)
Waarderingswinsten/-verliezen die in het eigen vermogen zijn opgenomen	-36.562	-57.028	
Overgedragen naar winst of verlies	14.392	22.743	
Overige herclassificaties			
Winstbelastingen m.b.t. voorgaande item	5.573	8.743	
TOTAAL NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	-27.296	-14.185	
TOTAAL GEREALISEERDE EN NIET-GEREALISEERDE RESULTATEN OVER HET JAAR	22.328	30.753	
Toerekenbaar aan houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij	22.328	30.753	
Toerekenbaar aan minderheidsbelang			
VERMOGENSMUTATIES VOOR VOORGAANDE PERIODES			
Gevolgen van het herstel van fouten			
Houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij			
Minderheidsbelang			
Gevolgen van wijzigingen in de grondslagen voor financiële verslaggeving			
Houders van eigenvermogensinstrumenten van de moedermaatschappij			
Minderheidsbelang			

Tabel CIS.2

Hieronder vindt u de impact voor belastingen, evenals de uitgestelde belasting met betrekking tot de punten opgenomen in de tabel hiervoor (overzicht in duizenden EUR).

Kasstroomafdekking (1)	2019.12	2018.12
Bruto	0	0
Belasting	0	0
Netto	0	0

Tegen reële waarde gewaardeerde schuldinstrumenten met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (2)	2019.12	2018.12
Bruto	-22.170	-34.285
Belasting	5.573	8.743
Netto	-16.597	-25.542

Actuariële winsten (verliezen) op toegezegde pensioenregelingen (3)	2019.12	2018.12
Bruto	-13.296	1.029
Belasting	3.324	-257
Netto	-9.972	772

Reële waarde financiële verplichtingen-eigen kredietrisico (4)	2019.12	2018.12
Bruto	-1.010	14.140
Belasting	252	-3.535
Netto	-757	10.605

Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (5)	2019.12	2018.12
Bruto	30	-21
Belasting	0	0
Netto	30	-21

Tabel CIS.3

Geconsolideerde balans

Geconsolideerde Balans - Activa in '000 EUR	2019.12	2018.12	Toelichting
Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken	1.048.725	403.853	17
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	744.435	773.776	18 / 22
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies			19
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening			19
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	1.714.298	2.319.297	20
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs *	24.176.566	22.817.320	21
Derivaten gebruikt ter afdekking	8.224	17.584	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille	876.868	403.252	
Materiële vaste activa	37.163	37.297	
Materiële vaste activa	37.163	37.297	23
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa	16.700	13.258	
Goodwill			
Andere immateriële activa	16.700	13.258	24
Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures (verwerkt volgens de 'equity'-methode met inbegrip van goodwill)	12.137		25
Belastingvorderingen	26.282	31.366	
Actuele belastingvorderingen	196	285	16
Uitgestelde belastingvorderingen	26.086	31.080	
Overige activa	128.451	135.587	26
Vaste activa of groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
TOTAAL ACTIVA	**28.789.849**	**26.952.589**	

Tabel CBS.1

* Bevat reverse repo's voor een bedrag van 688 miljoen EUR in 2019 en 960 miljoen EUR in 2018. Zoals onder item 33 'Saldering' ook vermeld past AXA Bank Belgium deze saldering eveneens toe op repo's en reverse repo's transacties met tegenpartijen waarmee "master netting agreements" zijn afgesloten die saldering onder alle omstandigheden toelaten (2000 en 2011 versie). De impact van deze netting bedraagt 157,8 miljoen EURO;

Geconsolideerde Balans - Verplichtingen in '000 EUR	2019.12	2018.12	Toelichting
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	444.968	353.394	27
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.129.931	1.215.175	28
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs	25.179.667	23.868.409	29
Deposito's van kredietinstellingen	2.454	2.023	
Deposito's van andere dan kredietinstellingen	19.571.863	18.187.591	
In schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	4.716.902	4.821.556	
Achtergestelde verplichtingen	18.431	26.794	
Andere financiële verplichtingen	870.018	830.446	
Financiële verplichtingen verbonden aan overgedragen financiële activa	499.795		30
Derivaten gebruikt ter afdekking	58.394	68.500	22
Wijzigingen in de reële waarde van de afgedekte posities bij afdekking van het renterisico van een portefeuille			
Voorzieningen	240.151	233.775	31
Belastingverplichtingen	25.536	32.643	
Actuele belastingverplichtingen	25.332	29.142	16
Uitgestelde belastingverplichtingen	204	3.501	
Overige verplichtingen	45.408	35.658	32
Verplichtingen in groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandelenkapitaal terugbetaalbaar op zicht (coöperativen)			
TOTAAL VERPLICHTINGEN	**27.623.850**	**25.807.553**	

Tabel CBS.2

Geconsolideerde Balans - Eigen vermogen in '000 EUR	2019.12	2018.12	Toelichting
Geplaatst kapitaal	636.318	636.318	
Gestort kapitaal	636.318	636.318	
Opgevraagd niet-gestort kapitaal			
Agio			
Ander eigen vermogen	90.677	91.552	
Eigen-vermogenscomponent in samengestelde financiële instrumenten	90.000	90.000	
Overige	677	1.552	
Niet-gerealiseerde resultaten	-24.580	2.716	
Posten die niet opnieuw worden ingedeeld bij winst of verlies	-36.997	-26.298	
Reserve uit de herwaardering van materiële vaste activa			
Reserve uit de herwaardering van immateriële vaste activa			
Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen	-28.581	-18.609	
Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandeel van overige opgenomen baten en lasten van investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen			
Veranderingen in reële waarde van eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	961	931	
Afdekkingsineffectiviteit van reëlewaardeafdekkingen voor eigenvermogensinstrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat			
Veranderingen in reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan	-9.377	-8.620	
Posten die opnieuw kunnen worden ingedeeld bij winst of verlies	12.417	29.014	
Afdekkingsreserve van netto-investeringen in buitenlandse entiteiten (effectief deel)			
Reserve uit de omrekening van valuta			
Kasstroomafdekkingsreserve (effectief deel)			
reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	12.417	29.014	
Afdekkingsinstrumenten [niet aangewezen onderdelen]			
Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop			
Aandeel van overige opgenomen baten en lasten van investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen			
Reserves (met inbegrip van ingehouden winsten)	413.960	369.512	
<Ingekochte eigen aandelen>			
Baten uit het lopende jaar	49.624	44.937	
<Interimdividenden>			
Minderheidsbelang			
Reserves uit herwaardering			
Overige			
TOTAAL EIGEN VERMOGEN	**1.165.999**	**1.145.035**	35
TOTAAL VERPLICHTINGEN EN EIGEN VERMOGEN	**28.789.849**	**26.952.589**	

Tabel CBS.3

Aansluiting van reserve uit herwaardering van financiële activa tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

2019-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
Openingsbalans (lopend jaar)	39.657	-9.712	29.945
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-7.110	1.790	-5.320
Transfer van/naar P&L ten gevolge van terugname van waardeverminderingen	0	0	0
Transfer van/naar P&L ten gevolge van toename van waardeverminderingen	0	0	0
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	21.502	-5.413	16.089
Wisselkoersverschillen	0	0	0
aanpassingen tijdens de periode	-36.533	9.196	-27.337
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode			
Eindbalans	17.516	-4.139	13.377

Tabel CBS.4

2018-12	brutowaarde	taks impact	netto waarde
Eindbalans (vorig jaar)	63.675	-15.881	47.794
Impact IFRS 9	10.287	-2.574	7.713
Openingsbalans (lopend jaar)	73.962	-18.455	55.507
Investeringen in vorige periode			
Transfer van/naar P&L ten gevolge van verkopen	-1.276	325	-951
Transfer van/naar P&L ten gevolge van terugname van waardeverminderingen	-111	28	-83
Transfer van/naar P&L ten gevolge van toename van waardeverminderingen	0	0	0
Transfer van/naar P&L ten gevolge van wijzigingen in premie/discount	24.184	-6.164	18.020
Wisselkoersverschillen	1	0	1
aanpassingen tijdens de periode	-57.103	14.554	-42.549
Investeringen in huidige periode			
aanpassingen tijdens de periode			
Eindbalans	39.657	-9.712	29.945

Tabel CBS.5

Overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen

Bronnen van vermogensmutaties 2019.12 In '000 EUR	*Gestort kapitaal*	*Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten*	*Ander EV - Overige*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening*	*Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve*	*Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering in de overige onderdelen van het totaalresultaat*	*Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen*	*Eigen kredietrisico - financiële verplichtingen*	*Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop*	*Reserves (incl ingehouden winsten)*	*Baten uit het lopende jaar**	*TOTAAL EV*
Beginbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.552**	**0**	**0**	**29.945**	**-18.609**	**-8.620**	**0**	**369.512**	**44.937**	**1.145.035**
Kapitaalsverhoging												**0**
Uitgifte												**0**
Winst (verlies)											49.624	**49.624**
Toegekende dividenden												**0**
Wijziging in de reële waarde van gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)						-16.567						**-16.567**
Wijziging reële waarden			-875				-9.972	-757				**-11.604**
Kasstroomafdekking												**0**
Overdracht naar ingehouden winsten										44.448	-44.937	**-489**
Kapitaalvermindering												**0**
Overige												**0**
Eindbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**677**	**0**	**0**	**13.378**	**-28.581**	**-9.377**	**0**	**413.960**	**49.624**	**1.165.999**

Tabel CSCE.1

* waarvan voor 49,6 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

Bronnen van vermogensmutaties 2018.12 in '000 EUR	Gestort kapitaal	Ander EV - Samengestelde financiële instrumenten	Ander EV - Overige	Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit valutaomrekening	Niet gerealiseerde resultaten - kasstroomafdekkingsreserve	Niet gerealiseerde resultaten - reserve uit herwaardering in de overige onderdelen van het totaalresultaat	Actuariële winsten/verliezen mbt toegezegde pensioenregelingen	Eigen kredietrisico - financiële verplichtingen	Niet gerealiseerde resultaten - Die betrekking hebben op vaste activa en groepen activa die worden afgestoten, geclassificeerd als aangehouden voor verkoop	Reserves (incl ingehouden winsten)	Baten uit het lopende jaar*	TOTAAL EV
Eindbalans (vorig jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**47.794**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**384.780**	**41.437**	**1.163.192**
Impact IFRS 9 **						**7.713**				**-6.417**		**1.296**
Beginbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.469**	**0**	**0**	**55.507**	**-19.381**	**-19.225**	**0**	**378.363**	**41.437**	**1.164.488**
Kapitaalsverhoging												**0**
Uitgifte												**0**
Winst (verlies)											44.937	**44.937**
Toegekende dividenden										-50.000		**-50.000**
gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)						-25.562						**-25.562**
Wijziging reële waarden			83				772	10.605				**11.460**
Kasstroomafdekking												**0**
Overdracht naar ingehouden winsten										41.149	-41.437	**-288**
Kapitaalvermindering	0											**0**
Overige												**0**
Eindbalans (lopend jaar)	**636.318**	**90.000**	**1.552**	**0**	**0**	**29.945**	**-18.609**	**-8.620**	**0**	**369.512**	**44.937**	**1.145.035**

Tabel CSCE.2

Tabel CSCE.2

* waarvan voor 44,9 miljoen EUR toerekenbaar aan aandeelhouders van de moedermaatschappij.

Geconsolideerd kasstroomoverzicht

BEDRIJFSACTIVITEITEN	2019.12 in '000 EUR	2018.12 in '000 EUR
Nettowinst (-verlies)	**49.624**	**44.936**
Aanpassingen om nettowinst of -verlies te doen aansluiten bij de netto kasstromen met betrekking tot bedrijfsactiviteiten	**-100.728**	**12.263**
verliesrekening)		
Actuele en uitgestelde belastinglasten, opgenomen in de winst- en	19.995	14.916
Niet-gerealiseerde winst of verlies op wisselkoersverschillen		
Waarderingsresultaat via winst en verliesrekening	-120.723	-2.653
INVESTERINGS- EN FINANCIERINGSACTIVITEITEN	**-4.061**	**31.485**
Afschrijving	-6.975	6.182
Bijzondere waardeverminderingen	9.346	19.541
Netto voorzieningen	-6.432	5.762
Andere aanpassingen	**-12.063**	**5.686**
Kasstromen uit exploitatiewinsten voor wijzigingen in bedrijfsactiva en -verplichtingen	**-67.228**	**94.370**
Daling (stijging) van werkkapitaal (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**735.890**	**-215.665**
Daling (stijging)van bedrijfactiva (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**-749.266**	**186.057**
Daling (stijging) van zichtrekeningen bij centrale banken		
Daling (stijging) van financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	-1.368.592	-915.406
Daling (stijging) van tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het	588.402	614.304
Daling (stijging) van financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	29.341	473.515
Daling (stijging)van financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening		
Daling (stijging)van verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies		
Daling (stijging) van activa-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	9.360	49.968
Daling (stijging) van andere activa (definitie balans)	-7.777	-36.324

In de cijfers van 2018 werd het bedrag van – 2.237 (000) EUR opgenomen onder 'Daling (stijging) van zichtrekeningen bij centrale banken' verplaatst naar de bedrijfsverplichtingen onder 'Stijging (daling) van deposito's van kredietingstellingen & centrale banken' aangezien het hier verplichtingen (en géén activa) betrof ten aanzien van de Europese Centrale Bank.

BEDRIJFSACTIVITEITEN	2019.12 in '000 EUR	2018.12 in '000 EUR
Stijging (daling) van bedrijfsverplichtingen (met uitzondering van geldmiddelen en kasequivalenten):	**1.485.156**	**-401.722**
Stijging (daling) van deposito's van kredietinstellingen & centrale banken	988.643	-3.035
Stijging (daling) van deposito's (andere instellingen dan kredietinstellingen)	396.060	316.070
Stijging (daling) van in schuldbewijzen belichaamde schulden met inbegrip van obligaties	-104.654	607.009
Stijging (daling) van financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	208.369	-436.987
waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	-81.316	-165.259
Stijging (daling) van verplichtingen-derivaten, administratieve verwerking van afdekkingstransacties	-483.723	-287.888
Stijging (daling) van andere financiële verplichtingen	539.367	-437.599
Stijging (daling) van andere verplichtingen (definitie balans)	22.410	5.966
	668.662	**-121.296**
(Betaalde) terugbetaalde winstbelastingen	-6.959	-2.776
Netto kasstroom uit de bedrijfsactiviteiten	**661.703**	**-124.072**

INVESTERINGSACTIVITEITEN	2019.12 in '000 EUR	2018.12 in '000 EUR
(Contante betalingen om materiële vaste activa te verwerven)	-2.119	-1.377
Contante ontvangsten uit de verkoop van materiële vaste activa		
(Contante betalingen om immateriële vaste activa te verwerven)	-6.351	-5.510
Netto kasstroom uit investeringsactiviteiten	**-8.470**	**-6.887**

FINANCIERINGSACTIVITEITEN	2019.12 in '000 EUR	2018.12 in '000 EUR
(Betaalde dividenden)		-50.000
Contante ontvangsten uit de uitgifte van achtergestelde verplichtingen		
(Contante terugbetalingen van achtergestelde verplichtingen)	-8.362	-12.452
Contante ontvangsten uit de uitgifte van aandelen of andere eigenvermogen instrumenten		
Netto kasstroom uit financieringsactiviteiten	**-8.362**	**-62.452**
Gevolgen van wisselkoerswijzigingen op geldmiddelen en kasequivalenten		

	2019.12 in '000 EUR	2018.12 in '000 EUR
NETTOSTIJGING VAN GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN	**644.871**	**-193.410**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET BEGIN VAN DE PERIODE	**403.854**	**597.263**
GELDMIDDELEN EN KASEQUIVALENTEN AAN HET EINDE VAN DE PERIODE	**1.048.725**	**403.853**
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	70.595	68.170
Zichtrekeningen bij centrale banken	937.036	329.210
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	41.094	6.473
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		
Totale geldmiddelen en kasequivalenten aan het einde van de periode	**1.048.725**	**403.853**
Waaronder: bedrag van de geldmiddelen en kasequivalenten die door de onderneming worden aangehouden, doch niet beschikbaar zijn voor gebruik door de groep		
Niet-opgevraagde financieringsfaciliteiten (met uitsplitsing, indien deze informatie materieel is)		
Aanvullende informatie over de kasstromen uit de bedrijfsactiviteiten:		
Ontvangen rentebaten	2.000.012	2.096.150
Ontvangen dividenden	900	
Betaalde rentelasten	1.633.158	1.812.763

De geldmiddelen en kasequivalenten stegen in 2019 met 644,9 miljoen EUR, vooral door een stijging van de zichtrekeningen bij centrale banken (+ 607,8 miljoen EUR) en een stijging in de financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs (nostrorekeningen) ten bedrage van 34,6 mio €. Het weze opgemerkt dat het saldo, vooral dan op de rekeningen bij centrale banken, zéér volatiel is en aan grote fluctuaties onderhevig kan zijn afhankelijk van het dagdagelijkse beheer van de thesaurie en liquiditeit van de bank.

De bedrijfsactiviteiten hadden netto een positief effect op de geldmiddelen en kasequivalenten voor 661,7 miljoen EUR. Enerzijds dalen de kasstromen uit exploitatiewinsten met 67,2 miljoen EUR. Daarnaast stegen de kasstromen uit de wijzigingen van bedrijfsactiva en verplichtingen (werkkapitaal) netto met 735,9 miljoen EUR.

- De bedrijfsactiva stegen met 749,3 miljoen EUR wat leid tot een vermindering van de kasstromen. Deze stijging vind zijn oorzaak in de stijging van de financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs (+ 1.368,6 miljoen EUR) die vooral werd aangestuurd door de exceptionele stijging in kredietproduktie, deels gecompenseerd door de daling van tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met opname van de waarderingsresultaten in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) (- 588,4 miljoen EUR) waarvan de voornaamste oorzaak terug te vinden is in de verkoop van obligaties ten bedrage van 460 miljoen EUR.
- De bedrijfsverplichtingen stijgen met 1.485,2 miljoen EUR wat dan weer zorgt voor een aangroei van de kasstromen en dit vooral door :
    - Stijging van deposito's van kredietinstellingen & centrale banken : 988,6 miljoen EUR waarvan 500 miljoen EUR betrekking heeft op koop/verkoopovereenkomsten en 488 miljoen EUR te maken heeft met korte en lange termijn herfinancieringsoperaties met de Europese Centrale Bank
    - Stijging van deposito's van andere instellingen dan kredietinstellingen of centrale banken : 396,1 miljoen EUR
    - Daling van in schuldbewijzen belichaamde schulden wat betrekking heeft op de uitgifte van gedekte obligaties : - 104,6 miljoen EUR
    - Stijging van financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden : 208,4 miljoen EUR wat betrekking heeft op derivaten met betrekking tot onze intermediatie activiteit of derivaten die weliswaar een economische afdekking beoogen maar niet voldoen aan de IFRS afdekkingsvoorwaarden
    - Daling ten gevolge van afdekkingsverrichtingen (zowel op activa als passiva elementen) : - 483,7 miljoen EUR
    - Stijging van de andere financiële verplichtingen : 539,4 miljoen EUR waaronder een stijging van 605,8 miljoen EUR op gereglementeerde spaarrekening gecompenseerd met overige financiële verplichtingen

De investeringsactiviteiten zorgden voor een verdere daling van de geldmiddelen en kasequivalenten van 8,5 miljoen EUR, voornamelijk te situeren in de stijging van de immateriële vaste activa ingevolge de verschillende IT-projecten binnen de bank (+ 6,3 miljoen EUR).

De financieringsactiviteiten zorgden voor een daling van de geldmiddelen en kasequivalenten van – 8,4 miljoen EUR voledig toe te wijzen aan de terugbetaling van achtergestelde leningen.

Toelichting bij de Geconsolideerde Jaarrekening

1 Algemeen

AXA Bank Belgium, naamloze vennootschap naar Belgisch recht, met maatschappelijke zetel te 1000 Brussel, Troonplein 1, was per 31 december 2019 een 100% dochteronderneming van AXA SA.

De wettelijke consolidatiekring van AXA Bank Belgium omvat de Belgische bankactiviteiten, de dochterondernemingen AXA Belgium Finance B.V. en AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier) en de SPV Royal Street NV.

De volgende dochterondernemingen werden tijdens het boekjaar 2019 niet in de consolidatiekring opgenomen gezien hun te verwaarlozen betekenis (zie hierover meer in hoofdstuk 2.1 *Consolidatieprincipes*)

- Motor Finance Company NV
- Beran NV

Meer informatie met betrekking tot deze ondernemingen werd opgenomen onder hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*. De waarderingsmethode staat vermeld in hoofdstuk 20 *Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)*.

AXA Bank Belgium maakt deel uit van de AXA Groep, een toonaangevende internationale bank-verzekeraar van 100 miljoen klanten met 171.000 medewerkers in 61 landen. Wereldwijd is AXA het nummer 1 verzekeringsmerk en AXA Bank Belgium is in België een sterke financiële speler die in 2019 en die voor het 4de jaar op rij wordt beloond met verschillende Bank Awards, ditmaal voor beste bank en beste kantorennet . AXA Bank Belgium focust met haar klantgerichte aanpak op het proactief begeleiden van 800.000 klanten in de opbouw en beheer van hun vermogen. AXA Bank Belgium is de zesde Belgische bank naar balanstotaal en bekleedt een sterke positie in de markt van de woonkredieten. Beleggers kunnen bij AXA Bank Belgium terecht voor advies op maat en financiële begeleiding. Online en persoonlijk contact gaan bij AXA Bank Belgium hand in hand door de combinatie van haar sterk netwerk van zelfstandige bankagenten en gebruiksvriendelijke digitale tools.

2 Grondslagen voor financiële verslaggeving

2.1 Consolidatieprincipes

2.1.1 Algemeen

AXA Bank Belgium bezit op dit ogenblik dochterondernemingen, zijnde ondernemingen waarop volledige controle wordt uitgeoefend, en daarnaast ook een geassocieerde onderneming zoals vermeld onder hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*, die echter niet mee wordt geconsolideerd wegens de immaterialiteit.
In principe dienen alle dochterondernemingen integraal in de consolidatie opgenomen te worden.
In afwijking van dit principe heeft AXA Bank Belgium beslist, op basis van het relevantie- en het immaterialiteitsbeginsel, om bepaalde dochterondernemingen voor de toepassing van de IFRS Geconsolideerde Jaarrekening niet integraal op te nemen. Hierbij wordt een dochteronderneming wiens balanstotaal het vorige boekjaar lager is dan 0,15% van het balanstotaal van AXA Bank Belgium beschouwd als niet-materieel en als dusdanig niet mee opgenomen in de consolidatiekring, behoudens andersluidende beslissing van de Raad van Bestuur.
De dochterondernemingen AXA Belgium Finance BV, AXA Bank Europe SCF en de SPV Royal Street NV worden volledig geconsolideerd.

2.1.2 Aankoop entiteiten binnen AXA Groep

Wat betreft bedrijfscombinaties met andere entiteiten van de AXA Groep vallen deze entiteiten onder gemeenschappelijke controle. Als dusdanig zijn deze bedrijfscombinaties dan ook niet onderworpen aan IFRS 3 – *Bedrijfscombinaties*. AXA Bank Belgium past in dit geval een methode toe waaronder de geïntegreerde activa en verplichtingen dezelfde boekwaarde behouden dan in de gekochte entiteit. Aanpassingen worden alleen maar gedaan omwille van harmonisatie van boekhoudregels.

2.2 Financiële activa en verplichtingen

2.2.1 Opname en eerste waardering

AXA Bank Belgium heeft voornamelijk de volgende financiële activa op haar balans: leningen en vorderingen, obligaties en derivaten. Daarnaast beschikt AXA Bank Belgium over een zeer kleine aandelenportefeuille. Als financiële verplichtingen beschikt ze voornamelijk over deposito's, uitgegeven obligaties en achtergestelde verplichtingen en derivaten.

Obligaties worden gedefinieerd als verhandelbaar waardepapier dat renteopbrengsten genereert via coupons of rentekapitalisatie. Aandelen zijn contracten die het overblijvend belang in de activa van een entiteit omvatten na aftrek van alle verplichtingen.

Financiële activa en verplichtingen worden op de balans opgenomen op de datum waarop AXA Bank Belgium een contract afsluit voor het instrument, namelijk de afwikkelingsdatum voor leningen en vorderingen, deposito's, uitgegeven obligaties en achtergestelde leningen, en de transactiedatum voor alle andere financiële activa en verplichtingen (obligaties, aandelen, derivaten).

Financiële activa en verplichtingen worden initieel gewaardeerd tegen de reële waarde, plus of min transactiekosten en commissies die rechtstreeks verbonden zijn met de aanschaffing van het actief of de uitgifte van de verplichting. Voor leningen en vorderingen bevatten deze transactiekosten en commissies de acquisitiekosten betaald aan tussenpersonen, de dossierkosten aangerekend aan klanten en de wederbeleggingsvergoedingen aangerekend op hypotheekleningen. Voor obligaties en aandelen worden de transactiekosten en commissies om redenen van immaterialiteit niet toegevoegd aan de initiële reële waarde. De portefeuillecommissie op zicht- en spaarrekeningen wordt rechtstreeks in resultaat (provisies en vergoedingen) geboekt. De beheersvergoedingen op zichtrekeningen worden eveneens rechtstreeks in resultaat (provisies en vergoedingen) geboekt. Voorafbetaalde optiepremies ter compensatie van niet-nulwaarden bij de start maken deel uit van de reële waarde.

2.2.2 Classificatie en volgende waardering

2.2.2.1 Financiële activa: waarderingscategorieën

Financiële activa worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs, tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat ("other comprehensive income", OCI) of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, gebaseerd op zowel:

- het bedrijfsmodel dat AXA Bank Belgium gebruikt voor het beheer van de financiële activa, en
- de karakteristieken van de contractuele kasstromen uit de financiële activa.

De bedrijfsmodellen worden bepaald door de Raad van Bestuur op basis van de wijze waarop financiële activa worden beheerd om een bepaald doel te bereiken. De bepaling van de bedrijfsmodellen houdt rekening met ervaring uit het verleden aangaande frequentie, volume en tijdstip van verkopen, de redenen van de verkopen en de verwachtingen inzake toekomstige verkoopsactiviteiten, de wijze waarop de performance van de bedrijfsmodellen gerapporteerd worden aan de managers op sleutelposities, hoe de risico's worden beoordeeld en beheerd en hoe de managers worden vergoed.

Financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Een financieel actief wordt tegen geamortiseerde kostprijs gewaardeerd indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om de contractuele kasstromen te verkrijgen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor leningen en vorderingen en voor een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement.

De ontvangen rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Voor deze financiële activa wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Op deze financiële activa wordt een waardevermindering voor verwachte verliezen geboekt via resultaat.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Een obligatie wordt gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor het deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst.

De ontvangen rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Bij eerste opname van een aandeel dat niet aangehouden wordt voor handelsdoeleinden mag AXA Bank Belgium een niet-herroepbare keuze maken om de reëlewaardeschommelingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) op te nemen (met de uitzondering van dividenden die in winst of verlies opgenomen blijven – zie hieronder). Deze keuze gebeurt instrument per instrument. AXA Bank Belgium heeft van deze mogelijkheid gebruikgemaakt.

De dividenden worden opgenomen in de opbrengsten op het moment dat de onderneming het recht verkrijgt deze dividenden te ontvangen, het waarschijnlijk is dat het dividend zal worden ontvangen en dat het bedrag van het dividend betrouwbaar kan gemeten worden.

De wijzigingen in reële waarde van derivaten die deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen worden eveneens in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Alle andere financiële activa worden geclassificeerd als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, inclusief activa aangehouden voor handelsdoeleinden en derivaten die geen deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen.

Een financieel actief aangehouden voor handelsdoeleinden is een financieel actief dat hoofdzakelijk wordt verworven met het doel deze op korte termijn te verkopen of dat deel uitmaakt van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Daarnaast mag AXA Bank Belgium bij eerste opname een niet-herroepbare keuze maken om een financieel actief (dat voor het overige aan de voorwaarden voldoet om gewaardeerd te worden tegen geamortiseerde kostprijs of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)) aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies indien deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis. Na de eerste opname is een herclassificatie binnen deze categorie of naar een andere categorie niet meer mogelijk. AXA Bank Belgium heeft deze categorie niet gebruikt.

Voor deze financiële activa wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de ontvangen dividenden en waardeveranderingen omwille van wijzigingen in de reële waarde. Er wordt daarentegen geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en -verliezen.

Herclassificaties

Financiële activa kunnen enkel worden geherclassificeerd indien AXA Bank Belgium haar bedrijfsmodel voor het beheer van de financiële activa zou wijzigen. Toekomstige wijzigingen in een bedrijfsmodel kunnen enkel heel sporadisch voorkomen en moeten voortspruiten uit materiële externe of interne wijzigingen aan de activiteiten van AXA Bank Belgium die zichtbaar zijn voor externe partijen. Elke wijziging aan een bedrijfsmodel moet goedgekeurd worden door het ALCO-Comité (en formeel op een gedocumenteerde wijze goedgekeurd door alle interne partijen zoals Risk Management, Finance, IT, Operations, enz.) en bekrachtigd door de Raad van Bestuur. Na een wijziging van het bedrijfsmodel zal AXA Bank Belgium geen activiteiten meer doorvoeren op basis van het oude bedrijfsmodel.

Herclassificaties worden enkel prospectief doorgevoerd zonder aanpassing van eerder erkende winsten, verliezen of intresten:

- herclassificatie van geamortiseerde kostprijs naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: elke winst of verlies uit het verschil tussen de vorige geamortiseerde kostprijs en de reële waarde wordt in winst of verlies opgenomen
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies naar geamortiseerde kostprijs: de reële waarde bij herclassificatie is de nieuwe brutoboekwaarde
- herclassificatie van geamortiseerde kostprijs naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): elke winst of verlies uit het verschil tussen de vorige geamortiseerde kostprijs en de reële waarde wordt in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) naar geamortiseerde kostprijs: het financieel actief wordt geherclassificeerd tegen reële waarde op de herclassificatiedatum. Daarnaast wordt de gecumuleerde winst of verlies in overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) uit het eigen vermogen gehaald en gecorrigeerd op de reële waarde van het financieel actief op de herclassificatiedatum
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): het financieel actief blijft gewaardeerd tegen reële waarde
- herclassificatie van reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) naar reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: het financieel actief blijft gewaardeerd tegen reële waarde en de gecumuleerde winst of verlies in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) wordt geherclassificeerd van het eigen vermogen naar winst of verlies.

2.2.2.2 Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën

Financiële verplichtingen worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs of tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Alle deposito's, uitgegeven obligatieleningen (behalve EMTN's) en achtergestelde leningen worden gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

De betaalde rente wordt berekend op basis van de effectieve-rentemethode.

Voor deze financiële verplichtingen wordt in de resultatenrekening een onderscheid gemaakt tussen de rentemarge en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden en derivaten die geen deel uitmaken van gekwalificeerde kasstroomafdekkingen worden gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Een financiële verplichting aangehouden voor handelsdoeleinden is een financiële verplichting die hoofdzakelijk wordt aangegaan met het doel deze op korte termijn terug te kopen of die deel uitmaakt van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Daarnaast mag AXA Bank Belgium bij eerste opname een niet-herroepbare keuze maken om een financiële verplichting (die voor het overige aan de voorwaarden voldoet om gewaardeerd te worden tegen geamortiseerde kostprijs) aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies indien deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis. Bovendien mag AXA Bank Belgium, indien een contract een of meerdere in het contract besloten derivaten bevat, het gehele hybride contract aanwijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, behalve:

- als het (de) in het contract besloten deriva(a)t(en) niet leid(t)(en) tot een belangrijke wijziging van de kasstromen die anders door het contract vereist zouden zijn of;
- als het duidelijk is, zonder of met geringe analyse, dat de scheiding van het (de) in een contract besloten deriva(a)t(en) niet is toegestaan.

AXA Bank Belgium heeft gebruikgemaakt van deze mogelijkheid in het geval van uitgegeven EMTN's (European Medium Term Notes).

Voor deze laatste categorie heeft AXA Bank Belgium ervoor geopteerd om alle wijzigingen in reële waarde op te nemen in winst of verlies, met uitzondering van de wijzigingen in het kredietrisico van de verplichting (DVA, debit valuation adjustment) die in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) worden opgenomen.

Voor deze financiële verplichtingen wordt in de resultatenrekening geen onderscheid gemaakt tussen gerealiseerde meer- en minderwaarden en waarderingswinsten en -verliezen.

Herclassificaties

Financiële verplichtingen worden nooit geherclassificeerd.

2.2.2.3 Geamortiseerde kostprijs

De geamortiseerde kostprijs is de waarde die wordt toegekend aan een financieel actief of een financiële verplichting bij initiële opname, verhoogd of verlaagd met de cumulatieve afschrijving op basis van de effectieve-rentemethode van elk verschil tussen het initiële bedrag en het bedrag op de vervaldag en, voor financiële activa, de waardeverminderingen.

De effectieve rente is de rente die de verwachte stroom van toekomstige geldbetalingen of -ontvangsten tijdens de verwachte looptijd van het financiële instrument, exact disconteert tot de brutoboekwaarde van het financieel actief of de geamortiseerde kostprijs van de financiële verplichting. Bij de berekening van de effectieve rente, schat AXA Bank Belgium de verwachte cashflows rekening houdend met alle contractuele bepalingen van het financiële instrument (bijvoorbeeld voorafbetaling, verlenging, call- en gelijkaardige opties) zonder rekening te houden met de verwachte kredietverliezen.

2.2.2.4 Berekening van de reële waarde

De "reële waarde" is de prijs die zou worden ontvangen om een actief te verkopen of die zouden worden betaald om een verplichting over te dragen in een regelmatige transactie tussen marktdeelnemers op de waarderingsdatum.

De berekening van de reële waarde gaat ervanuit dat de transactie tot verkoop van het actief of tot het overdragen van de verplichting plaatsvindt in de hoofdmarkt van het actief of de verplichting, of bij gebrek aan een hoofdmarkt, de meest voordelige markt voor het actief of de verplichting.

Indien beschikbaar berekent AXA Bank Belgium de reële waarde van een instrument op basis van de genoteerde prijs in een actieve markt voor dat instrument (= "niveau 1"). Een markt wordt beschouwd als actief indien de transacties voor dat actief of die verplichting plaatsvinden met voldoende frequentie en volume zodat continu prijsinformatie beschikbaar is.

Indien geen genoteerde prijzen beschikbaar zijn gebruikt AXA Bank Belgium waarderingstechnieken die het gebruik van relevante en verifieerbare inputs (= "niveau 2") maximaliseren en niet-verifieerbare inputs (= "niveau 3") minimaliseren. De gekozen waarderingstechniek omvat alle factoren die marktdeelnemers zouden gebruiken bij het waarderen van een transactie.

De reële waarde bij aanschaf van een financieel instrument is normaal de overeengekomen transactieprijs. Indien AXA Bank Belgium echter oordeelt dat de reële waarde verschillend is van deze transactieprijs en indien de reële waarde bepaald werd op niet-observeerbare elementen worden deze dag 1-wijzigingen uitgesteld. Deze wijzigingen dienen dan afgeschreven over de looptijd van het onderliggende instrument of tot het moment dat observeerbare prijzen beschikbaar komen.

2.2.2.5 Bijzondere waardeverminderingen

Algemeen principe

AXA Bank Belgium boekt verwachte kredietverliezen op financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs en tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI), op financiële garanties en op uitgegeven kredietverplichtingen aan de hand van een waardvermindering voor een bedrag gelijk aan:

- de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit gebeurtenissen in verband met het financieel instrument die zich zouden kunnen voordoen gedurende de 12 maanden na de rapporteringsdatum) ("stap 1"); of
- de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon (verwachte kredietverliezen die voortvloeien uit alle mogelijke wanbetalingen over de hele looptijd van het financieel instrument) ("stap 2").

"Stap 3" (probleemdossiers) bevat alle financiële instrumenten waarvoor een objectieve indicatie van waardevermindering bestaat en stemt overeen met alle instrumenten met wanbetaling.

De rente wordt verschillend berekend naargelang de waardeverminderingsstatus van het actief. In het geval van een financieel actief waarvoor geen objectieve inschatting van waardevermindering bestaat op de rapporteringsdatum ("stappen 1 en 2"), wordt de renteopbrengst berekend op basis van de effectieve rente op het brutobalansbedrag. Op een financieel actief dat als "credit-impaired" beschouwd wordt ("stap 3"), worden de renteopbrengsten berekend op basis van de effectieve rente berekend op de geamortiseerde kostprijs, namelijk het brutobedrag min eventuele waardeverminderingen.

Op financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies en op aandelen die opgenomen worden in de categorie "Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)" worden geen bijzondere waardeverminderingen geboekt.

Voor kredietverplichtingen en financiële garanties wordt de datum dat voor AXA Bank België contractueel de onherroepelijke verbintenis begint, beschouwd als de startdatum voor de toepassing van de regels inzake bijzondere waardeverminderingen.

Stappen 1 en 2

Significante verhoging van het kredietrisico

Op elke rapporteringsdatum bepaalt AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen voor een financieel instrument op basis van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon indien er een significante stijging is vastgesteld van het kredietrisico sedert toekenning van het krediet. Indien op de rapporteringsdatum het kredietrisico van een financieel instrument niet significant gestegen is sinds de eerste opname, bepaalt AXA Bank Belgium het bedrag aan waardeverminderingen op basis van de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden. Indien de criteria voor een berekening op basis van een levenslange tijdshorizon niet langer gelden, worden de waardeverminderingen opnieuw berekend op basis van een tijdshorizon van 12 maanden.

In de retailportefeuille gebruikt AXA Bank Belgium de "probability of default" als criterium om te bepalen of er een significante stijging is van het kredietrisico. AXA Bank Belgium transfereert daarbij alle financiële instrumenten waarvan de "probability of default" over 12 maanden tussen de eerste opname en de rapporteringsdatum gestegen is met een relatief bedrag en tot een maximum. Bijkomende triggers zijn dan meer dan 30 dagen betalingsachterstand en tolerantiemaatregelen ("forbearance") of de negatieve vermelding in de Belgische Kredietcentrale. In de niet-retailportefeuille wordt een significante stijging van het kredietrisico bepaald op basis van de rating van de financiële instrumenten, namelijk een daling met een minimaal aantal "notches" sinds de aankoopdatum en tot een bepaald absoluut niveau (meestal beneden "investment grade").

Laag kredietrisico

AXA Bank Belgium beschouwt het kredietrisico van een financieel instrument als laag indien het financieel instrument

- een laag risico op wanbetaling heeft
- de ontlener een sterke capaciteit heeft om aan zijn kasverplichtingen te voldoen in de nabije toekomst rekening houdend met wijzigingen in de economische en bedrijfsomstandigheden die de mogelijkheid van de ontlener om aan zijn kredietverplichtingen te voldoen zou kunnen verminderen.

Meer bepaald worden niet-retailblootstellingen die als "investment grade" gerangschikt zijn (BBB- en hoger) op de datum van afsluiting automatisch in stap 1 (verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden) opgenomen. Voor overheidsblootstellingen wordt dit verlaagd tot BB- en hoger. In de retailportefeuille worden leningen en vorderingen evenwel nooit automatisch beschouwd als "met laag kredietrisico". Bijgevolg worden al die leningen en vorderingen onderworpen aan een test voor significante stijging van het kredietrisico.

Inputs, veronderstellingen en waarderingstechnieken

De sleutelelementen in de berekening van de verwachte kredietverliezen ("expected credit losses", ECL) zijn de volgende variabelen:

- kans op wanbetaling ("probability of default", PD): de kans op wanbetaling van een tegenpartij over een bepaalde tijdshorizon;
- gemiddeld verlies bij wanbetaling ("loss given default", LGD): percentage van uitstaand bedrag bij wanbetaling (EAD) dat als verlies opgetekend wordt bij wanbetaling van de tegenpartij;
- uitstaand bedrag bij wanbetaling ("exposure at default", EAD): bedrag aan welke de bank is blootgesteld ingeval van wanbetaling van de tegenpartij.

Deze parameters worden voor de retailportefeuille in het algemeen afgeleid uit intern ontwikkelde statistische modellen en andere historische gegevens. Ze worden aangepast om rekening te houden met toekomstgerichte informatie. Prudentiële voorzichtigheid zal daarbij worden uitgefilterd.

Voor de niet-retailportefeuille worden deze parameters afgeleid uit historische gegevens en aangepast naar statistisch betekenisvolle parameters. Hierbij dient aangestipt dat de niet-retailportefeuille enkel bestaat uit "high investment grade" en doorgaans gewaarborgde posities: overheids- en supranationale obligaties, reverse repo's en secured loans. Daardoor zijn de verwachte kredietverliezen niet-materieel.

Twee soorten PD's worden gebruikt bij het berekenen van de ECL's:

- PD's over 12 maanden – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt binnen een periode van 12 maanden (of gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument indien die minder is dan 12 maanden). Dit zal gebruikt worden om de ECL's over een tijdshorizon van 12 maanden te berekenen;
- PD's over de volledige looptijd – Dit is de geschatte waarschijnlijkheid dat een wanbetaling plaatsvindt gedurende de resterende looptijd van het financieel instrument. Dit zal gebruikt worden om de ECL's over de volledige looptijd te berekenen.

Voor de retailportefeuille leidt AXA Bank Belgium de marginale PD over een tijdshorizon van 12 maanden af van het IRB-model van Basel ("Internal Ratings Based") met de nodige aanpassingen om ervoor te zorgen dat deze resulteert in de best mogelijke inschatting. In deze modellen maakt AXA Bank Belgium gebruik van klant- en contract-specifieke informatie die het mogelijk maken om de kredietportefeuille te groeperen in klassen waarbinnen de kredieten een gelijkaardig risico hebben voor wanbetaling.

De PD over de volledige looptijd wordt bepaald door een toekomstige inschatting van de marginale PD's gedurende de verschillende tijdsstappen door rekening te houden met toekomstgerichte macro-economische informatie (regressiemodel). Bovenop de toekomstgerichte macro-economische variabelen wordt een geschatte "target PD" op lange termijn gebruikt waarnaar de marginale PD na een bepaalde tijd zal convergeren. De typisch in tijd afnemende PD-evolutie voor bepaalde portefeuilles zoals de hypotheekleningen wordt in aanmerking genomen.

De EAD voor de retailportefeuille wordt bepaald op basis van een schatting van de uitstaande bedragen op een toekomstige standaarddatum, terwijl voor de niet-retailportefeuille het bruto uitstaande bedrag gebruikt wordt.

AXA Bank Belgium heeft geen "revolving" producten. De EAD voor producten met gewone aflossing wordt als volgt bepaald:

- Balansproducten: voor producten met gewone aflossing is het onder IFRS 9 noodzakelijk om de aflossingscurve van elk krediet te bepalen. Voor de balansproducten wordt het correcte kasstroomschema afgeleid uit de contractuele gegevens. Aflossingstabellen worden op elke rapporteringsdatum door de IFRS 9-berekeningsmodule opgesteld voor alle standaard krediettypes:

    - Aflossing met vaste afbetalingen
    - Aflossing met vaste kapitaalterugbetalingen
    - "Bullet"-kredieten

  De aflossing wordt opgesteld op basis van de exacte afbetalingsfrequentie (maandelijks, trimestrieel, enz.).

- Gestructureerde gemengde producten: deze hebben geen vaste vervaldag maar hangen af van een aantal gedragsmatige activiteiten (meestal het geval bij kredietkaarten, kredietlijnen, enz.). Deze worden daarom gemodelleerd met een specifiek "until further notice"-contracttype, met name eigenlijk een "bullet"-kasstroomschema met een lange looptijd en een jaarlijks verloop. Voor producten zonder duidelijke vervaldag wordt een veronderstelling gemaakt.

Er wordt gebruikgemaakt van een kredietconversiefactor (CCF) voor kredieten die nog niet volledig zijn opgenomen.

De LGD wordt bepaald op basis van het verschil tussen de contractuele verschuldigde kasstromen en de kasstromen die AXA Bank Belgium verwacht te ontvangen, inclusief die komende van zekerheden. Voor hypotheekleningen worden "loan-to-value"-ratio's gebruikt als sleutelparameter voor het bepalen van de LGD. Daarvoor worden prognoses van vastgoedprijsindexen gebruikt. Daarbovenop worden expertopinies gebruikt om de gemiddelde jaarlijkse groei van de vastgoedprijsindex in te schatten.

Voor de materiële segmenten zijn er twee LGD-modellen, naargelang het krediet al dan niet ingedekt is door een hypotheek. Indien wel wordt de LGD berekend op basis van het hypotheekmodel; indien niet op basis van het niet-hypotheekmodel.

Voor het hypotheekmodel hangen de "Loss Given Recovery" (LGR) en de "Probability of Cure" (PC) af van de "Loan-to-Value" (LTV) van het krediet. De LTV van een krediet is de verhouding van alle blootstellingen van een klant tegenover de gerelateerde waarborgen. De LTV wordt herberekend voor elke periode en voor elk scenario omdat het kredietbedrag evolueert door de aflossingen, en de waarborgen door de evolutie van de vastgoedprijzen. De LGR houdt rekening met het disconteringseffect en de kosten. De verwachte recuperaties op een krediet worden eveneens gedisconteerd op basis van het tijdstip in de toekomst.

Voor het niet-hypotheekmodel hangt de LGD af van de oorspronkelijke looptijd van het krediet en de verstreken looptijd (YOB, "Years on Book"). De YOB wordt berekend op basis van het aantal maanden die verstreken zijn sedert de toekenning van het krediet en de scoring van het krediet in het LGD-model.

AXA Bank Belgium leidt de op de balans erkende verwachte kredietverliezen af uit een verdiscontering van de verwachte verliezen (op basis van de effectieve rente), de contractuele betalingen en mogelijke voorafbetalingen, met aanpassingen voor gemiste betalingen in de periode die de wanbetaling voorafging.

De verwachte kredietverliezen over de gehele looptijd worden berekend als een kansgewogen gemiddelde gebaseerd op 3 scenario's: een gemiddeld positief scenario, een basisscenario en een gemiddeld negatief scenario.

Groepering

Het modelleren van de parameters gebeurt op een collectieve basis. De financiële instrumenten worden gegroepeerd op basis van gemeenschappelijke risicokenmerken zoals

- type van instrument
- kredietrisicoratings
- type van onderpand
- "loan-to-value"-ratio voor retailhypotheekleningen
- datum van initiële boeking
- resterende looptijd
- aantal jaren in de boeken.

De groeperingen worden regelmatig herzien om ervoor te zorgen dat de verschillende groepen homogeen blijven.

Toekomstgerichte informatie

AXA Bank Belgium gebruikt 3 jaar toekomstgerichte informatie.

In de retailportefeuille omvatten de gebruikte economische scenario's de volgende reeksen van kernindicatoren:

- werkloosheidsgraad
- groei bruto nationaal product
- evolutie van de vastgoedprijzen

De weerhouden macro-economische kernindicatoren zijn diegene die statistisch het meest relevant zijn volgens de macro-economische modellen van AXA Bank Belgium. Een reeks macro-economische factoren werden getest en de relatie ervan met de wanbetalingsratio's ("default rates") van AXA Bank Belgium beoordeeld. Op die basis werden de meest geschikte kernindicatoren weerhouden die het risico weergeven. Bovendien zijn de macro-economische kernindicatoren ook degene die aanbevolen werden door experten van AXA Bank Belgium (zoals de "Loan-to-Value" voor de LGD). Bij de verdere monitoring van de IFRS 9-outputs worden de "point in time"-schattingen bovendien voortdurend vergeleken met de reële "point in time"-bedragen (die de "observed point in time" bevatten).

Stap 3

Retail

De definitie van wanbetaling van AXA Bank Belgium is in lijn met Richtlijn (EU) No 575/2013, de richtlijnen van de Europese Bankautoriteit (EBA) inzake tolerantiemaatregelen en wanbetaling en de "Capital Requirements Regulation" van Basel III[1]. AXA Bank Belgium heeft de definities van "wanbetaling" ("default"), "met waardevermindering" ("credit-impaired") en "probleemvordering" ("non-performing") op elkaar afgestemd.

AXA Bank Belgium merkt een financieel actief in de retailportefeuille aan als "wanbetaling" als aan een of meer van de volgende voorwaarden voldaan is:

- "Unlikely to pay": de ontlener zal vermoedelijk niet aan zijn volledige kredietverplichtingen kunnen voldoen, zonder rekening te houden met mogelijk verhaal van AXA Bank Belgium zoals zekerheden;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand op een materiële kredietverplichting tegenover AXA Bank Belgium;
- "Pre-litigation" (onzeker/"précontentieux"-PCX): de ontlener heeft meer dan 90 dagen betalingsachterstand en maakt deel uit van een herstelplan;
- "Litigation" (dubieus/"contentieux"-CX): de ontlener is 9 maanden langer in "pre-litigation" of het krediet is beëindigd.

Gebruikte veronderstellingen voor de herstellingsratio ("cure rate"):

- "Unlikely to pay": de ontlener bevindt zich niet meer schuldherschikking (tolerantiemaatregelen, "forbearance"), de ontlener heeft een betalingsachterstand van minder dan 30 dagen;
- 90 dagen betalingsachterstand: de ontlener heeft een betalingsachterstand van minder dan 90 dagen;
- "Pre-litigation": geen achterstallen meer;
- "Litigation": onherroepelijke procedure

Proefperiode ("probation period"):

- "Unlikely to pay": ingeval van tolerantiemaatregelen van minstens 2 jaar sinds classificatie als "non-performing/facility granted";
- "Pre-litigation": 6 maanden (geen herinnering meer ontvangen sinds 6 maanden)

De elementen die in beschouwing genomen worden in de inschattingen van wanbetaling en de belangrijkheid ervan kunnen wijzigen in de tijd om rekening te houden met wijzigingen in wetgeving, marktpraktijken, …

Niet-retail

AXA Bank Belgium merkt een financieel actief in de niet-retailportefeuille aan als "wanbetaling" van zodra wanbetaling wordt vastgesteld op basis van de contractvoorwaarden.

[1] De definitie van wanbetaling zal conform de vereisten van deze richtlijnen in 2020 verder aangepast en geïmplementeerd worden

Aanvaardbaar kredietrisico

Bij retail heeft elke portefeuille een afzonderlijke set van toekenningsrichtlijnen, waaronder

- product: doel van de faciliteit, maximumbedrag, maximumduur
- scoring: een score "probability of default" wordt toegekend gebaseerd op verschillende karakteristieken. Op basis van die score wordt een beslissing genomen tot weigering of toekenning. In bepaalde gevallen kan het management of een analist deze beslissing aanpassen indien ze tot de bevinding komen dat met bepaalde elementen geen rekening gehouden werd.
- budgetanalyse: als een algemene regel moet het maandelijks beschikbare inkomen de maandelijkse afbetaling overschrijden met een bepaald vast bedrag
- waarborgen: soorten waarborgen en minimumbedrag

Bij niet-retail:

- portefeuilles "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen" en "aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop": de beleggingsrichtlijnen van AXA Bank Belgium laten niet toe om obligaties te kopen met een lagere rating dan "BBB". Indien een obligatie voorheen een hogere rating had en verlaagd werd tot een niveau lager dan "BBB" moet het Wholesale Risk Committee beslissen of de oude positie aangehouden wordt of niet.
-
- reverse repo's: enkel gereguleerde financiële instellingen met een rating van "A-" of hoger komen in aanmerking als tegenpartij voor reverse repo's
-
- deposito's bij banken: AXA Bank Belgium mag geen deposito's plaatsen bij banken zonder onderpand. AXA Bank Belgium houdt nostrorekeningen aan voor haar verrichtingen met verschillende banken maar zo minimaal mogelijk en verricht geen deposito's met die banken
-
- de Raad van Bestuur van AXA Bank Belgium heeft bovendien een geschikt beleggingsraamwerk vastgelegd:
    - de blootstelling aan een groep van met elkaar verbonden uitgevers mag niet een bepaald percentage van het kapitaal overschrijden, afhankelijk van de kredietwaardigheid
    - voor nieuwe beleggingen mag de blootstelling aan een groep van met elkaar verbonden uitgevers niet 25% van de totale portefeuille overschrijden
    - obligaties uitgegeven door het Belgische Koninkrijk vormen een uitzondering op die regels omdat ze nodig kunnen zijn om het basisrisico te vermijden in hypotheekafdekkingen
    - bijkomende beperkingen zijn van kracht, zoals in de aard van de uitgever, beperkingen in looptijden, maximale RWA, enkel EUR als munt, enz.

Tolerantiemaatregelen

Tolerantiemaatregelen bestaan uit concessies aan een kredietnemer die te kampen heeft of op het punt staat te kampen te hebben met financiële moeilijkheden. Er kunnen enkel tolerantiemaatregelen worden genomen wanneer er wederzijdse overeenkomst is bereikt tussen de kredietnemer en de bank over deze maatregelen. Concessies zijn wijzigingen aan de modaliteiten van een kredietfaciliteit of een volledige of gedeeltelijke herfinanciering ten gunste van de kredietnemer, die worden toegekend wanneer de kredietnemer financiële moeilijkheden heeft. Deze gunst zou niet worden toegekend mocht de schuldenaar geen financiële moeilijkheden kennen. Concessies kunnen (en niet moeten) aanleiding geven tot een verlies voor de kredietverlener en houden meestal een wijziging van de voorwaarden van de kredietovereenkomst in.

De kredietblootstelling van de bank met betrekking tot een kredietnemer wordt herzien naar aanleiding van specifieke gebeurtenissen. Bij deze gelegenheid wordt een risicobeoordeling gemaakt door experts die zich hiervoor kunnen laten bijstaan door ratingmodellen. Deze beoordeling wordt uiteindelijk overgemaakt aan het bevoegde beslissingsniveau. Zodra een concessie zal worden of wordt verleend aan een kredietnemer, moeten de volgende situaties beschouwd worden als belangrijke aanwijzingen dat de kredietnemer in financiële moeilijkheden verkeert. Financiële moeilijkheden verwijzen naar de situatie waarbij de schuldenaar beschouwd wordt als zijnde niet in staat de voorwaarden van een krediet ("twijfelachtige schuld") na te komen. Financiële moeilijkheden moeten altijd op klantenniveau worden geëvalueerd. De concessie moet vervolgens gecatalogeerd worden als een tolerantiemaatregel wanneer:

1. de gewijzigde faciliteit minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de wijziging ervan meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig is (zonder dat ze in wanbetaling is) of ze zou zonder de wijziging meer dan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig zijn;

2. de kredietnemer op het ogenblik van toekenning van bijkomende schuld of in de buurt van het ogenblik waarop bijkomende schuld wordt toegekend, tezelfdertijd betalingen van hoofdsom of intresten voor een ander krediet in AXA Bank Belgium verricht dat minstens een keer gedurende de drie maand voorafgaand aan de herfinanciering ervan 30 dagen geheel of gedeeltelijk achterstallig was;
3. latente tolerantieclausules gebruikt worden voor kredietnemers die 30 dagen achterstallig zijn, of die zonder de uitoefening van deze clausules 30 dagen achterstallig zouden zijn.

Wanneer er geen aanwijzingen zijn dat de schuldenaar in financiële moeilijkheden verkeert, mag de concessie niet worden behandeld als opgegeven. Bijvoorbeeld, wanneer de klant vraagt om zijn rentevoet te verlagen omdat hij anders zijn lening moet opzeggen, dan is dit geen tolerantie zelfs al gaat het om een concessie.

De tolerantiecategorie met betrekking tot renderende blootstellingen kan worden gestopt wanneer aan alle volgende voorwaarden is voldaan:

1. de faciliteit wordt als renderend beschouwd;
2. er is een proefperiode van minimaal 2 jaar verstreken vanaf de datum waarop de tolerantiefaciliteit als renderend of toegekend werd beschouwd;
3. er werden gedurende minstens de helft van de proefperiode regelmatig betalingen verricht van het volledig voorziene bedrag;
4. geen van de blootstellingen aan de schuldenaar is meer dan 30 dagen achterstallig op het einde van de proefperiode (= minimale periode tijdens welke een faciliteit gecatalogeerd moet worden als opgegeven).

Definitief verlies

Kredieten en obligaties zullen (volledig of gedeeltelijk) afgeboekt worden wanneer er geen realistische mogelijkheid is tot terugvordering. Dit zal het geval zijn wanneer AXA Bank Belgium ervan uitgaat dat de ontlener onvoldoende activa of inkomensbronnen heeft die voldoende kasstromen zouden kunnen genereren om de betrokken bedragen terug te kunnen betalen. Afgeboekte bedragen kunnen echter nog steeds het voorwerp uitmaken van invorderingsactiviteiten in lijn met de betrokken procedures van AXA Bank Belgium.

2.2.2.6 Administratieve verwerking van afdekkingstransacties (“hedge accounting”)

AXA Bank Belgium heeft ervoor geopteerd om de afdekkingsprincipes van IAS 39 – *Financiële instrumenten – erkenning en waardering* te blijven toepassen in de plaats van die van IFRS 9 – *Financiële instrumenten*.

AXA Bank Belgium merkt bepaalde voor risicobeheer aangehouden derivaten aan in gekwalificeerde afdekkingsrelaties. Bij het afsluiten van de afdekking documenteert AXA Bank Belgium formeel de relatie tussen het afdekkingsinstrument en de afgedekte instrumenten, inclusief de doelstelling ten aanzien van risicobeheer en de strategie bij het aangaan van de afdekkingsrelatie, evenals de methode die zal gebruikt worden om de effectiviteit van de afdekkingsrelatie te bepalen.

De volgende soorten afdekkingen worden door AXA Bank Belgium gebruikt:

- Reëlewaardeafdekkingen (“fair value hedges”): afdekkingen van het risico van veranderingen in de reële waarde van een opgenomen actief of verplichting (een micro-reëlewaardeafdekking, “micro fair value hedge”) of van een portefeuille van opgenomen activa of verplichtingen (een macro-reëlewaardeafdekking, “macro fair value hedge”) die verband houden met een bepaald risico en die invloed zou kunnen hebben op de winst of het verlies.

    - Micro-reëlewaardeafdekking: de voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt de wijziging in reële waarde die betrekking heeft op het afgedekte risico geboekt op het financiële instrument. Die wijziging in reële waarde wordt rechtstreeks in winst of verlies opgenomen. De wijziging in reële waarde van de overeenstemmende derivaten wordt eveneens rechtstreeks in winst of verlies opgenomen. Van zodra de afdekking niet meer effectief is wordt ze stopgezet en worden de waardeaanpassingen – in het geval van schuldinstrumenten – afgeschreven over de resterende looptijd van het instrument door aanpassing van de effectieve rente.

    - Macro-reëlewaardeaanpassing: de voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt de wijziging in reële waarde die betrekking heeft op het afgedekte risico van een referentiebedrag geboekt op de portefeuille van onderliggende financiële instrumenten. Deze wijziging in reële waarde wordt afgeschreven. Op basis van IFRS mag de afschrijving starten van zodra een waardewijziging heeft plaatsgevonden. De afschrijving mag niet later beginnen dan vanaf wanneer het afgedekte instrument niet meer wordt aangepast voor wijzigingen in de reële waarde met betrekking tot het afgedekte risico. AXA Bank Belgium heeft beslist om de afschrijving te starten bij het beëindigen

van de afdekking. De wijziging in reële waarde van de overeenstemmende derivaten wordt rechtstreeks in winst of verlies opgenomen.

- Kasstroomafdekkingen ("cash flow hedges"): afdekkingen van de mogelijke variabiliteit in kasstromen die toe te rekenen is aan een bepaald risico dat is verbonden met een opgenomen actief of verplichting of een zeer waarschijnlijke verwachte toekomstige transactie en die invloed zou kunnen hebben op de winst of het verlies. De voortdurende effectiviteit van de afdekking wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Gedurende elke effectieve periode wordt het effectieve gedeelte van de wijziging in reële waarde van het afdekkingsinstrument (het derivaat) uitgesteld in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) en wordt het niet-effectieve gedeelte in winst of verlies opgenomen. Van zodra de afdekking niet meer effectief is wordt ze stopgezet. Het uitgestelde bedrag blijft uitgesteld via de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) tot op het ogenblik dat de verwachte toekomstige transactie plaatsvindt, waarna de resultaten symmetrisch met die van het afgedekte risico in winst of verlies worden opgenomen.

2.2.2.7 In contracten besloten derivaten

Een in een contract besloten derivaat is een component van een samengesteld contract dat tevens een niet-afgeleid basiscontract bevat. Het gevolg is dat sommige kasstromen uit het samengestelde instrument op dezelfde wijze veranderen als die van een losstaand derivaat.

Indien een samengesteld contract een basiscontract bevat dat een financieel actief is, geldt de regelgeving in punt 2.2.2.1 voor het gehele samengestelde contract.

Indien een samengesteld contract een basiscontract bevat dat een financiële verplichting is, wordt een in een contract besloten derivaat afgescheiden van het basiscontract en als een derivaat geboekt als, en alleen als:

- er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract
- een afzonderlijk instrument met dezelfde voorwaarden als het in het contract besloten derivaat zou voldoen aan de definitie van een derivaat
- het samengestelde instrument wordt niet tegen reële waarde gewaardeerd met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies (dat wil zeggen een derivaat dat is besloten in een tegen reële waarde gewaardeerde financiële verplichting met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wordt niet afgezonderd).

Indien het contract evenwel een of meer in het contract besloten derivaten bevat en het basiscontract een financiële verplichting is, mag AXA Bank Belgium beslissen om het gehele samengestelde contract aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, voor zover aan de voorwaarden vermeld in hoofdstuk 2.2.2.2 Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën, onderwerp "Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies" voldaan is.

2.2.2.8 Afboeking

Financiële activa

AXA Bank Belgium boekt een financieel actief af van de balans wanneer de contractuele rechten op de kasstromen van het financieel actief aflopen, dan wel dat ze de contractuele rechten op de ontvangst van de kasstromen uit het financieel actief overdraagt in een transactie waarin nagenoeg alle risico's en opbrengsten als eigenaar van het financieel actief worden overgedragen, of waarin AXA Bank Belgium nagenoeg alle risico's en opbrengsten noch overdraagt noch behoudt en geen controle over het financieel actief behoudt.

Bij het afboeken van het financieel actief wordt het verschil tussen de boekwaarde van het actief en de som van de ontvangen vergoeding en de cumulatieve winst of het cumulatieve verlies dat in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) was opgenomen (behalve voor aandelen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)) opgenomen in winst of verlies als gerealiseerde meer- of minderwaarde.

AXA Bank Belgium sluit transacties af waarbij ze activa die op de balans staan overdraagt, maar alle of nagenoeg alle risico's en opbrengsten van de overgedragen activa of een gedeelte ervan behoudt. In zulke gevallen worden de overgedragen activa niet afgeboekt. Voorbeelden van zulke transacties zijn effectenleningen en repo's.

Financiële verplichtingen

AXA Bank Belgium boekt een financiële verplichting af wanneer de contractuele verplichtingen nagekomen of ontbonden worden, dan wel vervallen.

2.2.2.9 Presentatie

Saldering

Financiële activa en financiële verplichtingen worden gesaldeerd en het nettobedrag wordt op de balans opgenomen als en alleen als AXA Bank Belgium een in rechte afdwingbaar recht heeft om de bedragen te salderen en voornemens is om ze op nettobasis af te wikkelen of de vordering op hetzelfde moment te realiseren dat de verplichting wordt afgewikkeld.

Inkomsten en uitgaven worden bruto opgenomen behalve voor de handelsportefeuille waarvoor de resultaten gesaldeerd worden.

Overige presentatieregels

Voor rentedragende financiële instrumenten wordt de rente in de rentemarge opgenomen, met andere woorden apart van de waarderingsresultaten (voor financiële instrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies) en van de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

Voor alle financiële instrumenten, met uitzondering van degene die gewaardeerd worden tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies, worden de waarderingsresultaten en de gerealiseerde meer- en minderwaarden afzonderlijk gepresenteerd.

Voor financiële instrumenten gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wordt geen onderscheid gemaakt tussen de waarderingsresultaten en de gerealiseerde meer- en minderwaarden.

2.3 Eigen vermogen

De waardering van de bestanddelen van het eigen vermogen gebeurt tegen kostprijs.

Ingekochte eigen aandelen worden in mindering gebracht van het eigen vermogen voor de aanschaffingsprijs, inclusief rechtstreeks toewijsbare marginale transactiekosten.

Dividenden worden van het eigen vermogen afgetrokken wanneer zij betaalbaar worden gesteld.

2.4 Verstrekte financiële waarborgen

De eerste opname van de verstrekte financiële waarborgen in de balans gebeurt op de contractdatum. Ze geschiedt tegen de reële waarde, welke in de regel overeenstemt met de ontvangen vergoeding voor het verstrekken van de financiële waarborg. Indien de ontvangen premie niet overeenstemt met de marktpraktijken wordt het verschil met de reële waarde onmiddellijk in winst of verlies genomen.

Vooreerst wordt de ontvangen premie pro rata temporis afgeschreven over de looptijd van het contract. Dit geschiedt op een “contract per contract”-basis. Vervolgens wordt nagegaan (op portefeuillebasis) of er geen voorziening dient aangelegd voor eventuele of zekere uitwinningen. Deze voorziening wordt gedisconteerd indien de impact materieel is.

De uitboeking geschiedt bij het verstrijken van de termijn. In het geval van uitwinning zal de verstrekte waarborg worden uitgeboekt voor het gewaarborgde bedrag, dat opgebouwd werd via de voorziening.

2.5 Commissieopbrengsten

Op basis van IFRS 15 – *Opbrengsten uit contracten met klanten* gebeurt de opname van commissieopbrengsten in de resultatenrekening op basis van een vijfstappenplan:

- identificatie van de overeenkomst met de klant: bij AXA Bank Belgium zijn dit voornamelijk verstrekte diensten voor het aanhouden van rekeningen, betalingsverrichtingen, uitgiften en plaatsingen, aan- en verkopen van effecten, het aanhouden van kluizen en effectenrekeningen en verstrekte financiële garanties. In principe leidt elke transactie tot 1 overeenkomst met de klant.
- identificatie van de leveringsverplichtingen in de overeenkomst (beschrijving van de dienst zoals hierboven vermeld).

- bepalen van de transactieprijs, namelijk het bedrag dat per verstrekte dienst aangerekend wordt. Bij AXA Bank Belgium is hierbij geen sprake van performance fees, niet-cashvergoedingen of financieringscomponenten.
- allocatie van de transactieprijs over de leveringsverplichtingen in de overeenkomsten.
- boeken van de opbrengst wanneer of als de entiteit voldoet aan de leveringsverplichting.

Op basis van deze elementen worden de commissieopbrengsten voor het aanhouden van rekeningen, kluizen en effectenrekeningen in principe gespreid in de resultatenrekening opgenomen over de looptijd van de verstrekte dienst, terwijl de commissieopbrengsten voor betalingsverrichtingen, uitgiften en plaatsingen, aan- en verkopen van effecten en verstrekte financiële garanties in een keer opgenomen in de resultatenrekening op het tijdstip waarop de verstrekte dienst geleverd wordt.

2.6 Omrekenings- en valutakoersverschillen

De presentatiemunt van AXA Bank Belgium is de euro.

De functionele munt is de euro voor de moedermaatschappij en de dochters (alle gelokaliseerd in de Eurozone).

2.6.1 Omrekening van monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Monetaire bestanddelen zijn aangehouden valuta-eenheden alsook activa en verplichtingen die ontvangen of betaald moeten worden in een vast of vast te stellen aantal valuta-eenheden. Bedoeld worden vooral de vastrentende effecten, de leningen en vorderingen en de deposito's en schulden.

Bij de opname in de balans worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in de functionele valuta tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

Maandelijks heeft een monetair waarderingsproces op saldobasis plaats, waarbij alle uitstaande monetaire saldi in deviezen worden omgerekend tegen de slotkoers. Alle positieve en negatieve verschillen worden opgenomen winst of verlies, ongeacht de waarderingscategorie waartoe de monetaire bestanddelen behoren.

Bij de uitboeking worden monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.6.2 Omrekening van niet-monetaire bestanddelen in de functionele valuta

Niet monetaire bestanddelen zijn bestanddelen andere dan monetaire. Het gaat hier vooral om de niet-vastrentende effecten.

Bij de opname in de balans worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

Het periodieke niet-monetaire herwaarderingsproces verschilt naargelang de waarderingscategorie:

1. voor niet-monetaire bestanddelen gewaardeerd tegen kostprijs geldt dat eens de omrekening in euro is gebeurd deze waarde in euro behouden blijft tot de verwijdering uit de balans;
2. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorieën "Activa en verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies" geldt een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reëlewaardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden opgenomen in winst of verlies;
3. voor niet-monetaire bestanddelen behorende tot de waarderingscategorie "Financiële activa tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)" geldt eveneens een periodieke herwaardering van de reële waarde, die bestaat uit twee componenten: het reëlewaardeverschil en het wisselresultaat. Beide componenten worden uitgesteld in het eigen vermogen. Indien een negatieve waardering als bijzondere waardevermindering dient geboekt, worden beide componenten uit het eigen vermogen geboekt en getransfereerd naar winst of verlies.

Bij de uitboeking worden niet-monetaire bestanddelen in vreemde valuta omgerekend in euro tegen de dagkoers op transactiedatum of de spotkoers van de onderliggende wisselverrichting.

2.7 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen en voorzieningen

2.7.1 Voorwaardelijke rechten en verplichtingen

Voorwaardelijke rechten (activa) worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting indien een instroom van economische voordelen waarschijnlijk is.

Voorwaardelijke verplichtingen worden niet opgenomen in de balans; ze worden wel vermeld in de toelichting, tenzij de mogelijkheid van een uitstroom van middelen die economische voordelen in zich houden zeer onwaarschijnlijk is.

2.7.2 Voorzieningen

Voorzieningen worden enkel aangelegd indien er een bestaande verplichting bestaat als gevolg van een gebeurtenis in het verleden, die op een betrouwbare wijze kan worden geschat en waarvan de uitgave meer waarschijnlijk is dan niet.

De bestaande verplichting kan in rechte afdwingbaar zijn of een feitelijke verplichting zijn.

Voorzieningen worden opgenomen voor hun beste schatting, rekening houdende met risico's en onzekerheden en eventuele toekomstige gebeurtenissen; ze worden verdisconteerd, indien de impact van de tijdswaarde materieel is.

Te ontvangen schadevergoedingen die in verband staan met aangelegde voorzieningen, worden geboekt als actief.

Op elke balansdatum worden voorzieningen herzien en aangepast, ofwel om rekening te houden met de tijdswaarde (opgebouwd via financiële kosten), ofwel om deze te verhogen (in het geval van een tekort aan voorziening) ofwel om deze terug te nemen (in het geval van een overtollige voorziening).

De voorziening zal enkel gebruikt worden voor de uitgave waarvoor ze aangelegd was.

2.8 Personeelsverloningen

De personeelsverloningen worden ten laste genomen in het jaar waarin de prestaties verricht werden.

Voor de kortetermijnpersoneelsverloningen die binnen het jaar na de afsluitingsdatum betaald worden zoals salarissen, vergoedingen voor sociale zekerheid, ziekteverlof, vakantiegeld en bonussen, worden voorzieningen aangelegd die niet verdisconteerd worden.

Voor de langetermijnpersoneelsverloningen die geen pensioenplannen zijn, zoals loopbaanonderbreking, premies voor 25 en 35 jaar dienst, bonussen of andere beloningen die slechts betaald worden meer dan 1 jaar na de afsluitingsdatum, geldt een berekening van de contante waarde van de brutoverplichtingen; de actuariële verschillen als gevolg van periodieke herziening van de schattingen en veronderstellingen worden onmiddellijk opgenomen in winst of verlies. Bij AXA Bank Belgium vallen de pensioenplannen onder de pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen.

Het bedrag dat wordt opgenomen als een nettoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten bestaat uit het nettototaal van de volgende bedragen:

1. de contante waarde van de brutoverplichting uit hoofde van toegezegde-pensioenrechten op de balansdatum, waarbij gebruik gemaakt wordt van de "projected unit credit"-methode;
2. verminderd met de reële waarde op de balansdatum van eventuele fondsbeleggingen waaruit de verplichtingen direct moeten worden afgewikkeld.

Laatstgenoemde fondsbeleggingen kunnen zowel activa betreffen als verzekeringscontracten.

Periodiek worden de veronderstellingen en schattingen herzien en aangepast.

Winsten of verliezen op de belangrijke inperking of afwikkeling van een toegezegde-pensioenregeling worden opgenomen op het moment dat de inperking of afwikkeling plaatsvindt.

Ontslagvergoedingen, inclusief brugpensioen, worden slechts opgenomen van zodra ze tegenstelbaar zijn. Ook hier geldt een discontering indien de vergoeding verder verwijderd is dan 1 jaar vanaf de balansdatum.

2.9 Winstbelastingen

2.9.1 Courante belastingen

Over de verslagperiode verschuldigde en verrekenbare belastingen aangaande lopende en voorgaande perioden worden, in zoverre ze nog niet zijn betaald, opgenomen als een verplichting.

Indien het bedrag dat al betaald is, met betrekking tot lopende en voorgaande perioden, groter is dan het bedrag dat over deze perioden is verschuldigd, wordt het saldo opgenomen als een actief.

2.9.2 Uitgestelde belastingen

Uitgestelde belastingverplichtingen worden in de balans geboekt voor alle tijdelijke belastbare verschillen. Zij worden aangelegd:

- via resultaat indien het onderliggende tijdelijke verschil ook via resultaat wordt opgenomen;
- via het eigen vermogen als het onderliggende tijdelijke verschil ook via het eigen vermogen wordt opgenomen.

Uitgestelde belastingactiva met betrekking tot fiscaal overdraagbare verliezen of overdraagbaar belastingkrediet worden slechts in de balans geboekt als de tijdelijke verrekenbare verschillen effectief zullen kunnen verrekend worden in overeenstemming met de fiscale lokale regels.

Overige uitgestelde belastingactiva worden steeds in de balans geboekt omdat ervan uitgegaan wordt dat deze tijdelijke verrekenbare verschillen steeds effectief zullen kunnen verrekend worden.

Indien vervolgens uit een periodieke afsluiting blijkt dat de uitgestelde belastingactiva niet meer kunnen verrekend worden, wordt een waardecorrectie geboekt voor het niet-recupereerbare bedrag. Deze waardecorrectie wordt periodiek herzien en eventueel wordt de waardecorrectie geheel of gedeeltelijk teruggenomen indien nieuwe gegevens beschikbaar zijn met betrekking tot de verrekenbaarheid.

Voor boekhouddoeleinden geschiedt compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen slechts voor zover de aard van de winstbelasting en de vervaldagen gelijkaardig zijn en dit per fiscale entiteit.

Voor presentatiedoeleinden geschiedt de compensatie tussen uitgestelde belastingactiva en uitgestelde belastingverplichtingen per fiscale entiteit.

Het uitstaande saldo van de uitgestelde belastingactiva of uitgestelde belastingverplichtingen wordt periodiek geherwaardeerd om rekening te houden met veranderingen in aanslagvoeten en/of belastingwetgeving van de fiscale entiteit.

Activa of verplichtingen als gevolg van winstbelastingen worden niet verdisconteerd.

2.9.3 Schatting van uitgestelde belastingen

Met betrekking tot uitgestelde belastingvorderingen en hun realiseerbaarheid, wordt het volgende onderscheid gemaakt:

Uitgestelde belastingvordering opgenomen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Deze belastingvorderingen worden geboekt op:

- aanpassingen met betrekking tot de gebruikte actuariële veronderstellingen voor de berekening van de voorzieningen rond pensioenplannen;
- de waarderingsresultaten op de derivaten gebruikt bij kasstroomafdekkingen;
- de waarderingsresultaten op de effecten die worden geclassificeerd onder de categorie “tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)”

Aangezien geen sprake is van een waardevermindering van de vordering, betekent dat impliciet dat geen kredietverliezen op schuldinstrumenten worden verwacht. Dergelijke vordering moet dus worden beschouwd als zijnde volledig realiseerbaar.

Uitgestelde belastingvordering als gevolg van een verschil van het tijdstip van boekhoudkundige en fiscale verwerkingen (o.a. fiscale verliezen)

Een uitgestelde belastingvordering wordt opgenomen voor zover wordt verwacht dat toekomstige fiscale winsten beschikbaar zullen zijn die zowel voor het verrekenbaar tijdelijk verschil kunnen worden aangewend als tevens ook voor het ongebruikte fiscaal verrekenbare tegoed.

2.10 Materiële vaste activa

Er is geen activering van de onder een operationele leasing bekomen materiële vaste activa en de huurlasten worden lineair gespreid ten laste genomen in resultaat over de looptijd van de leasetermijn.

De initiële opname van de onder een financiële leasing bekomen materiële vaste activa gebeurt voor de reële waarde en de contante waarde van de minimale leasebetalingen. Initieel rechtstreeks toe te wijzen kosten gerelateerd aan de acquisitie worden eveneens geactiveerd. De financieringskosten worden in resultaat opgenomen op basis van de impliciete rente.

De initiële opname van gekochte materiële vaste activa gebeurt tegen de aanschaffingsprijs plus de bijkomende toe te wijzen kosten en de rechtstreeks toe te wijzen transactiekosten. Financieringskosten gedurende de constructieperiode worden geactiveerd, indien materieel.

De daaropvolgende waardering gebeurt tegen afgeschreven kostprijs, die rekening houdt met afschrijvingen en een periodieke test voor bijzondere waardevermindering.

Voor de afschrijvingen wordt er rekening gehouden met een restwaarde en de nuttige economische gebruiksduur. In principe dient voor de afschrijving van gebouwen rekening gehouden met de componentenmethode. Omwille van het immaterialiteitsbeginsel enerzijds en om anderzijds ook rekening te houden met de opgelegde waarderingsregels van de moedermaatschappij heeft AXA Bank Belgium beslist om voorlopig de opsplitsing in componenten niet toe te passen.

Voor de test voor bijzondere waardevermindering wordt op elke rapporteringsdatum, voor gebouwen en terreinen, de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijvingen, vergeleken met de schattingswaarde vastgesteld op basis van een onafhankelijke expertise:

- wanneer het niet-gerealiseerde verlies lager is dan 15%, wordt geen bijzondere waardevermindering geboekt;
- indien het niet-gerealiseerde verlies meer dan 15% is, wordt de “discounted future cash flows”-methode toegepast.

Wanneer de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen lager is dan de boekwaarde, wordt een bijzondere waardevermindering geboekt voor een bedrag gelijk aan het verschil tussen:

- de kostprijs onder aftrek van de geboekte afschrijvingen;
- de hoogste van de onafhankelijke expertise en de waarde gebaseerd op de verdisconteerde toekomstige kasstromen.

Nadat een verlies voor bijzondere waardevermindering werd geboekt voor een gebouw, wordt de resterende afschrijvingstabel aangepast.

Indien daarna de onafhankelijke expertise meer dan 15% hoger is dan de nettoboekwaarde, wordt de bijzondere waardevermindering teruggenomen voor een bedrag dat overeenkomt met het verschil tussen:

- de nettoboekwaarde,
- de laagste van de onafhankelijke expertise en de kostprijs na aftrek van de geboekte afschrijving (berekend op basis van de bestaande afschrijvingstabel voor de bijzondere waardevermindering), maximaal voor de voorheen geboekte waardecorrectie.

Vervolgens wordt de resterende afschrijvingstabel herzien.

Materiële vaste activa aangehouden voor verkoop worden gewaardeerd tegen de laagste waarde van de boekwaarde (kostprijs min de voorheen al geboekte afschrijvingen) en de reële waarde min de verkoopkosten. Dergelijke materiële vaste activa worden niet langer meer afgeschreven en worden afzonderlijk gepresenteerd op de balans.

Afschrijvingen geboekt tijdens het boekjaar en gebaseerd op hun verwachte economische looptijd (lineaire methode):

- terreinen voor eigen gebruik: worden niet afgeschreven
- gebouwen voor eigen gebruik: 3%
- inrichting gebouwen: 10%
- IT-materiaal: 20%
- meubilair, installaties: 10%
- niet-informaticamachines en rollend materieel: 20%.

2.11 Immateriële vaste activa

Oprichtingskosten worden onmiddellijk ten laste genomen, tenzij ze gerelateerd kunnen worden als transactiekost aan een actief of een verplichting.

De activering van gekochte immateriële activa die voldoen aan de opnamecriteria (toekomstige economische voordelen en betrouwbare meting) en waarvan de gebruiksduur het jaar overstijgt, gebeurt tegen de aanschaffingswaarde, inclusief bijkomende kosten en rechtstreeks toewijsbare transactiekosten. Software waarvoor een jaarlijkse licentie wordt betaald, wordt niet geactiveerd.

De immateriële activa worden volledig afgeschreven, lineair gespreid over hun economische looptijd:

- Oprichtingskosten: onmiddellijk via resultaat
- Software voor eigen gebruik, gekocht van derden: 10 tot 20%
- Intern ontwikkelde software: 10 tot 20%

In het geval van intern gegenereerde software geldt dat een immaterieel actief dat voortvloeit uit de ontwikkeling (of uit de ontwikkelingsfase van een intern project) pas wordt geactiveerd als en slechts als alle onderstaande punten kunnen aangetoond worden:

1. de technische uitvoerbaarheid om het immaterieel actief te voltooien, zodat het beschikbaar zal zijn voor gebruik;
2. de intentie om het immaterieel actief te voltooien en te gebruiken;
3. het vermogen om het immaterieel actief te gebruiken;
4. hoe het immaterieel actief waarschijnlijke toekomstige economische voordelen zal genereren;
5. de beschikbaarheid van adequate technische, financiële en andere middelen om de ontwikkeling te voltooien en het immaterieel actief te gebruiken;
6. het vermogen om de uitgaven die aan het immaterieel actief kunnen worden toegerekend tijdens zijn ontwikkeling betrouwbaar te waarderen.

Kosten die hier niet aan voldoen, evenals kosten van onderzoek (research) worden niet geactiveerd.

Begrippen:

- onderzoeksfase: activiteiten gericht op het verkrijgen van nieuwe kennis; de zoektocht naar toepassingen van onderzoeksbevindingen of andere kennis; de zoektocht naar alternatieven voor toestellen, producten, processen, systemen of diensten; formulering, ontwerp, evaluatie en uiteindelijke selectie van mogelijke alternatieven voor nieuwe of verbeterde toestellen, producten, processen, systemen of diensten.
- ontwikkelingsfase: ontwerp, bouw en tests van pre-productie- of pre-gebruiksprototypes en -modellen; ontwerp van nieuwe toestellen, producten, processen, systemen en diensten; ontwerp, bouw en bediening van een specifieke testomgeving; ontwerp, bouw en tests van een gekozen alternatief.

Immateriële vaste activa worden getest op bijzondere waardeverminderingen.

- AXA Bank Belgium beoordeelt, op elke balansdatum, of er een indicatie van waardevermindering is. Indien een dergelijke indicatie bestaat, zal de bank de realiseerbare waarde van het actief schatten. De realiseerbare waarde van het actief is de hoogste van de reële waarde minus verkoopkosten of de gebruikswaarde van het actief.
- Indien de realiseerbare waarde van het actief lager is dan de boekwaarde, wordt de boekwaarde van het actief tot de realiseerbare waarde verlaagd door een waardevermindering.
- Als er een indicatie is dat een actief kan worden verminderd, wordt de realiseerbare waarde van het individuele actief geschat. Als het niet mogelijk is de realiseerbare waarde van het individuele actief te schatten, dient een entiteit de realiseerbare waarde van de kasstroomgenererende eenheid (“cash generating unit”) te bepalen waartoe het actief behoort.

- Ongeacht of er een indicatie is van waardevermindering, moet de immateriële activa met een onbepaalde gebruiksduur jaarlijks voor waardevermindering worden getest. De test gebeurt door vergelijking van de boekwaarde met haar realiseerbare waarde. Deze regel geldt ook voor activa die, op de balansdatum, nog niet in gebruik worden.

2.12 Overige activa en verplichtingen

De opname in de balans van niet-operationele debiteuren en crediteuren gebeurt op de datum van terbeschikkingstelling.

De overige activa worden opgenomen voor de nominale waarde van de vordering verminderd met een eventuele bijzondere waardevermindering.

De overige verplichtingen worden opgenomen voor de nominale schuldwaarde.

2.13 Bijkomende informatie

2.13.1 Gebeurtenissen na balansdatum

Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die bestonden op de balansdatum (bijvoorbeeld bijkomende informatie over reeds gemaakte schattingen), zullen een aanpassing van de jaarrekening vereisen, indien materieel.

Gebeurtenissen na balansdatum die wijzen op omstandigheden die ontstonden na de balansdatum (bijvoorbeeld evolutie van de dollar of de reële waarde van effecten), zullen geen aanpassing vereisen in de balans, de winst- en verlies, de staat met de mutaties in het eigen vermogen of het kasstroomoverzicht. Indien echter materieel, wordt informatie geleverd over de aard en de geschatte financiële impact om te vermijden dat de jaarrekening misleidend zou kunnen zijn.

2.13.2 Tussentijdse financiële rapportering

Er is geen specifieke tussentijdse financiële rapportering; de onderneming publiceert enkel jaarlijks haar cijfers.

2.13.3 Wijzigingen in de schattingen en in de waarderingsgrondslagen

Indien het moeilijk is om te beslissen of het gaat om een schattingswijziging dan wel een wijziging in de waarderingsgrondslag, wordt op basis van de IFRS-regelgeving, geopteerd voor een schattingswijziging.

Een schattingswijziging wordt prospectief toegepast. Voor zover een schattingswijziging leidt tot wijzigingen in activa en verplichtingen, of betrekking heeft op een component van het eigen vermogen, wordt deze wijziging verwerkt in de periode waarin de wijziging heeft plaatsgevonden, door de boekwaarde van het betreffende actief, de desbetreffende verplichting of de desbetreffende component van het eigen vermogen te wijzigen.

In het geval van een wijziging in de waarderingsgrondslag dient deze retrospectief te worden toegepast.

Wanneer het praktisch niet haalbaar is om de periodegebonden gevolgen te bepalen van een wijziging in een grondslag voor financiële verslaggeving op vergelijkende informatie van een of meer voorgaande verslagperioden, wordt de nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving toegepast op de boekwaarde van activa en verplichtingen vanaf het begin van de vroegste periode (de vroegste periode kan de verslagperiode zijn) waarvoor retrospectieve toepassing mogelijk is. Hierbij wordt voor die periode het beginsaldo van elke desbetreffende component van het eigen vermogen dienovereenkomstig aangepast.

Wanneer het praktisch niet haalbaar is om het cumulatieve effect, aan het begin van de verslagperiode, van de toepassing van een nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving op alle voorgaande verslagperioden te bepalen, wordt de vergelijkende informatie aangepast om de nieuwe grondslag voor financiële verslaggeving prospectief toe te passen vanaf het vroegste tijdstip waarop dit praktisch haalbaar is.

In deze gevallen wordt een bijkomende documentatie hieromtrent geleverd in de toelichting.

3 Toepassing van IFRS bij AXA Bank Belgium

De Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium werd opgesteld in overeenstemming met de "International Financial Reporting Standards" (IFRS-standaarden) - met inbegrip van de "International Accounting Standards" (IAS-standaarden) en Interpretaties - per 31 december 2019 zoals aanvaard binnen de Europese Unie.
Grondslagen voor financiële verslaggeving die verder niet specifiek vermeld worden, stemmen overeen met de IFRS-standaarden zoals aanvaard binnen de Europese Unie.

3.1 Wijziging in de grondslagen voor financiële verslaggeving

De grondslagen voor financiële verslaggeving zoals toegepast door AXA Bank Belgium in de Geconsolideerde Jaarrekening 2019 zijn ongewijzigd tegenover vorig jaar.

Gezien de toch aanzienlijke impact op de grondslagen van vorig jaar herhalen we hier toch nog even dat AXA Bank Belgium IFRS 9 – *Financiële instrumenten* toepast vanaf 1 januari 2018.

IFRS 9 heeft ook belangrijke wijzigingen aangebracht aan IFRS 7 – *Financiële instrumenten – informatieverschaffing*. AXA Bank Belgium heeft deze wijzigingen doorgevoerd in de tabellen en commentaren in de Geconsolideerde Jaarrekening 2018.

Zoals toegelaten door IFRS 9 had AXA Bank Belgium een onderdeel van IFRS 9 vervroegd toegepast in 2017, namelijk de erkenning in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) van de wijzigingen in het eigen kredietrisico ("Debit Value Adjustments') op financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

Op basis van een keuzemogelijkheid voorzien in de IFRS 9-standaard heeft AXA Bank Belgium beslist om vanaf het boekjaar 2018 "hedge accounting" verder toe te passen onder IAS 39 – *Financiële instrumenten – erkenning en waardering*.

3.2 Toepassingsdatums

Hieronder vindt U een overzicht van de impact van de wijzigingen met betrekking tot de IFRS-standaarden. Daar waar melding wordt gemaakt van de Groep dient dit gelezen te worden als de consolidatiekring van AXA Bank Belgium met als moedermaatschappij AXA Bank Belgium.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en voor het eerst van toepassing op 1 januari 2019:

- De nieuwe standaard IFRS 16 – *Leaseovereenkomsten*, gepubliceerd op 13 januari 2016 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2019. Deze standaard voert een eenvormige boekingswijze op de balans in voor leasingnemers. De impact is voor AXA Bank Belgium niet-materieel (enkel een beperkt aantal leasingwagens en een erfpachtovereenkomst voor een gering bedrag).

- Aanpassing aan standaard IFRS 9 – *kenmerken van vervroegde terugbetaling met negatieve compensatie*. Deze aanpassing laat toe om financiële activa die bij vervroegde terugbetaling mogelijkheden voorzien die leiden tot terugbetaling van een bedrag dat lager is dan het openstaand kapitaalbedrag en opeisbare intresten, de zogenaamde negatieve compensatie voor de vervroegde terugbetaling, toch op te nemen onder de waarderingscategorie 'financiële activa gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs' of 'financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI). AXA Bank Belgium heeft echter momenteel geen dergelijke financiële activa in zijn bezit.

- Aanpassing aan standaard IAS28 – *Investeringen op lange termijn in geassocieerde ondernemingen en joint ventures*. Dit verduidelijkt dat ondernemingen die investeringen op lange termijn in geassocieerde ondernemingen of joint ventures in hun boeken opnemen, zonder evenwel de vermogensmutatiemethode toe te passen, dit dienen te doen met toepassing van IFRS 9 alvorens enige verliezen of waardeverminderingen te erkennen volgens toepassing van IAS28. Gezien de immaterialiteit past AXA Bank Belgium IAS28 momenteel niet toe op haar geassocieerde ondernemingen. Eventuele waarderingsresultaten worden opgenomen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

- Aanpassing aan standaard IAS19 – Pensioenplanwijziging, inperking of afwikkeling verduidelijkt hoe ondernemingen de pensioenkost dienen te bepalen wanneer een verandering – een wijziging, inperking of afwikkeling – aan een toegezegdepensioenregeling plaats heeft. Hier zal ~~wel~~ mee rekening worden gehouden indien dergelijke veranderingen plaatsvinden.

- *Cyclus jaarlijkse verbeteringen aan IFRS-standaarden 2015 – 2017*: kleine aanpassingen aan IFRS 3 Bedrijfscombinaties, IFRS 11 gezamenlijke overeenkomsten, IAS12 Winstbelastingen, IAS23 Financieringskosten die echter géén onmiddellijke impact hebben op of buiten het toepassingsdomein van AXA Bank Belgium vallen.

- *IFRIC23 Onzekerheden over de behandeling van winstbelastingen* stipuleert hoe de gevolgen van onzekerheden met betrekking tot winsbelasting in de boekhouding dienen opgenomen te worden in het geval dat het onduidelijk is hoe de belastingwetgeving in een bepaalde omstandigheid of transactie dient toegepast te worden of indien het onduidelijk is dat de belastingadministratie de door de onderneming toegepaste behandeling zou aanvaarden. AXA Bank Belgium maakt echter reeds gebruik van in deze interpretatie omschreven veronderstellingen en methodes.

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties, gepubliceerd, aanvaard binnen de Europese Unie en van toepassing vanaf een later boekjaar:

- *Wijzigingen aan verwijzingen in standaarden naar het raamwerk voor de opstelling en presentatie van jaarrekeningen.* Hierbij werden standaarden, begeleidende documentatie of andere documenten die verwijzingen bevatten naar het raamwerk voor de opstelling en presentatie van jaarrekeningen aangepast aan de in 2018 uitgegeven versie van dit raamwerk

- *Definitie van materialiteit :* hierbij werd voornamelijk wijzigingen aangebracht aan IAS1 en IAS8 en hieruit volgende aanpassingen aan overige standaarden om het begrip omtrent de definitie van materialiteit te verbeteren. Deze verduidelijkingen zullen ongetwijfeld helpen bij toekomstige materialiteitsbeoordelingen maar momenteel zien we géén onmiddellijke impact bij AXA Bank Belgium

- *Definitie van bedrijf* : verduidelijkt de definitie van bedrijf met als doel ondernemingen bij te staan bij de beoordeling of een transactie als een bedrijfscombinatie of als een aanschaf van activa in de boekhouding dient opgenomen.

- De nieuwe standaard IFRS 17 – *Verzekeringscontracten*, gepubliceerd op 18 mei 2017 en voor de IASB van toepassing vanaf 1 januari 2022. Deze standaard legt de principes vast van erkenning, waardering, presentatie en informatieverschaffing van verzekeringscontracten die binnen het toepassingsgebied van de standaard vallen.

  Gezien de bank geen eigen verzekeringsactiviteiten uitvoert en de aard van de overige wijzingen wordt verwacht dat de impact voor AXA Bank Belgium minimaal zal zijn

- Wijziging aan de standaarden IFRS 9, IAS39 en IFRS7 – *Hervorming referentierentevoeten (fase 1) heeft als doelstelling de onzekerheden die zijn ontstaan ingevolge de wereldwijde implementatie van deze nieuwe referentierentevoeten, die momenteel nog steeds in uitvoering is, op te vangen. Deze hervorming geschiedt, naargelang de bevoegde jurisdicties, in verschillende snelheden en kan bijgevolg leiden tot onzekerheden wat betreft het gebruik van deze toekomstige referentierentevoeten en hun impact op de financiële rapportering. De IASB heeft hierbij onderscheid gemaakt tussen :*
  - *Eventuele problemen met betrekking tot de periode voorafgaande aan de vervanging van deze referentierentevoeten (fase 1)*
  - Eventuele problemen met betrekking tot de vervanging zelf van deze referentierentevoeten (fase 2)

  Terwijl de IASB momenteel nog bezig is met het consultatieproces rond fase 2 heeft zij, gezien de hoogdringendheid, voorrang gegeven aan fase 1. Deze fase 1 ontfermt zich enkel over de vereisten met betrekking tot de administratieve verwerking van afdekkingstransacties die gaan over de analyse van toekomstige verwachtingen :

  a. De vereiste met betrekking tot het 'zeer waarschijnlijk zijn' bij kasstroomafdekking
  b. De verwachting omtrent de effectiviteit van de indekking, zowel prospectief als retro-spectief voor wat betreft IAS39
  c. Afzonderlijke identificeerbare risico-onderdelen

  Fase 1 voorziet in verplicht te gebruike specifieke tijdelijke vrijstellingen voor de hiervoor vermelde voorwaarden indien men botst op onzekerheden ten gevolge van de hervorming van die refentierentevoeten waarbij men vooral tijdelijk van de veronderstelling mag uitgaan dat de wijziging in referentierentevoeten géén impact heeft op deze vereisten.

Behoudens deze specifieke wijzigingen blijven de overige vereisten met betrekking tot de administratieve verwerking van afdekkingstransacties ongewijzigd.

AXA Bank Belgium valt voor haar afdekkingstransacties terug op derivaten die verwijzen naar EURIBOR en EONIA referentierentevoeten.
Gezien op 02 juli 2019 de FSMA middels haar goedkeuring heeft bevestigd dat de aangepaste zogenaamde EURIBOR hybrid methodologie voldoet aan de nieuwe richtlijnen die in voege zijn getreden sedert 01 januari 2020 aangaande de nieuwe referentierentevoeten blijft deze referentierente behouden en veroorzaakt dit dus ook géén onzekerheden.

De EONIA referentierente daarentegen is sedert 02 oktober 2019 een afgeleide van de nieuwe Ester referentierente verhoogd met een vaste marge, namelijk 8,5 basispunten. Het gebruik van deze vaste marge heft momenteel echter ook de onzekerheden op met betrekking tot de analyse van de toekomstige verwachtingen. Bijgevolg maakt AXA Bank Belgium per 31 december 2019 géén gebruik van de tijdelijke vrijstellingen voorzien in fase 1.

Overige wijzigingen:

Standaarden, wijzigingen in standaarden, interpretaties en wijzigingen in interpretaties zoals gepubliceerd door de IASB moeten eerst aanvaard worden binnen de Europese Unie vooraleer ze van toepassing kunnen zijn op de Geconsolideerde Jaarrekening van AXA Bank Belgium. Zo dient IFRS 17 – *Verzekeringscontracten* nog aanvaard te worden.

4 RISICOBEHEER

4.1 Algemeen

In 2019 heeft AXA Bank Belgium verder gebouwd aan een coherent en voorzichtig risicobeheer. De bank heeft in grote mate gezonde en doeltreffende strategieën, beleidsregels, processen en systemen gehanteerd om haar risico's te identificeren, te meten, te beheren en op te volgen.

Het risicobeheer is opgebouwd rond 5 componenten :

- De beheerstructuur rond risico's
- Het proces rond inschatting van risico's bestaande uit risico-identificicatie, risicometing, risicobeperking en risicorapportering
- Nazicht en validatie
- Stress testing kader
- Risico data, aggregatie en IT systemen

Beheerstructuur

Een doeltreffende beheerstructuur rond risico's vereist een juist begrip en inzicht in de risico's en dit op alle niveaus van de organisatie ondersteund door een efficiënt monitoring-, rapportering- en communicatiestructuur. ABB's risicobeheerstructuur & organisatie wordt hieronder weergegeven :

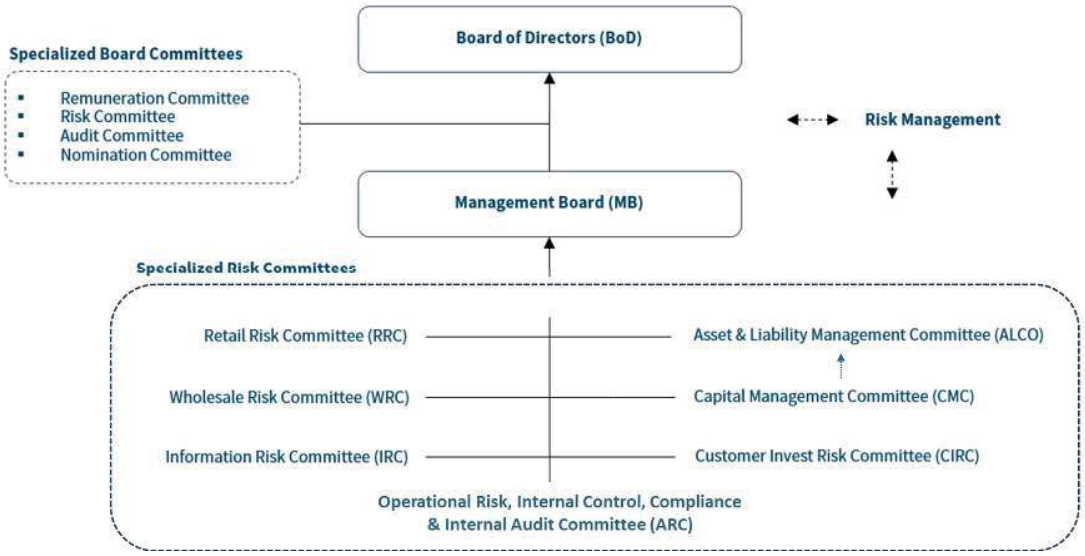

Board of Directors = Raad van Bestuur
Management Board = Directiecomité

Process rond risico inschatting & het kader rond risicobereidheid (risk appetite)

ABB heeft een jaarlijkse wederkerend proces rond de inschatting van risico's geïmplementeerd. Deze oefening wordt door het 'Risk Management' uitgevoerd en bestaat uit risico-identificatie, risicometing, risicobeperking & limieten evenals risicorapportering. Het doel van dit proces is om risico's te identificeren, hun omvang in te schatten en een overzicht te bezorgen van alle risicobeperkende maatregelen evenals risicorapportering.

Het proces rond risico-inschatting is nauw verbonden met het 'risk appetite' kader van de bank. De continue identificatie & kwantificatie van de belangrijkste risico's van de bank zijn de kern van AXA Bank Belgium's beleidsregels rond risico. Deze risico's worden gemeten, beperkt en voortdurend opgespoord gebruik makende van het interne 'risk appetite' kader (Risk Appetite Framework, RAF).

Het strategische risicoappetijt (risk appetite) wordt voor de belangrijkte domeinen bepaald (kapitaal, rendement, economische waarde en liquiditeit), waarbij er rekening wordt gehouden met de stressgevoeligheid van deze domeinen en dit in lijn met de richtlijnen van AXA groep. Deze strategische risicoappetijt wordt vertaald in funtionele risicolimieten en vormen een richtlijn voor de dagelijkse activiteiten in de verschillende risk & produktteams. Dit 'risk appetite' model werd goedgekeurd door de Raad van Bestuur en wordt door dit bestuursorgaan evenals het directiecomité gebruikt als centraal instrument voor het beheren van de risico's van de bank.

Alle materiële risico's worden vertaald in relevante indicatoren die worden samengevat in het 'risico dashboard' (risicorapportering). Deze bevat zowel regelgevende als interne indicatoren. Per indicator worden verschillende niveaus van waarschuwing of strengheid vastgelegd zodat het management tijdig wordt gewaarschuwd wanneer een indicator zijn maximale risicoappetijt benadert. Dit 'risico dashboard' maakt integraal deel uit van het globale risicomonitoringsproces en wordt ieder kwartaal gerapporteerd naar het directiecomité,de groep en de Raad van Bestuur. Deze risico's worden op frequentere basis en méér in detail opgevolgd binnen de verschillende risk comités van AXA Bank

De vooruitzichten opgenomen binnen het strategisch plan en de budgetoefening worden afgestemd ten opzichte van de RAF limieten. Het strategisch plan ondergaat verschillende iteraties alvorens een evenwicht is bereikt tussen zowel rentabiliteit als risico's. Het strategisch plan is zodanig uitgetekend dat alle risico's binnen het risicoappetijt en regelgevend kader vallen, terwijl er ook wordt rekening gehouden met nieuwe en bestaande reglementeringen zodat wordt voldaan aan alle reglementaire vereisten. Daarenboven worden op het strategisch plan stress testen toegepast zodat de gedegenheid hiervan wordt afgetoetst.

De risico's maken eveneens onderdeel uit van een economisch kapitaal model dat verschillende prognoses voortbrengt die telkenmale een verschillende tijdshorizon afdekken. Het economisch kapitaal wordt dan op alle activiteiten van de bank toegewezen op basis van de verschillende risicodoelstellingen. Het management van AXA Bank Belgium legt een limiet op met betrekking tot dit toegewezen economisch kapitaal om zich ervan te verzekeren dat de bank steeds voldoende financiële middelen ter beschikking heeft. AXA Bank Belgium's risicoappetijtkader moet de geschikte beheerstructuur, rapporteringsvereisten, limieten, controles en besluitvormingsprocessen bepalen om de managementbeslissingen aan te sturen.

AXA Bank Belgium's risicoappetijt is gedocumenteerd en gerapporteerd in verschillende rapporten voor zowel intern als extern gebruik (toezichthouder, AXA groep risk management, externe en interne audit). Elke overschrijding van waarschuwingslimieten moet worden geëscaleerd naar de leden van het directiecomité of Raad van Bestuur die, indien nodig, herstelmaatregelen kunnen treffen.

Nazicht en validatie

Nazicht en validatie zijn een essentieel onderdeel van het risicobeheersingskader. Op jaarlijkse basis voert ABB een algemene beoordelingsoefening uit om dusdanig te garanderen dat het management even de tijd neemt om de huidige status van het risk departement van ABB te beoordelen en de doelstellingen te bepalen van het volgend jaar. Op deze wijze geeft dit comfort aan het management met betrekking tot de sterkte en zwakkere punten van de verschillende geïdentificeerde risicodimensies. Vervolgens is modelvalidatie een belangrijk element voor het meten van risico's en het uitvoeren van stresstesten. Een sterke beheerstructuur op het vlak van modelvalidatie ondersteunt de analyses en berekeningen uitgevoerd door de verschillende risk departementen

Stress testing kader

Stress testing is een analyse die wordt uitgevoerd om te bepalen of de bank beschikt over voldoende kapitaal en/of liquiditeit om het hoofd te bieden aan de gevolgen van negatieve ontwikkelingen zoals ongunstige economische scenarios. Deze testen dienen om in een vroeg stadium zwakke punten bij de bank te detecteren zodanig dat de bank zelf preventieve maatregelen kan nemen. Het heeft een belangrijke rol in :

- Het verstrekken van toekomstgerichte beoordelingen van risico's;
- Opvangen van beperkingen van modellen en/of historische data;
- Input verstrekken in kapitaal en liquiditeit planning procedures;
- Informatie verstrekken met betrekking tot het opzetten van de risicotolerantie/appetijt van de bank;
- Het faciliteren van de ontwikkeling van noodplannen.

De resultaten van de verschillende stress testing oefeningen worden ook door de toezichthouder gebruikt in hun SREP beoordeling.
Het stress testing kader heeft als doelstelling de werkwijze en het proces te verschaffen voor de uitvoering van de stress testing bij ABB en dit als onderdeel van het risk management proces, rekening houdende met de toepasselijke regelgeving. De reikwijdte van het programma strekt zich uit tot alle entiteiten die beheerd of gecontroleerd worden door ABB. Bij het uitvoeren van stresstests wordt rekening gehouden met alle materiële risicodomeinen van alle entiteiten die vallen binnen het kader van dit programma

Risico data, aggregatie en IT systemen

Het beheer, de controle en de opvolging van risico data, de bijhorende aggregatie en IT systemen werden verder verbeterd in 2019 met een verdere voortzetting hiervan ingepland in 2020. Het kader waarin ABB haar data beheert focust op vier hoofddomeinen (data gedreven commerciële acties, betrouwbaar operationeel data inzicht, regelgevende en financiële rapportering en data vertrouwelijkheid en beveiliging). De principes van zowel de BCBS 239 richtlijn als de NBB circulaire 2017_27 werden geïntegreerd in de algemene data principes van de bank. Dit garandeert dat binnen haar global data beheer de bank 'best practices' toepast die de nauwkeurigheid en betrouwbaarheid van deze data verzekeren.

In de volgende onderdelen zullen we ons meer richten op de belangrijke risicocategorieën waaraan AXA Bank Belgium was blootgesteld in 2019, namelijk kredietrisico, marktrisico, liquiditeit risico en operationeel risico. Alle deze risico's hebben een eventuele impact op de doelstellingen van de bank inzake solvabiliteit, liquiditeit en rentabiliteit.

De overige risico's van de bank worden beschreven in het 'Risk Disclosure Report'van AXA Bank Belgium. Dit rapport bevat alle relevante tabellen met betrekking tot AXA Bank Belgium in overeenstemming met de 'EBA richtsnoeren betreffende Pillar 3 Disclosures (EBA/GL/2016/11)' en is voor het publiek beschikbaar op onze website.

In lijn met haar eigen richtlijnen rond publieke informatie tracht AXA Bank Belgium zo open mogelijk te zijn in haar communicatie naar de financiële markten wat betreft haar risicoblootstelling. De informatie rond risicobeheersing dat in dit onderdeel van de geconsolideerde jaarrekening 2019 van AXA Bank Belgium wordt verstrekt is slechts een samenvatting van de uitgebreide communicatie opgenomen in het 'Risk Disclosure Report'.

4.2 Kredietrisico

4.2.1 *Kredietrisicobeheer*

AXA Bank Belgium definieert kredietrisico als de negatieve consequenties verbonden met het in gebreke blijven[2] of de verslechtering van de kredietkwaliteit[3] van tegenpartijen bij kredietactiviteiten.

Het doel van kredietrisicobeheer is erover te waken dat een (reeks) kredietgebeurtenis(sen) geen significante bedreiging vormt (vormen) op de solvabiliteit of rentabiliteit van de bank. Om dit doel te bereiken worden blootstellingen aan kredietrisico's binnen nauwe grenzen gehouden. Het effectieve beheer van kredietrisico's is een kritische component van een allesomvattende aanpak van het risicobeheer en is essentieel voor het langetermijnsucces van elke mogelijke bankorganisatie.

Bij AXA Bank Belgium worden de kredietrisico's ingedeeld als retail of niet-retail en ook als dusdanig beheerd. Niet-retailrisico's omvatten vooral kredietrisico's met betrekking tot derivaten en schuldbewijzen.

4.2.1.1 Retailkredietrisico

De belangrijkste activiteit van AXA Bank Belgium is het verstrekken van leningen aan huishoudens, professionals en kleine ondernemingen, en dat uitsluitend in België.

4.2.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Het doel van kredietrisicobeheer is het verzekeren dat een (aantal) kredietevenement(en) de solvabiliteit noch rentabiliteit van de bank aantast.

Om dit objectief waar te maken, moeten kredietportefeuilles binnen bepaalde vooropgestelde limieten blijven. Deze limieten worden bepaald door een op voorhand uitgewerkt risicoappetijtraamwerk of 'risk appetite framework' (RAF) waarbij er functionele limieten worden gedefinieerd. Deze functionele limieten worden vertaald naar operationele limieten en het zijn deze limieten die gebruikt worden op dagelijkse basis om te garanderen dat de kredietactiviteit opereert binnen de risicobereidheid gedefinieerd door de Raad van Bestuur. Omwille van deze en andere uitgebreide rapporteringen door Risk Management over risicofactoren in de Belgische retailkredietportefeuille, krijgt men een goed inzicht in de risico-evoluties.

De risico's op de hypotheekleningen, persoonlijke leningen en professionele kredieten van AXA Bank Belgium worden beheerd in vier fases (verwerving, beheer, remediatie en herstel) gebaseerd op retailkredietgrondslagen.

Retailkredieten worden aanvaard aan de hand van een reeks aanvaardingsstandaarden en grondslagen. Aanvaardingsscoremodellen worden intern ontworpen en regelmatig herzien om de geldigheid te checken. De scoremodellen inzake acquisitie opgebouwd in het kader van Basel II spelen hier een ondersteunende rol. Daarnaast heeft Risk Management in 2015 een kader uitgebouwd rond een naar risico gewogen rendement op kapitaal van de kredietactiviteit ("risk-adjusted return on capital", "RAROC"). In 2016 werd het RAROC-kader uitgebreid tot zowel de professionele als consumentenkredieten. Hierdoor is het RAROC-kader uitgegroeid tot een essentieel element in de risico/rendementsanalyse van de retailkredietactiviteit.

In 2017 werd een methodologie voor het bepalen van de verwachte kredietverliezen over een levenslange tijdshorizon ontwikkeld binnen het Risicodepartement als grondslag voor de nieuwe aankomende boekhoudregels van IFRS 9 – *Financiële instrumenten*. Deze nieuwe methodologie, die AXA Bank Belgium toelaat om het kredietrisico over een levenslange tijdshorizon te berekenen van bij toekenning van

---

[2] De tegenpartij is niet in staat om aan zijn contractuele financiële verplichtingen te voldoen.

[3] Potentieel verlies door een wijziging in de reële waarde van uitstaande kredietbedragen door wijzigingen in de ratings van tegenpartijen.

het krediet, zal de verdere evolutie van het kredietrisicobeheer ondersteunen. In 2018 paste AXA Bank Belgium de nieuwe IFRS 9-boekhoudregels toe om te voldoen aan deze nieuwe werkwijze om kredietrisico's in te schatten.

Een essentiële rol in het kredietrisicobeheer is weggelegd voor de afdeling die voor de inning instaat en die de non-performing kredieten opvolgt. Deze afdeling past maatregelen toe om het risico van de bank te beperken afhankelijk van de aard en de grootte van het incident. Bovendien bepaalt de afdeling het bedrag van de maandelijkse voorzieningen dat moet worden aangelegd voor toekomstige afschrijvingen. De procedures en controles voor de afschrijving op niet-renderende leningen zijn opgenomen in een afschrijvingsbeleid in overeenstemming met de EBA-richtlijnen.

In regel met de prudentiële verwachtingen past AXA Bank Belgium stresstests toe voor retailkredietrisico's. De belangrijkste doelstelling is het bepalen van de gevoeligheid van kredietverliezen voor de bestaande kredietportefeuille en de solvabiliteit van de bank in stresssituaties.

De evolutie van het kredietrisico wordt actief opgevolgd als onderdeel van de rapportering voor het Retail Risk Committee die het risico op regelmatige basis nagaat. Al deze principes leiden tot een in hoge mate effectief risicobeheerssysteem met controleprocessen die ongewenste manipulaties voorkomen. Dit systeem is sterk geïntegreerd in de verrichtingen van de "Retail Credits"-afdeling en is onderhevig aan continue monitoring.

4.2.1.1.2 Risicobeperkingstechnieken

AXA Bank Belgium bepaalt in haar kredietgrondslagen de noodzaak tot het ontvangen van waarborgen om het kredietrisico te verminderen.

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Bij het inschrijven van een hypotheek of mandaat wordt het onderliggende vastgoed geschat.

Twee types van schattingen worden toegelaten. Enerzijds gebeurt de waardebepaling van het vastgoed aan de hand van onafhankelijke externe schattingen. Daarnaast kan de waardering ook gebeuren aan de hand van officiële verkoopovereenkomsten. Die laatste methode is enkel toegelaten bij financieringsprojecten waarbij het risico op niet-correcte waardering beperkt wordt. Van zodra de waarborg vaststaat wordt een jaarlijkse herwaardering van het onderliggende vastgoed uitgevoerd gebaseerd op statistieken aangaande de evolutie van de Belgische vastgoedmarkt.

Deze waarderingsmethodiek wordt toegepast op zowel residentieel als commercieel vastgoed. Voor commercieel vastgoed gebeurt de waardering echter op een voorzichtigere wijze gezien de hogere volatiliteit.

Belangrijkste soorten ontvangen waarborgen

Er zijn verschillende soorten ontvangen waarborgen, gebaseerd op het soort product.

Waarborgen voor hypotheekleningen

Het krediet moet worden gewaarborgd door een hypotheek (inschrijving of een mix van inschrijving en mandaat) op een onroerend pand (volle eigendom). De panden dienen normaal verkoopbaar te zijn. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Alle waarborgen aanvullend aan hypothecaire waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd (dit geldt dus eveneens voor bijkomende roerende waarborgen).

Waarborgen voor professionele kredieten

De waarborgen zijn

- reëel (ze hebben betrekking op een goed, roerend of onroerend, met een intrinsieke waarde)
- persoonlijk (ze bestaan uit een recht van vordering op een persoon)
- moreel (ze kennen een bank geen enkel uitvoeringsmiddel toe en berusten op de eerlijkheid van wie ze heeft uitgegeven).

Een lijst met waarborgen die geregeld worden gebruikt voor de beroepskredieten bij AXA Bank Belgium is terug te vinden in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

Waarborgen voor consumentenkredieten

Voor een consumentenkrediet wordt slechts 1 type van waarborgen gehanteerd:

- de overdracht van schuldvordering of akte van afstand van loon en andere inkomsten.

4.2.1.2 Niet-retailkredietrisico

Naast het retailkredietrisico staat AXA Bank Belgium ook bloot aan kredietrisico's op tegenpartijen en uitgevers van hoge kwaliteit door haar treasury-, intermediatie- en "asset & liability management"-activiteiten. Het eerste domein waar zich een kredietrisico voordoet is de beleggingsportefeuille beheerd door het ALM-departement. Daarnaast werd AXA Bank Belgium aangeduid door AXA Groep om als gecentraliseerd platform te fungeren voor de AXA-verzekeringsmaatschappijen als toegang tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsmaatschappijen binnen AXA Groep gebruiken dit platform, dat in twee diensten voorziet. Als eerste en meest belangrijke dienst is AXA Bank Belgium tussenpersoon voor derivaten als renteswaps die door de verzekeringsmaatschappijen gebruikt worden om het marktrisico van hun levensverzekeringspolissen af te dekken. Te noteren dat het volume van deze activiteit significant is afgenomen in 2019 door de aangekondigdeverkoop van AXA Life Europe door AXA Groep. Hoewel de sluiting nog niet in 2019 heeft plaatsgevonden, werd al een groot deel van de transacties met AXA Life Europe in het laaste kwartaal van 2019 beëindigd. De definitieve sluiting van de verkoop is gepland tijdens het eerste kwartaal van 2020.
Het tweede gebied waar kredietrisico wordt gelopen, is de beheerde beleggingsportefeuille van de ALM-afdeling. Ten slotte is AXA Bank België blootgesteld aan kredietrisico via haar repo-activiteit, uitgevoerd door de thesaurie afdeling

4.2.1.2.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Strategieën en processen

Het is de strategie van AXA Bank Belgium om de verhouding tussen risico en rendement in haar niet-retailactiviteiten te optimaliseren en om ervoor te zorgen dat het past in de risicobereidheid van AXA Groep. Hierna wordt verklaard hoe dit tot uiting komt in de twee assen van het niet-retailkredietrisico: beleggingsportefeuille en derivaten- en repoactiviteiten.

De beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium fungeert als buffer voor liquide activa en als een manier om stabiele inkomsten te genereren. Om ervoor te zorgen dat dit past binnen de risicobereidheid van AXA Bank Belgium, monitort Risk Management de beleggingsportefeuille op de hiernavolgende punten.

1. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de LCR ("Liquidity Coverage Ratio") (zie hoofdstuk 4.5 *Liquiditeitsrisico*), waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa van de hoogste liquiditeitsklasse onder Basel III.

2. Of de effecten beantwoorden aan de vereisten van de solvabiliteitsratio, waarbij AXA Bank Belgium zichzelf beperkt tot haast uitsluitend activa met een risicoklasse van 0% als bepaald door Basel III.

3. Toepassing van de limieten bepaald door de Groep en de eigen concentratielimieten van AXA Bank Belgium.

Voor de derivaten en repo's heeft AXA Bank Belgium tot strategie om het kredietrisico te beperken door zo veel mogelijk waarborgen te voorzien om de LGD ("loss given default") te verminderen. De LGD is de potentiële negatieve marktevolutie van posities bij wanbetaling van de tegenpartij. Daarnaast worden enkel tegenpartijen met goede rating gebruikt om de kans op wanbetaling te verminderen. Het stijgende gebruik van een centrale tegenpartij past ook in deze strategie. Tegenpartijen moeten ook door AXA Groep goedgekeurd worden.

Niet-retailkredietrisicoraamwerk

In 2017 werden het Wholesalekredietrisicoraamwerk en het Wholesalekredietrisicocharter volledig herzien en goedgekeurd.

De basis is het "Risk Appetite Statement" (RAS) vastgelegd door de Raad van Bestuur. Verdere concentratielimieten en minimale kwaliteitsvereisten worden vastgelegd door het Directiecomité. Een verdere opvolging en beheer wordt uitgevoerd door het Wholesale Risk Committee.

Dit raamwerk wordt in detail beschreven in het "Risk Disclosure"-rapport.

Rapporterings- en waarderingssystemen

AXA Bank Belgium houdt twee complementaire rapporterings- en waarderingssystemen naast elkaar aan: prudentieel en intern.

Prudentiële rapportering en waardering

AXA Bank Belgium meet de minimale prudentiële vereisten voor het niet-retailkredietrisico in de "Standardised Approach" (SA) op kwartaalbasis. AXA Bank Belgium is eveneens onderhevig aan het raamwerk "large exposures limit framework" zoals beschreven in deel IV van de CRD/CRR-regelgeving. Op kwartaalbasis wordt een rapport met de grote open posities opgestuurd naar de toezichthouder van AXA Bank Belgium.

Interne rapportering en waardering

Naast de prudentiële vereisten meet AXA Bank Belgium haar tegenpartijkredietrisico's met een methode ontwikkeld door AXA Groep. Met name voor derivaten en repo's geeft deze methode een andere kijk op de blootstellingen vermits het gebaseerd is op het meten van de gevoeligheid van alle posities per tegenpartij op marktschokken in plaats van het eenvoudige gebruik van "add-ons" zoals momenteel prudentieel bepaald. De blootstelling met deze methode wordt twee keer per dag gemeten voor alle instrumentencategorieën en wordt gerapporteerd aan het Wholesale Risk Committee op maandelijkse basis en aan de Raad van Bestuur op kwartaalbasis. Het vormt ook de basis voor het raamwerk voor tegenpartijkredietrisicolimieten op derivaten- en repo's.

Behalve lokaal worden de krediet- en concentratierisico's eveneens opgevolgd door AXA Groep. AXA Bank Belgium rapporteert maandelijkse al haar posities aan het Central Risk Management-departement van AXA Groep om ervoor te zorgen dat ze in overeenstemming zijn met deze tweede reeks limieten.

4.2.1.2.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past een tweestapsmethodiek toe om het kredietrisico per tegenpartij maximaal te reduceren: ten eerste door de toepassing van het wettelijk kader rond saldering van tegengestelde posities, anderzijds door waarborgen te vragen voor de overblijvende nettoposities.

Saldering

In de contractuele documentatie met alle tegenpartijen heeft AXA Bank Belgium voorzien dat het toegestaan is om posities met een positieve marktwaarde te verminderen met deze met een negatieve marktwaarde zodat enkel het nettobedrag wordt uitgewisseld. Dit gaat verder dan de boekhoudkundige saldering voorzien in IAS 32 – *Financiële instrumenten: waardering*, waarbij meer voorwaarden dienen vervuld te worden en die enkel toegepast kan worden op de derivatentransacties met de grootste klant van AXA Groep en de centrale tegenpartij. De saldering die AXA Bank Belgium toepast is echter erkend op prudentieel vlak en we beschouwen het voldoende als risicovermindering op alle tegenpartijen.

Waarborgen

Grondslagen en processen voor waardering en beheer van waarborgen

Om het tegenpartijkredietrisico verder te verminderen op de derivaten- en repoverrichtingen heeft AXA Bank Belgium in het uitwisselen van waarborgen voorzien in de contracten met haar tegenpartijen. Het is een grondslag van AXA Bank Belgium (in lijn met die van AXA Groep) om waarborgovereenkomsten te voorzien als volgt:

- Geldmiddelen (EUR, GBP, USD, JPY, CHF) of "high investment grade" overheidspapier/'covered bonds'(met toepassing van "haircuts"). Dit zorgt ervoor dat AXA Bank Belgium de waarborgen snel kan realiseren met minimaal verlies bij wanbetaling van de tegenpartij.
- Dagelijkse berekening van de positie en uitwisseling van waarborgen.
- Geen drempel en een minimaal transferbedrag van maximum 1 miljoen EUR.
- Hergebruik van waarborgen is toegestaan, om het beheer van de liquiditeit van AXA Bank Belgium te vereenvoudigen.

AXA Bank Belgium heeft een beperkt aantal gevallen die afwijken van bovenvermelde principes: 2 waarborgovereenkomsten hebben een dagelijkse positieopvolging maar de waarborgen worden slechts wekelijks uitgewisseld.

De backoffice van AXA Bank Belgium beheert de waardering van de waarborgen en het proces van "margin calls" door gebruik van de geïntegreerde "front-to-back" IT-applicatie. Het lanceert "margin calls", checkt "margin calls" gevraagd door de tegenpartijen en betrekt het middle office en Risk Management bij meer complexe waarderingen. Het front, middle en back office vergaderen met Risk Management met een maandelijkse frequentie om eventuele problemen rond waarborgen te bespreken en actieplannen vast te leggen. De Wholesale Risk Committee wordt maandelijks geïnformeerd over de belangrijkste punten.

Belangrijkste soorten waarborgen

AXA Bank Belgium ontvangt vooral cash als waarborg voor derivatencontracten om problemen van concentratie te voorkomen. Voor repo-/revers-repotransacties wordt het obligatieluik van de transacties beperkt tot overheidsobligaties van hoge kwaliteit in EUR. Deze strikte grondslag inzake waarborgen die kunnen gebruikt worden kan leiden tot enig concentratierisico maar AXA Bank Belgium is de mening toegedaan dat dit aanvaardbaar is gezien de kwaliteit van de uitgevers. Ook te noteren dat al deze waarborgen als "eligible financial collateral" bestempeld worden door het Basel Committee.

4.2.1.3 Grondslagen kredietreserves

Sedert eind 2017 is het Impairment Committee geïntegreerd in het Wholesale Risk Committee (WRC). Met de vervanging van het huidige model van "gelopen kredietverliezen" ("incurred loss") van IAS 39 door IFRS 9 vanaf 1 januari 2018 wordt het bedrag van verwachte kredietverliezen berekend op de niet-retailportefeuille voorgelegd aan het WRC. Dit comité is verantwoordelijk voor het model van de verwachte kredietverliezen op de niet-retailportefeuille inclusief de "management overlay". Het comité overlegt over ontwerpdocumenten en modelvalidatiedocumenten en neemt beslissingen inzake modellen (inclusief de indeling in stages).

4.2.2 Blootstelling aan kredietrisico

4.2.2.1 Retailkredietrisico

De berekening van het kredietrisico voor het grootste deel van de Belgische kredieten gebeurt aan de hand van de "Internal Ratings Based"-modellen (IRB). Het resterende deel wordt berekend met de "Standardised Approach".

Portefeuille

De Belgische kredietportefeuille bestaat vooral uit hypotheekleningen, consumentenkredieten en professionele kredieten, waarbij de hypotheekleningen het belangrijkste deel uitmaken.

Gezien de goede afdekkingsgraad met waarborgen en de lage waarschijnlijkheid van wanbetaling van deze portefeuille is het risicoprofiel van de totale kredietportefeuille laag.

De portefeuille woonkredieten kende eens te meer een sterke groei in 2019 (+8,6%) dankzij de hoge nieuwe productie van hypotheekleningen van goede kwaliteit. Na de jaren 2015 en 2016 met een hoog volume aan herfinancieringen werd 2017 en 2018 gekenmerkt door een meer gematigd niveau aan herfinancieringen. Ook in 2019 werd deze gematigde trend voortgezet.

Voor de portefeuille consumentenkredieten merken we een lichte stijging in 2019 (+3,5%). De productie volstond om de natuurlijke erosie van de portefeuille te compenseren. Het niveau van de portefeuille ligt in 2019 op hetzelfde niveau als in 2017.

Sedert 2016 is de portefeuille professionele kredieten van AXA Bank Belgium in stijgende lijn. In 2017,2018 en 2019 groeide de portefeuille significant, voor 2019 was de evolutie 13%. Dat ligt in de lijn van de strategische doelstelling van AXA Bank Belgium om sterker aanwezig te zijn op de markt van de professionele kredietverlening.

Kwaliteit van de portefeuille

In 2013 werd er beslist om een meer selectief toekenningsproces te installeren waarvan de gevolgen vandaag nog steeds merkbaar zijn In 2019 werd de nieuwe productie opnieuw gekenmerkt door een hoge kwaliteit. De gehele kredietportefeuille toont een gestegen kredietkwaliteit in 2019.
Als gevolg hiervan werd de nieuwe productie in 2019 opnieuw gekenmerkt door een hoge kwaliteit en vertoonde de gehele kredietportefeuille een verbeterde kredietkwaliteit

Een algemene daling van de wanbetalingspercentages [4](over een periode van een jaar) in de Belgische portefeuille werd vastgesteld, hetgeen de kwaliteitsversterking en verbeterde productmix van kredieten in België aantoont.
De evolutie van 2019 van de wanbetalingsgraad over 12 maanden van 12 miljoen wordt hieronder beschreven:

- De wanbetalingsgraad [5]over 12 maanden voor woonkredieten daalde licht van 0,77% in december 2018 naar 0,63% geobserveerd in december 2019. De "vintages curves" (wanbetalingsgraad binnen de eerste 12/24 maanden na de start van de nieuwe productie) stabiliseren en daarom wordt verwacht dat deze stabiliserende tendens zal aanhouden wanneer de economische omstandigheden ongewijzigd blijven.
- De wanbetalingsgraad over 12 maanden voor kredieten aan professionals en kleine ondernemingen daalde van 1,80% geobserveerd in december 2018 naar 1,59% in december 2019. Deze trend toont aan dat de groei van de professionele kredieten op een duurzame wijze gebeurt waarbij speciale aandacht besteed wordt aan het behoud van de kwaliteit van de totale kredietportefeuille.
- Ook voor consumentenkredieten wordt een daling van de wanbetalingsgraad over 12 maanden waargenomen (van 1,32% in december 2018 naar 1,21% in december 2019) dankzij een betere risicoselectie en een evolutie van de productmix naar leningen met een welbepaald doel.

De kredietverliezen bedroegen in 2019 in totaal 1,6 miljoen EUR, tegenover 7 miljoen EUR in 2018. De kredietverliezen zijn nog steeds relatief laag in 2019 om de volgende redenen:

- Sedert de verstrenging van de kredietpolitiek in 2013 verbeterde de kwaliteit van de portefeuille significant. Ook de positieve evolutie van de macro-economische omgeving, waarin AXA Bank Belgium opereert, droeg bij aan het lage niveau van kredietverliezen.
- De verkoop van reeds afgeschreven kredieten vormt een additionele bron van inkomsten. Er is een bepaalde belangstelling in de Belgische markt voor dit type van schuldvorderingen wat leidt tot hogere dan verwachte prijzen.

Het gebruik van stappen is het belangrijkste verschil tussen IFRS 9 en IAS39. Hieronder worden de 3 IFRS 9 stappen verder toegelicht. Zie ook hoofdstuk 2.2.2.5 Bijzondere waardeverminderingen voor de definities van "stap 1", "stap 2" en "stap 3".

Stap 1

Voor IFRS 9 werden de "performing" leningen verdeeld in een "performing" en "underperforming" segment. De leningen in het "performing" segment worden geclassificeerd als "stap 1". Voor stap 1 worden de waardeverminderingen bepaald op basis van de verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden..
Indien aan geen van de kwalitatieve of kwantitatieve voorwaarden, zoals beschreven hieronder in stap 2 en stap 3, voldaan wordt, dan wordt de lening geclassificeerd als "stap 1".

Stap 2

AXA Bank Belgium gaat ervan uit dat de volgende kwantitatieve en kwalitatieve voorwaarden bijdragen tot een significante stijging van het kredietrisico zodat de leningen geclassificeerd worden als "stap 2":

- Kwalitatieve voorwaarden:
    - Betalingsachterstand groter dan of gelijk aan 30 dagen
    - Negatief opgelijst in de CKP[6]-database
    - Tolerantiemaatregelen op het krediet
    - Huidige PD-rating in bucket 9

---

[4] De wanbetalingsgraad over 1 jaar betekent de verhouding tuusen het aantal wanbetalingen die plaats hebben gevonden over een periode die start 1 jaar voorafgaandelijk aan een periode T (= observatiedatum) en het aantal schuldenaars toegewezen aan deze welbepaalde rang of segment 1 jaar voorafgaandelijk aan deze datum (= selectiedatum).
[5] In vergelijking met 2018 is de definitie van wanbetaling herbeken. Het huidig concept bevat tolerantiemaatregelen en wanbetalingen die tijdens de maand plaatsvinden. De cijfers van 2018 werden herberekend op deze basis..
[6] Centrale voor Kredieten aan Particulieren: database van de Nationale Bank van België waarin alle kredieten opgesomd worden die een natuurlijk persoon heeft bij alle financiële instellingen en venootschappen die krediet verlenen.

- Kwantitatieve voorwaarden:
  - Huidige PIT[7]-PD is groter dan 3 keer de PD bij toekenning van het krediet en het absolute verschil is meer dan 67 basispunten
  - Verschil in huidige PIT-PD met de PD bij toekenning van het krediet is groter of gelijk aan 2%

Indien aan een enkele van de kwalitatieve of kwantitatieve voorwaarden is voldaan wordt de lening als "stap 2" geclassificeerd.

Stap 3

De definitie van wanbetaling ("default") van AXA Bank Belgium op de retail-kredietportefeuille is volledig in overeenstemming met de Europese Verordening (EU) Nr 575/2013 en andere verordeningen van de Europese Bankautoriteit. AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen een erg strikte definitie van wanbetaling in te voeren, wat zich vertaald heeft in een stijging van het aantal kredieten met de melding "unlikely to pay" en de bijhorende provisiebedragen, zonder dat de kwaliteit van de onderliggende portefeuille verandert.

Concreet wil dit zeggen dat een klant/krediet in wanbetaling is als men aan minstens een van de volgende voorwaarden voldoet:

- De klant/het krediet is "unlikely to pay"
- De klant/het krediet heeft > 90 dagen betalingsachterstand maar is niet in "pre-litigation"
- De klant/het krediet is in "pre-litigation" (PCX = "précontentieux")
- De klant/het krediet is in "litigation" (CX = "contentieux")

Wanneer een klant/krediet gerangschikt wordt onder een van de eerste twee categorieën in bovenstaande lijst, maar niet dubieus is, wordt er ook gesproken van "mogelijk verlies".

Een belangrijke opmerking is dat de definitie van wantbetaling zal wijzigen in 2020, deze wijziging zal een impact hebben op de cijfers omdat sommige kredieten die zich momenteel in stap 3 bevinden uiteindelijk in stap 2 zullen eindigen en vice versa.
De belangrijkste wijzigingen aan de bepaling van wanbetaling zijn de volgende:

- Het tellen van het aantal dagen achterstand, het tellen zal enkel starten indien een absolute of relatieve materialiteitsdrempel wordt overschreden (respectievelijk 100 EUR en 1% van het saldo).
  Het flaggen van kredieten met wanbetaling op basis van 90 dagen betalingsachterstand zal niet meer op hetzelfde moment gebeuren als voorheen.
- De toepassing van een 3 maanden proefperiode voor alle kredieten met wanbetaling, wat betekent dat de kredieten nog 3 maanden als wantbetaling beschouwd worden na herstel.

In het algemeen zal de impact van de nieuwe definitie van wanbetaling geen grote impact hebben de "non-performing" ratio of op het niveau van geboekte waardeverminderingen.

Wanneer een klant/krediet als "wanbetaling" wordt gekenmerkt, wordt het beschouwd als "impaired" en wordt er een (collectieve of individuele) waardevermindering aangelegd. Op dat ogenblik moet er steeds een evaluatie gebeuren of deze wanbetaling een impact heeft op de geschatte toekomstige kasstromen van het financieel actief, en bijgevolg of er een bijkomende waardevermindering moet worden aangelegd.

Bovendien is de status "wanbetaling" volledig in lijn met de status "non-performing" en "impaired".

In de onderstaande tabel worden de kredietverliezen van AXA Bank Belgium opgesplitst volgens interne rating. Het grootste gedeelte van de kredietverliezen van stap 2 heeft een interne rating van 7 en 9 op het einde van 2019.
Dit stemt overeen met de waardeverminderingen van leningen met een significante stijging van het kredietrisico.

Onderverdeling per interne rating

Kwaliteit van de portefueille ('000 EUR)	Stap 1: verwachte kredietverliezen over een tijdshorizon van 12 maanden	Stap 2: verwachte kredietverliezen over de hele looptijd	Stap 3: financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan (verwachte kredietverliezen over de hele looptijd)
Interne rating 1 tot 4	1.685,29	289,81	0,00
Interne rating 5 tot 6	1.304,02	995,39	0,00
Interne rating 7 tot 9	2.214,98	13.200,07	0,00
Interne rating 10	0,00	0,00	55.224,69

[7] Point-in-time

De kredietactiviteit van Axa Bank België wordt hoofdzakelijk gewaarborgd door residentieel onroerend goed en dit wordt weerspiegeld in de onderstaande tabel.
Het merendeel van de niet-renderende leningen zijn ingedekt tussen de 50% en 100% van de uitstaande vordering.

Waarborgen op financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan

Waarborgen	000 EUR / %
Financiële activa die een waardevermindering hebben ondergaan	289.371
Tot 50% ingedekt door waarborgen	18%
Van 50 to 100% ingedekt door waarborgen	82%

4.2.2.2 Niet-retailkredietrisico

Om prudentiële redenen past AXA Bank Belgium de "Standardised Approach" toe voor alle niet-retailkredieten. Daarnaast past AXA Bank Belgium intern een specifieke methode toe om de blootstellingen te meten, ontwikkeld door AXA Groep. Daarbij worden de blootstellingen gemeten op basis van de absolute som van de huidige blootstellingen (marktwaarde gecorrigeerd voor de verstrekte en ontvangen waarborgen en de initiële marge) en de potentiële blootstellingen bij vervroegde stopzetting. Behoudens indien anders vermeld werden de blootstellingen aan de hand van die laatste methode berekend.

4.2.2.2.1 Beleggingsportefeuille

In 2019 daalde de marktwaarde van de beleggingsportefeuille verder, van 2,5 miljard EUR eind 2018 naar 1,8 miljard EUR in december 2019, vooral als gevolg van het op eindvervaldag komen van overheidsobligaties en de verkoop van Italiaanse overheidsobligaties.

Het overgrote deel van de beleggingen van AXA Bank Belgium bestaat uit kwalitatieve overheidsobligaties (46%) en supranationale obligaties (46%).

De volgende grafiek illustreert de samenstelling van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium.

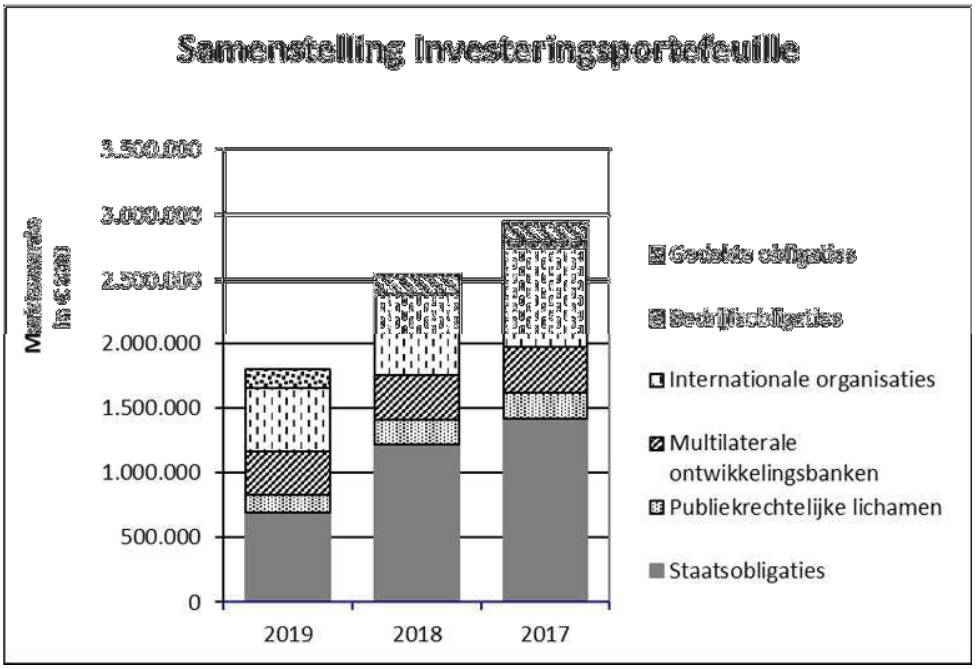

Bovendien worden de kredietratings en de wijzigingen in de marktprijs van posities van AXA Bank Belgium zorgvuldig opgevolgd om te onderzoeken hoe kwetsbaar de kredietportefeuille is voor een aantal ongunstige ontwikkelingen. Geen enkele positie heeft een rating die lager ligt dan "investment grade".

Geografisch gezien is het kredietrisico van de beleggingsportefeuille beperkt tot landen die lid zijn van de Europese Unie.

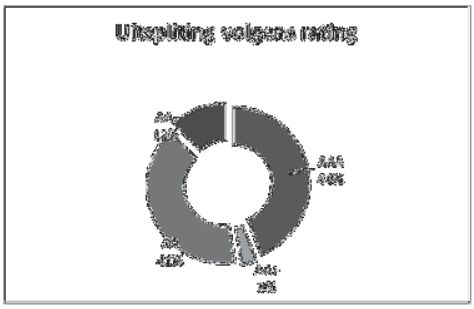

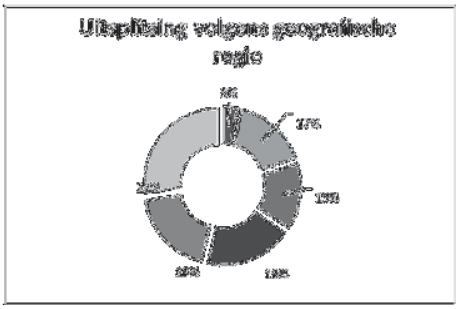

Onderverdeling van de beleggingsportefeuille (december 2019)

AXA Bank Belgium heeft geen PIIGS-blootstelling meer, aangezien het zijn Italiaanse overheidsobligaties verkocht heeft in het laatste kwartaal van 2019;
De tabel hieronder toont de boekwaarde (in duizenden EUR) van de PIIGS-blootstelling per 31 december 2019.

Country	Instrument type	Book Value		
		31-12-19	31-12-18	% Change
Italy	Sovereign bonds	0	339.170	-100,00%

4.2.2.2.2 Tegenpartijkredietrisico van de marktenzaalactiviteit

AXA Bank Belgium treedt op als een centraal platform voor de AXA Groep om toegang te hebben tot de financiële markten. Verschillende verzekeringsentiteiten binnen de AXA Groep maken gebruik van dit platform dat twee diensten aanbiedt.

In de eerste plaats is AXA Bank Belgium een tussenpersoon voor zuivere derivaten, zoals renteswaps die de verzekeringsentiteiten van de AXA Groep gebruiken om het marktrisico op hun levensverzekeringen te dekken. Bij het meten van het tegenpartijkredietrisico wordt rekening gehouden met de mogelijke toekomstige evolutie van de derivaten bij faling van de tegenpartij. Om dit te realiseren, worden de derivaten per tegenpartij geherwaardeerd na marktschokken waarbij de gesimuleerde verliezen binnen de limiet op de tegenpartij moeten blijven. In augustus 2018 kondigde AXA Groep de verkoop aan van haar dochteronderneming AXA Life Europe, dewelke AXA Bank Belgium's grootste intermediatie klant is. Hoewel het einde van de deal gepland is voor het eerste kwartaal van 2020, werd een groot deel van de transacties met AXA Life Europe al beëindigd in het laaste kwartaal van 2019.

Ten tweede biedt AXA Bank Belgium liquiditeit aan verzekeringsentiteiten via gestandaardiseerde geldmarkttransacties ("reverse repo"), waarbij AXA Bank Belgium hoogwaardige staatsobligaties koopt met de verplichting om deze op een latere datum terug te verkopen aan een bepaalde prijs. Het volume van deze activiteit bedroeg eind 2019 490 miljoen EUR, met looptijden tot maximum 1 jaar. Bij deze transacties is voorzien dat de waarde van de obligaties 10% boven de cashwaarde moet liggen zodat AXA Bank Belgium bij het falen van de tegenpartij een negatieve marktevolutie van de obligaties kan absorberen zonder verlies.

Naast haar intermediatie activiteit, heeft AXA Bank Belgium repo's verhandeld, waarin haar zelf uitgegeven "covered bonds" werden uitgewisseld tegen cash of tegen een voor LCR bruikbaar actief
Omdat zelf uitgegeven "coverd bonds" niet worden opgenomen in de liquiditeitsbuffer van de "Liquidity Coverage Ratio", heeft dit type van repo's een positieve impact op de LCR (zie 4.5 Liquiditeitsrisico).
Om het kredietrisico van de tegenpartij de meten, wordt er een vergelijkbare methode gebruikt als voor derivaten :
Marktschokken worden toegepast op alle geplaatste en ontvangen effecten. Deze schokken weerspiegelen de mogelijke toekomstige flucuaties van de effecten in geval van wanbetaling van de tegenpartij.
Bovendien wordt er een extra "haircut" toegepast indien er een 'wrong-way' risico is opgetreden.

De blootstelling van de bank aan derivaten en geldmarkttransacties, inclusief transacties binnen de AXA Groep die beschreven staan in de vorige paragraaf, wordt beperkt via een uitermate streng beleid betreffende zekerheidsvereisten. Blootstellingen aan dergelijke transacties worden onderworpen aan een dagelijkse opvolging van het kredietrisico en de waarborgen worden dagelijks opgevolgd met zowel markttegenpartijen als tegenpartijen van de AXA Groep (uitzonderingen op deze grondslagen worden vermeld in hoofdstuk *4.2.1.2.2. Uitgewisselde waarborgen* worden beperkt tot cash en kwalitatief hoogwaardige effecten om te zorgen voor een gepaste beperking van de kredietblootstellingen.

Gebruik van "External Credit Assessment Institutions" (ECAI's)

Inzake gebruik van ECAI's volgt AXA Bank Belgium de richtlijnen zoals gepubliceerd door de Europese Bankautoriteit.

De tegenpartijen voor de marktenzaal wat betreft thesaurie en derivaten worden geselecteerd op basis van de externe ratings van twee ratingbureaus (Fitch en Standard & Poor's) die resulteren in een interne AXA-rating. Ze moeten een minimale AXA-rating hebben van A- om als actieve tegenpartij te fungeren.

Er zijn zogenaamde "passieve" tegenpartijen die een rating van minimum BBB+ hebben. Met deze tegenpartijen zijn er nog open posities uit het verleden, maar nieuwe transacties zijn niet meer toegelaten behalve om de uitstaande positie actief te kunnen verminderen. Deze partijen worden van nabij opgevolgd.

Voor alle derivaten is het verplicht om een "ISDA Master Agreement" en "Collateral Service Agreement" (CSA) af te sluiten. Deze CSA's moeten beantwoorden aan de EMIR-regelgeving. Nieuwe verrichtingen zijn niet toegelaten met tegenpartijen die niet aan de EMIR-regelgeving beantwoorden. Voor repoverrichtingen is het verplicht om een "Global Master Repurchase Agreement" te hebben. Elke bijkomende tegenpartij moet voorgelegd worden aan en goedgekeurd worden door het Wholesale Risk Committee.

Blootstelling bij faling

AXA Bank Belgium geeft hieronder inzicht in de zogenaamde blootstellingen bij faling van een tegenpartij die verbonden zijn aan het uitvoeren van de marktenzaalactiviteit, zowel voor derivaten als voor (reverse) repo's. Hierbij wordt gebruik gemaakt van de prudentiële definitie die rekening houdt met de aard van de instrumenten en simuleert wat de blootstelling aan een tegenpartij kan zijn indien deze in faling gaat. Deze blootstelling wordt gebruikt om de risicogewogen activa en de kapitaalvereisten te berekenen.

(i) Repo & reverse repo

De prudentiële blootstelling van de repo activiteit wordt op de volgende manier berekend :

- Alle transacties worden per "netting set" gegroepeerd.. De per "netting set" ontvangen waarborg wordt vervolgens van de blootstelling afgetrokken.

- Regelgevend volatiliteitsaanpassingen worden toegepast op 'non-cash' effecten die als onderpand werden gegeven/ontvangen onder deze repo transacties. Deze aanpassingen (zgn. 'haircuts') weerspiegelen de mogelijke negatieve evolutie van de effecten die uitgewisseld worden.

Op 31 December 2019 bedroeg de regelgevende blootstelling van de repo activiteit 95 million EUR:

- waarvan 44 million EUR werd veroorzaakt door een verschil tussen blootstelling en ontvangen waarborg

- waarva 51 million EUR het resultaat is van regelgevende volatiliteitsaanpassingen toegepast op de effecten die als onderpand werden gegeven/ontvangen

(ii) Derivaten

De prudentiële methode om de blootstelling bij faling van een derivatentegenpartij vast te stellen verloopt in de volgende stappen:

a) Alle transacties worden gegroepeerd in zogenaamde "netting sets", waarbinnen het wettelijk mogelijk is om positieve en negatieve marktwaarden en ontvangen en verstrekte waarborgen bij elkaar op te tellen. De uitkomst van deze berekening is een nettovervangingskost, beperkt tot nul in het geval van een negatief bedrag.
b) Voor elke transactie wordt een risicofactor bepaald die de mogelijk negatieve evolutie van de waarde van een transactie weergeeft bij faling van een tegenpartij.
c) Vervolgens worden (a) en (b) opgeteld. De uitkomst van deze berekening geeft per tegenpartij de blootstelling bij faling.

Bovendien wordt een uitsplitsing gemaakt tussen de blootstellingen op bilaterale tegenpartijen en die op de centrale verrekenkamer ("Central clearing platform", CCP) voor renteswaps via onze clearing partner HSBC. Alle transacties met onze clearing partner Credit Suisse zijn getransfereerd naar HSBC tijdens de eerste helft van 2019 als voorbereiding op de Brexit.

Hieronder worden de geaggregeerde resultaten per 31 december 2019 weergegeven per stap.

a) De som van alle positieve marktwaarden bedraagt 2,77 miljard EUR. Van deze positieve marktwaardenblootstelling wordt 3,52 miljard EUR geneutraliseerd door negatieve marktwaarden. AXA Bank Belgium benadrukt hier dat deze neutralisatie verder gaat dan de puur boekhoudkundige saldering van balansposten die besproken wordt in hoofdstuk 33 *Saldering* en die gebaseerd is op wettelijk afdwingbare rechten op saldering. In hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen* wordt verder ingegaan op de aard van het onderpand. In totaal heeft AXA Bank Belgium voor 2,05 miljard EUR waarborgen verstrekt en voor 1,07 miljard EUR waarborgen ontvangen. Dit leidt tot een nettovervangingskost van 356 miljoen EUR.
b) De som van de risicofactoren bedraagt 495 miljoen EUR. Ter verduidelijking: dit is de prudentieel voorgeschreven berekening van een negatieve evolutie van de derivatenportefeuille bij faling van alle tegenpartijen tegelijkertijd in gestresseerde marktomstandigheden.
c) De totale blootstelling bij wanbetaling bedraagt 850 miljoen EUR in gestresseerde marktomstandigheden en bij faling van alle partijen tegelijkertijd. Onder stabiele marktomstandigheden bedraagt de blootstelling nog 356 miljoen EUR. Hierbij is het belangrijk aan te stippen dat in deze cijfers 341 miljoen EUR voortkomt uit de hoge onderpandvereisten van de centrale tegenpartij LCH Clearnet.

Noch voor repo & reverse repo, noch voor derivaten zijn er achterstallige of in waarde verminderde blootstellingen, gezien de hoge eisen die AXA Bank Belgium heeft voor de kwaliteit van haar tegenpartijen.

Concentratierisico

AXA Bank Belgium moet voldoen aan de wettelijke vereisten ter beperking van grote risicoblootstellingen waarbij de blootstelling aan een groep van aan elkaar gebonden tegenpartijen niet boven de 25% van het eigen kapitaal mag liggen. Door de diversificatie van tegenpartijen is de blootstelling aan AXA Groep de enige blootstelling die boven de 10% komt.

Eind december 2019 bedroeg deze blootstelling 20,9% van het kapitaal. Deze blootstelling wordt actief opgevolgd en enkele risicobeperkende maatregelen zijn momenteel bezig om het concentratierisico op AXA Groep te verlagen.

4.2.3 Gevoeligheidsanalyse

Toekomstgerichte informatie

In de retailportefeuille omvatten de gebruikte economische scenario's de volgende reeksen van kernindicatoren:

- werkloosheidsgraad
- groei bruto nationaal product
- evolutie van de vastgoedprijzen

Resultaten van de analyse

Hierna volgen de wijzigingen aan de te verwachte kredietverliezen per 31 december 2019 ingevolge potentiële wijzigingen in de parameters ten opzichte van de momenteel gebruikte waarden..

De analyse heeft enkel betrekking op de retail portefeuille van AXA Bank Belgium. De 2 onderstaande tabellen tonen de impact van de index van de vastgoedprijzen, de werkloosheidsgraad en de groei van het bruto nationaal product op de te verwachte kredietverliezen (ECL) van AXA Bank Belgium.

Van deze 3 kernindicatoren heeft de index van de vastgoedprijzen de grootste impact op de te verwachte kredietverliezen. Dit is te verklaren doordat de kredietportefeuille vooral bestaat uit hypothecaire leningen die gewaarborgd zijn door residentieel vastgoed.

De tweede tabel toont aan dat de te verwachte kredietverliezen minder gevoelig zijn voor de werkloosheidsgraad en de groei van het bruto nationaal product.

Retailportefeuilles

Retailportefeuille (in '000 EUR)		Werkloosheidsgraad		
		[-1%]	Geen wijziging	[+1%]
Index vastgoedprijzen	[-3%]	7.152	7.261	7.360
	Geen wijziging	-101		93
	[+3%]	-7.293	-7.199	-7.113

Retailportefeuille (in '000 EUR)		Werkloosheidsgraad		
		[-1%]	Geen wijziging	[+1%]
Groei in Bruto Binnenlands Product	[-1%]	84	186	281
	Geen wijziging	-101		93
	[+1%]	-281	-183	-92

4.3 Marktrisico

AXA Bank Belgium maakt voor het marktrisico een opsplitsing tussen het marktrisico dat betrekking heeft op het "trading book" (boekhoudkundige classificatie) enerzijds en het renterisico op het "banking book" anderzijds. Het "trading book" bevat alle financiële instrumenten die gebruikt worden in het kader van specifieke tradingactiviteiten. AXA Bank Belgium voert geen tradingactiviteiten voor eigen rekening uit. De financiële instrumenten die onder de boekhoudkundige classificatie van "trading book" vallen, hebben voornamelijk betrekking op de derivatenactiviteit voor AXA-entiteiten. Het "banking book" bevat alle overige financiële instrumenten die niet tot het "trading book" behoren. Deze hebben voornamelijk betrekking op de retailactiviteiten van de bank.

4.3.1 Renterisico "banking book"

Het renterisico in het "banking book" wordt gedefinieerd als het risico op een daling van de economische waarde of de inkomsten van het "banking book" als gevolg van wijzigingen in de marktrentevoeten en spreads.

Het renterisico van AXA Bank Belgium komt vooral uit de volgende producten/activiteiten:

- Doordat ze voornamelijk een retailbank is, trekt AXA Bank Belgium retaildeposito's aan (vooral spaar- en zichtrekeningen) en staat retailkredieten toe (vooral hypotheekleningen). De looptijd van de retaildeposito's zijn doorgaans korter dan die van de retailkredieten. Het verschil tussen de vervaldagen van die producten geeft aanleiding tot een renterisico, en meer specifiek een rentecurverisico.

- Het merendeel van de retaildeposito's bij AXA Bank Belgium hebben geen vervaldag en hebben een rentevoet die (hoewel discretionair) indirect gebonden zijn aan marktrentevoeten door de sterke competitieve bankomgeving. Bovendien beschikken spaarrekeningen in België over een wettelijk minimum van 11 basispunten. Deze elementen worden opgenomen in specifieke modellen die vervat zitten in het globale rentecurvebeheer van AXA Bank Belgium maar die daardoor ook leiden tot een modelrisico.

- Belgische hypotheekleningen, die het leeuwendeel uitmaken van de retailkredieten van AXA Bank Belgium, bevatten allemaal een wettelijke voorafbetalingsoptie (vrij goedkoop voor de klant). De laatste jaren heeft dit geleid tot belangrijke terugbetalingsgolven. Dit voorafbetalingsrisico is eveneens opgenomen in specifieke modellen die opgenomen zijn in het globale renterisicobeheer van AXA Bank Belgium.

- Een andere specificiteit van de Belgische hypotheekleningenmarkt is de variabele hypotheekrente die wettelijk beperkt is en geïndexeerd met OLO-rentevoeten. Deze elementen creëren zowel een basisrisico als een optierisico.

4.3.1.1 Renterisicobeheer

4.3.1.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Risicoraamwerk

Het renterisico in het "banking book" wordt uitgebreid behandeld in het risicobereidheidsraamwerk van AXA Bank Belgium:

- De meest strategische risicobereidheidsbeslissingen inzake solvabiliteit, inkomsten en waarde bepaalden de buffer aan te houden bovenop de prudentiële vereisten in functie van onder meer de gevoeligheid van de nettorentemarge van AXA Bank Belgium.

- Een specifieke functionele risicobereidheidsbeslissing zet limieten op de nettorenteopbrengstgevoeligheid van het het "banking book" van AXA Bank Belgium.

- Bovenop de bovenstaande limiet, worden operationele limieten gezet op de gevoeligheid van de economische waarde van het "banking book" van AXA Bank Belgium en op alle overige sub componenten van het renterisico (basis-,option- en spreadrisks).

Bovenop deze limieten zijn de "treasury"-activiteiten van het "banking book" van AXA Bank Belgium ook onderhevig aan gevoeligheden en VaR-limieten die dagelijks opgevolgd worden.

Risicorapportering

Het belangrijkste rapporten van AXA Bank Belgium aangaande het renterisico in het "banking book" zijn het maandelijkse ALCO-rapport en het 3-maandelijkse risk-rapport. Deze rapport bevatten de volgende risico-indicatoren:

- Gevoeligheid van de economische waarde van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van -200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Gevoeligheid van de netto rentemarge van het "banking book" voor verschillende rentescenario's: parallelle verschuivingen van – 200 basispunten tot +300 basispunten, met versterkende en afzwakkende scenario's.
- Afwijkingen tussen de datums van renteaanpassingen.
- Prudentiële economische en nettorentegevoeligheidsindicatoren.Sinds december 2019, wordt AXA Bank Belgium's renteriscio opgevolgd door de regulator, gebruik makend van de "EBA Supervisory Outlier Tests (SOT).
- "99,9% Monte-Carlo Value at Risk (VaR)"-analyse (in het 3 maandelijkse risk-rapport).
- Specifieke indicatoren voor risico's op rentecaps, modelrisico's, OLO-basisrisico's en Euribor-basisrisico's.

Deze set van indicatoren geeft het ALCO een omvattend overzicht voor alle subelementen van de IRRBB. Ze worden berekend door een specifieke IRRBB-tool (QRM) beheerd in coördinatie tussen de afdelingen ALM en Risk Management.

4.3.1.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

AXA Bank Belgium past de volgende afdekkingsnormen toe om het renterisico te verminderen in het "banking book":

- Om de rentegevoeligheden binnen prudentiële en interne limieten te houden beheert de bank actief een derivatenportefeuille binnen haar "banking book"-activiteiten. De maandelijkse productie van retailactiva en –verplichtingen (inclusief de geplande productie) wordt systematisch afgedekt om de blootstellingsniveaus van AXA Bank Belgium binnen de gewenste vork te houden.
- Het risico op de rentecaps die vervat zitten in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het actief aankopen van marktcaps en swaptions.
- Het OLO-basisrisico vervat in de hypotheekleningen met vlottende rentevoet wordt afgedekt door het aanhouden van een OLO-portefeuille: dalende OLO-spreads die lagere inkomsten opleveren worden dan gecompenseerd door gerealiseerde winsten op OLO's.
- De risico's of vervroegde terugbetalingen worden beheerd door een specifiek model dat rekening houdt met natuurlijke en rentegedreven vervroegde terugbetalingen en een permanente aanpassing van de globale rentepositie van AXA Bank Belgium tot het gewenste niveau ("delta hedging").

4.3.1.1.3 Blootstelling aan het renterisico in het "banking book"

Het "banking book" van AXA Bank Belgium inclusief de dochtermaatschappijen bevat vooral retailkredieten en –beleggingen op het actief, retailspaarrekeningen en –deposito's en "niet-retail"-langetermijnfunding inclusief "covered bonds" en EMTN's langs de verplichtingenkant.

Het grootste gedeelte van retailkredieten zijn Belgische hypotheekleningen, waarvan 75% een vaste rentevoet en 25% een vlottende rentevoet hebben. De rente van de hypotheekleningen met vlottende rentevoet zijn gebonden aan de evolutie van de OLO-rentevoeten[8].

[8] OLO staat voor "Obligation Linéaire/Lineaire Obligatie"

De Belgische wetgeving verplicht een maximum (cap) op de vlottende rentevoet van die leningen. Gezien de historisch lage OLO-rentevoeten zijn de "embedded value" voor de klant van deze cap en het overeenstemmende risico voor de bank relatief laag.

In de onderstaande tabel worden de waarden weergegeven van 2 interne indicatoren: de "Bank SI" ("Solvency Indicator") en de "Bank NII" ("Net Interest Income").

De absolute "Bank SI" geeft de impact weer van een parallelle stijging van de marktrentevoeten met 1% op de economische waarde van het "banking book". De relatieve "Bank SI" drukt deze impact uit als percentage van het prudentiële kapitaal.

De "Bank NII" geeft de impact weer van een parallelle opwaartse en neerwaartse shift van de marktrentevoeten met 10 basispunten op het renteresultaat van het "banking book".

Interest Rate Risk Indicators (kEUR)	31-12-19	31-12-18
Bank SI (absolute)	-32.379,00	-30.687,00
Bank SI (relative)	-0,03	-0,03
Bank NII (+ 10 bps)	706,00	1.381,00
Bank NII (- 10 bps)	-6.585,00	-6.210,00

4.3.2 Marktrisico "trading book"

Het marktrisico in het "trading book" van AXA Bank Belgium is het risico dat voortvloeit uit tegengestelde bewegingen in rentevoeten, marktprijzen of valutaprijsschommelingen van het "trading book".

4.3.2.1 Renterisicobeheer

4.3.2.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

AXA Bank Belgium hanteert een heel conservatieve benadering voor het marktrisico van het "trading book". De tradingactiviteiten van de bank zijn vooral ontleend aan de rol van AXA Bank Belgium als toegangsplatform tot de derivatenmarkten voor de verzekeringsentiteiten van AXA Groep. Alle posities bij entiteiten van AXA Groep binnen de context van de tradingactiviteiten stemmen overeen met posities bij externe tegenpartijen op een nagenoeg "back-to-back"-basis, zodat het marktrisico zeer beperkt is.

Marktrisicoblootstellingen worden nauw opgevolgd. Deze blootstellingen worden vergeleken met een overall economisch kapitaallimiet die alle marktrisico's van AXA Bank Belgium omvatten. Deze risicoaanvaardingslimiet wordt vervolledigd met verschillende "Value at Risk"- en sensitiviteitslimieten. Knipperlichten en escalatieprocessen worden eveneens gebruikt door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium om ervoor te zorgen dat de bank binnen de conservatieve risicoaanvaarding voor marktrisico's blijft.

Om te beantwoorden aan de minimale prudentiële Basel III-kapitaalvereisten, gebruikt AXA Bank Belgium de "Standardised Approach" zoals gedefinieerd in hoofdstuk IV van de CRD/CRR-richtlijn voor het waarderen, opvolgen, rapporteren en beheren van haar marktrisico's. De volgende elementen worden gemeten:

- Algemeen renterisico
- Specifiek renterisico
- Valutarisico

De "Standardised Approach" voor het valutarisico geldt voor alle bankposities, zowel van de "trading" en "banking books" van AXA Bank Belgium.

4.3.2.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het "trading book" is onderworpen aan materialiteitsdrempels die in 2015 door de Nationale Bank van België (NBB) in het kader van de nieuwe Belgische bankenwetgeving zijn geïntroduceerd. De "Non Risk Based Ratio", die louter gebaseerd is op het volume, ligt voor AXA Bank Belgium ruim onder de drempel gedefinieerd door de NBB. De "Risk Based Ratio", die een weerspiegeling is van de onderliggende risico's, is voor AXA Bank Belgium ook opmerkelijk lager dan de prudentiële drempel. Dit is te verklaren door de beperkende marktrisicostrategie van het "trading book" en de bijgevolg beperkte risicogewogen activa.

Bovendien zorgt het risicolimietenraamwerk van AXA Bank Belgium ervoor dat de "Value at Risk" (VaR) met een betrouwbaarheidsniveau van 99% en een tijdshorizon van 1 dag 0,25% van het T1-kapitaal niet overschrijdt zoals ook voorgeschreven door de Belgische bankwetgeving.

4.3.2.1.3 Blootstellingen aan het marktrisico voor het "trading book"

Het marktrisico van AXA Bank Belgium bestaat vooral uit renterisico's. Daarnaast is het aandelenrisico uit de uitgifte van "Euro Medium Term Notes" (EMTN) laag, vermits AXA Bank Belgium de positie afdekt in de financiële markten. Ten slotte is AXA Bank Belgium niet betrokken in enige tradingactiviteit met betrekking tot grondstoffen.

De activiteiten vermeld in de vorige paragraaf worden nauwgezet opgevolgd door de afdeling Risk Management van AXA Bank Belgium binnen het kader van zeer strikte limieten. De VaR voor alle activiteiten met betrekking tot het "trading book" is beperkt tot 2,2 miljoen EUR. De VaR met een betrouwbaarheidsniveau van 99,5% en een tijdshorizon van 10 dagen wordt op een dagelijkse basis berekend aan de hand van 5000 Monte Carlosimulaties. De VaR voor alle activiteiten van het "trading book" is op het jaareinde van 2019 gelijk aan 0,46 miljoen EUR en valt dus ruim binnen de vooropgestelde limiet. Ten slotte wordt dit model bovendien jaarlijks onderworpen aan de nodige backtesten en validatie door een externe revisor, opdat de nauwkeurigheid en relevantie ervan wordt gegarandeerd.

Bovendien zal het marktrisico in het "trading book" bijna volledig verdwijnen in 2020 door het afbouwen van de intermediatie activiteit van AXA Bank Belgium.

4.4 Valutarisico

Het valutarisico is het risico dat de reële waarde of toekomstige kasstromen van een financieel instrument schommelen als gevolg van wijzigingen in de wisselkoersen. AXA Bank Belgium voert een beleid om de blootstelling aan valutarisico te minimaliseren. Enige materiële restposities worden systematisch afgedekt.
Als gevolg hiervan had AXA Bank Belgium geen vereiste voor het valutarisico in 2019 omdat de netto valutapositie nooit meer dan 2% van het eigen vermogen bedroeg.

4.5 Liquiditeitsrisico

Het "Basel Committee on Banking Supervision" (BCBS) definieert het liquiditeitsrisico als het risico van niet in staat te zijn om snel en gemakkelijk de positie in liquide middelen te verhogen om schokken als gevolg van financiële en economische stress op te vangen.

De risicotaxonomie van AXA Bank Belgium omvat de volgende twee aspecten van liquiditeitsrisico die binnen de scope van het liquiditeitsrisicobeheer vallen:

- Het liquiditeitsrisico op korte termijn dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldatum (binnen de maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd. Het komt voort uit liquide middelen en waarborgen op korte termijn ("intraday", "overnight", 1 dag tot 1 maand)
- Het structurele liquiditeitsrisico dat gedefinieerd wordt als het risico dat AXA Bank Belgium niet kan voldoen aan haar financiële verplichtingen op vervaldag over een middellange of lange termijnhorizon (meer dan 1 maand) tegen een redelijke kostprijs en op tijd.

4.5.1 Liquiditeitsrisicobeheer

4.5.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

De afgelopen jaren was het liquiditeitsbeheer een van de belangrijkste prioriteiten van AXA Bank Belgium. Dit resulteerde in een aangepast kader voor liquiditeitsrisico's, dat gebaseerd is op zowel prudentiële als interne indicatoren.

Om het geconsolideerde liquiditeitsrisico te waarderen en te beheren, volgt het ALCO van AXA Bank Belgium twee soorten indicatoren op:

1. Interne indicatoren: "Internal Liquidity Stress Indicator (ILS) en "Short Term Liquidity Framework indicator (STeLF) "
2. Prudentiële indicatoren: LCR, NSFR and ALMM

Al deze indicatoren hebben een gemeenschappelijke aanpak: ervoor zorgen dat de liquiditeitsbuffer van AXA Bank Belgium voldoende is om te beantwoorden aan een reeks van stressevenementen. Meer specifiek is de eigen interne liquiditeitsindicator van AXA Bank Belgium zodanig ontworpen dat AXA Bank Belgium steeds een adequate liquiditeitsreserve aanhoudt om te weerstaan aan gecombineerde idiosyncratische en marktstressevenementen over een tijdshorizon van 1 jaar.

"Internal Liquidity Stresses" (ILS)

AXA Bank Belgium heeft twee specifieke scenario's uitgewerkt om de toereikendheid van haar liquiditeitsbuffer te toetsen. Deze stressscenario's werden ontwikkeld in samenwerking met de afdeling Risk Management van AXA Groep. De interne scenario's zijn restrictiever dan de LCR-scenario's, wat resulteert in een hoger bedrag aan netto-outflows.

De ILS-scenario's omvatten meerdere tijdshorizons ("overnight", 1 week, 1 maand, 3 maanden, 6 maanden en 1 jaar) en de indicatoren zijn uitgedrukt in liquiditeitsoverschotten in euro na toepassing van het scenario. De liquide activa onder de ILS-scenario's omvatten enkel activa die aanvaard zijn door de ECB ("ECB eligible"). Het liquiditeitsoverschot is het verschil tussen de liquide activa min de gestreste in- en outflows onder beide scenario's.

Scenario 1 gaat uit van een parallelle daling van de rentevoeten terwijl scenario 2 uitgaat van een stijging van de rentevoeten. Beide scenario's omvatten ook een stijging van de "credit spreads" van de bank en een downgrade van haar rating.

De "Excess Liquidity"-indicator wordt gedefinieerd als de minst gunstige liquiditeitspositie, over alle tijdshorizons en stressscenario's heen.

in '000 EUR	31-12-19	Limit	Buffer
Internal Liquidity Stress Indicator	2.053.683	500.000	1.553.683

Liquiditeitskader op korte termijn - Short Term Liquidity Framework (STeLF)

Om het regelgevend liquiditeitskader evenals de Internal Liquidity Stress berekeningen te vervolledigen heeft AXA Bank Belgium een liquiditeitsindicator ontwikkelt die dagelijks wordt berekend en waarbij de liquiditeitspositie voor de volgende 5 werkdagen wordt beoordeelt. Deze indicator noemt men het liquiditeitskader op korte termijn of Short-Term Liquidity Framework (STeLF)
Het meet de liquiditeitsmarge gedefinieerd als de som van de niet bezwaarde ECB bruikbare (eligible) effecten en de EUR cash uitstaande bedragen en berekend volgens 2 scenario's. In het 'normale' scenario wordt de STeLF liquiditeitsbuffer berekend rekening houdende met alle in- en uitgaande kasstromen voor de volgende 5 werkdagen. In het 'stress' scenario wordt alleen rekening gehouden met de uitgaande stromen en daarenboven met een extra 'stress uitstroom' die bijgevoegd wordt.

Prudentiële indicatoren

AXA Bank Belgium volgt de liquiditeitsindicatoren van Basel III op.

- De LCR ("Liquidity Coverage Ratio") is sedert oktober 2015 bindend en de NSFR ("Net Stable Funding Ratio") wordt bindend met de invoering van CRD V.
- ALMM (Additional Liquidity Monitoring Metrics) wordt geraporteerd sinds april 2016.

4.5.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Het liquiditeitsnoodplan van AXA Bank Belgium werd aangepast en de bank heeft een specifieke werkgroep opgericht om gedurende systemische of idiosyncratische liquiditeitscrisissen onmiddellijk tussen te komen en de gepaste acties te ondernemen. Dit heeft geleid tot een sterkere bewustwording van het liquiditeitsrisico op alle managementniveaus evenals tot een meer rigoureuze follow-up. Regelmatige toekomstprojecties van de belangrijkste liquiditeitsratio's ondersteunen het actieve beheer van het liquiditeitsrisico binnen AXA Bank Belgium.

4.5.2 Beheer van de liquiditeitsbuffer

AXA Bank Belgium beschikt over een zeer robuuste liquiditeitspositie zoals aangetoond door haar sterke liquiditeitsbuffer die duidelijk de prudentiële en interne limieten overschrijdt.

De beide Basel III-indicatoren bevinden zich ruim boven de minimale vereisten per einde 2019 (100%-grens) dankzij een comfortabele stock aan liquide activa en een solide financieringsstructuur.

Ratio	31-12-19	31-12-18	Limit
LCR	198%	228%	100%
NSFR	133%	141%	100%

AXA Bank Belgium heeft met succes zijn strategie aangepast om aan deze vereiste indicatoren te beantwoorden. Deze strategie omvat bijvoorbeeld het beleggingsbeleid van de bank dat beperkt is tot zeer liquide activa en het aantrekken van op lange termijn stabiele financiering.

Financiering

De belangrijkste bronnen van stabiele financiering van de bank zijn retaildeposito's (18,1 miljard EUR op 31 december 2019) en "covered bonds" (4,5 miljard EUR op 31 december 2019). In onderstaande tabel wordt meer detail vermeld.

Grafiek van looptijdanalyse

2019 (in '000 EUR)	< 3 maanden	< 12 maanden	> 12 maanden	Totaal
Financiering door de Centrale Bank	400.000	150.000	541.000	1.091.000
Leningen van financiële klanten	302.974	500.225	100	803.298
Ongedekte funding (spaar- en zichtrekeningen van 'andere financiële ondernemingen' + CIFP)	145.097	87	100	145.284
Repurchase Agreements	157.876	500.138	-	658.014
Gedekte leningen	-	-	-	-
Retailfinanciering	16.897.057	161.552	1.090.601	18.149.210
Niet-vervallende retailfinanciering (spaar- en zichtrekeningen)	16.757.984	-	-	16.757.984
Vervallende retailfinanciering (termijndeposito's, EMTN's retail, kasbons)	139.073	161.552	1.090.601	1.391.226
Financiering AXA Groep	420.104	113.563	407.728	941.396
Ongedekte financiering	420.104	-	-	420.104
EMTN	-	113.563	407.728	521.292
Andere tegenpartijen	274.228	753.267	3.756.790	4.784.284
Ongedekte funding van niet-financiële klanten	274.228	-	130	274.358
Gedekte obligaties	-	753.267	3.756.660	4.509.926
Totaal	**18.294.362**	**1.678.607**	**5.796.219**	**25.769.188**

In deze tabel is de reële waarde van derivaten niet opgenomen aangezien AXA Bank Belgium deze derivaten niet beschouwt als "financiering", gelet op het feit dat ze vooral deel uitmaken van de "back-to-back"-activiteiten van AXA Bank Belgium.

"Covered bonds"

AXA Bank Europe SCF werd door AXA Bank Belgium opgericht om "covered bonds" uit te geven. Daarbij koopt AXA Bank Europe SCF rechtstreeks hypotheekleningen van AXA Bank Belgium. De rentebetalingen op de hypotheekleningen aangehouden door AXA Bank Europe SCF worden door middel van "yield maintenance swaps" tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF getransfereerd. Dit laat toe om een "secured loan" te voorzien tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF met hypotheekleningen als onderpand zodat sneller "covered bonds" uitgegeven kunnen worden in de markt.

De sterke onderliggende kwaliteit van de retailhypotheekleningenportefeuille van AXA Bank Belgium in België is het perfecte onderpand voor een "covered bonds"-programma. Dit programma laat de bank toe om haar liquiditeitsrisico te beheren. Het bezorgt AXA Bank Belgium gediversifieerde financieringsbronnen en minimaliseert financieringsconcentraties per tijdsperiode. Het "covered bonds"-programma verleent AXA Bank Belgium toegang tot de markt van de "covered bonds" zodat ze haar kostprijs van de institutionele financiering op lange termijn kan verminderen. Dat programma geeft de bank toegang tot financieringsmarkten die openblijven in tijden van marktstress. De bank lanceerde haar eerste "covered bonds"-programma in november 2010. Het "covered bonds"-programma bedraagt 6,25 miljard EUR in 2019 waarvan 4,5 miljard EUR overblijft op geconsolideerd niveau: 4,5 miljard EUR zijn geplaatst in de

markt, en 1,75 miljard EUR van deze “covered bonds” zijn gekocht door AXA Banque France. De overblijvende 1,75 miljard EUR bij AXA Bank Belgium werden geëlimineerd in de geconsolideerde balans.

4.6 Operationeel risico

AXA Bank Belgium definieert operationeel risico als het risico op verlies als gevolg van inadequate of ontbrekende interne processen, menselijke fouten of falende systemen. Een tekortkoming of ongeschiktheid kan zowel interne als externe oorzaken hebben.

In he Baselraamwerk is het operationele risico onderverdeeld in 7 categorieën:

i. **Interne fraude**: fraude in de financiële rapportering, ongepaste of frauduleuze financiële activiteiten evenals verduistering van activa en andere interne fraudes
ii. **Externe fraude**: diefstal en fraude evenals informaticafraude
iii. **Tewerkstellingspraktijken en werkplaatsbeveiliging**: relaties met werknemers, diversiteit en discriminatie, veiligheid van de omgeving, verlies van sleutelwerknemers en talentbeheer
iv. **Cliënten, producten en businesspraktijken**: geschiktheid, openbaarmaking en fiduciaire verplichtingen, ongeschikte zaakvoering of marktpraktijken, inclusief adviesactiviteiten, inbreuken op regelgeving en wetgeving, niet-geoorloofde activiteiten, productiefouten, enz.
v. **Schade aan fysieke activa**: natuurrampen, vandalisme, terrorisme, enz.
vi. **Verstoring van bedrijfsactiviteiten en systeemfaling**: systeemdisfunctioneringen en inbreuken op de informatiebeveiliging
vii. **Uitvoering, aflevering en procesbeheer**: fouten bij het inbrengen van gegevens, boekhoudkundige fouten, fouten in wettelijke rapporteringen, onachtzaam verlies van activa van klanten, enz.

Bij AXA Bank Belgium omvat de definitie van operationeel risico ook het compliance risico, dat gedefinieerd wordt als het risico op verlies als gevolg van het onvermogen van een instelling om gepaste grondslagen, procedures of controles vast te leggen, te voldoen aan haar wettelijke of prudentiële verplichtingen of aan elk ander bindend contract.

Bij AXA Bank Belgium zit in de definitie van operationeel risico echter niet het reputatie- en strategisch risico vervat. Bij het bepalen van de impacts van het operationeel risico wordt echter rekening gehouden met potentiële reputatieschade van AXA[9] als kwalitatieve indicator terwijl grote schaden opgevolgd worden door de Groep.

4.6.1 Operationeel risicobeheer

4.6.1.1 Risicogrondslagen, limietenraamwerk en rapportering

Voor de prudentiële kapitaalsvereisten past AXA Bank Belgium de “Basic Indicator Approach” toe (namelijk 15% * het rekenkundig gemiddelde van de som van alle positieve operationele resultaten van de laatste 3 jaren) waarbij de gegevens slechts per einde jaar bijgewerkt worden.

Voor de economische kapitaalsberekening past AXA Bank Belgium heen intern model toe dat ontwikkeld werd door AXA Groep. Dit model is vergelijkbaar met de “Advanced Measurement Approach (AMA). De economische kapitaalsberekening bestaat uit een jaarlijkse cyclus die de relevante en materiële operationele risico's in het komende jaar waaraan AXA Bank Belgium kan blootgesteld worden identificeert en kwantificeert.

Net zoals tijdens de voorbije jaren blijft de grote focus in 2019 op het detecteren en voorkomen van fraude- en cyberrisico’s (hacking, phishing en cyber- en virusaanvallen), prudentiële risico’s (met betrekking tot MIFID, AML, GDPR, …) en menselijke risico’s (blootstellingen op sleutelmedewerkers, verlies van personeel,.

Het team van Operationeel Risico werkt continu aan het “risicobewustzijn” doorheen de hele organisatie (organiseren van trainingen voor de verschillende businesslijnen, deelname aan grote projecten en productlanceringen, door het uitrollen van een netwerk van

[9] Op basis van het raamwerk van de Groep: geen impact, impact (nog niet bepaald), niet-significant (minieme geïsoleerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gering (belangrijke gesegmenteerde bezorgdheid van of impact op een stakeholder), gemiddeld (ruimer en meer uitgesproken bezorgdheid binnen de industrie), belangrijk (negatieve publieke impact met belangrijke weerslag) en ernstig (dramatisch vertrouwensverlies van de stakeholders – uitgebreide negatieve publieke impact).

risicocorrespondenten, enz.). In 2019 werden de inspanningen verdergezet in het verder optimaliseren van het verzamelen van verliesgegevens ("Loss Data Collection") en van de operationele risicocycli ("Operational Risk Cycle"), met een specifieke focus op een structureel raamwerk rond "risicorespons" (actieplannen, risicoaanvaarding). Het team van Operationeel Risico heeft ook een risicoaanvaardingsraamwerk uitgewerkt, op basis waarvan de operationele risicoprocessen van AXA Bank Belgium gedefinieerd en opgevolgd worden.

2020 will be marked by the deployment of a new AXA Group tool for Operational Risk Management, combining all activities of the department and leveraging on the reporting and integrated view capabilities within the application

4.6.1.2 Grondslagen voor afdekking en risicovermindering

Risico verminderende acties worden vastgelegd voor de meest belangrijke operationele risico's. Meerdere opties zijn mogelijk:

- Het risico transfereren (voorbeelden: verzekeringscontracten voor brand, cyberincidenten en agentenfraude).

- Actieplannen om de processen te versterken en de risico's tot een lager/aanvaardbaar niveau te brengen. Deze actieplannen worden vastgelegd door de businesses en gechallenged, opgevolgd en (trimestrieel) gerapporteerd door het team Operationeel Risico..

AXA Bank Belgium volgt het operationeel risico eveneens op aan de hand van een operationeel-risicodashboard, waarin basisrisico-indicatoren ("Key Risk Indicators", KRI's) berekend worden op kwartaalbasis. Dit dashboard wordt op kwartaalbasis voorgesteld aan het Audit, Risk and Compliance Committee (ARC) en is in lijn met de limieten vastgesteld in het risicobereidheidsraamwerk voor operationele risico's.

Het team van Interne Financiële Controle is verantwoordelijk voor het uitvoeren van de tweedelijnscontroles van de belangrijkste risico's in de processen. In 2017 is AXA Groep begonnen met het uitrollen van een programma van interne controle. AXA Bank Belgium is gestart met de invoering van dit programma in maart 2018 en zet dit verder voort in 2019. Het doel is de "key risks" voor ieder proces binnen de bank te identificeren en de benodigde controledoelstellingen en controles om deze risico's te verminderen in te voeren. Tegen 2020 zullen alle basisprocessen van AXA Bank Belgium herzien zijn en zullen alle de controles structureel gedocumenteerd en getest zijn.
Vanaf 2020 zal deze activiteit ook gebruik maken van de uitgerolde AXA-groep tool.

4.7 Kapitaalbeheer

4.7.1 Beheer

Op basis van de EU-verordening en richtlijn inzake kapitaalsvereisten (CRR/CRD IV) en de Baselakkoorden moet AXA Bank Belgium een minimumniveau aan eigen vermogen aanhouden om de krediet-, markt- en operationele risico's af te dekken. Deze verplichting staat bekend als de "Pijler 1 minimale prudentiële kapitaalsvereisten". Banken moeten ook degelijke, effectieve en volledige strategieën en processen hebben om op een continue basis de bedragen, soorten en verdeling van intern kapitaal te beoordelen en aan te houden die ze noodzakelijk vindt om de aard en het volume van de risico's af te dekken waaraan ze blootstaan of zouden kunnen blootstaan. Deze verplichting staat bekend als "Pijler 2 economische kapitaalsvereisten" en wordt beoordeeld in het kader van de prudentiële controle. De "Internal Capital Adequacy Assessment Process" (ICAAP) (die eveneens de economische kapitaalsvereisten berekent) maakt deel uit van deze Pijler 2-vereisten.

Zowel voor het prudentiële als economische kapitaal wordt het "beschikbare kapitaal" van banken vergeleken met de "kapitaalsvereisten". De verschillen tussen de twee pijlers zijn te wijten aan de berekeningsmethoden[10] en de scope[11] van de risico's die ze dekken.

Het kapitaalrisico is het risico dat de bank over onvoldoende kapitaal beschikt of kan beschikken om de risico's te dekken waaraan de bank is blootgesteld. In de praktijk wordt dat vertaald in een toetsing van de solvabiliteit aan de minimale prudentiële kapitaalsvereisten (Pijler 1) en de economische kapitaalsvereisten (Pijler 2).

---

[10] Onder Pijler 1 worden de methodes gedefinieerd door de toezichthouder terwijl ze voor Pijler 2 bepaald worden door AXA Bank Belgium.
[11] Pijler 1 omvat slechts 3 risico's terwijl Pijler 2 alle materiële risico's omvat.

De solvabiliteit wordt zorgvuldig gemonitord door het “Asset & Liability Committee” (ALCO). Dit comité wordt in haar missie ondersteund door een werkgroep: het “Capital Management Committee” (CMC). Het CMC houdt toezicht op de nieuwe regelgevingen (“regulatory watch”), volgt de actuele en verwachte solvabiliteitsratio’s op, anticipeert en beheert de economische en wettelijke kapitaalvereisten.

De berekeningen voor prudentieel kapitaal worden driemaandelijks gerapporteerd aan de toezichthouder (COREP).

In een jaarlijks ICAAP-dossier (“Internal Capital Adequacy Assessment Process”) rapporteert de bank het vereiste economische kapitaal aan de toezichthouder. Het ICAAP is het interne beoordelingsproces van de instelling zelf, dat haar toelaat de toereikendheid van haar kapitaal te beoordelen in het licht van haar risicoprofiel en haar organisatie.

4.7.2 Regelgeving

In de nasleep van de financiële crisis heeft de EU strengere regels ingevoerd rond kapitaalvereisten voor banken die gebaseerd zijn op de Basel III-akkoorden. De vereisten voor banken staan uiteengezet in de “Capital Requirements Regulation” (CRR) en de “Capital Requirements Directive” (CRD IV). De CRR/CRD IV werd sinds 1 januari 2014 geleidelijk aan ingevoerd en is volledig van kracht sinds 2019.

De minimale kapitaalratio’s (Pijler 1-vereisten) die volgens CRR/CRD IV moeten worden gehaald, zijn 4,5% voor het kernkapitaal (CET1), 6,0% voor de tier 1-kapitaalratio en 8,0% voor de totale kapitaalratio.

AXA Bank Belgium dient naast de minimale eigenvermogensvereisten van de CRR ook te voldoen aan de diverse buffers die kunnen opgelegd worden conform CRD IV.

De CRD IV voorziet in een kapitaalconserveringsbuffer. In tijden van hoogconjunctuur kan deze maximaal 2,5% bedragen. Het uitgangspunt is om extra kapitaal te reserveren in tijden van financiële voorspoed. In tijden van financiële stress heeft de instelling de mogelijkheid om dit kapitaal te gebruiken. Voorwaarde daarbij is dat de instelling dan geen dividend aan de aandeelhouders mag uitkeren. Deze buffer wordt geleidelijk toegepast en bedraagt 2,5% in 2019

AXA Bank Belgium kan ook verplicht worden om een contracyclische kapitaalbuffer aan te leggen wat neerkomt op een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste. Deze buffer heeft als doel om de bank te beschermen tegen risico’s die voortvloeien uit de financiële cyclus en kan oplopen tot 2,5%, eventueel hoger. Deze vereiste is in werking getreden in 2016.

De Belgische toezichthouder heeft AXA Bank Belgium aangewezen als O-SII of “andere systeemrelevante instelling” waardoor deze onderworpen is aan een aanvullende Tier 1-kernkapitaalvereiste (O-SII-buffer) van 0,75%.

Naast de kapitaalvereisten van Basel III moet AXA Bank Belgium ook voldoen aan de “Basel I floor”. Met andere woorden, het kapitaal dat de bank moet aanhouden moet op elk moment groter zijn dan of gelijk zijn aan 80% van het totale minimumbedrag aan eigen vermogen dat de bank verplicht zou zijn aan te houden in overeenstemming met de Basel I-regels.

Naar aanleiding van zijn “Supervisory Review and Evaluation Process”-beoordeling (SREP) kan de bevoegde toezichthouder (voor AXA Bank Belgium is dat de Europese Centrale Bank) hogere minimumratio's opleggen (= Pijler 2-vereisten), omdat bijvoorbeeld niet alle risico's naar behoren zijn weergegeven in de prudentiële Pijler 1-berekeningen.

4.7.3 Eigen vermogen

Het eigen vermogen voor de solvabiliteitsvereisten is licht verschillend van het eigen vermogen in de boekhouding.

Het boekhoudkundige kernkapitaal wordt gecorrigeerd met:

- Prudentiële filters, die bepaalde posten uitsluiten van het eigen vermogen, zoals wijzigingen in de waarde van het eigen kredietrisico en aanvullende waardeaanpassingen in het kader van prudente waarderingen; en

- Andere aftrekposten, zoals immateriële vaste activa, de uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten, tekorten in termen van voorziening van “Internal Rating Based”-benadering (IRB). Wanneer IRB wordt toegepast voor de berekening van het kredietrisico, moeten banken hun aangelegde voorzieningen vergelijken met de verwachte verliezen. Elk tekort wordt afgetrokken van het Tier 1-kapitaal terwijl een overschot kan toegevoegd worden aan het Tier 2-kapitaal (beperkt tot een maximum).

In de onderstaande tabel is de reconciliatie van het boekhoudkundig eigen vermogen op basis van IFRS naar het nuttig eigen vermogen terug te vinden.

SAMENSTELLING NUTTIG EIGEN VERMOGEN (in '000 EUR)	31-12-19	31-12-18
Gestort kapitaal	636.318	636.318
Reserves (inclusief de ingehouden winsten)	413.960	369.512
Baten uit het lopend jaar	49.624	44.937
Andere reserves	677	1.552
Gecumuleerde niet-gerealiseerde resultaten	(24.580)	2.716
BOEKHOUDKUNDIG COMMON EQUITY TIER 1 KAPITAAL	**1.075.999**	**1.055.035**
Prudentiële filters	7.419	6.204
Waarde aanpassing in het kader van eigen kredietrisico	*7.807*	*6.532*
Waarde aanpassing in het kader van prudente waardering	*(388)*	*(328)*
Aftrekposten van Common Equity Tier 1 Kapitaal	(46.825)	(48.768)
Reglementaire aanpassingen gecumuleerde niet gerealiseerde resultaten	0	*0*
Immateriële vaste activa	*(16.700)*	*(13.258)*
Uitgestelde belastingvorderingen die op toekomstige winstgevendheid berusten	*(7.125)*	*(10.354)*
Andere aftrekposten	*(4.228)*	*(3.736)*
Tekort bij IRB voorzieningen	*(18.772)*	*(21.420)*
NUTTIG EIGEN VERMOGEN COMMON EQUITY TIER 1 (CET1)	**1.036.593**	**1.012.471**

Het CET1 bedraagt 1.037 miljoen EUR in 2019 tegenover 1.012 miljoen EUR in 2018.

Het is AXA Bank Belgium toegestaan om de geconsolideerde nettowinst voor het boekjaar 2019 (49,6 miljoen EUR) mee in rekening te brengen van het Tier 1-kernkapitaal. Dit resultaat versterkt het eigen vermogen van AXA Bank Belgium.

Het totaal nuttig eigen vermogen bestaat uit:

- CET1
- additioneel Tier 1-kapitaal bestaande uit in aanmerking komende converteerbare obligaties;
- Tier 2-kapitaal, bestaande uit de nuttige waarde van de achtergestelde leningen, eeuwigdurende achtergestelde leningen en inclusief Basel III-overgangsmaatregelen

TOTAAL EIGEN VERMOGEN VOOR SOLVABILITEITSVEREISTEN (in '000 EUR)	31-12-19	31-12-18
CET1	1.036.593	1.012.471
Aanvullend Tier1 kapitaal	90.000	90.000
TIER 1	1.126.593	1.102.471
TIER 2	4.609	8.924
Achtergestelde schulden	1.116	2.671
Achtergestelde perpetuals	3.493	6.253
Perpetuals	*11.645*	*15.633*
Perpetuals phase out	*(8.151)*	*(9.380)*
TOTAAL NUTTIG EIGEN VERMOGEN	**1.131.202**	**1.111.395**

Het totaal nuttig eigen vermogen evolueert van 1.111 miljoen EUR in 2018 naar 1.131 miljoen EUR in 2019.

4.7.4 Prudentiële kapitaalsvereisten

De prudentiële kapitaalsvereisten zijn gebaseerd op het concept van risicogewogen activa. De minimale prudentiële kapitaalsvereisten onder Pijler 1 worden specifiek gedefinieerd in de regelgeving. De risicogewogen activa worden berekend op basis van specifieke Baselregels voor gewogen risico's waarvoor AXA Bank Belgium goedkeuring heeft gekregen. In de meeste gevallen wordt de "Standardised Approach" toegepast binnen de bank. De "Internal Ratings Based"-benadering (IRB) wordt enkel toegepast voor de Belgische retailactiviteit. De vereiste betreffende het operationeel risico volgt de BIA ("Basic Indicator Approach").

Het volume aan risicogewogen activa onder Basel III bedraagt 6.324 miljoen EUR op 31 december 2019.

RISICOPOSTEN (in '000 EUR)	31-12-19	31-12-18
Risicogewogen posten voor het kredietrisico	5.434.722	5.441.511
Risicoposten voor het marktrisico	79.377	171.601
Risicoposten voor het operationele risico	658.421	658.504
Risicoposten voor aanpassing van de kredietwaardering	151.355	443.897
TOTAAL VAN DE RISICOPOSTEN	**6.323.875**	**6.715.513**

De Belgische toezichthouder heeft voor alle banken die de IRB-modellen gebruiken een add-on[12] toegepast van 5% op de Belgische hypotheekleningen. Deze bijkomende kapitaalsvereiste, berekend als een add-on van 5% op de IRB-risicogewogen activa inzake hypotheekleningen op woningen in België zit vervat in de risicogewogen activa (kredietrisico).

Vanaf juni 2018 heeft de Belgische toezichthouder de Belgische banken verplicht om bovenop de 5% add-on een extra macroprudentiële buffer aan te houden van 33% van de risicogewogen bedragen van de hypotheekleningen met een Belgische woning als onderpand onder de IRB-benadering.

4.7.5 Kapitaalratio's

De prudentiële solvabiliteitsratio's vergelijken het eigen vermogen van AXA Bank Belgium met haar risicogewogen activa.

De hoge solvabiliteitsratio's van AXA Bank Belgium zijn het gevolg van haar strategie van voorzichtige beleggingen en toekenning van kredieten.

Kapitaalratio's	31-12-19	31-12-18
Overgangsdefinitie		
Tier 1-kernkapitaalratio	16,39%	15,08%
Tier 1-kapitaalratio	17,81%	16,42%
Totale kapitaalratio	17,89%	16,55%
Ingefaseerde definitie		
Tier 1-kernkapitaalratio	16,39%	15,08%
Tier 1-kapitaalratio	17,81%	16,42%
Totale kapitaalratio	17,83%	16,46%

De Common Equity T1, T1 en totale kapitaalratio houden rekening met de overgangsbepalingen van Basel III.

Alle solvabiliteitsratio's zijn over het jaar heen gestegen. Dit is grotendeels te verklaren door de aanzienlijke daling in de risicogewogen activa, voornamelijk door de vermindering van de intermediatie activiteit doorheen het jaar en het overzetten (porting) van saldeerbare transacties naar 3de partijen (= Cassius project)

Op 31 december 2019 bedraagt de Tier 1-ratio van AXA Bank Belgium 17,81% (16,42% in 2018) en de totale eigenvermogensratio 17,89% (16,55% in 2018).

Dezelfde ratio's maar "fully loaded" (alsof Basel III reeds van toepassing zou zijn) bedragen respectievelijk 17,81% en 17,79% (16,42% en 16,46% in 2018).

AXA Bank Belgium beantwoordt aan alle minimale kapitaalvereisten die worden opgelegd door Basel III. De bank beantwoordt eveneens aan de striktere percentages betreffende Tier 1-kapitaal die zijn opgelegd door SREP.

4.7.6 Hefboomratio

De hefboomratio is een aanvullende maatregel binnen het Baselkader. Het is de verhouding tussen Tier 1 en de totale blootstelling (rubrieken op de balans en buitenbalans).

Het doel is om overmatige hefboomwerking te beperken en de activa van instellingen meer in lijn te brengen met hun kapitaal. De "leverage exposure" van AXA Bank Belgium bleef vrij stabiel. Vermits het Tier 1-kapitaal afnam is de hefboomratio van de bank op basis van de huidige CRR-regelgeving ("Delegated Act") licht gedaald in 2019 (3,98% per eind december 2019 tegenover 4,18% in 2018). Ook "fully loaded" was dat het geval (3,98% per eind december 2019 tegenover 4,18% in 2018).

Rekening houdend met de lage risico's van de activa van AXA Bank Belgium levert dit een comfortabele buffer op.

---

[12] Deze wet, gepubliceerd op 8/12/2013 en in voege vanaf 31/12/2013 heeft voor AXA Bank Belgium een bijkomend eigen vermogen vereiste tot gevolg met betrekking tot de portefeuille hypothecaire kredieten

Leverage ratio	31-12-19	31-12-18
Transitional definition	3,98%	4,18%
Fully phased-in definition	3,98%	4,18%

Het verschil tussen de 'transitional definition' en de 'fully-loaded definition' zit in de aanwending van de eeuwigdurende achtergestelde leningen maar dit heeft géén impact op de leverage ratio.

5 Reële waarde van financiële activa en verplichtingen

5.1 Reële waarde van retailactiviteiten

Voor activa en verplichtingen op korte termijn of die onmiddellijk opvraagbaar zijn, neemt AXA Bank Belgium de boekwaarde als de beste benadering.

De reële waarde van de overige retailproducten wordt in een aantal stappen berekend:

- eerst worden de toekomstige cashflows berekend op basis van de productkenmerken (rentevoet van de klant, betalingsfrequentie, enz.);
- deze cashflows worden vervolgens aangepast om rekening te houden met vervroegde terugbetalingen (op basis van een rentegedreven model met een minimum van 4% per jaar voor woonkredieten, 4% per jaar voor investeringskredieten, 10% per jaar voor leningen op afbetaling);
- de cashflows houden ook rekening met de caps en floors die besloten zijn in de variabele woonkredieten.
- ten slotte worden de (aangepaste) cashflows verdisconteerd op basis van de OIS-curve..

5.2 Reële waarde van financieringsactiviteiten (treasury)

De financiële instrumenten worden in 3 categorieën ingedeeld.

De eerste categorie bestaat uit de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde niveau 1 wordt bepaald op basis van marktprijzen in een actieve markt.

De vaststelling van het bestaan van een actieve markt is meestal eenduidig met marktinformatie beschikbaar voor het publiek en investeerders. Er is geen afgelijnde beschrijving of minimale drempel van de activiteit die "regelmatig voorkomende markttransacties" vertegenwoordigt, waardoor het niveau van de daadwerkelijke transacties dienen te worden beoordeeld met inachtneming van de frequentie en het volume. Een laag transactievolume vertegenwoordigt niettemin nog steeds een prijs als deze bepaald is in een normale economische omgeving op een objectieve basis. De transactiebedragen zijn belangrijke indicatoren van de reële waarde.

Indien de markt voor een bepaald instrument niet actief is of de marktprijzen niet of niet op regelmatige basis beschikbaar zijn, wordt gebruik gemaakt van waarderingstechnieken gebaseerd op de geactualiseerde waarde van toekomstige kasstromen of op basis van optiemodellen. Deze waarderingstechnieken maken gebruik van marktdata zoals rentecurves, dividendrendement, indexniveaus en volatiliteitsgegevens. AXA Bank Belgium maakt gebruik van informatie uit Bloomberg, Markit of aangeleverd door betrouwbare tussenpersonen. Deze prijzen worden vervolgens intern gevalideerd of de instrumenten worden gewaardeerd aan de hand van interne waarderingstechnieken.

Het gebruik van waarneembare inputparameters leidt tot een reële waarde niveau 2, terwijl het gebruik van niet-waarneembare input tot een reële waarde niveau 3 leidt, tenzij hun invloed niet significant is. Waarneembare inputs worden ontwikkeld met behulp van marktgegevens, zoals publiek beschikbare informatie over feitelijke gebeurtenissen of transacties, die de veronderstellingen weerspiegelen die marktdeelnemers zouden gebruiken bij het bepalen van de prijs van het instrument.
Het belang van niet-waarneembare parameters wordt geëvalueerd (1) op het niveau van elk individueel financieel instrument en (2) in zijn geheel.

1. De specifieke impact van niet-waarneembare parameters op de reële waarde van elk financieel instrument wordt beoordeeld zolang de mark-to-market ervan [0,05%] van de totale balans overschrijdt. Ze worden beschouwd als zijnde meer dan een onbelangrijke impact te hebben wanneer ze de wijziging van de reële waarde van een financieel instrument met [30%] of meer beïnvloeden. Indien AXA Bank Belgium de specifieke impact van de niet-waarneembare parameters op de reële waarde van het instrument niet met redelijke inspanningen kan meten, wordt het instrument automatisch gecatalogeerd in niveau 3.

2. Op het totaalniveau wordt gecontroleerd of de globale mark-to-market van alle financiële instrumenten die niet-waarneembare parameters gebruiken die niet gecatalogeerd worden onder niveau 3 de [2%] van de totale balans niet overschrijdt.

AXA Bank Belgium hanteert een beslissingstabel waarbij de toegekende niveaus per klasse van financieel instrument wordt weergegeven. Een specifiek comité zorgt voor een regelmatige herziening minstens 1 keer per jaar van deze beslissingstabel om ervoor te zorgen dat

deze nauwkeurig en allesomvattend is. Het speciale comité is minstens samengesteld uit de managers van de boekhoudbeleidsregels (inclusief CTFM) en de middle-office dat het bedrijf vertegenwoordigt.

Indien er op het niveau van dit specifiek comité onenigheid zou bestaan over de reëlewaardeclassificatie, zou het punt worden overgemaakt aan de CFO van AXA Bank Belgium voor beslissing over de niveauclassificatie.

De tweede categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Vorderingen op andere bankiers

Vorderingen op andere bankiers bevatten interbancaire plaatsingen en reverse repo's.
De geraamde reële waarde is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Leningen en vorderingen op klanten

Deze leningen en vorderingen zijn opgenomen voor hun nettoboekwaarde, na waardeverminderingen. De geraamde reële waarde van leningen en vorderingen vertegenwoordigt het verdisconteerd bedrag van de toekomstige verwachte kasstromen. Deze verwachte kasstromen zijn verdisconteerd volgens de huidige marktomstandigheden om zo de reële waarde te bepalen.

Verplichtingen

Deposito's en ontleningen

De geraamde reële waarde van vastrentende deposito's, repotransacties en overige vastrentende ontleningen zonder genoteerde marktprijs is gebaseerd op verdisconteerde kasstromen aan de huidige marktomstandigheden.

Uitgegeven schuldinstrumenten

Voor de uitgegeven depositocertificaten wordt een verdisconteerd kasstroommodel gebruikt gebaseerd op een huidige rendementscurve van toepassing voor de resterende looptijd van het instrument tot op de vervaldag.

De derde categorie bevat de volgende elementen:

Activa

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Aandelen die zijn opgenomen voor hun aankoopprijs als beste inschatting van hun marktwaarde.

Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep). Vermits de activa en verplichtingen elkaar daardoor grotendeels opheffen is de sensitiviteit van de reële waarde door niet-obseveerbare inputs zeer beperkt.

Verplichtingen

Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden

Derivatentransacties binnen de "hub"-activiteiten van AXA Bank Belgium (toegang tot de markt voor de voornaamste verzekeringsentiteiten van AXA Groep). Vermits de activa en verplichtingen elkaar daardoor grotendeels opheffen is de sensitiviteit van de reële waarde door niet-obseveerbare inputs zeer beperkt.

Financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

Uitgegeven EMTN's, de reële waarde hiervan werd bepaald aan de hand van de "discounted cash flow"-methode, waarbij als niet-waarneembare inputs volatiliteiten gebaseerd op historische data gebruikt worden. Een stijging (daling) van 10% van de groeiratio ("growth rate") zou daarbij leiden tot een stijging (daling) van de reële waarde met 13,5 miljoen EUR (2018: 16,2 miljoen EUR).

De financiële verplichtingen tegen kostprijs waarvoor de reële waarde werd berekend, betreffen de "covered bonds" waarvoor de reële waarde gebaseerd is op ofwel informatie opgemaakt door meer dan 20 marktparticipanten ofwel kan bekomen worden via Bloomberg.

Overzicht van activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde

Activa / Verplichtingen 2019.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata (1)*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	744.435		716.233	28.202
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies				
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	1.714.298	1.713.280	969	49
Activa derivaten - hedge accounting	8.224		8.224	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	444.968		444.260	708
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.129.931		664.058	465.873
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	58.394		58.394	

Tabel FVAL.1

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Activa / Verplichtingen 2018.12 in '000 EUR	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata (1)*
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	773.776		760.888	12.888
Verplicht tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa voor niet-handelsdoeleinden met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies				
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening				
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	2.319.297	2.306.234	950	12.113
Activa derivaten - hedge accounting	17.584		17.584	
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	353.394		339.789	13.605
Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	1.215.175		713.953	501.222
Verplichtingen derivaten - hedge accounting	68.500		68.500	

Tabel FVAL.2

(1) Enkel toegepast indien die waarderingstechniek gebaseerd is op veronderstellingen die niet worden ondersteund door marktprijzen of markttarieven voor dit instrument (i.e. zonder het instrument aan te passen of de samenstelling ervan te wijzigen), en niet gebaseerd zijn op beschikbare waar-neembare marktgegevens.

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:					
31.12.2019	Level 3 BEGINSALDO	W&V	overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	(d) Herclassificatie	RW Level 3 EINDSALDO
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	12.113	0	0	0	-17	-12.047	49
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0		0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	12.888	18.377	0	-3.062	0		28.202
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-514.827	-13.030	-2.538	63.814	0		-466.581
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-489.827**	**5.347**	**-2.538**	**60.752**	**-17**	**-12.047**	**-438.329**

Tabel FVAL.3

(a) Komt overeen met de gerealiseerde en niet-gerealiseerde W&V en overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) gedurende de period van financiële activa/verplichtingen geklasseerd als level 3 bij het
(b) Afwikkelingen gedurende de periode van financiële activa/erplichtingen geklasseerd als level 3 bij het begin (Aankopen, Verkopen en terugbetaling van effecten)
(c) De netto transferten in en uit Level 3 bestaan uit de volgende bewegingen: transferten uit Level 3 naar Level 2
(d) Herclassificatie naar "Investeringen in dochterondernemingen, Joint ventures en geassocieerde deelnemingen"

Level 3 reële waarde financiële activa/verplichtingen (in '000 EUR)		(a) Netto winsten en verliezen begrepen in:				
31.12.2018	Level 3 BEGINSALDO	W&V	overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	(b) Aankopen, Verkopen en Afwikkelingen	(c) Netto transferten in en uit Level 3	RW Level 3 EINDSALDO
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)	6.730	0	0	5.383	0	12.113
Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening	0	0	0	0	0	0
Financiële activa aangehouden voor handelsdoeleinden	30.109	-15.753	0	-1.468	0	12.888
Financiële verplichtingen aangehouden voor handelsdoeleinden	-557.771	14.755	7.689	20.500	0	-514.827
Totaal level 3 financiële activa/verplichtingen	**-520.933**	**-998**	**7.689**	**24.415**	**0**	**-489.827**

Tabel FVAL.4

(a) Komt overeen met de gerealiseerde en niet-gerealiseerde W&V en overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) gedurende de period van financiële activa/verplichtingen
(b) Afwikkelingen gedurende de periode van financiële activa/erplichtingen geklasseerd als level 3 bij het begin (Aankopen, Verkopen en terugbetaling van effecten)
(c) Er zijn geen transferten in en uit Level 3

De bewegingen in de financiële instrumenten waarvoor de reële waarde gebaseerd wordt op genoteerde prijzen of waarneembare data andere dan genoteerde prijzen vinden voornamelijk hun oorzaak in volgende elementen (in duizenden EUR):

FV 2019 Delta	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-330.126	0	0
Van Level 3 naar Level 2	0	17	-17
Herclassificatie	0	0	-12.047
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-262.828	2	0
TOTAAL	**-592.954**	**19**	**-12.064**

Tabel FVAL.5

FV 2018 Delta	Level 1	Level 2	Level 3
Aankopen/Verkopen/Terugbetalingen	-410.158	-27	5.383
IMPACT IFRS 9	-176.605	0	0
Van Level 2 naar Level 1	0	0	0
Van Level 3 naar Level 2	0	0	0
Delta t.g.v. evolutie Marktprijzen	-51.566	0	0
TOTAAL	**-638.329**	**-28**	**5.383**

Tabel FVAL.6

Reëlewaardehiërarchie: financiële instrumenten gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs

Activa / Verplichtingen 2019.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	24.176.566	27.111.365	84.282		27.027.083
Schuldbewijzen	83.641	84.282	84.282		
Leningen en voorschotten	24.092.925	27.027.083			27.027.083
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs	25.679.462	25.765.225		4.720.630	21.044.595
Deposito's	20.074.111	20.074.111			20.074.111
In schuldbewijzen belichaamde schulden	4.735.333	4.821.096		4.720.630	100.466
Overige verplichtingen	870.018	870.018			870.018

Tabel.FVAL.7

Activa / Verplichtingen 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde (indien verschillend van reële waarde)*	*Opgenomen of vermelde reële waarden*	*Fair Value gebaseerd op genoteerde prijzen*	*Fair Value gebaseerd op andere observeerbare data dan genoteerde prijzen*	*Fair Value niet gebaseerd op marktdata*
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	22.817.320	25.049.649	154.704		24.894.945
Schuldbewijzen	176.254	154.704	154.704		
Leningen en voorschotten	22.641.066	24.894.945			24.894.945
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs	23.868.409	23.904.734		4.857.881	19.046.853
Deposito's	18.189.614	18.189.614			18.189.614
In schuldbewijzen belichaamde schulden	4.848.349	4.884.674		4.857.881	26.793
Overige verplichtingen	830.446	830.446			830.446

Tabel.FVAL.8

5.3 Dag 1-resultaten

Tijdens het boekjaar 2019 werden geen dag 1-resultaten geboekt.

5.4 Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille

Op basis van een interne beoordeling uitgevoerd door AXA Bank Belgium, raamt het management de impact van de toepassing van CVA ("Credit Valuation Adjustment") en DVA ("Debit Valuation Adjustment") op de derivatenportefeuille op een bruto-CVA van 3,3 miljoen EUR en een bruto-DVA van 2,1 miljoen EUR. De netto-impact (verlies) van 1,2 miljoen EUR (voor belastingen) werd op de balans opgenomen. De evolutie tegenover het saldo per eind 2018 (een verlies (voor belastingen) van 1,1 miljoen EUR) zorgt bijgevolg voor een negatieve impact op de resultatenrekening (voor belastingen) in 2019 van 0,1 miljoen EUR.

IFRS 13 – *Reële waarde* definieert het concept reële waarde. Meer bepaald met betrekking tot derivaten moet er volgens deze norm een waardering van het kredietrisico worden opgenomen bij de bepaling van de reële waarde via een CVA en een DVA. De CVA waardeert het kredietrisico dat AXA Bank Belgium loopt bij tegenpartijen, terwijl de DVA het risico waardeert dat de tegenpartij loopt bij AXA Bank Belgium.

De CVA en DVA worden netto berekend per tegenpartij. CVA (DVA) is een functie van de totale blootstelling op de afsluitdatum, de credit spread van de tegenpartij (AXA Bank Belgium) en de gemiddelde resterende looptijd van de verrichtingen. De blootstelling voor de totale nettopositie bestaat uit de huidige blootstelling, namelijk het verschil tussen de waardering tegen marktwaarde op de afsluitdatum en het uitgewisselde onderpand op die datum, en de potentiële toekomstige blootstelling, namelijk de verwachte verandering in reële waarde van de positie over een periode van 10 dagen.

Deze blootstelling wordt gehandhaafd tot de gemiddelde vervaldag van de verrichtingen.

Het subelement "huidige blootstelling" evolueert in de tijd. Voor de eerste 10 dagen stemt ze overeen met het verschil tussen de reële waarde van de posities op de afsluitdatum en de waarde van het onderpand dat werd omgeruild op deze datum. Vanaf de 11de dag wordt deze huidige blootstelling vervangen door de maximale huidige blootstelling zoals die bepaald wordt door de onderpandovereenkomst ("CSA Threshold" en "Minimum Transfer Amount") aangepast met een coëfficiënt die de gemiddelde blootstelling van de laatste 3 maanden weergeeft, verhoogd met een eventuele initieel op afsluitdatum betaalde/ontvangen marge evenals een eventueel structureel en significant verschil tussen het verstrekte/ontvangen onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium. Er dient opgemerkt dat geen enkel structureel verschil werd vastgesteld eind 2019 tussen het onderpand en de waarderingen van AXA Bank Belgium.

5.5 Toepassing van de DVA op uitgegeven EMTN's

Zie hoofdstuk 28 *Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen.*

6 Gebruik van schattingen en beoordelingen

AXA Bank Belgium maakt gebruik van schattingen en beoordelingen in het kader van het opstellen van haar Geconsolideerde Jaarrekening op basis van IFRS. Deze schattingen en beoordelingen worden continu getoetst en zijn gebaseerd op de ervaring uit het verleden en andere factoren, waaronder een aanvaardbare inschatting van toekomstige gebeurtenissen gebaseerd op de huidig gekende omstandigheden. Werkelijke resultaten kunnen afwijken van deze schattingen en beoordelingen.
Schattingen en beoordelingen vinden vooral plaats in de volgende gebieden:

- beoordeling van de classificatie van financiële activa op basis van het bedrijfsmodel en de karakteristieken van de contractuele kasstromen (zie hoofdstuk 2.2.2.1 *Financiële activa: waarderingscategorieën);*
- beoordeling van de classificatie van financiële verplichtingen (zie hoofdstuk 2.2.2.2 *Financiële verplichtingen: waarderingscategorieën*);
- schatting van bijzondere waardeverminderingen voor verwachte kredietverliezen op financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs en op financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeverminderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- beoordeling in welke mate het kredietrisico op die financiële activa significant verhoogd is en het gebruik van toekomstgerichte informatie (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- schatting van waardeverminderingen voor kredietverliezen (zie hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*);
- beoordeling van de indeling in categorieën met betrekking tot het bepalen van de reële waarde (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- bepaling van de reële waarde van niet-genoteerde financiële instrumenten (zie hoofdstuk 5 *Reële waarde van financiële activa en verplichtingen*);
- schatting van uitgestelde belastingvorderingen (zie hoofdstukken 2.9.3 *Schatting van uitgestelde belastingen* en 16 *Winstbelasting*);
- waardering van de CVA en DVA op derivaten en op financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies (zie hoofdstukken 5.4 *Toepassing van de CVA en DVA op de derivatenportefeuille* en 28 *Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen*);
- schatting van de kostprijs van verloningen in aandelen en opties (zie hoofdstuk 13.3 *Verloningen in aandelen en opties*);
- schatting van voorzieningen voor pensioenverplichtingen (zie hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*);
- schatting van de bestaande verplichtingen die voortvloeien uit gebeurtenissen in het verleden bij de opname van andere voorzieningen (zie hoofdstuk 31 *Voorzieningen*);
- schatting van de verwachte gebruiksduur van materiële en immateriële vaste activa (zie hoofdstuk 2.10 *Materiële en immateriële vaste activa*)
- het bepalen van controle bij het opstellen van de consolidatiekring (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*.

7 Baten (lasten) uit provisies en vergoedingen

Baten uit en lasten in verband met provisies en vergoedingen in '000 EUR	2019.12	2018.12
Baten uit provisies en vergoedingen		
Effecten	37.680	33.247
Uitgiften	35.840	31.302
Aan- en verkooporders	133	135
Overige	1.707	1.811
Clearing en afwikkeling		
Trust- en zaakwaarnemende activiteiten	1.567	930
Vermogensbeheer		
Bewaring	1.567	930
Andere zaakwaarnemende transacties		
Verplichtingen uit hoofde van leningen		
Betalingsdiensten	8.268	7.682
Gestructureerde financiering		
Vergoeding voor beheersdiensten met betrekking tot effectiseringsactiviteiten		
Overige financiële diensten	38.521	48.867
TOTAAL	**86.037**	**90.726**
Lasten in verband met provisies en vergoedingen		
Provisies betaald aan tussenpersonen (acquisitiekosten)	39.501	36.759
Clearing, afwikkeling en bewaring	637	632
Overige	45.922	39.859
TOTAAL	**86.059**	**77.250**

Tabel FCIE.1

8 Gerealiseerde winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen die niet tegen reële waarde worden gewaardeerd in de winst- en verliesrekening

Winsten of (-) verliezen bij verwijdering uit de balans van financiële activa en verplichtingen die niet als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies zijn aangewezen 2019.12 in '000 EUR	*Netto*
Schuldbewijzen	35.311
Leningen en voorschotten	4.892
Deposito's	
Uitgegeven schuldbewijzen	
Overige financiële verplichtingen	
TOTAAL	40.203

Tabel GLNPL.1

Winsten of (-) verliezen bij verwijdering uit de balans van financiële activa en verplichtingen die niet als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies zijn aangewezen 2018.12 in '000 EUR	*Netto*
Schuldbewijzen	5.774
Leningen en voorschotten	3.438
Deposito's	
Uitgegeven schuldbewijzen	
Overige financiële verplichtingen	
TOTAAL	9.213

Tabel GLNPL.2

9 Winsten (verliezen) op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening

Winsten of (-) verliezen op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2019.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Schuldbewijzen		
Leningen en voorschotten		
Deposito's		
Uitgegeven schuldbewijzen	-6.511	
Overige financiële verplichtingen		
TOTAAL	-6.511	

Tabel GLFVPL.1

Winsten of (-) verliezen op financiële activa en verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de winst- en verliesrekening 2018.12 in '000 EUR	*Netto*	*Bedrag van de verandering van de reële waarde die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*
Schuldbewijzen		
Leningen en voorschotten		
Deposito's		
Uitgegeven schuldbewijzen	27.921	-688
Overige financiële verplichtingen		
TOTAAL	27.921	-688

Tabel GLFVPL.2

Met betrekking tot het gerealiseerd resultaat in 2019 staat er ook een bedrag van 0,09 miljoen € met betrekking tot het kredietrisico in het eigen vermogen onder posten die niet meer worden ingedeeld bij winst of verliezen en méér specifiek in de lijn 'Veranderingen in de reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst en verlies wegens verandering van het kredietrisico ervan (zie ook item 28 Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen). Dit betreft dus gerealiseerd resultaat dat echter niet naar de winst en verliesrekening mag getransfereerd worden.

10 Winsten (verliezen) uit administratieve verwerking van afdekkingstransacties

Inclusief de afschrijving van de wijziging in de reële waarde van de afgedekte positie.

De ineffectiviteit inzake reëlewaardeafdekkingen staat vermeld in de resultatenrekening, in de lijn lijn "Winsten (verliezen) op administratieve verwerking van afdekkingstransacties".

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2019.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	-372.180
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	376.544
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	4.365

Tabel GLHA.1

Nettoresultaten als gevolg van de administratieve verwerking van afdekkingstransacties 2018.12 in '000 EUR	*Netto*
Wijzigingen in de reële waarde van het afdekkingsinstrument (inclusief stopzettingen)	-50.124
Wijzigingen in de reële waarde van het afgedekte instrument m.b.t. het afgedekte risico	51.052
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge kasstroomafdekkingen	
Ineffectiviteit in verlies en winst ingevolge afdekkingen van netto-investeringen in buitenlandse vestigingen	
TOTAAL	928

Tabel GLHA.2

11 Overige exploitatiebaten en -lasten

Overige exploitatiebaten en -lasten in '000 EUR	2019.12	2018.12
EXPLOITATIEBATEN	17.827	21.602
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen		
Huurinkomsten uit vastgoedbeleggingen		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Overige baten verbonden met vastgoedbeleggingen		
Overige	17.827	21.602
EXPLOITATIELASTEN	2	2
Materiële activa gewaardeerd volgens het herwaarderingsmodel		
Vastgoedbeleggingen		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode huurinkomsten hebben gegenereerd		
Directe exploitatielasten (inclusief reparatie en onderhoud) die voortvloeien uit vastgoedbeleggingen die tijdens de periode geen huurinkomsten hebben gegenereerd		
Cumulatieve verandering in de reële waarde die in de winst- en verliesrekening wordt verwerkt, indien een vastgoedbelegging van een pool waarvoor het kostprijsmodel wordt toegepast, wordt verkocht aan een pool waarvoor het reële-waardemodel wordt toegepast		
Overige	2	2
TOTAAL	17.826	21.600

Tabel OONI.1

12 Operationele leasing

Als leasinggever verhuurt AXA Bank Belgium enkel een gedeelte van het gebouw van haar maatschappelijke zetel te Berchem, gedeeltelijk aan AXA Belgium en gedeeltelijk aan derden.
Daarnaast heeft AXA Bank Belgium als leasingnemer enkel operationele-leasingcontracten en een erfpachtovereenkomst voor een gering bedrag .
Deze worden met betrekking tot de huur van de bedrijfswagens en fietsen evenals de huur van bedrijfsgebouwen hierna vermeld.

Activa aangehouden in het kader van een operationele lease 2019.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de leasingnemer - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.391		1.990		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	2.612				
> 5 jaar	852				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	**4.855**		**1.990**		
Voor de leasinggever - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.239		1.570		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	2.948				
> 5 jaar	1.721				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	**5.908**		**1.570**		

Tabel OLA.1

Activa aangehouden als een leasingnemer in het kader van een operationele lease 2018.12 in '000 EUR	*Totaal van de toekomstige minimale leasebetalingen ter zake van nietopzegbare operationele leases*	*Totaal van de toekomstige minimale subleasebetalingen die men verwacht te ontvangen ter zake van niet-opzegbare subleases*	*Minimale leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Voorwaardelijke leasebetalingen die als last zijn opgenomen*	*Subleasebetalingen die als last zijn opgenomen*
Voor de leasingnemer - Resterende looptijd					
< 1 jaar	1.256		1.519		
> 1 jaar ≤ 5 jaar	1.501				
> 5 jaar	52				
TOTAAL NOMINAAL BEDRAG	**2.809**		**1.519**		

Tabel OLA.2

13 Personeelslasten

13.1 Samenstelling van de personeelsuitgaven

Personeelsuitgaven in '000 EUR	2019.12	2018.12
Bezoldigingen	61.561	58.825
Sociale lasten	16.089	15.369
Rust- en overlevingspensioenen en soortgelijke uitgaven	7.663	11.469
Op aandelen gebaseerde betalingen	1.753	1.659
Andere	5.468	5.606
TOTAAL	92.534	92.928

Tabel PE.1

De vergelijkende cijfers 2018 werden aangepast in de zin dat bepaalde kosten uit de rubriek 'Andere' werden toegewezen aan respectievelijk de rubrieken 'Rust-en overlevingspensioenen en soortgelijke uitgaven' en 'Op aandelen gebaseerde betalingen'. Het betreft dan voornamelijk kosten met betrekking tot de extra-legale pensioenen (groepsverzekering) die voor 10,4 miljoen euro werden verschoven van 'Andere' naar 'Rust-en overlevingspensioenen en soortgelijke uitgaven' en de kosten met betrekking tot 'performance shares' (zie ook item 13.3.4) die voor 1,0 miljoen euro naar een nieuwe lijn ''Op aandelen gebaseerde betalingen' werden verschoven.

13.2 Pensioentoezeggingen en andere prestaties

13.2.1 Algemene principes

13.2.1.1 Pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen

De geëvalueerde regelingen vertegenwoordigen enerzijds de pensioenregelingen en anderzijds de medische voordelen die verbonden zijn aan de hospitalisatiedekkingen na het pensioen.

AXA Bank Belgium beschikt over 13 pensioenregelingen waarvan er 7 wettelijk zijn gestructureerd als pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen.

De pensioenstelsels zijn onderworpen aan de in België geldende prudentiële en sociale regels, meer bepaald aan de wet op de aanvullende pensioenen (WAP).

In overeenstemming met de Belgische wetgeving die geldt voor de pensioenregelingen van de tweede pijler (de wet op de aanvullende pensioenen), moeten alle Belgische pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen onder de IFRS-standaarden worden beschouwd als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen. De wet op de aanvullende pensioenen bepaalt dat in het kader van de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, de werkgever een rendement van minstens 3,75% moet voorzien op de persoonlijke bijdrage van de werknemer en 3,25% op de werkgeversbijdragen. Vanaf 2016 wordt dit minimale rendementspercentage een variabele rentevoet die gebaseerd is op de Belgische OLO-overheidsobligaties, maar met een minimumrendement dat vastgelegd is op 1,75% en een maximumrendement dat vastgelegd is op 3,75%.

Vanwege dit minimumrendement dat in België moet worden gewaarborgd voor de pensioenregelingen van het type toegezegde bijdragen, is de werkgever blootgesteld aan een financieel risico (er is een wettelijke verplichting om aanvullende bijdragen te betalen als het rendement van de onderliggende activa niet voldoet aan de wettelijke vereisten, door alle personeelsverloningen met betrekking tot de werknemersprestaties tijdens de lopende en vorige periode te betalen). Deze pensioenregelingen moeten bijgevolg worden geclassificeerd en geboekt als pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen onder IAS 19 - *Personeelsbeloningen*.

Voor dit type pensioenregelingen worden de volgende boekhoudmethodes gebruikt om de activa en verplichtingen te waarderen:

- De contante verplichting (of "defined benefit obligation") wordt bepaald door de gewaarborgde minimumreserve op de berekeningsdatum te projecteren tegen de minimaal gewaarborgde rentevoet tot de veronderstelde pensioendatum, en die vervolgens te actualiseren aan de hand van de weerhouden discontovoet, rekening houdend met de overlevings- en vertrekveronderstellingen.
- De reële waarde van de activa ("assets") wordt bepaald op basis van de reëel samengestelde reserves (op basis van de stortingen en reële rendementen op de berekeningsdatum).

Anderzijds biedt AXA Bank Belgium hospitalisatiedekkingen aan zijn werknemers die met pensioen vertrekken. De geboden waarborgen zijn voor een groot deel van de werknemers gelijkaardig aan de waarborgen die geboden worden tijdens de activiteitsperiode. AXA Bank Belgium financiert deels deze voordelen die toegekend worden aan het personeel na de pensionering.

De economische veronderstellingen die werden gebruikt voor de waardering van elke regeling op 31 december van het jaar, zijn de volgende:

	2019	2018	2017	2016	2015
Discontovoet	0,75%	1,55%	1,45%	1,50%	2,30%
Inflatievoet	1,70%	1,70%	1,60%	1,60%	1,60%
Percentage loonsverhogingen	2,40%	2,40%	2,30%	2,60%	2,60%

Tabel PE.2

De evolutie van de kosten voor de gezondheidszorg wordt op 2% per jaar geraamd.
De sterftetafels die voor de beoordelingen van de toezeggingen worden gebruikt, zijn de sterftetafels MR/FR (Koninklijk besluit van 14 november 2003 betreffende de levensverzekeringsactiviteit) met een leeftijdsverlaging van 5 jaar.
De veronderstelde pensioenleeftijd is 65 jaar, om rekening te houden met de verwachte trends op lange termijn.
Het percentage waarschijnlijkheid van vertrek vóór de pensionering wordt vastgesteld per leeftijd overeenkomstig de onderstaande tabel:

Leeftijd	percentage
< 20 jaar	0,0%
20 jaar <= 24 jaar	8,0%
25 jaar <= 29 jaar	8,0%
30 jaar <= 34 jaar	8,0%
35 jaar <= 39 jaar	5,0%
40 jaar <= 44 jaar	3,5%
45 jaar <= 49 jaar	3,0%
50 jaar <= 54 jaar	2,0%
55 jaar <= 59 jaar	1,8%
60 jaar <= 65 jaar	1,8%

Tabel PE.3

Al deze veronderstellingen werden bepaald in overeenstemming met de statistische waarnemingen voor de betrokken populaties en met de economische verwachtingen:

- de disconteringsvoet wordt bepaald op de afsluitdatum op basis van de marktrente voor AA-bedrijfsobligaties van de eurozone en in functie van de duration en de kenmerken van de regelingen. De duration van de verbintenissen bedraagt ongeveer 9,8 jaar op het einde van 2019 tegenover ongeveer 10,2 jaar op het einde van 2018.
- door een verlaging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO ("defined benefit obligation", actuariële schuld) wijzigen met +5,6% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +5,2%.
- door een verhoging van de disconteringsvoet met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met -5,1% alsook de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met -4,8%.
- door een stijging van het inflatiepercentage met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +2,3% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +3,4%.

- door een stijging van het inflatiepercentage van de medische kosten met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +0,4% en de kostprijs voor de diensten geleverd gedurende de periode met +0,5%.
- door een stijging van een aangroei van de lonen met 0,5% zou de totale DBO wijzigen met +4,9 % en de kostprijs van de diensten geleverd gedurende de periode met +6,4%.

Jaarlijkse variatie van de pensioentoezeggingen en andere prestaties

De jaarlijkse evolutie van de actuariële schuld ("Defined Benefit Obligation") wordt berekend op basis van de volgende elementen:

- de aan het dienstjaar toegerekende pensioenkosten ("service cost", vertegenwoordigt de toename van de actuariële schuld voor een bijkomend dienstjaar);
- de intrest op de actuariële schuld, die de disconteringsvoet op een jaar vertegenwoordigt ("interest cost");
- de werknemersbijdragen;
- de wijzigingen van de regelingen (wijziging van regeling, vermindering van rechten, vereffening van rechten, overnames en verkopen, enz.);
- de actuariële winst en verlies (als gevolg van wijzigingen van de veronderstellingen en de ervaring);
- de door de werkgever en de activa betaalde prestaties ("benefits paid").

13.2.2 Informatie gepresenteerd in de balans

De informatie die in de balans wordt gepresenteerd voor de pensioentoezeggingen en andere prestaties, is het verschil tussen de actuariële schuld en de reële waarde van de fondsbeleggingen. Wanneer dit verschil positief is, wordt er een provisie opgenomen. Wanneer dit verschil negatief is, wordt er een voorafbetaalde kost opgenomen in de balans.

Bovendien, en in overeenstemming met IAS 19 - *Personeelsbeloningen*, wordt er een activacategorie, "afzonderlijke actiefpost" ("separate assets") geheten, in de balans opgenomen. De IFRS-standaarden hebben het concept "afzonderlijke actiefpost" gecreëerd, activa die niet van de actuariële schuld kunnen worden afgetrokken. Binnen AXA Bank Belgium zijn de afzonderlijke actiefposten verzekeringscontracten, uitgegeven door bepaalde dochterondernemingen van de Groep om hun vastebijdrageregelingen te dekken. In boekhoudtermen is het gevolg van de afzonderlijke actiefposten een toename van de voorafbetaalde provisie of een daling van de voorafbetaalde kost. Deze activa worden gepresenteerd in een apart gedeelte van de volgende tabel. Omdat deze activa alleen ter beschikking zijn van de eventuele schuldeisers in geval van faillissement, is hun economische aard dus gelijkaardig aan die van de fondsbeleggingen als de exploitatie wordt voortgezet. Omdat deze activa beschikbaar worden gesteld via een verzekeringscontract, verplichten de IFRS-standaarden echter om ze in de categorie "afzonderlijke actiefposten" op te nemen en dit ondanks hun economische aard.

Op basis van de IAS 19-regels neemt AXA Bank Belgium alle actuariële winsten en verliezen op in een aparte regel van de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI).

De actuariële winsten en verliezen worden gedefinieerd als aanpassingen die te wijten zijn aan veranderingen in de actuariële veronderstellingen en ervaringsaanpassingen (evoluties van de kenmerken van de populatie tussen twee waarderingen). De actuariële winsten en verliezen omvatten ook de verschillen tussen het verwachte rendement (dat overeenstemt met de disconteringsvoet in overeenstemming met IAS 19) en het reële rendement van de financiële beleggingen.

De norm IAS 19 legt ook op dat de taksen en sociale bijdragen die van toepassing zijn op de pensioenstelsels en de gezondheidszorgstelsels in België ten laste worden genomen.

De onderstaande tabel toont de evolutie van de actuariële schuld en de verschillen in de fondsbeleggingen van de pensioenregelingen en andere prestaties volgens de categorieën "fondsbeleggingen" en "afzonderlijke actiefposten" op 31 december 2019.

(In '000 EUR)	12.2019	12.2018
Evolutie van de verplichting		
Actuariële schuld aan het begin van de periode	156.618	152.292
Pensioenkosten	5.855	5.388
Interest op de actuariële schuld	1.896	1.720
Werknemersbijdragen	351	313
Wijzigingen van stelsel (incl. overnames en overdrachten)	0	2.888
Actuariële winsten (verliezen) ten gevolge van op ervaring gebaseerde wijzigingen	-832	1.115
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de demografische veronderstellingen		
Actuariële verschillen ten gevolge van wijzigingen in de financiële veronderstellingen	14.568	-902
Betaalde prestaties	-9.472	-6.079
Prestaties direct betaald door de werkgever	-114	-117
Opname van DC-plannen		
Inperkingen en afwikkelingen		
Actuariële schuld op het einde van de periode (A)	**168.869**	**156.618**
Evolutie van de fondsbeleggingen		
Reële waarde van de fondsbeleggingen aan het begin van de periode		10.428
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen		
Reëel rendement van de fondsbeleggingen, met uitsluiting van het impliciet rendement van de fondsbeleggingen		
Werkgeversbijdragen		
Werknemersbijdragen		
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)		-10.428
Betaalde prestaties		
Wisselkoerseffecten		
Reële waarde van de fondsbeleggingen op het einde van de periode (B)	**0**	**0**
Evolutie van de afzonderlijke actiefposten		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten aan het begin van de periode	109.083	93.891
Impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	1.293	1.160
Reëel rendement van de afzonderlijke actiefposten, met uitsluiting van het impliciet rendement van de afzonderlijke actiefposten	440	1.242
Werkgeversbijdragen	6.526	6.468
Werknemersbijdragen	351	313
Inkomende (uitgaande) transfers (incl. overnames en overdrachten)	0	12.204
Betaalde prestaties	-9.586	-6.195
Wisselkoerseffecten		
Opname van DC-plannen		
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	**108.106**	**109.083**
Financiering van de verplichtingen		
Ondergefinancierde stelsels (plan per plan)	-168.869	-156.618
Overgefinancierde stelsels (plan per plan)		
Niet-gefinancierde verplichtingen (B)-(A)	-168.869	-156.618
Kosten van de vorige niet-toegerekende diensten		
Gecumuleerde impact van de plafonnering van de activa		
Verplichtingen opgenomen in de resultatenrekening (exclusief afzonderlijke actiefposten)		
Vastgestelde activa		
Opgenomen provisies	-168.869	-156.618
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	**-156.618**	**-156.618**
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)		
Nettopositie (exclusief afzonderlijke actiefposten)	-168.869	-156.618
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	108.106	109.083
Netto economische financiering (waarvan afzonderlijke actiefposten)	**-60.763**	**-47.535**

Tabel PE.4

Een belangrijk element in de evolutie van de actuariële schuld is daling van de discontovoet (-0,8 %) die bijdraagt tot een stijging van de schuld ten belope van 14,6 mio €

13.2.3 Jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties

De jaarlijkse kost van de pensioenen en de andere prestaties ("pension and other benefits expense"), die in de winst- en verliesrekening werd opgenomen (inbegrepen in de "kost van de pensioentoezeggingen en andere prestaties"), wordt hieronder gepresenteerd op 31 december 2018 en 2019:

(In '000 EUR)	12.2019	12.2018
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties		
Pensioenkosten	6.206	6.812
Vereffeningen, verminderingen	0	0
Werknemersbijdragen	-351	-313
Interest op de actuariële schuld	1.896	1.720
Impliciet rendement van de fondsbeleggingen / afzonderlijke actiefposten	-1.293	-1.160
Jaarlijkse kost van de pensioenen en andere prestaties	**6.459**	**7.058**

Tabel PE.5

13.2.4 Evolutie van de provisie op de balans (exclusief afzonderlijke actiefposten)

De evolutie van de provisie op de balans tussen 1 januari 2019 en 31 december 2019 toont enkel de evolutie van de provisie die is opgenomen in de jaarrekening van AXA Bank Belgium. Deze vergelijking houdt geen rekening met de afzonderlijke actiefposten ("separate assets"). Ze vertegenwoordigt bijgevolg niet helemaal de economische realiteit. De onderstaande tabel toont de gedetailleerde evolutie op het passief van de balans, met de afzonderlijke actiefposten toegevoegd op het einde van elk boekjaar.

De afzonderlijke actiefposten vertegenwoordigen de reële waarde van de activa die de verplichtingen dekken voor de toezeggingen met vaste prestaties die tegelijk worden gedekt door de verzekeringspolissen die bij AXA Belgium werden onderschreven, die de werknemers directe rechten geven, en dit dus door verzekeringspolissen met verbonden partijen die zich buiten de consolidatiekring bevinden. In deze omstandigheden kunnen deze activa niet worden aangemerkt als activa van stelsels die in mindering komen van de toezeggingen, maar vertegenwoordigen ze rechten op terugbetaling, geboekt als aparte actiefposten, overeenkomstig de aanbevelingen van de IAS 19-standaard.

De evolutie van de netto economische financiering van de verplichtingen tussen 1 januari 2019 en 31 december 2019 weerspiegelt de evolutie van de provisie die in de rekeningen van AXA Bank Belgium werd opgenomen en de evolutie van de afzonderlijke actiefposten.

(in '000 EUR)	12.2019	12.2018
Evolutie van de provisie op de balans		
Provisie op de balans aan het begin van de periode	**-156.618**	**-141.864**
Jaarlijks kost van de pensioenen en de andere prestaties	-8.102	-7.421
Werkgeversbijdragen		
Werknemerprestaties	114	117
Prestaties betaald door de afzonderlijke actiefposten	9.472	6.079
Actuariële winsten en verliezen opgenomen in niet-gerealiseerde resultaten (Overige onderdelen van het totaalresultaat)	-13.735	-213
Wijziging van regime		-13.316
Provisie op de balans op het einde van de periode	**-168.869**	**-156.618**
Reële waarde van de afzonderlijke actiefposten op het einde van de periode	108.106	109.083
Netto economische financiering van de verplichtingen op het einde van de periode	**-60.763**	**-47.535**

Tabel PE.6

13.2.5 Toekomstige betalingen (betaalde prestaties en werkgeversbijdragen)

Raming van de toekomstige te betalen prestaties

De verwachte toekomstige prestaties bedragen 3,9 miljoen EUR voor 2020 en 4,8 miljoen EUR voor 2021. Deze bedragen kunnen variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren.

Verwachte werkgeversbijdragen voor de fondsbeleggingen en afzonderlijke actiefposten

De entiteiten moeten jaarlijks de kost van de rechten op prestaties financieren waarvoor de bijdragen worden bepaald als percentage van de lonen die recht geven op pensioen afhankelijk van de leeftijdsklasse of de anciënniteit van de begunstigden. Het geraamde bedrag van de door de werkgever te betalen bijdragen in 2020 in het kader van de pensioentoezeggingen bedraagt 6,3 miljoen EUR. Dit bedrag kan variëren afhankelijk van de verschillen tussen de veronderstellingen en de realiteit in de komende jaren en vertegenwoordigt de bijdragen zonder direct verband met de pensioenkost en de andere IFRS-prestaties.

13.2.6 Fondsbeleggingen

Als gevolg van de lange looptijd van de pensioentoezegging, bestaan de fondsbeleggingen in het algemeen uit aandelen, obligaties en vastgoed.

De fondsbeleggingen van AXA Bank Belgium zijn verzekeringscontracten met een gewaarborgd rendement. Deze contracten werden onderschreven bij AXA Belgium.

Voor het stelsel ex-Anhyp dat sinds 1 juli 1983 bestaat, was het financieringsvehikel een pensioenfonds tot en met 31 december 2017. De financiële activa van het fonds werden eind 2017 gerealiseerd. De overdracht van de actieve aangeslotenen naar een groepsverzekering bij AXA Belgium werd begin 2018 uitgevoerd.

13.3 Verloningen in aandelen en opties

13.3.1 Algemene principes

De hieronder vermelde instrumenten voor vergoeding in aandelen zijn voornamelijk instrumenten die aflopen in aandelen, maar omvatten ook instrumenten die aflopen in geld. De eenheidskosten van de instrumenten voor vergoeding in aandelen met afloop in aandelen variëren niet voor een gegeven plan, terwijl die van de instrumenten met afloop in geld bij elke afsluiting worden geactualiseerd.
De totale kost voor AXA Bank Belgium is niet significant voor 2019.

13.3.2 Aandelenopties AXA SA (“Stock-options AXA SA”)

De “Senior Executives” van de Groep konden tot 2016 opties op aandelen van AXA toegekend krijgen in het kader van aandelenoptieplannen van de onderneming die in latere jaren verworven werden/worden. De voorwaarden voor elke toekenning van aandelen konden variëren. Deze zijn geldig gedurende maximaal 10 jaar en in het algemeen uitoefenbaar in schijven van 33,33% per jaar van de derde tot de vijfde verjaardag van de datum van de toekenning van de opties.
Voor de begunstigden zijn de toegekende opties op aandelen onvoorwaardelijk verworven voor de twee eerste schijven, terwijl de derde schijf uitoefenbaar is indien een voorwaarde voor de prestatie van het aandeel van AXA tegenover de benchmarkindex "SXIP " vervuld is.

De volgende tabel geeft een overzicht van de opties in omloop.

2019.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	80,6	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-14,9	14,14
Vervallen en geanuleerde opties	-2,0	11,53
Andere bewegingen	0,1	
In omloop op 31/12	**63,8**	**15,48**

Tabel PE.7

2018.12	Options (in '000 EUR)	Gemiddelde prijs (in '000 EUR)
In omloop op 1/1	114,4	
Toevoegingen	0,0	
Verhoging kapitaal	0,0	
Uitgeoefend	-12,3	15,65
Vervallen en geanuleerde opties	-19,6	21,16
Andere bewegingen	-1,9	
In omloop op 31/12	**80,6**	**14,64**

Tabel PE.8

Het aantal opties in omloop en het aantal uitoefenbare opties per 31 december 2019 wordt hieronder weergegeven, per datum van toekenning:

Datum van toekenning	Uitoefenprijs	In omloop	Uitoefenbaar
2010-03-19	15,43 €	2.545,00	2.545,00
2011-03-18	14,73 €	6.667,00	6.667,00
2012-03-16	12,22 €	7.000,00	7.000,00
2013-03-22	13,81 €	4.800,00	4.800,00
2014-03-24	18,68 €	17.470,00	17.470,00
2015-06-19	22,90 €	6.410,00	6.410,00
2016-06-06	21,52 €	18.886,00	12.590,67

Tabel PE.9

Het “Black & Scholes”-model voor de waardering van opties werd gebruikt om de reële waarde van de opties op aandelen van AXA te bepalen. Het gevolg van de uitoefening van opties voor hun vervaltermijn wordt in aanmerking genomen aan de hand van een hypothese voor de verwachte levensduur die voortkomt uit de waarneming van de historische gegevens. De volatiliteit van het aandeel van AXA wordt geraamd met de methode van de impliciete volatiliteit, gevalideerd door middel van een analyse van de historische volatiliteit, om zich van de coherentie van de hypothese te vergewissen. De hypothese voor het verwachte dividend van het aandeel van AXA is op de marktconsensus gebaseerd. Het risicovrije rendement komt voort uit de rentecurve van de “Euro Swap”, voor de overeenkomstige maturiteit.

13.3.3 Aandelenplan AXA SA ("Shareplan AXA SA")

AXA geeft haar werknemers de mogelijkheid om aandeelhouder te worden, dankzij een bijzondere uitgifte die voor hen is voorbehouden. In de landen die aan de wettelijke en fiscale eisen voldoen, worden twee investeringsmogelijkheden voorgesteld: het klassieke aandeelhoudersplan en het plan met hefboomeffect.

Het klassieke plan geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een maximale korting van 20%. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijk reglementering). De werknemers dragen het risico van alle evoluties van het aandeel tegenover de intekenprijs.

Het plan met hefboomwerking geeft de werknemers de mogelijkheid om, op basis van 10 maal hun initiële inbreng, in te tekenen op aandelen van AXA (via het Gemeenschappelijke beleggingsfonds van de onderneming of door rechtstreeks gehouden aandelen) met een korting van 4,99%. De hefboomwerking op de persoonlijke inbreng van de werknemers gebeurt in de vorm van een lening (zonder verhaal op de werknemer boven de waarde van de aandelen) die door een derde bank wordt verleend. Deze aandelen zijn onbeschikbaar gedurende 5 jaar (tenzij in het geval van een vervroegde vrijgave zoals voorzien door de toepasselijke reglementering). De werknemers die aan het plan met hefboomwerking deelnemen, krijgen de garantie van hun aanvankelijke persoonlijke inbreng maar ook een bepaald percentage van de waardeverhoging van het aandeel (tegenover de onverminderde referentieprijs), voor het totaal van het geïnvesteerde bedrag.

Op het einde van de onbeschikbaarheidsperiode van 5 jaar kunnen de werknemers naar keuze: hun spaartegoed afkopen (uitstap in speciën) of hun in de formule met hefboomwerking geïnvesteerde tegoed overdragen naar het klassieke fonds.

De kosten van dit aandeelhoudersplan worden gewaardeerd door rekening te houden met de beperking van 5 jaar voor de werknemer. De gekozen aanpak waardeert het aandeel aan de hand van een replicatiestrategie waarin de deelnemer het aandeel op de beurs zou verkopen na de beperkingstermijn van 5 jaar, en het bedrag zou lenen dat nodig is om een onmiddellijk vrij aandeel te kopen, met financiering van de lening door de verkoop op termijn en de tijdens de beperkingsperiode uitgekeerde dividenden. Voor het plan met hefboomwerking moet men aan de kosten van het plan de opportuniteitswinst toevoegen die impliciet door AXA wordt geboden, aangezien het haar werknemers laat genieten van de institutionele koers (en niet de beurskoers) voor de derivaten.

In het afgesloten boekjaar heeft de Groep AXA in het kader van het beleid voor aandeelhouderschap van de werknemers van de Groep aan haar werknemers voorgesteld in te tekenen op een gereserveerde kapitaalverhoging, tegen een koers van 18,30 EUR voor het klassieke plan (20% korting tegenover de referentieprijs van 22,87 EUR, berekend op het gemiddelde van de 20 slotkoersen op de beurs voor de datum van de bekendmaking) en 21,73 EUR voor het plan met hefboomwerking (4,99% korting tegenover de referentiekoers). De werknemers van AXA Bank Belgium hebben ingetekend voor een bedrag van 0,6 miljoen EUR.

	2019		2018	
	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan	Plan traditioneel aandeelhoudersschap	Leverageplan
Looptijd (in jaren)	5	5	5	5
[A] Korting	20,00%	4,99%	0,2	5,86%
Referentieprijs (in '000 EUR)	22,87	22,87	23,19	23,19
Inschrijvingsprijs (in '000 EUR)	18,3	21,73	18,56	21,83
Rentevoet op werknemersleningen	6,74%	6,83%	6,64%	7,16%
Risicovrije rentevoet op 5 jaar (eurogebied)	-0,64%	-0,64%	0,23%	0,23%
Dividendpercentage	8,16%	8,16%	5,53%	5,53%
Vroegtijdige uitstap	2,15%	2,15%	1,43%	1,43%
Debetrentevoeten	0,15%	0,15%	0,00%	0,00%
Volatiliteitsspread retail/institutionelen	N/A	1,24%	N/A	2,50%
[B] Kosten wegens onbeschikbaarheid op de markt	19,32%	4,98%	19,61%	5,83%
[C] Gemeten winstopportuniteit	N/A	0,90%	N/A	1,92%

Tabel PE.10

13.3.4 Prestatiegerelateerde aandelen ("Performance shares")

In 2013 heeft AXA de gemeenschappelijke voorwaarden vastgelegd voor de toekenning van prestatiegerelateerde aandelen aan de werknemers die daarvoor in aanmerking komen. Volgens de voorwaarden van het plan, hebben de begunstigden van de prestatiegerelateerde aandelen het recht om op de afrekendatum een bepaald aantal aandelen van AXA te ontvangen op basis van het bereiken van de door AXA gedefinieerde prestatiecriteria. De periode voor het meten van de prestatie is 2 jaar. De periode voor de verwerving van de rechten is 3 jaar. De uitbetaling van de toegekende prestatiegerelateerde aandelen (plan 2013) gebeurt in aandelen.

Vanaf 2014 bedraagt de prestatieperiode 2 jaar voor de eerste schijf en 3 jaar voor de tweede schijf, gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

Voor de toegekende prestatiegerelateerde aandelen vanaf 2015 bedraagt de prestatieperiode 3 jaar gevolgd door een uitgestelde verwervingsperiode van 1 jaar.

14 Algemene en administratieve uitgaven

Algemene en administratieve uitgaven in '000 EUR	2019.12	2018.12
Marketingkosten	3.895	5.682
Honoraria	11.699	15.417
IT-uitgaven	41.381	35.621
Betaalde en ontvangen huurgelden	-1.210	-1.541
Operationele leases	1.729	1.519
Bankentaksen	42.870	42.341
Andere (inclusief uitzendpersoneel)	35.431	37.009
TOTAAL	135.795	136.048

Tabel GAE.1

De lijn 'Bankentaksen' in de tabel hierboven bestaat voornamelijk uit 2 type kosten :

Bankentaksen ten laste van AXA Bank Belgium

De belastbare basis voor de bankentaks is het rekenkundig gemiddelde van het maandelijkse bedrag van de rubriek "Schulden tegenover cliënten" in de Schema A-rapportering van het jaar dat het fiscale jaar voorafgaat. Het tarief van de taks bedraagt momenteel 0,13231% Op basis daarvan bedraagt het totaalbedrag aan bankentaks voor 24,7 miljoen EUR voor AXA Bank Belgium.

Bijdrage aan het "Single Resolution Mechanism"

Het "Single Resolution Mechanism" (SRM) is een van de pijlers van de Bankenunie van de Europese Unie. Het SRM werd opgericht op 19 augustus 2014 en is rechtstreeks verantwoordelijk voor de afwikkeling van de entiteiten en groepen die gecontroleerd worden door de Europese Centrale Bank (ECB). Het gecentraliseerde beslissingsmodel is gebouwd rond de "Single Resolution Board" (SRB).
In 2019 zijn de bijdragen gebaseerd op een combinatie van 2 richtlijnen:

- 26,67% op basis van een doelstelling op nationaal niveau (bijdrage aan het Belgische depositogarantiesysteem – DGS - in het kader van de BRRD richtlijn);
- 73,33% op basis van een doelstelling op het niveau van de Bankunie (bijdrage aan het Single Resolution Fund - SRF) .

Deze percentages zullen geleidelijk evolueren gedurende de volgende jaren om 100% Bankenunie te worden tegen 2023.
De bijdragen van elke instelling zijn bepaald in verhouding tot het relatieve risicoprofiel, gebaseerd op een gedetailleerde berekeningsmethodologie. Voor 2019 bedraagt de totale bijdrage (DGS & SRF) van AXA Bank Belgium 17,1 miljoen EUR.

In toepassing van de EU-richtlijnen heeft de SRB bovendien beslist dat 15% van de verplichte SRF bijdrage onder de vorm van "irrevocable payment commitments" (IPC's) mag gebeuren.
IPC's kunnen gedefinieerd worden als een verplichting van kredietinstellingen om de bijdrage in de toekomst te betalen. De IPC's worden verplicht afgedekt door een contante waarborg voor hetzelfde bedrag als de IPC's. De SRB heeft het recht om betaling te eisen van de IPC op eenvoudig verzoek.
In tegenstelling tot contante bijdragen, die in resultaat worden geboekt bij betaling, worden IPC's en de contante waarborgen als mogelijke verplichtingen beschouwd voor IFRS. Mogelijke verplichtingen worden niet op de balans of in resultaat verantwoord, maar wel vermeld in de jaarrekening indien de mogelijkheid tot contante betaling niet hypothetisch is.
Van zodra de contante waarborg aan de SRB wordt overgemaakt, wordt het contante bedrag op de balans overgeboekt van "Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken" naar "Andere activa".
Gezien er momenteel geen aanwijzingen zijn dat de SRB contante betaling zou eisen (en er dus geen verplichting op balansdatum bestaat) werd geen voorziening aangelegd.
AXA Bank Belgium heeft IPC's gebruikt als betaling van de bijdrage in 2019 voor een bedrag van 0,5 miljoen EUR.

15 Bijzondere waardeverminderingen

2019.12 in '000 EUR	Stap 1			Stap 2			Stap 3		
	Achterstallig ≤ 30 dagen	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	803.327	168		256.288	102.444	214	33.085	44.590	89.015
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	15.664			8.339	406	0	1.170	1.917	2.539
Ondernemingen	27.635	153		19.454	6.253	6	2.426	3.886	7.145
Particulieren	760.028	15		228.495	95.785	208	29.489	38.787	79.331
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	75.314	15		18.111	6.478		195	375	2.175
Hypothecaire leningen	669.974	0		202.898	87.575	145	28.271	36.957	71.029
Leningen op termijn	7.400			6.196	1.500		917	1.427	4.602
Zichtdeposito's	7.340			1.290	232	64	106	28	1.525
Overige kredietvorderingen									
Andere financiële activa									
TOTAAL	**803.327**	**168**		**256.288**	**102.444**	**214**	**33.085**	**44.590**	**89.015**

Tabel IMP.1

2018.12 **in '000 EUR**	*Stap 1*			*Stap 2*			*Stap 3*		
	Achterstallig ≤ 30 dagen	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*	*Achterstallig ≤ 30 dagen*	*Achterstallig > 30 dagen & ≤ 90 dagen*	*Achterstallig > 90 dagen*
Schuldbewijzen uitgegeven door									
Centrale overheden									
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen & voorschotten aan	739.681	10		253.997	115.803	73	38.115	50.807	101.070
Centrale overheden	3			8		0			
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen	17.769			6.078	1.001	1	2.056	2.774	2.051
Ondernemingen	22.837	2		17.462	4.828	13	1.961	3.127	8.841
Particulieren	699.072	8		230.448	109.974	59	34.097	44.905	90.178
Handelswissels & eigen accepten									
Financiële leases									
Geëffectiseerde leningen									
Consumentenkrediet	78.203	6		17.714	8.410		344	392	3.332
Hypothecaire leningen	612.334	1		205.767	98.887	1	32.855	42.608	80.780
Leningen op termijn	8.295	1		6.353	2.072		803	1.805	4.458
Zichtdeposito's	241			614	605	58	96	100	1.608
Overige kredietvorderingen									
Andere financiële activa									
TOTAAL	**739.681**	**10**		**253.997**	**115.803**	**73**	**38.115**	**50.807**	**101.070**

Tabel IMP.2

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2019.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en verliesrekening	35.985	26.639	9.346
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat			
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	35.985	26.639	9.346
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
TOTAAL	35.985	26.639	9.346

Tabel IMP.3

Overzicht van de bijzondere waardeverminderingen 2018.12 in '000 EUR	*Toevoegingen*	*Terugboekingen*	*Totaal*
Bijzondere waardeverminderingsverliezen op financiële activa die niet worden gewaardeerd tegen reële waarde in de winst- en verliesrekening	44.230	24.689	19.542
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	0	111	-111
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	44.230	24.578	19.653
Bijzondere waardeverminderingen op			
Materiële vaste activa			
Vastgoedbeleggingen			
Immateriële vaste activa			
Andere			
Investeringen in deelnemingen en joint ventures verwerkt volgens de equity-methode			
TOTAAL	44.230	24.689	19.542

Tabel IMP.4

Wijzigingen in de bruto boekwaarde tussen het begin en einde van het boekjaar.
2019.12
in '000 EUR

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**2.306.184**			**2.306.184**
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa	-545.964			-545.964
Wijzigingen in intrest	-18.086			-18.086
Kapitaal en andere bewegingen	-28.933			-28.933
Eindbalans	**1.713.201**			**1.713.201**

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**176.254**			**176.254**
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa	-99.345			
Wijzigingen in intrest	-5			-5
Kapitaal en andere bewegingen	6.737			6.737
Eindbalans	**83.641**			**83.641**

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**717.525**	**59.519**	**7.747**	**784.792**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-45.319	45.319		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.557		1.557	0
van Stap 2 naar Stap 1	12.764	-12.764		0
van Stap 2 naar Stap 3		-1.236	1.236	0
van Stap 3 naar Stap 1	164		-164	0
van Stap 3 naar Stap 2		474	-474	0
Nieuwe financiële activa	300.402	5.244	666	306.312
Beëindigde financiële activa	-100.502	-12.293	-2.207	-115.002
Afschrijvingen			-826	-826
Wijzigingen in intrest	-204	-30	-4	-239
Kapitaal en andere bewegingen	-147.419	-18.224	-1.979	-167.622
Eindbalans	**735.854**	**66.009**	**5.552**	**807.415**
Hypothecaire leningen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**16.688.412**	**1.270.583**	**250.564**	**18.209.559**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-469.009	469.009		0
van Stap 1 naar Stap 3	-26.800		26.800	0
van Stap 2 naar Stap 1	482.232	-482.232		0
van Stap 2 naar Stap 3		-57.561	57.561	0
van Stap 3 naar Stap 1	5.804		-5.804	0
van Stap 3 naar Stap 2		54.047	-54.047	0
Nieuwe financiële activa	3.860.233	201.817	1.081	4.063.131
Beëindigde financiële activa	-1.387.043	-133.237	-36.861	-1.557.141
Afschrijvingen			-3.455	-3.455
Wijzigingen in intrest	-824	-10	-35	-869
Kapitaal en andere bewegingen	-748.780	-162	-17.524	-766.466
Eindbalans	**18.404.224**	**1.322.254**	**218.281**	**19.944.759**
Leningen op termijn	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**1.962.087**	**146.246**	**47.522**	**2.155.855**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-99.356	99.356		0
van Stap 1 naar Stap 3	-6.197		6.197	0
van Stap 2 naar Stap 1	48.833	-48.833		0
van Stap 2 naar Stap 3		-11.740	11.740	0
van Stap 3 naar Stap 1	614		-614	0
van Stap 3 naar Stap 2		4.512	-4.512	0
Nieuwe financiële activa	445.891	30.852	1.436	478.179
Beëindigde financiële activa	-82.349	-14.428	-5.045	-101.822
Afschrijvingen			-1.292	-1.292
Wijzigingen in intrest	-2.094	-28	-11	-2.133
Kapitaal en andere bewegingen	-628.737	-23.634	-5.533	-657.904
Eindbalans	**1.638.691**	**182.302**	**49.889**	**1.870.882**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**61.774**	**9.803**	**9.239**	**80.816**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-3.709	3.709		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.143		1.143	0
van Stap 2 naar Stap 1	2.626	-2.626		0
van Stap 2 naar Stap 3		-762	762	0
van Stap 3 naar Stap 1	365		-365	0
van Stap 3 naar Stap 2		488	-488	0
Nieuwe financiële activa	11.118	1.318	481	12.918
Beëindigde financiële activa	-11.840	-1.463	-1.584	-14.887
Afschrijvingen			-766	-766
Wijzigingen in intrest	63	0	142	205
Kapitaal en andere bewegingen	2.940	535	-182	3.293
Eindbalans	**62.192**	**11.002**	**8.384**	**81.578**
Overige	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**529.007**		**2.385**	**531.392**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	1.443.363		239	1.443.602
Beëindigde financiële activa	-922.346		-51	-922.397
Afschrijvingen			-168	-168
Wijzigingen in intrest				
Kapitaal en andere bewegingen	-274.060		-20	-274.080
Eindbalans	**775.964**		**2.385**	**778.349**
Reverse repo verrichtingen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**960.031**			**960.031**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	691.449			691.449
Beëindigde financiële activa	-963.437			-963.437
Afschrijvingen				
Wijzigingen in intrest	-147			
Kapitaal en andere bewegingen				
Eindbalans	**687.896**			**687.896**

Wijzigingen in de kredietverliezen tussen het begin en einde van het boekjaar.
2019.12
in '000 EUR

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-1.360**	**-2.415**	**-2.954**	**-6.729**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	254	-2.033		-1.779
van Stap 1 naar Stap 3	16		-367	-351
van Stap 2 naar Stap 1	-150	1.219		1.069
van Stap 2 naar Stap 3		312	-1.006	-694
van Stap 3 naar Stap 1	-2		52	50
van Stap 3 naar Stap 2		-45	147	102
Nieuwe financiële activa	-1.727	-90	-41	-1.858
Beëindigde financiële activa	137	383	135	655
Afschrijvingen			826	826
Wijzigingen van het kredietrisico	2.153	897	806	3.856
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling	-542	-1.929		-2.471
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.222**	**-3.700**	**-2.402**	**-7.324**
Hypothecaire leningen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**-1.888**	**-6.983**	**-37.528**	**-46.399**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	248	-2.345		-2.097
van Stap 1 naar Stap 3	5		-234	-229
van Stap 2 naar Stap 1	-1.280	3.111		1.831
van Stap 2 naar Stap 3		1.043	-3.755	-2.712
van Stap 3 naar Stap 1	-2		182	180
van Stap 3 naar Stap 2	0	-607	1.467	860
Nieuwe financiële activa	-980	-2.062	-16	-3.058
Beëindigde financiële activa	117	688	1.036	1.841
Afschrijvingen	0	0	3.455	3.455
Wijzigingen van het kredietrisico	2.167	1.655	2.009	5.831
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling	-13	-1.039		-1.052
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.627**	**-6.539**	**-33.383**	**-41.549**

Leningen op termijn	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-1.457**	**-2.422**	**-16.609**	**-20.487**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	242	-2.355		-2.114
van Stap 1 naar Stap 3	19		-452	-433
van Stap 2 naar Stap 1	-178	1.995		1.817
van Stap 2 naar Stap 3		465	-1.976	-1.510
van Stap 3 naar Stap 1	-8		121	113
van Stap 3 naar Stap 2	0	-273	832	558
Nieuwe financiële activa	-748	-280	-214	-1.242
Beëindigde financiële activa	65	109	482	655
Afschrijvingen			1.292	1.292
Wijzigingen van het kredietrisico	918	357	-518	757
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling	-150	-865		-1.015
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.299**	**-3.268**	**-17.043**	**-21.610**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-135**	**-268**	**-5.026**	**-5.429**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	23	-44		-21
van Stap 1 naar Stap 3	5		-975	-970
van Stap 2 naar Stap 1	-28	249		221
van Stap 2 naar Stap 3		88	-639	-551
van Stap 3 naar Stap 1	-32		95	63
van Stap 3 naar Stap 2		-54	105	51
Nieuwe financiële activa	-184	-469	-69	-722
Beëindigde financiële activa	78	79	120	277
Afschrijvingen			766	766
Wijzigingen van het kredietrisico	154	108	1.064	1.325
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling	-11	-90		-101
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-130**	**-401**	**-4.560**	**-5.091**

Overige	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans			**-2.335**	**-2.335**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa			-251	-251
Beëindigde financiële activa			181	181
Afschrijvingen			168	168
Wijzigingen van het kredietrisico			-146	-146
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans			**-2.383**	**-2.383**

Wijzigingen in de bruto boekwaarde tussen het begin en einde van het boekjaar.
2018.12
in '000 EUR

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	2.778.074			2.778.074
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa	-410.159			-410.159
Wijzigingen in intrest	-23.598			-23.598
Kapitaal en andere bewegingen	-38.134			-38.134
Eindbalans	2.306.184			2.306.184

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	176.605			176.605
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa				
Wijzigingen in intrest	-54			-54
Kapitaal en andere bewegingen	-297			-297
Eindbalans	176.254			176.254

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**734.203**	**60.210**	**13.185**	**807.598**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-36.424	36.424		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.816		1.816	0
van Stap 2 naar Stap 1	14.312	-14.312		0
van Stap 2 naar Stap 3		-1.490	1.490	0
van Stap 3 naar Stap 1	184		-184	0
van Stap 3 naar Stap 2		450	-450	0
Nieuwe financiële activa	262.907	6.515	299	269.721
Beëindigde financiële activa	-101.252	-12.187	-1.238	-114.677
Afschrijvingen			-1.598	-1.598
Wijzigingen in intrest	-239	-31	-1	-271
Kapitaal en andere bewegingen	-154.348	-16.060	-5.572	-175.980
Eindbalans	**717.525**	**59.519**	**7.747**	**784.792**
Hypothecaire leningen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**15.426.579**	**1.238.433**	**258.205**	**16.923.217**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-518.325	518.325		0
van Stap 1 naar Stap 3	-26.926		26.926	0
van Stap 2 naar Stap 1	460.612	-460.612		0
van Stap 2 naar Stap 3		-71.006	71.006	0
van Stap 3 naar Stap 1	4.086		-4.086	0
van Stap 3 naar Stap 2		42.006	-42.006	0
Nieuwe financiële activa	3.016.132	112.539	2.738	3.131.409
Beëindigde financiële activa	-943.516	-103.737	-33.118	-1.080.372
Afschrijvingen			-4.448	-4.448
Wijzigingen in intrest	-776	-15	-29	-820
Kapitaal en andere bewegingen	-729.456	-5.348	-24.624	-759.428
Eindbalans	**16.688.412**	**1.270.583**	**250.564**	**18.209.559**
Leningen op termijn	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**2.329.693**	**121.697**	**51.520**	**2.502.911**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-88.133	88.133		0
van Stap 1 naar Stap 3	-6.314		6.314	0
van Stap 2 naar Stap 1	39.113	-39.113		0
van Stap 2 naar Stap 3		-11.381	11.381	0
van Stap 3 naar Stap 1	1.107		-1.107	0
van Stap 3 naar Stap 2		3.680	-3.680	0
Nieuwe financiële activa	611.914	13.118	1.094	626.127
Beëindigde financiële activa	-73.072	-10.620	-7.925	-91.617
Afschrijvingen			-2.589	-2.589
Wijzigingen in intrest	-3.795	-30	-13	-3.837
Kapitaal en andere bewegingen	-848.427	-19.238	-7.474	-875.140
Eindbalans	**1.962.087**	**146.246**	**47.522**	**2.155.855**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**91.885**	**8.492**	**12.375**	**112.752**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	-3.311	3.311		0
van Stap 1 naar Stap 3	-1.238		1.238	0
van Stap 2 naar Stap 1	2.227	-2.227		0
van Stap 2 naar Stap 3		-1.018	1.018	0
van Stap 3 naar Stap 1	217		-217	0
van Stap 3 naar Stap 2	0	249	-249	0
Nieuwe financiële activa	15.900	1.138	512	17.551
Beëindigde financiële activa	-1.771	-777	-2.277	-4.825
Afschrijvingen			-1.347	-1.347
Wijzigingen in intrest	49		170	219
Kapitaal en andere bewegingen	-42.184	634	-1.983	-43.534
Eindbalans	**61.774**	**9.803**	**9.239**	**80.816**
Overige	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**645.574**		**1.961**	**647.536**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	21.901			21.901
Beëindigde financiële activa	-219.098			-219.098
Afschrijvingen	0		-110	-110
Wijzigingen in intrest				
Kapitaal en andere bewegingen	80.629		534	81.163
Eindbalans	**529.007**		**2.385**	**531.392**
Reverse repo verrichtingen	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans	**1.015.494**			**1.015.494**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	960.031			960.031
Beëindigde financiële activa	-1.015.494			-1.015.494
Afschrijvingen				
Wijzigingen in intrest				
Kapitaal en andere bewegingen				
Eindbalans	**960.031**			**960.031**

Wijzigingen in de kredietverliezen tussen het begin en einde van het boekjaar.
2018.12
in '000 EUR

Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	-111			-111
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa	110			110
Beëindigde financiële activa	1			1
Wijzigingen van het kredietrisico				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	0			0

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Schuldbewijzen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	-16			-16
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa				
Wijzigingen van het kredietrisico	16			16
Overige wijzigingen				
Eindbalans	0			0

Consumentenkrediet	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-290**	**-696**	**-5.173**	**-6.158**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	79	-1.173		-1.094
van Stap 1 naar Stap 3	4		-193	-189
van Stap 2 naar Stap 1	-87	399		312
van Stap 2 naar Stap 3		124	-532	-408
van Stap 3 naar Stap 1	-1		49	49
van Stap 3 naar Stap 2		-22	158	136
Nieuwe financiële activa	-684	-49		-733
Beëindigde financiële activa	35	100	134	268
Afschrijvingen			1.598	1.598
Wijzigingen van het kredietrisico	-417	-1.099	1.005	-511
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.360**	**-2.415**	**-2.954**	**-6.729**

Hypothecaire leningen	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-2.598**	**-7.686**	**-42.276**	**-52.560**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	474	-3.612		-3.138
van Stap 1 naar Stap 3	10		-358	-348
van Stap 2 naar Stap 1	-1.837	3.988		2.151
van Stap 2 naar Stap 3		1.629	-4.789	-3.160
van Stap 3 naar Stap 1	-1		72	71
van Stap 3 naar Stap 2		-863	2.690	1.827
Nieuwe financiële activa	-1.431	-2.306		-3.737
Beëindigde financiële activa	160	714	1.686	2.559
Afschrijvingen			4.448	4.448
Wijzigingen van het kredietrisico	3.335	1.154	-550	3.939
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen			1.549	
Eindbalans	**-1.888**	**-6.983**	**-37.528**	**-46.399**

Leningen op termijn	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-651**	**-753**	**-16.089**	**-17.493**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	123	-1.565		-1.442
van Stap 1 naar Stap 3	5		-688	-683
van Stap 2 naar Stap 1	-126	726		600
van Stap 2 naar Stap 3		234	-1.563	-1.330
van Stap 3 naar Stap 1	-2		150	148
van Stap 3 naar Stap 2		-161	688	528
Nieuwe financiële activa	-516	-177		-693
Beëindigde financiële activa	201	36	1.042	1.280
Afschrijvingen			2.589	2.589
Wijzigingen van het kredietrisico	-492	-762	-2.737	-3.990
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-1.457**	**-2.422**	**-16.609**	**-20.487**

Voorschotten in rekening-courant	STAP 1	STAP 2	STAP 3	TOTAAL
Openingsbalans	**-93**	**-166**	**-5.700**	**-5.960**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2	19	-37		-17
van Stap 1 naar Stap 3	5		-368	-363
van Stap 2 naar Stap 1	-24	183		159
van Stap 2 naar Stap 3		75	-424	-349
van Stap 3 naar Stap 1	-8		74	66
van Stap 3 naar Stap 2		-51	102	51
Nieuwe financiële activa	-168	-385		-553
Beëindigde financiële activa	63	58	242	363
Afschrijvingen			1.347	1.347
Wijzigingen van het kredietrisico	71	55	-300	-174
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans	**-135**	**-268**	**-5.026**	**-5.429**
Overige	**STAP 1**	**STAP 2**	**STAP 3**	**TOTAAL**
Openingsbalans			**-1.958**	**-1.958**
Transfers				
van Stap 1 naar Stap 2				
van Stap 1 naar Stap 3				
van Stap 2 naar Stap 1				
van Stap 2 naar Stap 3				
van Stap 3 naar Stap 1				
van Stap 3 naar Stap 2				
Nieuwe financiële activa				
Beëindigde financiële activa			9	9
Afschrijvingen			110	110
Wijzigingen van het kredietrisico			-496	-496
Wijzigingen als gevolg van de actualisering van de schattingsmethodologie van de instelling				
Overige wijzigingen				
Eindbalans			**-2.335**	**-2.335**

TABEL IMP.6

Alle bewegingen lopen over de resultatenrekening behalve in principe de overgangen tussen stap 2 en stap 3.

Het contractuele bedrag dat uitstaat op financiële activa die afgeschreven werden en die nog steeds het voorwerp uitmaken van inningsprocedures is 23,4 miljoen EUR.

Maximale kredietpositie

Als maximale kredietpositie wordt in de volgende tabel de boekwaarde van de balansrubrieken opgenomen, met uitzondering van de leningen en voorschotten die ook de toegestane niet-opgenomen marge van de kredietlijnen omvatten.

Kredietpositie *2019.12* *in '000 EUR*			
Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten met bijzondere waardevermindering			
Stap 1			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen	1.796.842		1.796.842
Leningen en voorschotten (balans)	22.304.821	-4.277	22.300.544
Reverse repo verrichtingen	687.896		687.896
Consumentenkrediet	735.854	-1.222	734.632
Hypothecaire leningen	18.404.224	-1.627	18.402.597
Leningen op termijn	1.638.691	-1.297	1.637.394
Voorschotten in rekening-courant	62.192	-131	62.061
Overige	775.964		775.964
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	1.090.135	-1.124	1.091.259
TOTAAL	**25.191.798**	**-5.401**	**25.188.645**

Stap 2			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	1.581.567	-13.908	1.567.659
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	66.009	-3.700	62.308
Hypothecaire leningen	1.322.254	-6.539	1.315.715
Leningen op termijn	182.302	-3.268	179.034
Voorschotten in rekening-courant	11.002	-401	10.602
Overige			
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	129.348	-577	129.925
TOTAAL	**1.710.915**	**-14.485**	**1.697.584**

Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	284.491	-59.769	224.723
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	5.552	-2.402	3.150
Hypothecaire leningen	218.281	-33.383	184.898
Leningen op termijn	49.889	-17.042	32.847
Voorschotten in rekening-courant	8.384	-4.559	3.825
Overige	2.385	-2.383	3
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	516	-63	580
TOTAAL	**285.007**	**-59.832**	**225.302**

TOTAAL	**27.187.721**	**-79.718**	**27.111.531**

Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten zonder bijzondere waardevermindering	
Eigen vermogen instrumenten	1.096
Schuldbewijzen aangehouden voor handelsdoeleinden	1.119
Derivaten	751.540
Andere	128.451
TOTAAL	**882.207**

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt voor	3.895.756
Verplichtingen	2.736.235
Voorwaardelijke verplichtingen	1.159.521

Tabel IMP.7

Kredietpositie *2018.12* *in '000 EUR*			
Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten met bijzondere waardevermindering			
Stap 1			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen	2.482.438		2.482.438
Leningen en voorschotten (balans)	20.918.835	-4.840	20.913.995
Reverse repo verrichtingen	960.031		960.031
Consumentenkrediet	717.525	-1.360	716.165
Hypothecaire leningen	16.688.412	-1.888	16.686.524
Leningen op termijn	1.962.087	-1.457	1.960.630
Voorschotten in rekening-courant	61.774	-135	61.639
Overige	529.006		529.006
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	1.145.319	-998	1.146.317
TOTAAL	**24.546.592**	**-5.838**	**24.542.750**

Stap 2			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	1.486.152	-12.088	1.474.064
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	59.519	-2.415	57.104
Hypothecaire leningen	1.270.584	-6.983	1.263.601
Leningen op termijn	146.246	-2.422	143.824
Voorschotten in rekening-courant	9.803	-268	9.535
Overige			
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	112.080	-480	112.559
TOTAAL	**1.598.232**	**-12.568**	**1.586.623**

Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*Waardevermindering*	*Netto boekwaarde*
Schuldbewijzen			
Leningen en voorschotten (balans)	317.457	-64.451	253.006
Reverse repo verrichtingen			
Consumentenkrediet	7.747	-2.954	4.793
Hypothecaire leningen	250.564	-37.528	213.036
Leningen op termijn	47.522	-16.608	30.914
Voorschotten in rekening-courant	9.239	-5.026	4.213
Overige	2.385	-2.335	50
Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties	685	-82	766
TOTAAL	**318.142**	**-64.533**	**253.772**
TOTAAL	**26.462.966**	**-82.940**	**26.383.144**

Maximale blootstelling aan kredietrisico - Financiële instrumenten zonder bijzondere waardevermindering	
Eigen vermogen instrumenten	13.114
Schuldbewijzen aangehouden voor handelsdoeleinden	197
Derivaten	791.163
Andere	135.587
TOTAAL	**940.060**

Boekwaarde van financiële activa die als zekerheid zijn verstrekt voor	4.261.484
Verplichtingen	3.012.086
Voorwaardelijke verplichtingen	1.249.398

Tabel IMP.8

Voor de gehanteerde regels met betrekking tot het boeken van bijzondere waardeverminderingen verwijzen wij naar het hoofdstuk 2.2.2.5 *Bijzondere waardeverminderingen*.

Meer details over de ontvangen zekerheden en waarborgen staan vermeld in hoofdstuk 34 *Voorwaardelijke activa en verplichtingen*.

16 Winstbelasting

Door de in december 2017 door het Belgische parlement goedgekeurde wijzigingen in de vennootschapsbelasting, met onder andere een beperking van de aftrekmogelijkheden, geeft de belastbare basis opnieuw aanleiding tot verschuldigde vennootschapsbelasting. Er werd gebruik gemaakt van de totale notionele-intrestaftrek (aftrek voor risicokapitaal) van het huidig boekjaar voor een bedrag van 0,2 miljoen EUR.

In 2019 is er geen DBI-aftrek van het huidig jaar, noch van vorige boekjaren, beschikbaar.

Belangrijkste elementen van de belastingraming:

- Boekhoudkundig resultaat op basis van de Belgische boekhoudregels (“Belgian GAAP”): 52,6 miljoen EUR
- Verworpen uitgaven: 5,5 miljoen EUR
- Bewegingen belaste reserves: - 22,6 miljoen EUR
- Belaste waardeverminderingen: 2,2 miljoen EUR
- DBI-aftrek: geen
- Aftrek voor risicokapitaal: 0,2 miljoen EUR
- Imputatie overdraagbare fiscale verliezen: 25,2 miljoen EUR

De belangrijke beweging in de belaste reserves werd voornamelijk veroorzaakt door het feit dat een belaste reserve ten bedrage van 22,1 miljoen EUR bij het begin van het boekjaar werd gewijzigd in een vrijgestelde reserve gezien de evolutie in de onderbouw van de raming van deze voorziening.

AXA Bank Belgium heeft in haar eigen vermogen belastingvrije reserves voor een bedrag van 213,1 miljoen EUR (ongewijzigd t.o.v. 2017) waarop geen uitgestelde belasting werd berekend. Indien deze reserves zouden uitgekeerd worden, zouden deze belast worden. Zolang de bank in “going concern” is, zijn deze reserves als deel van het eigen vermogen vereist voor de bedrijfsuitoefening van de bank en bestaat er geen intentie om deze uit te keren.

Op basis van de budgetoefening over een tijdshorizon van 5 jaar van AXA Bank Belgium, waarbij er werd rekening gehouden met een marge betreffende onzekerheden in de gebruikte veronderstellingen, werd er voor de niet-aangewende fiscale overdraagbare verliezen een uitgestelde belasting (5,4 miljoen EUR) op het actief opgenomen.

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2019.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	-20.593	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	69.619	
1.2. Wettelijk belastingtarief		29,58%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	-3.297	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	60	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	-932	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen		
verliesrekening		
belastingvorderingen		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven	5.098	
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes		
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	-331	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	-19.995	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	69.619	
11.2. Effectief belastingtarief		-28,72%

Tabel IT.1

Aansluiting tussen het wettelijke belastingtarief en het effectieve belastingtarief 2018.12 in '000 EUR	*Netto bedrag*	%
1. Belastinglasten	17.705	
1.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	59.854	
1.2. Wettelijk belastingtarief		29,58%
2. Fiscale gevolgen van belastingtarieven in andere belastingjurisdicties	-291	
3. Fiscale gevolgen van nietbelastbare baten	-94	
4. Fiscale gevolgen van lasten die niet fiscaal aftrekbaar zijn	394	
5. Fiscale gevolgen van het gebruik van voorheen nietopgenomen belastingvorderingen	-3.113	
6. Fiscale gevolgen voor belastingvoordeel dat voorheen niet was opgenomen in de winst- en	-49.026	
7. Fiscale gevolgen van de herbeoordeling van nietopgenomen uitgestelde		
8. Fiscale gevolgen van een wijziging van de belastingtarieven	1.869	
9. Fiscale gevolgen van een tekort of een teveel aan voorzieningen in vorige periodes	-4.910	
10. Andere stijging (daling) van de wettelijke belasting	225	
11. Belastinglasten volgens het effectieve belastingtarief	14.917	
11.1. Nettowinst voor aftrek van belastingen	59.854	
11.2. Effectief belastingtarief		24,92%

Tabel IT.2

De belastingvorderingen opgenomen in de boeken van AXA Bank Belgium betreffen belastbare reserves en voorzieningen evenals de belastingvorderingen op tijdelijke verschillen als gevolg van IFRS-herwerkingen en fiscaal overgedragen verliezen. Met betrekking tot deze tijdelijke verschillen heeft het grootste gedeelte betrekking op de belastingvorderingen met betrekking tot de op/afwaardering naar reële waarde van de effectenportefeuille waarbij men momenteel van de veronderstelling uitgaat dat het grootste gedeelte van deze effecten tot op hun vervaldag zullen worden behouden. Op basis van de door het management uitgevoerde budgetoefeningen zijn de vooruitzichten dan van zodanige aard dat er hier geen problemen worden verwacht met betrekking tot de recupereerbaarheid van deze vorderingen.

Bij de hiernavolgende analyse van de uitgestelde belastingvorderingen en verplichtingen maken we geen onderscheid per juridische entiteit.

De inschatting van deze recupereerbaarheid geeft volgende opdeling:

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31-12-19 uitgestelde belastingsvorderingen	31-12-19 uitgestelde belastingsverplichtingen	31-12-19 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	25.503	-8.187	17.316
Geïnvesteerde financiële activa	7.119	-3.424	3.695
Pensioentoezeggingen en andere prestaties	5.386	-500	4.886
Personeelsverloningen (andere dan pensioenen)	2.365		2.365
Overige provisies voor risico en kosten	5.266		5.266
Belastingverliezen	5.367		5.367
Overige activa			
Overige verplichtingen		-4.263	-4.263
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat	23	-4.162	-4.139
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten			
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	9.805		9.805
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan		-226	-226
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen m.b.t. eigen kredietrisico op financiële verplichtingen	3.194	-69	3.126
Totaal uitgestelde belastingen	**38.525**	**-12.643**	**25.882**

Tabel IT.3

Analyse uitgestelde belastingsvorderingen en verplichtingen	31-12-18 uitgestelde belastingsvorderingen	31-12-18 uitgestelde belastingsverplichtingen	31-12-18 netto uitgestelde belastingen
Uitgestelde belastingen via resultaat	50.725	26.892	23.833
Geïnvesteerde financiële activa	3.779	-12.395	-8.616
Pensioentoezeggingen en andere prestaties	10.934	-451	10.483
Personeelsverloningen (andere dan pensioenen)	2.255		2.255
Overige provisies voor risico en kosten	5.331		5.331
Belastingverliezen	12.893		12.893
Overige activa	268		268
Overige verplichtingen	15.265	-14.046	1.219
Uitgestelde belastingen via reserves voor reële waardeaanpassingen van voor verkoop beschikbare activa	5.223	10.313	-5.090
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen van kasstroomafdekkingsderivaten			
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies op toegezegde pensioenregelingen	6.481		6.481
Uitgestelde belastingen via reserves voor winst en verlies via Stock Optie plan		517	-517
Uitgestelde belastingen via reserves voor reeële waardeaanpassingen m.b.t. eigen kredietrisico op financiële verplichtingen	2.873		2.873
Totaal uitgestelde belastingen	**65.302**	**37.722**	**27.580**

Tabel IT.4

Actuele en uitgestelde belastingslasten in '000 EUR	2019.12	2018.12
Actuele belastinglasten	8.922	11.338
Uitgestelde belastingslasten	11.139	3.578
TOTAAL	**20.061**	**14.916**

Tabel IT.5

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31-12-19	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	5.367	0	0	0	0	0	0	0	0	5.367
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	1.443	1.469	1.107	146	114	481	601	27.796	0	33.158
TOTAAL UBV	**6.810**	**1.469**	**1.107**	**146**	**114**	**481**	**601**	**27.796**	**0**	**38.525**

Tabel IT.6

Uitgesteide Belastingsvorderingen per verwachte datum van gebuik

31-12-18	*UBV Verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Verwachte datum van gebruik geen datum vastgesteld*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	8.779	4.114	0	0	0	0	0	0	0	12.893
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	90	0	365	0	0	0	275	51.679	0	52.409
TOTAAL UBV	**8.869**	**4.114**	**365**	**0**	**0**	**0**	**275**	**51.679**	**0**	**65.302**

Tabel IT.7

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31-12-19	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	0	0	0	0	0	0	0	0	5.367	5.367
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	1.443	1.469	1.107	146	114	481	601	0	27.796	33.158
TOTAAL UBV	**1.443**	**1.469**	**1.107**	**146**	**114**	**481**	**601**	**0**	**33.163**	**38.525**

Tabel IT.8

Uitgesteide Belastingsvorderingen per uiterste datum van gebuik

31-12-18	*UBV Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBV Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
UBV op belastbare overgedragen verliezen	0	0	0	0	0	0	0	0	12.893	12.893
Andere uitgesteide belastingsvorderingen	3	0	366	0	0	0	275	4.583	47.182	52.409
TOTAAL UBV	**3**	**0**	**366**	**0**	**0**	**0**	**275**	**4.583**	**60.075**	**65.302**

Tabel IT.9

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31-12-19	*UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	1.605	1.503	357	806	658	2	25	3.424	4.263	12.643
TOTAL UBS	**1.605**	**1.503**	**357**	**806**	**658**	**2**	**25**	**3.424**	**4.263**	**12.643**

Tabel IT.10

Uitgesteide Belastingsshuiden per verwachte datum van gebruik

31-12-18	*UBS verwachte datum van gebruik 1 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 2 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 3 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 4 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 5 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik 6 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS verwachte datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	200	3.253	4.045	688	19.863	774	0	8.382	517	37.722
TOTAL UBS	**200**	**3.253**	**4.045**	**688**	**19.863**	**774**	**0**	**8.382**	**517**	**37.722**

Tabel IT.11

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31-12-19	*UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	1.605	1.503	357	806	658	2	25	3.424	4.263	12.643
TOTAL UBS	**1.605**	**1.503**	**357**	**806**	**658**	**2**	**25**	**3.424**	**4.263**	**12.643**

Table IT.12

Uitgesteide belastingsschuiden per uiterste datum van gebruik

31-12-18	*UBS Uiterste datum van gebruik 1 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 2 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 3 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 4 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 5 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik 6 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik tussen 7 en 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik > 11 jaar*	*UBS Uiterste datum van gebruik geen vervaldag*	***TOTAAL***
Andere uitgesteide belastingsschuiden	200	3.253	4.045	688	19.863	774	0	236	8.663	37.722
TOTAL UBS	**200**	**3.253**	**4.045**	**688**	**19.863**	**774**	**0**	**236**	**8.663**	**37.722**

Table IT.13

17 Geldmiddelen en zichtrekeningen bij centrale banken

	2019.12 en '000 EUR	2018.12 en '000 EUR
Componenten van geldmiddelen en kasequivalenten:		
Contanten	70.595	68.170
Zichtrekeningen bij centrale banken	937.036	329.210
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs	41.094	6.473
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat		
TOTAAL	1.048.725	403.853

Tabel CBCB.1

18 Voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde in '000 EUR	2019.12	2018.12
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	743.317	773.579
Eigen vermogen instrumenten		
Genoteerd		
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar		
Eigen vermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs		
Schuldbewijzen uitgegeven door	1.119	197
Centrale overheden		
Kredietinstellingen	1.119	197
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Leningen & voorschotten aan		
Centrale overheden		
Kredietinstellingen		
Andere instellingen dan kredietinstellingen		
Ondernemingen		
Particulieren		
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	744.436	773.776

Tabel FATRA.1

19 Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies

AXA Bank Belgium heeft in 2018 en in 2019 geen niet voor handelsdoeleinden aangehouden financiële activa die op basis van de IFRS 9-regelgeving verplicht tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies moeten opgenomen worden.

20 Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)

Een obligatie wordt gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) indien het aan de volgende voorwaarden voldoet en het niet aangewezen wordt als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Deze waarderingscategorie wordt door AXA Bank Belgium gebruikt voor het deel van de obligatieportefeuille aangehouden voor liquiditeitsdoeleinden, balansbeheer en optimalisatie van het risico versus opbrengst.

Bij eerste opname van een aandeel dat niet aangehouden wordt voor handelsdoeleinden mag AXA Bank Belgium een niet-herroepbare keuze maken om de reëlewaardeschommelingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) op te nemen (met de uitzondering van dividenden die in winst of verlies opgenomen blijven). Deze keuze gebeurt instrument per instrument. AXA Bank Belgium heeft van deze mogelijkheid gebruikgemaakt voor haar hele aandelenportefeuille omdat ze van oordeel is dat een waardering tegen reële waarde via resultaat niet de correcte weerspiegeling zou zijn van het feit dat deze aandelen eerder bijgehouden worden omwille van strategische redenen en niet om handelsdoeleinden. Hierna volgt de samenstelling:

Omschrijving	Reële waarde 2019.12 in '000 EUR	Reële waarde 2018.12 in '000 EUR
Motor Finance Company		2.889
BERAN		2.537
Contère		1
Payconiq		6.500
SWIFT	60	60
Privatrust	25	25
Europay	23	23
VISA	907	907
Banking Funding Company	2	2
NCR Corporation	78	50
TOTAAL	1.095	12.994

Tabel FAAVS.3

Motor Finance Company, Beran, Contère en Payconiq worden samen met de nieuwe opgerichte entiteit Jofico als verbonden of geassocieerde ondernemingen vanaf 2019 afzonderlijk gepresenteerd in de balans onder de lijn 'Investeringen in geassocieerde deelnemingen, dochterondernemingen en joint ventures' en verder toegelicht onder item 25 van deze jaarrekening.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2019.12 in '000 EUR	Stap 1		Stap 2		Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Totale netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Eigenvermogen instrumenten							1.096	
Genoteerd							78	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar							969	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs							49	
Schuldbewijzen uitgegeven door	1.713.201						1.713.201	
Centrale overheden	1.229.352						1.229.352	
Kredietinstellingen	483.849						483.849	
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Leningen en voorschotten aan								
Centrale overheden								
Kredietinstellingen								
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Particulieren								
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)								
TOTAAL	**1.713.201**						**1.714.297**	

Tabel FAAVS.1

Gezien de politieke instabiliteit in het land met mogelijke negatieve economische repercussies heeft AXA Bank Belgium beslist om in het laatste kwartaal 2019 haar ganse positie in Italiaans overheidspapier te verkopen. Hiervan was voor 227 miljoen € (nominale waarde) opgenomen onder het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen als de financiële activa te verkopen.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	Stap 1		Stap 2		Stap 3			
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Totale netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Eigenvermogen instrumenten							13.113	
Genoteerd							50	
Niet-genoteerd maar reële waarde bepaalbaar							950	
Eigenvermogen instrumenten gewaardeerd tegen kostprijs							12.113	
Schuldbewijzen uitgegeven door	2.306.184						2.306.184	
Centrale overheden	1.814.302						1.814.302	
Kredietinstellingen	491.882						491.882	
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Leningen en voorschotten aan								
Centrale overheden								
Kredietinstellingen								
Andere instellingen dan kredietinstellingen								
Ondernemingen								
Particulieren								
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)								
TOTAAL	**2.306.184**						**2.319.296**	

Tabel FAAVS.2

21 Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Een deel van de obligatieportefeuille die aangehouden wordt om overeen te stemmen met de geschatte looptijd van de verplichtingen zonder vastgestelde vervaldag (zoals spaarrekeningen) en omwille van rendement wordt opgenomen in het bedrijfsmodel “aangehouden voor het ontvangen van kasstromen” en gewaardeerd tegen geamortiseerde kostprijs.

Zoals onder hoofdstuk 20 opgemerkt werd gezien de politieke instabiliteit in het land met mogelijke negatieve economische repercussies door AXA Bank Belgium beslist in het laatste kwartaal 2019 haar ganse positie in Italiaans overheidspapier te verkopen. Hiervan was voor 65 mio € aan nominale waarde opgenomen onder het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om de contractuele kasstromen te verkrijgen. Deze verkoop paste binnen het beheer van de door de bank vastgestelde limietenkader omtrent haar investeringspolitiek evenals op het veilig stellen van de te ontvangen kasstromen. Gezien de uitzonderlijke omstandigheden die aanleiding gaven tot deze verkoop is AXA Bank Belgium van mening dat dit als een ‘infrequente’ verkoop kan worden gezien en wijzigt dit niets aan de doelstellingen zoals in de vorige paragraaf beschreven en bijgevolg het bedrijfsmodel “aangehouden voor het ontvangen van kasstromen”.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2019.12 in '000 EUR	Stap 1		Stap 2		Stap 3				
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Schuldbewijzen uitgegeven door	83.641						83.641	163.033	
Centrale overheden	83.641						83.641	163.033	
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen en voorschotten aan	22.304.821	-4.277	1.581.567	-13.908	284.492	-59.769	24.092.925	23.466.117	-23.355
Centrale overheden	48	0					48	94	
Kredietinstellingen	780.197	-26					780.171	545.293	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.001.176	-233	48.953	-1.063	13.653	-4.285	1.058.201	1.440.001	-212
Ondernemingen	1.121.552	-883	117.515	-2.020	29.340	-10.040	1.255.463	1.175.841	-2.082
Particulieren	19.401.847	-3.135	1.415.099	-10.825	241.499	-45.444	20.999.042	20.304.887	-21.061
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)									
TOTAAL	**22.388.462**	**-4.277**	**1.581.567**	**-13.908**	**284.492**	**-59.769**	**24.176.566**	**23.629.150**	**-23.355**

Tabel LR.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	Stap 1		Stap 2		Stap 3				
	Bruto boekwaarde	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Bruto boekwaarde*	*< Bijzondere waardeverminderingen >*	*Netto boekwaarde*	*Gemiddelde netto boekwaarde*	*totale afschrijvingen*
Schuldbewijzen uitgegeven door	176.254						176.254	173.860	
Centrale overheden	176.254						176.254	173.860	
Kredietinstellingen									
Andere instellingen dan kredietinstellingen									
Ondernemingen									
Leningen en voorschotten aan	20.918.835	-4.840	1.486.152	-12.088	317.457	-64.451	22.641.066	22.640.675	-34.546
Centrale overheden	655	-1	8				662	440	
Kredietinstellingen	863.516	-55					863.461	1.454.883	
Andere instellingen dan kredietinstellingen	1.437.352	-398	37.082	-787	11.639	-3.517	1.481.371	1.479.661	-250
Ondernemingen	962.427	-915	93.006	-1.498	27.925	-10.048	1.070.897	1.031.445	-3.935
Particulieren	17.654.885	-3.471	1.356.056	-9.803	277.893	-50.886	19.224.675	18.674.247	-30.361
Te ontvangen baten (indien afzonderlijk verwerkt)									
TOTAAL	**21.095.089**	**-4.840**	**1.486.152**	**-12.088**	**317.457**	**-64.451**	**22.817.320**	**22.814.535**	**-34.546**

Tabel LR.2

Leningen en vorderingen die niet binnen het jaar vervallen: en 20,7 miljoen EUR (2019) en 18,8 miljoen EUR (2018)

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2019.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		487.967		
Consumentenkrediet		3.560	6.623	789.908
Hypothecaire leningen		90.387	1.071	19.811.753
Leningen op termijn	48	341.382	1.228.209	277.162
Voorschotten in rekening-courant		4.192	19.561	52.735
Overige		130.714		67.484
TOTAAL	**48**	**1.058.201**	**1.255.463**	**20.999.041**

Tabel LR.3

Leningen en voorschotten (kredietinstellingen uitgezonderd) 2018.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*
Handelswissels & eigen accepten				
Financiële leases				
Reverse repo verrichtingen		960.031		
Consumentenkrediet		3.632	6.527	767.903
Hypothecaire leningen	336	77.086	1.106	18.084.633
Leningen op termijn	326	332.936	1.045.917	254.332
Voorschotten in rekening-courant	0	4.076	17.347	53.963
Overige		103.611		63.843
TOTAAL	**662**	**1.481.372**	**1.070.897**	**19.224.674**

Tabel LR.4

22 Derivaten

Onder derivaten worden swaps, futures, forwards en opties verstaan. De waarde van deze contracten wordt naargelang het geval berekend op basis van de slotkoers, het renteniveau, de wisselkoers, de koers van de onderliggende activa, de impliciete of historische volatiliteit, de verwachte dividenden of de correlatie tussen de verschillende onderliggende instrumenten.

In het kader van haar bankactiviteiten gebruikt AXA Bank Belgium de volgende afgeleide financiële instrumenten, gerangschikt op basis van de IFRS-categorieën:

Reëlewaardeafdekking ("fair value hedge")

1. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps

   AXA Bank Belgium gebruikt renteswaps om de reëlewaardeschommelingen af te dekken van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet door de evolutie van de rente. AXA Bank Belgium dekt zo het renterisico af tussen de woonleningen (langetermijnrentevoet) en de financiering ervan (kortetermijnrentevoet). Het afgedekte risico wordt gedefinieerd als de risicovrije rentevoet (zoals Eonia, Euribor op 1 maand, Euribor op 3 maanden or Euribor op 6 maanden) die de reële waarde van die woonleningen beïnvloedt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige niet-afgedekte risico's zijn onder meer de kredietwaardigheid, de liquiditeit en de waarde van de zekerheden.

   Voor een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet heeft AXA Bank Belgium daarom een model van reëlewaardeafdekking opgezet. Dit model werd voor het eerst toegepast op 1 april 2005 maar werd aangepast in juli 2009 om de modellering van het afgedekte instrument te verfijnen en daardoor de efficiëntie van de afdekkingsrelatie te versterken. Het deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet dat onderdeel uitmaakt van het model van reëlewaardeafdekking leidt tot een hedgeratio gelijk aan de verhouding tussen het notioneel bedrag van de afdekkingsswaps en het notioneel bedrag van de woonleningen.

   De efficiëntie van die afdekkingsrelatie wordt periodiek nagekeken door middel van prospectieve en retrospectieve testen. Indien het model efficiënt is, wordt de schommeling van de reële waarde van het afgedekte instrument, namelijk het gedeelte van de portefeuille woonkredieten met vaste rentevoet die opgenomen is in de reëlewaardeafdekkingsdocumentatie, opgenomen in resultaat, net als de schommeling van de reële waarde van de betrokken derivaten.

   Zo werd per einde 2016 een overafdekking vastgesteld voor een nominaal bedrag van 72 miljoen EUR en werden een reeks swaps vervroegd stopgezet. De impact hiervan werd in 2016 one shot in de resultatenrekening opgenomen. Deze verrichting werd vervolledigd met de stopzetting van een aanvullende reeks swaps voor een notioneel bedrag van 2.725 miljoen EUR tussen eind 2016 en eind 2018 en in de loop van 2019 voor een totaal 395 miljoen EUR. Een groot deel van deze proactief vervroegd stopgezette swaps werden vervangen door swaps tegen nieuwe marktvoorwaarden zodat de wijziging van de rentepositie van AXA Bank Belgium beperkt blijft.

   Het gedeelte van de uitstaande afdekkingsreserve die op de vervroegd stopgezette swaps betrekking heeft, namelijk 86,1 miljoen EUR, wordt in resultaat afgeschreven over de looptijd van de initieel afgedekte porteuille of tot de vaststelling van een eventuele bijkomende overafdekking, omwille van het feit dat die swaps deel blijven uitmaken van de afdekkingsconstructie. De negatieve impact voor 2019 bedraagt 7,2 miljoen EUR.

   AXA Bank Belgium heeft ook in 2019 de afdekking van de hypotheekleningen verder gemonitord. Daarbij werd geen nieuwe overafdekking vastgesteld.

2. Microafdekking van vastrentende effecten met renteswaps

   Bepaalde vastrentende effecten van de beleggingsportefeuille van AXA Bank Belgium worden individueel afgedekt door middel van een renteswap teneinde het gedeelte van de reëlewaardeschommeling van de effecten ingevolge rentewijzigingen te compenseren. Enkel het renterisico wordt afgedekt. Deze vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige niet-afgedekte risico's zijn onder meer de credit spreads en de liquiditeit. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte effect. Ingeval de efficiëntie van deze reëlewaardeafdekking kan aangetoond worden, wordt de waardeschommeling van het afgedekte instrument die voortvloeit uit de evolutie van de rentevoet van het vastrentend effect in resultaat opgenomen.

3. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps

AXA Bank Belgium heeft rentecaps op de markt aangekocht om de marge af te dekken van de portefeuille woonleningen met variabele rente. De reden hiervoor is dat die woonleningen een automatische beperking van de rentevoet bevatten voor de klant tot een bepaalde hoogte op de voorziene herzieningsdatums waarbij bijgevolg voor AXA Bank Belgium een renterisico ontstaat tussen de woonleningen met variabele rente en de financiering ervan. AXA Bank Belgium dekt het risico af van de reëlewaardeschommelingen van de caps in de woonleningen die uitgeoefend zouden kunnen worden afhankelijk van de belangrijkheid van de stijging van de Euribor-rentevoet. Deze afdekking gebeurt onder de vorm van een dynamische-portefeuilleafdekking waarbij de woonleningen en de rentecaps in gestructureerde "buckets" geplaatst worden per (a) observatiemaand van de herziening van de rentevoet en (b) de strikeprijs per 10 basispunten. Enkel (een deel van) het risico op herziening van de rentevoet wordt afgedekt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige risico's worden niet afgedekt. De hedgeratio stemt voor elke "bucket" overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de woonleningen en het notioneel bedrag van de rentecaps die tot dezelfde "bucket" behoren. Dit model wordt regelmatig geanalyseerd om er zo nodig nieuwe afdekkingsinstrumenten aan toe te voegen en rekening te houden met de nieuwe toekenningen van woonleningen of caps geheel of gedeeltelijk vervroegd stop te zetten bij overafdekking vastgesteld in een individueel afdekkingscompartiment van het model. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Dit model wordt sedert juli 2010 toegepast.

Het afgedekte risico wordt gedefinieerd als de risicovrije rentevoet (zoals Eonia, Euribor op 1 maand, Euribor op 3 maanden or Euribor op 6 maanden) die de reële waarde van die woonleningen beïnvloedt. Dat vormt gewoonlijk het grootste onderdeel van de totale reëlewaardeschommeling. De overige risico's worden niet afgedekt.

4. Microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps

De door AXA Bank Europe SCF uitgegeven "covered bonds" worden afgedekt door renteswaps met als doel de reëlewaardeschommelingen ingevolge rentewijzigingen af te dekken. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte effect. Deze swaps maken onderdeel uit van microreëlewaardeafdekkingen. Een regressieanalyse op kwartaalbasis zorgt voor een efficiëntietest van het model. Tijdens de efficiënte periodes wordt de reëlewaardeschommeling van de "covered bonds" als gevolg van de afdekking van het renterisico in resultaat geboekt.

5. Microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

De financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank na aanbesteding wordt afgedekt door middel van renteswaps teneinde de reëlewaardeschommelingen ingevolge rentewijzigingen af te dekken. De individuele hedgeratio stemt overeen met de verhouding tussen het notioneel bedrag van de renteswap en het notioneel bedrag van het afgedekte instrument. Indien de efficiëntie van de reëlewaardeafdekking kan aangetoond worden, wordt de waardeschommeling van het afgedekte instrument ingevolge de evolutie van het renteniveau van de vastrentende effecten in winst of verlies geboekt.

Kasstroomafdekking ("cash flow hedge")

AXA Bank Belgium maakt momenteel geen gebruik van kasstroomafdekkingen.

Reëlewaardeoptie ("fair value option")

De EMTN-uitgiften van AXA Belgium Finance worden als reëlewaardeoptie gerangschikt omdat ze een besloten derivaat bevatten waarvan de economische kenmerken en risico's verschillen van het basiscontract.

Vrijstaande derivaten

1. Macroafdekkingsverrichtingen ("macro hedge")
   In het kader van de bijkomende afdekking van de portefeuille woonleningen, en meer bepaald van de woonleningen met vlottende rente met aanpassing om de vijf jaar, worden swaptions gebruikt als macroafdekking van het risico in de rentecaps die deel uitmaken van de betrokken woonleningen.

   Daarnaast bestaat deze categorie ook uit oude rentecaps waarvoor geen enkel afdekkingsmodel werd ontwikkeld.

2. Tradingactiviteit

   De tradingportefeuille, die voornamelijk voortvloeit uit de intermediatie activiteit van AXA Bank Belgium ten voordele van de verzekeringsmaatschappijen van de AXA Groep, bestaat uit renteswaps, "total return swaps", valutaswaps of wisseltermijncontracten, swaptions en indexopties. Deze intermediatie activiteit wordt momenteel echter afgebouwd.

   Nadat men op de nodige toelatingen van de prudentiële autoriteiten, onder meer de Iersе, diende te wachten wordt deze portefeuille momenteel afgewikkeld door langs ene zijde de derivatencontracten met andere AXA entiteiten stop te zetten en langs de andere zijde de derivatenpositie met externe marktegenpartijen binnen LCH over te dragen naar een derde overnemende partij en dit middels een operatie die vrij gelijkaardig is aan een zogenaamde 'porting' operatie. Op deze wijze verdwijnen deze posities en bijhorende risicoblootstelling dus uit de balans van de bank.

   Per einde jaar werden de EUR en GBP renteswaps overgedragen voor een notioneel bedrag van 44,1 mia €. Er blijft nog ongeveer een notioneel bedrag van 60 mia € over om af te wikkelen.

Bronnen van ineffectiviteit

1. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps

   Onnauwkeurigheid van het model

   Het afgedekte onderdeel in dit model is een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rente die gelijk is aan het volume aan swaps gedocumenteerd als afdekkingsinstrumenten.
   Dit onderdeel van de totale portefeuille wordt gemodelleerd als reeksen van tweewekelijkse tijdsperiodes met een nominaal bedrag dat gelijk is aan het volume swaps die actief zijn per einde periode met een rentevoet die overeenstemt met de gewogen gemiddelde rente van datzelfde volume swaps die actief zijn per einde periode.
   Bijgevolg stemmen de theoretische kasstromen van dit gemodelleerde afgedekte instrument niet exact overeen met de kasstromen uit het vaste been van de swapportefeuille, noch qua bedrag noch qua timing, zodat wijzigingen in reële waarde zich zouden kunnen voordoen.

   Vlottend been van de renteswaps

   Het vlottende been van de renteswaps worden niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

   Waarderingsmethode

   De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een "single-curve"-waarderingsmethode.
   Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

   Startwaarden van de woonleningen

   Alhoewel nieuwe swaps die aan het model worden toegevoegd een nulwaarde hebben bij aanvang (omdat ze tegen marktvoorwaarden worden verhandeld) is dat niet het geval voor de overeenstemmende portefeuille woonleningen.

Bijgevolg wordt die startwaarde afgeschreven op basis van de swapvervaldagen om er zeker van te zijn dat er geen boekhoudkundige reserve meer overblijft na die swapvervaldagen.
Enige ineffectiviteit wordt gecrëerd vermits er niet noodzakelijk een verband bestaat met de periodieke reëlewaardeschommelingen.

Verschil tussen de verwachte en de reële percentages aan aflossingen van woonleningen

De modellering van het afgedekte instrument aan het begin van elke periode (bijvoorbeeld een kwartaal) is onder meer gebaseerd op het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen. Dit zorgt ervoor dat het afgedekte percentage per afgedekt instrument kan berekend worden tot de eindvervaldag van de swapportefeuille.

Bij de uitvoering van het model wordt het uiteindelijke percentage aan aflossingen van woonleningen bepaald. Het verschil met het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen wijzigt het initieel gedocumenteerde afdekkingspercentage, wat resulteert in een afwijking (als alle andere elementen ongewijzigd blijven) tussen de reëlewaardeschommeling van de afdekkingsinstrumenten en de reëlewaardeschommeling van de afgedekte instrumenten en kan bijgevolg tot enige ineffectiviteit leiden.

Boekhoudkundige afdekkingsreserve met betrekking tot het vorige model

Het model van macroreëlewaardeafdekking van de portefeuille woonleningen met vaste rente werd in 2009 stopgezet omdat AXA Bank Belgium beslist had om het te herzien om de efficiëntie te verhogen. Daardoor wordt de boekhoudkundige afdekkingsreserve afgeschreven op basis van een allocatie van swaps die actief waren op het ogenblik dat het model stopgezet werd.
De periodieke afschrijving kan evenwel afwijken van het verschil tussen de reëlewaardeschommeling van het afgedekte instrument en het afdekkingsinstrument (als alle andere elementen ongewijzigd blijven).

2. Microafdekking van vastrentende effecten met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de “dual-curve”-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA’s die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een “single-curve”-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

3. Macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps

Verschil tussen de verwachte en de reële percentages aan aflossingen van woonleningen

De modellering van het afgedekte instrument aan het begin van elke periode (bijvoorbeeld een kwartaal) is onder meer gebaseerd op het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen. Dit zorgt ervoor dat het afgedekte percentage per afgedekt instrument kan berekend worden tot de eindvervaldag van de swapportefeuille.

Bij de uitvoering van het model wordt het uiteindelijke percentage aan aflossingen van woonleningen bepaald. Het verschil met het verwachte percentage aan aflossingen van woonleningen wijzigt het initieel gedocumenteerde afdekkingspercentage, wat resulteert in een afwijking (als alle andere elementen ongewijzigd blijven) tussen de reëlewaardeschommeling van de afdekkingsinstrumenten en de reëlewaardeschommeling van de afgedekte instrumenten en kan bijgevolg tot enige ineffectiviteit leiden.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van "single-curve"-waarderingsmethode.

Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

4. Microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van "single-curve"-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

5. Microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

Vlottend been van de renteswaps

Het vlottende been van de renteswaps wordt niet gerepliceerd in het gemodelleerde afgedekte instrument wat bijgevolg enige inefficiëntie creëert doordat de reëlewaardeschommeling van het afdekkingsinstrument beïnvloed wordt, zonder dat er een neutralisatie plaatsvindt door een gelijkwaardig reëlewaarde-effect van het afgedekte instrument.

Waarderingsmethode

De renteswapportefeuille wordt gewaardeerd aan de hand van de "dual-curve"-waarderingsmethode (namelijk OIS-actualisatie) op basis van de specifieke kenmerken van de individuele CSA's die AXA Bank Belgium heeft met haar tegenpartijen. Die kunnen bepaalde bijzonderheden bevatten zoals een waarborg in een specifieke munt, wat invloed heeft op de waarderingsniveaus en bovendien schommelt. Het afgedekte instrument wordt daarentegen gewaardeerd aan de hand van een methodologie op basis van "single-curve"-waarderingsmethode.
Het verschil in waarderingsmethode creëert enig verschil in de reëlewaardeschommelingen en leidt bijgevolg tot ineffectiviteit.

Tijdsverloop nominaal bedrag en gemiddelde prijs van het afdekkingsinstrument

De hiernavolgende grafieken geven een beeld van hoe de afdekkingsverrichtingen van AXA Bank Belgium het bedrag, de timing en de onzekerheid van de toekomstige kasstromen van de afgedekte instrumenten kunnen beïnvloeden. Voor de vier belangrijkste afdekkingstypes:

- macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met vaste rentevoet met renteswaps
- macroafdekking van een deel van de portefeuille woonleningen met variabele rentevoet met rentecaps
- microafdekking van de "covered bonds" uitgegeven door AXA Bank Europe SCF met renteswaps
- microafdekking van de financiering ontvangen van de Europese Centrale Bank (TLTRO – Targeted Long Term Refinancing Operation) met renteswaps

wordt op een tijdslijn getoond welke de nominale bedragen zijn van de afdekkingsinstrumenten vanaf heden tot in 2040.

In dezelfde grafieken wordt eveneens de gemiddelde gewogen rentevoet van de afdekkingsinstrumenten over dezelfde tijdsperiode getoond.

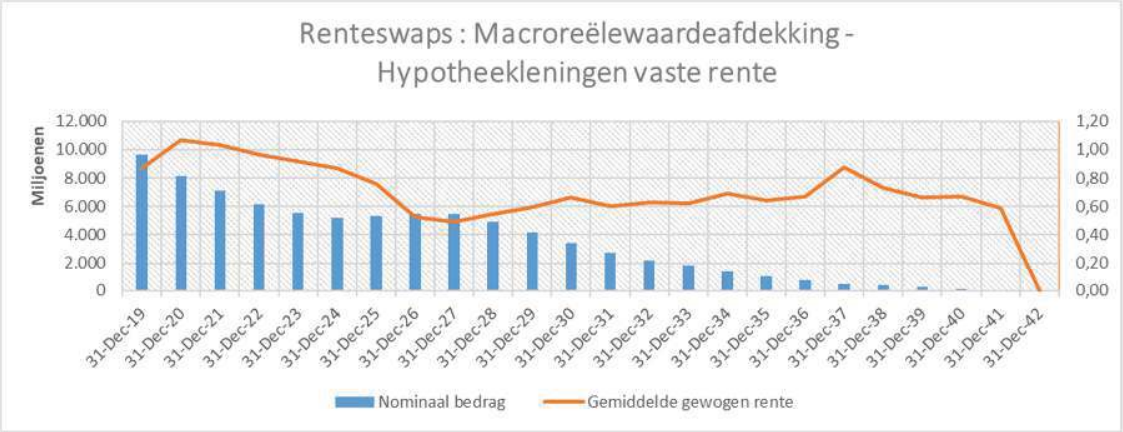

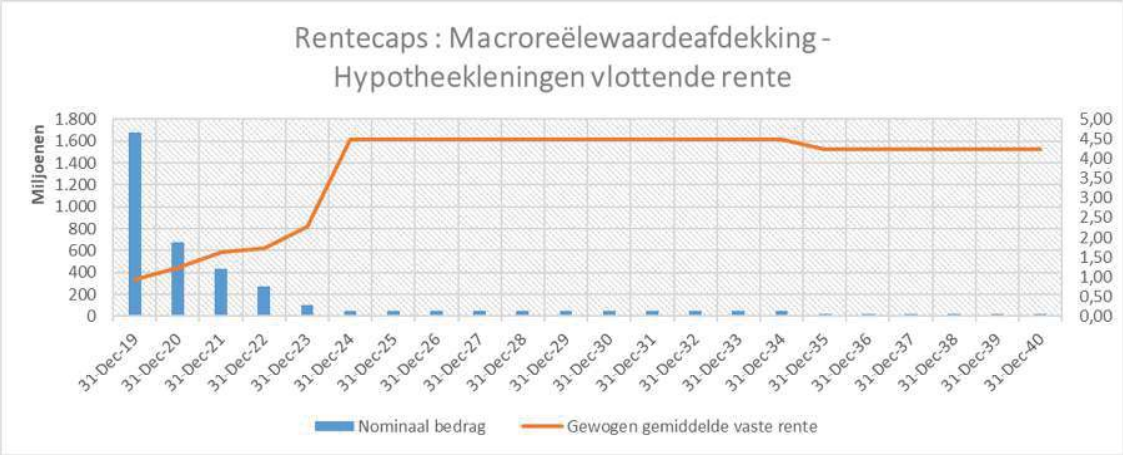

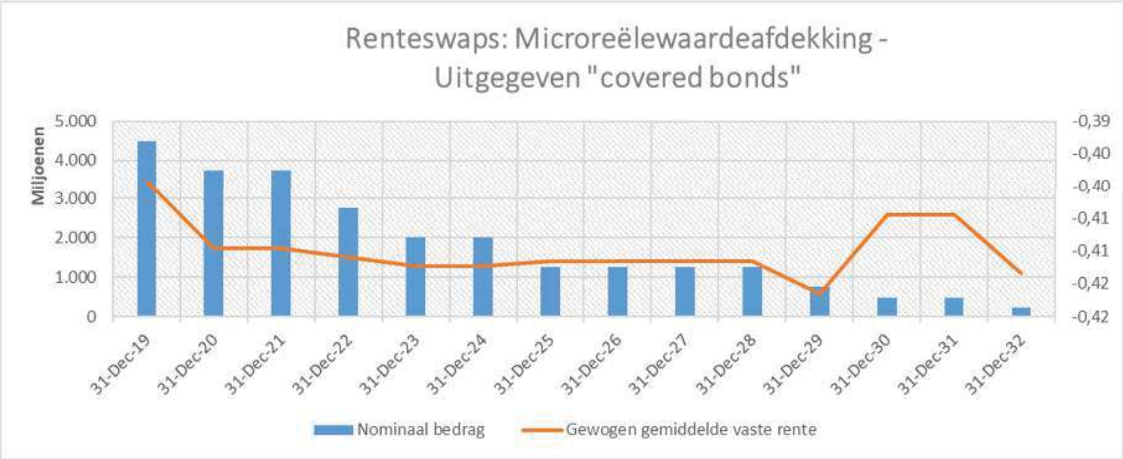

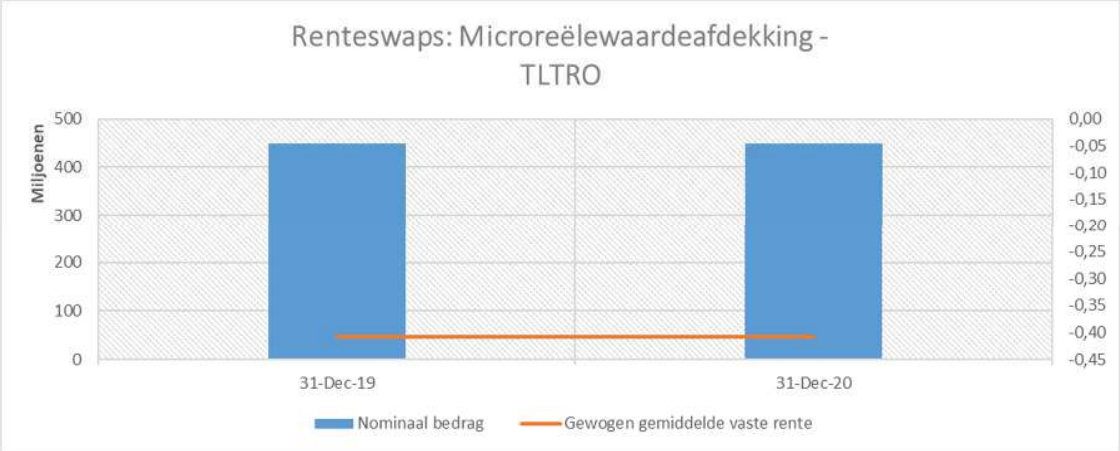
Renteswaps: Microreëlewaardeafdekking - TLTRO
Miljoenen
500
400
300
200
100
0
0,00
-0,05
-0,10
-0,15
-0,20
-0,25
-0,30
-0,35
-0,40
-0,45
31-Dec-19
31-Dec-20
Nominaal bedrag
Gewogen gemiddelde vaste rente

Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden

Volgens aard	Volgens type 2019.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor	15.148.615	200.406	117.576
	IRS (renteswap-overeenkomst)	48.272.020	432.069	295.740
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract ("forward")			
	Interest-future-verrichting	631.343		
	Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	6.300.771	90.053	5.123
Valuta	Termijnwisselverrichting	2.278.164	20.068	19.858
	Futureverrichting op valuta's			
	Valutaswap	200.563	720	6.671
	Optie op valuta's			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**72.831.475**	**743.317**	**444.968**

Tabel DHA.1

Volgens aard	Volgens type 2018.12 in '000 EUR	*Referentiebedrag*	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Passiva*
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor	9.776.841	301.201	29.862
	IRS (renteswap-overeenkomst)	77.639.719	287.055	219.319
	Rentecontract op termijn			
	Termijncontract ("forward")			
	Interest-future-verrichting	658.801		
	Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen			
	Aandelenfuture			
	Aandelenoptie			
	Warrant			
	Overige	7.199.505	109.975	17.448
Valuta	Termijnwisselverrichting	3.524.497	75.326	76.522
	Futureverrichting op valuta's			
	Valutaswap	228.437	22	10.243
	Optie op valuta's			
	Contract op termijnwisselkoersen			
	Overige			
Krediet	Credit default swap			
	Credit spread option			
	Total return swap			
	Overige			
Grondstoffen				
Overige				
Te ontvangen baten / te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)				
TOTAAL		**99.027.800**	**773.579**	**353.394**

Tabel DHA.2

Derivaten – administratieve verwerking van afdekkingstransacties (microafdekking)

Volgens risicotype	Volgens instrument 2019.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige	7.836	19.511	5.973.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**7.836**	**19.511**	**5.973.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract ("forward") Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta's Valutaswap Optie op valuta's Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security			
TOTAAL				
Afdekking van een netto investering in een buitenlandse				
TOTAAL		**7.836**	**19.511**	**5.973.500**

Tabel DHA.3

Volgens risicotype	Volgens instrument 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract (“forward”) Interest-future-verrichting Overige	15.004	29.248	6.252.500
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta’s Valutaswap Optie op valuta’s Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
TOTAAL		**15.004**	**29.248**	**6.252.500**
Kasstroomafdekking				
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor IRS (renteswap-overeenkomst) Rentecontract op termijn Termijncontract (“forward”) Interest-future-verrichting Overige			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen Aandelenfuture Aandelenoptie Warrant Overige			
Valuta	Termijnwisselverrichting Futureverrichting op valuta’s Valutaswap Optie op valuta’s Contract op termijnwisselkoersen Overige			
Krediet	Credit default swap Credit spread option Total return swap Overige			
Grondstoffen				
Overige				
FULL Cash flow hedge	Forward Sale debt security			
TOTAAL				
Afdekking van een netto				
TOTAAL		**15.004**	**29.248**	**6.252.500**

Tabel DHA.4

Afdekking van het renterisico van een portefeuille (macroafdekking)

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2019.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	388	38.882	13.767.734
Kasstroomafdekking			
TOTAAL	388	38.882	13.767.734

Tabel DHA.5

Afdekking van het renterisico van een portefeuille 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde Activa*	*Boekwaarde Verplichtingen*	*Referentiebedrag*
Reële-waardeafdekking	2.580	39.252	13.251.683
Kasstroomafdekking			
TOTAAL	2.580	39.252	13.251.683

Tabel DHA.6

Overzicht van de afgedekte instrumenten volgens risicotype

Volgens risicotype	Volgens instrument 2019.12 in '000 EUR	Microafdekking			Macroafdekking
		Boekwaarde afgedekte instrumenten	*Afdekkingsaanpassingen op afgedekte instrumenten*	*Resterende aanpassingen voor beëindigde microafdekkingen*	*Boekwaarde afgedekte instrumenten in een afdekking van het renterisico van een portefeuille'*
Activa					
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)		**1.713.202**	26.938	-410	
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	1.713.202			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs		**83.641**	31.359		13.767.734
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	83.641			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					
Verplichtingen					
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs		**4.626.729**	124.061		
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	4.626.729			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					

Tabel DHA.7

Volgens risicotype	Volgens instrument 2018.12 in '000 EUR	Microafdekking			Macroafdekking
		Boekwaarde afgedekte instrumenten	*Afdekkingsaanpassingen op afgedekte instrumenten*	*Resterende aanpassingen voor beëindigde microafdekkingen*	*Boekwaarde afgedekte instrumenten in een afdekking van het renterisico van een portefeuille'*
Activa					
Tegen reële waarde gewaardeerde financiële activa met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI)		**2.306.184**	-40.014	-681	
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	2.306.184			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					
Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs		**176.254**	56.547		13.251.683
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	176.254			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					
Verplichtingen					
Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs		**4.020.459**	59.121		
Rentevoet	Optie / Cap (bovengrens) / Floor (ondergrens)/ Collar / Swaption	4.020.459			
Eigen vermogen instrumenten	Aan-/verkoop op termijn van aandelen				
Valuta	Termijnwisselverrichting				
Krediet	Credit default swap				
Grondstoffen					
Overige					

Tabel DHA.8

Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

23 Materiële vaste activa

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2019.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	**36.739**		**251**	**307**	**37.297**
Toevoegingen	225	1.882		12	2.119
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen					
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-2.039	-152	-36	-25	-2.253
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten					
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties					
Eindbalans	**34.925**	**1.730**	**215**	**294**	**37.163**
Afschrijvingen van het boekjaar	2.039	152	36	25	2.253
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar	32.518	2.133	2.117	628	37.396
Totaal afschrijvingen	**34.557**	**2.285**	**2.153**	**653**	**39.647**

Tabel PPE.1

Materiële vaste activa na opname met toepassing van het kostprijsmodel 2018.12 in '000 EUR	*Terreinen en gebouwen voor eigen gebruik*	*IT-materiaal*	*Kantoorinrichting*	*Ander materiaal (met inbegrip van rollend materieel)*	*Totale boekwaarde*
Openingbalans	**37.415**	**0**	**251**	**349**	**38.015**
Toevoegingen	1.341		34	1	1.377
Verwervingen via bedrijfscombinaties					
Vervreemdingen					
Vervreemdingen via bedrijfscombinaties					
Afschrijvingen	-2.017		-34	-43	-2.095
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen					
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt					
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's					
Overdrachten					
Van en naar vaste activa aangehouden voor verkoop					
Van en naar vastgoedbeleggingen					
Overige mutaties					
Eindbalans	**36.739**		**251**	**307**	**37.297**
Afschrijvingen van het boekjaar	2.017		34	43	2.095
Afschrijvingen van het vorig boekjaar	30.501	2.133	2.084	584	35.302
Totaal afschrijvingen	**32.518**	**2.133**	**2.117**	**628**	**37.396**

Tabel PPE.2

24 Immateriële vaste activa

De immateriële vaste activa evolueerden van 13,3 miljoen EUR naar 16,7 miljoen EUR.

Momenteel is er geen goodwill opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Bank Belgium lanceerde in 2015 een IT-investmentprogramma met de naam SWITCH. In april 2016 heeft AXA Bank Belgium in samenspraak met AXA Groep beslist om de initiële bigbangprojectaanpak te transformeren tot een multi-jarenroadmap van verschillende onafhankelijke projecten (Atlas, Loan Origination en Credit Scoring) met hetzelfde eindobjectief van een radicaal vereenvoudigde bank (architectuur en retailbusiness-systemen en -processen) met structureel lagere kosten. De verschillende projecten dragen bij tot het realiseren van een digitaal en “omni-channel”-platform ter ondersteuning van de “customer journey”-strategie.

AXA Bank Belgium investeert in de nieuwe ontwikkelingen met betrekking tot het betalingsverkeer, meer bepaald in 2019 in de Instant Payments

De projectkosten die hiermee gepaard gaan voor het jaar 2019 zijn een combinatie van kosten gerelateerd aan projectmanagement, studiefase en ontwikkelingsfase. De kosten met betrekking tot de studiefase worden niet geactiveerd. Op basis van de IFRS-regels werd in 2019 een bedrag van 6,4 miljoen EUR geactiveerd (Loan Origination Consumer Loans,0,03 miljoen EUR – Loan Origination Mortgages 3,2 miljoen EUR – GPS 2.1 miljoen EUR – Instant payments 1,1 miljoen EUR).

Op deze en op de voorgaande jaren gerealiseerde immateriële vaste activa werd in 2019 2,9 miljoen EUR afgeschreven.

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2019.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		**11.961**	**1.296**			**13.257**
Intern ontwikkelde toevoegingen		6.351				6.351
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding						
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-2.625	-284			-2.909
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's						
Overige mutaties						
Eindbalans		**15.687**	**1.012**			**16.699**
Afschrijvingen van het boekjaar		2.625	284			2.909
Afschrijvingen van het vorig boekjaar		22.070	3.610		7	25.687
Totaal afschrijvingen		**24.695**	**3.894**		**7**	**28.596**

Tabel IFA.1

Immateriële activa verwerkt volgens het kostprijsmodel 2018.12 in '000 EUR	*Goodwill*	*Intern ontwikkelde software*	*Verworven software*	*Andere intern ontwikkelde immateriële activa*	*Andere immateriële activa*	*Totale boekwaarde*
Openingsbalans		10.808	1.026			11.834
Intern ontwikkelde toevoegingen		4.943	567			5.510
Afzonderlijk verworven toevoegingen						
Aanpassingen die voortvloeien uit bedrijfscombinaties						
Buitengebruikstelling & vervreemding						
Herclassificaties naar en van vaste activa aangehouden voor verkoop						
Aanpassingen die voortvloeien uit de latere opname van uitgestelde belastingvorderingen						
Opgenomen afschrijvingen		-3.790	-297			-4.087
Stijgingen of dalingen die voortvloeien uit herwaarderingen en uit eventuele bijzondere waardeverminderingsverliezen die direct in het eigen vermogen zijn opgenomen of teruggeboekt						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen die in de winst- en verliesrekening zijn opgenomen						
Bijzondere waardeverminderingsverliezen dien in de winst- en verliesrekening zijn teruggeboekt						
Verschillen die voortvloeien uit de omrekening van valuta's						
Overige mutaties						
Eindbalans		**11.961**	**1.296**			**13.257**
Afschrijvingen van het boekjaar		3.790	297			4.087
Afschrijvingenvan het vorig boekjaar		18.280	3.313		7	21.600
Totaal afschrijvingen		**22.070**	**3.610**		**7**	**25.687**

Tabel IFA.2

25 Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen

AXA Bank Belgium bezit volgend beperkt aantal dochterondernemingen:

- AXA Belgium Finance bv (NL), Griekenweg 213 - 4835 NA Breda (Nederland)
- AXA Bank Europe SCF (Société de Crédit Foncier), rue Carnot 203/205 - 94138 Fontenay-sous-Bois (Frankrijk)
- Motor Finance Company NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België)
- Beran NV, Grotesteenweg 214 - 2600 Berchem (België).

AXA Belgium Finance bv en AXA Bank Europe SCF maken deel uit van de consolidatiekring van AXA Bank Belgium.

AXA Belgium Finance bv is een Nederlandse besloten vennootschap die schuldinstrumenten (EMTN's – "European Medium Term Notes") uitgeeft op de Luxemburgse effectenmarkt. De schuldinstrumenten worden voornamelijk geplaatst bij Europese beleggers. De netto-kasstromen van de schuldinstrumenten worden doorgeleend aan AXA Bank Belgium via door deze laatste uitgegeven obligaties.

AXA Bank Europe SCF is een Franse gespecialiseerde kredietmaatschappij die hypotheekleningen herfinanciert via de uitgifte van "covered bonds" ("obligations foncières"). Tot eind november 2017 gebeurde dit door inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en ("residential mortgage-backed securities") uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3) (zie verder). Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium. "Yield maintenance swaps" tussen AXA Bank Belgium en AXA Bank Europe SCF zorgen ervoor dat de gewogen gemiddelde opbrengst van de hypotheekleningen naar AXA Bank Belgium gaat in ruil voor een vlottende rente. Al deze transacties gebeuren tegen normale marktvoorwaarden ("at arm's length").

Motor Finance Company NV en Beran NV worden niet opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium omwille van hun immateriële karakter.

Motor Finance Company NV is het vehikel waarin de investeringen in selfbankingtoestellen zijn ondergebracht die worden verhuurd aan agenten.

Beran NV is eigenaar van het onroerend goed gelegen te Berchem, Grote Steenweg 214 (vestiging van AXA Bank Belgium).

AXA Bank Belgium bezit tevens een participatie van 10% in de SPV ("special purpose vehicle") Royal Street NV, een vennootschap voor belegging in schuldvorderingen (VBS) naar Belgisch recht. Royal Street heeft via haar compartiment RS-1 woonleningen in haar bezit die ze gekocht heeft van AXA Bank Belgium. RS-1 heeft deze aankoop gefinancierd via de uitgifte van een reeks RMBS'en (senior, mezzanine en junior). Een getrouwe weergave van de geconsolideerde positie vereist dat Royal Street mee wordt opgenomen in de consolidatiekring op basis van IFRS 10 – *De geconsolideerde jaarrekening*. Het renterisico blijft bij AXA Bank Belgium gezien de uitwisseling van de rentestromen onderling via een "total return swap". Het kredietrisico blijft ook op de balans van AXA Bank Belgium aangezien de junior-tranches van de door Royal Street uitgegeven RMBS'en in geval van wanbetaling van de kredieten als eerste negatief beïnvloed worden.

Per eind november 2017 werden de bestaande Royal Street-compartimenten RS-2 en RS-3 stopgezet. Door een wijziging in de Franse wetgeving rond covered bonds heeft AXA Bank Europe SCF begin december 2017 rechtstreeks woonleningen gekocht van AXA Bank Belgium in plaats van onrechtstreeks via de inschrijving op AAA-tranches van RMBS'en uitgegeven door de SPV Royal Street (compartimenten RS-2 en RS-3).

AXA Bank Belgium heeft aan de SPV, om zijn werking te ondersteunen, een achtergestelde lening toegekend. Het uitstaand bedrag per eind 2019 is 2,9 miljoen EUR. De fondsen van deze achtergestelde leningen dienden voor de opbouw van een reservefonds in de SPV, dat tot op heden nog nooit werd aangesproken.

In juni 2018 werden Payconiq Belgium NV en Bancontact Company NV gefusioneerd in de nieuwe vennootschap PQB. AXA Bank Belgium heeft haar deelneming van 20% in Bancontact Company NV ingebracht in PQB in ruil voor een deelneming van 10% in PQB.

In het kader van hun toekomstige gezamenlijke exploitatie van geldautomaten heeft AXA Bank Belgium samen met 4 andere banken (Crelan, VDK Bank, Bpost en Argenta Spaarbank) in november 2019 de coöperatieve vennootschap Jofico opgericht. Ieder bank bezit een deelneming van 20 % binnen deze vennootschap en dit voor een aanschafwaarde van 90.000 EUR.

PQB en Jofico worden als geassocieerde deelnemingen opgenomen in de consolidatiekring van AXA Bank Belgium maar gezien hun gering belang wordt hierop geen vermogensmutatiemethode op toegepast.
Verder waren er geen wijzigingen in de consolidatiekring tijdens het boekjaar 2019.

	Entiteit 2019.12 in '000 EUR	Cumulatieve aandelenbelangen (in %)	Activa	Verplichtingen	Winst of verlies	Verslagdatum
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.234.004	1.231.101	388	31-12-18
	SPV Royal Street	10,00%	516.647	510.934		31-12-18
	AXA BANK Europe SCF	100,00%	6.252.119	6.086.399	6.750	31-12-18
	Entiteit 2019.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	1.983	3	-19	31-12-18
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	6.948	1.828	124	31-12-18
	Payconiq Belgium N.V.	10,00%	30.263	8.304	-14.087	31-12-18
	Jofico C.V.	20,00%	N/A	N/A	N/A	04-11-19

Tabel IASJ.1

	Entiteit 2018.12 in '000 EUR	Cumulatieve aandelenbelangen (in %)	Activa	Verplichtingen	Winst of verlies	Verslagdatum
Samengevatte financiële informatie over dochteronderneming en en joint ventures	Verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	AXA Belgium Finance bv (NL)	100,00%	1.356.671	1.354.156	424	31-12-17
	SPV Royal Street	10,00%	631.876	625.851		31-12-17
	AXA BANK Europe SCF	100,00%	6.882.591	6.743.620	12.203	31-12-17
	Entiteit 2018.12 in '000 EUR	*Cumulatieve aandelenbelangen (in %)*	*Activa*	*Verplichtingen*	*Winst of verlies*	*Verslagdatum*
	Niet verwerkt volgens de integrale consolidatiemethode :					
	Beran N.V.	100,00%	2.000	1	-10	31-12-17
	Motor Finance Company N.V.	100,00%	8.274	3.220	511	31-12-17
	Payconiq Belgium N.V.	10,00%	N/A	N/A	N/A	24-05-17

Tabel IASJ.2

26 Overige activa

Boekwaarde in '000 EUR	2019.12	2018.12
Personeelsbeloningen	108.672	109.703
Activa uit hoofde van beheersdiensten voor het servicing-recht		
Vooruitbetaalde kosten	265	26
Te ontvangen baten (andere dan rentebaten uit financiële activa)	11.069	22.069
Edele metalen, goederen en grondstoffen		
Andere voorschotten	23	23
Overige	8.422	3.766
TOTAL	**128.451**	**135.587**

Tabel OA.1

De lijn 'Personeelsbeloningen' bevat voor 108.106 miljoen EUR de afzonderlijke actiefposten die vermeld worden onder item 13.2.2. van deze jaarrekening (in casu de waardering van de groepsverzekeringscontracten die tegenover onze pensioenverplichtingen staan)

27 Voor handelsdoeleinden aangehouden financiële verplichtingen

Uitsplitsing volgens tegenpartij Boekwaarde in '000 EUR	2019.12	2018.12
Deposito's van kredietinstellingen		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
Derivaten aangehouden voor handelsdoeleinden	444.968	353.394
Verkoper posities		
In eigen vermogen instrumenten		
In vastrentende instrumenten		
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)		
Zichtdeposito's		
Deposito's met vaste looptijd		
Deposito's met opzegtermijn		
Overige deposito's		
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)		
Depositocertificaten		
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)		
Obligaties		
Converteerbaar		
Niet-converteerbaar		
Overige		
Andere financiële verplichtingen		
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)		
TOTAAL	444.968	353.394

Tabel FLTRA.1

28 Financiële verplichtingen die als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies worden aangewezen

De in schuldbewijzen belichaamde schulden omvatten EMTN's (European Medium Term Notes). Deze worden uitgegeven door AXA Belgium Finance, een dochter van AXA Bank Belgium, met uitzondering van 1 uitgifte rechtstreeks door de bank zelf. AXA Bank Belgium heeft geopteerd voor de mogelijkheid om de EMTN's aan te wijzen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies en heeft die uitgiften in de balans dus tegen reële waarde opgenomen. De wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) werden vanaf het boekjaar 2017 evenwel in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) opgenomen.

AXA Bank Belgium heeft ervoor gekozen om het eigen kredietrisico op de EMTN's te waarderen op basis van het gemiddelde van regelmatige noteringen van drie banken (Crédit Agricole, Deutsche Bank en ING).

Op 31 december 2019 bedraagt deze reële waarde in totaal 1,1 miljard EUR, met een nominaal bedrag van 1,0 miljard EUR.

Het eigen kredietrisico (DVA) bedraagt op 31 december 2019 -12,6 miljoen EUR (voor belastingen). Deze staan vermeld in de Geconsolideerde Balans – Eigen Vermogen op de lijn "Veranderingen van reële waarde van financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies wegens veranderingen in het kredietrisico ervan".
Een bedrag van 0,09 miljoen EUR in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) heeft betrekking op de gedurende het boekjaar verkochte EMTN's.

Per 31 december 2019 werd geen gecumuleerde niet-gerealiseerde winst of verlies getransfereerd naar een andere categorie van het eigen vermogen.

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2019.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de gecumuleerde verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.129.931	12.588	-139.767
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.129.931	12.588	-139.767
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.129.931	12.588	-139.767
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	**1.129.931**	**12.588**	**-139.767**

Tabel FLFVPL.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	*Boekwaarde*	*Bedrag van de gecumuleerde verandering van de reële waarden die toe te rekenen is aan veranderingen in het kredietrisico*	*Verschil tussen de boekwaarde en het bedrag dat contractueel moet worden betaald op de vervaldatum*
Deposito's van kredietinstellingen			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)			
Zichtdeposito's			
Deposito's met vaste looptijd			
Deposito's met opzegtermijn			
Overige deposito's			
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van obligaties)	1.215.175	12.180	-129.778
Depositocertificaten			
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)			
Obligaties	1.215.175	12.180	-129.778
Converteerbaar			
Niet-converteerbaar	1.215.175	12.180	-129.778
Overige			
Achtergestelde verplichtingen			
Andere financiële verplichtingen			
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)			
TOTAAL	**1.215.175**	**12.180**	**-129.778**

Tabel FLFVPL.2

29 Tegen geamortiseerde kostprijs gewaardeerde financiële verplichtingen

29.1 Deposito's

Uitsplitsing volgens tegenpartij **2019.12** **in '000 EUR**	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			2.454		2.474
Zichtdeposito's			2.454		2.454
Deposito's met vaste looptijd					
Deposito's met opzegtermijn					20
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	1.111.969	771.167	1.262.790	16.425.917	19.571.842
Zichtdeposito's	22.064	256.819	1.038.843	2.310.229	3.627.954
Deposito's met vaste looptijd	1.089.124	434.568	14.995	778.802	2.317.489
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's:	781	79.780	208.952	13.336.886	13.626.399
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	781	61.088	102.457	13.335.536	13.499.863
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's		18.692	106.494	1.350	126.537
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van					4.716.903
Depositocertificaten					82.035
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					
Overige					4.634.868
Achtergestelde verplichtingen					18.431
Andere financiële verplichtingen					870.018
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**1.111.969**	**771.167**	**1.262.790**	**16.425.917**	**25.179.668**

Tabel FLAC.1

Uitsplitsing volgens tegenpartij 2018.12 in '000 EUR	*Centrale overheden*	*Andere instellingen dan kredietinstellingen*	*Ondernemingen*	*Particulieren*	*Totale boekwaarde*
Deposito's van kredietinstellingen			2.023		2.023
Zichtdeposito's			2.023		2.023
Deposito's met vaste looptijd					
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's					
Deposito's (andere dan van kredietinstellingen)	629.929	365.249	1.165.480	16.026.933	18.187.591
Zichtdeposito's	27.349	269.801	921.666	2.088.886	3.307.702
Deposito's met vaste looptijd	601.365	21.444	36.121	1.201.262	1.860.193
Deposito's met opzegtermijn					
Overige deposito's	1.215	74.004	207.693	12.736.785	13.019.696
Deposito's van bijzondere aard					
Gereglementeerde spaardeposito's	1.215	54.813	102.036	12.735.938	12.894.002
Deposito's gekoppeld aan hypothecaire leningen					
Overige deposito's		19.191	105.657	847	125.694
Depositobeschermingsregeling					
In schuldbewijzen belichaamde schulden (met inbegrip van					4.848.349
Depositocertificaten					
Kasbons (ook in gedematerialiseerde vorm)					
Obligaties					26.793
Converteerbaar					
Niet-converteerbaar					26.793
Overige					4.821.556
Achtergestelde verplichtingen					26.794
Andere financiële verplichtingen					830.446
Te betalen lasten (indien afzonderlijk verwerkt)					
TOTAAL	**629.929**	**365.249**	**1.165.480**	**16.026.933**	**23.895.202**

Tabel FLAC.2

29.2 Achtergestelde verplichtingen

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2019.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar		370		
Lopend jaar +1		3.505		
Lopend jaar +2		2.911		
Lopend jaar +3				
Lopend jaar +4				
Lopend jaar +5				
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		11.645		
TOTAAL		**18.431**		

Tabel FLAC.3

Uitsplitsing volgens vervaldatum 2018.12 in '000 EUR	*Achtergestelde converteerbare schulden*	*Achtergestelde niet converteerbare schulden*	*Achtergestelde schulden met een andere looptijd*	*Achtergestelde voorschotten*
Lopend jaar		615		
Lopend jaar +1		4.129		
Lopend jaar +2		3.505		
Lopend jaar +3		2.912		
Lopend jaar +4				
Lopend jaar +5				
Lopend jaar +6				
Lopend jaar +7				
Lopend jaar +8				
Lopend jaar +9				
Lopend jaar +10				
Meer dan lopend jaar +10				
Perpetuele schuldbewijzen		15.633		
TOTAAL		**26.794**		

Tabel FLAC.4

Cijfers van 2018 zijn aangepast in de zin dat 615 k€ vanuit de lijn ‘lopend jaar +1’ naar de lijn ‘lopend jaar’ werd verschoven.

.

29.3 TLTRO-leningen

AXA Bank Belgium heeft per einde 2019 een uitstaand bedrag van 691 miljoen EUR aan TLTRO-leningen. TLTRO's zijn Eurosysteemverrichtingen met als doel langetermijnfunding aan kredietinstellingen te verschaffen. Ze bieden deze langetermijnfunding aan banken aan tegen attractieve voorwaarden met als doel de kredietvoorwaarden van de privésector te verlichten en de bankleningen aan de economische wereld te stimuleren. Op 07 maart 2019 maakte de Europese centrale bank bekend dat zij een nieuwe serie van TLTRO leningen zou verstrekken bestaande uit 7 tranches, elk lopende over een periode van 3 jaar met mogelijkheid tot vervroegde terugbetaling nà 2 jaar. AXA Bank Belgium heeft voor 91 miljoen EUR ingeschreven in de eerste tranche. Het voordeel van een marktvoordelige rentevoet wordt in resultaat gespreid over de looptijd van de TLTRO-leningen.

30 Repo's en reverse repo's

Per eind 2018 had AXA Bank Belgium geen uitstaande bedragen aan repo's.

Overdragende partij : Verplichtingen (verkregen financiering) 2019.12 in '000 EUR	*Totaal*
Terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	499.795
Andere instellingen dan kredietinstellingen	
TOTAAL	**499.795**

Tabel RRR.3

De reverse repo's zijn opgenomen in Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2019.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	199.929
Andere instellingen dan kredietinstellingen	487.967
TOTAAL	**687.896**

Tabel RRR.5

Verkrijger : Activa (verleende financiering) 2018.12 in '000 EUR	*Totaal*
Omgekeerde terugkoopovereenkomsten	
Kredietinstellingen	960.031
Andere instellingen dan kredietinstellingen	
TOTAAL	**960.031**

Tabel RRR.6

De opname van de terugkoopovereenkomsten en omgekeerde terugkoopovereenkomsten gebeurt hier voor de betaalde gelden respectievelijk ontvangen gelden.
Zie ook hoofdstuk 33 *Saldering*.

31 Voorzieningen

2019.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Openingsbalans (lopend jaar)		**22.799**	**184.784**	**10.103**	**16.088**	**233.774**
Investeringen		1.666	17.925	1.031	3.669	24.291
Gebruikte bedragen		-349	-25.098	-827	-4.450	-30.723
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt						
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet			14.568			14.568
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen			-2.250	-247	736	-1.760
Eindbalans		**24.116**	**189.931**	**10.060**	**16.043**	**240.150**

Tabel PROV.1

2018.12 in '000 EUR	*Reorganisatie*	*Voorzieningen voor belastinggeschillen en lopende rechtsgeschillen*	*Pensioenen en andere pensioenverplichtingen op grond van toegezegde pensioenregelingen*	*Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties*	*Andere voorzieningen*	*TOTAAL*
Eindbalans (vorig jaar)		**38.721**	**149.981**	**9.832**	**14.268**	**212.804**
Impact IFRS 9				**1.271**		**1.271**
Openingsbalans		**38.721**	**149.981**	**11.103**	**14.268**	**214.073**
Investeringen		4.547	25.267	1.246	5.200	36.259
Gebruikte bedragen		-638	-4.628	-2.245	-2.890	-10.401
Niet-gebruikte bedragen die tijdens de periode worden teruggeboekt		-19.831				-19.831
Verwervingen (vervreemdingen) door middel van bedrijfscombinaties						
Toename van het gedisconteerde bedrag (verstrijken van tijd) en gevolg van enige wijziging in de disconteringsvoet						
Valutakoersverschillen						
Overige bewegingen			14.163		-490	13.674
Eindbalans		**22.799**	**184.784**	**10.103**	**16.088**	**233.774**

Tabel PROV.2

Hierbij enige toelichting over de voornaamste elementen uit deze voorzieningen bij AXA Bank Belgium.

Voorzieningen voor belastingsgeschillen

Dit luik bevat voorzieningen in het kader van een mogelijke additionele taxatie over de inkomstenjaren 1991 en 1992. Dit risico was ingeschat op 19,8 miljoen EUR en ingedekt door een voorziening voor hetzelfde bedrag. Het risico van deze potentiële aanslag is evenwel verstreken sinds november 2018 zodat de voorziening van 19,8 miljoen EUR eind 2018 werd teruggenomen.

In dit kader werd de bank eveneens door enkele klanten in schadevergoeding aangesproken en werden hiervoor eveneens voorzieningen opgenomen. Een aantal van deze klantenclaims zullen behandeld worden voor de rechtbank respectievelijk in maart en mei 2020.

Lopende rechtsgeschillen

Het voornaamste element in deze rubriek is de voorziening voor betwisting agenten en ex-agenten. Het betreft hoofdzakelijk betwistingen over de samenwerking of de beëindiging ervan, alsook betwistingen naar aanleiding van fraudegevallen. In 2019 hebben zich enkele nieuwe betwistingen voorgedaan met beperkt risico.

De inschattingen over de duurtijd van afwikkeling van deze geschillen zijn divers en soms moeilijk voorspelbaar.

Pensioenverplichtingen en andere voordelen uit hoofde van pensioenverbintenissen

Het grootste deel betreft hier de voorziening in het kader van IAS 19 *Personeelsbeloningen*. Voor meer details en informatie verwijzen we naar hoofdstuk 13.2 *Pensioentoezeggingen en andere prestaties*.

Gedurende het boekjaar 2019 werden daarnaast nieuwe voorzieningen aangelegd voor een bedrag van 1,7 miljoen EUR in het kader van vertrekregelingen die momenteel bestaan bij AXA Bank Belgium en een vermindering van de voorziening voor 8,7 miljoen EUR waarvan 6,4 miljoen EUR ter dekking van gerealiseerde kosten. Het zijn voornamelijk vertrekregelingen opgenomen in de opéénvolgende cao's van 7 mei 2007, de verlenging ervan op 25 november 2009 en in de cao van 16 maart 2011. Daarnaast bevat dit ook de voorziening in het kader van de nieuwe vertrekregeling van eind 2018, deze bedraagt 16,3 miljoen EUR op 31 december 2019. In totaal bedroegen deze voorzieningen 19,1 miljoen EUR op 31 december 2019.

Verplichtingen uit hoofde van leningen en garanties

Deze rubriek bevat voornamelijk een voorziening met betrekking tot de sluiting van de Hongaarse bijbank (8,3 miljoen EUR).

Andere voorzieningen

Deze rubriek bevat een voorziening voor de geplande consolidatie van het agentennetwerk voor een bedrag van 4,3 miljoen EUR en diverse kleine HR-gerelateerde en andere voorzieningen.

32 Overige verplichtingen

Boekwaarde in '000 EUR	2019.12	2018.12
Personeelsbeloningen	18.268	12.007
Sociale lasten	7.118	6.561
Verplichtingen uit hoofde van beheersdiensten voor het servicingrecht		
Verplichtingen uit leasing		
Toe te rekenen kosten (andere dan uit rentelasten in verband met financiële verplichtingen)	1.462	1.778
Over te dragen opbrengsten	1.521	1.554
Andere verplichtingen	17.039	13.759
TOTAAL	**45.408**	**35.658**

Tabel OL.1

33 Saldering

Saldering van balansposten

IAS 32 – *Financiële instrumenten – presentatie* vereist dat financiële activa en financiële verplichtingen op nettobasis worden gepresenteerd indien dit een uitdrukking vormt van de verwachte toekomstige kasstromen van een entiteit uit de afwikkeling van twee of meer afzonderlijke financiële instrumenten.

Een financieel actief en een financiële verplichting moeten worden gesaldeerd en het nettobedrag moet in de balans worden opgenomen als en alleen als AXA Bank Belgium

(a) een in rechte afdwingbaar recht heeft om de opgenomen bedragen te salderen; en

(b) voornemens is om de verplichting op nettobasis af te wikkelen of om de vordering te realiseren op hetzelfde moment dat de verplichting wordt afgewikkeld.

Om aan vereiste (a) te voldoen moet AXA Bank Belgium momenteel over een wettelijk afdwingbaar recht op saldering beschikken. Dat betekent dat het recht op saldering:

(a) niet mag afhangen van een toekomstige gebeurtenis; en

(b) wettelijk afdwingbaar moet zijn in elk van de volgende omstandigheden:

(i) gedurende het normale verloop van de transactie;

(ii) ingeval van wanbetaling; en

(iii) bij insolventie of faillissement van de entiteit en alle tegenpartijen.

Om aan vereiste (b) te voldoen moet AXA Bank Belgium de intentie hebben tot uitoefening op nettobasis of tot verkoop van het actief en de verplichting op hetzelfde tijdstip. Zelfs als AXA Bank Belgium het recht heeft op nettosaldering kan ze nog steeds het actief en de verplichting afzonderlijk uitoefenen.

AXA Bank Belgium verrekent dagelijks haar posities in onderhandse renteswaps met de volgende banken die handelen als tussenpersonen:

- AXA LIFE EUROPE LTD (France FoS VA)
- AXA LIFE EUROPE LTD (GERMANY BRANCH)
- AXA LIFE INVEST REINSURANCE (JAPAN)
- AXA LIFE EUROPE LTD (MedLA BRANCH)
- AXA LIFE EUROPE LTD(UK foS VA Bus)
- LCH Clearnet CM HSBC France

Voor elk van de clearingleden omvatten de bedragen:

- de rentebetalingen op de swap en alle andere betalingen (vooraf betaalde commissies, premies, penaliteiten bij vervroegde stopzetting, ...);
- de evoluties van de variatiemarge, met alle wijzigingen in de positieve/negatieve nettowaarde van alle via de tussenpersoon verhandelde derivaten.

De vereffening wordt afzonderlijk uitgevoerd voor elke munt. De berekening gebeurt op het einde van de dag, en het verschil tegenover de vorige dag wordt de volgende dag afgerekend in 1 enkele contante betaling, per munt.

De saldering van de derivatenpositie is wettelijk afdwingbaar en hangt niet af van een toekomstige gebeurtenis. De saldering beantwoordt bijgevolg aan de IFRS-vereisten.

De bedragen die gesaldeerd warden op de balans staan vermeld in de eerste drie cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Sedert 2019 past AXA Bank Belgium deze saldering eveneens toe op repo's en reverse repo's transacties met tegenpartijen waarmee "master netting agreements" zijn afgesloten die saldering onder alle omstandigheden toelaten (2000 en 2011 versie).

Saldering in de toelichtingen

IAS 32 vereist dat, in alle andere omstandigheden dan hierboven vermeld, financiële activa en financiële verplichtingen afzonderlijk gerapporteerd worden in functie van hun kenmerken als middelen of verplichtingen van de entiteit. Transacties met financiële instrumenten die deel uitmaken van een "master netting arrangement" met een tegenpartij die enkel soldering voorziet van alle financiële instrumenten in de overeenkomst ingeval van wanbetaling of stopzetting van enig welk contract is onvoldoende om te salderen tenzij aan de bovenstaande criteria is voldaan.

Bij AXA Bank Belgium worden alle verrichtingen onder "master netting agreements" die hierboven niet vermeld staan bruto gerapporteerd.

Daarnaast voorziet IFRS 7 – *Financiële Instrumenten - Informatieverschaffing* om de volgende bijkomende informatie te verstrekken:

- de bedragen onder afdwingbare "master netting agreements" of gelijkaardige overeenkomsten die niet gesaldeerd worden, met inbegrip van
    - de bedragen van gerapporteerde financiële instrumenten die niet voldoen aan alle salderingscriteria van IAS 32
    - de bedragen van de financiële waarborgen (inclusief contante waarborgen); en
- het nettobedrag dat overblijft na aftrek van deze bedragen van de op de balans gerapporteerde bedragen.

AXA Bank Belgium simuleert het potentiële nettobedrag op basis van de volgende criteria:

- saldering per tegenpartij;
- van alle repo's, reverse repo's, derivaten en waarborgen;
- voor derivaten: afzonderlijk voor afdekkings- en tradingposities;
- waarborgen: initiële en variatiemarge.

De bedragen van deze potentiële saldering staan vermeld in de overige cijferkolommen in de tabellen hieronder.

Financiële activa – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2019.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële verplichtingen	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	2.602.851	1.859.535	743.317	210.435	520.960	11.922
Derivaten- hedging	168.223	159.999	8.224	2.443	5.764	17
Reverse repos	845.692	157.796	687.896	687.896	0	0
Totaal	3.616.766	2.177.330	1.439.436	900.773	526.724	11.939

Tabel OFFS.1

Financiële verplichtingen – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2019.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	2.534.386	2.089.418	444.968	204.490	210.426	30.052
Derivaten- hedging	974.975	916.581	58.394	25.030	27.615	5.749
Repos	657.591	157.796	499.795	499.784	11	0
Totaal	4.166.953	3.163.796	1.003.157	729.304	238.052	35.801

Tabel OFFS.2

Financiële activa – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2018.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	4.096.415	3.322.836	773.579	222.292	538.693	12.593
Derivaten- hedging	106.335	88.751	17.584	5.215	12.245	124
Reverse repos	960.031	0	960.031	960.031	0	0
Totaal	5.162.781	3.411.587	1.751.194	1.187.538	550.938	12.717

Tabel OFFS.3

Financiële verplichtingen – saldering

Boekwaarde in '000 EUR 2018.12	Brutobedragen voor saldering	Bedragen gesaldeerd met financiële activa	Nettobedragen na saldering	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële instrumenten	Niet-gesaldeerde bedragen uit master netting agreements: Financiële waarborgen	Netto positie
Derivaten - trading	3.986.709	3.633.315	353.394	175.416	169.284	8.694
Derivaten- hedging	585.776	517.275	68.500	33.004	32.813	2.684
Repos	0	0	0	0	0	0
Totaal	4.572.485	4.150.590	421.895	208.419	202.097	11.378

Tabel OFFS.4

34 Voorwaardelijke activa en verplichtingen

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2019.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.201.640	
Kredietvervangende borgtochten	1.140.841	22.517.240
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	2.755.151	1.991.373
Overige verbintenissen	2.662.780	2.176.995

Tabel CAL.1

BUITENBALANSVERPLICHTINGEN Referentiebedragen 2018.12 in '000 EUR	Verstrekt	Ontvangen
Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen	1.240.418	
Kredietvervangende borgtochten	1.231.362	21.274.262
Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten	1.565.694	2.782.623
Overige verbintenissen	1.467.906	2.112.484

Tabel CAL.2

2019.12 in '000 EUR	Niet-renderende blootstellingen		
	Bruto boekwaarde	*Waardeverminderingen*	*Maximale in aanmerking te nemen bedrag van de zekerheid of garantie*
Leningen & voorschotten aan			
Centrale overheden			
Kredietinstellingen			
Andere instellingen dan kredietinstellingen	13.653	-4.285	9.368
Ondernemingen	29.340	-10.040	19.300
Particulieren	241.499	-43.651	181.338
TOTAAL	284.492	-57.976	210.006

Tabel CAL.3

2018.12 in '000 EUR	Niet-renderende blootstellingen		
	Bruto boekwaarde	*Waardeverminderingen*	*Maximale in aanmerking te nemen bedrag van de zekerheid of garantie*
Leningen & voorschotten aan			
Centrale overheden			
Kredietinstellingen			
Andere instellingen dan kredietinstellingen	11.639	-3.517	6.738
Ondernemingen	27.925	-10.047	17.366
Particulieren	277.893	-48.959	208.372
TOTAAL	317.457	-62.523	232.476

Tabel CAL.4

Toelichting bij de voornaamste lijnen:

De lijn "Niet-opgenomen deel van de kredietlijnen" omvat de beschikbare marge op de betekende kredietlijnen. Een betekende kredietlijn is de vaste verplichting om een kredietlijn te verlenen. De verplichting geldt als vast wanneer ze niet op elk ogenblik kan worden herroepen met onmiddellijke uitwerking.

De lijn "Kredietvervangende borgtochten" omvat de ontvangen waarborgen op kredieten en de verstrekte borgtochten die betrekking hebben op verplichtingen wegens ontleningen of wegens uitstel van betaling.

De verstrekte waarborgen voor kredieten omvatten de verplichtingen van de bank tegenover de retailklanten. Het risico hierop is zeer beperkt door de diversificatie van de portefeuille en voornamelijk door het feit dat de verstrekte kredieten gewaarborgd zijn door de klanten.

De ontvangen waarborgen voor kredieten hebben betrekking op woonkredieten, consumentenkredieten en professionele kredieten.

Bij woonkredieten gaat het om hypotheken (inschrijvingen of mandaten) op onroerende panden in volle eigendom. Voor beperkte kredietbedragen met een duurtijd van maximum 10 jaar kan er eveneens een hypothecaire belofte worden toegestaan. De te vestigen hypothecaire waarborgen zijn herbruikbaar in het kader van eventuele latere woonkredieten. Bijkomend wordt een afstand van loon en andere inkomsten gevraagd en kunnen roerende waarborgen met kapitaalsgarantie in waarborg worden genomen. Alle waarborgen dienen voor de officiële vastlegging van het krediet te worden gevestigd. Voor een overbruggingskrediet wordt in principe een hypothecair mandaat gevestigd op zowel het te verkopen pand als het te verwerven pand.
Voor consumentenkredieten (leningen op afbetaling) wordt slechts 1 type van waarborg gebruikt, met name de overdracht van schuldvordering (afstand van loon en andere inkomsten).

Meer info over de kwaliteit van de waarborgen kan teruggevonden worden in hoofdstuk 4.2.1.1.2 Risicobeperkingstechnieken. De normen van AXA Bank Belgium inzake het bekomen van waarborgen en de kwaliteit van de waarborgen zijn niet materieel gewijzigd tegenover de vorige rapporteringsperiode.

Voor professionele kredieten is er gezien de verscheidenheid aan doelen een breder gamma aan waarborgen zoals:

- reële waarborgen:
    - hypotheek en hypotheekinschrijving;
    - authentieke inpandgeving handelsfondsen;
    - indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen;
    - inpandgeving van effecten;
    - inpandgeving van rekeningtegoeden;
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten "klassieke levensverzekering";
    - overdracht van alle verzekeringspolisrechten tak 21 en 23;
    - overdracht van loon;

- persoonlijke of morele waarborgen:
    - borgstelling;
    - hypothecaire volmacht;
    - onherroepelijke verbintenis van een derde.

Voor meer info over de kwaliteit van de waarborgen: zie hoofdstuk 4.2.2.2.2 Tegenpartijkredietrisico van de marktenzaal. De normen van AXA Bank Belgium inzake het bekomen van waarborgen en de kwaliteit van de waarborgen zijn niet materieel gewijzigd tegenover de vorige rapporteringsperiode.

De waardebepaling van de waarborgen gebeurt als volgt:

- Hypotheek en hypotheekinschrijving:
    - de schattingswaarde van het onroerend goed op basis van een schattingsverslag of op basis van de aankoopprijs/pro fisco waarde uit de akte en, indien van toepassing, op basis van de offertes/kostenraming architect voor werken. Er is een periodieke indexatie van deze waardebepalingen. Afhankelijk van het kredietproduct en de verkoopbaarheid van het pand zal bij een schatting rekening gehouden worden met de vrije of gedwongen verkoopwaarde.
    - de rang van de inschrijving
    - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
    - opmerking: hypothecaire mandaten worden niet geboekt

- Waardebepaling overige waarborgen:
    - Inpandgeving van rekeningtegoeden en verzekeringspolissen: waardering tegen 100% van de geblokkeerde inlage
    - Persoonlijke of morele waarborgen: waardebepaling in functie van de bewezen solvabiliteit van de borg (vooral zijn onroerend vermogen) of zijn vaste wil om de verbintenis te honoreren via een nageleefd ernstig afbetalingsplan.
    - Inpandgeving handelsfondsen: waardebepaling in functie van
        - het belang en de verkoopbaarheid van het vastliggend materieel actief
        - de omvang en de spreiding van de klantenvorderingen
        - de omvang van de aanwezige voorraad van niet-bederfbare grondstoffen of afgewerkte producten
        - de waarde van het huurcontract
        - de voorrechten van hogere rang (verhuurder, bedrijfsuitrusting)
        - de overdraagbaarheid als "going concern"
        - de rang van de inschrijving
        - de vernietigbaarheid van de inschrijving wegens verdachte periode inzake faillissement
        - het waard advies van de curator of vereffenaar
    - Indeplaatsstelling in het voorrecht van de verkoper van roerende goederen, overdracht van schuldvorderingen en overdracht van loon: waardebepaling in functie van
        - de kredietwaardigheid van de gecedeerde schuldenaar
        - het al dan niet betwist karakter van de overgedragen vordering

De lijn "Zekerheden betreffende repo's, reverse repo's en derivaten" bevat de activa verstrekt en ontvangen door de bank in het kader van haar "repo/reverse repo"- en derivatenactiviteiten, in functie van de fluctuatie van de marktwaarde van de verrichtingen.

In het kader van de "Global Master Repurchase Agreement" (GMRA) worden er door AXA Bank Belgium enkel staatsobligaties aanvaard. Sinds augustus 2007 heeft AXA Bank Belgium echter 1 GMRA afgesloten met AXA IM waarin ook niet-overheidspapier aanvaard wordt, onder voorwaarde dat het desbetreffende papier door de ECB wordt geaccepteerd als waarborg. Momenteel zijn er echter geen posities onder deze GMRA.

In de repoactiviteit kunnen we 2 soorten van waarborgen onderscheiden:

- waarborgen ontvangen bij het afsluiten van een nieuwe verrichting, meestal onder de vorm van Belgische (en soms Franse) overheidsobligaties;
- waarborgen ontvangen tijdens de looptijd van de verrichtingen in functie van de schommeling van de marktwaarde van de initieel gegeven waarborgen. Deze bijkomende waarborgen worden meestal in contanten gevraagd (tegen Eonia-vergoeding) maar zijn ook mogelijk in Belgische of Franse overheidsobligaties.

In de derivatenactiviteit geldt momenteel als algemene regel dat er systematisch een waarborg wordt gevraagd. Voor deze waarborg komen enkel contanten (tegen Eonia-vergoeding) en staatsobligaties van België, Duitsland, Italië, Frankrijk, Zwitserland en het Verenigd Koninkrijk met een resterende looptijd van minimum 1 jaar en maximum 10 jaar in aanmerking.

Alle ontvangen zekerheden kunnen door AXA Bank Belgium worden verkocht of hergebruikt als zekerheid.
AXA Bank Belgium heeft de verplichting om deze zekerheden terug te geven.

De lijn "Overige verbintenissen" bevatten alle andere ontvangen en verstrekte verbintenissen.

Activa bezwaard met zakelijke zekerheden

Een aantal activa zijn bezwaard met zakelijke zekerheden. Het gaat om in repo gegeven effecten, obligaties als onderpand voor het bekomen van financieringen vanuit de Europese Centrale Bank (ECB) en obligaties als onderpand bij de Belgische fiscus.

35 Eigen vermogen

Voor cijfers zie “Geconsolideerde Balans – Eigen vermogen”.

Het onderschreven kapitaal bedraagt 636,3 miljoen EUR. Het bestaat uit 461.133.591 aandelen zonder aanduiding van nominale waarde. Het werd volledig volstort.

Het ander eigen vermogen betreft een bedrag in het kader van converteerbare obligaties (“Contingency Convertible Bonds”).

De reserves uit de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI) omvatten de reserves uit de omrekening van valuta, uit de herwaardering van de voor verkoop beschikbare financiële activa, uit de herwaardering van de kasstroomafdekkingen en uit de reserves voor pensioenverplichtingen (niet-gerealiseerde resultaten en actuariële winsten (verliezen) op pensioenregelingen van het type toegezegde pensioenen), evenals vanaf 2017 de wijzigingen in het eigen kredietrisico (DVA) op financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies.

De rubriek overige reserves omvat de statutaire reserves en de overgedragen resultaten van de moedermaatschappij AXA Bank Belgium en de consolidatiereserves door de eerste opname op basis van IFRS bij deze laatste en alle consolidatiereserves bij de dochtervennootschappen.

36 Winstuitkering en dividend per aandeel

De Raad van Bestuur stelt voor om de resterende vennootschappelijke winst van het boekjaar samen met de overgedragen resultaten over te dragen naar het volgende boekjaar, na verplichte toewijzing aan de wettelijke reserve.

37 Gesegmenteerde informatie

Operationele segmenten zijn onderdelen van AXA Bank Belgium

- die bedrijfsactiviteiten uitoefenen waaruit opbrengsten kunnen worden verdiend en waarbij kosten kunnen worden gemaakt;
- waarvan de bedrijfsresultaten regelmatig worden beoordeeld door het Directiecomité van AXA Bank Belgium teneinde beslissingen over de aan het segment toe te kennen middelen te kunnen nemen en de financiële prestaties van het segment te evalueren, en;
- waarover afzonderlijke financiële informatie beschikbaar is.

Het Directiecomité van AXA Bank Belgium wordt beschouwd als de hoogstgeplaatste functionaris zoals gedefinieerd door IFRS 8 – *Operationele segmenten*.

De volgende operationele segmenten worden afzonderlijk gerapporteerd op basis van de richtlijnen van IFRS 8:

- Retail banking (inclusief Thesaurie en ALM) verder opgesplitst in de verschillende 'customer journeys' :
    - Daily banking
    - Deposits (Savings)
    - Investments
    - Professional loans
    - Other retail loans

- Intermediatie activiteit.

De "retail banking"-activiteit bestaat voornamelijk uit het verzamelen van fondsen met name dagelijkse verrichtingen (daily banking), beleggingsproducten (investments) en het verstrekken van leningen aan klanten : professionelen en kmo's (professional loans) particulieren (other retail loans) via het netwerk van onafhankelijke agenten. De gerapporteerde cijfers bevatten de betrokken ALM-resultaten ("Assets and Liabilities Management"). Het voornaamste doel van ALM is het afdekken van het rente-, liquiditeits- en valutarisico van AXA Bank Belgium omvat. De gerapporteerde cijfers bevatten eveneens de thesaurieactiviteit. De thesaurieactiviteit omvat kortetermijnliquiditeiten en –funding als ondersteuning van de groei van de retailbusiness.

De intermediatie activiteit omvatten voornamelijk het verstrekken van funding, cash management en derivaten aan verschillende entiteiten van AXA Groep.

De verrichtingen tussen de verschillende operationele segmenten worden afgesloten aan normale marktvoorwaarden ("arm's length").

De volgende principes worden toegepast:

- toewijzing van de ALM-resultaten: naast de commerciële marge kan AXA Bank Belgium een conversiemarge toepassen op haar retailactiviteiten. De parameters om die te berekenen zijn het economisch kapitaal en de activa en verplichtingen van de retailactiviteiten;
- "funds transfer pricing": het beheer van de contante middelen en ALM is centraal georganiseerd in AXA Bank Belgium. Om het renterisico van de commerciële activiteiten naar de gecentraliseerde ALM te transfereren wordt een "funds transfer pricing"-methodologie toegepast. Dat houdt in dat de deposito's van de commerciële businesseenheden herbelegd worden in de centrale ALM en dat de leningen van de commerciële businesseenheden gefinancierd worden door de centrale ALM op basis van een "funds transfer pricing"-rentevoet.

De aansluiting tussen het totaal van de operationele segmenten en het groepsresultaat omvat voornamelijk:

- verschillen in mapping tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde winst- en verliesrekening
- bepaalde elementen die niet in het operationeel bedrijfsresultaat zijn opgenomen in de segmentrapportering
- verschillen tussen de waarderingsregels van de segmentrapportering (gebaseerd op de regels van AXA Groep) en van de geconsolideerde winst- en verliesrekening (gebaseerd op de regels van AXA Bank Belgium).

Segmentrapportering – winst- en verliesrekening

2019 in '000 EUR	Daily banking	Deposits	Invest	Professionele kredieten	Overige retail kredieten	ALM en thesaurie	Retail banking	Intermediatie	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	27.552	31.843	16.996	22.871	190.340	8.295	297.897	14.549	-6.422	306.024
Exploitatiekosten	-52.229	-9.563	-21.012	-11.223	-49.124	-19.355	-162.505	-16.262	-48.292	-227.059
Waardeverminderingen op leningen	-605	-17	7	-1.327	1.737		-206		-9.139	-9.346
Belastingen							-25.439		5.444	-19.995
Operationeel bedrijfsresultaat	-25.282	22.262	-4.009	10.321	142.953	-11.060	**109.747**	**-1.714**	**-58.409**	**49.624**
Beëindigde bedrijfsactiviteiten										
Nettoresultaat										**49.624**

Tabel SI.1

2018 in '000 EUR	Daily banking	Deposits	Invest	Professionele kredieten	Overige retail kredieten	ALM en thesaurie	Retail banking	Intermediatie	Aansluiting	Bedragen geconsolideerde resultatenrekening
Interestmarge (inclusief commissies en gerealiseerde meerwaarden)	23.595	50.935	9.136	19.570	184.056	2.372	289.664	12.489	18.162	320.315
Exploitatiekosten	-47.573	-57.304	-29.575	-8.984	-56.080	-16.128	-215.644	-11.076	-14.200	-240.920
Waardeverminderingen op leningen	-292	-1.924	-66	-4.498	12.805	0	6.025	0	-25.567	-19.542
Belastingen							2.188	330	-17.435	-14.916
Operationeel bedrijfsresultaat	**-23.292**	**-2.982**	**-20.974**	**6.674**	**134.375**	**-13.756**	**82.233**	**1.743**	**-39.039**	**44.937**
Beëindigde bedrijfsactiviteiten										
Nettoresultaat										**41.437**

Tabel SI.2

Belangrijkste elementen gerapporteerd in de kolom "Aansluiting":

a) Intrestmarge:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2019 : 8,2 miljoen EUR). Het gaat hier voornamelijk om een verschillende rubricering van de recuperaties op afgeschreven schuldvorderingen (7,4 miljoen EUR). In 2018 bedroeg die verschillen in rubriceringen 11,7 miljoen EUR.
- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2019: -15,6 miljoen EUR - 2018: 4,4 miljoen EUR, voornamelijk resultaten gerealiseerd bij de verkoop van beleggingseffecten (impact in 2019: -10,3 miljoen EUR, +4,5 miljoen EUR impact in 2018) en reëlewaardeaanpassingen op derivaten (impact in 2019 : - 6 m miljoen EUR / impact in 2018: -3,7 miljoen EUR));

b) Exploitatiekosten:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2019: -41,8 miljoen EUR). Het betreft hier het bedrag aan bankentaks evenals de bijdrage aan het deposito-garantiefonds en resolutiefonds dat in 2019 niet aan de verschillende segmenten kon toegewezen worden. In 2018 betrof het hier voornamelijk om een verschillende rubricering van de voorziening voor de consolidatie van het agentennetwerk (4,1 miljoen EUR) en de terugname van de voorziening voor belastinggeschillen (-19,8 miljoen EUR).
- bepaalde kosten die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2019: -5,5 miljoen EUR - 2018: -25,5 miljoen EUR), voornamelijk HR gerelateerde voorzieningen.

c) Waardeverminderingen:

- verschillen in rubriceringen tussen de segmentrapportering en de geconsolideerde resultatenrekening (2019: -9,3 miljoen). Zie hierboven de commentaren bij de intrestmarge met betrekking tot de recuperaties op afgeschreven schuldvorderingen. In 2018 bedroeg het verschil in rubricering -24,5 miljoen EUR – zie eveneens de twee bovenste rubrieken voor meer uitleg.

d) Belastingen

- bepaalde elementen die niet opgenomen zijn in het operationeel bedrijfsresultaat in de segmentrapportering (2019: 5,2 miljoen EUR - 2018: 4,6 miljoen EUR, belastingeffecten op de elementen die niet zijn opgenomen in het operationeel bedrijfsresultaat).

38 Transacties met verbonden partijen

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2019.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa		12	2	625	593.454
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten		12	2	625	593.454
Geselecteerde financiële verplichtingen		430		1.545	617.541
Deposito's		430		1.545	474.934
Uitgegeven schuldinstrumenten					142.607
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		5.244			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					30.928.012
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.1

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2019.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente					1.023.199
Betaalde rente					900.808
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies					16.412
Betaalde commissies					2.965
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.2

Te betalen bedragen aan en te ontvangen bedragen van verbonden partijen 2018.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Geselecteerde financiële activa	10.954	1.112		886	1.568.902
Aandelen					
Obligaties					
Kredieten	10.954	1.112		886	1.568.902
Geselecteerde financiële verplichtingen		229		1.666	476.972
Deposito's		229		1.666	81.838
Uitgegeven schuldinstrumenten					395.134
Nominaal bedrag van verstrekte kredietlijnen, financiële garanties en andere gegeven waarborgen		5.244			
Ontvangen kredietlijnen, financiële garanties en andere ontvangen waarborgen					
Notioneel bedrag van derivaten					44.567.406
Voorzieningen voor minderwaarden op schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.3

Lasten van en inkomsten gegenereerd door transacties met verbonden partijen 2018.12 in '000 EUR	Moedermaatschappij	Dochters en andere entiteiten van dezelfde groep	Deelnemingen en joint ventures	Managers op sleutelposities	Overige verbonden partijen
Ontvangen rente					1.011.567
Betaalde rente					1.088.285
Ontvangen dividend					
Ontvangen commissies	10.954				13.179
Betaalde commissies					3.733
Winsten of (-) verliezen op verkoop van financiële activa en verplichtingen niet tegen reële waarde via resultaat					
Winsten of (-) verliezen op verkoop van niet-financiële activa					
Uitgaven of (-) terugname van uitgaven in de huidige periode betreffende afgewaardeerde schuldinstrumenten, garanties en verbintenissen					

Tabel RPT.4

De volgende entiteiten en personen worden beschouwd als verbonden partijen van AXA Bank Belgium:

- AXA SA als moedermaatschappij van AXA Bank Belgium;
- de dochtermaatschappijen van AXA Bank Belgium, inclusief diegene die niet zijn opgenomen in de consolidatiekring (zie hoofdstuk 25 *Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen*);
- managers van AXA Bank Belgium op sleutelposities;

als werknemer van AXA Bank Belgium geniet het management op sleutelposities van dezelfde personeelsvoorwaarden als de andere werknemers, zonder extra's. Kortingen op eigen AXA-producten (bank en verzekeringen) en andere klantvoordelen aangeboden door externe firma's zijn toegankelijk voor elke werknemer op intranet) en dus ook beschikbaar voor het management op sleutelposities. Als gevolg hiervan wordt voor wat betreft deze personen geen apart bestand bijgehouden bij AXA Bank Belgium.

Beloningen voor managers op sleutelposities in '000 EUR	2019.12	2018.12
Kortetermijn personeelsbeloningen	2.588	2.621
Vergoedingen na uitdiensttreding	72	
Andere langetermijn personeelsbeloningen	316	290
Betalingen in aandelen	236	188
TOTAAL	3.212	3.099

Tabel RPT.5

- andere verbonden partijen, inclusief transacties met zusterondernemingen die deel uitmaken van de consolidatiekring van AXA SA.

Onder de verbonden partijen van AXA Bank Belgium bevinden zich geen gezamenlijke moedermaatschappij en geen entiteiten die gemeenschappelijke controle of significante invloed over AXA Bank Belgium uitoefenen.

Transacties met verbonden partijen gebeuren volgens de geldende marktvoorwaarden ("arm's length").

De doorrekening van het agentennet aan AXA Belgium is formeel vastgelegd via een overeenkomst. De resulterende impact is echter niet significant voor de bank.

39 Overheidssteun en -subsidies

AXA Bank Belgium ontvangt structurele verminderingen in het kader van de sociale zekerheid. Deze verminderingen betreffen voornamelijk twee types:

- structurele forfaitaire aftrekken berekend conform de koninklijke besluiten van mei 2003 en januari 2004;
- verminderingen gerelateerd aan de doelgroep “oudere werknemers” (meer dan 57 jaar).

Ingevolge de taksshift werden sedert 1 januari 2018 de parameters voor de berekening van het (basis)verminderingsbedrag grondig gewijzigd. Voor de grootste groep arbeiders en bedienden uit de profitsector verdwijnt de forfaitaire vermindering en de extra vermindering voor hoge lonen.

De zo bepaalde bedragen bedroegen respectievelijk 6.357,38 en 185.682,05 EUR.

40 Financiële relaties met auditors

Boekwaarde in '000 EUR	2019.12	2018.12
	PWC	PWC
Bezoldiging van de commissaris(sen)	540	466
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door de commissaris(sen)		
Andere controleopdrachten	145	139
Belastingadviesopdrachten		
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten		
Bezoldiging van de personen met die de commissaris(sen) verbonden is (zijn) voor de uitoefening van een mandaat van commissaris op het niveau van de groep waarvan de vennootschap die de informatie publiceert aan het hoofd	25	25
Bezoldiging voor uitzonderlijke werkzaamheden of bijzondere opdrachten uitgevoerd binnen de vennootschap door personen met wie de commissaris(sen) verbonden is (zijn)		
Andere controleopdrachten		
Belastingadviesopdrachten		
Andere opdrachten buiten de revisorale opdrachten		

Tabel FRWA.1

Vermeldingen in toepassing van het artikel 133, paragraaf 6 van het Wetboek van vennootschappen

41 Beëindigde bedrijfsactiviteiten

In 2019 werden geen activiteiten gerapporteerd als stopgezet op basis van IFRS 5 *Vaste activa aangehouden voor verkoop en beëindigde bedrijfsactiviteiten*.

42 Gebeurtenissen na balansdatum

Verkoop van AXA Bank Belgium

Op 25 oktober 2019 hebben AXA Groep en Crelan Groep een akkoord aangekondigd over de verkoop van AXA Bank Belgium aan Crelan Groep, als onderdeel van een strategisch partnerschap op lange termijn.

Tussen de ondertekening van het akkoord (signing) en de officiële overdracht (closing) zullen verschillende maanden zitten. De closing wordt verwacht in de tweede jaarhelft van 2020, nadat het akkoord is goedgekeurd door de toezichthouders. Dan treden de modaliteiten van het akkoord in voege en kan de overdracht starten.

Gedurende deze periode opereren beide banken nog als onafhankelijke entiteiten en er is bijgevolg dan ook momenteel géén impact op de cijfers van AXA Bank Belgium.

Crelan hoopt de transformatie naar een nieuwe, gezamenlijke bank te realiseren binnen een termijn van 2,5 jaar.

Brexit (vertrek van het Verenigd Koninkrijk uit de Europese Economische Unie)

In het kader van de verwachte Brexit is AXA Bank Belgium momenteel al zijn ISDA/CSA overeenkomsten aan het herbekijken om eventueel over te dragen naar entiteiten binnen andere landen van de Europese Unie.

Covid-19

Sedert maart 2020 is AXA Bank Belgium, zoals alle andere economische spelers, in haar dagdagelijkse operationele manier van werken geïmpacteerd door de Covid-19 pandemie. Als onderdeel van haar risicobeheer nam de bank onmiddellijk de nodige maatregelen op het vlak van organisatie, processen, beheer en gezondheid om enerzijds de continuïteit van de bankactiviteiten te verzekeren maar vooral en in de eerste plaats om de gezondheid van haar medewerkers en haar klanten te garanderen. AXA Bank Belgium valt hierbij terug op de zogenaamde 'business continuity' procedures die periodiek worden getest en die dus de activiteiten van de bank garanderen onder uitzonderlijke crisissituaties zoals we die begin 2020 kennen : het niveau van digitalisatie en onze flexibele manier van werken (o.m. via de reeds geïmplementeerde mogelijkheden rond telewerk) hebben bijgedragen tot een adequate implementatie van deze procedures en zal zeker nog een belangrijke rol blijven spelen in de komende periode.

Gezien de situatie op einde 2019 (weinig bekende gevallen, géén bewijs van overdracht van mens op mens op dat ogenblik) was er géén impact op onze inschattingen of veronderstellingen die we hebben toegepast bij het bepalen van onze resultaten zoals o.a. op het vlak van onze verwachte kredietverliezen of onze marktwaarderingen.

Wat betreft de toekomstige verwachtingen is het momenteel moeilijk om de impact voor de volgende weken of maanden te voorspellen of te kwantificeren. Ondanks een mogelijk belangrijke impact op de lokale en wereldeconomie, is het zéér moeilijk om een evaluatie te maken van hoe diep en hoe lang deze crisis ons zal raken, gezien ook de nationale autoriteiten, overal ter wereld, voortdurend maatregelen aan het bijwerken of uitvaardigen zijn om de overdracht en de gevolgen van Covid-19 te beperken. Binnen AXA Bank Belgium wordt deze situatie van nabij opgevolgd binnen de gebruikelijke bestuursorganen en comités van de bank evenals via een hiervoor speciaal opgezette crisis management structuur. Dergelijke opvolging bevat onder meer de opvolging van hoe zowel onze klanten als de markten zich gedragen onder deze omstandigheden evenals de opvolging van economische parameters zoals het BNP (bruto nationaal product), de tewerkstellingsgraad, etc.. Dit zal ons in staat stellen om de nodige maatregelen te treffen om niet alleen de activiteiten van de bank te ondersteunen maar evenzeer deze van onze klanten.
AXA Bank Belgium heeft ook kennis genomen van de recente communicaties vanuit de ECB en andere gelijkaardige instanties omtrent de versoepeling van sommige solvabiliteit en liquiditeitsregels evenals de aanbeveling om het procyclisch effect binnen de IFRS 9 boekhoudstandaard te beperken. We zullen in dat kader nauwlettend de IFRS 9 boekhoudstandaard tegen het licht houden van de mogelijke maatregelen om sommige van onze kredietklanten te ondersteunen die tijdelijk liquiditeitsproblemen zouden ervaren ten gevolge van deze crisis.

Op dit ogenblik concludeert AXA Bank Belgium dat de kapitaal en liquiditeitspositie onder controle is.

Lexicon

A. Overzicht van de classificaties van financiële instrumenten onder de IFRS-regelgeving

Financiële activa

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies aangehouden voor handelsdoeleinden: zijn financiële activa die hoofdzakelijk worden verworven met het doel die op korte termijn te verkopen of die deel uitmaken van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Financiële activa aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: financiële activa waarbij bij eerste opname een niet-herroepbare keuze gemaakt wordt om ze te waarderen tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies omdat deze classificatie in belangrijke mate een inconsistentie in de waardering of opname elimineert of beperkt die het gevolg zou zijn van de waardering van activa en verplichtingen of de erkenning van winsten en verliezen op een verschillende basis.

Financiële activa gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in de overige onderdelen van het totaalresultaat (OCI): financiële activa die aan de volgende voorwaarden voldoen en die niet aangewezen worden als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om zowel de contractuele kasstromen te verkrijgen en de financiële activa te verkopen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen en voor verkoop")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Financiële activa tegen geamortiseerde kostprijs: financiële activa die aan de volgende voorwaarden voldoen en die niet aangewezen worden als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies:

- het aanhouden van het financieel actief past in het bedrijfsmodel dat als doel heeft financiële activa aan te houden om de contractuele kasstromen te verkrijgen ("aangehouden voor het ontvangen van kasstromen")
- de contractuele bepalingen van het actief leiden tot contractuele kasstromen die enkel bestaan uit terugbetaling van kapitaal en intresten op het uitstaande bedrag, op specifieke data.

Financiële verplichtingen

Financiële verplichtingen gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies aangehouden voor handelsdoeleinden: financiële verplichtingen die hoofdzakelijk worden aangegaan met het doel die op korte termijn terug te kopen of die deel uitmaken van een portefeuille van geïdentificeerde financiële instrumenten die gezamenlijk worden beheerd en waarvoor aanwijzingen bestaan van een recent, feitelijk patroon van winstnemingen op korte termijn.

Financiële verplichtingen aangewezen als gewaardeerd tegen reële waarde met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies: financiële verplichtingen waarvoor gekozen wordt om ze tegen reële waarde te waarderen met verwerking van waardeveranderingen in winst of verlies. Deze keuze is mogelijk (1) op voorwaarde dat deze classificatie leidt tot meer relevante informatie omdat het een inconsistentie in de waardering of opname ("accounting mismatch") elimineert of aanzienlijk beperkt die anders zou ontstaan uit de waardering van activa of verplichtingen of uit de opname van de winsten en verliezen hierop op basis van verschillende grondslagen, of (2) indien ze leidt tot meer relevante informatie omdat een groep van financiële activa of verplichtingen worden beheerd en de prestaties ervan worden geëvalueerd op basis van de reële waarde, in overeenstemming met een gedocumenteerde risicobeheer- of beleggingsstrategie, of (3) indien het gestructureerde financiële activa of verplichtingen betreft waarbij er geen nauw verband bestaat tussen de economische kenmerken en risico's van het in het contract besloten derivaat en de economische kenmerken en risico's van het basiscontract.

Financiële verplichtingen tegen geamortiseerde kostprijs: alle niet-afgeleide financiële verplichtingen die niet onder een van de vorige categorieën thuishoren.

B. Lijst van gebruikte afkortingen

ABS	Asset Backed Securities
ALCO	Assets & Liabilities Committee
ALM	Assets & Liabilities Management
BCBS	Basel Committee on Banking Supervision
BIA	Basic Indicator Approach
CET1	Core Equity Tier 1
COREP	Corporate Reporting
CRD	Capital Requirements Directive
CRR	Capital Requirements Regulation
CVA	Credit Value Adjustment
CX	Contentieux
DBI	Definitief Belaste Inkomsten
DBO	Defined Benefit Obligation
DVA	Debit Valuation Adjustment
EAD	Exposure at Default
EBA	Europese Bankautoriteit
ECB	Europese Centrale Bank
ECL	Expected Credit Losses
EMTN	European Medium Term Notes
Eonia	Euro Overnight Index Average
GMRA	Global Master Repurchase Agreement
IAS	International Accounting Standards
ICAAP	Internal Capital Adequacy Assessment Process
IFRS	International Financial Reporting Standards
IPC	Irrevocable Payment Commitments
IRB	Internal Ratings Based
IRBA	Internal Ratings Based Approach
ISDA	International Swaps and Derivatives Association
JST	Joint Supervisory Team
KMO's	Kleine en Middelgrote Ondernemingen
LCR	Liquidity Coverage Ratio
LGD	Loss Given Default
MBS	Mortgage Backed Security
NBB	Nationale Bank van België
NII	Net Interest Income
NSFR	Net Stable Funding Ratio
OCI	Other Comprehensive Income
OLO	Obligation Linéaire – Lineaire Obligatie
O-SII	Other Systematically Important Institution
PCX	Précontentieux
PD	Probability of Default
PIIGS	Portugal, Ierland, Italië, Griekenland, Spanje
RAF	Risk Appetite Framework
RAROC	Risk Adjusted Return on Capital
RMBS	Retail Mortgage Backed Security
SA	Standardised Approach
SCF	Société de Crédit Foncier
SI	Significant Institution
SRB	Single Resolution Board
SPV	Special Purpose Vehicle
SREP	Supervisory Review and Evaluation Process
SRM	Single Resolution Mechanism
TLTRO	Targeted Long Term Refinancing Operation
VaR	Value at Risk
WAP	Wet op de Aanvullende Pensioenen
WRC	Wholesale Risk Committee

Raad van Bestuur
Jef Van In, Voorzitter
Peter Devlies
Jeroen Ghysel
Marie-Cécile Plessix
Patrick Lemoine
Emmanuel Vercoustre
Patrick Keusters (*)
Philippe Rucheton (*)
Frank Goossens
Benoît Claveranne
Michael Jonker (*)
Peter Philippaerts
Pieter Desmedt (sinds 28 februari 2019)

Directiecomité
Peter Devlies, Voorzitter
Jeroen Ghysel
Emmanuel Vercoustre
Frank Goossens
Peter Philippaerts
Pieter Desmedt (sinds 28 februari 2019)

Auditcomité
Patrick Keusters, Voorzitter (*)
Philippe Rucheton (*)
Patrick Lemoine

Benoemingscomité
Jef Van In, Voorzitter
Benoît Claveranne
Patrick Keusters (*)

Remuneratiecomité
Jef Van In, Voorzitter
Michael Jonker (*)
Benoît Claveranne

Risicocomité
Philippe Rucheton (*) (Voorzitter)
Michael Jonker (*)
Patrick Lemoine

Commissaris
PwC, Bedrijfsrevisoren, cvba, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

(*) onafhankelijk bestuurder, in de zin van art 526 ter van het Wetboek voor Vennootschappen

Jaarverslag

AXA Bank Belgium Resultaten

Inhoudsopgave

Mededeling van de voorzitter van de raad van bestuur en de Chief Executive Officer 4
AXA Bank Belgium 7
De activiteiten van AXA Bank Belgium 8
RETAILACTIVITEIT 8
BEMIDDELINGSACTIVITEIT 8
ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT 8
THESAURIE 8
Niet-financiële informatie 9
COMPLIANCE- EN GEDRAGSCODE VAN AXA 9
BESTRIJDING VAN WITWASPRAKTIJKEN EN FINANCIERING VAN TERRORISME 9
INSTITUTIONELE VERBINTENISSEN VAN DE AXA GROEP 9
De economische en financiële context 11
VERENIGDE STATEN 11
EUROPA 11
VERENIGD KONINKRIJK 11
JAPAN 12
RUSLAND 12
INDIA 12
BELGIUM 12
Resultaten 14
CUSTOMER JOURNEY KREDIETEN 15
CUSTOMER JOURNEY INVEST 15
CUSTOMER JOURNEY DAILY BANKING & DEPOSITS 15
ASSET & LIABILITY MANAGEMENT 16
THESAURIE EN BEMIDDELING 16
Commentaar bij het geconsolideerde IFRS-resultaat 2019 18
BALANS EN BUITENBALANS 19
CONSOLIDATIEBEREIK 20
Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling 21
Belangrijke gebeurtenissen na 2019 22
Liquiditeit en solvabiliteit 24
Belangrijkste risico's en onzekerheden 25

Bestuursorganen en corporate governance 26
SAMENSTELLING VAN DE BESTUURSORGANEN 26
WIJZIGINGEN IN 2019 EN VANAF 1 JANUARI 2020 27
BEVOEGDHEID VAN HET DIRECTIECOMITÉ 27
LEDEN VAN HET DIRECTIECOMITÉ 28
BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET AUDITCOMITÉ EN HET RISICOCOMITÉ 30
BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET BENOEMINGSCOMITÉ EN HET REMUNERATIECOMITÉ ... 31
Remuneratiebeleid 32
REMUNERATIE VAN DE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR 32
REMUNERATIE VAN DE “IDENTIFIED STAFF” 32

Mededeling van de voorzitter van de raad van bestuur en de Chief Executive Officer

In 2019 is AXA Bank Belgium erin geslaagd om sterke resultaten neer te zetten dankzij hogere inkomsten en lagere kosten. De operationele nettowinst steeg met 4 miljoen euro tot 66 miljoen euro. De nettowinst steeg tot 50 miljoen euro, hoofdzakelijk als gevolg van bijzondere posten. Dit werd gerealiseerd in wat voor de banksector opnieuw een uitdagend jaar was. Dat was het gevolg van een aanhoudend regime van lage rentevoeten en een gestaag hoog tempo van investeringen in nieuwe tools en toepassingen en de toepassing van verschillende wettelijke vereisten zoals de GDPR (General Data Protection Regulation – Regulatie in verband met gegevensbeheer) en AML (Anti Money Laundering - Bestrijding van het witwassen van geld).

In verschillende belangrijke activiteiten werden uitstekende commerciële resultaten bereikt:

Op het vlak van kredieten zette AXA Bank Belgium recordvolumes neer in hypothecaire kredieten en professionele kredieten. Een deel van de extra brutoproductie in hypothecaire kredieten is te danken aan de fiscale stimulans voor onze klanten om kredieten tegen het einde van het jaar af te handelen. Anderzijds drukten het hogere niveau van vooruitbetalingen en herfinancieringen hun stempel op de algemene resultaten. Dankzij de groei in kredietproductie met een verbeterde marge is AXA Bank Belgium erin geslaagd om haar rente-inkomsten onder controle te houden ondanks de druk op de passivamarges als gevolg van de afgevlakte en verlaagde rentecurve.

De inkomsten uit vergoedingen van AXA Bank Belgium zijn gestegen, in het bijzonder als gevolg van stijgende Invest-inkomsten en hogere inkomsten uit betalingsactiviteiten. In de context van een worstelende wereldeconomie, volatiele aandelenmarkten en een precaire politieke situatie in de VS, China, Europa, enz. is de Invest-portefeuille voor AXA Bank Belgium gestegen van 3,5 miljard euro naar 4,3 miljard euro.

De algemene kosten bleven dalen als gevolg van strakke kostenbeheersingsprocessen en toegenomen automatiseringspraktijken. Ons beleggingstempo is echter vergelijkbaar gebleven met dat van de vorige jaren, waardoor de bank werd gesterkt in de uitvoering van haar strategie. De banktaksen vormen met 41,8 miljoen nog steeds een groot deel van de totale operationele kosten (18 %).

In 2019 heeft AXA Bank Belgium haar transformatieplan dat in 2017 werd gelanceerd, voortgezet. Bijna de helft van ons klantenbestand is nu digitaal actief, waardoor ons agentennetwerk zich kan toespitsen op hun belangrijkste kracht: klanten bedienen op belangrijke momenten door hun expertise te benutten. De GPS-tool voor onze agenten heeft het mogelijk gemaakt om de Invest-aanpak in het agentschap te stroomlijnen en tegelijkertijd te voldoen aan alle wettelijke vereisten.

Door de grotere expertise en het hogere tempo in de agentschappen zijn er grotere maar minder filialen nodig, waarbij dit laatste ondersteund wordt door een toegenomen digitalisering. De inkrimping van 555 naar 469 filialen in de loop van 2019 heeft de bank niet belet om een record aan handelsvolumes neer te zetten. Bovendien sleepte AXA Bank Belgium voor het derde opeenvolgende jaar de award voor "beste kantorennetwerk" (Spaargids) in de wacht, wat een bevestiging is van de sterkte en de expertise van onze agenten. In combinatie met een flexibel en performant onlineplatform voor bankdiensten wordt de algemene waardering van onze klanten bevestigd door de hogere Net Promoter Score, die is gestegen van 24 naar 29. Bovendien zijn we er trots op dat we de award voor "Beste bank van het jaar" (Spaargids) in ontvangst hebben mogen nemen.

Het laatste kwartaal van 2019 werd gekenmerkt door de intentie van Crelan Co om aandelen van AXA Bank Belgium over te nemen. Dit wordt door beide banken gezien als een kans om in de juiste verhouding te groeien en deel te nemen aan een competitieve markt als een zelfverzekerde marktspeler die zijn klanten alle digitale innovaties aanreikt die in overeenstemming zijn met de marktregels en een goede kredietkwaliteit.

Peter Devlies

Chief Executive Officer

Jef Van In

Voorzitter van de raad van bestuur

“AXA Bank maakt deel uit van de top van de Belgische banken. Ons doel is eenvoudig: we maken mensen sterker door hen proactief te begeleiden in de opbouw en het beheer van hun vermogen."

Peter Devlies - Chief Executive Officer van AXA Bank Belgium

AXA Bank Belgium

AXA Bank Belgium maakt deel uit van de AXA Groep, een toonaangevende internationale bankverzekeraar met 100 miljoen klanten en 160.000 werknemers in 62 landen. Wereldwijd is AXA het nummer 1 verzekeringsmerk.

AXA Bank en AXA Verzekering werken nauw samen om het AXA-merk zo sterk mogelijk in de Belgische markt te zetten.

AXA Bank focust met haar klantgerichte aanpak op het proactief begeleiden van 853.587 klanten in de opbouw en het beheer van hun vermogen. AXA Bank is de zesde Belgische bank naar balanstotaal en bekleedt een sterke positie op de markt van de woonkredieten. In 2019 konden 20.000 Belgische gezinnen bij de aankoop van hun woning rekenen op de steun van AXA Bank. Beleggers kunnen bij AXA Bank terecht voor advies op maat en financiële begeleiding.

Online- en persoonlijk contact gaan bij AXA Bank hand in hand. De combinatie van haar sterke netwerk van onafhankelijke bankagenten en gebruiksvriendelijke digitale tools werd in 2019 voor het derde opeenvolgende jaar beloond met de bank award voor Beste Kantorennetwerk, maar nu ook de prijs van Beste Bank in het algemeen.

De activiteiten van AXA Bank Belgium

AXA Bank Belgium is in de eerste plaats een retailbank die focust op dagelijks retailbankieren, sparen en kredietverstrekking, dus financiële dienstverlening aan klanten en facilitering van sparen en beleggen. AXA Bank Belgium voert ook bemiddelingsactiviteiten uit, met voornamelijk de verschaffing van derivaten aan verschillende entiteiten binnen de AXA Groep.

RETAILACTIVITEIT

AXA Bank Belgium biedt retailklanten, zelfstandigen en kleine ondernemingen een uitgebreid gamma financiële producten aan. Ze rekent daarbij op een netwerk van exclusieve, onafhankelijke bankagentschappen die ook de verkoop van verzekeringsproducten van AXA Belgium en producten van AXA Investment Managers ondersteunen. Het productgamma is gemakkelijk te begrijpen en dekt alle elementaire bankbehoeften. De kernproducten zijn een lopende rekening en eraan gekoppelde spaarrekening, hypothecaire kredieten, consumenten- en professionele kredieten en beleggingsfondsen.

Aangezien de balans van AXA Bank Belgium voornamelijk uit hypothecaire kredieten en klantendeposito's bestaat, is een beduidend deel van de inkomsten van AXA Bank Belgium afkomstig uit nettorente-inkomsten. Om de inkomsten meer te diversifiëren, vergroot AXA Bank Belgium haar inspanningen voor en focus op de ontwikkeling van fee-inkomsten door middel van beleggingsproducten en op de kredietproductie in professionele leningen.

BEMIDDELINGSACTIVITEIT

De derivatenbemiddelingsactiviteit omvat een reeks uitvoerende en rapportagediensten in derivaten aan ondernemingen van de AXA Groep, meestal de afdekking van producten met variabele annuïteit. Dat stelt de bank in staat om haar risico's en inkomsten te diversifiëren terwijl ze gebruikmaakt van haar competenties in derivaten die nodig zijn voor het beheer van de balans van de bank. Gezien de nog lopende verkoop door AXA SA van AXA Life Europe, de belangrijkste klant van zijn bemiddelingsactiviteit, zal de bemiddelingsactiviteit mettertijd gedeeltelijk worden ingeperkt. Deze activiteit omvat ook de structurerende en secundaire marktactiviteit voor EMTN.

ASSET AND LIABILITY MANAGEMENT

Het ALM van AXA Bank Belgium is verantwoordelijk voor de monitoring en indekking van de risico's die ontstaan uit een onevenwicht tussen de activa en de passiva (ALM-risicoprofiel); de optimalisering van de financieringsmix van fondsen en de bescherming van de commerciële marge (onderhandeling over en toepassing van Fund Transfer Pricing of FTP).

Het ALM van AXA Bank Belgium beheert ook de beleggingsportefeuille. Deze obligatieportefeuille wordt gehouden om een minimaal niveau van vrije liquide activa middelen van hoge kwaliteit te garanderen en via OLO's een natuurlijke indekking van hypothecaire kredieten met variabele rente te leveren.

THESAURIE

De belangrijkste focus van de thesaurie is het beheer van de liquiditeit op korte termijn (van intraday tot 1 jaar).

Niet-financiële informatie

COMPLIANCE- EN GEDRAGSCODE VAN AXA

AXA Groep en AXA Bank Belgium verbinden zich tot een werking volgens de hoogste normen inzake eerlijkheid en billijkheid. Dit engagement is niet alleen bedoeld om de toepasselijke wetten en reglementen na te leven, maar ook om het vertrouwen van de klanten en zakenpartners te verdienen – en te behouden.

De compliance- en gedragscode, die op www.axabank.be wordt gepubliceerd, zet de principes achter de werking van de bank uiteen.

BESTRIJDING VAN WITWASPRAKTIJKEN EN FINANCIERING VAN TERRORISME

AXA Bank is zich goed bewust van de risico's van het witwassen van geld en de financiering van terroristische activiteiten. De bank hanteert daarom een beleid voor de aanvaarding van klanten en monitort de transacties volgens de toepasselijke wetgeving en het beleid van de groep.

De bank heeft een onafhankelijke functie ingevoerd die het compliancerisico van de bank identificeert, evalueert, er advies over geeft, monitort en rapporteert.

INSTITUTIONELE VERBINTENISSEN VAN DE AXA GROEP

Als bijlage (hoofdstuk 7 van het jaarverslag van AXA SA) bij dit verslag, stelt de AXA Groep haar institutionele verbintenissen voor, die stroken met haar strategie inzake duurzame ontwikkeling en de nadruk leggen op mensenrechten en milieu. Met zijn kernactiviteiten creëert AXA toegevoegde waarde en speelt het een belangrijke rol in de wereldwijde economische ontwikkeling.

AXA Harten Troef, het vrijwilligersprogramma van AXA, is geen alleenstaand initiatief, maar is diep geworteld in de kernfilosofie van AXA. Gebaseerd op het idee dat we allemaal verantwoordelijk zijn voor elkaar. Dat betekent dat we steun bieden aan mensen en thema's die ons na aan het hart liggen en dat we samenwerken voor een betere toekomst, onze kennis en ervaring delen en kwetsbare mensen helpen. Onze toegewijde teams zijn op dat vlak ons belangrijkste wapen! In 2019 heeft een op twee werknemers deelgenomen aan verschillende activiteiten, wat neerkomt op 5.237 uren vrijwilligerswerk.

TADA is een prachtig voorbeeld. AXA Belgium is al van bij het begin partner. De organisatie werkt rond sociale uitsluiting en biedt meer dan 1.000 kansarme kinderen uit Brussel de mogelijkheid om te leren van professionals zoals onze werknemers.

Voor het zesde jaar op rij zijn we nationaal partner van Levensloop, een initiatief van Stichting tegen Kanker, en nemen we deel in teams. De geldinzameling en solidariteit waarvan Levensloop afhangt, geeft duizenden kankerpatiënten hoop voor de toekomst.

Elk jaar komen maar liefst 1.400 strandwachten in actie aan de Noordzeekust om de veiligheid van de zwemmers te garanderen. Zij zijn echte ambassadeurs van risicopreventie! Dit gemeenschappelijke doel – met preventie als kerntaak – is het startpunt voor het partnerschap tussen AXA en IKWV.

Met de Special Olympics hebben we de handen in elkaar geslagen om te vechten tegen de sociale uitsluiting van meer dan 3.400 atleten. We ondersteunen GoodPlanet met als doel een duurzame samenleving op te bouwen en we zijn partner van de Fire Safety Truck, een interactief voertuig van Oscare om iedereen bewust te maken van brandveiligheid.

Al deze inspirerende projecten hebben één doel: iets teruggeven aan de samenleving, in welke vorm ook.

Economische Context

Economische en financiële context 2019

"De economische activiteit in België is trager gegroeid dan het Europese gemiddelde, voornamelijk vanwege een tragere exportgroei."

% 1,1

Wijziging Belgisch bbp [1]

€ 30 mld

in België verleende woonkredieten[3]

% 1,2

Belgische inflatie[2]

€ 385 mld

Deposito's van de Belgische huishoudens [2]

De economische en financiële context

In 2019 is de groei in de wereldwijde economische activiteit sterk gedaald naar 2,9 % ten opzichte van 3,7 % in 2018. In de ontwikkelde economieën had de verzwakking een brede basis, wat een impact had op grote economieën (de Verenigde Staten en in het bijzonder de eurozone) en kleinere Aziatische ontwikkelde economieën. De vertraging was ook uitgesproken in groeimarkten en ontwikkelingseconomieën zoals Brazilië, China, India en Rusland. Verwacht wordt dat de wereldwijde groei in 2020 zal stijgen tot 3,3% en in 2021 tot 3,4%, voornamelijk als gevolg van een verwachte verbetering van de economische resultaten van een aantal groeimarkten in Latijns-Amerika, het Midden-Oosten en Europese groei- en ontwikkelingsmarkten die onder macro-economische druk staan. Het groeiniveau blijft over de hele wereld ongelijk. In mature landen is de groei sterk gedaald naar 1,7% in 2019, ten opzichte van 2,3% in 2018. In groei- en ontwikkelingslanden werd in 2019 ook een sterke daling van de groei vastgesteld ten opzichte van 2018, met een niveau van 3,7%. Hoewel het groeipercentage een daling van 0,5 punten ten opzichte van 2018 liet optekenen, blijft China een groeimotor, met een groeipercentage van 6,1% in 2019.

VERENIGDE STATEN

Door de sterke toename van de handelsspanningen met China, wat leidde tot een aanzienlijke tariefverhoging, is de groei van het bbp in de Verenigde Staten gedaald ten opzichte van 2018, tot 2,3% in 2019. De groei zal in 2020 naar verwachting dalen tot 2,0% en in 2021 verder tot 1,7%.

De Federal Reserve heeft beslist om haar Fed Funds rate, de rentevoet die banken in rekening brengen om 's nachts Federal Reserve funds aan elkaar te lenen, met 0,25 punten te verlagen. De rentevoet is immers gedaald van 2,5% in december 2018 naar 2,25% in augustus 2019. In oktober 2019 bedroeg de rentevoet nog 1,75%. Om haar standpunt te verdedigen, verwees de Federal Reserve naar de afnemende investeringen en export, de wereldwijde economische vertraging en naar de lager dan beoogde 2% inflatie.

De S&P 500 is doorheen het jaar volatiel gestegen naar een recordhoogte in januari 2020.

EUROPA

De eurozone toont met 1,2% een lagere groei van het bbp, vergeleken met 1,9% in 2018. Deze daling is hoofdzakelijk te wijten aan een vertraging in de industriële productie als gevolg van een zwakkere externe vraag. Nochtans wijzen de prognoses op een omkering van deze dalende tendens met een stijging van het bbp-groeipercentage met 0,1 punt ten opzichte van 2019, tot 1,3% in 2020 en 1,4% in 2021. De groeicijfers werden voor vele landen naar beneden herzien, met name voor Duitsland waar de productieactiviteit eind 2019 blijft krimpen, en Spanje als gevolg van een sterker dan verwachte vertraging in de binnenlandse vraag en export. De prognose voor Italië voor 2020 wordt eveneens naar beneden herzien door de dalende privéconsumptie, en kleinere fiscale impuls en een zwakkere externe omgeving. Wat de prognose voor Frankrijk betreft, werd deze ook lichtjes naar beneden herzien, omwille van de zwakke externe vraag.

De Europese Centrale Bank (ECB) zal haar programma voor de aankoop van activa voortzetten, met een maandelijks tempo van 20 miljard euro, zo lang als nodig is om het accommoderende effect van haar beleidstarieven te versterken. In 2019 heeft de Europese Centrale Bank (ECB) de depositorente verder verlaagd van -0,4% naar -0,5%. De rentevoeten op de belangrijkste herfinancieringsverrichtingen en de rentevoeten op de marginale beleningsfaciliteit blijven onveranderd, respectievelijk op 0,00% en 0,25%.

In Europa heeft de Euro Stoxx 50 zijn neerwaartse tendens van 2018 op een volatiele manier omgekeerd, waardoor hij in januari 2020 zijn hoogste prijs sinds 2015 bereikte.

VERENIGD KONINKRIJK

In het Verenigd Koninkrijk wordt verwacht dat de groei in 2020 zal stabiliseren op 1,4% en in 2021 verder zal groeien naar 1,5%. Deze groeivooruitzichten zijn gebaseerd op de veronderstelling dat het vertrek van het Verenigd Koninkrijk uit de Europese Unie eind januari op een gestructureerde manier verloopt.

De basisrentevoet van de Bank of England is in 2019 onveranderd gebleven en is gelijk aan 0,75%.

JAPAN

In Japan wordt verwacht dat de groei zal dalen van 1% in 2019 naar 0,7% in 2020. In 2021 wordt verwacht dat de groei verder zal dalen naar 0,5% als gevolg van de verzwakking van de fiscale stimulans.

RUSLAND

In Rusland was de groei in 2019 aanzienlijk lager dan in 2018, met een niveau van 1,1%. Verwacht wordt echter dat de groei in 2020 opnieuw zal aantrekken, tot 1,9% dankzij een herstel van de activiteit.

INDIA

De groei in India is ten opzichte van 2018 met 2 punten gedaald, tot een niveau van 4,8% in 2019. Dat is te wijten aan een zeer zwakke binnenlandse vraag en een daling in de kredietgroei. De prognoses voor 2020 zien er echter veelbelovender uit. De groei in India zal naar verwachting stijgen naar 5,8% in 2020 en 6,5% in 2021 als gevolg van monetaire en fiscale stimulansen en matige olieprijzen.

BELGIUM

In 2019 en 2020 wordt de globale groei belemmerd door handelsconflicten en protectionistische maatregelen. Nochtans ligt de groei van de economische activiteit in België iets hoger dan het Europese gemiddelde, maar ligt hij nog steeds lager dan vorig jaar (groei van het Belgische bbp[1]: +1,1% vs. +1,4% in 2018), hoofdzakelijk als gevolg van de tragere exportgroei.

	2018	2019	2020 Prognose
Belgisch bbp *(Verandering)*	1,4	1,1	1,1

De inflatie[2] is in 2019 gedaald naar 1,2%, een scherpe daling ten opzichte van 2018 (2,3%).

De daling in de energieprijzen was in 2019 algemeen verspreid. De olieprijzen zouden een neerwaartse tendens hebben doorgemaakt, terwijl aardgas- en elektriciteitsprijzen eind 2018 ook onder hun niveau lagen.

De loonstijging is in 2019 met 2,4% gestegen. Verder is de stijging van de koopkracht het gevolg van verdere verlagingen in de personenbelasting (als onderdeel van de laatste fase van de taxshift) en door een hogere loonindexering in de privésector, samen met een vertraging in de inflatie. Vastgoedbeleggingen profiteren van de lagere rentevoeten met een groei van 3% in 2019 (en naar verwachting 1,5% in 2020).

Over de voorbije vier jaar is de binnenlandse werkgelegenheid gestegen met 226.000 werknemers. Deze stijging is niet alleen te danken aan de economische opleving; ze werd ook ondersteund door maatregelen die sinds 2015 werden genomen om de arbeidskosten te verlagen. De werkgelegenheid in de profitsector is in die periode per jaar gemiddeld met 1,4% gestegen. Het aantal werklozen (met inbegrip van de volledig vergoede werklozen die niet op zoek zijn naar werk) is in die periode gedaald met 141.000, terwijl het geharmoniseerde werkloosheidspercentage (definitie Eurostat) met 6% gedaald is naar 5,5%. Verwacht wordt dat de groei in de werkgelegenheid in de loop van dit jaar geleidelijk zal vertragen.

De OLO-rentevoeten (op 10 jaar) zijn in 2019 gedaald tot 0,5% (vs 0,7% in 2018). De interbankrente bleef in 2019 onder de 0%, schommelend tussen -0,31% en -0,44% (laagste niveau sinds 1989). Voor de banksector is deze context van lage rentevoeten moeilijk om te dragen en het is een uitdaging om de rentemarge stabiel te houden. Met name de gewaarborgde minimumrentevoet op spaarrekeningen maakt de passiefzijde duur.

De huidige economische situatie zorgt ervoor dat de Belgische consument pessimistischer is geworden, wat heeft geleid tot een lichte daling in de privéconsumptie. Als gevolg daarvan blijft de groei in privéconsumptie veel lager dan de groei van de koopkracht, wat leidt tot een stijging van de spaarrente, die 13,0% bedroeg (vs 11,9% in 2018).

Het jaarlijkse inflatiepercentage voor woningprijzen[4] bedroeg in Q3 2019 3,9%, ten opzichte van 2,6% in Q3 2018. De woningprijzenindex bedraagt in Q3 2019 115,28 punten (2015 = 100), ten opzichte van 110,99 punten in Q3 2018.

Belgische gezinnen[2] lieten in 2019 een recordbedrag aan deposito's optekenen van 385 miljard euro (370 miljard euro in 2018).

In Q3 2019 werd 30 miljard euro aan nieuwe woonkredieten toegekend [3] over de hele markt. Het bedrag is naar verhouding 30% hoger dan in dezelfde periode in 2018, voornamelijk door de aankondiging van de afschaffing van de woonbonus in Vlaanderen.

(1) Bron: Federaal Planbureau
(2) Bron: NBB (Inflatiepercentage is geharmoniseerde consumptieprijsindex (HICP))
(3) Bron: BVK
(4) Bron: Statbel

Resultaten 2019

"In 2019 bereikte de productie van nieuwe hypothecaire kredieten een recordhoogte."

€ 4,1 mld

Productie hypothecaire kredieten

€ 642 m

Productie professionele kredieten

€ 382 m

Nettogroei beleggingen

 # 384 k

Digitale actieve gebruikers

CUSTOMER JOURNEY KREDIETEN

Hypothecaire kredieten – In 2019 bereikte de productie van nieuwe kredieten het uitzonderlijke niveau van 4,1 miljard euro, sterk beïnvloed door de belastinghervorming in Vlaanderen ('woonbonus'). Het waargenomen marktaandeel in 2019 was vrij stabiel ten opzichte van 2018 en er werd een hoge productie bereikt zonder de kredietnormen te versoepelen. De totale Belgische productie steeg van 37 naar meer dan 46 miljard euro en we zijn erin geslaagd om ons marktaandeel van 9% te behouden. De portefeuille van de uitstaande hypothecaire kredieten bleef groeien, naar in totaal bijna 20 miljard euro, en is van uitstekende kwaliteit.

Professionele kredieten - De verbeterde commerciële activiteiten in het segment van zelfstandigen en micro-ondernemingen en de vernieuwing van het aanbod in professionele kredieten gingen in april 2015 van start. Sindsdien is de productie van professionele kredieten elk jaar met meer dan 10% gestegen. 2019 was een uitstekend jaar voor professionele kredieten met een stijging in de productie van 537 miljoen euro in 2018 naar 642 miljoen euro (20%). Die groei werd mogelijk gemaakt door enerzijds de gunstige economische omgeving maar anderzijds ook door de aanhoudende commerciële inspanningen van de laatste jaren in het B2B-segment. Dit jaar hebben we in het bijzonder geïnvesteerd in het vergroten van het bewustzijn op de markt van onze rol als bank voor professionals. We hebben meer dan 750 boekhouders uitgenodigd op seminaries die dit jaar twee keer over het hele land werden georganiseerd. Op die manier kunnen onze bankagenten samenwerken met boekhouders om de beste financiële oplossingen te vinden voor gezamenlijke klanten. We hebben verder geïnvesteerd in de expertise en de proactiviteit van ons agentennetwerk door middel van opleidingen, sales leads en specifieke technische ondersteuning en hebben aan 30 van onze meest ervaren agenten in het professionele segment het Business Banking-label toegekend. De uitstaande portefeuille is gestegen met 13%, van 1.657 miljoen euro naar 1.876 miljoen euro.

Consumentenkredieten – De lancering van een nieuwe omnichannel-aanpak in combinatie met een gepersonaliseerde tarifering en een actief campagnebeheer heeft geleid tot een totale stijging van de productie van 15%, tot 323 miljoen euro. Dit omvat een groeiend aandeel aan digitale aanvragen. Ons marktaandeel is geëvolueerd van 2,99% in 2018 naar 3,40% in 2019.

CUSTOMER JOURNEY INVEST

In 2019 bedroeg de totale net new money (NNM) in invest 382 miljoen euro, een daling met 14% ten opzichte van 2018. Dit is het nettogroeiresultaat voorvloeiend uit een netto groei in open fondsen van 452 miljoen euro en een netto-uitstroom en looptijden in EMTN en producten van derden van respectievelijk 35 miljoen euro en 35 miljoen euro.

Open fondsen - Het grootste deel van de NNM was afkomstig uit de verkoop van open fondsen, met een nettogroei van 452 miljoen euro in 2019, dat is echter een daling van 17% ten opzichte van 2018. Dat was het gevolg van een trager dan verwachte groei in het eerste kwartaal van 2019 als gevolg van de achteruitgang van het beleggersvertrouwen door een zeer volatiel vierde kwartaal 2018 op de financiële markten.

Een deel van deze vertraging werd in de tweede helft van het jaar gecompenseerd door de hoogste productie ooit voor AXA Bank, wat leidde tot een brutoproductie over het hele jaar van 610 mln en een uitstroom van 158 mln, wat neerkomt op een netto groei van 452 mln.

EMTN's - In 2019 werd één nieuwe EMTN uitgegeven, met een brutoproductie van 50 mln. Maar er zijn meer bestaande EMTN's vervallen dan dat er nieuwe instroom was, wat leidde tot een netto-uitstroom van 35 mln, ten opzichte van een netto- uitstroom van 52 mln in 2018.

Producten van derden - Producten van derden (voornamelijke individuele aandelen & euro-obligaties) worden al enkele jaren niet meer actief gepromoot. Er was een netto-uitstroom in deze producten van 35 mln, ten opzichte van 27 mln in 2018. Dat was vooral het gevolg van de netto-uitstroom in externe fondsen en de nettoverkoop van individuele aandelen.

CUSTOMER JOURNEY DAILY BANKING & DEPOSITS

Dagelijks bankieren - De meeste indicatoren wijzen op een aanhoudende groei.

Het aantal zichtrekeningen is met 16.500 toegenomen. Bij de particuliere rekeningen groeit de portefeuille vooral met de (gratis) Start2Bank-rekeningen (+22.000). De portefeuille van (inkomsten genererende) comfort2bank is met 7.000 gedaald.
Met 30,2 miljoen euro in 2019 kenden de inkomsten uit vergoedingen een kleine groei.

De AUM van lopende rekeningen zijn blijven groeien met net new money van 213 miljoen euro.

Het aantal geconnecteerde klanten is met 16.500 toegenomen. Een geconnecteerde klant is een particuliere klant die tegelijk een recurrent inkomen heeft op zijn/haar lopende rekening, een voldoende aantal transacties heeft en digitaal actief is (heeft in de voorbije 3 maanden home of mobile banking gebruikt). In 2019 lag de nadruk op de verhoging van het aantal digitaal actieve klanten, het creëren van extra functies in de mobiele app en homebanking wat leidt tot een grotere efficiëntie in de operationele teams en minder werklast in de agentschappen.

De kredietkaartportefeuille is met 5.500 kaarten gestegen, waarvan 1.400 High-end VisaPremiumPlus-kaarten.

Deposito's - AUM zijn in 2019 met 187 miljoen euro gestegen. Deze stijging bestond uit een toename van de spaarrekeningen (631 miljoen euro), maar een daling in depositocertificaten (8 miljoen euro) en termijndeposito's (436 miljoen euro). De daling in de termijndeposito's kan worden verklaard door de grote hoeveelheid aflopen en de lage rentevoeten die een impact hebben op de appetijt van klanten om hun aflopende termijndeposito's te herbeleggen in nieuwe termijndeposito's. Bijgevolg is een groot deel van die aflopen overgezet naar spaarrekeningen.

ASSET & LIABILITY MANAGEMENT

Het Asset and Liability Management (ALM) van AXA Bank Belgium is een essentieel onderdeel van het balansbeheer van de bank. Het hoofddoel ervan is het beheer van de blootstelling van AXA Bank Belgium aan risico's op het vlak van rentevoeten, liquiditeit en wisselkoersen. Deze risico's worden beheerd binnen het risicokader dat opgezet werd door de raad van bestuur van AXA Bank Belgium en binnen de wettelijke beperkingen

In 2019 werd speciale aandacht besteed aan de herziening van de niet-aflopende deposito- en vooruitbetalingsmodellen om ze verder te verbeteren en beter af te stemmen op de huidige omgeving van lage rentevoeten. We zijn de portefeuille van swaptions van dichtbij blijven opvolgen en we hebben de risico's opnieuw in evenwicht gebracht om de P&L-volatiliteit te verminderen.

Gezien de hoge volatiliteit van rentevoeten in 2019 en de convexiteit van de portefeuille hebben we het afdekkingsproces herzien met gebruik van de realtime-rentecurves op het moment van een eventuele herbalancering. Dit draagt bij tot een hogere kwaliteit van de afdekking en een vermindering van de margeafwijking.

De beleggingsportefeuille, die binnen strikte limieten beheerd wordt, bestaat uitsluitend uit kwalitatief hoogwaardige Europese overheidsschuld, en uit gewaarborgde supranationale obligaties en gedekte obligaties, zonder enig wisselkoersrisico. Om de hefboomratio van AXA Bank Belgium te verbeteren en gelet op de daling van de kredietspreads op de obligatiemarkt en om risico's te beperken, werd de portefeuille verminderd met 618 miljoen euro (boekwaarde) in 2019 en bedroeg ze eind 2019 1,697 miljard euro (boekwaarde).

THESAURIE EN BEMIDDELING

European Medium Term Notes zijn intern gestructureerd en worden op de markt afgedekt door de derivatenspecialisten van AXA Bank Belgium, die ook uitvoerings- en verwerkingsdiensten leveren, uitsluitend voor geselecteerde entiteiten van de AXA Groep (in het bijzonder AXA Life Europe). De geleverde diensten omvatten de uitvoering, de clearing, de waardering en de "European Market Infrastructure Regulation" (EMIR) rapporteringsvereisten. Naast de verplichte analyses van de volumebeperkingen van derivaten heeft AXA Bank Belgium haar operationele risico verminderd door de compressie van 4,9 miljard euro en een overdrachts-/afwikkeltransactie van 43,6 miljard euro als gevolg van de overeenkomst voor de aankoop van aandelen met betrekking tot AXA Life Europe ondertekend in 2018. Het volume nieuwe renteswaps (IRS) die in 2019 met AXA-ondernemingen werden verhandeld, bedroeg 11,3 miljard euro, de buitenbalansstock met betrekking tot de notionele derivaten van AXA Bank Belgium van de activiteit Thesaurie en Bemiddeling is in 2019 met 28,3 miljard euro gedaald naar 63,6 miljard euro (Nov2019), vergeleken met 91,9 miljard euro in 2018.

De centralisatie van bestaande derivaten naar een centraal clearingplatform en de systematische clearing van nieuwe

derivaten samen met het actieve beheer van de blootstelling aan het kredietrisico van de tegenpartijen hebben een daling van de blootstelling aan het krediet van tegenpartijen mogelijk gemaakt. De resterende blootstelling is systematisch ingedekt door onderpand in cash of in hoogwaardige obligaties. Als gevolg van de aard van de overeenkomst voor de aankoop van aandelen met betrekking tot AXA Life Europe en met Crelan zullen dergelijke bemiddelingsactiviteiten in 2020 naar verwachting verder worden beperkt.

Commentaar bij het geconsolideerde IFRS-resultaat 2019

RESULTATENREKENING

In miljoenen EUR	2018	2019
Financiële & exploitatiebaten en -lasten	320	306
Administratiekosten en afschrijvingen	235	233
Voorzieningen	25	3
Totale winst *(Uit voortgezette bedrijfsactiviteiten vóór aftrek van belastingen en minderheidsbelangen)*	60	70
Nettowinst	45	50

Financiële & exploitatiebaten en -lasten – De financiële en exploitatiebaten en -lasten zijn over het algemeen gedaald met 14 miljoen euro ten opzichte van 2018. Ondanks een moeilijke renteomgeving is AXA Bank Belgium erin geslaagd haar rentemarge te stabiliseren en haar inkomsten uit honoraria te verhogen (+8 miljoen euro). Die positieve impact wordt echter geneutraliseerd door het kapitaalverlies verbonden aan de verkoop van Italiaanse staatsobligaties in 2019 (-10,3 miljoen euro) en de kapitaalwinst verbonden aan de aandelen van Payconiq in 2018 (4,5 miljoen euro) die niet heeft plaatsgevonden.

Administratiekosten en afschrijvingen - De administratiekosten (-0,6 miljoen euro) en afschrijvingen (-1,0 miljoen euro) werden verder verlaagd. De daling van de administratiekosten heeft gedeeltelijk te maken met de gevolgen van het brugpensioenplan, maar is ook het gevolg van de aanhoudende structurele maatregelen voor kostenbeperking, als compensatie voor de verdere gerichte investeringen in onze kernactiviteiten.

Voorzieningen - De daling van de voorzieningen is vooral het resultaat van het niet opnieuw aanleggen van voorzieningen van het brugpensioenplan dat in 2018 werd geboekt (een plan voor vrijwillig vertrek aangekondigd in oktober 2018 voor mensen die uiterlijk 31.12.2020 60 jaar werden). Meer fundamenteel was 2019 opnieuw een jaar met een uitzonderlijk laag kredietverlies.

Totale winst uit voortgezette bedrijfsactiviteiten voor aftrek van belastingen en minderheidsbelangen – De totale winst of verlies uit voortgezette bedrijfsactiviteiten voor aftrek van belastingen en minderheidsbelangen bedraagt 70 miljoen euro, 10 miljoen meer dan in 2018. **Nettowinst** – De nettowinst bedraagt 50 miljoen euro, een stijging met 5 miljoen euro tegenover 2018.

BALANS EN BUITENBALANS

BALANS

In miljoenen EUR	2018	2019
Cashsaldi	404	1 049
Financiële activa	25 910	26 635
Gehouden voor handel	*774*	*744*
Fair value via OCI	*2 319*	*1 714*
Tegen afgeschreven kostprijs	*22 817*	*24 177*
Investeringen in dochterondernemingen, joint ventures en geassocieerde deelnemingen	0	12
Derivaten – Hedge accounting	18	8
Wijzigingen fair value	403	877
Andere activa	218	209
Totaal activa	**26 953**	**28 790**

Activa – 2019 was opnieuw een jaar van groei in de kredietportefeuille (+1,4 miljard euro) wat een verklaring is voor een groot deel van de balansgroei. De cashsaldi zijn ook gestegen in lijn met de sterke liquiditeit van de bank.

In miljoenen EUR	2018	2019
Financiële passiva	25 437	27 255
Gehouden voor handel	*353*	*445*
Fair value via OCI	*1 215*	*1 130*
Tegen afgeschreven kostprijs	*23 868*	*25 680*
Derivaten – Hedge accounting	69	58
Voorzieningen	234	240
Andere passiva	68	71
Eigen vermogen	1 145	1 166
Totaal passiva & eigen vermogen	**26 953**	**28 790**

Passiva - In 2019 bleven de klanten van AXA Bank hun deposito's toevertrouwen aan AXA Bank (+400 miljoen euro). Ook institutionele beleggers deden dat (1,2 miljard euro) via verschillende bankproducten, zodat de financiering met 1,8 miljard euro toenam.

Eigen vermogen – Het eigen vermogen is stabiel.

BUITENBALANS

In miljarden EUR	2018	2019
Bemiddelingsderivaten	88,37	63,13
ALM portefeuille hedges	9,35	9,06
Commerciële hedges	17,29	18,10
Thesauriederivaten	3,52	2,28
Totaal	118,53	92,57

De buitenbalansportefeuille is met 26 miljard euro gedaald naar 92,57 miljard euro (2019 tegenover 2018), voornamelijk dankzij de buitenbalans van de bemiddeling, die met 25 miljard euro is gedaald. Dit is het gevolg van de voortzetting van de bemiddelingsactiviteit (+17 miljard euro), die echter meer dan gecompenseerd wordt door een aanzienlijk deel van het derivatenboek, dat in het kader van de voorbereiding van de verkoop door de groep van AXA Life Europe (-42 miljard euro) naar een derde partij werd overgezet.

CONSOLIDATIEBEREIK

Op 31 december 2019 omvatte het consolidatiebereik van AXA Bank Belgium de volgende ondernemingen: AXA Bank Belgium nv, Royal Street nv, AXA Belgium Finance BV en AXA Bank Europe SCF.

Commentaar bij de statutaire rekeningen en de winstverdeling

De statutaire winst van 2019 bedraagt 52,6 miljoen euro. Geaccumuleerde winsten bedroegen eind 2018 50,0 miljoen euro. Bijgevolg bedraagt de gecumuleerde winst per 31 december 2019 102,7 miljoen euro.

De raad van bestuur stelt voor om het resultaat van 2019, na toewijzing aan de wettelijke reserves, over te dragen naar het volgende boekjaar.

Belangrijke gebeurtenissen na 2019

Covid-19

Sedert maart 2020 is AXA Bank Belgium, zoals alle andere economische spelers, in haar dagdagelijkse operationele manier van werken geïmpacteerd door de Covid-19 pandemie. Als onderdeel van haar risicobeheer nam de bank onmiddellijk de nodige maatregelen op het vlak van organisatie, processen, beheer en gezondheid om enerzijds de continuïteit van de bankactiviteiten te verzekeren maar vooral en in de eerste plaats om de gezondheid van haar medewerkers en haar klanten te garanderen. AXA Bank Belgium valt hierbij terug op de zogenaamde 'business continuity' procedures die periodiek worden getest en die dus de activiteiten van de bank garanderen onder uitzonderlijke crisissituaties zoals we die begin 2020 kennen: het niveau van digitalisatie en onze flexibele manier van werken (o.m. via de reeds geïmplementeerde mogelijkheden rond telewerk) hebben bijgedragen tot een adequate implementatie van deze procedures en zal zeker nog een belangrijke rol blijven spelen in de komende periode.

Gezien de situatie op einde 2019 (weinig bekende gevallen, géén bewijs van overdracht van mens op mens op dat ogenblik) was er géén impact op onze inschattingen of veronderstellingen die we hebben toegepast bij het bepalen van onze resultaten zoals o.a. op het vlak van onze verwachte kredietverliezen of onze marktwaarderingen.

Wat betreft de toekomstige verwachtingen is het momenteel nog moeilijk om de impact voor de volgende weken of maanden te voorspellen of te kwantificeren. Ondanks een mogelijk belangrijke impact op de lokale en wereldeconomie, is het moeilijk om een evaluatie te maken van hoe diep en hoe lang deze crisis ons zal raken, gezien ook de nationale autoriteiten, overal ter wereld, voortdurend maatregelen aan het bijwerken of uitvaardigen zijn om de overdracht en de gevolgen van Covid-19 te beperken. Binnen AXA Bank Belgium wordt deze situatie van nabij opgevolgd binnen de gebruikelijke bestuursorganen en comités van de bank evenals via een hiervoor speciaal opgezette crisis management structuur. Dergelijke opvolging bevat onder meer de opvolging van hoe zowel onze klanten als de markten zich gedragen onder deze omstandigheden evenals de opvolging van economische parameters zoals het BNP (bruto nationaal product), de tewerkstellingsgraad, etc.. Dit zal ons in staat stellen om de nodige maatregelen te treffen om niet alleen de activiteiten van de bank te ondersteunen maar evenzeer deze van onze klanten.

AXA Bank Belgium heeft ook kennis genomen van de recente communicaties vanuit de ECB en andere gelijkaardige instanties omtrent de versoepeling van sommige solvabiliteit en liquiditeitsregels. We zullen daarom ook dergelijke initiatieven, zowel van de toezichthouders en/of van overheidsinstanties, nauwlettend opvolgen en overeenkomstig handelen met betrekking tot de ondersteuning van onze kredietklanten die tijdelijke liquiditeitsproblemen zouden ervaren ten gevolge van deze crisis.

Op deze moment kan AXA Bank besluiten dat de huidige kapitaal- en liquiditeitspositie onder controle zijn.

Verkoop van AXA Bank Belgium

Op 25 oktober 2019 hebben AXA Groep en Crelan Groep een akkoord aangekondigd over de verkoop van AXA Bank Belgium aan Crelan Groep, als onderdeel van een strategisch partnerschap op lange termijn.

Tussen de ondertekening van het akkoord (signing) en de officiële overdracht (closing) zullen verschillende maanden zitten. De closing wordt verwacht in de tweede jaarhelft van 2020, nadat het akkoord is goedgekeurd door de toezichthouders. Dan treden de modaliteiten van het akkoord in voege en kan de overdracht starten.

Gedurende deze periode opereren beide banken nog als onafhankelijke entiteiten en er is bijgevolg dan ook momenteel géén impact op de cijfers van AXA Bank Belgium.

Crelan hoopt de transformatie naar een nieuwe, gezamenlijke bank te realiseren binnen een termijn van 2,5 jaar.

Brexit (vertrek van het Verenigd Koninkrijk uit de Europese Economische Unie)

In het kader van de verwachte Brexit is AXA Bank Belgium momenteel een groot deel van zijn ISDA/CSA overeenkomsten aan het herbekijken om eventueel over te dragen naar entiteiten binnen andere landen van de Europese Unie.

Liquiditeit en solvabiliteit

De liquiditeit van AXA Bank Belgium bleef gedurende het hele jaar 2019 op een comfortabel niveau. Op 31 december 2019 bedroeg de liquidity coverage ratio (LCR) 198% (228% in 2018) en de net stable funding ratio (NSFR) 133% (141% in 2018). Deze positie is hoofdzakelijk gebaseerd op een combinatie van financieringsbronnen zoals deposito's van retail klanten en gedekte obligaties voor de institutionele markt. In dat opzicht bracht AXA Bank Belgium in 2019 een gedekte obligatie van 500m euro op de markt, met een lange looptijd (7 jaar). Bovendien geniet AXA ook het TLTRO-programma van de ECB voor een totaalbedrag van 691 miljoen euro.

De CET1-ratio van AXA Bank Belgium bedraagt in december 2019 16,4% (15,1% in 2018). De evolutie van de ratio wordt voornamelijk verklaard door de opname van het netto-inkomen van 2019, terwijl er over het jaar geen dividend werd uitbetaald. De risico-gewogen activa namen toe in de retailactiviteit van ABB, wat wordt verklaard door de recordproductie van kredieten in 2019. Tegelijkertijd heeft ABB haar blootstelling aan AXA Life Europe (bemiddelingsactiviteit) verlaagd aangezien deze entiteit onderworpen is aan een verkoopovereenkomst van AXA SA.

De hefboomratio daalde in 2018 van 4,2% naar 4%. De hefboomblootstelling van AXA Bank Belgium houdt rekening met de hoger vermelde jaarlijkse recordproductie van hypothecaire kredieten en een hoog niveau van liquide activa.

Belangrijkste risico's en onzekerheden

De macro-economische omgeving, en in het bijzonder het niveau en de vorm van EUR-rentecurve, de Belgische woningmarkt of de toestand van de Belgische economie (bbp, werkloosheidscijfer, woningmarkt, enz.) hebben een invloed op de rentabiliteit van de bank, die is toegespitst op de Belgische retailmarkt: d.w.z. de omzetting van Belgische deposito's in leningen aan de Belgische economie, meestal hypothecaire kredieten en, in mindere mate, professionele kredieten en consumentenkredieten. Het businessmodel van AXA Bank Belgium impliceert ook een zeker concentratierisico op Belgische hypothecaire kredieten en dus op de Belgische woningmarkt.

De evolutie van het **banklandschap** in België is een materiële risicofactor. De gedragingen of de verwachtingen van de klanten in hun interacties met hun bankpartner veranderen. Hoewel dat meer een feit dan een risico is, blijft de mate waarin de verandering zich zal concretiseren of de snelheid ervan onzeker. Het toenemende gebruik van technologieën en de digitalisering van het bankieren impliceren ook een specifieke aandacht voor **informatieveiligheid, cyberrisico en e-fraude.** Bovendien worden banken ook geconfronteerd met het **ESG (Milieu-, Sociale en Bestuurlijke) risico,** onder meer door de negatieve gevolgen van de klimaatverandering.

De **regelgevings- en belastingomgeving** hebben een significante impact op de activiteiten van AXA Bank Belgium. Veranderingen van de regulering of de belastingstelsels kunnen een grote impact hebben, zeker gezien het eenvoudige businessmodel van AXA Bank Belgium, met zijn concentratie op een beperkt aantal activiteiten. Ter illustratie: de volgende regelgevingsmaatregelen hebben in het bijzonder retailbanken getroffen die deposito's omzetten in hypothecaire kredieten. (a) de wettelijke ondergrens van 11 basispunten op Belgische spaarrekeningen (ondanks de negatieve rentevoetomgeving op het kortlopende deel van de rentecurve), (b) de prudentiële maatregel van de NBB om de kapitaalvereisten voor hypothecaire kredieten te verhogen of (c) de beslissing van de Vlaamse regering om het belastingvoordeel voor hypothecaire kredieten ('Woonbonus') af te schaffen, hebben een mogelijke impact op de woningprijzen en de vraag naar hypothecaire kredieten. Andere voorbeelden van evoluerende reguleringen of standaarden zijn de MREL-vereisten (Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities), Bazel III finalisatie, IFRS9 (International Financial Reporting Standards), EMIR (European Market Infrastructure Regulation), MiFID II (Markets in Financial Instruments Directive), AMLD IV en V (Anti-Money Laundering Directive), AVG (Algemene Verordening Gegevensbescherming).

AXA Bank Belgium hecht zeer veel belang aan de implementatie van een nultolerantiebenadering ten aanzien van **wangedrag en compliancerisico's**. Daartoe legt AXA Bank Belgium een multidisciplinair programma ten uitvoer, met een combinatie van opleidingen, certificeringen, controles, incentives of sancties.

In oktober 2019 hebben AXA en Crelan een intentiecontract tot aankoop/verkoop ondertekend. Onder voorbehoud van goedkeuring door de toezichthouder zal AXA Bank Belgium worden overgenomen door Crelan Co. Het sluiten van de overeenkomst wordt verwacht in 2Q20. Het is duidelijk dat deze waarschijnlijke overname extra onzekerheden en uitvoeringsrisico met zich meebrengt, die zorgvuldig zullen worden gemonitord en waar nodig/mogelijk zullen worden gematigd.

Algemeen beschouwd, controleert en beheert AXA Bank Belgium risico's binnen het door de raad van bestuur vastgestelde risicobereidheidskader en in overeenstemming met het voorgeschreven risicobeheer. Meer informatie is beschikbaar in hoofdstuk 4 van het jaarverslag.

Bestuursorganen en corporate governance

SAMENSTELLING VAN DE BESTUURSORGANEN

Raad van bestuur	Directiecomité	Auditcomité	Risicocomité	Benoemingscomité	Remuneratiecomité
Jef Van In, voorzitter				Voorzitter	Voorzitter
Peter Devlies	Voorzitter				
Philippe Rucheton (onafhankelijk bestuurder)		✓	Voorzitter		
Michael Jonker (onafhankelijk bestuurder)			✓		✓
Patrick Keusters (onafhankelijk bestuurder)		Voorzitter		✓	
Patrick Lemoine		✓	✓		
Marie-Cécile Plessix					
Benoît Claveranne				✓	✓
Emmanuel Vercoustre	Vicevoorzitter				
Peter Philippaerts	✓				
Jeroen Ghysel	✓				
Frank Goossens	✓				
Pieter Desmedt (vanaf 28 februari 2019)	✓				

Commissarissen: PwC Bedrijfsrevisoren cvba / PwC Réviseurs d'Entreprises scrl, vertegenwoordigd door Gregory Joos (erkend revisor)

AXA heeft de ambitie om wereldwijd de meest diverse onderneming binnen de financiële sector te worden. Daarom zijn we tegen iedere vorm van discriminatie.

WIJZIGINGEN IN 2019 EN VANAF 1 JANUARI 2020

RAAD VAN BESTUUR:

- benoeming van Pieter Desmedt, effectief op 28 februari 2019

DIRECTIECOMITÉ:

- benoeming van Pieter Desmedt, effectief op 28 februari 2019

AUDITCOMITÉ:

- nihil

RISICOCOMITÉ:

- nihil

BENOEMINGSCOMITÉ:

- nihil

REMUNERATIECOMITÉ:

- nihil

BEVOEGDHEID VAN HET DIRECTIECOMITÉ

Het directiecomité wordt opgericht bij besluit van de raad van bestuur en beheert AXA Bank Belgium en al haar filialen en dochterondernemingen.

Het directiecomité is een collegiaal besluitvormingsorgaan. De rol van het directiecomité bestaat erin een bedrijfsstrategie aan de raad van bestuur voor te stellen en die toe te passen. Het directiecomité is verantwoordelijk voor het beheer van de activiteiten van de bank. Het directiecomité voert het management uit binnen het kader van het algemene beleid dat door de raad van bestuur wordt bepaald. Het directiecomité handelt onder toezicht van de raad van bestuur, dat als enige bevoegd blijft om de strategie te bepalen en alle aangelegenheden te beheren die bij wet onder haar exclusieve bevoegdheid vallen.

Leden van het directiecomité (met stemrecht):

- CEO (voorzitter): Peter Devlies
- Deputy CEO/CFO (vicevoorzitter): Emmanuel Vercoustre
- CRO: Pieter Desmedt (vanaf 28/2/2019)
- Head of Customer Journey Invest: Peter Philippaerts
- Head of Customer Journey Daily Banking & Savings: Jeroen Ghysel
- Head of Customer Journey Credits: Frank Goossens
- Vaste genodigden: Bedrijfssecretaris van het directiecomité (secretaris)
- Genodigden: afhankelijk van de agenda

LEDEN VAN HET DIRECTIECOMITÉ

PETER DEVLIES - Peter Devlies startte op 19 december 2016 als Chief Executive Officer bij AXA Bank Belgium. Hij behaalde een master in Business Administration aan de universiteit van Chicago en een master Handelsingenieur aan de KU Leuven. Daarvoor bekleedde Peter verschillende functies bij McKinsey en Dexia Bank Belgium voor hij in 2010 in het uitvoerend comité van Bank Van Breda zetelde, een Belgische bank voor ondernemers en vrije beroepen.

EMMANUEL VERCOUSTRE - Emmanuel Vercoustre startte in december 2011 bij AXA Bank Belgium als Head of Financial Services en werd bovenop zijn taken Deputy CEO in oktober 2012. Emmanuel behaalde een MBA aan het Insead en is ook afgestudeerd aan de Ecole Supérieure de Commerce de Paris met een major in Finance. He begon in 1999 bij de AXA Groep als Head of Financing, Treasury and Participations, waarna hij de afdeling Corporate Finance en Treasury van de AXA Groep (Direction Centrale des Finances du Groupe) ging leiden en in 2007 Head of Finance, Control and Strategy werd van AXA Investment Managers. Voor Emmanuel bij AXA begon, heeft hij 17 jaar ervaring opgedaan bij het Crédit Commercial de France in Londen en Parijs met een sterke focus op, ten eerste, de opbouw en ontwikkeling van een Finance Trade departement en daarna ALM-, kredieten-, productprijszetting- en tradingactiviteiten. Emmanuel is ook directeur bij ISDA (International Swaps and Derivatives Association).

PETER PHILIPPAERTS - Op 1 december 2018 werd Peter Philippaerts benoemd tot Head of Customer Journey Invest en lid van het directiecomité van AXA Bank Belgium. Peter Philippaerts behaalde een master in de economie (KU Leuven). Na een aantal posities te hebben bekleed bij distributie bij Dexia Bank, werd hij general director distribution bij Dexia Bank, later Belfius Bank, tussen 2006 en 2012. Van 2012 tot 2013 was hij general director of operations bij Belfius Bank, vooraleer hij als Operations Director bij Ordina Belgium in dienst trad. In 2015 werd hij benoemd tot Chief Operating Officer van het UVC Brugmann.

FRANK GOOSSENS - Frank Goossens werd op 1 februari 2018 benoemd tot Chief Credit Officer. Frank behaalde een masterdiploma in de rechten aan de Katholieke Universiteit Leuven (KUL) en een bachelor in Business Administration aan dezelfde universiteit. Frank startte zijn professionele carrière in de verzekeringssector bij De Vaderlandsche en Boreas Leven. Vervolgens bekleedde hij verschillende functies bij retailbank Centea waar hij in 1999 werd benoemd tot Senior Manager van de afdeling kredieten voor ondernemingen, vrije beroepen en zelfstandige ondernemers. Vervolgens werd hij Senior Manager van de afdeling Klanten, Betaalverkeer en Sparen. Tussen 2003 en 2005 was hij Senior Manager van de afdeling Inspectie. Tussen 2005 en 2011 was hij Senior Manager Kredieten. In 2012 startte hij bij AXA Bank als verantwoordelijke voor de afdeling Operations Credits (acquisitie, beheer, collections), voor het kredietbeleid en de controle van kredieten.

JEROEN GHYSEL - werd op 1 januari 2014 benoemd tot Chief Information Officer en meer recent (1 februari 2018) tot Head of Customer Journey Daily Banking & Deposits. Na zijn studies als Commercial Engineer in Management Informatics (Leuven) begon Jeroen Ghysel zijn carrière als Business Process Management Consultant en vervolgens als Senior Consultant en Business Architect in verschillende IT-adviesbureaus. Van 2006 tot 2009 bekleedde Jeroen de functie van Program Manager bij Fortis, waar hij actief was voor de Fortis Groep, ABN AMRO en Fortis Bank. Hij begon in 2009 bij AXA als Head of Business Transformation Services en werd vervolgens Head of Business Service Line Bank & Retail Life. Sinds 2012 is hij verantwoordelijk voor Business Transformation Planning en IT Service Development voor AXA Bank Belgium.

PIETER DESMEDT - werd op 28 februari 2019 benoemd tot Chief Risk Officer nadat hij drie jaar bij AXA Bank had gewerkt als Retail Credit Risk Manager. Pieter behaalde aan de KU Leuven zijn diploma in de wiskunde waar hij ook zijn doctoraat deed. Hij deed jarenlang ervaring op bij KBC waar hij ook zijn carrière in de financiële sector startte als Process advisor voor levensverzekeringen. Later werd hij verantwoordelijk voor risicoteams bij de KBC Groep in verschillende functies. Vervolgens werd hij in 2012 benoemd tot Credit Risk Manager bij KBC Consumer Finance Belgium waar hij verantwoordelijk was voor het kredietrisico.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET AUDITCOMITÉ EN HET RISICOCOMITÉ

Het auditcomité van AXA Bank Belgium bestaat uit Patrick Keusters, die voorzitter is, Philippe Rucheton en Patrick Lemoine. Het bestaat uit een meerderheid van onafhankelijke personen, zodat het voldoet aan de eisen van artikel 27, paragraaf 1 van de wet van 25 april 2014 op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen.

De leden van het comité zijn collectief bevoegd voor het bankwezen, de boekhouding en de audit en tenminste één lid is bevoegd voor boekhouding en/of audit.

Het risicocomité werd opgericht op 1 januari 2015 en bestaat uit Philippe Rucheton (voorzitter), Michael Jonker en Patrick Lemoine, die alle drie onafhankelijke bestuurders zijn. De leden hebben de hoedanigheid van niet-uitvoerende bestuurders.

Elk lid beschikt over de nodige kennis, competenties en ervaring om de strategie en het tolerantieniveau ten opzichte van het risico van de bank te begrijpen en zich eigen te maken. Zij worden opgeroepen om over deze onderwerpen advies te geven aan de leden van de raad van bestuur en om hen bij te staan in hun supervisierol bij het uitvoeren van de strategie door het directiecomité.

Philippe Rucheton, Patrick Keusters en Michael Jonker voldoen alle drie aan elk van de onafhankelijkheidscriteria bepaald in artikel 526 ter van het wetboek van vennootschappen.

Qua bevoegdheden werd Philippe Rucheton op 24 april 2014 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank Belgium. Hij behaalde een diploma aan de *École Polytechnique*, aan het *Institut Supérieur des Affaires* en aan de Sorbonne. Hij was bestuurder en financieel directeur van Dexia van december 2008 tot maart 2014. Daarvoor was hij werkzaam bij de Société Générale als CFO van Newedge Group, een makelaarsbedrijf; als vicevoorzitter van haar Tsjechische bankdochteronderneming tussen 1995 en 2002, als directeur ALM. Hij begon zijn loopbaan bij de Louis-Dreyfus Bank en bij de BRED en hij was gedurende 20 jaar bestuurder van Bernard Controls, een industriële onderneming. Philippe Rucheton heeft dus een ruime ervaring in bank- en beleggingsactiviteiten, in algemeen beheer en in financieel en controlebeheer, zowel in België als in het buitenland.

Patrick Keusters is benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank Belgium sinds 1 januari 2016. Hij is licentiaat in de rechten en heeft een master in management van de Vlerick School. Hij begon zijn loopbaan in 1985 bij Citibank en hij specialiseerde zich daar in Corporate Banking. In 1992 startte hij bij Bank Degroof en werd daar in 2000 bestuurder en lid van het uitvoerend comité. In 2002 nam hij de taken op van gedelegeerd bestuurder, eerst bij Bank Degroof Luxembourg en vervolgens van 2004-2015 bij Bank Degroof Belgium. Hij was daar verantwoordelijk voor Operations, Boekhouding, Compliance, Kredieten, Juridische en Fiscale zaken en Faciliteiten. Hij was ook voorzitter van de sectie 'nichebanken' van Febelfin.

Michael Jonker werd op 29 januari 2018 benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank Belgium. Michael Eduard Jonker behaalde MBA in Finance aan de University of Oregon. Hij begon zijn carrière in 1978 bij ABN Bank, ging daarna naar de Bank of America, om daarna de overstap te maken naar Paribas Nederland als Senior Account Manager. Bij ING heeft hij ervaring opgedaan binnen de kredietafdelingen. Hij vervulde er de functie van Global Head of Credit Risk Management. Van 2002 tot 2016 bekleedde hij de functie van Chief Risk Officer en zetelde hij in het uitvoerend comité van ING Belgium. Hij heeft ook ervaring opgedaan als voorzitter van de raad van commissarissen van ING Lease Belgium en als lid van de raad van bestuur van Record Bank.

Patrick Lemoine is benoemd tot onafhankelijk bestuurder van AXA Bank Belgium sinds 1 januari 2010. Hij is mijningenieur (EMSE), heeft het diploma van Etudes Comptables Supérieures, een MBA van INSEAD en hij is actuaris. Hij begon zijn loopbaan in 1981 bij Credit Lyonnais en heeft sindsdien een ruime ervaring verworven als technisch directeur in schadeverzekeringen en als financieel directeur in de verzekeringssector in Frankrijk en in Canada. Hij is onlangs benoemd tot Head of P&C operations bij de AXA Groep.

Op grond van bovenvermelde feiten kan de raad van bestuur de individuele en collectieve competentie van de leden van het auditcomité en van het risicocomité aantonen.

BEVOEGDHEID EN ONAFHANKELIJKHEID VAN HET BENOEMINGSCOMITÉ EN HET REMUNERATIECOMITÉ

Het benoemingscommité bestaat uit Jef Van In, Benoît Claveranne en Patrick Keusters.

Het remuneratiecomité bestaat uit Jef Van In, Michael Jonker en Benoît Claveranne. Het remuneratiecomité heeft in 2019 drie keer plaatsgevonden.

De twee comités worden voorgezeten door Jef Van In en bestaan uitsluitend uit niet-uitvoerende bestuurders. Elk comité heeft een onafhankelijk lid dat voldoet aan elk van de onafhankelijkheidscriteria bepaald in artikel 526 ter van het wetboek van vennootschappen.

De bevoegdheden van de onafhankelijke bestuurders, Michael Jonker en Patrick Keusters, vindt u hierboven bij de bevoegdheden voor het auditcomité en het risicocomité.

De voorzitter van de comités, Jef Van In, is handelsingenieur (K.U.L.) en heeft een Executive MBA van de Flanders Business School. Na een nationale en internationale carrière bij ING Bank werd hij in 2011 CEO van AXA Bank Belgium. In 2012 werd hij bovendien verantwoordelijk voor de tak levensverzekeringen van AXA in Centraal- en Oost-Europa. In juli 2016 werd Jef Van In CEO van AXA Belgium en begin 2017 werd hij voorzitter van de raad van bestuur van AXA Bank Belgium. Op 29 maart 2019 werd Jef Van In bevestigd als lid en voorzitter van het benoemingscomité en het remuneratiecomité.

Benoît Claveranne is afgestudeerd aan het Institut d'Etudes Politiques de Paris. Hij behaalde een master in de economie aan de Universiteit van Parijs. Voor hij in 2009 bij AXA startte als Director of European and Institutional Affairs van de Groep, werkte hij ook als bestuurder bij het Internationaal Monetair Fonds, de Wereldbank en het ministerie van Financiën. Van 2011 tot 2013 was hij General Director bij AXA Prévoyance & Patrimoine, een netwerk van exclusieve agenten van AXA France. Van 2014 tot 2016 was Benoît Claveranne Directeur-Generaal van Life, Savings and Pensions Business voor de regio Azië. In juli 2016 werd hij de Transformation Director van de Groep en lid van het directiecomité van de AXA Groep. Sinds 1 december 2017 is hij Chief Executive Officer International and New Markets.

De raad van bestuur kan bijgevolg rechtvaardigen dat het benoemingscomité en het remuneratiecomité zodanig samengesteld zijn dat zij een relevant en onafhankelijk oordeel kunnen vormen over zowel het benoemings- en remuneratiebeleid en -praktijken, als over de werking van de bestuurders- en leidinggevende organen van AXA Bank Belgium.

Remuneratiebeleid

REMUNERATIE VAN DE LEDEN VAN DE RAAD VAN BESTUUR

Alle leden van de raad van bestuur worden beschouwd als "Identified Staff" (Categorie 1). Bijgevolg zijn de principes die hieronder in punt 2 uiteengezet worden volledig op hen van toepassing.

NIET-UITVOERENDE BESTUURDERS

Bij de remuneratie van de onafhankelijke, niet-uitvoerende bestuurders van AXA Bank Belgium wordt rekening gehouden met hun bijdrage tot de werkzaamheden van de raad van bestuur en van de binnen de raad van bestuur opgerichte comités. Ze is conform de marktnormen.

De betrokken bestuurders worden vergoed in de vorm van emolumenten die vastgelegd worden door de raad van bestuur voor de uitoefening zowel van hun mandaten in de raad van bestuur als van hun mandaten in de comités die binnen de raad van bestuur zijn opgericht.

Voor de niet-onafhankelijke niet-uitvoerende bestuurders die deel uitmaken van een entiteit van de AXA Groep geeft hun mandaat binnen de raad van bestuur van AXA Bank Belgium geen recht op een extra vergoeding.

De niet-uitvoerende bestuurders ontvangen geen variabele vergoeding.

UITVOERENDE BESTUURDERS

Het remuneratiebeleid dat door AXA Bank Belgium toegepast wordt, is gebaseerd op het remuneratiebeleid van de AXA Groep en is in overeenstemming met de wet op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen van 25 april 2014, de zogenaamde bankwet. Het hoofddoel bestaat erin de principes en de structuur van de remuneraties van AXA Bank Belgium in overeenstemming te brengen met een gezond en efficiënt beheer van de maatschappij (en dus ook risicobeheersing).

Om de conformiteit van het remuneratiebeleid te garanderen, wordt het beleid regelmatig herzien door het remuneratie- en bestuurscomité van de Groep en door het remuneratiecomité van de betrokken raad van bestuur.

Met het remuneratiebeleid van de bestuurders moet het mogelijk zijn om:

- talent aan te trekken, te ontwikkelen, te behouden en te motiveren,
- de beste prestaties aan te moedigen en te belonen,
  - zowel op individueel als collectief vlak, en
  - op korte, middellange en lange termijn
- het remuneratieniveau in overeenstemming te brengen met de resultaten van de maatschappij,
- een gepast en efficiënt risicobeheer te garanderen.
- De remuneratiegids steunt op drie grondbeginselen:
- de competitiviteit en marktconsistentie van de remuneraties,
- de coherentie en interne billijkheid, gebaseerd op de individuele en collectieve prestaties, zodat de eerlijke en evenwichtige remuneratie de individuele kwantitatieve en kwalitatieve verwezenlijkingen en impact van de werknemer weerspiegelt; en
- de resultaten en de financiële capaciteit van de maatschappij.

REMUNERATIE VAN DE "IDENTIFIED STAFF"

“IDENTIFIED STAFF”

Rekening houdend met artikel 67 van de wet van 25 april 2014 op het statuut van en het toezicht op kredietinstellingen en de uitvoeringsbesluiten en de gedelegeerde verordening, en aan de hand van bijkomende criteria, heeft de raad van bestuur van AXA Bank Belgium de perimeter van de 'Identified Staff' als volgt vastgelegd:

- **Categorie 1**: De leden van de raad van bestuur;
- **Categorie 2:** De leden van het hogere management;
- **Categorie 3**: De personeelsleden met een functie die inhoudt dat er risico's moeten worden genomen in overeenstemming met de gedelegeerde verordening en andere verordeningen;
- **Categorie 4**: De controlefuncties die verantwoordelijk zijn voor de operationele onafhankelijke controlefuncties;
- **Categorie 5**: De personeelsleden die bepaald worden in overeenstemming met de gedelegeerde verordening waarvan de volledige remuneratie hen op hetzelfde remuneratieniveau plaatst als het hogere management of de personen die een functie bekleden waarbij ze risico's moeten nemen.

STRUCTUUR VAN DE REMUNERATIE VAN DE IDENTIFIED STAFF

Het remuneratiebeleid is zo georganiseerd dat het volledige remuneratiepakket evenwichtig verdeeld wordt tussen de vaste component en de variabele component.

De samenstelling van het volledige pakket heeft tot doel om het nemen van overmatige risico's te ontraden. De vaste component van het volledige remuneratiepakket is groot genoeg om de personeelsleden te belonen voor hun werk, anciënniteit, expertise en professionele ervaring en om een volledig flexibel variabel remuneratiebeleid te garanderen en met name de mogelijkheid om geen variabele remuneratie te betalen.

Vaste remuneratie

Bepaling van de vaste remuneratie

De basisvergoeding van de Identified Staff wordt bepaald op basis van de organisatorische verantwoordelijkheden zoals die gedefinieerd zijn in de functiebeschrijving en de positionering ten opzichte van de externe benchmark.

Bepaalde categorieën van de Identified Staff krijgen een wederkerende functiepremie. Deze wordt op transparante, niet-discriminerende wijze toegekend, op basis van objectieve parameters en zijn niet geassocieerd met of onderworpen aan prestatiecriteria. Bij een verandering van functie naar een functie die niet beschouwd wordt als Identitied Staff heeft de persoon misschien niet langer recht op de functiepremie.

De vaste remuneratie kan ook voordelen in natura bevatten.

Evolutie van de vaste remuneratie

Beslissingen betreffende de verandering van de vaste remuneratie van de Identified Staff zijn gebaseerd op de prestatie (duurzame uitvoering van de functie) en de positionering ten opzichte van externe benchmark.

Individuele toeslagen worden toegekend op basis van de volgende principes:

- gelijke behandeling;
- strikte regels op het vlak van delegeren; en
- een systematische dubbele controle door het lijnmanagement en het departement HR.

Elk prestatiejaar bepaalt AXA Bank Belgium het budget dat beschikbaar is voor de evolutie van de vaste remuneratie van

de Identified Staff.

De resultaten van het voorbije prestatiejaar van AXA Bank Belgium (in vergelijking met de bepaalde doelstellingen) zijn een beslissende factor in het bepalen van het budget voor de evolutie van de vaste remuneratie.

Indien de resultaten van AXA Bank Belgium van het voorbije prestatiejaar negatief of beduidend lager zijn dan de vastgelegde doelstellingen of omwille van wettelijke beperkingen, kan AXA Bank Belgium beslissen om het budget te beperken tot het toekennen van de stijgingen die verschuldigd zijn op basis van wettelijke en/of contractuele bepalingen.

Variabele remuneratie

Bepaling van de variabele remuneratie

De variabele remuneratie wordt bepaald binnen de grenzen van het beschikbare budget en op basis van de plaatselijke en/of professionele marktpraktijken, de winsten die gerealiseerd worden door de activiteit en het bereiken van kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen op individueel niveau en op het niveau van de bank en de business line, en de bijdrage aan het risicobeheer en de naleving van de complianceregels.

Bepaling van het bonusbudget

Elk jaar bepaalt AXA Bank Belgium het totale beschikbare budget.

De bonuspool wordt bepaald op basis van een beslissingsproces dat gebaseerd is op de bedrijfsresultaten en op de risicoresultaten. Controles en balansen zijn in dat opzicht cruciaal.

De budgetenveloppes voor de variabele remuneratie worden bepaald op basis van:

- de resultaten die gerealiseerd worden door de activiteit (jaarlijkse bonuspool);
- de markt en de verwezenlijkingen, onder andere met betrekking tot het risico;
- de financiële situatie van AXA Bank Belgium, inclusief de kapitaalbasis en de vereisten en de liquiditeit;
- de gerealiseerde winsten; en
- de winstverwachting en de verwachting op lange termijn.

Elk jaar worden de bonuspools bepaald in de loop van het budgetproces van AXA Bank Belgium in overleg met het financiële departement en het algemene management onder controle van en met toestemming van de raad van bestuur na advies van het remuneratiecomité. Hierbij zal rekening worden gehouden met de directe input van het risicobeheer betreffende het kostenrisico (prestatie aangepast aan het risico) of evenwaardige risicomaatregelen, afhankelijk van het doel van het budget.

Enkel de resultaten van instellingen binnen de AXA Groep waarop de CRD IV en de bankwet van toepassing zijn, worden in overweging genomen.

In de context van een ex ante risicoaanpassing zal er een risicoanalyse uitgevoerd worden op bedrijfsniveau en op het niveau van de business line of een bijzonder onderdeel ervan, zonder afbreuk te doen aan de evaluatie op individueel niveau.

Variabele bonuspools voor ondersteunende functies en geïntegreerde controlefuncties worden - bij wijze van afwijking van het bovenstaande – bepaald los van de prestaties van de business line die zij valideren of controleren.

Indien de entiteit zwak presteert, zullen de individuele variabele remuneraties die bepaald worden binnen het bereik van de beschikbare fondsen automatisch evenredig worden verminderd.

(Individuele) prestatie

De **prestatie van AXA Bank Belgium** wordt in kaart gebracht aan de hand van het resultaat van de STIC (Short Term

Incentive Compensation) Grid. Deze "STIC Grid" bevat kernindicatoren van activiteiten en resultaten die elk een bepaald gewicht krijgen, waarbij rekening wordt gehouden met risicocriteria.

De (individuele) prestatie wordt gemeten aan de hand van het behalen van (individuele) financiële en niet-financiële prestatiecriteria, bepaald als:

- kwantitatieve doelstellingen (die voor minstens 25% van de variabele remuneratie meetellen); en,
- kwalitatieve doelstellingen (algemene houding, risicobewustzijn, inspelen op de belangen van de klant, de werknemers en de aandeelhouder),

Deze worden gemeten over verschillende perioden (verwezenlijkingen op jaarbasis, maar ook op meerjaarlijkse basis) voor de volgende jaren bij wijze van vastgestelde prestaties en individuele beoordelingen met betrekking tot de vastgelegde doelstellingen.

Deze doelstellingen worden vastgelegd volgens een vast systeem, waarbij de doelstellingen:

- bepaald worden volgens het 'SMART'-principe: Specific, Measurable, Assignable, Realistic, Time-related;
- bepaald worden via 'succescriteria';
- evenwichtig zijn;
- goedgekeurd worden door beide partijen; en,
- geformaliseerd zijn in het prestatiedocument 'People In' binnen de deadline van AXA Bank Belgium.

Het individuele prestatieplan is van toepassing op de Identified Staff in alle business lines van de bank en bestaat uit een individueel deel dat verbonden is met de prestatiescore, die rekening houdt met de resultaten en de doelstellingen van het risico/risicobeheer.

Ratio vaste remuneratie – variabele remuneratie

De variabele remuneratie van elk lid van de Identified Staff is beperkt tot het hoogste van de twee volgende bedragen:

- 50.000 euro, zonder dat dit bedrag het bedrag van de vaste remuneratie overschrijdt
- 50% van de vaste remuneratie

Deze beperking van het verschil tussen de vaste remuneratie en de variabele remuneratie is ook van toepassing op het toekennen van variabele remuneratie wanneer de doelstellingen overschreden worden ('above target') of bij buitengewone prestaties.

Proces van toekenning en individualisering – individuele beoordeling

Binnen AXA Bank Belgium wordt de prestatie van het team waarvan de Identified Staff deel uitmaken en zijn/haar individuele prestatie (prestatie wordt gemeten op basis van het winst- en risiconiveau inzake die winst) beoordeeld (een verplichte jaarlijkse individuele beoordeling die uitgevoerd wordt door de lijnmanager) op basis van minstens de volgende elementen:

- kwalitatieve verwezenlijkingen met betrekking tot de vastgelegde doelstellingen;
- professioneel gedrag met betrekking tot de waarden, compliancevereisten en procedures die van toepassing zijn bij AXA Bank Belgium, en in lijn met de waarden en het leiderschap van de Groep ('AXA Leadership Framework');
- bijdrage tot het risicobeheer, inclusief het operationele risico;
- het gedrag van de persoon als manager indien van toepassing.

De raad van bestuur zal na advies van het remuneratiecomité een bijkomende beoordeling uitvoeren voor alle leden van de Identified Staff en hierbij rekening houden met:

- de bijdrage aan het permanente controlekader van de Bank;
- de betrokkenheid bij materiële risico's en latere beslissingen;
- incidenten die zich hebben voorgedaan in de loop van het jaar en de collectieve acties die door het individu of zijn managers ondernomen werden.
- Deze beoordeling kan een invloed hebben op de variabele remuneratie.

De beoordeling zal zo veel mogelijk uitgevoerd worden met vooraf bepaalde en toepasselijke formules en regels voor de beoordeling. hiervoor zullen evaluatiescorekaarten of andere gelijkaardige methoden gebruikt worden waarbij vanaf 2017 een formele evaluatie zal gebeuren van:

- compliancecriteria;
- een degelijk risicobeheer.

De mate waarin elke doelstelling bereikt werd en onder andere de relevante leiderschapsmethoden zullen op de scorekaart aangeduid worden met een score en concrete opmerkingen. Bovendien zal er een algemene score gegeven worden (over WAT en HOE) en zal er een totale prestatiescore gegeven worden met een kwalitatieve motivatie voor de van toepassing zijnde commentaren.

Afhankelijk van de bereikte kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen zullen voorstellen voor beslissingen gedaan worden.

Betaling van de variabele remuneratie

In overeenstemming met de bankwet wordt minstens 40% van de variabele remuneratie (tot 60% voor de hoogste variabele remuneratie) toegekend in de vorm van **uitgestelde variabele remuneratie**, en minstens 50% van de variabele remuneratie moet uitbetaald worden in **financiële instrumenten**.

Deze manier van remuneratie, gesteund door de langetermijnwinstdeelname van de werknemer, maakt het mogelijk een aanzienlijk deel van de variabele remuneratie uit te stellen, in overeenstemming met de vereisten van de wetten en nationale en internationale regels, en de vereisten van nationale en internationale regelgevers.

Voorwaardelijke cashbetaling

De 50% in financiële instrumenten zal betaald worden als voorwaardelijke cashbetaling.

Om het onderscheid met de variabele cashbetaling te maken is de voorwaardelijke cashbetaling onderworpen aan een retentieperiode en doelstellingen na de retentieperiode met betrekking tot

- De solvabiliteit (ondergrens 2019: 10,75%), liquiditeit (ondergrens 2019: 100%) & hefboom (ondergrens 2019: 3%
- Een retentieperiode van 1 jaar (vanaf toelage/volledige loopbaan) vooraleer de voorwaardelijke cashbetaling uitgevoerd zal worden.

Dit leidt tot het volgende betalingsschema:

VERONDERSTELLINGEN	
Prestatiejaar	jaar N
Vooraf	60%
Uitgesteld	40%
Gespreid over (jaren)	5
Cash	50%
Voorwaardelijke cash	50%

	Jaar N	Jaar N+1	Jaar N+2	Jaar N+3	Jaar N+4	Jaar N+5	Jaar N+6
Vooraf							
Cash	30%						
Voorwaardelijke cashbetaling		30%					

Uitgesteld							
Totaal toegekend met uitstel		8%	8%	8%	8%	8%	
Cash		4%	4%	4%	4%	4%	
Voorwaardelijke cashbetaling			4%	4%	4%	4%	4%
Totaal cash-stroomprofiel	**30%**	**34%**	**8%**	**8%**	**8%**	**8%**	**4%**

Uitzondering voor variabele remuneratie onder 75.000 euro

De huidige administratieve rondzendbrief van de NBB geeft de toestemming voor een uitzondering op deze regel voor leden van de Identified Staff van wie de variabele remuneratie lager ligt dan 75.000 euro.

Malus- en terugvorderingskader

De malus- en terugvorderingsbepalingen van de Bank stellen de raad van bestuur in staat om te bepalen dat, indien van toepassing, de ongevestigde elementen onder het uitgestelde bonusplan kunnen verbeurd/aangepast worden of de reeds betaalde/gevestigde variabele remuneratie in bepaalde situaties gerecupereerd kan worden.

AXA Bank Belgium zal de delen van de variabele remuneratie die nog niet betaald of verworven werden van alle (mogelijk voormalige) Identified Staff (malus) verkleinen, wanneer AXA Bank Belgium een kleiner of negatief financieel rendement op investering heeft of wanneer één van de volgende situaties ontdekt wordt:

- de Identified Staff is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
- de Identified Staff is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijke verliezen voor AXA Bank Belgium of is verantwoordelijk voor dergelijke praktijken;
- de Identified Staff is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden;
- elke omstandigheid die impliceert dat de betaling van de variabele remuneratie een schending van de goede remuneratiepraktijken van AXA Bank Belgium of de risicobeoordelingsstrategie of het beperkte gemiddelde risicoprofiel vormt.

AXA Bank Belgium zal de variabele remuneratie die reeds betaald is of verworven werd door alle (mogelijke voormalige) Identified Staff terugclaimen (terugvorderen) wanneer AXA Bank Belgium een kleiner of negatief rendement op investering kent of in één van onderstaande situaties, en dit binnen de 3 jaar volgend op de betaling of, indien van toepassing, het verwerven van de variabele remuneratie:

- de Identified Staff is niet in overeenstemming met de van toepassing zijnde normen of expertise en professionele integriteit;
- de Identified Staff is betrokken bij praktijken die geleid hebben tot aanzienlijke verliezen voor AXA Bank Belgium of is verantwoordelijk voor dergelijke praktijken;
- de Identified Staff is betrokken bij een speciaal mechanisme met als doel of effect de bevordering van fiscale fraude door derden.

Het gebruik van een vermindering (malus) of reclaim (terugvordering) moet gepast zijn. In geval van toekenning van variabele remuneratie in de context van een verandering van controle of structuur (bijv. fusie), die niet gebaseerd is op prestaties, maar op een aanwezigheidsvoorwaarde (bijv. retentiebonus), wordt het gebruik van een vermindering (malus) of reclaim (terugvordering) op basis van de situatie van een kleiner of negatief financieel rendement van AXA Bank Belgium of een bedrijfseenheid enkel als gepast beschouwd indien de Identified Staff aanzienlijk heeft bijgedragen tot het kleinere of negatieve financiële rendement.

In geval van ontslag wegens ambtsmisdrijf (of voor werknemers die AXA Bank Belgium of haar dochterondernemingen reeds verlaten hebben, het gedrag tot een ontslag zou geleid hebben indien het ontdekt zou worden wanneer het personeelslid nog in dienst was) en in het bijzonder wanneer er een schending is van de risicobeheersprocedures of een inbreuk op de naleving of gedragsregels of dissimulatie of een actie die resulteerde in een vervorming van de

omstandigheden waaronder de variabele remuneratie die initieel werd toegekend, werd bepaald, zullen alle of een deel van de rechten op de uitgestelde delen van de initieel toegekende variabele remuneratie onmiddellijk verloren gaan ("malus") en kunnen alle elementen van de reeds betaalde variabele remuneratie mogelijk teruggeclaimd worden ("terugvordering"). Dit principe zal ingevoerd worden in elk plan dat ter goedkeuring voorgelegd zal worden aan een lid van de Identified Staff.

Specifieke regels met betrekking tot de variabele remuneratie van de Identified Staff die werkzaam zijn binnen bemiddelings- en ALM-activiteiten.

De enveloppe van de variabele remuneratie wordt elk jaar bepaald, op basis van interne en externe benchmarks. De enveloppe wordt beïnvloed door de realisatie van de doelstellingen van AXA Bank Belgium en ook door de realisatie van de doelstellingen van de Head of Treasury & Intermediation en de Head of ALM. Het management bepaalt de verdeling van de enveloppe onder de betrokken werknemers en deze verdeling is gebaseerd op het behalen van de respectieve individuele kwantitatieve en kwalitatieve doelstellingen die vastgelegd worden in het begin van het jaar, en dit met strikte inachtneming van de risicolimieten en -controles.

Specifieke regels met betrekking tot de variabele remuneratie van de onafhankelijke controlefuncties

Voor categorie 4 van de Identified Staff, namelijk de personen die onafhankelijke controlefuncties bekleden (ook de Chief Risk Officer), zijn de bovenvermelde remuneratieprincipes vergelijkbaar, met de volgende uitzonderingen:

- De prestatie van AXA Bank Belgium wordt niet in rekening gebracht voor het bepalen van de effectief uitbetaalde variabele remuneratie.
- De niet-uitgestelde variabele remuneratie wordt volledig en uitsluitend bepaald op basis van specifieke individuele criteria gekoppeld aan de functie (individuele prestatie).

VERGOEDING BIJ OPZEGGING VAN HET CONTRACT

Onverminderd de toepassing van de wettelijke en reglementaire bepalingen en overeenkomsten van de onderneming, worden de vertrekvergoedingen die zouden overeengekomen worden met een getroffen persoon, zodanig bepaald dat ze niet dienen om falen of onregelmatig gedrag te belonen.

Voor loontrekkende personeelsleden zorgt AXA Bank Belgium ervoor dat de wettelijke bepalingen nageleefd worden.

Als er een overeenkomst over het uitkeren van een vertrekvergoeding wordt gesloten met een niet-loontrekkende manager, mag het totaal van de uitgekeerde vergoedingen niet meer dan 12 maanden van de vaste en variabele remuneratie bedragen. Een opt-outclausule is enkel mogelijk op voorwaarde van een met redenen omkleed advies van het remuneratiecomité en voorafgaande goedkeuring van de algemene vergadering.

GOVERNANCE VAN HET REMUNERATIEBELEID

AXA Bank Belgium heeft een remuneratieplan voor de lange termijn, waarvan de regels bepaald worden door het remuneratiebeleid. Deze regels moeten regelmatig aangepast worden, in het bijzonder afhankelijk van de beslissingen die genomen worden in de raad van bestuur van AXA Bank en de evolutie van het (inter)nationale wettelijke kader.

De raad van bestuur heeft de beslissingsbevoegdheid inzake het opstellen van het remuneratiebeleid en het nemen van beslissingen met betrekking tot de individuele remuneratie van de betrokken personen. Op dat vlak wordt hij bijgestaan door 2 comité's: het remuneratiecomité en het risicocomité.

Het remuneratiecomité draagt actief bij tot het invoeren van het remuneratiebeleid. Het bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens een onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen. Het comité is zodanig samengesteld dat het een relevant en onafhankelijk oordeel kan vormen over het remuneratiebeleid en de

remuneratiepraktijken en over de incentives ten opzichte van de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie.

Het remuneratiecomité formuleert voorstellen, in de vorm van adviezen en in overeenstemming met het remuneratiebeleid, inzake beslissingen die de raad van bestuur moet nemen over de remuneratieprincipes en -procedures. Het is ook zijn taak om de beslissingen van de raad van bestuur voor te bereiden, waarbij hij rekening houdt met de gevolgen voor het risico en het beheer van de risico's van de onderneming enerzijds en de belangen op lange termijn van de aandeelhouders, de investeerders en andere belanghebbenden van de instelling anderzijds, en ook van het openbaar belang.

Het remuneratiebeleid kan te allen tijde ook geëvalueerd worden bij het besluit door de raad van bestuur op voorstel van het remuneratiecomité en met name bij wetswijzigingen inzake arbeids-, boekhoud- en belastingrecht en ook bij verandering van de governance regels.

De uitvoering van het beleid wordt minstens een keer per jaar intern geëvalueerd om na te gaan of het remuneratiebeleid en de procedures die de raad van bestuur aangenomen heeft, nageleefd worden. In voorkomend geval zal het remuneratiecomité de vereiste relevante aanpassingen aanbrengen.

Het risicocomité, dat bestaat uit niet-uitvoerende bestuurders, waarvan minstens een onafhankelijk is in de zin van het wetboek van vennootschappen, onderzoekt of de door het remuneratiesysteem voorziene incentives voldoende rekening houden met de risicobeheersing, de behoefte aan eigen middelen en de liquiditeitspositie van AXA Bank Belgium, en ook met de waarschijnlijkheid en de spreiding in de tijd van de winst en dit om een degelijk en doeltreffend risicobeheer te verzekeren, door risico's te vermijden die het tolerantieniveau van AXA Bank Belgium overschrijden.

KWANTITATIEVE INFORMATIE INZAKE REMUNERATIE TOEGEKEND AAN DE IDENTIFIED STAFF VOOR HET BOEKJAAR 2019

Totale remuneratie van Identified Staff in 2019 (exclusief de vergoeding van niet-uitvoerende bestuurders)

De kwantitatieve informatie hieronder betreft de remuneratie toegekend voor het jaar 2019 aan de Identified Staff binnen de betekenis van CRDIV en de Belgische bankwet, maar is geen weerspiegeling van de remuneratie toegekend aan andere werknemers:

Bedrijfseenheid*	Aantal betrokken personen	Bedrag van totale compensatie	Bedrag van Vaste Compensatie	Bedrag van toegekende variabele compensatie
CEO	5	1 650 749 €	1 344 424 €	306 326 €
Affluent & Distribution	2	607 003 €	430 184 €	176 818 €
Credits & Customer Care	4	976 234 €	698 392 €	277 842 €
Risk & Compliance	6	1 009 066 €	853 361 €	155 706 €
Retail & Transformation	2	573 962 €	446 247 €	127 715 €
Finance	2	915 233 €	706 411 €	208 822 €

Total	21	5 732 247 €	4 479 019 €	1 253 227 €

*De bedrijfseenheden zijn gebaseerd op het customer journey-bedrijfsmodel van AXA Bank

Structuur van de variabele remuneratiecomponent

		Vaste remuneratie	Variabele remuneratie	Welkomst bonus	Ontslagvergoeding		
					Betaald	Toegekend	Hoogste toegekend
Uitvoerende leden van het bestuursorgaan	Bedrag (euro)	2 404 515 €	702 636 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	6	6	0	0	0	*0*
Hoger management *(buiten de uitvoerende bestuurders)*	Bedrag (euro)	1 234 912 €	365 307 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	8	7	0	0	0	*0*
Andere Identified Staff	Bedrag (euro)	839 592 €	185 284 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	7	6	0	0	0	*0*
Totaal	Bedrag (euro)	4 479 019 €	1 253 227 €	- €	- €	- €	- €
	# betrokken personen	21	19	0	0	0	0

	Vormen van variabele remuneratie (toegekend)				Uitstaande uitgestelde remuneratie		Uitgestelde remuneratie		
	Cash	Aandelen	Aandeelgerelateerde instrum.	Andere types	Gevestigd	Ongevestigd	Toegekend	Uitbetaald	Verlaagd
Uitvoerende leden van het bestuursorgaan	371 318 €	N/A	N/A	331 318 €	399 275 €	655 974 €	306 819 €	107 930 €	- €
Hoger management *(buiten de uitvoerende bestuurders)*	365 307 €	N/A	N/A	- €	96 295 €	199 339 €	- €	- €	- €
Andere identified staff	185 284 €	N/A	N/A	N/A	83 694 €	162 450 €	- €	- €	- €
Totaal	921 909 €	- €	- €	331 318 €	579 264 €	1 017 763 €	306 819 €	107 930 €	- €

*Voorwaardelijke Cash

Aantal MRT-werknemers van wie de totale remuneratie voor 2019 groter was dan 1 miljoen euro

Totale compensatie	Aantal MRT's voor het jaar 2019
Tussen 1 miljoen euro en 1,5 miljoen euro	0

Tussen 1,5 miljoen euro en 2 miljoen euro	0
Tussen 2 miljoen euro en 2,5 miljoen euro	0

Bestuurders met externe mandaten

AXA bestuurder vanaf 31/12/2017	Functie bij AXA Bank Belgium (ABB)	Onderneming waar extern mandaat wordt uitgeoefend	Maatschappelijke zetel	Werkdomein	Inschrijving op gereglementeerde markt	Uitgeoefende externe functie	Lijst van de aandeelhouders met meer dan 5% ABB
Patrick Keusters	Onafhankelijk bestuurder en voorzitter van het auditcomité	Tribeca AIFM	Louizalaan 65 bus 12 1050 Brussel Belgium	Beleggingen	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Orcadia Asset Management SA	13, rue de l'Industrie, L - 8699 Windhof GD Luxembourg	Beleggingen	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Stoll Security SA	Z.A.R.E. Ilot Ouest L 4384 Ehlerange Luxembourg	Security	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
Philippe Rucheton	Onafhankelijk bestuurder en voorzitter van het risicocomité	Bernard Controls SA	4, rue d'Arsonval BP 76091 95505 Gonesse France	Electromechanica	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Société générale SFH	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Woonkredieten	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee
		Société générale SCF	17 cours Valmy 92800 Puteaux France	Vastgoedkrediten	Nee	Niet-uitvoerend bestuurder	Nee

Annex

Annex: Corporate Responsibility

7.1 Inleiding 3

CREATIE VAN DUURZAME WAARDE 3

STRATEGIE VAN AXA OP HET GEBIED VAN CORPORATE RESPONSIBILITY 3

HOE AXA BIJDRAAGT AAN DE DOELSTELLINGEN VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE DUURZAME ONTWIKKELING 4

BESTUUR OP HET GEBIED VAN CORPORATE RESPONSIBILITY EN DIALOOG MET DE STAKEHOLDERS 6

BEOORDELING VAN DE RISICO'S MET BETREKKING TOT CORPORATE RESPONSIBILITY 7

AXA TIANPING, ONZE NIEUWE SCHADEVERZEKERINGSENTITEIT OP DE CHINESE MARKT 8

RATINGS 9

CERTIFICERING 9

RAPPORTAGEMETHODOLOGIE 9

7.2 Sociale informatie 12

VOORWOORD 12

TOESTAND EN EVOLUTIE VAN HET PERSONEELSBESTAND 14

RELATIE MET MEDEWERKERS EN ARBEIDSOMSTANDIGHEDEN 14

OPLEIDING EN COMPETENTIEMANAGEMENT 17

DIVERSITEIT EN INCLUSIE ALS SLEUTEL TOT SUCCES EN INNOVATIE 20

7.3 Klimaatverandering en biodiversiteit 30

STANDPUNT VAN AXA OVER DE KLIMAATVERANDERING EN BIODIVERSITEIT 30

BELEGGINGEN 31

VERZEKERINGEN 39

EIGEN OPERATIES 42

7.4 Inclusieve verzekering 49

MAATSCHAPPELIJKE VRAAGSTUKKEN IN VERBAND MET ECONOMISCHE ACTIVITEIT 49

MECENAAT EN MEDEWERKERSBETROKKENHEID 56

7.5 Bedrijfsvoering 60

BEDRIJFSETHIEK 60

VERANTWOORD GEBRUIK VAN GEGEVENS EN GEGEVENSBESCHERMING 61

VERANTWOORD INKOPEN 63
FISCAAL BELEID 64
7.6 Vigilance Plan 65

7.1 Inleiding

In dit hoofdstuk wordt de strategie van de AXA Groep beschreven op het gebied van corporate responsibility (CR). Het omvat een verklaring van niet-financiële prestaties die AXA publiceert in overeenstemming met de bepalingen van Richtlijn 2014/95 EU met betrekking tot niet-financiële rapportering [(1)]) en de Franse wetgeving [(2)]. Deze verklaring omvat het bedrijfsmodel van de AXA Groep en informatie over de belangrijkste niet-financiële risico's met betrekking tot kwesties op het gebied van milieu, sociale rechten, mensenrechten, belastingontduiking en corruptie.

Gedetailleerde informatie over de beleidslijnen en praktijken van de AXA Groep op het gebied van corporate responsibility is ook beschikbaar in het 'Geïntegreerd Rapport', in het online 'Rapport over het menselijk kapitaal' en op de website van de AXA Groep (www.axa.com), in het bijzonder onder de rubriek 'Corporate Responsibility'.

CREATIE VAN DUURZAME WAARDE

De activiteit van AXA bestaat erin mensen op lange termijn te beschermen door risico's te begrijpen, selecteren, kwantificeren en beheren.

Onze activiteiten spelen zich af op het snijvlak van economie, financiën en maatschappij en zijn drijfveren voor innovatie, welvaart en duurzame groei. De bescherming die door verzekeringen wordt geboden, zet mensen aan tot innoveren, risico's nemen en leningen aangaan; dit zorgt niet enkel voor groei, maar ook voor stabiliteit in de economische cycli. Op die manier houdt AXA het wereldwijde financiële stelsel mee in stand door een gezond risicobeheer en beleggingsvoorstellen met een krachtig en stabiel rendement. Wanneer de risico's en de sociale bescherming die levensverzekeringen en microverzekeringen bieden, gecollectiviseerd en onderling verdeeld worden, zorgt dit voor sociale cohesie. Op die manier draagt AXA niet alleen bij aan de wereldwijde economische groei, maar ook aan de sociale stabiliteit, in overeenstemming met onze ambitie van 'Mensen de middelen geven om beter te leven'. Deze aanpak is inherent aan de activiteit van AXA en vormt ook de leidraad zijn onze corporate responsibility-strategie.

STRATEGIE VAN AXA OP HET GEBIED VAN CORPORATE RESPONSIBILITY

Onze corporate responsibility-strategie is een essentiële drijfveer voor medewerkersbetrokkenheid, klantvertrouwen en merkimago. CR is ook een kwestie van risico- en opportuniteitsbeheer: het stelt AXA in staat om bepaalde operationele kosten en risico's te verminderen, terwijl het tegelijkertijd marktkansen biedt in opkomende commerciële segmenten of een innovatiefactor vormt door meer rekening te houden met maatschappelijke en milieugebonden kwesties.

In 2019 draaide onze strategie op het gebied van corporate responsibility rond 3 prioriteiten:

- Klimaatverandering en milieu: AXA verkleint zijn eigen koolstofvoetafdruk en maakt gebruik van zijn kernactiviteiten op het gebied van verzekeringen en beleggingen om klimaatrisico's beter het hoofd te

[(1)] Richtlijn 2014/95/EU van het Europees Parlement en de Raad van 22 oktober 2014 tot wijziging van Richtlijn 2013/34/EU met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit door bepaalde grote ondernemingen en groepen.

[(2)] Artikelen L.225-101-1, R.225-105 en R.225-105-1 van het Franse wetboek van koophandel.

bieden, zowel voor het bestrijden van de oorzaken van de opwarming van de aarde als bij de aanpassing aan de gevolgen ervan (beperking en veerkracht);

- Preventie van gezondheidsrisico's en ziekten: als betrouwbare partner voor zijn klanten en op basis van zijn expertise in risicomanagement blijft AXA zijn inspanningen op het gebied van gezondheidspreventie voortzetten om positieve resultaten te behalen op het gebied van volksgezondheid, in het bijzonder op het vlak van tabak en de dubbele epidemie van obesitas en diabetes;
- Sociale ongelijkheden en inclusie: als verzekeraar streeft AXA ernaar kwetsbare bevolkingsgroepen te beschermen en zo bij te dragen aan de mondiale sociaal-economische ontwikkeling.

Onze corporate responsibility is nu dus rond deze drie prioritaire thema's gestructureerd; bij de implementatie ervan maakt AXA gebruik van verschillende hefbomen die samenhangen met zijn expertise en businesslijnen, evenals van zijn internationale voetafdruk: beleggingen, verzekeringen, maar ook het verantwoord gebruik van gegevens en zijn partnerschappen en filantropische activiteiten.

AXA zet zich ook in om een verantwoordelijke werkgever te zijn, die ernaar streeft de betrokkenheid van werknemers centraal te houden in onze strategie en een werkplek te creëren die geïnspireerd is door zijn waarden, die diversiteit en gelijke kansen voor iedereen bevordert, engagement promoot, professionele ontwikkeling aanmoedigt en het welzijn van werknemers ondersteunt.

HOE AXA BIJDRAAGT AAN DE DOELSTELLINGEN VAN DE VERENIGDE NATIES INZAKE DUURZAME ONTWIKKELING

In 2018 ontwikkelde de Groep ook een nieuw strategisch reflectiekader om toekomstige engagementthema's te identificeren die rekening houden met de 17 doelstellingen van de Verenigde Naties inzake duurzame ontwikkeling (SDG's). Een beschrijving van het volledige kader is terug te vinden op de website: sustainabledevelopment.un.org. De aanpak van AXA bestaat erin de belangrijkste potentiële oorzaken van engagement op basis van de SDG's te identificeren en aan te vullen met zijn eigen interne expertise op het vlak van risicoanalyse. Deze potentiële verbintenissen worden dan onderzocht aan de hand van een bedrijfsfilter waarmee AXA zijn inspanningen kan toespitsen op onderwerpen waar de Groep echt van invloed kan zijn met haar activiteiten. Dankzij dit proces is het verlies van biodiversiteit naar voren gekomen als een uitbreiding van de acties van de Groep tegen klimaatverandering: het verlies van biodiversiteit wordt nu versneld door de opwarming van de aarde. Op het vlak van volksgezondheid is de duale epidemie van obesitas en diabetes ook als prioriteit voor AXA naar voren gekomen.

In 2019 heeft de Groep de visie van haar bijdrage aan de SDG's bijgeschaafd en haar strategische doelstellingen afgestemd op de 8 SDG's waarop de initiatieven van de Groep een impact hebben en deze tendensen laten goedkeuren door het Compensation and Governance Committee van de raad van bestuur (zie paragraaf 'Bestuur en dialoog met de stakeholders').

De CR-strategie van AXA draagt dus rechtstreeks bij aan de volgende 8 SDG's:

Klimaat en biodiversiteit	SDG 13 - Klimaatactie	Het merendeel van sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit' van dit jaarverslag is gewijd aan de actie van AXA tegen klimaatverandering, die voldoet aan de drie doelstellingen van SDG 13: Maatregelen inzake klimaatverandering integreren in nationale beleidslijnen (SDG 13.2), strategieën en planning(zie sectie 7.3 'AXA's nieuwe klimaatbeleid', met inbegrip van een sterke verbintenis om in overeenstemming te zijn met het 1,5°-traject van het Akkoord van Parijs. Dankzij zijn partnerschappen met C40 en UN Habitat draagt AXA via zijn

		verzekeringsactiviteiten ook bij aan: 1/ het versterken van de veerkracht en het aanpassingsvermogen van met klimaat in verband te brengen gevaren en natuurrampen in alle landen (SDG 13.1), en 2/ het verbeteren van opvoeding, bewustwording en de menselijke en institutionele capaciteit met betrekking tot mitigatie, adaptatie, impactvermindering en vroegtijdige waarschuwing inzake klimaatverandering (SDG 13.3).
	SDG 14 – Leven in het water	AXA heeft in 2019 zijn eerste acties gelanceerd in het kader van deze nieuwe aanpak om binnen deze activiteiten beter rekening te houden met biodiversiteit. Het oceaanprogramma (Ocean program) dat dochteronderneming AXA XL ontwikkeld heeft, draagt rechtstreeks bij aan doel 14.2 (op een duurzame manier zee- en kustecosystemen beheren) en 14.3 (de impact van de verzuring van de oceanen minimaliseren en aanpakken). AXA heeft ook de UNPSI-Oceana-verklaring ondertekend en draagt op die manier bij aan doel 14.4 (op een doeltreffende manier de visvangst reguleren en een einde maken aan overbevissing en illegale visserij). Het biodiversiteitsactieplan zal in 2020 herzien worden om de bijdrage van AXA aan dit SDG bij te schaven.
	SDG 15 – Leven op het land	Het AXA-WWF-rapport en de oprichting van het Climate and Biodiversity Impact Fund (beschreven in sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit') en de eerste acties in het kader van het partnerschap met WWF hebben bij AXA de aanzet gegeven om bij te dragen aan "financiële hulpbronnen mobiliseren en aanzienlijk verhogen vanuit allerlei bronnen om de biodiversiteit en de ecosystemen te vrijwaren en op duurzame wijze te gebruiken" (SGD 15.a). Het biodiversiteitsactieplan zal in 2020 herzien worden om de bijdrage van AXA aan dit SDG bij te schaven.
	SDG 7 – Betaalbare en duurzame energie	Onze doelstelling om tegen 2023 te komen tot € 24 miljard 'groene' beleggingen, beschreven in sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit' draagt rechtstreeks bij aan doel 7.2, dat erin bestaat tegen 2030 in aanzienlijke mate het aandeel hernieuwbare energie in de globale energiemix verhogen.
Gezondheid en ziektepreventie	SDG 3 – Goede gezondheid en welzijn	De initiatieven van AXA om de tabaksindustrie uit te sluiten (beschreven in sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit') zijn in overeenstemming met de doelstelling voor de toepassing van het Raamverdrag van de Wereldgezondheidsorganisatie inzake tabakscontrole. Bovendien spitsen de gezondheidsinitiatieven van AXA zich heel erg toe op de preventie van niet-overdraagbare ziektes, met het 'Beating Obesity and Diabetes Initiative' en het partnerschap met Unicef (beschreven in sectie 7.4 'Inclusieve verzekering'), met het oog op de bestrijding van de wereldwijde duale epidemie van obesitas en diabetes waarmee zowel rijpe als opkomende landen te kampen hebben (SDG 3.4). AXA draagt ook bij aan de preventie van verkeersongevallen (SDG 3.6).

Sociale ongelijkheden en inclusie	SDG 1 – Geen armoede	De vrijwilligers van AXA Harten Troef helpen mensen die in extreme armoede leven en dragen bij aan de uitroeiing van extremen armoede, met name via het financiële opleidingsprogramma (SDG 1.1 en 1.2). Bovendien draagt het partnerschap tussen AXA en Care rechtstreeks bij aan het opbouwen van de weerbaarheid van de armen en het beperken van hun blootstelling aan met klimaat gerelateerde extreme gebeurtenissen (SDG 1.5). Deze acties worden beschreven in sectie 7.4 'Inclusieve verzekering'.
	SDG 5 – Gendergelijkheid	AXA voert al een aantal jaren een proactief diversiteits- en inclusiebeleid (beschreven in sectie 7.2 'Sociale informatie': een einde maken aan alle vormen van discriminatie jegens vrouwen en meisjes (SDG 5.1), verzekeren van de volledige en doeltreffende deelname van vrouwen en voor gelijke kansen inzake leiderschap (SDG 5.5). Het programma 'Vrouwen en verzekering' waarvan sprake in 7.4 'Inclusieve verzekering' vormt de 'bedrijfscomponent' van het programma en reikt vrouwen aangepaste en inclusieve oplossingen op het vlak van financiële bescherming aan.
	SDG 10 – Ongelijkheid verminderen	Programma-initiatieven voor vrouwen en opkomende klanten (beschreven in sectie 7.4 'Inclusieve verzekering') zijn ook een onderdeel van SDG 10.2, de sociale, economische en politieke inclusie van iedereen mogelijk maken en bevorderen, ongeacht leeftijd, geslacht, handicap, ras, etniciteit, herkomst, godsdienst of economische of andere status.

BESTUUR OP HET GEBIED VAN CORPORATE RESPONSIBILITY EN DIALOOG MET DE STAKEHOLDERS

AXA heeft een sterk bestuurskader opgezet om haar corporate responsibility-startegie (CR-strategie) te ontwikkelen en door te voeren. Het Compensation & Governance Committee van de raad van bestuur evalueert elk jaar de strategie van de Groep inzake CR. Bovendien wordt ze minstens eenmaal per jaar voorgelegd aan het uitvoerend comité van de Groep om belangrijke beslissingen te nemen. Wat betreft de lokale entiteiten is een netwerk van corporate responsibility-directeurs verantwoordelijk voor de coördinatie van de CR-strategie en de bevordering van best practices. Dit netwerk wordt ondersteund door lokale CR-teams.

AXA vertrouwt ook op zijn Stakeholder Advisory Panel om toekomstige onderwerpen van belang beter te kunnen beoordelen. In 2014 heeft AXA dit comité opgericht om de rol van de Groep in de opbouw van een sterkere, veiligere en duurzamere maatschappij te bevorderen. Twee keer per jaar brengt het externe en invloedrijke personen samen die het maatschappelijk middenveld vertegenwoordigen, evenals het Management Committee van AXA en de leden van onze raad van bestuur.

Deze groep fungeert als een informeel forum voor diepgaande discussies over de belangrijkste wereldwijde trends en dat 'business- en duurzaamheidsuitdagingen' aanpakt. Zo werden in 2019 bijvoorbeeld volgende thema's besproken: sociale ongelijkheden en inclusie, de bijdrage van AXA aan de SDG's, de strategie voor verantwoorde beleggingen van de Groep, het klimaatbeleid van de groep en het oceaan programma van AXA XL ...

De vergadering van november 2019 werd bovendien voornamelijk gewijd aan de opname van maatschappelijke en milieugerelateerde kwesties in het nieuwe strategische plan van de AXA Groep voor 2021-2023. De leden van het comité worden aangemoedigd om een langetermijnvisie op de activiteiten van AXA te hebben en de strategie van AXA in vraag te stellen vanuit een maatschappelijk en milieugerelateerd perspectief. Deze besprekingen

helpen AXA een zo groot mogelijk positieve impact te hebben op zijn klanten en de gemeenschappen waarin het actief is.

Meer gedetailleerde informatie over het Stakeholder Advisory Panel is hier beschikbaar: www.axa.com/en/about-us/stakeholder-advisory-panel.

Bovendien worden de CR-strategie en -initiatieven minstens een keer per jaar voorgesteld aan de sociale organen van het bedrijf (sociale partners). Er is ook een regelmatige dialoog met ngo's via vergaderingen of door in te gaan op hun verzoeken (bijvoorbeeld vragenlijsten invullen).

BEOORDELING VAN DE RISICO'S MET BETREKKING TOT CORPORATE RESPONSIBILITY

Zoals vereist door Richtlijn 2014/95/EU met betrekking tot niet-financiële reporting heeft AXA een interne risicobeoordeling uitgevoerd om de belangrijkste niet-financiële risico's in kaart te brengen.

Methodologie die toegepast werd om niet-financiële risico's in kaart te brengen

De toegepaste aanpak is het resultaat van de samenwerking tussen de teams riskmanagement en corporate responsibility van de Groep en bestond in het identificeren van de risicofactoren voor elk gebied dat te maken heeft met corporate responsibility: sociale impact, naleving van de mensenrechten, milieu-impact, maatschappelijke impact en bedrijfsvoering. Deze risico's zijn op basis van hun frequentie en potentiële impact (financieel, menselijk, reputatie, operationeel, milieu) herzien en beoordeeld door experts. Voor de score wordt dezelfde schaal (van 1 'laag' tot 3 'hoog') gebruikt als voor het in kaart brengen van de operationele risico's van de Groep.

De resultaten werden vervolgens vergeleken met het operationele risicomanagement van de Groep (voor meer informatie over operationele risico's, zie sectie 4.7 'Operationele risico's') en ons jaarlijks onderzoek naar opkomende risico's, waarin de belangrijkste opkomende risico's voor de maatschappij als geheel worden beschreven (voor meer informatie over opkomende risico's, zie sectie 4.8 'Overige risicofactoren'). De belangrijkste risico's worden ook gekruist met de evaluatie van de Dow Jones Sustainability Index om een externe analyse te integreren.

Om de beoordeling van de niet-financiële risico's van 2018 bij te werken, werden de resultaten herzien door de departementen van de Groep die aanvankelijk betrokken waren: Group Corporate Responsibility, Group Risk Management, Group Human Resources, Group Emerging Customers, Group Compliance, Group Procurement, Group Public Affairs, Group Investor Relations, Group Tax, and Group Legal. Daarnaast zijn de CR- en risicoteams van de XL Groep naar aanleiding van de overname van de XL Groep in september 2018 ook opgenomen in deze herziening. Uit de update van dit jaar zijn volgende elementen naar voren gekomen:

- de duurzame ontwikkelingsdoelstellingen van de VN worden niet langer als een risico beschouwd, maar als een raamwerk voor de strategische reflectie waarvan sprake in de paragraaf over 'De bijdrage van AXA aan de duurzame ontwikkelingsdoelstellingen van de VN';
- het milieurisico is opgesplitst in twee verschillende risico's die gerelateerd zijn aan klimaatverandering: de impact van AXA op klimaatverandering en de impact van klimaatverandering op de activiteiten;
- biodiversiteit wordt als een opkomend risico beschouwd ondanks een stabiele rating ten opzichte van 2018.

Op basis van deze aanpak zijn belangrijk is niet-financiële risico's geïdentificeerd en is een bijhorend mitigatiebeleid toegepast met sleutelindicatoren.

Het overzicht van de niet-financiële risico's werd goedgekeurd door het Group Operational Risks Committee (OPARCC).

2019 update resultaten voor de belangrijkste niet-financiële risico's

Op basis van deze methodologie, en in toepassing van artikel L225-105-102-1 van het Franse Wetboek van Koophandel met betrekking tot de niet-financiële rapportage, zijn de volgende belangrijke risico's geïdentificeerd:

- **sociale risico's:** verantwoorde arbeidspraktijken, sociale dialoog en arbeidsomstandigheden; ontwikkeling en opleiding; en het aantrekken en behouden van talent. Zie sectie 7.2 'Sociale informatie' en 7.4 'Inclusieve verzekering' voor meer informatie;
- **Mensenrechtenrisico's:** 'inclusieve' verzekeringsoplossingen, bescherming van klanten, bescherming van klantgegevens en het voorkomen van mensenrechtenschendingen in onze toeleveringsketen. Meer informatie over deze risico's is terug te vinden in de sectie 7.4 'Inclusieve verzekering', 7.5 'Bedrijfsvoering' en 7.6 'Vigilance Plan';
- **milieurisico's:** risico's in verband met klimaatverandering (zowel de impact van AXA op klimaatverandering als de impact van klimaatverandering op de activiteiten van AXA) worden besproken in sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit';
- risico's met betrekking tot het bestrijden van corruptie en belastingontduiking: zie sectie 7.5 'Bedrijfsvoering' en 7.6 'Vigilance Plan';

Ook andere kwesties zijn naar voren gekomen:

- **kwesties in verband met eerlijke handelspraktijken:** het betreft onder meer de toepassing van de CR-vereisten op onze leveranciers en onderaannemers;
- **maatschappelijke risico's:** het betreft onder meer partnerschappen en filantropie en praktijken met betrekking tot de betrokkenheid van de stakeholders. Zie paragraaf 'Bestuur en dialoog met de stakeholders' en sectie 7.4 'Inclusieve verzekering' voor meer informatie.
- **bescherming van klanten**: in het bijzonder het recht op gelijkheid voor de wet en non-discriminatie bij de contractsluitingsprocedure en in het productaanbod, zoals beschreven in sectie 7.4 'Inclusieve verzekering';
- **biodiversiteit:** AXA heeft ervoor gekozen een ambitieuze biodiversiteitsstrategie uit te werken. Zoals wordt uitgelegd in sectie 7.3 hebben beleggers vandaag de dag relatief weinig aandacht voor biodiversiteitsgerelateerde risico's; desalniettemin zouden deze risico's in de toekomst een belangrijk onderdeel kunnen worden van duurzame financiering.

AXA Tianping, onze nieuwe schadeverzekeringsentiteit op de Chinese markt

Op 13 december 2019 kwam AXA Tianping volledig in handen van AXA. Corporate responsibility is al diep geworteld in de strategie van het bedrijf onder meer door acties in het kader van leniging van armoede, gezondheid en het milieu. AXA Tianping neemt actief deel aan Insurance Day, een initiatief van de Chinese overheid om de liefdadigheid acties van verzekeringsmaatschappijen over het hele land te consolideren en uit te breiden. Elk van onze 23 filialen in het land neemt deel aan projecten van de gemeenschap en dit in de vorm van schenkingen voor de leniging van armoede (zoals een schenking van 100.000 RMB voor de financiering van een tehuis voor blinde kinderen die wachten om opgenomen te worden in een pleeggezin), acties voor de gemeenschap (onder meer preventie door veilig rijden) en milieuacties (zoals het planten van 34.484 bomen in centraal China (provincie Shanxi) in 2019).

In 2019 werd AXA Tianping in de sociale rapportage opgenomen, maar uitsluitend voor de personeels- en loonindicatoren, en uitgesloten van de milieugerelateerde en maatschappelijke rapportages.

Ratings

De prestaties van de Groep op het gebied van 'environment, society & governance' (ESG) (oftewel milieu, maatschappij en bestuur) worden beoordeeld door gespecialiseerde ratingbureaus. De Groep is over het algemeen toonaangevend in haar sector en maakt ook deel uit van de belangrijkste internationale indexen voor verantwoord beleggen. Deze ratings worden nader beschreven een hoofdstuk 1 'De AXA Groep' van dit jaarverslag.

Certificering

PricewaterhouseCoopers Audit, een van de rekeningcommissarissen van AXA nv, benoemd als onafhankelijke derde partij, geeft in zijn verslag, dat aan het einde van dit hoofdstuk is gevoegd, een met redenen omkleed advies over de conformiteit van de niet-financiële prestatieverklaring met de bepalingen van de Franse regelgeving (art. R225-105 van het Franse Wetboek van Koophandel) en over de eerlijkheid van de verstrekte informatie.

Rapportagemethodologie

Een beoordeling van de sociale, milieu-, maatschappelijke, ethische en mensenrechtenimpact van de activiteiten van de Groep heeft het mogelijk gemaakt om passende prestatie-indicatoren te definiëren, in overeenstemming met de bepalingen van het Franse Wetboek van Koophandel. Momenteel zijn we nog bezig met het bepalen van sleutel indicatoren voor onderwerpen die te maken hebben met: corruptie, verantwoorde inkopen, mensen rechten en bescherming van klanten.

Perimeter

Voor onderstaande perimeters zijn de indicatoren volledig geconsolideerd, tenzij anders aangegeven.

Reikwijdte van de sociale indicatoren

De sociale gegevens voorzien in sectie 7.2 'Sociale Informatie' worden verzameld bij 256 actieve entiteiten van de AXA Groep, die allemaal deel uitmaken van de consolidatiekring van AXA (*d.w.z.* volledig geconsolideerd voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekeningen per 31 december 2019: de dochterondernemingen waarin AXA, direct of indirect, zeggenschap op managementniveau heeft).

De reikwijdte komt overeen met de rechtspersonen (vennootschappen en/of organisaties) waarvan AXA op het einde van het jaar rechtstreeks of onrechtstreeks minstens 50% van het maatschappelijk kapitaal of van de stemrechten bezit. Deze reikwijdte wordt jaarlijks geactualiseerd naar aanleiding van mogelijke overnames / fusies of stopzettingen van activiteiten. 256 actieve rechtspersonen rapporteerden hun sociale gegevens voor 2019. De dochterondernemingen die in de loop van het boekjaar financieel werden geconsolideerd of waarvan de werknemers in de loop van het boekjaar werden overgenomen, worden derhalve opgenomen in de consolidatiekring 2019. AXA Tianping is in het bijzonder in de sociale rapportage uitsluitend opgenomen voor de personeels- en loonindicatoren.

Reikwijdte van de milieu-indicatoren

De milieugegevens in sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Eigen operaties' worden verzameld bij 98 entiteiten, volgens dezelfde regels als dewelke worden gebruikt om de reikwijdte van de sociale indicatoren te definiëren (d.w.z. integraal geconsolideerde dochterondernemingen per 31 december 2019). AXA-vestigingen met minder dan 50 VTE's zijn niet opgenomen in de gegevensverzameling, maar maken deel uit van een extrapolatieproces. In 2019 werd een milieu-indicatoren verzameld voor 101.354 VTE's die werkzaam waren in

AXA-vestigingen (tenzij anders aangegeven) en geëxtrapoleerd, per continent, om alle 121.337 VTE's te dekken (alle soorten contracten,) die gemiddeld binnen de AXA Groep in 2019 werkzaam waren.

Sectie 7.3 beschrijft ook hoe AXA, als verzekeraar en belegger, ernaar streeft om milieukwesties te integreren in zijn activiteiten. De perimeter van de strategie van verantwoord beleggen van AXA (waaronder klimaatfinanciering) omvat de eigen activa van AXA, terwijl onze verzekeringsactiviteiten met betrekking tot het klimaat voornamelijk betrekking hebben op onze commerciële vastgoed- en schadeverzekeringsactiviteiten.

AXA Tianping in het bijzonder werd niet opgenomen in het milieurapportageproces. Deze entiteit wordt evenwel geleidelijk aan opgenomen in de beleidslijnen en processen van AXA.

Reikwijdte van de maatschappelijke indicatoren

Onze mecenaat- en liefdadigheidsinitiatieven, beschreven in hoofdstuk 7.4 'Inclusieve verzekering', bestrijken 84% van de VTE's van AXA. Dit jaar werd AXA Tianping niet opgenomen in de reikwijdte van de maatschappelijke indicatoren.

Periode

De indicatoren hebben betrekking op de periode van 1 januari tot en met 31 december 2019, tenzij anders vermeld. Om het verzamelen en verwerken ervan te vergemakkelijken, kunnen sommige gegevens eerder in het jaar worden verzameld. De gegevens voor de resterende maanden (maximaal 6 maanden) worden vervolgens geschat volgens de door de Groep aanbevolen methodologie.

Gegevensverzameling

De sociale gegevens zoals bedoeld in sectie 7.2 'Sociale informatie' worden verzameld in het kader van een rapportageproces dat is vastgelegd in procedures die zijn gekoppeld aan een lijst van indicatoren die wordt gedeeld met alle entiteiten van de AXA Groep. Dit proces wordt jaarlijks bijgewerkt en aan elke entiteit meegedeeld. De sociale gegevens worden verstrekt door lokale correspondenten in een tool voor de rapportage van sociale gegevens. Voor en tijdens het verzamelen van de gegevens worden consistentie- en kwaliteitscontroles uitgevoerd. Er worden geen schattingen of extrapolaties gemaakt van de verstrekte gegevens. Voor gegevens die als ratio's en percentages worden gepubliceerd, worden de breuken voor elke berekening gelijknamig gemaakt om entiteiten met lege gegevenspunten uit te sluiten.

Zoals hierboven aangegeven, worden milieugegevens verzameld bij AXA-vestigingen met meer dan 50 VTE's en bij AXA-datacenters. De bijdragers van milieugegevens zijn verplicht om alle relevante gegevens te verzamelen in een speciale rapportagetool. Voor elke vestiging geven de bijdragers aan of de gegevens zijn gemeten of geschat op basis van de berekeningsregels die in de rapportageprocedures van de Groep zijn vastgelegd. In 2019 we werden voor 84% van onze VTE's milieugegevens verzameld en de overige 16% werd geëxtrapoleerd. Voor meer informatie verwijzen wij naar sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Milieurapportageproces en verificatie' evenals naar de reikwijdtenota's onder onze milieugegevenstabel. Milieugegevens en, meer in het algemeen, het milieubeleid met betrekking tot onze beleggingen en verzekeringsproducten worden beheerd door verschillende teams, waaronder Group Investment, Group Corporate Responsibility, Group Risk Management en Group Insurance Office.

Voor de maatschappelijke gegevens zien sectie 7.4 'Inclusieve verzekering - Mecenaat en medewerkersbetrokkenheid'. Met name het aantal unieke vrijwilligers is gebaseerd op een schatting van de entiteiten op basis van de uitgevoerde liefdadigheidsacties.

Methodologische verduidelijkingen en limieten

De rapportage over sommige indicatoren kan beperkingen hebben als gevolg van:

- het ontbreken van nationaal en/of internationaal erkende definities, met name met betrekking tot de verschillende categorieën arbeidsovereenkomsten;
- de noodzakelijke ramingen, de representativiteit van de uitgevoerde metingen of de beperkte beschikbaarheid van externe gegevens die nodig zijn voor de berekeningen;
- de praktische modaliteiten voor het verzamelen en invoeren van deze informatie.

Daarom worden voor zover mogelijk definities, methoden en, waar van toepassing, bijbehorende onzekerheidsmarges voor de desbetreffende indicatoren gespecificeerd.

Bedrijfsvoering: methodologie en rapportagereikwijdte

Voor 2019 heeft AXA specifieke informatie verstrekt over het beleid en de beheersing van de belangrijkste risico's in verband met de bedrijfsvoering. AXA heeft in het bijzonder strenge interne procedures ontwikkeld en de nodige beleidslijnen en belangrijke prestatie-indicatoren ingevoerd om de doeltreffendheid ervan te meten.

Voor bepaalde specifieke risico's zoals corruptiebestrijding, klantbescherming, mensenrechten en corporate responsibility op het gebied van verantwoorde inkopen omvat de huidige informatie echter ook het interne beleid, het kader en de due diligence-maatregelen van AXA. Deze worden beschreven in sectie 7.5 'Bedrijfsvoering' en 7.6 'Vigilance Plan'. In overeenstemming met de vereisten van richtlijn 2014/95 EU over niet-financiële reporting heeft de Groep gewerkt aan de uitwerking van belangrijke prestatie-indicatoren voor deze specifieke onderwerpen als een onderdeel van de niet-financiële informatie van 2019.

Gebruik van de internationale benchmark

Om zijn Corporate Responsibility-strategie uit te werken en te rapporteren over zijn niet-financiële prestaties houdt AXA zich vrijwillig aan een aantal internationale benchmarks, zoals beschreven in dit hoofdstuk. Het betreft bijvoorbeeld de duurzame ontwikkelingsdoelstellingen van de VN (zie hierboven) en het Greenhouse Gas Protocol (ghgprotocol.org) voor de berekening voor de CO_2-uitstoot. Andere benchmarks worden waar nodig gemarkeerd in de desbetreffende secties.

7.2 Sociale informatie

VOORWOORD

AXA zet zich in om een verantwoordelijke werkgever te zijn, door van werknemersbetrokkenheid een cruciaal onderdeel van zijn bedrijfsstrategie te maken. Om dit te bereiken streeft AXA naar het creëren van een werkomgeving gebaseerd op haar waarden, door diversiteit en gelijke kansen te bevorderen, professionele ontwikkeling aan te moedigen, werknemers te betrekken en hun welzijn te bevorderen. Voor aanvullende en meer gedetailleerde informatie kunt u terecht op de pagina's 'About Us' en 'Career' op www.axa.com.

Het is algemeen bekend dat sociale en economische veranderingen de diversiteit in de bedrijfswereld zullen verbreden. De digitale wereld zal meerdere interacties met klanten mogelijk maken en meer informatie vestrekken waarop de besluitvorming gebaseerd zal zijn. Met de technologieën van morgen en data-analyse kunnen machines mensen te vervangen voor repetitieve taken. Dit zal de werkomstandigheden verbeteren en de werknemers in staat stellen zich toe te leggen op taken met een hoge toegevoegde waarde. De klimaatverandering zal bedrijven dwingen om strategische beslissingen te nemen met respect voor het milieu. Een continue vooruitgang in medisch onderzoek zal de levensverwachting verhogen, wat zal leiden tot een hogere pensioengerechtigde leeftijd.

Op basis van deze veranderingen en in overeenstemming met Richtlijn 2014/95/EU met betrekking tot niet-financiële reporting heeft de AXA Groep voor de toekomst drie mogelijke belangrijke maatschappelijke uitdagingen geïdentificeerd:

- dat de werkgeverspraktijken van AXA onvoldoende maatschappelijk verantwoord zijn, door het ontbreken van een werkgeversaanbod en een continue sociale dialoog;
- dat AXA-medewerkers die niet over de nodige kansen voor ontwikkeling en groei beschikken of deze niet grijpen, dat hun inzetbaarheid intern of op de arbeidsmarkt afneemt en dat hun vaardigheden verouderd raken binnen een veranderende verzekeringssector;
- dat de AXA Groep er niet in slaagt talenten aan te trekken, te behouden en te ontwikkelen als er geen omgeving wordt gecreëerd die integratie en betrokkenheid bevordert.

Meer details over de duurzame risicobeoordeling vindt u terug in sectie 7.1.

In het licht van deze trends verbindt AXA zich ertoe te anticiperen en zijn werkgeversaanbod en managementpraktijken aan te passen om zijn werknemers te ondersteunen bij de new ways of working. Om ons doel te bereiken ("we willen iedereen de middelen geven om een beter leven te leiden") en zo het beste in onze werknemers naar boven te brengen, zetten we ons in voor het creëren van werkplekken die gebaseerd zijn op onze waarden, ruimtes waarin we:

diversiteit bevorderen omdat die prestaties en innovatie genereert, gelijke kansen voor iedereen bevorderen en zo de omstandigheden creëren die iedereen in staat stellen zijn volledige potentieel op het werk tot uitdrukking te brengen;

werknemersparticipatie aanmoedigen in besluitvormingsprocessen om werknemers in staat te stellen risico's te nemen;

werknemers de beste oplossingen en mogelijkheden bieden om hen inzetbaar te houden op de arbeidsmarkt en continu leren en professionele ontwikkeling stimuleren;

- de verdiensten en bijdragen van mensen om anderen te inspireren hun voorbeeld te volgen, erkennen;
- een cultuur promoten waar mensen worden aangemoedigd feedback te delen om onze manier van werken collectief te verbeteren;
- het evenwicht tussen werk en privéleven verbeteren om de gezondheid van mensen op het werk te vrijwaren.

Om de relevantie van ons voorstel en de algemene uitvoering ervan te bevestigen, hebben we een permanente dialoog opgezet met onze medewerkers, die verantwoordelijk zijn voor het identificeren van mogelijke afwijkingen en het voorstellen van passende maatregelen. Hiertoe worden regelmatig enquêtes naar de betrokkenheid van de medewerkers van AXA wereldwijd gehouden.

TOESTAND EN EVOLUTIE VAN HET PERSONEELSBESTAND

Op 31 december 2019 bedroeg het totale personeelsbestand van AXA 120.869 werknemers (met een vast en tijdelijk contract), een daling van 4% ten opzichte van 2018. Deze daling heeft voornamelijk te maken met (i) de beursintroductie van de operaties in de VS en de filialen ervan, wat ongeveer 7.800 werknemers vertegenwoordigt, (ii) de voltooiing van de overname van de entiteit AXA Tianping, wat ongeveer 3.000 werknemers vertegenwoordigt en (iii) de vermindering van het personeelsbestand opgesplitst tussen de verschillende markten en transversale operaties.

KERNCIJFERS: UITSPLITSING NAAR GESLACHT EN FUNCTIE (*)

	Niet-commercieel	Commercieel	Totaal
Vrouwen	53 428	8 230	61 658
Mannen	45 455	7 957	53 412
Totaal	**98 883**	**16 187**	**115 070**
Aandeel vrouwen	***54%***	***51%***	***54%***

(*) Uitsluitend deel van het personeelsbestand met een vast contract.

De geografische spreiding van de werknemers van AXA in 2019 was als volgt: 58% in Europa (+1,4 punten ten opzichte van 2018), 26 in Azië-Stille Oceaan (+3,5 punten ten opzichte van 2018), 10% in Noord- en Zuid-Amerika (-5,2 punten ten opzichte van 2018) en 6% in Afrika (+0,4 punten ten opzichte van 2018).

KERNCIJFERS: GEOGRAFISCHE SPREIDING VAN DE WERKNEMERS (*)

Continent	Personeelsbestand	Verdeling
Europa	69 989	*58,0%*
Azië/Stille Oceaan	31 267	*26,0%*
Noord- en Zuid-Amerika	12 460	*10,0%*
Afrika	7 153	*6,0%*
Totaal	**120 869**	

(*))Personeelsbestand met vast en tijdelijk contract.

AXA is in 2019 verder blijven aanwerven en heeft meer dan 15.000 medewerkers met een vast contract in dienst genomen (exclusief nieuwkomers wegens fusies en overnames), waaronder meer dan 3.600 commerciële medewerkers.

Voor meer informatie over de cijfers hierboven en een vergelijking tussen 2018 en 2019, zie de tabellen aan het einde van sectie 7.2.

RELATIE MET MEDEWERKERS EN ARBEIDSOMSTANDIGHEDEN

Het waarborgen van duurzame en verantwoordelijke werkgeverspraktijken met behoud van de sociale dialoog en goede arbeidsomstandigheden zijn prioriteiten voor AXA De afgelopen jaren heeft AXA, als volwassen organisatie, procedures ontwikkeld en organen opgericht om de sociale dialoog en de arbeidsomstandigheden in al haar entiteiten over de hele wereld te ontwikkelen.

Een solide en continue sociale dialoog

Als ondertekenaar van het Global Compact van de Verenigde Naties zet AXA zich in voor de eerbiediging van de vrijheid van vereniging en het recht op collectieve onderhandelingen. AXA heeft ook de wereldwijde afspraken van de Organisatie voor Economische Samenwerking en Ontwikkeling betreffende het bestrijden van ongelijkheden, het voeren van een sociale dialoog en het promoten van een beter geregelde en duurzame mondialisering ondertekend. Daarnaast dragen een effectieve communicatie tussen medewerkers en management en een constructieve sociale dialoog bij tot de stabiliteit die nodig is voor de uitvoering van de ontwikkelingsstrategie van de Groep. Daarom organiseren de ondernemingen van AXA zich om regelmatig in dialoog te treden met werknemers of hun vertegenwoordigers. AXA heeft ook een European Works Council (EWC) opgericht, waarvan de taken verder gaan dan de geldende wettelijke verplichtingen.

Na een eerste overeenkomst in 1996 heeft AXA in juni 2009 nieuwe overeenkomst van de EWC ondertekend (zie 'Social Dialogue and Mobility' op www.axa.com). Deze overeenkomst werd afgesloten om een goed niveau van sociale dialoog te garanderen, en dit voor 53% van de werknemers van AXA. AXA organiseert twee plenaire EWC-vergaderingen per jaar (met 50 werknemersvertegenwoordigers uit Europese landen en voorgezeten door de CEO van AXA) en maandelijkse sessies met 10 EWC-leden om de arbeidsmarkt en economische ontwikkeling in elk land te bespreken.

In 2011 hebben AXA, UNI Europe Finance en alle Franse vakbonden een belangrijk Europees akkoord over het anticiperen op verandering ondertekend. Deze overeenkomst kwam tot stand in samenspraak met de EWC en legt een aanpak vast voor sociale dialoog, met het oog op anticiperen op veranderingen in de sector om de vaardigheden van werknemers beter af te stemmen op toekomstige behoeften en dus de werkgelegenheid te vrijwaren.

De meeste leden buiten het toepassingsgebied van de EWC hebben ook overeenkomsten rond sociale dialoog ontwikkeld, maar worden niet gemonitord op groepsniveau. Meer algemeen en buiten Europa wil de Groep ervoor zorgen dat werknemers eerlijk vertegenwoordigd worden in alle belangrijke landen waar de Groep aanwezig is. Tijdens het jaar worden er regelmatig uitwisseling sessies georganiseerd tussen de directeur van de Groep en lokale directeurs voor sociale relaties.

Mensen betrekken en bouwen aan een feedbackcultuur

AXA streeft ernaar een omgeving te creëren waar naar de mensen wordt geluisterd en er actie wordt ondernomen om ervoor te zorgen dat ze betrokken blijven. AXA gebruikt de korte en gerichte Pulse-enquête om zijn cultuur te meten en snel na te gaan op welke vlakken verbetering nodig is.

De frequentie waarmee deze enquête wordt afgenomen is geleidelijk aan opgedreven: een Pulse-enquête in 2017,2 in 2018 en drie in 2019. De betrokkenheid van medewerkers wereld wijd wordt bij AXA gemeten aan de hand van de Employee Net Promoter Score (eNPS). In 2017 was deze score gelijk aan -5, in 2018 aan +7, tegenover een gebalanceerde streefscore van 0. Het doel van de Groep was om tegen december 2019 aan een score van 14 te zitten; in december 2019 bedroegen de eNPS 21, dus 7 punten meer dan het vooropgestelde doel.

AXA neemt ook 'ad hoc' Pulse-enquêtes af over onderwerpen die op bepaalde momenten relevant zijn, zoals arbeidsomstandigheden of de strategie van de Groep. Hiermee heeft AXA een cultuur van 'snelle feedback' kunnen invoeren.

Meer informatie over de eNPS en de methode om de eNPS te berekenen, vindt u terug onder de rubriek 'A new method to collect feedback and measure employee engagement' op www.axa.com.

Maatschappelijk verantwoorde werkomstandigheden die het evenwicht tussen werk en privéleven respecteren

AXA wil zijn medewerkers de middelen geven om een beter leven te leiden. Dit omvat goede werkomstandigheden en een evenwicht tussen werk en privéleven.

Een inspirerende en inclusieve werkomgeving vormt een belangrijk onderdeel van het werkgeversaanbod van AXA. AXA heeft, als verantwoordelijke werkgever die ervoor wilt zorgen dat iedereen kan en wil bijdragen aan het succes van de Groep, programma's opgezet om stress op het werk te voorkomen en initiatieven met betrekking tot welzijn op het werk te ondersteunen. Het opbouwen van een inclusieve werkomgeving bij AXA omvat ook de New Ways of Working (NWOW), innovatieve oplossingen die flexibele werkmethoden (telewerk, parttime, gedeelde kantoren, flexibele werkschema's of verkorte werkweken) en een evenwichtig beroeps- en privéleven bevorderen.

In 2019 werd een nieuwe indicator ingevoerd om na te gaan hoeveel werknemers wereldwijd aan telewerk mogen doen op basis van hun contract. Deze indicator is bedoeld om de transformatie van onze werkomgeving weer te geven. 32% van de werknemers met een vast contract bij AXA doet aan telewerk. In Europa zijn de praktijken rond telewerk geformaliseerd en worden ze gevolgd en daar doet meer dan 41% van het niet-commerciële personeel van AXA aan telewerk. De percentages van telewerkers bij AXA wereldwijd kunnen als volgt worden opgesplitst:

	Niet-commercieel personeel	Commercieel personeel	Totaal
Personeelsbestand telewerkers	35 455	1 274	36 729
Personeelsbestand	98 883	16 187	115 070
Percentage telewerkers	36%	8%	32%

Daarnaast zet AXA zich op het gebied van het evenwicht tussen werk en privéleven in voor de ondersteuning van werkende ouders over de hele wereld. Sinds januari 2017 voert AXA een globaal

ouderschapsbeleid (AXA Global Parental Policy) dat van toepassing is op alle gezinnen, ongeacht hun samenstelling, met 16 weken zwangerschapsverlof/hoofdouder en 4 weken vaderschapsverlof/co-ouder.

Procedures m.b.t. gezondheid en veiligheid op het werk

De bescherming van de werknemers maakt, als verzekeraar en verantwoordelijke werkgever, volgens de beste praktijken en de hoogste internationale normen, in drie dimensies deel uit van het eigen DNA van het bedrijf, in termen van 'plicht tot bescherming' en 'zorgplicht':

- 'Fysieke veiligheid': bescherming van werknemers tegen opzettelijke bedreigingen (misdaad, terrorisme, politieke en sociale instabiliteit);
- 'Gezondheid en veiligheid': bescherming van werknemers tegen ongevallen en natuurrampen (branden, pandemieën, natuurrampen, enz.);
- 'Crisismanagement': het opzetten van specifieke en buitengewone procedures om een ongeval of een andere crisis het hoofd te bieden.

Dankzij de standaarden kan een consistente benadering van beveiliging worden gecreëerd voor alle entiteiten en gebaseerd op lokale risico's die door externe partners worden beoordeeld. Het kader richt zich op de operationele procedures om de risico's voor het personeel tijdens werktijden, op reis of tijdens een expatriëring te beperken. Het helpt ook om de impact van incidenten en crises te beperken wanneer deze zich voordoen. Deze standaarden zijn van toepassing op alle entiteiten van de Groep, onder de verantwoordelijkheid van de bestuurders van de entiteit.

Er wordt elk kwartaal een procedure voor het toezicht op de verbetering van de veiligheid op de werkplek toegepast op basis van twintig controlepunten en in overeenstemming met de doelstellingen van het Management Committee.

Deze doelstellingen die gelden voor de hele AXA Groep, en in het bijzonder daar waar de risico's het hoogst zijn.

Deze gebieden die voor verbetering vatbaar zijn, worden gecontroleerd op basis van bewijzen en bezoeken ter plaatse door de teams van het hoofdkantoor van de AXA Groep.

Eind 2018 zijn de door de Groep te realiseren doelstellingen voor 90% van de Groep gerealiseerd, in overeenstemming met de doelstellingen van het Management Committee. Er zijn nieuwe doelstellingen tot 2021 vooropgesteld om voortdurend de maturiteit in termen van kwantiteit en kwaliteit te verbeteren. Het beheer van fysieke risico's komt tot uiting in een verzuimpercentage van minder dan 5% in 2019, waaronder een stabiel verzuimpercentage van 2% als gevolg van werkgerelateerde ongevallen.

OPLEIDING EN COMPETENTIEMANAGEMENT

In een snel veranderende verzekeringssector die gekenmerkt wordt door de opkomst van nieuwe risico's en nieuwe concurrenten, moet AXA ervoor zorgen dat zijn activiteiten, organisatie en medewerkers klaar zijn voor nieuwe uitdagingen. De verzekeringsbranche evolueert snel, aangezien de technologieën en de verwachtingen van de klant een revolutie in de markt teweegbrengen. Als gevolg daarvan moeten verkoop- en ondersteuningsfuncties evolueren, wat veel mogelijkheden biedt voor de medewerkers van

AXA. Opleiding is meer dan essentieel om werknemers in staat te stellen zich te ontwikkelen en de vaardigheden van morgen te ontwikkelen. Het niet managen van carrières, vaardigheden en talenten in een dergelijke concurrerende omgeving kan van invloed zijn op het concurrentievermogen van AXA.

Talent- en competentiemanagement om sleutelprofielen aan te trekken

Er is een prestatiebeoordelingsproces van kracht dat in alle AXA-entiteiten moet worden toegepast en alle werknemers moet bestrijken.

Dit proces is nauw verbonden met het beloningsbeleid van AXA, dat de strategische doelstellingen van de onderneming op lange termijn ondersteunt en de belangen van werknemers en andere belanghebbenden op één lijn brengt.

De AXA Groep hanteert een 'betalen-naar-prestaties'-benadering om de beste talenten aan te trekken en te behouden, de betrokkenheid van de medewerkers te onderhouden, en het leiderschap van AXA te versterken, en er tegelijkertijd voor te zorgen dat werknemers niet worden aangemoedigd om ongepaste en/of overdreven risico's te nemen en dat ze zich houden aan de regelgeving. Daarnaast vormen een aantal extra voordelen een belangrijk onderdeel van de waardepropositie die AXA zijn medewerkers doet. Het doel van AXA is om zich ten minste op de mediaan van elke markt te positioneren in termen van sociale voordelen. Deze voordelen moeten een pensioenaanbod omvatten, evenals een dekking voor gezondheid en voorzorg.

Sinds 2005 voert AXA jaarlijks een Organization and Talent Review ('OTR') van de organisatiestructuren en opvolgingsplannen uit. De OTR bestaat uit het beoordelen van belangrijke managementposities in alle AXA-markten. Het is een proces geïntegreerd in de wervings-, prestatie-, opleidings- en ontwikkelingsmanagementfasen. Dit proces is bedoeld om medewerkers te begeleiden naar meer collaboratie en zelfstandigheid in het managen van hun loopbaan. AXA streeft ernaar te handelen op basis van vijf belangrijke dimensies van de loopbaan van de medewerker:

- Het 'employer brand' om de middelen van morgen te blijven aantrekken en de inachtneming van de tevredenheid van de kandidaten in de interne en externe wervingsstrategieën van AXA;
- Het creëren van sterke talentenpools voor kritische posities en functies. In 2019 werd een standaardaanwervingsprocedure ingevoerd met de mogelijkheid om deze aan te passen aan lokale vereisten. Daarnaast is er een wereldwijd systeem voor het traceren van sollicitaties uitgerold om op een meer tijd-, kosten- en kwaliteitsefficiënte manier medewerkers aan te werven en een wereldwijd de pool van kandidaten samen te stellen.
- Prestatie- en loopbaanmanagement, evenwel door de high potentials optimaal te benutten, via de implementatie van algemene processen voor het beoordelen van prestaties en talent, en het analyseren van de vaardigheden en bekwaamheden die vandaag en morgen nodig zijn;
- De ontwikkeling van medewerkers door het aanbieden van op maat gemaakte trainingen en opleidingsacties;
- Leadershipmanagement om ervoor te zorgen dat huidige en toekomstige beslissers, evenals high potentials, de nodige ondersteuning krijgen voor hun missie en met succes ons metier en onze bedrijfscultuur transformeren.

Een ambitieus en wijdverbreid opleidings- en ontwikkelingsaanbod

De opleidings- en ontwikkelingsfunctie van AXA werkt aan de geleidelijke transformatie van AXA naar een adaptieve en zelflerende organisatie. De visie van de Groep bestaat erin mensen te helpen om, individueel en collectief, voortdurend te leren op gelijk welk moment van hun werkdag en om nieuwe manieren van leren aan te moedigen: voortdurend leren om te gedijen in een veranderende omgeving. Deze ambitie wordt ondersteund door een specifiek digitaal ecosysteem dat gemakkelijk vanop elk toestel geraadpleegd kan worden.

In 2019 waren er meer dan 362.000 opleidingsdagen (tegenover 327.000 in 2018 en 330.000 in 2017), wat overeenkomt met gemiddeld 3,2 opleidingsdagen per werknemer ten opzichte van 2,7 in 2018 en 3,1 in 2017.

- Via het partnerschap (dat in 2017 tot stand kwam) met Coursera hebben de medewerkers van AXA 860 opleidingen op belangrijke gebieden kunnen volgen (+310 in vergelijking met 2018), inclusief universitaire attesten die erkend worden op de arbeidsmarkt. In 2019 zijn meer dan 8.700 werknemers (+12% in vergelijking met de 7.800 op het einde van 2018) begonnen aan een opleiding. In 2019 zijn er 25.000 opleidingen van start gegaan, dit wil zeggen meer dan 100.000 opleidingsuren (+15.000 uur in vergelijking met 2018);
- Om ervoor te zorgen dat meer werknemers experts blijven in hun vakgebied wordt momenteel een van de belangrijkste thema's van digitale leren, namelijk de taal van de beschikbare inhoud, aangepakt aan de hand van het LinkedIn Learning platform, dat inhoud in zeven belangrijke talen aanbiedt;
- Medewerkers van AXA te helpen de veranderende gedragingen van klanten te begrijpen, werd er een wereldwijde leerwedstrijd, de AXA Learning Week, gehouden om te zorgen voor een algemeen begrip van de evoluerende behoeften en verwachtingen van klanten. Deze wedstrijd was een vervolgverhaal op de AXA Learning Games, die in 2018 ingevoerd werden. In totaal hebben meer dan 8.030 werknemers wereldwijd deelgenomen en geleerd over kritieke onderwerpen met betrekking tot de voortdurend evoluerende gedragingen waarbij de klant centraal staat;
- AXA wil zijn managers en topdirecteurs de middelen aanreiken om de ambitie om een toekomstbestendige, zelflerende organisatie te worden waar te maken door hen de mogelijkheid te bieden te werken aan hun leiderschaps-, integriteits- en samenwerkingsvaardigheden. Om dit te vergemakkelijken, werd de AXA Leadership Academy uit de grond gestampt voor het Global Leadership Network. Dit wordt gebruikt om directeurs van de Groep gezamenlijk te helpen om de transformatie van AXA in goede banen te leiden en is bedoeld om de herpositionering van de AXA Groep als partner van miljoenen klanten te versnellen. In 2020 zal de AXA Leadership Academy zich toespitsen op:

    Leiderschap en de culturele transformatie van AXA via de waarden en verbintenissen van AXA,

    toonaangevende tech- & dataroadmaps;
- Tot slot werden er in 2019 574 digitale modules over leiderschap, management en persoonlijke uitmuntendheid aangeboden aan medewerkers, meer dan 40.000 korte opleidingen gelanceerd (in vergelijking met 48.000 in 2018) en meer dan 28.000 opleiding afgerond (in vergelijking met 30.000 in 2018).

AXA-medewerkers, verantwoordelijk voor hun eigen loopbaanbeheer

AXA heeft een mobiliteitsbeleid en de bijbehorende processen geïmplementeerd om mensen in staat te stellen te veranderen binnen de Groep en op die manier AXA te helpen om de juiste persoon te vinden voor zijn bedrijfsbehoeften.

Internationale mobiliteit staat onder de hoede van het team International Mobility Solutions (IMS) team en wordt geregeld door een consistent raamwerk voor internationale mobiliteit, en vormt een van de belangrijkste katalysatoren voor de transformatie van de organisatie. AXA streeft ernaar de vertrouwenscultuur verder uit te breiden en successen te boeken aan de hand van rechtstreekse blootstelling aan nieuwe omgevingen.

In 2019 bleef het totale volume van medewerkers die voor hun internationale mobiliteit ondersteund werden door IMS stabiel (794 medewerkers ten opzichte van 785 in 2018). Het aantal nieuwe rechthebbenden is evenwel met 25% gestegen.. En we blijven een verandering waarnemen in de opdrachten en de soorten overplaatsingen. Traditioneel waren opdrachten op lange termijn populair. In 2019 is het aandeel van deze populatie onder de actieve rechthebbenden gedaald tot 35% (ten opzichte van 44% in 2018 en 50% in 2017). Desalniettemin is er een trend waar te nemen wat betreft de toename van grensoverschrijdende opdrachten en permanent overgeplaatst de medewerkers. Daarnaast werden er actief opdrachten op korte termijn geselecteerd om de ontwikkeling van de medewerkers van AXA op te drijven (goed voor 12% van de internationale opdrachten in 2019).

DIVERSITEIT EN INCLUSIE ALS SLEUTEL TOT SUCCES EN INNOVATIE

Om de uitdagingen van morgen aan te gaan, wil AXA een omgeving en bedrijfscultuur creëren en verrijken waarin diversiteit en inclusie voor alle medewerkers centraal staan. Het personeelsbestand van AXA moet een afspiegeling zijn van de diversiteit van de wereld waarin de Groep evolueert en het midden- en topmanagement moet een centrale rol spelen bij het bereiken van deze doelstellingen. De AXA Groep is ervan overtuigd dat haar ambitie op het gebied van diversiteit en inclusie een essentiële hefboom is om succes en innovatie binnen de organisatie te genereren en een toonaangevende speler op de markt te blijven.

Diversiteit en inclusie, een mondiale ambitie en genderfocus

Omdat diversiteit en inclusie (D&I) essentiële hefbomen zijn voor het creëren van succes en innovatie, het aantrekken en behouden van de beste talenten en het blijven zijn van een voorkeurswerkgever op de markt, stimuleert AXA diversiteit door middel van haar wervings-, leer-, ontwikkelings- en talentmanagementprocessen. De AXA Groep heeft een D&I-beleid en ambitieuze engagementen ontwikkeld om initiatieven, waaronder overheidsinitiatieven, uit te voeren in overeenstemming met de D&I-prioriteiten van de Groep. AXA-managers, die er ambassadeurs van zijn, streven naar:

- een evenwichtige vertegenwoordiging van mannen en vrouwen op alle niveaus van de organisatie;
- sensibilisering voor handicaps;
- behoud van het momentum voor de inclusie van LGBT'ers; en

- het betrekken van onze senior executives als pleitbezorgers voor diversiteit en inclusie.

Eind 2019 vertegenwoordigden vrouwen 54% van de commerciële en niet-commerciële werknemers van AXA en bekleedden zij 31% (+2 punten ten opzichte van 2018) van alle commerciële en niet-commerciële managementfuncties. Sinds 2009 volgt AXA de evolutie van de vertegenwoordiging van vrouwen in het topmanagement op de voet.
Sinds maart 2018 bevestigt AXA steeds opnieuw zijn prioriteit om tegen 2023 gendergelijkheid te bereiken onder
de populatie van Top Senior Executives; hiervoor richtte AXA zich op verschillende acties:

- Het management vragen om een actievere rol te spelen bij het bevorderen van genderdiversiteit. Diversity in teams is een gedeelde doelstelling voor de 300 top senior executives van AXA (Global Leadership Network - GLN). De leden van het Management Committee en het Partners Committee hebben deelgenomen aan een patronage-initiatief dat tot december 2019 liep en gericht was op 30 getalenteerde personen: 23 vrouwen (waarvan 83% operationele functies bekleden) en 7 mannen (waarvan 86% operationele functies bekleden). Dit patronage-initiatief maakt deel uit van twee verschillende programma's die de pool van toekomstige managers voeden:

    het in 2014 gelanceerde 'Patronage in Tandem'-programma is ontworpen om vrouwelijk talent binnen de Groep te ontwikkelen. In 2019 vond de vijfde golf van dit programma plaats en namen 16 getalenteerde vrouwen hieraan deel; elk van hen werd gesponsord door een lid van het Group Management Committee of het Partners Group Management. 35% van de deelnemers aan de vijf opeenvolgende golven van het GSTP heeft een GLN-positie.

    het Global Executive Development Program (GEDP), dat in 2017 van start ging, is een tweejarig programma voor kaderleden, zowel vrouwen als mannen, die volgens het management nodig kunnen zijn om (internationale) sleutelposities te bekleden. 55% (40% vrouwen) van de deelnemers aan GEDP heeft nu een GLN-rol;

- versterking van talentenpools en verbetering van genderevenwichtige opvolgingsplannen: AXA-entiteiten werd gevraagd om lokale doelstellingen te definiëren voor de vertegenwoordiging van vrouwen in directiecomités (ongeveer 300 personen) en senior executives (meer dan 3.000 personen);

- ontwerpen van de innovatieve AXELERATE-leeroplossing om 10.000 managers wereldwijd te ondersteunen bij het transformatietraject, met de bedoeling hem de belangrijkste samenwerkingsvaardigheden en moderne leidersvaardigheden om te netwerken aan te reiken. De uitrol van deze oplossing werd voltooid in 2019;

- aanwerving en promotie van getalenteerde vrouwen in managementposities - AXA past gendergelijkheid toe in zijn wervingsprocessen. Voor elke vacante leidinggevende functie worden ten minste één mannelijke en één vrouwelijke kandidaat geselecteerd. Recruiters zijn belangrijke spelers op dit gebied.

Eind 2019 was de diversiteit van vrouwen en mannen in de bestuursorganen als volgt:

Kerncijfers: genderdiversiteit in de bestuursorganen

	Management Committee		Partners Committee		Senior Executives	
	2019	*2018*	*2019*	*2018*	*2019*	*2018*
Vrouwen	**15%**	**9%**	**23%**	**17%**	**32%**	**32%**
Mannen	85%	91%	77%	83%	68%	68%
Totaal	***13***	***11***	***47***	***36***	***263***	***150***

Het Management Committee staat de CEO bij in het operationele beheer van de Groep.

Het Partners Committee is samengesteld uit de leden van het Management Committee en een dertigtal andere kaderleden van de Groep. De rol ervan bestaat erin de CEO en het Management Committee bij te staan bij de ontwikkeling en uitvoering van belangrijke strategische initiatieven.

Het GLN werd in 2019 gelanceerd ter vervanging van het netwerk van GSE's (Global Senior Executives). Het GLN is rol- en organisatiegebonden. Het netwerk bestaat uit de CEO's en uitvoerende comités van de belangrijkste markten van AXA, groeimotoren en belangrijkste transversale entiteiten, evenals senoir leaders uit de corporate functies, markten en een aantal nationale CEO's. Deze structuur is opgezet om van de top senior executives die de komende jaren kritiek zullen zijn in de transformatie van AXA een succesvolle groep te maken.

Meer informatie over het D&I-beleid van AXA bij het topmanagement vindt u terug op de pagina 'Reaching gender balance across the organization' op www.axa.com.

AXA, verbindt zich tegenover het maatschappelijk middenveld voor diversiteit en inclusie

AXA wil als verantwoorde onderneming het maatschappelijk middenveld en niet-gouvernementele organisaties steunen. Door in zee te gaan met verenigingen en externe organisaties draagt de Groepen bij aan een betere samenleving en leert ze van anderen om op te voeden en de inclusie-initiatieven die binnen de onderneming worden opgezet, te verbeteren.

In maart 2019 doneerde AXA in het kader van de inzet van de medewerkers van AXA voor de #HeForShe-campagne die op Internationale vrouwendag gelanceerd werd, € 20.000 aan Plan International om te zorgen voor onderwijsprogramma's voor meisjes in Kameroen en Togo. In 2019 werkte AXA samen met LGBT+-organisaties om te zorgen voor meer bewust zijn binnen de Groep en ons netwerk bij deze gemeenschappen uit te breiden. Entiteiten hebben door hun deelname aan verschillende LGBT+-events medewerkers aangeworven: sponsoring van (of deelname aan) prides en events. Entiteiten hebben aanzienlijke vooruitgang geboekt in het proces om van LGBT+ een bedrijfsprioriteit te maken, en dit aan de hand van inclusieve beleidslijnen die koppels van hetzelfde geslacht aanvaarden als begunstigden.

Op 3 december 2019 deelde AXA mee dat het ze zich bij de Valuable 500 gevoegd heeft, een wereldwijde beweging die de inclusie van gehandicapten op de agenda wil plaatsen, en publiceerde het op te Internationale dag van personen met een handicap, als onderdeel van een destigmatiseringscampagne, een internationaal boekje over de inclusie van gehandicapten en een portret van 16 gehandicapten medewerkers.

Tot slot zijn 120 mensen, vooral senior executives, in 2019 voor de zevende keer samengekomen om meer te weten te komen over de inclusief van LGBT+. Dit gebeurde in het kader van 'All out for Inclusion' om aan te tonen dat diversiteit en inclusie nog steeds prioritair zijn bij AXA.

Sociale indicatoren van de Groep

Personeelsbestand [a]

Personeelsbestand (aantal personen) op 31 december	2019		Evolutie	2018		2017	
Totaal personeelsbestand in loondienst (vast contract en tijdelijk contract)	**120 869**	**banen**	**-4,0%**	**125 934**	**banen**	**116 514**	**banen**
Personeelsbestand in loondienst met vast contract	**115 070**	**banen**	**-3,9%**	**119 780**	**banen**	**111 588**	**banen**
▶ Aandeel mannen	46,4	%		46,6	%	46,6	%
▶ Aandeel vrouwen	53,6	%		53,4	%	53,4	%
Personeelsbestand in loondienst, niet-commercieel	**98 883**	**banen**	**-3,9%**	**102 843**	**banen**	**95 447**	**banen**
Alle managers	3 172	banen		3 583	banen	3 255	banen
▶ Aandeel mannen	69,0	%		71,0	%	70,6	%
▶ Aandeel vrouwen	31,0	%	+2 0 ptn	29,0	%	29,4	%
Alle kaderleden en verwante hogere beroepen	46 611	banen		48 504	banen	14 828	banen
▶ Aandeel mannen	53,9	%		54,9	%	57,4	%
▶ Aandeel vrouwen	46,1	%	+1,0 pt	45,1	%	42,6	%
Alle werknemers	49 100	banen		50 756	banen	77 364	banen
▶ Aandeel mannen	37,0	%		36,0	%	42,7	%
▶ Aandeel vrouwen	63,0	%		64,0	%	57,3	%
Personeelsbestand in loondienst, commercieel	**16 187**	**banen**	**-4,4%**	**16 937**	**banen**	**16 141**	**banen**
▶ Aandeel mannen	49,2	%		49,4	%	50,8	%
▶ Aandeel vrouwen	50,8	%	+0,2 ptn	50,6	%	49,2	%
Personeelsbestand in loondienst met tijdelijk contract	**5 799**	**banen**		**6 154**	**banen**	**4 926**	**banen**
▶ Niet-commercieel personeel	4 321	banen		4 752	banen	4 282	banen
▶ Commercieel personeel	1 478	banen		1 402	banen	644	banen

Voltijdse equivalenten (personeelsbestand omgezet in voltijdse equivalenten)	2019		Evolutie	2018		2017	
Gemiddeld VTE van het personeel in loondienst	**110 701,9**	**vte**	**-4,4%**	**115 768,5**	**vte**	**106 928,6**	**vte**
Gemiddeld VTE van het personeel in loondienst, niet-commercieel	94 558,6	vte		99 134,4	vte	91 109,7	vte
▶ Managers	3 133,2	vte		3 657,6	vte	3 203,2	vte
▶ Kaderleden en verwante hogere beroepen	44 744,6	vte		46 263,1	vte	14 804,2	vte
▶ Werknemers	46 680,7	vte		49 213,7	vte	73 102,3	vte
Gemiddeld VTE van het personeel in loondienst, commercieel	16 143,3	vte		16 634,1	vte	15 818,9	vte
Gemiddeld VTE van het tijdelijke personeelsbestand, niet in loondienst	**10 634,8**	**vte**		**8 586,9**	**vte**	**8 399,9**	**vte**
▶ Tijdelijk personeel, niet in loondienst, en externe dienstverlener	7 594,0	vte		5 768,1	vte	5 784,9	vte
▶ Stagiairs /Leercontracten	3 040,8	vte		2 818,8	vte	2 615,0	vte

Medewerkersprofiel	2019		Evolutie	2018		2017	
Gemiddelde leeftijd van het personeel in loondienst	**40,5**	**jaar**	**- 0,7%**	**40,8**	**jaar**	**40,9**	**jaar**
▶ Niet-commercieel personeel	40,4	jaar		40,7	jaar	40,8	jaar
▶ Commercieel personeel	41,2	jaar		41,4	jaar	41,4	jaar
Gemiddelde anciënniteit van het personeel in loondienst	**10,3**	**jaar**		**10,4**	**jaar**	**10,8**	**jaar**
▶ Niet-commercieel personeel	10,6	jaar		10,7	jaar	11,3	jaar

▶ Commercieel personeel	8,1	jaar		8,2	jaar	8,3	jaar
Handicap (vast contract en tijdelijk contract)							
Aantal medewerkers met een handicap – betreft enkel de entiteiten die werkzaam zijn in Frankrijk	760	banen		743	banen	770	banen

(a) Het personeel in loondienst omvat de commerciële en niet-commerciële werknemers met een vast contract tenzij anders vermeld.

Dynamiek van het personeelsbestand [(1)1)]

Bewegingen	2019		Evolutie	2018		2017	
Bewegingen van het personeel in loondienst							
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen versus vertrekken)	-8 369	banen		707	banen	-2 176	banen
▶ Indiensttredingen	17 199	banen	-11,9%	19 533	banen	16 766	banen
▶ Vertrekken	25 568	banen	+35,8%	18 826	banen	18 942	banen
Bewegingen van het niet-commerciële personeel in loondienst							
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen versus vertrekken)	-6 891	banen		234	banen	-1 729	banen
Indiensttredingen	13 538	banen	-10,7%	15 165	banen	13 302	banen
▶ Aantal externe aanwervingen (inclusief herinzettingen)	11 603	banen		13 218	banen	11 467	banen
▶ Aantal tijdelijke contracten omgezet in vaste contracten	1 882	banen		1 915	banen	1 637	banen
▶ Aantal indiensttredingen na fusies en overname	53	banen		32	banen	198	banen
Vertrekken	20 429	banen	+36,8%	14 931	banen	15 031	banen
▶ Aantal ontslagnemingen	8 418	banen		9 460	banen	8 332	banen
▶ Aantal economische/collectieve ontslagen	1 213	banen		1 352	banen	1 894	banen
▶ Aantal individuele ontslagen	1 735	banen		2 028	banen	1 847	banen
▶ Aantal vertrekken op pensioen/brugpensioen	1 244	banen		1 769	banen	1 538	banen
▶ Aantal vertrekken wegens een overdracht van activiteiten (b)	7 636	banen		129	banen	1 252	banen
▶ Aantal vertrekken omwille van een andere reden	183	banen		193	banen	168	banen
Bewegingen van het commerciële personeel in loondienst							
Evolutie van de tewerkstelling (indiensttredingen versus vertrekken)	-1 478	banen		473	banen	-447	banen
Indiensttredingen	3 661	banen	-16,2%	4 368	banen	3 464	banen
▶ Aantal externe aanwervingen (inclusief herinzettingen)	3 567	banen		4 265	banen	3 336	banen
▶ Aantal tijdelijke contracten omgezet in vaste contracten	86	banen		98	banen	94	banen
▶ Aantal indiensttredingen na fusies en overname	8	banen		5	banen	34	banen
Vertrekken	5 139	banen	+31,9%	3 895	banen	3 911	banen
▶ Aantal ontslagnemingen	3 103	banen		2 913	banen	2 752	banen
▶ Aantal economische/collectieve ontslagen	117	banen		122	banen	82	banen
▶ Aantal individuele ontslagen	410	banen		500	banen	490	banen
▶ Aantal vertrekken op pensioen/brugpensioen	254	banen		264	banen	240	banen
▶ Aantal vertrekken wegens een overdracht van activiteiten (b)	1224	banen		77	banen	321	banen
▶ Aantal vertrekken omwille van een andere reden	31	banen		19	banen	26	banen
Bewegingen van het personeel in loondienst met een tijdelijk contract							
Evolutie van de tewerkstelling van niet-commercieel personeel in loondienst (indiensttredingen versus vertrekken)	1 028	banen		2 212	banen	1 828	banen
▶ Aantal externe aanwervingen	4 842	banen		5 531	banen	5 337	banen
▶ Aantal afgelopen tijdelijke contracten	3 814	banen		3 319	banen	3 509	banen

[(1)] AXA Tianping (2.988 werknemers in loondienst met een vast contract), AXA Next (38 werknemers in loondienst met een vast contract) en Kamet (352 werknemers in loondienst met een vast contract) rapporteerden geen bewegingsindicatoren.

Evolutie van de tewerkstelling van het commerciële personeel in loondienst (indiensttredingen versus vertrekken)	597	banen		376	banen	172	banen
▶ Aantal externe aanwervingen	926	banen		585	banen	335	banen
▶ Aantal afgelopen tijdelijke contracten	329	banen		209	banen	163	banen

(b) Personeelsleden in loondienst die AXA hebben verlaten na een overplaatsing of verkoop van een activiteit aan een externe onderneming. De werknemer is niet langer contractueel gebonden aan de AXA Groep.

Mobiliteit	2019		Evolutie	2018		2017	
Mobiliteitspercentage van het personeel in loondienst	**8,2**	**%**	**-0,7 ptn**	**8,9**	**%**	**10,5**	**%**
▶ Niet-commercieel	8,9	%		9,6	%	11,3	%
▶ Commercieel	4,2	%		5,0	%	6,1	%

Verloop	2019		Evolutie	2018		2017	
Verloop van het personeel in loondienst	**15,0**	**%**	**-0,6 pt**	**15,6**	**%**	**15,4**	**%**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,1	%		3,6	%	3,8	%
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	10,4	%		10,4	%	9,8	%
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,5	%		1,9	%	1,8	%
Verloop van het niet-commerciële personeel in loondienst	**13,3**	**%**	**-1,1 pt**	**14,4**	**%**	**14,3**	**%**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,0	%		3,6	%	3,9	%
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	8,8	%		9,2	%	8,6	%
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,5	%		1,9	%	1,8	%
Verloop van het commerciële personeel in loondienst	**24,9**	**%**	**+2 1 ptn**	**22,8**	**%**	**22,3**	**%**
▶ Onvrijwillig (ontslagen)	3,4	%		3,7	%	3,6	%
▶ Vrijwillig (ontslagnemingen)	19,7	%		17,4	%	17,0	%
▶ Andere redenen (pensioen/brugpensioen en andere redenen voor vertrek)	1,7	%		1,7	%	1,7	%

Sociale relaties [1]

Arbeidstijd	2019		Evolutie	2018		2017	
Gemiddeld aantal gewerkte dagen per jaar	**226,7**	**dagen**	**-1,1%**	**229,1**	**7 dagen**	**227,7**	**dagen**
Gemiddeld aantal gewerkte uren per week	**37,0**	**uur**	**+0,5%**	**36,8**	**uur**	**36,9**	**uur**
▶ Voltijds personeel	38,8	uur		38,6	uur	38,0	uur
▶ Deeltijds personeel	26,4	uur		25,9	uur	26,6	uur
Deeltijds personeelsbestand							
▶ Percentage van het deeltijdse niet-commerciële personeel in loondienst	10,2	%		10,0	%	11,1	%
▶ Percentage van het deeltijdse commerciële personeel in loondienst	4,4	%		3,1	%	2,7	%

Werkverzuim	2019		Evolutie	2018		2017	
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst	**4,7**	**%**	**+0,0 ptn**	**4,7**	**%**	**4,7**	**%**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	70,3	%		69,7	%	69,9	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	2,0	%		1,9	%	2,0	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	27,7	%		28,4	%	28,1	%
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst, niet-commercieel	**4,9**	**%**		**4,9**	**%**	**4,9**	**%**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	69,8	%		69,7	%	69,5	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	1,9	%		1,7	%	1,9	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	28,3	%		28,6	%	28,6	%
Verzuimpercentage van het personeelsbestand in loondienst, commercieel	**3,8**	**%**		**3,5**	**%**	**3,7**	**%**
▶ Aandeel afwezigheden door ziekte	73,9	%		69,4	%	72,5	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van een werkongeval	2,8	%		3,4	%	2,9	%
▶ Aandeel afwezigheden als gevolg van zwangerschaps- of vaderschapsverlof	23,3	%		27,1	%	24,6	%

Bezoldiging

[1] AXA Tianping (2.988 werknemers in loondienst met een vast contract), AXA Next (38 werknemers in loondienst met een vast contract) en Kamet (352 werknemers in loondienst met een vast contract) rapporteerden geen indicatoren op het gebied van sociale relaties.

Loonkosten	2019		Evolutie	2018		2017	
Loonkosten van het personeel in loondienst (c)	**8 152**	**€m**	**-12,1%**	**9 275**	**€m**	**8 501**	**€m**
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	81,2	%		77,2	%	76,2	%
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	18,8	%		22,8	%	23,8	%
Bruto loonmassa van het niet-commerciële personeel in loondienst							
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	84,7	%		83,1	%	83,1	%
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	15,3	%		16,9	%	16,9	%
Bruto loonmassa van het commerciële personeel in loondienst							
▶ Aandeel van de vaste bezoldigingen (in verband met de lonen)	52,8	%		45,0	%	44,9	%
▶ Aandeel van de variabele bezoldigingen (in verband met de lonen)	47,2	%		55,0	%	55,1	%

(c) Wat de definitie van de loonkosten van het personeel betreft, omvatten deze vaste bezoldiging, variabele bezoldiging, werkgeversbijdragen en, indien van toepassing, winstdelings- en stimuleringsregelingen. Ze omvat geen vergoedingen in kapitaal (aandelenopties, prestatieaandelen, AXA Miles). Bij een vergelijkbare wisselkoers zijn de totale bezoldigingsuitgaven met 11,2% gestegen

Opleiding [(1)] [1)]

Aantal opleidingsdagen	2019		Evolutie	2018		2017	
Aantal opleidingsdagen van het personeel in loondienst	**362 448,3**	**dagen**	**+10,8%**	**327 011,4**	**dagen**	**330 248,7**	**dagen**
▶ Niet-commercieel personeel	262 461,7	dagen		224 034,3	dagen	226 600,0	dagen
▶ Commercieel personeel	99 986,6	dagen		102 977,1	dagen	103 648,7	dagen

Deelname aan de opleidingen	2019		Evolutie	2018		2017	
Percentage van het personeel in loondienst dat minstens één opleiding heeft gekregen	**100,0**	**%**	**+2 2 ptn**	**97,8**	**%**	**84,2**	**%**
▶ Niet-commercieel personeel	100,0	%		97,6	%	83,5	%
▶ Commercieel personeel	100,0	%		99,2	%	88,6	%
Gemiddeld aantal opleidingsdagen per werknemer	**3,2**	**dagen**		**2,7**	**dagen**	**3,1**	**dagen**
▶ Niet-commercieel personeel	2,7	dagen		2,2	dagen	2,5	dagen
▶ Commercieel personeel	6,1	dagen		6,1	dagen	6,6	dagen

[(1)] AXA Tianping (2.988 werknemers in loondienst met een vast contract), AXA Next (38 werknemers in loondienst met een vast contract) en Kamet (352 werknemers in loondienst met een vast contract) rapporteerden geen opleidingsindicatoren.

7.3 Klimaatverandering en biodiversiteit

Zoals hierboven beschreven in sectie 7.1, is de bescherming van het milieu, met inbegrip van de daarmee samenhangende kwesties in verband met klimaatverandering en biodiversiteit, een belangrijk aandachtspunt voor de AXA Groep als verzekeraar, belegger en grote onderneming. Deze sectie omvat alle drie de dimensies.

STANDPUNT VAN AXA OVER DE KLIMAATVERANDERING EN BIODIVERSITEIT

AXA is wat betreft de klimaatverandering en biodiversiteitsgerelateerde risico's van mening dat ze zich niet alleen de oorzaken van deze verschijnselen moet bestrijden, maar ook zijn expertise moet inzetten om oplossingen te bieden. Verzekeraars zijn immers goed toegerust om met klimaatgerelateerde risico's om te gaan. Zij kunnen onderzoek financieren en promoten. Zij beschikken over ongevallengegevens, maar ook modellen en tools om deze gegevens te analyseren en te projecteren Zij zijn verantwoordelijk voor de verspreiding van kennis over nieuwe risico's. Verzekeraars zijn door hun aanzienlijke investeringen ook goed geplaatst om de juiste signalen te geven aan de financiële gemeenschap en de bedrijven waarin zij investeren.

Het werk van AXA is gericht op het vergroten van kennis over klimaatrisico's en het ontwikkelen van passende verzekeringsproducten en een adequaat beleggingsbeleid. Deze strategie draait zowel rond de dimensie '*beperking* van de CO2-uitstoot' als rond de dimensie 'aanpassing/veerkracht' van klimaatverandering en biodiversiteit. Om doeltreffend te zijn, zijn zowel collectieve inspanningen als meer competitieve initiatieven nodig.

Meer specifiek omvat onze strategie momenteel de volgende initiatieven:

- beleggingen: beleggen in groene activa en 'transition bonds', afstoten van bepaalde koolstofintensieve industrieën (kool en teerzanden), klimaatgerelateerde betrokkenheid van aandeelhouders en klimaatrisicoanalyse (TCFD [1]);
- verzekering: beperkingen voor kolen- en teerzandindustrieën, 'groene/duurzame' producten in zowel wat betreft Schade als Sparen;
- operaties: doelstellingen om onze directe ecologische voetafdruk te verminderen, zoals in verband met energie en CO2-uitstoot, water en papier;
- publieke betrokkenheid, partnerschappen met ngo's, universitair onderzoek (AXA Research Fund);
- in 2018 besliste de Groep ook om het probleem van het verlies aan biodiversiteit aan te pakken door middel van een globale strategie die geleidelijk zal worden geïmplementeerd.

Daarnaast werd een aantal belangrijke stappen gezet in 2019:

- In mei 2019 publiceerde de AXA Groep aanbevelingen voor meer actie rond biodiversiteitsrisico's (https://www.axa.com/en/newsroom/news/how-to-support-the-transition-towards-the-protection-of-biodiversity);

[1] Aanbevelingen van de TaskForce on Climate-related Financial Disclosures: www.fsb.tcfd.org.

In november 2019 lanceerde de Groep een nieuwe fase in haar klimaatstrategie, gebaseerd op vier nieuwe ontwikkelingen: het 'opwarmingspotentieel' van de beleggingen van AXA moet tegen 2050 minder dan 1,5 °C bedragen, de doelstelling voor groene beleggingen moet tegen 2023 verdubbeld worden tot € 24 miljard, de activaklasse 'transition bonds' moet gelanceerd worden en er moet volledig afgestapt worden van de kolenindustrie. Meer informatie online (https://www.axa.com/en/newsroom/news/new-climate-strategy-2019) en hieronder;

Tot slot werd er voor de periode 2018-2025 een nieuwe doelstelling voor CO2-uitstoot vastgelegd, in overeenstemming met het 'Science-based Target'-initiatief.

Meer informatie online en in de volgende secties.

Beleggingen

Deze sectie beschrijft onze initiatieven op het gebied van verantwoord beleggen in overeenstemming met de aanbevelingen van de Taskforce on Climate-related Financial Disclosures (TCFD) en de informatieverplichtingen zoals vastgelegd in het decreet ter uitvoering van artikel 173 VI van de wet 2015-992 van 17 augustus 2015 betreffende de omvorming van het energiesysteem voor ecologisch duurzame groei (dat zich meer algemeen toespitst op ESG). Daarom reikt de onderstaande tekst soms verder dan louter milieufactoren. Daarnaast geeft deze tekst een overzicht van ons uitgebreide Rapport over de klimaatrisico's, dat in Q2 van 2020 wordt gepubliceerd op www.axa.com op basis van de TCFD-structuur (aanbevelingen voor institutionele beleggers en verzekeraars).

Definities en bestuur

AXA definieert verantwoord beleggen of 'Responsible Investment' (RI) als de integratie van milieu-, sociale en bestuurlijke overwegingen (ESG-overwegingen) in beleggingsprocessen en de praktijk van aandeelhoudersbetrokkenheid. AXA is van mening dat de ESG-integratie een positieve invloed kan hebben op de beleggingsprestaties op lange termijn door een beter inzicht te verschaffen in risicofactoren. Deze overtuiging is het resultaat van academisch onderzoek en marktgegevens. Responsible Investment is ook een manier om onze beleggingen af te stemmen op bredere verbintenissen op het vlak van Corporate Responsibility. AXA heeft een wereldwijde strategie op het gebied van RI ontwikkeld die de eigen activa van de Groep dekt en breidt deze geleidelijk uit naar haar unit-linked aanbod. Het ESG-integratieproces wordt centraal gecoördineerd met de steun van onze vermogensbeheerders, waarbij ESG-metingen worden geïntegreerd in de analyse van de meeste beleggingscategorieën.

AXA heeft een groepsbreed Responsible Investment Committee (RIC) opgericht, voorgezeten door de Chief Investment Officer van de Groep, bestaande uit vertegenwoordigers van de vermogensbeheerders van AXA, Corporate Responsibility, Risk Management en Communicatie Het RIC rapporteert aan het Group Investment Committee, voorgezeten door de Chief Financial Officer van de Groep. Daarnaast analyseert het 'ESG Footprint Committee' de risico's van bedrijven of sectoren met slechte ESG-prestaties en/of ernstige en aanhoudende reputatieproblemen. Het RI-beleid wordt ondersteund door het RI-expertisecentrum, een transversale werkgroep bestaande uit de lokale beleggingsteams van AXA in

interactie met het CR-netwerk en de vermogensbeheerfilialen van de Groep. Daarnaast leveren, zoals aangegeven in sectie 7.1 'Sociale informatie' de Raad van Bestuur en het Stakeholder Advisory Panel een aanvullende bijdrage.

RI-strategie

De strategie van AXA op het gebied van Responsible Investment, opgenomen in zijn beleid rond Global Responsible Investment (gepubliceerd op de website van de Groep: www.axa.com/en/about-us/responsible-investment), is gebaseerd op vijf belangrijke pijlers:

- ESG- en klimaatprestatiescores en -factoren integreren in beleggingsprocessen door voor de meeste van onze activa kwantitatieve indicatoren en kwalitatieve analyses te hanteren;
- bepaalde sectoren of bedrijven uitsluiten waarvan de activiteit of het gedrag in strijd is met onze maatschappelijke verbintenissen. Deze sectorale beperkingen (die van toepassing zijn op zowel beleggingen als verzekeringen) worden gepubliceerd op website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/responsible-investment) en omvatten momenteel controversiële wapens, kolen, teerzanden, tabak, palmolie, agrarische derivaten;
- beleggen in groene obligaties, 'transition bonds' en impactbeleggingsfondsen;
- actief het stemmen en de betrokkenheid van aandeelhouders bij ESG-aangelegenheden aanmoedigen;
- er wordt gewerkt aan de ontwikkeling van impactmetingen met betrekking tot de biodiversiteit.

De AXA Groep en de interne naam entiteit voor activabeheer AXA IM hebben de door de VN gesteunde principes voor verantwoord beleggen (UN PRI) ondertekend. Als verdere blijk van ondersteuning van de implementatie van de RI-strategie lanceerde AXA in november 2019 in samenwerking met het Responsible Investment Center of Expertise van de AXA Groep en AXA Investment Managers een online opleiding rond verantwoord beleggen. Deze opleiding is verplicht voor de beleggerscommunity van de AXA Groep en kan ook gevolgd worden door alle medewerkers van AXA. In de opleiding komen de belangrijkste principes en best practices voor verantwoord beleggen aanbod.

ESG-tools en -methodologie

AXA beheert nauwkeurig de ESG-prestaties van zijn beleggingen door te vertrouwen op de interne ESG-tool van AXA IM, waar ESG-scores van alle activaklassen en metingen van het impact-type gemanipuleerd en opgeslagen worden. Deze tool maakt het ook mogelijk om de ESG-risico's te monitoren, potentiële verbeteringen te identificeren, doelstellingen vast te stellen of de betrokkenheid van aandeelhouders te sturen. RI Search omvat ook ESG-scores voor niet-beursgenoteerde activa zoals onroerend goed, commerciële vastgoedleningen en infrastructuurobligaties. Deze analyse heeft betrekking op de eigen activa van AXA (staatsobligaties, bedrijfsobligaties, aandelen, onroerend goed, infrastructuur en commercieel onroerend goed). Ze wordt ook gebruikt om RI-gerelateerde fondsen te ontwikkelen en kan als leidraad dienen voor de doelstellingen van aandeelhoudersbetrokkenheid. Het RI-team van AXA IM leidt regelmatig portefeuillebeheerders op om hen in staat te stellen optimaal gebruik te maken van de ESG-tool.

De ESG-methodologie is aangepast aan de verschillende activaklassen:

voor ondernemingen (schuldbewijzen en aandelen) richt de ESG-beoordeling zich op de meest 'materiële' en significante ESG-kwesties op sectoraal niveau, rekening houdend met de prestaties van de sector/groep van gelijken en met een analyse van materiële strijdpunten;

voor overheidsemittenten is ESG-ratingkader gebaseerd op openbare gegevensbronnen zoals de Wereldbank, de OESO en de Verenigde Naties (bijvoorbeeld milieu-, sociale en politieke risico's) en zijn de criteria zijn aangepast aan het ontwikkelingsniveau van alle landen;

voor reële activa (onroerend goed, commerciële hypothecaire leningen en infrastructuurobligaties) is het analysekader van AXA gebaseerd op specifieke eigen vragenlijsten die betrekking hebben op criteria zoals energie-efficiëntie, milieu certificaten en toegankelijkheid.

Tot slot vormt de 'koolstofvoetafdruk', die van toepassing is op onze aandelen, bedrijfsobligaties en staatsschulden, een aanvulling op de ESG-maatregelen. Meer details over de ontwikkeling van klimaatgerelateerde KPI's vindt u terug in de volgende sectie.

Methodologie m.b.t. de klimaatrisico's gerelateerd aan beleggen

De omzetting van internationale klimaatdoelstellingen die voortvloeien uit het Akkoord van Parijs/COP21 naar kwantitatieve beleggingsdoelstellingen is een complexe modelleringsoefening. Sinds 2016 test AXA verschillende aanpakken. In 2019 besloot AXA om verder te borduren op inspanningen uit het verleden en zijn werk te verdiepen door gebruik te maken door de methodologie en van externe experts op het vlak van klimaat risico's (Carbon Delta, Beyond Ratings, Trucost) en tegelijkertijd interne 'CatNat'-modellen te gebruiken voor beleggingen in reële activa. Dit werk bestrijkt twee belangrijke gebieden: 'overgangsrisico's' en 'fysieke risico's', zoals gedefinieerd door de TCFD en hieronder nader toegelicht. 'Overgangsrisico's': financiële risico's en '2°C'-afstemming

'OVERGANGSRISICO'S': FINANCIËLE RISICO'S EN 'PORTEFEUILLE-AFSTEMMING'

Het modelleren van de impact van markttrends en de regelgeving in verband met de overgang naar een koolstofarme economie op beleggers wordt het 'overgangsrisico' genoemd. Het kan worden gemeten in financiële termen (gemeten in euro) of puur in 'klimaat'-termen (gemeten in temperatuurstijging).

Klimaatrisico: voor bedrijfsobligaties en -aandelen gebruikt AXA een methodologie die is ontwikkeld door Carbon Delta (in 2019 overgenomen door MSCI) en het overgangsrisico modelleert op basis van de 'politieke' risico's die voortvloeien uit de regelgevende inspanningen om de koolstofemissies te verminderen door te voldoen aan het Akkoord van Parijs (COP21) van 2015 om de opwarming van de aarde te beperken tot minder dan 2°C. Deze top-downaanpak identificeert eerst de emissiereductiedoelstellingen per land, splitst deze vervolgens uit in sector- en ondernemingsdoelstellingen, past de desbetreffende koolstofprijsbeperkingen toe, en compenseert ze met een toekomstige schatting van de 'groene inkomsten'. Aan de hand van deze aanpak kunnen potentiële 'groene' kosten of baten in verband met het bereiken van '2°C'-scenario's, die worden
vertaald in toekomstgerichte 'bedrijfsklimaatkosten' voor elk aandeel, en vervolgens in 'portefeuilleklimaatkosten'. Voor de staatsportefeuilles van AXA wordt een andere methodologie (ontwikkeld door Beyond Ratings, in 2019 overgenomen door de London Stock Exchange) om een vergelijkbare indicator van het 'overgangsrisico' te beoordelen op basis van de toewijzing van het koolstofbudget door landen die verschillende opwarmingsscenario's ondersteunen, afhankelijk van macro-economische variabelen zoals groei van het BBP, bevolkingsgroei en energie-efficiëntie;

Klimaatimpact: naast deze financiële risico-indicator heeft AXA in zijn 2020 Klimaat-/TCFD-rapport verder onderzoek gedaan naar het concept van 'beleggingscontracten' en zich hiervoor zowel op de methodologie van Carbon Delta (bedrijfsobligaties) als die van Beyond Ratings (staatsobligaties) gebaseerd. Bij deze 'impact'-aanpak, in de methodologie van Carbon Delta 'opwarmingspotentieel' genoemd, wordt rekening gehouden met de klimaataspecten van de activiteiten van elk bedrijf, waaronder de directe en indirecte uitstoot van broeikasgassen, technologische ontwikkelingen en opportuniteiten voor 'groene inkomsten'. Hij is gebaseerd op het afstemmen van de koolstofintensiteit van elk bedrijf op de sectorale koolstofintensiteitsdoelstelling die voor elke sector vereist is om de algemene doelstelling van 2°C te bereiken. Voor bedrijfsobligaties leidt dit tot een 'opwarmingspotentieel' per bedrijf en per sector, wat dus een impact heeft op de beleggingen van AXA, waarvoor langetermijndoelstellingen kunnen worden vastgesteld. Uit nieuwe ontwikkelingen in 2019 (zie hieronder) blijkt dat deze aanpak op langere termijn waarschijnlijk een belangrijke dimensie van 'klimaatfinanciering' wordt.

'FYSIEKE RISICO'S': IMPACT VAN HET KLIMAAT OP DE REËLE ACTIVA VAN AXA

Naast de bovengenoemde 'overgangsrisico's' kan ook de klimaatverandering, en in het bijzonder extreme weersomstandigheden, van invloed zijn op 'reële activa' zoals onroerend goed. Het gaat om 'fysieke' risico's volgens de TCFD-aanbevelingen. Als verzekeraar beschikt AXA over een grote hoeveelheid gegevens van schadegevallen als gevolg van het weer die het kan gebruiken om een analyse van de 'fysieke risico's' van zijn vastgoedportefeuille uit te voeren. De beleggings- en risicobeheerteams van de Groep werken immers samen om de financiële impact van overstromingen en stormen op de gebouwen en infrastructuur van deze portefeuilles te beoordelen.

Onze beoordeling van de fysieke risico's in verband met onroerend goed maakt gebruik van 'CatNat'-modellen - meestal alleen gebruikt om de impact van natuurrampen op onze verzekerde klanten te beoordelen - en combineert stochastische gebeurtenissen (stormen, overstromingen, orkanen) met een geogelokaliseerde portefeuille van onroerend goed. Specifieke 'destructiepercentages', met inbegrip van de locatie, het type gebouw/infrastructuur en de bouwmaterialen, worden vervolgens gebruikt om potentiële schadepercentages te bepalen en een verlies te genereren voor elk gebouw/infrastructuur.

Daarnaast beoordelen we voor bedrijfsobligaties en aandelen de kosten van 'fysieke risico's' door de verwachte financiële gevolgen van extreme weersomstandigheden voor de "reële" activa van bedrijven te modelleren. Bij de raming van de kosten van fysieke risico's wordt rekening gehouden met de kwetsbaarheid voor extreme weersomstandigheden via het risico van bedrijfsonderbreking en werkelijke schade, op basis van de blootstelling van de plaatsen van de installaties.

Analyse van 'overgangsrisico's' en 'fysieke' risico's wordt verder besproken in ons 2020 Klimaat-/TCFD-rapport.

2019: EEN NIEUWE DOELSTELLING VOOR EEN KOOLSTOFNEUTRALE/1,5 °C PORTEFEUILLE

Het Akkoord van Parijs zegt dat de uitstoot van koolstof en tegen 2050 moet stabiliseren ('koolstof'); om dit doel te bereiken mag de opwarming van de aarde niet hoger liggen dan +1,5 °C in vergelijking met de pre-industriële niveaus in deze eeuw. Dit wordt bevestigd door de TCFD en de wet betreffende de

energietransitie van 17 augustus 2015 (art. 173). Het 'opwarmingspotentieel' is een toekomstgericht en dynamisch concept en biedt een relevant antwoord op deze doelstelling voor zover het gelijkenissen vertoont met een 'geraamde koolstofafdruk'.

AXA volgt sinds 2017 de (hierboven beschreven) 'opwarmingspotentieel'-methode op de voet en besliste in november 2019 zijn beleggingen af te stemmen op het Akkoord van Parijs, waarbij het zich verbond om tegen 2050 een 'opwarmingspotentieel' van 1,5 °C te bereiken.

Uit onze TCFD-modellen voor 2019 blijkt dat onze beleggingen (bedrijfsobligaties en staatsobligaties) een 'opwarmingspotentieel' van 3,1 °C hebben. Hiermee zitten we ruimschoots onder onze marktreferentie van 3,7 °C. Beleggers zijn dus actief in een koolstofintensieve economie die niet afgestemd is op het Akkoord van Parijs. Om de klimaatverandering tegen te gaan, is een aanzienlijke transitie-inspanning vereist, die beleggers niet in hun eentje kunnen leveren. Alle bedrijven moeten evolueren het is de verantwoordelijkheid van beleggers om relevante transitiestrategieën te identificeren en te ondersteunen.

Daarom heeft AXA beslist om lid te worden van de 'Net Zero Asset Owner Alliance', met een doel dat afgestemd is op deze transitie vereiste. Als lid van deze alliantie zal AXA met name bijdragen aan de ontwikkeling van metingen en methodes, en heeft het zich ertoe verbonden samen met collega's te werken aan een raamwerk voor jaarlijkse rapportage en tussentijdse doelstellingen. AXA staat immers aan het hoofd van de 'methodologie'-subgroep van deze alliantie.

ESG en uitsluitingen in verband met het klimaat

De strategie van AXA op het gebied van verantwoord beleggen omvat verschillende sectorale desinvesteringen. Sommige activiteiten en producten worden immers beschouwd als onverenigbaar met onze klimaatstrategie en de bredere doelstellingen van onze CR-strategie om mensen op lange termijn te beschermen. In deze context heeft AXA sectorbeleidslijnen ontwikkeld die van toepassing zijn op zowel beleggingen (aandelen worden onmiddellijk gedesinvesteerd; obligaties worden op de vervaldag aangehouden maar niet verlengd, behalve voor controversiële wapens waarvoor de obligaties onmiddellijk worden gedesinvesteerd) als verzekeringen (zie volgende sectie). Ze hebben betrekking op de volgende sectoren:

- kolen en teerzanden (hieronder beschreven);
- fabrikanten van 'controversiële wapens' die verboden zijn door bepaalde internationale verdragen (antipersoonsmijnen, clustermunitie, chemische, biologische en verarmd uraniumwapens, nucleaire proliferatie);
- de tabaksindustrie, waarvan de producten in strijd zijn met onze rol als een van de grootste zorgverzekeraars ter wereld;
- palmolieproducenten die zich niet houden aan de beste duurzame ontwikkelingspraktijken van de industrie (met name met betrekking tot ontbossing, bodems en mensenrechten);
- afgeleide financiële producten op basis van agrarische grondstoffen, die vaak verantwoordelijk zijn voor de inflatie van de voedselprijzen.

In totaal vertegenwoordigen de desinvesteringen van AXA ongeveer € 7,15 miljard (kolen, tabak, teerzanden, controversiële wapens en palmolie, in afnemende volgorde, inclusief de activa van de XL Group).

VOORBEELD: FOCUS OP KOLEN EN TEERZANDEN

De CO2-uitstoot zal aanzienlijk moeten worden verminderd om het risico van klimaatverandering in te dammen. Een dergelijke verandering kan leiden tot operationele beperkingen voor bedrijven waarvan de activiteiten zeer CO2-emitterend zijn. Dezelfde ondernemingen zouden waarde verliezen en zouden zelfs gestrande activa (stranded assets) kunnen vormen. In de huidige beoordelingsmodellen wordt mogelijkerwijs niet op een gepaste manier rekening gehouden met dergelijke risico's. Kolengestookte elektriciteitscentrales worden als de meest risicovolle industrie beschouwd als het op 'asset stranding' aankomt.

AXA kwam in mei 2015 in actie door als een van als eerste belegger te desinvesteren in steenkool; deze desinvestering werd in mei 2017 versterkt met contractsluitingsbeperkingen; deze beperkingen werden in 2018 uitgebreid naar onze nieuwe entiteit AXA XL. In november 2019 werd deze aanpak versterkt en aangevuld met vooruitzichten op lange termijn. AXA verbiedt nu beleggingen, voor algemene boekhouding en in unit-linked activa in volledig gecontroleerde mandaten, in de volgende bedrijven:

- waarvan het aandeel van kolen in de energieproductie (energiemix) meer dan 30% bedraagt en/of 'koolstofexpansieplannen' die meer dan 300 MW produceren (vroeger: 3000 MW) en/of meer dan 10 GW energiecapaciteiten op basis van kolen;
- mijnbouwbedrijven die meer dan 30% van hun omzet uit steenkool halen en/of met een jaarlijkse steenkoolwinning van meer dan 20 miljoen ton en/of die nieuwe koolmijnen bouwen;
- bepaalde partners uit de kolenindustrie, die als producenten bestempeld worden (bv. leveranciers van uitrusting) en spelers op het vlak van infrastructuur (bv. haventerminals, specifieke spoorwegen) die aanzienlijke nieuwe kolenbronnen ontwikkelen;
- Naast hogergenoemde beperkingen streeft AXA nu naar een 'exit'-strategie op lange termijn, waarbij de blootstelling aan de steenkoolindustrie tegen 2030 nul moet bedragen in de Europese Unie en de landen van de OESO, en in de rest van de wereld tegen 2040, zoals gesuggereerd door de belangrijkste klimaatscenario's zoals het 'Beyond 2°C'-scenario van het IEA). Deze aanpak geldt zowel voor onze beleggingen als voor onze contractsluitingsactiviteiten (zie hieronder).

AXA moedigt deze transitie met name aan via actieve aandeelhoudersbetrokkenheid en klanten communicatie. AXA werkt in het bijzonder als aandeelhouder, alleen of binnen specifieke beleggerscoalities zoals Climate Action 100+, samen met de betrokken bedrijven (klant- of portefeuillebedrijven) om hem aan te moedigen een uittredings- of sluitingsplan uit te werken en vrij te geven.

Aangezien teerzanden ook een bijzonder koolstofintensieve vorm van energie zijn, heeft AXA de belangrijkste producenten van teerzanden en de belangrijkste spelers op het vlak van pijplijnen afgestoten.

Groene beleggingen

Naast de temperatuurdoelstellingen en desinvesteringen moedigen groene beleggingen verschillende sectoren aan hun klimaatstrategie op te krikken. In 2017 heeft AXA zijn eerste doelstelling voor groene beleggingen van € 3 miljard behaald en deze doelstelling herzien naar € 12 miljard tegen 2020; hiervoor zal het gebruik maken van een bredere waaier aan activaklassen en de onderliggende verbintenis in elk van deze activaklassen verhogen. In november 2019 was deze doelstelling bijna bereikt en dus besloot AXA om ze te verdubbelen tot € 24 miljard aan groene beleggingen tegen 2023. 'Groene' beleggingen zijn: groene obligaties, infrastructuurobligaties en eigen vermogen, impactbeleggingen, onroerend goed en commerciële hypothecaire leningen (meer criteria zijn terug te vinden in ons 2020 Klimaat-/TCFD-rapport). In december 2019 waren de groene beleggingen van AXA goed voor € 11,8 miljard (€ 11,3 miljard op het einde van 2018).

AXA en de IFC, dochtermaatschappij van de Wereldbank toegespitst op de privésector, hebben een partnerschap van 500 miljoen dollar opgezet ter ondersteuning van een infrastructuurfonds voor de financiering van groene infrastructuur in opkomende landen, zoals hernieuwbare energie, water, openbaar vervoer en telecommunicatie. Op het einde van 2019 waar een verplichte leningen goed voor $ 390 miljoen, waarvan $ 120 miljoen reeds gefinancierd is. Kool- en teerzandenprojecten zijn uitdrukkelijk uitgesloten.

Transition bonds

Groene obligaties of klimaatobligaties zijn een recent, maar succesvol instrument dat ontwikkeld is ter ondersteuning van projecten met een toegevoegde klimaat- of milieuwaarde. Het is evenwel ook belangrijk om koolstofintensieve spelers te ondersteunen die reeds actief aan het afstappen zijn van koolstof, maar nog niet groen genoeg zijn om in aanmerking te komen voor groene obligaties. Daarom heeft AXA IM in 2019 het concept van 'transition bonds' bedacht. In november 2019 kondigde AXA in samenwerking met Crédit Agricole CIB de lancering van de allereerste 'transition bond' aan.. AXA stond in voor de volledige financiering van een obligatie van 100 miljoen euro in een privébelegging, waarvan de opbrengsten gebruikt zullen worden om bestaande commerciële leningen die door Credit Agricole zijn aangegaan te herfinancieren. Bij deze verrichting zullen de opbrengsten van de obligatie gebruikt worden om de elektriciteitsopwekking waarbij van kolen naar gas wordt overgestapt te financieren, alsook het vervoer over zee waarbij van zware brandstoffen naar gas wordt overgestapt, en verbeteringen in de industriële processen. De details van dit project kunnen online en in ons 2020 TCFD-rapport geraadpleegd worden. AXA IM werkt samen met collega's en beleidsmakers aan aanvaardbare principes voor 'transition bonds'.

Biodiversiteit

Het biodiversiteitsverlies brengt 'ecosysteemdiensten' in gevaar, wat dan weer een dreiging vormt voor zowel de maatschappij als de bedrijven die daarvan afhangen en vervolgens ook voor beleggers en verzekeraars die vertrouwen op een goed draaiende economie. AXA ziet de biodiversiteitsuitdaging als een natuurlijk verlengde van zijn klimaatinspanningen. De klimaatverandering maakt de vernietiging van ecosystemen over de hele wereld namelijk nog ernstiger, waardoor de druk in verband met droogte,

verzuring van de oceanen, ergere natuurrampen, enz. nog groter wordt. Daarom heeft AXA in 2018 publiekelijk besloten om te onderzoeken hoe het verlies aan biodiversiteit de samenleving beïnvloedt en hoe AXA kan optreden als verzekeraar en als belegger. De biodiversiteitsstrategie van AXA omvat momenteel onder andere de volgende ontwikkelingen:

Tijdens de ministeriële bijeenkomsten van de G7 in mei 2019 lanceerde AXA aanbevelingen die het samen met het WWF heeft uitgewerkt, waarbij wordt benadrukt hoe beleggers het biodiversiteitsverlies kunnen aanpakken via nieuwe vormen van publiek-private samenwerking. Het rapport 'Into the Wild – Integrating nature into investment strategies' is opgesteld om mensen bewust te maken voor biodiversiteitsverlies en de economische en financiële gevolgen ervan. Het bevat tal van aanbevelingen, onder andere de lancering van een 'TCFD-achtige' taskforce op brede basis om de bescherming en het herstel van biodiversiteit te bevorderen. In het rapport wordt ook gesproken over de uitwerking van biodiversiteitsrisicometingen die aangepast zijn aan beleggers en over verschillende andere ontwikkelingen (zie www.axa.com/en/newsroom/news/how-to-support-the-transition-towards-the-protection-of-biodiversity);

Tijdens de G7-bijeenkomsten lanceerde AXA zijn derde 'impactbeleggingsfonds', met sterke nadruk op de bescherming van biodiversiteit. Dit impactfonds zal tussen €150 miljoen en €200 miljoen van het kapitaal van AXA beleggen om geloofwaardige oplossingen te financieren die voorgenomen en meetbare positieve resultaten opleveren en bijdragen aan de bestrijding van klimaatverandering en biodiversiteitsverlies;

het AXA Research Fund ondersteunt actief academisch onderzoek naar biodiversiteitsrisico's (zie sectie 7.4 'Inclusieve verzekering');

AXA steunt 'Plastic Solutions Investor Alliance', het hierboven beschreven initiatief voor aandeelhoudersbetrokkenheid;

AXA XL draagt actief bij aan de Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA), een alliantie die zich toespitst op het ontwikkelen van risicobeheerstrategieën door gebruik te maken van de ervaring en expertise van verzekeraars en de bredere financiële gemeenschap, om oceaanrisico's aan te pakken en voor veerkracht te zorgen in gebieden en gemeenschappen die hier het meest behoefte aan hebben;

AXA XL, onze afdeling die zich bezighoudt met speciale risico's, stelt milieuaansprakelijkheidsdekkingen voor om bedrijven te verzekeren tegen accidentele schade aan het milieu, wat een snelle sanering mogelijk maakt;

AXA heeft zich aangesloten bij de eerste verklaring van de verzekeringsindustrie ter wereld over duurzame mariene verzekeringen, waarbij een verbod wordt ingesteld op zogenaamde 'illegale, ongemelde en ongereglementeerde (IUU) visserij', en die mede ontwikkeld is door de VN-beginselen voor duurzame verzekeringen en de ngo Oceana.

VERZEKERINGEN

Bestuur

De analyse van de ESG-risico's en -opportuniteiten in verband met verzekeringen is ook onderhevig aan een specifiek bestuur, in het bijzonder het Group Underwriting Committee, dat de onderschrijvingsbeperkingen definieert. Het CR-teamvan de Groep fungeert als schakel tussen de bestuursorganen die eigen zijn voor verantwoord beleggen en verzekeren. Daarnaast analyseert het Risk Management-team van de Groep opkomende risico's in het bijzonder door middel van specifieke tools en een specifiek netwerk. Deze risico's, die vaak verband houden met ESG-kwesties op lange termijn, worden gemonitord en de potentiële impact ervan wordt in kaart gebracht (regelgevende en juridische, ecologische, sociaal-politieke, economische en financiële, medische en technologische risico's).

Verzekeringsrestricties

Het verlenen van commerciële steun aan activiteiten van bedrijven waaruit de Groep zich financieel terugtrekt, zou niet consistent zijn. Als gevolg daarvan heeft AXA ook besloten om beperkingen op te leggen aan de onderschrijving van kolen- en teerzandactiviteiten (evenals voor de andere industrieën die in de vorige sectie zijn genoemd en voor de Arctische boringen). Sinds leggen de contractsluitingsbeperkingen een verbod op voor onroerend goed en bouw van kolenmijnen, kolencentrales, oliezandextractielocaties of bijbehorende pijpleidingen. In november 2019 heeft AXA deze beperkingen aanzienlijk versterkt door de volgende kolengerelateerde beperkingen op klantniveau toe te voegen, die een weerspiegeling zijn van de desinvesteringscriteria:

- elke nieuwe en bestaande activiteit, in elke bedrijfstak, is verboden voor elektriciteitsproducenten en mijnbouwklanten die nieuwe steenkoolcapaciteit ontwikkelen (gedefinieerd als de ontwikkeling van meer dan 300 MW aan nieuwe op steenkool gebaseerde elektriciteit);
- elke nieuwe en bestaande activiteit, in elke bedrijfstak, is verboden voor elektriciteitsproducenten en mijnbouwklanten met een aanzienlijke steenkoolactiviteit (gedefinieerd als: elektriciteitsproductieklanten met meer dan 30% van de inkomsten uit steenkool of op steenkool gebaseerde energiemix en mijnbouwklanten met meer dan 20 miljoen ton gewonnen steenkool per jaar). Er is ook een langetermijndoelstelling vastgesteld om tegen 2030 in de EU en de OESO, en tegen 2040 in de rest van de wereld, een "0%"-blootstelling aan steenkoolactiviteiten te bereiken;
- er wordt gebruikgemaakt van een geval-per-gevalverwijzingsproces om zaken met partners in de kolenindustrie (zoals leveranciers van uitrusting, haventerminals, speciale spoorwegen) te verbieden of toe te staan;
- Dekkingen voor eigendommen en gebouwen zijn ook verboden in het kader van de olie- en gaswinning in het noordpoolgebied;
- de bovenstaande regels zijn niet van toepassing op personeelsvoordelen (ziektekostenverzekering, sparen, levensverzekering) of op herverzekeringsovereenkomsten. De details van deze beleidslijnen worden gepubliceerd op de website van de AXA Groep: https://www.axa.com/en/about-us/responsible-investment.

Onze producten

Naast een heroriëntatie van de beleggingsstrategie streeft de AXA Groep ernaar om zijn 'indirecte' impact op het milieu tot een minimum te beperken door verzekeringsoplossingen aan te bieden die milieuvriendelijk gedrag bevorderen. De onderschrijvers van onze AXA XL-entiteit (gewijd aan grote ondernemingen) beschikken over een aanzienlijke expertise en capaciteit om klanten in de energiesector te verzekeren, met name op het gebied van hernieuwbare energie, en een expliciete uitsluiting van kolen- en teerzandactiviteiten (zie hierboven). Sommige lokale entiteiten ontwikkelen ook autoverzekeringspolissen die koolstofarme voertuigen aanmoedigen, woonverzekeringspolissen die energie-efficiëntie aanmoedigen, de dekking van installaties voor hernieuwbare energie en milieuvriendelijke strategieën voor schadebeheer. Zoals beschreven in sectie 7.4 'Inclusieve verzekering' heeft AXA Frankrijk het 'Citizen's Insurance'-programma ontwikkeld en AXA Global Parametrics biedt parametrische verzekeringsproducten die verzekerde gemeenschappen bv. helpen om te gaan met de gevolgen van natuurrampen op gewassen (met name droogte of overstromingen).

KLIMAAT, BIODIVERSITEIT EN ESG-GERELATEERDE 'SENSIBILISERING' EN ESG-ENGAGEMENT

Aandeelhoudersbetrokkenheid

De beleggings- en verzekeringsbeperkingen van AXA worden aangevuld met een strategie van actieve aandeelhoudersbetrokkenheid. Als aandeel- en obligatiehouder heeft AXA de mogelijkheid om de dialoog aan te gaan met de managers van de bedrijven waarin het investeert om positieve veranderingen te stimuleren over bepaalde onderwerpen (klimaatverandering, biodiversiteit, gezondheid, bestuur, marktpraktijken, enz.) Deze actie wordt doorgaans uitgevoerd via het AXA IM-engagementteam. AXA en AXA IM hebben zich aangesloten bij verschillende aandeelhouderscoalities, waaronder Climate Action 100+, een vijfjareninitiatief van beleggers die samenwerken met de grootste broeikasgasuitstotende bedrijven om hen aan te moedigen hun koolstofintensiteit te verminderen, hun rapportage over klimaatrisico's te versterken en hun beleid in verband met klimaatverandering te verbeteren;

Sensibilisering, lidmaatschappen en partnerschappen

AXA steunt diverse initiatieven op het gebied van klimaatverandering en milieubescherming, namelijk:

Net-Zero Asset Owner Alliance (www.unepfi.org/net-zero-alliance): de NZAOA is een coalitie van institutionele beleggers (verzekeraars, pensioenfondsen, enz.) die onder de auspiciën van de VN Principes voor Verantwoord Beleggen gelanceerd werd tijdens de VN-klimaattop van 09/2019. De leden verbinden zich er collectief toe om hun beleggingsportefeuilles tegen 2050 om te schakelen naar een netto nuluitstoot van broeikasgassen, met gezamenlijke actie van de beleggers om de portefeuilles af te stemmen op een 1,5°C-scenario. De AXA Groep staat aan het hoofd van de NZAOA-werkgroep 'Methodologie';

TCFD: AXA was vanaf de lancering in december 2015 medevoorzitter van de wereldwijde Taskforce on Climate-related Financial Disclosures. De TCFD is opgericht door de Financial Stability Board (FSB) en wordt voorgezeten door Michael Bloomberg en Mark Carney (voormalig gouverneur van de Bank of England, nu de speciale gezant van de VN voor klimaatactie). De TCFD richtlijnen voor het analyseren en rapporteren van de risico's die samenhangen met klimaatverandering. In 2019 heeft de FSB het hernieuwde lidmaatschap van AXA van de TCFD goedgekeurd, met name met de ambitie om de relevantie van de 'beleggingstemperatuur'-metingen te onderzoeken;

Climate Finance Leadership Initiative: het CFLI, in september 2018 gelanceerd door de Secretaris-generaal van de Verenigde Naties en voorgezeten door Michael Bloomberg, heeft tot doel gestandaardiseerde en grootschalige investeringsoplossingen te bevorderen om de klimaatverandering te bestrijden;

Alliance of CEO Climate Leaders: een groep van 50 managers, opgericht door het World Economic Forum (Davos) om bij te dragen aan de strijd tegen klimaatverandering. De doelstellingen ervan zijn het bevorderen van krachtige klimaatmaatregelen, met inbegrip van een verbintenis om de koolstofuitstoot te verminderen, de TCFD en koolstofarme financieringsoplossingen te ondersteunen en een passende regelgeving aan te moedigen. AXA sloot zich in 2018 bij deze groep aan;

IDF: De voorzitter van AXA zit sinds 2018 het Insurance Development Forum (IDF) voor. Het IDF is een publiek-privaat partnerschap dat verzekeraars, herverzekeraars en makelaars, alsook de Wereldbank en het Ontwikkelingsprogramma van de Verenigde Naties samenbrengt. Door het gebruik van verzekerings- en risicobeheercapaciteiten te optimaliseren en uit te breiden, wil het IDF de 'InsuResilience'-doelstelling van de G20 ondersteunen om tegen 2020 400 miljoen meer mensen in opkomende landen te verzekeren tegen klimaatgerelateerde rampen en hen weerbaarder te maken tegen klimaatverandering.

Plastic Solutions Investor Alliance: als onderdeel van haar engagementen om de biodiversiteit te beschermen, werd AXA in 2019 lid van de Plastic Solutions Investor Alliance, een internationale coalitie van 25 institutionele beleggers met een gecombineerd vermogen van 1 biljoen dollar onder beheer die samenwerken met openbare bedrijven voor consumptiegoederen in het kader van de bedreiging van plastic afval en de bijbehorende vervuiling en om oplossingen te vinden door middel van nieuwe bedrijfsverbintenissen, programma's en beleidslijnen. De Plastic Solutions Investor Alliance wordt georganiseerd door de in de VS gevestigde niet-gouvernementele organisatie As You Sow.

De AXA Groep heeft verschillende samenwerkingsverbanden met ngo's ondertekend:

in 2019 heeft de AXA Groep een driejarig partnerschap met het **WWF Frankrijk** ondertekend om zijn biodiversiteitsstrategie te ontwikkelen en te versterken. Het partnerschap omvat: het opzetten van een door de industrie geleide taskforce om een biodiversiteitsrisicogerelateerde richtlijn voor de financiële dienstensector te ontwikkelen, het ontwikkelen van risico- en impactmetingen voor de biodiversiteit en het ondersteunen van de impactbeleggingen van AXA op het gebied van biodiversiteitsoplossingen. Zie 'Biodiversiteit' in de paragraaf hierboven;

C40: AXA en C40 Cities hebben tijdens een jaar durende samenwerking samengewerkt aan een onderzoek naar de onderlinge afhankelijkheid van infrastructuur in steden. Het doel van dit onderzoek was een beter inzicht te krijgen in de vooruitgang die steden boeken om de onderlinge afhankelijkheid van infrastructuur in hun aanpassingsplannen op te nemen, belemmeringen waarmee steden worden geconfronteerd in kaart te brengen en praktische aanbevelingen te doen voor de wijze waarop steden deze uitdagingen kunnen overwinnen om de veerkracht van hun netwerken te verbeteren. De resultaten van de studie werden gepubliceerd in een rapport Understanding infrastructure interdependencies in cities, dat in november 2019 werd gelanceerd als onderdeel van AXA's Climate Impact day;

UN Habitat: in mei 2019 lanceerde AXA op het Global Platform for Disaster Risk Reduction in Genève de publicatie Supporting Safer Housing Reconstruction After Disasters - Planning and Implementing Technical Assistance at Scale, het resultaat van ons meerjarig partnerschap met UN Habitat. Deze publicatie draagt bij aan risicobeperkende en preventieve maatregelen door praktische en toegankelijke informatie over technische bijstand te verstrekken aan alle stakeholders die betrokken zijn bij de wederopbouw van woningen. Dergelijke informatie is bedoeld om ervoor te zorgen dat woningen volgens de beste normen worden gebouwd, in overeenstemming met de bouwvoorschriften en -normen, zodat gemeenschappen beter kunnen terugbouwen en het herstel van reeds bestaande kwetsbaarheden wordt voorkomen.

AXA heeft zich ook aangesloten bij of ondersteunt talrijke coalities van beleggers en verzekeraars op het gebied van ESG, RI en CR: UN PRI, UN PSI (met name door zijn 'Proefproject' om de TCFD-richtlijnen aan te passen aan de verzekeringsactiviteiten te ondersteunen), IIGCC, Montreal Carbon Pledge, Science Based Targets, RE100, Caring for Climate Carbon Pricing Leadership Coalition, UN Global Compact, CDP, ORSE, EpE, BSR, Finance for Tomorrow, "Kyoto statement" van de Geneva Association, enz. Tot slot steunt AXA ook academisch klimaatonderzoek via het AXA Research Fund (zie sectie 7.4 'Inclusieve verzekering').

EIGEN OPERATIES

In het kader van de klimaatstrategie van AXA, die tot doel heeft de bijdrage van AXA aan de overgang naar een duurzamere en minder koolstofintensieve economie tegen 2050 te versnellen, heeft AXA een milieubeleid en -strategie ontwikkeld die zowel de zakelijke als de operationele aspecten omvat. Het beheer van de milieuvoetafdruk van AXA draagt ook bij aan de verbetering van onze operationele eco-efficiëntie, met name door kostenbesparingen op het gebied van energie, brandstof, reizen, papier en water.

Het milieubeleid van AXA beschrijft onze belangrijkste actielijnen en de middelen die wij inzetten om onze directe en indirecte milieueffecten te verminderen. In het kader van dit beleid heeft AXA:

- een milieurapportageproces geïmplementeerd om de milieu-impact van onze operationele activiteiten te meten en te verminderen;
- een due diligence-proces ontwikkeld om ervoor te zorgen dat een adequaat bestuur op het niveau van onze entiteiten wordt geïmplementeerd;
- milieuprestatiedoelstellingen vastgesteld, aanvankelijk voor 2020, maar die werden herzien voor de periode 2018-2025.

Daarom streeft AXA, naast het verbeteren van de milieunormen en het stimuleren van de ontkoling door middel van zijn verzekerings- en investeringsactiviteiten, voortdurend naar het verbeteren van de milieuprestaties van onze eigen activiteiten.

Milieurapportageproces en verificatie

Sinds 2002 heeft AXA een milieurapportageproces en daarmee verband houdend beleid geïmplementeerd. Het beheer van onze ecologische voetafdruk, in overeenstemming met de richtlijn over niet-financiële reporting, is een van de pijlers van onze CR-strategie.

Dit proces voorziet in normen en controles, ondersteunt het verzamelen van milieugegevens via een interne rapportagetool en bevordert een transparante rapportage van de milieueffecten van onze activiteiten. Het helpt ons bij het monitoren en beheren van onze CO_2-voetafdruk, het beheren van ons gebruik van natuurlijke hulpbronnen, waaronder water en energie, en het verminderen van ons afval. Dankzij een netwerk van ongeveer 300 toegewijde milieumanagers in lokale entiteiten monitoren wij de jaarlijkse vooruitgang van AXA wat betreft de reductiedoelstellingen, wat lokale entiteiten helpt bij het beoordelen van hun eigen actieplannen en doelstellingen. De resultaten van dit jaarlijkse rapportage proces worden elk jaar in het jaarverslag gepubliceerd.

De milieurapportage van AXA past binnen een breder managementsysteem dat interne controles, processen en vooruitgang in de verwezenlijking van de doelstellingen omvat. De gegevens die via het rapportage proces verzameld en gerapporteerd worden, worden lokaal gevalideerd door de CFO's van de entiteiten. Daarnaast voert het bedrijf PricewaterhouseCoopers audits uit op het niveau van de Groep en de entiteiten om de kwaliteit van de gegevens te waarborgen en de effectiviteit van lokale milieubeheerssystemen te meten. De nauwkeurigheid van de gepresenteerde gegevens en indicatoren wordt gemeten door deze stappen te volgen:

herziening van het milieuprotocol en de rapportageprocedures op groeps- en entiteitsniveau;

evaluatie van de gegevens en gedetailleerde tests over de geselecteerde entiteiten om de nauwkeurigheid van de gegevens te controleren, en in aanmerking nemen van commentaren;

consolidatie van de gegevens van alle indicatoren, evenals consistentie- en controletests uitgevoerd door de Groep en onze auditors;

verificatie van kwalitatieve informatie (organisatie, beleid en acties) en kwantitatieve informatie (indicatoren, steekproeftechnieken). De audit heeft betrekking op alle gegevens van de entiteit die worden gebruikt om de milieu-informatie in dit rapport aan te vullen. Dit rapport is opgenomen in dit hoofdstuk.

Prestatiedoelstellingen

AXA wil handelen over alle 'Scopes' [(1)] van broeikasgassen:

Scope 1: emissies in verband met brandstofverbranding op AXA-vestiging en door het wagenpark van AXA;

Scope 2: emissies van aangekochte energie (voornamelijk van elektriciteit verbruikt door AXA-gebouwen);

Scope 3: emissies door zakenreizen en papierverbruik Opmerking: indirecte emissies onder scope 3 gerelateerd aan beleggingen worden geanalyseerd in sectie 7.3 'Beleggingen'.

De aanvankelijke doelstelling van AXA voor de periode 2012-2020 is om de CO_2-uitstoot per voltijds equivalent (VTE) met 25% te verminderen. Deze doelstelling kan als volgt worden uitgesplitst:

-35% energieverbruik (kwh/VTE) – Scopes 1&2;

-15% zakenreizen met de auto (km/VTE) – Scope 1;

-5% zakenreizen met het vliegtuig en met de trein (km/VTE) – Scope 3;

-45% kantoorpapierverbruik (kg/FTE) – Scope 3;

-50% verbruik van marketing- en distributiepapier (kg/klant) – Scope 3.

De groep heeft ook twee doelstellingen vastgelegd die geen verband houden met de CO2-uitstoot:

-15% waterverbruik;

95% van het gebruikte papier moet afkomstig zijn van gerecycleerde of duurzame bronnen.

Bovendien heeft de Groep beslist om tegen 2025 zich voor 100% te bevoorraden met hernieuwbare energie (kantoren en datacenters van AXA), in overeenstemming met zijn 'RE100'-verbintenis (RE100 is

[(1)] volgens de Greenhouse Gas Protocol-classificatie www.ghgprotocol.org.

een coalitie van bedrijven die zich ertoe verbinden 100% van hun elektriciteit uit hernieuwbare bronnen te halen).

De doelstellingen van AXA voor 2018-2025 voor de vermindering van de CO2-uitstoot zijn gebaseerd op de aanpak die wordt bevorderd door het initiatief 'Science Based Targets' (SBT), waar AXA zich in 2015 bij heeft aangesloten. Volgens de SBT worden doelstellingen die door bedrijven worden vastgesteld om de uitstoot van broeikasgassen te verminderen, als "wetenschappelijk gefundeerd" beschouwd als ze in overeenstemming zijn met de meest recente klimaatwetenschap die van bedrijven wordt verwacht om de doelstellingen van het Akkoord van Parijs te halen om de opwarming van de aarde te beperken tot minder dan 2°C boven het pre-industriële niveau. Meer specifiek heeft AXA gekozen voor de 'Sectoral Decarbonization Approach' om deze doelstellingen te produceren, die als volgt aan SBT zijn voorgelegd:

- vermindering van 25% van de CO_2-uitstoot van AXA (in absolute termen t.CO2 eq.) uitgesplitst in de volgende subdoelstellingen voor de vermindering van de CO_2-uitstoot: -20% van de uitstoot van het wagenpark van AXA, -35% van het stroomverbruik van AXA in verband met gebouwen en datacenters en -15% van de uitstoot van zakenreizen van AXA. Onze absolute CO_2-emissiedoelstelling vertegenwoordigt een vermindering van 17% van de CO_2-uitstoot per VTE;
- tegen 2025 100% van de verbruikte elektriciteit van AXA (kantoorgebouwen en datacenters die eigendom zijn van AXA) te halen uit hernieuwbare energiebronnen, in overeenstemming met onze 'RE100'-verbintenis;
- afval per VTE met 15% te verminderen;
- waterverbruik per VTE met 15% te verminderen.

De vooruitgang in de richting van deze doelstellingen wordt hieronder beschreven.

Milieuprestaties 2019

CO_2-UITSTOOT

De CO_2-uitstoot per VTE van AXA gerelateerd aan papier, in energie, zakenreizen en het wagenpark van AXA is tussen 2018 en 2019 met 9% per persoon gestegen en sinds 2012 met 32% gedaald (AXA heeft zijn globale doelstelling voor 2020 dus vroegtijdig behaald). Maar er moet rekening worden gehouden met het feit dat de emissiefactoren die worden gebruikt om de CO_2-uitstoot per VTE te berekenen in 2019 zijn bijgewerkt. Bij herberekening met dezelfde emissiefactoren als in voorgaande jaren is de CO_2-uitstoot per VTE met betrekking tot papier, stroom, zakenreizen en het AXA-wagenpark per persoon tussen 2018 en 2019 stabiel gebleven en tussen 2012 en 2019 met 38% gedaald.

37% van de CO_2-uitstoot van de Groep is gerelateerd aan het energieverbruik, 46% aan zakenreizen (vliegtuig en trein), 14% aan het wagenpark van AXA en 4% aan papier.

CO_2-uitstoot 'Scope 1'

De Scope 1-uitstoot van AXA omvat de CO_2-uitstoot van ter plaatse verbrand gas en stookolie en de brandstof die wordt gebruikt door het wagenpark van AXA. De Scope 1-uitstoot per VTE is tussen 2018 en 2019 stabiel gebleven en sinds 2012 met 37% gedaald. De daling van de CO_2-uitstoot in verband met het gasverbruik met 6% ten opzichte van 2018 wordt verklaard door het feit dat sommige entiteiten in Duitsland een deel van de bezette gebouwen hebben vrijgemaakt. De stijging van 21% van de CO2-uitstoot per VTE in verband met het verbruik van stookolie in 2019 ten opzichte van 2018 is vooral te wijten aan

stroomuitval van de dienstverlener in India als gevolg van het gebruik van een dieselgenerator. In 2019 was de aan het wagenpark gerelateerde CO_2-uitstoot van AXA per VTE stabiel ten opzichte van 2018.

CO_2-uitstoot 'Scope 2'

De Scope 2-uitstoot van AXA per VTE is tussen 2018 en 2019 met 7% en sinds 2012 met 55% gedaald. Deze prestatie is voornamelijk te danken aan de aankoop van hernieuwbare elektriciteit. Om de CO_2-uitstoot gerelateerd aan de aankoop van elektriciteit te beoordelen, hanteert AXA een aanpak gebaseerd op de lokale markt (gekoppeld aan de energiemix van elektriciteitsleveranciers) en op de locatie van een entiteit (gemiddelde nationale energiemix). Voor entiteiten die hernieuwbare elektriciteit aankopen en gegevens hebben over het elektriciteitsverbruik per type bron (waterkracht, zonne-energie, windenergie, wind, biomassa en geothermische energie), maakt AXA gebruik van een aanpak gebaseerd op de lokale mix. Voor entiteiten die geen informatie hebben over de energiemix van hun energieleverancier, hanteert AXA een geografische aanpak op basis van de emissiefactoren van ADEME, de Franse regelgevende instantie voor het milieu.

CO_2-uitstoot 'Scope 3'

De Scope 3-uitstoot van AXA is inclusief de CO_2-uitstoot door zakenreizen en papierverbruik. In 2019 is onze CO_2-uitstoot Scope 3 per VTE met 19% gedaald ten opzichte van 2012 en tussen 2018 en 2019 met 43% gedaald, voornamelijk door een update van de emissiefactoren. Bij het herberekenen van gegevens met dezelfde emissiefactoren als vorig jaar is de CO_2-uitstoot voor zakenreizen per vliegtuig en trein tussen 2018 en 2019 met 23% gestegen. Deze stijging heeft vooral te maken met de integratie van de XL Groep. Zo droeg het aantal kilometers dat XL Group per vliegtuig heeft afgelegd met 36% bij aan de gegevens van de AXA Groep.

Daarnaast meet AXA ook de uitstoot in verband met het woon-werkverkeer van zijn medewerkers, zelfs als deze indirecte uitstoot niet onder de verantwoordelijkheid van de Groep valt. In 2019, op basis van antwoorden uit 57 entiteiten waarde medewerkers van AXA in totaal 1.047 miljoen kilometer aflegden, werd 49% ervan gereden met het openbaar vervoer, 7% met de bedrijfswagen, 31% met de eigen wagen en de rest te voet of met de fiets. De CO_2-uitstoot door dagelijkse verplaatsingen per VTE steeg met 15% ten opzichte van 2018 (of 0,13 ton CO_2-equivalent per VTE). Deze toename van de uitstoot hangt samen met een hogere participatiegraad van AXA-medewerkers (van 17% in 2018 naar 22% in 2019), wat maakt dat de gegevens nauwkeuriger zijn.

ENERGIEVERBRUIK

Het energieverbruik van AXA omvat het totale energieverbruik van onze vestigingen en datacenters gedurende het jaar. Het betreft hier het energieverbruik voor verwarming, koeling en elektriciteit voor dagelijkse operationele activiteiten. In 2019 bestond onze totale energiemix uit elektriciteit (74%), gas (13%), brandstof/stoom (10%) en gekoeld water (3%). Tussen 2018 en 2019 heeft AXA een daling van 6% van het totale elektriciteitsverbruik per vierkante meter gerealiseerd, en een daling van 45% ten opzichte van 2012. Ons elektriciteitsverbruik per VTE is tussen 2018 en 2019 met 4% gedaald en tussen 2012 en 2019 met 53%. 64 van de 249 AXA-vestigingen die opgenomen zijn in de milieu rapportage hebben een milieucertificaat in het kader van bouwcertificeringsprogramma's zoals BREEAM (Building Research Establishment Environmental Assessment Methodology), LEED (Leadership in Energy and Environmental Design), HQE (Haute Qualité Environnementale), enz.

59% van het elektriciteitsverbruik van AXA afkomstig van hernieuwbare energiebronnen (waterkracht, windenergie, zonder-energie, geothermische energie, biomassa). Het 'RE100'-doel van AXA is om tegen 2025 aan 100% te zitten. In 2018 bedroeg het aandeel hernieuwbare energie 55%. Deze stijging heeft vooral te maken met een betere kennis van de energiebronnen.

BEROEPSMATIGE VERPLAATSINGEN

De afgelegde afstand per VTE voor beroepsmatige verplaatsingen steeg tussen 2018 en 2019 met 20%, en tussen 2012 en 2019 met 35%. Deze trends zijn over het algemeen te wijten aan schommelingen in onze economische activiteit, ondanks de implementatie van online samenwerkingstools die het aantal beroepsmatige verplaatsingen verminderen, alsook aan de aankoop van emissierechten door bepaalde entiteiten, in het bijzonder AXA XL, die de grootste bijdrage levert aan deze indicator.

WAGENPARK

Het wagenpark van AXA bestaat uit commerciële voertuigen en bedrijfswagens. In 2019 is de totale afgelegde afstand van het wagenpark van de Groep met 2% gestegen ten opzichte van 2018. Daarnaast is er in termen van gebruik per VTE sprake van een daling van 29% ten opzichte van 2012. De Groep heeft een wagenparkbeleid ingevoerd dat de emissiegrenswaarden voor alle soorten voertuigen definieert, ongeacht de bijdrage van de werknemers. Dit beleid omvat ook veiligheidsnormen en bevordert de toegang van werknemers tot 'groene en veilige' rijcursussen. In 2019 werd 26% van de kilometers afgelegd door voertuigen uit het AXA-wagenpark gereden door voertuigen met een uitstoot van 100 g CO_2/km of minder (tegenover 4% in 2012), 39% door voertuigen met een uitstoot van 101 g-120 g of minder (25% in 2012) en een gemiddelde uitstoot van 124 g CO_2/km. Werknemers worden ook aangemoedigd om te kiezen voor hybride of elektrische auto's.

PAPIER

Het gebruik van papier door AXA betreft kantoorpapier (gemeten per werknemer) en marketing- en distributiepapier (brochures, enz., gemeten per klant). Ons verbruik van kantoorpapier per VTE is tussen 2018 en 2019 met 12% gedaald en sinds 2012 met 59% (wij hebben onze globale doelstelling voor 2020 dus vroegtijdig behaald). Veel entiteiten hebben een afdrukbeleid ingevoerd dat onder meer bestaat uit het verminderen van het aantal individuele printers en het installeren van een collectief systeem van werknemersbadges voor het verzamelen van alle gedrukte documenten. In 2019 daalde het verbruik van marketing- en distributiepapier per klant met 51% ten opzichte van 2018 en met 50% sinds 2012 (wij hebben onze globale doelstelling voor 2020 dus vroegtijdig behaald). Deze recente aanzienlijke daling heeft voor een deel te maken met het feit dat Equitable Holdings, Inc. niet langer deel uitmaakt van de AXA Groep en dat deze entiteit in 2018 goed was voor 39% van de totale waarde voor deze indicator.

AXA streeft er ook naar om de hoeveelheid papier afkomstig van gerecycleerde bronnen of duurzaam beheerde bossen te vergroten (groepsdoelstelling: 95% gerecycleerd papier tegen 2020). In 2019 haalde AXA 58% van zijn kantoorpapier en 72% van zijn marketing- en distributiepapier uit gerecycleerde bronnen. Om deze aanpak te bevorderen vereist de Groep milieuvriendelijk kantoorpapier als minimumnorm.

WATERVERBRUIK

Het waterverbruik van AXA per VTE is tussen 2018 en 2019 met 13% gedaald en tussen 2012 en 2019 met 30%. Deze daling van ons waterverbruik hangt samen met betere initiatieven op het gebied van waterbeheer onder leiding van onze lokale entiteiten.

AFVALBEHEER

In 2019 daalde het voor recycling gesorteerd papier met 29% ten opzichte van 2018, en sinds 2012 met 57%. Deze daling van het totale recyclingpercentage is het gevolg van de algemene daling van het kantoorpapierverbruik (zie sectie hierboven). 71% van de inktpatronen en toners werd gerecycleerd. De IT-entiteit van AXA, AXA Services, waarvoor elektronisch afval van bijzonder belang is, levert een belangrijke bijdrage aan deze inspanning, aangezien zij de naleving van de richtlijn 2012/19/EU betreffende afgedankte elektrische en elektronische apparatuur (AEEA) waarborgt. Zo heeft de IT-directie van het ESV AXA in 2019 tweedehands of herbouwde apparatuur in haar catalogus voor mobiele apparatuur opgenomen.

Ongesorteerd afval is tussen 2018 en 2019 met 3% toegenomen, en sinds 2012 met 27% afgenomen. Deze indicator is relatief stabiel gebleven. Dit is voornamelijk te danken aan de verbetering van afvalmeetprocessen in lokale entiteiten.

Milieuprestaties van de Groep in 2019

	Eenheid	2019	2018	2017
Milieu-indicatoren van de AXA Groep (a)				
Aantal AXA-werknemers uitgedrukt in voltijds equivalenten (VTE)	**VTE**	121 337	124 355	115 328
Netto interne oppervlakte van de lokalen	**m2**	1 629 198	1 705 774	1 777 687
ENERGIE (vestigingen)		-	-	
Energieverbruik (b)	**Mwh**	305 484	344 684	363 283
Sleutelindicator: energieverbruik per persoon	**Kwh/VTE**	**2 518**	**2 772**	**3 150**
Evolutie ten opzichte van vorig jaar		***-25%***	***-21%***	***0%***
VERVOER				
Beroepsmatige verplaatsingen: vliegtuig en trein (c)	**Duizend km**	393 322	336 918	328 523
Beroepsmatige verplaatsingen: AXA-wagenpark	**Duizend km**	220 173	223 577	266 242
Woon-werkverkeer (H/T) (d)	**Duizend km**	976 840	920 155	932 534
CO2-UITSTOOT (e)				
CO2-uitstoot: energieverbruik van de vestigingen	**T. CO2-eq.**	73 425	80 652	94 756
CO2-uitstoot: beroepsmatige verplaatsingen: vliegtuig en trein	**T. CO2-eq.**	90 584	64 948	63 494
CO2-uitstoot: beroepsmatige verplaatsingen: AXA-wagenpark (f)	**T. CO2-eq.**	27 223	27 287	31 799
CO2-uitstoot: papier	**T. CO2-eq.**	7 197	13 056	11 446
Sleutelindicator: CO2-uitstoot door energieverbruik, papierverbruik, beroepsmatige verplaatsingen(vliegtuig, trein, AXA-wagenpark) per persoon	**T. CO2-eq./VTE**	**1,64**	**1,50**	**1,75**
Evolutie ten opzichte van vorig jaar		***-7%***	***-14%***	***0%***
CO2-uitstoot : woon-werkverkeer (g)	**T. CO2-eq.**	123 094	109 389	87 116
WATER				
Waterverbruik (h)	**m3**	850 506	1 003 964	927 017
Sleutelindicator: waterverbruik per persoon	**m3/VTE**	**7,01**	**8,07**	**8,04**
Evolutie ten opzichte van vorig jaar		***-15%***	***0%***	***0%***
PAPIER (i)				
Kantoorpapierverbruik	**T**	1 384	1 616	1 815
KPI: Kantoorpapierverbruik per persoon	**kg/VTE**	**11**	**13**	**16**
Evolutie ten opzichte van vorig jaar		***-31%***	***-17%***	***0%***
Gerecycled en/of duurzaam beheerd papier: kantoor	**%**	58	58	58
Marketing- en distributiepapierverbruik	**T**	6 153	12 078	10 220
Sleutelindicator: marketing- en distributiepapierverbruik per klant (j)	**kg/klant**	**0,06**	**0,12**	**0,10**
Evolutie ten opzichte van vorig jaar		***-49%***	***18%***	***0%***
Gerecycled en/of duurzaam beheerd papier: marketing en distributie marketing & distributie	**%**	72	41	51
AFVAL				
Ongesorteerd afval (k)	**T**	4 646	4 512	4 301
Met het oog op recycling gesorteerd afval	**T**	2 289	3 223	3 588
Inktpatronen en/of toners voor recycling	**%**	71	66	0

Gegevens verzameld bij 98 entiteiten. De sleutelindicatoren zijn vetgedrukt. AXA-vestigingen met minder dan 50 VTE's zijn niet opgenomen in het gegevensverzamelingsproces, maar wel in het extrapolatieproces.

(a) In 2019 werden de milieugegevens verzameld onder de 101.354 VTE's die werkzaam zijn op de AXA-vestigingen (in deze voetnoten wordt elke andere omvang van de verzameling aangegeven) en vervolgens per continent geëxtrapoleerd naar de 121.337 VTE's die de AXA Groep gemiddeld in 2019 in dienst had (alle soorten contracten).
(b) Deze gegevens omvatten elektriciteit, aardgas, stookolie, stoom en gekoeld water.
(c) Deze gegevens werden verzameld bij entiteiten die 97.402 VTE's vertegenwoordigen.
(d) Het woon-werkverkeer is geschat op basis van de online enquête naar de dagelijkse gewoonten van AXA-werknemers in het woon-werkverkeer. Deze gegevens werden verzameld bij 19.563 VTE's en vervolgens geëxtrapoleerd. Vestigingen met een responspercentage van minder dan 5% werden bij de consolidatieberekening buiten beschouwing gelaten.
(e) De landenspecifieke emissiefactoren voor energie, trein en vliegtuig werden in 2019 herzien. Bron: Ademe en DEFRA.
(f) De gegevens m.b.t. het AXA-wagenpark werden verzameld bij entiteiten die 101.270 VTE's vertegenwoordigen.
(g) Deze gegevens omvatten geen bedrijfswagens om dubbeltelling met het AXA-wagenpark te voorkomen.
(h) Deze gegevens werden verzameld bij entiteiten die 101.044 VTE's vertegenwoordigen. Sommige vestigingen in Azië en Amerika beschikken niet over een watermeter, waardoor ze hun verbruik niet kunnen meten en uitgesloten zijn van het toepassingsgebied van de rapportage vóór extrapolatie.
(i) De gegevens m.b.t. papier zijn verzameld bij entiteiten die 101.354 VTE's vertegenwoordigen.
(j) De Groep had in 107,8 miljoen klanten in 2019.
(k) De gegevens over ongesorteerd afval werden verzameld bij entiteiten die 99.128 VTE's vertegenwoordigen.

7.4 Inclusieve verzekering

Een verantwoordelijke verzekeraar zijn, heeft altijd deel uitgemaakt van het DNA van AXA, vanwege de aard van onze verzekeringsactiviteiten die gebaseerd zijn op het principe van een sociaal vangnet door het bundelen van risico's, maar ook vanwege zijn corporate responsibility-strategie die het positioneert als een bedrijf dat streeft naar een sterkere en veiligere samenleving. In de vorige sectie zijn de visie en de praktijken van AXA in het kader van zijn milieupijler besproken. Deze selectie omvat de praktijken en sleutelsuccessen van AXA als inclusieve verzekeraar in het kader van de andere twee pijlers, respectievelijk Gezondheids- en Ziektebeheer en Sociale ongelijkheden en Inclusie.

MAATSCHAPPELIJKE VRAAGSTUKKEN IN VERBAND MET ECONOMISCHE ACTIVITEIT

Naast de investeringen waar AXA in het verleden het voortouw heeft genomen met enkele pioniersposities, zoals de desinvestering van tabak, gaat de Groep nu ook vooruit aan de verzekeringskant, via volwaardige zakelijke mogelijkheden zoals:

- de integratie van ESG-criteria in zijn productgoedkeuringsproces;
- zijn opkomende klanten en initiatieven om meer veerkracht te bevorderen;
- het parameterverzekeringsaanbod van AXA Climate;
- zijn verzekeringsproducten gewijd aan vrouwen;
- zijn gezondheids- en ziektepreventieprojecten;
- Nieuwe initiatieven die bijdragen aan een meer inclusieve economie en groei.

Integratie van maatschappelijke vraagstukken in het productaanbod

In Frankrijk groeit de vraag naar verantwoorde producten van onze klanten voortdurend. Eind 2015 heeft AXA Frankrijk het 'Assurance Citoyenne'-label ('Burgerverzekering') in het leven geroepen, dat garandeert dat alle verzekeringscontracten ten goede komen aan zowel de klanten als de maatschappij. In 2019 werd dit initiatief aangepast en ingezet op de Spaarcontracten van AXA onder het label 'Épargne citoyenne' ('Burgersparen'). Deze twee labels zijn gebaseerd op een evaluatietoolbox, gebouwd in samenwerking met een panel van externe actoren en gecontroleerd door een onafhankelijke derde partij. Onze verbintenissen worden meegedeeld via de vier belangrijkste pijlers van het label, namelijk: 'Vertrouwen' (bv. duidelijke, transparante contracten), 'Preventie' (bv. preventiediensten om de risico's voor onze klanten tot een minimum te beperken), 'Milieu' (bv. papierloze contracten, stimulansen voor de bouw van 'groene' gebouwen) en 'Solidariteit' (bv. toegankelijkheid van producten voor bevolkingsgroepen die gewoonlijk van verzekeringsregelingen zijn uitgesloten, beleggingen in bedrijven die jobkansen creëren en mensenrechten beschermen). In 2019 heeft AXA Frankrijk ervoor gezorgd dat elk nieuw aanbod rond deze verbintenissen werd uitgewerkt en in totaal 60 verschillende gelabelde producten verdeeld. Sinds 2015 zijn er al 4,9 miljoen gelabelde contracten verkocht.

Opkomende klanten en initiatieven voor meer veerkracht

Met het verzekeringsaanbod 'Opkomende klanten' voor opkomende landen bestrijdt AXA sociale uitsluiting door kwetsbare bevolkingsgroepen toegang te bieden tot verzekeringsdiensten die hun economische ontwikkeling ondersteunen en hen een vangnet te bieden om te voorkomen dat zij weer in armoede vervallen. Deze aanpak bestaat uit het ontwerpen van producten die eenvoudig, eerlijk en toegankelijk zijn. De producten zijn ontworpen met behulp van co-creatie met klanten waarbij gebruik wordt gemaakt van technologie en alternatieve distributiepartners zoals mobiele netwerkoperatoren, banken en microfinancieringsinstellingen, en geldtransferbedrijven.

In 2019 waren er bijna 17 miljoen klanten bij de 'Opkomende klanten'-activiteiten betrokken en werden diverse samenwerkingsverbanden verder ontwikkeld:

India: Bharti AXA General Insurance (BAGI) werkt sinds 2017 samen met Airtel Payment Bank (APB) om APB-klanten te verzekeren met een gratis dagelijkse ongevallenverzekering, die eind 2019 ongeveer 2,8 miljoen klanten dekte. In de tweede helft van 2019 heeft Bharti AXA Life (BAL) samen met Airtel Mobile, de telecomdochter van Airtel, een initiatief gelanceerd waarbij klanten een levensverzekering kunnen afsluiten wanneer ze een sim-kaart kopen. Dit laatste initiatief werd in twee Indiase staten gelanceerd en het is de bedoeling om ze in 2020 in de rest van het land te lanceren. BAGI dekt ook meer dan 5 miljoen reizigers op het nationale spoorwegennet, zelfstandige bestuurders bij ride-hailingplatformen en, met de steun van de Indiase overheid, meer dan 1 miljoen landbouwers via een landbouwverzekeringsprogramma in verschillende departementen in India;

Indonesia: in 2019 lanceerde Mandiri-AXA General Insurance (MAGI) een innovatief mobiel gezondheidsinitiatief met Alodokter, dat onbeperkt chatten met artsen bundelt met een forfaitair voordeel in geval van ziekenhuisopname. Met deze regeling werden 20 duizend klanten in 9 maanden tijd bereikt. Door gebruik te maken van zijn partnerschap met Mandiri Bank richt MAGI zich ook op bijna 1,5 miljoen klanten uit de lagere middenklasse in de verschillende activiteiten van de bank, waaronder microkredietklanten, retailklanten en binnenkort ook payrollklanten;

Thailand: AXA GI levert persoonlijke ongevallen- en hospitalisatiedekkingen in samenwerking met AIS, de eerste mobiele netwerkoperator in Thailand, om trouwe AIS prepaid klanten te belonen, en met een afdrachtbedrijf genaamd Deemoney om migrerende werknemers te dekken;

Egypt: sinds 2017 werkt AXA Egypt samen met Lead Foundation, een toonaangevende microfinancieringsinstelling, om hun 200.000 kredietnemers, voor het overgrote deel vrouwen, een levens- en hospitalisatieverzekering te bieden. In 2019 is het product uitgebreid met een familiale dekking en zijn er extra samenwerkingsverbanden met andere microfinancieringsinstellingen aangegaan om het bereik te vergroten tot nog eens 40 duizend klanten;

Maleisië: In samenwerking met het Maleisische postkantoor biedt AXA Maleisië meer dan 170.000 klanten een betaalbare ongevallen- en motorrijtuigenverzekering. AXA Malaysia werkt ook samen met Merchantrade, de grootste geldovermakingsoperator van het land, om de bijna 6k duizend geïmmigreerde werknemers die geld naar hun thuisland sturen te beschermen;

Marokko: Sinds 2012 werkt AXA Marokko samen met Albaraka, een microfinancieringsinstelling, om meer dan 250.000 micro-ondernemers een krediet-, woning- en hospitalisatieverzekering te bieden;

De lokale entiteiten van AXA hebben ook distributiepartnerschappen opgezet in **Nigeria** (*via* serschillende MFI's), **Brazilië** (*via* een grote distributeur), en **Mexico** (MFI voor schade- en ongevallenverzekering en krediet aan micro-ondernemers).

Andere voorbeelden om de veerkracht te bevorderen door middel van een meer toegankelijke verzekering zijn Mexico: in september 2017 werd Oaxaca, een van de armste en meest kwetsbare regio's

van Mexico, getroffen door twee hevige aardbevingen. Om te reageren op deze noodsituatie en om de bevolking beter te wapenen tegen toekomstige catastrofale gebeurtenissen, heeft AXA Mexico, in samenwerking met de overheid en maatschappelijke organisaties, een geïntegreerd wederopbouwproject uitgevoerd in de zwaar beschadigde gemeenschap van Unión Hidalgo en dit als voorbeeld gebruikt om Santiago Niltepec te blijven verzekeren.

Deze microverzekeringen zijn door AXA Mexico ontworpen om de belangrijkste risico's voor de gemeenschappen te kunnen opvangen en om de totale waarde van de huizen te dekken tegen aardbevingen, branden en hydrometeorologische fenomenen zoals overstromingen of orkanen. De eerste 3 jaar zijn ze gratis voor de begunstigden (bouwbedrijven betalen ervoor en gebruiken het om de kwaliteit van hun werk te bevorderen), met het doel om geleidelijk een verzekeringscultuur te ontwikkelen, in een regio waar de verzekeringspenetratie dicht bij 0% ligt. Elke eigenaar heeft een opleiding gekregen en alle informatie die nodig is om zijn verzekering te activeren indien nodig. Na 3 jaar wordt de verlenging van dit microverzekeringscontract vrijwillig aangeboden aan de huiseigenaar, tegen een zeer betaalbare prijs.

Eind december 2019 verzekert AXA Mexico 243 huizen in Unión Hidalgo en 287 in Santiago Niltepec voor een totaal van 996.000 Mexicaanse peso's (gemiddeld 53.000 USD). Het aantal verzekerde woningen zal in de loop van het jaar toenemen met de oplevering van nieuwe woningen.

Parametrische verzekering

AXA Climate (voorheen AXA Global Parametrics) biedt onmiddellijke bescherming aan gemeenschappen die te maken hebben met klimaatrisico's om te voorkomen dat ze in armoede vervallen. AXA Climate draagt ook bij aan de InsuResilience-doelstellingen om tegen 2025 500 miljoen arme en kwetsbare mensen te verzekeren tegen rampen en klimaatschokken.

AXA Climate werkt nauw samen met overheden en internationale organisaties om publiek-private partnerschappen in opkomende markten te ontwikkelen. Publiek-private partnerschappen vertegenwoordigen 60% van de portefeuille van AXA Climate.

AXA Climate maakt gebruik van de nieuwste ontwikkelingen in de technologie en de datawetenschap om kwetsbare gemeenschappen te beschermen tegen de gevolgen van de klimaatverandering. AXA Climate biedt parametrische verzekeringsoplossingen op basis van satelliet- en weerdata die binnen enkele dagen na een natuurramp of extreme weersomstandigheden snelle en automatische uitbetalingen triggeren. AXA Climate ontwikkelt ook vroegtijdige waarschuwingssystemen die gebruik maken van satelliet- en andere weergegevens om te anticiperen en een noodplanning op te stellen voordat er een natuurramp plaatsvindt.

Met meer dan 100 klanten wereldwijd heeft AXA Climate zijn bedrijfsdoelstelling voor 2019 overtroffen. Tot de publieke klanten van AXA Climate behoren alle belangrijke internationale risicopools voor overheden die bescherming bieden tegen de risico's van natuurrampen, zoals tropische cyclonen, aardbevingen, overvloedige regenval en droogte. AXA Climate werkt ook samen met overheden in de landbouwsector om boeren te beschermen tegen opbrengstverliezen als gevolg van meervoudige klimaatrisico's. AXA Climate ondersteunt het nationale landbouwverzekeringsstelsel in India, waardoor meer dan 55 miljoen boeren kunnen profiteren van een landbouwverzekering. AXA Climate werkt ook

samen met de publieke sector aan landbouwverzekeringsprojecten op kleinere schaal in Senegal, Ivoorkust, Kameroen, Zambia, Ethiopië en Rwanda.

Tot de zakelijke klanten van AXA Climate behoren ook vooraanstaande industriëlen in Europa, landbouwcoöperaties, bosbouworganisaties in zowel Europa als Latijns-Amerika en duurzame energiebedrijven. De markten die via onze zakelijke klanten worden bestreken zijn landbouw, energie, transport, bouw en nutsvoorzieningen.

De resultaten zijn als volgt:

Caraïben en Centraal-Amerika: AXA Climate is een belangrijke herverzekeraar van de Caribbean Catastrophe Risk Insurance Facility (CCRIF), een onderlinge risicopool van 21 landen in het Caribisch gebied en Midden-Amerika die een parametrische verzekering afsluiten om zich in te dekken tegen cyclonen, aardbevingen en overvloedige regenval. AXA Climate levert ook technische input voor de bescherming van de gevaren op basis van de intern ingebouwde gemodelleerde verliesprikkel van CCRIF. Via CCRIF werd 138,8 miljoen dollar uitbetaald aan 13 regeringen om miljoenen mensen te helpen die getroffen werden door gedekte gevaren. Ten slotte test AXA XL in Nicaragua, in samenwerking met INCOFIN Investment Management, Helice Inclusion en twee lokale verzekeringsmaatschappijen, een nieuw parametrisch verzekeringsmodel voor kleine boeren. Nicaragua is het armste land van Midden-Amerika, het op één na armste land van het noordelijk halfrond en een van de landen die het meest kwetsbaar zijn voor de gevolgen van de klimaatverandering. Op basis van nieuwe technologieën biedt het nieuwe verzekeringsproduct van AXA de verzekerden een onmiddellijke telefonische betaling in het geval van ongewone weersverwachtingen die een bedreiging kunnen vormen voor de landbouwbedrijven. Hoewel het programma pas in 2018 werd gelanceerd, heeft het al twee schaderegelingen mogelijk gemaakt voor de ernstige droogte die zich in het noorden van het land heeft voorgedaan, en beschermt het meer dan 15.000 koffie- en graanproducenten tegen droogte en overstromingen. Na dit succes probeert het Global Agriculture Reinsurance team van AXA XL dit verzekeringsmodel in El Salvador, Guatemala en Honduras na te bootsen;

Pacifische Eilanden: AXA Climate is een leidende herverzekeraar van de Pacific Catastrophe Risk Insurance Company, die parametrisch drie regeringen van de Pacifische Eilanden dekt tegen tyfoon- en aardbevingsgevaar. In 2018 heeft AXA Climate bijgedragen aan de $3,5 miljoen die Tonga na cycloon Gita ontving;

Afrika: de African Risk Capacity is een risicopool van Afrikaanse overheden die een parametrische verzekering tegen droogte afsluiten. Overheden kunnen ook anticiperen op toekomstige droogtes door middel van het model dat gebruik maakt van satellietneerslaggegevens.

Ethiopië: AXA Climate werkt samen met het Wereldvoedselprogramma van de VN en is een leidende herverzekeraar van het R4 Rural Initiative in Ethiopië, dat 28k boeren dekt tegen droogte om hun voedsel- en inkomenszekerheid te vergroten in het licht van de toenemende klimaatrisico's,

Zambia: AXA Climate ondersteunt en herverzekert sinds 2019 een nieuw verzekeringsprogramma in Zambia als onderdeel van het National Farmer Input Support Program, dat droogte- en opbrengstbescherming biedt aan 148k Zambiaanse boeren op een grote steekproef van gewassen en in 17 regio's,

Rwanda: AXA Climate treedt op als herverzekeraar van het Nationaal Landbouwprogramma in Rwanda dat 30k boeren in 20 regio's dekt tegen opbrengstverliezen voor maïs en rijst. AXA Climate werkt samen met meerdere nationale en internationale actoren, waaronder Africa Re,

Kameroen en Ivoorkust: AXA Climate werkt samen met de Global Index Insurance Facility van de Wereldbankgroep om katoen- en maïsboeren in Kameroen en Ivoorkust te beschermen tegen droogte. AXA werkt samen met AXA Kameroen en AXA Ivoorkust en met lokale coöperaties om

lokale expertise op te bouwen op het gebied van droogterisicobeheer en om de productiviteit van de landbouwsector, die zeer kwetsbaar is voor klimaatgerelateerde risico's, te verbeteren.

Vrouwen en verzekering

Vrouwen, vooral in opkomende landen, zijn minder goed verzekerd dan mannen, hoewel zij een belangrijke speler zijn in de economie. In 2014 stelde AXA een speciaal rapport op, 'SheForShield', waarin de houding van vrouwen ten opzichte van verzekeringen wordt onderzocht, evenals hun behoeften en verwachtingen. Daarom heeft AXA het initiatief 'Vrouwen en verzekering' ontwikkeld om de toegang van vrouwen tot verzekeringsproducten en -diensten die aan hun behoeften en verwachtingen voldoen te verbeteren, in lijn met onze 'Betaler-naar-Partner'-visie.

De 3 belangrijkste interventiegebieden zijn: vrouwen als klant, als ondernemer en werkzaam in distributienetwerken. AXA heeft een tweeledige aanpak ontwikkeld: in volwassen markten zal AXA vrouwen in staat stellen financieel onafhankelijk te zijn, en in opkomende markten is het doel om hen in staat te stellen 'beter te leven'. In 2019 maakt een 17 entiteiten van 'Vrouwen en verzekering' en strategische prioriteit en werden er 26 producten ontwikkeld. Deze strategie wordt geïmplementeerd de via onze '2020 Women Insurer of Choice'-doelstellingen:

45% vrouwen onder onze particuliere klanten;

30% van de kmo-klanten moeten vrouwen zijn (wat het wereldwijde niveau weerspiegelt);

25% vrouwen in distributie en verkoop;

40% de vrouwen bij aanwervingen en promoties.

Daarnaast besteden we via het AXA Research Fund € 1 euro aan onderzoek om gezondheidsrisico's beter te begrijpen en te voorkomen en het ondernemerschap van vrouwen te stimuleren.

Sinds 2018 is AXA een strategische partner van het Global Women's Forum. Het doel is om de expertise en invloed van AXA in te brengen om inzichten te verzamelen en best practices, oplossingen en projecten te ontwikkelen om jaarlijks waarde toe te voegen aan het Forum. Via deze organisatie leidt AXA in 2019 de publicatie van een witboek - Het aanpakken van gezondheidsbelemmeringen door middel van technologie - waarin wordt benadrukt hoe vrouwen over de hele wereld nog steeds te maken hebben met ongelijke toegang tot adequate gezondheidszorg.

In november 2019 ging AXA een partnerschap aan met 50inTech, een wereldwijd netwerk van ondernemers die mee vechten voor gendergelijkheid in de Tech-sector. Samen hebben ze het FemTech 2020-versnellingsprogramma gelanceerd. Het doel is het identificeren en versnellen van 10 opkomende FEMTECH vrouwelijke oprichters door middel van mentorschap, leren en netwerken.

Gezondheid en ziektepreventie

Zoals publiekelijk aangekondigd in mei 2016, heeft AXA besloten om de verzekeringsdekking voor de tabaksindustrie in te trekken en te beëindigen. AXA is van mening dat het ondersteunen van een industrie die de belangrijkste oorzaak is van langdurige niet-overdraagbare ziekten, zoals kanker, hartziekten en chronische ademhalingsziekten, niet verenigbaar is met zijn rol als een van 's werelds grootste

zorgverzekeraars of met zijn strategie als gezondheidspartner voor zijn klanten. Het geven van een dergelijk signaal aan markten en toezichthouders versterkt de strijd tegen tabak, wat bijdraagt aan het verbeteren van de gezondheid van onze klanten en deel uitmaakt van de bredere CR-strategie van de Groep met het oog op een sterkere en veiligere samenleving. De desinvestering van de AXA Groep bedraagt € 2,05 miljard (inclusief de in 2018 toegevoegde activa van de XL Group): de aandelen worden onmiddellijk verkocht en de schuld wordt aangehouden op de vervaldag, maar niet verlengd. In dit opzicht blijft AXA belangrijke antitabaksinitiatieven steunen, zoals de NGO 'Tobacco-Free Portfolios', de 'Tobacco-Free Finance Pledge' van deze ngo werd door AXA, BNP Paribas, Natixis en AMP Capital gelanceerd op de algemene vergadering van de Verenigde Naties in september 2018. Dit initiatief heeft tot doel de relatie tussen de financiële gemeenschap en de tabaksindustrie te 'denormaliseren'. Het wordt vandaag ondersteund door meer dan 128 ondertekenaars die samen goed zijn voor USD 8,1 biljoen aan beheerd vermogen. AXA draagt ook bij aan deze tabaksbestrijding door middel van specifieke bewustmakingscampagnes. Voor de Werelddag zonder Tabak op 31 mei 2019 lanceerde AXA een wereldwijde bewustmakingscampagne #TobaccoFreeMe op de sociale media met een reeks van 6 video's. Als een van 's werelds grootste zorgverzekeraars is het inderdaad de strategie van AXA om de partner van zijn klanten te worden op het gebied van gezondheidsrisicopreventie.

In hetzelfde perspectief als voor tabakspreventie is in 2019 een programma genaamd BODI (Beating Obesity & DIabetes) geïmplementeerd om deze tweeledige epidemie van de 21e eeuw aan te pakken. Volgens Lancet en de WHO lijdt immers 1 op de 3 volwassenen in de wereld aan overgewicht en is 1 op de 10 zwaarlijvig. Bovendien hebben 41 miljoen kinderen in de voorschoolse leeftijd overgewicht. Glucosestofwisselingsstoornissen veroorzaken 4 miljoen sterfgevallen per jaar en de directe jaarlijkse kosten van diabetes bedragen wereldwijd 830 miljard dollar. Dit programma omvat drie hefbomen om onze impact te vergroten: 1/ een partnerschap met UNICEF om kinderen te helpen bij de voedingsvoorlichting (zie hieronder de paragraaf 'Zakelijke filantropie en engagement') die op het Women's Forum in november 2019 werd aangekondigd., 2/ specifieke verzekeringsproducten met een programma voor het beheer van chronische ziekten voor mensen met diabetes, en 3/ een specifiek impactfonds dat in 2020 zal worden opgericht om te investeren in preventiedomeinen zoals voeding, fysieke activiteiten of psychologische ondersteuning. Om dit programma vanuit medisch oogpunt te valideren, wordt AXA ondersteund door een internationale Medische en Preventiecommissie, die bestaat uit 7 internationale gerenommeerde deskundigen op het gebied van diabetologie, voeding, cardiologie, endocrinologie en psychiatrie.

Inclusieve economie en groei

Om tegemoet te komen aan de groeiende drang van de bevolking en de publieke sector om de particuliere sector een actievere rol te laten spelen bij het overbruggen van de kloof tussen de ongelijkheden, is AXA in 2019 in verschillende coalities begonnen met het oog op een meer inclusieve economie.

De eerste, 'inclusieve economische coalitie' genaamd, werd gelanceerd op 18 december 2018, toen CEO's van grote bedrijven in Frankrijk, onder wie die van AXA, een verbintenis ondertekenden ten gunste van een meer inclusieve economie en zich verbonden tot een lijst van initiatieven om overheidsmaatregelen ten gunste van de koopkracht aan te vullen. Dit collectieve engagement is een van de antwoorden van de particuliere sector op de sociale kwetsbaarheden in Frankrijk, aangezien elk van de ondertekenaars

behoort tot sectoren van de economie die rechtstreeks inspelen op de door de Fransen geuite zorgen (bv. energie, transport, financiële diensten).

Dit collectief dat nu uit 33 bedrijven bestaat, heeft drie werkgroepen opgericht: 1- werkgelegenheid (leercontracten, integratie, opleiding), 2 - meer toegankelijke producten en diensten, 3 - inclusieve aankopen. Wat de eerste werkgroep betreft, was een van de belangrijkste toezeggingen van de coalitie een toename van 35% van het aantal jobstudenten tussen 2018 en 2020. In Frankrijk heeft AXA in 2019 1.927 jobstudenten aangeworven (+28% tegenover 2017). Samen met lokale verenigingen heeft AXA ook deelgenomen aan evenementen in verschillende werkgelegenheidsgebieden (Seine St-Denis, Bordeaux, Lyon, Marseille, Rouen, Straatsburg). Als gevolg van deze acties werden een honderdtal kandidaten aangeworven. Ten slotte heeft AXA, om de collectieve doelstelling van +5 miljoen opleidingsuren in 2019 en 2020 te halen, meer dan 78.000 dagen opleiding aan alle AXA-werknemers in Frankrijk gegeven.

De tweede werkgroep werkte aan inclusieve aanbiedingen die individueel of in partnerschappen binnen de coalitie leden werden voorgesteld. AXA heeft ervoor gekozen om van inclusie een speciale pijler van onze MVO-strategie te maken, door middel van maatschappelijk verantwoorde investeringen, producten en diensten die toegankelijker zijn voor kansarme bevolkingsgroepen, en filantropische steun voor acties ten behoeve van onderwijs en toegang tot werkgelegenheid.

Met Renault en Total heeft AXA een eerste initiatief gelanceerd om de toegang tot rijbewijzen te verbeteren voor jongeren in moeilijkheden en in afgelegen gebieden waar de mobiliteit van cruciaal belang is gezien het gebrek aan openbaar vervoer. Er is een gratis omniumverzekering afgesloten voor vijf auto's in 'mission locales', waarmee 15-20 jongeren per missie worden bereikt (dus in totaal 75-100 mensen die elk 2000 km per jaar rijden (in totaal 150.000 - 200.000 verzekerde km). Dit project, dat in november 2019 operationeel van start ging, bevordert ook de betrokkenheid van de werknemers door het identificeren van vrijwilligers onder de gepensioneerde werknemers van AXA om de jongeren onder de bedrijven van de Partners te begeleiden via AXA Harten Troef.

De derde werkgroep wil van de koopkracht van bedrijven een hefboom maken voor sociale inclusie en diversiteit, voor de ontwikkeling van gebieden, zko's/kmo's en de sociale en solidaire economie.

Op internationale schaal heeft AXA zich ook aangesloten bij de coalitie 'Business for Inclusive Growth'. Deze door de OESO geleide coalitie van particuliere ondernemingen draagt bij aan de bestrijding van sociale ongelijkheden door nauw samen te werken met beleidsmakers om de integratie op zowel mondiaal als lokaal niveau te bevorderen. Dit initiatief werd officieel gelanceerd op 23 augustus 2019, tijdens de G7-top, met als thema 'de bestrijding van alle soorten ongelijkheden'. Deze aankondiging zal worden gevolgd door een 3 jaar durend programma dat wordt gemonitord door een raad van bestuur. Het toepassingsgebied van dit initiatief omvat de G7, de OESO en de Afrikaanse landen met drie belangrijke resultaten:

- een in ons hoofdkantoor ondertekende belofte om gelijke kansen te bevorderen, komaf te maken met ongelijkheden tussen mannen en vrouwen en ruimtelijke ongelijkheden te verminderen;
- een internationale incubator bij de OESO;
- een wereldwijde pool van fondsen die door de Wereldbank wordt gehost.

Via deze coalitie wil AXA het project voor inclusieve groei uitbreiden tot buiten Frankrijk, als aanvulling op de overheidsmaatregelen om de koopkracht van de mensen met een lager inkomen in de ontwikkelde

landen te verhogen en om sociale activiteiten in onze sector te ontwikkelen die rechtstreeks gericht zijn op vaste uitgaven (verzekeringen vertegenwoordigen gemiddeld 8% van de vaste uitgaven van de huishoudens met een laag inkomen).

De AXA-projecten die bij de incubator zijn ingediend, omvatten onder andere de eerder genoemde projecten over opkomende klanten, vrouwen en AXA Climate.

MECENAAT EN MEDEWERKERSBETROKKENHEID

In het kader van onze beoordeling van CR-risico's (beschreven in sectie 7.1 'Algemene informatie') hebben we
maatschappelijke betrokkenheid en bedrijfsmecenaat geïdentificeerd als belangrijke elementen die de rol van AXA als maatschappelijk verantwoorde onderneming ondersteunen. Als gevolg hiervan heeft AXA verschillende beleidslijnen en initiatieven ontwikkeld en heeft AXA ze in 2019 nog verder afgestemd op zijn strategie voor verantwoord ondernemen.

Mecenaat

AXA streeft ernaar een positieve rol te spelen in de maatschappij door zijn 'zakelijke' expertise te delen, door de risico's van individuen en de maatschappij als geheel beter te begrijpen en door een cultuur te ontwikkelen die vrijwilligerswerk door medewerkers aanmoedigt om de gemeenschappen waarin wij actief zijn te ondersteunen.

In 2019 heeft AXA zijn bedrijfsfilantropiebeleid ingrijpend gewijzigd, met als doel het beter te integreren in haar CR-strategie en de impact ervan te vergroten. Er is een Corporate Philantropy Committee opgericht om collectief te beslissen over grote samenwerkingsverbanden op basis van precieze criteria. De Groep stemt zijn mecenaat af op de drie CR-pijlers: klimaat en milieu, gezondheid en ziektepreventie, sociale ongelijkheid en inclusie. Via de Community Investment Guidelines worden de AXA-entiteiten ook aangemoedigd om hun filantropische acties op deze drie pijlers te richten.

In 2019 werd bijna 41% van de 45,3 miljoen euro (25,7 miljoen euro in 2018) aan giften van de Groep en de entiteiten (inclusief het AXA Research Fund) aan projecten rond deze thema's besteed.

Op het gebied van klimaat en milieu steunt AXA sinds 2011 de ngo Care, die zich inzet voor de bescherming van kwetsbare bevolkingsgroepen tegen klimaatverandering. In het bijzonder heeft AXA vanaf het begin het programma Where the Rain Falls ondersteund, dat tot doel heeft de impact van veranderingen in de regenval beter te begrijpen (studiefase in 8 landen tussen 2011 en 2013) en de bevolking te helpen het hoofd te bieden door middel van een onderwijs- en aanpassingsprogramma (in India en Thailand tussen 2014 en 2019). Als gevolg van dit programma hebben de begunstigden met name een verbetering van hun landbouwproductiviteit (+60%) en hun vermogen om te herstellen van extreme weersomstandigheden zoals droogte en overstromingen (+72%) gezien in vergelijking met de situatie die zij vóór hun deelname hadden;

Daarnaast heeft AXA in 2019 een nieuw wereldwijd partnerschap met het WWF ondertekend om de klimaat- en biodiversiteitsproblematiek aan te pakken. Via dit driejarige programma ondersteunt het WWF AXA in zijn inspanningen om ervoor te zorgen dat bij al onze activiteiten beter rekening wordt gehouden met het natuurlijk kapitaal (zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit'). Bovendien maakt de

filantropiecomponent van dit programma het mogelijk om direct bij te dragen aan het behoud van de ecosystemen in Mexico en Nieuw-Caledonië. In Mexico is het doel van het ondersteunde programma om aan te tonen dat het mogelijk is om een evenwicht te vinden tussen natuurbehoud, landbouwontwikkeling en watergebruik door middel van een project voor het herstel van aangetaste bossen. In Nieuw-Caledonië wilde AXA de natuurbeschermingsinspanningen van het WWF ondersteunen om de veerkracht van de biodiversiteit van het koraalrif te versterken, die nu als een van de meest bedreigde ecosystemen op de planeet wordt beschouwd;

In 2019 is de AXA Groep ook een nieuw partnerschap aangegaan met UNICEF in het kader van de pijler 'Gezondheid en Preventie'. Om te reageren op de wereldwijde epidemie van overgewicht en obesitas, maakt dit driejarige programma het mogelijk om in de Filipijnen en Brazilië actie te ondernemen om overgewicht en obesitas in de vroege kinderjaren te voorkomen door gezondere eetgewoonten te bevorderen. Om kinderen in de leeftijd van 0 tot 5 jaar te bereiken, werkt AXA in op hun directe omgeving, namelijk de moeders en de gezondheids- en onderwijsprofessionals om hen heen. Opleidings-, communicatie- en pleitbezorgingsactiviteiten met de autoriteiten zullen worden uitgevoerd door lokale UNICEF-teams. Het doel is om 177.000 kinderen en hun moeders in de Filipijnen en 16.000 in Brazilië te ondersteunen;

Preventie is ook een onderdeel dat door onze entiteiten is ontwikkeld in verband met onze verzekeringsactiviteiten. In 2019 bedroegen de inspanningen in verband met preventie tot 5,3 miljoen euro, waarbij twee belangrijke bijdragers, Frankrijk en Spanje, ambitieuze programma's ontwikkelden. Risico's in verband met verkeersongevallen zijn ook gedekt, in overeenstemming met onze activiteiten op het gebied van autoverzekeringen. Frankrijk, Spanje, Zwitserland en Mexico ontwikkelen met name bewustmakingscampagnes op dit gebied, met een investering van 2 miljoen euro;

Ten slotte worden talrijke acties uitgevoerd rond de pijler "Sociale ongelijkheden en inclusie" door alle entiteiten van de Groep, met name via het AXA Harten Troef-vrijwilligersprogramma (zie hieronder). 68% van de door AXA Harten Troef aangeboden vrijwilligersactiviteiten en 54% van de in het kader van het programma uitgekeerde bedragen zijn bestemd voor projecten ter bestrijding van ongelijkheid. In Frankrijk ondersteunt AXA bijvoorbeeld de vereniging Pierre Claver, die een intensief opleidingsprogramma aanbiedt voor statutaire vluchtelingen die hun beheersing van de Franse taal en cultuur willen verbeteren en zo een job willen vinden. Verschillende entiteiten voeren financiële educatieprogramma's uit (AXA Seguros in Mexico, AXA Krungthai in Thailand, enz.).

De AXA Groep heeft in 2019 ook een beleid van filantropie van de activa heringevoerd. De waarden van bescherming en de overdracht van activa vormen immers de kern van de verzekeringsactiviteit. Door de krachten te bundelen met grote Franse symbolen van internationale allure, financierde AXA de aankoop van een nationale schat voor het Musée d'Orsay, de restauratie van de Salle des États van het Louvre (waar de Mona Lisa van Leonardo da Vinci wordt tentoongesteld), en sloot zich aan bij de wereldwijde solidariteit die werd getoond tijdens de dramatische brand in de Notre-Dame de Paris in april 2019 (10 miljoen euro gemobiliseerd voor de wederopbouw ervan). AXA-entiteiten, zoals AXA Frankrijk en AXA XL, ontwikkelen ook acties op het gebied van erfgoed en culturele filantropie, waarbij de toegang tot het erfgoed en de cultuur voor iedereen wordt bevorderd (prioriteit 'sociale ongelijkheid en inclusie').

AXA Research Fund

Het AXA Research Fund, in overeenstemming met de maatschappelijke missie van AXA en als onderdeel van een wetenschappelijk filantropie-initiatief dat in 2008 werd gelanceerd, heeft tot doel 'transformerende' onderzoeksprojecten te ondersteunen die oplossingen zoeken voor de uitdagingen waarmee de samenleving vandaag de dag wordt geconfronteerd. In overeenstemming met de pijlers van

maatschappelijk verantwoord ondernemen bestrijkt het werk van het AXA Research Fund de gebieden gezondheid, klimaat en milieu, en sociaal-economische kwesties/inclusie. Het ontwikkelt ook de transversale pijler van nieuwe technologieën. De selectie van de onderzoeksprojecten staat onder toezicht van een onafhankelijke Wetenschappelijke Raad.

In 2019 heeft het AXA Research Fund 4 leerstoelen geselecteerd voor een totaal bedrag van € 4 miljoen (€ 1 miljoen per project over een periode van 5 jaar). De vier geselecteerde steungebieden zijn invasieve soorten aan de Universiteit van Parijs Sud (Frankrijk), verklaarbare kunstmatige intelligentie en gezondheid met de Universiteit van Oxford (VK), populatiestabiliserende portfolio-effecten van gedetailleerde milieuvariaties in de beschikbaarheid van natuurlijke hulpbronnen voor malariavectormuggen aan de Universiteit van Cork (Ierland) en communicatietechnologieën en moleculaire informatie aan de Universiteit van Koç (Turkije). Het AXA Research Fund selecteerde ook 18 postdoctorale 'fellowships' over belangrijke onderwerpen zoals marine biodiversiteit (8 projecten), geestelijke gezondheid (6 projecten) en cyberrisico's (4 projecten) voor een totaal van € 2,25 miljoen.

Het AXA Research Fund heeft verder sterke initiatieven rond vrouwen gesteund via de Leerstoel Vrouwen, Leiderschap en Ondernemerschap van het IEP in Parijs en heeft zich erg ingezet voor de gezondheid van vrouwen. Het heeft met name bevestigd dat het zich inzet voor het onderzoek naar gelijke toegang tot de gezondheidszorg en naar oplossingen voor de gezondheidskloof tussen mannen en vrouwen.

Voor het derde jaar op rij heeft het AXA Research Fund samengewerkt met de Stichting van het Rode Kruis ter ondersteuning van onderzoek op humanitair gebied rond de pijlers gezondheid en klimaatverandering; 8 Afrikaanse onderzoekers zijn in de prijzen gevallen.

Naast de financiering heeft het AXA Research Fund zijn verspreidingsinspanningen versterkt door middel van twee publicaties - 'Silver Age: Aging Better' en 'Biodiversity at Risk', waarin de economische, sociale en biologische problemen van de vergrijzing en het verlies van de natuur benadrukken.

In september 2019 kwamen het AXA Fund en de Foresight Teams samen om de wetenschappelijke visie te integreren in die van de toekomstige maatschappelijke trends en om onze rol als verantwoordelijke verzekeraar meer holistisch te vervullen.

Vrijwilligerswerk onder medewerkers

AXA Harten Troef is een internationaal programma voor medewerkers van AXA, waarin zij zich als vrijwilliger inzetten voor verschillende onderwerpen die in 2019 (door een nieuwe richtsnoeren gepubliceerd werden) afgestemd zijn op de drie pijlers van de CR-strategie van AXA. In 2019 hebben bijna 39.000 medewerkers (schatting - bijna 34.000 in 2018) tijd vrij gemaakt voor hun vaardigheden ten dienste gesteld van AXA Harten Troef. De entiteiten die hebben deelgenomen in 2019 vertegenwoordigen 84% van het gemiddelde aantal VTE's bij AXA.

De medewerkers hebben zich in 2019 in totaal ingezet voor 81.200 vrijwilligersactiviteiten (66.500 in 2018), wat overeenstemt met 286.000 uur (200.700 in 2018) ten dienste van solidariteitsprojecten. Het merendeel van deze uren werd gepresteerd tijdens de werkuren (meer dan 240.000 tegenover 157.000 in 2018).

Via het AXA Harten Troef-programma wil de Groep alle vormen van werknemersbetrokkenheid bevorderen, in het bijzonder de op vaardigheden gebaseerde filantropie. AXA Frankrijk heeft in 2019 verder gewerkt aan het 'AXA Expérience Solidaire'-programma: 110 medewerkers hebben aan vrijwilligerswerk gedaan bij partnerverenigingen (*tegenover* 47 in 2018). In totaal stonden de salarissen voor de 109.300 uren die aan deze mecenaatmissies werden besteed gelijk aan een donatie van 7,9 miljoen euro (tegenover € 4,5 miljoen in 2018).

De integratie van XL Group zorgt voor een positieve synergie met het AXA Harten Troef-programma in 2019, aangezien de entiteit ook al lang vrijwilligerswerk en competentiesponsoring onder haar medewerkers ontwikkelt. De medewerkers van XL Group hebben bijgedragen aan 42.800 vrijwilligersuren, zijnde 15% van het totale aantal uren in 2019.

Elk jaar organiseert AXA een 'Corporate Responsibility Week' (CR-week) waarbij de mobilisatie van de werknemers versterkt wordt en het AXA Harten Troef-programma en de diversiteit van onze engagementen over de hele wereld promoot wordt. In 2019 bedroeg het geschatte aantal vrijwilligersactiviteiten (op of buiten het werk) 33.000 voor een totaal van 93.000 uur in 43 landen. XL Group heeft een belangrijke bijdrage geleverd aan het succes van deze editie van de CR Week dankzij de Global Day Of Giving-vrijwilligersdag (23% van de deelnemers en 57% van de bestede tijd).

Zowel tijdens als buiten de CR-week hebben de medewerkers van AXA allerlei activiteiten uitgevoerd: bijvoorbeeld stranden schoonmaken, bomen planten, kansarme jongeren of vrouwen in moeilijkheden ondersteunen, solidariteitswedstrijden en speelgoed of gebruikte mobiele telefoons inzamelen.

7.5 Bedrijfsvoering

AXA verbindt zich ertoe zijn activiteiten uit te oefenen in overeenstemming met hoge ethische principes. Deze verbintenis is bedoeld om de naleving van de geldende wetten en voorschriften in de verschillende rechtsgebieden waar wij actief zijn te waarborgen en om het vertrouwen van onze klanten, aandeelhouders, werknemers en zakenpartners te verdienen. Bovendien gaat deze verbintenis vaak verder dan de wettelijke verplichtingen als het gaat om onderwerpen die AXA na aan het hart liggen.

Bedrijfsethiek

Professionele gedragscode

De professionele gedragscode van de AXA Groep heeft als doel om wereldwijde regels en richtlijnen vast te stellen om ervoor te zorgen dat de bedrijven en werknemers van de AXA Groep een gemeenschappelijk begrip hebben van de compliance- en ethische normen die door de AXA Groep vereist zijn. De code bestrijkt een breed scala aan onderwerpen, waaronder specifieke regels met betrekking tot belangenconflicten, transacties met betrekking tot de vertrouwelijkheid van AXA-effecten, de controle van gevoelige informatie en het bewaren van documenten, enz. De code is beschikbaar op de website van de Groep (www.axa.com/en/newsroom/publications/compliance-ethics-guide). In 2019 werd een nieuwe Gedragscode opgesteld. De Code omvat onderwerpen die de laatste jaren steeds belangrijker zijn geworden. Het gaat hierbij onder meer om gezondheid en veiligheid op het werk, bescherming en verantwoord gebruik van klantgegevens, beheer van sociale media, maatregelen tegen discriminatie en pesterijen, en de eerlijke behandeling van klanten. De inhoud en het verloop van de Code werden ook herzien om deze gemakkelijker en toegankelijker te maken voor het publiek.

Corruptie

Om het risico van corruptie te voorkomen, heeft AXA een groepsbeleid ingevoerd waarin de minimale normen zijn vastgelegd die door de entiteiten moeten worden toegepast. Dit beleid is regelmatig bijgewerkt om rekening te houden met nieuwe regelgeving en in het bijzonder met de een recente wet in Frankrijk, de zogenoemde 'Sapin II'-wet nr. 2016-1691 van 9 december 2016 betreffende transparantie, corruptiebestrijding en modernisering van het economische leven. Er is een anticorruptiemanager op groepsniveau aangesteld om een wereldwijd anticorruptieprogramma te ontwikkelen en toe te zien op de uitvoering ervan in de entiteiten. De entiteiten van AXA hebben anticorruptiemanagers aangesteld om hun lokale programma's uit te voeren in overeenstemming met het beleid van AXA. Er zijn processen en procedures ingevoerd om ervoor te zorgen dat alle entiteiten voldoen aan de anticorruptienormen van de Groep

Bedrijfsvoering

De verzekerings-, bank- en vermogensbeheeractiviteiten van de Groep zijn onderworpen aan een toenemend aantal initiatieven op het gebied van wet- en regelgeving ter versterking van de consumentenbescherming in de financiële dienstverlening. Binnen de Europese Unie omvatten zij de richtlijn betreffende verzekeringsdistributie, de MiFID II-richtlijn en de Europese PRIIP's-verordening (Packaged Retail Investment and Insurance-based Products).

Als gevolg daarvan is de regelgeving inzake consumentenbescherming een steeds belangrijker gebied geworden voor de financiële dienstensector en heeft AXA stappen ondernomen om aan deze eisen te voldoen voor alle activiteiten die binnen de Europese Unie worden uitgevoerd. In veel andere regio's van de wereld waar AXA actief is, zijn soortgelijke veranderingen in de regelgeving met betrekking tot bedrijfsvoering aan de gang en er zijn soortgelijke maatregelen getroffen om deze aan te pakken en de uitwisseling van ervaringen tussen bedrijven die met soortgelijke uitdagingen worden geconfronteerd, aan
te moedigen. Compliancerisico's met betrekking tot bedrijfsvoering worden jaarlijks beoordeeld en de resultaten, evenals de noodzakelijke mitigatiemaatregelen, worden ontwikkeld en gecommuniceerd aan de algemene directie. Er zijn interne controleprocessen ontwikkeld om ervoor te zorgen dat de controles effectief zijn en betrekking hebben op de eigen activiteiten van de entiteiten en die van de eigen verkoopkanalen.

VERANTWOORD GEBRUIK VAN GEGEVENS EN GEGEVENSBESCHERMING

In het kader van de beoordeling van zijn risico's in verband met CR heeft de Groep verschillende initiatieven op poten gezet om een verantwoord gebruik van gegevens te bevorderen om het hoofd te bieden aan maatschappelijke uitdagingen en om de bescherming van klantgegevens te waarborgen.

Privacy van gegevens

AXA heeft een groepsbeleid inzake de privacy van gegevens ingevoerd met de volgende doelstellingen:

- om ervoor te zorgen dat de entiteiten van AXA de persoons- en gevoelige gegevens van klanten en andere personen die ze tijdens hun bedrijfsactiviteiten verkrijgen, beschermen;
- om het risico van inbreuken door AXA-entiteiten op de geldende wetgeving inzake privacy en gegevensbescherming (bijvoorbeeld de Algemene Verordening Gegevensbescherming - AVG) te verkleinen;

Informatie over het beleid en de controlemechanismen van AXA om dit risico aan te pakken is te vinden in de paragraaf over 'Bescherming van persoonsgegevens' van sectie 7.6 'Vigilance plan'. In sectie 4.1 en 6.3 wordt nader ingegaan op de redenen waarom AXA de vertrouwelijkheid van gegevens als een belangrijk risico beschouwt.

Naast het privacybeleid heeft AXA ook gewerkt aan cybersecurity. IT-beveiliging is immers een zakelijke noodzaak. Een belangrijke factor in het succes van de 'Betaler-naar-partner'-strategie van AXA is dat klanten op AXA moeten kunnen vertrouwen om hun eigen veiligheid en die van hun gegevens te waarborgen. Terwijl sociale of terroristische problemen, intrusieve technologieën, onvoorspelbare natuurrampen, cyberaanvallen en gegevensmisbruik een realiteit zijn, is het voor AXA van essentieel

belang om in geval van een crisis operationeel te blijven, om zijn medewerkers, reputatie, activa en klantgegevens te beschermen. De beveiliging bij AXA wordt beheerd door het 'Information Security'-team van de Groep en is gebaseerd op drie disciplines: informatiebeveiliging, operationele veerkracht en fysieke beveiliging. Het hacken van gegevens, identiteitsdiefstal en de uitwisseling van gevoelige informatie zijn dagelijkse bedreigingen, in een context waarin de praktijken van cybercriminelen steeds geavanceerder worden. AXA heeft zijn capaciteit uitgebreid en versterkt om cyberaanvallen te beschermen, op te sporen en erop te reageren. Hiervoor investeert AXA in het bijzonder in innovatieve oplossingen, geavanceerde technologieën en oplossingen volgens het 'security by design'-principe om koploper te blijven op het gebied van beveiliging. Het uitbouwen van zijn 'security operations center' van de volgende generatie is daar een illustratie van. De medewerkers van AXA hebben hierin bovendien een sleutelrol en zijn onmisbaar voor de beveiligingsstrategie van AXA. Om er een effectieve 'eerste verdedigingslinie' van te maken, worden er veiligheidstrainingen en bewustmakingscampagnes opgezet.

Verantwoordelijke artificiële intelligentie

AXA is een van de oprichters van de Franse vereniging Impact AI (artificiële intelligentie) Impact AI is een 'think and do tank' bestaande uit bedrijven, adviesbureaus, start-ups, scholen en actoren die werken aan verantwoordelijke AI met 5 actieprogramma's, zoals het analyseren van de perceptie van AI en het ontwikkelen van een vertrouwde AI, het delen van tools voor een verantwoord gebruik van AI, het helpen aanpassen aan het digitale tijdperk en het creëren van partnerschappen om verantwoordelijke AI te promoten onder alle soorten actoren (bedrijven, scholen, verenigingen, enz.);

Binnen deze organisatie staat AXA aan het hoofd van het Impact AI Responsible AI Committee, dat belast is met het leveren van een bijdrage aan 'de betrouwbare AI-beoordelingslijst' van de deskundigengroep op hoog niveau voor kunstmatige intelligentie (opgericht door de Europese Commissie). De Europese Commissie heeft de 'Ethics Guidelines for Trustworthy Artificial Intelligence' gepubliceerd: in deze richtsnoeren wordt een mensgerichte benadering van AI voorgesteld en worden 7 belangrijke vereisten opgesomd waaraan AI-systemen moeten voldoen om betrouwbaar te zijn. Deze eisen zullen een proefproces doorlopen dat naar verwachting zal worden afgesloten met de presentatie van een AI-beleidsdocument begin 2020.

Data and Tech for good

GIVE DATA BACK

In 2017 was het eerste 'Give Data Back'-platform een van de eerste voorbeelden was van het gratis delen van onze P&C-claimgegevens in een preventieperspectief; dit concept is nu nagebootst in Singapore om de hotspots van ongevallen te verkennen, en ook in Mexico, waar verkeersgegevens worden gedeeld met openbare instellingen om de verkeersveiligheid te verbeteren. Deze twee initiatieven zijn nog steeds aan de gang. In Singapore kunnen gebruikers (zowel klanten als niet-klanten) door het delen van een analyse en consolidatie van onze schadeclaims en beleidsgegevens voor auto-ongevallen een beter inzicht krijgen in de risico's op de wegen die ze frequent gebruiken en hoe ze auto-ongevallen kunnen voorkomen. Met

hetzelfde doel heeft AXA Mexico de autoriteiten van Mexico-Stad geholpen om gevaarlijke kruispunten te beveiligen via een interactieve kaart van de gevaarlijkste kruispunten en een open dataset van auto-ongevallen (ruwe gegevens) die de autoriteiten kunnen downloaden via de website van het Internationaal Instituut voor Gegevenswetenschappen. In 2019 omvatten de vervolgprojecten onder meer een impactstudie van het Nationaal Gezondheidsinstituut over snelheidsgebieden en de ernst van lichamelijke letsels, alsook de oprichting van een superdatabank bij een universiteit.

YOUTH AGAINST AIDS (YAA)

Om een platform voor seksuele gezondheid en preventie voor de jonge generatie op te bouwen, heeft AXA besloten om samen te werken met Youth Against Aids (YAA), een internationale ngo die zich richt op de jeugd. YAA ontwikkelt innovatieve seksuele gezondheidsinformatie en chatdiensten voor jongeren. Om zijn doelstellingen te bereiken, vindt het jonge team nieuwe wegen naar oude uitdagingen: onconventioneel en moedig. YAA doet aan networking met partners die een rol spelen in het leven van de jonge doelgroep en implementeert samen met hen innovatieve formules - zowel online als lokaal. Dit zorgt ervoor dat YAA aanwezig is in het dagelijks leven van de jongeren. Het aanbod van de organisatie is voor iedereen toegankelijk, gemakkelijk te begrijpen en altijd beschikbaar. Wat belangrijk is voor ons: respectvolle interactie zonder angst voor contact - met zichzelf en met anderen. AXA creëert bewustzijn zonder angst.

Digitale tools en technische innovaties creëren nieuwe mogelijkheden in de strijd tegen seksueel overdraagbare aandoeningen. Dit geldt met name voor preventie onder jongeren. YAA en AXA maken gebruik van de voordelen van de alomtegenwoordigheid van smartphones en de groeiende vraag naar digitale diensten om jongeren te bereiken, ongeacht de locatie of het tijdstip. Het platform, 'FAQ YOU' genaamd, bevat een chatbot om de meest voorkomende en dringende vragen over seksuele gezondheid en seksueel overdraagbare aandoeningen (FAQ) de klok rond te beantwoorden. De eerste versie van het platform zal in de Verenigde Staten worden gelanceerd. In het platform zullen nog meer tools en diensten worden geïntegreerd die jonge gebruikers begeleiden bij diensten zoals het uitvoeren van hiv-testen, het vinden van een soa-kliniek of condoomautomaten of het in contact komen met medische diensten via telegeneeskunde. Het platform is in een later stadium bedoeld als aanvulling op persoonlijke adviesdiensten, die vaak niet beschikbaar zijn voor jongeren, in een later stadium.

Wat betreft de samenwerking heeft een kernteam van 12 medewerkers van AXA in 2019 pro bono aan de ontwikkeling van de eigenlijke chatbot en website gewerkt: 6 medewerkers van AXA REV, 4 medewerkers van AXA GO Digital in Barcelona en 2 van het CRM-team van AXA GO in Parijs.

De ambitie van YAA is om zich tijdens de eerste fase van de uitrol en marketing vanaf medio juli 2020 te richten op tieners (15-19 jaar) en jongvolwassenen (20-24 jaar) met een gezamenlijke bevolking van ~44 miljoen jongeren in de Verenigde Staten.

VERANTWOORD INKOPEN

AXA is voortdurend bezig met het afstemmen van zijn beheer van leveranciers op de CR-strategie en -verbintenissen van AXA. Deze afstemming houdt in dat AXA CR-onderwerpen in beschouwing neemt om zijn aanbieders te selecteren en te monitoren. Deze benadering is gebaseerd op twee pijlers:

- **Verantwoordelijk personeel en processen:** alle AXA-professionals die in een inkoopafdeling werken, moeten, naast de Gedragscode van de Groep, een specifieke en versterkte deontologische code ondertekenen die de eerlijkheid en neutraliteit, de vertrouwelijkheid en de transparantie van onze inkoopbeslissingen bevordert. Ze worden door middel van bewustmakingssessies van het netwerk van Verantwoordelijke Inkoopkampioenen die in onze verschillende entiteiten zijn geïdentificeerd ook op de hoogte gebracht van de CR-strategie en het verantwoorde inkoopbeleid van AXA.
- **Verantwoordelijke leveranciers:** AXA eist van zijn leveranciers dat zij sociaal en ecologisch verantwoordelijk zijn en dit door de verplichte opname van een 'Corporate Responsibility-clausule' in al onze contracten. Deze clausule omvat met name de naleving van de beginselen van de Internationale Arbeidsorganisatie (verbod op kinderarbeid/dwangarbeid, bevordering van de gezondheid en veiligheid van de werknemers en de vrijheid van meningsuiting, en non-discriminatie). Daarnaast heeft AXA een CR-risicobeoordeling van zijn leveranciers uitgevoerd, die dankzij een interne CR-risicomatrix is geïdentificeerd. De leveranciers worden ingedeeld per leveringsrisicocategorie en beoordeeld aan de hand van vijf CR-criteria (milieu, sociale impact, impact op producten en diensten, toeleveringsketen en bedrijfsintegriteit). Verkopers die in de hoogste CR-risicocategorieën vallen, wordt gevraagd om hun geldige DJSI- of EcoVadis-scores te delen of zelfs een EcoVadis-beoordeling te laten uitvoeren.

Informatie over ons verantwoord-inkoopbeleid en onze normen is opgenomen in het inkoopbeleid van de AXA Groep. Het document wordt gebruikt voor de selectie en het beheer van leveranciers.

FISCAAL BELEID

Als multinationale onderneming en aanbieder van beleggings- en spaarproducten heeft de AXA Groep gekozen voor een verantwoordelijke en transparante aanpak van de fiscaliteit. Voor meer informatie over het fiscale beleid van AXA, zie sectie 6.3 'Algemene informatie', paragraaf 'Fiscaal beleid van de AXA Groep'.

7.6 Vigilance Plan

De AXA Groep zet zich in voor de bevordering en bescherming van internationaal erkende mensenrechten (fundamentele vrijheden, gezondheid en veiligheid van mensen) en het milieu bij de uitoefening van haar activiteiten.

Om aan de eisen van de Franse wetgeving [1] te voldoen, heeft AXA een waakzaamheidsplan (het '**Vigilance Plan**') aangenomen, dat de vaststelling en uitvoering van maatregelen beschrijft om ernstige schendingen van de mensenrechten en het milieu op te sporen en te voorkomen, en dient een verslag in over de toepassing ervan in 2019.

Het Vigilance Plan versterkt een bestaand intern systeem dat al een aantal tools en procedures omvatte die binnen de Groep zijn geïmplementeerd.

Toepassingsgebied van het Vigilance Plan

Het Vigilance Plan heeft betrekking op de activiteiten van dienstverleners en leveranciers van bedrijven van de AXA Groep waarmee de Groep een gevestigde commerciële relatie heeft.

Gezien de diversiteit van de activiteiten van de dochterondernemingen, aannemers en leveranciers, bevat het Vigilance Plan bepaalde leidende principes en beleidslijnen voor heel AXA die ervoor moeten zorgen dat de bedrijven van de Groep en hun werknemers een gemeenschappelijke visie hebben op de normen van de AXA Groep met betrekking tot bedrijfsverantwoordelijkheid, veiligheid, klokkenluiden en gegevensbescherming en dat ze dienovereenkomstig te werk gaan. Deze gemeenschappelijke maatregelen lopen niet vooruit op eventuele aanvullende acties die AXA vrijwillig op dit gebied onderneemt.

Identificatie en beoordeling van mensenrechten- en milieurisico's

Om ervoor te zorgen dat elk geïdentificeerd potentieel risico wordt gedekt door een beleid van de Groep, heeft AXA een analyse uitgevoerd om te meten hoe de verrichtingen en activiteiten van de AXA Groep het milieu en de mensenrechten kunnen beïnvloeden. Volgens AXA omvat de definitie van mensenrechten de fundamentele vrijheden, de gezondheid en de veiligheid van mensen.

Het werk dat AXA heeft verricht om de risico's voor de bedrijfsvoering in kaart te brengen, evenals de materiële niet-financiële risico's die de Groep vandaag heeft geïdentificeerd, komt aan bod in sectie 7.1 'Inleiding - Beoordeling van de duurzaamheidsrisico's' van dit jaarverslag.

[1] Wet nr. 2017-399 van 27 maart 2017 betreffende de waakzaamheidsplicht van moedermaatschappijen en opdrachtgevende ondernemingen en artikel L. 225-102-4 van het Franse Wetboek van Koophandel.

MENSENRECHTEN

De AXA Groep is van mening dat haar activiteiten geen grote of ernstige risico's op mensenrechtenschendingen met zich meebrengen. Ze kan echter wel directe en indirecte gevolgen hebben voor de mensenrechten van haar medewerkers en klanten, maar ook mogelijke indirecte gevolgen voor de mensenrechten van anderen via haar relaties met professionele klanten of haar investeringen in bedrijven die actief zijn in sectoren en/of landen met een verhoogd risico op mensenrechtenschendingen.

Als gevolg hiervan heeft de AXA Groep, met de steun van KPMG, een risicobeoordeling van de mensenrechten ontwikkeld om de meest relevante risico's te identificeren waarmee rekening moet worden gehouden bij de uitvoering van haar activiteiten. De geïdentificeerde risico's hebben betrekking op de volgende mensen rechten: principes van gelijkheid voor de wet en non-discriminatie (ten aanzien van minderheden), het ontbreken van iedere vorm van gedwongen of verplichte arbeid, de bescherming van de rechten van het kind, de vrijheid van vereniging, collectieve onderhandelingen, het recht op rechtvaardige en gunstige arbeidsvoorwaarden, de vrijheid en veiligheid van de persoon, het recht op gezondheid en een adequate levensstandaard en het recht op eerbiediging van het privéleven. Deze evaluatie ('AXA SA Human rights risk assessment and recommendations to further improve AXA'S Human Rights policy') zal in 2020 worden geactualiseerd.

MILIEU

De milieurisico's zijn al in kaart gebracht in het risico-overzicht van de AXA Groep, met name de risico's in verband met de klimaatverandering en de erosie van de biodiversiteit. De directe activiteiten van AXA, die gericht zijn op financiële diensten, hebben geen grote gevolgen voor het milieu. Als gevolg daarvan richten de milieurapportage- en managementprocessen van AXA zich op het energie-, water- en papierverbruik en de daarmee samenhangende CO_2-uitstoot. Dankzij het uitgebreide milieurapportageproces, dat door een onafhankelijke derde partij wordt gecontroleerd, kan AXA elk jaar de impact van zijn activiteiten op het milieu evalueren en de risico's voor het milieu identificeren. Zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Operaties - Milieurapportageproces en verificatie' van dit jaarverslag voor meer informatie over het milieurapportageproces van AXA.

Daarnaast heeft AXA als belegger actief een algemeen RI-beleid geïmplementeerd, beschikbaar op de website van de Groep (www.axa.com/en/about-us/responsible-investment), en heeft het een analytisch kader opgezet om mogelijke indirecte effecten op mensenrechten en het milieu te identificeren. Voor meer informatie over het beleggingsbeleid van AXA zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Beleggingen' van dit jaarverslag.

Als zakenpartner heeft AXA bovendien processen in het leven geroepen om de risico's van mensenrechtenschendingen en milieuovertredingen te identificeren en te beoordelen door middel van het gebruik van leveranciers en dienstverleners. AXA heeft een CR-risicobeoordeling bij zijn leveranciers uitgevoerd, die dankzij een interne CR-risicomatrix is geïdentificeerd. Leveranciers worden dus ingedeeld in procurement-risicocategorieën en beoordeeld aan de hand van vijf CR-criteria (milieu, sociale aspecten, impact op het eindgebruik van producten en diensten, de toeleveringsketen van de leveranciers en de bedrijfsintegriteit). Leveranciers die in de hoogste CR-risicocategorieën vallen, wordt jaarlijks

gevraagd om hun geldige DJSI- of EcoVadis-scores te delen of een EcoVadis-beoordeling te laten uitvoeren.

Bescherming van de mensenrechten en het milieu

MENSENRECHTENBESCHERMING EN -BELEID VAN AXA

Het mensenrechtenbeleid van AXA (het 'mensenrechtenbeleid'), beschikbaar op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/our-commitment-to-human-rights), is gericht op het voorkomen van mensenrechtenschendingen en weerspiegelt het engagement van de AXA Groep betreffende de naleving van de algemene en sectorale internationale normen. De AXA Groep zet zich in voor het respecteren van internationaal erkende mensenrechtenprincipes zoals gedefinieerd in de Universele Verklaring van de Rechten van de Mens van de Verenigde Naties, de basisnormen van de Internationale Arbeidsorganisatie en de Guiding Principles on Business and Human Rights (implementatie van het United Nations 'Protect, Respect and Remedy'-kader of 'Ruggie Principles'). Het mensenrechtenbeleid beschrijft de verplichtingen van AXA als werkgever en verantwoordelijke zakenpartner, maar ook als verzekeraar en belegger, en hoe de bescherming van de mensenrechten centraal staat bij de activiteiten van AXA.

Bescherming van de mensenrechten van medewerkers

AXA verbindt zich ertoe de mensenrechten van haar medewerkers te beschermen, inclusief de principes van vrijheid van vereniging, het recht op eerlijke en gunstige arbeidsomstandigheden en non-discriminatie door:

- de promotie van de 10 leidende principes van het Global Compact van de Verenigde Naties, waarvan de principes 1 en 2 betrekking hebben op mensenrechten en de principes 3 tot en met 6 op arbeidsrechtelijke normen, evenals de aanmoediging van het melden van schendingen die in strijd zijn met de conformiteitsregels;
- de vaststelling van ambitieuze doelstellingen en initiatieven op het gebied van diversiteit en inclusie (D&I). Voor meer informatie over Diversiteit en inclusie zie sectie 7.2 'Sociale informatie - Diversiteit en inclusie, een mondiale ambitie en genderfocus' van dit jaarverslag;
- AXA Compliance & Ethics Code (Gedragscode), beschikbaar op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/newsroom/publications/compliance-ethics-guide), waarvan de werknemers jaarlijks de naleving moeten aantonen.

Voor meer informatie over sociale relaties en collectieve onderhandelingen bij AXA, zie sectie 7.2 'Sociale informatie - Relatie met medewerkers en arbeidsomstandigheden - Een solide en continue sociale dialoog' van dit jaarverslag.

Bescherming van de gezondheid en veiligheid van de medewerkers

De AXA Groep heeft beveiligingsrichtlijnen geïmplementeerd waarvan de naleving op het gebied van fysieke beveiliging, gezondheid en veiligheid door de entiteiten van de Groep moet worden gecertificeerd.

Deze richtlijnen definiëren:

- de processen voor het identificeren van risico's op basis van de specifieke kenmerken van de omgeving en de activiteiten van iedere entiteit;
- proactieve en reactieve maatregelen die moeten worden uitgevoerd in overeenstemming met de geïdentificeerde risico's (informatie, opleiding, beschermingsmaatregelen, procedures voor incidentenbeheer en crisisplannen);
- een prestatiemeting, die elk kwartaal wordt gerapporteerd aan het centrale team van de AXA Groep.

Voor meer details zie sectie 7.2 'Sociale informatie - Relatie met medewerkers en arbeidsomstandigheden - Procedures m.b.t. gezondheid en veiligheid op het werk' van dit jaarverslag.

Bescherming van de persoonsgegevens

De AXA Groep verbindt zich er ook toe om informatie met betrekking tot een geïdentificeerde of identificeerbare persoon (**'persoonsgegevens'**) verantwoordelijk te gebruiken en de privacy van haar medewerkers en klanten te beschermen, om een verantwoordelijke, transparante en ethische verwerking van persoonsgegevens te waarborgen in overeenstemming met de toepasselijke wetgeving inzake de bescherming van persoonsgegevens. De Verklaring betreffende de privacy van persoonsgegevens, die alle beleidslijnen van de Groep met betrekking tot de bescherming van Persoonsgegevens omvat, met inbegrip van het feit dat de AXA Groep zich ertoe verbindt de Persoonsgegevens van haar klanten niet te verkopen, is beschikbaar op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/our-commitments).

AXA was de eerste verzekeringsgroep die interne bedrijfsregels voor de bescherming van persoonsgegevens (Binding Corporate Rules) heeft vastgesteld. Deze regels zijn beschikbaar op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/our-commitments) en hierin zijn de principes en acties (bv. opleidingen, bestuur, verantwoordelijkheden) voor de bescherming van gegevens en een verantwoorde gegevensoverdracht vastgelegd. De Binding Corporate Rules die zijn goedgekeurd door de Europese gegevensbeschermingsautoriteiten, vormen een internationaal erkend contractueel instrument voor de verwerking van Persoonsgegevens van klanten, medewerkers en andere stakeholders die door multinationale ondernemingen zoals AXA in het kader van hun activiteiten zijn verkregen.

Naast deze leiderspositie op het gebied van persoonsgegevens beschikt AXA sinds 2015 over een adviescomité van onafhankelijke deskundigen die tot doel heeft de Groep inzicht te geven in de strategie en het bestuur op dit gebied. Dit comité houdt zich bezig met overheidsbeleid, wetgeving en ethische kwesties in verband met Persoonsgegevens, de interactie tussen technologie en persoonsgegevens en de marketing- en operationele aspecten van persoonsgegevens, inclusief het gebruik ervan door de verzekeringssector, en helpt AXA een standpunt in te nemen in het publieke debat over dit onderwerp.

Van 2016 tot 2018 heeft de AXA Groep zich volledig ingezet voor de naleving van de Algemene Verordening Gegevensbescherming ('**AVG**'), door middel van ongeveer 30 specifieke projecten binnen de AXA Groep, waarbij meer dan 300 personen en entiteiten in 16 landen betrokken waren. De AXA Groep heeft de gebruikelijke activiteiten in het kader van de AVG beheerd en heeft deze ervaring gebruikt om soortgelijke voorschriften die onlangs in landen buiten de Europese Unie zijn aangenomen, ten uitvoer te leggen. De AXA Groep onthaalde de nieuwe Europese verordening met open armen, die in lijn lag met haar eerdere verbintenissen aan haar stakeholders.

Meer informatie vindt u in sectie 7.5 'Bedrijfsvoering - Verantwoord gebruik van gegevens en privacy van gegevens - Privacy van gegevens'.

Integratie van mensenrechten in het bedrijfsproces

Als verzekeraar streeft AXA ernaar om criteria op het gebied van milieu, maatschappij en bestuur (ESG) (met inbegrip van de mensenrechten) te integreren in zijn verzekeringsprocessen, in overeenstemming met AXA's verbintenis ten aanzien van de Principles of Sustainable Insurance van de Verenigde Naties. Bovendien worden in de onderschrijvingsrichtlijnen de verboden activiteiten gedefinieerd en de verzekeringspolissen van AXA opgenomen die de verzekeringsactiviteiten in sectoren met een hoog risico, die direct of indirect verband kunnen houden met mensenrechten, reguleren.

AXA streeft ernaar de rechten van haar klanten te verdedigen en tegelijkertijd de negatieve gevolgen van de levering van verzekeringsproducten en -diensten aan haar professionele klanten te voorkomen of te beperken, door:

- voor een eerlijke behandeling van alle klanten te zorgen;
- producten en diensten aan te bieden die sociale uitsluiting helpen verminderen en verzekerden in staat stellen positieve gezondheids- en veiligheidsresultaten te bereiken;
- klanten de middelen te verschaffen om zich uit te drukken en om eventuele geschillen met bedrijven van de AXA Groep op te lossen, in het bijzonder door middel van specifieke klachtdiensten.

Voor meer details over de integratie van de ESG-criteria in producten en diensten zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Beleggingen' en 7.4 'Inclusieve verzekering - Maatschappelijke vraagstukken in verband met de economische activiteit' van dit jaarverslag.

Voor meer informatie over de bescherming van de mensenrechten in het kader van de beleggingen van AXA zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Beleggingen' van dit jaarverslag.

MILIEUBESCHERMING EN DE STRATEGIE VAN AXA

Het milieubeleid van de AXA Groep, beschikbaar op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/environmental-policy), beschrijft de belangrijkste acties om de directe en indirecte milieu-effecten van AXA te verminderen.

Met name de ambitieuze milieudoelstellingen van AXA tegen 2020 centraal te staan in de strategie van AXA, waarbij een bijzondere aandacht was weggelegd voor de vermindering van koolstof uitstoot, een van de belangrijkste veroorzakers van klimaatverandering. De doelstellingen van AXA voor de vermindering van de koolstofuitstoot voor 2018-2025 zijn gebaseerd op een aanpak die wordt bevorderd door het 'Science Based targets'-initiatief, dat AXA in 2015 heeft ondertekend. Zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Beleggingen' van dit jaarverslag voor meer details over het beleid voor de vermindering van de CO2-uitstoot.

AXA streeft er ook naar zijn indirecte impact op het milieu tot een minimum te beperken door zijn klanten verzekerings- en beleggingsoplossingen aan te bieden die milieuvriendelijk gedrag bevorderen.

Bovendien is een deel van de vestigingen van AXA BREEAM-, LEED-, HQE-gecertificeerd. Zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Operaties - Milieuprestaties 2019 - ENERGIEVERBRUIK' van dit jaarverslag voor meer informatie over de certificeringen van AXA.

Voor meer details over de strategie, het beleid, de doelstellingen en de resultaten voor milieubescherming van AXA verwijzen wij u naar sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit' van dit jaarverslag.

Activiteiten op het gebied van verantwoord beleggen

Als belegger streeft AXA ernaar om de ESG-criteria te integreren in zijn beleggingsstrategie. In overeenstemming met het algemeen RI-beleid, dat beschikbaar is op de website van de AXA Groep (www.axa.com/en/about-us/responsible-investment), heeft de Groep zes sectorale beleidslijnen opgesteld om de uitdagingen aan te pakken die voortvloeien uit beleggingen in sectoren die vanuit een ESG-perspectief bijzonder gevoelig liggen. Deze richtlijnen hebben zowel betrekking op mensenrechten als op milieuoverwegingen (zoals controversiële wapens, tabak, de winning van kolen, palmolieproductie) en zijn onderworpen aan een jaarlijkse certificeringsprocedure door de entiteiten van de Groep. Voor meer informatie over het bestuurskader, het beleid, de doelstellingen en de resultaten van AXA op het gebied van verantwoord beleggen zie sectie 7.3 'Klimaatverandering en biodiversiteit - Beleggingen' van dit jaarverslag.

Activiteiten op het gebied van verantwoorde inkopen

Als zakenpartner maakt AXA gebruik van dienstverleners en leveranciers, waaronder een verscheidenheid aan professionele diensten en adviesbureaus, maar ook bedrijven die technische en onderhoudsdiensten verlenen.

De AXA Groep zorgt ervoor dat ze samenwerkt met dienstverleners en leveranciers die voldoen aan de normen van AXA betreffende het respect voor mensenrechten en het milieu. Voor meer informatie zie sectie 7.5 'Bedrijfsvoering - Verantwoord inkopen' van dit jaarverslag.

Klokkenluidersprocedure

De huidige klokkenluidersprocedure stelt alle stakeholders (medewerkers, zakenpartners, enz.) in staat om hun twijfels onverwijld te delen en/of elke praktijk, actie of gedrag dat zij ongepast, onwettig of onethisch vinden, te melden. Meldingen kunnen binnen de betreffende entiteit worden gedaan of rechtstreeks naar de groep verzonden worden via een specifiek e-mailadres (speak-up@AXA.com); deze mailbox is bedoeld om meldingen te ontvangen uit alle gebruikers gebieden waar de Groep actief is, ongeacht de stakeholders en zonder beperking.

De AXA Groep onderzoekt alle ontvangen meldingen, om het meest geschikte antwoord te geven (interventie van de juiste actoren, inzet van onmiddellijke corrigerende maatregelen en/of beschermende maatregelen, onderzoek, enz.). De verwerking van meldingen verloopt volgens een strikt en onafhankelijk proces, waarbij de belangrijkste stakeholders bij het Vigilance Plan kunnen worden betrokken. De identiteit van de initiatiefnemer van de melding wordt vertrouwelijk behandeld en zonder zijn toestemming (behalve aan de gerechtelijke autoriteiten) mag geen informatie worden medegedeeld die zijn identiteit kan onthullen. Bovendien verbiedt AXA vergeldingsmaatregelen tegen medewerkers die te

goeder trouw een melding hebben gedaan en/of hebben deelgenomen aan de vaststelling van de feiten waarop de melding is gebaseerd door het verstrekken van bewijsmateriaal.

Daarnaast is elk bedrijf van de AXA Groep verplicht om interne regels en een klokkenluidersbeleid te definieerden in overeenstemming met de lokale wet- en regelgeving. In 2019 werd een wereldwijde communicatiecampagne, 'Speak-up', gelanceerd om de werknemers op de hoogte te brengen van zowel de lokale als de groepswaarschuwingsprocedure. Het doel van de campagne was om het proces te versterken, en om te zorgen voor meer consistentie en het proces in heel AXA te vereenvoudigen. Er werden verschillende media-instrumenten gebruikt om de campagne uit te zenden; om ze impact te geven en beschikbaar te maken voor iedereen: nieuwsbrieven, screensavers, posters, video's, opleidingen, formele presentatie, enz.

Deelname van de stakeholders

Het is belangrijk voor AXA om het Vigilance Plan te bespreken met de werknemersvertegenwoordigers van de Groep in Frankrijk en om de dialoog over het Plan voort te zetten met zijn medewerkers, aandeelhouders, beleggers, zakenpartners, maar ook met openbare instellingen, internationale organisaties en het maatschappelijk middenveld in het algemeen.

Voor meer informatie over de door AXA uitgevoerde stakeholderdialoog zie sectie 7.1 'Inleiding - Bestuur en dialoog met de stakeholders' van dit jaarverslag.

Opvolging en verslag over de effectieve uitvoering van het Vigilance Plan

De AXA Groep zorgt voor de implementatie van alle beleidslijnen en procedures die in dit Vigilance Plan zijn beschreven via een netwerk van gespecialiseerde professionals, met name op het gebied van corporate responsibility, inkopen, vertrouwelijkheid van gegevens, compliance en fysieke beveiliging.

In 2019 zijn verschillende werkgroepen, bestaande uit vertegenwoordigers van de teams van de centrale juridische afdeling, de HR-afdeling, de afdeling corporate responsibility, de inkoopafdeling, de afdeling compliance en de afdeling riskmanagement, niet alleen betrokken bij de herziening van het Vigilance Plan, maar ook bij de effectieve uitvoering ervan.

RAPPORTAGEPROCES

Een van de eerste stappen in de uitvoering van het Vigilance Plan was de presentatie aan de entiteiten van de Groep, gevestigd in Frankrijk of in het buitenland, van de nieuwe Franse regelgeving met betrekking tot de waakzaamheidsplicht van moedermaatschappijen en opdrachtgevende ondernemingen, evenals de sancties die worden opgelegd bij niet-naleving van de wettelijke verplichtingen die daaruit voortvloeien. Deze actie werd in 2019 voortgezet, met name dankzij de opleidingen die werden georganiseerd voor Maatschappelijk Verantwoord Ondernemen. In 2020 zullen er ook opleidingen worden georganiseerd in het inkoopnetwerk.

Om het Vigilance Plan van de Groep zo breed mogelijk te verspreiden en de verschillende stakeholders bewust te maken van de volledige inhoud ervan, is bovendien een rapportageproces opgezet voor de entiteiten van de Groep.

Het rapportageproces is gebaseerd op reeds bestaande monitoringprocedures en -instrumenten, met name op (i) het CR-team van de Groep, dat een netwerk van specifieke milieumanagers in lokale entiteiten coördineert, en (ii) het procurementteam van de Groep, dat leiding geeft aan een netwerk van inkoopmanagers verspreid over de entiteiten van de Groep.

In 2019 werd door middel van een enquête van de afdeling corporate responsibility aan de entiteiten gevraagd wat hun status was met betrekking tot het Vigilance Plan. Vervolgens werd aan een aantal entiteiten in het bijzonder gevraagd om:

- de bepalingen van het Vigilance Plan te bespreken met hun lokale managers van de afdeling corporate responsibility, de Inkoopafdeling, de juridische afdeling, de afdeling Compliance, de HR-afdeling en de afdeling Risicomanagement en aan de Groep te laten weten of hun entiteit hieraan voldoet;
- als de entiteit niet voldoet aan sommige punten van het Vigilance Plan, de status van de corrigerende maatregelen of saneringsplannen die voor elke maatregel zijn uitgevoerd, aan te geven;
- te vermelden of op het niveau van de entiteit een rapportageproces is opgezet om (i) de interne praktijken van de entiteit te identificeren die niet in overeenstemming zijn met het Vigilance Plan, of (ii) eventuele moeilijkheden die de entiteit voorziet en/of ondervindt met betrekking tot de lokale uitvoering ervan.

Dit rapportageproces heeft de entiteiten van de Groep in staat gesteld om een interne risicobeoordeling uit te voeren en de gebieden te identificeren die voor verbetering vatbaar zijn voor de implementatie van het Vigilance Plan op hun niveau. Op groepsniveau hebben de conclusies van deze rapportering het mogelijk gemaakt om te bevestigen dat de entiteiten die in 2019 werden bevraagd doorgaans een goede kennis hebben van het Vigilance Plan en in overeenstemming zijn met de bepalingen ervan. In dit opzicht heeft de Groep enkele minderheidsentiteiten geïdentificeerd waarvan de interne praktijken en het interne beleid op bepaalde specifieke punten niet strikt in overeenstemming waren met de bepalingen van het Vigilance Plan.

Om deze situatie te verhelpen, hebben de betrokken entiteiten, in overleg met de Groep, passende corrigerende maatregelen vastgesteld die lokaal moeten worden uitgevoerd, zoals: de invoering van een mensenrechten- en milieuauditsysteem voor lokale dienstverleners, de opname van clausules inzake corporate responsibility in bepaalde commerciële contracten, of de wijziging van het lokale klokkenluidersbeleid om de mensenrechten en/of het milieu te beschermen.

KLOKKENLUIDERSPROCEDURE

Op het niveau van de entiteit zijn de meeste klokkenluidersprocedures van toepassing op ernstige financiële, bancaire en boekhoudkundige inbreuken, de strijd tegen corruptie, gegevensdiefstal, discriminatie, intimidatie op de werkplek, bescherming van de gezondheid en veiligheid op het werk, en meer in het algemeen schendingen van de wetten, voorschriften en normen van de AXA Groep.

Op de datum van dit jaarverslag hebben de meeste klokkenluidersprocedures van de entiteiten van de Groep ook betrekking op het respect voor mensenrechten en het milieu. Een aantal entiteiten is evenwel nog bezig met het aanpassen van de reikwijdte van hun klokkenluidersprocedure om ook het respect voor mensenrechten en het milieu op te nemen.

ACTIVITEITEN OP HET GEBIED VAN VERANTWOORDE INKOPEN

In 2018 heeft AXA een Vendor Risk-programma gelanceerd om de operationele controle en het risicobeheer van derden te versterken. Zie sectie 4.7 'Operationele risico's' van dit jaarverslag voor gedetailleerde informatie.

In 2019 heeft de AXA Groep haar panel van belangrijkste leveranciers geïdentificeerd aan de hand van een analyse van de leveranciersrisico's per categorie van aankoop en volume. De meeste van de belangrijkste leveranciers werden geëvalueerd, met name dankzij het gespecialiseerde evaluatieplatform EcoVadis. Op basis van deze evaluatie heeft de Groep vastgesteld dat zeer weinig van de belangrijkste leveranciers tekortkomingen vertoonden. EcoVadis heeft hen een plan met corrigerende acties toegezonden dat moet worden uitgevoerd. De teams van AXA hebben via het platform toegang tot het corrigerende actieplan. De belangrijkste leveranciers in het panel van de AXA Groep kunnen om de twee jaar worden geëvalueerd met behulp van de EcoVadis-tool.

De AXA Groep blijft zich inzetten om ook deze principes toe te passen en heeft tijdens de laatste EcoVadisevaluatie een 'platina'-score gekregen.

De meeste in 2019 afgesloten of verlengde contracten omvatten een 'corporate responsibility-clausule' of 'CR-clausule', die vereist dat de leveranciers van de Groep sociaal en ecologisch verantwoord zijn en voldoen aan de normen van de Internationale Arbeidsorganisatie. Eind 2019 heeft AXA zich ertoe verbonden de CR-clausule te herzien om ervoor te zorgen dat deze voldoet aan het beleid van de Groep en aan de vereisten van het Vigilance Plan. Voor meer informatie over de 'CR-clausule' zie sectie 7.5 'Bedrijfsvoering - Verantwoord inkopen' van dit jaarverslag.

DEELNAME VAN DE STAKEHOLDERS

Om de eigen dialoogcultuur in stand te houden, voert AXA regelmatig gesprekken met de verschillende stakeholders op verschillende niveaus.

Met het oog op een efficiënte communicatie tussen medewerkers en het management en een constructieve sociale dialoog werd het Vigilance Plan in 2019 aan de werknemersvertegenwoordigers voorgelegd. Dankzij de uitwisselingen met de werknemersvertegenwoordigers van de Groep in Frankrijk en meer in het bijzonder met de Sociale Commissie van de Franse Groepsraad, zijn sommige bepalingen van het Vigilance Plan in het hart van de sociale dialoog geplaatst.

De AXA Groep streeft er ook naar een betere communicatie rond haar Vigilance Plan naar haar stakeholders toe en dit in het bijzonder door het plan ter beschikking te stellen op de website van AXA (https://www.axa.com/en/about-us/our-commitment-to-human-rights).

Contact us

WEBSITE

https://www.axabank.be/

E-MAIL

contact@axa.be

JOIN US

https://www.axabank.be/nl/jobs

ON SOCIAL MEDIA

@AXABankBE

youtube.com/channel/UCnmpNgS6qpWhXQTC1CCpllQ/

facebook.com/AXABankBelgie

linkedin.com/company/axa-bank-belgium

AXA BANK BELGIUM NV

Verslag van de commissaris aan de algemene vergadering van aandeelhouders over de geconsolideerde jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2019

9 april 2020

VERSLAG VAN DE COMMISSARIS AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN AANDEELHOUDERS VAN AXA BANK BELGIUM NV OVER DE GECONSOLIDEERDE JAARREKENING VOOR HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP 31 DECEMBER 2019

In het kader van de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van AXA Bank Belgium NV (de "Vennootschap") en haar filialen (samen "de Groep"), leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de geconsolideerde jaarrekening en de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Dit vormt één geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 27 april 2017, overeenkomstig het voorstel van de raad van bestuur uitgebracht op aanbeveling van het auditcomité en op voordracht van de ondernemingsraad. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2019. Wij hebben de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening van de Vennootschap uitgevoerd gedurende 21 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de geconsolideerde jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de geconsolideerde jaarrekening van de Groep, die de geconsolideerde balans op 31 december 2019 omvat, alsook de geconsolideerde winst- en verliesrekening, het overzicht van wijzigingen in het geconsolideerd eigen vermogen en het geconsolideerd kasstroomoverzicht over het boekjaar afgesloten op die datum, en de toelichting met de belangrijkste gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en andere toelichtingen. Deze geconsolideerde jaarrekening vertoont een totaal van de geconsolideerde balans van EUR '000' 28.789.849 en de geconsolideerde winst- en verliesrekening sluit af met een winst van het boekjaar van EUR '000' 49.624.

Naar ons oordeel geeft de geconsolideerde jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de geconsolideerde financiële toestand van de Groep per 31 december 2019, alsook van zijn geconsolideerde resultaten en van zijn geconsolideerde kasstromen over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften.

Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Wij hebben bovendien de door de IAASB goedgekeurde internationale controlestandaarden toegepast die van toepassing zijn op de huidige afsluitdatum en nog niet goedgekeurd zijn op nationaal niveau. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "*Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening*" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid.

Wij hebben van de raad van bestuur en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

Benadrukking van een bepaalde aangelegenheid – Gebeurtenis na de datum van afsluiting van het boekjaar

Wat betreft de COVID-19 pandemie, vestigen wij de aandacht op het punt 'Belangrijke gebeurtenissen na 2019' van het jaarverslag en Toelichting 42 ('Gebeurtenissen na balansdatum') van de geconsolideerde jaarrekening. Daarin licht de raad van bestuur zijn mening toe dat de gevolgen van deze pandemie een effect van materieel belang zouden kunnen hebben op de bedrijfsactiviteiten van de Groep in 2020, maar dat ze geen effecten van materieel belang hebben op de financiële toestand van de Groep per 31 december 2019. Wij brengen geen voorbehoud in ons oordeel tot uitdrukking met betrekking tot deze aangelegenheid.

Kernpunten van de controle

Kernpunten van onze controle betreffen die aangelegenheden die naar ons professioneel oordeel het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode. Deze aangelegenheden zijn behandeld in de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening als geheel en bij het vormen van ons oordeel hierover, en wij verschaffen geen afzonderlijk oordeel over deze aangelegenheden.

<u>Kredietrisico en bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen</u>

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De gepastheid van de bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen vereist een belangrijke mate van beoordeling vanwege de directie. Het bepalen van bijzondere waardeverminderingen voor leningen en vorderingen in overeenstemming met IFRS 9 vereist een beoordeling van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen en de beoordeling van een significante toename in het kredietrisico of het risico op wanbetaling. Op jaareinde 31 december 2019 is informatie met betrekking tot bijzondere waardeverminderingen voor leningen en vorderingen opgenomen in Toelichting 15 van de jaarrekening, met toepassing van de waarderingsregels zoals beschreven in Toelichting 2 (hoofdstuk: 'Financiële activa en verplichtingen'). De beoordeling van significante toenames in kredietrisico en het risico op wanbetaling met betrekking tot de leningen en de beoordeling van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen maken deel uit van het beoordelingsproces van de Groep en zijn, onder andere, gebaseerd op macro-economische scenario's, kredietrisicomodellen, elementen die op significante toenames in kredietrisico en het risico op wanbetalingen wijzen, de financiële toestand van de tegenpartij, de verwachte toekomstige kasstromen of de waarde van het onderpand. Het gebruik van verschillende modelleringstechnieken, scenario's en veronderstellingen zou tot verschillende inschattingen kunnen leiden van bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen. Aangezien de leningen en vorderingen het belangrijkste deel uitmaken van de balans van de Groep, en gegeven de gerelateerde onzekerheid met betrekking tot de inschatting van kosten van bijzondere waardeverminderingen en de toenemende complexiteit voortkomend uit het gebruik van modellen beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

Onze controlewerkzaamheden omvatten een beoordeling van het algemeen beheer inzake de processen van leningen en vorderingen en bijzondere waardeverminderingen van de Groep, met inbegrip van de processen met betrekking tot de modellen voor het bepalen van de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen. We hebben de opzet en de operationele doeltreffendheid getest van de controles in het proces van de toekenning van leningen en vorderingen, het risicobeheersingsproces en het inschattingsproces voor het bepalen van bijzondere waardeverminderingen. We hebben de geschiktheid van de richtlijnen voor model opvolging en het werk van het interne validatieteam met de hulp van onze kredietrisico-experts beoordeeld. Daarnaast hebben we de opvolging van de belangrijkste parameters van de modellen en de aanpassingen aan het macro-economisch model nagekeken. Wat betreft bijzondere waardeverminderingen bepaald op individuele basis hebben we, voor een steekproef van hypotheekleningen een detailnazicht uitgevoerd van door de Groep toegekende leningen. We hebben de veronderstellingen in vraag gesteld onderliggend aan de elementen die op wanbetalingen kunnen wijzen en de waardering van de gerelateerde onderpanden en de inschatting van recuperatie bij wanbetaling. Deze tests hebben geen significante uitzonderingen aan het licht gebracht. Wat betreft de bijzondere waardeverminderingen voor de 12 maanden of tijdens de looptijd te verwachten kredietverliezen, hebben we de elementen die op significante toenames in kredietrisico wijzen en de macro-economische scenario's in vraag gesteld en hebben we de onderliggende modellen getest inclusief het proces van de Groep inzake de goedkeuring en validatie van modellen. Naar onze mening liggen de bijzondere waardeverminderingen binnen een redelijke vork van uitkomsten in de context van de leningen en vorderingen in het algemeen, en de gerelateerde onzekerheden zoals toegelicht in de geconsolideerde jaarrekening.Tenslotte hebben we de volledigheid en juistheid van de toelichtingen met betrekking tot de bijzondere waardeverminderingen op leningen en vorderingen beoordeeld, alsook of de toelichtingen in overeenstemming zijn met de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

<u>Onzekerheid door niet-waarneembare inputs met betrekking tot de inschatting van de reële waarde van financiële instrumenten die tegen reële waarde worden gewaardeerd</u>

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De huidige conjunctuur en lage rente omgeving beïnvloeden de inschatting van de reële waarde van financiële instrumenten van de Groep die worden gewaardeerd aan reële waarde. Details met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten op jaareinde 31 december 2019 zijn opgenomen in de Toelichting 5 en 6 bij de geconsolideerde jaarrekening. De van toepassing zijnde waarderingsregels worden beschreven in Toelichting 2 bij de geconsolideerde jaarrekening (hoofdstuk 'Financiële activa en verplichtingen').

Voor bepaalde financiële instrumenten is een genoteerde prijs niet direct beschikbaar om de reële waarde te bepalen. Waarderingstechnieken en -modellen die worden gebruikt om de reële waarde in deze gevallen te bepalen, zijn inherent subjectief en maken gebruik van diverse veronderstellingen wat betreft de prijszetting. Daarenboven kunnen vele factoren de bepaling van de reële waarde beïnvloeden en kunnen ze variëren zowel per type instrument als binnen types van instrumenten. Het gebruik van verschillende waarderingsmethoden en veronderstellingen zou tot significant verschillende inschattingen van reële waarde kunnen leiden. Verder worden aanpassingen van de reële waarde opgenomen op bepaalde posities gewaardeerd aan reële waarde met waardeveranderingen in de winst-en-verliesrekening of in het eigen vermogen. Die aanpassingen worden gedreven door de huidige marktomstandigheden, de evoluties in de parameters inzake kredietrisico, het renteklimaat en de financieringskost, allemaal elementen die een impact hebben op de reële waarde van de financiële instrumenten gewaardeerd aan reële waarde. De belangrijkste aanpassingen van de reële waarde zijn opgenomen in Toelichting 5.4 en 5.5 bij de geconsolideerde jaarrekening. Aangezien het gebruik van verschillende veronderstellingen zou kunnen leiden tot verschillende inschattingen van reële waarde, beschouwen we dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

Wij hebben een begrip verkregen van de interne controleomgeving met betrekking tot de waardering van financiële instrumenten, inclusief de controles uitgevoerd op de prijzen en het validatieproces van de modellen. We hebben de gepastheid van de methodologie inzake het validatieproces van de modellen beoordeeld met behulp van onze experten inzake waardering en hebben steekproefsgewijs een herberekening uitgevoerd van de waardering aan reële waarde. Dit houdt een evaluatie in, op basis van onze ervaringen met de gangbare praktijken van de markt, van de marktgegevens, de basisgegevens en van de belangrijkste veronderstellingen gebruikt in de modellen ter bepaling van de reële waarde. Op basis van onze procedures komen we tot de bevinding dat de uitkomst van de directie wat betreft de modellen gebruikt voor de reële waarde van bepaalde financiële instrumenten waarvoor een genoteerde prijs niet direct beschikbaar is, binnen een redelijke en aanvaardbare vork van uitkomsten valt. Tenslotte hebben we de volledigheid en juistheid van de toelichtingen met betrekking tot de reële waarde van deze financiële instrumenten beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

<u>Juistheid en volledigheid van de uitgestelde belastingen</u>

Beschrijving van het kernpunt van de controle

De Groep heeft significante bedragen aan uitgestelde belastingsvorderingen en –schulden (‘uitgestelde belastingen’) erkend. De informatie omtrent deze uitgestelde belastingen op 31 december 2019 is opgenomen in de Toelichtingen 6 en 16 bij de geconsolideerde jaarrekening. De toegepaste waarderingsregels worden beschreven in Toelichting 2 van de geconsolideerde jaarrekening (hoofdstuk: ‘Belastingen’). Deze uitgestelde belastingen worden enerzijds gedreven door de realiseerbaarheid van de fiscaal overdraagbare verliezen wat afhankelijk is van de realisatie van het strategisch plan. Anderzijds worden de uitgestelde belastingen gedreven door diverse tijdelijke verschillen tussen IFRS en de lokale fiscale regelgeving in de verschillende jurisdicties. De juistheid en volledigheid van de uitgestelde belastingen is afhankelijk van de toereikende identificatie en behandeling van deze elementen. Gezien de complexiteit en de wisselwerking tussen deze verschillende elementen van de uitgestelde belastingen en de potentiële impact in geval van een ontoereikende identificatie en behandeling van deze elementen, beschouwen wij dit als een kernpunt van de controle.

Onze auditbenadering met betrekking tot het kernpunt van de controle

Wij hebben controlewerkzaamheden verricht met betrekking tot het proces van het identificeren en juist boeken van tijdelijke verschillen tussen IFRS en lokale fiscale regelgeving en hebben gedetailleerde controlewerkzaamheden verricht met betrekking tot de onderliggende fiscale regelgeving, de toegepaste belastingvoeten en de mathematische accuraatheid van de onderliggende berekeningen. Tenslotte hebben wij de volledigheid en juistheid van de toelichtingen met betrekking tot de uitgestelde belastingen beoordeeld, om de naleving te beoordelen van de vereisten van toelichting opgenomen in de International Financial Reporting Standards (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie.

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met de *International Financial Reporting Standards* (IFRS) zoals goedgekeurd door de Europese Unie en met de in België van toepassing zijnde wettelijke en reglementaire voorschriften, alsook voor de interne beheersing die de raad van bestuur noodzakelijk acht voor het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten.

Bij het opstellen van de geconsolideerde jaarrekening is de raad van bestuur verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij de raad van bestuur het voornemen heeft om de Groep te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen, of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de geconsolideerde jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de geconsolideerde jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze geconsolideerde jaarrekening, beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader na dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de Groep, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee de raad van bestuur de bedrijfsvoering van de Groep ter hand heeft genomen of zal nemen.

Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- het identificeren en inschatten van de risico's dat de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het doorbreken van de interne beheersing;

- het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Groep;

- het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door de raad van bestuur gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;

- het concluderen of de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Groep om zijn continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de geconsolideerde jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle-informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Groep zijn continuïteit niet langer kan handhaven;

- het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de geconsolideerde jaarrekening, en van de vraag of de geconsolideerde jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld;

- het verkrijgen van voldoende en geschikte controle-informatie met betrekking tot de financiële informatie van de entiteiten of bedrijfsactiviteiten binnen de Groep gericht op het tot uitdrukking brengen van een oordeel over de geconsolideerde jaarrekening. Wij zijn verantwoordelijk voor de aansturing van, het toezicht op en de uitvoering van de groepscontrole. Wij blijven ongedeeld verantwoordelijk voor ons oordeel.

Wij communiceren met het auditcomité onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Wij verschaffen aan het auditcomité tevens een verklaring dat wij de relevante deontologische voorschriften over onafhankelijkheid hebben nageleefd, en wij communiceren met hen over alle relaties en andere zaken die redelijkerwijs onze onafhankelijkheid kunnen beïnvloeden en, waar van toepassing, over de daarmee verband houdende maatregelen om onze onafhankelijkheid te waarborgen.

Uit de aangelegenheden die met het auditcomité zijn gecommuniceerd bepalen wij die zaken die het meest significant waren bij de controle van de geconsolideerde jaarrekening van de huidige verslagperiode, en die derhalve de kernpunten van onze controle uitmaken. Wij beschrijven deze aangelegenheden in ons verslag, tenzij het openbaar maken van deze aangelegenheden is verboden door wet- of regelgeving.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van ons mandaat en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening te verifiëren, alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de geconsolideerde jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig het artikel 3:32 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.

In de context van onze controle van de geconsolideerde jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen tijdens de controle, of het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

De op grond van artikel 3:32, §2 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen vereiste niet-financiële informatie werd opgenomen in het jaarverslag over de geconsolideerde jaarrekening. De Vennootschap heeft zich bij het opstellen van deze niet-financiële informatie gebaseerd op richtlijn 2014/95/EU van het Europees Parlement en de Raad van 22 oktober 2014 met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit door bepaalde grote ondernemingen en groepen. De Vennootschap heeft in het jaarverslag verwezen naar de niet-financiële informatie die wordt gepubliceerd op AXA S.A. groepsniveau en heeft additionele informatie toegevoegd op het niveau van de Vennootschap. Overeenkomstig artikel 3:80, §1, 5° van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen spreken wij ons evenwel *niet* uit over de vraag of deze niet-financiële informatie is opgesteld in overeenstemming met de richtlijn 2014/95/EU van het Europees Parlement en de Raad van 22 oktober 2014 met betrekking tot de bekendmaking van niet-financiële informatie en informatie inzake diversiteit door bepaalde grote ondernemingen en groepen.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

- Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Groep.

- De honoraria voor de bijkomende opdrachten die verenigbaar zijn met de wettelijke controle van de geconsolideerde jaarrekening bedoeld in artikel 3:65 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen werden correct vermeld en uitgesplitst in de toelichting bij de geconsolideerde jaarrekening.

Andere vermelding

- Huidig verslag is consistent met onze aanvullende verklaring aan het auditcomité bedoeld in artikel 11 van de verordening (EU) nr. 537/2014.

Sint-Stevens-Woluwe, 9 april 2020

De commissaris
PwC Bedrijfsrevisoren BV
Vertegenwoordigd door

Gregory Joos
Bedrijfsrevisor